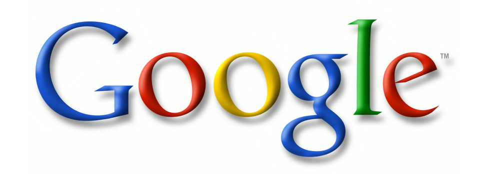
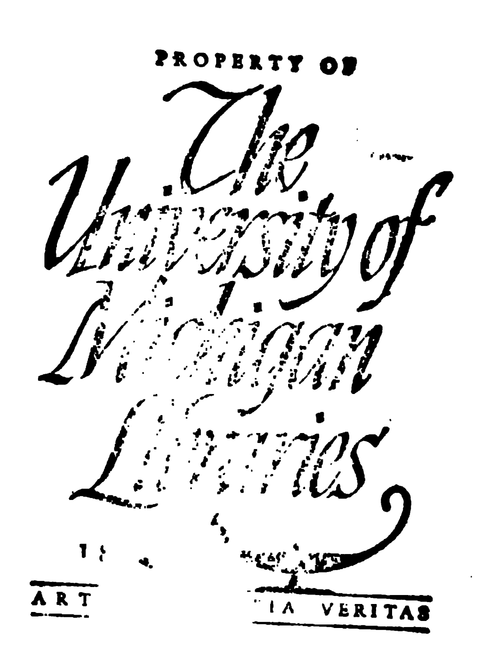





PROPERTY OF
The University of Michigan Libraries
ART
IA VERITAS






HISTOIRE DE NANCY

Il a été tiré de ce volume quinze exemplaires sur papier idéal teinté,
numérotés à la presse.

HISTOIRE

DE NANCY

PAR

CHR. PFISTER

PROFESSEUR D'HISTOIRE DE L'EST DE LA FRANCE A L'UNIVERSITÉ DE NANCY
CORRESPONDANT DE L'INSTITUT

TOME Ier

Avec 153 gravures dans le texte
30 illustrations hors texte, 3 planches, dont deux en couleurs, et 3 plans



BERGER-LEVRAULT & Cie, ÉDITEURS

PARIS — 5, RUE DES BEAUX-ARTS, 5 | NANCY — 18, RUE DES GLACIS, 18

1902

A LA VILLE

ET

A L'UNIVERSITÉ DE NANCY

Hommage de filiale affection.

C. P.

PRÉFACE

En 1892, le Conseil municipal de Nancy, avec le concours du Conseil général de Meurthe-et-Moselle, du Conseil général des Vosges, de l'État et de la Société des amis de l'Université de Nancy, créait, à notre Faculté des lettres, une chaire d'histoire de l'Est de la France, que nous avons été appelé à occuper. Après deux années de cours consacrées à l'histoire de l'Alsace, nous avons abordé, dans l'année scolaire 1894-1895, l'histoire de Nancy que nous avons continuée pendant les années suivantes 1895-1896, 1896-1897, 1897-1898, 1899-1900 et 1900-1901, et que nous avons menée jusqu'à la mort de Stanislas en 1766. Tout en poursuivant le récit des faits, nous avons été obligé de revenir souvent en arrière, nous avons rectifié les erreurs qui nous étaient échappées et complété nos premières recherches. En 1895, cédant à la bienveillante invitation de M. Goutière-Vernolle qui nous offrait, avec sa complaisance et sa générosité ordinaires, l'hospitalité de la *Lorraine-Artiste,* nous avons publié nos premières leçons, et les divers fascicules ont été réunis en un volume in-4° de LXIII-423 pages. Mais il s'est trouvé que notre premier imprimeur ne disposait pas de la variété de caractères nécessaire à un ouvrage, assez compliqué en somme, où sont reproduits des textes en différentes langues, où sans cesse sont cités des documents latins ou romans; puis notre histoire appelait une autre sorte de documentation : il fallait reproduire par l'image les monuments de la cité, les anciennes chartes qui nous racontent son histoire,

les monnaies qui y ont été frappées. Nos amis ont pensé que notre travail devait paraître en une exécution typographique plus soignée et avec de nombreuses illustrations. M. Krantz, doyen de la Faculté des lettres, s'adressa au Conseil municipal, le 23 juin 1897, pour attirer son attention sur la nécessité de publier sous une autre forme l'œuvre entreprise; et il nous sera permis de citer quelques lignes de cette lettre, quoiqu'il soit question de notre travail en termes vraiment trop favorables : « Nous savons, dit-il, que nous adressons notre modeste requête à une Assemblée éclairée et libérale qui prend un égal souci de la prospérité matérielle et de la grandeur morale de la cité; et le culte éclairé du passé par l'histoire écrite n'est pas moins une attribution du Conseil municipal de Nancy que l'entretien de nos monuments de fer et de pierre. Cette âme vivante des traditions et des souvenirs séculaires, sans laquelle une cité ne serait qu'un ouvrage de maçons et de paveurs, c'est l'histoire locale qui la crée, qui l'entretient et qui la prolonge en une continuité et une unité victorieuses du temps et des vicissitudes contraires. Aussi peut-on dire que l'œuvre dont M. Pfister s'est voué à être l'architecte est, elle aussi, parmi nos édifices anciens et chers, un édifice nouveau d'une utilité et d'une beauté supérieures, destiné non aux yeux mais aux esprits et aux cœurs lorrains; et ce monument historique sera d'un prix et d'une signification qu'il serait superflu, je pense, d'accentuer davantage devant les représentants élus de cette belle et grande cité d'avant-garde, qui a si bien su concilier ses fiers souvenirs d'ancienne capitale d'un duché souverain avec ses devoirs actuels de premier chef-lieu des départements français du côté des Vosges, et avec son irrévocable attachement à l'unique patrie. »

Un appel ainsi présenté ne pouvait pas ne pas être entendu. Le Conseil municipal accueillit la demande favorablement; il décida d'inscrire à son budget en trois annuités une somme de 10.000 fr. pour les trois volumes que notre ouvrage doit comprendre; et, avec cette subvention, la maison Berger-Levrault et Cie a bien voulu se charger, à ses risques et périls, de tous les frais d'impression. Nous remercions la ville de Nancy de sa générosité; nous remercions

aussi nos éditeurs d'avoir eu confiance en notre travail et d'avoir donné tous leurs soins à sa publication.

Le volume que nous livrons aujourd'hui au public embrasse la même période que celui qui a paru en 1896. Mais c'est presque la seule ressemblance qu'il présente avec lui. Le sujet a été remis à l'étude, les archives ont été consultées, nous avons découvert de nombreux documents inédits, et le texte a été remanié, surtout dans les premiers chapitres, à peu près complètement. Il a été en outre considérablement augmenté : en réalité, nous offrons à nos lecteurs un ouvrage nouveau.

L'historien d'une ville a le choix entre deux méthodes. Il peut faire avant tout l'histoire monumentale ; il décrit les édifices et, à propos d'eux, rappelle les faits dont ils ont été les témoins ; il parcourt la cité quartier par quartier, rue par rue : il suit un plan topographique. C'est à cet ordre que s'est arrêté Lionnois ; et peut-être est-ce celui que préféreront les habitants de la ville, pressés d'être renseignés sur les monuments devant lesquels ils passent ; l'histoire devient de la sorte comme un *guide* très complet, très étendu. Mais les vrais historiens s'attacheront toujours à l'ordre chronologique ; ils prennent la cité à sa naissance, en suivent les progrès au jour le jour et, à chaque siècle, mesurent le chemin parcouru. Ils montrent quels liens rattachent la ville à la région et au pays, et aussi comment l'histoire générale réagit sur l'histoire locale et réciproquement. Nous nous sommes tenu à cette dernière méthode, et toujours nous nous sommes efforcé de mettre en lumière le rôle de Nancy dans l'histoire de la Lorraine. Et même comme, à l'époque des guerres bourguignonnes, ce rôle devient tout à fait prépondérant, nous nous sommes peut-être trop attardé, au gré de quelques-uns, à raconter toutes les péripéties de cette lutte. Qu'on nous excuse, à cause de l'intérêt tragique présenté par ces événements, que nous racontons pour la première fois en Lorraine avec

l'aide des chroniques suisses et alsaciennes. Pour nous être attaché à l'histoire générale, nous n'avons point négligé les monuments. Chaque fois que nous avons mentionné la construction à Nancy d'un édifice, nous nous sommes arrêté, nous l'avons décrit en toutes ses parties et nous en avons exposé les transformations successives jusqu'à nos jours. Nous avons brisé le cadre chronologique, et souvent, au cours de ce volume qui s'arrête à René II, il sera question de Stanislas et des administrateurs du XIX[e] siècle. Nous avons essayé de la sorte de combiner les deux méthodes, de satisfaire tout ensemble la curiosité de celui qui étudie l'enchaînement des faits et de celui qui parcourt la ville en artiste épris des beaux monuments. Cette conciliation ne va pas sans quelques inconvénients que nous n'avons point tenté de dissimuler. Mais le lecteur mettra la chose au point et prendra dans ces pages ce qu'il lui faut; l'essentiel est qu'il y trouve ce qu'il cherche.

L'histoire de Nancy jusqu'à la Révolution se partage tout naturellement en trois grandes époques. Nancy n'est pas une ville unique; elle est en réalité formée de trois villes différentes qui se sont juxtaposées. Avec la création de chacune d'elles commence une période. Nous avons d'abord la Ville-Vieille, avec ses rues étroites, ses maisons encore aujourd'hui mal alignées en dépit des règlements. Elle s'est élevée lentement, un peu au hasard, du XI[e] au XIV[e] siècle, autour du château des ducs de Lorraine. Ses habitants vivent dans la plus belle harmonie avec les princes. Nous ne trouvons point, dans notre histoire, ces luttes âpres et passionnées entre la bourgeoisie naissante et le seigneur, ces scènes tragiques qui marquent ailleurs, et tout près de nous, à Toul, à Metz, à Strasbourg, l'émancipation communale. Nancy est avant tout une *résidence,* vivant par la cour des princes et vivant de cette cour. Elle n'a point connu de *journée;* elle a réservé toutes ses forces, toute son énergie contre l'ennemi extérieur. Duc et habitants, unis par un même dévouement et par une égale abnégation, ont repoussé et vaincu le duc de Bourgogne Charles le Téméraire. La fameuse bataille du 5 janvier 1477 cons-

titue la page la plus glorieuse de notre première période : la période des origines, la période héroïque.

Vers 1588, le duc Charles III éleva la Ville-Neuve; elle fut créée d'un bloc, le long de sept rues longitudinales coupées par six rues « traversantes ». Toutes les voies furent tirées au cordeau, excepté l'antique faubourg Saint-Nicolas qu'on respecta, et qui devint la rue Saint-Nicolas. Elle est une création tout artificielle. On y attira les habitants par toutes sortes de moyens. On rasa au nord de Nancy le village de Saint-Dizier qui occupait l'emplacement de notre faubourg des Trois-Maisons et l'on distribua aux habitants des terrains à bâtir dans la nouvelle enceinte, donnant à la principale artère le nom du bourg démoli : la rue Saint-Dizier. Sur cette voie et au centre de la cité s'établirent de braves bourgeois, vivant de leur commerce et demandant au travail le pain quotidien. La création d'un marché dans le voisinage donna encore à ces quartiers une animation plus grande. Plus à l'ouest, s'installèrent les ouvriers qui étaient occupés à bâtir les remparts, et les artisans des industries de luxe (manufacture de soie, batterie de chaudrons, broderie et taille de diamants) que le duc de Lorraine chercha à introduire dans sa cité. Mais ces industries ne tardèrent pas à dépérir, et le quartier des *Artisans* devint triste et misérable. A l'est, le duc réserva une place pour la grande église, la Primatiale, qu'il fonda, à défaut d'une cathédrale; vers cette église se tournèrent les demeures des chanoines, construites discrètement entre cour et jardin, tout un quartier clérical bien tranquille. Commerçants, artisans et clercs ne suffirent pas pour remplir la cité nouvelle. On y attira les congrégations religieuses. Entre 1592 et 1633, treize couvents s'établirent dans la Ville-Neuve et l'on put dire, en faisant allusion à la création simultanée des trois villes de Livourne, de Charleville et de Nancy, que le duc de Toscane avait créé une cité pour les négociants, le duc de Mantoue pour les banqueroutiers et le duc de Lorraine pour les moines. Charles III se montra pourtant fier de son œuvre, et fit frapper une médaille où le berger Pâris, appelé à se prononcer entre ces trois villes neuves, donne la pomme à Nancy-la-Belle. La ville créée de la sorte connut, au début du

XVII[e] siècle, un degré de prospérité inouï. L'industrie y fut active et les arts y jetèrent un vif éclat. Elle produisit des génies comme Jacques Callot. Mais pourquoi fallut-il que cet essor fût tout d'un coup arrêté ? A cette période de splendeur succéda une période de misères profondes où tous les maux, la peste, la famine, la guerre, fondirent sur la malheureuse cité. Les Français l'occupèrent à trois reprises, de 1633 à 1662, de 1670 à 1697 et de 1702 à 1714; et ils se montrèrent très durs pour elle, surtout au début. Le XVII[e] siècle, qui nous paraît si grand, fut pour Nancy une période de tristesse. Aucun nouvel édifice ne s'éleva plus dans l'intérieur des remparts; les maisons, n'étant pas entretenues, tombaient en ruines et des planches pourries séparaient ces décombres de la rue. La ville ne commença à respirer que lorsque après la guerre de la succession d'Espagne le duc Léopold fut vraiment le maître dans ses États; il s'appliqua à faire cesser les maux et à guérir les plaies. L'architecte Boffrand construisit dans la cité une série d'hôtels en un style très classique, et qu'on peut admirer encore aujourd'hui dans nos rues Saint-Dizier et du Haut-Bourgeois et sur la place de la Carrière[1].

Mais bientôt les combinaisons de la politique européenne vont entraîner le représentant de la vieille famille ducale loin de Nancy et de la Lorraine. François III quitta sa capitale pour régner à Florence d'abord, à Vienne ensuite. Le duché échut à un personnage qui lui était entièrement étranger et dont le seul rôle fut de préparer l'annexion définitive à la France. Stanislas Leszczynski essaya de se faire pardonner des Lorrains en multipliant ses bienfaits et en embellissant leurs villes. Il construisit une troisième cité de Nancy. Le traité de Ryswick avait ordonné la démolition des remparts de la Ville-Neuve, qu'on ferma par un simple mur; les remparts de la Ville-Vieille, non réparés, ne tardèrent pas à tomber en ruines. Sur les glacis et les terrains vagues entre les deux villes, le roi de Pologne intercale sa cité. Pour la décorer, il a sous la main une phalange de vaillants artistes : Emmanuel Héré, Barthélemy Guibal,

1. L'hôtel de Craon, notre cour d'appel, a été construit par Boffrand.

Jean Lamour, Cyfflé. Ils créent et ornent cette admirable place Royale, aujourd'hui place Stanislas, le joyau de notre ville; en un espace restreint, ils dressent sur un plan unique toute une série de monuments qui se distinguent tout ensemble et par la pureté des lignes et par l'extrême élégance; ils lui donnent comme centre une gracieuse statue de Louis XV, remplacée aujourd'hui par l'image massive de Stanislas; comme entrées, de superbes portes en fer forgé que rehausse le vif éclat de l'or; comme propylées, un magnifique arc de triomphe. Un peu plus loin, ils établissent une seconde place, aujourd'hui place d'Alliance, dont la solitude est d'un charme si discret. Les Nancéiens se réconcilièrent peu à peu avec un souverain qui leur élevait de si beaux édifices. En 1766, Nancy cessa d'être une capitale, pour devenir le simple chef-lieu d'une province; mais elle ne bouda pas trop le régime français. Elle accepta comme compensation d'abord l'Université qui végétait à Pont-à-Mousson et à laquelle on espérait infuser une vie nouvelle en la transférant en 1768 dans ses murs, puis le nouvel évêché qu'on y créa en 1777 au détriment de celui de Toul. On élargit son enceinte du côté de l'ouest et on bâtit une nouvelle porte monumentale, celle de Stainville, aujourd'hui porte Désilles. On fait en 1778 et en 1784 de magnifiques projets d'embellissements, que le manque de ressources empêche d'exécuter. Mais, plus que tous ces bienfaits, une autre cause cimente l'union de Nancy et de la France. Les cœurs tressaillent de part et d'autre aux mêmes idées de justice et de liberté; on devient concitoyens parce qu'on partage les mêmes pensées et les mêmes espérances; sur les bords de la Meurthe comme sur ceux de la Seine, de la Loire, de la Garonne et du Rhin, on est prêt à acclamer la Révolution.

Nous avions l'intention, au début, de consacrer un volume spécial à chacune de ces trois périodes: mais, en fait, elles sont d'étendue très inégale; et la première, qui va du XIe à la fin du XVIe siècle, est de beaucoup la plus longue. Les époques et les tomes ne se superposeront donc pas. Nous nous arrêterons avec

le présent volume à la mort de René II, en 1508, et nous renvoyons à plus tard la fin de l'histoire de la Ville-Vieille. Au tome II, nous raconterons cette histoire sous les ducs Antoine et François Ier et la minorité de Charles III, en insistant spécialement sur le palais ducal; puis, nous dirons la construction de la Ville-Neuve, celle des remparts et des portes qui les percent, la nouvelle constitution donnée à Nancy et aux corporations des arts et métiers par Charles III, les nombreux couvents qui sont fondés; et, passant plus vite sur les règnes de Henri II et de Charles IV, nous nous arrêterons en 1633, à la première occupation française. Le tome III nous montrera la ville occupée à trois reprises par les Français qui la traitent en ennemie; nous y exposerons la déplorable décadence de la cité au XVIIe siècle, mais aussi son relèvement avec Léopold, Stanislas et le régime français. Il est possible que, pour traiter cette vaste matière, deux volumes ne suffisent pas; pourtant nous ferons tous nos efforts pour ne pas dépasser les limites que nous nous sommes imposées. Comme nous avons déjà exposé à nos auditeurs de la Faculté des lettres l'histoire qui fera le sujet des deux volumes suivants, nous espérons que la publication n'en tardera pas trop. Peut-être un jour, si nos forces ne nous trahissent pas, traiterons-nous l'histoire de Nancy sous la Révolution et raconterons-nous les destinées de la ville jusqu'à la fin de l'occupation allemande en 1873.

Il nous reste un devoir très doux à remplir. Nous remercions toutes les personnes qui nous ont aidé dans notre tâche et nous l'ont rendue plus facile. Un grand nombre de nos confrères de l'Académie de Stanislas et de la Société d'archéologie lorraine ont droit à nos remerciements; mais nous devons mentionner spécialement M. Duvernoy, archiviste du département, M. Roussel, secrétaire de la mairie, et M. Caen, secrétaire des hospices; avec une obligeance parfaite ils ont mis à notre disposition les richesses des dépôts dont ils ont la garde. Puis, en vérité, nous ne pouvons songer sans une profonde reconnaissance au concours que nous ont

prêté M. Favier, conservateur; MM. A. et C. Pélerin, bibliothécaires; MM. Hacquard et Lapointe, commis de la bibliothèque municipale. C'est à la bibliothèque même, à une place qui nous y est comme réservée, que cette histoire a été écrite. Ils ont consacré une partie de leur temps à rechercher les plaquettes et les articles dont nous avions besoin; sans cesse nous avons mis leur complaisance à l'épreuve et jamais nous ne l'avons lassée. Et si, des Archives et de la Bibliothèque, nous nous rendons au Musée lorrain, nous avons d'autres remerciements à exprimer. M. Lucien Wiener qui, avec un désintéressement si complet, dirige ce dépôt, nous en a rendu l'accès facile et nous a ouvert sa collection personnelle d'estampes, la plus complète sur l'histoire de la Lorraine. Et comment oublierai-je M. Léon Germain, secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie, avec qui ce livre a été causé avant qu'il fût écrit, qui nous a fourni tant de renseignements précieux et nous a si souvent mis sur la bonne piste, alors que nous allions nous égarer? Ce m'est aussi un plaisir de citer mon collègue à la Faculté, M. Georges Cousin, qui a revu toutes les épreuves de ce volume avec une minutieuse attention. Et nous devons un hommage ému au docteur Bleicher avec qui nous avons écrit le premier chapitre de ce volume, peu de temps avant la mort tragique qui devait le frapper, comme un soldat au champ d'honneur.

L'illustration de notre ouvrage doit beaucoup à M. Bergeret, qui nous a permis de puiser avec indiscrétion dans le recueil de planches qu'il a publiées sur Nancy, à M. Goury, avocat à la Cour, et à M. Albert Buvignier, qui nous ont fourni un certain nombre de photographies; nous leur disons un cordial merci. Nos monnaies — et nous avons tenu à donner le recueil complet de celles qui ont été frappées à Nancy — sont empruntées à l'ouvrage de de Saulcy et au catalogue de la collection de Charles Robert.

Nous demandons à dédier l'ouvrage à la Ville et à l'Université de Nancy. Il appartient à un double titre à la Ville, d'abord parce qu'il décrit son histoire, la beauté de ses édifices et l'héroïsme de

ses habitants, ensuite parce qu'il a été publié en partie à ses frais. Il appartient aussi à l'Université où les divers chapitres en ont été exposés, sous forme de leçons hebdomadaires, à un auditoire bienveillant. Dix-sept années de séjour dans la ville, dix-sept années d'enseignement ininterrompu à l'Université nous permettent de nous dire le fils respectueux de l'une et de l'autre.

C. P.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

Nous croyons inutile de dresser une bibliographie du sujet, qui serait très étendue. Nous avons toujours indiqué avec beaucoup de soin, au cours de l'ouvrage, les volumes dont nous nous sommes servi, avec les noms des éditeurs, le lieu et la date de la publication. Nous donnons seulement ici, avec les abréviations auxquelles nous avons eu recours, les renseignements les plus indispensables.

I. — DOCUMENTS D'ARCHIVES

A. D. : Archives départementales. — Ce sont les archives de l'ancien département de la Meurthe, conservées aujourd'hui à Nancy à l'hôtel de la Monnaie. Nous indiquons la série et le numéro; et, quand il s'agit d'un registre, le feuillet ou la page, si toutefois le registre est folioté ou paginé. Quand il s'agit d'une layette, et que les pièces qui la constituent ont été numérotées avant la classification actuelle, nous donnons en général le numéro. On consultera Henri Lepage, *Inventaire sommaire des archives de Meurthe-et-Moselle*, 5 vol. in-4°; le tome VI contient les tables des matières, des noms de personnes et de lieux. Voir à cette dernière table le mot *Nancy*. Les archives antérieures à 1789 sont seules inventoriées. Elles constituent huit séries : A, actes du pouvoir souverain; B, pièces de la chambre des comptes; C, administrations provinciales; D, instruction publique; E, titres féodaux; F, archives civiles; G, clergé séculier; H, clergé régulier. Nous avons dû aussi consulter souvent les pièces révolutionnaires des séries L (administrations) et Q (domaines). M. Lepage en a rédigé un inventaire sommaire qui est resté manuscrit. Il a surtout donné par communes deux répertoires alphabétiques des actes de vente de biens nationaux : l'un comprenant les biens vendus par les districts, de 1791 jusqu'à 1796 — ce sont les biens de la première origine; — l'autre les biens vendus par le département, depuis le 10 prairial an IV (4 juin 1796) jusqu'au 9 pluviôse an VIII (29 janvier 1800) — ce sont les biens de la seconde origine. Les deux inventaires au mot *Nancy* donnent les détails les plus intéressants.

A. M. : Archives municipales de la ville de Nancy (conservées au second étage de l'hôtel de ville). — Nous indiquons les séries AA, actes constitutifs de la commune; BB, registres des délibérations du corps municipal; CC, registres des recettes et pièces de comptabilité. Ces archives ont été classées par M. Lepage, qui en a tiré la substance dans son ouvrage : *Les Archives de Nancy ou documents inédits relatifs à l'histoire de cette ville*, Nancy, Lucien Wiener, 1865-1866. Ces quatre volumes sont moins un inventaire qu'un recueil de pièces curieuses, comme l'indique le sous-titre. Ils nous ont rendu pour notre travail de très grands services. M. Lepage a laissé de côté la série révolutionnaire que nous avons dû parfois consulter.

A. Hosp. : Archives hospitalières. — Ces archives sont réunies, depuis la destruction de Saint-Julien, à l'hôpital civil, rue de Strasbourg. Elles comprennent plusieurs fonds : celui de Saint-Julien, désigné par le chiffre I; celui de Saint-Charles par le chiffre II; celui de l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu par le chiffre III; celui de l'hospice des Orphelins par le chiffre IV; celui de l'hospice des Enfants trouvés par le chiffre V; celui des Charités des paroisses de Nancy par le chiffre VI. **A. Hosp.** 1 A I signifie Archives hospitalières, première liasse ou registre de la série A du fonds de Saint-Julien; **A. Hosp.** 5 E II, Archives hospitalières, cinquième liasse ou registre de la série E du fonds de Saint-Charles. A renferme les actes de fondation de l'établissement; B, les titres de propriété; E, les comptes; F, les registres d'entrée des pauvres ou malades. (Les autres séries sont absentes.) M. Lepage a dressé de tous ces fonds hospitaliers un inventaire manuscrit assez détaillé; on le trouvera à l'hôpital civil.

Nous avons, pour des points secondaires, consulté les archives de la Cour d'appel de Nancy, qui proviennent de l'ancienne Cour souveraine et des anciennes juridictions; elles sont réunies

aujourd'hui aux archives départementales, mais non encore classées. Cf. Lepage, *Les Archives de la Cour impériale de Nancy* dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1862, pp. 261-279. Nous avons aussi dû avoir recours aux archives du notariat, dont quelques documents remontent à l'année 1575. En général, les pièces des anciennes études non supprimées se trouvent chez les détenteurs actuels de ces études. Pour avoir la succession des notaires, cf. *Tableau des notaires en exercice et des minutes dont chacun d'eux est dépositaire*, Nancy, 1843, in-4°. Les pièces des études supprimées dans le département de la Meurthe et même certaines pièces anciennes d'études encore existantes se trouvent au grenier de la Cour d'appel de Nancy, sous la garde de la Chambre des notaires. A consulter H. Lepage, *Les Archives du notariat à Nancy* dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1859, pp. 224-264.

Les archives nationales à Paris ne nous ont fourni que peu de renseignements, tous pour la période moderne. Nous avons puisé quelques détails aux archives de la Côte-d'Or, des Vosges et de la Meuse; les archives municipales d'Épinal nous ont été aussi de quelque secours. On consultera Ch. Ferry, *Inventaire historique des archives anciennes de la ville d'Épinal*, 4 vol. en 5 tomes in-8°, Épinal, 1885-1890.

II. — MANUSCRITS ET INCUNABLES

Bibl. de Nancy. — Nous avons cité un très grand nombre de manuscrits de ce dépôt; on consultera J. Favier, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque publique de Nancy*, dans la collection des manuscrits des départements, t. IV, Paris, 1886. Nous indiquons toujours le numéro de classement de ce catalogue, avec l'ancien numéro entre parenthèses. Nous nous sommes servi de quelques manuscrits, entrés à la Bibliothèque après la rédaction du catalogue : ainsi les mémoires historiques de F. Vuillemin et le Journal de Durival, si précieux pour l'histoire de Nancy au XVIII[e] siècle.

Bibl. nationale. — Les principaux volumes manuscrits que nous citons proviennent de la collection de Lorraine, qui entra dans ce dépôt au milieu du XVIII[e] siècle; on consultera P. Marichal, *Catalogue des manuscrits conservés à la Bibliothèque nationale sous les n[os] 1 à 725 de la collection de Lorraine* dans les *Documents sur l'histoire de Lorraine*, t. XVIII, Nancy, 1896. Mais d'autres manuscrits du fonds latin et du fonds français nous ont fourni plus d'un renseignement. Nous avons aussi mis à contribution la collection Moreau, le fonds Dupuy, les Mélanges et les V[c] Colbert, le fonds Clairambault. Nous avons consulté les gravures du département des estampes; le département des imprimés nous a livré quelques incunables, par exemple la chronique rimée d'Erhart Tüsch et une autre pièce de vers sur la guerre des Bourguignons, parues à Strasbourg en 1477 même.

Nous avons parcouru d'autres dépôts de manuscrits assez nombreux; mais, pour ne pas multiplier les abréviations, nous les avons toujours indiqués tout au long, en caractères ordinaires. La bibliothèque du Musée lorrain, qui provient de l'abbé Marchal, nous a été très utile. Nous en avons consulté presque tous les manuscrits. Cf. Favier, *Catalogue des manuscrits de la Société d'archéologie lorraine*, 1887, extrait des *Mémoires* de cette société. Nous avons trouvé des renseignements dans divers *codices* de la bibliothèque du grand séminaire. Cf. abbé Vacant, *La Bibliothèque du grand séminaire de Nancy*, Nancy, 1897, extrait des *Annales de l'Est*. La bibliothèque de l'Arsenal et celle de Sainte-Geneviève à Paris, en Italie les bibliothèques de Florence et en Allemagne celle de Brème ont été mises par nous à contribution. Nous regrettons de n'avoir pas pu faire de sérieuses recherches à Vienne, dont les divers dépôts renferment, sans doute, des indications précieuses.

III. — PLANS ET VUES DE LA VILLE ANTÉRIEURS A 1789[1]

1. — *Urbis Nancei Lotharingiæ metropolis secundum formam quam hoc anno 1611 habet exactissima delineatio.*

La Ville de Nancy Capitalle de Lorraine pourtraicte au vif comme elle est ceste année 1611. — Claudius de la Ruelle Author, Fridericus Brentel fecit, Hermannus de Loye excudit (fait partie de la *Pompe funèbre de Charles III*), 970 sur 710 millim.

La partie de ce plan relative à la Ville-Vieille a été reproduite par Lionnois, à la fin du t. I;

1. Cf. Soyer-Willemet, *Notes sur les anciens plans de la ville de Nancy, conservés dans la bibliothèque publique*, Nancy, 1866; Lepage, *Les Archives de Nancy*, t. IV, p. 197 et ss., et notre première édition de *l'Histoire de Nancy*, pp. XVI et ss. Nous n'indiquons point ici tous les plans et toutes les vues de la ville; mais seulement ceux qui présentent un intérêt documentaire.

480 sur 348 millim. M. Lucien Wiener a reproduit en phototypie le plan complet, réduit à 650 sur 490 millim. Le P. Eugène, dans sa *Monographie de Saint-Epvre*, a donné une autre reproduction, 525 sur 385 millim.

2. — *Urbis Nancei Lotharingiæ Metropolis secundum formam quam hoc anno M. DC. XVII. habet exactissima delineatio.* — *La Ville de Nancy capitalle de Lorraine pourtraicte au vif comme elle est ceste année 1617.*

Le plan, 458 sur 350 millim., est tiré d'un atlas que fit paraître à Cologne, de 1572 à 1618, un éditeur, Georges Braun ou Bruin, sous le titre : *Civitates orbis terrarum, in æs incisæ et excusæ et descriptione topographica, morali et politica illustratæ.* Des exemplaires ont au verso un texte latin, d'autres un texte allemand. Souvent ces exemplaires sont coloriés à la main.

3. — Série de plans de Mérian :

a) *Nanceium. Nancy.* 510 sur 400 millim.

b) *Nanceium. Nancy.* 350 sur 230 millim. avec 26 renvois. Le plan est tiré de l'appendice à l'ouvrage : *Topographia Palatinus Rheni et vicinarum regionum,* ayant pour titre : *Zusatz von etlichen des heyl. röm. Reichs Stænden,* paru vers 1634.

c) 2e édition du n. *b.* avec une addition importante : n° 27, *Das Cittadel.* Cette carte parut en 1645 dans la seconde édition de l'ouvrage précédent.

Le n° *c.* a été reproduit, simplifié, par Johann Stridbeck *junior* : *Curioses Staats-und Kriegs-Theatrum dermahliger begebenheiten in Lothringen, Elsass, der Unternpfalz am Mayn* (publié au début du XVIIIe siècle).

4. — Description du siège de Nancy, commencé le 27e jour d'août et rendu le 23e jour de septembre mil six cents trente trois. A Paris, par Melchior Tavernier (1633). 475 sur 408 millim. Avec une légende.

Ce plan, simplifié, se trouve dans le recueil de Jean Valdor, *Les triomphes de Louis le Juste... ensemble le plan des villes, sièges et batailles,* pp. 75 et 76. Christophe a reproduit par la lithographie le plan de Tavernier pour le t. V de l'*Histoire de Lorraine,* de Digot.

5. — Divers plans des de Fer. Sur une carte de la Lorraine sortie de cette maison, l'on voit un petit plan de la ville de Nancy, 185 sur 140 millim. Parfois le plan porte la date de 1633, et probablement c'est la date de l'exécution. Sur certains exemplaires de la carte d'ensemble, on lit au-dessous du titre : « à Paris, chez N. Berey, près les Augustins », et au-dessous du petit plan de Nancy, placé en bas, au coin de droite on trouve ces mots : « A Paris, chez Anthoine de Fer, marchant de tailles doulces, enlumineur de cartes géographiques, demouron au bout du pont du change, devant l'horloge du Pallais, 1646. » Le plan a été reproduit avec quelques modifications par M. Léon Mougenot dans ses excellentes *Recherches sur le véritable auteur du plan des fortifications de Nancy,* extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine,* 1860. — Nicolas de Fer, fils sans doute du précédent, continua l'industrie d'Antoine. Nous connaissons de lui quatre plans de la ville de Nancy, représentant la cité sous Louis XIV avec la citadelle :

a) Un plan portant au coin supérieur, à droite, ce titre : Nanci, Ville forte, et la plus considérable du Duché de Lorraine, autrefois séjour ordinaire de ses Ducs, située près la petite Rivière de Meurte... à Paris, chez le sr de Fer, dans l'Isle du Palais, à la Sphère Royale, 1693. 282 sur 212 millim.

b) Le même plan avec la date de 1705.

c) Le même plan, sans date. Le discours est entouré d'ornements de guerre et d'un petit bonhomme portant un casque.

d) Le même plan sans date; le discours se trouve dans un simple cartouche sans aucune ornementation.

6. — Plans de Tassin. *Nancy,* petit plan de 153 sur 105 millim. Il est tiré du recueil : *Plans et profils des principales villes du duché de Lorraine avec les cartes générale et particulières de chacun gouvernement d'icelles.* Paris, chez Jean Messager, 1633. — Le même plan à paru dans le recueil : *Les plans et profils de toutes les principales villes et lieux considérables en France.* Paris, chez Melchior Tavernier, 1636.

7. — *Plan perspectif de la ville ducalle de Nancy, capitalle du duché de Lorraine,* 1646. 717 sur 272 millim. Le plan est tiré du recueil : *Topographie françoise ou représentation de plusieurs villes, bourgs, chasteaux, maisons de plaisance, ruines et vestiges d'antiquitez du royaume de France,* dessygnés par Claude Chastillon et autres, et mise en lumière par J. Boisseau, enlumineur du roi. Le plan de Nancy se trouve dans l'édition de 1647.

8. — *Nancy en Lorraine. 1661.* A Paris, chez N. Berey, au bout du Pont neuf, proche les Augustins, aux deux globes, avec priv. du Roy. 1,026 sur 382 millim. Une autre édition porte : *Nancy, en Lorraine.* 1669. A Paris, chez H. Jailiot, au bout du Pont neuf, proche les Augustins. (Plan en relief, très beau, mais fort inexact.)

9. — Plans de Beaulieu. *Plan des villes et citadelle de Nancy.* — *Plan de la citadelle de Nancy.* — *Nancy* (vue perspective). — Ces trois planches sont tirées de l'ouvrage de Beaulieu : *Plans et profils des principales villes des duchés de Lorraine et de Bar, avec la carte générale et les cartes particulières de chaque gouvernement.* A Paris, chez l'aulteur, rue Saint-André-des-Arts, porte de Bucy. Vers 1670.

10. — *Nanceium. Nanci* (vue perspective). *Dessigné et gravé par I. Silvestre. Avec privilège du Roy.* A Paris, chez Pierre Mariette, rue S. Jacques, à l'Espérance. 822 sur 210 millim. Cette grande planche est antérieure à 1661. Elle a été reproduite par Thorelle pour l'œuvre de Guerrier de Dumast, *Nancy, histoire et tableaux.* Cf. Faucheux, *Catalogue des œuvres d'Israël Silvestre,* p. 230. Silvestre a publié une autre petite vue de Nancy : *Israël exc.* que Cayon a reproduite dans son *Histoire* avec le titre de *Nancy sous Charles III,* 170 sur 80 millim. Israël Silvestre a aussi publié vers 1650 un album sur Nancy, comprenant 11 vues que nous reproduisons presque toutes au cours de cet ouvrage. Puis, il a donné sur notre ville et ses environs quelques planches isolées.

11. — *Nanceium, Nancy ville capitale du duché de Lorraine* fait par Aveline avec privilège du Roy. 315 sur 207 millim. Cette vue semble avoir été faite à l'aide de celle d'Israël Silvestre. Il en est de même d'une autre vue manuscrite allemande, provenant d'un recueil imprimé à Augsbourg. *F. B. Werner del., A. Glässer sc., Mart. Engelbrecht excud.* 310 sur 210 millim.

12. — Plan manuscrit de la ville de Nancy. (Le titre à gauche a été arraché. Dressé à l'époque de Léopold vers 1701, avant la démolition des fortifications de la Ville-Neuve.) **Bibl. de Nancy.** Dans les angles du haut, reproduction de la carte de Lorraine et de celle du gouvernement de Nancy par Tassin. 970 sur 640 millim. Le plan a été reproduit en petit, par Cayon dans son *Histoire de Nancy,* p. 141 sous le titre : *Nancy fortifié.* On trouve des copies de ce plan dans la collection du Musée lorrain et dans le cabinet des estampes de la **Bibl. nationale.**

13. — *Plan des Villes et Citadelle de Nancy. 1728. Eschelle de deux cent Toises mesure de france.* 500 sur 330 millim. Ce plan se trouve au t. I de l'*Histoire de Lorraine* de dom Calmet. Par des pointillés dom Calmet a indiqué les remparts de la Ville-Neuve et les demi-lunes de la Ville-Vieille, démolis en vertu des stipulations du traité de Ryswick. M. Lepage a reproduit ce plan au t. IV des *Archives de Nancy,* Lithographie L. Christophe. 400 sur 210 millim.

14. — *Plan de Nancy avec les Changements que le Roy de Pologne, duc de Lorraine et de Bar y a fait* (*sic*), *dédié à Sa Magesté Polonoise par* Le Rouge, *ingr géographe du Roy à Paris, rue des Grands Augustins, 1752.* 500 sur 600 millim. En haut sur une banderole : *lapideam invenit, marmoream reliquit.* Dans les marges, dessin des principaux monuments. Nous avons de ce plan deux autres états; sur quelques exemplaires, on lit le nom de Desnos, au lieu de celui de Le Rouge; sur d'autres on lit le nom de l'éditeur Duplessis.

15. — *Plan général des deux Villes de Nancy et des Nouveaux Édifices que sa Majesté le roy de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, etc., y a fait construire, levé et gravé* par Belprey, *l'un des brigadiers de ses gardes en 1754.* Plan représentant les maisons en relief. 1,245 sur 800 millim. Quelques monuments, dans les marges supérieure et inférieure. Pour la partie de la ville, située derrière la Cathédrale, le plan est très défectueux.

16. — *Plan général de Nancy levé en 1758.* 350 sur 405 millim. Il est tiré du *Recueil des fondations et établissements faits par le roi de Pologne,* édition in-folio. 1758. Le plan est connu sous le nom de plan Michel, auteur du *Recueil.*

17. — *Plan de la ville de Nancy.* Ms. à la **Bibl. de Nancy.** 1,010 sur 700 millim. Le plan semble dater de 1778, mais avec des additions postérieures.

18. — *Plan des villes, citadelle et fauxbourgs de Nancy, dédié à la Reine par son très humble et très obéissant serviteur* C. Mique, *architecte de feu roi de Pologne à Nancy,* 1,030 sur 710 millim. Le plan nous montre non seulement les deux villes, mais encore les faubourgs; il est d'une grande exactitude. Il est dédié à Marie-Antoinette et est antérieur à 1778. Cf. n° 19. Un autre exemplaire porte en marge à droite : *Carte historique des principaux édifices de Nancy,* avec quelques indications sur ces édifices.

19. — *Plan des villes, citadelle et fauxbourgs de Nancy, capitale de la Lorraine. Monseigneur le duc de Fleury en est Gouverneur. Publié en 1778.* Dans un cartouche une description imprimée, signée Moithey, ingénieur géographe du Roi. 985 sur 788 millim. Dans la marge inférieure, quatre vues. Moithey a copié avec quelques petites modifications le plan de Mique.

20. — *Plan des villes, citadelle, faubourgs et environs de Nancy. Dédiée à la Reine par son très humble et très obéissant serviteur* Mique. *Dorvasy, m[d] papetier près des Jacobins, n° 171.* 470 sur 360 millim. Réduction du plan n° 18, mais donnant en plus les environs de la ville. Un autre état porte : *Ce vend à Nancy. Avec privilège du Roy chez les s[rs] Mique architecte*

et Dorvasy, md papetier près des Jacobins, no 171. Un troisième tirage indique en couleurs les embellissements qu'on se proposait de faire dans Nancy, par arrêt du conseil du Roi du 12 juin 1778. On voit aussi à droite de la route du Pont-d'Essey à Malzéville cette indication : *Magasin à poudres bâti en 1779.*

21 et 22. — *Deux plans manuscrits de la ville de Nancy,* très grand format accompagnant les arrêts du conseil d'État du 12 juin 1778 et du 19 juin 1784 à Paris, aux archives nationales, section des cartes, *Meurthe,* IIIe classe, nos 3 et 4. Noël, dans son *Catalogue,* nos 3519 et 3520, signale un double de ces plans.

On trouve aux Archives nationales une série de plans parcellaires de Nancy sous cette même cote. Les archives départementales de la Meurthe contiennent aussi une série de plans ou de croquis, quelques-uns assez intéressants. M. Lepage en a dressé un inventaire manuscrit : *Registre des plans des archives départementales.* Voir à l'article *Nancy.*

IV. — PÉRIODIQUES

M. A. S. : ***Mémoires de l'Académie de Stanislas.*** — Ces Mémoires forment trois séries de publications : 1° ***Mémoires de la Société Royale des sciences et belles-lettres de Nancy,*** Nancy, P. Antoine et Haener, 1754-1759, 4 vol. in-12; 2° ***Précis analytique des travaux de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy,*** 1804 à 1832, Nancy, d'abord J.-R. Vigneulle, puis Hissette, 12 fascicules in-8°; 3° ***Mémoires de la Société royale des sciences, lettres et arts,*** plus tard, avec le titre : *Mémoires de l'Académie de Nancy,* Nancy, Hissette, Grimblot et veuve Raybois; puis Grimblot et veuve Raybois; Sordoillet; Berger-Levrault et Cie, 1835 à 1900, 65 vol. in-8°. Nous avons peu d'occasions de citer les deux premières séries; mais la troisième nous a été très utile et nous y renvoyons souvent. Nous indiquons toujours l'année qui se trouve après le titre, et non l'année de l'impression. Ainsi les mémoires de 1895 ont paru en 1896. M. Simonin père a publié des *Tables alphabétiques* en 1867; M. Favier prépare de nouvelles tables embrassant les trois séries.

M. S. A. L. : ***Mémoires de la Société d'archéologie lorraine.*** — Les huit premiers volumes de ce recueil, chez A. Lepage, 1849-1858, portent le titre de ***Bulletins.*** Le titre de ***Mémoires*** ne paraît que sur le volume de 1859 et est continué sur les volumes suivants, d'abord chez Lepage, puis chez Crépin-Leblond. La collection est divisée en quatre séries; la premiere renferme les 8 volumes des *Bulletins,* la seconde les 14 volumes de 1859 à 1872, la troisième les 27 volumes de 1873 à 1899; une quatrième série est commencée avec l'année 1900. Nous citons avec la même abréviation les *Bulletins* et les *Mémoires;* et nous indiquons toujours non le numéro du volume, mais l'année. MM. A. Benoît, Laprevote et Lepage ont publié en 1874 une table des 22 premiers volumes des *Bulletins* et des *Mémoires.* Une nouvelle table, dressée par M. Charles Sadoul, sera bientôt mise sous presse.

J. S. A. L. : *Journal de la Société d'archéologie lorraine et du Comité du Musée lorrain.* — Ce périodique paru en 1853 a porté ce titre jusqu'en 1900, et la collection comprend 49 volumes in-8°, d'abord Lepage, puis Crépin-Leblond. Avec le no de 1901 on a changé le titre de *Journal* contre celui de *Bulletin mensuel.* Nous citons toujours l'année. On a donné une table analytique des tomes 1853-1867; 1868-1877 par A. Benoît; 1878-1887 par Léon Germain. M. Charles Sadoul prépare une table générale et des *Mémoires* et du *Journal.*

Documents sur l'histoire de Lorraine. 15 volumes publiés par les soins de la Société d'archéologie lorraine de 1855 à 1870, 3 volumes de 1891 à 1896, Nancy, A. Lepage, puis Lucien Wiener, enfin René Wiener. Nous désignons chaque volume par son numéro d'ordre et l'année où il a paru, et nous indiquons toujours quelle est la nature du document dont nous nous servons.

A. D. E. : *Annales de l'Est.* — Revue trimestrielle publiée sous la direction de la Faculté des lettres de Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1887. Une table des tomes I à X a été dressée par Th. Schœll.

B. S. S. : *Bulletin de la Société des sciences de Nancy.* — Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1874 et années suivantes. Une table des volumes 1879-1888, dressée par J.-V. Barbier, se trouve au t. XII (1890).

S. G. E. : *Bulletin de la Société de géographie de l'Est.* — Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1879 et années suivantes.

M. S. L. Bar-le-Duc. : *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.* — Bar-le-Duc, Contant-Laguerre; 1re série, 1871-1880; 2e série, 1881-1891; 3e série, 1892 et ss. Nous désignons en général chaque tome, sans distinction de série, par l'année où il a paru.

J. G. L. G. : *Jahr-Buch der Gesellschaft für Lothringische Geschichte und Altertumskunde.* — Metz, Scriba, 1891 et ss., grand in-8°.

Nous avons cité d'autres périodiques en grand nombre, ainsi *Nancy-Artiste* dirigé par E. Auquin, 1883-1888, et la *Lorraine-Artiste*, 1889 et ss., grand in-8° dirigée par Goutière-Vernolle; le *Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est*, 1895 et ss.; les *Annales de la Société d'émulation des Vosges*, Épinal, Gérard, Gley, Busy, 1831 et ss.; table de 1831 à 1859 et de 1860 à 1889 par Claudot; le *Bulletin de la Société philomatique de Saint-Dié*, Saint-Dié, L. Humbert, 1876 et ss.; les *Publications de l'Institut historique grand-ducal luxembourgeois*, Luxembourg, année 1845 et ss.; table de 1845 à 1888 par C. de Muyser; la *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, Carlsruhe, 1re série, 1850-1885; neue Folge, 1886 et ss.; table des t. I-XXX au t. XXXI, des t. XXXI à XXXIX au t. XXXIX, des t. I à X de la nouvelle série au t. X (1895). Nous citons les sociétés savantes d'Aix-en-Provence, d'Angers, de Chambéry, de Laval, de Tournai, etc., etc.; mais à chaque fois nous donnons en note les indications nécessaires.

V. — OUVRAGES IMPRIMÉS

Historiens de France. — *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, Paris, 1738-1876, 23 volumes grand in-folio. On donne à la collection le nom de dom Bouquet, l'éditeur des 8 premiers volumes.

Pertz, *SS.* — *Monumenta Germaniæ historica. Scriptores*, Hannoveræ, 1826 et ss.; t. I-XII, XVI-XXXIII. Les premiers volumes ont été édités par Pertz : d'où le nom de la collection. Nous citons aussi assez souvent les volumes in-4°, en ayant soin d'indiquer la division : *Auctores antiquissimi*, *Capitularia*, *Epistolæ*, etc.

Migne. — Il s'agit toujours du : *Patrologiæ latinæ cursus completus... ab ævo apostolico ad Innocentii III tempora*, Paris, 1839, 221 volumes in-4°.

Jaffé-Löwenfeld. — *Regesta pontificum Romanorum ab condita ecclesia ad a. p. Ch. n. 1198*, par Ph. Jaffé, 2e édition, cur. S. Löwenfeld, F. Kaltenbrunner, P. Ewald. Leipzig, 1885 et 1888, 2 volumes in-4°.

Potthast. — *Regesta pontificum Romanorum inde ab a. 1198 ad a. 1304*. Berolini, 1874-1875, 2 volumes in-4°.

La Chronique de Lorraine. — Nous renvoyons toujours à l'édition de l'abbé Marchal, Nancy, chez Wiener (aîné) fils, 1860. Forme le t. III des *Documents de l'histoire de Lorraine.*

Dom Calmet. — *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine, qui comprend ce qui s'est passé de plus mémorable dans l'archevêché de Trèves et dans les évêchés de Metz, Toul et Verdun depuis l'entrée de Jules César dans les Gaules jusqu'à la mort de Charles V, duc de Lorraine, arrivée en 1690*, 3 volumes in-folio, Nancy, Cusson, 1728. A chaque volume sont jointes des preuves avec numérotation spéciale par colonne en chiffres arabes dans le premier volume, en chiffres romains dans le second et le troisième. Quand nous ne donnons pas d'indication spéciale, c'est toujours à cette édition que nous renvoyons; les pièces y sont publiées plus correctement que dans la seconde. Nous indiquons les preuves des trois volumes en chiffres arabes, ce qui sera plus commode pour le lecteur. Nous ne mettons de chiffres romains que pour les dissertations placées en tête des trois volumes. Souvent les preuves accompagnant chaque volume sont réunies en un tome spécial qui est alors le quatrième de la collection. Dom Calmet a donné une nouvelle édition de son ouvrage en 7 volumes in-folio, Nancy, A. Leseure, 1745-1757. Le tome IV de cette collection forme la *Bibliothèque lorraine*. Toutes les fois que nous renvoyons à cette édition, nous avons soin de prévenir le lecteur. Cf. Aug. Prost, *Tables des morceaux accessoires, documents et titres contenus dans les deux éditions de l'histoire de Lorraine par dom Calmet*, Paris, librairie de la Société de bibliographie, 1877; extrait du *Polybiblion.*

Dom Calmet. *Notice de la Lorraine.* — Le titre exact est : *Notice de la Lorraine, qui comprend les duchés de Bar et de Luxembourg, l'électorat de Trèves, les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun; les villes principales et autres lieux les plus célèbres, rangés par ordre alphabétique, ornée de plusieurs inscriptions antiques et figures en taille-douce*, Nancy, L. Beaurain, 1756, 2 volumes in-folio. On a donné une seconde édition de cet ouvrage, Lunéville, Mme Georges, 1844, 2 volumes in-8°.

Dom Pelletier. — *Nobiliaire ou Armorial général de la Lorraine et du Barrois, en forme de dictionnaire, où se trouvent les armes gravées et environnées de très beaux cartouches, et*

mises à côté de chacun des articles qui les concernent. Tome premier concernant les anoblis, Nancy, Thomas, 1758, 1 volume in-folio. (Le reste n'a pas paru.) Nous nous sommes beaucoup servi de l'exemplaire de la bibliothèque de Nancy qui contient de nombreuses additions manuscrites. Ms. nos 987-990 (170).

Recueil des édits de Lorraine. — Le titre complet est : *Recueil des édits, ordonnances, déclarations, traitez et concordats du règne de Léopold Ier.* — puis : *depuis le règne du duc Léopold jusqu'à celui de Sa Majesté le roi de Pologne. — Du règne de S. M. le roi de Pologne. — Du règne de Leurs Majestés Louis XV et Louis XVI,* Nancy, J.-B. Cusson, P. Antoine, Thomas, Babin, Lamort, 1733-1786; 15 t. in-4° et 1 volume de supplément pour la période 1745 à 1773, Nancy, Babin, 1777. Table des 12 premiers volumes, du 13e et du volume de supplément par Riston dans ce volume de supplément; table au t. XV pour ce tome.

De Rogeville, *Dictionnaire des ordonnances.* — Le titre complet est : *Dictionnaire historique des ordonnances et des tribunaux de la Lorraine et du Barrois,* 2 volumes in-4°, Nancy, veuve Leclerc et Nicolas Gervois, 1777.

Durival, *Description de la Lorraine.* — Le titre complet est : *Description de la Lorraine et du Barrois,* par M. Durival l'aîné, 4 volumes in-4°, Nancy, veuve Leclerc et Leseure, 1778-1783. Durival avait déjà publié sans nom d'auteur une *Table alphabétique des villes, bourgs, villages et hameaux de la Lorraine,* 1re édition, 1749; 2e édition, 1766; et en 1753 avec l'initiale D un *Mémoire sur la Lorraine et le Barrois.* Nous renvoyons toujours à la *Description.*

Lionnois. — Il s'agit de l'ouvrage : *Histoire des villes vieille et neuve de Nancy depuis leur fondation jusqu'en 1788, deux cents ans après la fondation de la Ville-Neuve,* 3 volumes in-8°, Nancy, Hæner et Delahaye, 1805-1811. Les deux derniers volumes ont paru après la mort de l'auteur, d'après le manuscrit terminé en 1788 qui est conservé à la bibliothèque de Nancy, nos 886-887 (503). M. Paul Digot a dressé en 1855 une *Table alphabétique et analytique de l'Histoire de Nancy de l'abbé Lionnais (sic).* Lionnois avait d'abord fait paraître, sans nom d'auteur, ses *Essais sur la ville de Nancy,* La Haye, la Compagnie, 1779, où il n'est question que de la Ville-Vieille. Nous prévenons toujours quand nous renvoyons aux *Essais* où l'on trouve quelques détails qui ne sont pas reproduits dans l'*Histoire* [1].

De Saulcy, *Recherches sur les monnaies des ducs héréditaires de Lorraine.* — Metz, Lamort, 1841, 1 volume in-4° avec 36 planches. Nous citons la planche et le numéro.

Cayon, *Histoire de Nancy.* — Le titre complet est : *Histoire physique, civile, morale et politique de Nancy, ancienne capitale de la Lorraine, depuis son origine jusqu'à nos jours, avec nombre de figures et de plans,* Nancy, Cayon-Liébault, 1846. Nous indiquons dans nos notes les nombreux ouvrages de Cayon sur des points particuliers.

Digot. — Il s'agit toujours de l'*Histoire de Lorraine,* 6 volumes in-8°, Nancy, Vagner, 1856. Une nouvelle édition a été donnée chez Crépin-Leblond en 1879-1880. Nous renvoyons toujours à la première, que l'auteur a revue.

Lepage, *Les Communes de la Meurthe.* — Le titre complet est : *Les Communes de la Meurthe. Journal historique des villes, bourgs, villages, hameaux et censes de ce département,* Nancy, A. Lepage, 1853, 2 volumes in-8°. Le très long article sur Nancy occupe le t. II, pp. 93-225. Le début de l'ouvrage avait d'abord paru en format in-4° qui a été bientôt abandonné. Déjà M. Lepage avait donné des notices historiques sur les communes de la Meurthe au second volume de son ouvrage : *Le département de la Meurthe. Statistique historique et administrative,* 2 volumes in-8°, Nancy, Peiffer, 1843. On trouvera dans nos notes les nombreux articles de M. Lepage sur l'histoire de Nancy qui forment une suite presque continue depuis les origines jusqu'à la Révolution.

Les Transformations de Nancy. — C'est un volume de 130 pages, paru à Nancy, imprimerie N. Collin, 1879; il ne porte aucun nom d'auteur; mais il est dû à la collaboration de MM. Henri Lepage et Ernest Roussel.

Courbe, *Promenades.* — Il s'agit des : *Promenades historiques à travers les rues de Nancy au* XVIIIe *siècle, à l'époque révolutionnaire et de nos jours. Recherches sur les hommes et les choses de ces temps,* Nancy, imprimerie nancéienne, 1883, 1 vol. in-8°.

Courbe, *Les Rues de Nancy.* — Le titre complet est : *Les Rues de Nancy du* XVIe *siècle à nos jours. Tableau historique, moral, critique et satirique des places, portes, rues, impasses et faubourgs de Nancy. Recherches sur les causes et les origines des vocables qui leur ont été*

1. On nous permettra de renvoyer à notre éloge de Lionnois dans les *M. A. S.*, 1889, et à notre coup d'œil sur les historiens de Nancy dans notre 1re édition, p. III et ss.

appliqués depuis le XVIe *siècle*, 3 volumes in-8°, Nancy, imprimerie lorraine, 1885-1886. L'ouvrage a paru après la mort de l'auteur et est incomplet.

CH. ROBERT, *Catalogue*. — Il s'agit de la : *Description de la Collection de M. P.-Charles Robert*, Paris, 1886; 3e fascicule, *Lorraine et Barrois* (n°s 1158 à 1751). Nous renvoyons aux numéros du *Catalogue*.

ROUSSEL (EMILE). — *Ville de Nancy. Table chronologique des actes et délibérations de l'autorité municipale* (1789-1870). Le tome I de 1789 à 1800 a seul paru, Nancy, imprimerie nancéienne, 1891, in-4°.

L. WIENER, *Catalogue*. — Il s'agit du : *Musée historique lorrain au Palais ducal de Nancy. Catalogue des objets d'art et d'antiquité*, 7e édition, 1895.

N. B. — Quand nous parlons de la droite ou de la gauche d'un monument, nous songeons toujours au spectateur qui le regarde. Nous savons que nous allons contre l'usage suivi par les archéologues, qui se mettent pour ainsi dire dans l'édifice même. Nous suivons la même méthode quand il s'agit d'un tableau. Pourtant, quand nous parlons de la gauche ou de la droite d'un personnage représenté, nous nous plaçons au point de vue *objectif*. Pour les monnaies nous nous conformons aux règles posées par les numismates; nous les considérons toujours objectivement.

HISTOIRE DE NANCY

CHAPITRE Ier

Le territoire de Nancy aux périodes préromaine, romaine et mérovingienne.

§ Ier. *Situation de Nancy. — Formation géologique du sol. — Creusement de la vallée de la Meurthe. — Apparition de l'homme. — Les découvertes préhistoriques sur le plateau de Malzéville et sur le plateau de Haye.*

§ II. *Le territoire de Nancy à l'époque romaine. — Découvertes faites à Laneuveville. — Exploitations minières au Noirval, à Bouxières-aux-Dames et à Blanzey. — La question d'*Andesina. — Andesina *n'est point Nancy. —* Andesina *et Grand.*

§ III. *Le territoire de Nancy à l'époque mérovingienne. — Le cimetière du Vieil-Attre. — Sa date. — Les morts appartiennent à une population sédentaire; ils sont chrétiens. — Vases funéraires, armes, fibules et bijoux, ustensiles divers. — Le* triens *frappé à* Nanciacus. *— Le nom de Nancy. — Ce nom est d'origine celtique.*

§ IV. *La banlieue actuelle. — L'ancienne banlieue de Saint-Dizier. — Origine de Boudonville. — Étude sur les lieux-dits.*

Conclusion.

I

Le territoire de Nancy avec les villages voisins de Villers, Laxou, Malzéville, Tomblaine, Pont-d'Essey et Maxéville présente au voyageur qui vient du côté du sud-est un sillon d'abord largement ouvert, aux pentes douces, limité à l'ouest par le plateau de Haye, à l'est par la hauteur de Saulxures et la dépression d'Essey. Puis, tout d'un coup, ce sillon se rétrécit ; il devient profond entre les promontoires jetés en avant par la Haye, d'un côté, et la colline de Malzéville, de l'autre. La Meurthe en occupe le fond et se fraie un chemin assez péniblement, par toutes sortes de détours, avant de confondre ses eaux avec celles de la Moselle, à Frouard.

Situé sur les rebords d'une vallée fluviale, ce territoire se montre, en

définitive, flanqué de deux massifs isolés : l'un, petit, sur la rive droite, est le plateau de Malzéville ; l'autre, vaste, sur la rive gauche, est le plateau de Haye, où se creusent, du côté de la ville, des vallons encaissés, celui de Boudonville, celui de Maxéville, celui de Saint-Barthélemy qui débouche à Champigneulles. Ces deux massifs font partie intégrante de la ligne de reliefs jurassiques qui bordent, à l'ouest des Vosges, le bassin géologique de Paris.

A une époque très ancienne, qui nous ramène à des milliers et des milliers d'années en arrière, le plateau de Haye et la colline de Malzéville étaient réunis ; les mêmes sédiments jurassiques, lias et oolithique, qui les constituent, couvraient la dépression où coule aujourd'hui la Meurthe. Le sol de la Lorraine formait un vaste plateau qui se continuait, par-dessus les vallées et les collines actuelles, jusqu'aux Vosges à l'est et s'abaissait graduellement



MUR DE LA TRINITÉ (CÔTÉ OUEST)

vers l'ouest, du côté du bassin de Paris. Tel était l'aspect de nos régions pendant l'époque crétacique et une partie de l'époque tertiaire. Sur la surface coulaient les eaux venues des Vosges ; elles dissolvaient les dépôts supérieurs, dont il ne reste plus que quelques traces.

Mais de grandes révolutions se produisent. De formidables mouvements du sol ouvrent dans ce plateau, autrefois uni, de larges fissures. Les eaux venues des Vosges s'y précipitent ; elles forment encore une nappe très étendue ; elles coulent encore à une hauteur considérable au-dessus du niveau actuel. Pourtant, ces eaux creusent toujours leur lit plus profond et, au fur et à mesure qu'elles accomplissent ce travail, elles se resserrent et le lit devient plus étroit. La vaste nappe fluviale tend de plus en plus à devenir un cours d'eau. Chacun de ces progrès a laissé sur le sol une trace visible : ce sont les terrasses successives qui actuellement s'abaissent des deux côtés vers la Meurthe. Ce sont ces terrasses façonnées par les eaux fluviales dans

le massif jurassique qui, s'étageant depuis la côte de Buthegnémont jusqu'à la rivière, constituent le territoire de Nancy.

Avant que la Meurthe se soit fixée en son lit définitif et se soit frayé son chemin, à une époque où vivent encore dans nos pays le mammouth, l'ours des cavernes et le renne [1], l'homme fait, pendant la période quaternaire, son apparition des deux côtés de cette vallée, qui est encore un marécage et qui achève de se creuser. Nous trouvons les traces les plus anciennes de la présence de l'homme sur le plateau de Malzéville et sur celui de Haye. Puis, pendant longtemps encore, pendant un nombre considérable d'années, durant les âges que les archéologues appellent l'âge de la pierre éclatée, l'âge de la pierre polie, l'âge du bronze et l'âge du fer, l'homme continue d'habiter sur ces hauteurs. Il ne descend que lentement dans la vallée, qui s'est constituée dans l'intervalle;



MUR DE LA TRINITÉ (CÔTÉ SUD)

il séjourne d'abord sur les flancs des collines, sur ces terrasses qui marquent autant d'étapes de la Meurthe; bien plus tard, il habitera près de la rivière, dont il ne cesse de redouter les caprices et les crues subites. L'évolution géologique et l'évolution de l'homme ont passé dans nos régions par les mêmes phases [2].

Les traces qu'a laissées l'homme sur le plateau de Malzéville avant la période romaine — nous considérons en bloc une vaste période de l'histoire de l'huma-

1. Barthélemy, *Sur les molaires de mammouth trouvées à Nancy*. 1893 (Extrait du *B. S. S.*). On a trouvé trois molaires de mammouth en creusant les fondations d'une maison, rue du Faubourg-Saint-Jean, n° 57. D'autres ont été découvertes dans une grouinière de Boudonville et dans une carrière de la côte de Toul.

2. Cf. Bleicher, *Guide du géologue en Lorraine*, Nancy, 1887; *Géologie et archéologie préromaines des environs de Nancy* (Extrait de *Nancy et la Lorraine*. Notice historique et scientifique, 1886); *Nancy avant l'histoire*, discours de réception à l'Académie de Stanislas, 1882. M. Bleicher, qu'une mort terrible vient d'enlever, a bien voulu mettre à notre disposition des notes manuscrites que nous avons suivies de fort près. Cf. *Carte géologique et agronomique du département de Meurthe-et-Moselle*, par Levallois et Reverchon, revue par Braconnier.

nité — sont nombreuses. Les explorations qu'ont faites du plateau nos géologues et nos archéologues les plus distingués, MM. Charles Cournault, Raoul Guérin, le docteur Bleicher, F. Barthélemy, ont été toujours fructueuses. Ils y ont recueilli en treize endroits différents des pointes de flèches en pierre, des éclats de silex, des haches polies[1]. Ils y ont ramassé des poteries grossières, noires et épaisses, les unes façonnées à la main, les plus récentes faites au tour. Ils y ont fouillé des tombelles en pierres sèches, sous lesquelles ont été découverts quelques autres silex, des grains de colliers et une petite plaque de bronze[2]. Au sommet du plateau, au-dessus de la ferme de la Trinité, existe une vieille construction, véritable mur cyclopéen formé de pierres à peine équarries, posées les unes sur les autres sans ciment. Il soutenait sans doute du côté de la pente raide de la colline une terrasse où habitaient nos lointains ancêtres[3]. A diverses reprises aussi, l'on a trouvé sur le plateau des monnaies gauloises, au type du sanglier déformé, ces monnaies en bronze qu'on appelle dans la région des *chèvres de Moïse*[4].



MONNAIE GAULOISE

Pareilles découvertes ont été faites de l'autre côté, sur les rebords du plateau de Haye. Sur la hauteur qui domine la Croix-Gagnée, M. Raoul Guérin a recueilli des pointes de flèches, des grattoirs, des éclats de silex[5]. Dans la forêt de Haye, des *tumuli* en pierres sèches ont été fouillés et, si les ossements en avaient disparu sous l'influence des agents atmosphériques, au moins ont-ils livré des charbons et des débris de poterie. L'un d'entre eux, près de Clairlieu, a fourni deux magnifiques bracelets en bronze[6]. Et voici un exemple des plus curieux de fortification préhistorique. Entre le vallon où Maxéville étend sa double rangée de blanches maisons et le vallon de Saint-Barthélemy, le plateau de Haye projette en avant un promontoire : la Fourasse. Limité de trois côtés par des pentes abruptes, il est séparé du plateau, sur le quatrième côté, par une levée de pierres qui a 338 mètres de longueur. Sur ce promontoire pouvait ainsi trouver refuge, en cas de danger, la population du voisinage. Pour rendre la levée plus solide, on a essayé de la calciner. Entre les pierres, on avait eu soin de disposer des morceaux de bois de hêtre, et on a mis le feu à toute la masse, sans qu'on ait, du reste, réussi à obtenir une vitrification

---

1. R. Guérin, *Note sur les objets préhistoriques de la côte de Malzéville*, 1869.

2. R. Guérin, *Les Tombelles antéhistoriques de la côte de Malzéville* (*J. S. A. L.*, 1868, p. 28).

3. Dr Bleicher, *La Colline de Malzéville* (*S. G. E.*, 1899, pp. 23-30). F. Barthélemy, *Recherches archéologiques sur la Lorraine avant l'histoire*, 1889, p. 279. Sur la butte Sainte-Geneviève, près du col que traverse le chemin de Dommartemont à Agincourt, la crête est barrée sur une longueur de 60 mètres par un épaulement en terre. Ce rempart est-il d'origine préromaine, comme le veut F. Barthélemy, *l. l.*, p. 207, ou d'origine romaine, selon la thèse de M. Beaulieu, *Archéologie de la Lorraine*, t. I, p. 138, ou bien forme-t-il un débris des lignes de circonvallation établies par Louis XIII autour de Nancy en 1633 ? Il est bien difficile de se prononcer.

4. M. Riston, membre de l'Académie de Stanislas, nous a remis quelques-unes de ces monnaies.

5. R. Guérin, *Objets préhistoriques de la côte de Boudonville* (*J. S. A. L.*, 1870, p. 34).

6. F. Barthélemy, *Recherches*, pp. 196-200.

complète[1]. A une plus grande distance de Nancy, au-dessus de Ludres, on a tenté, par des procédés analogues, de vitrifier le rempart intérieur du fameux camp d'Afrique, qui est l'une des curiosités archéologiques les plus remarquables de nos environs[2].

Tandis que les anciens habitants se créent une demeure, taillent leurs instruments et se fortifient sur ces collines oolithiques qui dominent la vallée de la Meurthe des deux côtés, le sol où s'élèvera Nancy reste inoccupé. Dans la vallée que limitent ces hauteurs, on n'a fait nulle découverte archéologique sérieuse, appartenant à la préhistoire. On ne saurait tirer aucune conclusion d'une hache polie perforée, en grauwacke métamorphique fort belle, que l'on a trouvée récemment en draguant la Meurthe, près de Tomblaine[3].

II

Nous arrivons ainsi, franchissant un très grand espace de temps, à la période romaine. Les Romains ont occupé pendant quatre siècles le pays qui plus tard sera la Lorraine. Administrativement, ce pays dépendait de la province de Belgique. A partir de Dioclétien, la Grande Belgique fut divisée; la région que nous étudions fit partie de la Belgique première, avec Trèves comme métropole. La province se partagea en quatre cités : *metropolis civitas Treverorum,* Trèves; *civitas Mediomatricorum,* Metz ; *civitas Leucorum,* Toul; *civitas Verodunensium,* Verdun. Cette division romaine a survécu dans la division ecclésiastique du moyen âge. Un archevêché a été établi dans la métropole, à Trèves ; un évêché dans les trois autres cités : Metz, Toul et Verdun. Le territoire de Nancy dépendait du pays des *Leuci,* et, jusqu'en 1777, où fut créé un évêché spécial dans notre ville, Nancy fera partie, au point de vue religieux, du diocèse de Toul.

Metz, Toul, Verdun étaient les trois villes principales dans le voisinage du futur Nancy; sur leur territoire ont été trouvés d'intéressantes inscriptions ou de curieux autels votifs ou des monuments funéraires en assez grand nombre[4]. Cependant, il y avait d'autres centres de population à l'époque

1. Sur ce retranchement, découvert par Bleicher et Ch. Millot, voir F. Barthélemy, *o. l.*, pp. 204 et 261 ; Bleicher, *Géologie et archéologie préromaines des environs de Nancy,* p. 47.

2. Voir l'indication des ouvrages sur le camp d'Afrique, chez le comte J. Beaupré, *Répertoire archéologique pour le département de Meurthe-et-Moselle,* p. 93. Nancy 1897.

3. Don de M. Lanternier (*J. S. A. L.*, 1895, p. 191). Dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences,* du 24 août 1863, M. Eug. Robert signale une hache polie en trapp, trouvée dans une fissure des carrières de Monbois; ces carrières sont au bas de la côte Sainte-Catherine.

4. Les inscriptions relatives à la cité de Metz viennent d'être réunies par le Dr Keune dans le *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte,* 1898. En attendant la publication prochaine du *Corpus* pour la Belgique, on consultera Robert et Cagnat, *Épigraphie gallo-romaine de la*

romaine. Entre Metz et Nancy, dans une île formée par la Moselle, se dressait la ville de Scarpone. La légende lui attribue sept lieues de tour; mais elle exagère beaucoup. Les découvertes qu'on y a faites : borne milliaire, tombeaux, débris de statue, attestent cependant un établissement considérable[1]. C'est avec des débris romains qu'a été construit, sur la rive gauche de la Moselle, le village de Dieulouard.

Plus près encore de Nancy, à 7 kilomètres environ, dans la direction du sud, sur le territoire de Laneuveville-devant-Nancy, les trouvailles d'objets romains ont été nombreuses. On y a mis au jour, à presque toutes les époques, des monnaies romaines, des débris de tuyaux, des substructions fortement cimentées. En 1810, près du ruisseau du Frahaut, qui gagne la Meurthe, on a découvert sous terre une jolie statuette de Mercure avec le pétase, les talonnières et le caducée[2]. Quand, en 1840, on a creusé le chemin de fer de Nancy à Strasbourg, tout près du chemin vicinal qui conduit à Fléville, on a ramassé deux autres statuettes en bronze. L'une est aujourd'hui le joyau du Musée lorrain, peut-être celle de toutes les statues antiques de la région qui offre la plus grande valeur artistique. Elle représente un jeune homme nu, à la chevelure abondante, dans l'attitude de la marche. De sa main droite levée, il porte un flambeau allumé pour éclairer ses pas. C'est une image du dieu Phosphoros ou Lucifer, dont nous parlent les poètes anciens, ce dieu qui, chaque matin, marche au-devant de l'Aurore, chasse les étoiles innombrables, monte, éternellement jeune, dans le ciel et apporte la lumière au monde :



STATUETTE DE LUCIFER
TROUVÉE
A LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY

..... *diffugiunt stellæ, quarum agmina cogit*
Lucifer, et cœli statione novissimus exit[3].

La seconde statuette, un peu plus grande, représente un enfant nu, mais à la figure laide et sans expression. De sa main gauche il tient une boule; de sa droite il soutenait sans doute une raquette[4]. L'image est assez médiocre et fait ressortir la réelle beauté de la figure précédente. Un peu plus loin, à l'ouest du village, vers Nancy, à quelques pas du vieil ermitage consacré à sainte Valdrée, des ouvriers se sont heurtés, en 1847, à quatre bas-reliefs en pierre, incontestablement d'origine romaine : deux sont

---

Moselle, Paris, 1873 et années suivantes; BEAULIEU, *Archéologie de la Lorraine,* 2 vol., 1840-1843: JOLLOIS, *Mémoires sur quelques antiquités remarquables du département des Vosges,* Paris, 1843, in-4°.

1. Sur Scarpone on consultera BEAULIEU, *Archéologie de la Lorraine,* t. II, pp. 95 et ss.; DE SAULCY, *Notes sur quelques antiquités trouvées à Dieulouard,* Metz, 1832; MATHIEU, *Ruines de Scarpone,* Nancy, 1834; ABBÉ MELNOTTE, *Notice historique sur Scarpone et sur Dieulouard,* Nancy, Vagner, 1895.

2. Nous ignorons ce qu'est devenue cette statuette.

3. OVIDE, *Métamorphoses,* II, 115. Nous reproduisons cette statuette d'après un dessin de M. AUGUIN *La Meurthe,* dans la *Lorraine illustrée.*

4. Musée lorrain. Monuments anciens, n°s 290 et 294.

frustes ; un troisième représente Mercure ; un quatrième, une femme nue jusqu'à la ceinture ; autour de son bras s'enroule un serpent, consacré aux divinités qui apportent aux hommes la guérison[1]. Voilà pourquoi il est permis d'identifier la stèle avec Hygie, la déesse de la santé[2]. Une statue à peu près analogue se trouve au Musée de Berlin[3]. Toutes ces trouvailles en supposent d'autres qui ont échappé à l'attention des archéologues. Il est permis d'en conclure que sur le territoire de Laneuveville il y avait un centre d'habitations assez important à l'époque romaine. Et, dès lors, ce nom de Laneuveville paraîtrait singulier pour une localité si ancienne, si nous ne savions que, près du village moderne, s'élevait, au début du moyen âge, une localité nommée Arrentière avec sa banlieue distincte[4]. Avec les débris d'Arrentière s'est construit le village nouveau, comme avec ceux de Scarpone le bourg de Dieulouard.

Si nous passons au nord de Nancy, nous pouvons signaler d'autres vestiges romains. Tout Nancéien connaît le joli chemin qui, par les bois, mène à Liverdun. Au delà de la ferme Saint-Jacques, on descend par un sentier rocailleux, abrupt ; on franchit le ruisseau de Belle-Fontaine, puis on remonte de l'autre côté sur un nouveau plateau. La vallée que l'on suit à ce moment a reçu le nom de Noirval. Or, au Noirval, on a trouvé divers bas-reliefs romains[5]. Ce sont des stèles funéraires ; l'une d'elles, en mauvais état, est conservée au Musée lorrain[6]. On y a ramassé aussi diverses variétés de poterie samienne. Pourquoi donc ces ruines au milieu de la forêt ? Observons bien le sol et nous aurons l'explication. Il est jonché de scories de minerai. Ici des Romains ont exploité le fer que notre contrée produit en si grande abondance. La flore de cette vallée nous fournit une autre preuve de l'occupation romaine. On y rencontre en effet une plante médicinale, l'*euphorbe-épurge*, qui provient du Midi de l'Europe et qui, selon toute vraisemblance, a été importée par les conquérants en ce coin, où elle s'est développée[7]. — De l'autre côté de la Meurthe, en bas de la côte de Bouxières-aux-Dames, vers la route qui se dirige sur Lay-Saint-Christophe, on a trouvé des traces d'un autre établissement métallurgique gallo-romain. Des fouilles ont même mis à jour une énorme masse de fer pesant environ 600 kilogr.[8]. Un peu plus à l'est,

---

1. Trois de ces stèles sont conservées au Musée lorrain sous les nos 273 (Mercure), 240 (Hygie), 273 *bis* (pièce fruste). Sur l'ermitage de Sainte-Valdrée, voir J. Renauld, *L'Ermitage de Sainte-Valdrée* dans les *M. S. A. L.*, 1874 ; 2e édition dans les *Promenades historiques aux environs de Nancy*, Nancy, 1882 ; Lepage, *Les Communes de la Meurthe*, art. *Sainte-Valdrée ;* notre étude sur *Pierre Séguin* (*M. A. S.*, 1899, p. 190).

2. Toutes les antiquités trouvées à Laneuveville sont décrites par Beaulieu, *De l'Emplacement de la station romaine d'Andesina*, Nancy, Grimblot, 1849 (tirage à part des *M. A. S.*).

3. S. Reinach, *Répertoire de la statuaire grecque et romaine*, t. II, p. 300. Musée de Berlin, no 597.

4. Sur Arrentière, voir Lepage, *Les Communes de la Meurthe*, art. *Arrentière ;* du même, *Note sur une ancienne localité détruite près de Laneuveville-devant-Nancy* (*Journal de la Meurthe*, septembre 1852).

5. R. Guérin, *Le Noirval* (*J. S. A. L.*, 1866, pp. 202-207).

6. Elle est donnée souvent pour une représentation de Mars. Elle figure au *Catalogue du Musée lorrain* de Lucien Wiener, sous le no 238 des Monuments anciens.

7. Communication orale de M. Fliche, professeur à l'École forestière.

8. Bleicher et J. Beaupré, *Matériaux pour l'histoire de la métallurgie en Lorraine*, dans les *M. S. A. L.*, 1896, pp. 5-16.

sur la hauteur où s'élève le hameau de Blanzey, avec sa vieille église si curieuse, on a découvert un autel, sans aucune inscription, qui est aujourd'hui au Musée lorrain, monument élevé selon toute apparence par des ouvriers à quelque divinité minière, comme Hercules Saxsanus[1].

En résumé, au sud de Nancy, sur le territoire de Laneuveville, existait autrefois un centre romain ; au nord, les Romains exploitaient le minerai de fer que renferment les collines voisines. Il faut donc admettre que le territoire où s'élèvera Nancy était sans cesse traversé pendant la période romaine. Pourtant, sur notre banlieue, on n'a point encore ramassé, à notre connaissance, d'antiquité bien caractéristique de cette époque. Le *Journal* du libraire Nicolas signale bien la découverte, le 9 février 1741, de nombreuses monnaies impériales dans le canton de Nabécor[2] ; mais ces monnaies peuvent parfaitement avoir été apportées à Nancy longtemps après la chute de l'Empire.

Ainsi, Nancy ne paraît pas avoir été un centre de population à l'époque romaine. Il semble qu'alors, comme précédemment, la banlieue reste vide d'habitations. Certains auteurs n'ont pas pu se résigner à ce que notre ville de Nancy, si grande dans l'histoire, ne remonte même pas à Constantin, et ils ont appelé à la rescousse un document cartographique ancien, fort vénérable, la *Table de Peutinger*, dont nous reproduisons un fragment. Nous partons de la vieille ville de *Divodurum*, le chef-lieu de la *civitas* des *Mediomatrici* (Metz). Elle est appelée sur la carte *Divo Durimedio Matricorum*, et est marquée par une vignette représentant deux tours reliées ensemble. Au delà de Metz, nous franchissons la rivière Moselle et, à 14 lieues gauloises, soit 31 kilomètres — la lieue gauloise représentant 2 kilomètres 222 mètres — nous arrivons à *Scarponna ;* à 10 lieues plus loin, nous rencontrons Toul ; puis, visiblement, sur le tracé, à côté du chiffre XV, un nom a été oublié : celui de *Solicia* (Soulosse), près de Neufchâteau[3] ; plus loin, à 7 lieues, on trouve *Noviomagus,* qu'il faut identifier avec Nijon, au sud de Neufchâteau[4]. La route se continue ensuite jusqu'à *Andemantunum* ou Langres. Entre Toul ou Soulosse et Nijon se détache un chemin secondaire qui nous conduit à une vignette. Cette vignette, sur la *Table de Peutinger,* désigne les établissements de bain, les villes d'eau, qui étaient si fréquentées par les Romains, et où toute la société oisive allait se traiter pendant les vacances et surtout s'amuser. Au-dessus de la vignette a été écrit un nom propre dont les premières lettres sont assez indistinctes ; on peut lire : *Andesina* ou *Indesina,* ou encore *Lindesina*[5], suivi du chiffre XVI. La route qui se détachait de la voie principale et aboutissait à *Andesina* avait 16 lieues gauloises, soit 35 kilomètres et

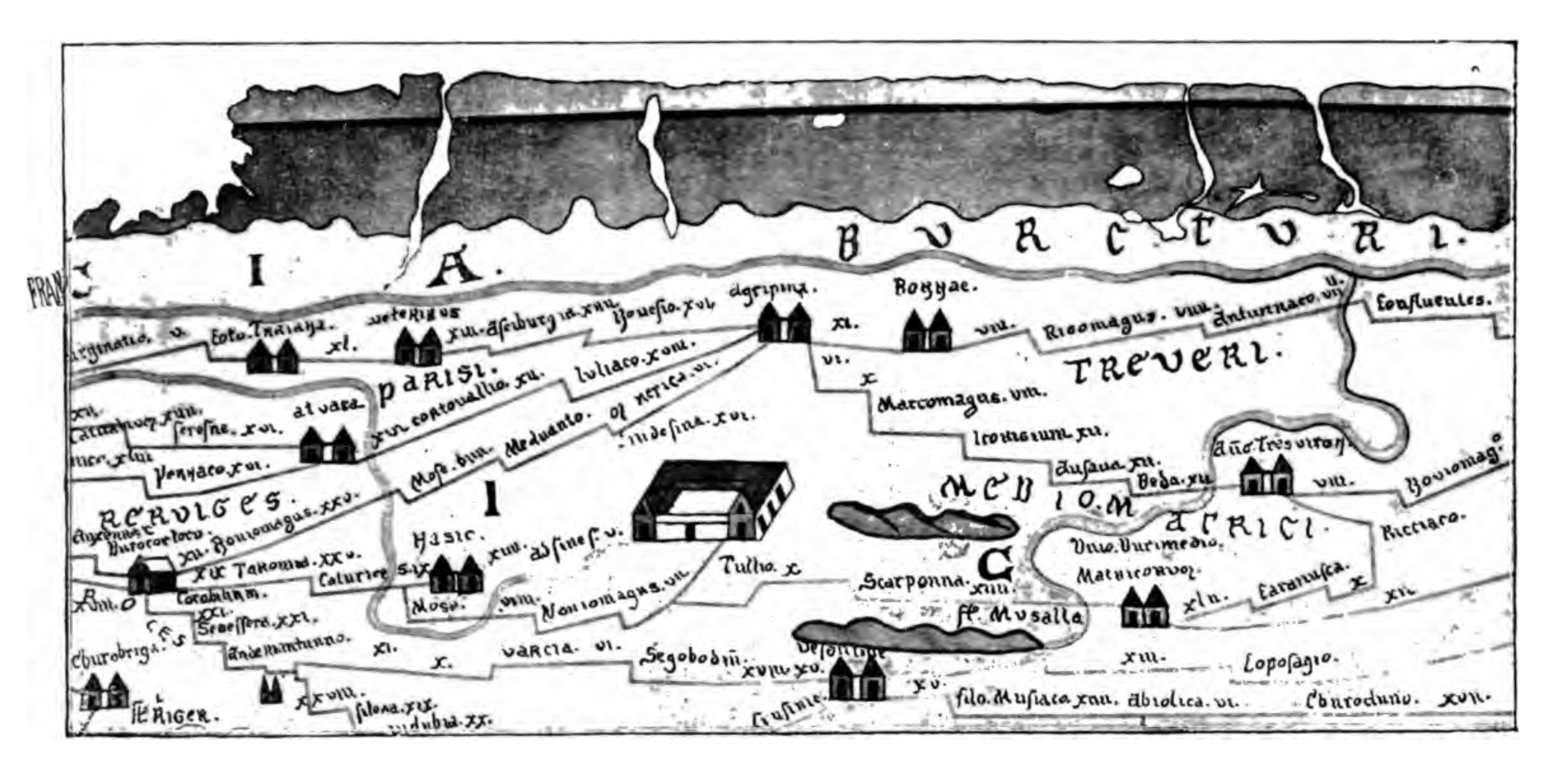
1. L. Wiener, *Catalogue,* Monuments anciens, n° 247.

2. *Journal de Nicolas* (*M. S. A. L.,* 1899, p. 348-349).

3. Sur les antiquités de Soulosse, voir Beaulieu, *Archéologie de la Lorraine,* t. I, pp. 157-247 ; Jollois, *Mémoires sur quelques antiquités remarquables des Vosges,* pp. 57-72.

4. Nijon, canton de Bourmont, arrondissement de Chaumont, Haute-Marne. Autrefois *Noviomagus* avait été identifié avec Neufchâteau par d'Anville et les archéologues lorrains.

5. E. Desjardins, *Géographie de la Gaule d'après la Table de Peutinger,* p. 128.



FRAGMENT DE LA « TABLE DE PEUTINGER »

demi. Or, il se trouve que Nancy est à peu près à la distance indiquée de cette route de Toul à Nijon. On a, en conséquence, identifié *Andesina* avec Nancy. Cette thèse, notamment, a été soutenue par un grand savant, étranger à nos contrées et qui ne s'est pas laissé entraîner par l'amour du clocher natal, le baron Walckenäer[1]. Mais y a-t-il eu sur notre territoire des sources minérales? Walckenäer ne s'en est pas inquiété. Si un indiscret avait fait cette demande, on aurait pu lui indiquer la fontaine Saint-Thiébaut, au pied de l'ancien bastion de ce nom. Descendez par l'escalier très raide de la place Saint-Jean actuelle dans la rue Saint-Thiébaut, et, à votre gauche, cachée par une maçonnerie, coule la fontaine aux eaux ferrugineuses. Au XVIIIe siècle, le président du Collège de médecine, Bagard, en signale les vertus curatives[2], et Lionnois affirme que cette source préservait les habitants du voisinage des fièvres si fréquentes à Nancy. « Dans les mois de chaleur, écrit-il, grand nombre de personnes de tous les quartiers de la ville se rendent à cette fontaine de grand matin avec leur gobelet et y boivent plusieurs rasades en se promenant hors de la porte Saint-Jean et se guérissent de plusieurs maladies[3]. » Voilà donc la source minérale cherchée, et cette observation pourrait fortifier les conclusions de Walckenäer.

D'autres archéologues, sans indiquer Nancy même, ont cherché *Andesina* dans le voisinage de notre ville. Walckenäer, après Nancy, nous propose à la rigueur le village d'Essey[4], à l'est de la ville, sans doute à cause d'une certaine ressemblance de nom. Beaulieu, de son côté, après avoir signalé toutes les antiquités romaines trouvées à Laneuveville, veut chercher sur le territoire de cette commune l'emplacement d'*Andesina*[5]. Mais à tous ces systèmes on peut faire une objection décisive : Nancy, Essey, Laneuveville sont situés à gauche du chemin de Metz à Langres, et notre ville de bains est nettement indiquée à droite de cette voie. C'est du côté de l'ouest et non du côté de l'est qu'il faut chercher.

Or, tout à fait à l'extrémité nord-ouest du département des Vosges, sur un vaste plateau, au village de Grand, canton de Neufchâteau, se dressent de nombreuses ruines romaines. Ici sont encore debout deux arcades appartenant à un amphithéâtre dont les dimensions étaient égales à celles de l'amphithéâtre de Nîmes; il pouvait contenir 15,000 à 20,000 personnes. Ici se trouve en place cette belle mosaïque représentant des personnages de comédie et qu'a mise au jour M. Voulot; ici sans cesse la pioche ramène des vases romains,

---

1. *Géographie ancienne historique et comparée des Gaules cisalpine et transalpine*, Paris, 1839, t. III. *Analyse géographique des itinéraires anciens*, p. 90. Walckenäer, du reste, commet, en ce passage, une double erreur. Il compte par milles romains, alors qu'il faudrait compter par lieues gauloises. Il fait partir l'embranchement vers *Andesina* de Toul, au lieu de le faire partir de la route entre Toul et *Noviomagus*.

2. *Observations sur les eaux de la fontaine Saint-Thiébaut*, Nancy, 1763, cité par Lionnois. Nous n'avons pas retrouvé la brochure.

3. T. II, p. 496.

4. T. III, p. 90. Forbiger, *Handbuch der alten Geographie*, t. III, p. 240, not. 77, se prononce pour Essey-les-Eaux, arrond. de Chaumont, Haute-Marne.

5. *De l'Emplacement de la station romaine d'Andesina* (extrait des *M. A. S.*, 1849).

des chapiteaux de colonnes : un grand nombre de nos inscriptions romaines de Lorraine proviennent de Grand. Ici, enfin, tout récemment, on a découvert ce groupe en pierre représentant un cavalier dont le cheval pose le pied sur un foudre que tient un enfant, variante de ce groupe du monstre anguipède, trouvé à Merten et en plusieurs localités des bords du Rhin et sur lequel s'exerce la sagacité des savants[1]. Il y avait sur ce plateau certainement une cité très prospère. Pourquoi cette cité, située à droite de la route de Metz à Langres, ne serait-elle pas l'*Andesina* de la *Table de Peutinger ?*

On peut faire pourtant à ce système diverses objections. Aujourd'hui, le plateau sur lequel se dresse le village de Grand est nu et désolé ; le terrain est très sec, arrosé seulement en été par de rares pluies. Il n'y existe aucune rivière, si ce n'est la *Maudite,* qui se perd dans le sous-sol calcaire. Quoi ! ici il y avait autrefois une grande animation de baigneurs ? — L'objection ne porte pas : dans ce sol perméable, les anciennes sources ont parfaitement pu se perdre. Et du reste les canaux souterrains qu'on découvre sans cesse prouvent que les eaux étaient captées. Puis, notons qu'aujourd'hui un canton sur la voie secondaire qui de Grand conduit à la ville romaine de *Nasium,* Naix, porte le nom très significatif *aux thermes*[2]. Le nom même de la localité nous prouve l'existence sur ce plateau de bains romains. Aux sources minérales présidait autrefois un dieu gaulois que les Romains identifièrent avec Apollon. Le dieu était appelé souvent *Borvo :* d'où les noms de Bourbonne-les-Bains, Bourbon-l'Archambault, la Bourboule, etc. Cette même divinité était appelée Grannus. Aix-la-Chapelle était nommée *Aquæ Granni,* les eaux du dieu Grannus, d'où la forme corrompue *Aquisgrannum*[3]. Grand nous paraît avoir une origine tout à fait semblable. Le nom de la divinité qui présidait aux eaux s'est substitué au nom plus ancien d'*Andesina*[4].

D'autres objections semblent plus sérieuses. La distance entre Soulosse et Nijon d'une part et Grand d'autre part est bien inférieure à 16 lieues gauloises, soit 35 kilomètres et demi. Mais l'on sait combien d'erreurs de chiffres a commises le dominicain de Colmar, qui nous a laissé l'unique copie de la table ancienne. — Puis de la vignette représentant *Andesina* sort un fleuve qui n'est autre que la Meuse. Or, le plateau sur lequel se dresse le village de

---

1. Sur les antiquités de Grand, voir Jollois, *l. l.*, pp. 1-57 ; Lepage, *Statistique des Vosges*, t. II, p. 245 ; J. Laurent, *Rapport sur les fouilles faites à Grand* (*Société d'émulation vosgienne*, t. X, 1860) ; autre rapport en 1884, p. 125 ; G. Save et Ch. Schuler, *Le Groupe équestre de Grand au Musée lorrain*, dans les *M. S. A. L.*, 1899, p. 5.

2. Aug. Digot, *Recherches sur le véritable nom et l'emplacement de la ville que la Table théodosienne appelle Andesina ou Indesina*, Nancy, 1851. Cf. de Saulcy, compte rendu de l'ouvrage précédent (*J. S. A. L.*, 1853, p. 24).

3. Prost, *Aix-la-Chapelle. Étude sur le nom de cette ville* (*Mémoires de la Société des antiquaires*, 6e série, t. I, p. 253).

4. Digot, dans le mémoire cité, prétend que, sur la *Table de Peutinger*, au lieu de lire *Andesina*, il faut lire [*Gr*]*andesina :* ce qui nous paraît tout à fait inadmissible. — Le nom de Gran s'écrivait bien à l'origine *Grannus*, comme on le voit sur les monnaies mérovingiennes, mais il a ete bientôt orthographié *Grand*, et, sur cette forme romane, on a refait le latin : *Grandis*. La vie de saint Élophe, écrite au xie siècle, porte déjà cette forme (Bollandistes, t. VII d'octobre, p. 812). Le diplôme de Charles le Gros de 886, daté de Grannisvilla, a été donné à Aix-la-Chapelle.

Grand est limité par l'Ornain, sous-affluent de la Marne[1]. Mais notons bien que cette rivière de la Meuse est fort mal tracée sur la carte. Sur son cours, l'on indique successivement *ad Fines*, correspondant à la forêt de Saint-Germain ; *Nasie,* Naix, et même *Caturiges,* qu'a remplacé la ville basse de Bar-le-Duc. Les objections sont donc moins fortes qu'elles ne le paraissaient au premier abord ; mais nous devons reconnaître que la question n'est pas entièrement claire. Par suite, nous concluons, seulement avec quelque timidité : l'*Andesina* de la *Table de Peutinger* est le village moderne de Grand. Mais nous concluons avec une pleine certitude : contrairement à l'opinion de Walckenäer, *Andesina* ne saurait être Nancy. A l'époque romaine, le territoire sur lequel s'élèvera la ville de Nancy était entièrement vide d'habitations.

III

L'empire romain cependant est détruit au ve siècle par les Barbares ; sur ses ruines se fonde en Gaule la royauté mérovingienne. Nos régions sont englobées dans l'Austrasie, dont Metz est la capitale. Dans cette nouvelle période, qui s'étend du ve siècle à l'année 751, pouvons-nous constater l'existence de Nancy ? Le nom de la cité n'a jusqu'à présent été trouvé dans aucun texte de chroniqueur, dans aucun diplôme, dans aucune charte ; pourtant, une récente découverte archéologique nous permet d'affirmer que, sous les Mérovingiens, le territoire de Nancy était habité.

Au mois d'avril 1895, quand l'on perça la rue des Goncourt à l'extrémité du faubourg Saint-Jean, les ouvriers mirent au jour des squelettes avec des armes, et le bruit se répandit que ces morts avaient été enterrés après la bataille de Nancy, le 5 janvier 1477[2]. Mais la bataille de Nancy s'était livrée bien plus à l'est, et il suffit aux archéologues de jeter un coup d'œil sur l'ameublement funéraire pour acquérir la conviction qu'on était en présence d'un cimetière régulier, de l'époque mérovingienne. L'on trouva des tombes sur toute la longueur actuelle de la rue des Goncourt ; cinquante-six d'entre elles furent fouillées ; mais le cimetière était certainement plus vaste ; il descendait sans doute en pente douce depuis le sommet de la colline jus-

---

1. Ces objections ont été présentées par BEAULIEU, *Observations sur le mémoire de M. Digot*, Chaumont, C. Cavaniol, 1854, 10 p. in-8°. Beaulieu conclut cette fois qu'*Andesina* doit être cherchée à Bourbonne-les-Bains. Il revient sur la question : *Mémoires sur les antiquités de Bourbonne* (*Société des antiquaires de France*, t. XXXV, p. 56). Ces conclusions sont suivies par DESJARDINS, *o. c.*, p. 128. Desjardins propose même de lire, au lieu d'*Andesina*, par une correction hardie : [AQVAE BORVONII] LINGON [SIS]. Nous objectons cette fois encore que Bourbonne est à gauche de la voie de Metz à Langres et *Andesina* est indiquée à droite. Puis Bourbonne est tout près de la localité de *Mosa*, indiquée, sur la Table, à une grande distance d'*Andesina*.

2. *Est républicain*, *Progrès de l'Est*, avril 1895. M. QUINTARD a décrit avec beaucoup d'exactitude ces fouilles, *Les Fouilles du Vieil-Aître*, dans les *M. S. A. L.*, 1895, pp. 377-409.

qu'à la voie actuelle du faubourg. Ce cimetière a laissé un souvenir dans la tradition. La Commanderie Saint-Jean, qui, au XIIe siècle, se dressa dans le voisinage, se nomma Saint-Jean-du-Vieil-Aître, *aître* signifiant cimetière. Et le canton rural qui s'étendait aux environs, vers l'étang Saint-Jean, porte le nom de Virelay, qui est probablement une corruption de *Vetus atrium*[1].

Un objet découvert dans une tombe nous permet de fixer une date précise. A un collier de grains était fixée une monnaie fourrée en bronze, recouverte d'une mince feuille d'or. C'est une monnaie de l'empereur Justinien, représentant au droit le buste du prince tenant un globe crucigère avec la légende : DN. IVSTINIANVS. PP. AVG, et au revers une Victoire ailée debout, tenant de la droite une croix et de la gauche le même globe ; légende : VICTORIA AVGGGH, et en bas : CONOB (Constantinople)[2]. Or, Justinien a régné de 527 à 565 ; le mort qui portait cet ornement a été enterré à coup sûr après 527 et probablement longtemps après cette date, quand déjà cette pièce attachée à un collier comme un des grains les plus précieux était devenue un bijou. Nous plaçons donc le cimetière à la fin du VIe siècle ou au VIIe siècle. Il ne faut pas trop s'étonner de la découverte de cette monnaie à Nancy. Les relations entre la Gaule et l'Orient étaient plus fréquentes qu'on ne croit. Les guerriers francs sous le roi d'Austrasie Théodebert, ou sous des chefs comme Leutharis et Bucelin, étaient allés batailler en Italie : tantôt amis, tantôt ennemis de Justinien, ils avaient amassé un riche butin[3]. Du reste, dans les ateliers gaulois mêmes, on imitait les monnaies de Justinien et on gardait la légende de CONOB[4].

Ce cimetière, que nous venons de dater, est celui d'une population sédentaire. On a pu croire, à cause des nombreuses armes trouvées dans les tombes, que ces morts appartenaient à une tribu de guerriers barbares, campés seulement sur notre territoire. Mais il n'en est rien. A côté des tombes d'hommes qui sont en majorité, il y avait quelques tombes de femmes et d'enfants. Puis les corps ont été trouvés à des profondeurs variant de $0^m,40$ à $1^m,50$ de la surface. Plusieurs couches de cadavres semblent avoir été ensevelies à des étages différents : ce qui indique que ce cimetière a servi pendant un long espace de temps. La population qui reposait de son dernier sommeil non loin de l'étang Saint-Jean est celle d'une *villa* mérovingienne ; elle était fixée au sol et était composée de Gallo-Romains et de Germains plus ou moins mélangés. L'étude des crânes, du reste, montre que les morts appartenaient à des races différentes[5].

---

1. Cf. *infra*, p. 90.

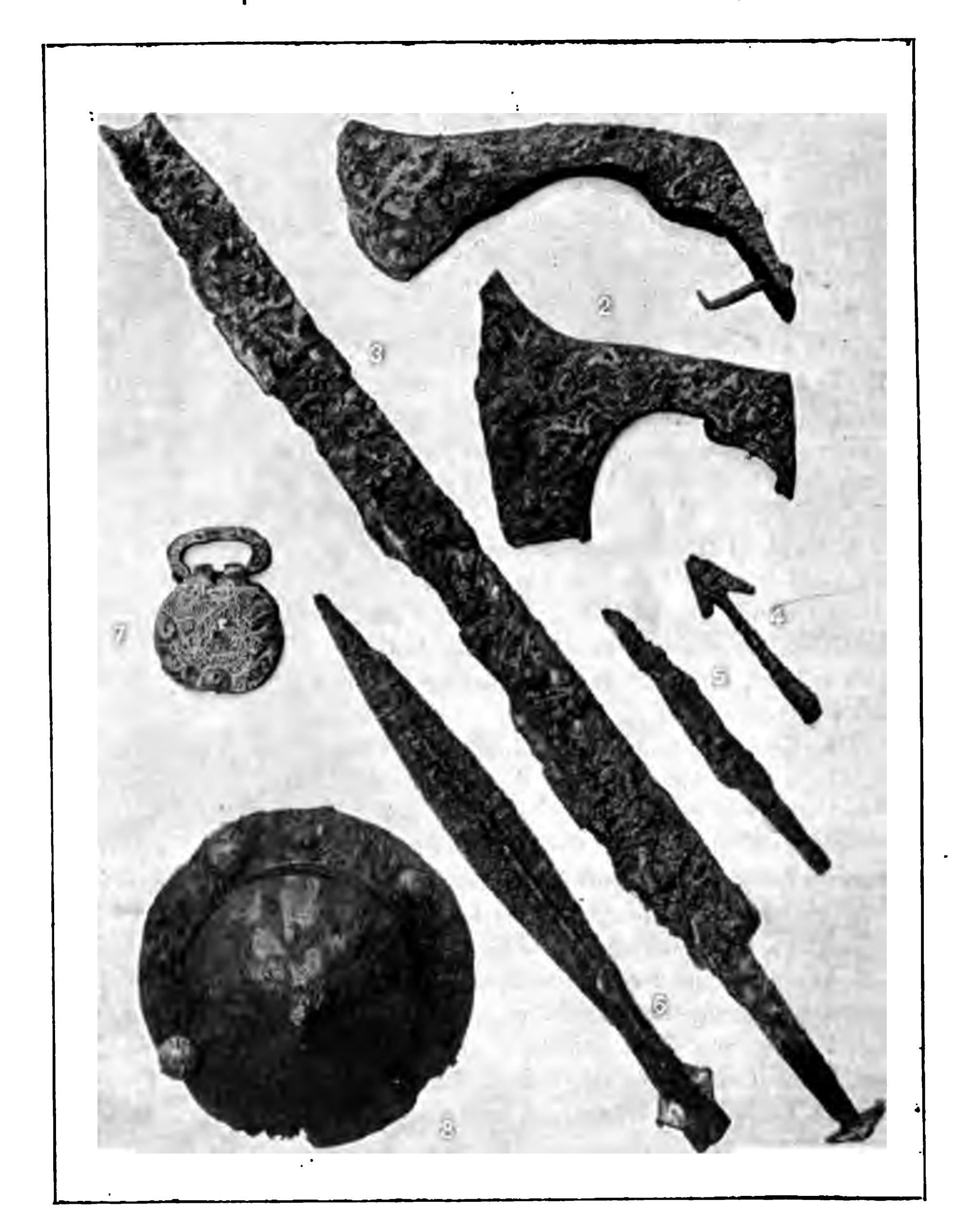
2. DE SAULCY, *Essai de classification des suites monétaires byzantines*, pl. II, f. 3. — SABATIER, *Description générale des monnaies byzantines*, pl. XII, fig. 2.

3. Théodebert se rendit en Italie en 539 et occupa la Vénétie. Cf. MARIUS D'AVENCHES, année 539 ; GRÉGOIRE DE TOURS, III, 32 ; PROCOPE, II, 25. Les expéditions de Leutharis et Bucelin se placent en 552 et 553

4. PROU, *Les Monnaies mérovingiennes*, XVIII et ss.

5. Drs COLLIGNON et BLEICHER, *Observations sur les crânes et ossements du Vieil-Aître*, dans les *M. S. A. L.*, 1895, 410-414.

Ces morts nous paraissent avoir été chrétiens. Sans doute, en étudiant le



OBJETS TROUVÉS AU CIMETIÈRE DU VIEIL-AITRE

1, 2. Francisque. — 3. Spata. — 4. Angon. — 5. Scramasax. — 6. Framée. — 7. Boucle de ceinturon. — 8. Umbo.

mobilier funéraire, nous constaterons bien des traces d'usages païens, remontant dans la nuit des temps. Mais observons que tous les corps sont

orientés. La tête est placée du côté de l'ouest, les pieds du côté de l'est,



OBJETS TROUVÉS AU CIMETIÈRE DU VIEIL-AITRE

1. Fibule cloisonnée en or. — 2. Fibule en argent. — 3. Dague. — 4. Collier. — 5. Fibule en bronze. — 6. Pinceau. — 7. Pipe. — 8. Agrafe. — 9. Petite agrafe. — 10. Bracelet. — 11. Chèvre de Moïse. — 12. Aiguille en bronze. — 13. Aiguille recourbée. — 14. Pince à épiler. — 15. Ciseaux.

suivant les prescriptions de la liturgie, et ainsi, jusque dans la tombe, les

chrétiens regardent le pays d'où s'est répandue sur la terre la lumière de l'Évangile. Puis, vraisemblablement, les symboles chrétiens, comme la croix, le monogramme du Christ, se trouvaient à la surface du sol et ont depuis longtemps disparu. D'ailleurs, au VIIe siècle, la Gaule, à quelques rares exceptions près, était chrétienne ; des prélats éminents par leur vertu occupaient les sièges de Metz, de Toul et de Verdun, et rien ne nous démontre que des païens aient encore subsisté dans quelque coin de la future Lorraine.

Les objets funéraires ramassés dans les tombes nous donnent des indications précieuses sur les coutumes de cette époque. Les morts ont été enterrés dans la fosse, sans aucun cercueil, ce semble ; parfois, on soulevait légèrement la tête du cadavre, par un moellon ; parfois aussi, l'on couchait le mort sur son bouclier, le crâne dans l'*umbo*. A côté du mort, on plaçait des pièces de monnaies, et même, suivant un usage païen, on mettait parfois ces pièces dans sa bouche. On se servait en général de monnaies fort anciennes, antérieures à la conquête romaine, de *chèvres de Moïse,* auxquelles on attachait des idées superstitieuses. On considérait aussi comme amulettes d'autres débris du passé, et c'est ainsi qu'on a recueilli dans quelques tombes des silex et même de curieux fossiles.

Aux pieds du mort était toujours posé un vase. Quelques-uns de ces vases étaient en verre ; mais ils étaient brisés et l'on n'a pu en recueillir que des éclats. La plupart étaient en argile et l'on a pu en reconstituer 27. Ce ne sont plus les beaux vases en terre samienne de l'époque romaine. L'art du potier est en décadence ; pourtant, les flancs de certains d'entre eux sont ornés de dessins géométriques, ou encore de palmes et de fleurs de lotus ; et ces dessins à la pointe dénotent chez l'ouvrier un certain sentiment artistique. C'était une habitude païenne que de mettre ainsi un vase aux pieds du mort ; mais, dans ce vase, on renferme, à l'époque mérovingienne, de l'eau bénite et de l'encens pour préserver le cadavre des atteintes du démon[1]. Le christianisme a fait sienne cette antique coutume et l'a sanctifiée.

Dans la plupart des tombes, on a trouvé des armes de toutes espèces, celles mêmes que nous décrivent les chroniqueurs mérovingiens. Voici un assortiment de couteaux de toutes dimensions. Quelques-uns, plus longs que les autres, portent le nom de *scramasax*. Sur la partie non tranchante de l'arme, on remarque de petites rainures où l'on coulait, dit-on, le poison qui devait s'infiltrer dans la plaie et achever l'œuvre du fer[2]. Le couteau plus long encore, tranchant sur ses deux côtés, devient l'épée, la *spata*. Notre cimetière en a fourni de très beaux échantillons. Nous signalons ensuite un lot de lances ou de framées. Elles étaient fixées par la douille sur des hampes en bois et servaient d'armes de trait. Les flèches sont bien moins nombreuses : déjà, ce semble, cette arme était d'un usage moins fréquent. Notre cimetière

1. Abbé Cochet, *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes,* Paris, 1857, p. 339.

2. Il est question des *scramasax* empoisonnés dans Grégoire de Tours, *Historia Francorum,* IV, 51 ; VIII, 29.

nous montre une framée terminée par deux pointes recourbées : c'est l'*angon* des Francs, que nous décrit l'historien grec Agathias[1]. Les crochets, en pénétrant dans le corps, déchiraient les chairs ; ils permettaient aussi de saisir le bouclier de l'adversaire et de lui découvrir la poitrine. On a recueilli aussi cinq haches dont le manche en bois a disparu. C'était l'arme guerrière par excellence des Francs, celle qui a reçu leur nom, la *francisque*. Dans beaucoup de tombes, on a trouvé trace de boucliers. Sans doute, de la partie ronde du bouclier, qui était en bois, rien n'a subsisté ; mais il reste la partie centrale en fer, fortement bombée, à l'endroit où la main soutenait l'arme : cette partie était nommée l'*umbo*. Ainsi tous ces morts sont armés de toutes pièces ; ils se présentent à nous comme préparés, selon une expression de l'abbé Cochet, « pour une grande revue militaire[2] ». Ces hommes, pourtant, sont ceux-là mêmes qui cultivaient la campagne environnante ; ce ne sont pas des soldats au service du roi. Mais, obligés de se défendre contre les inimitiés privées, ils ont toujours les armes à la main et se font enterrer avec cet attirail militaire.

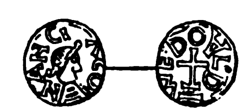
Ces hommes étaient revêtus, avant d'être couchés dans la tombe, de leurs plus beaux atours. Les tissus ont malheureusement disparu et c'est à peine si l'on en reconnaît des traces sur l'oxyde de quelques objets de fer. Mais ces tissus étaient retenus par des agrafes ou des boucles en métal qui ont subsisté. Voici quelques boucles de ceinturon qui sont vraiment très belles. Les plaques de fer auxquelles elles sont unies sont recouvertes d'incrustations d'argent que des réactifs chimiques font de nouveau réapparaître très nettes : échantillons curieux de l'art mérovingien. Voici des fibules en bronze d'un très beau travail ; sur l'une d'elles est gravée fort distinctement une croix gammée. Elles retenaient le manteau flottant sur l'épaule. De petites agrafes carrées, trouvées toujours près de la tête, servaient à fixer les bandelettes qui liaient les longs cheveux de nos Mérovingiens. Tous ces morts portaient des bijoux : ici, l'on a recueilli une bague d'argent, là un bracelet en bronze, ailleurs encore des grains de collier en ambre, en verre rouge ou jaune, en pâte avec des incrustations de couleur. Trois fibules en argent sont ornées de filigranes et de gemmes de verre rouge. Mais une quatrième en or est fort précieuse. Sur le bord, deux cordons sont tordus en filigrane ; puis, entre quatre cabochons de verre, imitant l'émeraude, sont disposés quatre aigles aux ailes éployées ; le corps, la queue, les deux ailes sont formés de plaques de verre rougeâtre ; la tête et le cou sont marqués par de l'émail blanc. Quelques-unes des plaques sont aujourd'hui tombées, mais l'ensemble du dessin est très visible. La partie médiane porte une pierre précieuse. Cette fibule si belle est certainement l'œuvre d'un maître orfèvre. Elle est supérieure, à notre avis, à trois autres fibules assez analogues, trouvées dans nos régions, deux à Baslieux, au canton de Longwy, l'autre à Totainville, au canton de Mirecourt[3].

---

1. Agathias (édit. de Bonn, 1826), II, 5.
2. Abbé Cochet, *La Normandie souterraine*, 2e édit., Paris, 1855, p. 226.
3. H. Hubert, *Fibules de Baslieux*, dans la *Revue archéologique*, 1899, p. 363 ; voir pl. X et XI.

Outre les agrafes et les bijoux, on a découvert dans notre cimetière divers instruments de toilette ou d'usage courant. Ce sont des ciseaux formés de deux lames taillées dans une même pièce, avec une ouverture pour introduire les doigts. Cinq de ces ciseaux sont en fer ; un dernier exemplaire, fort beau, en bronze. Ce sont des aiguilles en bronze ; ce sont deux pinces qui servaient aux hommes à s'épiler la barbe ; c'est un petit pinceau qu'on employait pour se teindre, car les Mérovingiens étaient coquets et aimaient à porter des cheveux rouges, même quand la nature ne leur en avait pas donné de semblables[1]. Pince à épiler et pinceau se terminaient par un petit anneau qui permettait de les suspendre. On les attachait à la ceinture avec d'autres objets de toilette : cure-dents, cure-oreilles, petite cuiller percée de trous et servant à brûler des parfums[2]. N'était-ce pas aussi la destination de cette pipe que l'on a trouvée dans une des tombes, comme on en a découvert un grand nombre au milieu de ruines romaines[3] ?

Tels sont les renseignements que cette trouvaille archéologique d'avril 1895 nous donne sur les coutumes des anciens habitants de Nancy. Mais avons-nous le droit de parler, pour cette époque reculée, d'une localité nommée Nancy ? Ces morts dormant dans le cimetière du Vieil-Aître sont-ils vraiment des Nancéiens ? Un document sûr, qui n'est pas une chronique ni un diplôme, nous permet d'affirmer que Nancy existait à l'époque mérovingienne, et, dès lors, rien ne nous défend de croire que nous avons retrouvé ici les squelettes de lointains ancêtres. Ce document, fort petit, qui pèse 1gr,11, est un *triens*, c'est-à-dire un tiers de sou en or de l'époque mérovingienne. Ce *triens* faisait partie de la collection Ponton d'Amécourt, et il est entré avec elle dans le cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale. On ignore où il a été trouvé ; mais il représente au droit un buste diadémé avec cette légende très lisible : NANCIACO, et, au revers, une croix sur deux degrés avec cette légende : MEDOALD. Médoald est le fabricant, le monétaire qui a frappé à *Nanciacus* le triens dont un unique exemplaire subsiste[4].



MONNAIE MÉROVINGIENNE

Il ne faudrait pas conclure, de ce que l'on a fabriqué à Nancy de la monnaie d'or à l'époque mérovingienne, que Nancy était alors une grande ville.

1. Cette coutume est attestée sûrement des Germains. AMMIEN MARCELLIN, XXVII, 1, 2.

2. LINDENSCHMIT, *Handbuch der deutschen Altertumskunde*, t. I, Braunschweig, 1880. Nous nous sommes beaucoup servi de cet excellent ouvrage.

3. De semblables pipes ont été signalées par PROST dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires*, 1874, p. 69, et BIRNBAUM, *Les Musées d'Arlon*, 1899, p. 12. Cf. SPIRE BLONDEL, *Le Livre des fumeurs et des priseurs*, Paris, Laurens, 1890. — Tous les objets trouvés au cimetière du Vieil-Aître ont été réunis au Musée lorrain dans une vitrine spéciale, fort bien arrangée par le conservateur, M. Lucien Wiener.

4. PONTON D'AMÉCOURT, *Excursions numismatiques dans la Bourgogne au VIIe siècle et sur les frontieres de l'Austrasie* dans l'*Annuaire de la Société française de numismatiqae*, t. I, 1866, p. 153, et pl. VIII, no 81. — MARCHAL, *Conjectures sur l'origine du castrum Nanceiacum* (*M. S. A. L.*, 1869, p. 14, fig.). — BLANCHET, *Nouveau manuel de numismatique*, Paris, 1890, t. I, p. 77. — ENGEL et SERRURE, *Traité de numismatique du moyen âge*, t. I, p. 137. — A. DE BARTHÉLEMY, *Instructions*, p. 41. — MAURICE PROU, *Les Monnaies mérovingiennes*, p. 213, pl. XVI, no 9.

En effet, à partir du VI[e] siècle, les ateliers monétaires des Mérovingiens se multiplient ; on a trouvé près de 800 noms de lieux sur les monnaies de cette époque[1], et quelques-unes de ces localités sont fort petites. Beaucoup de ces noms même n'ont pas pu être identifiés. Dans la cité de Toul, qui est devenue le diocèse ecclésiastique de Toul, des monnaies ont été frappées à Toul, et dans les anciens centres romains, Grand, Naix, Scarpone ; mais aussi à Sorcy, à Void, à Vandœuvre, aux portes de Nancy[2]. On a supposé que les hommes chargés de percevoir l'impôt royal recevaient en paiement toutes sortes de monnaies étrangères ou anciennes, ou des lingots au poids. Ils auraient fondu ces pièces ou ces métaux, monnayé sur place de nouvelles espèces et envoyé, sous cette forme, à la cour le produit de leurs recettes. Les pièces nouvelles portaient leur signature comme garantie du poids et du titre, et le nom de lieu pour indiquer l'origine du revenu[3]. D'après cette hypothèse, Médoald aurait levé l'impôt à *Nanciacus* et frappé avec le produit de cet impôt les *triens,* dont un échantillon est parvenu jusqu'à nous.

Pour la première fois apparaît ainsi — sur une petite pièce de monnaie — le nom de *Nanciacus*[4]. Mais, avant d'être inscrit sur ce document, il avait été prononcé des milliers et des milliers de fois par les hommes. Il appartient pour le moins à la période romaine. Suivant l'ingénieux système développé par M. d'Arbois de Jubainville, tous les noms de lieux en *iacus* proviennent du nom d'une famille romaine et désignent une grande propriété, un *fundus,* appartenant à cette famille[5]. *Victoriacus* est la propriété de la *gens* Victoria et ce nom, se transformant de façons diverses selon les degrés de latitude et de longitude, nous a donné Vitrac, Vitrec, Vitré, Vitrey, Vitry[6]. *Nanciacus* est de même la propriété d'un Gallo-Romain du nom de *Nantius*[7]. Mais, comme incontestablement la terminaison *iacus* servant à désigner les noms de lieux

1. ENGEL et SERRURE, *Traité,* t. I, p. 89.

2. MAURICE PROU, *o. l.*, pp. 211-216.

3. CHARLES ROBERT, *Considérations sur la numismatique romane,* Metz, 1851, in-8. Cf. ENGEL et SERRURE, *l. c.*

4. Les plus anciens éditeurs du poète Fortunat ont lu le nom de *Nanciacus* ou *Nanciacum* dans l'une des pièces les plus curieuses du poète (livre VI, pièce 8). C'est celle où il raconte l'un de ses voyages sur la Moselle. Un jour que le poète était venu à Metz, un cuisinier du roi lui enlève son bateau et les hommes qui le devaient conduire. L'évêque Villicus lui offre alors une petite nacelle ; mais celle-ci fait eau de toutes parts. L'onde lèche les pieds de Fortunat ; il a beau lui dire : « Cesse tes services, je ne veux pas me laver les pieds en ce moment », elle continue de le mouiller. On arrive enfin à une *villa* royale :

Nauriacum veniens refero mea tristia regi.

Là Fortunat est obligé de s'arrêter, faute de barque. Les repas n'y sont pas somptueux ; le vin n'y est pas à discrétion ; car on est au milieu de la campagne ; mais l'amitié relève ces présents modestes. — Or, les premiers éditeurs avaient lu comme nom de la *villa* royale *Nanciacum* et avaient supposé que le poète avait remonté la Moselle, puis la Meurthe ; mais il faut lire *Nauriacum* ou plutôt *Lauriacum,* sans doute Lorry-lès-Metz. Voir l'édition de Leo (PERTZ, *Scriptores,* in-4°, *Auctores antiquissimi*, p. 148).

5. Cette thèse est développée dans l'ouvrage : *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France,* Paris, Thorin, 1890.

6. Nous avons ainsi Vitrey au canton de Vézelise ; Vitry, au canton de Thionville, dans la Moselle.

7. On trouve le nom de Nanti au génitif, dans deux inscriptions romaines de Bordeaux. (CAMILLE JULLIAN, *Inscriptions de Bordeaux,* n[os] 209 et 277.)

est celtique; comme, d'autre part, un radical celtique se cache dans le nom de *Nantius,* nous pouvons remonter encore plus haut et attribuer à la période gauloise la formation du nom de *Nanciacus.* M. d'Arbois de Jubainville est resté en route, parce qu'il est convaincu que les Gaulois ne connaissaient pas la propriété individuelle, et que seuls les Romains ont divisé le sol de la Gaule en *fundi :* nous sommes plus audacieux, puisque nous pensons que les Gaulois avaient déjà des terres propres et des champs dont les limites étaient nettement fixées[1].

Quelle est, au demeurant, la racine celtique contenue dans ce nom propre d'homme, *Nant,* ou, sous sa forme romanisée, *Nantius?* Les savants discuteront sans doute longtemps encore. M. d'Arbois de Jubainville rattache le mot à la racine qui a donné au vieil irlandais le substantif *neil nanti,* combat, blessure; le nom éveillerait l'idée de valeureux, courageux[2]; il serait proche parent du nom germanique *Nantechilde* porté par une femme de Dagobert Ier[3].

Quelques érudits, au lieu de voir dans le radical *Nant* un nom propre d'homme, en font un nom commun; ce mot, qui se retrouve dans *Nanteuil, Nançois-le-Grand, Nançois-le-Petit,* signifierait « un lieu où beaucoup d'eau se rassemble[4] », ou bien « une vallée[5] », ou d'une façon plus précise « un ruisseau, un ravin arrosé[6] » ou encore « un marécage », et à ce propos on rappelle la légende du marais qui couvrait la place de la Carrière et que venaient battre les femmes de Laxou lors de la nuit de noces des princes lorrains[7]. D'autres hypothèses plus extraordinaires ont été proposées[8]; les érudits, quand ils quittent le terrain sûr des documents, ne reculent parfois devant aucune fantaisie.

Nous avouerons, pour notre part, que nous ignorons le sens exact du mot *Nanciacus;* mais sans aucun doute ce nom est d'origine celtique et remonte à une période antérieure à la domination romaine. Suivant les règles de la

---

1. Cf. Fustel de Coulanges, *Le Problème des origines de la propriété foncière* dans la *Revue des questions historiques,* avril 1889.

2. *Note sur le nom de Nancy* (*M. A. S.*, 1887, p. 77).

3. M. l'abbé Marchal, *Conjecture sur l'origine et les commencements du castrum Nanciacum* (*M. S. A. L.*, 1869, p. 5), rattache précisément la fondation de Nancy à Nantechilde. Congédiée par Dagobert, elle serait venue s'établir en Austrasie et aurait fondé Nancy. Cette hypothèse ne repose sur aucun fondement.

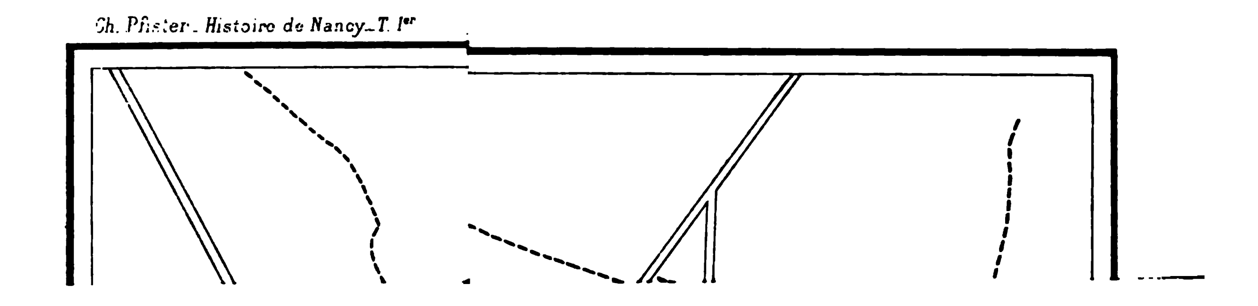
4. Lejeune, *Notice sur les antiquités du département de la Meurthe* dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France,* t. VII, 1826, p. 207. L'auteur renvoie à Moréri, art. *Nanteuil* près Paris.

5. Zeuss, *Grammatica celtica,* éd. Ebel, Berlin, 1871, 814 (782).

6. Holder, *Altkeltischer Sprachsatz,* art. *Nancy.* Le même donne comme sens de *Nantius* « celui qui est brillant à la guerre ».

7. Dom Calmet, *Notice de Lorraine,* t. II, col. 71. Dom Calmet rapproche de ce mot, d'une manière arbitraire, celui de *nauda* et écrit : « Nous disons encore dans ce pays-ci une *noue,* une *naue,* une mare. »

8. Ainsi Charles-Léopold Mathieu, dans sa brochure : *Ruines du château de Ludres,* Nancy, Hissette, 1829, fait venir le nom de Nancy du chinois : *Nan-soy,* difficile à détruire, « parce que le château était situé au milieu d'un marais, recouvert maintenant par la place de la Carrière, sur une voûte qui le soutenait », p. 39, n. 13.





phonétique, *Nanciacus* a donné le nom français de Nancy[1]; et sur ce nom de nouveau latinisé s'est greffée la forme *Nanceium*. *Nanciacus* et *Nanceium* sont les deux formes différentes d'un même nom de lieu ; et il est absolument impossible d'établir entre eux une distinction[2].

IV

La localité de Nancy existe à l'époque mérovingienne. Faut-il l'imaginer comme une *villa*, qui appartient à un seul maître, gardant pour lui une partie du sol et laissant la jouissance de l'autre à des colons, à des affranchis ou à des serfs? Est-elle au contraire plutôt un *vicus* qu'habitent des laboureurs et des artisans libres? Il est bien difficile de se prononcer. D'autres questions se présentent à nous. En quel endroit précis s'élevait la *villa* de *Nanciacus?* Était-ce au cœur de la ville actuelle, sur la future place Saint-Èvre? Était-ce au contraire à l'endroit où le duc Antoine construira pour sa femme Renée de Bourbon le château de Saurupt, à quelque distance au sud de la rue du Montet? Cet endroit, comme dit la charte ducale, est « appelé et nommé communément par ung chacun la Vieille-Nancy[3] ». La première hypothèse nous paraît la plus vraisemblable; c'est autour de Saint-Èvre que nous retrouverons Nancy à la fin du XIe siècle. Puis quelle était l'étendue du territoire de *Nanciacus?* Où s'arrêtait la banlieue et où commençait celle des localités voisines de Malzéville, Maxéville, Laxou, Vandœuvre, dont nous trouvons les noms dans des textes du Xe siècle? Nous ne pouvons procéder ici que par induction. Nous décrirons les limites de la banlieue actuelle et nous rechercherons si, au cours des âges, cette banlieue s'est modifiée.

Aujourd'hui, la limite de Nancy est très nettement marquée à l'Est par le cours de la Meurthe. Sur l'autre rive s'étendent les villages de Tomblaine, de Saint-Max avec sa dépendance du Pont-d'Essey, de Malzéville. La frontière quitte la Meurthe un peu au nord du chemin du Ruisseau; elle franchit le canal de la Marne au Rhin, coupe la rue de Metz. Déjà la propriété du Sauvoy et les Brasseries-Réunies se trouvent sur le ban de Maxéville. Plus loin, la limite est marquée par le petit sentier qui sépare l'École normale d'instituteurs de la propriété du petit Sauvoy; elle monte sur la côte de Sainte-Catherine, coupe, au delà du Champ-le-Bœuf, la nouvelle et l'ancienne route

1. Deux autres communes ou hameaux de France portent le nom de Nancy : Nancy, commune de Jouy-sur-Morin, canton de la Ferté-Gaucher, arrondissement de Coulommiers (Seine-et-Marne); Nancy-sur-Cluses, canton de Cluses, arrondissement de Bonneville (Haute-Savoie).

2. C'est ce qu'a fait M. HANNION, *Le Berceau de Nancy* (*M. S. A. L.*, 1892, pp. 82 et ss.). Nous reviendrons plus loin (pp. 72, 73) sur cette théorie.

3. A. D., B, 21, f° 11, cité par LEPAGE, *Les Communes de la Meurthe*, art. *Saurupt*.

de Toul, un peu au-dessus de Beauregard qui reste sur territoire nancéien; puis elle descend tout d'un coup vers le Chemin Blanc, laissant à Nancy le Petit-Arbois, la ferme de Santifontaine et, sur la route de Laxou, le clos de Médreville; au delà du Bon-Coin et de la grande briqueterie, elle coupe le chemin de Villers; puis elle gagne la route du Montet, englobant la Chiennerie. Au delà s'étendent les communes de Laxou et de Villers. Le ruisseau d'Auzécor ou de Nabécor marque ensuite la limite des communes de Nancy et de Vandœuvre jusqu'au chemin de Saurupt. Là, la frontière fait un angle droit vers le sud, et laissait naguère encore à Vandœuvre une partie du terrain où se trouve le cimetière du Sud[1]. Elle gagne ensuite le ruisseau de Brichambeau ou de Jarville, qui forme limite jusqu'à la Meurthe; ce ruisseau contourne la petite hauteur sur laquelle se dresse l'église de Bonsecours. Derrière lui commence la commune de Jarville.

Telles sont les limites du Nancy actuel. Le *Nanciacus* mérovingien avait-il une étendue aussi grande? Évidemment non. Autrefois, au nord de la ville s'étendait un village indépendant: on le nommait Boudonville et, d'assez bonne heure, on l'appela aussi Saint-Dizier, du nom du saint auquel l'église était dédiée. Jusqu'à la fin du XVI[e] siècle, Boudonville ou Saint-Dizier constituait une commune indépendante; elle avait son maire et ses officiers de justice distincts. Ceux-ci faisaient des règlements pour leur finage, les chemins qui le traversaient, les fontaines qui y coulaient; ils avaient sur leurs habitants juridiction civile et criminelle[2]. Quand Charles III eut résolu de bâtir la Ville-Neuve de Nancy, il ordonna, en l'année 1591, de détruire le village de Saint-Dizier, dont les habitants furent transplantés dans la cité nouvelle; et dès lors les deux bans de Saint-Dizier et de Nancy furent réunis. Si nous voulons avoir l'étendue du Nancy primitif, il faut retrancher de la banlieue actuelle celle de l'ancien village de Saint-Dizier. Or, le village de Saint-Dizier s'étendait jusqu'à la porte de la Craffe; le territoire de Nancy était par suite, au moyen âge, limité du côté nord à ses propres murailles; puis faisaient partie de Boudonville toute la côte de Sainte-Catherine, le col entre cette côte et celle de Buthegnémont, le canton qu'on appelle le Chaudron[3], et sans doute aussi Buthegnémont et Beauregard. Qu'on jette un coup d'œil sur notre carte, et l'on voit bien que la banlieue de Nancy est formée de deux morceaux distincts, qui ont été réunis après coup. Voilà pourquoi la partie septentrionale s'étend bien plus en avant du côté de l'ouest que la partie méridionale. Nous ne connaissons point d'autre fait qui aurait modifié l'étendue de la banlieue de Nancy. Il nous est donc permis de supposer que dès l'origine la banlieue était ce qu'elle fut en 1590. Le *Nanciacus* mérovingien s'étendait

1. La commune de Nancy a acquis depuis ce terrain.

2. H. LEPAGE, *Le Village de Saint-Dizier-lès-Nancy* (*M. S. A. L.*, 1881, pp. 5 et ss.). Voir surtout p. 20.

3. Le Chaudron est mentionné comme faisant partie du ban de Saint-Dizier. A. D., B, 7311. *Registhre et pied-de-terre contenant la déclaration des cens et rentes en deniers dont les maisons, jadis érigees au bourg Saint-Dizier-lès-Nancy, à présent les masures et héritages en dépendant et autres sis ès environs dudit bourg, sont affectées envers le domaine.*

de la Meurthe jusqu'au territoire du Petit-Arbois, du ruisseau de Brichambeau et de Nabécor jusqu'à l'emplacement des futures portes Notre-Dame.

La banlieue d'une commune se divise en un certain nombre de cantons ruraux qui portent des noms spéciaux, parfois fort anciens. L'étude des noms des *lieux-dits* fournit souvent de très précieux renseignements sur les origines d'une cité. Il nous faut, par suite, examiner ces noms dans les banlieues de Nancy et de Boudonville qui ont été unies au XVIe siècle et qui ont constitué la banlieue nancéienne, en sa grande étendue.

Déjà le nom de Nancy nous a transportés dans le passé lointain, jusqu'à l'époque celtique. Le nom de Boudonville a une origine plus récente. Ce nom signifie la *villa* d'un certain Bodon, et Bodon est un nom propre d'origine germanique. Les noms de lieux formés de la sorte sont postérieurs aux invasions barbares qui ont introduit les Germains sur le sol gallo-romain; ils remontent presque tous à l'époque mérovingienne; alors ont été formés les noms de Rambervillers, village de Rambert, de Gerbéviller (*Gerberti villa*), village de Gerbert, de Franconville, village de Francon, et c'est certainement un nom propre d'homme d'origine germanique qui se cache dans Malzéville et Maxéville. Or, un évêque du nom de Leudin-Bodon a occupé le siège de Toul vers le milieu du VIIe siècle[1]. On lui doit la fondation du monastère d'Étival, au confluent de la Meurthe et du Rabodeau; celle du monastère de Bonmoutier, *Bodonis monasterium*, qui, plus tard, sera transféré à Saint-Sauveur, puis à Domèvre-sur-Vezouse[2]. On a supposé que le même prélat avait donné son nom à Boudonville[3], et l'hypothèse est plausible; au moment où, pour la première fois, le village de Boudonville ou Saint-Dizier apparaît dans l'histoire, il appartenait aux évêques de Toul[4].

A notre grande surprise, les noms des lieux-dits sur les deux banlieues de Nancy et Boudonville sont presque tous moins anciens que les noms mêmes de Nancy ou de Boudonville. Quelques-uns proviennent de la situation des cantons. Ainsi Beauregard, Bellevue, la Prairie à l'est de la ville; le ruisseau ombragé de saules a servi à dénommer le canton de *Saurupt;* des arbres de diverses essences ont désigné les régions du Charmois, de l'Orme-au-Charmois, du Sapin[5]; les mûriers qu'on planta sous Léopold près de la Vénerie, là où s'élève aujourd'hui l'Académie, ont donné naissance au

---

1. *Gesta episcoporum Tullensium*, PERTZ, *SS.*, t. IV.

2. EUG. MARTIN, *Histoire des diocèses de Toul, Nancy et Saint-Dié*, t. I, p. 82. Le monastère de Bonmoutier était probablement au Val-de-Bonmoutier, canton de Cirey. Cf. CHATON, *Histoire de l'abbaye de Saint-Sauveur et de Domèvre*, Nancy, 1897, pp. 7 et ss.

3. Cette hypothèse a été émise par le curé MOLLEVAUT dans un *Registre contenant l'histoire de la paroisse de Saint-Vincent-et-Saint-Fiacre*, qu'analyse LEPAGE, *Recherches sur l'origine et les premiers temps de Nancy* (*M. S. A. L.*, 1856, p. 142).

4. Cf. *infra*, p. 40. Bodon était originaire du village de Meuse, *territorio lingonico confinis* (*Vie de sainte Salaberge*, Bollandistes, 11 septembre). Or, dans le diocèse de Langres, on honorait particulièrement saint Dizier. On s'explique aisément que Bodon ait dédié à ce saint la chapelle de Boudonville.

5. Le Charmois, près du ruisseau de Nabécor, du côté de Vandœuvre; Orme-au-Charmois, dans le voisinage; le Sapin, là où est aujourd'hui l'École normale d'instituteurs.

canton des Meurières[1], et l'on comprend facilement le sens de Haut-de-Chèvre et de Haut-de-Lièvre[2]. Le canton du Chaudron s'appelle ainsi à cause de sa conformation en bassin[3]. Les noms de Préville, Prébois et Préchamps s'expliquent par la proximité des terrains près de la ville, près de l'ancienne forêt de Saurupt, près des champs labourés qui s'étendent dans la direction de Jarville. Monbois, la campagne qui fut érigée au XVIIIe siècle en fief pour le lieutenant de police Thibault, a une origine analogue[4]. Souvent des monuments ont donné leur nom aux terrains voisins: la croix qu'a élevée au XVIe siècle le maître des arbalétriers du duc Antoine, Didier le Gamier, est l'origine du canton dit *de la Croix-Gagnée*[5]; et une autre croix nous a valu celui de la Croix-d'Auyot[6], dans le voisinage. Une grue qui fut élevée, sous le duc Henri II, sur les bords de la Meurthe, a donné son nom allemand — *Krahn* — au quartier du Crosne[7]. Les bois de justice ont laissé leur nom au canton de la Potence[8]. De petites baraques en planches où l'on recueillait les pestiférés, des *bordes*, ont désigné un canton près de la porte de la Craffe; et Desbordes est devenu le titre d'Abraham Racinot, maître d'armes du duc Henri, qui, accusé de sorcellerie par Charles IV, devait trouver une fin si lamentable[9]. Le nom de Sainte-Marie dérive d'un ermitage dédié à sainte Marie Majeure, construit au XVIIe siècle seulement[10]. Les ducs de Lorraine chassaient le lapin dans un bois à l'ouest de Nancy: le quartier est devenu celui de la Garenne. Non loin de là, ils avaient leur chenil: les champs environnants devinrent la Chiennerie. D'autres cantons sont dits de Saint-Charles ou de l'Oratoire[11], parce que ces congrégations y avaient des biens, et ces congrégations ne datent que du XVIIe siècle. Les chanoines de Saint-Georges, devenus propriétaires des meilleurs vignobles de la banlieue, ont fourni le nom de *Côte des Chanoines*. Des seigneurs ou de riches parvenus ont-ils construit quelque maison de campagne, le canton s'appellera comme eux. Le quartier d'Auxonne doit son nom à Jacquemin Dossonne, armurier du duc Antoine[12]. Le nom de Nabécor est plus ancien; c'est l'altération du nom

---

1. Sur ces mûriers, voir LEPAGE, *Les Archives de Nancy*, t. II, pp. 69, 72 et 73.

2. Entre l'École normale et le chemin d'Auxonne.

3. Le Chaudron, entre la côte de Sainte-Catherine et celle de Buthegnémont. Le sentier du Chaudron conduit de la rue de Toul à la rue Jacquinot.

4. Sur Monbois, voir LIONNOIS, t. I, p. 383.

5. Par corruption du nom de Didier le Gamier. Sur l'origine de cette croix, cf. LEPAGE, *Origine et véritable nom de la Croix-Gagnée* (*J. S. A. L.*, 1852, p. 121). Nous reviendrons sur cette question.

6. Sans doute une corruption de *Ayet*, nom d'un marchand de Nancy au XVIIIe siècle (LEPAGE, t. I, p. 301).

7. Voir ci-contre la vue d'Israël Silvestre.

8. A. D., H, 1046. Cette potence était entre Nabécor et Saurupt.

9. LEPAGE, *André des Bordes, épisode de l'histoire des sorciers en Lorraine* (*M. S. A. L.*, t. III, p. 5).

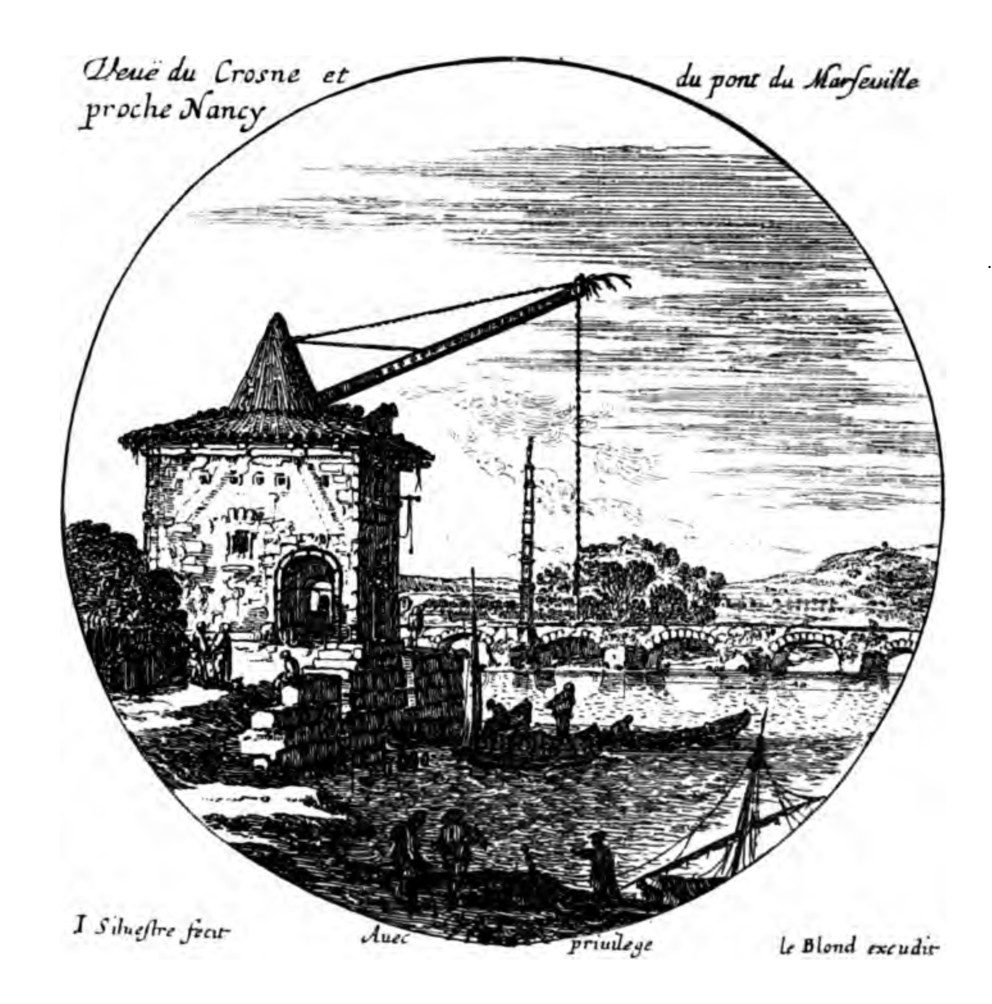
10. La rue Sainte-Marie relie obliquement la rue de Mon-Désert à la rue Jeanne-d'Arc.

11. A Saint-Charles se trouve le réservoir d'eau. Le canton de l'Oratoire était au bas de Turique, là où est aujourd'hui la rue de l'Oratoire.

12. Compte de 1537-1538. A. D., B, 7621. Cf. LEPAGE, *Auxonne*, dans le *J. S. A. L.*, 1883, p. 136, n. 1.

d'un propriétaire du xve siècle, Aubert Corl, qui possédait des biens dans cette région[1].

Quelques lieux-dits seulement, sur la banlieue de Nancy, ont une saveur ancienne. C'est le canton de Virelay, autour de l'étang Saint-Jean ; de Vacquenoux ou Vaguenoux, où s'élève aujourd'hui l'église Saint-Joseph ; c'est la



LA GRUE (« KRAHN ») QUI A DONNÉ SON NOM AU QUARTIER DU CROSNE

hauteur de la Foucotte et, celle au-dessus, Buthegnémont ; c'est le domaine de Turique qu'occupe le couvent du Bon-Pasteur ; le canton d'Arbois, aux confins de la banlieue, du côté de Laxou, et, aux deux extrémités de la ville, les territoires de Médreville et Montreville. Nous connaissons déjà l'étymo-

1. A. D., H, 2677. Voir notre étude sur *Pierre Séguin et la vie érémitique à Nancy au XVIIe siècle*, p. 10, n. 2.

logie de Virelay, corruption de Vieil-Aître[1]; le nom a été forgé par suite à une époque où déjà le cimetière mérovingien ne servait plus. Vaquenoux, est-ce un domaine vacant, non cultivé? Faut-il chercher la racine *fagus* dans la Foucotte, comme dans le nom de la ville de Foug? On dit souvent que Buthegnémont vient de *Bathelémont,* qui rappellerait la batterie établie par Louis XIII sur cette hauteur, quand il assiégea Nancy en 1633[2]. Mais c'est une étymologie populaire fort mauvaise, puisqu'on trouve la forme Buthegnémont dès 1346[3]. Il vaut mieux reconnaître dans le mot la racine *butte,* hauteur. Le nom de Turique, terre qui fut érigée en fief, en 1660, par Charles IV pour François Remi[4] et qui passa, au XVIIIe siècle, à un israélite, Berr de Turique[5], présente quelque parenté avec *Tigurum,* Zurich. Arbois rappelle de même la localité de ce nom en Franche-Comté; la terre servit de titre à un écuyer de Henri II, anobli le 2 septembre 1609[6], et d'où descend la famille d'Arbois de Jubainville. Les noms de Médreville et de Montreville ont une apparence mérovingienne; mais n'ont-ils pas été importés bien plus tard sur le territoire de Nancy par quelque seigneur étranger[7]? Au XVIIIe siècle, Médreville formait un clos qui appartenait aux bénédictins de l'abbaye de Saint-Léopold[8].

Il ne nous est, par suite, point possible de tirer aucune conclusion de l'onomastique de la banlieue de Nancy. Un seul nom nous transporte en des temps très anciens: celui de Santifontaine[9]; il éveille en nous la représentation d'une époque où un culte était rendu aux sources[10].

En résumé, avant l'époque romaine, le territoire de Nancy n'était pas habité. Mais sur les coteaux qui enserrent de part et d'autre la vallée de la Meurthe vivait, depuis les temps les plus lointains, une population industrieuse. Elle a laissé comme trace de son activité des armes et des ustensiles en pierre, en bronze et en fer, les monnaies dont elle se servait pour ses échanges. Une muraille cyclopéenne sur le plateau de Malzéville, un retranchement calciné sur le plateau de Haye, lui doivent être attribués. Déjà, pour

1. Voir plus haut, p. 13.
2. Lionnois, t. I, p. 372.
3. Titre de Clairlieu. Lepage, *L'Abbaye de Clairlieu* (*M. S. A. L.*, 1855, p. 195).
4. Lionnois, t. I, p. 372; A. D., B, 7532.
5. Ce fut le premier israélite anobli.
6. Dom Pelletier, t. I, p. 11.
7. Médreville est le nom d'un village détruit près de Vézelise. Durival, t. IV, p. 267.
8. A. D., H, 20.
9. Là où se trouve aujourd'hui l'établissement des aveugles.
10. Voici quelques autres noms de la banlieue de Nancy : Hambillon, rue de Metz, au delà de la porte Désilles; les Talboux, près du sentier d'Auxonne; les Noulants. Sans doute ce sont des corruptions de noms propres de propriétaires qui avaient des terres dans le voisinage. Qui nous apprendra l'origine du sentier de la Furie qui mène de la rue de Metz au faubourg des Trois-Maisons? des champs Cintrey, nom des champs qui autrefois bordaient la rue de Metz, à la hauteur de la rue du Ruisseau? du Château-Grignon, donné à un canton derrière la Pépinière?

désigner le *lieu-dit* où s'élèvera notre cité, est formé le mot de *Nanciacus*. Pendant la période romaine, *Nanciacus* ne constitue pas encore, ce semble, une localité. C'est bien à tort que des savants ont placé ici la station d'*Andesina*. Mais déjà, autour de Nancy, les Gallo-Romains ont des établissements prospères. Dans la banlieue de Laneuveville, on a découvert des monuments remarquables de l'époque impériale, et des ouvriers romains exploitaient le fer au Noirval, au pied de Bouxières-aux-Dames et à Blanzey, sur le rebord des coteaux qui dominent le ruisseau des Étangs et l'Amezule. C'est sous les Mérovingiens qu'apparaît pour la première fois à Nancy une population fixe. Elle a enterré ses morts sur la colline près de laquelle se dressera plus tard la Commanderie Saint-Jean, et où on les a dérangés récemment en leur sommeil séculaire. Une pièce de monnaie d'or portant la légende *Nanciaco* doit être attribuée à ces lointains ancêtres. Au nord de *Nanciacus* s'élève un village indépendant, Boudonville, peut-être fondé par un évêque de Toul, Leudin-Bodon. La banlieue de Nancy actuelle a été formée en 1591 de la réunion des banlieues de ces deux localités. Quelques noms servant à désigner des cantons ruraux, sur ce territoire, paraissent très anciens et nous ramènent sans doute à l'époque mérovingienne; pourtant il serait téméraire, en l'absence de tout document, d'en tirer des conclusions trop précises.

CHAPITRE II

Le comté de Chaumontois. — Le Prieuré de Lay et le Chapitre de Bouxières-aux-Dames.

§ Ier. *La Lorraine après le pacte de Verdun. — Le diplôme de Charles le Simple pour Salone (25 juillet 896). — Il n'y est pas question de Nancy. — Le comte Hugue de Chaumontois et sa femme Ève. — Donation à Saint-Èvre de Toul de* Nantianis curtis. — *Fondation du prieuré de Lay. — Histoire sommaire de ce prieuré. — Ses relations avec Nancy.*

§ II. *Gauzelin, évêque de Toul. — Fondation de l'abbaye de Bouxières ; récit historique et récits légendaires. — Miracles accomplis à Bouxières sur le tombeau de saint Gauzelin. — Donations au monastère. — Première mention de Boudonville. — La charte du 29 avril 1073 où se trouve la première mention de Nancy.*

§ III. *Transformation du monastère de Bouxières en chapitre noble. — Organisation de ce chapitre. — Les lignes. — Les dames tantes et les dames nièces. — Mœurs des chanoinesses. — Leur pauvreté relative. — Malheurs qui fondent sur le chapitre.*

§ IV. *Le transfert du chapitre à Nancy. — Traité avec les Minimes de Bonsecours. — Constructions près de l'église de Bonsecours. — La Révolution ; dispersion des chanoinesses. — Vente des bâtiments de Bouxières. — Description sommaire de ces bâtiments.*

§ V. *Les restes du trésor de Bouxières conservés à la cathédrale de Nancy. — Les reliques de saint Gauzelin. — L'anneau, l'évangéliaire, le calice et la patène, le peigne liturgique de saint Gauzelin.*

Conclusion.

I

La dynastie carolingienne détrône les Mérovingiens. Charlemagne et Louis le Pieux séjournent fréquemment dans nos régions ; ils réunissent leurs assemblées à Thionville ; ils chassent dans le voisinage de Remiremont ; ils habitent dans leur villa de Gondreville, sur le rebord ouest de la forêt de Haye [1]. Mais ni dans les chroniques, ni dans les diplômes, nous ne trouvons le nom de Nancy, qui continue sans doute sa vie paisible, petite bourgade insignifiante. En 843, le pacte de Verdun brise l'empire carolingien en trois morceaux. Nos pays sont englobés dans l'empire de Lothaire Ier, puis dans le royaume de Lothaire II, sans que davantage le nom de Nancy soit

1. Sur ces séjours, voir les *Regestes* de Böhmer-Mühlbacher.

prononcé. Les révolutions continuent. En 870, à Meerssen, le royaume de Lorraine est divisé entre le roi de France, Charles le Chauve, et le roi d'Allemagne, Louis le Germanique. La frontière nouvelle passe tantôt sur la rive droite, tantôt sur la rive gauche de la Moselle, tout près de la rivière; Metz avec les abbayes de Bonmoutier, Moyenmoutier, Étival, Saint-Dié, avec les pagi *Calvomontensis, Suentensis, Solicencis* — Chaumontois, Saintois et Soulossois — demeure à Louis, tandis que Toul et une partie du Scarponois sont attribués à Charles[1]. Le territoire de Nancy, englobé dans le Chaumontois, dépend vraisemblablement de l'Allemagne; mais il en forme la limite extrême, et il est permis de supposer que son importance s'accrut à cause de cette situation, par suite des échanges entre les deux royaumes. Les petits-fils de Charles le Chauve, Louis III et Carloman, rendirent aux fils de Louis le Germanique, en 879, la partie occidentale de la Lorraine, et, finalement, après la chute de Charles le Gros en 887, nos régions deviennent le partage de l'Allemagne. Le souverain allemand Arnulf fait de la Lorraine un royaume indépendant pour son fils bâtard Zwentibold[2]. A ce moment fut rédigé un document où l'on a souvent voulu reconnaître la première mention de la ville de Nancy.

La grande abbaye de Saint-Denis, près Paris, possédait dans les pays de l'Est le prieuré de Lièvre en Alsace, et celui de Salone en Lorraine, à petite distance de la frontière actuelle entre la France et le *Reichsland*. Le 22 janvier 896, Zwentibold restitua cette dernière maison à l'abbaye mère et affecta à son entretien les deux villages de Baronville et de Suisse[3]. A quelque temps de là, Charles le Simple, qui disputait au roi de France Eudes le trône de ses ancêtres, vint chercher refuge auprès de Zwentibold à Gondreville[4]. Les moines de Salone profitèrent de ce séjour pour se faire confirmer[5], le 25 juillet, la possession de tous leurs biens, situés dans le Chaumontois, à Dommartin-sur-Vraine, Vicherey, Morelmaison, Maconcourt et Gironcourt[6]; dans le Scarponois à Montenoy et Pompey[7], et dans le voisinage même du prieuré à Courcelles, villa dont Château-Salins a pris la place. Après l'énumération de ces endroits, on lisait jadis : « *Et in Nanceiaco mansos XII, cum vinea ad modios C et in Bero mansos VII et ecclesia una.* » Et l'on interprétait : L'abbaye possède à Nancy 12 manses et une vigne d'un revenu de cent

---

1. Le texte du pacte conservé dans les *Annales Bertiniani*, 870. Cf. *Capitularia*, éd. Boretius, t. II, p. 194.

2. Sur toutes ces révolutions, voir l'excellent travail de R. Parisot, *Le Royaume de Lorraine sous les Carolingiens* (843-923). Paris, Picard, 1899.

3. Dom Calmet, t. I, col. 327; Böhmer-Mühlbacher, n° 1911. Baronville, Suisse-Haute et Suisse-Basse, canton de Gros-Tenquin, arrondissement de Sarreguemines, Moselle.

4. Parisot, *o. l.*, p. 531; Eckel, *Charles le Chauve*, 24, n° 3, p. 42.

5. Charles le Simple confirme sans doute ces biens, parce que Salone dépendait de l'abbaye de Saint-Denis, au royaume de France. Le diplôme original A. D., B, 469. Il a été publié dans l'*Histoire générale de Metz*, t. III, pr., p. 50, et plus correctement par d'Arbois de Jubainville (*J. S. A. L.*, 1852, p. 161).

6. Tous ces endroits, canton de Châtenois, arrondissement de Neufchâteau, Vosges.

7. Montenoy, canton de Nomeny; Pompey, Nancy-Nord.

muids. On voyait ainsi dans cet acte la plus ancienne mention écrite de Nancy[1]. Mais un examen attentif de l'original prouve : 1° que les mots cités ont été introduits après coup, au xe ou xie siècle, dans le diplôme et ont remplacé d'autres mots grattés ; 2° au lieu de *in Nanceiaco*, il faut lire *in Anceiaco*[2]. L'interpolateur a remplacé des propriétés que le prieuré avait perdues par d'autres qu'il avait acquises depuis l'intervalle ; et il est question dans cette interpolation non de la ville de Nancy, comme on l'a cru, mais bien d'Ancy-sur-Moselle, dont les vignobles étaient renommés[3]. Nous sommes obligé de rayer de l'histoire de Nancy le diplôme de Charles le Simple ; nous franchissons encore un demi-siècle et nous trouvons la première mention de Nancy à une époque où, sous les empereurs de la maison de Saxe, s'était constitué le grand-duché de Lorraine gouverné par Brunon, archevêque de Cologne et frère d'Othon le Grand.

Le territoire de Nancy était, comme nous l'avons dit, dans le *pagus Calvomontensis*, le Chaumontois. Or, à la fin du ixe et au début du xe siècle, à la tête de ce pagus était un comte nommé Hugue, qui avait épousé une noble femme du nom d'Ève[4]. De ce mariage étaient nés deux enfants, Arnoul et Odelric ou Oudry. Arnoul, dit-on, « appliqué aux bonnes œuvres, se montrait le défenseur de la veuve et de l'orphelin ; les gens de bien le chérissaient pour ce motif ; mais il était haï des méchants et des ennemis de la paix[5] ». Il avait succédé à son père en sa dignité, lorsque tout d'un coup il fut, jeune encore, assassiné dans un lâche guet-apens. La tradition a placé le lieu de cet assassinat dans le val Saint-Barthélemy, qui débouche à Champigneulles[6]. Le second fils, Oudry, était déjà engagé dans les ordres et, en qualité d'abbé[7], il gouvernait un monastère. D'une piété fervente, il ne rompit pas le vœu fait à Dieu, pour rentrer dans le siècle et devenir à son tour comte de Chaumontois. Le comté passa en d'autres mains ; Ève se retira dans le domaine que son mari lui avait assigné, à Lay-Saint-Christophe[8] ; et elle vécut dans la retraite,

---

1. D'Arbois de Jubainville y voyait Nançois, Meuse. Mais Lepage, *Recherches sur l'origine de Nancy* (*M. S. A. L.*, 1856, p. 201), s'est prononcé pour Nancy : il a été suivi par l'abbé Marchal, *l. c.*

2. R. Parisot, *Une interpolation dans le diplôme de Charles le Simple pour Salone* (*J. S. A. L.*, 1893, p. 56).

3. Canton de Gorze, Moselle. Nous préférons cette identification à celle d'Essey-lès-Nancy. Nous n'avons pu identifier Bero. Lepage a conjecturé Bey-sur-Seille, canton de Nomeny. Nous y voyons plutôt Bérig, canton de Gros-Tenquin, Moselle.

4. *Historia Sancti Arnulfi Mettensis*, Pertz, *SS.*, XXIV, p. 530. On y mentionne le comte Hugue, sa femme Ève, ses deux fils : Oudry et le comte Arnoul.

5. Ce récit est emprunté aux deux diplômes concédant la *villa* de Lay-Saint-Christophe à l'abbaye Saint-Arnoul de Metz. (Dom Calmet, t. I, col. 356 et 357.) Ces deux diplômes sont incontestablement faux, comme l'a démontré Wolfram, *Bemerkungen zu den Urkunden des Arnulfsklosters* dans le *J. G. L. G.*, t. I, pp. 62, 63. Mais nous croyons que le récit qu'ils rapportent a été emprunté à une chronique ancienne perdue.

6. Dom Calmet, t. I, col. 881, n. *m*. D'après l'épitaphe d'Arnoul dans l'église Saint-Arnoul de Metz, il aurait perdu une main dans une bataille :

« *Huic dextrum pugnum præcidit vis inimica ;* »

cité dans Dom Calmet, *Histoire du prieuré de Lay-Saint-Christophe* (*J. S. A. L.*, 1863, p. 173).

7. Il prend cette qualification dans les titres cités note 5.

8. Charte de donation de Lay, cf. n. 5.

faisant le bien et distribuant ses domaines aux maisons religieuses. A Gauzelin, évêque de Toul, elle donna le village d'Aingerey avec sa chapelle, au milieu de la forêt de Haye, Malzey, village aujourd'hui détruit près d'Aingerey, Girauvoisin, des biens à Bicqueley, Raville-sur-Sanon, Sionviller, Réméréville[1]. Quand Gauzelin eut réformé l'abbaye Saint-Èvre de Toul, elle fut la bienfaitrice de ce couvent : en échange d'un manse à Villers-lès-Nancy[2], elle lui accorda le 31 mai 942 une vigne dans le Saintois, à Selaincourt[3]. Avec son fils Oudry, elle céda plus tard à la même maison « *alodum qui vocatur Nantianis curtis* ». Le roi Othon le Grand confirmant, le 3 août 947, à Donzey-sur-la-Chiers[4], les biens de l'abbaye, mentionne en termes formels cette donation[5]. Nancy faisait donc partie des biens d'Ève, et passa ensuite aux moines de Saint-Èvre de Toul. L'église paroissale fut sans doute à ce moment consacrée au patron de l'abbaye touloise ; autour de cette église, située dès lors à l'emplacement qu'elle occupe aujourd'hui, se groupaient les maisons de Nancy.

La générosité d'Ève et de l'abbé Oudry ne se borna point là. La comtesse avait de hautes prétentions nobiliaires : elle soutenait que son mari était un descendant direct de saint Arnoul, évêque de Metz et ancêtre de la famille carolingienne[6]. Elle affirmait même que saint Arnoul était né à Lay-Saint-Christophe et cette légende a été recueillie par les historiens locaux[7]. Par vénération pour l'ancêtre, Ève avait fait donner le nom d'Arnoul à son fils aîné et l'avait fait enterrer à l'abbaye Saint-Arnoul de Metz. Pour le même motif, elle déclara vers 960[8] céder à cette abbaye après sa mort son domaine de Lay. L'évêque de Metz, Adalbéron, venait d'introduire à Saint-Arnoul la réforme monastique ; il avait placé successivement à sa tête deux moines de Gorze, Haribert et Anstée[9]. Le domaine de Lay devait servir à l'entretien des moines, de nouveau fidèles à la règle de saint Benoît.

De brillantes destinées attendaient Oudry. En 962, il fut élevé par le roi

1. *Gesta episcoporum Tullensium, SS.*, VIII, 340. Aingerey, canton de Toul-Nord ; Girauvoisin, Commercy, Meuse ; Bicqueley, canton de Toul-Sud ; Raville, Lunéville-Nord ; Sionviller, Lunéville-Sud-Est ; Réméréville, Saint-Nicolas. Nous n'avons pas identifié *Nordalli vadum* et *villa Blascius*.

2. Un comte Humbert avait donné ce manse à Saint-Èvre.

3. MABILLON, *Annales benedictini*, t. III, p. 463. Selaincourt, canton de Colombey. La vigne était située *in loco qui dicitur Landoni monte*. L'original qu'a vu Mabillon portait de nombreuses souscriptions, entre autres celle du comte Widon.

4. Sur la date de lieu, voir BÖHMER-OTTENTHAL, *Regesta*, n° 155.

5. *Diplomata*, dans PERTZ, in-4°, édit. Sickel, t. I, pp. 174-175. « *Alodum qui vocatur Nantianis curtis quem abbas Odalricus et mater ejus Eva eidem loco contulerunt.* » Ce diplôme de confirmation a été fait d'après une charte de Gauzelin (DOM CALMET, t. I, pr., col. 342). Cette charte ne mentionne pas *Nantianis curtis*, mais « *quidquid in fine Orcadensis vel Navensis illorum ad partem respicit* ». Il ne faut pas croire à une confusion entre *Nantianis* et *Navensis* : la donation de Nancy par Ève a été faite dans l'intervalle qui sépare la charte de Gauzelin et le diplôme d'Othon Ier.

6. « *Et quoniam de genealogia pretiosissimi confessoris Christi Arnulphi filius meus ex parte patris sui originem duxit...* » Charte [fausse] de donation (CALMET, t. I, col. 358). Sur cette prétendue origine, voir BONNELL, *Die Anfänge des karolingischen Hauses*.

7. « *Idem venerandus antistes... in eadem villa praesentis exordium suscepit vitae.* » 2e charte de donation (CALMET, t. I, col. 356).

8. La donation a dû être faite avant qu'Oudry devînt archevêque de Reims en 962.

9. WICHMANN, *Adalbero I Bischof von Metz* (*J. G. L. G.*, 1891, p. 147).

de France Lothaire sur le siège archiépiscopal de Reims et il gouverna ce diocèse non sans gloire jusqu'au jour de sa mort en 969[1]. Il fut remplacé par un autre Lorrain, Adalbéron, qui prit pour écolâtre le fameux Gerbert et qui, par ses louches intrigues, substituera à la dynastie carolingienne les Capétiens.

Le village de Lay devait devenir célèbre. Déjà du vivant d'Ève, on y avait



PRIEURÉ DE LAY ET TOUR DITE DE SAINT-ARNOUL

(Dessin de Cayon.)

amené le corps de saint Clou, fils de saint Arnoul, et l'un de ses successeurs dans l'épiscopat de Metz[2]. Cette relique opéra de nombreux miracles, et Lay fut le but de pèlerinages. Au début, ce semble, un moine de Saint-Arnoul était chargé en qualité de prévôt d'administrer ce bien ; mais le domaine augmenta. Un comte Albolfe céda à l'abbaye la terre de Champigneulles[3] ; on lui donna aussi le droit de pêche dans la Meurthe, au pied de

1. *Gallia christiana,* IX, 56. Oudry fut d'abord prévôt de l'église de Reims. Sous son pontificat vécut Flodoard, l'auteur d'une intéressante chronique et d'une histoire de l'église de Reims.

2. *Historia S. Arnulfi Mettensis,* Pertz, *SS.*, XXIV, p. 537. On donne comme date de la translation le 8 des ides de novembre 959 (6 novembre).

3. A. D., H, 203. *In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis notum sit tam presentibus quam*

la colline où s'éleva Bouxières, des droits d'usage dans la forêt de Haye[1]. Bientôt ces biens furent assez considérables pour qu'un prieuré fût construit à Lay. On le bâtit à la fin du XIe siècle sur une hauteur dominant le village et qu'on appela la Haute-Lay. Tout à côté s'éleva l'église qu'inaugura le 19 octobre 1093 l'évêque de Toul Pibon[2]. Cette église romane a été démolie sous la Révolution et l'on n'en voit plus que des restes insignifiants. Une cour occupe l'emplacement de la nef. Les bâtiments du prieuré furent reconstruits à diverses époques, et l'on admire encore une tour pittoresque qui en faisait partie. On y a disposé une chambre dont le plafond, en forme de coupole, a été orné, sans doute au XVIIe siècle, de peintures représentant des trophées d'armes, des armoiries et des paysages[3]. C'est là, d'après la légende, que saint Arnoul serait venu au monde.

L'histoire du prieuré de Lay, après sa fondation, n'offre pas de grand événement. Elle est tout entière dans la liste des prieurs qui se succèdent, dans les donations qui lui sont faites, dans la confirmation de ses biens par les évêques de Toul ou les souverains pontifes, dans les lettres de protection et de sauvegarde que lui donnent les ducs de Lorraine[4]. Au XVe siècle, le prieuré de Lay fut séparé de Saint-Arnoul et donné en commende. Ce fut l'un des nombreux bénéfices que cumula au début du XVIe siècle Jean de Lorraine, frère du duc Antoine, cardinal du titre de Saint-Onufre. Il appartint dans la suite à Antoine de Lenoncourt, primat de Nancy, et à son neveu Henri de Lenoncourt. Remis en règle au début du XVIIIe siècle, il eut la gloire d'avoir à sa tête de 1715 à 1728 dom Augustin Calmet, l'historien de la Lorraine. Celui-ci répara l'église, fit faire quatre cloches, restaura les bâtiments du prieuré, forma une bibliothèque. Il y dépensa 100,000 livres au cours de Lorraine[5]. Après lui, deux compétiteurs se disputèrent le prieuré : dom Hyacinthe La Faulche et dom Chastel ; l'un et l'autre présentèrent des

---

futuris quod ego Albolfus comes dedi sancto Arnulfo villam meam nuncupatam Champigneules; et ecclesiam cum banno, pro remedio et salute animæ meæ et parentum meorum, nec non et uxoris meæ et filiorum nostrorum, tam in mansis quam ædificiis, areis, terris cultis et incultis, agris, pratis, campis, pascuis, vineis, silvis, aquis, aquarumque decursibus, venationibus, piscationibus, molendinis, viis et inviis, exitibus et reditibus, quæsitis et inquirendis, et cum omni utilitate quæ ullo modo ex eodem prædio provenire, vel quæ scribi aut nominari potest eidem sancto Arnulpho et fratribus ibidem Deo deservientibus firmiter habendam tradidimus, ut liberam ex hinc habeant potestatem quicquid inde eis placuerit faciendi. Et ut hæc nostræ donationis auctoritas stabilis et inconvulsa æterno permaneat ævo, hanc paginam conscriptam mea manu propria roborantes, sigilli nostri impressione jussimus insigniri. — Il est question du voué Albolfe dans la *Vita Johannis Gorziensis*, PERTZ, *SS.*, IV, 366. Le personnage paraît être le même que notre comte.

1. Le 11 octobre 1049, Léon IX aurait confirmé les biens de Saint-Arnoul, entre autres : *Laium castrum, quod quædam Eva comitissa contulit, cum silva quæ vocatur Heis et cum omni utilitate vel suffusa ejusdem silvæ, cum ponte etiam et piscatione circa Murt fluvium* (MEURISSE, *Histoire des évêques de Metz*, p. 354 ; JAFFÉ-LÖWENFELD, n° 4186). Sur le sens de *suffusa*, voir DUCANGE, art. *suffusum*. Mais la bulle est considérée comme fausse.

2. MABILLON, *Annales benedictini*, t. V, p. 302.

3. JEAN CAYON, *Chroniques et description du lieu de la naissance à Lay-Saint-Christophe de saint Arnou*. Nancy, 1856, in-4°. On y trouvera la reproduction des peintures.

4. Tous ces actes ont été soigneusement réunis par DOM CALMET, *Histoire du prieuré de Lay-Saint-Christophe, l. l.* Cf. A. D., H, 185-225 ; G, 255-262.

5. DOM CALMET, *l. c.* Le catalogue de la bibliothèque, A. D., H, 214.

bulles de la cour de Rome [1]. Mais Stanislas mit fin à toutes ces rivalités, en unissant en 1746 le prieuré à la maison des Missions-Royales qu'il avait créée au faubourg Saint-Pierre [2]. Les jésuites des Missions et après eux les Lazaristes touchèrent les rentes de Lay, se bornant à payer aux anciens bénédictins une somme annuelle de 2,000 fr. Le 24 août 1794, les biens du prieuré furent vendus en faveur de la nation [3].

Entre Nancy et les terres du prieuré, les relations étaient nombreuses. Au prévôt de Nancy appartenait l'exécution des criminels condamnés à mort sur le ban ecclésiastique. Le jour de Saint-Christophe, soit le 25 juillet, le même prévôt, enseigne déployée, allait à Lay faire le cri de la fête, et le prieur lui devait en échange un *past,* c'est-à-dire un repas dont le menu était soigneusement réglé. En revanche, les jeunes gens de Lay avaient droit, dans Nancy, le jour de la Saint-Èvre — 15 septembre — d'ouvrir la danse. Ces usages firent naître des querelles ; le cardinal de Lorraine, fils de Charles III, les supprima le 22 octobre 1590 ; en échange du *past,* le prieur de Lay dut fournir chaque année, le jour de Saint-Martin d'hiver, un virelai de vin à l'hôpital Saint-Julien de Nancy [4].

Le souvenir d'Ève, femme du comte Hugue, mérite d'être conservé à Nancy et dans le voisinage. Elle était, selon toute apparence, propriétaire de l'*alleu* de Nancy qu'elle a cédé aux moines de Saint-Èvre de Toul ; elle a donné à Saint-Arnoul de Metz la terre de Lay où fut fondé un prieuré dépendant de l'abbaye messine ; et l'histoire de ce prieuré n'a pas été sans influence sur celle de la ville.

Nancy ne resta pas longtemps au pouvoir des religieux de Saint-Èvre. Quand, pour la seconde fois, Othon Ier, devenu empereur dans l'intervalle, confirma à Cologne le 2 juin 965 les biens de l'abbaye [5], Nancy n'est plus mentionnée parmi eux. Cette localité disparaît de nouveau de l'histoire pendant plus d'un siècle. Quand elle réapparaît en 1069 et en 1073, elle est un alleu des ducs de Lorraine de la seconde dynastie. Dans l'intervalle (947-1069) qui sépare ces deux mentions, de grandes révolutions politiques se sont accomplies. En 959, le grand duché de Lorraine a été partagé en deux ; la Lorraine inférieure suit des destinées indépendantes et change

1. *Journal du libraire Nicolas* (*M. S. A. L.*, 1899, p. 294).

2. Le P. de Menoux, directeur des Missions, avait obtenu l'autorisation nécessaire du pape Benoît XIV, le 1er juillet 1746. Les revenus du prieuré comprenaient la haute justice à Lay-Saint-Christophe et à Eulmont, le droit de nomination du curé d'Eulmont, les dîmes des deux paroisses et une foule de redevances féodales, en outre une série de biens sur les bans d'Agincourt et de Velaine-sous-Amance. La seigneurie de Champigneulles avait été perdue. Cf. *Copie des titres et papiers concernant la fondation du prieuré de Lay-Saint-Christophe* dans le ms. 148 du grand séminaire de Nancy (*Catalogue* de l'abbé Vacant). Ces titres sont précédés d'une histoire du prieuré de Lay qui est à peu près textuellement celle de Dom Calmet. Voir aussi le ms. 149. Après l'expulsion des jésuites, un chanoine de Toul, Charles Rollin, réussit à se faire donner le prieuré ; mais les Lazaristes qui avaient succédé aux jésuites dans les Missions royales finirent par en rester les maîtres. Voir les factums nos 7368 et 7369 du *Catalogue* Favier.

3. A. D., Q, 483, no 168.

4. Lepage, *Les Communes de la Meurthe*, art. *Lay*.

5. Éd. Sickel, *Monumenta Germaniæ*, in-4°, *Diplomata regum*, t. I, p. 404.

bientôt son nom contre celui de Belgique; la Lorraine supérieure — la vraie Lorraine — est gouvernée par une première famille ducale qui s'efforce de ramener quelque ordre au milieu du chaos féodal et s'éteint, faute d'héritier mâle (959-1033)[1]. Puis, après une période de profonde anarchie, Gérard d'Alsace s'empare du titre de duc et fonde une dynastie d'où descendent en ligne directe les empereurs d'Autriche actuels et qui est la plus vieille des maisons souveraines de l'Europe.

II

Au moment où la terre de Lay était cédée aux moines de Saint-Arnoul, une grande abbaye de femmes était fondée dans le voisinage, sur la hauteur de Bouxières.

L'histoire de Bouxières-aux-Dames et celle de Nancy sont intimement mêlées; c'est dans une charte réglant une contestation entre l'abbaye de Bouxières et les moines de Saint-Arnoul qu'apparaît, pour la première fois, sur un document original, le 29 avril 1073, le nom de Nancy; à l'approche de la Révolution, c'est à Nancy même que les religieuses bâtirent leur nouveau couvent; enfin nous possédons encore à la cathédrale de notre ville un admirable manuscrit et de curieux objets d'art, débris du trésor de Bouxières. Nous devons, par suite, raconter, au moins d'une façon sommaire, les destinées de cette abbaye suburbaine.

Le pieux évêque de Toul Gauzelin[2] (922-962) venait d'introduire la réforme dans le monastère bénédictin de Saint-Èvre; satisfait des fruits que l'abbaye portait, il prit la résolution de construire également, en son diocèse, une demeure pour des Bénédictines. Or, un jour, vers 935[3], ainsi qu'il nous le dit lui-même en une charte[4], comme il faisait une tournée pastorale en son diocèse, il trouva, sur une montagne élevée au flanc de laquelle était situé le village de Bouxières, une antique basilique dédiée en l'honneur de la Vierge.

---

1. Sur cette histoire, voir R. Parisot, *De prima domo quæ superioris Lotharingiæ ducatum quasi hereditario jure tenuit.* Nanceii, 1898.

2. Sur saint Gauzelin, l'on consultera les *Gesta episcoporum Tullensium* dans Pertz, *SS.*, t. VIII, p. 639; on trouvera quelques détails sur lui dans la *Vita sancti Gerardi*, de Widric, dans Pertz, *SS.*, t. IV, p. 493; on consultera Mabillon, *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, t. V, 2e éd., p. 862, et les Bollandistes, sept., t. III, p. 129. Cf. Abbé Guillaume, *Histoire du diocèse de Toul*, t. I, pp. 250-270; Eug. Martin, *Histoire des diocèses de Toul, Nancy et Saint-Dié*, t. I, pp. 141-158.

3. La charte, citée plus loin, est datée du 13 janvier, treizième année de l'ordination de Gauzelin.

4. Cette charte a été publiée par Dom Calmet, t. I, pr., col. 340. Elle est indiquée dans tous les anciens inventaires de Bouxières. Elle était conservée aux archives du couvent « en original et seule dans une boite noire, doublée en dedans de taffetas blanc ». Sommier de Bouxières. Bibl. de Nancy, ms. 590 (175), p. 1.

Là accouraient souvent les paysans du voisinage pour implorer le secours de Marie et ils en repartaient guéris de leurs maux. Le prélat résolut de relever la basilique et d'établir dans le voisinage le couvent de Bénédictines qu'il rêvait de fonder. Et ainsi fut fait. Les dons affluèrent aussitôt; l'évêque conféra aux religieuses ses droits à Bouxières, la dîme du village, l'église dédiée à saint Martin. Il leur céda les biens qu'il avait lui-même reçus d'une noble dame Hérisinde, à Champigneulles et à la Porcherie sur les bords de la Meurthe[1]. Cette *Porchereia* subsiste encore : c'est le hameau de Pixérécourt, qui, après avoir longtemps formé une commune indépendante, est réuni aujourd'hui à Malzéville. Il abandonna au couvent d'autres biens qu'il venait de recevoir d'une dame Gundelinde à Ancerviller, dans le Chaumontois[2]. Il décida que, si un serf appartenant à Bouxières prenait femme sur un de ses domaines ou sur un fief relevant de lui, les deux conjoints deviendraient la propriété de l'abbaye. Les religieuses obtenaient encore le droit de choisir librement leur abbesse. Elles devaient seulement, en signe de sujétion, apporter chaque année à Toul, le jour de la Purification, deux livres de cire.

La première abbesse fut Rothilde. Elle et une de ses compagnes avaient été formées à la vie monastique par un célèbre reclus de l'époque, Humbert, ami de Jean de Gorze[3]. Elles avaient vécu, près de Verdun, dans une cellule, à côté de la sienne, lorsque Gauzelin fit appel à leur concours. Grâce à ces pieuses femmes, le monastère prospéra, et, comme l'écrit un chroniqueur, « un multiple essaim, rempli d'une sainte ferveur, vint des retraites du monde se réfugier dans cette abbaye[4] ».

Telle est l'histoire de la fondation de Bouxières, comme elle résulte des documents authentiques. Mais bientôt elle fut embellie. Au début du XIIe siècle, l'auteur des *Gesta episcoporum Tullensium* raconte qu'un frère de Gauzelin, Hardrade, poursuivait un jour un sanglier sur les bords de la Meurthe. Traquée par les chiens, la bête se sauva sur la montagne au-dessus de Bouxières et s'arrêta en un épais fourré. La meute, n'osant l'y suivre, demeurait muette et stupide. Le chasseur étonné sauta de son cheval et, en s'approchant, il découvrit un autel au milieu d'édifices en ruines. Il raconta ce miracle à son frère qui fit une enquête ; on apprit que jadis une église de Notre-Dame s'élevait sur ce sommet et que souvent, pendant la nuit, des lumières étranges resplendissaient. Gauzelin aussitôt de rebâtir l'église et d'établir à côté un monastère de religieuses, dont la renommée se répandit au loin[5].

---

1. Nous avons encore l'original du don fait de ces biens par Hérisinde à l'église de Toul. A. D., H, 3011. Le bien de Pixérécourt était arrosé par une rivière appelée *fluviolus Ercus*, aujourd'hui le ruisseau de Pixérécourt. La charte publiée par Lepage, *L'Abbaye de Bouxières*, Wiener, 1859, p. 114 (nº 11). Un peu plus tard Hérisinde céda le reste de ses biens de Pixérécourt directement à Bouxières (Lepage, nº 1), et ce don fut approuvé par Gauzelin (Lepage, nº 3).

2. *Antherviller* est Ancerviller, dans le canton de Blâmont.

3. D. Mathieu, *De Joannis abbatis Gorziensis vita*. Nancy, 1878.

4. *Postquam hæ duæ primum sunt intromissæ, multiplex deinde ex diversis mundi lateribus sancti fervoris se ibidem examen infudit, ut usque hodie nova quadam gratia resplendere videatur. Vita Johannis Gorziensis* dans Pertz, *SS.*, t. IV, p. 352.

5. *Gesta episcoporum Tullensium* dans Pertz, *SS.*, t. VIII, pp. 639-640.

Plus tard encore, de nouveaux éléments légendaires furent inventés. Les dames de Bouxières racontèrent en l'office de saint Gauzelin[1] qu'une nuit la Vierge apparut au prélat qui avait fait vœu de lui construire une église : « Demain, lui dit-elle, quand le jour aura dissipé les ténèbres de la nuit, prends tes chiens et, près de la forêt, une biche blanche se lèvera devant toi : suis-la ; à l'endroit où elle s'arrêtera et creusera la terre avec son pied, je veux que le temple soit bâti. » Ainsi fut fait. Mais, tandis que l'église se construisait, survint une grande famine et l'œuvre fut interrompue. La Vierge apparut alors à la reine de France et lui prescrivit de venir en aide à l'un de ses pieux serviteurs. « Mais, dit-elle, où trouverai-je ce serviteur ? — Fais charger, répondit la voix, de richesses trois chameaux et laisse-les aller à leur fantaisie. » En effet, ces trois chameaux vinrent sur les bords de la Meurthe ; une nacelle se détacha d'elle-même de la rive opposée pour venir les chercher. Un muet, en voyant ce miracle, recouvra tout à coup la voix. Le premier chameau portait des tapisseries et des ornements de soie nécessaires au culte ; le second de l'or et de l'argent ; le troisième des vivres, et ainsi la construction de l'église put être achevée.

Le moment de la consécration était venu ; Gauzelin réunit l'archevêque de Trèves, les évêques de Metz et de Verdun et tout le clergé des environs. Mais la veille du jour fixé pour la cérémonie[2], le prélat, entrant la nuit dans l'église pour s'assurer que tout était bien en ordre, aperçut tout d'un coup une lumière éclatante et entendit des chœurs célestes : les anges chantaient l'office de la consécration. Il appela aussitôt les autres prélats et ils assistèrent à la fin de la solennité. Les messagers du ciel avaient eux-mêmes apporté le missel, le calice et le beau pallium dont l'autel était recouvert. Restait à trouver les religieuses qui devaient habiter le monastère. De nouveau Marie apparut à son serviteur et lui dit : « Va vers le pont de Saint-Michel — c'est un pont sur la Seille, à côté d'un ancien ermitage près de Nomeny — et là trois femmes viendront à toi, l'une à la première heure, l'autre à la troisième, la troisième à la sixième. » Elles arrivèrent à l'heure dite et furent les premières religieuses du couvent.

Un tableau du XVII[e] siècle, conservé à l'église du village de Bouxières, représente saint Gauzelin à genoux, offrant à la Vierge la nouvelle église et, tout autour de ce motif central, en une série de médaillons, ont été peints les épisodes que nous venons de rappeler.

La légende a ajouté de la sorte à l'histoire de la fondation de Bouxières une série d'anecdotes qu'on retrouve du reste ailleurs. C'est ainsi qu'un puissant seigneur, prévenu par une vision céleste, vint au secours de saint Colomban avant la création du monastère de Luxeuil[3] ; des chameaux ont

1. Cet office a été imprimé à Metz en 1692, chez P. Collignon. Quelques leçons ont été reproduites par LIONNOIS, t. I, pp. 595-605, qui proteste contre l'absurdité de ce récit.

2. Elle devait avoir lieu le jour de la Saint-Denis, 9 octobre.

3. *Vita Columbani*, par JONAS DE BOBBIO (MABILLON, *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, t. II, p. 5).

porté de la même façon de précieuses reliques aux religieuses de Niedermunster, au pied du Sainte-Odile[1]. Pourtant cette légende s'appuyait sur certains faits réels. Les religieuses de Bouxières ont toujours entretenu un muet dans l'abbaye : il était nourri dans la maison de l'abbesse; le jour de la Saint-Gauzelin, soit le 7 septembre, il allait le premier à l'offrande. On conservait aussi à Bouxières un *pallium* précieux, un évangéliaire et un calice ; on prétendit que les anges les avaient apportés du ciel. L'évangéliaire et le calice sont gardés encore de nos jours au trésor de la cathédrale de Nancy.

Gauzelin mourut en l'année 962, après avoir gouverné pendant quarante années le siège de Toul. Suivant sa dernière volonté, on l'enterra à l'église de Bouxières qu'il avait fondée. Au-dessus de son tombeau, les vierges consacrées à Dieu chantaient leurs chœurs[2]. Dans l'humble demeure qui a succédé à l'église de Bouxières, l'on montre encore le caveau où il fut inhumé.

Gauzelin avait eu de son vivant beaucoup d'ennemis; car, choisi par Charles le Simple à une époque où la Lorraine était rattachée à la France[3], il était demeuré fidèle au parti français. Ses adversaires ne lui reprochaient pas seulement ses préférences politiques ; ils attaquaient sa conduite privée. Ces bruits fâcheux arrivèrent aux oreilles de son successeur, Gérard, qui lui, au contraire, était tout dévoué à l'Allemagne et à la dynastie de Saxe. Gérard pria Dieu de lui enlever tout doute, et voici qu'une nuit il vit dans le ciel Gauzelin couronné et participant à la gloire de saint Apollinaire. « Et il ne paraîtra à personne étonnant, ajoute l'historien Widric, qu'il jouisse de la félicité céleste, celui qui a construit avec tant de peine le monastère de Bouxières[4]. »

Le tombeau de saint Gauzelin fut témoin de nombreux miracles, et, de nouveau, comme autrefois, une longue théorie de pèlerins monta au sommet de la montagne abrupte. On nous a conservé le souvenir de l'un de ces prodiges. Au xe siècle, une terrible maladie accablait les habitants du pays de Toul. Beaucoup de personnes mouraient, sans distinction de caste, et souvent l'on vit dans l'église huit à dix cercueils à la fois. Le prélat Gérard eut alors l'idée, pour apaiser le mal, de porter les reliques de saint Mansuy, premier évêque de Toul, à Notre-Dame d'Écrouves[5]. La contagion diminua, mais ne disparut point. On se rendit dès lors avec les précieuses reliques plus loin encore ; on les porta à Bouxières, au milieu d'un grand concours de peuple accouru des bourgs voisins — parmi ces bourgs était sans doute compris Nancy. Aussitôt les prières de la population furent exaucées. Une grande sécheresse avait causé l'épidémie ; dès qu'on fut à Bouxières, la pluie bien-

1. Cf. une étude d'A. Benoit sur *Le Chameau dans les légendes d'Alsace et de Lorraine* dans la *Revue nouvelle d'Alsace-Lorraine*, 7e année.

2. Adson, *Miracula sancti Mansueti* dans Pertz, *SS.*, t. IV, p. 511.

3. Parisot, *Le Royaume carolingien de Lorraine*, p. 647 et n. 5.

4. Widric, *Vita sancti Gerardi* dans Pertz, *SS.*, t. IV, p. 500.

5. Écrouves-et-Grand-Ménil, canton de Toul-Nord.

faisante se mit à tomber, et, au retour, les hommes qui soulevaient la châsse, eurent, en franchissant la Meurthe, de l'eau jusqu'aux genoux [1].

Faut-il s'étonner qu'une église, théâtre de semblables miracles, ait été comblée de dons ? Déjà Gauzelin avait ajouté de nouveaux territoires à ceux qu'il avait accordés par la charte de fondation, et des particuliers imitèrent son exemple. Le pape Étienne VIII, par une bulle du mois de décembre 941 [2], prit l'église sous sa protection, lui confirma la première donation de Gauzelin et, avec elle, l'église de Saizerais [3] et tous ses appendices, le village de Gironville dans le Bédois sur la Meuse [4], une vigne sur le mont Barine — la montagne sœur du mont Bar qui domine Toul et a pris plus tard, à cause d'un oratoire, le nom de Saint-Michel. Le 4 juin 960, le souverain d'Allemagne Othon le Grand à son tour confirma les biens du monastère [5]. Depuis la bulle pontificale, ils se sont étendus. Ils comprennent en plus l'église de Liverdun, l'église Saint-Remi, située sur une colline (Saint-Remimont), des prés, des vignes, des esclaves des deux sexes *ad Aciacum* (Essey), d'autres biens à Dehainville, l'église de Vézelise, des biens à Mirecourt et à Bezange [6]. L'évêque de Toul, Gérard, augmenta les biens de Bouxières. Il donna à l'abbaye [7] les églises de Pompey [8], de Rosières-en-Haye [9], de Dommarie [10], la chapelle d'Aingeray [11], des biens à Sexey-aux-Bois [12], la chapelle de Blanzey, à quelque distance de Nancy [13], et aussi : « *Capellam Bodonis villae, dicatam in honore sancti Desiderii.* » A quelque temps de là, l'empereur Othon Ier, par un

---

1. ADSON, *Miracula sancti Mansueti* dans PERTZ, *SS.*, t. IV, p. 511.

2. DOM BOUQUET, *Recueil des historiens de France*, t. IX, p. 224; DOM CALMET, t. I, pr., c. 350; MIGNE, CXXXII, p. 1090; JAFFÉ-LÖWENFELD, nº 3617.

3. Canton de Domèvre-en-Haye, Toul.

4. Canton de Commercy, Meuse.

5. *Monumenta Germaniæ*, in-4º, *Diplomata*, t. I, p. 291 (Otton Ier, nº 211).

6. Saint-Remimont, canton d'Haroué ; Essey, canton de Nancy-Est ; Dehainville, ferme, commune de Lunéville ; Vézelise, Meurthe-et-Moselle ; Mirecourt, Vosges ; Bezange-la-Grande, Lunéville. Le domaine de Mirecourt fut disputé à l'abbaye par un certain Ledricus ; mais en 966 le duc de Lorraine Ferri décida en faveur du monastère et défendit à Ledricus de l'inquiéter à l'avenir. CALMET, t. I, pr., c. 378. — Vers 962, un abbé Odelric donna aussi à Bouxières une maison et deux vignes sur le finage du village de Bouxières avec des familles de serfs. Charte originale à la **Bibl. de Nancy**. CALMET, t. I, pr., c. 381.

7. Sommier de l'abbaye, **Bibl. de Nancy**, p. 5. CALMET, t. I, pr., c. 381.

8. Nancy-Nord.

9. Canton de Domèvre.

10. Dommarie-Eulmont ou Dommarie-sur-Brénon, c. de Vézelise.

11. Toul-Nord.

12. Lire *Circeio*, canton de Toul-Nord.

13. Hameau, commune de Bouxières-aux-Chênes. Au cours du XIIe siècle, l'abbesse Gertrude renonça à ses droits sur Blanzey en faveur de l'abbaye de Sainte-Marie-aux-Bois : « *Ego Gertrudis indigna abbatissa de sancta Maria de Bosseria totusque ejusdem ecclesie conventus omnibus fidelibus Christi salutem in Domino. Notum vobis facimus ecclesiam de Blanzei eo tenore quo tenebamus nos abbati sancte Marie de Nemore et fratribus ejusdem loci concessisse per transcensum IIIIor rasalium frumenti et IIIIor siliginis quos debent nobis in sollempnitate beati Martini singulis annis persolvere. Quo tenore volumus et decernimus ut fratres sub abbate loci predicti Deo servientes in perpetuum, remota omni infestatione a nostra ecclesia, per condictum transcensum teneant et sic amodo nostro communi assensu indeficienter teneant.* » Cyrographe. A. D., H, 2909. Cf. A. DIGOT, *Notice sur l'église prieurale de Blanzey* (*M. S. A. L.*, 1851, p. 31).

diplôme solennel daté de Cologne le 2 juin 965[1], confirma à l'abbaye les anciennes possessions, les dons récents de Gérard et encore d'autres terres à Sotzeling, Chenevières et *Lusciaco-villa,* qui plus tard sera Bosserville[2].

Tous ces diplômes et chartes que nous citons sont très intéressants pour notre histoire ; ici nous voyons apparaître les noms des localités qui environnent Nancy. Ici est cité pour la première fois le village qui, à partir de 1591, fera partie intégrante de notre cité : « la chapelle de Boudonville, dédiée en l'honneur de Saint-Dizier. » Les religieuses de Bouxières possédèrent cette chapelle jusqu'en 1212, où elles la cédèrent au prieuré Notre-Dame de Nancy contre une redevance annuelle de quatre résaux de froment et de quatre résaux de seigle[3].

Cent années se passent après cette mention de Boudonville et, tout d'un coup, sur une autre charte de cette abbaye qui nous a été conservée en original, nous trouvons une mention de Nancy. Le nom de notre ville est sans doute cité dans trois pièces antérieures de quelques années, mais celles-ci ne nous sont parvenues que dans des copies plus modernes. Ici c'est bien la mention la plus ancienne de Nancy sur un original. La charte date du 29 avril 1073. L'abbaye de Bouxières venait de construire un pont sur la Meurthe, au bas de la montagne sur laquelle elle était située. Le pont s'appuyait sur un terrain appartenant aux religieuses ; mais le cours de la rivière qu'il traversait était propriété de l'abbaye Saint-Arnoul de Metz, en raison du prieuré de Lay-Saint-Christophe. Il y eut discussion et procès entre les deux monastères, et la cause fut portée devant l'évêque de Toul Pibon. En présence de l'évêque de Metz Hermann, du duc de Lorraine Thierry Ier, fils de Gérard d'Alsace, et de Walon, abbé de Saint-Arnoul, Pibon décida que le pont continuerait de subsister, mais que les religieuses paieraient chaque année à la Saint-Remi (1er octobre) un cens de 12 deniers. Ce jour-là, un député de l'abbé se tiendra sur le pont, depuis la première heure jusqu'à la sixième ; après cela, il se retirera à Lay, mais les religieuses pourront payer le cens jusqu'au soir au prieuré. Ce délai passé, elles seront tenues de payer le cens avec une amende. Si le pont était emporté par les eaux, l'abbesse pourrait rétablir l'ancien bac ; mais l'abbé de Saint-Arnoul rentrerait en possession de son droit de propriété et les pilotis du pont seraient détruits pour que liberté complète fût laissée pour le passage des barques de Saint-Arnoul[4]. Ce pont de Bouxières devait avoir dans l'histoire de notre ville une

---

1. *Monumenta Germaniæ*, in-4°, *Diplomata*, t. I, p. 402 (n° 288 des diplômes d'Otton).

2. Sotzeling, canton de Château-Salins ; Chenevières, canton de Lunéville-Sud-Est ; Bosserville, commune d'Art sur-Meurthe.

3. Cf. *infra*, pp. 81-82.

4. La charte a été publiée par Dom Calmet, t. I, Preuves, c. 474. Nous la donnons ici d'après l'original. A. D., H, 2958. « In nomine sancte et individue trinitatis, patris et filii et spiritus sancti. Pibo gratia Dei Leuchorum presul. Quoniam divina gratia dignata est nos non nostris meritis ad pastorale officium promovere, oportet ut res nostre ecclesie sollerter studeamus tam in minimis quam etiam in maximis providere. Quapropter noverit omnium posteritas tam presentium quam futurorum quod fuerit exorta contentio inter duas abbatias, scilicet Buxeriensem nostre ecclesie et sancti Arnulfi Metensis ecclesie de quodam ponte quem noviter construxerat abbatissa Buxeriensis super suum

grande importance : tout près furent massacrés, le 5 janvier 1477, par le traître Campo-Basso, les fuyards bourguignons. C'est dans les souscriptions de cet acte que nous trouvons la mention de Nancy. Après les seings de divers archidiacres et du comte Frédéric[1], nous lisons celui d'Odelric, avoué de Nancy : S. ODELRICI ADVOCATI[2] DE NANCEIO.

III

Au début, les religieuses de Bouxières vécurent sous l'austère règle de saint Benoît. Mais, peu à peu, elles l'abandonnèrent, et, à une époque qu'il est assez difficile de fixer, sans doute vers le milieu du XIVe siècle, l'ancienne congrégation se sécularisa. La maison, au lieu d'être une abbaye, devint un chapitre ; ses habitantes s'appelèrent non plus des religieuses, mais des chanoinesses. Seule, celle qui était placée à sa tête garda, en souvenir des origines, le titre d'abbesse et dut faire profession selon la règle bénédictine. Une révolution analogue s'était produite dans trois autres maisons bénédic-

---

propri*um* fund*um*, sed tam*en* in banno et cursu aque nomine Murt p*er*tinente ad abbatia*m* s*ancti* Arnulf*i*. Pro qua co*n*tentio[a] amicabilit*er* diffinienda co*n*venim*us* ego et conf*rater* no*ster* Metensis eccl*esie* venerabilis p*re*sul Herimann*us* cu*m* duce Teoderico atque venerando abb*ate* Walone coenobii s*ancti* Arnulfi, ubi disposuim*us* f*raterna* caritate mediante quatin*us* p*re*dictus abbas concede*ret* ibi fieri ponte*m*, eo tenore ut annuati*m* sibi persolvere*tur* census XII den*ariorum* publice festo s*ancti* Remigii, et ad hunc censu*m* recipiendu*m* esset p*re*sens eo die sup*er* ponte*m* legat*us* abb*atis* s*ancti* Arnulfi ab hora prima usque ad sexta*m* ; qua transacta legatus recederet. Si v*ero* usque ad vesperam legat*us* abbatisse Bux*eriensis* p*er*solve*ret* p*re*dictu*m* censu*m* apud cellam Laiu*m*, susciperetur sine justicia. Si aute*m* ult*ra* nocte*m* neglegeret p*er*solvere, in crastino redderet*ur* cum justicia. Quod si pons p*er* incuria*m* aut imminente impetu aque fuerit destructus et noluerint restituere, abbas s*ancti* Arnulfi redeat ad pristina*m* banni sui co*n*suetudine*m* et abbatissa ad suaru*m* naviu*m* transmeantiu*m* antiquitate*m* et eradicet statuas ipsius pontis, ne sint impedimento piscature vel navibus abb*atis* s*ancti* Arnulf*i*. Ut vero hec no*stra* com*m*unis diffinitio rata et stabilis p*er*petualit*er* maneat, statuimus hoc cyrog*ra*phum conscribi, quatin*us* utr*aque* abbatia istius cyrog*ra*phi parte*m* habeat, ad confirmandum hujus no*stre* diffinitionis p*er*petuale testimoniu*m*. Ego Pibo Tullensis eccl*esie* p*re*sul signavi. S. p*rim*[icerii Hu]gon*is*. S. Lamb*er*ti arch*idiaconi*. S. Hugonis arch. S. Odelrici arch. Item s. Odelric*i* arch. S. Friderici comit*is*. S. ODELRICI ADVOC*ati* DE NANCEIO. S. Alb*er*ti. S. Heinrici advoc*ati*. S. Hugoni*s* villici. S. Berengeri advoc*ati*. Ego gr*atia* Dei Herimann*us* Mettensis eccl*esie* ep*iscopu*s consilio no*strorum* fideliu*m* laudavi (ici deux ou trois mots ont été grattés[b]). S. Richeri decani et arch*idiaconi*. S. Walonis abb*atis* s*ancti* Arnulf*i*. S. Gervaldi arch. S. Joh*an*is erarii. S. Folmari comit*is*. S. Menzonis advoc*ati*. S. Chunonis[c] de Tincherei. S. Haimonis. S. Everardi de Asmantia. S. Alrici, S. Ottonis. S. Lamb*er*ti. S. Dodonis. S. Gerard*i*. — Actu*m* Tulli publice anno do*m*inice incarn*ationis* millesimo LXXIII, indictione XI, III K*al*. mai, regnante Heinrico juvene Romanoru*m* rege, ducam*en* regni Teoderico duce regente. Data p*er* manu*s* cancell*arii* et arch*idiaconi* Walteri, astipulantib*us* idoneis supra scriptis testibus. » (Traces du sceau plaqué à droite.)

a. Sic pour *contentione*. — *b.* DOM CALMET avait lu : S. Alberonis primicer. — *c.* Mot presque effacé.

1. Frédéric est sans doute le comte de Toul dont il sera question plus loin. Voir p. 66.

2. Nous reviendrons sur le sens de ce mot. Cf. *infra*, p. 67.

tines de Lorraine : à Remiremont et à Épinal dans la vallée de la Moselle, à Poussey près de Mirecourt. Un second changement ne tarda pas à suivre le premier. Les Bénédictines accueillaient les pauvres et les déshéritées de ce monde ; les chanoinesses n'ouvrirent plus leurs rangs qu'aux demoiselles nobles. Les quatre maisons citées s'appelèrent les chapitres nobles de Lorraine. Pour y être admise, il était nécessaire avant tout de produire son arbre généalogique. Il fallait justifier de quatre lignes paternelles et de quatre lignes maternelles, c'est-à-dire de 200 années de filiation noble, sans qu'aucune mésalliance ait jamais jeté une tache sur la pureté de la race. Deux gentilshommes parmi les plus authentiques de Lorraine appartenant à l'ancienne chevalerie devaient, après examen, jurer que les preuves fournies étaient bonnes : « Moi un tel, je jure que je connais la maison d'une telle, que je sais parfaitement qu'elle est bien née et attraite de quatre écus sans nul reproche, et ceci je le jure par les saints évangiles et au péril de mon âme [1]. »

Stanislas crut qu'il fallait encore demander aux chanoinesses une illustration plus haute, et, par déclaration de janvier 1761, il ordonna d'exiger, au lieu de quatre degrés, huit et du côté paternel et du côté maternel [2]. Il fallait donc remonter 400 années en arrière : en 1761, par exemple, à l'année 1361. A chaque nomination, les généalogistes se mettaient en mouvement et faisaient d'abondants extraits.

On se souciait plus de ces preuves de noblesse que des dispositions religieuses des candidates. Bouxières avait cessé d'être un foyer de vie spirituelle. Les chanoinesses n'habitaient plus en commun ; elles ne se rencontraient plus qu'au chœur de l'église ou au chapitre. Chacune avait sa maison séparée, au sommet de la colline qui domine Bouxières. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, les chanoinesses étaient au nombre de quatorze et il y avait quatorze maisons.

Avec les dames tantes vivaient les dames nièces, aussi, en théorie du moins, au nombre de quatorze. En cas de décès ou de résignation de la dame tante, la dame nièce lui succédait de plein droit. Pourtant, si elle n'avait pas encore vingt-cinq ans accomplis, elle ne pouvait, sans permission spéciale du chapitre, habiter seule sa maison, « se mettre en ménage », comme l'on disait. Elle restait soumise à une autre chanoinesse [3]. Quand une place de nièce était vacante, l'une des tantes, celle dont le tour était venu, la dame *tournaire*, proposait au chapitre la demoiselle qui lui agréait le mieux ; si elle était agréée, elle devenait sa nièce.

Il pouvait se faire que, par suite du hasard du tour, une tante eût deux nièces, tandis qu'une autre dame n'en avait pas. C'est pour remédier à cet inconvénient qu'en 1786, lors du transfert du chapitre à Nancy, l'on supprima le tour ; et l'on décida que la dame tante privée de nièce se présenterait à la

1. Voir les ordonnances capitulaires des dames de Bouxières, Bibl. de Nancy, ms. n° 592 (132) et 593 (101). Cf. le *Mémoire pour les dames abbesse, chanoinesses et chapitre de l'insigne église Notre-Dame de Bouxières contre la dame de Briey de Landres, doyenne*. 1763.

2. *Recueil des ordonnances et règlements de Lorraine*, t. X, p. 124.

3. Délibération capitulaire du 16 février 1693, citée par LEPAGE, *L'Abbaye de Bouxières*, p. 42, n. 1.

place vacante[1]. Sur les quatorze places de dame nièce, trois pourtant étaient distribuées d'autre façon : celles du prince, de saint Gauzelin et de la crosse. La première était à la nomination directe du duc de Lorraine, plus tard du roi de France ; il était aussi admis au XVIII[e] siècle que le roi nommerait, comme joyeux avènement, à la première place qui serait vacante dans le chapitre. La seconde était à la nomination de l'évêque de Toul, en l'honneur du saint fondateur, et Toul garda cette prérogative, même quand un évêché eut été créé à Nancy. L'abbesse enfin nommait à la troisième prébende[2].

Le chapitre de Bouxières se composait en outre de trois chanoines, nommés en assemblées capitulaires ; ils devaient veiller au service de l'église, y célébrer la messe, remplir l'office d'aumônier. Ils avaient une prébende propre dont ils touchaient les revenus. Un organiste, un bedeau, un suisse formaient le petit personnel de l'abbaye[3].

L'on menait à Bouxières une vie assez libre. Sauf l'abbesse, aucune chanoinesse ne prononçait de vœux. La chanoinesse n'avait d'autre costume particulier qu'un voile blanc sur la tête et un grand manteau au chœur. Elle pouvait, quand bon lui plaisait, quitter l'église, retourner à la maison paternelle, et même se marier ; et un certain nombre d'entre elles ont profité de la permission. Elles portaient souvent sur la tête un petit ornement qu'on appelait un *marit* et à combien de plaisanteries ce marit a-t-il donné lieu[4] ! Les nièces, chez les dames tantes, étaient bien moins des novices destinées à la vie religieuse que des pensionnaires auxquelles l'on enseignait des arts d'agrément, le dessin, le clavecin et même la danse, tout ce qui constitue l'éducation mondaine. Dans ces maisons de Bouxières l'on recevait compagnie ; et souvent le prétendant faisait la cour à la dame nièce sous les yeux attendris de la dame tante. Les distractions ne manquaient du reste pas à Bouxières ; derrière les maisons canonicales s'étend une vaste pelouse plantée d'arbres séculaires ; et l'on raconte que souvent chanoines et chanoinesses s'y livraient aux ébats de la danse[5].

Mais la pauvreté relative du chapitre et les malheurs qui à diverses reprises le vinrent frapper empêchèrent ici le scandale de devenir trop grand, comme à Remiremont.

L'abbaye de Bouxières avait reçu aux X[e] et XI[e] siècles de nombreux biens, et ces biens, elle les garda à peu près jusqu'à la Révolution. Au cours des âges, très peu de donations s'étaient ajoutées aux premières et dans les

---

1. Art. VI de ces règlements. Ils ont été publiés dans un recueil contenant toutes les pièces relatives au transfert, commençant par le *Brevet qui autorise le Chapitre noble de Bouxières à solliciter, en Cour de Rome, sa translation soit dans la ville de Nancy, soit aux environs*, 86 p. in-4°.

2. Cf. le *Mémoire pour les dames abbesse, chanoinesses....*, de 1763. Bibl. de Nancy, ms. 595 (413).

3. *Id.*, *ibid.*

4. Il en était de même à Remiremont. Voir GUINOT, *Étude historique sur l'abbaye de Remiremont*, p. 235, note.

5. Sur les chapitres nobles de Lorraine, cf. D. MATHIEU, *L'ancien régime en Lorraine*, pp. 68-71.

sommiers plus récents[1], nous trouvons peu de noms nouveaux. En 1789, l'abbaye possédait le village de Bouxières même, avec droit de haute et basse justice. Le chapitre nommait le maire et les gens de justice de Bouxières, qui connaissaient de tous les procès ; ils avaient même, jusqu'en 1789, le droit de condamner à mort. Mais l'exécution ne pouvait avoir lieu sur terre ecclésiastique. Les bourgeois de Bouxières conduisaient les condamnés de l'autre côté du pont, vers Champigneulles ; là à l'origine on les mettait nus ; plus tard, on se borna à leur enlever les vêtements au bras et au pied droit, et on les livrait au prévôt de Nancy, qui les faisait exécuter[2]. Sur ce village de Bouxières, les dames levaient deux tailles par an ; elles jouissaient du droit de banvin pendant quinze jours deux fois l'an ; on leur devait des corvées ; nul ne pouvait acquérir droit de bourgeoisie à Bouxières sans leur acquitter une redevance de 20 fr. barrois. Sur diverses terres et notamment sur des vignes, sur des maisons de Bouxières, on leur devait des cens. Les dames étaient encore seigneurs de Mangonville[3], où elles possédaient un moulin et un gagnage ; elles avaient les seigneuries de Pixérécourt, Moriviller et Franconville[4], des cens, des biens ou des dîmes à Liverdun, Saint-Remimont, Vézelise, Faulx, Malleloy, Champigneulles, Bosserville, Dommarie, Chaouilley, Aingerey, Sexey, Pompey, Pulnoy, Saizerais[5] ; elles touchaient aussi différents cens sur des maisons sises à Nancy[6]. L'ensemble de ces redevances peut faire illusion ; en réalité, quelques-unes étaient fort minimes, de quelques sous ou gros seulement ; puis ces biens étaient d'ordinaire mal gérés par le prévôt du chapitre, et les paysans s'entendaient pour ne livrer, en cas de redevance en nature, que des marchandises de médiocre qualité. Le chapitre de Bouxières pouvait donc passer pour pauvre, en comparaison des autres chapitres nobles ; la prébende d'une dame tante est estimée à 1,800 livres seulement ; la dame nièce avait un revenu maximum de 1,200 livres, outre celui des 6,000 livres qu'elle devait fournir lors de sa réception[7]. Aussi l'on disait couramment en Lorraine : « Les dames de Remiremont, les demoiselles d'Épinal, les femmes de chambre de Poussay et les servantes de Bouxières[8] », encore que toutes fussent également nobles. Stanislas voulut venir en aide aux chanoinesses, leur donner un revenu qui répondît à leurs dignités. Le 8 décembre 1760, il supprima le chapitre de Vaudémont, au-dessus de Vézelise, et il unit tous les revenus de ce

---

1. Voir le sommier qui appartient à la **Bibl. de Nancy**, ms. 590 (175), et aux **A. D.** les archives du chapitre, H, 2943-3042.

2. Plaids annaux de 1784, cités par Lepage, *Les Communes de la Meurthe*, t. I, p. 190 ; **A. D.**, H, 2965.

3. Canton d'Haroué.

4. Les deux dernières localités au canton de Gerbéviller.

5. Faulx, Malleloy, canton de Nomeny ; Chaouilley, canton de Vézelise ; les autres localités déjà citées.

6. Elles possédaient au XIVe siècle à Nancy une maison « séant au bourget de Nancy en la rue des Fèvres ». **A. D.**, H, 2944 et 2945.

7. **Bibl. de Nancy**, ms. 595 (413). Voir surtout dans le règlement le chapitre : *Des Revenus et de tout ce qui a rapport au temporel*, f° 346.

8. Lionnois, t. I, p. 608.

chapitre à ceux de Bouxières[1]. Dès lors, les possessions des chanoinesses s'étendirent au loin dans le Saintois et la vallée du Madon, à Gugney, Forcelles-Saint-Gorgon, Vroncourt, Praye-sous-Vaudémont, Hammeville, Diarville, Xirocourt, etc[2]. Un peu avant la Révolution, d'autres biens allaient être affectés au chapitre[3]. La *servante* de Bouxières allait redevenir grande dame.

Les chanoinesses de Bouxières connurent aussi, au cours de leur histoire, de tristes vicissitudes, et souvent elles durent laisser leurs demeures pour chercher un abri à Nancy ou dans leurs familles. Au XVIe siècle, quand des partisans protestants traversèrent à diverses reprises la Lorraine, elle se dispersèrent ; elles envoyèrent leurs archives au couvent des Prêcheresses de Nancy et ne les reprirent qu'en 1570, après en avoir fait faire un inventaire minutieux[4]. En l'année 1635, des bandes de toutes sortes, troupes suédoises, troupes impériales, troupes françaises, campaient aux environs de Nancy et commettaient à qui mieux mieux de terribles dégâts. L'on ne sait point encore à laquelle de ces nations il faut attribuer l'incendie de Saint-Nicolas-de-Port. Les chanoinesses quittèrent leur montagne et se retirèrent à Nancy ; elles apportèrent avec elle leur trésor et les précieuses reliques, qui furent déposés jusqu'en 1659 au couvent des sœurs grises, dans notre rue des Dominicains[5]. En 1743, quand les Pandours et Croates avaient envahi l'Alsace et menaçaient la Lorraine, de nouveau les reliques furent mises en sûreté à Nancy, cette fois-ci au couvent de la Visitation[6], englobé aujourd'hui dans le lycée. Ainsi l'existence du chapitre de Bouxières fut marquée par des épisodes tragiques. Ces événements l'empêchèrent de prospérer et de se développer. Il faut dire aussi qu'à la suite des guerres et des occupations françaises de la Lorraine, la plupart des familles nobles avaient disparu ; les chefs des unes avaient été tués, les autres s'étaient exilées, toutes étaient ruinées. Le chapitre de Bouxières se recruta dès lors au dehors parmi les maisons faméliques de l'Allemagne ou de l'Alsace, qui avaient toujours des cadettes à établir. Les noms qu'on trouve le plus souvent parmi les chanoinesses des XVIIe et XVIIIe siècles sont ceux de Schauembourg, de Wangen, d'Eltz de Kempenich ou d'Eltz d'Ottange, de Hunolstein, de Zuckmantel, de Mohr de Waldt, de Ligertz, de Flachsland, à côté de quelques noms lorrains seulement, Bassompierre, Haraucourt, Landres de Briey[7], etc. Stanislas, en janvier 1761, fut obligé de déclarer qu'à l'avenir seules les jeunes demoiselles nées

1. Les lettres patentes publiées par THIBAULT, *Histoire des loix et usages de la Lorraine dans les matières bénéficiales*, pr., p. CCIV.

2. Les chartes sur Vaudémont dans le *Sommier* (Bibl. de Nancy, ms. 590 [175]), p. 385. Les premières communes dans le canton de Vézelise ; les deux dernières dans celui de Haroué.

3. Cf. *infra*, p. 50.

4. Cet inventaire existe encore. A. D., H, 2944.

5. M. LEPAGE, *o. l.* (Pièces justificatives, n° XV), a publié le procès-verbal de la remise des reliques aux religieuses en 1659.

6. Le procès-verbal de cette translation publié par AUGUIN, *La Cathédrale de Nancy*, p. 274, note.

7. LEPAGE a publié le nom des principales chanoinesses, *o. l.*, p. 125.

en Lorraine ou en France seraient admises aux prébendes des chapitres nobles, particulièrement à celles de Bouxières [1].

Pour toutes ces raisons, Bouxières n'attira pas sur lui les mêmes imprécations ni les mêmes anathèmes que Remiremont. Son histoire n'est point marquée par des tentatives de réforme ascétique et d'opiniâtre résistance du chapitre. Mais qui sait si, à la fin du xviiie siècle, le scandale n'eût pas éclaté ? A ce moment, les chanoinesses voulurent abandonner leur ancienne habitation et se construire des maisons plus confortables à Nancy même, tout près des plaisirs. Et elles devenaient riches.

IV

Les dames s'ennuyaient sur la montagne élevée dont l'accès était fort pénible. Elles remontrèrent que leur demeure était environnée de forêts souvent infestées par des brigands, qu'elle était séparée de Nancy par la Meurthe dont les débordements étaient fréquents, qu'à Bouxières elles ne pouvaient se procurer des maîtres capables de cultiver les talents des demoiselles nièces, que l'abbatiale et le chœur de l'église menaçaient ruine et que la réédification entraînerait de trop grandes dépenses. Elles demandèrent en conséquence à transporter le chapitre à Nancy même. Le 19 juin 1785 [2], le roi leur accorda un brevet, autorisant le chapitre à solliciter en cour de Rome sa translation dans la capitale de la Lorraine. Le pape Pie VI céda, nomma, le 13 mai 1786, l'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, comme commissaire apostolique pour procéder au transfert [3] ; ce prélat, auquel était due en partie l'érection du siège épiscopal de Nancy, connaissait très bien les affaires du nouveau diocèse. Par lettres patentes du 5 juin, Louis XVI approuva la bulle et permit aux chanoinesses d'acquérir les terrains nécessaires à l'établissement ; le 14 juin, le Parlement de Nancy donna à son tour des lettres de *pareatis* [4].

M. de Stainville, gouverneur de la Lorraine, aurait souhaité que les religieuses s'établissent place de Grève, à l'endroit même où a été construite l'Académie de Nancy. On venait d'abattre de ce côté les derniers vestiges des remparts, de niveler les glacis, et l'on souhaitait que la nouvelle place fût entourée de beaux monuments. Mais le projet ne réussit pas et c'est autour de Bonsecours que les religieuses songèrent à s'installer. Les circonstances

---

1. Lettres déjà citées; *Recueil des édits*, t. X, p. 124.
2. Recueil cité plus haut, pp. 1-3.
3. Recueil cité, pp. 4-22, texte latin et traduction française.
4. Les lettres patentes et l'extrait des registres du greffe de la cour, dans le même recueil, pp. 22-27.

étaient favorables. Les Minimes, qui desservaient ce sanctuaire, se sentaient menacés. Un édit de 1768 interdisait à toute congrégation d'avoir deux maisons dans une même ville ; or, les Minimes n'étaient pas seulement fixés à Bonsecours, mais sur la rue Saint-François (notre rue Chanzy), dans une partie des bâtiments du lycée actuel. On les somma en conséquence, à diverses reprises, d'évacuer Bonsecours[1]. Ils furent par suite heureux de s'entendre avec les dames de Bouxières. Par traité du 24 juin 1786, passé par devant Mgr Loménie de Brienne, en la maison abbatiale de Bouxières, l'église de Bonsecours, les terrains et habitations qui l'environnent, tous les biens et revenus des Minimes de Bonsecours furent unis et incorporés au chapitre de Bouxières[2]. Les Minimes conservèrent pourtant l'usage de leur église ; ils en acquittèrent les fondations ; ils devaient même continuer d'habiter le couvent. Seulement, ils étaient réduits à n'être plus que les chapelains des dames.

Mais où s'établiront les chanoinesses de Bouxières ? Deux jours après le traité avec les Minimes, le 26 juin 1786, elles achetèrent aux Dames prêcheresses un vaste terrain entre la route de Neufchâteau et le ruisseau de Jarville[3]. C'est sur ce terrain et sur une partie du fonds cédé par les Minimes que les bâtiments allaient s'élever.

Après que, le 29 septembre, Loménie de Brienne eut porté le décret de translation[4], l'on put se mettre à l'œuvre. Le chapitre fut notablement augmenté. Au lieu de 28 dames, il devait y en avoir 48, 24 tantes et 24 nièces, y compris l'abbesse et la doyenne ; — on venait de créer cette dernière dignité. On projeta en conséquence de bâtir au fond d'une vaste cour s'ouvrant sur la route de Nancy à Lunéville un magifique hôtel, l'hôtel abbatial, avec deux ailes ; là demeurerait l'abbesse, là seraient déposées les archives ; là, dans une vaste salle capitulaire, se réunirait le chapitre. L'une des ailes serait la demeure de la doyenne. Au milieu de l'hôtel se trouvait un passage couvert qui menait à une allée plantée d'arbres ; et, de chaque côté de cette allée, entre cour et jardin, devaient se dresser les demeures des 22 dames tantes, chacune habitant avec sa dame nièce. Une galerie couverte réunissait ces maisons et permettait aux chanoinesses de se rendre au chœur de l'église. L'on se proposait d'agrandir ce chœur et d'y percer une entrée du côté ouest.

L'adjudication de tous ces travaux eut lieu le 8 octobre 1786, et l'on se mit aussitôt au travail[5]. Les constructions avancèrent en 1787, 1788 et 1789. L'hôtel abbatial, avec les appartements de l'abbesse et de la doyenne, était terminé pour le gros œuvre ; quelques maisons de chanoinesses sortaient de

1. Nous reviendrons plus tard sur ce sujet. Cf. abbé Jérome, *L'Église Notre-Dame de Bonsecours à Nancy*, Nancy, 1898, pp. 91-92.

2. Le traité entre le chapitre de Bonsecours et les Minimes, *ibid.*, pp. 28-36. L'accord est approuvé par le conseil d'État de 28 juillet 1786 (*ib.*, pp. 37-38).

3. Même recueil, pp. 41-47.

4. *Ibid.*, pp. 47-78 avec les nouveaux règlements.

5. Abbé Jérome, p. 96. On a conservé un plan de tous ces projets, A. D., H, 2956.

erre et l'on creusait les fondations des autres. L'on avait ouvert une brèche lans le chœur de l'église de Bonsecours et l'on jetait les bases pour l'agrandissement [1].

Le roi avait approuvé, en octobre 1786, les mesures prises par Loménie de



RUINES DE LA PREMIÈRE ÉGLISE DE BOUXIÈRES-AUX-DAMES

Brienne [2]; et, le 3 janvier 1787, le pape Pie VI avait fulminé la bulle qui ransférait à perpétuité le chapitre de Bouxières dans l'église de Bonsecours [3].

1. Voir les procès-verbaux d'estimation et d'adjudication, A. D., Q, n°s 168, 193, 218, 338 et 341.
2. Recueil cité, pp. 79 et ss.
3. *Bulla confirmationis perpetuæ Translationis Illustris capituli canonissarum Oppidi* de Bouxières... *n Ecclesiam Nostræ Dominæ* de Bon-Secours. Parisiis, Desprey, 1788, in-4° de 15 pages.

En même temps qu'on augmentait le chapitre, on lui assignait de nouveaux revenus. On lui remit tout ce qu'il y avait de bénéfices ecclésiastiques disponibles en Lorraine et en Alsace. L'abbesse surtout devenait fort riche. Depuis assez longtemps, l'on avait joint à sa dignité une forte pension de 8,000 livres sur l'abbaye Saint-Airy de Verdun[1]; une autre pension semblable lui fut assignée sur l'abbaye Sainte-Marie-Majeure de Pont-à-Mousson. Le roi Louis XVI, sollicité par ses tantes Victoire et Adélaïde, petites-filles de Stanislas, lui donna sur sa caisse une pension de 6,000 livres. Il autorisa l'abbesse à solliciter en cour de Rome l'union du prieuré de Flavigny à sa dignité, et le pape accéda à sa demande le 24 janvier 1788[2]; et l'on estimait le revenu de Flavigny à 12,000 livres. Avec sa prébende double, l'abbesse jouissait donc d'un revenu de 38,000 livres[3]. Les chanoinesses, dont le nombre était doublé, obtinrent aussi un accroissement considérable de biens. Le roi Louis XVI leur céda, le 25 août 1786 la grande abbaye de Marbach en Alsace au diocèse de Bâle[4]; le 3 septembre, l'abbaye de Tholey, au diocèse de Trèves[5]; et, le 19 janvier 1788, le pape Pie VI leur remit la mense abbatiale de Saint-Èvre de Toul[6], qui était encore fort riche. Le chapitre qu'on construisait à Nancy devait être l'un des plus beaux et des mieux dotés de la province.

Les dames devaient demeurer à Bouxières jusqu'à ce que les bâtiments autour de Bonsecours fussent en état de les recevoir. Mais, en 1789, la Révolution éclata. Les campagnes étaient parcourues par des bandes menaçantes, hostiles aux seigneurs et aux religieuses, hostiles pour ce double motif au chapitre de Bouxières. Cette effervescence augmenta au mois d'octobre, à cause de la famine générale et des misères du temps. Les chanoinesses n'étaient plus en sûreté à Bouxières; elles quittèrent la montagne et s'installèrent tant bien que mal dans le couvent des Minimes. Elles célébrèrent provisoirement leurs offices à l'église des Tiercelins, en attendant l'achèvement de Bonsecours. La translation eut lieu le 27 octobre 1789[7]. Pendant une année et demie, le chapitre prolongea péniblement son existence. Le 13 janvier 1791, il se réunit pour la dernière fois capitulairement aux Tiercelins[8]. Les chanoinesses ensuite se dispersèrent; l'église des Tiercelins allait être vendue et détruite, et nous raconterons plus tard les destinées de Bonsecours. La dernière abbesse, Angélique, comtesse de Messey, remplit l'Europe de ses récriminations, regrettant sa grasse prébende. Elle invoqua le traité de Vienne de 1737[9], mais en vain.

---

1. Cette donation fut longtemps disputée à l'abbesse par les chanoinesses.

2. Cf. abbé GUILLAUME, *Notice sur le prieuré de Flavigny-sur-Moselle* (*M. S. A. L.*, 1877, p. 286).

3. **Bibl. de Nancy**, ms. n° 596 (413[2]), f° 272.

4. Les biens furent partagés entre Bouxières et le chapitre d'Ottmarsheim en Alsace. GRANDIDIER, *Alsatia sacra* (éd. Ingold), t. II, p. 9.

5. Ms. cité, f° 183.

6. Ms. cité, f° 274. L'on a écrit par erreur 1787 au lieu de 1788.

7. Registre de l'Évêché de Nancy, cité par LEPAGE, *o. l.*, p. 34, note.

8. Cf. le procès-verbal de cette réunion, **Bibl. de Nancy**, ms. 594 (56), f° 5.

9. Voir sa supplique « à leurs Majestés et leurs Altesses électorales et sérénissimes les Rois, princes, électeurs, états et membres du g[d] empire romain assemblés par leurs ambassadeurs et députés à la diète de Ratisbonne ». **Bibl. de Nancy**, ms. 596 [413[b]], f° 235.

Elle traversa les orages de la Révolution, vint s'établir sous l'Empire à Nancy et y mourut paisiblement le 10 avril 1825, à l'âge de 80 ans[1].

Le 2 septembre 1792, l'on vendit aux enchères tous les objets mobiliers qui étaient restés à Bouxières; plus tard, le 7 pluviôse an VI — 26 janvier 1798 — l'église et les bâtiments des chanoinesses furent adjugés et divisés en une série de petits lots[2]. Cette église n'était plus celle de saint Gauzelin. Le temple avait été rebâti au XIII[e] siècle et, en l'année 1244, le pape Innocent IV avait accordé des indulgences aux personnes qui contribueraient de leur bourse à la réédification[3]. Seulement à l'église gothique demeuraient accrochées des parties plus anciennes. Aujourd'hui l'on voit encore deux pans de mur se coupant à angle droit; à l'intersection se trouve une colonne cylindrique dont le tailloir carré supporte les nervures d'une voûte[4]. Ces débris appartiennent incontestablement à un édifice du XI[e] siècle; ils faisaient partie d'une chapelle placée sur les flancs de l'église plus récente. Celle-ci s'élevait non au sommet de la colline, mais un peu en contre-bas, sur la plate-forme appelée Beauregard. Là où était son portail se dresse aujourd'hui une croix de mission. Elle se composait d'une nef, d'un transept et d'un chœur; mais des chapelles disposées fort irrégulièrement, soit plus anciennes, soit plus récentes, en faisaient un édifice très irrégulier. Le cloître était parallèle à l'église du côté nord; le centre en était marqué par un puits très profond qui existe encore. Les maisons des chanoinesses se trouvaient au sommet de la montagne; un grand escalier leur permettait de gagner directement le chœur de l'église. Aussitôt après la vente, l'église qui menaçait ruine fut démolie; du côté du portail se sont élevées d'humbles maisons de paysans, et, là où était le parvis poussent à grand'peine, au milieu des décombres, de maigres légumes. Disparu aussi l'escalier qui menait de l'église au sommet! Les maisons des chanoinesses sont devenues des demeures rurales; une seule a belle apparence, celle qui est située à l'extrémité du plateau et dont les murs très blancs limitent l'horizon de Nancy : c'est l'ancienne abbatiale.

---

1. LEPAGE, *o. l.*, p. 125.
2. L'acquéreur fut le sieur Thiballier, cultivateur à Favières, pour une somme de 10.100 fr. A. D., Q, 592, n° 323.
3. Il est question de cette bulle dans la lettre remise par l'abbesse à maître Pierre, chargé de faire les quêtes. LEPAGE, *o. l.*, p. 76.
4. Voir la planche, p. 49.

V

Ce qui était autrefois le chapitre de Bouxières n'est plus qu'une ruine piteuse ; du moins le trésor de l'abbaye n'a point péri tout entier. La cathédrale de Nancy montre encore avec orgueil les reliques de saint Gauzelin et divers objets d'art ayant appartenu à ce saint : un anneau pastoral, un évangéliaire, un calice avec sa patène, enfin un peigne liturgique.

Les reliques de saint Gauzelin furent de bonne heure levées du tombeau, mises en une châsse en bois et exposées à la vénération des fidèles. En 1436, l'évêque de Toul, Guillaume Fillâtre, en détacha le chef qu'il mit en un reliquaire spécial, ayant la forme d'une tête[1]. Les ossements du corps furent à leur tour, vers 1454, déposés en un reliquaire pour l'achat duquel les chanoinesses avaient fait des quêtes dans tout le diocèse[2] et qui fut remplacé, au XVII[e] siècle, aux frais de l'abbesse Anne-Catherine de Cicon[3]. Avec le trésor de Bouxières, ces reliquaires furent apportés à diverses reprises de Bouxières à Nancy, au cours des XVII[e] et XVIII[e] siècles ; une dernière fois en 1789, lors du transfert du chapitre. Quand la Révolution commença à faire la guerre aux objets du culte, la doyenne, Philippine de Waldt, détruisit les châsses et emporta avec elle les reliques à Luxembourg. Sur son lit de mort, elle les confia à l'abbé Raybois, chanoine du chapitre, et celui-ci les offrit, en 1803, après le Concordat, à la cathédrale de Nancy. On les exposa à la vénération des fidèles, puis on les enferma en une ancienne châsse de saint Sigisbert en bois d'ébène. Elles s'y trouvent encore aujourd'hui, sur l'autel de la chapelle Saint-Gauzelin, la première à droite en entrant dans l'église[4].



ANNEAU DE SAINT GAUZELIN

L'histoire de ces reliques est aussi celle de l'anneau, de l'évangéliaire, du calice et de sa patène, du peigne liturgique. Ces objets furent déposés en 1803 dans le reliquaire de saint Sigisbert ; on les en a retirés définitivement en 1870 et placés dans une armoire de la sacristie qui sert de trésor.

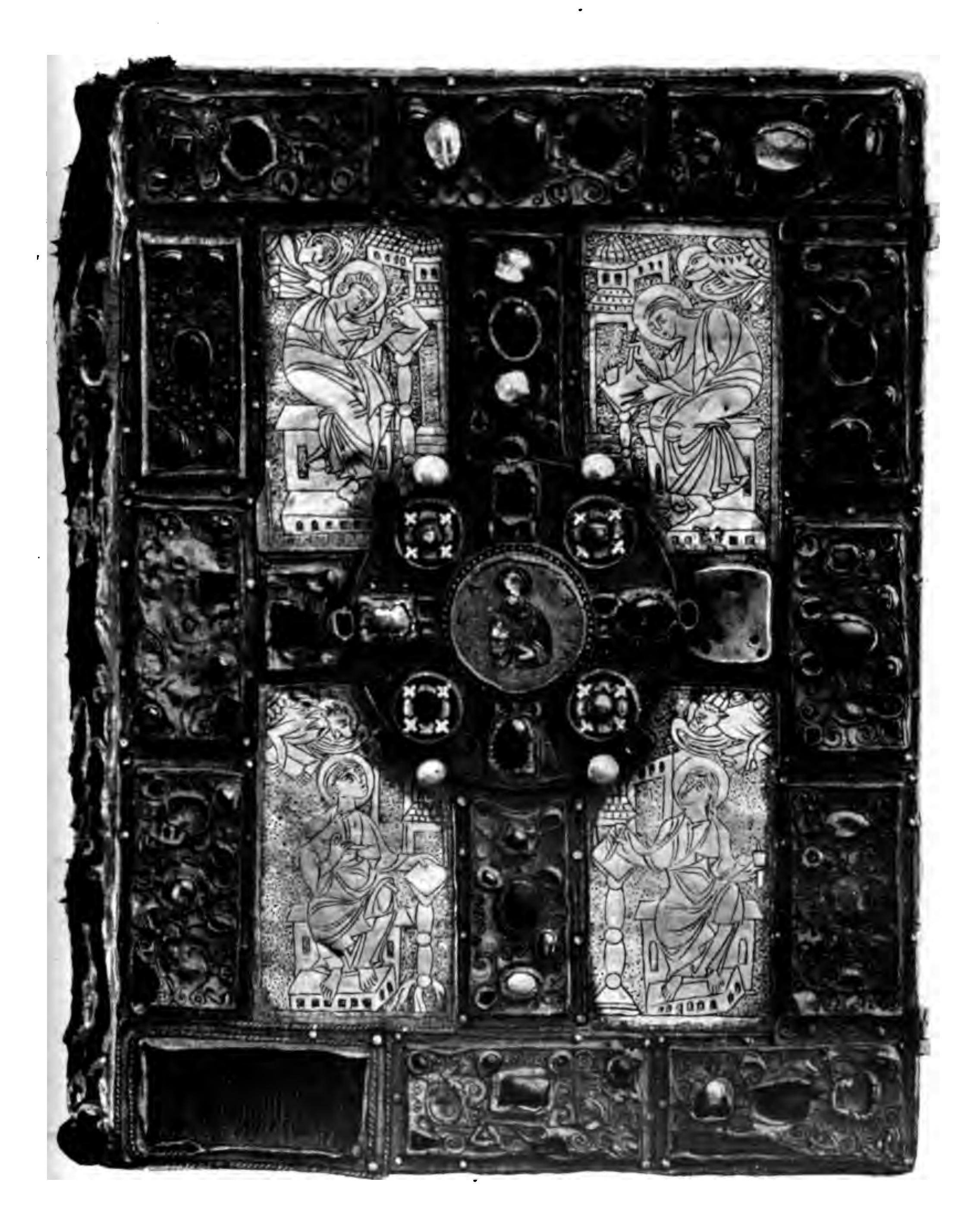
L'anneau en argent est fort simple et n'a aucune valeur artistique. Sur la bague sont simplement gravés des traits, quelques-uns en forme de croix. Le chaton porte une pierre opaque, assez volumineuse : c'est un vulgaire caillou. Mais voici ce qui paraît lui donner quelque prix. Bouxières se vantait jadis de posséder, outre les restes parfaitement authentiques de

1. Lepage, *o. l.*, pp. 104-105, d'après les papiers de la Cathédrale de Toul. Les chanoines de Toul se réservèrent la mâchoire inférieure.

2. Auguin, *La Cathédrale de Nancy*, p. 272.

3. Lepage, *o. l.*, p. 105.

4. Voir les documents concernant cette restitution dans Auguin, pp. 278-279.



COUVERTURE DE L'ÉVANGÉLIAIRE DE SAINT GAUZELIN

Gauzelin, toutes sortes de reliques qui nous paraissent bizarres : elle avait des poils de la barbe de saint Pierre, une chaussure de saint Paul, un morceau de la chemise de saint Denis, un morceau de l'arbre planté dans le paradis terrestre, et aussi un caillou de la lapidation de saint Étienne[1]. Il est permis de supposer que le caillou enchâssé avec tant de soin dans l'anneau est un fragment de cette pierre qui aurait servi à mettre à mort le premier martyr du christianisme[2].

L'évangéliaire présente, au contraire, un intérêt artistique très grand. C'est l'un des plus beaux manuscrits de l'époque carolingienne. Tandis que rien ne nous permet d'assigner une date à l'anneau, l'évangéliaire est incontestablement de la fin du IXe siècle ou du début du Xe siècle, et il paraît



CALICE DE SAINT GAUZELIN

certain qu'il a appartenu à Gauzelin. Il comprend 227 feuillets, renferme les quatre évangiles, quelques pièces de vers et des dissertations religieuses. Des rubriques en or ou en diverses couleurs ouvrent les différents chapitres. Certaines pages sont encadrées de charmantes peintures, et l'on y admire les vignettes représentant le mobilier de l'époque carolingienne[3]. Ce manus-

1. Voir l'énumération de ces reliques dans le *Sommier* de la **Bibl. de Nancy,** ms. 590 (175).

2. On observe que ce caillou semble brisé. Or, d'après les légendes recueillies par l'office de Bouxières, Gauzelin aurait reçu d'Adalbéron, évêque de Metz, la terre où s'éleva le monastère de Bouxières, et en échange il lui aurait donné *baculum sancti Petri apostoli et peram sancti Materni, et medietatem lapidis quo beatus Stephanus lapidatus fuerat, quæ omnia sanctus Mansuetus, unus ex discipulis Petri apostoli, ad urbem Leucorum missus, secum apportavit.* Sur cet anneau, voir la belle discussion d'Auguin, pp. 249-257.

3. Aug. Digot, *Notice sur l'évangéliaire, le calice et la patène de saint Gozlin* dans les *M. S. A. L.*, 1851, p. 3. Cf. la minutieuse description d'Auguin, pp. 284-327.

crit soutient la comparaison avec les fameuses Bibles de Theodulfe exécutées à Orléans, et surtout avec la Bible dite de Charles le Chauve, qui a été donnée par cet empereur à Metz en 869[1]. Ce qui en augmente encore le prix, c'est que, probablement au temps de Gauzelin, il fut protégé par une couverture qui est un chef-d'œuvre d'orfèvrerie. Sur une planche de bois de chêne l'on a plaqué un encadrement et une croix d'or où l'on a enchâssé toutes sortes de pierres précieuses : grenat, émeraude, améthyste, corail, perles cloisonnées; entre les bras de la croix l'on a dessiné, au trait, sur une plaque d'argent, l'image des quatre évangélistes écrivant leur livre. Dans un angle l'on a reproduit les figures emblématiques de ces quatre évangélistes : la tête d'enfant



PATÈNE DE SAINT GAUZELIN

(saint Mathieu), le lion (saint Marc), le bœuf (saint Luc), l'aigle (saint Jean). La face postérieure de la couverture est d'une ornementation moins riche. Autour de l'agneau nimbé portant la croix sont représentés une seconde fois les quatre symboles des évangélistes[2].

Le calice de saint Gauzelin se compose d'une lame d'argent sur laquelle l'or a été appliqué au marteau. Quinze pierres précieuses ornent les bords du vase, et d'autres sont enchâssées sur ses flancs, notamment une émeraude

1. L'une des Bibles de Theodulfe est au trésor de la cathédrale de Puy, l'autre à la Bibliothèque nationale, fonds latin, nº 9380. Voir l'étude de Léop. Delisle, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1879, p. 3.

2. Deux magnifiques planches coloriées de l'ouvrage d'Auguin reproduisent les deux faces de la couverture.

les dents fines. Comme écrit spirituellement M. Krantz . « On a dû lui retirer son emploi sanitaire dans l'intérêt de sa propre conservation[1]. » Il n'est resté que les grosses dents du côté opposé. Celles-là devaient avoir raison des chevelures les plus incultes. Aussi, en Lorraine, l'on disait jadis d'un homme à la chevelure ébouriffée : « Il s'est peigné avec le peigne de saint Gauzelin[2]. »

Le prieuré de Lay et l'abbaye de Bouxières-aux-Dames se rattachent par un lien étroit à Nancy. Sur ces hauteurs qui dominent l'Amezule et la Meurthe, l'histoire de Nancy a ses racines. Là a habité la noble Ève, femme d'un comte du Chaumontois ; elle a été, ce semble, propriétaire de l'alleu de *Nanciacus* et l'a cédé aux moines de Saint-Èvre de Toul, avant qu'il appartînt aux ducs de Lorraine. C'est dans le règlement d'une contestation entre Lay et Bouxières que nous lisons pour la première fois, sur un original, le nom de *Nanciacus*. Le territoire de Boudonville qui a été englobé en 1587 dans celui de Nancy a appartenu de 960 à 1212 à l'abbaye de Bouxières. Entre Lay et Nancy, surtout entre Bouxières et Nancy, les relations sont presque quotidiennes. Les chanoinesses viennent souvent dans la ville en leur pimpant carrosse ; Nancy leur fournit les maîtres pour les dames nièces ; en cas de danger, elles y trouvent un refuge. C'est à Nancy même, autour de l'église de Bonsecours, qu'elles transfèrent leur chapitre en 1789. Elles y élèvent de somptueux bâtiments que bientôt la Révolution emportera. Nancy a commencé à Bouxières ; c'est à Nancy que le chapitre de Bouxières finit. Enfin, aujourd'hui encore, nous conservons dans notre cité, comme pour porter témoignage de ces longs rapports, la partie la plus précieuse de l'ancien trésor de Bouxières : l'anneau, l'évangéliaire, le calice et le peigne de saint Gauzelin, sans oublier les reliques mêmes du pieux prélat, qui jadis ont opéré des miracles et qui ne sont plus qu'un document historique.

---

1. *L'Art en Lorraine* dans le volume : *Nancy et la Lorraine*, 1886, p. 175.

2. BRETAGNE, *l. l.* Cf. AUGUIN, pp. 327-331. On montrait aussi autrefois à Bouxières un voile fort curieux de saint Gauzelin. Il était sans doute enfermé dans une précieuse cassette sculptée du XIIIe siècle qui est reproduite par M. DE GASTALDY : *Meubles et armes du Moyen âge*, pl. 110, et par LEPAGE, *o. l.* Cette cassette a disparu. — Tous les objets que nous avons décrits ont figuré à l'Exposition universelle de 1900 et viennent d'être décrits par l'abbé A. BOUILLET, *La Lorraine à l'Exposition rétrospective du Petit Palais en 1900*. (Extrait des *Notes d'art et d'archéologie*.)

CHAPITRE III

Nancy de 1073 à 1218. — Séjours des ducs. Atelier monétaire. — Personnages nommés " de Nanceio „

§ Ier. *Chartes souscrites à Nancy par les ducs Simon Ier, Mathieu Ier, Simon II, la duchesse Agnès. — Le* castrum *de Nancy. — Le palais des ducs. — Nancy, capitale de la Lorraine.*

§ II. *Monnaies frappées à Nancy par Mathieu Ier. — Monnaies de Berthe de Souabe. La légende A. PICA. — Monnaies de Simon II et de Ferri II.*

§ III. *Odelric voué de Nancy. — Signification de cette fonction. — Énumération des chartes où est nommé Dreu de Nancy. — Conclusions qu'il faut en tirer. — Que Dreu de Nancy n'a pas possédé Lenoncourt. — Que cette localité n'a été acquise qu'au XIVe siècle par Thierry et Gérard de Nancy. — La légende de l'échange de 1155; conséquences fâcheuses qu'elle a eues. — Fausses théories; il ne faut pas distinguer deux villes ni deux châteaux de Nancy. — Autres personnages appelés* de Nanceio : *Waldric, Renier, Jean, Paulin. — Le* præpositus, *le* villicus *de Nancy. — Gilles, chevalier de Nancy, et le four banal.*

En 1073, nous avons trouvé pour la première fois, sur un document original, le nom de Nancy. En 1218, un grand incendie détruisit la ville, comme nous l'apprend la *Chronique* de Richer de Senones. Dans l'intervalle, Nancy est citée à diverses reprises par des documents sûrs; mais les mentions n'en sont pas assez fréquentes pour que nous puissions suivre au jour le jour les développements de la cité, ni esquisser une histoire continue. Nous constatons seulement : 1° que Nancy est souvent à cette époque le séjour des ducs de Lorraine, qui y possèdent un palais; 2° qu'il existe à Nancy un atelier monétaire assez actif où l'on frappe des pièces au nom des ducs et des duchesses; 3° que certains personnages ajoutent à leur nom le titre *de Nanceio;* 4° que sur la banlieue de Nancy ou dans les environs de la ville s'élèvent des établissements religieux importants : le prieuré de Notre-Dame, la Commanderie de Saint-Jean, l'abbaye de Clairlieu. Nous développons en ce chapitre les trois premiers points et nous raconterons, au chapitre suivant, l'histoire de ces trois anciennes maisons religieuses.

I

Nous n'avons point de charte du fondateur de la dynastie ducale, Gérard d'Alsace (1048-1070), ni de son fils Thierry Ier (1070-1115), qui soit datée de Nancy. Mais il n'en est pas moins certain que ces ducs ont séjourné à diverses reprises sur le territoire de cette ville. Thierry Ier nous apprend que Nancy est un de ses alleux[1]; il cite son *castrum* de Nancy, *Nanciacum castrum meum*[2]. Il promet de donner aux moines du prieuré de Notre-Dame, élevé devant Nancy, deux plats pour le moins et un demi-setier de vin toutes les fois que la duchesse ou lui prendra un repas dans la *villa* de Nancy, se souvenant de cette parole de l'apôtre : « Si ton frère a faim, donne-lui à manger; s'il a soif, donne-lui à boire[3]. » Du duc Simon Ier, fils de Thierry (1115-1139), nous possédons trois chartes authentiques qui ont été écrites à Nancy. Le 5 août 1122, il y confirma à l'abbaye de Chaumousey la possession de tous ses biens, spécialement l'alleu d'Ambacourt et le moulin de Pierreville[4]. Le 1er décembre de la même année, il y renouvela la même donation[5]. Le jour de Pâques 1126, il y donna à l'église cathédrale Saint-Étienne de Toul cinquante perches dans la forêt de Haye[6].

Du duc Mathieu Ier (1139-1176), nous possédons au moins deux chartes datées de Nancy. En 1162, il approuva, en notre ville, le don fait par un seigneur lorrain de son fief de Blanzey à la grande abbaye de Sainte-Marie-

1. Charte de Thierry Ier. Cf. *L'Abbaye de Molesme et les origines de Nancy* (*Mélanges* Monod), p. 5 du tirage à part.

2. Charte de 1111-1115, *ibid.*, pp. 7-8.

3. Confirmation en 1145 des privilèges du prieuré Notre-Dame par Mathieu Ier : « *eisque* (aux moines du prieuré) *insuper prebendam unam, duas dico placentas ad minus cum dimidio vini sextario quociens pranderet in villa Nanceyaco, ipse dico vel ducissa.... exhiberi instituit* » (Thierry Ier). Dom Calmet, 2e édition, V, col. 323. Cf. nos *Documents sur le prieuré Notre-Dame de Nancy*, no 2.

4. *Cartulaire de Chaumoussey* (*Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges*, t. X, pp. 47-48). *Anno ab Incarnatione Domini M° C° XXII°. . . nonis augusti. Data Nancei.* Les autres indications chronologiques de la charte ne concordent pas tout à fait avec l'année 1122. — Ambacourt, canton de Mirecourt, Vosges; Pierreville, commune d'Hennezel, canton de Darney, Vosges.

5. *Ibid.*, pp. 51-52. *Anno Domini M° C° XXII°... kal. decembris. Data Nancei.* La charte est indiquée par [Benoit Picart], *L'Origine de la très illustre maison de Lorraine*, pp. 215-216, et datée à tort par lui de 1120.

6. Charte citée par [Benoit Picart], *o. l.*, p. 214. *Data apud Nanciacum die sancto Paschæ, anno 1126.* Nous ne mentionnons pas ici une charte par laquelle Simon Ier aurait donné à l'abbaye de Bouxières l'église de Pixerécourt et les dîmes de Malzéville et d'Agincourt. Cette charte porte la date : *Datum sub magno meo sigillo in castro meo juxta Nanceium, die sancto Paschæ anno MCXXX.* Cette pièce est, de toute évidence, fausse. Elle a été fabriquée par Francois de Rosières, *Stemmatum Lotharingiæ ac Barri ducum tomi septem*, où elle se trouve pour la première fois, au folio 237. De Rosières voulait attribuer à Thierry Ier deux filles : l'une, Hara, qui serait devenue abbesse de Bouxières; l'autre, Fronnica, qui aurait été mise à la tête de l'abbaye de Remiremont. Il inventa pour cela trois chartes : 1° une charte de Thierry Ier où sont nommées Hara et Fronnica. Thierry donne à Hara le village de Bouxières et le droit de patronage sur l'église Saint-Martin dudit village. Par un *lapsus* un peu fort, la charte est datée de 1120, alors que Thierry est mort en 1115; 2° la charte datée de Nancy, Pâques 1130; 3° une charte de Mathieu Ier, datée du 21 mai 1156, par laquelle il donne à sa tante Hara les dîmes

aux-Bois[1], que les Prémontrés venaient de fonder au nord de la Lorraine. En 1168, il donna lui-même à cette abbaye tout son alleu de Blanzey et confirma les donations faites au même endroit par d'autres nobles[2], si bien que les Prémontrés devinrent les maîtres de toute l'extrémité de la colline de Blanzey et y construisirent une curieuse église, dont les restes subsistent encore. Une charte du duc Simon II (1176-1205), par laquelle il notifie que l'abbaye de Beaupré, près de Lunéville, a acquis le fief de Clézentaines, nous apprend un détail nouveau. Elle est datée du palais de Nancy[3]. A notre connaissance, il n'existe aucune charte de son neveu et successeur, Ferri de Bitche (1206-1213), faite dans notre ville. Mais, quand Ferri fut entré dans la voie de toute chair, sa veuve, Agnès de Bar, résida sûrement à Nancy. En juin 1214, elle s'engagea par un acte daté de cette ville à n'avoir pour héritier que son fils Thiébaut, à le regarder lui seul comme son protecteur et à ne pas se remarier[4]. La même année, le mercredi avant la fête de Saint-Pierre-aux-Liens (30 juillet), elle déclara abandonner à son fils tous les héritages qu'elle tenait de ses parents, à savoir Amance, Longwy et Stenay, et tout le douaire que son mari lui avait reconnu ; — la ville de Nancy, comme nous le verrons plus loin, faisait partie de ce douaire[5]; — elle s'en réserva seulement l'usufruit, promettant de ne rien vendre, engager, aliéner, même avec le consentement de son fils[6].

Sans doute toutes ces mentions d'un séjour de nos ducs à Nancy sont un peu éparses. Mais n'oublions pas que les documents de cette époque sont

---

de Champigneulles et de Frouard. Il ajouta à ces faux deux autres : 4° une charte de Simon II, du 8 juin 1176, par laquelle celui-ci donne à Bouxières la vaine pâture sur le finage des deux villages de Faux ; 5° une autre charte : *Datum Nanceii cum nostro magno sigillo, XII Augusti, anno Domini M.CC.VI,* par laquelle le duc Ferri cède à Bouxières le droit de pâturage à Champigneulles et Frouard. Dom Calmet a publié ces cinq documents, t. II, Preuves, col. 264, 290, 349, 370 et 417. Il prétend, il est vrai, avoir tiré la charte de 1130 *ex authentico :* mais il se trompe. — Aucune de ces cinq chartes ne figure dans les anciens inventaires de Bouxières ; dans les inventaires modernes, on les trouve cités *en bloc* comme copies. Voir, par exemple, **Bibl. de Nancy**, ms. 595 (413 [1]), f° 240. On ne trouve point d'abbesse du nom de Fronnica à Remiremont. Cf. abbé Didier-Laurent, *L'Abbaye de Remiremont (M. S. A. L.* 1892, p. 491). A Bouxières même, l'abbesse nommée en 1137 dans la bulle d'Innocent II (Lepage, *Cinq chartes inédites de l'abbaye de Bouxières*, p. 23) s'appelle Oda. Le mérite d'avoir reconnu la fausseté de ces chartes, pour Bouxières, revient au comte M. de Pange, *Ferri de Bitche (M. S. A. L.* 1897, pp. 70-71). Il importe d'ajouter que la pièce fausse de 1130, avec cette date singulière : *in castro meo juxta Nanceium,* n'a pas peu contribué à faire naître la légende d'un second château ducal près de Nancy, en dehors de la ville de Nancy. Dans les chartes authentiques, on trouve : *Nancei* ou *apud Nanceiacum,* et *apud,* quoi qu'on en ait prétendu, se traduit par notre français *à :* Fait *à* Nancy.

1. *Data Nanceii anno Incarnationis Dominicæ MCLXII.* Dom Calmet, II, Preuves, col. 359. L'abbaye de Bouxières céda, à la même époque, à Sainte-Marie-aux-Bois ses droits spirituels sur Blanzey. Cf. *supra*, p. 40, n. 13.

2. *Apud Nancei roborari curavimus, anno ab Incarnatione Domini MCLXVIII, indictione I, epacta XX* (il faut lire : IX), *concurrente I.* Dom Calmet, *ibid.*, col. 363. Copie moderne de ces deux chartes se trouve aux **A. D.**, H, 1095.

3. *In palatio de Nancei.* L'acte original est en très mauvais état et l'année de l'Incarnation entre autres a été effacée. **A. D.**, H, 337.

4. *Actum apud Nanceyum, anno Domini MCCXIV, mense Junio.* Dom Calmet, II, Preuves, col. 424.

5. Sûrement Nancy formera le douaire de Gertrude de Dagsbourg, femme de Thiébaut Ier.

6. *Actum apud Nancei, quarta feria ante festum S. Petri ad Vincula, anno dominicæ Incarnationis MCCXIV.* Original : **Bibl. nationale**, collection de Lorraine, 234, f° 18. Dom Calmet, *ibid.*, col. 425.

encore très rares. Nous pouvons conclure des chartes que nous avons citées que Nancy retient assez souvent les ducs et qu'elle commence à être regardée comme leur résidence ordinaire. Nancy forme un *castrum*, c'est-à-dire une ville fortifiée[1]; et dans l'intérieur de ce *castrum* les ducs se sont construit un palais. Déjà Nancy tend à devenir la capitale du duché de Lorraine et ce rôle lui était dévolu presque par la force des choses. Aux xe et xie siècles, l'ancien duché de Lorraine s'était morcelé en une infinité de principautés féodales, épiscopales ou abbatiales. Les ducs n'avaient plus qu'un certain nombre de châteaux ou de villages épars au milieu des châteaux ou des villages seigneuriaux. Ces possessions se divisaient en trois groupes. Le premier s'étendait autour de Châtenois au sud du pays, sur ce plateau ondulé qui va se confondre avec les Faucilles; le second, au nord, embrassait les rives de la Sarre et était dominé par le château de Bitche; le troisième groupe, au centre, renfermait les châteaux de Prény, de Condé[2], de Frouard, d'Amance[3], de Vaudémont[4], sur les bords de la Moselle, de l'Amezule ou du Madon[5]. Évidemment la capitale de la Lorraine ne pouvait être prise que dans ce groupe central. Or, en ce groupe, les ducs n'avaient point de grande ville : Metz et Toul étaient devenues le partage de leur évêque ; Lunéville a ses comtes particuliers[6]; Scarpone n'est plus qu'une misérable ruine. La capitale de la Lorraine sera donc une ville sans tradition, une ville neuve créée autour de quelque résidence princière. Telle sera la destinée de Nancy, bâtie à quelque distance de la Meurthe, au centre du groupe lorrain central. Descendant de leurs châteaux bâtis sur les hauteurs, les ducs lorrains s'y arrêtent volontiers; ils y contresignent leurs diplômes, y entretiennent une petite cour. Nancy n'a point encore de passé; mais devant elle s'ouvre l'avenir.

---

1. Les historiens, je crois, ont tort de traduire ce mot par château du prince; il faut y voir une ville fortifiée.

2. Le village de Condé est devenu Custines au xviiie siècle.

3. Ce château est devenu assez tard la propriété des ducs de Lorraine. Au xie siècle, il appartenait comme Mousson aux comtes de Bar; et il n'est devenu lorrain qu'au début du xiiie siècle, par la donation ci-dessus mentionnée d'Agnès de Bar à son fils Thiébaut.

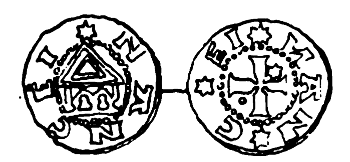
4. Le château de Vaudémont et les pays voisins ont été donnés par Gérard d'Alsace à son fils cadet Gérard, comte de Vaudémont; celui-ci est la tige d'une dynastie cadette de la maison de Lorraine qui s'éteignit avec Henri IV, tué à la bataille de Crécy en 1346. Sa fille porta le comté dans la maison de Joinville, et Marguerite de Joinville, la dernière descendante, épousa Ferri de Lorraine, frère puîné de Charles II. Ferri Ier fut le chef de la seconde dynastie de Vaudémont-Lorraine.

5. Ce sont là les noyaux des trois bailliages des Vosges, d'Allemagne et de Nancy.

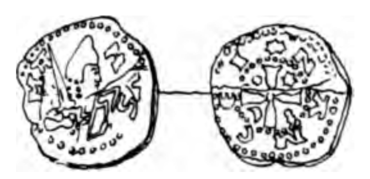
6. Lunéville ne sera réunie au domaine du duché qu'au xiiie siècle, en 1243.

II

Nous ne connaissons aucune monnaie des trois premiers ducs de Lorraine, Gérard d'Alsace, Thierry Ier, Simon Ier, qui ait été frappée à Nancy[1]. Le monnayage paraît avoir commencé à Nancy avec le duc Mathieu Ier (1139-1176). Nous avons deux séries de monnaies pouvant être attribuées à ce prince et portant le nom de notre ville. D'abord, ce sont des monnaies qui ne portent pas le nom du duc, mais qui forment une transition entre les monnaies de Simon Ier et le second type de Mathieu Ier. Elles représentent




MONNAIE DE MATHIEU Ier (1er type)


MONNAIE DE MATHIEU Ier (2e type)

au droit un édifice à trois colonnes avec arcades romanes, surmonté d'un fronton triangulaire et comme légende : ✱NANCEI ; au revers, une croix pattée, cantonnée d'une étoile et d'un besant, avec la même légende ✱NAN✱C✱EI. Quelques pièces de ce genre ont été trouvées à Bidestroff (canton de Dieuze) avant 1861 et sont entrées dans la collection de Charles Robert[2]. Elles constituent les documents numismatiques les plus anciens de notre ville. Plus tard, Mathieu Ier changea le type. Le droit représenta le duc lui-même à mi-corps, coiffé d'un casque pointu, revêtu d'une cotte de mailles, tenant à la main droite une épée, portant de la gauche une targe dont il se couvre ; comme légende : MA HVS. Au revers nous retrouvons la même croix que tout à l'heure, cantonnée d'une étoile et d'un croissant avec la légende : ✱NANCEI[3].

Mathieu Ier avait épousé la fille de Frédéric le Louche, duc de Souabe et d'Alsace, la sœur de Frédéric Barberousse, Berthe de Souabe[4]. Celle-ci a aussi fait frapper monnaie en son nom à Nancy. Ce fait nous a été dévoilé

---

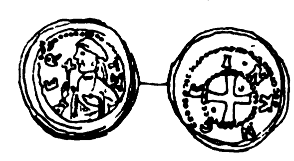
1. Les monnaies que Ch. Robert cite dans sa *Collection*, n° 1179, ne nous paraissent pas pouvoir être attribuées avec certitude à Simon Ier.

2. Maxe-Werly, *Trouvailles de Bidestroff*. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1876. Extrait des *Mélanges de numismatique*. — *Description de la collection de Charles Robert*. Paris, 1886, nos 1184-1187. M. Robert possédait huit deniers de cette espèce et trois oboles, présentant quelques variétés. — J. Hermerel, *Les Monnaies des premiers ducs héréditaires jusques et y compris Mathieu II*. Extrait de l'*Annuaire de la Société de numismatique*, 1894, p. 23.

3. De Saulcy, *Recherches sur les monnaies des ducs héréditaires de Lorraine*. Metz, 1841, p. 14, pl. I, fig. 7 et 8. — Hermerel, *o. c.*, p. 26.

4. Son vrai nom était Judith. Otton de Freising, I, 14 : *Dux* (Frédéric) *Fredericum qui in præsentiarum est imperator et Juditham, quæ modo Matheo Lotharingorum duci copulata noscitur, genuit.*

par une importante découverte numismatique faite à Charmes en novembre 1840[1]. En creusant le sol à un endroit occupé jadis par un couvent de Dames-Prêcheresses, les ouvriers mirent au jour, à moins d'un mètre de la surface, un pot de terre qui renfermait plus de 1,800 pièces lorraines, du XIIe et du début du XIIIe siècle. Les principales étaient des pièces des évêques de Metz et de Toul, et de l'abbaye de Remiremont; on découvrit aussi 14 pièces représentant au droit un buste de femme à droite, la tête voilée et tenant dans la main droite un sceptre fleurdelisé, avec la légende : BER TA; au revers, la croix pattée, cantonnée de deux globules avec . NANCEI. Des découvertes postérieures ont rendu cette monnaie relativement commune. Parmi les 300 et 400 pièces trouvées en 1880 à Saint-Germain-sur-Meuse figuraient quelques pièces avec le nom de Berthe[2]; en avril 1884, à Saulxures-lès-Vannes, canton de Colombey, sur 1,850 pièces trouvées, 101 pièces portaient le même nom[3]. Berthe semble donc avoir eu à Nancy un atelier monétaire très actif. En quelle qualité a-t-elle frappé monnaie? On a soutenu qu'elle a exercé la régence pendant que son mari se trouvait en terre sainte; mais aucun document ne fait mention d'un pareil voyage[4]. Nous pensons tout simplement que la ville de Nancy avait été donnée en douaire par Mathieu Ier à sa femme lors de son mariage, comme elle le sera plus tard par Ferri de Bitche à Agnès de Bar, par Thiébaut Ier à Gertrude de Dagsbourg, par Mathieu II à la fille de Thiébaut IV de Champagne[5]. Après le décès de son mari (1176), Berthe continua de résider au palais de Nancy jusqu'au jour de sa mort en 1195; et c'est dans cet intervalle qu'elle fit, selon toute vraisemblance, frapper monnaie à son nom et à celui de Nancy.



MONNAIE DE LA DUCHESSE BERTHE

Mais voici une autre monnaie assez semblable aux précédentes et qui continue d'intriguer fortement les numismates. Dans la trouvaille de Charmes trois monnaies, dans celle de Saulxures deux nous montrent un buste de femme à droite[6]; de sa main gauche, cette femme soutient, ce semble, un oiseau où l'on a voulu voir un paon[7]; de sa droite, elle tient en certaines

---

1. *Patriote de la Meurthe et des Vosges,* 12 janvier 1841. G. ROLIN, *Mémoires sur les monnaies lorraines du XIe et du XIIe siècle trouvées à Charmes* (*M. A. S.* 1840, pp. 136-160).

2. Découverte signalée dans l'article cité, n. 3.

3. A. BRETAGNE et E. BRIARD, *Notice sur une trouvaille de monnaies lorraines des XIIe et XIIIe siècles faite à Saulxures-lès-Vannes* (*M. S. A. L.* 1884, pp. 386-437). En réalité, dès septembre 1834, l'on avait trouvé une pièce de Berthe à Metz, sous les ruines de l'église Sainte-Marie; mais elle avait été mal identifiée. SAULCY, pp. 243-244. On a trouvé en 1863 deux pièces semblables à Marbache, deux autres en 1864 à Diarville.

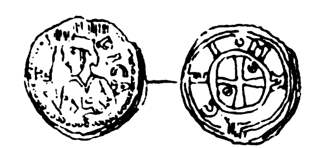
4. En 1148, pendant la seconde croisade, Mathieu Ier était sûrement en Lorraine, et il fut menacé d'excommunication par le pape Eugène III. Bulle du 30 juin. JAFFÉ-LŒWENFELD, n° 9275.

5. Cf. *infra,* p. 126 et ss.

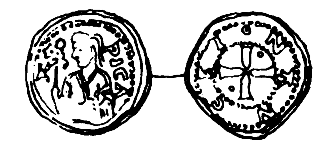
6. D'autres monnaies analogues ont été trouvées ailleurs, sans que la provenance en soit bien établie. M. Ch. Robert en possédait une dans sa collection (n° 1190). M. Léopold Quintard en a une autre. HERMEREL, *l. c.,* fig. 44; une troisième se trouve au musée d'Épinal, provenant de la collection de M. Gillet. Cf. J. LAURENT, *Monnaies lorraines* dans la *Revue numismatique,* 1867.

7. J. LAURENT, *l. c.*

pièces un sceptre fleurdelisé [1], et en d'autres un végétal, où quelques-uns ont reconnu un chardon ; au-dessus du végétal, l'on distingue une étoile ; autour court la légende : A. PICA. Le revers est semblable aux monnaies avec le



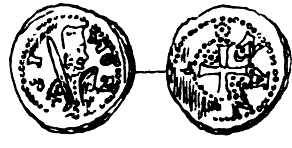
MONNAIE AVEC LA LÉGENDE A. PICA (1er type)



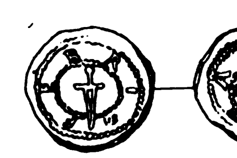
MONNAIE AVEC LA LÉGENDE A. PICA (2e type)

nom de Berthe ; il porte aussi ∘ *NANCEI*. Que signifie ce terme : A. PICA? Pour M. Rolin, qui nous a révélé la découverte de Charmes, aucun doute n'est possible. Il a vu dans ce végétal un chardon et dans ce chardon le prototype des armoiries de Nancy ; dans A. PICA il voit de même la première forme de la devise de notre ville : *Elle pique*. « Cette devise, écrit-il, s'adresse aux ennemis présents et futurs du duché ; elle équivaut à *Souvenez-vous de Nancy qui punit l'insulte ;* au *Ne me tocquez, il point* de Philippe de Gueldre ; à notre *Non inultus premor* actuel [2] » ; et M. de Saulcy [3], M. Laurent [4], M. Hermerel [5] partagent cette opinion. Nous ne pouvons, pour notre part, admettre cette légende romane, à la fin du XIIe siècle ; mais nous ne savons comment résoudre l'énigme. Probablement A. PICA fait allusion à quelque surnom de Berthe ; et dès lors il n'est pas impossible de voir une pie dans l'oiseau qu'elle soutient de sa main gauche.

Les monnaies qui peuvent être attribuées sûrement à Simon II (1176-1205) sont très rares ; il existe pourtant une pièce de ce prince trouvée à Praye-sous-Vaudémont et acquise par M. Charles Laprevote. Elle nous montre, d'une part,



MONNAIE DU DUC SIMON II



MONNAIE DU DUC FERRI II

l'image du duc à gauche, portant de sa main droite l'épée [6], soutenant de sa gauche une targe avec la légende : SI MON, de l'autre la croix pattée que nous connaissons déjà avec le nom du lieu de fabrication NAN [CE] I [7]. Simon II appela à lui succéder son neveu Ferri de Bitche, connu impro-

1. Collection QUINTARD.
2. *L. c.*, p. 142.
3. M. DE SAULCY explique : *à piquants, cette fleur a des piquan's*. (*Recherches...*, p. 247, supplément.)
4. J. Laurent croit voir devant l'A un C, et lit CA PICA (cela pique).
5. Selon M. Hermerel, cette devise s'applique non à Nancy, mais à Berthe : elle menacerait par ces mots son fils, Simon II, auquel elle fit une guerre acharnée.
6. Cette épée deviendra l'insigne de la dignité de marquis.
7. CH. LAPREVOTE, *Lettre sur trois monnaies lorraines inédites*. Nancy, 1856. HERMEREL, fig. 32.

prement sous le nom de Ferri II[1]. En 1864, l'on a trouvé à Diarville une monnaie de ce dernier prince. Au lieu d'un buste, elle porte au droit une épée de marchis en pal avec le nom de FERRI entre deux grènetis; au revers notre croix pattée et le nom de NANCEI entre grènetis[2]. De Thiébaut Ier (1213-1220) aucune pièce n'est arrivée jusqu'à nous[3]. Avec la ville de Nancy fut sans doute incendié sous son règne l'atelier monétaire.

III

A la fin du XIe siècle et au cours du XIIe siècle, sont cités dans les documents divers personnages qui ajoutent à leur nom le titre : *de Nanceio* ou *de Nanciaco*. Le premier en date est Odelric ou Oudry de Nancy. Il apparaît la première fois en 1069 dans une charte de l'évêque de Toul Udon. Par ce document, Udon enleva la dignité de comte de Toul à Arnoul, qui « par sa cupidité faisait peser un lourd fardeau sur les pauvres de l'Église », précisa exactement les droits qu'aurait le comte dans la suite, et conféra cette dignité à un certain Frédéric, qui fut la tige d'une nouvelle dynastie[4]. Deux années après, en 1071, ce comte Frédéric rendit un jugement dans une contestation entre les hommes de Villers-le-Sec, dépendant de l'abbaye de Saint-Èvre de Toul, et les hommes du village d'Ochey, son fief; au bas du jugement, nous retrouvons la souscription d'Odelric de Nancy[5]. Les originaux de ces deux pièces ont malheureusement disparu, comme la plupart des documents de Toul, lors de la Révolution; mais, sur une pièce originale en faveur de Bouxières-aux-Dames, du 29 avril 1073, nous avons trouvé, comme il est dit plus haut : *S. Odelrici advocati de Nanceio* (Seing d'Oudry, voué de Nancy[6]), et nul doute qu'il s'agisse du même personnage que précédemment. Comme le duc de Lorraine, Gérard d'Alsace, avait un frère du nom d'Odelric[7], les historiens de Lorraine n'ont pas manqué d'identifier ce frère avec Odelric de Nancy[8], et naturellement les généalogistes se sont emparés d'une

---

1. Comte DE PANGE, *Ferri de Bitche* (*M. S. A. L.*, 1892, p. 51 et ss.).
2. HERMEREL, fig. 33. Ch. Robert possédait deux deniers semblables dans sa collection, nos 1193 et 1194. Les autres pièces à l'écu de Lorraine et au cavalier semblent devoir être attribuées à Ferri III. Catalogue de CH. ROBERT, nos 1195-1199.
3. Il n'est pas sûr que la pièce, trouvée à Sionviller avec la légende N... CASTELLO et la croix pattée d'un côté, l'alérion de l'autre et que signale M. BRETAGNE, appartienne à Thiébaut Ier (*M. S. A. L.*, 1874, p. 367).
4. [BENOIT PICART], *Histoire ecclésiastique et politique de Toul*, Preuves, p. LXXXII. DOM CALMET, I, Preuves, col. 466-469. *S. Odelrici de Nanceio.* (Les deux éditeurs ont encore vu l'original.)
5. DOM CALMET, t. I, Preuves, col. 471-472, d'après l'original.
6. Voir plus haut, p. 41, n. 4.
7. Charte d'Adalbéron, évêque de Metz, pour Saint-Trond, de 1065. *Dominus Odelricus, frater ducis Gerardi.* Miræus, *Opera diplomatica*, t. I, p. 62 (édition de 1723); DOM CALMET, t. I, Preuves, col. 452-453. *Cartulaire de Saint-Trond* dans la *Collection des Chroniques belges.*
8. DOM CALMET, I, col. 1179. LEPAGE, *Recherches sur l'origine*, etc. (*M. S. A. L.* 1856, p. 165).

hypothèse qui permettait de rattacher une famille lorraine à la maison ducale; mais absolument rien ne la justifie. Il serait plus intéressant de pouvoir expliquer cette qualité d'*advocatus*, de voué, qui est donnée à Odelric dans la troisième pièce. Le voué est, en général, un seigneur qui protège un monastère, tient en son nom les plaids judiciaires, amène ses hommes au suzerain en temps de guerre; mais ici cette définition ne saurait convenir, puisque sur le territoire de Nancy ne s'élevait encore aucune abbaye ou aucun prieuré. Le mot *voué* désigne ici, à notre avis, un représentant de la population de Nancy, qui traite ou approuve un acte en son nom; vers la même époque, nous trouvons : *Hugo, urbis de Luinei-villa advocatus* (voué de Lunéville [1]); *Henricus, advocatus civitatis Leuchorum* (voué de la cité de Toul [2]); et l'*advocatus villæ Oscadæ* (voué du village d'Ochey [3]). Nous saisissons ainsi, dès la plus lointaine origine, un embryon d'organisation municipale à Nancy. Qui nommait le voué? Sa charge était-elle permanente ou temporaire? Il est impossible de répondre à ces questions d'une façon sûre. Nous inclinons à croire que le voué de Nancy possédait cette charge héréditairement, sous l'autorité ducale; nous pensons aussi qu'outre la représentation de la ville en justice, il a des attributions militaires et mène au duc l'armée des hommes libres de la ville, toutes les fois que le ban est proclamé.

Quelque temps après Odelric de Nancy, nous voyons apparaître le nom de *Drogo de Nanceio* ou Dreu de Nancy. Les chartes qui portent ce nom s'étendent à peu près sur un siècle entier. Nous allons les énumérer dans l'ordre chronologique : 1° entre 1080 et 1090, le duc Thierry Ier donne à l'abbaye de Molesme une église nouvelle sise à Nancy. Souscrit un certain *Drogo*, sans aucune spécification. Mais le personnage est sûrement le même que Drogon de Nancy [4]; 2° vers 1090, une seconde charte de Thierry Ier en faveur de Molesme est souscrite : *Drogo senescalcus* [5]; 3° en 1096, la comtesse Mathilde, de Toscane, originaire, comme on sait, de la Haute-Lorraine, fonde au diocèse de Metz l'abbaye de Saint-Pierremont. Souscription : *Drogo dapifer Theoderici ducis Lotharingiæ* [6]; 4° l'évêque de Toul, Henri (1126-1165), fait savoir que Gérard de Châtenois et son fils Thierry ont donné à l'église de Beaupré un alleu sur le ban de la Chapelle (près de Gerbéviller), et que Dreu de Nancy, sénéchal du duc Mathieu, avec sa femme Adélaïde et ses fils Dreu, Simon et Walter et sa fille Reine ont renoncé à tous les droits qu'ils pouvaient prétendre sur cet héritage. Les moines, en échange, se sont engagés à considérer Dreu et ses parents comme confrères [7]; 5° le duc Mathieu Ier

1. Charte d'Udon pour Saint-Gengoult de 1065 (Dom Calmet, I, Preuves, col. 457).
2. Charte citée du comte Frédéric de Toul de 1071 (*id.*, *ibid.*, col. 471).
3. Même document.
4. Ch. Pfister, *L'Abbaye de Molesme et les origines de Nancy*, p. 2.
5. [J. Vignier], *La véritable origine*, pp. 112-113. Cf. *L'Abbaye de Molesme*, p. 7.
6. Dom Calmet, t. I, Preuves, col. 504-505.
7. Nous publions *in extenso* cette pièce si importante pour la généalogie des Dreu de Nancy :
« Ego Heinricus Dei gratia Leuchorum episcopus manifesto cunctis presentibus et futuris quod dominus Gerardus miles de Castaneto et Theodericus filius ejus alodium quoddam suum quod vocatur Sassuryt et habetur in banno de Capella, quodque hereditario jure ad eundem Theodericum ex parte

(1139-1176) règle les droits des voués de l'abbaye de Saint-Èvre de Toul. *Testis : Drogo Nanceii*[1]; 6° le duc Mathieu Ier confirme à l'abbaye d'Orval les dons faits par Gauthier de Cons. *Testis : Drogo de Nanci*[2]; 7° Mathieu Ier donne à Walther, abbé de Saint-Pierremont, le fief d'Homécourt, possédé jusqu'alors par Gilles de Cons. *Testis : dominus Drogo de Nancei*[3]; 8° en 1142, le duc Mathieu donne à l'abbaye du Tart en Bourgogne cinq poêles dans les salines de Vic. Souscription : *Drogo de Nancey*[4]; 9° la même année, Mathieu confirme à l'abbaye de Sainte-Marie-aux-Bois la donation faite par Drogo de Nancey et ses fils de la cour du mont de Pagny avec le ban jusqu'à la forêt de Bayonville et jusqu'à Arnaville[5]; 10° en 1145, le même duc confirme à l'abbaye de Molesme les dons de son grand-père Thierry et de son père Simon. *S. Drogonis dapiferi*[6]; 11° en 1148, Mathieu Ier fonde près de Neufchâteau le monastère de l'Étanche. *Testis : Drogo de Nanceio*[7]; 12° en 1158, Mathieu Ier cède au prieuré Notre-Dame de Nancy l'Hôtel-Dieu, situé devant Nancy. *Testis : Drogo dapifer*[8]; 13° en 1159, Mathieu Ier confirme à l'abbaye de Clairlieu le don d'une vigne, fait par le chevalier Simon de Toul. *Testis : Drogo de Nanceio*[9]; 14° et 15° les deux chartes de 1162 et 1168 cédant les biens de Blanzey à l'abbaye de Sainte-Marie-aux-Bois et datées de Nancy portent toutes deux la souscription : *Drogo de Nancei*[10-11]; 16° vers la même époque, Berthe, femme de Mathieu, confirme la possession de Blanzey

---

matris respiciebat ecclesie sancte Marie Belliprati cum omni integritate sua jure perpetuo possidendum donaverunt. Deinde dominus Drogo de Nanceiaco, sinescalcus ducis Mathei, una cum uxore nomine Aleid et filiis Drogone, Symone, Waltero ac filia nomine Regina qui in ipso alodio hereditatem reclamabat, quicquid hereditario jure ad eum spectabat super altare ecclesie predicte posuit ibique in presentia fratrum guirpivit. Unde et ecclesia ipsa ita illum et parentes ejus in fraternitatem recepit, ut tantumdem pro uno fiat eorum quantum pro monacho fieri solet. Donavit insuper usuaria pasturarum per totam terram suam, in quibus tamen si dampnum segetum sive pratorum factum fuerit, sine justitia restituetur. Testes horum omnium sunt Guirricus abbas de Ferraria, Richardus abbas sancte Marie juxta Prisney, Hermannus abbas Medii monasterii, Gerardus comes Wadoni montis, Galterus de Spinali, Rodulfus de Tello, Albertus de Preis, Gerardus advocatus, Symon de Perreya. »

Original : A. D., série H, 333. Parchemin, 0m,33 sur 0m,21. Le parchemin est replié pour le sceau. Ce sceau, en cire rouge, existait encore au XVIIe siècle, comme l'atteste une copie de cette époque jointe au document.

1. Dom Calmet, t. II, Preuves, col. 318-319.

2. *Cartulaire d'Orval*, p. 63.

3. Léon Germain, *Restitution au duc Mathieu Ier d'une charte attribuée à Mathieu II* (*J. S. A. L.* 1894, p. 254). M. Germain a dressé en cet endroit un catalogue des actes de Dreu, dont nous nous sommes beaucoup servi.

4. Dom Calmet, t. II, Preuves, col. 321-322.

5. A. D., H, 1151. Original : « In nomine sancte et individue Trinitatis... Itaque ego Matheus Dei gratia Lothoringorum dux et marchio, ex auctoritate et gratia qua debemus, concedimus et reddimus ecclesie sancte Marie de Nemore quicquid Drogo de Nancey cum uxore et liberis suis ei concessit et tradidit et per manum Hugonis comitis de Wadenmont, quia id a me in eos feodaliter gradatim derivabatur, mihi resignavit et reddidit, videlicet curiam montis Parney cum banno a croada domini Wilermi usque ad silvam Baiunville et a rupe anteriore usque ad terminos Hernadi ville. His adjecit usum totius banni Parney... Hujus rei testes sunt Drogo de Nancey qui hoc donum concessit... Data Busei, anno Incarnationis Dominice M°C°XL°II°. »

6. Original. Archives de la Côte-d'Or. Cf. Pfister, *Documents sur le prieuré Notre-Dame de Nancy*, p. 7.

7. Dom Calmet, t. II, Preuves, col. 333-334.

8. *Documents*, p. 7.

9. [J. Vignier], *La véritable origine*, p. 121. Dom Calmet, II, Preuves, col. 456.

10 et 11. Voir plus haut, pp. 60 et 61.

à l'abbaye de Sainte-Marie-aux-Bois. *Testis : Drogo de Nanceio*[1]; 17° en 1172, Mathieu Ier confirme les donations faites par plusieurs particuliers à l'abbaye de Beaupré de biens sis sur le ban de Moyen. *Acta sunt hec assensu Drogonis seneschalci*[2]; 18° *Drogo de Nancei* est témoin d'une charte par laquelle Rambaud de Deneuvre et Thierry de Mondales cèdent à Beaupré les droits d'usage à Azerailles : donation qui est confirmée en 1174 par Gérard, comte de Vaudémont[3]; 19° en 1175, l'archevêque de Trèves Arnoul confirme à l'abbaye d'Orval des biens sis à Villancy, entre autres *quoddam jus quod Drogo de Nancei in prædicto banno tenuit*[4]; 20° en 1175, Pierre, évêque de Toul, confirme la donation faite à l'église de Beaupré par Ide, fille d'Odouin de Froville, d'un alleu sis à Francheville. Parmi les témoins : *Drogo de Nanceio, pater Symonis mariti sui.* Ide était ainsi la belle-fille de Dreu[5]; 21° en 1176, après la mort de son père Mathieu, le duc Simon II confirme toutes les possessions de l'abbaye de Beaupré. *Testis : Drogo de Nancei*[6]; enfin 22°, dans une charte du 2 janvier 1177, le duc Simon nous apprend que Dreu de Nancy, « qui était sénéchal de son père et le fidèle dépositaire de ses secrets », s'est rendu à l'abbaye de Beaupré et y a pris l'habit de moine, tout dégoûté du monde. Mais, avant de prendre ce parti, il a cédé aux religieux tous ses revenus sur le ban de la Chapelle et il a fait approuver cette donation par son fils Simon et son frère Walter. Le duc, à son tour, comme ces revenus étaient tenus de lui en fief, donne son assentiment[7].

De cette longue énumération, il résulte qu'au moins deux personnages du nom de Dreu de Nancy ont porté à la fin du XIe et au cours du XIIe siècle le titre de *senescalcus* ou *dapifer* des ducs de Lorraine. Le second était le fils du premier, et déjà ces grandes charges tendaient à devenir héréditaires. Le second Drogon avait deux frères, Simon et Walter, et une sœur nommée Reine[8]. Il eut un fils qui portait le nom de Simon, qui fut marié à Ide de Froville, et qui eut aussi le titre de sénéchal[9]. Il finit ses jours sous l'habit

---

1. Dom Calmet, II, Preuves, col. 378. Dom Calmet place cette charte non datée en 1177, après la mort du duc Mathieu. Mais il résulte de la charte que Mathieu *maritus et dominus meus* est encore vivant. La pièce a sans doute été faite en même temps que les n°s 14 et 15.

2. A. D., H, 337. Original en mauvais état.

3. A. D., H, 340. Original.

4. *Cartulaire d'Orval*, p. 58. Villancy, hameau, commune de Longuyon, Moselle.

5. **Bibl. Nationale**, Cartulaire de Beaupré, latin, n° 11024, f° 26. Froville, canton de Bayon; Odouin y fonda un prieuré. Francheville, canton de Domèvre. Ide fut enterrée à Beaupré.

6. **Bibl. Nationale**, Cartulaire de Beaupré, f° 2. Imprimé Dom Calmet, t. II, Preuves, c. 369-370. D'après la généalogie de la maison de Lenoncourt, Drogon aurait souscrit une charte de Simon II pour Clairlieu le 14 mai 1176.

7. [J. Vignier], *La véritable origine*, p. 122, et, d'après lui, Dom Calmet, II, Preuves, col. 368. Que l'acte ne soit pas faux, malgré son origine suspecte, cela résulte d'une bulle de Lucius III, du 23 décembre 1182, confirmant les biens de Beaupré, entre autres : « *In banno de Capella, dona Drogonis de Nanci et filiorum ejus.* » **Bibl. Nationale**, Cartulaire de Beaupré, f° 1.

8. Les auteurs de la généalogie de Lenoncourt veulent voir dans cette Reine la femme d'Ulrich *de Tyllol* dont il est question dans une charte de Simon II pour Beaupré (1178). « *Hec omnia concesserunt et contulerunt cum ipso Ulrico Theodericus frater ejus et Regina conjunx ejus et Philippus filius ejus et Elysabeth filia ejus una cum marito suo Gilleberto amodo et in reliquum.* Original. A. D., H, 337. Mais l'identité entre cette Reine et Reine de Nancy n'est pas prouvée.

9. A. D., H, 1151. Original : « Ego Symon, Dei gratia Lotoringie dux et marchio, laudo et confirmo

de moine. Voilà ce que nous pouvons affirmer. Faut-il faire un pas de plus et rattacher le premier Dreu à Odelric de Nancy ? On l'a tenté et l'hypothèse est vraisemblable, mais non certaine.

Après un siècle d'obscurité, nous retrouvons, vers 1290, un Thierry de Nancy, qui fut bailli de Lorraine. Il fonda l'église des Cordeliers de Toul, où longtemps l'on montra son tombeau[1]. Le bailli Thierry ou Thiriat est ensuite cité dans une série de chartes. En 1290 et 1291, il achète un important héritage aux frères Fourquignons et Karlas[2]. En avril 1293, il reconnaît tenir de l'abbaye de Clairlieu une partie des eaux de la Meurthe[3]. En mai 1296, il fait un accord avec le commandeur de Saint-Jean du Vieil-Aître au sujet d'un pré à Laxou[4]. Vers la fin du siècle, il achète du seigneur Olry quelques biens sis à Cercueil[5]. Il paraît avoir été dépouillé de son titre de bailli, s'être révolté contre le duc Thiébaut II avec son fils Gérard ; mais Ferri IV, fils de Thiébaut, leur donna en juillet 1309 des lettres de rémission[6]. En août 1313, Thierry et son fils Gerard achetèrent des biens à Ferri de Rosières sis au village de Lenoncourt[7]. Gérard, à la mort du père[8], s'appliqua à compléter ces possessions dans ce ban par une acquisition faite en avril 1317[9] ; il se fit dans la suite donner le titre de seigneur de Lenoncourt, et pour la première fois il

---

et perpetualiter [illegible] ecclesie sancte Marie de [illegible] quicquid infra bannum ville Parnei, que villa [illegible] [illegible] sibi collatum deinceps in perpetuum [illegible] [illegible] roboraremus a [illegible] *Symonis* [illegible] villa cum banno hereditaria successione [illegible]. 1 — Il s'agit du duc Simon II.

1. De la Chauvelays-Desnoës, [illegible] Lenoncourt. On donne à tort la date de [illegible]. Thierry ne fut bailli qu'après Jean [illegible] que nous trouvons en [illegible]. Cf. *infra*, p. 155.

2. *Chartes de la famille de Reinach déposées aux archives du grand-duché de Luxembourg* (dans les publications de la section historique de l'Institut grand-ducal, [illegible] et 1879), nos 60 et 38. Le no [illegible] me paraît être de [illegible]; le no 38 est de novembre [illegible]. Dans la table l'on a confondu le bailli Thirion avec Thiriat de Nancy, fils de Gérard [illegible]. Thierry est encore mentionné en [illegible] no [illegible], en [illegible] no [illegible], en juin [illegible] nos [illegible] et [illegible] ; mais à ces dates il ne porte plus le titre de bailli.

3. Lepage, *Catalogue des actes de Ferri III*, no [illegible].

4. *Ibid.*, no [illegible].

5. *Inventaire* [illegible] Nancy [illegible] Cercueil, canton de Saint-Nicolas.

6. [illegible], no [illegible].

7. [illegible] Lenoncourt [illegible]. En novembre 1298 seulement, le [illegible] Ferri de Rosières [illegible] les droits de celui-ci sur [illegible] ville et quant qu'il avoit [illegible] en cens, en ban, en justice, [illegible]. Et est li greis lou dit [illegible] Ferris de Rosieres [illegible] leur hoiresse et leur assenaire [illegible] Lenoncourt. A. B. [illegible] no 38. Publié en partie par Lepage, *Les Communes de la Meurthe*, article Lenoncourt [illegible] nous voyons que ce Ferri de Rosières, maintenant nommé Ferri de Lenoncourt, et [illegible], sa femme, donnent à noble demoisel [illegible] [illegible] sur le moulin *qui siet devant la maison de* [illegible]. A. B. R. Reg. no 61. Ferri de Rosières vendit [illegible] Thierry de Nancy et à sa famille et, par acte d'août [illegible] *Reinach*, no 1304. De la Chauvelays-Desnoës [illegible] Thierry de Nancy abandonne à son fils Gérard tous ses droits sur Lenoncourt.

8. [illegible] sa femme Helwys est mentionnée comme [illegible] *Reinach*, no [illegible].

9. *Ibid.*, no [illegible].

apparaît dans l'histoire avec cette dénomination le 6 septembre 1331[1]. Le jeudi 20 février 1343, il reconnaît solennellement tenir de son cher et aimé seigneur le duc Raoul « sa maison forte de Lenoncourt, la ville et le ban[2] ». Ainsi, à une époque très tardive, au xive siècle seulement, une famille de Nancy est entrée en possession du village de Lenoncourt et a pris le titre de ce village.

Pourtant, d'assez bonne heure, s'est formée une légende qui a obscurci toute l'histoire des origines de notre ville. L'on a interprété ce titre : *de Nanceio* porté au xiie siècle par Dreu, au xiiie par Thierry, comme s'il signifiait : seigneur propriétaire de Nancy; et l'on a soutenu qu'au début le *castrum* de Nancy appartenait exclusivement à leur famille. L'on a inventé ensuite un faux document, affirmant que le 11 décembre 1155 Dreu de Nancy aurait cédé la ville de Nancy au duc Mathieu Ier, et aurait reçu en échange le château et la châtellenie de Rosières-aux-Salines, de Lenoncourt, du ban Moyen et d'Haussonville; Dreu aurait stipulé, en outre, que ses descendants garderaient à perpétuité le titre de Nancy. Un tel document ne soutient pas l'examen. L'auteur d'une ancienne généalogie des Lenoncourt prétend que copie de cet acte existe au Trésor des chartes de Lorraine; il en donne même une cote précise[3]. Pourtant, personne jamais ne l'a retrouvée. La charte est en contradiction avec ce que nous savons de l'histoire de Nancy antérieurement à 1155, avec cette affirmation de Thierry Ier que Nancy est l'un de ses alleux, que le *castrum* de Nancy lui appartient. Elle ne s'accorde pas davantage avec d'autres documents qui nous montrent Lenoncourt encore au xiiie siècle en possession des ducs de Lorraine[4]. Il faut entièrement rayer de l'histoire la légende d'un don fait de Nancy au duc de Lorraine par la

1. Gérard paraît dans de nombreuses chartes avec le simple titre de chevalier; ce sont des échanges de terres ou de constitutions de rentes à son profit. (*Chartes de la famille de Reinach*, n°s 150, 155, 168, 176, 179, 186, 192, 206.) Il est mentionné pour la première fois comme seigneur de Lenoncourt au n° 213.

2. « Je Gérars de Nancy, chevaliers, sires de Lenoncourt, fais savoir à tous que je cognois et confesse de ma plainne voluntei que je teng de mon tres chier et amei signour Raoul, duc de Lohereine et marchis et de ses hoirs dus de Lohereine après lui, mai maison fort de Lenoncourt, la ville et le ban, ligement, devant tous homes aidauble et receptauble à tous ses besoins en bone foy, sens mavais engin et eusi les deveront tenir mes hoirs apre me qui lai dicte maison, ban et ville tanront de mon dit signour et de ses hoirs dus de Loherenne apres luy. » (Gérard de Nancy scelle l'acte de son sceau, son fils Thierry, du sien et l'official de la cour de Toul, du sien. Les trois sceaux sont bien conservés.) « Ce fuit fait l'an de graice notre Signour mil trois cens quarante et doux, le juedi devant la fes e sainct Mathie l'apostre, on mois de fevrier. » A. D., B, 821, n° 24.

3. Cette ancienne généalogie a été faite en 1613, comme les manuscrits nous l'indiquent et à l'occasin d'un procès que soutenait cette famille. Le manuscrit original est perdu. Mais M. Lepage en connaissait une très belle copie appartenant au baron Saladin et il en donne de nombreux extraits : *Recherches sur l'origine et les premiers temps de Nancy* (*M. S. A. L.*, 1856, pp. 150 et suiv.). Une autre copie, faite en 1780 par Mory d'Elvange, se trouve à la bibliothèque de Nancy, manuscrit n° 1010 (208). L'auteur avait dépouillé les archives de quelques anciens monastères, ceux de Clairlieu et de Beaupré entre autres ; mais il manque totalement de critique. Il se figure que la collégiale Saint-Georges existait dès le xie siècle ! — Pourtant cette assertion de la généalogie a fait fortune. Elle a été répétée par le chanoine de 1619, *Notice de Lorraine*, II, col. 71, et ensuite par Dom Calmet, I, col. 1105 (il donne la date 1155 ou 1153); puis l'assertion a été répétée sans cesse. Un seul auteur semble avoir douté, M. de Gironcourt, *Nobiliaire de dom Pelletier annoté* à la bibliothèque de Nancy, article *Lenoncourt*.

4. Voir *supra*, p. 70, n. 7.

maison de Lenoncourt. Tout ce qui est sûr, c'est qu'une famille dite de Nancy a acquis Lenoncourt au début du XIVe siècle. Il est possible que cette famille se rattache au sénéchal Dreu de Nancy, encore qu'entre Dreu et Thierry de Nancy la chaîne n'ait pas pu être soudée.

Ce faux document, daté de 1155, a justement embarrassé le plus grand des historiens qui se soient occupés de Nancy. Nous avons nommé M. Henri Lepage. Les documents d'authenticité incontestable qu'il avait trouvés dans ses archives lui montraient que, dès le début du XIIe siècle, Nancy était en possession des ducs de Lorraine. N'osant pourtant révoquer en doute le prétendu acte de 1155, il a supposé que dans la seule ville de Nancy il y avait deux châteaux, l'un appartenant au duc dans le quartier de la rue de la Monnaie, l'autre situé à quelque distance et appartenant à Dreu de Nancy. En 1155, Mathieu Ier serait devenu propriétaire de *tout* Nancy[1].

Les historiens postérieurs ont saisi cette hypothèse de deux châteaux de Nancy et l'ont dénaturée. Au XIVe siècle, les ducs de Lorraine avaient au sud de Nancy une maison de campagne, sur un petit ruisseau qu'ombrageaient les saules. C'était Saurupt. La *villa* fut cédée en 1312 par le duc Thiébaut II à son fils Hugues qui s'engageait à renoncer à tout droit de succession au duché, en faveur de son aîné, le futur Ferri IV[2]. Plus tard elle fut détruite; mais, le 8 septembre 1532, l'emplacement fut cédé par le duc Antoine à sa femme Renée de Bourbon; et ici il faut citer les termes mêmes de l'acte. Antoine abandonne « une place où il y a démonstration ou apparence y avoir eu par autre fois bastiment ou commencement de demourance, comme par l'inspection du lieu et des fossés qui y sont peult apparoir, appelé et nommé communément par ung chacun la VIEILLE NANCY, situé en notre bois de Sorroy, ban dudit Nancy[3]. » Là fut élevée la demeure où la duchesse vint prendre « récréation », dans le voisinage de sa capitale. On y fit venir des animaux de toutes espèces, on y établit une garenne, on y creusa des étangs[4]. A la lecture du texte cité, l'imagination de nos historiens s'est échauffée. Le document parle de *commencement de demourance* et fait allusion à l'ancienne maison de Thiébaut II; ils ont cru que là s'étendait, sur un vaste espace, une ville plus ancienne que Nancy; c'est sur ce ruisseau de Saurupt, à l'entrée de ces bois, qu'il faut chercher, d'après eux, le berceau de notre ville. Ce nom

---

1. C'est la thèse qu'il a soutenue dans ses *Recherches sur l'origine et les premiers temps de Nancy* (*M. S. A. L.*, 1856; voir surtout p. 208). Il la soutient encore en 1865, *Les Archives de Nancy*, I, 11. En 1856, il écrivait : « Dégagé des circonstances dont certains généalogistes se sont plu à l'entourer, et des termes sous lesquels ils l'ont présenté, l'acte d'échange devient un fait historique qui ne paraît pas devoir être mis en doute. » Mais, en 1887, le doute est né en son esprit, il ne parle plus de la charte d'échange qu'au conditionnel. Les historiens, dit-il, n'ont jamais pu en prouver l'authenticité. Il assure que le château du sénéchal Drogon est « très problématique ». (*Sur l'origine et les premiers temps de Nancy* [Annuaire de la Meurthe, 1887], pp. 22-23.)

2. LEPAGE, *Les Communes de la Meurthe*, II, 520 (article *Saurupt*). Nous ne parlerons pas ici des amours du duc Raoul et de la belle Alix de Champé qui auraient été cachées en ce château. Les chroniques auxquelles ce récit est emprunté sont apocryphes.

3. A. D., série B, 21, f° 10. L'acte publié en partie par LEPAGE, *Les Communes de la Meurthe*, II, 520, et *Recherches*, *l. c.*, pp. 147-149.

4. LEPAGE, *Les Communes de la Meurthe*, II, 520. Cf. *infra*, p. 192, 193.

de *Vieille-Nancy* n'est-il pas significatif? Mais, répondrons-nous, il n'a pas plus de valeur que les nombreux lieux-dits; et rien ne nous garantit que le mot *vieille* veut dire ici *ancienne*. Il ne faut point attacher d'importance à ce texte unique. Et pourtant, s'appuyant sur lui, quelques historiens ont cru avoir trouvé ce second château de Nancy dont ils avaient besoin. Ici, disent-ils, était le château des ducs de Lorraine, tandis que plus loin vers le nord se dressait celui des Lenoncourt, que Dreu de Nancy céda en 1155 à Mathieu Ier[1]. L'idée d'une dualité de Nancy faisait ainsi des progrès, et un écrivain moderne a donné tout d'un coup à cette thèse une extension nouvelle[2]. Selon lui, un Nancy ancien s'étendait sur les côtés de Villers et de Vandœuvre, à une époque où la place de la Carrière et les environs ne formaient qu'un marais fétide; c'est « cette cité champêtre » dont Médoald — le monétaire mérovingien — était seigneur; c'est d'elle qu'il est question dans le diplôme de Charles le Simple pour Salone[3]. C'est à elle que s'applique l'ancienne dénomination celtique *Nanciacus*. La *Vieille Nancy*, aux confins du bois de Saurupt, marque le dernier souvenir, « la dernière ombre » de la ville celtique. Cette ville de *Nanciacus* appartenait à Oudry et à Dreu, seigneurs et voués[4]. A côté de ce grand Nancy, les ducs de Lorraine possédaient dans la plaine, qui peu à peu sortait de la masse confuse des eaux, un simple alleu, *Nanceium*. En 1155, les ducs acquirent la cité de *Nanciacus*[5] par échange avec les Lenoncourt; puis, de parti pris, ils l'abandonnèrent, et, à son détriment, favorisèrent la ville naissante de *Nanceium*. Ce système place au XIe siècle de notre ère les révolutions géologiques dont la date se perd dans la nuit des temps; il nous obligerait à admettre que, par une sorte de fatalité, il y aurait eu deux localités appelées *Commerciacus* et *Commerceium* (Commercy), *Paterniacus* et *Parneium* (pour tous nos Pagny de Lorraine), *Vitriacus* et *Vitreium* pour nos Vitry et Vitrey, etc. La forme *Nanceium* est une forme intermédiaire entre le vieux mot *Nanciacus*, d'origine celtique, comme nous l'avons vu, et la forme française actuelle de Nancy. Ces deux expressions sont absolument synonymes. On voit, par ces exemples, quelles conséquences traîne souvent après lui un document faux. L'assertion des Lenoncourt, prétendant que leurs ancêtres ont cédé le territoire de Nancy en 1155 au duc Mathieu Ier, a conduit à la naissance d'hypothèses pleines de fantaisies. Écartons-la, et l'histoire des origines de notre ville redevient claire et nette.

---

1. Cette thèse a été longtemps soutenue dans l'historique de Nancy, dans les Guides Joanne.

2. M. Paul HANNION, *Le Berceau de Nancy. Étude historique et archéologique* dans les *M. S. A. L.*, 1892, p. 82. M. P. Hannion a fait des recherches très consciencieuses qui nous ont été très utiles, encore que nous repoussions ses conclusions.

3. Voir *supra*, pp. 18 et 30.

4. M. Hannion intervertit ainsi l'ordre des facteurs. Il place les Lenoncourt à la Vieille-Nancy, les ducs près de Saint-Evre.

5. Il y a quelques contradictions dans le système. Pourquoi Oudry et Dreu sont-ils presque toujours nommés *de Nanceio*, et non *de Nanciaco*, puisqu'ils devaient posséder la cité sur les hauteurs, et non l'alleu près du marécage?

Oudry et les Dreu n'ont pas été les seuls personnages qui, à la fin du XIe et au XIIe siècle, aient ajouté à leurs noms les mots *de Nanceio*. D'autres encore ont pris une semblable dénomination. Jadis l'on croyait que tous ces *Nancy* appartenaient à une seule et même famille et ils ont servi aux Lenoncourt à combler la lacune entre Dreu de Nancy et le bailli Thierry du XIIIe siècle[1]. Mais rien ne nous autorise à supposer qu'un lien de parenté les unissait. Des fonctionnaires divers, employés à Nancy, ont joint à leur nom propre le nom de la cité où ils résidaient. Voici l'énumération, aussi complète que possible, de ces personnages :

1° Dom Calmet cite en 1076 un *Lietardus de Nanceio,* sans nous dire dans quel document il a trouvé ce nom[2]; 2° en 1138, le seigneur Waldric de Nancy, *dominus Waldricus de Nancei,* souscrit la charte par laquelle le duc Mathieu Ier confirme la fondation de l'abbaye de Sainte-Marie-aux-Bois-sous-Prény[3]; 3° la charte de Mathieu Ier en faveur de l'abbaye du Tart en Bourgogne, de 1142, porte, à côté de la souscription de Dreu de Nancy, celle de *Raynerus de Nancey*. Et même ce personnage est cité avant Dreu, ce qui semblerait indiquer qu'il occupait une place plus haute dans la hiérarchie[4]; 4° au bas de la même charte on lit : *Galterus præpositus de Nancey,* Gautier, prévôt de Nancy. Le prévôt, nommé par le seigneur, administrait le domaine, levait les redevances du maître, rendait même la justice dans un certain nombre de causes. Le prévôt, ce nous semble, tenait la place du duc, tandis que le voué était plutôt le représentant de la population[5]; 5° en 1150, dom Calmet a lu sur une charte, avec le nom de Renier déjà cité, celui de Hugues de Nancy[6]; 6° la charte de fondation de Clairlieu en 1159, que nous analyserons plus loin, porte au bas la souscription de *Hermandus de Nanceio*[7]; 7° la même charte est souscrite par *Walterus villicus de Nanceio, Gerardus quondam villicus*. Il semble que Gérard et Walter se sont succédé dans cette charge. Le *villicus* est le chef des tenanciers des ducs de Lorraine à Nancy. Nommé par le duc, il lève sur eux les cens et les autres redevances. Le même Walter, *Nanceiatensis villicus,* est cité dans une charte de l'évêque de Toul Pibon, par laquelle il fait savoir que son féal Hugue, avec le consentement de sa femme Sophie, cède des biens nombreux à l'abbaye de Bouxières et à l'abbesse Hawide[8]; 8° en 1165, une autre charte du duc Mathieu Ier, constatant que son vassal Wirric *de Norberceis* a renoncé en faveur de l'église de Beaupré à ses prétentions sur la grange de Relécourt et sur celle de Francheville, porte

1. C'est la thèse de la *Généalogie des Lenoncourt,* de 1613. Voir plus haut, p. 71, n. 3.
2. Dom Calmet, *Notice de Lorraine,* I, p. 634.
3. Dom Calmet, II, Preuves, col. 318.
4. *Id.,* II, Preuves, col. 322.
5. *Id., ibid.*
6. Dom Calmet, *Notice de Lorraine,* II, col. 634.
7. Dom Calmet, II, Preuves, col. 456, d'après un *vidimus* aux A. D., série H, 473. Il ne semble pas que Walter puisse être identifié avec le fils du sénéchal Drogon l'aîné.
8. Bibl. nationale, collection Moreau, t. XXX, f° 78. La charte a déjà été citée par M. Hannion, *l. l.*

la souscription de *Paulinus de Nancei*[1]; 9° un *Jacobus de Nanceio* est témoin d'une charte de 1169 par laquelle Mathieu Ier, duc de Lorraine, et son neveu Gérard, comte de Vaudémont, confirment la donation faite à Beaupré par Raoul de Longwy, vassal dudit comte, de ses alleux et fiefs à la grange de Fontaines[2]; 10° Jean, chevalier de Nancy, est témoin de la charte par laquelle Thierry de Dombasle donne à l'abbaye de Clairlieu droit de pâture en ses fiefs et alleux. En 1193, cette donation est confirmée par Eudes de Lorraine, évêque de Toul; 11° dans la même charte, il est question de Gauthier de Nancy, qui renonce au monde pour se faire religieux à Clairlieu, et de son frère Guillaume[3]; 12° au temps de Simon II (1176-1205), un chevalier Gilles ou Gilon de Nancy détenait du duc Simon II, en fief, un four banal[4]. Détail très curieux, car c'est la mention la plus ancienne du four qui s'est appelé le « four sacré » et qui a longtemps donné son nom à une rue de Nancy (rue du Four-Sacré), aujourd'hui rue Saint-Èvre, dans le voisinage de l'église paroissiale. Tous les habitants de la ville étaient tenus d'y faire cuire leur pain contre une redevance. Par une concession spéciale, Gilles, pour le salut de l'âme de sa femme Élisabeth, et du consentement de son fils Pierre, permit aux boulangers et aux particuliers de cuire leur pain au four des moines du prieuré Notre-Dame. En 1194 même, après avoir perdu sa seconde femme Guella, il céda aux religieux la dîme des revenus de ce four. Au XIIIe siècle, le four fut donné à la léproserie de Nancy, et plus tard l'écuyer Renaud de Nancy le tint du duc Raoul[5]; enfin Colin Baudoire en fut l'usufruitier en 1467[6].

En résumé, des personnages assez nombreux ont porté, au XIIe siècle, le nom de Nancy, et nous ne doutons pas qu'avec la publication de nouveaux documents cette liste s'allonge. Ces personnages n'appartiennent pas à la

1. Original, A. D., série H, 337; copie, Bibl. nationale, *Cartulaire de Beaupré*, fonds latin, n° 11024, f° 44 *verso*. Cette charte était connue de l'auteur de la *Généalogie des Lenoncourt*. Voici ce qu'il dit à ce sujet : « Paulin de Nancy peut encore être réputé frère du sénéchal Drogo, puisqu'il vivait aussi au règne dudit Mathieu, ayant été dénommé parent et immédiatement après la duchesse Berthe, en une confirmation faite par ledit duc en l'année 1165, comme il appert au *Cartulaire de Beaupré*. » En réalité, la charte est souscrite : Testis ducissa Lotharingie Berta. Robertus frater ducis. Cono de Lunervilla. Hermannus de Vitreimont. Paulinus de Nancei.

2. A. D., série H, 340. Le document original porte, par erreur du copiste, la date de 1179. Ledit Jacques, d'après la *Généalogie des Lenoncourt*, était nommé encore dans une charte de 1158 du *Cartulaire de Beaupré*, p. 33. Ces pages ont aujourd'hui disparu. La même Généalogie mentionne un certain Jacquemin de Nancy cité dans une charte de Beaupré en 1186.

3. Nous publions plus loin, p. 103, n. 1, un fragment de cette charte.

4. Les deux chartes où apparaissent Gilon et son fils Pierre ont été publiées par nous, *Documents sur le prieuré Notre-Dame*, nos 11 et 13. Que le four fût un fief ducal, cela est affirmé en termes exprès n° 13 : « *a nobis namque predictum furnum feodali jure tenebat idem Gilo.* » Il est assez difficile d'expliquer ce terme de *four sacré*. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, sur le portail de la maison qui le renfermait se trouvait un Saint-Sacrement : peut-être le nom vient-il de là. La rue du Four-Sacré comprenait non seulement la rue Saint-Èvre actuelle, mais encore l'extrémité de la rue Saint-Michel, et c'est en cette dernière rue, au n° 8, contre les remparts primitifs, qu'était ce four. — La *Généalogie des Lenoncourt* mentionne un Gilles de Nancy et son frère Beuvres, qui auraient cédé douze sols toulois de rente perpétuelle à Clairlieu, donation qu'aurait confirmée Ferry II en 1209. Ce Gilles est-il le même que celui précédemment cité ?

5. Lepage, *Les Communes de la Meurthe*, II, 98.

6. A. D., B, 821, n° 61. Cf. *infra*, pp. 141 et 164.

même famille et semblent être de qualité très diverse. Les uns sont des hauts fonctionnaires du duché, possédant le titre de sénéchal de Lorraine, les premiers après les ducs, leurs intimes conseillers. Les autres exercent des fonctions plus humbles : prévôts de Nancy, ils étendent leur autorité sur la cité et les environs ; *villici*, ils n'ont pouvoir que sur les serfs de la *villa*. Quelques-uns détiennent en fief quelque revenu du domaine ducal, par exemple le four banal. Ce sont de petits seigneurs dont la tenure est sur le ban de la cité. D'autres enfin s'appellent peut-être seulement *de Nancy*, parce qu'ils sont originaires de la ville. Mais la multiplicité de ces noms nous prouve l'importance croissante de Nancy. Déjà la cité a atteint à la fin du XIIe siècle un certain degré de prospérité; sa population s'est accrue et les établissements religieux qui se fondent dans la banlieue ou dans le voisinage immédiat vont lui donner comme une nouvelle impulsion.

CHAPITRE IV

Le prieuré de Notre-Dame. — La Commanderie de Saint-Jean. L'abbaye de Clairlieu.

---

§ Ier. *L'abbaye de Molesme en Bourgogne. — Donation à cette abbaye d'un prieuré créé sous les murs de Nancy. — L'église Notre-Dame : description. — L'autel paroissial de Nancy. — Le cimetière Notre-Dame. — L'Hôtel-Dieu devant Nancy. — Autres dons faits au prieuré. — Décadence du prieuré. — La commende. — Union du prieuré à la Primatiale. — Les Oratoriens à Nancy.*

§ II. *La Commanderie Saint-Jean du Vieil-Attre. — Description de la tour et de la chapelle. — Les propriétés de la Commanderie. — Le moulin de Saint-Jean. — Les* punazs. *— Le four de la rue des Maréchaux. — L'hôtel de Malte. — Possessions de la Commanderie à Laxou. — Le cimetière des juifs. — La Bouzule et Mazerulles. — Réunion à Saint-Jean de Nancy de la Commanderie Saint-Georges de Lunéville et de Cuite-Fève. — Les revenus du commandeur. — La foire aux cerises.*

§ III. *Les abbayes cisterciennes en Lorraine. — Les Cisterciens à Chaligny. — Leur transfert à Amerlieu qui devient Clairlieu. — Donations de Mathieu Ier à Clairlieu. — Autres dons. — Les Grands-Moulins ; leur histoire. — L'hôtel de Clairlieu, rue de la Monnaie. — Description de l'ancienne église et de l'ancienne abbaye. — Décadence de l'abbaye; la commende. — La mense abbatiale unie à la Primatiale de Nancy. — L'imprimerie des religieux. — Clairlieu aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles.*

Conclusion sur les deux chapitres précédents. — Étendue de Nancy au moment de l'incendie de 1218. — La ville et la banlieue à cette date.

Dans cette même période, qui s'étend de la fin du XIe siècle à l'année 1218, s'élevèrent sur le territoire de Nancy ou dans le voisinage immédiat trois établissements religieux : ce sont le prieuré de Notre-Dame, la commanderie de Saint-Jean et l'abbaye de Clairlieu.

I

En l'année 1075, un pieux moine, originaire de Champagne, saint Robert, avait créé en Bourgogne, sur la Laigues, affluent de la Seine naissante, la célèbre abbaye de Notre-Dame de Molesme[1]. Le monastère devint un

---

1. *Gallia christiana*, IV, col. 729.

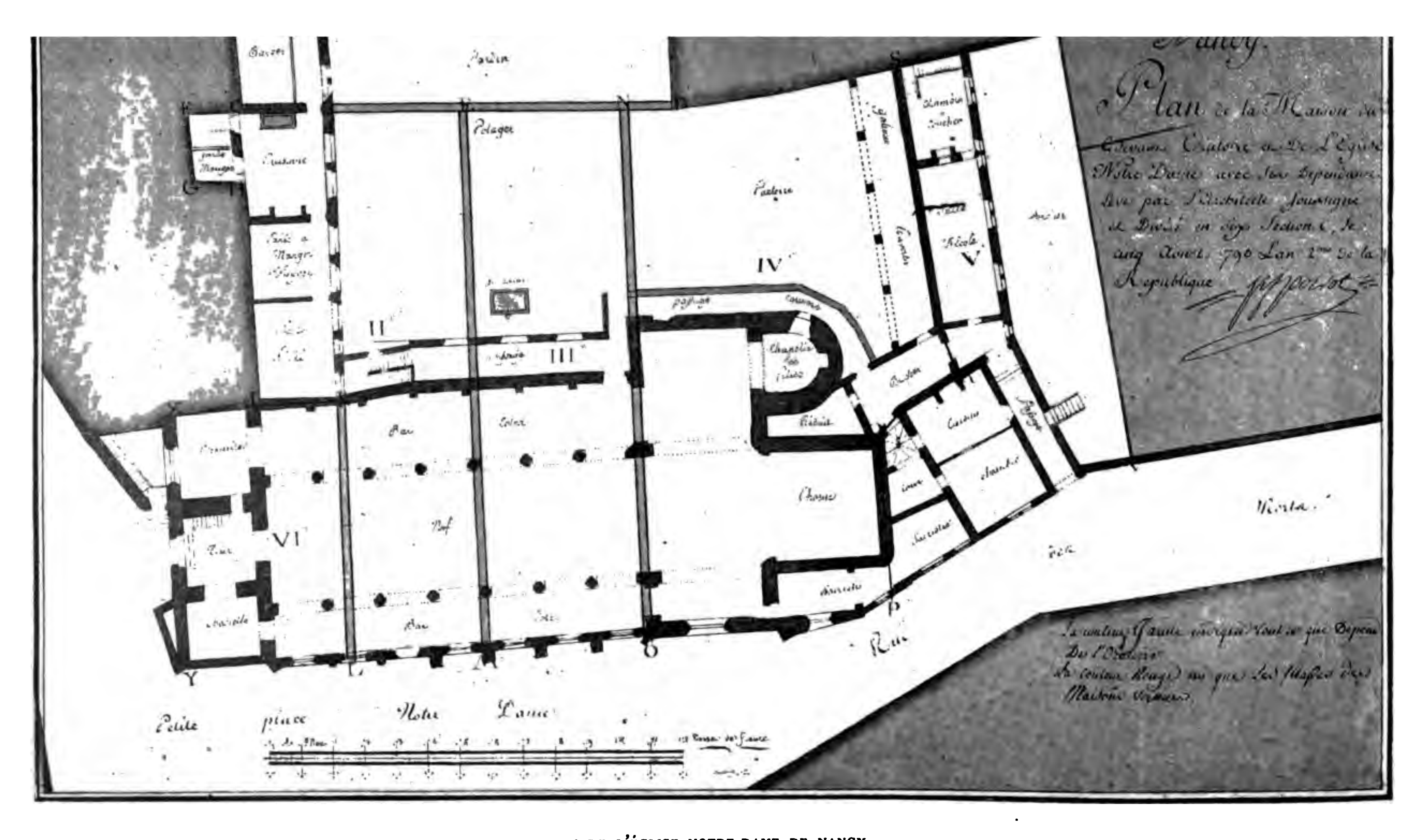
foyer de vie religieuse et c'est de lui que sortiront, quelques années plus



ANCIEN PORTAIL DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE NANCY

(Actuellement au château de Remicourt.)

tard, Cîteaux et la réforme cistercienne. La renommée s'en répandit bientôt au loin, et, notamment en Lorraine, l'on s'empressa de lui céder des biens



PLAN DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE NANCY
(Bibliothèque de la Ville.)

et de fonder des prieurés qui furent soumis à sa direction. Ainsi les moines de Molesme acquirent le prieuré de Châtenois, celui de Breuil, près de Commercy, celui de Saint-Thiébaut à Vaucouleurs[1]. Le duc Thierry I[er] (1070-1115) résolut d'attirer ces religieux à Nancy, et sur un alleu qui appartenait au chevalier Gocelin de Parey, en dehors de la ville, mais tout contre les murs, il leur permit d'élever une église et un prieuré[2]. Pour la construction de l'église, il leur accorda les cens de ses principaux alleux : Nancy, Ormes-et-Ville, Gondreville, Walschbronn, Sierck et Florange[3]. La construction s'est élevée, selon toute apparence, vers 1080, et l'évêque de Toul, Pibon, consacra l'autel et le cimetière qui entourait l'église[4].

Dans la suite, l'église et le couvent furent englobés dans les murs. L'église, bien que souvent réparée, subsista en ses traits essentiels telle qu'elle fut élevée à la fin du XI[e] siècle, jusqu'à la fin de l'année 1797[5]. Elle s'élevait du côté nord de la rue des Morts (actuellement rue des États), le portail dirigé vers la place de l'Arsenal.

Ce portail a été sauvé lors de la destruction du temple. Il a été acheté par M. de Sivry, transporté au château de Remicourt, près de Nancy, et relevé par M. de Scitivaux de Greische, pour servir d'entrée à une chapelle privée. C'est à Remicourt qu'on peut encore admirer ce monument, le plus ancien de Nancy. Il se compose, de chaque côté, de trois colonnettes aux chapiteaux richement sculptés, sur lesquels viennent s'appuyer les voussures en plein cintre, délicatement ornées de marguerites[6]. Autrefois il était surmonté, à Nancy, d'une tour carrée, peu élevée, avec une flèche. Elle a été construite à une époque postérieure et portait la date de 1585.

Ce portail menait à une église assez irrégulière, à trois nefs. Six piliers, semblables à ceux de l'église Saint-Germain-des-Prés à Paris[7], séparaient la nef centrale des bas côtés. Des chapelles furent disposées, à diverses époques, soit de chaque côté de la tour, soit dans des constructions parasites qui furent plaquées contre l'édifice. Elles se nommaient la chapelle de l'Assomption, créée le 21 juillet 1506; la chapelle Notre-Dame-la-Ronde ou des filles, dont les seigneurs de Gerbéviller avaient le patronage; la chapelle Sainte-Croix; la chapelle Saint-Jacques-du-Pilier[8]. Sur le grand autel, on

---

1. Dom Calmet, I, col. 1185. — Dumont, *Histoire de Commercy*, I, 10-11. — Bonabelle, *Notice sur Vaucouleurs* (*M. S. L. Bar-le-Duc*, t. VIII, p. 18).

2. Nous avons publié la charte dans *L'Abbaye de Molesme et les origines de Nancy*, n° 1 (Extrait des *Études d'histoire du moyen âge* dédiées à Gabriel Monod), pp. 4-5.

3. Ormes-et-Ville, c. d'Haroué; Gondreville, c. de Toul-Nord; Walschbronn, c. de Wolmunster, arr. de Sarreguemines, Moselle; Sierck et Florange, arr. de Thionville, Moselle.

4. *L'Abbaye de Molesme*, charte III. A l'origine, ce cimetière ne devait être destiné qu'aux moines.

5. A. D., série Q, n° 310.

6. Humbert, *Notice sur le portail de l'ancien prieuré Notre-Dame de Nancy* (*J. S. A. L.*, 1858, p. 106). Voir notre planche. Les sculptures du tympan ne font pas partie du monument primitif, non plus que le bas des colonnettes.

7. Lionnois, t. I, pp. 201-202.

8. La chapelle Notre-Dame-la-Ronde fut surajoutée à l'église. Voir le plan. Aux Archives nationales, N[4], 131, *Seine*, on trouve un autre plan très bien fait dans le volume : *Plan des séminaires, collèges et dépendances de l'Oratoire*. Sur l'état de ces chapelles au XVIII[e] siècle, voir un manuscrit de

voyait un célèbre tableau de Bellange, qui représentait la Vierge s'élevant vers les cieux. L'église, surtout depuis qu'elle fut devenue paroissiale en 1593, reçut de nombreux tombeaux plus ou moins somptueux élevés à des conseillers d'État, à des membres de la Cour souveraine, à des officiers [1]. Les anciens fonts baptismaux, remontant sans doute à l'origine, ont été conservés et se trouvent aujourd'hui pittoresquement entourés de lierre, dans la cour du Musée lorrain [2].

Derrière l'église, du côté nord, s'élevèrent les bâtiments du prieuré, entourés sans doute à l'origine de jardins et de champs à perte de vue.

Le prieuré une fois fondé, il fallait régler sa situation et lui procurer des ressources. Thierry Ier décida qu'il resterait à perpétuité soumis à l'abbaye de Molesme et qu'il devait, en signe de cette sujétion, lui payer chaque année un marc d'argent. Le prieur était choisi par l'abbé de Molesme et, s'il était nécessaire, révoqué par lui. Les moines de même étaient agréés par cet abbé et pouvaient être envoyés à sa volonté dans une autre maison de l'ordre. Si jamais l'abbé venait à Nancy, il gouvernerait en personne la maison et les pouvoirs du prieur seraient suspendus [3]. Thierry Ier confirma la charte de donation à la prière de l'abbé Widon (entre 1111 et 1115 [4]), successeur de Robert de Molesme. Il accorda aussi au prieuré Notre-Dame les revenus de divers alleux ; il lui assura un avantage plus considérable, en lui cédant l'autel paroissial de Nancy [5]. En vertu de ce privilège que confirma l'évêque de Toul Riquin [6], le prieur de Notre-Dame obtint le droit de patronage sur l'église paroissiale de la ville, dont le siège était à Saint-Èvre. Aussitôt après le décès d'Albéric, le curé de l'époque, le plus ancien dont le nom soit arrivé jusqu'à nous, il devait entrer en possession du droit de nommer à son gré le chef spirituel de Nancy. On lui accordait les deux tiers de tous les produits de l'autel : messes de mariage, d'enterrement, droits de sépulture, anniversaires, etc. [7]. Les deux tiers des dîmes menues et grosses de toute la banlieue de Nancy, que jusqu'alors levait le duc, lui étaient abandonnés. Un tiers seulement de tous ces revenus restait au curé comme portion congrue. Plus tard, en 1212, les religieuses de Bouxières cédèrent aux

---

F. Vuillemin, *Mémoires historiques pour servir à l'histoire des duchés de Lorraine et de Bar* à la **Bibl. de Nancy** (provenant de M. Beaupré), pp. 265-271. Au xive siècle, l'on trouve d'autres noms de chapelles. Cf. *Documents sur le prieuré Notre-Dame de Nancy* (Extrait des *A. D. E.*, 1897), no 50.

1. Les épitaphes recueillies par Lionnois, I, 203-210.

2. Wiener, *Catalogue*, Pierres, no 1.

3. *L'Abbaye de Molesme*, charte no 2.

4. *Ibid.*, no 3.

5. Rappelé dans une charte de Mathieu Ier de 1145, *Documents*, no 2. De même, l'autel paroissial de Commercy était cédé aux moines de Breuil. Cf. Dumont, *Histoire de Commercy*, pp. 10 et 11.

6. Nous avons deux chartes de confirmation de Riquin, l'une publiée par nous (*Documents*, no 1), sans doute la plus ancienne ; l'autre où les droits sacerdotaux sont énumérés plus au long. (*L'Abbaye de Molesme*, no 4.)

7. Riquin stipulait seulement que, si le curé célébrait une messe sur la demande spéciale d'un habitant de Nancy, il garderait toute la redevance. Mais, le 22 août 1161, l'évêque de Toul, Henri de Lorraine, décida que même les deux tiers de ces messes privées reviendraient au prieuré. (*L'Abbaye de Molesme*, no 5.)

moines de Notre-Dame le droit de patronage sur le village de Saint-Dizier et, selon toute apparence, les deux tiers de la dîme de la banlieue[1]. A une époque inconnue, les moines ont obtenu pareils droits sur l'église et la banlieue de Laxou. Mais, peu à peu, ils cessèrent de nommer des curés spéciaux pour Saint-Dizier et Laxou, faisant desservir les églises de ces villages par de simples chapelains[2]. Le curé de Nancy, nommé par eux, étendait son autorité sur les trois banlieues et gardait le tiers de la dîme, tandis qu'eux prélevaient les deux autres tiers. Et voilà pourquoi l'on a souvent dit que les territoires de Nancy, Laxou et Saint-Dizier ne formaient à l'origine qu'une seule paroisse[3].

Des droits que nous avons énumérés, l'un des plus importants est celui de sépulture. Aussi, d'assez bonne heure, l'unique cimetière de la ville fut établi autour de l'église Notre-Dame[4]. Pour les morts de l'intérieur de la ville, de la *fermeté,* comme l'on disait, le service funèbre se célébrait à Saint-Èvre; les morts des faubourgs, des *bourgets,* selon l'expression de l'époque, et même, pendant un certain temps, ceux de Laxou étaient portés à l'église Notre-Dame; mais les premiers, aussi bien que les seconds, étaient enterrés dans le voisinage du prieuré[5]. Au début (XIIe-XVIe siècle), le cimetière se trouvait à l'ouest du couvent, à l'endroit où Charles III construisit son arsenal. En 1760, lorsque fut percée la rue de la Manutention, l'on mit à jour un grand nombre d'ossements provenant de ce cimetière, appelé le Terreau[6]. Au milieu de ce champ des morts se dressait une chapelle dédiée à saint Claude et dont les fondateurs furent, le 4 septembre 1439, Génin des Moines, secrétaire du roi René, et Claude, sa femme[7]. Au début du XVIe siècle, le cimetière fut porté à l'est de l'église et longeait la rue dite rue des Morts qui prit, en 1867 seulement, le nom de rue des États[8]. Georges des Moines, descendant de Génin, y éleva (mars 1535) en l'honneur de saint Jacques une chapelle qui remplaça la chapelle Saint-Claude[9]. En ce cimetière furent enterrés presque tous les morts de Nancy jusqu'à la fondation

---

1. Cf. notre brochure : *Donation de l'église Saint-Dizier au prieuré Notre-Dame de Nancy.* (Extrait des *M. S. A. L.* 1896.)

2. Brochure citée, p. 11.

3. On a souvent prétendu que la paroisse primitive était Saint-Dizier. Cf. le *Mémoire* du chanoine de la Primatiale de 1619, dans Dom Calmet, *Notice de Lorraine,* t. II, col. 17; les factums de M. de Baranger et du grand doyen de la Primatiale de 1776 (Bibl. de Nancy, fonds lorrain, n°s 6641 et 7657); Lionnois, I, 219. Mais cette opinion est tout à fait contredite par les documents. Cf. notre brochure.

4. Sans doute, à l'origine, il y avait un cimetière autour de Saint-Èvre même. Il paraît avoir disparu au XIIe siècle, après la fondation du prieuré Notre-Dame.

5. Acte de 1340 entre le prieuré Notre-Dame et la collégiale de Saint-Georges. Chanoine de 1619 dans Dom Calmet, *Notice de Lorraine,* II, col. 21. Cet usage est indiqué dans le document comme étant déjà ancien.

6. Lionnois, I, 364.

7. Vuillemin, *Mémoires historiques,* ms. cité.

8. Courbe, *Les rues de Nancy,* I, 203-204.

9. Vuillemin, *Mémoires.* La chapelle Saint-Jacques est indiquée dans le plan de La Ruelle de 1611.

de la Ville-Neuve ; et, de 1593 à 1732, ce champ du repos servit aux deux paroisses Notre-Dame et Saint-Èvre [1].

Thierry Ier fit aux moines de Molesme d'autres dons que l'autel paroissial et les droits de sépulture. Il leur accorda, comme nous l'avons déjà vu, une prébende de deux plats au moins, avec un demi-setier de vin, toutes les fois que lui ou la duchesse dînerait à Nancy. Il leur céda ses moulins sur la Meurthe avec les droits qu'il y percevait [2]. C'est peut-être là l'indication la plus ancienne de nos Grands-Moulins qui passeront du reste bientôt à d'autres religieux [3]. Simon Ier (1115-1139) ajouta encore à ces bienfaits, en abandonnant aux religieux une chapelle qu'il avait construite et en leur permettant de lever la dîme sur ses propres troupeaux et sur le produit de ses terres [4]. En 1145, Mathieu Ier promit à son tour aux moines la dîme de la peau des cerfs qu'il tuerait à la chasse ; et, quelques années plus tard, en 1158, il leur céda « l'Hôtel-Dieu devant Nancy [5] ». Indication très précieuse, puisqu'elle nous montre que, dès l'origine, Nancy possédait un établissement où étaient recueillis les pauvres et les malades. Cet Hôtel-Dieu était situé entre la ville de Nancy et le village de Saint-Dizier [6], par conséquent dans ce qu'on appelait alors les *bourgets*. Quand ces bourgets furent englobés dans la Ville-Vieille à la fin du XIVe siècle, l'Hôtel-Dieu fut transporté de l'autre côté de Nancy, dans l'endroit où s'étend aujourd'hui la rue des Dominicains [7], et, quand le prieuré Notre-Dame fut mis en commende, l'administration de cet hôpital fut confiée à des prêtres séculiers [8] et un peu plus tard aux religieuses de Sainte-Élisabeth, vulgairement nommées sœurs grises [9]. Ferri II (1206-1213) et Thiébaut Ier (1213-1220) donnèrent à Notre-Dame 20 sous toulois de revenus à prendre chaque année sur le péage et les droits de vente à Nancy [10].

Quelques particuliers rivalisèrent de générosité avec les ducs. En 1178, un curé de Nancy, Pierre, après quelques démêlés avec les moines, leur abandonna tous ses héritages [11]. A la fin du siècle, Raoul de Champigneulles leur

---

1. En 1732, l'on inaugura, en dehors des murs, le cimetière des Trois-Maisons, sur l'emplacement duquel s'élève la maison Berger-Levrault et Cie. Mais, jusqu'en 1769, l'on enterra dans l'ancien cimetière ceux qui mouraient dans la saison d'hiver.

2. Ces donations sont rappelées dans la charte de Mathieu Ier de 1145.

3. A la fin du siècle, ces moulins seront en possession des moines de Clairlieu. Cf. *infra*, p. 104.

4. Même charte de confirmation de Mathieu Ier. Cette chapelle était sans doute située dans l'intérieur de son palais.

5. *Documents sur le prieuré Notre-Dame*, no 3.

6. La position en est indiquée dans la charte de confirmation de l'évêque Henri de Lorraine, 1162 ou 1163. *Documents*, no 5.

7. Le duc Charles II nous dit dans son testament du 11 janvier 1425 qu'il a « de nouvel faict édifier l'Hospital devant nostre ville de Nancy, près la porte Saint-Nicolas ». DOM CALMET, III, Pr., col. 188. Il s'agit de la porte Saint-Nicolas de la Vieille-Ville.

8. L'un des administrateurs sera Pierre de Blarru, l'auteur de la *Nancéide*.

9. LIONNOIS, II, 442. Cf. *infra*, p. 287.

10. Cette donation est rappelée dans une charte du duc Mathieu II, de 1228. *Documents*, no 20.

11. *Documents*, no 8.

reconnut la possession de vignes à Pixerécourt[1], — à côté des terres appartenant à l'abbaye de Bouxières. Nous avons vu plus haut les concessions que leur fit Gilles de Nancy sur le *four sacré*[2]. En 1211, Simon, seigneur de Parroy, qui possédait les forêts dominant le village de Maxéville, leur permit d'y prendre tout le bois nécessaire pour réparer leurs demeures ou leurs moulins ou pour faire leur feu[3].

Les moines furent sans doute éprouvés par l'incendie de Nancy en 1218, mais ils ne tardèrent pas à réparer leurs pertes. Pendant tout le XIIIe siècle, on leur fait encore de nombreuses donations. C'est évidemment l'époque de leur complète prospérité. Le 7 avril 1220, la duchesse douairière Agnès, qui fait signer sa charte par son fils le duc Mathieu II, leur donne un emplacement situé entre l'église Notre-Dame et les murs de la ville, sur le passage qui conduit à la poterne, pour qu'ils y élèvent un moulin. Elle leur permet de détourner les eaux de la vallée de Boudonville pour faire tourner les roues de ce moulin et de se servir des fossés mêmes de Nancy[4]. L'évêque de Toul, Eudes de Sorcy, leur reconnaît le droit de prélever la dîme du blé et du vin sur la maison des lépreux qui, sans doute, venait d'être fondée et sur laquelle nous aurons à revenir[5]. Le duc Mathieu II leur accorde en 1228 vingt sous toulois sur les péages et les ventes de Nancy, outre ceux que ses prédécesseurs leur avaient donnés[6]; plus tard, en février 1247, il leur cède sur ce même revenu quatre livres dix sous[7], et Ferri III, son fils, y ajoute, en décembre 1261, 70 sous[8], en août 1281 20 sous[9], et quelques jours après 30 sous[10], si bien que finalement les moines possèdent sur les halles une rente de 12 livres 10 sous[11], chiffre assez considérable pour l'époque. Mathieu II a, de plus, donné aux moines, le 24 mai 1229, le revenu de ses prés à Laneuveville près de Nancy, ses biens à Vandœuvre, notamment une vigne, des droits de pêche dans la Meurthe d'où les moines tireront le poisson pour leur nourriture pendant les nombreux jours maigres[12]. Les moines acquièrent aussi à cette époque des vignes ou des biens à Malzéville, à Houdemont, à Laxou[13], etc.

---

1. *Documents*, n° 12.
2. *Ibid.*, n°s 11 et 13; cf. *supra*, p. 75.
3. Confirmation de cette donation par Ferri II, du 22 mars 1211. *Documents*, n° 14.
4. *Ibid.*, n° 17. Tout près du prieuré, le ruisseau de Boudonville pénétrait dans la ville de Nancy, d'où il jaillissait dans la rue *Naxon*, notre rue de la Source. Ce moulin a-t-il été donné aux moines du prieuré, en compensation des Grands-Moulins, cédés à Clairlieu ?
5. *Documents*, n° 20. Cette maison est la maison de la Madeleine. Voir notre chapitre sur le couvent des Dames prêcheresses.
6. *Documents*, n° 20.
7. *Ibid.*, n° 20. Le Mercier de Morière, *Catalogue*, n° 306.
8. *Ibid.*, n° 30. Publié par nous, *Histoire de Nancy*, 1re édition, p. 40.
9. *Documents*, n° 32. Lepage, *Catalogue*, n° 318.
10. *Ibid.*, n° 33.
11. Ferri III confirma en bloc toutes ces donations par une charte dont la date a disparu. *Histoire de Nancy*, p. 41, note.
12. *Documents*, n° 23.
13. *Documents*, n°s 26, 51, 52.

Cependant, au XIVe siècle, commence le déclin du prieuré Notre-Dame. D'autres ordres monastiques s'étaient formés et avaient créé des maisons à Nancy; celles-ci attiraient désormais les dons des fidèles. Puis le prieuré était habité par quelques moines seulement, et aucun n'a laissé de nom à la postérité par ces travaux littéraires qui ont fait ailleurs la gloire de l'ordre de Saint-Benoît. Ces religieux étaient pour la plupart étrangers à la contrée, envoyés par l'abbé de Molesme. L'on se plaignit de leur influence prépondérante à Nancy, et l'on chercha à la diminuer. Dès 1322, le pape tenta de nommer directement à la cure de Nancy, sans s'inquiéter des droits du prieuré Notre-Dame[1]. Enfin, le 16 mai 1343, par une bulle du pape Clément VI, l'autel paroissial fut enlevé au prieuré; la paroisse de Nancy fut unie perpétuellement à la collégiale Saint-Georges, nouvellement créée; à celle-ci de la faire desservir désormais par un vicaire perpétuel[2]. Le prieuré Notre-Dame ne garda que les droits utiles : les deux tiers des dîmes sur les trois territoires de Nancy, Saint-Dizier et Laxou; les deux tiers des offrandes et des revenus de l'autel pour les églises paroissiales de Nancy et de Laxou[3]. A la fin du XIVe siècle, le prieuré fut englobé dans la ville dont l'enceinte avait été élargie, et ce fait n'arrêta point sa décadence. La vie commune cessa dans le couvent : à peine si deux ou trois moines continuaient d'y vivre, pour garder les bâtiments. Bientôt les relations du prieuré avec Molesme furent interrompues : vers le milieu du XVe siècle, la maison fut mise en commende, et, au XVIe siècle, des princes de l'Église, nommés par les ducs de Lorraine[4], jouirent de ses revenus. Ainsi, vers 1521, la maison fut possédée par Théodore de Saint-Chamond, abbé de Saint-Antoine-en-Viennois, qui était venu à Metz combattre les progrès de l'hérésie[5]. Le 5 janvier 1528, elle fut livrée à Jean de Lorraine, fils de René II, évêque de Metz et de beaucoup d'autres diocèses, cardinal du titre de Saint-Onufre[6], et, après lui, à son neveu, Nicolas de Lorraine, fils du duc Antoine, évêque de Metz, le futur duc de Mercœur[7]. Ces hauts personnages sous-inféodaient en quelque sorte le prieuré à des clercs de rang secondaire, ainsi à Sébastien Prévôt, curé de Neufchâteau[8], à Claude Hordal[9], etc. Le prieuré de Notre-Dame entrait ainsi peu à peu dans la famille de Lorraine. Or, en l'année 1552, au moment

1. *Documents*, nos 37 et 38. A cette occasion pourtant, l'archidiacre de Toul proclama de nouveau les droits du prieuré Notre-Dame sur la cure de Nancy. Il écarta le candidat du pape, Thierry de Minorville, et proclama élu Henri de Laitre-sous-Amance, présenté par le prieur.

2. Nous reviendrons sur ces faits à propos de la collégiale Saint-Georges.

3. Voir l'accord du 6 novembre 1347. *Documents*, no 46.

4. Parfois, pour la forme, ils consultent sur la nomination l'abbé de Molesme.

5. Cité dans *Documents*, no 64. Théodore de Saint-Chamond mourut le 28 décembre 1537 à Nancy et fut enterré à l'église Saint-Antoine de Pont-à-Mousson, plus tard église du collège. (*Gallia christiana*, XV, col. 301.)

6. *Documents*, no 64.

7. Chanoine de 1619 dans DOM CALMET, *Notice de la Lorraine*, II, p. 19.

8. *Documents*, no 65.

9. A. D., B, 7855. Claude Hordal porte le titre de gouverneur du prieuré Notre-Dame de Nancy.

où Charles-Quint s'apprêtait à assiéger Metz, le duc de Guise rasa l'abbaye Saint-Martin qui relevait des ducs lorrains. Les religieux, emportant avec eux les reliques de saint Sigisbert, trouvèrent asile dans les bâtiments du prieuré Notre-Dame de Nancy ; et, le 4 décembre 1564, le pape Pie IV consentit à unir les deux maisons[1]. Le chef commun devait être nommé par le duc et prenait le titre d'abbé. Le premier abbé de Notre-Dame fut Pierre du Châtelet, évêque de Toul. Quelque temps après, cette dignité fut conférée au fils du duc Charles III, Charles, évêque de Metz et de Strasbourg, cardinal du titre de Sainte-Sabine. Sous lui, de grands changements allaient avoir lieu[2].

Au début du XVIIe siècle, l'ancienne église du prieuré devint, en vertu du Concordat de 1593, le siège de la seconde paroisse de la Ville-Vieille. Ici furent baptisés et mariés une grande partie des habitants de Nancy de 1593 à 1793 ; ici furent célébrées leurs obsèques. Vers la même époque, fut créé par bulle de Clément VIII, en date du 15 mars 1602, le chapitre primatial de Nancy ; on lui unit, entre autres biens, ceux du prieuré Notre-Dame et de l'abbaye Saint-Martin-lès-Metz[3]. Ainsi disparut le vieux prieuré de Molesme ; seul le titre survécut et c'est encore sous l'invocation de la Vierge que fut placé le nouveau chapitre. Le cardinal Charles, jadis abbé de Notre-Dame, devint primat du chapitre Notre-Dame de Nancy. Les chanoines de la Primatiale vendirent les anciennes dépendances et les jardins du prieuré, et c'est à ce moment qu'à travers une partie de cette propriété fut percée une nouvelle rue, nommée la rue Cardinal, à cause de la dignité dont le primat était revêtu, ou rue Saint-Pierre, nom qui rappelait les relations du cardinal Charles avec Rome[4]. La rue est devenue en 1867 la rue de Guise. L'ancien cloître du prieuré, derrière l'église, subsista. Il fut acquis en 1606 par la congrégation Notre-Dame que saint Pierre Fourier venait de fonder[5] et c'est ici qu'eurent lieu, à Nancy, les premiers cours à l'usage des jeunes filles. Mais les dames de la Congrégation s'y trouvaient mal à l'aise : elles préférèrent construire un nouveau couvent à l'est de Nancy[6] et cédèrent, le 31 janvier 1618, cette demeure aux Oratoriens que le duc Henri II venait d'attirer en Lorraine[7]. Les disciples du P. de Bérulle reconstruisirent les bâtiments qui donnent sur la rue Saint-Pierre, obtinrent l'union à leur ordre de la paroisse Notre-Dame[8] et restèrent à Nancy jusqu'à la Révolution. Nous les retrouverons plus tard. En résumé, le prieuré de Notre-Dame, le plus ancien

---

1. La bulle A. D., G, 520.

2. Sur tous ces faits, voir LEPAGE, *L'Abbaye de Saint-Martin-devant-Metz*, dans les *M. S. A. L.*, 1878, pp. 133-165.

3. Sur tous ces événements, nous renvoyons à la suite de cette histoire.

4. Chanoine de 1619 dans DOM CALMET, *Notice de Lorraine*, II, col. 15.

5. J. ROGIE, *Histoire du B. Pierre Fourier*, I, 268.

6. La rue où elles s'établirent porta le nom de rue de la Congrégation, aujourd'hui rue de la Constitution.

7. A. D., série H, 2346.

8. H, 2334. Nous avons publié l'acte d'union, *Histoire de Nancy*, I, 337, n. 3. A partir de ce moment, le curé de Notre-Dame était un oratorien, désigné par le général de la Congrégation.

couvent créé sur le territoire de Nancy, avait duré de 1080 environ à 1602; depuis les origines jusqu'au milieu du xve siècle, il resta attaché étroitement à l'abbaye de Molesme. Au xviie siècle, les Oratoriens remplacèrent les Bénédictins dans les bâtiments du prieuré; une nouvelle âme pénétra ce corps.

II

La seconde maison religieuse qui s'éleva sur la banlieue de Nancy fut la Commanderie de Saint-Jean. A la suite de la première croisade, deux ordres religieux s'étaient formés en Terre-Sainte: celui de l'Hôpital ou de Saint-Jean de Jérusalem et celui du Temple. Les membres en étaient à la fois des religieux, obéissant à une règle aux prescriptions très étroites, et des chevaliers portant l'épée et combattant contre les infidèles. Nés sur la terre où le Christ était mort, ces ordres se répandirent bientôt au dehors où des seigneurs et des particuliers leur conférèrent des dons nombreux. Et en peu de temps une organisation savante couvrit toute l'Europe, par-dessus les États et les royaumes. Les chevaliers de Saint-Jean se divisèrent en huit *langues:* Provence, Auvergne, France, Italie, Aragon, Angleterre, Allemagne, Castille. Chaque langue se subdivisait en *grands prieurés;* ainsi la langue de France comprenait les grands prieurés de France, d'Aquitaine et de Champagne; chaque prieuré, enfin, se partageait en *commanderies*[1]. Le duché de Lorraine relevait du grand prieuré de Champagne, et, dès le xiie siècle, une commanderie se dressa sur le territoire de notre cité.

Nous ignorons qui a fondé cette Commanderie, mais nous savons qu'elle fut enrichie de biens par le duc Mathieu Ier (1139-1176) et par sa femme Berthe[2]. La Commanderie s'éleva à l'ouest de Nancy, en dehors des murs, près de l'étang, à côté de l'ancien cimetière mérovingien. Aujourd'hui, il en reste encore un débris, la vieille tour, qui remonte incontestablement à la première moitié du xiie siècle, sans doute à l'année 1140.

Cette tour ronde mesure 18 mètres de hauteur et les murs ont environ $0^m,70$ d'épaisseur. Elle s'amincit à mesure qu'on approche du sommet. A sa partie supérieure, elle est percée de quatre petites baies à plein cintre et bilobées. Elle renfermait jadis deux cloches qui ont disparu sous la Révolution[3]. Cette

1. J. Delaville Le Roux, *Cartulaire général de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem.* Paris, 1894. Introduction, p. xiii.

2. Cette donation est mentionnée dans la charte-notice de Simon II. Delaville Le Roux, p. 337, n° 492.

3. Voir les divers procès-verbaux de visites et les pieds terriers. A. D., H, 3054-3071. Voir aussi aux Archives de la Côte-d'Or, où ont été gardées les archives du prieuré de Champagne, la série 111, H. Cf. Lionnois, I, 377.

tour est actuellement le plus ancien monument qui soit debout sur le territoire de Nancy, et nous espérons bien qu'il sera épargné au cours des âges, ce quasi-témoin des origines de notre cité. La ville du reste a imposé au propriétaire la servitude de la maintenir intacte. La tour était naguère encore adossée à une chapelle. Cette chapelle, orientée à l'est suivant l'usage, avait été souvent remaniée ; la nef sans aucun caractère avec son plafond



LA TOUR ET LA CHAPELLE SAINT-JEAN EN 1876

était moderne ; mais l'abside présentait quelques curieux détails d'architecture. Elle était voûtée, et les arcs-doubleaux venaient s'appuyer, dans les angles, sur quatre faisceaux de colonnettes. Les chapiteaux, avec leurs larges feuilles pointues, simples et tout unies, accusaient le XIIe siècle[1].

La chapelle était autrefois dallée avec des monuments funéraires : c'étaient les anciennes pierres tombales des commandeurs qui y avaient été enterrés.

La Commanderie de Nancy porta le nom de Saint-Jean-du-Vieil-Astre ; ainsi elle est appelée dans une charte de Mathieu II du 14 juillet 1244[1],

1. LEPAGE, *La Commanderie de Saint-Jean du Vieil-Aître* (*J. S. A. L.*, 1865, planche).

et ce nom se retrouve ensuite sous les formes les plus variées : Viel-Attre, Vieillastre, etc. Nous avons eu à notre époque l'explication de ce terme : la Commanderie s'est élevée près de l'ancien *attre*, c'est-à-dire de l'ancien cimetière de Nancy, à une époque où les traces de ce cimetière étaient encore visibles. Plus tard, autour de la chapelle a été créé un autre cimetière plus



LA TOUR SAINT-JEAN (ÉTAT ACTUEL)

moderne ; là ont été enterrés les chevaliers de Saint-Jean ; là aussi l'on a souvent transporté, en temps de contagion, les cadavres des Nancéiens morts de la peste[2]. Enfin, en l'année 1552, l'on a ramené ici les corps d'en-

1. LE MERCIER DE MORIÈRE, *Catalogue*, n° 276.

2. Comptes de 1521-1522, cités par LEPAGE, *Notice sur quelques établissements de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem situés en Lorraine*. Annuaire de la Meurthe, 1853, p. 24, n. 2.

viron 200 chevaliers français, tués à la Croix-du-Moutier, entre Ludres et Saint-Nicolas, en se battant contre Albert de Brandebourg, un aventurier qui était venu sous Metz avec Charles-Quint et qui pillait la Lorraine. Parmi eux se trouvait le jeune Charles d'Aumale; il appartenait à la maison de Guise et était fils du duc d'Aumale qui commandait le détachement. Une épitaphe placée à l'extérieur de l'église rappela longtemps son souvenir.

Entre ces morts Gentis-homes Françoys
Dort et repose auprès de ceste pierre
Charles d'Aumale. O passant, qui que soyt,
Regarde et pense aux hazards de la guerre;
Au combat vint pour bruit et los acquerre,
Où fort bien feit; mais tué fust à l'heure,
Tant eust de coups ! O ! son corps gist en terre,
Et son esprit au Cyel prinst sa demeure[1].

Toutes les fois que l'on a creusé le sol autour de la chapelle, l'on a trouvé des ossements qui proviennent de ce second cimetière[2]. Et les vieux Nancéiens se souviennent sans doute encore d'avoir vu près de la tour de grands sarcophages en pierre.

Le nom de Vieil-Aître, en se corrompant, est devenu *Vielay, Virelay,* et ce nom, sous cette forme, fut réservé à un canton de terre dans le voisinage de la Commanderie. C'est précisément dans ce canton que Charles le Téméraire, ayant succombé à la bataille de Nancy, devait trouver la mort. Pierre de Blarru, dans sa *Nancéide,* jouera sur ce mot; il y verra comme un présage funeste : la mort de l'homme : *viri letum.* « Ce lieu, dit-il, le vulgaire l'appelle d'un nom antique Virelay, mais ce nom a-t-il été donné par le destin ou provient-il d'un pur hasard ? Personne ne peut le dire, personne ne le sait. »

..... antiquo Viriletum nomine dicit
Vulgus, at an fato seu casu emerserit ipsum
Nomen, habet nemo compertum nemoque notum[3].

Le duc Mathieu I[er] et sa femme Berthe autorisèrent tous leurs sujets à céder des aumônes à l'ordre de l'Hôpital[4]. Eux-mêmes donnèrent à la maison de Nancy « un moulin, et beaucoup de prés, et un très grand nombre de terres, et un jardin qu'ils avaient sous les murs de Nancy et en outre les punazs[5] ». Tous ces mots appellent un commentaire.

Les prés, les terres, le jardin entouraient la tour et la chapelle de la Commanderie; ils s'étendaient tout autour de l'étang et sur les deux côtés de la

1. L'épitaphe a disparu sous la Révolution. Nous la citons d'après LIONNOIS, I, 374.
2. LEPAGE, *La Commanderie, l. c.*, p. 133.
3. *Nancéide,* livre VI, éd. Schütz, t. II, p. 234.
4. DELAVILLE LE ROUX, p. 197, n° 260, d'après l'original. Lepage a daté cette charte, d'une façon un peu arbitraire, de 1158. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'elle date du règne de Mathieu I[er] (1139-1176).
5. Charte Simon II citée plus haut : « *unum molendinum et multa prata et plurimas terras et unum hortum quod infra mœnia Nanceii habebant, et insuper les punazs.* »

route qui de Nancy mène à Laxou. Il y avait là, soit en bloc autour de la Commanderie, soit englobés en d'autres parcelles, 1 jour de chenevière, 127 jours de terres labourables, 59 fauchées de prés, dont quelques-uns, ceux qui étaient éloignés de l'étang, étaient d'excellente qualité. Plus tard, s'ajoutèrent à ces biens 6 jours d'excellente vigne bien exposée au soleil sur la côte dite « Côte des Chanoines[1] ». C'était là un corps de biens considérable qui fut, dans les temps modernes, affermé à une ou plusieurs personnes. Près de la chapelle s'élevaient les bâtiments d'exploitation. Naturellement ces bâtiments ont été souvent détruits, puis reconstruits au cours des âges. Ils subirent notamment de graves dégâts en 1633, lors du siège de Nancy par Louis XIII. Mais ils furent reconstruits à grands frais par le commandeur Charles Saladin d'Anglure et il n'est pas impossible de retracer l'aspect qu'ils présentaient aux XVIIe et XVIIIe siècles. Sur une cour spacieuse, donnait, au sud-est, la petite chapelle, puis, des autres côtés, toute une série de bâtiments variés : maison du fermier, écuries, vacheries, bougerie où se trouvait le pressoir, granges vastes et spacieuses. Au-devant de la cour, du côté sud-ouest, était un vaste colombier carré que représentent les gravures d'Israël Silvestre et de Dominique Collin fils[2]. Dans ce colombier, près de 600 ramiers avaient leurs nids. Il était placé à peu près à l'endroit où s'ouvre de nos jours la rue Saint-Lambert. En face, de l'autre côté de la rue de Laxou, se trouvait une pittoresque fontaine avec une auge où venaient boire les chevaux[3]. Ajoutons qu'au-devant de la chapelle s'étendait une belle allée de tilleuls qui était chère aux Nancéiens. Tous ces biens devinrent sous la Révolution biens nationaux. Ils furent adjugés en bloc, le 8 vendémiaire an III, pour une somme de 226,000 livres à Joseph Lionnet, marchand de vin à Nancy, et Nicolas Leclerc, jardinier, ce dernier agissant pour le compte de Joseph-Pierre Litaise[4].

Le moulin cédé par Mathieu Ier aux chevaliers de l'Hôpital était situé à l'est de la commanderie, par suite plus rapproché de Nancy. Il était mis en mouvement par les eaux sortant de l'étang Saint-Jean : on l'appelait le moulin Saint-Jean[5] et on le distinguait du moulin de l'Étanche[6] qui était la propriété des moines de Clairlieu. Il subsista jusqu'à la fin du XVIe siècle ; on le démolit, quand on construisit les fortifications de la Ville-Neuve et sur l'emplacement d moulin se dressa le bastion Saint-Thiébaut, au travers duquel s'écoulait, par un conduit souterrain, le trop-plein de l'étang. Les commandeurs réclamèrent longtemps une indemnité ; ils revenaient encore à la charge

1. Pieds terriers aux A. D., 3054-3071.

2. Nous reproduisons plus loin la gravure de Silvestre, qui nous donne la vue de la croix de Bourgogne, et, ici même, la gravure de Dominique Collin fils.

3. Voir un petit plan de ces bâtiments dans le pied terrier de 1769, H, 3067 ; entre les fos 210 et 211, un autre plan, H, 796, montrant la route de Nancy à Laxou.

4. A. D., série Q, no 170.

5. Pied terrier de 1545, H, 3055. Le moulin rapportait au commandeur soixante-seize résaux de blé et dix-huit francs d'argent.

6. Cf. *infra*.

auprès du gouvernement français, après l'occupation de Nancy par Louis XIII en 1633[1].

Un dernier terme demande à être expliqué ; ce sont ces mots *les punazs* introduits ainsi, en langage roman, dans la charte latine. Le mot se rattache au latin *pugnus* et signifie une poignée. La Commanderie de Saint-Jean eut le droit de prélever une poignée de grains sur les blés qui étaient vendus sur le marché de Nancy. Ce droit, qui portait aussi le nom de droit de *coppel* ou de *cueillerette,* fut perçu par la commanderie jusqu'en l'année 1776. Il était fixé au 32e des grains vendus et était supporté par le vendeur. Quand la Ville-Neuve se fut élevée à côté de la Ville-Vieille, il y eut deux marchés aux grains. Le droit de cueillerette appartint à Saint-Jean seulement sur l'ancien marché ; sur le nouveau, il fut abandonné à la ville, en vertu de lettres-patentes de Charles III, de 1604[2]. Seuls les bourgeois de Nancy qui vendraient en leurs maisons des blés de leurs terres furent dispensés de le payer. Le duc Henri confirma, le 25 décembre 1615, le privilège de la Commanderie et rappela qu'il était absolument interdit aux déforains de vendre leurs grains ailleurs qu'à la halle[3]. Plus tard, après 1732, quand tous les grains furent vendus à Nancy à la nouvelle halle, sur l'Esplanade entre les deux villes, la municipalité fit un arrangement avec la Commanderie. Elle percevait le tiers de cet impôt, et laissa à Saint-Jean les deux autres tiers. Le commandeur affermait sa part pour un temps plus ou moins long, et elle lui rapportait annuellement de 800 à 1,000 livres[4]. C'était un revenu assez important, dont il fut privé tout d'un coup, quand, en septembre 1776, Turgot eut supprimé tous les droits sur les grains.

Souvent, dans la charte que nous analysons, au lieu du mot *hortum quod infra mœnia Nanceïi habebant,* l'on lit *fornum*, et il semble bien, en effet, qu'un correcteur ait essayé, sur l'original, de substituer le second mot au premier[5]. Le jardin sous Nancy était englobé dans la masse des possessions de la Commanderie et, de bonne heure, à l'intérieur de Nancy, la Commanderie posséda un four. Dans une charte de mai 1379, il est question de *Gérardins de Nancey dit le sire Bruns, servans on four de Nancey, liquels fours appartient az viez aître*[6]. Ce four était situé rue Callebray ou des Maréchaux, dans une maison qui répond au nº 27 actuel. Au-dessus de la porte d'entrée se trouvait jadis une croix de Malte[7] avec l'inscription : FOUR DE LA

1. Requête du 15 juin 1635. A. D., H, 3053.
2. Les lettres de Charles III dans LIONNOIS, III, 204.
3. *Ibid.*, III, 205. Original, A. D., H, 3045.
4. Livres terriers de la Commanderie.
5. Lepage a lu *fornum* et il explique : *infra mœnia Nanceii,* situé contre les remparts de Nancy (*Les Archives de Nancy,* I, 14). Mais *infra* ne signifie que « près des remparts », du côté extérieur de la ville; ce que nous traduisons : sous les remparts de Nancy.
6. A. D., H, 3052. Original. Gérardin de Nancy donne, par cette pièce, plusieurs cens à la Commanderie.
7. On sait que les chevaliers de Saint-Jean, après la chute du royaume de Jérusalem, se retirèrent à Rhodes, et, après la prise de Rhodes par les Turcs en 1530, à Malte. Ils furent connus depuis cette époque sous le nom de chevaliers de Malte.

COMMANDERIE. Au XVIIIe siècle, la maison où se trouvait le four était limitée par « Joseph Hugot, maître menuisier, en place des héritiers du sieur de Tallange, d'une part, et les écuries de M. de Lenoncourt d'Heudicourt de l'autre[1] » ; détail curieux, puisqu'il fixe l'emplacement de la demeure (n° 29) où naquit le général Hugo, père de Victor Hugo. Le four n'était pas à proprement parler un four banal ; les habitants de la Ville-Vieille pouvaient y faire cuire leur pain, s'ils le jugeaient bon ; ceux de la Ville-Neuve avaient la même autorisation, jusqu'à ce qu'un édit de la Chambre des comptes (février 1773) leur en fit défense. A partir de ce moment, le loyer du four diminua. De 700 livres qu'il rapportait en 1658, 450 en 1772, il tomba à 250[2].

Ainsi, les dons qu'avaient faits au milieu du XIe siècle Mathieu Ier et sa femme à la Commanderie étaient encore en sa possession, au moment où éclatait la Révolution. A des époques plus récentes, la maison de Saint-Jean acquit des droits sur divers immeubles dans l'intérieur de la ville. Au cours du XIVe siècle, elle obtint des cens sur une maison, rue de la Poterne, à côté de l'hôtel Clairlieu[3], au haut de notre rue de la Monnaie. Elle en levait d'autres sur des maisons rue Derrière (Jacquard), au-devant de la grande fontaine (place Saint-Èvre), ruelle de la Cour[4]. Mais, après les malheurs de la guerre de Trente ans, elle cessa de les toucher et on ne cite ces redevances que pour mémoire dans les divers pieds terriers. Rue des Écuries (impasse du Bon-Pays), elle acquit une petite maison, qui fut démolie pendant l'occupation française et dont elle céda l'emplacement sous le duc Léopold, pour ne pas être contrainte de la réédifier[5]. Enfin, elle posséda à Nancy, sûrement à partir du XVIe siècle[6], un bel hôtel, non loin des Dames prêcheresses, formant le coin entre notre rue Lafayette et notre rue de la Monnaie. On l'appelait l'hôtel de Malte. Au-dessus de la porte d'entrée, se trouvait la croix de l'ordre et un écusson aux trois barils, armoiries du commandeur Denis Brulard[7], qui l'avait fait réparer à la fin du XVIIe siècle. C'était une demeure spacieuse, avec de grandes écuries. Elle était louée d'ordinaire à de grandes familles lorraines, au comte de Custines de Guermange et au marquis de Ludres par exemple, à la fin du XVIIIe siècle[8].

Tels étaient les biens que posséda la Commanderie à Nancy au cours des

1. Pied terrier de 1769, A. D., H, 3067, f° 26.

2. A. D., H, 3058 et 3067.

3. Ces cens sont cédés en 1345 par *sire Werniers de Nancey prestres fils, Theriat de lai Staniche*. H, 3052. Nous retrouverons le sire Vernier, fondateur de l'hôpital Saint-Julien.

4. La ruelle de la Cour a disparu récemment lors de l'agrandissement de la place Saint-Evre. Voir le plus ancien terrier de 1545, H, 3055. Ces redevances sont citées encore dans celui de 1769, f° 272.

5. Elle toucha sur l'emplacement, vendu à Georges Guilbert, conseiller au bailliage, dix-huit francs barrois de cens annuel. (*Ibid.*, f° 27.)

6. Je trouve un bail de cette maison, appelée d'abord maison Saint-Jean, du 15 juin 1578, H, 3053.

7. Denis Brulard fit faire en 1687 le magnifique inventaire des titres de Saint-Jean-du-Vieil-Aître, H, 3045 et 3046.

8. Pied terrier de 1769. Procès-verbal d'amélioration de 1774, H, 3054. Dans les pieds terriers, de longues descriptions de cette demeure.

âges ; mais, de bonne heure, elle déborda sur le ban de Laxou. Le fils de Mathieu Ier et de Berthe, Simon II (1176-1205), lui concéda 12 hommes qu'il possédait sur le territoire de Laxou avec toutes leurs familles. Ces serfs attachés à la glèbe passèrent du domaine ducal dans celui de la Commanderie, tout en conservant sur l'étendue de la banlieue leurs anciens droits d'usage. Simon reconnut aussi aux chevaliers, pour leurs bestiaux, droit de vaine pâture, à Laxou [1]. Le 14 juillet 1244, Mathieu II, qui a fait donner la maison du Vieil-Aître à son clerc Arnoul, renonce aux corvées que les hommes de Laxou lui doivent encore et accorde, aux frères de l'Hôpital, des droits d'usage dans la forêt de Haye [2].

Ces concessions sont l'origine des droits seigneuriaux que la Commanderie a exercés à Laxou jusqu'en 1789. En l'année 1769, par exemple, au lieu de 12 hommes, nous trouvons 32 chefs de famille et 5 veuves qui restent « sujets » du commandeur [3]. Ils ne sont plus liés au sol ; mais ils doivent payer à la Toussaint une taille annuelle de 29 à 30 livres au commandeur ; à la Saint-Martin d'hiver, ils sont tenus de lui acquitter une poule. Le commandeur crée sur ses sujets de Laxou un maire et des officiers de justice, qui prononcent des amendes pour les petits délits. Il possède au milieu du village, dans la rue haute, une maison qu'on appelle « l'Hôpital », et, dans la banlieue, des vignes et des terres labourables qui sont affermées. Tous les sujets de Saint-Jean étaient jadis tenus de faire cuire leur pain au four banal ; mais, par une convention de 1688, cette banalité a été remplacée par un impôt de 2 fr. par conduit. Les commandeurs ont aussi un « chaucheu » ou pressoir banal, au bout de la rue du Chêne ; tous ses sujets qui ont des vignes sur le ban de Laxou sont tenus d'y pressurer leurs marcs ; même obligation est imposée aux déforains qui sont propriétaires dans la banlieue ; mais dans ce cas un tiers seul du revenu appartient au commandeur ; les deux tiers vont aux autres seigneurs du village : les Lenoncourt et les Ludres [4]. Les habitants de Laxou doivent chaque année des charrois pour transporter du bois de la forêt de Haye à la Commanderie ; beaucoup d'entre eux paient des cens, en argent, en huiles, en blé, pesant sur leurs maisons ou sur leurs lopins de terre [5]. Le commandeur a pourtant perdu les droits d'usage dans la forêt de Haye ; par un arrêt du Conseil du 2 avril 1715, ce droit a été converti en une redevance d'argent de 126 fr. barrois, payables chaque année par le receveur des domaines et bois du bureau de Nancy [6].

Au moyen âge, la Commanderie de Saint-Jean percevait à Laxou un autre

---

1. Delaville Le Roux, *l. c.*, n° 492.
2. Le Mercier de Morière, *Catalogue*, n° 276.
3. Ces hommes sont énumérés dans le pied terrier, f° 47.
4. La part des Lenoncourt et des Ludres passa plus tard aux Chartreux de Bosserville.
5. Tous ces droits énumérés dans les pieds terriers et dans la déclaration que fit le commandeur Jacques-Philippe des Barres à la Chambre des comptes, le 5 mai 1772, H, 3069. Cf. Lepage, *Les Communes de la Meurthe*, I, p. 557.
6. Pied terrier de 1769.

droit très curieux. En juin 1286, Guillaume Pions, autrefois prieur de France, abandonna aux Juifs de Lorraine un terrain sur le territoire de Laxou pour y établir un cimetière. Moyennant cette donation, ils étaient tenus de payer chaque année à la Commanderie du Vieil-Aître un marc d'argent et 12 toulois de cens, le 1er octobre. Si quelque gardien était établi sur ce terrain, il deviendrait sujet de la Commanderie. Si par hasard les Juifs sortaient du duché et y revenaient, ils pourraient recouvrer le cimetière en payant les cens des années écoulées. Le duc Ferri III, par charte du 4 juillet 1286, ratifia cette convention [1], et elle fut, ce semble, observée deux siècles durant. Tous les Juifs qui résidaient dans le duché de Lorraine ont été enterrés à Laxou. Leur cimetière se trouvait près du pressoir, à l'extrémité de la rue du Chêne, sur le domaine des Hospitaliers [2]. De ce cimetière proviennent sans doute les pierres tombales qui ont été trouvées lors de la démolition du vieux Saint-Èvre et, depuis, transportées au Musée lorrain.

En 1472, par une convention entre le commandeur Pierre de Borodon et plusieurs Juifs, le tarif fut un peu modifié. Les Juifs payèrent désormais, outre le marc d'argent, un écu de 20 gros 10 deniers à chaque enterrement de père de famille, 10 gros pour un serviteur, 5 gros pour un enfant [3]. Quelque temps après la signature de cet acte, René II, victorieux à la bataille de Nancy, accusa les Juifs de connivence avec Charles le Téméraire et les expulsa de Lorraine [4]. Depuis cette époque, en 1477, a dû disparaître le cimetière de Laxou. Les Juifs ne devaient revenir en notre pays que subrepticement, au début du xviiie siècle.

Dans le voisinage de Nancy, d'autres terres avaient été cédées à la Commanderie, dès le temps de Mathieu II. Elle posséda de bonne heure à l'est de la ville une maison-ferme, nommée la Bouzule [5], avec un corps de biens. Nous voyons que ces biens s'agrandissent sans cesse. Le 25 novembre 1231, Aubri, seigneur de Rosières, y ajoute un pré [6]. A la même époque, Vivien d'Amance donne à Saint-Jean une vigne près d'Amance, donation que confirme le duc Mathieu [7]. En août 1247, le même duc, en considération de son affection pour frère Morel, abandonne aux Hospitaliers un pré sur l'Amezule, entre Amance et Champenoux [8]. A côté de la ferme de la Bouzule, se

---

1. La charte de Ferri III, qui renferme un *vidimus* des lettres de Guillaume Pions, a été publiée par Lepage, *Notice sur quelques établissements, l. l.*, p. 28, d'après l'original, H, 3083. Nous possédons encore un certain nombre de chartes de Ferri III sur le Vieil-Aître. Nous citons plus loin celle sur Mazerules (Lepage, *Catalogue des actes de Ferri III*, n° 338); le 2 novembre 1292, il cède aux frères de l'Hôpital, pour les dédommager des maux que les guerres leur ont faits, diverses menues rentes, porcs, gélines, etc. (Lepage, n° 484, publié par nous, *Histoire de Nancy*, 1re édition, p. 342). En mai 1296, il approuve un accord que le commandeur a fait avec Thiriat de Nancy, au sujet d'un pré sur la route de Laxou (n° 534).

2. *Les Communes de la Meurthe*, I, 555.

3. Analysé par Lepage, *Notice sur quelques établissements*, p. 29.

4. Voir plus loin, chapitre XX.

5. *Domus de la Bozule*. Charte de 1231, citée n. 6.

6. De Morière, *Catalogue des actes de Mathieu II*, n° 143.

7. *Ibid.*, n° 144.

8. *Ibid.*, n° 312.

dressa une petite chapelle sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, où le fermier devait faire célébrer l'office divin chaque dimanche. Pendant la guerre de Trente ans, chapelle et maison furent rasées au sol et longtemps après les terres demeurèrent en friche. Ce n'est qu'au cours du XVIII[e] siècle que ces terres furent de nouveau exploitées; en 1725, une nouvelle ferme fut construite avec des écuries et des granges par le fermier Balland [1], et bientôt le prix du fermage s'éleva. En 1774, ce coin rapporta à la Commanderie 3,200 fr. [2].

A quelque distance de la Bouzule, à la limite du territoire conservé en 1871 à la France, s'élève le village de Mazerules [3]. En mai 1283, le duc Ferri III accorda aux frères de Saint-Jean du Vieil-Aître et de Robécourt [4] tous les droits qu'il possédait en ce village, en échange de leur concession à la saline de Rosières [5]. Peu après, Mazerules appartint à la seule Commanderie du Vieil-Aître, et la localité lui demeura jusqu'à la Révolution. Le commandeur y était bas et moyen justicier, la haute justice étant réservée au duc. Il avait le droit d'y établir le maire, l'échevin, le doyen et le greffier. Il y possédait un cep, c'est-à-dire une prison où il pouvait retenir les délinquants 24 heures. Il y tenait les plaids annaux le lundi après le jour des Rois; il y jouissait d'une série de droits, corvées, four banal, cens en poules, en cire, en argent. A un quart de lieue du village, la Commanderie possédait un moulin, et, sur le ban, des bois d'une certaine importance [6].

La Commanderie du Vieil-Aître obtint encore de la générosité de particuliers de nombreux biens et, au début du XIV[e] siècle, elle hérita de ceux que les Templiers avaient possédés aux environs de Nancy. Les plus considérables de ces biens, de l'une ou l'autre catégorie, sont les suivants. C'est à Cercueil [7] une maison rue Haute, un gagnage consistant en terres arables, chenevières et prés, des bois taillis. Le commandeur prétendait avoir droit de troupeau de bêtes blanches [8] à part; mais le comte d'Ourches, seigneur du lieu et de La Neuvelotte, contesta vivement l'existence de ce droit [9] et la Cour souveraine de Lorraine lui donna raison par arrêt du 29 mars 1734. A Vennezey, près de Gerbéviller, le commandeur est seul seigneur foncier, moyen et bas justicier; il nomme le maire et les officiers de justice; tous les habitants lui doivent 14 deniers le jour de la fête de saint Étienne et 13 deniers par tête de

---

1. Pieds terriers de la Commanderie. A. D., H, 3058-3067. LEPAGE, *Les Communes de la Meurthe*, article *Bouzule (la)*.
2. Procès-verbal d'amélioration, H, 3054.
3. Actuellement canton de Nancy-Sud.
4. Canton de Lamarche, Vosges
5. LEPAGE, *Catalogue*, n° 338.
6. Pieds terriers cités. LEPAGE, *Les Communes de la Meurthe*, art. *Mazerules*.
7. Canton de Saint-Nicolas.
8. Moutons, brebis, etc.
9. *Mémoire pour messire Charles, comte d'Ourches... contre frère Louis de Froulay, commandeur de Saint-Jean le Vieillaxtre de Nancy*. Nancy, Antoine, 1734.

bétail. Il hérite des particuliers qui meurent sans enfants légitimes [1]. La Commanderie a quelques biens et quelques droits féodaux à Essey-la-Côte, à Giriviller, à Moriviller [2] où elle possède sur ses sujets droit de haute justice ; ces sujets n'étaient que 15 en 1769. A Xermaménil [3] elle possède un gagnage, quelques menus droits à Leyr et à Villers-lès-Moivrons [4]. A Art-sur-Meurthe [5], elle est seigneur en partie, tient les plaids annaux le lendemain de la Noël et donne l'investiture au maire choisi par les habitants. Elle prélève des redevances sur ses sujets directs. A Einville-aux-Jards [6] et à Amenoncourt [7], elle possède droit de patronage et nomme directement le curé. Il lui revient un huitième dans les dîmes de Goviller et dans celles de Vitrey, une petite part dans celles d'Ognéville [8].

A Lunéville, il y avait autrefois une commanderie Saint-Georges qui avait remplacé une ancienne maison de Templiers. Elle fut supprimée au cours du XVIIe siècle et le Vieil-Aître hérita de ses biens. En vertu de cette succession, le commandeur de Nancy posséda à Lunéville l'immeuble où, en 1724, Léopold installa une Charité et pour lequel son fils François paya une indemnité assez forte. Il obtint aussi une série de terres sur le ban ; d'autres sur le ban de Huviller dit Jollivet ; la ferme de Pessincourt sur le territoire d'Einville, dont jusqu'alors il n'avait qu'une partie ; des droits considérables à Laneuveville-aux-Bois [9]. Sur ce village, il partagea avec les seigneurs de Parroy et les comtes de Réchicourt les droits de justice haute et basse ; il est seul seigneur sur le ban voisin de Hagis [10], où il établit un maire et divers officiers, et où il lève de nombreux droits. Enfin il acquit les grosses dîmes à Bonviller, moins le sixième qui revenait au curé d'Einville, à Raville et à Bienville-la-Petite [11], moins le sixième au curé de Raville, le tiers des dîmes à Crion et Sionviller [12].

La Commanderie de Cuite-Fève, aux environs de Rosières, avait été de même réunie d'assez bonne heure à celle de Saint-Jean du Vieil-Aître et les deux corps de biens s'étaient confondus [13]. Quelques autres commanderies ont été réunies à celle de Nancy, au moins pour quelque temps. Il en fut ainsi, de 1529 à 1738, de la commanderie de Virecourt [14].

---

1. Vennezey, canton de Gerbéviller. Le commandeur nomme le curé de Vennezey qui dessert aussi Essey-la-Côte.
2. Les trois communes, canton de Gerbéviller.
3. *Ibidem.*
4. Canton de Nomeny.
5. Canton de Saint-Nicolas.
6. Canton du Lunéville-Nord.
7. Canton de Blâmont.
8. Les trois dernières localités, canton de Vézelise.
9. Canton de Lunéville-Sud.
10. Le ban a été réuni à celui de Laneuveville-aux-Bois.
11. Les trois localités, canton de Lunéville-Nord. Bienville-la-Petite était nommée *Blainville-la-Petite.* Ces détails sont tirés des divers pieds terriers.
12. Crion, Sionviller, canton de Lunéville-Sud.
13. LEPAGE, *Notice sur quelques établissements...*, pp. 44-48.
14. Canton de Bayon. Cf. LEPAGE, *l. c.*, p. 53. D'une ancienne commanderie, Saint-Jean du Vieil-Aître hérita pendant quelque temps de biens à Villoncour., canton de Châtel, Vosges.

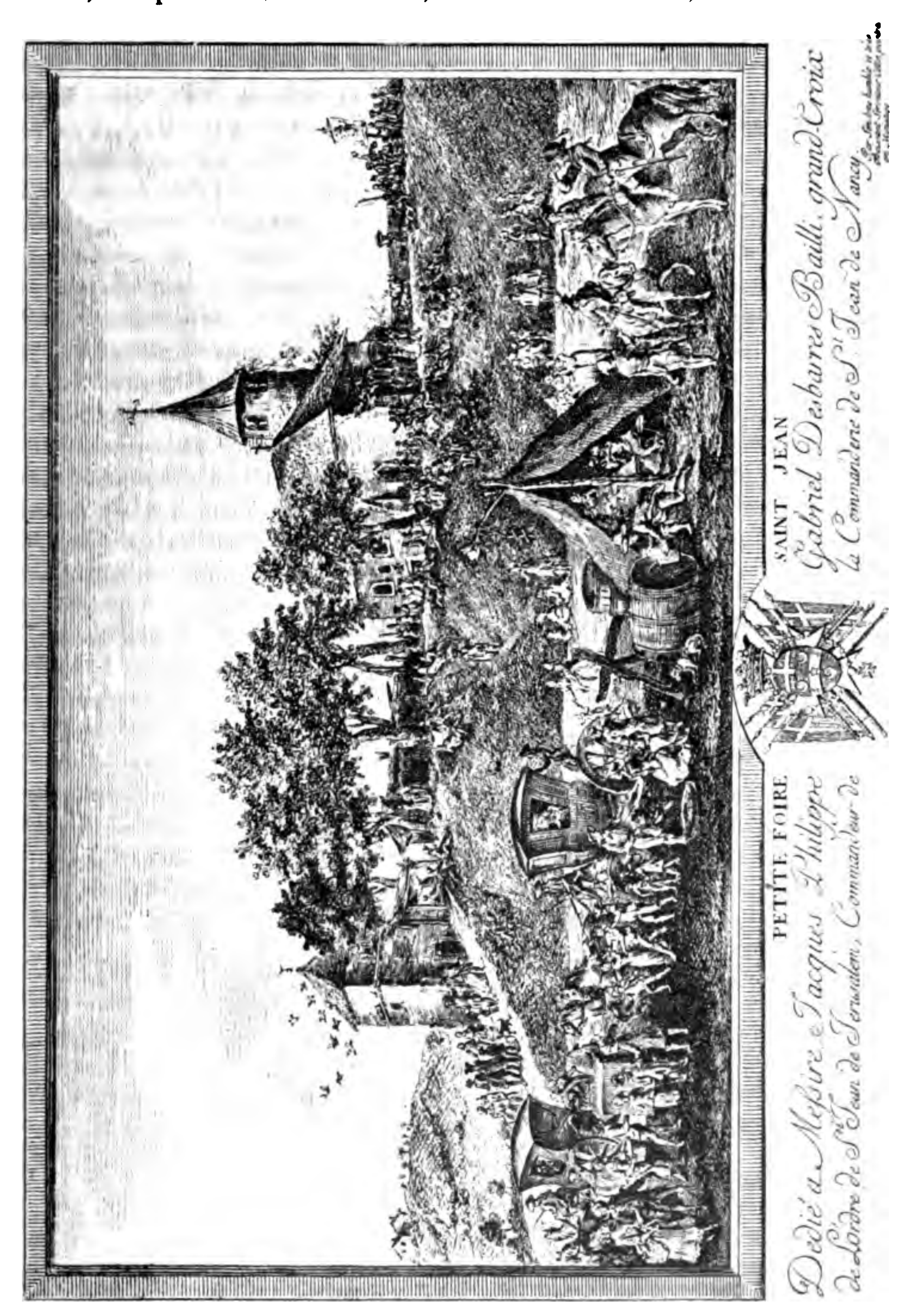
Si l'on additionne tous ces revenus de Saint-Jean du Vieil-Aître, l'on trouve que la Commanderie rapportait environ par an 19,000 fr. Sur ces revenus, les commandeurs versaient une petite partie, sous le nom de *responsions,* au trésor central de l'ordre, ils acquittaient un certain nombre de pensions et payaient un droit d'archives [1]. Les petites réparations des bâtiments étaient à leur charge ; mais l'ordre remboursait les grosses réparations que des visiteurs spéciaux venaient vérifier et estimer. Il leur restait, tous frais payés, un revenu annuel de 15,000 fr. qu'ils dépensaient à leur guise. Aussi cette charge est-elle recherchée par les plus hauts personnages. Nous trouvons parmi ceux qui l'ont exercée les noms les plus illustres de la Lorraine : Hugues de Chaligny, Pierre de Beaufremont, François de Haraucourt, Pierre du Châtelet. Plus tard, ce sont des noms de la noblesse française : les d'Anglure, les Vilmoulin, le bailli de Froullay et Jacques-Philippe-Gabriel Desbarres, qui fut le dernier commandeur avant la Révolution [2]. Mais tous ces grands personnages résident de moins en moins à Nancy ; ils sont à Malte, chef-lieu de l'ordre, à Rome auprès du pape, à la cour auprès du souverain ou bien ils commandent sur les galères du roi. A Nancy, un homme d'affaires gère leurs biens et leur envoie leurs rentes.

L'influence de la Commanderie sur la vie religieuse et morale de Nancy a été à peu près nulle, si haut que sonne ce nom de Vieil-Aître. Au début, du XIIe au XIVe siècle, il y eut sans doute autour de la chapelle une petite communauté de chapelains et de servants d'armes. Mais elle disparut bientôt, et la Commanderie se réduisit au commandeur ! Le service de la chapelle fut fait les dimanches et jours de fêtes par un prêtre de Nancy, contre un modique salaire que payait le fermier. Au XVIIIe siècle, les Capucins en étaient chargés.

Et pourtant cette Commanderie, dont l'action religieuse a été si faible, a laissé à Nancy un durable souvenir. L'étang qui s'étendait hors de ville prit d'assez bonne heure le nom d'étang Saint-Jean. Quand l'on construisit la Ville-Neuve, la principale artère longitudinale qui menait à la Commanderie fut appelée rue Saint-Jean. Tel fut aussi le nom de la porte militaire, construite par Charles III à l'extrémité de cette voie et définitivement démolie en 1874. Le prolongement ancien de la rue Saint-Jean, avant la construction de la rue du Faubourg-Saint-Jean, se nomme encore aujourd'hui : rue de la Commanderie. Puis, comment ne pas se rappeler avec émotion qu'au pied de la vieille tour a campé Charles le Téméraire et que tout près il a trouvé une mort si tragique ? L'on évoque aussi les vieilles coutumes par lesquelles on célébrait avant la Révolution la fête du 24 juin, — l'ancienne fête païenne du solstice d'été, devenue la fête de la Saint-Jean. Entre midi et une heure, se présentait devant la chapelle le représentant du commandeur et, en sa présence, le maire de Laxou, assisté de son sergent et de plusieurs hommes armés, sujets de Saint-Jean, faisait le cri de la fête : « Oyez ! oyez ! oyez ! Mes-

1. Voir les comptes aux archives départementales.
2. Lepage a dressé la liste exacte des commandeurs de Nancy (*Annuaire de Nancy,* 1853, pp. 30-33).

sieurs, de par Dieu, Notre-Dame, Monsieur Saint-Jean, l'on vous fait



commandement de par Monseigneur, commandeur dudit lieu, que personnes,

de quelle qualité et condition et estats qu'elles soient (pendant la présente fête) n'aient à porter espée, daques ny aucunes armes offensives, par le moyen desquelles l'on puisse prendre querelle ny debats, à peine de payer l'amende telle que de raison, selon l'exigence des cas et de l'offense, à arbitrer par ledit seigneur ou ses officiers[1]. » L'on dressait procès-verbal de ce cri et aussitôt la fête commençait. Sous l'allée de tilleuls les marchands déballaient leurs marchandises ; au bas du talus s'élevaient des tentes, véritables cabarets improvisés ; on installait des « jeux de quilles et autres honnêtes exercices qu'on a coutume de tenir » ; on montrait peint sur une pancarte le dernier crime commis et l'on chantait sur un air connu une lamentable complainte. Les seigneurs sur leurs chevaux, les grandes dames de la ville en leur pimpant carrosse ou en leur chaise élégante ne dédaignaient pas de venir se mêler au peuple en cette foire de l'été, cette *foire aux cerises*, comme on l'appelait. Un dessinateur du siècle dernier, Dominique Collin fils, nous a représenté, en une gravure dédiée au commandeur Desbarres, cette foire si grouillante[2]. Le commandeur touchait une pièce de chaque sorte de marchandise vendue : mercerie, pâtisserie, etc. Combien plus modeste est la petite foire qui se tient aujourd'hui encore dans le quartier lors de la fête Saint-Jean ! Nous voudrions qu'au moins en ce 24 juin l'on songeât un peu à cette Commanderie qui se dressait à quelque distance de Nancy et dont l'antique tour, toujours debout, a vu se dérouler les événements qui font la trame même de cette histoire.

III

De bonne heure, des monastères cisterciens furent créés en Lorraine. En 1135, le duc Simon Ier fonda près de Bitche l'abbaye de Sturtzelbronn, où il reçut, dit-on, la sépulture[3]. Son fils Mathieu Ier aida, vers 1148, à la création des monastères de Beaupré près de Lunéville et de l'Etanche[4], entre Châtenois et Neufchâteau. A la même époque, Gérard II, comte de Vaudémont, descendant de Gérard d'Alsace, voulut construire une maison pour les Ber-

---

1. A. D., H, 3053. Il arrivait parfois que le duc de Lorraine envoyait le prévôt de Nancy ou son lieutenant pour protester contre le *cri* ; car il prétendait que le commandeur n'était pas seigneur de la Commanderie ; l'on consignait cette opposition et la fête n'en avait pas moins lieu. Puis des années se passaient, sans qu'aucune protestation de ce genre se produisît.

2. Les armes au bas de la gravure sont les armes du commandeur.

3. Dom Calmet, II, 3. Cette tradition ne semble pas bien fondée. Cf. G. Wolfram, *Die Lothringischen Herzogsgräber in Sturtzelbronn* dans le *J. G. L. G.*, 1896, 2e partie, p. 44.

4. Dom Calmet, t. II, p. 11.

nardins sur son territoire. Il pria Guillaume, abbé de Bithaine, au diocèse de Besançon[1], de lui envoyer quelques-uns de ses religieux, et il leur céda des terres sur le territoire de Chaligny, en un endroit appelé Ferrières, à cause des mines de fer qui déjà alors y étaient exploitées[2]. Gérard II relevait ce bien de l'évêché de Metz ; aussi Étienne de Bar, prélat de cette ville, fut appelé à confirmer cette donation par charte du 8 novembre 1150[3]. Mais l'établissement de Ferrières ne réussit pas. L'endroit était sec et stérile ; plus durs encore que le fer étaient les cœurs des habitants de Chaligny. C'est alors que le duc Mathieu Ier, ému de compassion, prit ces moines étrangers sous sa protection, et leur céda une vallée dans la forêt de Haye. Les religieux déracinèrent les ronces et les épines, défrichèrent le terrain, élevèrent une église et des habitations, si bien, comme dit la traduction d'une vieille charte : « où que paravant souventes fois sonnoient es oreilles des hommes la bray et le hullement des bestes sauvages, en icelluy lieu dores en avant y résonne en pseaulmes, ympnes et canticques spirituelles, la mélodie céleste es oreilles des anges[4] ». Le vallon auparavant était le vallon d'Amelû ; on interpréta ce nom par Amerlieu, et on le changea en celui de Clairlieu[5]. Ainsi, sous la direction de saint Bernard, la vallée d'Absinthe était devenue Clairvaux ; ainsi sont nés tous ces noms riants d'abbayes cisterciennes, au milieu de solitudes : Beaupré, Orval, Belval, etc. L'église de Clairlieu fut dédiée en l'honneur de la Vierge Marie, de saint Jean-Baptiste, des apôtres Pierre et André. Douze moines clercs, dont l'abbé Widric, et un grand nombre de frères lais dirigèrent l'exploitation (1159)[6].

L'abbaye de Clairlieu devint bientôt assez riche. Elle possédait le fonds même où elle était bâtie et une vaste étendue de terre dans le voisinage, entourée de bornes en pierre ; elle avait droit de pâture dans la forêt. Mathieu Ier lui abandonna des vignes sur le territoire de Nancy[7] ; nous savons qu'elles étaient situées sur la côte des Chanoines et que, jusqu'à la veille de la Révolution, elles passaient pour les plus belles de la banlieue ; nous savons aussi que sur ces vignes et sur les autres que les moines acquerraient dans

---

1. Bithaine, Saulx, Lure, Haute-Saône.

2. Le comte Gérard de Vaudémont donna en 1174 aux religieux de Beaupré le droit d'acheter six charrois de minerai aux mines de Chaligny. « *Concedimus preterea ecclesie jam dicte Belliprati in banno de Chalignei de mina ferraria ut singulis annis fratres domus illius emant sibi, si voluerint, VI carratas de ipsa mina, et hoc ubicumque voluerunt; quas carratas libere abducant, nullum interdictum formidantes.* » A. D., H, 340.

3. Publié par Lepage, *L'Abbaye de Clairlieu*, dans les *M. S. A. L.*, 1855, p. 150. Cette étude de M. Lepage, en tous points remarquable, contient un véritable cartulaire de l'abbaye.

4. Charte de l'évêque de Toul Pierre de Brixey, de 1176. A. D., H, 474. Publiée par Dom Calmet, t. II, Preuves, col. 371. La traduction que nous donnons se trouve en un cartulaire de l'abbaye. A. D., H, 461.

5. Charte de Mathieu Ier, de 1159, d'après un *vidimus* de l'official de Toul de 1315. A. D., H, 473. « *Locum illum qui quondam vocabatur Amelum, nunc autem nuncupatur Clarus locus.* » Publié par Dom Calmet, t. II, Preuves, col. 456. Les derniers mots publiés par Dom Calmet : « *In cujus visionis.* ..... », font partie du *vidimus*.

6. Détails tirés de la charte de Mathieu Ier.

7. « *Vineæ quas dux Lotharingie Matheus contulit iisdem fratribus in elemosinam, cum ipse moriens valefaceret seculo et sollicitudinibus ejus.* » Charte d'Étienne de Molesme. (Lepage, *l. l.*, p. 160.)

la suite, le prieuré Notre-Dame renonça à lever la dîme[1]; enfin, que les religieux y avaient le droit d'y faire leurs vendanges un jour avant tous autres particuliers[2].

Mathieu I[er] céda de plus aux religieux un étang avec un moulin près de Nancy[3]. Il s'agit certainement ici du moulin de l'Étanche que mettait en mouvement le ruisseau Saint-Jean, à côté d'un autre moulin que possédaient les Hospitaliers. Il leur donna le breuil de Chanteheu et un autre moulin sur le Madon[4]. Il leur abandonna ses droits sur un promontoire désert au-dessus de Rosières-aux-Salines[5]; le reste du promontoire leur fut accordé par les religieux de Saint-Paul de Metz, et les Cisterciens y fondèrent la métairie de Hagnervillers. Puis le duc exprima le désir d'être enterré dans l'église nouvelle. Quand il fut entré dans la voie de toute chair, le 14 mai 1176, on y amena son corps « en grands cris et lamentations de toute la terre[6] » et plus tard sa femme Berthe de Souabe, † 1195, fut enterrée à côté de lui. On leur éleva un tombeau qui subsistait encore à l'époque de la Révolution; aujourd'hui la tête seule du duc a été trouvée au milieu des décombres et elle figure à notre Musée lorrain[7].

L'exemple du duc Mathieu I[er] fut imité par les seigneurs, les prélats, de nombreux particuliers. Les dons affluèrent aux religieux. Gérard II, comte de Vaudémont, leur céda le droit de pêche et de vaine pâture sur le ban de Chaligny[8]; il leur confirma en 1179 le droit de passage par la vallée de la Vieille-Ferrière et leur permit de prendre partout du minerai sur son territoire pour le convertir chez eux en fer[9]. Il souscrivit aux donations faites par Albert et Conon de Saint-Firmin d'une part, par Renier Bisons de l'autre, des terres de Benevise, sur le territoire de Germiny, et du droit de passage sur le ban de Conflans (Pont-Saint-Vincent)[10]. D'autres biens furent acquis à Vandœuvre, Ludres, Bicqueley, Tantonville, Praye, Lupcourt[11]. Les moines eurent une

1. Charte citée, p. 101, n. 7.

2. Il en était de même des vignes de l'abbaye à Laxou. Pétition des religieux à Charles IV, qui, le 7 septembre 1664, les maintient en ce droit. A. D., H, 527.

3. « *Stannum cum molendino juxta Nanceium quod dedit vobis dux Matheus et filii sui, Symon et Fridericus.* » Charte de confirmation de l'évêque de Toul, Henri de Lorraine (Henri Lepage, *L'Abbaye de Clairlieu*, dans les *M. S. A. L.*, 1855, p. 151). « *Vivarium de Nancy et molendinum.* » Confirmation du pape Lucius III (*ibid.*, p. 161).

4. Charte traduite de Pierre de Brixey dans le cartulaire, H, 461. Ces détails ne sont pas dans la charte latine, mais ne peuvent être suspects. Chanteheu est un ancien ban entre Ochey et Maron.

5. Charte de 1172. Lepage, *l. c.*, p. 157.

6. Charte citée de Pierre de Brixey. Ancienne traduction. Au lieu de II des ides de mai, une charte pour Beaupré donne pour la mort de Mathieu I[er] la date de III des ides de mai (13 mai). Dom Calmet, t. II, Preuves, col. 370.

7. Musée lorrain, sculptures, n° 95. Wiener, p. 76.

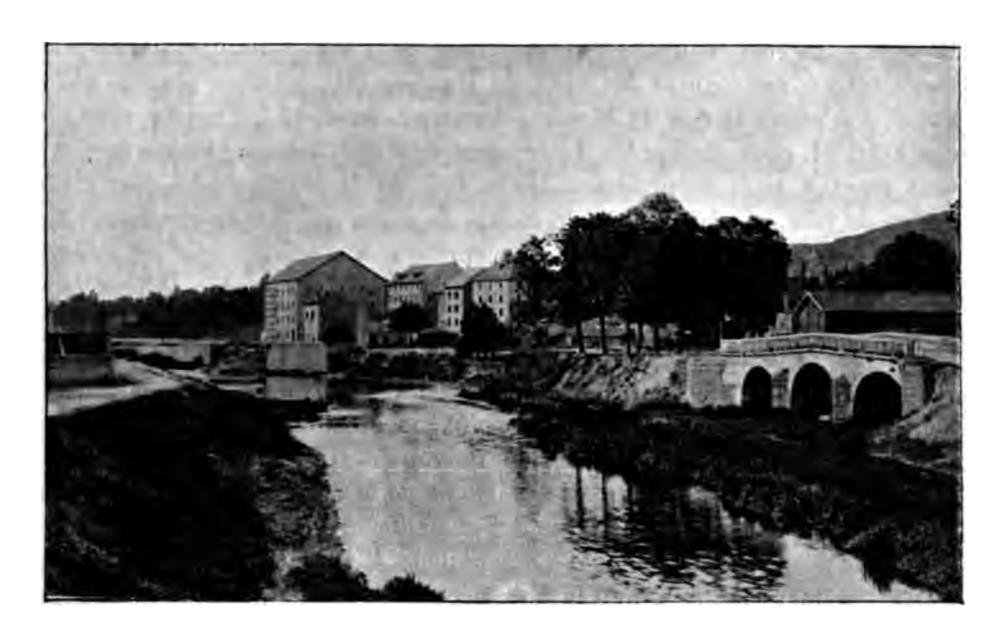
8. Lepage, *l. c.*, n° III, p. 151.

9. *Ibid.*, n° XI, p. 158.

10. Original, A. D., H, 504 (Dom Calmet, t. II, Preuves, col. 373). Germiny, canton de Colombey.

11. Ces biens sont énumérés dans les chartes de confirmation ci-après indiquées. Vandœuvre et Ludres, canton de Nancy-Ouest; Lupcourt, canton de Saint-Nicolas; Bicqueley, canton de Toul-Sud; Tantonville, canton d'Haroué; Praye-sous-Vaudémont, canton de Vézelise. Sur un procès qui éclata au sujet de ce dernier lieu, voir un *factum* à la bibliothèque de la ville. Favier, *Catalogue*, n° 6902.

maison à Metz et à Toul; jusqu'en 1789, il y aura en cette dernière ville un hôtel de Clairlieu. Vers 1193, Gautier de Nancy, renonçant au monde et prenant l'habit religieux à Clairlieu, accorda à l'abbaye tout ce qu'il possédait autour de la ville, un cens de 13 deniers qui pesait sur trois jardins de la banlieue, deux vignes sur le territoire de Laxou, ses biens à Remicourt, dont le nom, ce semble, est prononcé pour la première fois, sa part dans la forêt de Saulxures[1]. Les évêques de Toul, Henri de Lorraine, Pierre de



VUE DES GRANDS-MOULINS (ÉTAT ACTUEL)

Brixey, Eudes, confirmèrent à diverses reprises ces biens dont la liste s'allongeait sans cesse[2], et, à Velletri, le 28 novembre 1182, le pape Lucius III, et, à Rome, le 31 janvier 1195, le pape Célestin les prirent sous leur protec-

1. Confirmation d'Eudes de Lorraine, évêque de Toul, de 1193. A. D., H, 474. Eudes de Lorraine confirme d'abord la donation faite par Thierry, chevalier de Dombasle, du droit de pâture en ses fiefs et alleux. La charte continue : « Galterus quoque de Nancey seculo valefaciens habitum religionis in domo Clari Loci suscepit et omnes terras quas circa Nancey possidebat eidem ecclesie contulit in elemosinam sempiternam. Dedit etiam duas vineas in villa de Laceos (*Laxou*), et quicquid habebat in confinio de Remecorth (*Remicourt qui formait un ban spécial*) cultum et incultum totum similiter contulit. Hoc idem fecerunt frater ejusdem Galteri et soror illius Hawydis nomine cum filio suo Petro totum conferentes quicquid in eodem confinio de Remecorth possidebant. Contulit etiam jamdictus Galterus partem suam de nemore de Sasures (*Saulxures-lès-Nancy*) et tres ortos apud Nancey pro quibus census XIIIcim denariorum ecclesie Clariloci singulis annis in natale sancti Stephani debet persolvi. Testes Bertha ducissa. Aledis filia ejus. Humbertus clericus. Johannes miles de Nancey. Sciendum etiam quod istas donationes laudavit Willermus frater jam dicti Galteri et soror ejus Hawydis et filius ejus Petrus... Anno incarnationis dominice M°C°LXXXX°III°. »

2. Henri de Lorraine, LEPAGE, nos IV et V. — Pierre de Brixey, nos VII, XIV, XV, XVI. — Eudes, nos XXI, XXIX.

tion et menacèrent d'anathème quiconque tenterait d'en soustraire une parcelle[1].

Même, quand la première ferveur se fut refroidie, quand déjà les maisons cisterciennes furent en décadence comme auparavant les maisons bénédictines, les dons continuèrent d'affluer à Clairlieu. En février 1247, le duc Mathieu II donna à Notre-Dame de Clairlieu une place pour construire un moulin sur la Meurthe, au-dessus du pont de Malzéville, et tout ce qui est nécessaire pour prendre le poisson[2]. Le moulin fut élevé et c'est là l'origine de l'établissement des Grands-Moulins qui subsiste encore aujourd'hui. Bientôt les moines obtinrent dans l'intérieur de la ville un autre moulin que mettaient en mouvement les eaux de Boudonville; c'est ce moulin qui a donné son nom à la rue du Moulin, derrière Saint-Èvre[3]. En juin 1258, le duc Ferri III, pour réparer les dommages causés à Clairlieu, lui permet « à tous jours à tenir paisiblement les molins de Nancey, c'est-à-dire celuy dedans la ville et celuy defors, la moitié du meix qui est devant le moulin defors Nancey... et le moulin de la Nueveville », à condition que les moines lui rendent chaque année 140 résaux de blé[4]. Bien plus, le duc obligea tous les habitants de Nancy, de Remicourt, de Vandœuvre, de Pixerécourt, de Malzéville, d'Essey, de Dommartemont, de Saulxures, de Tomblaine, de Bosserville, de Laneuveville, de Fléville, de Gérardcourt, de Lupcourt, de Manoncourt[5] de moudre leurs grains aux moulins de Clairlieu. Il donna, de la sorte, aux religieux un important monopole. Il s'engagea, du reste, en son nom et en celui de ses successeurs de ne point construire et de ne point acquérir de moulin dans l'étendue des châtellenies de Nancy et d'Amance, afin de ne porter aucune atteinte à ce privilège. Il permit en plus aux moines de couper dans ses forêts tout le bois nécessaire pour réparer leurs vannes et les bâtiments de leurs moulins[6]. Les religieux promirent simplement, par acte de septembre 1296, de faire aux Grands-Moulins des portières assez

---

1. Jaffé-Löwenfeld, nos 14706 et 17063. La bulle de Célestin III, en très mauvais état, est conforme à celle de Lucius III. Notons pourtant un changement pour Nancy : *Vivarium de Nancei cum molendino et alterum molendinum super flumen de Murt.* L'acte est daté : *Datum Laterani per manum Eugenii sanctæ Luciæ in Sithea diaconi cardinalis, domini papæ camerarii, II. Kal. febr., indictione XIIII, Incarnationis dominice anno M° C° XL° V°, pontificatus domini Celestini papæ III anno quinto.* H, 476.

2. A. D., Cartulaire de Nancy, B, 376, f° 280. Le texte tronqué par Thierry Alix doit sans doute se lire ainsi : « *Dedi et concessi ecclesiæ beatæ Mariæ Clari Loci sedem pro molendino construendo in aqua mea de Murte, desuper pontem de Maleseville, subtus veterem vennam Clari Loci et vennam per medium dictæ aquæ et necessaria* [*ad salmonis*] *et piscium ibidem capturam.* » Les mots corrigés sont entre crochets. Sur la pêche du saumon dans la Meurthe, cf. Lepage, *Les Archives de Nancy*, t. III, p. 78; Aug. Digot, *Note sur la pêche du saumon* (*J. S. A. L.*, 1861, p. 87). — Déjà à la fin du siècle précédent, comme le prouve la note précédente, Clairlieu avait un moulin sur la Meurthe.

3. Cela résulte de la charte suivante.

4. Cartulaire de Nancy, B, 376, f° 238, et *vidimus* de la même charte, *ibid.*, f° 280. Laneuveville, près Nancy.

5. Remicourt, aujourd'hui commune de Villers; Vandœuvre, Tomblaine, Nancy Ouest; Malzéville avec Pixerécourt, Nancy-Est; Essey, Dommartemont, Saulxures, Nancy-Sud; Laneuveville, Bosserville (commune d'Art-sur-Meurthe), Fléville, Gérardcourt (commune de Ville-en-Vermois), Lupcourt, Manoncourt, canton de Saint-Nicolas.

6. Charte citée.

grandes pour permettre aux barques de remonter et de descendre la rivière [1]. Les successeurs de Ferri III confirmèrent à diverses reprises ce don : ainsi en 1312 le duc Thiébaut [2], un peu plus tard Ferri IV [3]. Une petite atteinte fut portée au monopole par le duc Charles II en 1409. Il se fit céder par les moines le moulin dit du Châtel, dans l'intérieur de Nancy, et dès lors ce moulin devint domanial; il fut affermé par le duc à divers particuliers et semble avoir disparu définitivement vers 1530 [4]. Mais en revanche Charles II dispensa l'abbaye de lui acquitter la redevance de 140 résaux de blé qu'elle lui devait [5]. Au xve siècle, les moines créèrent un autre moulin hors de ville, en amont, dans la charmante vallée de Boudonville [6]. Au xvie siècle, les habitants des villages voisins essayèrent de se soustraire à la servitude des Grands-Moulins; il y eut devant le tribunal des Assises une série de procès, d'où les religieux de Clairlieu sortirent victorieux. Le 19 avril 1544 les habitants de Malzéville, le 19 juin 1570 par un triple jugement ceux de Saint-Max, d'Essey et de Dommartemont furent obligés, comme par le passé, de moudre tous leurs grains dans les moulins des moines de Clairlieu [7]. Le 8 septembre 1578, pareille sentence frappa les habitants de Nancy [8]. Les moulins à vent qu'on avait voulu élever dans l'étendue de la châtellenie, notamment celui que le sieur de La Rivière avait construit derrière le château d'Essey, furent démolis [9]. L'on murmura beaucoup contre le monopole des religieux.

Au début du xviie siècle, l'abbaye de Clairlieu était aux mains du cardinal Charles, fils du duc Charles III. Le cardinal prétendit que l'entretien des Grands-Moulins était trop coûteux, que le débordement des eaux, le heurt des glaces les avaient presque ruinés. En conséquence, il se décida, par acte du 4 janvier 1603, à les céder à son père le duc; ce fut une grande perte pour l'abbaye et une acquisition très avantageuse au domaine. Avec les Grands-Moulins sur la Meurthe, il livra celui de Boudonville et la place où se trouvait jadis le moulin de l'Étanche, détruit lors de la construction de la Ville-Neuve. En échange de cet abandon, il ne demanda que l'autorisation d'élever près de Clairlieu un moulin où serait fabriquée la farine nécessaire aux moines et à leurs fermiers, et une rente de 180 résaux de blé à prendre cha-

---

1. Citée par LEPAGE, *Les Communes de la Meurthe*, article *Grands-Moulins*, t. I, p. 437. *Catalogue des actes de Ferri III*, n° 540.

2. *Id.*, *ibid.*

3. *Cartulaire de Nancy*, B, 376, f° 284.

4. COURBE, *Les rues de Nancy*, t. II, pp. 42-44.

5. Charte du 9 juillet 1409, B, 376, f° 283. Déjà une certaine quantité de ce blé avait été assignée à des particuliers ou à des établissements religieux : ainsi quarante résaux à la collégiale Saint-Georges, que les religieux de Clairlieu durent continuer de payer. — Le 7 mai 1452, Jean, lieutenant pour son père le roi René, confirma les privilèges des moulins de Clairlieu. (*Id.*, *ibid.*, f°s 239 et 285.)

6. Ce moulin était en plein rapport en 1603.

7. B, 376, f°s 240 et suiv., f°s 289 et suiv.

8. LEPAGE, *Les Archives de la Meurthe*, t. IV, p. 156.

9. B, 376, f° 289.

que année, le 24 juin et le 24 décembre, sur la cellérerie de Nancy[1]. Concessions illusoires ! Aucun moulin ne fut élevé à Clairlieu ; et, lors des malheurs de la Lorraine, l'on cessa de payer la rente. Le duc sut mettre en valeur cette acquisition qui lui coûtait si peu. Les Grands-Moulins, détruits par les Français lors du siège de 1633, furent reconstruits et tout autour se groupèrent divers établissements industriels : moulin à poudre, batterie de cuivre ou d'airain, moulin à foulon pour dégraisser les draps, et même, en 1733, papeterie[2].

Ferri III, qui avait accordé à Clairlieu le monopole de faire de la farine aux environs de Nancy, témoigna encore par d'autres dons sa bienveillance aux religieux. Par charte du 12 novembre 1271, il leur permit de prendre 40 sous toulois sur les revenus du four sacré[3] ; il leur confirma aussi de nombreuses donations faites par des particuliers[4].

En février 1311, les moines de Clairlieu acquirent dans la ville de Nancy un immeuble important. Jean, autrefois curé de Tonnoy et chanoine de Liverdun, céda à l'abbaye une maison à Nancy « séant en la rue de la Poterne con dit Crosat » avec tous les jardins qui se trouvaient autour[5]. En octobre 1322, le duc Ferri IV confirma cette donation. En l'année 1350, les religieux achetèrent à Jean de Buissoncourt, demeurant à la Malgrange[6], une maison voisine ; ils firent encore d'autres acquisitions dans les environs, si bien qu'ils arrivèrent à posséder des terrains considérables donnant sur la rue de la Poterne (notre rue de la Monnaie) et sur la rue des Écuries (aujourd'hui impasse du Bon-Pays[7]). Les maisons sur la rue de la Monnaie devinrent l'hôtel de Clairlieu (n°s 3 et 5 actuels). Là résidaient les religieux que les affaires appelaient à Nancy ; là ils pressuraient le raisin de leurs vignes[8]. Plus tard, ils crurent plus avantageux de faire de l'hôtel une maison de rapport ; ils la louèrent à divers particuliers. Vendue comme bien national pour 11,000 livres, elle a subi en ce siècle de grandes modifications. Le corps principal (n° 5) a été démoli en 1868 et a fait place à une demeure très élégante. Sur la rue des Écuries, les religieux élevèrent de petites masures qui étaient louées à des voituriers[9]. Et admirons la force de la tradition : le même emplacement est encore aujourd'hui occupé par un loueur de voitures.

Outre l'hôtel de Clairlieu, l'abbaye acquiert divers immeubles ou au moins

1. La convention dans le cartulaire de Nancy, B, 376, f° 236.

2. LEPAGE, *Les Communes de la Meurthe*, t. I, p. 438 ; *Les Archives de Nancy*, t. I, p. 185-186.

3. LEPAGE, *L'Abbaye de Clairlieu*, p. 188, n° 73. — *Catalogue des actes de Ferri III*, n° 207.

4. *Catalogue*, n°s 82, 414, 488, 558, 564.

5. A. D., série H, 489. Tonnoy, canton de Saint-Nicolas.

6. C'est là peut-être la plus ancienne dénomination de cette ferme.

7. Tous ces documents, H, 489. Les religieux croyaient à tort que l'hôtel de Clairlieu leur avait déjà été donné par Mathieu Ier, pour y faire un hospice. Les documents cités par nous détruisent cette opinion.

8. LEPAGE, *L'Hôtel de la Monnaie* (*M. S. A. L.*, 1887, pp. 137-139).

9. H, 541. Ces masures, au nombre de deux, furent démolies quand l'on perça la rue des Michottes. Le locataire, Joseph Le Vacque, voiturier, s'engagea à les rebâtir.

des cens sur une série de maisons à Nancy. En 1352, elle achète une moitié de maison au lieu du Châtel, à côté de son moulin, à Gérard l'Arbalétrier. En 1367, Thierry de Lenoncourt lui assigne 60 sous de rente sur une maison « au bout de la halle, en leu comme on dit on Chastel ». Elle se procure une autre maison en 1417 près la porte Saint-Nicolas; c'est la porte sud de la Ville-Vieille. Elle possède une masure rue Reculée — notre rue Jacquard. Enfin, elle reçoit des cens sur des maisons près de la porte de la Craffe (1374), rue de l'Hôtel-Monsieur-le-Duc (1402), rue du Haut-Bourget (1405), rue Lormerie (1425), rue le Bailly (1443), rue de la Mesclerie (1453), rue Callebray (1499)[1]. Tous ces revenus, peu importants chacun pris à part, mais formant masse, paraissent avoir été perdus quand au XVI[e] et au XVII[e] siècle l'abbaye fut mise en commende. Il n'en restait rien au moment de la Révolution. A cette époque étaient aussi aliénées les maisons que l'abbaye avait possédées temporairement Ville-Neuve, rue Saint-Sébastien (rue des Tiercelins)[2].

A côté de ces cens sur les maisons, l'abbaye avait quelques revenus sur des prés et des champs sis en la banlieue de Nancy ou de Saint-Dizier aux lieux dits : l'Orme-au-Charmois, Vacquenoux, la Chaisne, près de la Briqueterie, etc.[3].

Les donations dans les autres localités de la Lorraine ne furent pas moins nombreuses. L'abbaye eut des biens à Agincourt, Autrey, Bédon, Bléhors, Gondreville, Laxou, Malzéville, Sexey-les-Bois, Xaronval[4]. Jusqu'au XV[e] siècle, l'histoire de l'abbaye est tout entière en l'acquisition et en l'exploitation de ces biens. Aucun des abbés qui y étaient préposés n'a joué de rôle dans l'histoire[5]; aucun de ses moines n'a laissé de nom dans la littérature. Pendant les guerres des Bourguignons, alors que des bandes armées sillonnaient sans cesse la forêt de Haye, le couvent fut entièrement dévasté. Il fut reconstruit, quand le calme fut revenu, vers l'année 1485[6]; et il nous est possible de reconstituer l'aspect qu'il présentait alors, grâce à des plans du XVIII[e] siècle et à la description de Lionnois[7].

1. On trouvera tous les documents sur les maisons de Nancy, II, 489 et 490. La rue de l'Hôtel-Monsieur-le-Duc est la rue de la Cour; la rue de Lormerie était une rue dans le voisinage de Saint-Èvre, disparue depuis longtemps; elle est devenue par corruption rue de l'Armurerie (on a lu jadis à tort rue de *Bonne-Vie*); la rue le Bailly ou du Bailli-Simonin ou encore de la Fontaine donnait sur la place Saint-Èvre; la rue de la Mesclerie est la rue de la Boucherie (du duc Raoul); la rue Callebray, notre rue des Maréchaux.

2. A. D., H, 490.

3. Tous les titres et les accensements, H, 527 et 528.

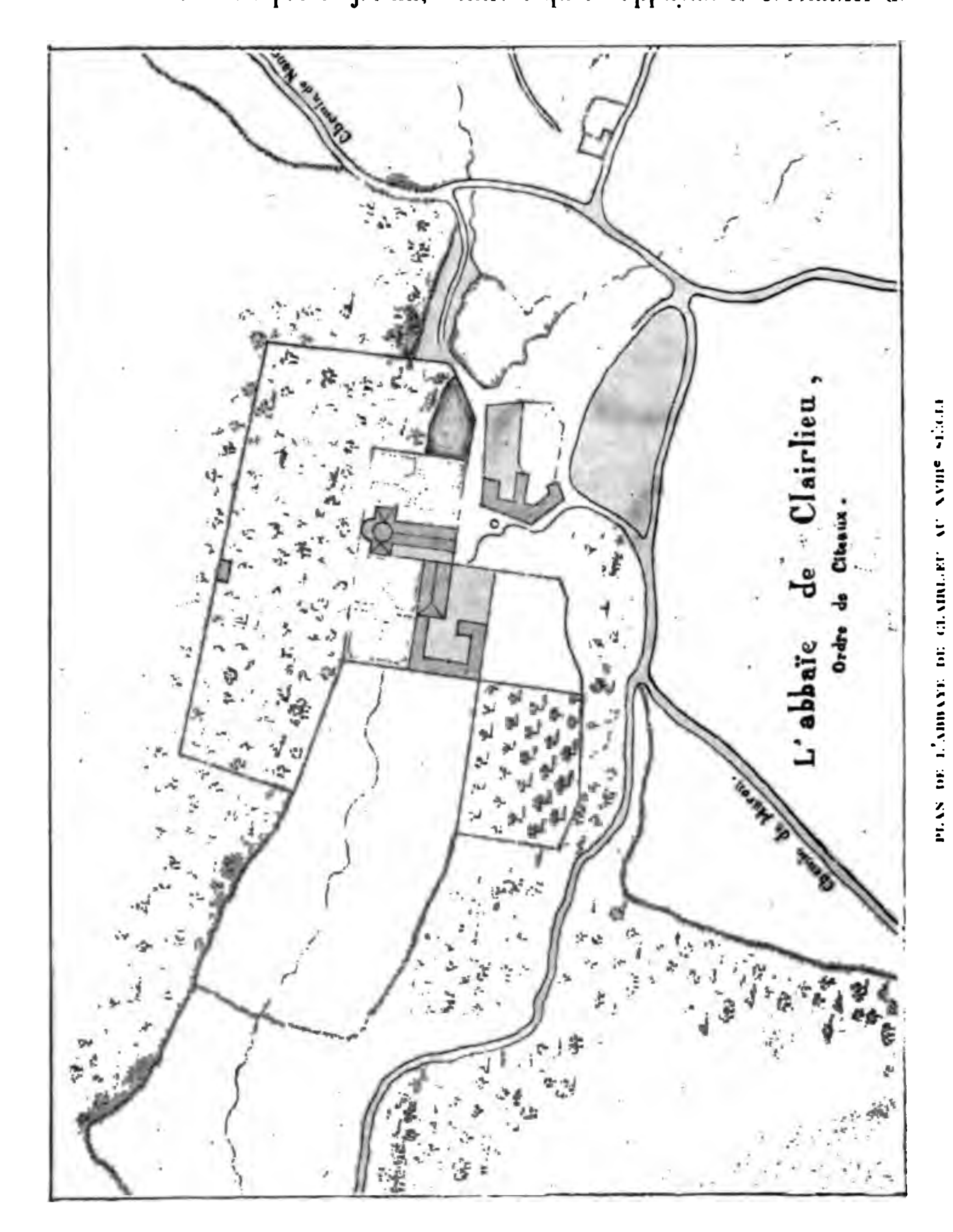
4. Voir les archives de l'abbaye, H, 462-540. Agincourt, Nancy-Est; Bédon, commune de Lupcourt, ayant autrefois son ban séparé, canton de Saint-Nicolas; Bléhors, commune de Damelevières, village détruit, canton de Bayon; Gondreville et Sexey-les-Bois, Toul-Nord; Xaronval, Charmes, Mirecourt, Vosges.

5. La liste des abbés est donnée par Lepage, *L'Hôtel de la Monnaie* (*M. S. A. L.*, 1887, pp. 125 et suiv.). Mentionnons un diplôme de l'Empereur Charles IV de l'année 1354 par lequel il prend l'abbaye sous sa protection.

6. Inventaire de Clairlieu, H, 460.

7. Voir les diverses vues dessinées par Cayon, Bibliothèque du Musée lorrain, ms. n° 140. *Excursion à Clairlieu-lès-Nancy, abbaye ducale, en compagnie avec M. l'abbé Marchal, curé d'Heillecourt, juillet 1838*. Le plan que nous publions est assez médiocre mais il a une certaine importance comme document; il date du XVIII[e] siècle.

L'abbaye se trouvait à droite de la route qui mène de Villers à Maron. Le chemin[1] était bordé par le jardin, contre lequel s'appuyait le colombier de



PLAN DE L'ABBAYE DE CLAIRLIEU AU XVIIIe SIÈCLE

l'abbaye. Ce colombier formait une tour ronde dont quelques vestiges sub-

1. Sur notre planche, l'on n'indique qu'une amorce de ce chemin entre l'etang et le mur d'enceinte. Ce chemin a été prolongé dans la suite, contournant les bâtiments et le jardin et gagnant la route de Maron.

sistent encore. Derrière le jardin se dressait l'église romane, en fortes pierres de taille. Elle formait une croix latine et comprenait trois nefs. Le chœur était adossé au bois, du côté de l'est, et aujourd'hui son emplacement est couvert de broussailles. Tout l'édifice passait pour l'un des plus beaux types du style du XIIe siècle en nos régions, et quelques restes, tronçons de colonnes, chapiteaux, éclats de corniches, attestent encore son antique splendeur. On montrait à l'intérieur, outre le tombeau de Mathieu Ier et de Berthe de Souabe, les monuments funéraires de personnages illustres : des Luxembourg, des Fléville, des d'Haussonville, des Châtelet, des Widranges. On y admirait quelques peintures murales d'assez fraîche date, racontant les



PUITS ET ÉTANG DE CLAIRLIEU

origines légendaires du monastère, et des tableaux représentant les deux Testaments de façon symbolique et la circoncision de Notre-Seigneur[1]. Le cloître attenait à l'église directement du côté sud. Le principal corps de bâtiment était perpendiculaire à cette église. Mais au XVIIIe siècle il se trouvait en fort mauvais état. Derrière, s'étendaient le verger des moines et un vaste bois. Un immense mur qui subsiste encore en partie entourait toutes ces possessions. Un peu plus loin sur le chemin, le vieux puits du couvent reste toujours debout[2]. De l'autre côté de la route, à gauche, l'on remarquait un étang dont les eaux toujours abondantes se perdent dans la forêt de Haye. Il renfermait les poissons destinés à figurer sur la table du couvent aux jours maigres si nombreux au moyen âge. Près de là, au bord du chemin, se dressait la ferme que les religieux louaient ; sur la hauteur dominant l'étang s'élevait un autre bâtiment d'exploitation. A notre époque, ces anciens bâtiments ont été mo-

1. Pour la description détaillée de l'église, voir LIONNOIS, t. I, p. 626-636. On y trouvera le relevé des inscriptions funéraires. Voir aussi le procès-verbal fait en 1791 par l'architecte Poirot (LEPAGE, *L'Hôtel de la Monnaie*, dans les *M. S. A. L.*, 1887, p. 132). Au Musée lorrain, l'on a conservé une colonne de cette église.
2. Voir la photographie prise par M. Goury.

difiés et d'autres sont venus s'y ajouter. Mais, après la Révolution, l'église avec ses monuments et le cloître ont disparu à jamais. En 1849, un historien pouvait écrire : « Au lieu d'une splendide abbaye, riche de souvenirs, l'archéologue déconcerté ne trouve à Clairlieu qu'une ferme escarpée, un groupe de chétives maisons et des monceaux de ruines [1]. » Aujourd'hui les ruines elles-mêmes ont disparu. *Etiam periere ruinæ !*

Au XVIe siècle, la décadence de l'abbaye commença. Une bande de protestants la pilla en 1567 et força les moines de s'enfuir pendant quelques jours [2]. La mise en commende fut un mal plus profond. Les abbés commendataires, Henri de Haraucourt, Anne et René du Châtelet, Charles de Lorraine, fils du duc Charles III [3], conservèrent pour eux les plus beaux revenus de l'abbaye, les dépensèrent à leur gré et souvent aliénèrent les biens eux-mêmes. Les religieux durent se contenter de ce que les abbés voulaient bien leur laisser, et ils eurent peine à subsister. Nous avons vu comment Charles de Lorraine livra à son père les Grands-Moulins de Nancy : bientôt il décida que la mense abbatiale serait unie à la Primatiale de Nancy qu'il venait de créer ; il garda les biens de cette mense, non plus comme abbé de Clairlieu, mais comme primat, et il les incorpora pour l'avenir à la nouvelle dignité. Clairlieu était dès lors découronné. En échange, on permit aux religieux d'élire de nouveau librement un abbé qui vivrait avec eux sur leurs maigres revenus ; cet abbé pouvait, lors de son arrivée à Nancy, prendre place dans les stalles du chapitre primatial ; il présentait à l'un des canonicats de cette Primatiale, qui prit le nom de canonicat de Clairlieu [4]. Mais combien de fois ces clauses furent violées ! Les abbés élus par les moines ne furent pas reconnus par les gouvernements, soit lorrain, soit français, qui en nommèrent d'autres de leur propre autorité [5]. Les abbés, la plupart roturiers, jouissaient d'une médiocre estime auprès des chanoines nobles de la Primatiale ; et, en cas de vacance

---

1. J. Bonnaire, *Les Ruines de Clairlieu* (*M. S. A. L.*, t. I, p. 35). Nous lisons dans la *Grande Encyclopédie*, à l'article *Clairlieu*, ces mots surprenants : « L'église, *qui subsiste encore aujourd'hui*, peut être considérée comme la plus vaste et la plus remarquable des églises *rurales* du département. *Il se trouvait également près de là un magnifique château de plaisance des ducs de Lorraine.* »

2. Inventaire de l'abbaye. Le seigneur de Maron confisqua les porcs de l'abbaye qui erraient çà et là et il fallut un ordre de Charles III pour le contraindre à les rendre.

3. Sur ces abbés, voir Lepage, *L'Hôtel de la Monnaie* (*M. S. A. L.*, 1887, p. 113).

4. Nous reviendrons sur ces faits dans notre chapitre sur la création de la Primatiale.

5. Sur ces élections, voir H, 482. A Pierre Charlot, nommé en 1682 par les religieux comme coadjuteur de dom Claude Bichet, le roi de France qui occupait la Lorraine voulut substituer le père François Élie, prêtre de l'Oratoire; il y eut à ce sujet procès. Voir le *factum* des religieux, **Bibl. de Nancy**, *Catalogue*, nº 6899. Le roi, irrité de cette résistance, usa d'un procédé sommaire. Il fit arrêter, en 1686, Pierre Charlot et le jeta dans la prison de la Monnaie (là où est aujourd'hui l'école Saint-Léopold). Le roi nomma de sa propre autorité, à la mort de dom Bichet en 1689, dom Bonnet, qui fut du reste expulsé au retour de Léopold. — En 1738, à la mort de dom Pancheron, Stanislas donna de sa propre autorité l'abbaye à un Polonais, dom Melchior de Gurouski. Celui-ci retourna en 1768 en Pologne, et Louis XV conféra, le 21 août, l'abbaye à dom Haboury, prieur de Chailly, au diocèse de Senlis, qui obtint des bulles du pape au mois de septembre, et, le 4 février 1769, arrêt de la Cour souveraine lui permettant de prendre possession du temporel. A ce moment, les religieux réclamaient leur droit d'élection; ils firent opposition à l'arrêt de la Cour et firent imprimer un placard, auquel dom Haboury répondit longuement, in-4º de 128 pages (nº 6898 du *Catalogue* de Favier). Haboury fut le dernier abbé de Clairlieu.

du canonicat de Clairlieu, il y avait toujours quelque motif pour les empêcher d'exercer leur droit de présentation[1]. La création de la Primatiale de Nancy porta à l'abbaye de Clairlieu une grave atteinte.

Au début, elle essaya de résister et même, sous le gouvernement de dom Jean Martin, elle fit des efforts sérieux pour se donner une organisation nouvelle. Pour augmenter ses ressources, elle fonda une imprimerie qui fut surveillée par un moine, *præfectus typographiæ*[2], et dirigée par un certain Jean Savine. Où cette imprimerie fut-elle en réalité établie ? Dans la solitude de Clairlieu ? On pourrait le croire, si l'on prenait à la lettre la date de lieu : *Clariloci ad Nanceium,* qui figure sur ses premiers produits. Mais il n'y a là, ce nous semble, qu'une fiction. Le 27 mai 1606, Jean Savine signe l'acte par lequel René du Châtelet, ancien abbé commendataire, rentré dans le siècle et devenu seigneur de Gerbéviller et de Béviller[3], s'engage à évacuer l'hôtel de Clairlieu à Nancy[4]. Si l'on songe qu'en 1606 a paru la première plaquette signée de Jean Savine, il est permis de supposer qu'il a installé son imprimerie dans cet hôtel, après le départ de René du Châtelet. La première œuvre publiée par lui fut une biographie de saint Bernard, fondateur de l'ordre de Cîteaux[5]. Il donna ensuite (1608) une relation de l'entrée à Nancy de Marguerite de Gonzague[6], seconde femme de Henri, duc de Bar, le futur duc Henri II. Après la mort de Charles III, il publia un poème sur la vie et les vertus de ce prince[7] ; il imprima la relation de Claude de la Ruelle sur l'enterrement du feu duc, relation qui, ensuite un peu modifiée, fut jointe par les imprimeurs Blaise André et Jacob Garnich aux magnifiques planches de Brentel[8]. Après avoir réimprimé la vie de saint Bernard (1609)[9], il renonça à la fiction et data de Nancy, hôtel de Clairlieu, le récit de l'entrée qu'aurait dû faire le duc Henri II en sa capitale, le 20 avril 1610[10]. Quelque temps après, il cessa son industrie et nous trouvons ses caractères, qui par leur beauté rappellent presque ceux des Elzévier, employés par un typographe de Saint-Nicolas-de-Port[11]. Cette tentative faite par l'abbaye de créer

---

1. Lepage, *L'Hôtel de la Monnaie* (*M. S. A. L.*, 1887, pp. 114-115).

2. En tête du premier ouvrage imprimé, se trouve une préface latine du *præfectus Clari-locensis typographiæ.*

3. Sur ce personnage, Dom Calmet, *Histoire de la maison du Châtelet,* p. 95.

4. L'acte est indiqué dans l'inventaire de l'abbaye, II, 460, p. 114.

5. *Vita et miracula Sancti Bernardi.* Petit in-8° de 36 folios. Pour une description détaillée, voir Beaupré, *Recherches,* p. 238.

6. *Quæ sunt ad XVII Cal. Jul. An. M.DC.VI honoris ergo exhilibitaq.* (sic) *adventante primum ad urbem Nanceium Sereniss. Margarita.* (*Ibid.*, p. 239.)

7. Voir le titre exact dans Beaupré, p. 240.

8. *Discours des cérémonies, honneurs et pompe funebre faits à l'enterrement du Très Hault..... Prince Charles 3 du Nom.*

9. *De vita et miraculis... beati Bernardi.* (Beaupré, p. 241.)

10. *Quæ primum solennius in urbem Nanceium ingredienti Henrico II Duci Lotharingiæ... Cives adornabant,* etc. (Beaupré, p. 243.)

11. Jacob François. (Beaupré, p. 245.) L'abbaye devait posséder quelques beaux manuscrits. Le duc Henri II acheta, le 3 décembre 1616, aux religieux pour 800 fr. une vieille Bible « escrite à la main sur du vélin et enluminée ». (Lepage, *l. c.*, p. 208.)

une nouvelle industrie méritait d'être signalée, encore que l'entreprise
péricliter assez vite. Il nous faut dire aussi qu'au début du XVIIe siècle se te
dans le vallon de Clairlieu, le jour de l'Annonciation (25 mars), une f
annuelle assez animée. Le *cri* en appartenait à l'abbé en qualité de seign
haut justicier[1] et il prélevait une pièce sur toutes les marchandises qu
étaient exposées.

Mais bientôt survint la terrible guerre de Trente ans, qui accumula
ruines en notre province. Les religieux furent frappés par la peste ou m
rurent de faim, puisque les gens de guerre avaient dévasté tous leurs bie
L'abbaye fut pendant quelque temps vide, et, quand elle chercha à
reconstituer, le supérieur, dom François Breffaut, s'adressa[2] non pas à l'
baye de Bithaine qui, elle aussi, était ruinée, mais à une autre abb
cistercienne, celle de Morimond[3], une des quatre filles de Cîteaux. Morim
envoya quelques sujets en 1662, et elle garda jusqu'à la Révolution
sorte de prééminence sur Clairlieu. A intervalles plus ou moins éloign
l'abbé de ce monastère faisait faire des visites de la maison de Clairlieu.

Quand, après le traité de Ryswick, Léopold rentra dans ses Ét
l'abbaye était dans une situation très triste. Elle était réduite à l'ab
à un religieux et à quelques serviteurs laïques. Léopold, qui, par édit
14 mars 1699, avait prescrit une réforme des maisons de Cîteaux, song
transférer le couvent de Clairlieu dans Nancy même. Une réunion géné
des abbés cisterciens de Lorraine eut lieu dans la capitale, et la transla
fut décidée. Tous les revenus de Clairlieu, moins 2,000 livres, devaient
consacrés au nouvel établissement. Les abbés de Morimond, de Vill
Bettnach, de Sturtzelbronn, de Haute-Seille, de Freistroff et de Varnevi
s'engagèrent à fournir une somme assez considérable chaque année ;
emprunt devait fournir le reste[4]. Mais survint bientôt la guerre de la suc
sion d'Espagne, la nouvelle occupation de Nancy par les troupes françai
et le projet de transfert fut entièrement abandonné. Au XVIIIe siècle, l'abb
ne fit que végéter. Les revenus qu'elle possédait encore furent absorbés
d'interminables procès[5] ; et certes elle tira médiocre bénéfice de cert
personnages que le souverain y faisait enfermer par lettres de cach
L'abbaye n'existait déjà pour ainsi dire plus quand survint la Révoluti

---

1. Ce droit était pourtant contesté à l'abbé par M. de Remicourt, seigneur de Villers. Le du
Lorraine soutenait au contraire l'abbé. H, 484.

2. La lettre de dom François Breffaut dans LEPAGE, *L'Hôtel de la Monnaie* (*M. S. A. L.*,
p. 117).

3. Morimond, ferme de la commune de Fresnoy, canton de Montigny-le-Roi, Langres, Haute-M

4. Sur ce projet de transfert, voir H, 481. Villers-Bettnach, canton de Vigy, Metz, Moselle ; H
Seille, commune de Cirey ; Freistroff, canton de Bouzonville, Thionville, Moselle ; Varnéviller
Werschwiller, aujourd'hui en Bavière rhénane.

5. Voir sur leurs procès avec M. de Mahuet, comte de Lupcourt, au sujet de la cense de B
les deux factums de la bibliothèque de la ville, n°s 7471 et 7472 du *Catalogue* (vers 1720) ; s
procès avec Gabriel Pierron, vicaire de Puligny, qui prétendait à la cure d'Autrey, les n°s 6900 et
(1772 et 1773), etc.

6. Voir les curieuses mentions tirées de l'inventaire de Clairlieu, H, 460 (LEPAGE, *o. l.*, p. 122

Sa disparition définitive fut un fait de minime importance, à tel point elle était déchue de sa gloire d'autrefois !

Nous avons suivi jusqu'à la Révolution les destinées des trois maisons religieuses créées aux environs de Nancy à la fin du xi[e] et au cours du xii[e] siècle. Mais, avant de clore la première période de l'histoire de Nancy, antérieure à l'incendie de 1218, il importe de réunir en un tableau les renseignements que nous avons recueillis et qui sont épars dans les deux précédents chapitres.

Au xii[e] siècle, la ville de Nancy était déjà assez prospère. Elle était entourée d'un mur que bordait un fossé profond. Elle porte dans les documents le nom de *castrum*. Au nord, l'enceinte, à laquelle donnait accès une poterne, traversait, selon toute apparence, le pâté de maisons qui s'étend aujourd'hui entre la rue Saint-Michel et la rue des États. Naturellement il n'en demeure plus aucune trace. Nous ignorons quelle était la direction exacte des murs des trois autres côtés ; mais, comme l'on ne nous signale jusqu'au xvi[e] siècle aucun agrandissement de la ville à l'ouest, au sud et à l'est, il nous est bien permis de supposer que dès l'origine la ville était à peu près limitée par le cours Léopold actuel, la rue de la Pépinière et le côté est de la Grande-Rue. Dans l'intérieur des murs, que franchissait le ruisseau de Boudonville, existait l'église paroissiale dédiée à saint Èvre, l'unique église de la ville ; les moines de Notre-Dame en nommaient le curé. Elle se dressait, selon toute apparence, là où s'élève aujourd'hui le monument de M[gr] Trouillet, et bordait une petite place. De l'autre côté de cette place était construit, ce nous semble, le palais des ducs qui sera donné plus tard par Ferri III aux Dames prêcheresses. Dans l'ancienne auberge du Point-du-Jour ou de la Rochelle, on voyait autrefois, nous dit-on, de vastes substructions qui paraissent avoir supporté des dépendances du château ducal[1]. Dans ce palais, sans doute, se trouvait l'atelier monétaire d'où sont sorties les pièces de Mathieu I[er] et de Berthe. La ville a aussi un four banal qui était donné en fief par le duc et qui, vraisemblablement, occupait l'extrémité nord de notre rue Saint-Michel, presque contre les remparts. Ce sont tous les détails que nous savons sur l'intérieur de Nancy. Au dehors, s'était élevé, contre les murs, un prieuré relevant de l'abbaye de Molesme. Son église, dont le portail nous est conservé, était un curieux édifice du style roman. Près de l'église, les moines s'étaient construit des bâtiments claustraux et un moulin ; près de là aussi se trouvait le cimetière où l'on enterrait les morts de la cité. Sur le chemin qui menait du prieuré au village de Saint-Dizier, avait été élevé un hôpital pour recevoir les pauvres et les malades ; il était desservi par les moines du prieuré. Au delà enfin, le village de Saint-Dizier avait sa banlieue propre, son église particulière, dont les religieuses de Bouxières nommaient le curé, et, au loin, sur la mon-

1. LIONNOIS, t. I, p. 284. La rue porte aujourd'hui le nom de rue Trouillet.

tagne, l'on apercevait la sainte abbaye que Gauzelin avait fondée et où la règle religieuse était encore embrassée avec ferveur. D'un autre côté, la Commanderie Saint-Jean élevait sa tour dans les airs, dominant l'étang auquel elle a donné son nom; des chevaliers juraient dans la petite chapelle voisine de se vouer à la défense du christianisme et par l'épée et par la parole. Enfin, dans une vallée sauvage de la forêt de Haye, de pieux disciples de saint Bernard gagnaient à la culture un terrain couvert de broussailles et chantaient les louanges de Dieu, tandis que les bêtes fauves mêlaient leurs hurlements au saint concert. Voilà comment les documents nous autorisent à reconstituer Nancy et ses environs au XII[e] siècle. Nancy est devenue du reste une capitale : les ducs y habitent souvent et c'est autour du palais que la ville paraît se grouper. Sans passé, sans tradition, elle est une création artificielle des ducs, comme d'autres sont la création d'une abbaye. Elle paraît vivre pour la cour et par la cour. Dès le XII[e] siècle, Nancy a gardé le caractère qu'elle conserva jusqu'à la Révolution : elle est une *résidence*. Déjà y habitent de hauts fonctionnaires comme le sénéchal, et une série de nobles qui tiennent des fiefs du roi. La vie du petit duché lorrain se concentre ici, et, au XII[e] siècle, elle est déjà active. Pourquoi fallait-il que cette prospérité fût tout d'un coup arrêtée par une grande catastrophe ?

APPENDICE AU CHAPITRE IV

Le prétendu siège de Nancy au XIIe siècle.

A quelque distance de Bayon, se trouvait au moyen âge un village avec ban spécial, le village de Montreuil. Les seigneurs de ce village fondèrent sur leur territoire le couvent de Belchamp[1]; et, en 1131, un membre appartenant à la famille de ces seigneurs, Albéron de Montreuil, ancien primicier de Metz, fut élevé sur le siège archiépiscopal de Trèves[2]. L'élection avait été assez irrégulière, et longtemps le roi d'Allemagne, Lothaire de Supplinbourg, hésita à la reconnaître. Il finit pourtant par y consentir et, dans une assemblée tenue à Aix-la-Chapelle, en avril 1132, il donna à l'élu l'investiture par le sceptre[3]. Mais aussitôt, Albéron dévoila ses plans, entendant faire restituer à l'Église tous ses droits. Le duc de Lorraine, Simon Ier, demi-frère du roi allemand[4], détenait quelques biens ecclésiastiques. Sous ce prétexte, Albéron prononça l'excommunication contre lui, et comme, le jour de Pâques suivant (10 avril), le prince se présentait dans l'ancienne église de Charlemagne, le prélat lui intima l'ordre de sortir[5], et ce fut un grand scandale. Simon Ier pourtant finit par se soumettre. Cette même année 1132, le duc et l'archevêque se rencontrèrent à un synode tenu à Thionville, en présence des trois évêques, Étienne de Metz, Henri de Toul et Adalbéron de Verdun, et d'une grande foule de clercs et de laïques. Là, le duc Simon, du consentement de sa femme Adélaïde et de son fils Mathieu, renonça à toutes les injustes exactions qu'il tirait des hommes de Saint-Dié et aux droits que ses ministériaux levaient sur le village de Coincôurt, dépendance du chapitre[6]. Devant cet acte de repentir, Albéron leva l'excommunication prononcée contre lui et le réconcilia avec l'Église[7].

Tous ces faits nous sont attestés par des documents originaux ou absolument authentiques. Mais d'autres récits sont parvenus jusqu'à nous, qui nous entretien-

---

1. Lepage, *Les Communes de la Meurthe*, art. *Montreuil*.

2. Bernhardi, *Lothar von Supplinburg*, p. 369.

3. Baldricus, *Gesta Alberonis*. Pertz, *SS.*, t. VIII, p. 251. Baldric avait été maître des écoles sous Albéron. Son témoignage est celui d'un contemporain.

4. Le roi Lothaire était fils de Gebhard de Supplinbourg et de Hedwige de Bavière. A la mort de son mari, Hedwige épousa le duc de Lorraine Thierry Ier, et de ce mariage naquit le duc Simon Ier. Cf. Bernhardi, p. 813.

5. *In eadem quoque curia Lotharingiæ ducem Symonem, fratrem ejus* (de Lothaire), *excommunicatum pronunciavit, et in die sancto Paschæ, dum legeretur evangelium, eum exire æcclesiam compulit.* (*Gesta Alberonis*, dans Pertz, *l. c.*) Cf. Kyriander, *Augustæ Trevirorum Annales*, Biponti, 1619, p. 120. — Brower, *Antiquitates et Annales Trevirensium*, t. II, p. 30. (Mais là quelques faux renseignements empruntés à Fr. de Rosières.)

6. Coincourt, canton de Vic (Meurthe). Le diplôme original de Simon Ier est à la bibliothèque de Nancy. Il a été publié par Martène, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. IV, p. 135. — Hontheim, *Historia Trevirensis diplomatica*, t. I, p. 519. — Dom Calmet, 2e édition, t. V, p. 182. Cette pièce avait été supprimée dans la 1re édition.

7. Martène, *ibid.*, p. 137. — Hontheim, p. 520. — Dom Calmet, *l. l.*, p. 181.

nent d'une longue lutte entre Simon Ier et Albéron, d'un siège de Nancy où le duc résista péniblement aux troupes de l'archevêque. Quelle est la valeur de ces récits?

Au XVIe siècle, un cordelier de Nancy, Jean d'Aucy[1], confesseur des ducs François Ier et Charles III, écrivit, vers 1540, une histoire des ducs de Lorraine, dont il nous reste un grand nombre de manuscrits[2]. Voici ce qu'il nous rapporte sur le règne de Simon Ier: « Simon, dès le premier an de son règne, fut circonvenu et agité du danger de la traison de plusieurs de ses barons, à cause qu'il estoit mal conditioné, et, par leur moyen, fut assaillis de tout part par les contes d'Alsace, Zuvave[3] et Luthzelburg; mais, iceulx estans opprimez des armes dudit duc, feirent paix avecq luy avecq condition qu'ilz renderoient les autheurs de ceste rebellion et trahison, desquelz aucuns feit justicier publicquement et les envoya tenir prison en Allemaigne. Quoy faict, avecq grosse armée s'en alla à Liège donner secours à Alexandre, evesque dudit lieu, contre Sigebert, conte de Duras, qui les terres de l'eglise opprimoit, duquel et des contes de Louvain et de Flandres eut très belle victoire, au passage du fleuve Luves (?), en sorte que la plus grande partie de leurs soldatz furent noyéz et l'autre tué à l'espée[4]. Cependant, Adelbero, archevesque de Treves, s'estant attribué le tiltre de duc de Lothreine[5], accompaigné d'Estienne, evesque de Metz, Regnault, conte de Bar, Gotfroy, conte de Louvain[6], et d'autres princes, veint assaillir Lothreine, de quoy adverti le duc Symon de Nancey et que ses ennemys estoient en la Champaigne auprès de Sirk[7], au nombre de dix milles hommes pour le moins sans les gens de chevaulx, sur l'heur dudit advertissement faict, le duc Symon, ayant avecque luy le duc de Bavière, les contes palatin et de Salm[8] et autres princes, feit sortir de ce lieu tous ses gens qui estoient en nombre quinze milles hommes sans les gens de chevaulx. Le camp sorti de Nancey, estant au champs, marchèrent droict pour trouver les ennemys, lesquelz trouvéz par deux fois rompirent en batailles rengées, l'une auprès de Marcres[9], et l'autre auprès le chasteau Jules[10], et descendent en la possession de l'evesque, prit plusieurs places

---

1. Sur ce personnage, DOM CALMET, *Bibliothèque lorraine*, col. 63. — A. COLLIGNON, *Une source de Jean d'Aucy* (*A. D. E.*, 1894, p. 582).

2. Nous avons consulté à la bibliothèque de la ville les nos 727 (81) et 728 (30). Ce sont des copies des XVIIe et XVIIIe siècles. La seconde, plus moderne, a été abrégée. Nous reproduisons la première, nous servant de la seconde pour faire quelques corrections. Dom Calmet prétend que cet ouvrage a été imprimé à Nancy en 1566, et cette assertion est reproduite sur la feuille de garde du premier manuscrit; mais il n'en est rien. — Cf. BEAUPRÉ, *Nouvelles recherches*, chap. II, p. 12, et NOËL, *Catalogue*, p. 4.

3. Souabe.

4. Tous ces événements sont bien historiques. Godefroy VII le Barbu venait d'être dépouillé de son duché de Basse-Lorraine par le roi d'Allemagne Lothaire; celui-ci investit en sa place le comte de Limbourg Waleran. Les deux prétendants se firent une guerre terrible. L'évêque de Liège, Alexandre, se déclara pour Waleran, excommunia l'un des partisans de Godefroy, Giselbert (et non Sigebert) de Duras; puis en 1129 vint mettre le siège devant le château de Duras, placé à égale distance de Liège, Louvain et Maëstricht. Godefroy, le duc évincé (nommé ici comte de Louvain), et le comte de Flandre Thierry vinrent au secours de la place, et un sanglant combat eut lieu le 7 août 1129. Voir BERNHARDI, *Lothar von Supplinburg*, p. 325.

5. Ceci est entièrement faux. Albéron, élu archevêque de Trèves en 1131, ne semble jamais avoir eu une pareille ambition.

6. Ces personnages vivaient bien à cette époque. Étienne fut évêque de Metz. Renaud, son frère, fut comte de Bar, du début du XIIe siècle à 1149 ou 1150; le comte de Louvain est Godefroy VII, duc évincé de Basse-Lorraine.

7. Sierck, chef-lieu de canton, arrondissement de Thionville (Moselle).

8. Henri VIII le Superbe, duc de Bavière, était gendre du roi Lothaire; le comte palatin était Guillaume de Ballenstedt; il s'était opposé à l'élection d'Albéron. Nous ignorons qui était comte de Salm.

9. Macheren, canton de Saint-Avold.

10. Serait-ce Keskastel, *Cæsaris castellum*, en Basse-Alsace?

fortes ; enfin, par le moyen de Lothaire II du nom et en l'ordre des Empereurs le Ier[1], l'archevesque eust paix et accord avecque le duc Simon ; laquelle toutefois peu dura de la part du duc Symon ; car, peu de jours après, courut toutes les terres de l'eglise de Treves, et par force d'armes occupa toutes les terres limitrophes de ses pais. De quoy grandement indigné, Adelbero, archevesque de Treves, en moins de quinze jours, ayant levé hastivement une armée, l'envoya soubs la charge de Gotfroy le jeune, conte de Falkemont[2], son cousin, en Lothreine, ou a sa venue se rencontrant dessus l'armée du duc Symon, son ennemi, auprès de Toul, l'assaillit si vigoureusement qu'il la meit en route et feit tourner les espaules au gens du duc Symon. Lequel, voyant les siens tournez en fuite, et luy-mesme et le conte de Salm chascun blessé de trois playes, deliberant de se saulver aussi avecque aucuns barons, et de faict s'enfuirent et se retirent dedans Nancey. Le conte demeure victorieux en la campaigne, poursuivit sa victoire et, le jour ensuivant, se meist au siege à l'entour de Nancey si que personne n'en pouvoit sortir n'entrer dedans. Cependant Estienne, evesque de Metz, et Regnault, conte de Bar, ayans entendus l'envahissement faict en Lothreine par le conte de Falkemont, contredit[3] dedans le pais jusques à Lamburg[4] qu'il acquit et autres chasteaux du demaine de l'eglise de Metz que le duc Symon avoit occupez. Le duc Symon, ainsi assiégé, esmeu de la grandeur du péril où il estoit, et aussi d'une défiance qu'il avoit de n'avoir plus secours, souldain fit veu à Dieu d'aller en Jherusalem, si du péril où il estoit, [estoit] délivré. Ce faict, tout souldain, par la voulonté de Dieu, s'esleva si grand orage de Dieu sur le camp du conte Gotfroy qu'il fut contrainct lever son siège et se saulver à la fuite. Le duc Symon, délivré de ses ennemys, incontinent s'en alla à Spire et se retira vers l'empereur Lothaire, son beau-frère[5], pour se plaindre du conte Gotfroy, occupateur de son pais, et luy demanda son ayde, lequel luy donna le marquis Magnus de Saxen[6] avecque une puissante armée par laquelle il deffeit le conte Gotfroy et les siens en deux batailles, et le poursuivit tant et si bien qu'il luy feit quiter les places qu'il tenoit en Lothreine et le droit qu'il prétendoit audit pays, amander les dommaiges faictz et rendre les prisonniers sans payer rançon. » Jean d'Aucy nous raconte ensuite que le duc Simon alla voir le pape Innocent II à Reims, qu'il l'emmena à Nancy[7] et se rendit avec lui à Liège ; là, le pape mit définitivement d'accord Albéron et le duc Simon Ier. Puis, à deux reprises, le duc Simon serait allé en Italie, la première fois pour ramener à Rome le pape Innocent II, la seconde fois pour le protéger contre Roger, roi de Sicile[8] ; de retour et après la mort de Lothaire, il aurait été excommunié par Albéron[9] ; puis il serait parti pour la croisade, aurait contraint les Sarrasins à être tributaires du roi de Jérusalem, aurait conquis, à son retour, trois galères grecques, « puis ayant passé Modon, Corfou et Parensveim (?) », il serait mort à Venise, à l'âge de 52 ans.

Nous avons reproduit intégralement au moins le début de ce long récit, pour

---

1. Ceci est une erreur. Il avait le titre Lothaire III et était le second empereur de ce nom.

2. Il est difficile d'identifier ce personnage. S'agit-il de Faulquemont, sur la Nied allemande ?

3. Pénétra en ennemi. La phrase exigerait : *contredirent*.

4. Nous ne savons quelle localité est désignée ici. Serait-ce Lemberg, au canton de Bitche ?

5. C'est là une erreur qui a été répétée par tous les historiens de Lorraine En réalité, Simon était demi-frère de Lothaire III. Cf. *supra*, p. 115, n. 4.

6. Le duc Magnus de Saxe, le dernier de la maison de Billung, était mort en réalité en 1106.

7. Absolument rien ne prouve le séjour d'Innocent II à Nancy. Son itinéraire nous donne : Châlons, Cambrai, Lobbes, Liège, où il arriva le 23 mars 1131, avant l'élection d'Albéron sur le siège de Trèves.

8. Simon Ier a fait, ce semble, partie du voyage d'Italie de 1138. Cf. BENOÎT PICART, *Histoire de Toul*, p. 223, d'après une charte du cartulaire de Thierry Alix.

9. Ici, contrairement à toute chronologie, Jean d'Aucy place les faits que nous avons racontés plus haut.

bien en montrer le caractère. C'est un mélange singulier d'événements réels et de fictions, et il est difficile de voir où cesse la vérité et où commence le roman. Certainement, tout ce que Jean d'Aucy nous raconte sur le voyage de Simon Ier à Jérusalem est controuvé. Tout l'ouvrage du Cordelier est rempli de pareilles histoires : « Il met, dit avec raison dom Calmet, les ducs de Lorraine de toutes les guerres, de toutes les entreprises fameuses ; il leur fait passer les mers, aller aux croisades avec les autres princes de France et d'Allemagne[1]. » Dès lors, tout ce qu'il nous rapporte devient suspect ; et voilà pourquoi nous rayons de l'histoire cette lutte d'Albéron avec le duc de Lorraine, ce combat de Macheren et du château Jules, ce siège de Nancy. Nous tiendrons tous ces faits comme imaginés, jusqu'au jour où de nouveaux documents viendront les établir.

Mais Jean d'Aucy a-t-il, en réalité, inventé tous ces événements ? Nous ne le pensons pas. Il les a puisés, selon toute apparence, dans des chroniques françaises lorraines du xve siècle. Et précisément, nous savons qu'une de ces chroniques était intitulée : *Le Mémorial des grands gestes et faits en la province de Lorhaine*. On en attribuait la rédaction à Louis d'Haraucourt qui fut évêque de Verdun à deux reprises, de 1430 à 1439 et de 1449 à 1456. Ce *Mémorial* est perdu, mais Mory d'Elvange, qui en connaissait quelques « lambeaux », nous a laissé l'analyse de certains passages, notamment de celui qui relate ces faits. Nous reproduisons ici ce fragment d'après le manuscrit 775 (207) de la Bibliothèque de Nancy[2]. « Le duc Simon Ier, à la bataille de Macheren[3], fut blessé par un épieu à la main, mais la blessure fut légère. Le comte de Salm eut trois chevaux tués sous luy, et son bouclier fut percé de deux coups de lance. *Il étoit un bel homme très brave et très scavant dans lou mestier de guerre*. Le duc de Lorraine eut un cheval tué. A la bataille de Frouard qui suivit de près celle-cy, le comte de Salm fut blessé de deux coups de pertuisanne *qui le percèrent de part a autre et en mourut*. Le duc *eût grosse blessure au pougnet que l'y vint d'un coup de hachotte*. Le duc se réfugia à Nancy d'où les troupes de l'Empereur le sauvèrent. L'archevêque de Trèves jetta un interdit sur la Lorraine et excommunia le duc en présence même de l'Empereur, son protecteur et dans la cour de son château où les deux princes étoient, à Aix-la-Chapelle ; ce qui, dit notre historien, sans le pape Innocent 2e, *que donnat l'absoute étant pour lors es royaume de France, auroit cuidé grand malheur et guerroirie*. »

Le *Mémorial* est-il la source directe de Jean d'Aucy ? Il est assez difficile de se prononcer d'après ce court fragment laissé par Mory d'Elvange. De part et d'autre, il est question d'une bataille de Macheren, d'une bataille aux environs de Nancy, appelée ici bataille de Toul, là, bataille de Frouard, enfin d'un siège de Nancy. Pourtant les détails du *Mémorial* sur le comte de Salm ne concordent pas avec ceux que donne Jean d'Aucy. Puis celui-ci attribue la délivrance de Nancy à un miracle, le *Mémorial* à l'arrivée des troupes de l'Empereur. Il nous semble que le Cordelier avait sous les yeux une chronique analogue au *Mémorial,* mais différente. Il y avait au xve siècle toute une littérature historique lorraine, aujourd'hui perdue, remplie de fables et de romans, et dont quelques épisodes, sans cesse cités, encombrent encore aujourd'hui l'histoire de Lorraine. Nous en retrouverons plus loin, sur notre route, un ou deux.

C'est, sinon à l'histoire même de Jean d'Aucy, du moins aux matériaux réunis

---

1. *Bibliothèque lorraine,* col. 64.

2. Les analyses de Mory d'Elvange ont été publiées dans les *Documents sur l'histoire de Lorraine,* 1868. Cf. p. 10.

3. Le manuscrit ajoute ici la date de 1137 ; mais nous croyons que c'est une *interprétation* de Mory d'Elvange. Les passages en italiques semblent être directement empruntés au *Mémorial.*

par lui, à ses *Lustrations pour les antiquités de Lorraine*[1] que Richard de Wassebourg, archidiacre de Verdun, a emprunté ses biographies ducales dans ses *Antiquités de la Gaule Belgicque*, publiées en 1549. Et de fait, les mêmes fables se retrouvent chez lui sur le duc Simon Ier. Il croit au siège de Nancy, au voyage en Terre-Sainte, à la mort à Venise. Les faits, un peu abrégés, sont racontés dans le même ordre[2]. Wassebourg cite seulement en plus, parmi les ennemis de Simon Ier, Henri de Limbourg qui, en effet, vivait au milieu du XIIe siècle. François de Rosières, dans ses *Stemmata Lotharingiae ac Barri ducum,* suit Wassebourg et, contrairement à son habitude, n'invente rien.

En 1704, le P. Benoît Picart, dans l'*Origine de la très illustre maison de Lorraine*[3], reproduit, d'après Jean d'Aucy, le récit de ces événements, en les abrégeant et en en retranchant, suivant l'usage de l'époque, les traits miraculeux. Il nous dit simplement que son récit est emprunté à une *histoire manuscrite de Lorraine*. Dom Calmet s'était promis de ne rien emprunter à Jean d'Aucy[4] ; mais il a confiance dans le P. Benoît Picart et il reproduit tel quel son récit, en renvoyant à lui et à lui seul[5]. Chevrier, dans son *Histoire de Lorraine et de Bar,* parue en 1758, reproduit le récit détaillé de Jean d'Aucy, sans omettre le vœu que fait Simon Ier de se croiser. Mais Chevrier ne peut s'empêcher d'ajouter au moins quelques détails. Il nous fait donc une description en règle du combat de Frouard, et il la tire de son imagination : « Le capitaine Richard, qui commandait dans Frouard, fut sommé de se rendre. Il répondit par un signal convenu avec tous les forts voisins, et il fit une sortie qui engagea un combat, dont Richard aurait été la victime, si l'effet du signal eût tardé. Simon, qui était alors à Bouxières avec un corps de troupes que le brave comte de Salm commandait sous lui, passa la rivière qui le séparait du champ de bataille et vint fondre sur l'ennemi. L'affaire fut longue et chaude[6]. »

De nos jours, Digot, au lieu de critiquer ses devanciers, confond en une unique narration ce qu'il a trouvé chez Benoît Picart, dans le fragment du *Mémorial* et dans Chevrier[7]. Le récit a fait boule de neige. Huhn se borne à traduire Digot, sans avoir fait aucune recherche personnelle[8]. En résumé, rien ne prouve qu'il y ait eu, sous le duc Simon Ier, un siège de Nancy ; il n'en est question dans aucune chronique contemporaine ; les détails qu'on nous raconte à ce sujet sont empruntés, ce semble, à des ouvrages du XVe siècle mi-historiques, mi-romanesques. Un seul fait est certain, c'est que, en 1132, le duc Simon Ier fut excommunié par Albéron, archevêque de Trèves ; mais il rentra en grâce auprès de lui la même année, au synode de Thionville.

---

1. Voir la liste des auteurs consultés par lui en tête de l'ouvrage.

2. Fol. 292, *verso*.

3. P. 221.

4. *Bibliothèque lorraine,* col. 64.

5. T. II, col. 6 et 7. Dom Calmet invoque ici le passage de Jean de Bayon : « *Anno 1137.... magna incendia fuerunt inter ducem Lothorum et episcopum Metensem.* » (BELHOMME, *Historia Mediani monasterii,* p. 288.) Mais le texte ne parle point de l'archevêque Albéron.

6. P. 108-115. Chevrier fait de Godefroi de Fauquemont le *neveu* au lieu du cousin d'Albéron ; il nous raconte que ce personnage, appelé Godefroy *le Jeune* par Jean d'Aucy, avait alors 18 ans.

7. T. I, p. 314-319. Digot à ce propos fait une dissertation sur les divers châteaux de Nancy ; nous ne partageons point son opinion. Il a identifié à tort le comte palatin avec Guillaume de Luxembourg.

8. *Geschichte von Lothringen,* t. I, p. 135-138. — BERNHARDI, *Lothar von Supplinburg,* p. 840 et ss., cherche à placer ces événements en 1032 et début de 1033. Mais nous pensons qu'il leur accorde une trop grande créance, et nous les rayons simplement de l'histoire comme les exploits de Simon Ier contre les Sarrasins et les Grecs.

CHAPITRE V

L'incendie de Nancy (1218).
La ville donnée en douaire aux duchesses de Lorraine.
Nancy sous Mathieu II (1220-1251).

§ I. *Ferri II de Lorraine et le roi d'Allemagne Frédéric II. — Rosheim donnée en gage au duc. — Brouille entre Frédéric II et le duc Thiébaut Ier. — Expédition des Lorrains à Rosheim. — Frédéric II fait le siège du château d'Amance. — La comtesse de Champagne et le comte de Bar, alliés de Frédéric II, brûlent Nancy. — Thiébaut contraint de se rendre. — Le traité du 1er juin 1218. — Mort de Thiébaut.*

§ II. *Nancy se relève. — Le douaire des duchesses de Lorraine. — Nancy donnée successivement à Agnès de Bar, veuve de Ferri II; Gertrude de Dagsbourg, veuve de Thiébaut Ier; Marguerite de Champagne, veuve de Ferri III.*

§ III. *Nancy sous Mathieu II. — Le pont de Malzéville. — Le seigneur Cunon de Nancy. — Monnaies du duc frappées à Nancy.*

I

La ville de Nancy, devenue le centre et la capitale du duché de Lorraine, était prospère, lorsque tout à coup, en l'année 1218, une grande catastrophe fondit sur elle. Il nous faut reprendre les événements d'un peu plus haut.

En l'année 1212, le pape Innocent III, l'un des plus grands papes, peut-être le plus grand qui ait succédé à saint Pierre, très irrité contre l'empereur Othon IV de Brunswick, lui suscita un compétiteur en la personne du jeune Frédéric, roi de Sicile, petit-fils de Frédéric Ier Barberousse, celui-là même qui, sous le nom de Frédéric II, devait devenir un adversaire si acharné de la papauté. Conduit en quelque sorte par la main du souverain pontife, le jeune Frédéric arriva dans la vallée du Rhin, cherchant à se créer des partisans. Pour cela, il lui fallait de l'argent et, n'en ayant pas, il emprunta. Le duc de Lorraine, Ferri II (1206-1213)[1], neveu et successeur de Simon II, son parent[2], après s'être emparé pour lui de la ville de Haguenau[3], lui avança 3,000 marcs

1. Nous ne pensons pas que le frère de Simon II, Ferri de Bitche, ait été duc de Lorraine. Voir le mémoire concluant du comte de Pange, *M. S. A. L.*, 1892, p. 51. Nous appellerons pourtant Ferri, son fils, du nom de Ferri II, pour ne pas troubler toute la nomenclature des ducs.

2. Berthe, sœur de Frédéric Barberousse, était la grand'mère du duc Ferri II; Fréderic Barberousse, le grand-père de Frederic II; Ferri et Frédéric étaient donc cousins issus de germains.

3. Richer de Senones (Pertz, *SS.*, t. XXV, p. 298). Richer prétend qu'il conquit cette ville sur un seigneur de *Lœmberch*.

d'argent et prêta 200 autres marcs à sa cour. Il reçut, le 5 octobre, en garantie pour partie de cette somme la caution d'un certain nombre de partisans du roi Frédéric : l'archevêque de Mayence, l'évêque de Worms, le comte Poppon de Laufen, le maréchal de cour Anselme de Justingen, le sénéchal Werner de Boland et son frère Philippe, Henri de Cungesberg et le comte Rodolphe de Habsbourg. Pour le surplus, on lui donna en gage la petite ville de Rosheim en Alsace, qui faisait partie de l'antique patrimoine des Hohenstaufen[1]. A quelque temps de là, Frédéric traversa la Lorraine et eut à Vaucouleurs une entrevue avec Louis, fils aîné du roi de France Philippe-Auguste (18 novembre)[2]. Probablement, soit à l'aller, soit au retour, il s'arrêta à Nancy, dans la capitale du duché lorrain.

Cette bonne harmonie entre la Lorraine et Frédéric II cessa, quand le fils de Ferri II, Thiébaut Ier (1213-1220), fut monté sur le trône de Lorraine. Thiébaut se déclara pour l'empereur Othon IV, et l'un de ses contingents lutta contre Philippe-Auguste, l'allié de Frédéric II, à la célèbre journée de Bouvines, 14 juin 1214[3]. Puis il eut le grand tort d'intervenir dans la grande querelle de succession qui troublait à ce moment le duché voisin de Champagne (1216). Il prit parti pour l'un des prétendants, Erard de Brienne, qui lui abandonnait quelques terres champenoises et lui fit faire hommage par plusieurs vassaux de la Champagne[4]. Philippe-Auguste au contraire soutenait l'autre parti, représenté par Blanche de Navarre qui défendait avec vaillance les droits de son fils Thiébaut IV, le futur trouvère. Frédéric II marchait avec son allié ; Henri II, comte de Bar, redoutant d'être pris entre le duché de Lorraine et les nouvelles possessions champenoises du duc, se déclara à son tour le champion de Blanche. A ce moment, Frédéric II reprit à Thiébaut la place de Rosheim, et sans doute aussi il confisqua les biens que Gertrude de Dagsbourg avait apportés en dot au Lorrain, notamment le château de Dabo, perché sur son rocher comme un nid d'aigle[5]. Plein de colère, Thiébaut leva au début de 1218[6] une armée dont il confia le commandement à son

---

1. Le diplôme publié par Dom Calmet, t. II, Pr., col. 421. — Huillard-Bréholles, *Historia diplomatica Frederici II*, t. I, p. 222. — Böhmer-Ficker, *Regesta Imperii, Friedrich II*, n° 674. Richer dit à tort que Ferri prêta 4,000 marcs.

2. Böhmer-Ficker, n° 678. Sûrement à l'aller et au retour, le jeune Frédéric s'arrêta à Toul. — Ed. Winkelmann, *Philipp von Schwaben und Otto IV von Braunschweig*, t. II, p. 326 et suiv.

3. Guillaume le Breton, *Philippide*, t. X, p. 381 et ss.

Excitat ex alia Lotharingos parte bilingues
Dux suus, aurivolis replicantes agmina signis.

« Le duc de Lorraine pousse du côté opposé les Lorrains qui parlent deux langues et qui déploient leurs bataillons avec leurs étendards d'or ». Jean d'Aucy, au contraire (Ms. cité, fol. 184, *verso*), nous montre Thiébaut luttant pour Philippe-Auguste contre Othon ; Othon l'aurait blessé et tué son cheval sous lui. Philippe-Auguste, après la victoire, lui aurait remis les drapeaux pris sur Othon ! Et cette erreur est répétée par tous les historiens postérieurs.

4. D'Arbois de Jubainville, *Histoire des comtes de Champagne*, t. IV, p. 132.

5. La conjecture a été faite par Ed. Winkelmann, *Kaiser Friedrich II*, p. 5 et 6.

6. Richer de Senones raconte ces faits comme s'ils s'étaient passés immédiatement après la mort de Ferri II ; ce qui n'est pas exact. Un chroniqueur contemporain, Renier de Liège, *SS.*, t. XVI, p. 676, les place en 1217. Voici son récit : « *Dux de Nancei Frederico regi, cognato suo, rebellat : quem Fredericus rex, fretus auxilio suorum, et maxime Heinrici comitis de Bar et comitissæ*

principal ministre Lambikin d'Arches[1]. Celui-ci pénétra dans la vallée de la Bruche, probablement par Saint-Dié et le col de Saales, et, sans coup férir, il entra dans la ville de Rosheim. Les habitants effrayés s'étaient réfugiés dans le cimetière fortifié. Mais Rosheim et ses environs immédiats, Obernai, Otrott, possèdent l'un des vignobles les plus renommés de l'Alsace : les soldats de Lambikin pénétrèrent dans les caves et « ils mangèrent et burent tant qu'ils voulurent ». Bientôt, entièrement ivres, ils gisaient sur le sol. Un chevalier, nommé Othon, exhorta alors les habitants de Rosheim à égorger ces soldats avinés, et ainsi fut fait. Les malheureux Lorrains ne pouvaient pas se remettre sur leurs jambes et moururent dans un hoquet. Lambikin réussit à s'échapper avec quelques chevaliers : il rejoignit le duc Thiébaut, qui dans l'intervalle avait descendu la vallée de la Bruche et était arrivé jusqu'à Wiches. Privé de ses soldats, Thiébaut rétrograda, le cœur plein de tristesse[2]. Mais ce fut pour revenir bientôt et ravager l'Alsace avec une grande armée[3].

Frédéric II ne pouvait laisser sans vengeance de pareilles agressions. Il réunit une armée et entra à son tour en Lorraine. Un peu au nord de Nancy se dressait, de l'autre côté de la vallée de l'Amezule, le vieux château d'Amance, dot d'Agnès de Bar. Frédéric II y poussa Thiébaut, et commença aussitôt le siège. Il appela à son aide ses alliés, la comtesse de Champagne et le comte de Bar. Blanche de Navarre et Henri II trouvèrent sur leur chemin la ville de Nancy. La cité avait déjà alors des murailles; mais ces murailles étaient-elles trop délabrées pour résister? L'armée ennemie était-elle trop nombreuse? Quoi qu'il en soit, la comtesse de Champagne et le comte de Bar purent entrer dans la place sans trouver de résistance ; ils y passèrent la nuit et, le lendemain, avant de partir, ils ordonnèrent de livrer la ville aux flammes[4]. — C'est là le premier malheur qui s'abattit sur notre cité ; il semble bien que le palais et toutes les maisons qui s'élevaient dans la ville furent brûlés.

Blanche et Henri II, après cet exploit, rejoignirent le souverain allemand, Frédéric II, et Thiébaut fut assiégé encore plus étroitement dans Amance. En vain il invita ses vassaux à venir le délivrer : personne ne bougea. Alors, craignant que tout son duché ne fût ravagé et redoutant la défection des siens, il vint se jeter sans armes aux pieds de Frédéric II et implora son

---

Campaniæ, fortiter impugnat et castra ejus capit, villas succendit et devastat; ad ultimum ad deditionem compellit et secum in Alemaniam ducit. » Mais la vraie date nous est donnée par la chronique strasbourgeoise d'ELLENHARD : *1218. Facta est cædes Gallicorum in Rodesheim.* (*SS.*, t. XVII, p. 101.)

1. On a lu, au lieu d'Arches, Worches, Ourches, et l'on a voulu voir dans ce ministre de Thiébaut Ier l'ancêtre de la famille d'Ourches. Ourches, c. de Void, Meuse. — DE LA CHENAYE-DESBOIS, art. *Ourches.*

2. Tous ces détails sont empruntés à RICHER, *SS.*, t. XXV, p. 298-299. L'on pourra consulter une vieille traduction française de cette chronique publiée par Jean CAYON, Nancy, 1842. Les dates ajoutées par Cayon sont fautives.

3. Richer nous parle de cette expédition, mais il ne sait si elle a eu lieu avant ou après les événements de Rosheim.

4. *Mane facto totum oppidum illud igni succenderunt.* (RICHER, *l. c.*)

pardon. Le 1er juin 1218, il signa un traité avec la comtesse de Champagne. Il s'engageait à ne faire aucun tort à Blanche et à son fils et à les aider contre le prétendant Erard de Brienne. Pour garantie de sa parole, il donna à la comtesse Blanche la suzeraineté des fiefs que tenaient de lui Henri, comte de Bar, et le seigneur Hugue de la Fauche[1]. Il livra au duc de Bourgogne, Eudes[2], sa place forte de Châtenois, et cette double donation devait durer cinq années. Si l'exécution de ce traité devait donner lieu à des difficultés, elles seraient jugées par deux arbitres, le duc de Bourgogne Eudes ou André d'Epoisses[3], et le chevalier Jean d'Arcis: dans le cas où ils ne pourraient s'entendre, un troisième arbitre, Robert, évêque de Clermont, les départagerait[4]. — Frédéric II approuva cette paix[5], et elle fut notifiée aussitôt à tous les fidèles par le duc de Bourgogne Eudes d'une part[6], l'évêque de Metz et l'évêque de Spire, chancelier de l'empire, d'autre part[7]. Le même jour, Thiébaut déclara nuls tous les hommages que des seigneurs champenois lui avaient faits et s'engagea à leur rendre leurs lettres dans la quinzaine[8]. Enfin, par une cinquième charte, Eudes jura qu'il rendrait Châtenois à la comtesse Blanche, si Thiébaut ne se montrait pas fidèle à la parole donnée[9].

---

1. La Fauche, canton de Saint-Blin, Chaumont, Haute-Marne. Sur Hugue de la Fauche, voir Jolibois, *La Haute-Marne*, p. 286.

2. A quel titre Eudes était-il venu à Amance? Comme ennemi ou allié de Thiébaut? Il était fils d'Alix de Lorraine, fille de Mathieu Ier.

3. Epoisses, canton de Semur-en-Auxois, Côte-d'Or.

4. La pièce a été publiée d'après un manuscrit de la chambre des comptes intitulé : *Liber principum*, par Schœpflin, *Alsatia diplomatica*, t. I, p. 334; Vignier, p. 136; Dumont, *Corps diplomatique*, t. I, p. 159; Dom Calmet, 2e édition, t. III, p. 126; Noel, *Règne de Thiébaut Ier*, p. 57; Huillard-Bréholles, t. I, p. 548; Teulet, *Layettes du trésor des chartes*, t. I, p. 464 (d'après une expédition authentique du *Liber principum*).

5. Noël, *l. c.*, p. 59 (d'après les Ve Colbert, vol. 437); Huillard-Bréholles, t. I, p. 545; Teulet, t. I, p. 465; Böhmer-Ficker, n° 936.

6. Noël, p. 60; Huillard-Bréholles, t. I, p. 549; Teulet, t. I, p. 465.

7. Indiqué par Huillard-Bréholles, t. I, p. 547.

8. Dom Calmet, t. II, p. 427; Huillard-Bréholles, t. I, p. 549.

9. Vignier, p. 137; Teulet, t. I, p. 465. — Noël n'admet que l'authenticité de la première de nos cinq pièces. Il rejette les autres; il ne pense pas que Frédéric II et le duc de Bourgogne Eudes aient été présents au siège d'Amance. Il a manifestement tort, presque toutes ces pièces se trouvent dans le cartulaire original de la reine Blanche, du XIIIe siècle. (Bibl. nationale, f. l., 5993, fol. 175 et ss.) — Ficker, *Urkundenlehre*, t. I, p. 177, prétend que ces diplômes ont été rédigés après le 1er juin, date de la soumission de Thiébaut, et datés néanmoins de ce jour. Il a sans doute raison; mais le fait est de minime importance. — Dans toute notre narration, nous avons négligé de nous servir des Mémoires d'Erard, valet de chambre du duc Thiébaut Ier, dont les extraits, copiés à la fin du siècle dernier par Mory d'Elvange, ont été publiés dans les *Documents pour l'histoire de Lorraine*, t. XIII, 2e partie, p. 1-8. Ces extraits, que personne n'a connus avant le XVIIIe siècle, nous sont tout à fait suspects. La chronique d'Erard nous paraît avoir été fabriquée de toutes pièces au XVIIIe siècle même, à l'aide de Richer de Senones. L'auteur a eu soin d'y introduire une série d'histoires amoureuses pour allécher le lecteur. Nous acceptons à la rigueur que le Mémorial dit de Louis d'Haraucourt remonte au XVe siècle, puisque les histoires qu'il nous raconte ont été connues de Jean d'Aucy; mais les récits d'Erard ont été ignorés de tous avant Chevrier au milieu du XVIIIe siècle. Pourtant Digot, t. II, p. 35, et Ed. Winkelmann, *Kaiser Friedrich II*, t. I, p. 6, ont suivi le faux Erard et ont préféré son témoignage à celui de Richer. Ils admettent avec lui que Thiébaut, enfermé dans Amance, aurait envoyé un de ses capitaines nommé Simon avec 50 hommes pour brûler Nancy. « Et li capitaine s'acquita par trop bien de sa mission et ne resta maison que feut entière et que ne feut en flamme dans la ville dudit Nancy, dont fut grandement mal à tout chacun. Aucuns blamoient Monsignor et n'avoient pas tort, disant que c'estoit à luy folie et malvoiance; et advint, en outre, que le capitaine Simon ne put onc rejoindre Amance, mais feut prins à la sortie de Nancy et mis ès prison. »

Au prix de toutes ces concessions, Thiébaut n'obtint même pas la liberté. Frédéric II, pressé de retourner en Allemagne où son compétiteur venait de mourir, le traîna avec lui de diète en diète, emmenant en outre quatre chevaliers lorrains. Le duc demeura auprès du roi dans une véritable captivité. Un jour, l'abbé de Senones, Henri, envoya auprès de lui l'un de ses moines, le chroniqueur Richer, pour porter plainte contre le seigneur Philippe de Gerbéviller qui envahissait les biens du monastère; Richer le trouva à Würtzbourg et pendant huit jours resta auprès de lui (juillet 1218)[1]. Le roi finit pourtant par relâcher Thiébaut, moyennant une rançon de 1,200 livres de forts, dont Conrad, évêque de Metz, se porta garant pour lui[2]. Le duc revint en Lorraine et l'on trouve encore son nom sur quelques diplômes de l'année 1219[3]. Il mourut le 17 février 1220[4]. Le bruit courut dans le pays, et Richer s'en est fait l'écho, que Frédéric II, continuant de se méfier de lui, l'aurait fait suivre par une courtisane et celle-ci lui aurait versé, dans une nuit d'orgie, le poison fatal[5]. Jean d'Aucy veut que cet empoisonnement ait eu lieu à Strasbourg[6], et Wassebourg place le crime à Saint-Hippolyte, au pied du Haut-Kœnigsbourg[7].

Cette guerre de 1218, si fatale à Nancy, eut des conséquences très fâcheuses pour tout le duché de Lorraine. Désormais les comtes de Champagne y possédaient des fiefs; et, pendant près d'un siècle, l'influence champenoise sera prépondérante dans la région.

II

Après le passage de la duchesse de Champagne et du duc de Bar, la ville de Nancy n'était plus qu'une ruine; mais elle ne tarda pas à se relever. Les maisons se reconstruisirent, et bientôt elle reprit son ancien aspect. Seulement au XIIIe siècle, elle cessa pendant un certain temps d'appartenir direc-

1. RICHER, *SS.*, t. XXV, p. 298-299. Le 12 juillet, Frédéric II souscrivit un diplôme à Würtzbourg. (BÖHMER-FICKER, p. 939.)

2. *Histoire de Metz*, par les Bénédictins, t. II, p. 417.

3. LE MERCIER DE MORIÈRE, *Catalogue*, p. 5.

4. Il mourut sûrement avant le 2 avril 1220. Cf. *Documents sur le prieuré Notre-Dame*, n° 17. Un ms. de la Bibliothèque nationale (DESCAMPS, n° 99) donne comme date de sa mort le 17 février 1220; et il n'y a pas de raison de repousser ce témoignage. (LE MERCIER DE MORIÈRE, *Catalogue*, p. 23, n. 1.)

5. RICHER, *l. c.*

6. Ms. fol. 187.

7. *Antiquités de la Gaule Belgique*, f. 350. Thiébaut aurait continué sa route, et aurait succombé à Nancy; puis son corps aurait été porté à Sturtzelbronn.

tement aux ducs de Lorraine. Elle fut assignée comme douaire à diverses duchesses.

Les princesses qui convolaient en justes noces avec les ducs de Lorraine leur apportaient en général un certain nombre de possessions en terre ou une certaine somme d'argent. Leur mari, à son tour, leur abandonnait sous le nom de *dos* ou de douaire quelques beaux domaines de ses États. La jouissance de ce douaire, après la mort du mari, demeurait à la veuve ; elle en percevait le revenu pour son usage personnel et le gardait jusqu'à son décès : après quoi les terres faisaient retour au domaine ducal.

Ainsi quand le duc Ferri II (1205-1213) épousa Agnès de Bar, sœur du comte Thiébaut Ier, elle apporta à son mari les terres de Longwy, de Stenay et d'Amance[1], cette dernière où se sont déroulés les faits que nous venons de raconter. Ferri II, en revanche, lui avait assuré comme douaire un certain nombre de places, et, parmi elles, figurait la ville de Nancy[2]. A la mort de Ferri II, des difficultés s'élevèrent entre Agnès et son fils, le nouveau duc de Lorraine Thiébaut Ier. La duchesse dut se soumettre et, par un acte solennel daté de Nancy et déjà cité, juin 1214, elle promit de ne jamais se remarier[3] ; puis, par un second acte du 30 juillet, elle le déclara héritier de son bien propre, soit des trois places de Longwy, Stenay et Amance, et aussi de tout le douaire que son mari Ferri II lui avait reconnu[4].

Thiébaut avait épousé en septembre 1206 Gertrude, fille d'Albert II, comte de Metz et de Dagsbourg[5]. Albert mourut en 1212[6] et avec lui s'éteignit l'ancienne famille de Dabo, que le pape Léon IX avait rendue illustre. Thiébaut, devenu dans l'intervalle duc de Lorraine en 1213, fut, du chef de sa femme, héritier de ses biens et de ses titres. Il s'appela comte de Metz et comte de Dagsbourg. En face des évêques de Metz et des bourgeois de la ville, il eut une série de droits assez difficiles à énumérer. Il posséda le château de Dabo et les belles forêts du voisinage, le château de Turquestein, les villes de Sarrebourg et de Sarralbe ; en Alsace les châteaux de Herrenstein, de Girbaden, de Bernstein et d'Éguisheim[7], et, bien plus au nord, le château de Moha (*Musal*) qui domine la vallée de Liège[8]. Quand le duc Thiébaut fut

1. *Desmances, Louvini et Satenay.* Les trois localités mentionnées dans la charte de la duchesse Agnès de 1214. D'après le traité de paix du 2 novembre 1208 entre Thiébaut, comte de Bar, et son beau-frère le duc Ferri II, le comte devait occuper ces trois places sa vie durant (Dom Calmet, t. II, Pr., col. 375). Après sa mort survenue le 2 février 1214 (*Art de vérifier les dates*, t. III, p. 46), les trois places revinrent à sa sœur Agnès.

2. Le fait résulte de l'abandon qu'Agnès doit faire à Gertrude de Dagsbourg de Nancy. Voir p. 127.

3. Voir plus haut.

4. Voir plus haut.

5. Le duc Ferri II, en signant ce mariage pour son fils s'était engagé à rendre à Albert de Dagsbourg la forteresse de Thicourt (Dom Calmet, t. II, Pr., col. 417). Thicourt, c. de Faulquemont, Moselle. Sur Gertrude, Brinckmeier, *Genealogische Geschichte der Hauses Leiningen*, t. I, p. 46. En réalité, elle appartenait à la famille des comtes de Metz.

6. Reineri *Annales*, 1212 dans Pertz, *SS.*, t. XV, p. 664.

7. La plupart de ces biens sont indiqués dans la *Chronique de Richer* (*SS.*, t. XXV, p. 312). Voir aussi les indications sur le règlement définitif de la succession de Dabo dans Le Mercier de Morière, *Catalogue*, p. 27.

8. Ce château est souvent cité dans les *Annales* Reineri (*SS.*, t. XV, p. 664 et ss.).

mort au début de 1220[1], son frère Mathieu II, qui lui succéda, ne pouvait contraindre sa belle-sœur à prendre un engagement semblable à celui auquel avait jadis souscrit Agnès de Bar. Et, de fait, à peine quelques mois s'étaient écoulés depuis la mort de son mari, que Gertrude épousa en secondes noces le comte de Champagne, Thiébaut IV, le vainqueur d'Amance[2]. Elle lui apportait tout son magnifique héritage ; mais, bien plus, elle va, en quittant la Lorraine, arracher un lambeau de ce pays, et ce sera la ville même de Nancy.

Il avait été, selon toute apparence, convenu qu'à la mort d'Agnès de Bar, Nancy deviendrait le douaire de sa belle-fille, Gertrude de Dagsbourg. Agnès de Bar survivait à son fils aîné, et voici que Gertrude, la jeune veuve, réclama ce douaire, encore qu'il ne fût point vacant. Son nouveau mari appuie cette réclamation et comment résister à la Champagne victorieuse, toute-puissante dans le duché depuis les événements de 1218 ? Mathieu II, qui était alors à Troyes presque comme un otage, dut se soumettre. Par un premier acte daté du 25 mai, il promit d'aider Thiébaut IV contre les adversaires qui lui disputaient son héritage et contre toute autre créature, sauf contre l'empereur et le roi des Romains, son fils[3]. Par un second acte du mois de mai, il assigna à sa belle-sœur Gertrude en douaire avec Nancy, Gondreville, l'ancienne résidence des Carolingiens. Il s'engagea à faire abandonner par sa mère Agnès tous les droits des ducs de Lorraine sur ces deux châteaux, sur leurs habitants, sur les alleux et les fiefs ; mais, à la mort de Gertrude, les deux châteaux avec tous leurs appendices devaient retourner au domaine ducal. Il livra en outre à Thiébaut IV tous les fiefs de la châtellenie de Gondrecourt[4], que jadis Guy de Plancy[5] tenait de lui ; il promit de céder tous les documents concernant l'héritage des comtes de Metz et de Dagsbourg[6]. La comtesse Blanche et son fils Thiébaut IV donnèrent des contre-lettres au duc de Lorraine Mathieu et s'engagèrent à restituer sans faute Nancy et Gondreville à la mort de Gertrude[7]. La vieille duchesse Agnès dut se soumettre. En avril 1220, elle rendit Nancy dont elle comptait bien jouir sa vie durant et aussitôt Mathieu en investit Thiébaut de Champagne, au nom de Gertrude[8]. Que de haines devaient s'accumuler dans le cœur de la belle-mère contre cette bru qui, non contente de se remarier si vite après le décès de son fils, la dépouillait ! Elle se révolta ; mais Mathieu II

---

1. Voir plus haut, p. 125, n. 4.

2. REINERI *Annales* (*SS.*, t. XV, p. 678). Le mariage a été conclu dès le mois de mai 1220 (D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Histoire des comtes de Champagne*, t. IV, p. 188). Dans ces *Annales*, le duc de Lorraine est nommé *duc de Nancei ;* parfois, par inadvertance, *duc de Lancei*.

3. DOM CALMET, t. II, pr., col. 430 : *Actum Trecis anno gratiæ MCCXX, in crastino Trinitatis*. L'acte a été oublié par LE MERCIER DE MORIÈRE.

4. Arrondissement de Commercy, Meuse.

5. Méry-sur-Seine, Arcis-sur-Aube, Aube.

6. LE MERCIER DE MORIÈRE, *Catalogue*, n° 1.

7. *Ibid.*, n° 2.

8. *Ibid.*, n° 3. L'archevêque de Trèves constata l'abandon fait par Agnès. (*Ibid.*, n° 4.)

dut lui donner une indemnité et s'engager à ne se livrer contre elle à aucun acte de violence. Blanche de Champagne et Thiébaut furent garants de cet engagement[1]. Et comme si ce n'était pas assez de soumission envers les voisins de l'ouest, Mathieu II leur livra sa ville de Neufchâteau sur les bords de la Meuse, et il consentit, le 30 juillet 1220, à la recevoir comme fief de la Champagne[2].

La vieille Agnès de Bar devait avoir sa revanche. Le mariage de Thiébaut IV avec Gertrude de Dagsbourg fut de très courte durée. Au bout de deux années[3], il était annulé par l'autorité ecclésiastique sous prétexte de parenté[4]; l'union avait été stérile, mais sans doute des motifs encore plus graves avaient amené la rupture[5]. Gertrude ne tarda pas à se remarier; elle donna sa main à Simon de Linange; mais, jeune encore, elle mourut sans enfants, au début de 1225[6]. Son riche héritage passa après de longues contestations partie aux évêques de Metz, partie à ceux de Strasbourg. Le frère de son troisième mari, Ferri, garda simplement Dabo, le château de Girbaden et le monastère de Hesse; il est la tige de l'illustre famille de Linange-Dabo[7]. Quant à la ville de Nancy, elle fit sûrement retour au duc Mathieu II, soit après la rupture du mariage de Thiébaut IV et de Gertrude, soit après la mort de cette dernière en 1225. Mathieu II sans doute ne restitua pas la ville à sa mère Agnès de Bar[8] et la garda pour lui. Même quand il se maria en 1225, il ne voulut pas se dessaisir de Nancy, en estimant la possession de trop grande importance. Il assigna en douaire à sa femme Catherine de Limbourg le château de Gondreville et, au lieu de Nancy, le château de Bitche, très éloigné du centre. Il estima ces biens d'un revenu de 500 livres messins et il s'engagea, s'ils ne produisaient point cette somme, à la parfaire sur ses domaines les plus voisins[9].

Lors de son mariage, il n'avait point voulu céder Nancy; il l'abandonna pourtant pour procurer à son fils un beau parti. En 1249, atteint de sombres

1. Le Mercier de Morière, *Catalogue*, n° 5.

2. *Ibid.*, n° 7. En août 1220, Mathieu II et Thiébaut IV, comte de Champagne, conclurent un arrangement au sujet des dettes faites par le duc de Lorraine Thiébaut II et sa femme Gertrude. Les dettes contractées avec les bourgeois de Metz devaient être acquittées en commun par les deux parties; celles contractées dans le comté de Dagsbourg, par le comte de Champagne; toutes les autres, par le duc de Lorraine. (*Ibid.*, n° 8.)

3. *Post biennium.* (Albéric de Trois-Fontaines dans Pertz, *SS.*, t. XXIII, p. 910.)

4. *Ventilata postmodum affinitate, de precepto ecclesiae.* (Albéric, *ibid.*)

5. *Quia sterilis erat*, dit d'abord Richer de Senones, et, un peu plus loin, il ajoute : *Si fas esset os ponere in celum, dicerem quare tam nobilis progenies et tam sancta per dictam mulierem herede caruit.* (*SS.*, t. XXV, p. 312.)

6. Le fait mentionné à cette année par Albéric. (*SS.*, t. XXIII, p. 916.)

7. Voir à ce sujet Le Mercier de Morière, pp. 25-28. L'évêque de Liège garda le château de Moha.

8. Agnès de Bar survécut à son ancienne bru. Elle ne mourut qu'en 1226. (Le Mercier de Morière, p. 47.)

9. A. D., B, 370, n° 5 (original scellé); Le Mercier de Morière, n° 54. En 1238, il donna Bitche en apanage à son frère Renaud; et il indemnisa Catherine en lui cédant, par acte du 23 août, la ville de Longwy, n° 209.

pressentiments et sentant sa mort prochaine, il résolut de pourvoir à l'avenir de ce fils Ferri, alors âgé d'environ 9 ans[1]. Il voulut lui désigner une femme de son choix. Il jeta précisément les yeux sur une fille de ce Thiébaut IV de Champagne[2] et de la troisième femme de celui-ci, Marguerite de Bourbon. Le 6 juin, Mathieu II d'une part, Thiébaut de l'autre concluent les conventions suivantes. Le jeune Ferri de Lorraine épousera Marguerite de Champagne, qui avait environ 6 ans[3], aussitôt que ce mariage pourra se célébrer. Thiébaut donnera à sa fille 12,000 livres de *provenisiens* payables moitié au moment du mariage, moitié un an après; Ferri assurera à sa femme un douaire d'un revenu de 3,000 livres. Ce douaire se composera de Neufchâteau, Châtenois, Nancy, Saint-Nicolas-de-Port, Varangéville et ses dépendances[4]. La première au moins de ces localités relevait à titre de fief de la Champagne. Si l'une des parties rompait l'engagement, elle devait payer une amende de 3,000 marcs. Un grand nombre de seigneurs furent garants de ces traités: Gautier, sire de Vignory; Henri, comte de Vaudémont; Thiébaut II, comte de Bar, et Renaud, son frère; Geoffroi, sire de Bourlémont; Simon, seigneur de Pierrefitte; Simon, sire de Clefmont, et Jean, sire de Choiseul[5]. Geoffroi de Bourlémont et Guillaume de Brion pour Thiébaut IV, Amé de Neufchâteau et Geoffroy d'Amance pour le duc étaient désignés pour évaluer le douaire, et, en cas de désaccord, ils appelleraient pour les départager Guigues, comte de Vienne[6].

Ni Mathieu II ni Thiébaut IV ne devaient voir le mariage de leurs enfants. Le duc de Lorraine mourut en février 1251[7], le comte de Champagne, roi de Navarre, le 14 juillet 1253[8]. Les engagements pris furent pourtant tenus. Le 10 juillet 1255, le duc Ferri III, qui venait d'atteindre sa majorité, les ratifia[9] et le mariage fut solennellement célébré. Ferri donna un délai à la veuve de Thiébaut IV, Marguerite de Bourbon, et au fils de celle-ci, Thiébaut V, pour le paiement de la dot[10]. Il stipula que si Marguerite, sa femme, mourait sans héritier, il restituerait les 12,000 livres à la comtesse de Cham-

---

1. Il était né vers le début de 1240. (LE MERCIER DE MORIÈRE, p. 78.)

2. Dans l'intervalle, Thiébaut IV était devenu roi de Navarre, à la mort de son oncle Sanche VII le Fort; il fut proclamé à Pampelune le 8 mai 1234.

3. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE place sa naissance vers 1243. (*Histoire des comtes de Champagne*, t. I, p. 341.)

4. LE MERCIER DE MORIÈRE, *Catalogue*, nos 346 et 347. Le no 346 est l'acte de Mathieu II, le no 347 celui de Thiébaut IV. Un extrait de cet acte a été donné par BENOÎT PICART, *Supplément à l'Histoire de la maison de Lorraine*, p. 75.

5. LE MERCIER DE MORIÈRE, *Catalogue*, no 348. Tous ces actes en français dans le *Liber principum* à la Bibl. nationale. Ve Colbert, vol. 56 et 57; au *Catalogue* de D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, nos 2863-2870. Thiébaut IV donna de son côté comme cautions Jean de Dampierre, Eustache de Conflans et Jean de Choiseul. (D'ARBOIS, *Catalogue*, no 2889-2891.)

6. LE MERCIER DE MORIÈRE, p. 79. Cf. D'ARBOIS, *Catalogue*, no 2913.

7. LE MERCIER DE MORIÈRE, p. 73.

8. D'ARBOIS, *l. c.*, t. IV, p. 337.

9. DOM CALMET, t. II, Pr., col. 375; D'ARBOIS, *Catalogue*, no 3080.

10. La moitié des 12,000 livres devait être payée à l'octave de la fête de saint André (7 décembre) 1258, l'autre moitié le 7 décembre 1259.

pagne. Celle-ci, pour rentrer dans cette somme, devait garder six années durant Neufchâteau, Châtenois, Port et Varangéville, estimés d'un rapport de 2,000 livres par an. Si nous rapprochons ce document de la charte du 6 juin 1249, nous voyons que la terre de Nancy était estimée d'un revenu de 1,000 livres de *provenisiens* par an, et c'est le premier chiffre précis qui nous soit fourni.

Mais ce fut Marguerite de Champagne qui survécut à son mari, décédé en 1303. On lui donna le douaire qui avait été stipulé et, pendant sept années, elle toucha le revenu des cinq cités de Neufchâteau, Châtenois, Nancy, Saint-Nicolas-de-Port et Varangéville. Elle mourut le 30 août 1310, suivant une tradition qui s'est conservée au couvent des Dames prêcheresses[1].

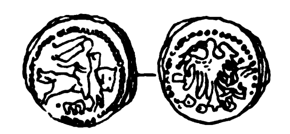
Ainsi, à trois reprises, au cours du XIII[e] et au début du XIV[e] siècle, Nancy fut aliénée du domaine ducal; de 1213 à 1220 en faveur d'Agnès de Bar, de 1220 à 1222 ou 1225 en faveur de Gertrude de Dagsbourg, de 1303 à 1310 en faveur de Marguerite de Champagne. Pendant le reste du temps, Nancy releva directement des ducs de Lorraine. Même pendant la période où les duchesses percevaient les revenus, la ville restait sous la suzeraineté des ducs, qui y agissaient en véritables maîtres. Ils avaient seulement renoncé à leurs droits fiscaux; mais toute l'administration continuait de relever d'eux.

III

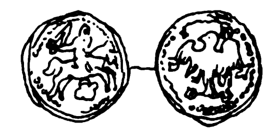
Les autres renseignements que nous avons sur Nancy pendant le règne de Mathieu II (1220-1251) sont peu abondants. Nous avons déjà signalé les dons du duc au prieuré Notre-Dame[2], à la Commanderie Saint-Jean[3] et à l'abbaye de Clairlieu[4]. Ces chartes nous ont appris qu'un pont reliait dès cette époque Nancy à Malzéville ; que vers ce moment furent fondés les Grands-Moulins ; que déjà le duc tirait des ressources importantes sur les objets qui entraient à Nancy (*péage*) et sur ceux qui y étaient vendus (*vente*)[5]. Sous ce règne apparaissent aussi les premières mentions d'une léproserie sise en dehors de la ville[6]. Un prévôt[7] continuait d'administrer, au nom du duc,

1. LIONNOIS, t. I, p. 269.
2. LE MERCIER DE MORIÈRE, *Catalogue*, n° 89 et n° 306.
3. *Ibid.*, n° 276.
4. *Ibid.*, n° 78, 79, 92, 168, 236, 251, 307, 370.
5. Cf. *supra*, p. 104 et 84.
6. Cf. *infra*, p. 140.
7. *Catalogue*, n° 77. Peut-être ce prévôt est Forquignon de Nancy qui, le 17 février 1244, vendit au prieuré de Flavigny ce qu'il possédait à Vaudeville et Crantenoy. (LE MERCIER DE MORIÈRE, n° 274.)

Nancy et les environs. L'abbaye Saint-Goëry d'Épinal, que Mathieu II venait de prendre sous sa protection spéciale, s'engagea en échange à payer annuellement entre les mains de ce prévôt une quarte de cire (acte de décembre 1227). Des seigneurs possèdent à Nancy des fiefs relevant du duc. Ainsi l'on nous cite monseigneur Cunon de Nancy. Le 25 février 1247, Mathieu II abandonne à ce personnage tout ce qu'il possédait au village de Leyr, excepté ce qu'il avait déjà cédé au monastère Sainte-Glossinde de Metz[1]. Enfin, quelques pièces de monnaie prouvent que l'atelier monétaire de Nancy continuait de fonctionner sous ce prince. Ni Agnès de Bar ni Gertrude ne semblent avoir frappé de pièces en leur nom dans la ville de leur douaire ; toutes celles qui sont parvenues avec la légende Nancy ont été émises par Mathieu II. Pour la première fois, nous voyons sur les monnaies la représentation du cavalier armé de toutes pièces, l'épée levée, qui se trouve plus anciennement sur les sceaux[2] ; sous le cheval la lettre M,



MONNAIE DE MATHIEU II (1er type)



MONNAIE DE MATHIEU II (2e type)

initiale du nom de Mathieu, entre deux points. Au revers est représenté à droite un aigle éployé avec la légende .NANCEI.[3] ; c'est l'alérion[4] qui, depuis le règne de Ferri II, est devenu l'emblème de la famille ducale de

1. *Catalogue*, n° 305. Pièces justificatives, n° XLVII, p. 304. Leyr, canton de Nomeny. DE ROGÉVILLE, *Dictionnaire des ordonnances*, t. II, p. 165, publie un acte de Mathieu II, du 26 mai 1232, aux termes duquel ce prince aurait établi quatre tabellions dans la ville de Nancy et deux dans chacune des prévôtés du duché. Ces tabellions seraient entrés dorénavant en concurrence avec les notaires impériaux et ecclésiastiques. Mais cette pièce que reproduit NOËL, *Recherches historiques sur l'origine du notariat en Lorraine*, 1831, p. 103, a tous les caractères d'un faux. Elle est écrite en roman, ce qui est très rare à cette époque ; il y est question des baillis (au pluriel) et des procureurs du duché, qui n'apparaissent que plus tard.

2. Voir le très beau sceau de Simon Ier sur une charte de 1115-1126 et que nous avons publié : *Chartes antérieures au XIVe siècle conservées à la bibliothèque de Nancy*. (Extrait du *J. S. A. L.*, 1899.)

3. DE SAULCY, *Recherches*, p. 30 (pl. II, fig. 8) ; J. HERMEREL, *Les Monnaies des premiers ducs héréditaires*, p. 71, fig. 34 ; *Collection* de CHARLES-ROBERT, n° 1200.

4. M. H. LEFEBVRE, *A propos d'un sceau du duc Simon II* (*J. S. A. L.*, 1894, p. 3), a voulu voir la première représentation des alérions sur un sceau du duc Simon II, au bas de cet acte (**A. D.**, B, 798. Mandres, n° 28). « In nomine sancte et individue Trinitatis. Ego Simon Dei providentia Lothoringie dux et marchio cunctis notum facio posteris et modernis quod Balduinus de Mandles homo meu factus sit ligius post dominum Darneii (*le seigneur de Darney, Vosges, après lequel se plaçait Baudouin de Mandres dans la hiérarchie féodale*), domum suam de Mandles a me feode accipiendo tali modo, quod si heredem de legitima uxore mea per gratiam Dei habuero, Balduinus et heres ejus ab herede meo de legitima uxore mea dictam domum, ut de me tenuerant, sic tenebunt. Si vero moriar heredem de uxore mea legittima non relinquens, Balduinus et heres ejus erunt a dicto hominio penitus absoluti et eamdem domum suam de Mandles a feodo absolutam in proprium suum allodium rehahebunt. Cujus rei testes fuerunt Bruno de Roseires, Gerardus li Truie, Jotfridus de Dawelleio, Trirricus de Sassures, Tirricus de Sentalaphe, Arardus de Belenneio, Gerardus de Tandun, Tirricus de Sesseio, dominus Tirricus de Mandles, et alii plurimi quorum memoriam non habemus. » Cet acte, comme M. LEFEBVRE le fait observer, est bien de Simon II (1176-1205). Sur le sceau, le duc est représenté dans l'attitude du cavalier armé, se couvrant de la droite de son écu. Cet écu est traversé

Lorraine[1]. Ce type présente quelques variétés; à la place de la lettre M, on voit parfois sous le cheval une espèce de fleuron évidé et trilobé, et ici encore l'on a prétendu reconnaître le chardon ou bien une tige de rosier[2]. L'aigle est aussi, sur quelques pièces, accompagné d'une légende différente; +N—NCI; pourtant il semble bien que cette légende désigne la ville de Nancy[3].

---

d'une bande héraldique sur laquelle se trouvent des signes où M. Lefebvre a voulu voir des alérions. Mais nous y voyons plutôt de simples fleurons, analogues à ceux qui se remarquent sur le sceau de Simon Ier. Les alérions apparaissent pour la première fois sur un sceau de Ferri de Bitche, appendu à un titre pour Stürtzelbronn, de l'année 1196. Le sceau a été reproduit par Dom Calmet, t. II, pl. II, nº VIII. Quand Ferri II fut devenu duc de Lorraine, il garda cet emblème de son père (sceau reproduit *ibid.*, nº X); puis les alérions figurent sur les sceaux de Thiébaut Ier et de Mathieu II. Voir Le Mercier de Morière, *Catalogue*, les deux planches.

1. L. Quintard, *Restitution au duc Mathieu II de deniers attribués à Ferri III*, dans les *M. S. A. L.*, 1876. M. Quintard attribue à Mathieu II les pièces représentant un cavalier armé sans légende, et l'épée en pal avec divers ornements et la légende .NANCEI.: mais nous continuons de donner ces pièces à Ferri III, puisqu'elles ont la plus grande analogie avec celles de ce prince qui sont signées.

2. Saulcy, pl. II, n. 9; Hermerel, fig. 35; Charles-Robert, *Catalogue*, nº 1201. C'est dans ce catalogue qu'il est question de la fleur du chardon.

3. Saulcy, pl. II, n. 11; Hermerel, fig. 36.

CHAPITRE VI

Nancy sous le règne de Ferry III (1251-1303).
Le couvent des Dames prêcheresses. — La loi de Beaumont.
Topographie de la ville.

---

§ Ier. *Dons de Ferri III au prieuré Notre-Dame, à la Commanderie Saint-Jean, à Clairlieu. — Les Dominicains à Toul. — Jean le Jaloux. — Fondation du couvent de Dominicaines à la Madeleine, près Saint-Nicolas. — Transfert du couvent à Nancy, dans l'ancien palais ducal. — Débuts du monastère. — Description des bâtiments et de l'église. — Donation aux Dames prêcheresses de la léproserie de la Madeleine. — Histoire de cet établissement. — La lèpre à Nancy. — Autres dons faits aux Dames prêcheresses. — Le couvent sous la Révolution. — Sa destruction.*

§ II. *Donation aux bourgeois de Nancy de la charte de Beaumont (25 mars 1266). — Le comte de Champagne gardien du pacte. — 1° Administration de la ville; les échevins de Nancy; origine et compétence du tribunal des échevins; le bailli de Nancy et le maître-échevin; le prévôt de Nancy; les deux et les quatre de la ville; la feauté. — 2° Disparition du servage;* l'entrecours *avec Liverdun; redevances fixes que le duc lève à Nancy : taille, conduit, impôts indirects; banalité des moulins et des fours; privilèges accordés à la cité par René II; revenus propres de Nancy; la garde des portes et le guet. — 3° De quelques coutumes de Nancy; le duel judiciaire et les épreuves; les pierres de scandale; sentences prononcées contre des bêtes; rédaction des coutumes en 1519 et 1594.*

§ III. *Les remparts de Nancy. — La porte Saint-Nicolas et la porte Bezuel. — La poterne Saint-Jean. — Les halles. — Le nouveau palais. — La Monnaie : pièces de Ferri III frappées à Nancy. — Développement des institutions du duché. — Le tribunal des assises.*

Conclusion.

Si les documents sur Nancy, pendant le règne de Mathieu II, sont très rares, il n'en est pas de même sous le long règne de Ferri III qui dura cinquante-deux années (1251-1303). Nous pouvons classer les renseignements qui nous sont parvenus sur cette époque sous trois chefs : 1° Ferri III fait diverses donations aux établissements déjà existants de Nancy, et il crée dans la ville un nouveau couvent : celui des Dames prêcheresses; 2° il donne à la ville de Nancy une nouvelle organisation, en concédant aux bourgeois la loi de Beaumont; 3° de ses chartes il est possible de tirer une série de précieuses indications sur la topographie de la cité, sur les nouveaux monuments qui s'y élèvent, sur les fonctionnaires qui y fixent leur résidence[1].

---

1. M. Henri Lepage a dressé un catalogue très utile des actes du règne de Ferri III dans les *M. S. A. L.*, 1876, pp. 226-288. Ce catalogue, qui comprend 604 numéros, n'est pourtant pas complet. M. Lepage n'a dépouillé que les imprimés et le fond des archives départementales de la Meurthe. D'autres chartes du duc se trouvent dans les autres dépôts de manuscrits, notamment dans la collection de

I

Nous avons déjà fait connaître les dons nombreux que Ferri III fit au prieuré Notre-Dame situé devant les portes de Nancy, à la Commanderie Saint-Jean du Vieil-Aître, à l'abbaye de Clairlieu. Au prieuré il confirma diverses redevances « sur les droitures de la vente et sur le péage de la halle de Nancy », et il lui en accorda de nouvelles [1]. A la Commanderie il céda diverses terres à Laxou et à Mazerules [2]; à l'abbaye il assura les Grands-Moulins, une rente sur les fours banaux de Nancy [3] et il lui confirma divers biens aux environs de la ville [4]. Mais Ferri III n'a pas seulement favorisé les anciens couvents situés près de Nancy, il a créé un monastère dans l'intérieur de la ville; ce fut un monastère de femmes, celui des Dominicaines ou Dames prêcheresses.

Chaque siècle du moyen âge a vu la naissance de nouveaux ordres religieux. Au XIIe siècle se sont formés, en Terre-Sainte, les trois ordres militaires de Saint-Jean, du Temple et des chevaliers teutoniques; sur le sol même de la France a poussé la congrégation de Cîteaux. Les religieux de Cîteaux protestaient contre les richesses des moines de Cluny, la beauté de leurs églises, leurs dépenses excessives. Ils leur reprochaient de ne plus remplir avec zèle leurs devoirs religieux. Mais voici qu'au XIIIe siècle les Cisterciens à leur tour paraissaient trop riches et trop tièdes, et de nouvelles congrégations se formèrent pour rappeler les moines à la pauvreté primitive et pour réformer la société corrompue. Saint Dominique fonda l'ordre des frères prêcheurs ou Dominicains, qui reçurent pour mission de combattre les hérétiques, en multipliant les prédications et en portant partout la bonne parole. Saint François d'Assise créa la congrégation des frères mineurs ou Franciscains qui faisaient vœu de pauvreté absolue. A côté des couvents d'hommes s'établirent des couvents de femmes : Dominicaines et Franciscaines; c'était ce qu'on appelait les maisons du second ordre. Bien plus, saint Dominique et saint François s'associèrent de pieux laïques, qui s'engagèrent à pratiquer strictement les devoirs religieux, à combattre le bon combat, à lutter pour la foi. Les laïques affiliés formèrent le troisième ordre, ou, comme on disait, le tiers-ordre [5].

Les deux ordres des Dominicains et Franciscains étaient à peine créés, qu'ils se propagèrent avec une grande rapidité par toute l'Europe. La Lor-

---

Lorraine à la Bibl. nationale. M. Lepage avait fait ce travail pour prouver la fausseté de la légende d'un emprisonnement de Ferri III qui aurait duré plusieurs années. Nous y aurons souvent recours et nous citerons : Lepage, *Catalogue*.

1. Cf. *supra*, p. 84 ; Lepage, *Catalogue*, n° 318 et les autres chartes indiquées par nous.
2. Cf. *supra*, p. 95-96; Lepage, *ibid.*, n°s 338, 484, 534.
3. Cf. *supra*, p. 104; Lepage, *ibid.*, n°s 68 et 202.
4. Lepage, *ibid.*, n°s 82, 414, 488, 558, 564.
5. Sur les Dominicaines, voir [Hélyot] *Histoire des ordres monastiques*, t. III, pp. 240 et ss.

raine, dont les habitants étaient foncièrement religieux, ne pouvait pas rester en arrière. Les Franciscains eurent de très bonne heure des maisons dans chacun des Trois-Évêchés, à Toul, à Metz et à Verdun; un couvent fut créé en terre lorraine, à Neufchâteau. Les Dominicains, qui partout faisaient concurrence aux frères mineurs, s'établirent eux aussi à Toul, à Metz et à Verdun[1]. La maison des Dominicains de Toul, fondée vers l'an 1245[2], contribuera à la création, à Nancy, d'un établissement de Dames dominicaines.



ANCIENNE GRILLE DE LA FERME DE LA MADELEINE

(Musée lorrain.)

Le duc Ferri III fut le protecteur des Dominicains de Toul; et, sur la fin de son règne, il s'occupa avec eux de fonder une maison de Dominicaines dans le diocèse. Il fallait trouver quelque homme charitable qui consentît à faire les frais de la création. Cet homme se présenta. Ce fut un bourgeois de Nancy, nommé Jean le Jaloux, qui vivait paisiblement avec sa femme Maance et ses quatre filles[3]. Il avait de plus un fils, Simonin le Jaloux, marié à demoiselle Aleirs[4]. Tout ce monde, rempli de sentiments religieux, soupirait après le cloître et, du consentement des siens, le père offrit toutes ses possessions pour une maison de Prêcheresses. La plupart de ses biens étaient situés près de Saint-Nicolas et c'est dans cette ville qu'on songea tout d'abord à établir le couvent. Ferri III donna l'autorisation nécessaire le 24 mars 1293[5].

1. Digot, *Histoire de Lorraine*, t. II, pp. 165-166.
2. Lepage, *Les Communes de la Meurthe*, t. II, p. 586.
3. Voir l'inscription qui se trouvait au cloître des Dominicaines dans Lionnois, t. I, p. 265.
4. Charte de Simonin publiée par nous dans la 1re éd. de l'*Histoire de Nancy*, p. 345.
5. Lepage, *Catalogue*, n° 486. Nous renvoyons au texte que nous avons donné dans la 1re éd. de l'*Histoire de Nancy*, p. 343.

Mais comme on se heurta dans Saint-Nicolas à quelques difficultés, on choisit pour la construction les bords d'un ruisseau qui coulait à certaine distance à l'ouest de la petite cité et où Jean avait de vastes propriétés. Le ruisselet portait le nom de Marleru et il arrosait une ancienne maladrerie dédiée à sainte Madeleine[1]. Ferri III approuva ce choix[2], et le monastère nouveau fut bâti avec rapidité. Pour les frais de construction et d'entretien des religieuses, le Jaloux céda toute une série de biens sur le finage de Saint-Nicolas et de Varangéville, aux cantons de la Vanne, de l'Olivier, de la Fontaine; il abandonna des cens qu'il avait dans le bourg sur des maisons rue des Fèvres ou près de la halle. La donation est du 14 août 1295[3]; déjà, le 27 mars précédent, Simonin et sa femme avaient solennellement renoncé à l'héritage paternel[4].

Mais bientôt on s'aperçut qu'on avait fait fausse route. En réalité, l'emplacement était mal choisi. Il était situé trop loin de Saint-Nicolas et surtout trop loin de Nancy. Le couvent ne pouvait prospérer que dans une cité où les religieuses trouveraient les ressources indispensables. Puis les nonnes n'étaient pas en sûreté près de ces bois qu'infestaient souvent les brigands. Elles quittèrent en 1298 la maison où elles étaient à peine installées. Elles en gardèrent la propriété et la convertirent en ferme qu'elles louèrent avec les champs voisins. La ferme subsiste encore et porte le vieux nom de ferme de la Madeleine. D'elle provient une curieuse enseigne en fer forgé où on lit l'invocation : *Grâce à Dieu,* et qui aujourd'hui se trouve au Musée lorrain[5]. Tout près était jadis un oratoire : le pavé en était formé des pierres funéraires des religieuses mortes aussitôt après la fondation[6].

C'est à Nancy que les Dominicaines se retirèrent. Nous avons vu que dès le XII[e] siècle les ducs de Lorraine possédaient à Nancy un château ou un palais. Ferri III trouvait ce palais trop peu commode, et il en avait commencé la destruction[7]. Il résolut de donner aux religieuses l'emplacement de ce palais avec les bâtiments encore debout, avec les chambres, la cuisine, la chapelle[8], se réservant seulement les revenus de cette dernière. Il leur accorda aussi permission d'y amener une fontaine prise sur le ruisseau de Boudonville (juillet 1298[9]). Les religieuses approprièrent les bâtiments comme elles purent. Jean le Jaloux leur vint encore en aide. Par son testament signé en

1. LEPAGE, *Les Communes de la Meurthe,* t. I, p. 678.
2. Charte de 1293-1294 dans *Histoire de Nancy,* p. 344.
3. Publié *ibid.,* p. 346.
4. *Ibid.,* p. 345.
5. Voir notre reproduction.
6. LIONNOIS, t. I, p. 263.
7. « Je doing et ai donnei a serours precheresses demorans deleiz Port mon palais de Nancey ensi com il se donne et soloit estre fais quan il iere entiers. » La destruction du palais était ainsi commencée. Depuis LIONNOIS, cette charte a été mal comprise. On s'est imaginé que Ferri III n'a cédé aux religieuses qu'une *partie* de son palais et qu'il s'était réservé le reste ; on a cru que ce reste était la grande maison, devenue plus tard l'Hôtel de la Monnaie ; mais nous ferons plus tard l'histoire de la grande maison et nous prouverons que les ducs ne l'ont acquise qu'au XV[e] siècle. Cf. *infra,* p. 294.
8. Cette chapelle, comme il résulte du testament de Jean le Jaloux, était dédiée à sainte Catherine.
9. Voir la charte publiée par nous, *l. c.,* p. 347.

octobre 1298[1], après divers dons en faveur des moines de Varangéville, des frères prêcheurs et mineurs de Toul, des prêcheurs, des mineurs et des prêcheresses de Metz, des couvents de Beaupré et de Clairlieu, des pauvres béguines d'Épinal, il laissa la plus grande partie de ses biens aux prêcheresses de Nancy où il voulait être enterré dans la chapelle de Sainte-Catherine. C'étaient trente journaux de terre au finage de Saint-Nicolas-de-Port, des vignes et des prés à Varangéville, des gélines et des cens sur des maisons à Saint-Nicolas, quatre muids de vin et quatorze sous toulois de cens à Amance, un meix sur les fossés de Nancy « dairiers la grant tour[2] ». Quelques menues rentes devaient servir à « faire pitance » aux sœurs le jour de l'anniversaire de sa mort, à entretenir jour et nuit une lampe au chœur des religieuses, à faire des distributions de pain aux pauvres. Après la mort du

---

1. Nous publions ici ce texte très important, d'après l'original qui nous a été communiqué par M. Léon Germain :

« En nom dou peire et dou fil et dou saint esperit. Amen. Je Jehans dis le Jalous bouriois de Nancey, en mon boin san et en ma bone memoire fas et ordone mon testament et ma darriene volentei en tel meniere. Premierement je wel que tuit mi det soient paiei et mes restitutions faites. Apres je elig ma sepulture aus serours pracheresces de Nostre Dame dou palais de Nancey en la chapele sainte Katherine, au quelz serours je done pour Deu et en amone perpetuel trente journaus de terre on finage de Port, les quelz je acenne en tel meniere; c'est a savoir dix jours on leu con dit en haut champ entre les dous chamins en la fin de Malevaus; dix jours on leu con dit en Romiaus; cinc jours davant Vœure sus lou chamin; cinc jours con dit en Marcienney. Apres je lor doig mon grant prei en Barailens tout entierement qui siet en la prairie de Loemie. Apres je lor doig ma piece de vigne con dit en la plance au chaus on vignoble de Warengeville. Apres je lor done quatre meus de vin de cens a touz jours con me doit a Amance, ensi com il est contenui on letres que je ai saelees dou sael de la court de Nancey. Apres je lor done vinc gelines de cens a touz jours chaucun an et lor acenne a panre sus les gelines con me doit a Port de cens a la Nativetei Notre Signour. Apres je lor done chaucun an a touz jours mais quarante solz de toullois de cens com me doit, c'est asavoir quatorze solz a Amance sus le ritaite que Hazars qui fut mes sergans tient; apres je lor doig aceinze les vinc et cinc sols que li masons Remeri lou couson de Port me doit et douze deniers sus la mason Milet lou charreton, pour acomplir les quarante solz desus dis. Apres je lor doig mon meis à Nancey que j'aquestei a mastre Therri lou monier qui siet sus le foucez. Apres je done au serours desus dites vinc livres et ordone en tel meniere que je wel com en aqueste dix soudees de terre por faire pictance au dites serours lou jour de mon anniversaire et com en achesse terre pour soignier une lampe nuit et jour on cuer des dites serours; et dou remenant des dites vinc livres je wel com en achece livres teis que plus necessaire seront. Et wel et ordone que ce men hooir metoient debat ne contredit, ou autres persones, en l'eritage que je done aux serours desus dites, je lor doig cent livres de messeins sus tout mon heritage. Et doig ancor au dites serours vinc solz en pictance le jour de mon obit; et wel qu'il i ait quatre quartes de cire por mon luminaire. Apres je done les eut solz de cens que je ai sus la mason Alizete de Warengeville por pourseignier une lampe davant saint Nicholas. Apres je done au moines de Warengeville les cinc solz de cenz que je ai sus la mason Gerardin lou Savaige en la grant rue por faire mon anniversaire chaucun an. Apres je done six solz de cens a touz jours mais pour pain acheter et doner au povres lou jour de mon anniversaire, et les acenne a panre sus lou champ qui fut Milet dou Mont en Marciennes; et wel que li priouse des serours resoice les six solz desus dis et face lou pain departir au povres. Apres je doig au freres pracheours de Toul sixante solz, au freres menours de Toul dix solz, au freres pracheours de Mes quarante solz, au freres menours de Mez dix solz, au pracheresces de Mez vinc solz, au cordelieres de Mez dix solz, au convent de Biaulprei dix solz, au convent de Clerleu dix solz, au nonneis d'Espinauz dix solz, a Mabillete et Clemence beguines vint solz, au povres beguines d'Espinals vinc solz..... (*Suivent divers legs particuliers*).... Eslis je mes executors Thieriet de Nancey, Mayence ma feme et mon signour Symon mon fil..... Et por ce que ces chozes soient fermes et estables ai je priei a mon tres chier signour Ferri duc de Lorreine et marchis qu'il face saeler cest mien testament dou sael de sa court de Luneville en tesmoignaige de veritei. Et je Ferris dus de Lorreine et marchis a la requeste dou dit Jehan et de Maience davant dite ai je fait metre lou sael de ma court de Luneville en cest present testament, qui fut fais l'an que li miliares notre Signour courroit par mil et dous cens et quatre vins et dix et eut, on mois d'octembre. » (*Sceau de la cour de Lunéville pendant sur double queue.*)

2. Ce détail dans la charte de confirmation de Ferri III. Cf. *infra*, p. 138, n° 2.

donateur, Maance déclara que tous ces dons avaient été faits de son plein gré[1] et le duc Ferri III les approuva[2].

Les évêques provoquèrent des aumônes. Jean de Sierck, prélat de Toul, approuva, le 3 juin 1299, la donation du palais du duc Ferri[3]; et Hugues, prélat de Liège, accorda quarante jours d'indulgence à tous ceux qui feraient quelque don aux sœurs ou visiteraient le couvent aux grandes solennités religieuses[4].

Le monastère prospéra, grâce à la bonne volonté de tous. Maance et ses quatre filles augmentèrent le nombre des religieuses[5]. Simonin se fit recevoir dans les ordres et fut le premier chapelain du couvent. Sa femme et sa fille prirent le voile[6]. L'épouse de Ferri III, Marguerite de Champagne, se déclara la protectrice de la maison. A la mort du duc (1303), elle s'y retira et y mourut[7]. On l'enterra dans l'église du monastère, et, encore avant la Révolution, l'on y montrait son tombeau à droite du grand autel[8].

Le couvent des Dames prêcheresses eut sans doute à souffrir pendant la guerre des Bourguignons, mais sans qu'il fût besoin de le reconstruire de fond en comble. Voici l'aspect qu'il présentait aux XVIIe et XVIIIe siècles. Il était situé entre la rue de la Monnaie et la rue du Cheval-Blanc. Si l'on part de cette dernière rue à laquelle une enseigne d'auberge a donné son nom[9], l'on trouve, après une petite construction, un grand bâtiment qu'a élevé Boffrand en l'année 1717 pour le comte de Custines, colonel du régiment des gardes du duc Léopold et gouverneur de Nancy[10]. L'hôtel de Custines, qui abrite aujourd'hui la trésorerie générale, touchait au couvent. A côté de lui les sœurs avaient remplacé d'anciennes masures par des maisons assez élevées qu'elles louaient[11]. On trouvait ensuite la chapelle isolée du Saint-Sé-

---

1. Le 14 août 1300. (*Histoire de Nancy*, p. 350).

2. Le 7 février 1301. (*Ibid.*, p. 351).

3. *Ibid.*, p. 350.

4. *Ibid.*, p. 348.

5. Inscription du cloître des religieuses. (LIONNOIS, t. I, p. 265.) Maance donna encore, en 1305, aux religieuses un cens de 60 sous à prendre sur le moulin dit Pierre-Moulin et une maison à Nancy entre Thiébaut le carrossier et la maison Jean Mallat. A. D., H, 2635. Pierre-Moulin, commune de Bouxières-aux-Chênes.

6. Le mercredi après la Saint-Grégoire au mois de mars 1309 (18 mars 1310) Simon de Port, prêtre, cède aux religieuses tous ses biens « pour le don et la graice que les dites pracheresces li ont fait de ceu qu'eles ont receu en leur compegnie et en leur communautei sa feme, sa fille, ses serurs et sa mere ». (Collection de M. LÉON GERMAIN.) — Simon mourut le 3 janvier 1312 (n. st. 1313). La famille de Simon se montra très favorable aux prêcheresses. En 1305, le samedi avant la fête Notre-Dame de septembre (le 4), Simonin, fils de Wautrin le Jaloux, céda aux religieuses tout ce qui lui était échu par père et mère en échange de 10 livres 28 deniers. Ce Simonin était un neveu du chapelain. (Collection de M. LÉON GERMAIN.)

7. LIONNOIS, t. I, p. 269, d'après un ancien nécrologe.

8. LIONNOIS, t. I, 268.

9. COURBE, *Les Rues de Nancy*, t. I.

10. Les prêcheresses eurent des difficultés à ce propos avec M. de Custines. Elles lui avaient cédé quelques pouces de terrain; mais l'architecte de M. de Custines en prit davantage. Les dames durent s'adresser au duc pour être indemnisées. Collection de M. LÉON GERMAIN.

11. Ces bâtiments dataient de 1720. A. D., H, 2645. L'un d'eux fut vendu à vie à la dame de Bouzey en 1749.

pulcre[1] et, à quelques pas plus loin, là où un mur soutient aujourd'hui la terrasse d'un jardin, était le cloître. Il était entouré au nord et à l'est par les bâtiments des sœurs; au sud par l'église. Devant lui il y avait divers bâtiments parasites qui formaient l'appartement des tourières, et aussi des boutiques que louaient les religieuses[2]. Venaient ensuite quelques maisons de médiocre apparence relevant des Dames prêcheresses, puis, au coin de la rue de la Monnaie, l'hôtel de Malte qui appartenait aux chevaliers de Saint-Jean et que nous connaissons déjà.

Les Dominicaines avaient étendu leurs propriétés dans le voisinage. Dès le XIVe siècle elles avaient acheté une série de maisons « en leu con dit derriere le palais[3] ». Elles possédaient presque toutes les demeures qui donnaient derrière leur couvent sur la rue de Naxon, aujourd'hui rue de la Source; celles aussi — encore fort modestes — qui bordaient du côté nord la rue de la Monnaie, en face de la grande maison, plus tard hôtel de la Monnaie. Au coin de la rue de Naxon et de la Monnaie se dressait pourtant un hôtel particulier : l'hôtel de Monthureux[4].

L'église était fort solidement construite; elle était à une seule nef et les poutres qui soutenaient la toiture n'étaient point dissimulées. L'autel était situé à l'est, par suite orienté. Il était flanqué de deux petits autels sous les vocables de saint Louis-Bertrand et de sainte Rose. Une petite croix surmontait, de ce côté, la façade du sanctuaire qu'ornait une statue de saint Dominique; du côté ouest, un petit clocher s'élevait dans les airs[5]. — On entrait dans l'église par un couloir latéral. En face de la porte se trouvait la chapelle du Rosaire, qui avait été surajoutée à l'église. Elle était ornée d'un grand Christ de grandeur nature, chef-d'œuvre de Bordenave[6]. En cette église fut célébré l'office paroissial, pendant les années 1436 à 1451, où l'on reconstruisait Saint-Èvre[7].

Le temple ne renfermait pas de monument remarquable; mais il était rempli de tombeaux. Un certain nombre de personnes obtinrent la faveur très recherchée de s'y faire enterrer. Parmi elles, on cite les barons Le Grand, divers membres de la famille Mainbourg qui fournit à Nancy plusieurs échevins, l'avocat Touppet, mort en 1626, le peintre Noël Collot en 1641, le

1. Voir le plan, H, 2646.

2. Au début du XVIIIe siècle, les officiers de l'hôtel de ville firent abattre ces boutiques, pour élargir la rue, et les Dominicaines n'obtinrent qu'avec beaucoup de peine une petite indemnité.

3. Dès 1305, « Urrieiz de Nancei li bolenqiers dis de Mairons et Maensate sa feme » leur vendent pour 40 livres et 10 sous de toulois un bien sis en cet endroit. (Collection de M. Léon Germain.)

4. Voir la description très précise des bâtiments dans la déclaration des biens faite en 1790. A. D., Q, 355. — Au bas de cette déclaration se trouve la signature de l'historien J.-J. Lionnois : « Je soussigné prêtre principal honoraire du collège Université et Doyen de la Faculté des arts de Nancy, en qualité de procureur fondé de madame la prieure des Dames prêcheresses de cette ville, ai remis de sa part la présente déclaration à Messieurs les commissaires nommés par les représentants de la commune à cet effet. Fait à Nancy, ce 12 février 1790. »

5. Voir le fragment du plan de La Ruelle que nous publions.

6. A. D., Q, 835. D'autres chapelles avaient été fondées dans l'église et avaient leurs revenus particuliers.

7. Cf. *infra*, p. 346.

chirurgien Faber en 1675, le procureur de l'Hôtel de Ville Brahu en 1702, le sculpteur Jacques Bordenave en 1721. Lionnois a copié les pompeuses inscriptions qui subsistaient de son temps[1]. Les religieuses étaient enterrées dans le cloître et tout autour des galeries on voyait avec leurs épitaphes les armoiries de leur famille. Dans la sacristie ou dans l'église, les Dames montraient avec orgueil cinq reliquaires, contenant une parcelle de la vraie croix, une tête entière d'une des onze mille vierges, l'aube de saint Nicolas, des cheveux de sainte Claire, le mouchoir du sépulcre de la Vierge[2], etc.

Ce couvent de Dominicaines a laissé son nom encore aujourd'hui à une place de Nancy : la place des Dames. Elle s'appelait d'abord la place du Châtel, à cause du voisinage du palais que détruisit Ferri III, et le second vocable se substitua lentement au premier. Aujourd'hui la place des Dames se confond avec la place Saint-Èvre; mais jadis les deux places étaient bien distinctes et communiquaient l'une avec l'autre par une petite rue étroite, dite petite rue des Dames. De l'autre côté, la grande rue des Dames allait aboutir aux remparts de la Ville-Vieille. Cette voie fut débaptisée en 1839 et le conseil municipal lui donna le nom de rue Lafayette[3]; la mémoire du général qui venait de mourir restait fort populaire sous le gouvernement de Louis-Philippe.

Les Dames prêcheresses étaient à peine installées à Nancy qu'on leur confia la direction d'un second établissement.

Le terrible fléau de la lèpre, qui rongeait tout le corps et s'attaquait aux os mêmes, s'était répandu en Lorraine; il fallait empêcher la maladie contagieuse de se répandre et venir au secours des malheureux qui en étaient atteints. Une léproserie s'éleva à Nancy dès le début du XIIIe siècle à l'emplacement qui est occupé aujourd'hui par le faubourg Saint-Pierre ou rue de Strasbourg[4]. On ignore quel en fut le fondateur. Certainement elle existait déjà sous le règne du duc Mathieu II, en 1221. Cette année-là, au mois de décembre, l'abbé et le couvent de Saint-Léon de Toul donnèrent « aux frères de la maison des lépreux de Nancy » un alleu à Jarville, avec la moitié d'un bois, à condition qu'ils leur paieraient chaque année, à l'octave de Noël, un cens de 12 sous toulois. L'évêque Eudes de Sorcy approuva la donation[5]. La même année, un arrangement intervient entre les frères de la maison des lépreux et le prieuré de Notre-Dame. Les premiers, alléguant sans doute les services rendus, refusaient de payer aux moines de Molesme la dîme pour les biens qui leur appartenaient; Eudes de Sorcy décida qu'ils acquitteraient au moins les grosses dîmes du blé et du vin[6].

---

1. T. I, pp. 269-277. Cf. LEPAGE, *Les Archives de Nancy*, t. III, p. 318, et t. IV, p. 24.
2. A. D., H, 2637.
3. COURBE, *Les Rues de Nancy*, t. II, p. 3.
4. Sur cette léproserie, voir l'excellent article de HENRI LEPAGE, *La Madeleine-lès-Nancy*, dans les *M. S. A. L.*, 1874, pp. 33-66.
5. Copie ancienne aux A. D., H, 2673, publiée par LEPAGE, *l. c.*, p. 34, note.
6. *Documents sur le prieuré Notre-Dame*, n° 18. Le 1er février 1334, un arrangement nouveau survint entre Hugue, prieur de Notre-Dame, et sœur Adeline, prieure des prêcheresses. La prieure et son

Le duc Ferri III, ému de compassion, protégea la léproserie et lui fit d'importantes donations. En échange de la grange du Minil, il lui donna, le 6 avril 1273, le four banal « qui siet après la maison sacrée[2] ». C'était le four qu'autrefois Gilles de Nancy tenait en fief des ducs de Lorraine[3], et dont les



COUVENT DES DAMES PRÊCHERESSES

(D'après le plan de La Ruelle, 1611.)

I. Hôtel de Salles. — II. Rue du Moulin. — III. Église des Dames prêcheresses. — IV. Rue de la Monnaie. — V. Rue Naxon (rue de la Source). — VI. Rue du Cheval-Blanc. — 13. Le couvent des Dames prêcheresses. — 36. Place des Dames.

revenus allaient désormais servir aux « pauvres malades ». Ce four se trouvait dans la maison sacrée ; et sans doute cette dénomination avait été donnée à cette demeure parce qu'au-dessus de la porte on avait placé une image du

---

couvent devaient payer, chaque année, entre Noël et la Purification, quinze résaux de blé, moitié wain, moitié tramois. En 1451 le pape Nicolas V cassa ce contrat comme trop désavantageux aux religieuses. A. D., H, 2674. Copie, Registre, H, 2675, f° 9. Cf. *Documents sur le prieuré Notre-Dame*, n° 41.

2. Original, A. D., H, 2673.

3. Cf. *supra*, p. 75.

Saint-Sacrement. Bientôt l'on dira par abréviation le *four sacré* et ce fut longtemps le nom d'une rue de Nancy, appelée aujourd'hui rue Saint-Èvre[1].

Au mois de mars 1281, le duc Ferri donna au même établissement « toute la crowée qui siet de fuers Nancei[2] ». Cette corvée ou ce canton de terre était situé près « la porte con dit devers Saint-Nicholays[3] », et c'est ici encore une indication topographique très précieuse. Il ajouta à ce don « cinkante solz de toulois chacun an a panre en mes prises et en mes tailles de Nancei », la moitié à Pâques et l'autre moitié à la Saint-Remi. Le receveur de ces impôts devait payer ces redevances, sans attendre un nouvel ordre du duc.

On voit, d'après ces documents, qu'à l'origine la léproserie était administrée par des frères qui se dévouaient au service des malades. Peu après, nous trouvons à sa tête un officier, nommé par le duc. Sous le règne de Thiébaut II, fils de Ferri, cette charge était remplie par Louvies, ménétrier ducal. Mais le prince, se souvenant de l'affection que son père Ferri et sa mère Marguerite avaient pour les prêcheresses, décida, le 2 mai 1312, de leur donner la maladrerie après la mort de Louvies[4]. La maison devait être dirigée par des économes nommés par les sœurs; quelques-unes d'entre elles s'engagèrent sans doute à soigner les malades. Le 15 mai 1312, quelques jours après la mort de son père, Ferri IV confirma cette donation[5], et, très peu de temps après, les religieuses entrèrent en possession de l'établissement.

La léproserie, comme l'ancienne maison de Saint-Nicolas, premier séjour des Dominicaines, était dédiée à sainte Madeleine[6]. Dès l'origine, une chapelle s'éleva dans le voisinage[7]. Là on disait des messes pour les fondateurs; là les *bonshommes* — comme on appelait les lépreux — trouvaient quelque consolation dans les pratiques religieuses. Ils vivaient isolés, au nombre de seize à vingt[8], dans de petites loges auxquelles on donne souvent le nom de bordes et ils se rencontraient aux offices.

La séquestration des malheureux qui étaient atteints de la lèpre se faisait à Nancy de façon solennelle. Couverts d'un voile noir, ils étaient conduits, au son des cloches, devant le portail de Saint-Èvre. Le curé, revêtu de l'aube et de l'étole, les aspergeait d'eau bénite, les menait dans l'intérieur de l'église, les plaçait sous un drap noir, et lisait l'Évangile : *Erat quidam languens Lazarus de Bethania*. Après la communion il leur remettait une

1. En réalité le four était au n° 8 de la rue Saint-Michel. (COURBE, *Les Rues de Nancy*, t. II, p. 132.)

2. Original. A. D., H, 2673. Dans cette charte Ferri III mentionne encore l'échange de la grange du Minil.

3. Le prieuré de Notre-Dame s'était plaint qu'une partie de cette crowée, près de cette porte, lui appartenait. Ferri III lui donna 20 sous toulois à prendre sur les revenus de la halle de Nancy. *Cf. supra*, p. 84, n. 9.

4. Copie moderne. A. D., H, 2678.

5. A. D., H, 2673. Nous voyons que, contrairement aux stipulations de la charte de Thiébaut II, Louvies fut remplacé à la tête de la léproserie par « Barnefroi lou fil Jacoumin la Tartre de Nancey ». Les sœurs devaient être saisies de la léproserie après son décès; et, en attendant, Jacquemin leur devait acquitter chaque année cinq sous toulois, le lendemain de la Saint-Martin d'hiver.

6. Dans la *Chronique de Lorraine*, l'établissement est appelé la « Magdelaine ».

7. Dans la charte de Thiébaut II, il est déjà question d'un chapelain.

8. Le règlement de Charles III, du 8 août 1603, parle des maisons « qui sont seize en nombre ».

housse ou longue robe, un baril, une cliquette, des gants et une panetière, et il prononçait ces paroles rituelles : « Prenez et revêtez, en signe d'humilité, cet habit, sans lequel je vous défends désormais de quitter votre maison, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Prenez ce baril pour y mettre ce que l'on vous donnera pour boire, et je vous défends expressément de vous désaltérer dans les rivières, ruisseaux, fontaines et puits communs, de vous y laver ou d'y laver vos draps, vos chemises et tout ce qui aurait touché votre corps. Prenez cette cliquette, pour vous souvenir qu'il vous est interdit de parler à qui que ce soit, si ce n'est aux personnes attaquées du même mal que vous. Si vous ne pouvez vous en dispenser et que vous ayez besoin de quelque chose, vous le demanderez au son de cette cliquette, en vous tenant loin des gens et au-dessous du vent. Prenez ces gants ; ils vous rappelleront que vous ne pouvez rien toucher les mains nues, si ce n'est des choses qui vous appartiennent et ne doivent passer entre les mains de personne. Prenez cette panetière pour y placer ce qui vous sera donné par les gens de bien, et n'oubliez pas de prier Dieu pour vos bienfaiteurs. » Puis, en procession, on conduisait le malheureux à son borde, en chantant des litanies ; et le prêtre prononçait la formule : « C'est ici mon repos au siècle des siècles. *Hæc requies mea in sæculum sæculorum*[1]. »

Le malheureux était mort au monde ; pourtant la séquestration n'était pas aussi complète qu'on se le figure souvent. Les lépreux sortaient pour venir quêter en ville. Devant la collégiale Saint-Georges se trouvait même, depuis la fin du XIVe siècle, une loge où l'un d'entre eux, au bout d'une longue perche, tendait la sébile[2]. Une autre loge était disposée devant le couvent des prêcheresses. La nuit de la Toussaint, les lépreux pouvaient rester à Nancy. La ville leur donnait même une certaine somme « pour faire leur bon soir[3] ». Mais toujours, ils devaient prévenir les passants de leur approche par la cliquette ; et aussi, à la fin du XVIe siècle, bien en vue sur leur housse, ils portaient la plaque aux armoiries de la ville.

Il arrivait souvent que des lépreux possédaient une certaine fortune. Leurs familles devaient dès lors payer aux prêcheresses un droit d'entrée, convenu de gré à gré ; elles acquittaient aussi chaque année un cens annuel d'un franc[4]. Les pauvres étaient reçus par charité. A partir du XVIe siècle, une part de l'aumône publique était affectée à leur entretien[5]. Le duc Charles III, par

---

1. Sur ces cérémonies, nous avons suivi le Missel de Verdun de 1509 (exempl. à la bibliothèque de cette ville) et l'*Institutio catholica quam vulgus Manuale vocat, secundum usum Diocesis Verdunensis* (par l'évêque PSAUME), 1554. On consultera aussi le rituel de Metz de 1541. Extrait dans l'*Histoire de Metz*, par les Bénédictins, t. II, p. 520. Cf. CH. BUVIGNIER, *Les Maladreries de la cité de Verdun*, p. 39 ; RICHARD, *Essai chronologique sur les mœurs, coutumes et usages les plus anciens de la Lorraine*, Remiremont, 1835, p. 149 ; Dr L. HECHT, *Les Lépreux en Lorraine* dans les *M. A. S.*, 1881, pp. 110 et ss.

2. LEPAGE, *La Madeleine-lès-Nancy*, *l. c.*, p. 47, n. 2.

3. LEPAGE, *Les Archives de Nancy*, t. II, p. 191 (année 1592) ; *ibid.*, pp. 204-205 (année 1609).

4. Voir les lettres patentes de Charles III du 8 août 1603, réglant la situation de la léproserie, dans LEPAGE, *Les Archives de Nancy*, t. I, pp. 160-161.

5. Voir la requête des lépreux du 3 février 1620. (LEPAGE, *ibid.*, t. I, p. 320.)

mandement du 18 mars 1598, leur fit délivrer chaque année, par le cellérier de Nancy, douze résaux de blé[1]. Puis, surtout à cause de cette maladrerie, les Dominicaines acquirent de nombreux biens dans le voisinage.

Ces biens comprenaient à peu près tout le faubourg Saint-Pierre actuel. C'est sur un terrain des prêcheresses qu'Ambroise de Charnières éleva la chapelle de Bonsecours[2]; c'est à elles que les chanoinesses de Bouxières achetèrent, en 1786, la place pour leurs demeures à Nancy[3]. Même leurs possessions s'étendaient loin au nord et beaucoup d'entre elles furent englobées, à la fin du XVI[e] siècle, dans la Ville-Neuve. La cathédrale se dresse sur une de leurs anciennes propriétés[4]. Quand les remparts de la nouvelle cité eurent été bâtis, elles gardèrent des biens dans la *prairie* à l'est. La nouvelle route, qui conduisit, en 1739, de la porte Saint-Georges vers le bac d'Essey, passa sur leurs terres et on fut obligé de leur accorder une indemnité[5]. Une grande partie du terrain depuis « la guinguette dite le Tapis-Vert » jusqu'à la levée des Grands-Moulins leur appartenait[6]. La donation de la léproserie par Thiébaut II fut pour les religieuses l'origine d'une grande fortune.

Les prêcheresses devaient accueillir avant tout les lépreux de Nancy; il ne leur était permis de prendre des malades ayant une autre origine que si personne de la ville ne se présentait[7].

Les ducs de Lorraine confirmèrent à diverses reprises aux religieuses leurs privilèges. Des lettres du roi René, du 12 mars 1437, de sa femme Isabelle, du 28 décembre 1441, rappellent la donation faite aux prêcheresses « de la maison de la Maladrerie avec la grange et plusieurs heritaiges y appartenans et appendens, ensemble le gaignaige de Marleru, situé on ban de la Nuefville et asses pres de la ville de Port et plusieurs autres possessions et heritages situez et assiz en la prevosté de Nancey[8] ». Le 20 mars 1508, le duc Antoine, à son tour, mentionna et approuva ce qu'avaient fait ses ancêtres[9].

Cependant, avec les progrès de la médecine, le mal hideux de la lèpre disparut. Après 1640, nous ne trouvons plus mention de lépreux à Nancy[10]. Les prêcheresses convertirent dès lors leurs bâtiments du futur faubourg Saint-Pierre en une ferme qu'elles louèrent. Mais voici qu'au cours du XVII[e] siècle, lors de la seconde occupation française, les biens de l'ancienne maladrerie leur furent disputés avec un grand acharnement. Louis XIV, par

1. A. D., H, 2674. Mention de cette donation est faite chaque année, jusqu'en 1640, dans les comptes du cellérier.
2. Cf. *infra*, p. 570.
3. Cf. *supra*, p. 48.
4. Mémoire du chanoine de la Primatiale dans Dom Calmet, *Notice de Lorraine*, t. II, col. 55.
5. A. D., H, 2683 et 2698.
6. A. D., H, 2683.
7. Règlement cité du 8 août 1603. Cf. Rogéville, *Dictionnaire des ordonnances*, t. II, p. 2. La ville intervint souvent pour faire admettre des lépreux à la Maladrerie. Elle leur fournissait le manteau et quelque petite somme. (Lepage, *Les Archives de Nancy*, t. II, pp. 192, 208, 221.)
8. A. D., H, 2675, f[os] 3 et ss.
9. *Ibid.*, H, 2674, copie.
10. Dernière mention de 12 résaux payés par le cellérier aux pauvres lépreux de la Madeleine, dans les comptes de 1640. A. D., B, 7790. Cf. D[r] Hecht, *l. c.*, p. 148.

édits de 1672 et 1673, avait uni à l'ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare tous les biens provenant des anciennes maladreries. Les Lazaristes voulaient faire appliquer à la Lorraine envahie ces prescriptions qui ne regardaient que le royaume ; et ils firent assigner les Dames prêcheresses devant la chambre royale de l'Arsenal de Paris, en revendication du corps de biens de la Madeleine. Les religieuses se défendirent fort maladroitement. Elles soutinrent que jamais la Madeleine n'avait été une maladrerie et, sur tous les vieux titres, elles grattèrent les mots : *domus leprosorum, Marleru, maladrerie.* Le procès dura longtemps et absorba les revenus du couvent. En 1688 fut signée une transaction, qui partageait les biens entre les deux parties : mais les sœurs, mécontentes, s'adressèrent directement à Louis XIV. Le conseil privé, sur l'intervention du roi, cassa, le 27 novembre 1693, l'acte de partage et rendit aux religieuses tous leurs biens[1]. Celles-ci, pour reprendre les termes d'un de leurs *factums,* « sentirent le bonheur qu'il y a d'être sous l'obéissance d'un prince qui rend à ses sujets une justice que toutes les nations admirent[2]. »

Au XVIIIe siècle, les biens de la Madeleine continuèrent d'être amodiés. Les anciens bâtiments furent en partie reconstruits vers 1762[3]. Ils correspondent actuellement aux nos 77 et 79 de la rue de Strasbourg ; et il faut donner un coup d'œil en passant à ces maisons qui ont été le noyau du faubourg Saint-Pierre. Les fermiers devaient, aux termes de leur contrat, faire dire une messe dans la petite chapelle aux fêtes de Pâques, de Quasimodo, de la Madeleine (22 juillet) et de Noël[4]. Un ermite s'établit dans le voisinage et tendait la main aux pèlerins qui visitaient le sanctuaire. En l'année 1731, quand on créa dans la Ville-Neuve les deux nouvelles paroisses de Saint-Roch et de Saint-Nicolas, un vicariat fut institué pour le faubourg Saint-Pierre qui s'était beaucoup développé. Création certes très utile, puisque le soir les portes de la cité étaient fermées et qu'il était impossible aux gens du faubourg d'appeler, en cas d'urgence, un curé de la ville[5]. La chapelle de la Madeleine servit d'église succursale à partir de 1731 jusqu'à ce que l'architecte Jennesson eut construit en face, de l'autre côté de la rue, l'église Saint-Pierre (1737) qui, en 1762, devint paroissiale[6]. Sous la Révolution, la chapelle tomba en ruines ; en 1810, le propriétaire du terrain fit construire sur l'emplacement un lavoir qu'alimentaient les eaux du ruisseau de Nabécor[7]. Le lavoir a disparu à son tour et fait place à une grande fabrique moderne,

1. On consultera sur ce procès, qui passa par des phases diverses, les pièces réunies A. D., H, 2678.
2. *Factum pour les Dames Religieuses, Prieure et couvent des Prescheresses de la Ville de Nancy, Deffenderesses, contre Messieurs de l'ordre de Saint-Lazare,* 4 pages in-4°.
3. LEPAGE, *La Madeleine-lès-Nancy, l. c.,* p. 62.
4. A. D., H, 2676.
5. Pétition des habitants, *ibid.,* H, 2676.
6. ABBÉ MARCHAL, *Notice historique et descriptive sur le faubourg et la paroisse Saint-Pierre de Nancy* dans les *M. S. A. L.,* 1858, p. 19.
7. LEPAGE, *La Madeleine-lès-Nancy,* p. 61.

n° 83 de la rue de Strasbourg. A quelque distance de l'ancienne maladrerie, des Dominicaines du tiers-ordre ont établi en ce siècle un grand couvent pour l'éducation des jeunes filles[1].

Moins intéressante que l'histoire de la léproserie est celle du couvent même des Dominicaines. Elle est tout entière dans la liste des donations que les religieuses reçurent. Les successeurs de Ferri III n'oublièrent point sa fondation. Le duc Raoul donna aux Dames des droits sur les fours et les *poignets*[2] de Saint-Nicolas, et bientôt elles levèrent dans le bourg la totalité de ces redevances[3]. Le 22 février 1425, Charles II leur accorda deux muids de sel à prendre chaque année sur les salines de Rosières[4]. En 1465, Jean II leur donna une rente de trente francs sur les vannes et le moulin domanial de Frouard. En 1544, François Ier leur permit de prendre le bois qui leur était nécessaire dans la forêt de Haye[5]. Les particuliers imitaient l'exemple venu d'en haut. Les personnes pieuses n'oublièrent point les Dames en leur testament et grevaient volontiers leurs biens de cens en faveur du couvent. Qu'on songe que jusqu'à la création de la Ville-Neuve il n'y avait point d'autres religieuses à Nancy. Les novices admises à prononcer leurs vœux apportaient toujours une petite dot. Aussi les prêcheresses pouvaient passer pour riches. « Ces dames sont bien fondées[6] », écrit Durival.

Elles possédaient à Nancy de nombreux immeubles[7] et touchaient des redevances sur quantité de maisons. En parcourant leurs archives, nous constatons qu'elles levaient un certain nombre de sous et de gros rue de la Lormerie (1401), rue Reculée (1466), derrière les Étuves (1481), rue du Haut-Bourget (1481, 1544), rue Boudière (1545), rue de la Poterne (1558), etc., dans la Ville-Vieille; rue Saint-Julien-de-l'Hôpital (1595), rue des Artisans (1601), rue des Moulins (1607), rue du Pont-Mouja (1637), rue de Grève (1657), etc., dans la Ville-Neuve[8]. Aux environs de Nancy, elles ont beaucoup de biens. C'est une ferme avec de vastes bois à Jarville, un gagnage à Heillecourt, 92 jours de terre à Lupcourt. Elles lèvent la dîme à Blainville-sur-l'Eau et à Acraigne qui tour à tour a pris le nom de Guise et celui de

---

1. Le Dr Hecht, à la suite de sa belle étude, a donné un tableau de toutes les maladreries qui existaient en Lorraine et a relevé les noms des cantons ruraux, censes ou chemins rappelant l'existence de lépreux, pp. 156 et 161.

2. C'était le droit de *cueillerette,* analogue à celui que le commandeur de Saint-Jean touchait sur les grains vendus dans la Ville-Vieille de Nancy. *Cf. supra*, p. 92. Il appartint aux Dames prêcheresses jusqu'à l'édit de Turgot.

3. A. D., H, 2636.

4. *Ibid.*, H, 2635. Jean II leur donna, dit-on, un troisième muid ; mais la fondation ne subsista pas.

5. *Ibid.*

6. *Description de la Lorraine et du Barrois*, t. II, p. 9.

7. Nous devons mentionner l'acquisition d'une maison où nous trouvons l'origine du nom : rue des Maréchaux. « La vegile de l'Anunciation Notre-Dame le miliaire corrant par mil troiz cens et trois ans, on moix de mars » (1304), Thiébaut II fait savoir « que pour ceu estaublis en ma presence Gerardins de Nancey filz Gerart la Tartre qui fut et Marguerite sa feme ont recogneu... qu'il ont vendui et acquitei a touz jours en heriteige as serours pracherasces de Nancey lour greinge qu'il avoient et la *marechaurie* joignant a celie greinge et tout l'usuaire davant et darriers seans dedens Nancei entre lo four du viez aitre (cf. pp. 92-93) et la maison Aubertin lo Waignom. »

8. Voir les titres H, 2630, 2631, 2635 et 2683.

Frolois. Elles ont encore des possessions à Agincourt, Essey, Laxou, Malzéville, Saulxures, Varangéville, Velle-sur-Moselle, Villers-lès-Moivrons [1].

Les services rendus par les religieuses n'étaient pas en rapport avec ces richesses. Elles étaient au nombre de vingt environ, vivant cloîtrées. Elles chantaient l'office du chœur, faisaient quelques ouvrages de broderie qu'elles vendaient, recevaient comme pensionnaires quelques personnes âgées ou malades [2]. Sur leur liste figurent les noms les plus beaux de l'armorial lorrain. Même à un certain moment elles s'imaginèrent que leur maison avait été autrefois, comme celle de Bouxières, un chapitre noble et elles alléguaient avec orgueil le titre de *dames* [3]. Elles se trompaient en leur prétention : toujours les Dominicaines ont admis les roturières. A la tête du couvent était une prieure, ayant au-dessous d'elle quelques officières : sous-prieure, maîtresse des novices, sacristine. On gardait ces postes trois ou quatre ans, et l'on n'y était rééligible en principe qu'après un certain intervalle [4]. Les Dominicaines de Nancy relevaient de la province de France ; et souvent un visiteur ou le père provincial venait inspecter le couvent et assistait à la reddition des comptes [5].

Naturellement, le couvent eut à souffrir de l'occupation française, et, en 1688, les religieuses durent réduire les obits en leur église [6]. Elles durent aussi faire de nombreuses démarches auprès du gouvernement de Louis XIV

---

1. Voir les titres de propriété, H, 2648-2694.

2. Voir les livres des dépenses.

3. Lionnois, t. I, p. 266.

4. D'après le *Livre des offices*, A. D., H, 2642, nous donnons la liste des prieures au xviie et au xviiie siècle, de 1638 à 1774.

1638. De Bildstein.
1642. Adriane de Mitry.
1645. Barbe de Mouilly.
1648. Anne de Gournay.
1651. De Tillon.
1654. Marguerite d'Arconas.
1657. Anne de Gournay.
1660. Marguerite d'Arconas.
1664. Anne de Gournay.
1667. David.
1670. Marguerite d'Arconas.
1673. Catherine Fournier.
1675. Marie Prudhomme.
1679. Beatrice de Vimenaux.
1682. Du Bourg.
1685. Marie Prudhomme.
1688. Béatrice de Vimenaux.
1691. De Tillon.
1694. Catherine-Angélique Henry.
1698. Béatrice de Vimenaux.
1701. Marie Prudhomme.
1704. Catherine-Angélique Henry.
1707. Béatrice de Vimenaux.
1710. Anne Creplot.
1713. Catherine Henry.
1716. Françoise de Padoue.
1719. Anne Creplot.
1723. Catherine Henry.
1726. Madeleine de Beaufort.
1729. Ursule Brahu, dlle Regnauld.
1732. Gertrude d'Avraincourt.
1735. Anne-Claire Fremy.
1738. Ursule Brahu.
1741. Gertrude d'Avraincourt.
1744. Anne-Claire Fremy.
1747. Marguerite-Louise de Catalde.
1751. Jeanne-Christine de Vaux.
1754. Anne-Claire Fremy.
1757. Marie-Françoise Bagard.
1760. Marguerite-Louise de Catalde.
1762. Marguerite-Louise de Catalde.
1765. Françoise-Barbe de Lovrard.
1768. Anne de Bayon.
1771. Anastasie Michel.

La prieure au moment de la Révolution était Anne de Bayon.

5. Nous possédons les livres des recettes de 1711 à 1791 (A. D., H, 2696-2703) et ceux des mises ou dépenses de 1725 à 1792 (H, 2704-2710). Ils présentent quelques détails intéressants.

6. Réduction d'obits. A. D., H, 2636.

et, plus tard, auprès des ducs pour être payées des rentes sur le domaine[1]. Lorsque éclata la Révolution, le couvent était en pleine décadence. Pourtant les vingt sœurs, religieuses du chœur et converses, se montrèrent fidèles à leur foi. En 1790, elles se prononcèrent toutes pour la continuation de la vie commune[2]. En 1792, elles durent se disperser et la maison fut fermée. Pendant la Terreur, le couvent servit de prison. Les commissaires de la Convention Anthoine et Levasseur y entassèrent jusqu'à 429 personnes[3] qu'on répartit plus tard entre les lieux de détention de la ville. Le 23 prairial an IV (11 juin 1796), l'ancien couvent des prêcheresses fut vendu et fut acquis par Coriolis[4], le père de l'illustre mathématicien, déjà propriétaire de l'hôtel de Custines[5]. Le cloître et l'église furent démolis peu de temps après, remplacés par des jardins ou des immeubles modernes. Ce coin de la ville s'est animé lorsque l'ancienne rue des Dames a été unie à la grande artère de la Ville-Neuve, à la rue Saint-Dizier, par la percée, en 1808, de la rue d'Amerval.

II

« Je Ferris, dux de Lorrenc et Marchis, fais asavoir a tous que, si je allois en tout ou en partie, dont Dex me gart, contre les convenances contenues es lettres que mes tres chiers seigneurs Thiebaut par la grace de Dieu rois de Navarre, de Champagne et de Brie, cuens palazins, ai données, seellées de son seel, par ma priere et par ma requeste, as boriois de Nancy, as boriois de Port com dict sainct Nicolas, as boriois de Leneville, as boriois de Gilbertviler et as boriois d'Amance, de reconnaissance que je les ai mis a la loi et a la franchise de Biaumont, ensi com ses lettres qui de ce sont faictes le tesmoignent, et li devant boriois en fussent plainctifs à Monsignor le Roy devant dit; — je voil et ottroy, et l'ay voulu et ottroié et requis a devant dit Roy Monsignor que il me contrainde ou face [contraindre] a garder et a tenir les devant dites convenances, par le mien prenant sans mesfaire[6] de ce que je tiens de lui en fié et en hommage, c'est asavoir tous les fiez que

---

1. Léopold, au lieu des anciennes rentes, leur accorda simplement 130 francs en argent. H, 2635. Voir diverses pétitions des religieuses à la Bibl. nationale, collection de Lorraine, t. 314, f°s 200 et ss.
2. A. D., L, 1699, 1700.
3. Musée lorrain, ms. nº 200.
4. A. D., Q, 568, n. 6.
5. Courbe, *Promenades*, p. 386. Il y établit avec Laugier une fabrique de papiers peints.
6. C'est-à-dire : il peut me prendre ce que je tiens de lui sans mal faire.

je tiens de luy qui sont en mon domaine et que l'on tient de moi et aillors partout ou an porroit trouver dou mien, et qu'il les puisse tenir et saisir jusqu'a tant que j'eusse desfait ce que j'aurois entrepris, et ensi en oblige je tous mes biens especialement au devant dit Roy Monsignor. Et dureront ces convenances et cist obligemans tant com Messires li Rois devant dits vivra ou je vivray. Et en tesmoignaige de verite je en donne a Monsignor le Roy devant dict ces lettres seellees de mon seel, qui furent faictes et données a Troies, le grand juedy devant la Resurrection Nostre Signor, quant li milliaires corroit par mil CC et LXV ans[1]. »

Nous avons tenu à donner le texte complet de cet acte qui est l'un des plus importants dans l'histoire de Nancy. Nous voyons que : 1° le duc Ferri III concéda la loi et la franchise de Beaumont-en-Argonne aux bourgeois de Nancy, de Saint-Nicolas-de-Port, de Lunéville, de Gerbéviller et d'Amance ; 2° que le comte de Champagne, roi de Navarre, Thiébaut V, garantit cet acte aux habitants de ces cités ; 3° que Ferri III reconnaît à Thiébaut le droit de le forcer à tenir ses engagements. S'ils n'étaient pas tenus, le roi de Navarre pourrait saisir tous les fiefs que le duc relevait de lui en Lorraine ou ailleurs, et ces fiefs étaient nombreux. — Les deux premiers titres sont malheureusement perdus ; nous ne possédons que le troisième, daté du Jeudi saint, soit du 25 mars 1266[2] (n. st.).

Ce n'est pas pour la première fois que le duc Ferri III accordait la loi de Beaumont à des habitants de son duché et se soumettait à la garantie de Thiébaut V de Champagne. Déjà le 23 avril 1263, il avait donné ces privilèges à Frouard et au bourg de Pompey[3] ; le 6 novembre de la même année, aux châteaux de Montfort, Châtenois, Bruyères, Arches et aux bourgs qui en dépendaient[4]. Le 7 décembre 1264, ce fut le tour de Dompaire dans les Vosges[5]. A chaque fois, il était stipulé que Thiébaut pourrait par saisie contraindre Ferri à respecter les droits conférés aux habitants.

L'intervention de Thiébaut V dans les affaires intérieures de la Lorraine

---

1. Ce titre a été conservé dans le cartulaire de Champagne ou *Liber principum*, dont une copie moderne se trouve à la **Bibl. nationale**, V^c Colbert, t. 56. La charte aux f°s 230 v°-231 r°. Une autre copie de cette charte se trouve dans le ms. de la **Bibl. de Nancy**, appelé Cartulaire de Nancy : n° 709 (160[1]), pp. 95-96. La charte a été publiée d'après cette copie par Lepage, *Les Communes de la Meurthe*, t. I, p. 403.

2. La charte étant datée de Troyes, on suivait sans doute l'usage de Champagne où l'année commençait à Pâques ; la charte est ainsi de 1266. — Dom Calmet, *Notice de Lorraine*, t. II, col. 72, paraît encore avoir connu la charte de Ferri III en latin. « Ferri III reconnut, par ses lettres datées de l'an 1265, pour garant et protecteur de ces privilèges le comte de Champagne qu'il qualifie de son très cher seigneur : *carissimo domino meo comiti palatino*, consentant qu'au cas de manque de parole de sa part, ledit comte de Champagne puisse retenir les fiefs qu'il tient de lui sans méfaire : *capere feoda mea sine mesfacere*. » Cf. t. II, col. 154-155.

3. *Cartulaire de Champagne*, f° 227 ; d'Arbois de Jubainville, *Catalogue des actes des comtes de Champagne*, n° 3303. L'acte a été publié par Bonvalot, *Le Tiers État d'après la charte de Beaumont, Appendice*, p. 32.

4. *Cartulaire*, f° 228 ; d'Arbois de Jubainville, *Catalogue*, n° 3325. L'acte en manuscrit **Bibl. de Nancy**, 709 (160[1]), p. 93. Le titre publié par Lepage et Charton, *Statistique des Vosges*, t. II, p. 10 ; *Documents inédits des Vosges*, t. II, p. 225.

5. *Cartulaire*, f° 229 ; d'Arbois de Jubainville, *Catalogue*, n° 3344 ; Lepage, *Catalogue*, n° 119.

s'explique aisément. Depuis le traité d'Amance de 1218, les comtes de Champagne ont une autorité très grande dans le duché. Ils sont devenus suzerains d'un certain nombre de villes : Neufchâteau, Grand-en-Bassigny, Frouard, Montfort, Châtenois, et c'est précisément à quelques-unes de ces cités que la loi de Beaumont est accordée[1]. Puis Nancy, Châtenois et Saint-Nicolas faisaient partie du douaire de Marguerite de Champagne, femme de Ferri III et sœur de Thiébaut[2]. Enfin la ville de Beaumont-en-Argonne, dont la loi a été donnée à plusieurs villes lorraines, était située aux confins de la Champagne; c'est un archevêque de Reims, Guillaume aux Blanches Mains, de la famille des comtes, qui est l'auteur de cette charte (1182); enfin c'est en Champagne que cette coutume s'est répandue et propagée, avant d'être introduite en Lorraine[3].

La loi de Beaumont contient trois sortes de clauses : 1° elle détermine la manière dont la ville sera gouvernée par des fonctionnaires qui lui sont propres; 2° elle limite les droits que le seigneur peut lever sur les habitants de la ville; 3° elle fixe sur certains points la coutume. Quelques articles sont de véritables règlements de droit civil et de droit criminel.

1° La loi de Beaumont organise l'administration de la cité. Elle est confiée à un maire (*major*) et à des jurés (*jurati*). Le nombre des jurés varie suivant l'importance des localités; mais, en beaucoup d'endroits, il est fixé à quatre. Maire et jurés sont élus par les bourgeois de la ville, en général un dimanche, après la grand'messe paroissiale. Ils restent en fonctions une année et sont rééligibles. Ils ont des attributions variées; cependant, si une affaire grave se présente, ils consultent l'ensemble des bourgeois réunis au son de la cloche[4].

Ces règles générales se sont-elles appliquées à Nancy, le jour où la ville a reçu la loi de Beaumont? Il est assez difficile de répondre, car les documents sur l'administration de la cité sont extrêmement rares jusqu'au XVIe siècle. Pourtant, si nous réunissons quelques textes épars, voici l'image que nous nous représentons de la constitution de Nancy, jusqu'au jour où à côté de la Ville-Vieille se dressa la Ville-Neuve de Charles III.

Immédiatement après la promulgation de la loi de Beaumont, Nancy eut, à notre avis, son administration municipale indépendante. Elle était formée du collège des échevins, élu par la population. Mais, de très bonne heure, il se fit en ce collège une distinction. Il y eut d'abord les échevins, au nombre de deux ou trois au maximum, qui s'occupaient de l'administration de la ville, de la police, de la gestion des deniers et des biens communaux. Ces échevins

---

1. Neufchâteau était devenu fief champenois le 30 juillet 1220. (Le Mercier de Morière, *Catalogue*, n° 7.) Pour les autres villes, les ducs de Lorraine prêtent plus tard hommage aux comtes de Champagne.

2. Cf. *supra*, p. 129.

3. On consultera sur cette question le travail de M. Bonvalot : *Le Tiers État d'après la charte de Beaumont et ses filiales*, chap. II et III.

4. Bonvalot, *o. l.*, pp. 368 et ss.

furent, ce semble, toujours élus : le duc n'intervenait dans leur nomination que dans des circonstances extraordinaires.

Ces échevins sont cités en divers documents. Quand, en l'année 1336, le prêtre Vernier de Nancy donna à la communauté de la ville l'hôpital de Saint-Julien, il voulut qu'il fût régi par les échevins. « Et per ensi que li eschaviens de Nancey que seront pour le temp governeront et seront patron a tous jour maix dou dit hospitaul et des biens meubles et heritages dou dit hospitaul. Et si il avenoit choze, ceu que Deu ne veullet, que li dis eschavins ou lor comandemant ne governaisse suffizamment le dit hospitaul et leis biens de celui, la dicte communitei de Nancey lor pouroit osteir le governement et metre et eslire deux autres proudomes pour le governei ensi comme pour le proufit doudit hospitaul[1]. » Les échevins étaient donc au nombre de deux, et ils étaient placés sous la surveillance de l'assemblée générale des habitants. Le 24 juin 1393, un créancier de Nancy donne quittance à la communauté des habitants et à « lour aiant cause » Jehan Bailli, Didier Coley et Colin Le Clerc tabellion. Et en ces trois personnages nous voyons les trois échevins de la cité[2]. Au bas d'une donation pour l'hôpital Saint-Julien, du 17 juin 1418, nous lisons les noms de Jean Balay et Guillaume Baizin « ambedous eschavings de Nancey[3] », et ils sont assistés du doyen Poiresson, dont la mission était de convoquer les assemblées des bourgeois, d'arrêter les malfaiteurs, de faire exécuter les ordonnances de police[4]. Quand, en l'année 1436, on voulut reconstruire Saint-Èvre, trois bourgeois : Colin Baudoire, Godefroy, fils de Georges l'Orfèvre, et Richard Quatre-Brasses rédigèrent une convention à ce sujet avec le prieur de Notre-Dame, patron de l'église[5].

Mais une double révolution eut lieu ; peu à peu le nom d'échevin fut réservé au second collège qui rendait la justice ; les échevins administrateurs s'appelèrent simplement *ambedeux* et bientôt *commis*. Puis, au-dessus des ambedeux, un fonctionnaire ducal exerça la véritable autorité. Ce fonctionnaire est le prévôt. L'ancien *villicus* a entièrement disparu. Le bailli ou

---

1. Nous publions cette charte plus loin.

2. Cette quittance de 125 fr. est donnée par Stouvegnion, de Metz, pour terme échu, A. D., B, 829. Cf. *infra*, p. 153.

3. Nous publions ici, d'après les A. Hosp. 1 B 1, cet important document : « Saichent tuit que Petre dit Hofman de Guemunde varlet de chambre monseignor le duc ait recogneu et confessei de sa pleine et franche voluntei qu'il ait donné et donne par ces presentes pour tousjours maix en heritaige par pur vray inrevocable don fait entre les vifs sens jamais rappeller a l'ospital monsignor sainct Julien de Nancey, pour et au prouffit dudit hospital, la moitié d'ung meix ensic comme il se porte et contient que le dit Petre Hofman avoit seant on ban de Nancey darrier louxone entre les seignours de St-Georges de Nancey d'une part et les hoirs Xemay d'autre part, laquelle donnation le dit Petre Hofman ait fait au dit hospital pour tant que le dit hospital, cest assavoir celui qui serait procurour dudit hospitaul, soit à toujours mais tenus de faire dire et celebrer on dit hospital une messe chacun an on jour de feste (*ici un trou dans le parchemin*) on moix de decembre pour le salut et remede de l'ame dudit Hofman... que furent faictes l'an de grace notre seigneur mil quatre cens et deix oct, le deix septyme jour du moix de juing, presens Poiresson le doien de Nancey, Jehan Balay et Willaume Baizin ambedous eschavings de Nancey tesmoings à ce appellez et requis. » (Le parchemin plié pour le sceau.)

4. Sur lui Bonvalot, *o. l.*, pp. 412-413.

5. Cf. *infra*, p. 345.

sénéchal a des attributions trop multiples pour intervenir dans le gouvernement de la ville, sauf dans les circonstances graves. En réalité le *præpositus*, le prévôt, est placé à la tête de la cité, et Nancy, sous le contrôle du duc, tout en gardant quelques privilèges de la loi de Beaumont, devient une quasi-ville *prévôtale*. Le prévôt, d'ordinaire, achète pour une période de trois ans sa charge, mais, au XVI[e] siècle, en 1565, la prévôté est mise *en garde*, c'est-à-dire que le titulaire de la charge est nommé directement par le duc[1]. Le prévôt, dont l'autorité s'étendait, au delà de la banlieue, sur la prévôté de Nancy, faisait la police; il arrêtait les criminels et les délinquants; il veillait à l'entretien et à la propreté des rues; il surveillait les cabarets; il examinait chez les marchands les poids et mesures; il taxait le pain et la viande. Il avait un tribunal particulier, la prévôté, où étaient jugés les petits procès. Par une ordonnance du duc Antoine[2], ce tribunal devait siéger deux fois par semaine. Le prévôt nommait le messier et le bangard, les sergents de la ville et le maître des hautes-œuvres. Il touchait une série de redevances, outre ses 300 livres de gages : moitié dans les amendes prononcées, droits sur les arrestations et les exécutions des malfaiteurs, fournitures que lui doivent les commerçants de la ville, pièces de viande des bouchers, poisson des poissonniers, fruits des fruitiers. « A droit de tous les jeux de tourniquet, appellé roue de fortune et autres jeux de trous madame, lesquels joueurs lui doivent ses honoraires, sçavoir : ceux dudit tourniquet, leur volonté; et les autres nommés potiers d'étain, une pièce de vasselle tel que bon leur semblera[3]. » Il tient un registre des dépenses qu'il fait et des émoluments qu'on lui doit[4]. Depuis la création de la collégiale Saint-Georges, le prévôt, à son entrée en charge, prête serment de respecter ses privilèges[5].

Dans les circonstances importantes, le prévôt et les ambedeux prennent conseil de toute la bourgeoisie. Ils réunissent l'ensemble des bourgeois à l'église paroissiale Saint-Èvre et recueillent leur avis. Ainsi, à la fin de l'année 1391,

---

1. Le dernier prévôt qui acheta sa charge fut Étienne du Bois; le premier que nomma le duc, en 1565, fut Cugnin Briseur. On lit dans les comptes du receveur général de Lorraine de 1568-1569, 1570-1571 (B. 7254 et 7256) et des années suivantes, cette mention : « Monseigneur le duc mon souverain seigneur par la desmission faicte par Estienne du Bois de l'estat de prevost de Nancy auroit icelluy estat donné et octroyé à Cugnin Briseur, pour doresnavant l'avoir tenir et exercer tant qu'il plaira à sa grandeur. »

2. Du 4 novembre 1537. (LEPAGE, *Les Archives de Nancy*, t. I, p. 85.) Nous possédons les registres des causes de la prévôté de Nancy depuis 1548.

3. Voir l'ordonnance de 1537; puis le « mémoire des gages, proffictz et esmolumentz qui appartiennent à noble Jean le Thellier, prevost de Nancy, en janvier 1598 ». (LEPAGE, *Les Archives de Nancy*, t. III, pp. 200 et ss.)

4. Nous avons le registre du prévôt Jean de Saint-Menge de 1479-1480. A. D., B, 7235.

5. HENRI LEPAGE, *La Collégiale Saint-Georges* dans les *M. S. A. L.*, 1849, p. 217. — Les procès-verbaux de la prestation de ce serment nous font connaître les noms de quelques-uns des prévôts de Nancy, jusqu'à la fondation de la Ville-Neuve : 1368, Thouvenin dit le Barbe; .... Bernefroi; 1391, Pierresson dit Collebrey (cf. *infra*, p. 153); 1419, Waultrin Marnet; 1445, Fourguignon des Moines; 1445, Howin de Rambervillers; 1465, Arnoul de Montenoy; 1472, Warrin le Mercier; 1477, Pierresson, fils le maire Richier de Bezanges; 1479, Jean de Saint-Menge (cf. B, 7235); 1483, Jean Frichement; .... Nicolas des Fours; 1497, Collignon Maréchal; 1501, Claude de Vandœuvre; 1537, Claude Fleury; 1545, Étienne du Bois; 1565, Cugnin Briseur, premier prévôt en garde; 1581, Nicolas Bailly.

la ville — probablement à la suite du recul des remparts — a besoin de faire un emprunt. Le prévôt Pierresson, dit Collebrey, convoque en l'église paroissiale la communauté « par voix de sergent ou de doyen si come il ont accustumé à faire » et l'assemblée délègue ses pouvoirs à Varnier Renauldin, Thiébaut de la Neuveville, Vautherin de Pixérécourt, Jean de Frouart, à l'ancien prévôt Bernefroi et à plusieurs autres. Ceux-ci empruntent 1,250 fr. d'or à Stouvegnion du Pont près Mousson, et s'engagent à lui payer chaque année 125 fr. au change de Toul ou de Metz[1]. L'assemblée a nommé une commission extraordinaire qui, en la circonstance, doit assister le prévôt et les ambedeux.

Nous arrivons au second corps d'échevins. D'après la loi de Beaumont, les jurés avaient, outre la police de la cité, des droits de justice très étendus. Chaque année, ils tenaient trois plaids généraux — ces plaids dont il est question dans les capitulaires de Charlemagne et auxquels tous les hommes libres étaient tenus d'assister. — On y jugeait séance tenante les réclamations qui y étaient portées, sans passer par les formalités ordinaires de la procédure. Puis ils tenaient chaque semaine, à un ou à plusieurs jours déterminés, des séances régulières. Les échevins de Nancy eurent, eux aussi, des droits judiciaires. Ils jugeaient les causes civiles des bourgeois de la ville; ils exerçaient la juridiction criminelle. Précisément, à l'époque de Ferri III, nous voyons apparaître la cour de Nancy : *curia Nanceiensis*[2]; et nous pensons, pour notre part, que cette cour n'est autre chose que le tribunal des échevins. La *curia Nanceiensis* ne saurait être la cour du prince, puisque autour du souverain se réunit, pour rendre la justice, le tribunal des assises, et c'est cette institution noble qui est sortie de l'ancienne *curia principis*[3]. Du reste, l'épithète *Nanceiensis* nous prouve qu'il s'agit bien d'un tribunal municipal. A la même époque nous trouvons des cours dans d'autres villes encore, par exemple à Lunéville[4].

Près de la cour il se forma un greffe. Les actes de vente et de mutation de propriété y furent enregistrés. La cour de Nancy eut son sceau particulier représentant sur une bande les trois alérions de Lorraine et en exergue : SIGILLVM CVRIE NANCEIENSIS[5]. Un sceau à peu près analogue fut employé désormais par les notaires ducaux. Il est bien connu de tous ceux qui ont fouillé dans les archives du pays : il en existe des milliers de reproductions.

Mais bientôt les affaires judiciaires devinrent plus absorbantes et certains échevins en furent exclusivement chargés. Ces échevins tendirent à devenir

1. 13 décembre 1391. A. D., B, 829. Layettes de Nancy, V, n° 43.
2. Les actes que nous avons publiés de Ferri III portent le sceau de la cour de Nancy.
3. Sur les assises, voir plus loin, pp. 175-176.
4. Voir le testament de Jean le Jaloux, publié p. 137, n. 2.
5. C'est du sceau de la cour de Nancy qu'est scellé par exemple le traité de partage entre Ferri, comte de Linange et sire d'Ormes, et Philippe de Benney, du village de Benney, février 1292. (N. de Wailly, *Actes en langue vulgaire du XIII*e *siècle contenus dans la collection de Lorraine*, n° 312.)

des fonctionnaires. Bientôt leur pouvoir ne procéda plus de l'élection; ils furent nommés directement par le prince. On les prenait toujours au nombre des gradués en droit[1]. Leur ressort ne se bornait plus à la ville de Nancy; il comprenait tout le bailliage. Au civil, ils recevaient les appels des juridictions inférieures de ce ressort; ils connaissaient même des affaires des gentilshommes, anoblis et autres personnes privilégiées[2]. Au criminel, ils acquirent au xvie siècle des attributions très étendues. Aucune sentence contre une personne ne pouvait être rendue dans le duché avant que les échevins de Nancy n'eussent donné leur avis motivé[3]. Les échevins, très compétents en jurisprudence, contrôlaient de la sorte les juridictions inférieures, composées souvent de personnes fort ignorantes. N'oublions pas que, sous l'ancien régime, beaucoup d'assemblées de villages avaient le droit de condamner à mort. Puis, au milieu de l'infinie diversité des coutumes, ils introduisaient un principe d'unité et, par-dessus les seigneurs féodaux et les communes, faisaient reconnaître la souveraineté du prince[4]. Ce pouvoir ne s'établit pas sans que la noblesse fît entendre ses murmures et retentir de ses doléances les États généraux[5]. Mais les échevins l'emportèrent, et fort curieuse est la manière dont cette assemblée municipale étendit peu à peu son ressort sur la Lorraine entière et devint, jusqu'au jour de l'occupation française (1633), une sorte de cour souveraine pour le duché, analogue aux Grands-Jours de Saint-Mihiel pour le Barrois.

Les échevins tenaient leurs audiences plusieurs jours par semaine, aux heures convenues, dans une maison sur la place des Dames, appelée le *Change*. Ce tribunal portait souvent pour ce motif simplement le titre : le Change; et l'on opposait volontiers le Change et l'Hôtel Monseigneur le duc, c'est-à-dire la cour des échevins et les assises des gentilshommes qui siégeaient, à quelques pas de là, dans le palais ducal[6]. Au début du xviie siècle, le tribunal s'installa au nouvel Hôtel de Ville construit dans la Ville-Neuve. Le *Change* fut habité plus tard par la princesse de Phalsbourg, sœur de Charles IV; il correspond actuellement au n° 19 de la place des Dames[7], englobé dans le pâté de maisons qui fait saillie sur la place. Le Nancéien songe-t-il, en passant devant cette demeure, que là se réunissait, dans les temps lointains de la coutume de Beaumont, l'ancienne assemblée de la cité ?

Au début, l'assemblée des échevins était présidée par le sénéchal ou le bailli. Nous avons déjà vu cette haute dignité apparaître au xie siècle avec

1. Fr. Guinet dans Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, 2e éd., t. III, f° CCXXXIII.

2. Sur le tribunal des échevins, voir Lionnois, t. I, pp. 311-314; Digot, *Histoire de Lorraine*, t. V, p. 96; Lepage, *Les Offices des duchés de Lorraine et de Bar*, pp. 169-181; Krug-Basse, *Histoire du parlement de Lorraine et du Barrois*, pp. 21-27.

3. Dumont, *Justice criminelle*, t. I, p. 75.

4. Sur la compétence du tribunal, voir Président Leclerc, *Nicolas Remi* dans *M. A. S.*, 1868, p. lxxx, n. 15.

5. Ces griefs rapportés par Lepage, *Les Offices*, p. 175.

6. Lionnois, t. I, p. 311.

7. Courbe, *Promenades*, p. 391.

les Drogon. Nous trouvons ensuite deux fois mention d'un bailli dans les actes de Mathieu II[1]. Sous Ferri III le poste est occupé, le 28 avril 1270, par « Jehans dit Bollette chevalliers de Nancey[2] », puis apparaît Thierry de Nancy qui fut, comme nous l'avons vu, la tige de la famille de Lenoncourt. Sous Thiébaut II, après la révolte de Thierry[3], la charge est occupée en 1309 par Hanrion de Neuchatel[4]. Ces baillis étendent leur autorité sur la Lorraine entière où ils sont les seconds du duc. A la fin du XIIIe siècle apparaît un bailli spécial pour la partie de la Lorraine où l'on parle allemand : le bailli *d'Allemagne* et, au milieu du XIVe siècle, un bailli pour les Vosges[5]. Le bailli de Lorraine garde quelque temps encore une sorte de prééminence sur eux; mais bientôt son autorité ne s'étend plus que sur la partie centrale du duché; il deviendra le bailli de Nancy.

Tandis que le bailli de Lorraine ou de Nancy n'a qu'un pouvoir honorifique sur l'Hôtel Monseigneur, il est au début tout-puissant au Change. Le tribunal des échevins est, à proprement parler, le tribunal du bailliage[6]. C'est au bailli de Nancy que les plaintes sont portées; c'est lui qui réunit l'assemblée. Les échevins promulguent la sentence « de l'ordonnance et consentement du bailli », comme nous le prouve le curieux procès de 1384 entre l'abbesse de Bouxières et le prévôt d'outre-Moselle, au sujet du village de Mangonville[7]. A la fin du XVe ou au début du XVIe siècle, le bailli est de plus en plus absorbé par les fonctions militaires; il quitte le prétoire, et un échevin, désigné par le duc, préside dès lors le tribunal : ce sera le maître-échevin.

Après l'héroïque résistance de Nancy à Charles le Téméraire, le duc René II régla à nouveau l'organisation de la cité par lettres patentes du 12 juin 1497[8]. Le prévôt Collignon Maréchal devait être assisté pour « l'entretenement du bon ordre et de la police en la ville de Nancy » de trois bourgeois : Mengin le Clerc, marchand, Gérard Cassin, chaussetier, Étienne Viant, marchand. Ils formaient ensemble les *Quatre* de la ville; ils juraient de remplir fidèlement et loyalement leur mission. Ils devaient entrer en fonctions le jour de la Madeleine (22 juillet) et ils conservaient leur charge une année durant, jusqu'au 22 juillet suivant. L'année révolue, les habitants de Nancy nommaient trois nouveaux bourgeois pour former, avec le prévôt, le collège des quatre. Mais nous ignorons suivant quel mode se faisait l'élection. Il appartenait au duc de confirmer les élus ou de leur refuser sa sanction. En ce der-

---

1. LE MERCIER DE MORIÈRE, *Catalogue*, p. 59. Dans un acte (n° 26) il est question du *baillivus noster* d'une façon générale; dans l'autre (n° 206) le bailli Tirricus est nommé.
2. Charte pour Flavigny, A. D., H, 135, citée par LE MERCIER DE MORIÈRE, p. 60.
3. Voir plus haut, p. 70.
4. Charte pour le prieuré de Froville, A. D., H, 166; *ibid.*
5. LEPAGE, *Les Offices*, pp. 96 et 92.
6. KRUG-BASSE, p. 21.
7. A. D., H, 3001 (fonds de Bouxières), cité par LEPAGE, *Les Offices*, pp. 30-31. Les hommes de Mangonville sont exempts de suivre la bannière du prévôt, quand elle allait dehors.
8. Elles ont été publiées de façon un peu défectueuse par LIONNOIS, t. II, p. 49.

nier cas, il choisissait lui-même d'autres bourgeois pour remplir la fonction. Ceux qui sortaient de charge étaient rééligibles, et en fait les trois bourgeois cités furent réélus pour l'année 1498-1499.

Le prévôt partagea avec les *commis* — c'était désormais le nom officiel — une partie de ses attributions. Il appartenait au conseil de taxer le pain et le vin. Pour tout boulanger ou marchand trouvé en contravention, le prévôt touchait 6 sols, les commis 4 sols, ces derniers levés au profit de la ville. Ils surveillaient en commun les marchés et défendaient de vendre les marchandises, du vendredi à 2 heures de l'après-midi jusqu'au samedi à 10 heures du matin, ailleurs que sur la place ; nul revendeur, nul boulanger ne pouvait faire sa provision avant que la cloche du marché eût annoncé la clôture. Les commis devaient avoir regard sur tous les métiers et mettre à l'amende les maîtres qui n'observeraient pas les règlements. Ils veillaient à faire courir trois fois la semaine par les rues de la cité le ruisseau de Boudonville. Ils avaient la police des hôtels et des tavernes et intervenaient dans les contestations entre auberqistes et hôtes. Ils devaient — comme jadis les échevins — gouverner l'hôpital de Saint-Julien[1]. Puis ils surveillaient les travaux de fortification de Nancy et contrôlaient les marchés avec les entrepreneurs. Ils inscrivaient leurs recettes et leurs dépenses sur des registres qu'examinait la Chambre des comptes.

Nous avons conservé les registres que présentèrent les plus anciens *commis* dans la seconde année de leur gestion ; leur compte nous conduit de la Madeleine 1498 à la Madeleine 1499[2]. Dans ce document, les quatre commis prennent le titre de *gouverneurs* de Nancy.

Nous avons ensuite, pour les années suivantes, pu dresser cette liste :

1501-1502, Nicolas des Fours, ancien prévôt ;
Guillaume de la Mare ;
Claude Henriet ;
Didier Oliier[3] ;

1502-1503, Nicolas des Fours, ancien prévôt ;
Jean de Pairis ;
Watrin Hannus ;
Didier Oliier[4] ;

1506-1507, Mengin le Clerc ;
Jacquot Waultier ;
Didier de Mazières ;
Watrin Hannus[5] ;

1508-1509, Mengin le Clerc ;
Watrin Hannus ;
Didier Oliier[6].

Le chiffre de quatre commis sembla bientôt trop considérable ; et, au lieu de trois membres annuels, on n'en choisit que deux ; ils portent le titre de

1. Il semble que pendant un certain temps le duc ait nommé lui-même les gouverneurs de Saint-Julien.

2. A. D., B, 7236.

3. Lionnois, d'après un ancien compte de Saint-Julien, t. II, p. 55. Notons qu'ici l'ancien prévôt semble être à la tête des quatre commis.

4. B, 7237.

5. Ils sont cités dans une transaction du 11 janvier 1507, avec François de Viane, seigneur de Listenay. A. D., B, 823, nº 6. Les deux premiers, présents à l'acte, portent le nom de « gouverneurs » ; les deux derniers, absents, sont dits « des affaires et besongnes dudit Nancey ».

6. B, 7238.

Deux-de-la-Ville ou « d'ambdeux jurés au gouvernement des ouvrages de la ville de Nancy et gouverneurs de l'hôpital Saint-Julien ». Nous avons trouvé :

1521-1522, Nicolas de Behonne;
Nicolas Waultier[1];
1531-1532, Nicolas de Baulme;
Henri Courcol[2].
1541-1542, les mêmes[3];
1551-1552, Girard Oudet;
Adam de Bazien[4].

Après l'expédition du roi de France Henri II à Nancy, quand on eut compris la nécessité de rendre la ville plus forte, l'on retrouve le chiffre de trois commis, et, pourtant, par la force de l'habitude, l'expression *Deux-de-Ville* continua de subsister.

1557-1558, Claudin Thomas, dit le Roy;
Laurent Lallement;
Claudin Barrois[5].

A partir de 1576, l'un des trois fut spécialement chargé de lever les deniers de la cité, et prit le titre de « receveur des finances de la ville de Nancy ». François Gellée exerça le premier cette charge[6]. Un peu plus tard les commis sont de nouveau quatre, et le receveur forme un cinquième personnage[7]. Du reste, ces *commis* devenaient de jour en jour davantage des fonctionnaires; l'élection disparut et ils étaient directement choisis par le duc; ils touchaient un traitement[8]; ils expédiaient les affaires courantes. Ce fut le conseil exécutif de la cité sous les ordres du prévôt et du duc.

Aucun de ces commis n'a sur les autres une autorité; il n'y a point eu à Nancy de maire. Le prévôt est le vrai chef de la cité. Mais ce prévôt con-

---

1. Comptes de cette année, B, 7240.

2. Comptes de cette année, B, 7247.

3. Comptes de cette année, *ibid.*, B, 7250. Ils sont restés sans doute en fonctions dans l'intervalle de 1532 à 1541.

4. B, 7251. Il ne s'agit pas ici des comptes de la ville, mais d'un impôt extraordinaire levé par les deux commis pour le paiement des mortes-payes. Le compte est intitulé : « Premier compte que rendent Girard Oudet et Adam de Bazien demeurans à Nancy tant en recepte comme en despense des deniers par eulx receuz des mannans et habitans dudict Nancy et faulbourg Sainct-Nicolas pour la solde et payemens des mortepayes ordonnez a la garde des portes et guets du dit Nancy. De l'ordonnance de Madame (*Christine de Danemark*) et Monseigneur de Vauldemont et ce pour les moys de decembre, janvier, febvrier et mars 1551, apvril, may, juing, juillet, aoust, septembre, octobre, novembre et decembre 1552, que sont treize mois a raison de trois gros par mois. » Ce document très important, qui nous donne la topographie de Nancy en 1552, a été publié par M. Lepage, *J. S. A. L.*, t. II et III (1853-1854), pp. 146 et 216. Les deux bourgeois qui lèvent ces deniers s'appellent les *deux* de la ville.

5. Les commis s'appellent même en un seul mot : « deudeville ». Le compte de cette année, B, 7253, porte comme titre : « Deuxième compte que rendent honnestes hommes Claudin Thomas dis le Roy, Laurent Lallement et Claudin Barrois esleuz *deudeville* de Nancy, y demorans, de la recepte des deniers appartenans a la dicte ville et de la despense fournye par iceulx pour les refections, necessitez et frais communs de la dicte ville ». Nous avons encore « le compte que rendent Pierre Arnault et Claude Simon esleuz et nommez par la commune de Nancy a lever et recepvoir les solz ordonnez sur chascun conduict du dit Nancy » du 1er mai 1571 au dernier avril 1572, B, 7255; mais ces deux personnages ne portent que le titre de comptables; ils ne sont pas deux-de-ville.

6. B, 7263.

7. Et encore il semble qu'il ne faille pas compter le prévôt au nombre des quatre.

8. Les commis touchent chacun 25 francs et le receveur 50; ce qui fait une dépense annuelle de 150 francs. (Lepage, *Les Archives de Nancy*, t. II, p. 189.)

sulte très souvent l'assemblée générale des bourgeois. Ainsi le 28 février 1587, le comte de Salm, gouverneur, enjoignit de la part du duc au prévôt et aux deux de la ville de faire élire par la feauté des personnes pour lever et distribuer l'aumône des pauvres[1]. Quand la Ville-Neuve eut été construite à côté de la Ville-Vieille, cette organisation primitive ne suffit plus. Le 5 janvier 1594, Charles III décida que douze bourgeois formeront le conseil de la ville et que les *commis* exécuteront leurs délibérations. En même temps, il donna sur la cité des droits considérables au gouverneur militaire.

L'église de Saint-Èvre a été jusqu'à la construction de la Ville-Neuve le siège de la communauté de Nancy. Là se tenaient les assemblées générales des bourgeois. Les échevins, sans doute dès l'origine, se réunirent à la maison du Change où ils sont demeurés. Quant aux commis de la ville, il leur fallait bien trouver un local. Ils siégèrent d'abord, ce semble, dans une salle du clocher de Saint-Èvre où, pendant longtemps, furent gardées les archives municipales[2]. Mais la chambre était étroite, mal commode; vers 1592, on leur donna une maison située au Haut-Bourget[3], dont l'emplacement précis est difficile à déterminer. Quand la constitution municipale fut modifiée en 1594, quand aux commis se furent ajoutés douze conseillers, l'on se réunit dans la maison d'école que la ville avait acquise du chapitre Saint-Georges depuis 1576[4], dans une rue à laquelle une enseigne d'auberge — un Maure jouant de la trompe — a valu le nom curieux de Maure-qui-Trompe. Cette maison était située derrière le chevet même de Saint-Èvre, bien au centre du vieux Nancy. A côté se trouvait le *Somerhouse* où étaient logés les échelles et les seaux de cuir bouilli qui devaient servir lors des incendies[5]. Cette installation de l'hôtel de ville fut toute provisoire. A ce moment même la Ville-Neuve s'élevait et la municipalité acheta un magnifique hôtel que venait de construire à la fin du XVIe siècle Jean Vincent, trésorier général de Lorraine, entre les rues des Ponts et des Quatre-Églises. Elle s'y installa vers 1610 avec la prévôté et le tribunal des échevins[6]. Ce nouvel Hôtel de Ville sera témoin de bien des scènes ou tragiques ou amusantes qui seront racontées au cours de cette histoire; là s'est concentrée la vie de Nancy de 1610 à 1751. L'école et ses maîtres demeurèrent installés rue du Maure-qui-Trompe; on donna une partie

---

1. LEPAGE, *Les Archives de Nancy*, t. IV, p. 122. Le mot feauté a ici le sens d'assemblée générale et non de tribunal chargé de prendre connaissance des anticipations d'héritages et de chemins. Voir sur les feautés en ce dernier sens, BONVALOT, *Les Feautés en Lorraine*, Paris, Larose et Forcel, 1889, et CH. GUYOT, *Des Faultés ou feautés lorraines* dans le *J. S. A. L.*, 1891, avril.

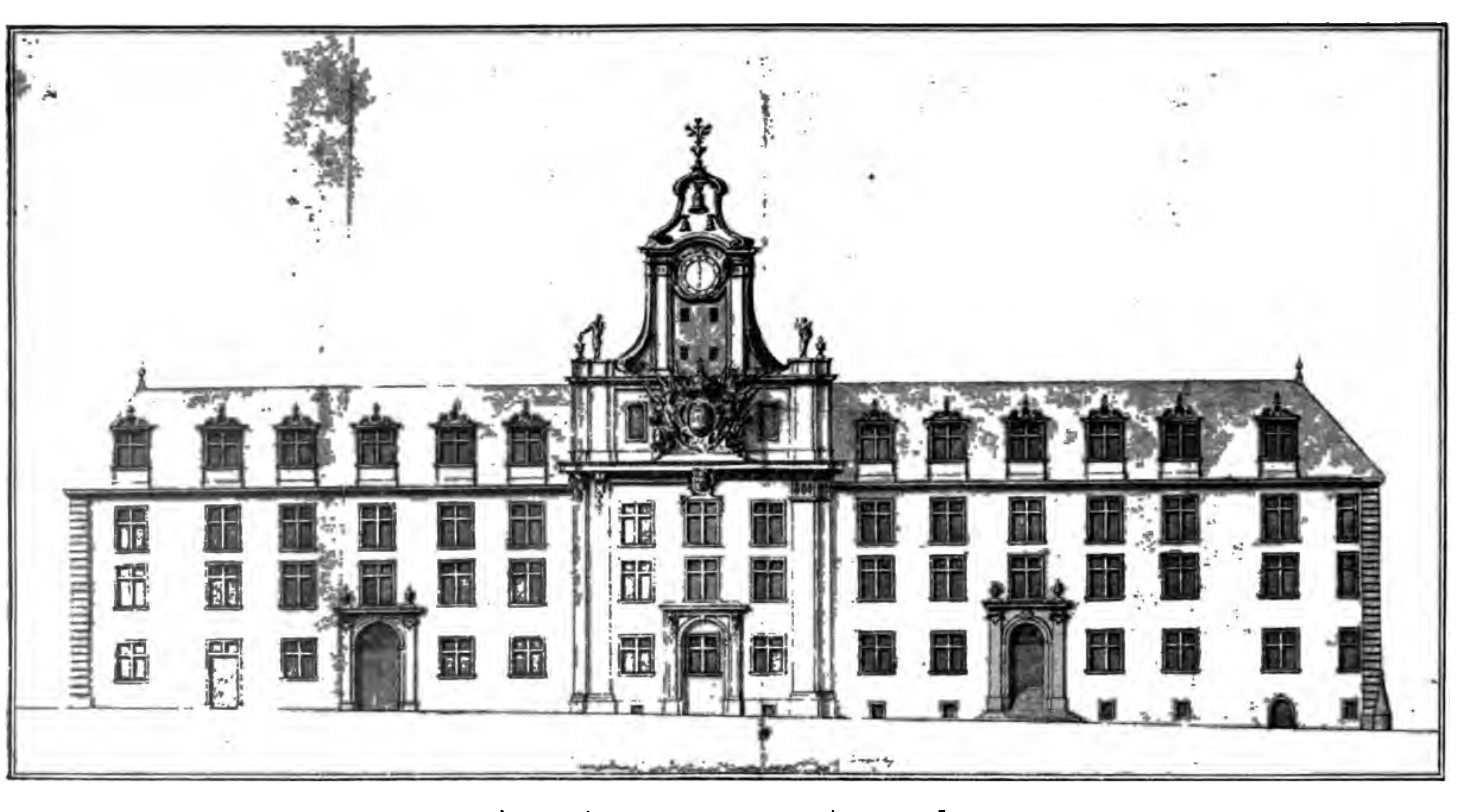
2. Dans le compte de Christophe Ceintrey, receveur des rentes de la ville de Nancy de 1589, A. D., B, 7295, il est question de diverses réparations « à la chambre du clochier où les quatre de ville s'assemblent pour les affaires d'icelle ». Cf. les extraits dans COURBE, *Les Rues de Nancy*, t. II, p. 31. En 1605, les titres de la ville y étaient encore gardés. (LEPAGE, *Les Archives de Nancy*, t. II, p. 199.)

3. Compte du receveur de 1592-1593 dans LEPAGE, *ibid.*, t. II, p. 191.

4. LEPAGE, *Les Communes de la Meurthe*, t. II, p. 152. Cf. *infra*, p. 231. En 1594, on fait des réfections à cette maison d'école, pour servir aux douze conseillers établis dans la ville de Nancy. (LEPAGE, *ibid.*, t. II, p. 192.)

5. LEPAGE, *ibid.*, t. II, p. 205.

6. LIONNOIS, t. III. p. 30. Cf. notre tome second.



L'ANCIEN HÔTEL DE VILLE DE NANCY DÉMOLI EN 1751

(Fac-simile d'un dessin inédit des Archives municipales, en état défectueux.)

du même immeuble comme logement au curé de Saint-Èvre. Sur la porte on grava un peu plus tard l'inscription : *Soli Deo honor et gloria*[1] : 1610. La maison a disparu tout récemment, lorsqu'on a reconstruit le nouveau Saint-Èvre.

Pour résumer cette étude, nous dirons que, jusqu'à la fondation de la Ville-Neuve, Nancy n'a point eu véritablement de liberté municipale. Assez vite, les échevins se sont partagés en deux corps : un corps judiciaire dont les membres étaient nommés par le duc, et un corps administratif sans grande influence. Le prévôt resta en réalité maître de la cité. René II rappela qu'au prévôt devaient être adjoints deux ou trois citoyens élus ; mais ces commis ou gouverneurs eux-mêmes furent peu de temps après nommés par le duc ou du moins imposés par lui. Jamais Nancy n'a connu la liberté comme les villes voisines de Metz, de Toul ou de Verdun. Sans doute les épreuves sanglantes par lesquelles ces cités achetèrent leur indépendance lui ont été épargnées ; mais de telles révolutions déposent sur le sol un limon fécond et trempent les caractères. Il a manqué peut-être à Nancy les orages d'une véritable vie municipale. Vivant de la cour, enrichie par elle, elle n'a jamais tenté de secouer le joug et toujours avec docilité elle a reçu l'impulsion du souverain et exécuté ses ordres.

2° La loi de Beaumont affranchit les habitants de la ville ; elle fait disparaître les derniers restes du servage ; puis elle fixe les redevances que doivent payer à l'avenir les habitants de la ville. Les bourgeois cessent d'être taillables et corvéables au bon gré du seigneur. Tout bourgeois qui possède maison dans la ville et jardin dans la banlieue paiera chaque année au seigneur 12 deniers, savoir 6 deniers à Noël et 6 deniers à la Saint-Jean-Baptiste, le 24 juin. Celui qui détient plusieurs maisons doit cette redevance pour chacune d'elles. Pour les terres arables, le bourgeois paie une redevance en nature : sur 12 gerbes, il en doit deux à son seigneur ; ce droit est nommé droit de *terrage* ou de *gerbage*. Pour les prés, la redevance est en argent. Pour chaque fauchée, le bourgeois est tenu de payer le jour de la Saint-Remi (1er octobre) quatre deniers. En revanche, tous les impôts indirects : droits sur la vente et l'achat des marchandises, droits de péage et de douane, sont abolis. Le seigneur se réserve la banalité des moulins et des fours. Nul bourgeois ne pourra moudre son blé, cuire son pain ailleurs qu'au moulin ou au four du seigneur. Celui-ci garde comme droit de mouture un vingtième du grain, un setier sur 20 setiers ; comme droit de fournage, un pain sur 24 pains, une miche sur 24 miches. Une partie des amendes appartient de droit au seigneur : la proportion entre la part seigneuriale et la part de la commune varie selon la nature des délits et des crimes. Le bourgeois doit le service de guet pour la défense de la ville ; bien plus, il est tenu à l'ost et à la chevauchée. Mais ce dernier service est très limité dans l'espace : les bourgeois ne doivent servir qu'à une journée de distance de leur ville. Ils ne doivent passer qu'une

1. Lionnois, t. I, p. 282.

nuit hors de leurs foyers pour faire la guerre; la nuit suivante, ils viennent retrouver de plein droit leurs femmes[1].

A Nancy, suivant l'usage, le servage personnel disparut après la promulgation de la loi de Beaumont[2]. Jadis le serf était attaché à la glèbe et ne pouvait s'établir dans une seigneurie voisine que dans les conditions stipulées avec le maître de cette seigneurie par les traités *d'entrecours*[3]. De tels pactes réglaient la situation des habitants de Nancy et de Frouard qui allaient s'établir à Liverdun, en terre de l'évêché de Toul; et réciproquement celle des habitants de Liverdun qui prenaient demeure à Nancy ou à Frouard[4]. Quand la loi de Beaumont eut été donnée à Frouard et à Nancy, liberté entière était laissée aux habitants de quitter ces villes et de se rendre à Liverdun; mais à quelle dure condition! Ils devaient laisser leur héritage et leurs biens meubles au duc de Lorraine; et réciproquement l'évêque de Toul gardait les biens de ses sujets de Liverdun qui allaient chercher fortune sur terre ducale. Cet accord entre l'évêque et le duc fut scellé le 11 septembre 1267[5]. Les habitants disposaient d'eux-mêmes, et non de leurs biens; ils traînaient encore après eux des restes de l'ancienne servitude.

Pourtant le duc ne peut plus les exploiter à son gré. Les redevances qu'ils lui doivent sont maintenant fixées; et ce fut un grand progrès, encore qu'à Nancy ces impôts fussent plus nombreux qu'à Beaumont. Nous trouvons tout d'abord la taille, qui est mentionnée déjà à l'époque de Ferri III. En 1281, comme nous l'avons dit, ce duc donne à la maladrerie « cinkante sols de toulois a panre en mes prises et en mes tailles de Nancei[6] ». Au XVe siècle, avec les plus anciens registres de comptes, nous commençons à avoir quelque détail sur cet impôt. La taille se lève deux fois par an, à Pâques et à la Saint-Remi. Elle vaut 280 livres de forts; mais sur cette redevance l'on paie 50 livres aux chanoines de Saint-Georges, 75 sous aux prêcheresses pour la léproserie[7], et, à partir de 1427, 26 livres 13 sous 4 deniers au « nouvel hospitaul que monseignor ait fondei davant la porte Sainct-Nicolay[8] ». Sur elle aussi sont assis les intérêts que le duc doit à plusieurs gentilshommes pour des sommes qu'il leur a empruntées : ainsi, au milieu de XVe siècle, aux seigneurs de Pulligny, à Simon des Armoises, à Jacquemin de Toullon. Il rentre à peine dans

---

1. BONVALOT, *Les Feautés en Lorraine, passim.*

2. Le *villicus*, qui régit un domaine et commande à des serfs, disparaît, à ce moment, tout à fait.

3. Cf. DUCANGE, art. *intercursus.*

4. Il est question de ces anciens traités d'*entrecours* dans la charte citée plus loin.

5. La charte publiée par NAT. DE WAILLY, *Actes en langue vulgaire du XIIIe siècle, contenus dans la collection de Lorraine*, p. 87, n° 114. Copie de cet acte, A. D., B, 396, f° XXXVI v°; LEPAGE, *Catalogue*, n° 151.

6. Cf. *supra*, p. 142.

7. Tiré des deux plus anciens comptes que nous ayons, de Mengin Drouin de Rosières, receveur de Monseigneur le duc en ses bailliages de Nancy et des Vosges, 1420-1421 et 1424-1425. A. D., B, 7232 et 7233. On voit que la donation à la maladrerie a été dans l'intervalle de 1281 à 1420 augmentée de 25 livres.

8. Compte de Jean Pariset de Lunéville, receveur de l'année 1427-1428. B, 7234. Au XVIe siècle, la somme payée à l'hôpital sera de 60 livres.

les coffres du duc 180 livres[1]. Cette taille pesait sur les terres, les vignes et les prés des roturiers. Un autre impôt pesait sur les conduits, c'est-à-dire sur les maisons de la ville. Il était payable à la Saint-Jean à raison de deux deniers par conduit. En 1427[2], cet impôt produisit 24 sous, soit 288 deniers. Il y avait donc dans la ville 144 maisons. Si nous fixons le chiffre des habitants par conduit à 6, nous trouvons 864 personnes sujettes à l'impôt. Mais il faut tripler au moins ce chiffre, pour avoir la population de Nancy; car les nobles, les membres du clergé, toute la domesticité du prince et les indigents échappaient à l'impôt[3].

Les impôts indirects ne sont pas abolis à Nancy comme à Beaumont. Nous avons vu, même après 1266, Ferry III accorder au prieuré Notre-Dame des redevances « des rentes et des issues de la hale de Nancei[4] ». Les trois comptes du début du xv[e] siècle que nous possédons encore mentionnent des droits de nature diverse qu'il n'est pas toujours facile de distinguer : 1° les *attalaiges* ou *estallaiges,* le droit d'étal qui est amodié de la Madeleine à la Madeleine de l'année suivante pour une vingtaine de livres messins. Les chanoines de Saint-Georges touchent sur la redevance 10 livres messins. Ce droit se percevait sur les boutiques des bouchers, des boulangers, des cordonniers, sur les charrettes du haut desquelles on vendait la marchandise; 2° le *rewaige* de Nancy, l'ancien *rotagium,* le rouage, droit sur les denrées qui entrent dans la ville. C'est sur cette redevance que sont assis en partie les droits du prieur de Notre-Dame. Il en touche 18 livres 15 sous 8 deniers de forts[5], et moindre est la somme qui entre dans les caisses du duc; 3° la torte vente, autre impôt qui pèse sur certaines marchandises à l'entrée de Nancy et qui se paie par-dessus le rouage. Ces deux redevances prirent une telle importance qu'elles furent bientôt perçues par un agent spécial, le « passager » ou receveur du passage de Nancy[6]. Le même agent était chargé, sous le nom de cellérier, de percevoir les grains des domaines du duc ou ceux qui lui étaient dus; 4° le duc entretenait près de la halle une balance dont l'usage était obligatoire pour les vendeurs : le « poids de Nancy » est amodié pour une somme de 20 livres environ; 5° la menue vente, petites redevances sur les légumes, le fromage, les œufs, la viande de porc, etc.; 6° le *meud* (*modius*) de Nancy, c'est-à-dire le droit de mesurer les grains et les liquides, comme le *poids* était le droit de peser les solides; 7° la redevance qu'on acquittait pour la vente du poisson formait un article à part[7]; 8° le duc a sur la

---

1. Voir les trois comptes cités.
2. Compte de Jean Pariset. D'après les comptes du xvi[e] siècle, cet impôt du conduit aurait remplacé certaines anciennes corvées « a mener dedens les foings des breux dudit Nancey ».
3. Lepage, *Les Communes de la Meurthe,* t. II, pp. 111-112, d'après un état de revenus de 1440.
4. Cf. *supra,* p. 84.
5. La somme a été un peu augmentée depuis les chartes de Ferri III de 1281. Voir plus haut p. 84.
6. Le premier qui apparaît dans l'histoire est Didier Hernier dont nous possédons le compte de 1476-1477. A. D., B, 7549. Nous avons ensuite la série presque complète des comptes des cellériers jusqu'en 1670.
7. La poissonnerie a toujours été distincte des halles.

banlieue de Nancy le droit de banvin; pendant un nombre déterminé de jours par an, il a le monopole de la vente du vin. Ce droit était d'assez grande importance; 9° le duc vend aussi en général pour une période de trois ans les eaux et pêcheries de Nancy; et c'est un gros rapport d'une centaine de livres. A son profit aussi est vendu le « passage de Malzéville »; le pont qui existait à l'époque de Mathieu II a été emporté par les eaux, et un bac qui met en communication les deux rives appartient au duc; le duc, possède de même la « navie » de Champigneulles. Enfin il amodie la « paisson » ou le droit de pâturage dans les bois de Haye, de la Malgrange et de Saurupt[1].

A ces revenus il faut ajouter une partie des amendes prononcées par les tribunaux de Nancy; les droits qu'acquittent les corporations des arts et métiers : merciers, corvesiers, pelletiers, mégniens, etc.; les profits que rapporte le monnayage des espèces à la monnaie de Nancy; les droits de sceau et de tabellionage pour tous les actes passés devant les notaires ducaux. Le domaine direct est d'un rapport assez considérable. Au début du xve siècle, le gruyer Colin Baudoire surveille les forêts ducales et en perçoit les revenus : et la tuilerie domaniale de Brichambeau est en plein rapport[2].

L'on voit donc que beaucoup d'impôts supprimés par la charte de Beaumont ont été maintenus à Nancy. La loi de Beaumont n'a été donnée à notre ville qu'avec de profondes modifications. Pourtant, si toutes ces redevances indirectes sont maintenues, nous ne trouvons plus aucune trace de corvée. Les habitants de Nancy cessent d'être soumis aux odieuses prestations personnelles. Les moulins à Nancy, comme à Beaumont, étaient banaux; mais nous avons déjà vu que ce privilège avait été abandonné par le duc aux religieux de Clairlieu. Tous les habitants de Nancy étaient aussi obligés de cuire leur pain au four sacré. Mais le duc avait cédé ce monopole au seigneur Gilles de Nancy, puis à la maladrerie de la Madeleine[3]. Aux siècles suivants, il fut de nouveau inféodé par le souverain à des familles nobles, le 1er septembre 1340 par le duc Raoul à Renaud de Nancy[4], le 2 novembre 1471 par le duc Nicolas à Colin Baudoire[5]. Le monopole n'était pas observé rigoureusement. Les chevaliers de Saint-Jean avaient leur four rue des Maréchaux et on laissait les habitants s'en servir. Au xive siècle, le duc Raoul donna aux

1. Nous avons complété les renseignements que nous donnent les trois anciens comptes par ceux qui nous sont fournis par les comptes des « receveurs du domaine et de la châtellenie de Nancy » au xvie siècle : Laurent Courcol en 1568-1569 (B, 7254); Georges Duruz en 1571-1572 (B, 7256) et années suivantes.

2. Tous ces articles mentionnés dans les trois anciens comptes. On peut encore y ajouter la courterie des chevaux, office dont le duc dispose, et « les pargies du ban de Nancy », c'est-à-dire les amendes qu'il faut payer pour les dommages causés par les bestiaux dans les champs.

3. Cf. plus haut, pp. 75 et 141.

4. A., D., B, 377, f° 79. Il lui donne en même temps le four de Lupcourt avec le droit d'affouage dans les bois ducaux; il lui assigne 15 livres de petits tournois de rente sur les tailles de Nancy rachetables avec les susdits fours pour 300 livres de même monnaie; et 30 livres de terre à petits tournois sur les tailles de Nancy à titre viager.

5. Lepage, *Les Communes de la Meurthe*, II, 115.

chanoines de Saint-Georges un four dans le faubourg dit le Bourget. La collégiale le conserva, même quand le Bourget, englobé dans la cité, fut devenu la rue du Haut-Bourgeois [1].

Pour percevoir ces redevances à Nancy, le duc nomma un receveur et nous savons qu'en juin 1298 Jacquemin, de Nancy, remplit cet office [2]. Nous ignorons seulement l'étendue de sa circonscription. Les receveurs que nous trouvons au début du xve siècle exercent leur charge dans l'étendue des bailliages de Nancy et des Vosges [3]. Au xvie siècle, le nombre de ces agents se multiplie et il y a des receveurs spéciaux du domaine pour la châtellenie de Nancy [4], la châtellenie correspondant à peu près à la prévôté. Depuis la fin du xve siècle, un receveur spécial, le cellérier, lève, comme nous l'avons vu, les redevances en grains que touche le duc et les droits de passage à Nancy [5]. Un agent forestier, le gruyer (de *grün,* vert; analogue au français *verdier*), touche les redevances forestières et juge les délits commis dans les bois [6].

Les redevances énumérées jusqu'à présent sont des redevances féodales. Dans certaines circonstances, à partir du xve siècle, les ducs, soit de l'assentiment des États généraux, soit de leur propre autorité, levèrent des subsides extraordinaires sur toute la Lorraine, par suite sur la ville de Nancy. De ces subsides sortira l'impôt au sens moderne, la taille ducale qui porta en Lorraine le nom de subvention.

Tous ces revenus, revenus seigneuriaux et revenus extraordinaires, furent levés à Nancy par les ducs jusqu'aux guerres contre la Bourgogne. Après la victoire, pour récompenser les habitants de leur héroïque conduite, pour les dédommager des « grans pennes et travaulx qu'ilz ont souffrit et enduré de jour et de nuyt a resister a la force du duc de Bourgoigne », de « la grant pauvreté et deffault de vivres qu'ilz ont eu durant ce qu'ilz ont este assegez », le duc René, par un acte daté de Toul le 14 février 1477, les affranchit, sa vie durant, « de toutes tailles, traiz ordinaires, aydes, subcides et subvencions quelxconques, ordinaires et extraordinaires [7] ». Le 13 juin 1497, il rendit ce privilège perpétuel et irrévocable. La ville dut seulement racheter les sommes que chaque année touchaient sur ces impôts la collégiale Saint-Georges, l'hôpital du faubourg Saint-Nicolas, les Dames prêcheresses [8]. A partir de cette date, il n'est plus fait mention dans les comptes d'une taille ou d'un conduit à Nancy, sinon pour rappeler la générosité du duc

1. Cf. *infra*, p. 261.

2. Lepage, *Catalogue*, n° 558. Jacquemin de Nancy, receveur ducal, cède le 20 juin 1298 à l'abbaye de Clairlieu 20 soudées de terres sises à Villers.

3. Cf. *supra*, p. 162, n. 7.

4. B, 7255.

5. Cf. *supra*, p. 163.

6. Le gruyer est mentionné dans les comptes des receveurs du début du xve siècle. Nous commençons à avoir la série des comptes du gruyer de Nancy à partir de 1538. B, 7854. Elle se poursuit jusqu'en 1670.

7. Lepage, *Les Archives de Nancy*, t. I, p. 47.

8. Rogéville, *Dictionnaire des ordonnances*, t. II, p. 131; Lionnois, t. II, p. 56.

René II[1]. Le droit de banvin fut aussi supprimé. Les bourgeois de Nancy furent en outre exempts de tout impôt extraordinaire. Ils ne payèrent point de subvention à la France pendant les diverses occupations ni plus tard après l'annexion. C'était un privilège exorbitant contre lequel protestèrent avec raison les autres habitants de la Lorraine. Depuis 1477, les Nancéiens n'acquittaient plus au duc que « les estalages, poids, ventes, rouages et autres menues usuines[2] »; ils continuaient aussi de faire le service de guet et de monter la garde des murailles et des portes.

Le privilège n'était pas accordé seulement aux anciens habitants, mais à tous ceux qui dans la suite viendraient s'établir dans Nancy. Il fut confirmé à diverses reprises: le 20 mars 1508 par le duc Antoine[3], le 19 novembre 1550 par Christine de Danemark et Nicolas de Vaudémont, régents du duché, le 8 juin 1574 par Charles III, le 3 mai 1615 par Henri II[4].

Nous avons énuméré les impôts que le duc, c'est-à-dire l'État, lève à Nancy jusqu'à la création de la Ville-Neuve. La cité elle-même n'a-t-elle pas de ressources propres qu'elle administre? Pendant longtemps, ses revenus sont assez médiocres[5]; mais en 1504 René II lui procure des ressources permanentes. Par lettres patentes du 28 juin, il établit à son profit une gabelle sur toutes les marchandises qui se vendaient dans l'intérieur des murs. Les débitants en vin devaient acquitter à l'avenir pour chaque queue 5 gros, 10 gros même si le vin n'était pas originaire de la Lorraine. Les boulangers payaient 2 deniers par résal de farine; les bouchers 2 gros par bœuf et vache; tous les autres marchands par chaque franc de recette (monnaie de Lorraine) 2 deniers. Les quatre articles de cet impôt étaient adjugés, par les gens des comptes, au dernier renchérisseur le plus offrant[6]. Quelque temps après, le régent Nicolas de Vaudémont obligea les déforains à payer en sus 1 denier par franc, les charges de la cité s'étant beaucoup augmentées[7]. Peu à peu aussi, les ducs abandonnèrent à la cité les derniers impôts qu'ils y levaient encore : étaux des halles et des boucheries, droits de vente, etc., si bien qu'à Nancy ils ne tiraient plus de ressources que du droit de passage et de leur domaine direct. La ville louait à son profit une série de boutiques autour de Saint-Èvre, et les maisons autour du fossé aux chevaux, situé près du cimetière de Notre-Dame[8]. Nancy avait acquis aussi quelques propriétés communales; elle amodiait les étuves publiques dans la rue actuelle de la Charité; elle touchait des cens sur un assez grand nombre de vignes à Buthegnémont; une

---

1. Voir les comptes de Laurent Courcol (1568-1569), Georges Duruz (1571-1572), receveurs du domaine de la châtellenie de Nancy, **A. D.**, B, 7254 et 7256, et les comptes des années suivantes.
2. Lettres patentes de René II de 1497.
3. Rogéville, *Dictionnaire des ordonnances*, t. II, p. 133.
4. **A. M.**, AA, 1. Lepage, *Les Archives de Nancy*, t. I, p. 222.
5. Pendant un certain temps, elle possède un bois sur le ban de Malzéville, dit le bois Bailly. Sur ce bois, elle doit aux Dames prêcheresses une redevance annuelle de 15 fr. **A. D.**, H, 2681.
6. Lettres patentes de 1504, publiées par Lepage, *Les Archives de Nancy*, t. I, p. 98, et t. III, p. 48.
7. Lepage, *ibid.*, t. III, p. 51.
8. Ce fossé aux chevaux était au bas de la rue des Morts (rue des États), derrière l'hôtel de Moy. Il est indiqué sur le plan de La Ruelle de 1611.

partie des amendes payées par les maîtres des métiers qui n'observaient pas les règlements lui revenait, comme nous l'avons vu. Sur ces redevances elle payait 25 ou 31 livres à la collégiale Saint-Georges « pour la messe du prince », 7 francs 1/2 au chapelain de la chapelle Saint-Jacques de Pilier au prieuré Notre-Dame ; elle réparait les remparts et les portes de la ville, payait les trois portiers et les sonneurs de clochettes, qui avertissaient les habitants de l'ouverture et de la fermeture des portes ; elle entretenait les fontaines et les « conduits » ; elle payait le maître d'école, le valet et l'horloger de la cité, les individus qui faisaient le guet sur le clocher de Saint-Èvre et le « merdaul », qui charriait hors des murs les immondices. Elle prenait des mesures de précaution quand la peste éclatait dans la cité. Elle pourvoyait aux dépenses extraordinaires [1]. Nous avons déjà vu qu'au début les quatre ou deux de la ville étaient officiers comptables, mais que, depuis 1576, Nancy a ses receveurs particuliers. Dans certaines circonstances, quand la ville devait faire de grandes réparations à ses fortifications ou payer des mortes-payes pour la garde des remparts, elle levait un impôt extraordinaire sur les bourgeois, en général de trois gros par mois [2].

Ces impôts furent modifiés un peu après la création de la Ville-Neuve. Nous verrons plus tard comment Charles III créa, pour venir en aide aux pauvres, le subside charitable (1587), comment Charles IV l'alimenta par un impôt sur les marchandises entrant à Nancy (1628) et comment le magistrat, en l'année 1634, le confisqua à son profit. L'*octroi* était ainsi créé et peu à peu il devint le principal revenu de la ville ; avec lui furent confondues, en lui s'absorbèrent les quatre anciennes gabelles.

Outre les redevances en nature et en argent, les Nancéiens doivent au duc le service militaire. En temps de guerre, ils sont tenus de payer de leur personne. Lors des deux sièges de Nancy par les Bourguignons, ils sont montés sur les remparts à côté des troupes soldées et de l'armée féodale, et ont pris une part très grande à la défense. En temps de paix, ils veillent à la garde des portes et font le guet. Ces obligations sont maintenues par les lettres patentes de René II du 14 février 1477 [3]. Par l'ordonnance du 12 juin 1497, chaque jour trois chefs d'hôtel sont tenus de garder avec le portier et l'homme à la clochette les trois portes de la ville, ou, s'ils n'y peuvent vaquer en personne, fournir un homme qui serait reconnu apte à ce service par le prévôt ou les commis de la ville. Sont seuls exemptés les domestiques du duc,

1. Ces détails sont empruntés aux plus anciens comptes de la ville : ceux de 1502-1503, B, 7237 ; de 1508-1509, B, 7238 ; de 1521-1522, B, 7240 ; de 1531-1532, B, 7247 ; de 1541-1542, B, 7250 ; de 1557-1558, B, 7253. Le registre B, 7263 (1576-1577), est celui du plus ancien receveur de Nancy qui soit connu ; vient ensuite celui de 1577-1578, B, 7269 ; celui de 1588-1589, B, 7295 ; celui de 1590-1591, B, 7303. A partir de 1592, nous avons la série à peu près complète des comptes de la ville aux **A. M.**, CC. M. Lepage en a fait de nombreux extraits, *Les Archives de Nancy*, t. II, p. 185 et ss.

2. Nous avons les comptes des dépenses faites pour les murailles de Nancy en 1523 (**A. D.**, B, 7244 et 7245), le registre de la levée des trois gros par mois en 1551-1552 (B, 7251) ; en 1571-1572 (B, 7255).

3. Voir plus haut, p. 165.

les membres du Conseil ou de la Chambre des comptes[1]. Le guet de nuit, fait d'abord par les habitants, est souvent, au XVI[e] siècle, confié à des « mortes-payes »[2], soldats qui restent au service la guerre une fois passée ; mais les Nancéiens sont obligés de payer des deniers extraordinaires pour le « guet » et même le « surguet »[3]. Au début, lors des expéditions contre les Toulois ou les Messins, les habitants de Nancy ont fourni leur contingent à la *chevauchée;* ils suivaient la bannière de Nancy et pendant leur absence les habitants de Vandœuvre étaient tenus de venir garder la porte Saint-Nicolas[4]; mais, quand les guerres devinrent plus longues, quand l'on resta en campagne des semaines et des mois, ils ne furent plus tenus de partir. Seuls les jeunes gens s'enrôlaient comme mercenaires sous le drapeau d'un chef de bande.

3° La loi de Beaumont renferme une série de prescriptions de droit civil et de droit criminel. Ce n'est pas un code complet, tant s'en faut : mais, sur un grand nombre de points, la coutume est fixée. Ces articles de la charte de Beaumont ont-ils été appliqués, après 1266, à la ville de Nancy? Question délicate et à laquelle il est difficile de donner une réponse. Nous ne possédons presque point de textes de jugements rendus avant le milieu du XVI[e] siècle; et quand ils deviennent plus abondants, grâce aux progrès des mœurs les vieux usages, consacrés par la loi de Beaumont, avaient disparu.

La coutume de Beaumont admettait, en l'absence de tout témoin, le duel judiciaire au moins en deux cas : lorsqu'on réclamait à un tiers un dépôt dépassant 10 sous et que celui-ci niait la dette ; lorsque, se prétendant en cas de légitime défense, on avait blessé un tiers et que celui-ci niait avoir été l'agresseur[5]. La même loi permettait de soumettre à l'épreuve de l'eau bouillante quiconque était accusé d'avoir mis le feu à la maison d'autrui, d'avoir commis un incendie, un vol, un homicide[6]. Ces coutumes étaient certainement suivies à Nancy, au tribunal des échevins, à la fin du XIII[e] et au cours du XIV[e] siècle[7]. La charte promulguée par Guillaume aux Blanches Mains prononce une amende de 5 sous contre toute femme qui aurait dit des injures à une autre femme ; et, si elle ne peut pas ou ne veut pas les payer, « elle portera en chemise des pierres à la procession le jour du dimanche »[8]. Elle devait faire avec une grande pierre le tour de l'église, tandis qu'autour d'elle éclataient les plaisanteries et les quolibets. Cet usage exis-

---

1. Lionnois, t. II, p. 53. Le 21 octobre 1588, Charles III déclare que tous les manants et habitants qui sont propres à porter armes soient tenus et astreints de faire la garde ès portes et fortifications de la Ville-Neuve. (Lepage, *Les Archives de Nancy*, t. I, p. 105.) C'était le moment où Nancy était menacée par des troupes protestantes.

2. Levée pour la solde des mortes-payes en 1551-1552, B, 7251. C'est l'époque où le roi de France Henri II envahit Nancy. En 1497, on avait fait un règlement pour trois années ; pendant cet intervalle, le guet de nuit était fourni « en payant l'argent ». (Lionnois, *l. c.*)

3. Ces impôts mentionnés dans les anciens comptes.

4. Charte du duc Raoul citée plus loin.

5. Titres XXIII et XIX.

6. Titre XXIX.

7. Dumont, *Justice criminelle des duchés de Lorraine et de Bar*, t. I, p. 6.

8. Titre XLVII.

tait certainement en Lorraine. A Morville-sur-Seille, la femme injuriée suivait la coupable qui portait son fardeau et elle la fustigeait[1]. Dans l'évêché de Verdun, à Charny et à Vigneulles, la pénitence était répétée quatre dimanches consécutifs[2]. Quand, à la fin du XVIe siècle, les coutumes lorraines furent rédigées, il y demeura quelques traces de cet usage. La coutume de Marsal porte : « Femme appelée en matière d'injures évite réparation, si son mari déclare les désavouer ou soutient judiciairement par serment l'avoir battue[3]. » La correction maritale remplaçait l'ancienne procession avec la pierre. La coutume générale de Lorraine dit que si une femme a commis le délit d'injures et qu'elle est condamnée à l'amende, cette amende ne peut être saisie sur les biens du mari, en cas de désaveu de sa part, mais seulement sur les biens propres de la coupable[4]. Nous voyons ainsi qu'au cours des siècles l'article de la loi de Beaumont s'est lentement modifié.

Nous voyons aussi par le coutumier publié à Beaumont au XVIIe siècle que s'étaient introduits dans cette ville divers usages que nous retrouvons à Nancy. Cette coutume condamne le suicide comme un crime odieux ; le cadavre de celui qui avait attenté à ses jours était pendu au gibet avec ignominie[5]. Il en allait de même en Lorraine. On faisait le procès au cadavre ; on le déposait à la geôle[6] ; puis, après sentence rendue, le corps était attaché à une charrette, la tête en bas et la face contre terre et traîné par les rues jusqu'au lieu du gibet ; là on le pendait par les pieds et, au bout de six heures d'exposition, on le jetait à la voirie[7]. Nous retrouverons aussi à Nancy, quand nous parlerons des procès de sorcellerie, les mêmes moyens de torture qui sont indiqués dans l'acte de Beaumont : l'échelle et l'eau chaude à mettre au coupable « dedens le corps sans le trop oppresser[8] ». Est-ce aussi un vieil usage de Beaumont que celui de faire un procès en règle aux animaux qui avaient blessé ou tué un être humain ? Après avis des échevins de Nancy, fut pendu et étranglé, le 20 mai 1572, à Moyenmoutier, un porc qui avait dévoré un jeune enfant ; comme on est sur terre ecclésiastique, l'animal coupable est livré au prévôt ducal. Les condamnés sont d'ordinaire remis tout nus ; mais il faut bien qu'une courroie lie les pieds de l'animal récalcitrant. L'abbé a soin de déclarer que ce fait ne por-

---

1. Voir la charte octroyée à Morville-sur-Seille par Warnier, châtelain de Mousson, et Thierry, sire de Morville, le 1er janvier 1232, dans LEPAGE, *Les Communes de la Meurthe*, t. II, p. 73 ; *Musée des archives départementales*, p. 123.

2. CLOUET, *Histoire de Verdun*, t. III, p. 166 ; DUMONT, *Les Ruines de la Meuse*, t. I, p. 141.

3. Titre XXIV. Voir *Coutumes de la ville et prévôté de Marsal*. A Nancy, H. Thomas, 1761, p. 11.

4. Titre I, p. 24. *Coutumes générales*, Nancy, Babin, 1770, p. 9. A Mulhouse, l'on montre encore le *Klapperstein* que les femmes bavardes étaient obligées de porter. Voir l'amusante brochure de AUG. STŒBER, *Notice historique sur le Klapperstein*. Colmar, 1856. Sur toute cette question, BONVALOT, *o. l.*, pp. 491-498.

5. *La loix de Beaulmont*, art. 138, BONVALOT, appendice, p. 19.

6. DÉS. GERMAIN, *Écrous et élargissements* (Extraits des *M. S. A. L.*, 1890), p. 31.

7. DUMONT, *Justice civile et criminelle*, t. II, p. 110.

8. Art. 131 et 132.

tera aucun préjudice dans l'avenir à son privilège[1]. Nous avons d'autres exemples de porcs exécutés à Virton en 1513, à Lunéville en 1554, à Amance en 1569, à Saint-Dié en 1571, à Châtel-sur-Moselle en 1578, à Heillecourt, près de Nancy, en 1584, à Nancy même en 1600[2].

Ainsi dans les anciennes prescriptions de la charte de Beaumont il faut chercher l'origine de quelques-uns des plus curieux usages observés par les tribunaux de Nancy et de Lorraine. Mais d'assez bonne heure les coutumes barbares de la loi s'adoucirent; les peines pittoresques, humiliantes pour l'amour-propre, furent modifiées. Puis une certaine unité tendit à s'établir dans tout le duché, au lieu de la bigarrure des chartes locales. Les ducs naturellement hâtèrent ce mouvement vers l'unité. Dès 1506 et 1507, les États généraux et René II cherchèrent à rédiger des coutumes uniformes pour les trois bailliages de Nancy, des Vosges et d'Épinal. Ces coutumes furent sanctionnées par le duc Antoine en 1519. Cette première rédaction : *Les plus principalles et generales coustumes du duchié de Lorraine,* qui est demeurée manuscrite jusqu'à nos jours[3], ne satisfit pas Charles III. Il la soumit à une commission qui passa dix années à l'amender et à la compléter (1584-1594)[4]; enfin, il fit approuver le nouveau texte par les États, et, en 1596, on l'imprima pour la première fois[5]. La même loi est désormais appliquée dans les trois bailliages lorrains. Bar-le-Duc, Saint-Mihiel, le Bassigny et Épinal gardent seuls des coutumes particulières, « les grandes coutumes ». A côté subsistent encore quelques petites coutumes locales : à Marsal, à Blâmont, à la Bresse, au Val-de-Lièvre, à Sainte-Croix et à Sainte-Marie-aux-Mines[6]. Les habitants de Nancy sont soumis, depuis 1594, aux seules coutumes générales. — Il fallait bien que la ville, capitale du duché, donnât l'exemple et renonçât la première à ses usages particuliers en faveur de l'œuvre de centralisation.

Que l'on considère l'administration de la cité de Nancy, les redevances payées par ses habitants au prince, ou ses plus anciennes coutumes, il faut toujours remonter à la charte de Beaumont, octroyée à la ville par le duc Ferri III en 1266. Sans doute le nom de cette charte n'est plus prononcé dans aucun document; sans doute encore, bien des usages diffèrent de ceux

1. La sentence a été publiée tout au long par Lionnois, t. II, p. 373. Cf. l'article de Berriat-Saint-Prix, *Rapport et recherches sur les procès et jugemens relatifs aux animaux* dans les *Mémoires de la Société des antiquaires,* t. VIII, p. 403.

2. D'après les comptes des receveurs du domaine. A. D., B, 10297; 6666 (enfant de Méhoncourt mangé); 2119; 8642; 4215; 7281; 7329. M. Dumont, *Justice criminelle,* t. II, p. 198, cite encore d'autres exemples.

3. Elle a été publiée sous ce titre par M. Ed. Bonvalot. Paris, Durand et Pedone-Lauriel, 1878. 133 pages.

4. Sur ce travail de législation, voir Beaupré, *Essai historique sur la rédaction officielle des principales coutumes de la Lorraine ducale et du Barrois.* Nancy, Grimblot, 1845.

5. *Les coustumes generales du duché de Lorraine ès bailliages de Nancy, Vosges et Allemagne.* A Nancy, chez J. Janson. Achevé d'imprimer au mois de juillet 1596.

6. Pour les grandes coutumes, voir la bibliographie dans Beaupré, *o. c.* Pour les autres coutumes, voir le *Catalogue* de Favier.

qui sont inscrits dans ce texte : néanmoins la loi de Beaumont a laissé son empreinte dans toute la constitution de Nancy ; supprimez-la, et l'histoire de Nancy prendrait un cours différent.

III

Des chartes de Ferri III et des documents de son règne, nous tirons des indications précieuses sur la topographie de Nancy. La ville est toujours entourée de remparts et de fossés. Le rempart est formé par un simple mur, garni de distance en distance par des tours. L'une de ces tours qui s'élève plus haut dans les airs est la Grande-Tour[1]. Elle est située du côté de l'ouest et domine l'étang de Saint-Jean. Elle se trouve un peu au sud de la poterne Saint-Jean, tout près de l'angle que forme le mur de la ville, à l'endroit où plus tard se dressera le bastion des Michottes. Elle deviendra plus tard célèbre dans la guerre des Bourguignons. Le mur d'enceinte a la même direction et la même étendue que deux siècles auparavant.

Deux portes y sont percées. L'une est nommée dans une charte de Ferri III déjà citée : la porte « con dit devers Saint-Nicholays »[2]. Elle était située à l'extrémité sud de notre Grande-Rue et portait ce nom, parce qu'elle conduisait au bourg de Saint-Nicolas-de-Port. Au XVIe siècle, quand l'enceinte de Nancy fut bastionnée, l'on plaça à côté de la porte le bastion d'Haussonville qui la cacha en partie. La porte fut flanquée à une certaine époque de tours et, en examinant avec attention le mur de la maison entre la rue de la Pépinière et la rue des Maréchaux du côté est, l'on observe une surface semi-circulaire qui paraît avoir appartenu à l'une de ces tours. L'ancienne porte Saint-Nicolas fut démolie avec les fortifications de Nancy en l'année 1661 par ordre de Louis XIV ; puis, quand le Roi-Soleil reconstruisit, en 1673, les remparts, il releva la porte. Mais elle s'appela désormais *Porte-Royale*[3], le nom de porte Saint-Nicolas restant réservé à l'une des trois portes de la Ville-Neuve. Stanislas fit abattre cette porte Royale en 1751, et, avec les débris, comme nous le verrons plus tard, il orna l'Arc-de-Triomphe à l'extrémité de

---

1. Nous avons vu que Jean le Jaloux abandonne aux Dames prêcheresses « un meiz qu'il avoit sur les fosseis defuers Nancei dairiers la grant tour ». Ferri III approuve cette donation le 7 février 1301. (*Histoire de Nancy*, 1re édition, p. 351.) Par une convention du 1er février 1334 entre le prieur de Notre-Dame et les Dames prêcheresses, celles-ci sont dispensées de payer la dîme sur « une piece de curtil contenant en tout un jour de terre seans sur les fosseis de Nancey en droit la grant tour entre le gerdin dame Agatte d'une pairt et les hoirs le Saunere d'autre pairt ». *Documents sur le prieuré Notre-Dame*, n° 41 ; il s'agit de toute évidence de la même tour.

2. Charte pour la léproserie de la Madeleine citée plus haut, p. 142.

3. LIONNOIS, t. I, p. 27. Nous n'avons aucune reproduction de la Porte-Royale.

la place de la Carrière. De l'antique porte il ne subsista qu'une voûte, arc de cercle en pierre barrant la Grande-Rue et qui fut démolie définitivement en 1847[1]. D'autres voûtes souterraines se creusaient plus loin dans les flancs du bastion d'Haussonville. C'est en l'une d'elles que le duc Léopold logea les chameaux qu'il avait amenés d'Autriche et que son père avait conquis sur les Turcs[2]. Sur cette voûte fut bâtie une maison que la ville acquit le 25 mars 1825[3]. Maison et voûte furent abattues avec les débris de la porte Saint-Nicolas et ainsi pour la première fois fut établie une communication directe entre la Grande-Rue et la rue dite de la Pépinière. A ce moment l'on créa, devant l'Arc-de-Triomphe enfin dégagé, la place dite des Chameaux, aujourd'hui place de Vaudémont[4].

De l'autre côté de la Grande-Rue, au nord, se trouvait une seconde porte, à quelque petite distance de l'endroit où débouche la rue Saint-Michel. Il faut, sans doute, l'identifier avec la porte « con dit Bezuel », dont il est question dans un titre du 27 octobre 1274. Par cet acte, Poinse, veuve de Jean de Nancy, chevalier, dit Bailli, pour continuer de jouir des rentes viagères qu'avait possédées feu son mari, abandonne à Ferri III sa maison et tous ses alentours près de cette porte, une maison à Rosières et des biens à Vitrimont et à Fléville[5]. Cette porte disparut lors de l'agrandissement de la ville au XIV[e] siècle.

Une troisième sortie se trouvait du côté ouest de la ville, près de la Grande-Tour. Elle conduisait vers la Commanderie Saint-Jean. Ce n'était pas une porte, mais une simple poterne. On la nommait la poterne Saint-Jean. Elle n'apparaît qu'un peu plus tard dans l'histoire. Longtemps l'extrémité ouest de notre rue actuelle de la Monnaie porta le nom de rue de la Poterne[6].

Dans l'intérieur de ces remparts se dressent plusieurs édifices : le couvent des Dames prêcheresses, à la place de l'ancien palais ducal, et, presque en face, l'église paroissiale Saint-Èvre. Nous connaissons le nom du curé qui gouvernait sous Ferri III la paroisse de Nancy : c'était Estenes ou Esteves. Le 31 mai 1293, il atteste avec Jean, curé de Ferrières, que Richard, écuyer de Guillaume de Manderscheidt, a reçu des gens du duc la somme de

---

1. Des tableaux du Musée lorrain représentent cette voûte.
2. LIONNOIS, t. I, p. 29.
3. LEPAGE, *Les Archives de Nancy*, t. III, p. 87.
4. COURBE, *Les Rues de Nancy*, t. III, p. 175; *Espérance* du 9 février 1847.
5. Nous publions ici le début de cette charte : « Nous officiaus de la court de Toul faisons savoir a tous ceuz qui ces lettres verront et orront que par devant nous a ceu establie dame Poinse, fame seignor Jehan de Nancei chevaliers dit bailli qui fut, ait recogneu en droit par devant nous que ele por les prises, les issues, les rentes et les censes le noble home Ferri duc de Lorreigne et marchis que sires Jehans devant dis avoit prises euwes et receuwes on la terre le devant dit duc et en ses homes, donne, otroie et aquite por li et por ses hoirs a devant dit duc la mason de Nancei et tout lou porpris entierement que siet a la porte con dit Bezuel, la mason que siet a Rosieres, lou weinnaige et toutes les appendises de la dite mason, l'estanc et lou molin que siet desus Rosieres..... que furent faites quant le meliaires Nostre Seignor courroit par mil dous cens sexante et quatorze ans, lou vanredi devant feste Tous sains. » — Original scellé du sceau de la cour de Toul sur double queue de parchemin. A. D., B, 879; Layettes de Rosières, t. I, n° 12. La charte a été citée par LEPAGE, *Les Archives de Nancy*, t. I, p. 29. Vitrimont, canton de Lunéville-Nord, Meurthe.
6. COURBE, *Les Rues de Nancy*, t. II, p. 38.

67 livres de messins pour la rançon de deux chevaliers lorrains, faits prisonniers au combat de Beuvange[1].

Tout près des remparts était le four banal dans la maison sacrée, dont il a été souvent question dans cette étude. Puis, sous Ferri III, est créée la halle de Nancy. Dans les chartes de Mathieu II, on parle d'une façon générale de « *venta et pedagium de Nanceio* »; dans celles de Ferri III, on précise « la vente et le paiayge de la hale de Nancei[2] ». Sous le premier règne, les marchandises sont encore exposées en plein air; sous le second, elles sont abritées sous des constructions. Cette halle fut élevée devant l'église Saint-Èvre, au milieu de la place. Elle subsista jusqu'à la guerre de Bourgogne. En l'année 1495, René II en fit abattre les débris et il orna le centre de la place d'une fontaine[3]. Dès lors le marché se déplaça. Seuls les marchands de poissons et avec eux ceux de légumes, d'œufs, etc., demeurèrent près de ce bassin. Sur le plan de La Ruelle de 1611, cette place est ainsi désignée : *Platea sancti Apri et in ea forum piscarium et forum olitorium*. Les autres marchands se transportèrent sur la place voisine des Dames ou du Châtel ; celle-ci, sur le plan de La Ruelle, est nommée en ces termes : *Platea magna et in ea forum cupedinis et forum pomarium* (la grande place et sur elle le marché aux friandises et le marché aux fruits[4]). Près de là s'élevait la maison de Huin Reynette, lieutenant au bailliage de Nancy[5]. Pour ses démérites, celui-ci fut condamné à avoir la tête tranchée ; ses biens furent confisqués ; les habitants de Nancy obtinrent sa maison et y construisirent la halle, à la fin du XV[e] siècle[6]. Quand la Ville-Neuve eut été créée, ces marchés devinrent insuffisants et un autre, plus important, fut établi dans la cité de Charles III.

De toutes les constructions du duc Ferri III à Nancy la plus importante fut certainement celle du nouveau palais. Déjà cette demeure sortait du sol, lorsqu'il céda aux prêcheresses l'emplacement du vieux palais à moitié démoli. Elle se dressait au nord de l'église Saint-Èvre, presque contre les remparts, là où fut depuis celle de René II et d'Antoine. C'est dans une partie de

---

1. L'acte publié par M. NATALIS DE WAILLY, *Actes français du XIII[e] siècle tirés de la collection de Lorraine*, p. 230, n° 318; LEPAGE, *Catalogue*, n° 490. Plusieurs hameaux ou cantons de Thionville portent le nom de Beuvange : Beuvange-sous-Justemont, commune de Vitry ; Beuvange sous-Saint-Michel, commune de Wolkrange. Les autres curés de Nancy depuis Albéric, dont nous avons retrouvé les noms, sont Pierre, en 1178, *clericus de Nancei* (*Documents sur le prieuré Notre-Dame*, n° 8, p. 12) et Rodulfus, *incuratus ecclesie de Nanceio* en décembre 1231 (*ibid.*, n° 26, p. 24).

2. Charte de décembre 1261 pour le prieuré Notre-Dame. Cf. *supra*, p. 84; *Documents pour le prieuré Notre-Dame*, n° 30.

3. « L'an mil CCCCXCV fut faicte la fontaine qui est à present en la place que auparavant estoit la halle, là où tout se vendoit. » (*Chronique de Lorraine*, pp. 323-324.)

4. On a dit parfois que cette place prit le nom de place du Change quand le marché et la halle y urent établis. Mais cette dénomination est plus ancienne. Nous voyons déjà, le 13 septembre 1499, René II acheter une maison à la *montée du change*. (LEPAGE, *Les Communes de la Meurthe*, t. II, p. 130.) Ce terme de place du Change doit venir de la maison du Change où les échevins tenaient leurs séances.

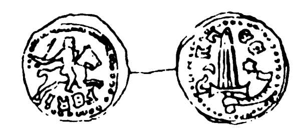
5. Il porte ce titre A. D., B, 688 et 3667. Il fut enfermé en 1497-1498 au château de Vaudémont. B, 9755.

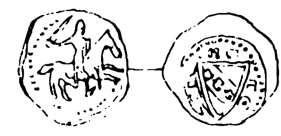
6. LEPAGE, *Les Communes de la Meurthe*, t. II, p. 134.

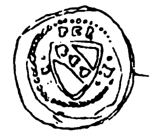
ce palais — *in quadam parte hospitii nostri seu domus nostræ*[1] — que, quarante années environ plus tard, le duc Raoul installa la collégiale Saint-Georges. Quel fut le plan de l'édifice ? Il est bien difficile de le dire ; tout ce qu'il est possible de supposer, c'est qu'une grosse tour sur la place de la Carrière[2], et quelques murs fort épais qui ont subsisté jusqu'au début du XVIIIe siècle, appartenaient à l'ancien château[3]. En ce palais Ferri III installa une chapelle dédiée à sainte Catherine[4], comme celle qui se trouvait dans la demeure cédée aux prêcheresses et dont il s'était réservé les revenus. Ici aussi furent enfermés les prisonniers que Ferri III fit dans ses nombreuses guerres contre les comtes de Bar et les évêques de Metz, et qu'il échangeait ensuite contre des Lorrains faits captifs. En septembre 1290, le duc relâcha ses prisonniers, sans que le prélat Bouchard d'Avesne rendît les siens. Indignés, Simon, comte de Sarrebruck, et Geoffroy d'Apremont s'engagèrent à se rendre au palais de Nancy comme otages jusqu'à ce que l'évêque eût tenu ses engagements[5].

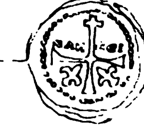
L'atelier monétaire du prince fut sans doute transporté de l'ancien palais dans le nouveau. Certainement, au XVe siècle, la Monnaie était derrière le

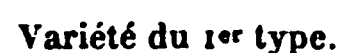
MONNAIES DE FERRI III











Variété du 1er type. Variété du 2e type. Variété du 3e type.

palais ducal, et la rue appelée aujourd'hui rue de la Gendarmerie portait le nom de rue de la Monnaie[6]. L'atelier de Ferri III est assez actif et nous avons de lui d'assez nombreuses pièces frappées à Nancy. Beaucoup d'entre elles ont été découvertes à Ancerviller, au canton de Blâmont, en mars 1840, parmi les 2,000 pièces que renfermait un vase de terre[7]. Les monnaies de Ferri III avec la légende NANCEI peuvent se ramener à trois types. Le premier représente, au droit, un cavalier à droite armé de toutes

1. Charte de fondation de la collégiale. Cf. *infra*, p. 217, n. 1.

2. Le pnyx. Si la conjecture est exacte, les remparts de la ville ont dû être reculés de ce côté vers l'Est : ou, pour mieux dire, le château du prince, partie intégrante de ces remparts, formait un vaste redan, entre le mur de la ville à l'est de la Grande-Rue et celui du nord entre les rues actuelles de Saint-Michel et des États.

3. C'est avec ces données que l'architecte Morey a essayé de reconstituer l'ancien château. (*Recherches sur l'emplacement et la disposition d'ensemble du château du duc Raoul à Nancy*, dans les *M. S. A. L.*, 1865, pp. 166-180. Voir la planche.)

4. Lepage, *La Collégiale Saint-Georges*, dans les *M. S. A. L.*, 1849.

5. Lepage, *Catalogue*, n° 436.

6. Courbe, *Les Rues de Nancy*, t. I, p. 251. Cette rue se prolongeait sans doute du côté sud, derrière le palais, dans les jardins actuels du commandant du corps d'armée.

7. Sur cette découverte, F. de Saulcy, *Recherches sur les monnaies des ducs héréditaires de Nancy*, p. 233, pl. XXXV et XXXVI.

pièces avec la légende FERI sous le cheval; au revers, avec le mot NANCEI une épée dont nous connaissons déjà la signification[1]. Mais ce type général offre des variétés innombrables. Tantôt, au lieu de FERI, on lit simplement FE[2]; très souvent la pièce est tout à fait anonyme[3]; sous le cheval on voit un croissant, une étoile avec un point, une fleur de lis. Au revers l'épée est accostée de différents objets : deux croisettes, un croissant et une étoile, une fleur de lis et une croisette, deux rosaces. Souvent l'épée, au lieu d'être en pal, est soutenue par un bras[4], et cette représentation a contribué à donner naissance à la légende relative à l'emprisonnement du duc à Maxéville. L'apparition de la fleur de lis sur les monnaies lorraines est curieuse; doit-elle être le symbole de l'alliance de jour en jour plus étroite qui unit les ducs à la Maison de France? Le second type représente toujours au droit le cavalier armé de toutes pièces avec ou sans la légende FERIC sous les pas du cheval; mais au revers se trouve l'écu de Lorraine avec la bande chargée de trois alérions et la légende NANCEI. Au-dessus de l'écu on voit tantôt une étoile entre deux points, tantôt une croisette, tantôt une croisette entre deux points. Le mot NANCEI est aussi disposé de façon différente autour de l'écu; la légende prend parfois cette forme ·NE··NC··I·[5]. On s'explique que pendant un règne si long les variétés soient nombreuses. Voici enfin le troisième type plus rare : l'écu de Lorraine est au droit avec la légende FER·R·I; au revers, dans les cantons supérieurs d'une croix à la tête recroisettée, on lit : NAN CEI; dans les cantons inférieurs se trouvent deux fleurs de lis[6].

Cette activité de l'atelier monétaire contribue à la prospérité de la ville. Le développement de l'administration centrale est pour elle une autre cause de progrès. Dans presque tous les moments de répit que lui laissent ses guerres, le duc séjourne à Nancy. Il est entouré de son conseil et de ses officiers qui l'aident en sa tâche. Le bailli de Lorraine paraît être son ministre principal, en attendant qu'un département spécial soit attribué au bailli d'Allemagne et au bailli des Vosges. Un receveur habitant Nancy lève les redevances du domaine[7]. Enfin sous Ferri III se développe à Nancy une institution fort originale. Dans la plupart des contrées, au moment où le régime féodal était florissant, le seigneur, entouré de ses vassaux en des assemblées générales, gouvernait ses États et rendait la justice aux sujets qui se présentaient à lui. Peu à peu les vassaux se dispensèrent de venir à ces réunions. L'autorité passa aux palatins, nommés par le seigneur. Quelques-uns d'entre eux gardèrent les

---

1. Cf. *supra*, p. 65, n. 6.
2. *Description de la collection* de Charles Robert, n° 1212.
3. Ce sont ces monnaies que L. Quintard propose d'attribuer à Mathieu II. Cf. *supra*, p. 132, n. 1.
4. De Saulcy, pl. II, n° 19-30; pl. XXXV, n° 10-27; pl. XXXVI, n. 1 et 2, 4-10; *Collection* de Charles Robert, n° 1211-1225.
5. De Saulcy, pl. II, n[os] 15-18; pl. XXXV, n[os] 1-12; *Collection* de Charles Robert, n[os] 1226-1233.
6. De Saulcy, pl. II, n° 14.
7. Cf. *supra*, p. 165.

attributions politiques et formèrent le Conseil, d'autres les attributions financières et devinrent la Chambre des comptes, d'autres enfin les attributions judiciaires et constituèrent le Parlement. En Lorraine, la noblesse fut plus exacte à ces réunions et jamais elle n'abdiqua ses droits judiciaires. Les chevaliers, siégeant à tour de rôle, constituèrent un tribunal permanent, les *Assises*[1]. Ils connaissaient de toutes les actions intentées pour fiefs, arrière-fiefs, droits féodaux; ils jugeaient les contestations des seigneurs entre eux ou avec leurs sujets. Le duc lui-même relevait de leur juridiction. Ils recevaient en outre les appels des tribunaux inférieurs, et ils jugeaient souverainement; ils étaient les interprètes de leurs propres sentences, déterminaient eux-mêmes les formalités de la procédure[2]. Seules les affaires criminelles leur échappaient et la connaissance en appartenait en partie au tribunal des échevins. Les assises fonctionnèrent dès le règne de Ferri III. Simonin de Rosières, le jeudi après Noël 1295, promit de toujours faire droit au duc, en toutes les causes qui pourraient être suscitées, soit devant le duc, soit devant les assises ou devant les baillis de Nancy[3]. Le fils de Ferri, Thiébaut II, en son testament, déclara que les jugements des chevaliers seraient tenus et gardés comme cela avait eu lieu jusqu'au temps de son père; ces jugements devaient être rendus au nom des chevaliers, et non être mis en la bouche du prince régnant[4].

Ces assises se réunissaient d'ordinaire à Nancy, sous la présidence du bailli. Mais quand il y eut trois baillis, il y eut trois assises, se réunissant à Nancy, à Mirecourt et à Vaudrevange, capitales des trois bailliages. Pourtant les assises de Nancy gardèrent toujours une prééminence; on y portait les appels des jugements prononcés dans les assises des Vosges et d'Allemagne. Elles siégèrent au palais ducal même; elles formèrent « l'hôtel Monseigneur ». Comme dit l'ancien style : « En la cour dudict Nancy qu'est la maison domestique de nostre souverain seigneur Monseigneur le duc, il y a lieu propre et ordonné pour tenir les assises[5] ». Les ducs de Lorraine cherchèrent à diminuer l'autorité des assises, encore qu'à leur avènement ils jurassent de respecter les privilèges de la noblesse. Mais le coup fatal leur fut porté par Louis XIII, après l'occupation de la Lorraine (1633). Le roi de France cessa de convoquer les gentilshommes et, quand les ducs rentrèrent en leur pays, ils se gardèrent bien de rétablir une institution qui limitait leur autorité judiciaire[6].

---

1. Sur les Assises, voir le mémoire de GUINET, dans DOM CALMET, 2e éd., t. V, p. 107; DE ROGÉVILLE, *Dictionnaire*, art. *Assises;* LIONNOIS, t. I, p. 315; BEAUPRÉ, *Essai historique sur la rédaction officielle des principales coutumes de Lorraine*, p. 121; LEPAGE, *Les Offices*, p. 169; KRUG-BASSE, *Histoire du parlement de Lorraine*, p. 8; BONVALOT, *Droits et institutions de Lorraine*, t. I, p. 285.

2. On consultera la seconde partie des coutumes réunies en 1594 : *Stile à observer ès instructions des procédures d'assises ès bailliages de Nancy, Vosge et Allemagne.*

3. DOM CALMET, *Dissertation sur la noblesse de Lorraine*, en tête du t. II de la 2e édition, p. IX et X. La charte mal analysée dans LEPAGE, *Catalogue*, n° 511. Les mots « devant les baillifs » me paraissent désigner le tribunal des échevins.

4. VIGNIER, *Origines*, p. 151. Ce testament concorde avec ce qui est dit dans les *Coupures* de BOURNON, *Documents sur l'histoire de Lorraine*, t. XIII, p. 33.

5. BONVALOT, *Les plus principales coustumes*, p. 89.

6. KRUG-BASSE, *o. l.*, pp. 16-17.

Quelques-uns de ces chevaliers qui siégeaient aux assises avaient à Nancy même un fief relevant du duc; aussi à leurs noms ils ajoutaient d'ordinaire la qualification : de Nancy. Dans les documents de l'époque de Ferri III apparaît ainsi Forquignon de Nancy qui achète la dîme et le droit de patronage à Blainville[1]; Jean, chevalier de Nancy, qui fait un accord avec l'abbaye de Senones au sujet de biens sis à Vitrimont[2]; sa veuve Poince échangera plus tard ces biens avec le duc Ferri III[3]. Nous avons déjà rassemblé plus haut les textes relatifs au bailli Thiriat ou Thierry de Nancy[4]. Un autre Thiriat de Nancy, fils de Gérard la Tartre, achète vers cette époque une série de maisons à Nancy, des biens à Champigneulles et à Art-sur-Meurthe[5]. Il relève du duc le moulin de Boudonville, entre Nancy et Maxéville[6]. Citons encore un autre seigneur de Nancy, Gérard, fils de l'ancien bailli Jean Bollette[7].

Nous avons réuni en ce chapitre tous les renseignements qu'il nous a été possible de trouver sur Nancy à l'époque de Ferri III. Ce long règne a marqué dans l'histoire de la cité. Un nouveau couvent est créé sur son territoire, celui des Dames prêcheresses; c'est même le premier monastère qui s'élève dans l'intérieur des remparts. Il exercera bientôt sa tutelle sur la Maladrerie de la Madeleine où sont recueillis les pauvres lépreux. L'organisation municipale de Nancy est ébauchée, quand le duc lui confère la loi de Beaumont. On doit toutefois regretter que les libertés accordées à la ville lui aient été peu à peu retirées. Les échevins deviennent des fonctionnaires judiciaires : les échevins administrateurs perdent bientôt leur nom et tombent sous la tutelle du prévôt. Au moins les traces de l'ancienne servitude tendent à disparaître et les redevances que les bourgeois doivent au duc sont maintenant fixées. Dans la ville se dressent de nouveaux monuments : les halles et le palais ducal. L'administration du duché de Lorraine se complique et des fonctionnaires plus nombreux habitent la capitale. Les chevaliers y tiennent leurs assises et sans doute l'animation est grande les jours où, sous la présidence du bailli, ils se réunissent dans un coin du palais, reçoivent les appels des juridictions inférieures et rendent leur sentence souveraine.

---

1. LEPAGE, *Catalogue*, n° 23.
2. LEPAGE, *Catalogue*, n° 172.
3. Cf. *supra*, p. 172.
4. Cf. *supra*, p. 70.
5. *Chartes de la famille de Reinach*, n°s 39 (novembre 1291), 41 (4 septembre 1293), 44 (novembre 1293).
6. Du duc Thiébaut, janvier 1304 (*Chartes de la famille de Reinach*, n° 69). Le moulin ne fut sans doute que quelque temps entre les mains de cette famille : bientôt il appartint, comme les Grands-Moulins, aux moines de Clairlieu.
7. Avec ses deux frères, Thirion et Rollin, il abandonne en 1296 à sa mère Poince ses biens sis à Seichamps (*Chartes de la famille de Reinach*, n° 55).

APPENDICE AU CHAPITRE VI

La légende de l'emprisonnement de Ferri III à Maxéville.

Au règne du duc Ferri III se rattache une bien curieuse histoire : celle d'un emprisonnement que le duc aurait subi, cinq ou trois années durant, dans la tour de Maxéville. Comme cette histoire se présente à nous avec des détails fort romanesques, elle a été souvent répétée dans les ouvrages qui cherchent avant tout à amuser le lecteur. Mais même des historiens sérieux y ajoutent encore foi, et M. Bonvalot a rompu une lance pour en soutenir l'authenticité [1]. Il importe par suite d'indiquer pour quelles raisons nous l'avons entièrement rejetée et même n'en avons point fait mention au cours du chapitre précédent.

Tout d'abord, dans aucune chronique du XIIIe ou XIVe siècle il n'est fait allusion à cet événement. Nous possédons environ 600 chartes du duc Ferri, souscrites par lui et scellées de son sceau. Elles forment une suite continue de 1250 à 1303, de son avènement à sa mort, et ne présentent aucune lacune. Où se placerait donc cette captivité qui aurait duré cinq ou trois années ? M. Lepage, en dressant le catalogue des actes de Ferri III, a ruiné définitivement la légende de l'emprisonnement dans la tour de Maxéville [2].

Comment cette légende est-elle née ? Comme plus haut, il faut recourir aux anciennes compilations sur l'histoire de nos ducs, et, avant tout, à l'*Epitome* que Jean d'Aucy a composé au milieu du XVIe siècle.

L'histoire de Ferri III telle que Jean d'Aucy nous la raconte est bien singulière. Son héros est mêlé à tous les grands événements qui se passent à son époque. Il secourt Marguerite de Flandre contre les seigneurs d'Avesne ; il fait voile avec saint Louis vers Tunis et assiste à la mort du roi. Il reçoit à Nancy Philippe III, « qui en ce temps estoit venu à Port accomplir le vœu faict à sainct Nicolas, étant agité des tempestes marines ». Il accompagne le roi de France dans son expédition contre le comte de Foix ; il va avec lui au concile que le pape Grégoire a réuni à Lyon ; naturellement il est le premier à partir pour les expéditions de Navarre et d'Aragon. Le même duc « Federic, à la persuasion des frères prescheurs et mineurs que le pape Nicolas 4 du nom avoit envoyé aux Gaules pour prescher et pour persuader la guerre contre les infidèles avecque grand nombre de princes, prit les sainctes armes et, après qu'il eut mis ordre aux affaires de Lothreine et aux choses nécessaires à son voiaige, avec une belle et noble compaignie s'en alla

---

1. *Le Tiers-État d'après la charte de Beaumont et ses filiales*, pp. 144-145. M. Bonvalot admet encore cette légende dans son dernier ouvrage : *Histoire du droit et des institutions de la Lorraine et des Trois-Évêchés*, t. I, p. 229.

2. *Opinion de dom Calmet sur l'emprisonnement de Ferri III. Catalogue des actes du règne de ce prince* (*M. S. A. L.*, 1876, p. 164-308). Peut-être M. Lepage, dont la démonstration est victorieuse, a-t-il voulu trop ménager la partie adverse et ne se prononce-t-il pas d'une manière assez catégorique.

en Sicille et de là passa oultre en Syrie, pour donner secours aux chrestiens d'Acion qu'aucuns appellent Ptolemaïs. Mais le soldan les tint en si grand subjection, mattez par longue espace de temps, que le duc Federic et les chrestiens furent contrainets s'en retourner ». Puis Jean d'Aucy nous raconte les sages mesures que prit Ferri III : il expulsa les juifs ; il entoura les villes de hautes murailles ; il fit défense de blasphémer Dieu ; il fit « racoustrer et remettre sus les auditoires et escoles publicques et assigna pension à beaucoup de pauvres estudians.... » Il prit surtout des dispositions très sévères pour arrêter le brigandage. « De quoy, non contens aucuns gentilzhommes, le pensans destruire avecque tous ses enfans, près de Laxou luy préparèrent grosse ambuscade ; car, un jour, comme il retournoit au soir bien tard de la chasse, le feirent prendre et enfermer prisonnier au chasteau de Maxéville et là demoura cinq ans sans estre révélé. Pendant lequel temps n'y avoit honte ny reverence. Chascun certes vouloit estre à son plaisir, maistre et varlet, à raison de quoy Thiébault, ses frères et leur mère, ensemble les pers et bons chevaliers eurent moult à souffrir pour tel trouble en Lothreine. Enfin, après que le duc Ferris eut esté prisonnier cinq ans, après avoir souffert innumérable misère, il fut délivré et mis en liberté par le moyen d'un nommé Jean le Borgne, couvreur de toits, mais sans estre si tost congneu. Toutefois à la fin, comme le dit Jean couvroit la tour en laquelle le duc Federic estoit enfermé, fut recongnu par un anneau qu'il envoyoit secrettement à la duchesse sa femme, laquelle estoit à Nancey. Donc en grand diligence, accompaignée de ses enfans, des pers, des chevaliers et barons du pais et aussi ayant avecque soy le conducteur de la conspiration... [elle] feit brusler Maxéville et renverser du hault en bas le chasteau et une part de la tour en laquelle avoit esté enfermé le duc ; l'autre part fut laissée debout pour enseigne du faict misérable et la fut pendu le chef de la conspiration, les autres furent envoyez prisonniers par les villes du pais. » Les barons réunis à Nancy voulurent condamner les traîtres à mort ; mais, cédant aux supplications de leurs femmes, Ferri n'en fit mourir que douze, et se borna à enlever aux autres la moitié et demie de leurs biens ; et du produit de ces amendes il bâtit ou répara beaucoup d'églises [1].

Wassebourg, dans ses *Antiquitez de la Gaule Belgique*, résume Jean d'Aucy et attribue avec lui toutes sortes d'aventures au duc Ferri III [2]. François de Rosières a puisé à la même source et n'apporte aucun élément nouveau [3]. Le frère Saleur a pris de même son récit dans l'œuvre de son prédécesseur au couvent des Cordeliers [4]. L'histoire de la captivité de Ferri III a été répétée entre temps dans les histoires imprimées en France. Charles Estienne la mentionne dans le *Discours des histoires de Lorraine et de Flandres* qu'il adresse au roi Henri II [5] ; mais de toute évidence il emprunte ses renseignements à Richard de Wassebourg, et Claude Paradin dans ses *Alliances généalogiques des rois et princes de Gaule* n'a connu aucune autre source [6]. Tous ces témoignages se réduisent à un seul, celui de Jean d'Aucy, et l'on sait déjà ce qu'il vaut : si vous l'acceptez, il faut être logique et croire à tous les autres exploits de Ferri III en Terre-Sainte et en Espagne.

1. **Bibl. de Nancy**, ms. 727 (81), fol. 211 et 212.

2. Fol. 377. Wassebourg écrit que la captivité dura seulement trois ans au lieu de cinq ans.

3. Fol. 272 *verso*. Il ajoute seulement que les barons firent faire à Ferri beaucoup de tours, de façon à ce qu'il se crût bien loin de Nancy.

4. *La Clef ducalle de la sérénissime, très auguste et souveraine maison de Nancy*. Nancy, 1663, p. 76. Par suite d'une interversion typographique, ce passage se trouve placé dans le paragraphe consacré à Ferri IV.

5. A Paris, chez Charles Estienne, M. D. LII, fol. 111.

6. Il semble même qu'il ne suive que Charles Estienne : comme lui, il imprime Maleville, là où Wassebourg avait dit Maséville (pour Maxéville). La première édition de Paradin parut à Lyon, Jean de Tournes, 1561 ; nous avons eu sous les yeux la troisième, Genève, chez Jacob Stœr, 1636.

Mais à quelle source Jean d'Aucy a-t-il puisé ce récit de l'emprisonnement de Ferri III ? Selon toute vraisemblance, dans ces chroniques françaises de Lorraine, composées au xve siècle et aujourd'hui perdues, là où il a pris le récit du combat de Macheren et du siège de Nancy sous Simon Ier. Or, d'une de ces chroniques, le *Mémorial*, attribué à Louis d'Haraucourt, il nous reste, copié par Mory d'Elvange, le fragment qui nous raconte la captivité de Ferri. Encore que nous soyons exposé à des redites, nous devons en mettre sous les yeux du lecteur une analyse.

Les nobles du duché de Lorraine, y lisons-nous [1], étaient fort irrités contre le duc Ferri, qui voulait diminuer leurs privilèges. Ils formèrent le complot d'enlever le prince. A la tête de la conspiration se mit le seigneur Audrouin des Armoises, qui avait encore contre Ferri III d'autres griefs : vieux et *bigloux*, c'est-à-dire louche, il avait été pris en horreur par sa femme qui l'avait remplacé dans ses faveurs par le duc, « moult gentil prince ». Un jour donc que Ferri III chassait dans la forêt de Haye, au-dessus de Laxou, il fut saisi par une troupe de cavaliers qui aussitôt lui bandèrent les yeux, lui firent faire plusieurs fois le même chemin, pour égarer ses soupçons, et finalement l'enfermèrent dans la tour du château de Maxéville, fief du seigneur des Armoises. Le duc ne savait où il se trouvait ; d'autre part, sa femme et ses serviteurs ignoraient ce qu'il était devenu.

Mais un jour, « qu'avait grandement fait bise et grosse boulée », la toiture de la tour fut emportée, et on alla chercher pour la rétablir le couvreur Petit-Jean. Celui-ci qui était borgne, tout en travaillant, chantait une complainte dont le sens était : « Qu'est devenu notre duc ? Après quel jupon court-il ? Les filles de Lorraine ne sont-elles donc plus assez jolies à ses yeux ? » Ferri III entendit le « chansonnement ». Par le toit, il engagea la conversation avec Petit-Jean, lui bailla l'anneau qu'il avait au doigt, et le supplia d'aller le porter à sa dame. Ainsi fut fait. Quand Marguerite de Champagne apprit que son mari était si près d'elle, elle fut bien « esbahie ». Le sire de Tillon, sur son ordre, s'avança aussitôt contre le château de Maxéville avec dix cavaliers ; Ferri fut délivré ; l'on rasa la moitié de la tour de Maxéville et l'on confisqua le fief du seigneur des Armoises. Tillon, en récompense de son zèle, obtint pour lui et ses descendants la permission d'aller à l'adoration de la croix, le premier après le duc, le jour « où bons et loyaux chrétiens festoyent la mort du Christ ».

Jean d'Aucy ne s'est pas servi du *Mémorial* dit de Louis d'Haraucourt, mais d'une chronique analogue. Il y a dans le *Mémorial* des détails qu'il n'eût point omis, s'il les avait connus. Ici l'on nous parle d'une chanson qui fait retrouver le duc, variante de cette autre chanson du trouvère Blondel, qui résonne aux oreilles de Richard Cœur-de-Lion, prisonnier du duc d'Autriche. Ici enfin l'on prononce deux nouveaux noms propres : Audrouin des Armoises, le seigneur félon, et le gentilhomme Tillon, le sauveur du duc. En outre, Jean le Borgne, le couvreur fidèle, s'appelle, dans notre texte, Petit-Jean. Tous ces noms propres, prononcés d'une manière si formelle, ne sont-il pas, nous dira-t-on, des garants de la véracité de cette histoire ? En aucune façon ; ils vont servir au contraire à prouver que l'histoire a été inventée de toutes pièces.

Il nous est absolument impossible de trouver aucun texte prouvant qu'au xiiie ou au début du xive siècle la famille des Armoises ait habité la Lorraine. Au début du xve siècle, le village de Maxéville, au nord de Nancy, est partagé entre deux seigneuries. Une moitié appartient à la maison de Lenoncourt ; une autre moitié à Simon de Jaulny, époux de Valence de Nancy. Or, à ce moment, un Richard des Armoises épouse la fille de Simon, Agnès de Jaulny, et, par suite de

---

1. *Documents sur l'Histoire de Lorraine*, t. XIII, 1868, 2e partie, p. 16-18. Ms. de la bibl. municipale, n° 775 (207).

ce mariage, Maxéville devient en partie sa propriété [1]. Le 22 mai 1454, il nomme le curé du lieu [2]. Dans la si jolie église de Maxéville qu'on a eu le tort de détruire l'on voyait autrefois le tombeau de son petit-fils [3]. La famille des Armoises continua de posséder Maxéville en partie jusqu'au XVII[e] siècle. Au XVIII[e] siècle, elle se construisit à Nancy un hôtel : c'est la belle demeure encore debout aujourd'hui au n° 16 de la rue du Haut-Bourgeois : on y a conservé les deux éteignoirs que les nobles seuls avaient jadis le droit d'établir près de leurs portes [4]. Pour les Armoises, Léopold érigea en marquisat les terres d'Aulnois-sur-Seille, d'Ajoncourt et de Craincourt [5]. En résumé, au temps de Ferri III, aucune famille des Armoises n'existait à Maxéville ; ce nom, qui figure dans notre histoire, loin d'en prouver l'authenticité, nous en montre la complète fausseté et l'origine récente. Elle a été inventée après 1450, époque où pour la première fois nous trouvons un membre de cette maison seigneur de Maxéville.

Pourtant, de bonne heure, il s'est formé une légende qui a donné à toute cette histoire de la trahison d'Audrouin des Armoises une apparence de vérité. Cette légende, nous la trouvons recueillie pour la première fois par deux voyageurs qui racontèrent, en une longue lettre datée du 5 octobre 1575 [6], leur excursion en Belgique et Lorraine au géographe Gérard Mercator [7]. Nos deux voyageurs sont le cartographe Abraham Ortelius, d'Anvers, et un négociant de Valenciennes, Jean Vivien. « En sortant de Nancy, écrivent-ils, aux racines des montagnes, nous avons trouvé le village de *Marche-ville*, les habitants sont notés de déloyauté envers leur prince (les histoires l'appellent Frédéric II); il arrive que toutes et quantes fois ils prennent le repas avec les autres domestiques du prince, on leur sert le pain à rebours. Il y a au même lieu les ruines d'une tour ronde ès laquelle le duc, mené hors la chasse, est dit avoir été détenu pendant trois ans, et l'on raconte de lui aux environs encore beaucoup d'autres traits [8]. » Cette phrase d'un itinéraire a fait fortune. Mercator l'a reproduite à peu près telle quelle au revers de ses cartes de Lorraine soit latines, soit françaises, dont il a fait de nombreuses éditions [9]. Puis dans d'autres ouvrages de cosmographie et de géogra-

---

1. LEPAGE, *Les Communes de la Meurthe*, art. *Maxéville*.

2. Le fait est cité, d'après une ancienne charte, dans l'ouvrage : *De la prison de Ferri III, dit le Chauve, duc de Lorraine, dans la tour de Maxéville*, Nancy, 1839. L'auteur de la brochure est M. Beaupré, conseiller à la cour. Nous nous sommes beaucoup servi de cet excellent travail, dont nous ne partageons pas les conclusions.

3. Richard des Armoises, mort en 1519, fils de Simon des Armoises et petit-fils de notre Richard et d'Agnès de Jaulny. (Léon GERMAIN, *L'Église de Maxéville*, dans *M. S. A. L.*, 1889, p. 1.) Voir surtout pp. 25-28.

4. COURBE, *Promenades*, p. 416.

5. DURIVAL, *Description de la Lorraine*, I, 17. Ces communes au canton de Delme.

6. La date se trouve à la fin, p. 69 : « Antverpiæ, nonis octobr. M.D.LXXV. »

7. Mercator avait du reste lui-même parcouru la Lorraine en 1564, et établi une carte qui est restée manuscrite et a été perdue. Cf. B. AUERBACH, *La Carte de Lorraine sous le duc Charles III* (*Revue de Géographie*, 1898, p. 321).

8. « Nanceio egressis secundum Murtæ fluminis ripam occurrit ad montium radices pagus *Marcheville*, cujus incolas perfidia aliquando in suum Ducem (eum historiæ Fredericum II appellant) notatos ferebant, atque ea de causa, quotiescunque cum reliquis principis domesticis epulari contingit, panem eis inversum apponi. Extant ibidem rudera rotundæ turris in qua is Dux ex venatione subductus ad triennium detentus dicitur, et alia multa de eodem passim circumferuntur. » (ABRAHAM ORTELIUS et JOANNES VIVIANUS, *Itinerarium per nonnullas Galliæ Belgicæ partes*. Antverpiæ, M.D.LXXXIV.)

9. La première carte de Lorraine par Mercator parut précisément quelque temps après 1584, en août 1585. Il y eut ensuite diverses éditions. Nous avons vu l'édition française de 1628 : *Atlas sive cosmographicæ meditationes de fabrica mundi*. Seulement, il y a dans la traduction du texte d'Ortelius un véritable contresens. L'auteur avait dit : *cum reliquis principis domesticis*, et l'on traduit : « toutes et quantes fois qu'ils prenaient le repas avec les autres princes domestiques », ce qui ne signifie rien.

phie elle est répétée sans aucun changement comme contenant une remarquable particularité [1]. Tous ces témoignages, qui se répètent, ne font en somme qu'un unique témoignage ; et que faut-il en conclure ? — Il existait à Maxéville au XVIe siècle les ruines d'une tour ronde, et probablement ce sont ces ruines qui ont perpétué l'histoire de l'emprisonnement. On racontait en outre des habitants de Maxéville un trait semblable à ceux qu'on raconte des gens de Laxou : on disait que, lorsqu'on les invitait à dîner, on leur plaçait le pain retourné sur leur assiette. On finit par rattacher ce prétendu usage à la vieille histoire de l'emprisonnement de Ferri III. Mais qui ne voit qu'il n'y a là qu'une anecdote? Elle prouve seulement qu'au XVIe siècle c'était faire affront à un hôte que de lui servir le pain renversé. Encore aujourd'hui, il est inscrit dans le code du savoir-vivre que la miche placée sur la table ne doit jamais être retournée.

Bientôt [2] cette légende changea de forme. On narra qu'aux sieurs des Armoises eux-mêmes, quand ils dînaient au palais ducal, l'on mettait le couteau à l'envers, la pointe tournée vers eux. Pour la première fois, nous trouvons cette histoire dans les anciens nobiliaires. *Le Héraut de Lorraine*, de messire François Perrin de Dommartin en 1654, porte à l'article *Des Armoises :* « On tournoit la pointe du cousteau, à la table des chambelans, aux gentilshommes de cette maison, pour marque de ce que leurs ancestres estoient du nombre de ceux qui firent le duc Ferry prisonnier dans la tour de Maxéville, jusqu'à la fin du règne du duc Henry II [3]. » Ainsi, quand l'on nous parle de cette histoire, l'on nous dit que déjà cet usage était aboli. Preuve formelle que personne n'a vu ce couteau tourné vers le convive, un jour de gala [4]. C'était une anecdote qu'on répétait de génération en génération et que personne ne songeait à vérifier.

Le second personnage introduit dans la légende est le sieur de Tillon qui, avec dix hommes, aurait délivré le duc prisonnier. Mais, comme les Armoises, les Tillon sont venus en Lorraine longtemps après le règne de Ferri III. Cette famille était originaire de l'Anjou, comme les Beauvau, les La Jaille et tant d'autres. Elle arriva dans nos pays avec le roi René [5]. Le duc René II lui donna en 1490 les fiefs de Vittonville, Champey et Les Ménils [6] pour ses fidèles services. Comment dès lors, au XIIIe siècle, un Tillon a-t-il pu être mêlé à la délivrance du duc de Lorraine ?

Cependant il est incontestable que la famille de Tillon réclamait pour son chef le droit de se rendre, le premier après le duc, à l'adoration de la Croix, le Vendredi-Saint. En l'année 1699, en ce jour vénéré, dans l'église Saint-Èvre, le duc

---

1. PAULI G. F. P. N. MERULÆ *cosmographiæ libri tres*, Amstelodami, 1621, in-folio, p. 487. On y lit : « *cum reliquis principibus domesticis* », ce qui est une mauvaise lecture provenant sans doute de la traduction de Gérard Mercator. Il y eut une édition antérieure de Mérula, en 1605. Toutes les autres descriptions de Mérula sont empruntées à l'Itinéraire d'Ortelius. La même légende est rappelée dans l'*Itinerarium Galliæ* de JODOCUS SINCERUS, d'après Mérula, Amstelodami, 1649, p. 10.

2. Il est pourtant possible que cette légende sur les des Armoises ait précédé celle sur les habitants de Maxéville. Nous suivons l'ordre chronologique des renseignements trouvés par nous.

3. Ms. appartenant à Mme Berlet. M. Léon Germain, à qui nous devons ce renseignement, se propose de publier le nobiliaire de Perrin de Dommartin.

4. La légende est rappelée par DOM CALMET (1728): « D'aucuns veulent qu'il ait été arrêté par un seigneur de la maison des Armoises, et, pour embellir ce récit, on ajoute que quand un seigneur de cette maison a l'honneur de manger à la table du duc, on met à côté de son assiette le couteau la pointe tournée contre lui. » (T. I, col. 345-346.)

5. Ce point a été établi par LEPAGE, *l. c.*, p. 204. On ne trouve avant le milieu du XVe siècle qu'une famille de Thélod, dont le nom a été souvent confondu avec celui des Tillon. Une seconde famille Thélod obtient des lettres de noblesse du duc de Lorraine vers 1480 et prit dans la suite les noms de Pelegrin, puis de Remicourt. Cf. Léon GERMAIN, *Jean de Bourgogne et Pierre de Genève, comtes de Vaudémont*, Nancy, 1879, p. 109.

6. Ces trois villages, aujourd'hui au canton de Pont-à-Mousson.

Léopold, qui venait de prendre possession de son duché, alla, le premier après le clergé, adorer la croix. Derrière lui, mais à une distance assez grande, comme l'exigeait l'étiquette, marchait sa femme Élisabeth-Charlotte, nièce de Louis XIV. Tout à coup, dans cet espace, vint se présenter M. de Tillon avec une lettre patente à la main, disant qu'il devait aller le second à l'adoration. Les gardes voulurent l'éloigner ; le prince lui-même lui conseilla de partir sans esclandre ; mais il maintint son droit. La duchesse furieuse se retira et n'adora pas la croix, cette année. Léopold fit venir M. de Tillon. On examina son privilège ; on le trouva en bonne forme, et on voulut lui racheter son droit contre une forte indemnité qu'il refusa. Dès lors, Léopold cessa de suivre les offices à Saint-Èvre, et il alla entendre la messe aux Cordeliers. Il fit même faire un passage entre l'église et son palais, par-dessus la rue Jacquot actuelle, pour que lui et sa famille pussent se rendre aux Cordeliers plus aisément. Lionnois nous raconte le fait sans savoir sur quel titre M. de Tillon fondait sa prétention [1].

Un autre écrivain qui connaissait l'origine prétendue de ce droit, Philippe Bardin, nous a raconté le même fait : « 1699. Il y a eu grand débat ce matin au sujet de la retraite de M. de Tillon [2]. Il persiste à vouloir aller à l'adoration de la croix après Monseigneur ; il en a le droit qui date, comme vous sçavez, de l'emprisonnement du duc Ferry. Les Des Armoises remuent ciel et terre pour que Tillon abandonne ce droit : c'est, je l'avoue, un triste souvenir pour eux, d'autant que décidément S. A. leur accorde de n'avoir plus leur couvert renversé à la table de Monseigneur. M. de Mahuet [3] soutient qu'à la place de M. de Tillon il en ferait autant. Tillon dit hautement que cet ancien usage fait la gloire de sa famille. Monseigneur est bien embarrassé. « J'afflige, disoit-il, ce respectable vieillard, « bien malgré moi. La fidélité de sa famille m'est bien chère ; mais comment me « résoudre à rappeler continuellement à Messieurs des Armoises un douloureux « souvenir [4] ? »

En 1699, M. de Tillon a donc incontestablement réclamé le droit d'aller à l'adoration de la croix le premier après le duc, et il avait une lettre patente lui reconnaissant ce droit. Toute la question est la suivante : De qui était cette lettre ? De Ferri III ? Le fait est tout à fait impossible. Probablement, c'était une lettre patente de Charles III ou de Henri II, rappelant les fidèles services rendus par la famille de Tillon au duc de Lorraine, faisant peut-être allusion à cette délivrance de Ferri III. Ces lettres sont sûrement d'une époque où la légende s'était déjà répandue, grâce à Jean d'Aucy, Richard de Wassebourg et autres historiens [5].

Un troisième personnage est mentionné dans le récit : celui du couvreur Petit-

---

1. I, p. 106-107. Lionnois pourtant connaissait l'histoire de l'emprisonnement du duc Ferri. Il y fait allusion à diverses reprises. Voir *Essais*, p. 195, à propos du tableau du couvent des Dames prêcheresses, et *ibid.*, p. 170. Seulement dans aucun des récits que Lionnois avait vus ne se trouvait le nom de M. de Tillon ; ce nom, à notre connaissance, n'est prononcé que dans la narration attribuée à Louis d'Haraucourt et dans les anecdotes de Philippe Bardin, citées plus loin.

2. M. de Tillon semble, après cet esclandre, avoir quitté la cour.

3. Jean-Baptiste de Mahuet était premier président de la Cour souveraine de Lorraine.

4. Philippe Bardin était conseiller à la Cour souveraine de Lorraine. Il a laissé une série de notes historiques qui sont restées manuscrites. Mory d'Elvange a copié une partie de ces notes et cette copie se voyait autrefois avec une série d'autres notes du même écrivain dans la collection Noël : *Catalogue*, nos 352-374. Voir surtout le no 362. C'est là que M. Beaupré, *l. c.*, Nancy, 1839, a pris cet extrait. C'est de là aussi qu'il a été tiré pour les *Documents lorrains*, t. XIII, 2e partie, p. 88. Le dernier éditeur affirme à tort que l'extrait provient d'un manuscrit de la bibliothèque de la ville. — M. Louis Lallement, qui descendait de Pierre de Tillon, a rompu une lance en faveur de la véracité de l'emprisonnement de Ferri III. (Grand'Eury et L. Lallement, *L'Église Saint-Epvre*, p. 16-18.)

5. Notons que dans les extraits de la chronique attribuée à Louis d'Haraucourt, un autre Tillon joue un rôle. Il aurait remis à l'auteur les lettres d'Alix de Champé au duc Raoul. Peut-être y a-t-il là une indication qui permettrait de trouver le véritable auteur de la chronique.

Jean ou Jean le Borgne. Autour de ce personnage de nouvelles légendes vont se grouper, et elles prennent corps dans une compilation historique composée vers 1668 par Jean-Baptiste Duplessis[1], ancien procureur général du Barrois, devenu procureur général du roi de France à Metz. Elle a pour titre : *Discours sommaire historique des duchés de Lorraine et Barrois*[2]. Duplessis a copié Jean d'Aucy, mais amplifie son modèle, comme un écolier qui a quelque imagination développe une matière. Duplessis ne connaît pas Tillon : il ne sait pas davantage le nom du seigneur félon de Maxéville ; mais Petit-Jean est son héros. Il a appris par de *vieux manuscrits de Lorraine* des détails inédits sur lui. Le couvreur ayant reconnu le duc, a couru prévenir l'épouse qui attend depuis cinq ans, puis est revenu rassurer le prisonnier. Mais le seigneur geôlier, s'étant aperçu de ce manège, monta à cheval et ayant atteint le malheureux, le tua sur place. On ne put donc le récompenser : du moins Ferri fit du bien à ses enfants : « Il les annoblist et pour marque perpétuelle de ce bon office il leur donna le nom de du Hautoys et c'est d'eulx dont sont sortis les gentilshommes dis du Hautoys qui sont aujourd'hui en Lorraine et Barrois. » Nous sommes en présence d'une légende fondée sur un jeu de mots et, de toute évidence, il ne faut point s'arrêter à de telles étymologies. On n'a jamais pu montrer la lettre d'anoblissement des fils du couvreur, comme du reste aucune charte d'anoblissement, souscrite par Ferri III. Lionnois a dressé la vraie généalogie des du Hautoy dans un livre spécial et il n'a pu remonter au delà du XVe siècle[3]. Avouons d'ailleurs que les du Hautoy ont fait difficulté de reconnaître pour leur ancêtre cet ardoisier, un simple manœuvre, chantant de vulgaires chansons, encore qu'il ait rendu un si éminent service à l'un des ancêtres des ducs !



MÉDAILLON : OR DEVINÉ

Mais on insiste : on veut maintenir à l'histoire de Lorraine cette légende romanesque, précisément parce qu'elle est romanesque, et l'on nous dit : Nous avons des monuments figurés où cette histoire est représentée. Au début du XVIIIe siècle, Mme la présidente Mengin possédait un tableau, la collégiale de Saint-Georges une tapisserie où l'on voyait un médaillon[4] que dom Calmet reproduit[5]. On y aperçoit en bas une tour d'où sortent par la toiture deux mains anxieuses ; en haut, un bras issant de la nue tient un chapelet. Le médaillon porte cette légende : OR DEVINÉ ; OR DEVINÉ. Il y avait enfin autrefois au couvent des Dames prêche-

---

1. Sur ce personnage, MICHEL, *Biographie du Parlement de Metz*.

2. Bibl. de Nancy, ms. nos 722-723 (122), le récit au t. I, p. 583-586 ; et 699 (121). M. Beaupré a publié ce long passage de Duplessis d'après un manuscrit de sa bibliothèque, p. 2-9.

3. *Maison du Hautoy*, Nancy, Pierre Barbier, 1777, in-4°. Cf. Léon GERMAIN, *Réchicourt, Chapelle suzeraine de la famille du Hautoy* dans ses *Mélanges*, p. 22-41.

4. Benoît PICART, *L'Origine de la très-illustre maison de Lorraine*, 1704, p. 310. — M. Beaupré nous apprend, *l. c.*, p. 31, d'après le manuscrit de Mory d'Elvange, ayant appartenu à M. Noël, « qu'en 1774, il y avait chez M. de Mazerules, l'un des seigneurs de Maxéville, une tapisserie sur laquelle on voyait une tour et deux mains qui en sortaient, implorant du secours et surmontées des mots : OR DEVINÉ ». — Chose curieuse ! aucun auteur ne nous dit quel était le sujet principal de ces tapisseries ou de ce tableau.

5. DOM CALMET, t. II, planche 2, figure XIV.

resses un portrait — un portrait assez ancien et une copie moderne — représentant, disait-on, le duc Ferri III, fondateur de la maison, sous les traits d'un jeune homme. Il était peint avec une chaîne d'or au cou et de cette chaîne pendait une médaille ovale assez large, sur laquelle on voyait une tour ronde ; « dans la toiture qui se termine en pointe, deux mains croisées reçoivent un chapelet d'une autre main, qui paraît sortir des nues [1] ». Mais est-il bien sûr que ces monuments fissent allusion à la captivité de Maxéville ? Le duc des Dames prêcheresses était-il bien Ferri III ? La pièce essentielle de ces médaillons est le chapelet ; or, l'on ne saurait plus en douter après les remarquables travaux de M. Léon Germain, le chapelet était l'emblème du roi René [2]. Tous ces documents paraissent remonter à lui. Enfermé sur cette terre dans une prison charnelle, il reçoit avec reconnaissance du ciel le chapelet, objet de sa dévotion. Parfois, au lieu d'un chapelet de grains, on remarquait avec cette devise un chapel de pensées. Ainsi, dans un inventaire des meubles du palais ducal, de 1545, on lit : « Une pièce de broderie servant à faire une cheyre où il y a une damoiselle faisant un chappeau de pensées, et une devise à l'entour : OR DEVINÉ [3]. » Que nous voilà loin du captif de Maxéville !

On nous oppose encore une vieille complainte lorraine :

Beau recouvreur, mon bel ami,
Quelle chanson chantes-tu ici ? —
Beau prisonnier, beau prisonnier,
C'est la chanson de not' bon prince,
Qui a sept ans qu'il est parti. —

Beau recouvreur, mon bel ami,
Quelle chose j'entends ici ? —
Beau prisonnier, beau prisonnier,
Ce sont les cloches de Nancy [4].

Mais cette chanson est moderne ; elle semble avoir été composée au siècle dernier. Elle ne prouve pas plus la captivité de Ferri III que l'air : *O Richard, ô mon roi,* ne prouve celle de Richard Cœur-de-Lion.

Nous rayons ainsi de l'histoire l'emprisonnement de Ferri III à Maxéville. Nous n'essayons même pas, avec MM. de Saint-Vincent, Henry Vincent et Courbe [5], de sauver l'anecdote en la transportant au XVe siècle et en mettant à la place de Ferri III le duc Jean II, de la maison d'Anjou. D'après ces auteurs, Louis d'Haraucourt aurait, avec des noms anciens, raconté l'histoire contemporaine du XVe siècle. Mais cette explication est décidément mauvaise ; l'auteur du *Mémorial* n'avait pas tant d'esprit. Il a simplement recueilli les légendes qui couraient de son temps.

---

1. *Essais sur la Ville-Vieille de Nancy,* p. 195.

2. *Le Chapelet, emblème du roi René,* dans les *M. S. A. L.*, 1897, p. 233 et ss. Voir surtout p. 253.

3. *Recueil d'inventaires des ducs de Lorraine,* dans les *Documents,* t. XVI, p. 90. Cayon a parlé dans un journal quotidien d'une monnaie de Ferri III, représentant une tour à deux étages sur laquelle est perché un couvreur examinant ce qui se passe à l'intérieur; comme légende le mot : LUGE. Mais personne n'a plus revu cette monnaie.

4. *Poésies populaires de la Lorraine,* Nancy, 1854, p. 81.

5. DE SAINT-VINCENT, *La Légende de Maxéville* (*M. A. S.*, 1866, LXXII-XC); HENRY VINCENT. *J. S. A. L.*, 1877, p. 132-142. Un manuscrit conservé à la bibliothèque de la Société d'archéologie lorraine, n° 48, renferme ce travail avec quelques développements inédits. Voir, d'autre part, COURBE dans le *J. S. A. L.*, 1877, p. 45-49. Ce sont les conclusions d'un travail très étendu conservé à la bibliothèque de la ville, ms. 790-791 (733) et où l'on trouve beaucoup de détails, en un ordre un peu confus et sous une forme d'une ironie un peu amère. Le système de M. DE SAINT-VINCENT a été réfuté par MEAUME, *Le Prisonnier de Maxéville,* dans les *M. S. A. L.*, année 1875. M. MEAUME persiste à croire à la réalité de l'emprisonnement.

L'histoire du prisonnier de Maxéville est un simple roman, et c'est au roman qu'elle appartient. Aussi bien, elle fait le fond de deux récits romanesques. Une aimable dame, ancien membre de l'Académie de Stanislas, Mme Élise Voïart, a écrit sur cette matière deux volumes avec le titre mystérieux : *Or devinez*[1] ; et un pamphlétaire, Eugène Jacquot, plus connu sous le nom de Eugène de Mirecourt, en a fait une nouvelle : *Jehan-le-Borgne*[2].

---

1. Paris, Dumont, 1838, 237 et 308 p. in-8°.

2. Elle a paru en 1839 dans le premier tome d'une revue publiée alors à Nancy par Leupol et Eugène de Mirecourt : *La Lorraine, antiquités, chroniques, légendes*. Nancy, Hinzelin et Cie. Ces romans datent de l'époque où l'article de M. Beaupré attirait l'attention sur cet épisode.

CHAPITRE VII

Nancy sous les règnes de Thiébaut II (1303-1312), Ferri IV (1312-1328) et Raoul (1328-1346). — L'hôpital Saint-Julien.

---

§ Ier. *Le règne de Thiébaut II (1303-1312). — Relations avec la France. — Lutte avec l'évêque de Metz : la première bataille de Frouard (7 novembre 1308). — Agrandissement du parc ducal à Nancy. — Le règne de Ferri IV (1312-1328). — La maison de Saurupt près de Nancy; son histoire. — Les monnaies de Thiébaut II et de Ferri IV frappées à Nancy.*

§ II. *Le règne du duc Raoul (1328-1346). — Fondation de l'hôpital Saint-Julien. — Le prêtre Vernier. — Le premier hôpital dans la Grande-Rue. — Donations qui lui furent faites. — Administration. — Transfert de l'hôpital Ville-Neuve. — Description de l'église et des bâtiments. — Dons faits par le duc Charles III. — Indulgences accordées par le pape Clément VIII. — Dons de particuliers. — Nouvelle administration. — Le règlement. — L'hôpital sous la première occupation française. — L'avocat François Guinet. — Les sœurs de Saint-Charles à l'hôpital. — La fondation Bouzey. — Fondation de Stanislas pour 24 orphelins. — Le bâtiment royal. — L'hôpital sous la Révolution. — La petite église. — Construction du troisième hôpital Saint-Julien. — Le transfert (17 septembre 1900).*

I

Le fils de Ferri III, Thiébaut II, qui lui succéda, n'eut qu'un règne fort court de neuf années (1303-1312). Pourtant ce règne a dans l'histoire de Lorraine son importance. C'est à ce moment que des relations presque constantes se nouent entre la France et le pays situé entre l'Ornain et les Vosges. Le roi de France, Philippe le Bel, a épousé l'héritière de la Champagne et il s'efforce d'unir à toujours ce comté à sa couronne. Il devient dès lors le voisin de la Lorraine ; il prend sous sa garde les cités de Toul et de Verdun ; par le traité de Bruges, en 1301, il oblige le comte de Bar Henri III de relever de lui ses États sur la rive gauche de la Meuse qui forment désormais le Barrois mouvant. Les ducs de Lorraine eux-mêmes, qui tenaient des comtes de Champagne un certain nombre de villes, vont les tenir du roi de France. Ils lui prêtent hommage pour Neufchâteau, Montfort, Châtenois et même pour Frouard aux portes de Nancy. Ils remplissent vis-à-vis de lui leurs devoirs féodaux ; ils envoient leur contingent à l'ost et souvent combattent en personne dans les rangs français. Thiébaut, l'année qui précéda son couronnement, a été fait

prisonnier à Courtrai avec la fleur de la chevalerie française ; peu après il lutta avec courage à Mons-en-Pévèle, où fut vengé le désastre de Courtrai. Ferri IV, son fils, tombera en 1328 sur le champ de bataille de Cassel ; Raoul, son petit-fils, sur celui de Crécy[1].

Les rois de France se montrèrent bienveillants à ces ducs lorrains qui combattaient et mouraient pour eux. Philippe le Bel entretint avec Thiébaut II des relations d'amitié. Pourtant il n'est pas bien sûr qu'il soit venu à Nancy, comme il est affirmé en d'anciennes chroniques remplies de fables[2].

Un seul événement du règne de Thiébaut II touche directement l'histoire de notre ville. Pour le plus futile des motifs, une guerre avait éclaté entre le duc de Lorraine et l'évêque de Metz, Renaud de Bar. Les possessions de l'évêché et celles du duché étaient tellement entremêlées que de semblables conflits étaient inévitables. Puis le prélat appartenait à cette famille des comtes de Bar, qui passaient leur existence à combattre contre les ducs. Renaud, assisté de son neveu Édouard Ier, comte de Bar, et du comte de Salm, envahit le territoire lorrain, brûla le château de Volmerange[3], abandonna Lunéville à la fureur de ses soldats, puis vint mettre le siège devant le château de Frouard. Thiébaut accourut au secours de la place le jeudi avant la Saint-Martin d'hiver, 7 novembre 1308, mais son armée était bien inférieure en nombre et en force à celle de l'ennemi. Il eut dès lors recours à un stratagème ; il gagna les hauteurs qui dominent la Moselle et fit mettre pied à terre à sa cavalerie ; et, comme l'ennemi le suivait, il jeta sur lui d'immenses quartiers de roc ; puis, après que le désordre se fut mis dans ses rangs, il descendit de la colline, lui tua 200 hommes et précipita les autres dans la Moselle ; Renaud de Bar put s'enfuir[4], mais il laissa prisonniers entre les mains du duc le comte de Bar, le comte de Salm et le fils de celui-ci ; ils restèrent six années captifs au

---

1. Voir Dom Calmet et Digot, et les histoires générales de France.

2. Le récit se trouve dans la *Chronique* dite de Florentin le Thierriat, qui n'est qu'une compilation sans valeur. « Vint aussi (le roy Phelippe) en Lorhaine, où furent maintes festoieries en la ville de Nancy, où furent jouctes, courriers et luiteurs, avec grand nombre de menestrels, fêtes et armemens et simulacres de guerre : dont fut le roy en grande joye et satisfaction. » (*Documents sur l'Histoire de Lorraine*, t. XIII, 2e partie, p. 61.) Dans les *Coupures* de Bournon, *ibid.*, p. 33, il est aussi question d'un séjour de Philippe le Bel à Nancy : c'est à son instigation que le duc de Lorraine aurait pris des mesures contre les couvents ; mais ces *Coupures* sont, elles aussi, fort suspectes. Dom Calmet, t. II, c. 431, mentionne aussi ce voyage de Philippe le Bel en Lorraine ; nous ne savons d'après quelle source.

3. Volmerange, canton de Boulay, Moselle. Que Volmerange ait été détruit, cela résulte de l'accord entre Renaud de Bar et Thiébaut de 1311. (Vignier, *Origine de la Maison de Lorraine*, p. 150.)

4. La bataille est racontée en détail par le continuateur de Guillaume de Nangis, *Historiens de France*, t. XX, p. 608. « Orta dissensione maxima, quamvis ex occasione minima vel modica, inter ducem Lotharingiæ et Metensem episcopum, tandem utriusque partis exercitibus congregatis juxta castrum quod Floar dicitur die Jovis ante festum sancti Martini hyemalis, inter eos acre bellum committitur et episcopus cum suo exercitu, licet in multitudine, virtute et potentia exercitum ducis excederet, adversariorum industria et prudenti astutia superatur. » Le récit est répété d'après le continuateur de Nangis dans les *Chroniques de Saint-Denis*, *ibid.*, pp. 690-691, et par le continuateur de Gérard Frachet, *ibid.*, t. XX, p. 40. Nous corrigeons, d'après ce dernier, le nom de la localité. Seulement tous ces chroniqueurs placent ce fait en 1313 ; il eut certainement lieu, comme le prouvent les textes cités plus loin, avant cette date et sous le duc Thiébaut. Jean de Bayon fait aussi allusion à cet événement. D'après une vie manuscrite du duc Thiébaut que cite Dom Calmet, t. II, c. 434, note, le combat aurait eu lieu dans un endroit nommé le Champ de Saint-Martin-le-Bel.

palais de Nancy et ne furent relâchés que sous le règne de Ferri IV en 1314 [1]. Et ce fut la première bataille de Frouard.

Thiébaut II agrandit le palais de Nancy. Il enleva plusieurs terrains à leurs légitimes propriétaires pour agrandir son parc. Cet excès de pouvoir troubla sa conscience et, en un codicille ajouté à son testament le 2 mai 1312, il ordonna qu'on restituât ces biens [2]. Il en avait agi à Einville comme à Nancy ; et déjà alors ces belles plantations avaient valu à cette localité le nom d'Einville-aux-Jards.

Einville était dès lors un château ducal. Presque aux portes de Nancy, sur la banlieue de la cité, les ducs possédaient à la même époque une autre résidence dont le nom apparaît pour la première fois dans l'histoire, en cette année 1312. Ferri IV (1312-1328) eut, après la mort de son père, quelque contestation avec son frère cadet, Hugues. Après des pourparlers, ce dernier, sur les conseils des seigneurs de Bayon, renonça, le 13 novembre, à tous ses droits d'héritage tant en terre romane qu'en terre allemande, se contentant de la maison de Saurupt-devant-Nancy avec les champs du voisinage et d'une rente de 500 livres à prendre sur les bois de Saurupt, sur le péage des halles de Nancy, sur le blé que l'abbaye de Clairlieu devait au domaine pour les Grands-Moulins, et sur la saline de Rosières [3].

La maison de Saurupt était déjà fortifiée et entourée de fossés [4] ; elle se dressait à quelque distance au sud de la ville, non loin du chemin qui mène à Neufchâteau, aujourd'hui dit le Montet. Quand Hugues fut mort sans laisser d'enfant, le château de Saurupt revint au duc ; et une légende fort suspecte veut que là le duc Raoul ait caché ses amours avec la belle Alix de Champé [5].

---

1. Dom Calmet, t. II, col. 444.

2. Vignier, *La Véritable origine*, p. 151 ; Baleicourt, p. cxi.

3. Dom Calmet, t. II, col. 442, annonce qu'il donnera la charte aux preuves, mais il n'en a rien fait ; nous la publions ici : « Je Hues escuiers, filz a tres noble prince Thiebault duc de Lohereine et marchis qui fuit y faix savoir a touz que je ai acquitei et acquis en heritaige a touz jours maix a mon tres chier signour et freire Ferri duc de Lohereine et marchis tout le droit et toutes lez actions que je avoie et avoir poié ez heritaige de la duchié de Lohereine en romance terre ne en la terre de Allemaingue ne ez heritaiges qui escheu m'estoient de pairt mon signour le duc Thiebault desuz dit suit en ficz en alluez an acquas ne en censalz ne en aultres heritaiges ne engnoraiges queilz qu'il soient ; et ceste acquittance ai je fait a mon signour et freire le duc desus dit et a sez hoirs pour la maison de Soirui devant Nancey et les fossez et le pourpris et pour cinc cens livreer de terre de tournois petis que li dis mezsires li dus m'ait donei et assiz en recompensation et en eschainge que je li ai fait si comme desuz est dit, c'est a savoir essizes on boix de Soirui, en son groz paaige des halles de Nancey, on bleif que cil de Clerleu li devoient suz lour molins de Nancey et devront, et suz les proffis de sa salinne de Rozieres ensi comme lez lettres que de ceu sunt faites, que je en ai saeillez dez saeilz mon signour le duc desuz dit et les signour de Baon le dimisent. » Il fait le serment de garder toujours ces *convenances;* il reprend ses biens du duc son frère en hommage lige. A ces lettres mettent leurs sceaux l'official de Toul et les seigneurs Jean et Henri chevaliers seigneurs de Bayon, l'official « per la relation de honeste home mon signour Esteirne curei de Nancey et doien de la doionei de Port »..... « Ces lettres furent faites le lundi apres la feste Saint-Martin en yveirt en l'an que li miliaires nostre Signour courroit per mil troiz cens et douze ans, on mois de novembre. » Les sceaux ont disparu. Original : A. D., B, 735. Layette Harbonnières, nº 79.

4. Cela résulte des termes de la charte.

5. Cette légende se trouve dans les mémoires dits de Louis d'Haraucourt et dans ceux de Florentin le Thierriat. (*Documents sur l'histoire de Lorraine*, t. XIII, 2e partie, pp. 19 et 65.) Dans les premiers, on dit encore qu'en 1329, dans la plaine entre Nancy et Saurupt, se réunit une grande assemblée de gentilshommes qui confia la régence du duché à la mère du jeune Raoul, Isabelle d'Autriche.

L'édifice ne tarda pas à tomber en ruines ; en janvier 1367, le duc Jean Ier céda aux chanoines de Saint-Georges toutes les pierres provenant de la tour de Saurupt et des édifices voisins, pour les aider à achever leur église [1].

Un siècle et demi plus tard, le 9 septembre 1532, le duc Antoine céda le terrain de Saurupt à sa femme, Renée de Bourbon [2]. Près des ruines du château du prince Hugues, elle éleva une nouvelle demeure où elle se plaisait à prendre « récréation », loin des tracas et des fêtes de la cour de Nancy. La résidence avait l'aspect d'un château fort avec ses fossés, ses tours, ses ponts-levis [3] ; mais l'art embellit le castel. Après la mort de Renée, les peintres Claude Crocq et Médard Chuppin en décorèrent les appartements [4] ; tout autour on créa de vastes jardins où l'on dressa un jeu de paume [5] ; on creusa des étangs et des lacs dans lesquels furent jetées des truites [6] ; on établit des volières où l'on rassembla des oiseaux rares [7] ; dans les bois qui environnaient le château on installa une garenne qui a donné son nom à un quartier de Nancy [8]. Charles III construisit dans le voisinage une ferme, la Neuve-Saurupt, où il installa un moitrier (métayer) [9] ; il fit venir des vaches de Suisse et de Gérardmer [10] ; il établit une jumenterie [11] ; il planta des mûriers pour les vers à soie qui devaient alimenter les manufactures établies dans la Ville-Neuve [12] ; il créa une briqueterie domaniale [13].

A diverses reprises, de grandes fêtes furent données par la famille ducale en ce château de Saurupt, notamment en l'année 1626 par Charles IV en l'honneur de la duchesse de Chevreuse [14].

C'est du château de Saurupt que partit, le 1er mars 1626, le duc Charles IV pour faire son entrée solennelle à Nancy [15]. Le maréchal de Créqui, en 1671, fit démolir le château [16] ; mais pendant longtemps on en distingua les ruines et les fossés ; le *fort* Saurupt est encore représenté sur les plans de Nancy au XVIIIe siècle, ceux de Fleury et de Mique.

Dès le début du XVIIe siècle, les forêts du voisinage avaient été défrichées,

---

1. **A. D.**, G, 353. Cf. LEPAGE, *Les Communes de la Meurthe*, art. *Saurupt*.
2. Cf. *supra*, p. 72.
3. Il en est question dans les comptes des receveurs : **A. D.**, B, 1133 (année 1562) ; B, 7677 (1596), etc.
4. **A. D.**, B, 1112.
5. B, 1136 (1563).
6. B, 1257 (1599) ; B, 8690 (1603) ; B, 1352 (1613). Les étangs furent dessinés par le peintre Collot en 1625, B, 7417.
7. B, 7687 (1601) ; 7690 (1603) ; 7707 (1607) ; 1432 (1623).
8. En 1545, on établit dans cette garenne 12 clapiers neufs, B, 1080. On mentionne des travaux à cette garenne, B, 1124 (1660). Sous Léopold, en 1728, il y avait encore à Saurupt un garennier, B, 1691.
9. Lettres patentes de Henri II, du 10 septembre 1610, citées plus loin. Cf. B, 7922 (1610).
10. B, 1257 (1599).
11. La jumenterie existait en 1616, B, 1373.
12. Il en est question dans le compte de 1604, B, 7910, et dans celui de 1610, B, 1328.
13. B, 7907 (année 1602).
14. LEPAGE, *Les Communes de la Meurthe*, t. II, p. 520.
15. GUILLEMIN, cité par LIONNOIS, t. I, p. 575.
16. LIONNOIS, *l. l.*

et de plus en plus les champs s'étendirent autour de l'ancien castel. Le 10 septembre 1610, le duc Henri II avait donné en fief 300 jours de ces essarts à Louis de Guise, baron d'Ancerville, le futur prince de Phalsbourg[1]. A la fin du siècle, au retour de Léopold, Nicolas Henry, conseiller de Nancy[2], porta le titre de seigneur de Saurupt, qui passa à son fils Hubert[3]; puis ce fief appartint à la marquise de Custines et vint en 1775 aux mains de Gabriel-Florent-François, comte de Ludres[4]. Sur les ruines du château l'on avait dans l'intervalle bâti une maison d'habitation[5]. Le bien fut vendu à la Révolution et encore aujourd'hui la maison est debout avec un parc ombragé. Près du fief se trouvait une terre domaniale qui, jusqu'en 1790, fut affermée[6].

Cette mention de Saurupt est l'unique renseignement que nous ayons sur Nancy pendant le règne de Ferri IV. Il nous reste toutefois encore de ce prince et de son père Thiébaut quelques monnaies frappées dans notre ville. Même, le 25 mai 1307, Thiébaut prit le maître et les ouvriers des monnaies sous sa sauvegarde spéciale; il les affranchit de toutes tailles et prestations; il étendit

MONNAIES DE THIÉBAUT II



1er type. 2e type.

ce privilège à leurs veuves, tant qu'elles ne se remarieraient pas[7]. Mais, comme le règne de ce duc a été fort court, il nous reste de lui un fort petit nombre de pièces. Elles représentent un cavalier à gauche, armé, se couvrant de son écu avec la gauche, tenant de la droite une lance ornée de son fanion. Légende + T. DVX + LOTOREGIE. Au revers, une épée la pointe en bas accostée de deux alérions : MONETA DE NANCEI[8]. Un autre type nous montre le duc debout, casque en tête, tenant une épée de la droite, se couvrant de la gauche de son bouclier : T. DVX; et au revers l'épée en pal, coupant la légende NANCEI[9]. Thiébaut II commence aussi à imiter le gros tournois de Philippe le Bel[10]; mais nous ne saurions dire si les pièces de ce genre ont été fabriquées à Nancy.

Les monnaies de Ferri IV sont d'abord analogues à celles de Thiébaut II.

1. Lettres patentes, A. D., B, 82.
2. Lepage, *Les Archives de Nancy*, t. II, p. 164.
3. A. D., G, 1077; H, 733.
4. Lepage, *Les Communes de la Meurthe*, t. II, p. 521.
5. *Id., ibid.*
6. Il est question de la terre domaniale de Saurupt, B, 1801 (année 1761) et B, 1813 (année 1765).
7. De Saulcy, p. 47, d'après Mory d'Elvange.
8. De Saulcy, pl. III, n° 16; *Collection* de Charles Robert, n° 1272.
9. De Saulcy, *ibid.*, n° 17; Charles Robert, n° 1274.
10. C'est du moins une conjecture de Charles Robert, nos 1276 et 1277.

Le double denier nous montre le cavalier à la lance + F DVX LOTOREGIE et au revers l'épée en pointe avec les deux alérions : MONETA DE NANCEI[1]. Le denier représente le duc à pied F· DVX et au revers l'épée en pal NANCEI[2]. D'autres deniers montrent le cavalier à droite avec la lance ornée du fanion F· DVX et au revers l'épée la pointe en bas accostée de deux alérions: NANCEI[3]. Mais bientôt un autre type leur fut substitué, très compliqué. Le duc, en pied, se couvre de l'écu de Lorraine et s'appuie de la main droite sur une épée la pointe en bas ; à gauche, dans le champ, une bande verticale est chargée de trois alérions + F· DV X LOTOR. Au revers, l'on trouve à la fois l'épée et la bande chargée de trois alérions : MONETA DNACEI[4] (*fig. 1*).

MONNAIES DE FERRI IV

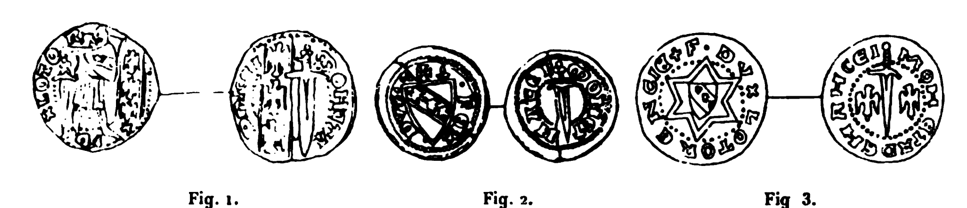


Fig. 1. Fig. 2. Fig 3.

L'on a de ce type et des doubles deniers et des deniers[5]. Sur d'autres pièces l'image ducale est absente. On y voit au droit l'écu de Lorraine avec une feuille de trèfle au-dessus: + FER· DVX. LOTOR···GIE, et au revers l'épée la pointe en bas, accostée de deux écus de Lorraine, surmontés d'une feuille de trèfle : MONETA DE NANCEI[6]. Un denier porte : FER· ·DVX· écrit autour d'un écu de Lorraine. Au-dessus de l'écu, une croisette entre deux trèfles. Au revers, une épée en pal la pointe en bas coupe la légende MONET... NA'CEI (*fig. 2*)[7]. Signalons enfin le double denier représentant une étoile à six pointes, portant au centre l'écusson de Lorraine : + F· DVX LOTORENGIE, et au revers l'épée accostée de deux alérions[8] (*fig. 3*). Les autres pièces de Ferri IV, comme les imitations qu'il fait des pièces messines, françaises et anglaises, ne portent pas de nom d'atelier monétaire[9].

1. De Saulcy, pl. III, n° 19; *Collection* de Charles Robert, n° 1278.
2. De Saulcy, pl. III, n° 20 ; Charles Robert, n° 1283.
3. De Saulcy, *ibid.*, n° 21 ; Charles Robert, n° 1281.
4. De Saulcy, pl. III, n° 22, avec la variante 23 ; Charles Robert, n° 1289 et 1290.
5. Pour le denier, de Saulcy, *ibid.*, n° 24.
6. De Saulcy, pl. IV, n° 1.
7. De Saulcy, pl. IV, n° 2; Charles Robert, n° 1288.
8. De Saulcy, pl. IV, n° 6 (double denier), n° 7 (denier).
9. Charles Robert, n°s 1285-1287. 1291-1300 ; De Saulcy, pp. 55-57.

II

Le règne du duc Raoul (1328-1346) est marqué par la fondation à Nancy de deux grandes institutions : l'hôpital Saint-Julien et la collégiale Saint-Georges.

Si la seconde doit sa naissance au duc, la première[1] a été créée par un simple prêtre, Vernier, fils de Thierry ou Thiérat l'Étanche. Ce prêtre était riche et dépensait sa fortune en œuvres charitables. Nous l'avons déjà trouvé parmi les bienfaiteurs de la Commanderie Saint-Jean[2]. Il possédait dans notre Grande-Rue une vaste maison ; au-devant coulait une fontaine, la fontaine de Monseigneur Thierry de Nancy, qu'alimentait le ruisseau de Boudonville. Ce ruisseau pénétrait en ce temps par un canal dans l'intérieur de Nancy, à travers les murs ; il jaillissait rue de Naxon que plus tard on appellera pour ce motif rue de la *Source*[3], passait derrière Saint-Èvre et faisait tourner le moulin qui a donné son nom à la rue du Moulin, puis gagnait par un coude la rue Saint-Antoine à laquelle l'on a imposé récemment le vocable de rue du Duc-Antoine. Le ruisseau coulait ensuite dans la Grande-Rue qui, à cause de lui, a été nommée au moyen âge la rue de la Boudière ; on le franchissait sur un petit pont, un « ponceil », et, de là, par toutes sortes de circuits, il allait se perdre dans la Meurthe. C'est à côté du *ponceil* qu'était située cette maison de Vernier. Elle occupait l'emplacement des nos 29, 31 et 33 actuels. Vernier résolut de la donner aux pauvres, en d'autres termes, d'en faire un hôpital. Il céda, par lettres du 2 février 1336, la maison à la communauté de Nancy. Elle devait être gouvernée par les échevins en exercice ; si ceux-ci négligeaient ce soin, l'assemblée générale de la ville nommerait à leur place deux prud'hommes. Vernier se réservait seulement le droit de diriger l'hôpital sa vie durant, en prenant conseil de dame Catherine, religieuse au couvent des prêcheresses.

Il fallait assurer l'existence de l'hôpital ainsi créé. Le prêtre Vernier y pourvut. Il lui donna des cens sur diverses maisons de Nancy, l'une qui avait appartenu à Wargaville[4], une autre sise rue Reculée (notre rue Jacquard), deux autres « en la rue Warnier le Saunier[5] » ; il lui assura des blés sur une pièce de terre à Santifontaine, sur le chemin de Laxou, enfin il céda un

---

1. Les archives de Saint-Julien se trouvent aujourd'hui, avec toutes les archives hospitalières, à l'hôpital civil. Elles ont été classées avec beaucoup de soin par M. Henri Lepage, qui en fait un inventaire manuscrit très détaillé. Nous les citons : **A. Hosp.**, avec renvoi à la série. Après le volume ou la liasse, nous mettons le chiffre 1 qui désigne le fonds spécial de Saint-Julien.

2. Cf. *supra*, p. 93 n. 3.

3. Courbe, *Les Rues de Nancy*, t. II, p. 212.

4. Nous ne pensons pas que cette maison était située à Vergaville, au canton de Dieuze. *Wargaville* de la charte nous paraît être un nom propre d'homme.

5. Nous ne saurions dire où était cette rue.

meix ou un jardin près du poincel du ruisseau de Boudonville[1]. Généreusement dame Catherine renonça aux cens qu'elle possédait sur cette propriété[2].

Le nouvel hôpital fut placé sous l'invocation de saint Julien, un martyr

---

1. Nous rapprochons *Poincel* de *Poincel dou rui de la Boudière,* cité plus haut.

2. Cette charte a été mal publiée par Lionnois, t. I, p. 260. Nous nous décidons à l'éditer de nouveau. **A. Hosp.**, 1 A, 1. Il y en a deux textes fort anciens. Nous reproduisons celui qui nous paraît être l'original, et nous donnons les variantes que présente le second :

« Saichent tuit que li sires Warniers[a] de Nancey, preistres, fils Thieret[b] de la Stenche[c] qui fut, en l'ennour de Dei, de nostre Dame sa mere et de mon signour saint Jullieiens[d], en la remission de seis pechies, pour le salut de son ame, de son[e] pere, de sa mere et de ceis ancessours, ait fondeit un hospitaul a Nancey en une soie mason qu'il auoit seant dauant la fontenne mon signour Thieri[f] de Nancey chevalier que fut, ensi comme elle se portet jusques a ponceil[g] dou rui de la Boudiere, pour habergier a tous jour maix toutes poures deshatiei[h], toutes poures jessants et toutes poures trespassant ensi[i] et en la manieres con font nus autres hospitaulz[j]. Lequeil hospitaul li dis sires Warniers ait doweit et dowet des mantenant par la tenour de ceis presentes lettres selonc la facultei deis biens que Deu li ait prestei sans rapallei a nul jour maix, premicrement de sept sols et demei de petis tournois de cens qu'il ait sus une mason que fut Wargauille don li dis sires Warniers ait lettres; — de douze deniers qu'il ait[k] sur une mason en la rue recullee dont il ait lettres — encor trois sols de fors de cens qu'il ait sus dous mason que sont darriere la mason maistre Mathet en la rue Warnier le Sanier[l] dont il ait lettres, — encor de cinc quatrons de bleis qu'il ait sus une piesse de terres en la voie de Laxour sus Santiffontenne[m], c'est assauoir wayn quant il vient en la fin, et tramois quant il vient en la fin, la queil terre la Bequeresse de Laixour tient, — et encore le meis[n] qu'il ait a ponceil[o]. Le queil hospitaul[p] li dis sires Warniers ait doneit et donnet des mentenant sans rappalleir a nul jour maix a toute la ville et la communitei de Nancey pour habergier toutes poures gent en la meniere dessus dicte, deis queils heritages et revenues on retanroit[q] le dit hospitaul[r] de feu, de lumiere et d'autre choze selonc ceu qu'il sambleroit mues as governour dou dit hospitaul. Et par ensi que il eschauiens[s] de Nancey que seront pour le temp gouerneront et seront patron a tous jour maix dou dit hospitaul et des biens meubles et heritages dou dit hospitaul. Et se il auenoit choze, ceu que Deu ne veullet, que li dis eschasvins ou lor comandemant ne gouernaisse suffizamment le dit hospitaul et leis biens de celui, la dicte communitei de Nancey lor pouroit osteir le gouernement et metre et eslire deux autres proudomes pour le governei ensi comme pour le proufit doudit hospitaul. Encor est assavoir que li dis sires Warniers retient le gouernement dou dit hospitaul pour lui et pour dame Katherine deis precheresse, fille dame Alix, que fut et pour gouernier leis biens dou dit hospitaul tant comme il lor plairait[t], et doit on gouerneir le dit hospitaul et leis biens d'iscelui par le conseul dou tabelhon de Nancey[u] que tabelhon seroit pour le temp. Encor est assavoir que la dicte dame Katherine ait doneit[v] a tous jours maix pour Deu en asmone a dit hospitaul teil censaul comme li dis meis li deuoit chascun an. En tesmongnaige de ceu et pour ceu que ceu soit ferme choze et estauble, sont ceis lettres saellees dou saeil monsignour le duc de sa cour de Nancey, sauf son droit et l'altrui, a la requeste dou dit signour Warnier, que furent faites[x] l'an de graice notre signour mil trois cens trante et cinc, on mois de faurier. »

(Sceau de la cour de Nancy en cire brune : un écu portant une bande avec trois alérions. Le sceau sur double queue [y].)

a. Werniers.
b. Thierrat.
c. L'Estenche.
d. Juliyen.
e. Pour son.
f. Fonteinne con dit monseigneur Theri.
g. Comme elle se porte par devers le ponceil.
h. Toutes menieres de pouvres gens dehaties.
i. Tout ensi.
j. Comme on font eiz autres hospitaulz.
k. Encor douze deniers fors.
l. Encor trois sols de fors sus dous maisons.
m. Con dit a Santifointenne et la tient li Barguerasce de Laisours et doit on le dit bleif wayn com wayn y ait et tramoix com tramoix y ait.
n. Dou meis.
o. Poinciel.
p. Hospitaul awec les dis heritaiges.
q. On doit retenir.
r. Hospitaul por la necessite des poures gens de feu.
s. Goruenours. Si est assavoir que li eschavins.
t. Dou quel hospitaul li dis sires Werniers et Katherine des Pracheresces fille dame Alix qui fut pour plus deligemment a entendre retiennent le gouvernement tout comme il lor plairait.
u. Les trois derniers mots ont été écrits sur un passage gratté.
v. Ait donneit et acquittei a tous jours.
x. Le jour de la purification Notre Dame l'an de graice.
y. Le sceau du second exemplaire a disparu.



CHARTE DE FONDATION DE L'HÔPITAL SAINT-JULIEN (2 FÉVRIER 1336)

i périt en Auvergne à l'époque de Dioclétien et dont les miracles avaient · autrefois racontés par Grégoire de Tours. Sur le vieux Saint-Julien nos iseignements sont maigres. De nombreuses donations lui furent faites; iis un seul acte est arrivé jusqu'à nous, celui par lequel Pierre dit Hoffman, Sarreguemines, valet de chambre du duc Charles III, lui céda le 17 juin 18 un meix « derrier Louxone[1] ». Le gouvernement de l'hôpital semble oir appartenu jusque vers cette époque aux échevins de Nancy; mais l'administration ducale le leur disputa. Le roi René déclara qu'à la tête de l'hôal serait placé un gouverneur, nommé par les gens de ses comptes, le utenant du bailli, le prévôt et deux ou trois notables de la ville[2]. Mais, par rdonnance du 12 juin 1497, le duc René II rendit à la cité ses prérogatives. s quatre commis devaient administrer Saint-Julien, en toucher les rentes argent ou en nature et les répartir entre les pauvres[3]. Ils présentaient ique année leurs registres à la Chambre des comptes[4], et ainsi le duc internait toujours, au moins de façon indirecte, dans les affaires de l'hôpital. xvi[e] siècle, comme les commis étaient de plus en plus occupés, la ville égua deux bourgeois chargés spécialement de l'administration de l'hôpi: ils portèrent le titre de surintendants[5].

Pendant 250 années l'hôpital subsista Grande-Rue. On s'aperçut enfin 'il était mal situé, au milieu d'une ville dont la population ne cessait d'augnter; il manquait d'air et d'espace. Les locaux étaient devenus insuffiits; beaucoup de malades, dit Charles III, « étaient contraints misérablent de mourir de faim sur les fumiers, dans les rues et par les voies et emins, chose digne de pitié et de commisération[6] ». Pour tous ces motifs, duc résolut de transporter l'hôpital en un autre endroit et de l'agrandir; it abattre le vieux Saint-Julien, transféra provisoirement les malades au lage de Saint-Dizier[7], et, de 1588 à 1589[8], fut construit le second Saintien, celui qui vient de disparaître. « Le mercredi, 3 janvier 1590, les paus sont entrés au neuf hospital », comme porte le registre de l'économe nis Constant[9].

Cet hôpital Saint-Julien devait occuper l'extrémité est de la Ville-Neuve

---

. A. Hosp., 5 B, 1. Nous avons publié plus haut ce document, p. 151, n. 3.

2. De Rogéville, *Dictionnaire des ordonnances*, t. I, p. 583.

3. Lionnois, t. II, p. 55.

4. Voir les plus anciens comptes, celui de 1519-1520, présenté par Nicolas Waulthier, commis de la le, A. D., B, 7239; celui de 1538-1539, B, 7248; celui de 1545, A. Hosp., 8 E, 1; celui de 1577, *d.*, 9 E, 1; puis nous avons aux archives hospitalières ceux de 1583, 1586, 1590 et la série comte jusqu'à la Révolution.

5. Ordonnance de Charles III, du 24 décembre 1565, A. Hosp., 1 A, 1, publiée en partie dans Page, *Les Archives de Nancy*, t. I, p. 162. Le 2 octobre 1573, Charles III ordonna qu'il lui fût senté un état des revenus et des charges de tous les hôpitaux. (De Rogéville, *l. c.*)

6. Lettres du 8 mai 1589 citées plus loin, p. 201, n. 3.

7. Chanoine de 1619 dans Dom Calmet, *Notices de Lorraine*, t. II.

8. Dans les lettres du 8 mai 1589, il est dit: l'hôpital de Saint-Julien que l'on *a commencé* à rebâtir it à neuf dans la Ville-Neuve de Nancy.

9. A. Hosp., 13 E, 1. La construction totale des bâtiments ne fut en réalité achevée qu'en 1594.

de Nancy que Charles III à ce moment même faisait sortir du sol. Il touchait aux remparts mêmes. Mais, peu après, le duc, cherchant un emplacement convenable pour le chapitre primatial, reporta la Ville-Neuve plus vers l'est, et abattit les premières fortifications déjà commencées. Ainsi, à partir du début du XVIIe siècle, l'hôpital se trouva de nouveau englobé dans la cité.



PORTAIL DE L'ÉGLISE SAINT-JULIEN

En face de l'hôpital, les sœurs de la Congrégation, formées, à l'instigation de saint Pierre Fourier, par la vénérable mère Alix Leclerc, bâtirent leur couvent en l'année 1616[1], et la rue qui sépara les deux établissements prit le nom de rue de la Congrégation.

1. Voir tome II.

Du côté du nord, l'hôpital donnait sur une vaste place qui disparut, lorsque furent construits, au début du XVIIe siècle, les hôtels de Rouerke et de Gerbéviller, auxquels a succédé plus tard l'Hôtel de Ville. La façade regardait cette place. Là est l'entrée de l'église avec son curieux portail auquel on accède par une série de marches. Ce portail a été surajouté à la construction primitive dans les deux premiers tiers du XVIIe siècle[1]. Une statue de la Vierge est placée au-dessus dans une niche. Des contreforts très massifs soutiennent à l'extérieur la chapelle. A l'intérieur quatre voûtes reposent sur un pilier central. Ce temple a subi peu de modifications, depuis le dimanche 12 septembre 1593 où il fut inauguré par l'évêque de Toul Christophe de Vallée[2]. Il est dédié à saint Julien comme l'hôpital lui-même et à saint Nicolas, le patron de la Lorraine. L'autel est orienté, c'est-à-dire placé à l'est ; on y



HÔPITAL SAINT-JULIEN (COUR INTÉRIEURE)

déposa des reliques de saint Étienne et de saint Sébastien. Deux autres petits autels sont placés à droite et à gauche ; ils contiennent des reliques de saint Nicolas et de saint Martin. Cette église a servi pendant un certain temps

1. Au moment où nous corrigeons les épreuves, Saint-Julien est détruit et il faut mettre nos phrases au passé. Heureusement, le portail a été sauvé et a été redressé avec beaucoup d'art dans la cour du Musée lorrain.

2. Christophorus a Valle Dei et sanctæ sedis apostolicæ gratia episcopus et comes Tullensis, sacri imperii princeps, universis presentes literas visuris lecturis quosque presens tangit negotium seu tangere poterit quomodolibet in futurum, salutem in Domino. Noveritis quod nos anno Domini millesimo quingentesimo nonagesimo tertio, die vero dominica, quæ fuit duodecima mensis septembris, ecclesiam et altaria hospitalis oppidi Nanceiani Tullensis nostræ diœcesis in honorem Dei et sub invocatione sanctorum Juliani et Nicolai, Deo auxiliante, consecravimus et dedicavimus atque in majori altari reliquias sanctorum martyrum Stephani et Sebastiani, in minori vero beatorum confessorum Nicolai et Martini reclusimus, singulisque Christi fidelibus ipso dedicationis die unum annum et in die anniversario consecrationis hujus modi prædictam ecclesiam visitantibus quadraginta dies de vera indulgentia in forma ecclesiæ consueta concessimus. — *Signé :* Christophorus episcopus et comes Tullensis. A. Hosp., 1 A, 1.

de paroisse à la Ville-Neuve, avant qu'eût été construite l'église Saint-Sébastien ; ici ont été baptisés et mariés les habitants de la cité de Charles III, de 1593 à 1609[1]; ici, dans le jardin derrière l'église, ils ont été enterrés. Plus tard, quelques bienfaiteurs de l'hôpital et leurs familles obtinrent la faveur d'être inhumés dans l'église même ; ce furent : Denis Constant, le premier économe de la nouvelle maison, mort le 10 avril 1610; un autre économe, le prêtre Pierre Bourguignon, le 8 février 1622[2]; Pierre de Rosières, prieur de Varangéville, l'un des directeurs, le 16 juin 1673; François de Serre, seigneur de Clévant, le 19 septembre 1683, avec son fils et son petit-fils; Jean Parisot, licencié en droit, le 16 mai 161...[3]. Au XVIIIe siècle, Antoine de Marsanne, premier écuyer de Léopold, y trouva sa sépulture en l'année 1709[4]. L'église possède aussi un certain nombre de toiles médiocres et qui ne méritent pas d'être mentionnées. Nous ne signalons qu'un tableau représentant, aux pieds de Notre-Dame de Lorette, Willermin Richardot, bourgeois de Nancy, et Catherine Manessès sa femme, en l'année 1649[5]. Au fond apparaît une vue à vol d'oiseau de notre cité à cette époque.

Contre l'église s'appuie le bâtiment même de l'hôpital avec son toit incliné et ses tuiles rouges qui de loin attirent les regards. Là était disposé d'un côté le dortoir des hommes, de l'autre celui des femmes. Quand on ouvrait les portes, les malades pouvaient entendre la messe de leur lit[6]. Des bâtiments secondaires, construits à diverses époques, entourent avec l'hôpital une première cour sombre et dont le sol a été peu à peu exhaussé[7]. Assez pittoresque est le balcon en fer qui règne autour des bâtiments. Derrière cette cour s'étendaient, sur deux autres cours, des dépendances de toutes sortes jusqu'à la hauteur de la rue Saint-Georges. Il y avait là des porcheries, des écuries et aussi des cellules où l'on enferma au XVIIIe siècle les fous[8]. Plus tard l'hôpital accensa les terrains sur la rue Saint-Georges à des particuliers

1. Chanoine de 1619 dans Dom Calmet, *Notice de Lorraine*, t. II, col. 42.

2. On lisait cette épitaphe dans l'église :

CY GIST Mre PIERRE BOVRGVIGNON
PRESTRE QVI APRES AVOIR ESTE DIX
ANS FIDEL ŒCONOME DE CEST
HOSPITAL St JVLIEN ET Y LEGVES
SES MEVBLES MOVRVT LE 8 FEVRIER
1622 AGE DE 61 ANS
PRIEZ DIEV POVR
SON AME.

3. Quelques-unes de ces épitaphes sont reproduites par Lionnois, t. II, p. 482. Les inscriptions qui existaient encore en ce siècle ont été publiées, pas toujours exactement, par l'abbé Guillaume, *Épigraphie tumulaire*, dans le *J. S. A. L.*, 1869, p. 162-166. L'inscription de Parisot est en vers français.

4. Lepage, *Les Archives de Nancy*, t. III, p. 98.

5. L'inscription au bas du tableau nous apprend : « Ledit Richardot mourut le 13 apvril 1649 agé de LX ans et la dite Catherine le 10 novembre 1645 agée de LXII ans. »

6. Lionnois, t. II, p. 481.

7. *Le Vieux Saint-Julien* dans la *Lorraine artiste*, 1er octobre 1900, p. 83.

8. Sur ces cellules, voir une note de Courbe, *J. S. A. L.*, 1884, p. 56.

qui y élevèrent des maisons. A l'est de l'hôpital, là où était jadis le cimetière[1], fut créé un vaste jardin. Ce jardin était à l'origine plus étendu que de nos jours. Lorsque Stanislas, en 1742, eut achevé la Primatiale, notre cathédrale, et quand en 1753 il eut disposé la belle place qui porte son nom, on voulut réunir directement le portail de l'église à la place; et, à travers le jardin de Saint-Julien, en une frauduleuse ligne oblique, l'on traça la nouvelle rue de la Congrégation[2]. Les Dames de la Congrégation héritèrent de l'ancienne rue sur laquelle elles bâtirent les maisons qui subsistent encore, et le jardin de l'hôpital fut fermé par un immense mur tout nu.

Au moment où l'hôpital s'élevait, Charles III cherchait à lui trouver de nouvelles ressources. Par lettres patentes du 8 mai 1589, il décida « que le meilleur et principal habit que chaque bourgeois et bourgeoise, manant et habitant de Nancy et faubourg, de quelque qualité et condition ils soient, aura à l'heure de son decès, sera donné à Saint-Julien par les veuves ou héritiers du défunt »; si par hasard, par affection particulière, les héritiers voulaient conserver cet habit, ils en paieraient le prix aux surintendants de l'hôpital[3]. Le duc lui-même, le 26 juillet 1591, donna à l'hôpital chaque année 50 résaux de blé à prendre sur ses greniers de Nancy, des mains du cellérier, à condition qu'on chantât à l'hôpital diverses messes après son décès, pour le repos de son âme[4]. Le 13 mai 1608, le duc de Bar, qui le lendemain devint le duc Henri II, assura à l'hôpital une rente de 600 fr. sur les salines de Moyenvic[5].

Les ducs voulurent aussi assurer à Saint-Julien des faveurs spirituelles : ce qui était une autre manière de lui attirer des dons temporels. A la demande de Charles III, le pape Clément VIII, par bulles du 4 novembre 1604, donna indulgence plénière aux malades de Saint-Julien qui, à l'article de la mort, après s'être confessés et avoir communié, invoqueraient le nom de Jésus. Pareille faveur est accordée aux personnes qui visiteraient la chapelle de Saint-Julien à la fête de Noël, de la Pentecôte, de la Toussaint et du saint patron (28 août) et y prieraient pour l'exaltation de la sainte Église, l'extirpation de l'hérésie et la conservation de la paix entre les princes chrétiens.

---

1. On enterra encore par faveur spéciale quelques personnes dans ce cimetière, même quand eut été créé le cimetière de la Ville-Neuve dans le carré entre les rues de la Visitation et des Carmes, rues Stanislas et Gambetta. Contre l'église Saint-Julien se trouve l'épitaphe de F. Callot, médecin, qui mourut âgé de 75 ans, le 24[e] du mois de janvier 1689 :

« Il vous demande par charité
« Un requiescat in pace. Amen. »

Cf. Léon Germain, *J. S. A. L.*, avril 1901.

2. Lionnois, t. II, p. 468.

3. **A. Hosp.**, 1 A, 1, publiés par Lionnois, t. II, p. 471.

4. **A. Hosp.**, 6 B, 1, f° 15; Lionnois, t. II, p. 472. Le 8 février 1601, Charles III ordonna que les rentes ou cens de biens accensés seraient payés directement par les détenteurs de ces biens, ce qui rendit la tâche des surintendants plus facile. Il donna aussi à l'hôpital exemption des droits de mouture pour ses grains. **A. Hosp.**, 1 A, 1.

5. **A. Hosp.**, 1 A, 1. Plus tard on refusa de payer cette rente, sous prétexte que Henri II n'était pas encore duc de Lorraine, au moment où il l'a concédée.

Tous ceux qui, à n'importe quel jour, iraient voir les malades et feraient quelque don à l'hôpital, participeraient à une indulgence de quarante jours[1].

Aussi les dons affluèrent-ils. Longue est la liste des bienfaiteurs depuis la construction du nouvel hôpital jusqu'au moment de l'invasion française. En 1590, l'abbé de Bouzonville aide de sa bourse à la construction de l'édifice; le 23 octobre 1591, Barnet, secrétaire du duc, donne une rente pour l'achat de 100 résaux de blé; le 10 mai 1597, Arnould Lion, ancien abbé de Notre-Dame-Saint-Martin de Nancy, livre un gagnage à Essey[2]. Mais l'hôpital dut surtout de la reconnaissance à deux hommes d'illustre condition : à l'évêque de Toul, Pierre du Châtelet, et à son frère Philibert, sénéchal de Lorraine. Chacun d'entre eux céda aux pauvres un capital de 20,000 fr. qui fut placé sur les salines de Rosières[3]. A la même époque, Anne Fériet, veuve d'Antoine Go, seigneur de Novéant, laissait par son testament, à Saint-Julien, deux maisons à Nancy et tous les biens dont elle n'avait pas disposé en faveur

---

1. Original en écriture *bollatica*. **A. Hosp.**, 1 A, 1. Cum itaque, sicut accepimus, in oppido novo Nanceii Tullensis diocesis quod dilectus filius nobilis vir Carolus dux Lotharingie, ejus nominis tertius, annis proxime elapsis animo et sumptu plane regio edificari curavit, ultra nonnullas ecclesias et sacra aliquot religiosorum cenobia ibi ad laudem et gloriam prepotentis Dei divinique cultus incrementum sumptuose extructa, unum etiam hospitale pauperum cum sua ecclesia seu capella sub invocatione et ad honorem sancti Juliani pro receptione non modo ipsorum pauperum, sed etiam infirmorum et aliarum miserabilium personarum corpore vel membris debilitarum aut male affectarum egregia et opportuna fabrica inchoatum reperiatur, in eaque jam hospitalitas exerceri et pauperes infirmi alieque persone predicte recipi ac singulari christiane charitatis affectu tractari soleant, ipsum vero hospitale illiusque ecclesia seu capella hujusmodi aliquibus indulgentiis et spiritualibus gratiis quibus passim similia hospitalia præsertim in beneficium pauperum in eis decedentium insigniri solent huc usque condecorata non fuerit, nos igitur, cupientes ut hospitale illiusque ecclesia seu capella hujusmodi ad que dictus Carolus dux magnum gerit devotionis affectum a Christi fidelibus devotius et frequentius visitentur ipsique infirmi ibi pro tempore decedentes in eorum mortis articulo aliquo speciali celestis gratie viatico refecti alacrius et firmius in fide et future beatitudinis expectatione a presentis vite ergastulo migrent, de omnipotentis Dei misericordia ac beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus auctoritate confisi, omnibus et singulis utriusque sexus pauperibus et infirmis nec non ministris capellanis famulis et aliis personis dicti hospitalis qui ut eo pro tempore decesserint vereque penitentes et confessi ac sacra communione refecti in eorum mortis articulo sanctissimum Jhesu nomen corde vel ore pie invocaverint, ac tam ipsis pauperibus infirmis ministris capellanis famulis et aliis personis hujusmodi in eodem hospitali pro tempore existentibus quam aliis et utriusque sexus Christi fidelibus qui pariter vere penitentes et confessi eademque sacra communione refecti ecclesiam seu capellam predictam singulis annis in Nativitatis ejusdem Domini nostri Jesu Christi et Penthecostes ac omnium sanctorum nec non ipsius sancti Iuliani festivitatibus a primis vesperis usque ad occasum solis dierum festivitatum hujusmodi devote visitaverint, inibique pro sancte matris ecclesie exaltatione, heresium extirpatione et inter christianos principes conservanda pace pias ad Deum preces fuderint, plenariam indulgentiam et omnium peccatorum suorum remissionem apostolica auctoritate tenore presentium concedimus et elargimur; ceteris vero omnibus etiam utriusque sexus Christi fidelibus qui dicto hospitali inservierint vel illius pauperes et infirmos visitaverint eosque consolati fuerint, quoties aliquod ex hujusmodi piis operibus fecerint, quadringinta dies de injunctis eis vel alias quomodolibet debitis penitentiis misericorditer in Domino relaxamus presentibus perpetuis futuris temporibus duraturis. Volumus autem quod si aliqua alia indulgentia perpetuo vel ad certum nondum elapsum tempus duratura hospitali seu ecclesie seu capelle hujusmodi concessa fuerit, eedem presentes nullius sint roboris vel momenti. Datum Rome apud sanctum Petrum anno Incarnationis Dominice millesimo sexcentesimo quarto, pridie nonas novembris et pontificatus nostri anno tertio decimo. (Plomb sur lacs de soie.) On a imprimé au XVIIe siècle diverses plaquettes rappelant ces indulgences.

2. On consultera sur ces donations le registre fait à la fin du XVIIIe siècle. **A. Hosp.**, 6 B, 1.

3. La donation de Pierre du Châtelet était même un peu plus forte. Il céda en 1597 la moitié de sa fortune à Saint-Julien. Philibert abandonna, par testament du 8 juillet 1597, une somme de 20,000 fr. que lui devait le duc de Lorraine Charles III. Les rentes de ces capitaux devaient être payées par les salines de Rosières; mais, à partir de l'occupation française en 1633, l'hôpital ne toucha plus rien. Sur cette donation, LIONNOIS, t. II, p. 469.

d'autres œuvres. Partie de la rente devait servir à créer cinq bourses en faveur d'étudiants qui se destinaient à la prêtrise, trois originaires de Nancy, deux de Saint-Nicolas ou, à défaut, de Dombasle, de Lunéville ou d'autres lieux ; une autre partie était affectée à donner une dot à cinq jeunes filles pauvres, des mêmes localités. Les administrateurs de Saint-Julien devaient choisir et les boursiers et les *rosières* et, jusqu'à la Révolution, cette fondation a subsisté. Le surplus de la rente était versé à l'économe de l'hôpital pour les pauvres malades[1]. Nous retrouverons plus tard Anne Fériet, car à elle la ville est encore redevable de la fondation de l'hospice de Maréville pour les pestiférés[2]. Nous citons plus brièvement les autres bienfaiteurs : Claude Albéric, curé de Domjulien (gagnage à Alaincourt, 1597[3]); Pariset, greffier de la chambre des comptes de Lorraine (cens sur des maisons de la Ville-Neuve, 1598); Didier Jullet, chanoine de Saint-Georges (maison de la rue de la Boudière, 1598); Demange Belrain, prêtre à Nancy (gagnage à Houssé-ville, cens à Nancy, 25 novembre 1603); Bouvet, seigneur de Heillecourt (capital de 3,500 livres, 11 avril 1612); Marguerite Gennetaire (prés à Nancy et rentes, 15 avril 1612); Catherine Jacquot (biens à Faulx-Saint-Étienne et Faulx-Saint-Pierre, 10 août 1617); Claude Bertard (gagnage à Champenoux, 17 août 1617); Gabriel Mengeot, médecin (tous ses biens, 6 juillet 1623); Alix Serre, veuve de M. Bouchet (capital de 10,000 fr., 20 juin 1628); Bernier, sire de Racécourt (rente de 280 fr. barrois, 16 août 1628[4]), etc. L'hôpital eut ainsi des biens disséminés sur toute la Lorraine ; on en trouvait, abstraction faite des localités citées, à Aboncourt, Barbonville, Basse-Foucrey, Bienville-la-Petite, Coiviller, Crévic, Ferrières, Flavigny, Fléville, Laneuveville-devant-Nancy, Lupcourt, Maizières, Manhoué, Moncel, Pulligny, Saint-Remimont, Varangéville, Vigneulles, Ville-en-Vermois[5]. L'hôpital disposait, dès le début du XVIIe siècle, de 18,000 fr. de revenus[6], et ce chiffre paraissait important pour l'époque.

L'administration de l'hôpital, après le transfert et l'augmentation de ressources, fut modifiée. De nouveaux règlements intérieurs furent élaborés par une commission et approuvés par le Conseil d'État[7]. Comme par le passé, deux bourgeois, nommés par la ville[8], furent les surintendants de l'établissement ;

---

1. Toutes les pièces sur cette donation, **A. Hosp.**, 5 B, 1.

2. Th. Archambault, *Mémoire historique sur l'asile de Maréville* dans les *M. A. S.*, 1847, p. 339.

3. Alaincourt, c. de Delme, Lorraine annexée.

4. Tous ces renseignements sont pris au registre des donations, 6 B, 1, et aux pièces originales de la série B.

5. Pour chacune de ces localités a été constitué un carton spécial dans la série B, 1, des archives hospitalières. Aboncourt et Manhoué sont en Lorraine annexée ; les autres localités dans le voisinage de Nancy sont connues. Basse-Foucrey est une ferme dans la commune de Serres, c. de Lunéville-Nord

6. Chanoine de 1619, dans Dom Calmet, *Notice de la Lorraine*, t. II, p. 43.

7. Charles III convoqua cette commission par lettres du 7 janvier 1594, pour délibérer sur le règlement de l'hôpital. (Lionnois, t. II, p. 473.)

8. Comme le droit de la ville était encore parfois contesté, le duc Henri II, par lettres patentes de mars 1616, céda au conseil de ville « l'administration de l'hôpital Saint-Julien et de ses rentes et revenus ». **A. Hosp.**, 1 A, 1. Cf. Lionnois, t. II, pp. 473-474.

ils prenaient les résolutions importantes. Mais sous eux, deux gouverneurs, fonctionnaires choisis par la cité, administraient la maison, et la dépense quotidienne était surveillée par un économe. Le premier fut Denis Constant dont nous avons encore les registres; après sa mort, en 1602, il fut remplacé par un prêtre[1]. L'hôpital avait son aumônier spécial, qui entra assez souvent en conflit avec le curé de la Ville-Neuve; on lui recommanda à diverses reprises de se borner à administrer les sacrements aux pauvres malades et à les conduire en terre[2]. On dut l'avertir aussi de ne point se mêler de l'administration de la maison.

Le personnel de l'hôpital jusqu'au XVIII[e] siècle fut, ce semble, laïque; pourtant les exercices religieux remplissaient en partie la journée. Hommes et femmes vivaient en des quartiers séparés; les femmes devaient avoir soin des plus petits enfants. Aux enfants déjà plus âgés étaient attachés un maître et une maîtresse d'école, choisis parmi les pauvres de la maison. Chaque heure de la journée avait son emploi bien fixé depuis le lever à 5 ou 6 heures jusqu'au coucher à 9 ou 8 heures selon la saison. Avant les repas à 10 heures du matin et 5 heures du soir, tous se jettent à genoux pour réciter *Pater noster* et *Ave Maria;* et, tandis qu'ils prennent leur modeste nourriture, ils entendent lecture de « beaux livres saints et spirituels[3] ». De 100 à 200 malades étaient recueillis; les pauvres et malades de Nancy devaient être pris de préférence.

Deux institutions charitables nouvelles furent créées à Nancy à la fin du XVI[e] et au début du XVII[e] siècle : l'aumône générale en faveur des pauvres qui ne trouvaient point asile à l'hôpital — pour cette aumône sera établi en 1628 le subside charitable, véritable octroi sur les marchandises entrant en ville[4]; — puis l'hospice Saint-Charles, fondé par le doyen de la Primatiale, Pierre de Stainville, en faveur de 300 jeunes gens pauvres qui devaient y apprendre un métier[5]. Le duc Charles IV, le 15 février 1631, réunit ces institutions à l'hôpital Saint-Julien[6] et, pendant quelque temps, ces trois établissements eurent une administration commune. Mais survint en 1633 l'occupation française. L'ancien subside charitable devint un impôt municipal[7] et l'aumône générale disparut. La fondation de Pierre de Stainville ne laissa pas davantage de trace. L'hôpital Saint-Julien demeura seul, mais il perdit, lui aussi, une partie de ses revenus, celle qui était assignée sur les salines ou sur le

---

1. Chanoine de 1619, dans Dom Calmet, *Notice de la Lorraine*, t. II, c. 44. Au XVIII[e] siècle une sœur de Saint-Charles fut économe.

2. **A. Hosp.**, 1 A, 1.

3. Ancien règlement, écriture de la fin du XVI[e] ou début du XVII[e] siècle. **A. Hosp.**, 1 A, 1.

4. Lettres patentes de Charles IV du 7 août 1628 dans Lepage, *Les Archives de Nancy*, t. IV, p. 126.

5. Nous reviendrons sur ces créations au tome II.

6. Lionnois, t. II, p. 475.

7. Les gouverneurs de Saint-Julien réclamèrent à diverses reprises ce subside pour l'hôpital; le 20 juin 1641, Charles IV arrêta que le receveur de l'hôpital Saint-Julien en fera la recette; puis le 7 septembre 1641 les produits de l'octroi furent partagés entre l'hôpital et la ville; mais cette dernière finit par lever l'impôt à son seul profit.

domaine ducal. Il traversa assez péniblement la triste période de la première occupation française de Nancy (1633-1661), alors que les pauvres étaient si nombreux dans la cité, alors que sur elle fondaient les terribles fléaux de la peste et de la famine. Il n'y eut quelque répit qu'avec le retour de Charles IV. Le duc réorganisa l'administration de l'hôpital qu'il enleva complètement à la ville. Trois directeurs, nommés par lui, furent placés à sa tête (23 avril 1665); et jusqu'à la Révolution, le gouvernement central a choisi ces directeurs, en général un ecclésiastique, un conseiller de la Cour souveraine et un conseiller de la Chambre des comptes ou un avocat[1]. L'un des trois premiers directeurs fut bienfaiteur insigne de l'hôpital. François Guinet était le fils de l'un des professeurs en droit les plus renommés de l'Université de Pont-à-Mousson. Lui-même a laissé grand nombre d'ouvrages de droit et d'histoire. Il fut à Nancy l'avocat le plus écouté. Une cause dont il se chargeait était une cause

1. Le tableau suivant, dressé d'après le registre des délibérations de Saint-Julien (A. Hosp., 1 E, 1), nous donne la liste complète des gouverneurs de l'hôpital :

DATES DE NOMINATION.	NOMS.	QUALITÉS.	EN REMPLACEMENT DE
23 avril 1665	DE ROSIÈRES	Grand aumônier du duc	»
23 avril 1665	DE SERRE	Conseiller auditeur des comptes	»
23 avril 1665	François GUINET[a]	Avocat en la Cour souveraine	»
24 juillet 1673	African FOURNIER	Abbé de Sturtzelbronn et prévôt de Saint-Georges.	DE ROSIÈRES.
9 avril 1682	Charles RENNEL D'ANDILLY.	Conseiller au bailliage de Nancy	GUINET.
12 novembre 1686	Arnoul VIGNOLLES	Avocat au Parlement	DE SERRE.
14 mars 1711	HUGO	Chanoine à la Primatiale	FOURNIER.
20 janvier 1714	DE FERIET	Conseiller en la Cour souveraine	VIGNOLLES.
15 avril 1714	DE MAHUET	Grand prévôt de Saint-Georges	HUGO.
10 septembre 1720	Joseph NICOLAS	Écolâtre à la Primatiale	DE MAHUET.
1er mars 1723	Hyacinthe ABRAM	Conseiller d'État	RENNEL D'ANDILLY.
12 mars 1728	FLORIOT	Conseiller à la Chambre des comptes	DE FERIET.
23 mars 1736	DE BOUZEY[a]	Chanoine à la Primatiale.	NICOLAS.
27 septembre 1737	BAUDINET	Conseiller à la Cour souveraine	ABRAM.
9 août 1747	D'ARISTAY DE CHATEAUFORT.	Conseiller à la Cour souveraine	BAUDINET.
29 avril 1754	DE COLLENEL	Conseiller à la Cour souveraine	FLORIOT.
9 novembre 1761	DE TERVENUS	Chanoine à la Primatiale	DE BOUZEY.
11 juillet 1764	Claude DE MILLET[a]	Auditeur à la Chambre des comptes	DE CHATEAUFORT.
6 février 1769	Joseph PERRIN	Conseiller à la Cour souveraine	DE COLLENEL.
13 mars 1775	Cl. HANUS DE MAISONNEUVE[a]	Conseiller à la Chambre des Comptes	DE MILLET.
3 mai 1775	DE LUPCOURT	Grand doyen de la Cathédrale	DE TERVENUS.
10 novembre 1783	LEFEBVRE DE MONTJOYE	Président en la Chambre des comptes	DE MAISONNEUVE.
16 avril 1788	MILLET DE CHEVERS	Conseiller au Parlement	PERRIN.

a. Son portrait est conservé à l'hôpital.

gagnée[1]. Mais, ayant perdu sa femme et sa fille unique, il se voua au service des pauvres. Il ne plaida plus que pour les hôpitaux ; il donna à Saint-Julien tout son temps, et, par son testament, il lui laissa tous ses biens[2]. Les pauvres portèrent son corps au cimetière et sur sa tombe on grava ces simples paroles : *Franciscus Guinetus peccator, hic expecto misericordiam Dei hominis pro me crucifixi*[3]. D'autres directeurs de l'hôpital devaient suivre son exemple et laisser à la maison au moins partie de leurs biens. Dans cette période aussi, divers particuliers fondèrent à l'hôpital des lits dont quelques-uns subsistent encore de nos jours. Claude Moitrier, bourgeois de Nancy, céda à Saint-Julien son moulin de l'Asnée près de Villers, pour que toujours une de ses parentes fût reçue dans la maison (27 août 1687); M. de Bissy, gouverneur de la Lorraine au nom du roi de France, donna 20,000 livres, pour que fussent entretenus à l'hôpital deux pauvres d'Haraucourt, un homme et une femme (27 octobre 1681)[4].

Avec le retour de Léopold, la Lorraine devint de nouveau une contrée riche et l'hôpital Saint-Julien profita de l'aisance générale. Parmi les donateurs se distinguèrent divers membres de la famille Mahuet. Marc-Antoine, intendant général des finances, céda en aumône 12,000 livres, sans autre charge que quelques prières (5 juillet 1713); son fils, Jean-François, prévôt de Saint-Georges et l'un des directeurs, créa deux lits (2 septembre 1719); son frère Jean-Baptiste, premier président de la Cour souveraine, abandonna 1,500 livres. Une inscription à côté de la chaire de l'église rappela longtemps cette triple générosité[5]. Mais surtout il y eut à Saint-Julien, sous le règne de Léopold, un changement intérieur. Pour la première fois l'on chargea de soigner les malades les sœurs de cette admirable congrégation de Saint-Charles, qu'avait créée, au milieu du XVIIe siècle, à Nancy, Emmanuel Chauvenel. En 1702, deux d'entre elles commencèrent à y exercer leur ministère de charité ; peu à peu, elles furent quatre, dont l'une remplissait les fonctions d'économe et une autre était préposée à la pharmacie. Elles étaient nourries à la maison et chacune recevait 100 fr. par an pour son entretien ; elles ne pouvaient être rappelées par la supérieure que du consentement des directeurs de l'hôpital (1724)[6]. Un nouveau traité, conclu le 13 août 1748, porta

1. Voir la bibliographie de ses œuvres dans DOM CALMET, *Bibliothèque de Lorraine*, col. 458. Cf. LIONNOIS, t. II, p. 478. Oraison funèbre par M. ABRAM, écolâtre à Saint-Dié, dans DOM CALMET, o. c., col. 460.

2. Son testament du 19 mars 1677 porte: « Je déclare que je fais mes légataires universels les pauvres, c'est-à-dire, afin qu'on ne s'y trompe pas, l'hôpital de Saint-Julien de Nancy où j'ai l'honneur de rendre quelques petits services, et je leur donne et lègue tous mes meubles et choses de pareille nature, acquets, s'il y en a, de quelque nom qu'on les puisse appeler et les donne sans inventaire, sans compte et sans partage. » On conserve à l'hôpital un portrait de François Guinet, « *hujus domus hospitalis administrator et restaurator. Obiit 13° die septembris anno 1681* ».

3. Cité par M. ABRAM, *l. l.*

4. **A. Hosp.**, 1 E, I. (livre des fondations).

5. LIONNOIS, t. II, pp. 481-482. On peut encore citer parmi les bienfaiteurs Robe Duclos en 1711 et Bernard Dufort en 1736.

6. Traité du 26 mars 1724. **A. Hosp.**, 1 E, 1. Cf. *Histoire de la congrégation des sœurs de Saint-Charles de Nancy*, Nancy, Vagner, 1898, t. I, pp. 47-49.

à sept le nombre des religieuses. On cite parmi elles Agnès Callot, dont le dévouement fut sublime, et aussi sœur Manne de Plantenom, née à Fayl-Billot (aujourd'hui Haute-Marne), dont le nom se lit sur une dalle de l'église[1].

Sous Stanislas et jusqu'à la veille de la Révolution, les fondations continuèrent. L'une des plus célèbres fut celle du comte de Bouzey, grand doyen de la Primatiale et abbé commendataire de Belchamp. Fort riche, il dépensa en œuvres charitables sa fortune ; il créa 24 places pour les prêcheresses au monastère du Refuge et quatre lits à perpétuité à l'hôpital de Saint-Julien, dont il était l'un des directeurs ; l'un était à la nomination du grand doyen en faveur d'un serviteur de l'église primatiale, le second à celle de l'abbé de Belchamp ; les deux autres à celle des seigneurs de Bouzey et de Dombrot[2]. Il donna pour cette fondation un capital de 20,000 livres (24 mai 1747). Là ne se borna pas sa générosité. Il céda à l'hôpital un autre capital de 16,500 livres pour être distribué au jour de l'an, par les directeurs, aux pauvres de Laneuveville-lès-Nancy, Marainviller, Thiébauménil, Haigneville, Brémoncourt, Villacourt, Loro-Montzey, Sabiémeix, Damelevières, Charmois, Mehoncourt, Ville-en-Vermois[3], la plupart localités où l'abbé de Belchamp levait des droits (11 août 1753). Encore aujourd'hui, un descendant de la famille de Bouzey nomme à deux lits de Saint-Julien[4]. Faut-il rappeler les autres fondations ? Trois lits par Mme de Barbarat (4 novembre 1747 et 2 mai 1757), une place de sœur de charité chargée de former au travail les filles du second âge par M. de Tervenus, chanoine à la Primatiale (19 avril 1766), deux lits par le chanoine M. de Ravinel (21 mars 1767), puis successivement un lit par M. de Verdun (4 juillet 1780), Octavien de Bellaire (26 mai 1783), François Humbert (30 mai 1786)[5]. Les noms des bienfaiteurs du XIXe siècle sont inscrits à l'entrée de l'hôpital Saint-Julien ; il nous a paru juste que ceux des siècles écoulés ne fussent pas ensevelis dans l'oubli.

Les fondations de Stanislas surtout allaient transformer Saint-Julien et lui donner un nouvel aspect. Le roi de Pologne lui accorda d'abord des terrains près de la ville nouvelle qu'il construisait ; sur ces terrains sera tracée plus

---

1. ABBÉ GUILLAUME, *Épigraphie tumulaire, l. l.*, p. 164. L'inscription se lit :

D. O. M.
CY GIST
SŒUR MANNE PETIJEAN
DE PLANTENOM ÉCONOME
DE CET HÔPITAL
DÉCÉDÉE LE 22 AVRIL 1760
AGÉE DE 40 ANS.
REQUIESCAT IN PACE.

2. Bouzey est l'ancien nom du village de Dombrot-sur-Vair, canton de Bulgnéville, Vosges.

3. Ces localités, moins Laneuveville et Ville-en-Vermois, au canton de Lunéville Sud-Est et de Bayon. Sabiémeix, ferme de la commune de Loromontzey.

4. Tous les documents sur cette fondation dans un recueil, A. Hosp., 2 E, 1. Une inscription placée à l'église de Saint-Julien au-dessus de la porte du dortoir des hommes rappelait jadis cette double fondation. (LIONNOIS, t. II, pp. 483-484.)

5. D'après le livre des fondations, 1 E, 1.

tard la rue des Champs, notre rue Godron[1]. Puis, le 21 février 1747, il paya sur sa caisse au Trésor de France 220,000 livres et, en échange de ce capital, l'État français s'engagea à verser à l'hôpital une rente de 11,000 livres. Cette rente devait servir à l'entretien de 24 orphelins, 12 de chaque sexe. Les noms de ces orphelins étaient tirés au sort comme à une loterie. Ils étaient reçus pour quatre années ; on leur apprenait à lire, à écrire et aussi un métier manuel. On les habillait d'un uniforme de couleur brune. A la sortie, chacun des garçons devait recevoir 400 livres ; chaque fille, 1,000 livres[2]. Cette petite somme leur permettait de s'établir. Les directeurs de l'hôpital étaient du reste invités à leur trouver des places convenables.

Au début, le roi de Pologne songeait à se réserver le droit de choisir, sa vie durant, les 24 orphelins qui profiteraient de la fondation, et il pensait donner les places aux enfants de sa domesticité. Mais il se ravisa bientôt, décréta que tout de suite les 24 orphelins seraient choisis par le sort parmi ceux de Lorraine et du Barrois[3]. Et, pour que les domestiques n'y perdissent rien, il fit, le 27 novembre 1747, une seconde fondation pour 24 enfants. Ceux-ci devaient rester trois ans à l'hôpital. Le trésorier de Stanislas devait fournir les fonds nécessaires[4]. Il est vrai que cette seconde fondation ne subsista pas longtemps. Deux années seulement, 1748-1749 et 1749-1753, les fonds furent payés ; puis Stanislas cessa de verser les sommes convenues. Les enfants des domestiques furent retirés et mis aux écoles chrétiennes de Lunéville[5]. Il ne restait à Saint-Julien que 24 orphelins au lieu de 48. Plus tard même, la pension à payer aux enfants à leur sortie fut réduite à 300 livres pour les garçons, 500 pour les filles (27 avril 1750) ; le surplus de la pension devait servir à l'établissement des frères de Saint-Jean-de-Dieu, pour lesquels Stanislas fonda un hôpital rue Sainte-Catherine[6]. Stanislas retirait ainsi souvent ce qu'il avait donné ; il affectait à un usage différent des sommes consacrées à une œuvre ; la liste de ses fondations est longue, mais elle fait un peu illusion.

L'hôpital Saint-Julien n'avait pas de locaux suffisants pour loger ces 24 enfants. C'est alors que Stanislas construisit de ses deniers — et il lui faut en être reconnaissant — le beau corps de bâtiment qui donne sur la rue Saint-Julien et sur la seconde cour. On l'appela le bâtiment royal. C'est un bel échantillon d'une maison du XVIIIe siècle et c'est grand dommage qu'il doive

---

1. Ces terrains furent donnés à l'hôpital en échange de la partie du jardin qu'on lui enleva. (LIONNOIS, t. II, p. 188.) Sur la rue des Champs, voir COURBE, *Les Rues de Nancy*, t. I, p. 113.

2. Voir le texte de la fondation : *Recueil des ordonnances de Lorraine*, t. VII, pp. 138-148 ; *Recueil des fondations et établissements faits par le roi de Pologne*, chapitre III, nouvelle édition, p. 25.

3. Le premier tirage eut lieu le 1er juin 1748. Les enfants dont les noms étaient sortis à la roue restèrent à l'hôpital jusqu'au 31 mai 1752 ; ceux qui furent désignés par le second tirage, de 1752 à 1756. Il y eut 11 tirages en tout. Les enfants du onzième tirage abandonnèrent l'hôpital en 1792 ; beaucoup, il est vrai, avaient quitté avant le terme fixé. Voir les documents aux **A. Hosp.**, 2 A, 1, et les deux registres où sont inscrits les noms de tous les candidats et ceux des favorisés, 11 F, 1, et 12 F, 1.

4. *Recueil des ordonnances*, t. VII, pp. 173-176.

5. *Recueil des fondations*, p. 31. Le registre de ces enfants de domestiques, **A. Hosp.**, 10 F, 1.

6. *Fondations, ibid.*

être démoli. Les armes du roi de Pologne étaient sculptées sur la porte d'entrée. On n'a conservé que l'inscription biblique : « *Pater meus et mater mea dereliquerunt me ; Dominus autem assumpsit me ;* mon père et ma mère m'ont abandonné, mais le Seigneur m'a recueilli ». Stanislas meubla aussi le bâtiment et il dépensa tant en constructions qu'en ameublement 40,150 fr.[1]. Les frères des écoles chrétiennes devaient fournir un maître pour l'instruction de ces enfants[2] ; mais bientôt on se borna à les envoyer à l'école au-dessus de la porte Saint-Georges[3].

Quand on eut transporté à l'hôpital les orphelins, quand de nouvelles constructions plus gaies se furent élevées à côté des anciennes, il fallut bien aussi changer les règlements du vieux Saint-Julien. Le 28 décembre 1748



HÔPITAL SAINT-JULIEN

(Le bâtiment royal, vu du côté de la cour.)

l'on détermina le chiffre des pensionnaires qui pourraient être reçus à l'avenir, d'après les ressources de la maison. Il fut fixé à 170, 40 enfants de bas âge, 25 jeunes garçons, 25 jeunes filles, 40 hommes et 40 femmes[4]. Les hommes et les femmes étaient encore de tout âge, allant de 20 ans jusqu'à l'extrême vieillesse. Mais peu à peu l'on envoya à l'hôpital Saint-Charles, créé au XVII[e] siècle, les malades qui étaient encore jeunes. Saint-Julien devint

1. *Recueil des fondations*, p. 31.
2. Ce fut en 1748 le frère Exupère.
3. *Fondations, l. c.*
4. Nous avons les statistiques des pensionnaires à partir de 1742. A. Hosp., I F, 1. A cette date, il y avait à Saint-Julien 39 hommes, 66 femmes, 38 garçons, 39 filles, 21 petits garçons et 13 petites filles, soit 216 personnes. Le règlement de 1748 réduisit ce nombre. A partir de 1749, les hospitalisés de chacune des 5 catégories sont inscrits sur des registres spéciaux qui nous ont été conservés. Ces listes vont jusqu'en frimaire an III. Outre ces 170 pensionnaires, il y avait quelques lits de fondations pour les malades de certains villages.

un asile pour 80 vieillards et 90 enfants, sans compter les 24 orphelins de la fondation du roi de Pologne. Durival écrit : « Les deux extrêmes de la vie s'y trouvent enfermés[1]. » Depuis longtemps du reste, on n'y recevait plus de mendiants : les vagabonds ramassés étaient envoyés au dépôt de mendicité, rue Saint-Nicolas. L'hôpital, créé par le prêtre Vernier, n'était plus qu'un orphelinat et une maison de retraite.

Mais déjà, à la fin du XVIII[e] siècle, l'on trouva que la situation de Saint-Julien, au milieu de la ville, était malsaine. Le même Durival écrit encore : « Depuis la construction de la nouvelle rue de la Congrégation, l'hôpital Saint-Julien est enfoncé de presque tout son rez-de-chaussée et n'a plus la même salubrité que lorsqu'il était au niveau de la campagne et qu'il en respirait l'air. Aussi pense-t-on qu'il serait mieux hors de ville[2]. » La Révolution empêcha ce projet d'aboutir ; on ne pouvait songer à de nouvelles constructions, alors que les troubles étaient partout et que l'ennemi menaçait la frontière.

Ainsi l'ancien hôpital Saint-Julien continua de subsister sous la Révolution et garda ses biens. Il ouvrit ses portes aux vieillards et aux enfants, comme par le passé, et rendit de grands services. Sur l'invitation du Directoire du district, les trois directeurs restèrent à leur poste, et, encore le 24 janvier 1793, ils choisirent comme médecin de la maison le « citoyen » Claude Antoine, professeur d'anatomie à la Faculté de médecine de Nancy et, comme chirurgien, Pierre-Augustin La Flize fils, aide-major de l'hôpital militaire[3]. Quand, à l'époque de la Terreur, ils se furent retirés, le conseil général de la commune confia, le 27 brumaire an II (17 novembre 1793), l'administration de l'hospice à l'un de ses officiers, le citoyen Kuntz[4]. Les religieuses de Saint-Charles restèrent aussi au chevet des malades et continuèrent à instruire les enfants. Le 26 nivôse an II (15 janvier 1794), les enfants — pauvres gamins ! — se plaignirent d'elles, parce qu'elles voulaient les empêcher de porter le bonnet rouge, et la municipalité nomma deux commissaires pour faire une enquête[5]. L'hôpital, en subsistant, dut changer de nom, il devint l'hospice de la Bienfaisance ; et longtemps on put lire au-dessus de la porte d'entrée l'inscription : « Maison de bienfaisance. Unité, indivisibilité de la République. Liberté, égalité, fraternité ou la mort[6]. » L'église seule fut fermée et servit, pendant quelque temps, de réunion à la Société populaire. A partir de 1794, le domaine cessa de payer la rente pour l'entretien des 24 orphelins ; le conseil général de la commune oublia de réclamer et de faire inscrire

1. *Description de la Lorraine et du Barrois*, t. II, p. 19.
2. *Id., ibid.*
3. Dernière délibération du registre, **A. Hosp.**, 1 E, 1.
4. Délibérations du Conseil, Registre 10, p. 73. Voir ROUSSEL, *Table chronologique*.
5. Délibérations du Conseil, Registre 11, p. 32. Il est question de l'hôpital Saint-Julien dans les délibérations du Conseil général de la Commune du 6 prairial an II (25 mai 1794) et du 8 thermidor an II (26 juillet 1794). Voir le rapport de M. DE COURTEVILLE, cité plus loin.
6. ABBÉ GUILLAUME, *J. S. A. L.*, 1869, p. 162. L'abbé GUILLAUME a lu à tort *individualité*.

la somme sur le registre de la dette publique[1]. La fondation de Stanislas disparut alors à jamais; du reste, comme, depuis 1774, il existait à Nancy un hospice des enfants trouvés, on prit l'habitude d'y envoyer les orphelins; les orphelines, de leur côté, étaient reçues à Sainte-Élisabeth. Même bientôt on cessa d'accueillir à Saint-Julien les enfants[2]; la maison devint, au début du XIXe siècle, une maison de retraite pour les vieillards des deux sexes, les uns entretenus par la charité publique sur les vieilles fondations, les autres payant pension pour y finir paisiblement leurs jours. De nombreuses donations sont venues s'ajouter aux anciennes, et longue est la liste des bienfaiteurs de ce siècle.

L'histoire de Saint-Julien ne présente plus d'événements saillants. Les sœurs de Saint-Charles, après avoir dû quitter pour quelques mois, fin 1794-début de 1795, ne tardèrent pas à revenir et à reprendre leur ministère. Seul un petit épisode assez curieux mérite d'être relevé.

Mgr La Fare, qui avait gouverné le diocèse de Nancy avant la Révolution, ne voulut pas, après le Concordat, donner sa démission, et il fit une opposition acharnée au premier évêque concordataire de Nancy, Mgr d'Osmond, jusqu'au jour où Louis XVIII l'appela lui-même à l'archevêché de Sens. Mgr La Fare garda à Nancy des partisans qui formèrent une petite église, et cette petite église tint ses réunions à la chapelle Saint-Julien; les sœurs de Saint-Charles en étaient visiblement, et Mgr d'Osmond, en mourant, aurait prononcé ces paroles: « Dites à nos sœurs de Saint-Julien que dans deux heures je serai devant Dieu, et que la première grâce que je lui demanderai sera le pardon de leur désobéissance à leur évêque[3]. »

A l'heure actuelle, le vieux Saint-Julien est abandonné et bientôt il ne sera plus qu'un amas de décombres. Vers l'année 1884, l'on a en effet repris le projet de transférer cet hôpital hors de ville et de construire sur le terrain qu'il occupe et qui a acquis une grande plus-value, des maisons privées dignes de Nancy et du quartier[4]. En 1893, on songea à installer l'hôpital à l'hospice de Boudonville, laissé vacant par le départ des sœurs et remis au bureau de bienfaisance. Le projet échoua et les bâtiments de Boudonville furent aliénés. Dans sa séance du 7 juin 1895, la municipalité fixa son choix sur l'ancien cimetière Saint-Nicolas, dont le terrain appartenait à la ville; l'on acquit des sœurs de Saint-Charles et de la maison des Orphelines des parcelles voisines. La dépense fut estimée à 1,175,000 fr., couverte par la vente des terrains de l'ancien hôpital, une subvention de 400,000 fr. obtenue de l'État sur les fonds du pari mutuel et les sommes que la ville s'est engagée à

1. **A. Hosp.**, 2 A, 1. Ce fut la réponse qu'on fit, au début de ce siècle, au préfet des Vosges qui réclamait une part de la fondation pour les sujets de son département.

2. En l'an IX, il y avait encore des enfants. La population de l'hôpital était alors de 160 individus. (MARQUIS, *Statistique de la Meurthe*, p. 146.)

3. ABBÉ GUILLAUME, *Vie épiscopale de Monseigneur Osmond*, p. 107; *Histoire de la congrégation des sœurs de Saint-Charles*, t. II, p. 156.

4. Vœu de M. Gaudchaux-Picard, *Délibérations du Conseil municipal*, 1884, p. 203.

inscrire sur ses budgets ordinaire et additionnel[1]. Sous l'habile direction de M. Jasson, les bâtiments nouveaux se sont élevés avec rapidité (1896-1900). Les vieillards possèdent désormais à l'extrémité sud de notre ville un édifice superbe, avec des jardins, de l'air et du soleil, et l'art a embelli de ses décorations les lignes sobres de l'architecture. Bussière a sculpté à côté de l'horloge un bas-relief représentant un génie qui recueille et réconforte un vieil infirme. Au-dessus du portail de l'élégante chapelle de style Renaissance, une grande fresque, de Maclot et Martignon, représente l'Apothéose de saint Julien; une rosace, due à Gruber, envoie à l'intérieur de l'édifice les rayons de lumière tamisés[2]. Les hospitalisés ont pris possession de ces nouveaux locaux le 17 septembre 1900, et cette date doit être retenue et rapprochée de celle du 3 janvier 1590, où fut occupé pour la première fois le second Saint-Julien. Quelques jours plus tard, on y amena les femmes que les sœurs de Saint-Charles avaient recueillies, aux frais de la ville, à leur maison de Saint-Mathieu, rue de Strasbourg. Le personnel des hospitalisés était exactement à cette date de 394, dont 251 jouissent d'anciennes fondations privées; les autres sont à la charge de la ville ou du département ou encore du ministère de l'intérieur (3 lits fondés par Mme Carnot). Il y avait en outre 90 pensionnaires, 21 sœurs et 18 préposés. En tout 523 personnes habitent le nouvel hôpital, et les demandes de réception sont nombreuses. Après avoir rappelé le premier Saint-Julien établi dans la maison du prêtre Vernier, Grande-Rue, faisons nos adieux au second qui, de 1590 à 1900, pendant plus de trois siècles, a soulagé bien des misères, et souhaitons que le troisième, pendant un long laps de temps, console les vieillards, embellisse leurs derniers jours, remplisse son office de paix, de dévouement et de charité.

---

1. Voir les *rapports* présentés au nom : *1° des Commissions d'administration et des finances réunies* par M. de Courteville; *2° de la Commission des travaux*, par M. André, 1895, 36 pages. Ils sont extraits des *Procès-verbaux des séances du Conseil municipal*, 1895, p. 128 et ss. Les devis se sont élevés dans la suite à 1,750,000 fr. et ont été un peu dépassés.

2. Voir les planches dans la *Lorraine Artiste* de juillet et du 15 septembre 1900.

CHAPITRE VIII

Nancy sous le règne du duc Raoul (1328-1346) [*Suite*]. **La Collégiale Saint-Georges**

---

§ Ier. *Histoire de la Collégiale. — Causes de sa création. — Biens qui lui sont assignés par le duc. — Anniversaires qui doivent y être célébrés. — Dons spirituels. — Donation de la cure de Nancy. — Le vicaire perpétuel et le vicaire amovible de Saint-Èvre. — Chartes des ducs Jean Ier et Charles II. — Décadence de la collégiale. — Le chapitre au temps de Léopold. — Union avec le chapitre de la Primatiale.*

§ II. *Composition du chapitre. — Privilèges spirituels et temporels. — Le prévôt. — L'aumônier. — Le chantre. — Le trésorier. — L'écolâtre et les écoles de Nancy. — Les chanoines. — Les vicaires. — Personnel inférieur. — La musique à Saint-Georges.*

§ III. *Les bâtiments. — Description de l'église. — Sculptures qu'elle renferme. — Les tombeaux. — Sarcophage des ducs Jean II et Nicolas. — Le tombeau de Charles le Téméraire. — Translation des restes du duc de Bourgogne. — Ces restes ont-ils en réalité été transportés à Bruges? — Tombeau de Henri II et de Marguerite de Gonzague. — Autres monuments et épitaphes. — Monument de Nicolas de Ludres.*

§ IV. *Souvenirs qui se rattachent à Saint-Georges. — Souvenirs politiques : l'entrée des ducs; leur serment à la Collégiale; serment du bailli et du prévôt de Nancy; obsèques des ducs; Saint-Georges paroisse de la Cour. — Souvenirs religieux : les reliques; la* boude *de Jésus-Christ; le cuissot Monsieur Saint-Georges; la sainte épine; l'image de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle; miracles qu'on lui attribue. — Confréries religieuses; confrérie des bourgeois de Nancy; de l'Annonciation de la Vierge; de la sainte Trinité. — Confréries commerciales et industrielles : les merciers et la foire de mai. — Origine de la juridiction consulaire. — Corporations du cloître Saint-Georges. — Autres corporations créées jusqu'à la fin du* XVIe *siècle. — Conclusion sur Saint-Georges.*

§ V. *Principaux événements du règne de Raoul. — Monnaies frappées par ce prince à Nancy.*

Le second établissement créé à Nancy sous le règne du duc Raoul fut la collégiale Saint-Georges. Il a été l'une des grandes institutions de notre cité. Tour à tour nous en raconterons l'histoire; nous exposerons la constitution intérieure du chapitre; nous décrirons l'église Saint-Georges et les monuments qu'elle renfermait; nous montrerons le rôle de la collégiale dans la cité et dans le duché, rôle politique, religieux, et même industriel et commercial.

I

La collégiale est une fondation de Raoul[1]. Plusieurs motifs poussaient le duc à la faire. D'abord, il n'y avait point sur le territoire ducal de chapitre séculier de quelque importance. Les chapitres cathédraux de Toul, de Metz et de Verdun étaient en dehors de la Lorraine, ces villes appartenant directement à leur évêque. Le prince tenait à avoir un établissement religieux à lui, sur lequel il pût à la rigueur s'appuyer, en cas de lutte avec le prélat de Toul. Le nouveau chapitre devait être exclusivement lorrain. Ce dessein formé, il était naturel que la nouvelle collégiale fût établie à Nancy. Nancy, dit le duc lui-même dans sa charte de fondation, « a grand pupple » et elle est « planteurouse et convenable[2] ».

Puis, le duc souhaitait qu'à côté du palais, élevé par son ancêtre Ferri III, se dressât une belle église : ainsi le roi de France Louis IX avait érigé à côté de sa demeure la Sainte-Chapelle. La petite chapelle de Sainte-Catherine[3], dans l'intérieur du palais, était devenue insuffisante; il fallait qu'une église spacieuse, à laquelle seraient attachés régulièrement des prêtres, desservît la cour et en fût en quelque sorte un complément. L'église de la nouvelle collégiale sera la chapelle propre du palais.

Enfin, la mère de Raoul, Isabelle, avait apporté de la chapelle de son père, l'empereur Albert d'Autriche, toute une cargaison de reliques, et il fallait bien les abriter sous un beau sanctuaire, comme Louis IX avait abrité la sainte couronne d'épines. Parmi ces reliques se trouvait un bras de saint Georges[4]. Ce martyr, qui avait péri sous Dioclétien, était fort à la mode au XIVe siècle; le roi d'Angleterre, Édouard III, avait placé sous son patronage, en 1330, l'ordre de la Jarretière, et le juron : Par saint Georges ! était entré dans les habitudes. Aussi est-ce à lui, après Dieu et la benoîte Vierge Marie, que la nouvelle église fut dédiée.

Pour tous les motifs allégués, le duc Raoul créa la collégiale Saint-Georges par lettres patentes datées du jeudi après la Trinité, soit du 27 mai 1339, et

---

1. L'histoire de cette collégiale a été racontée avec une grande netteté par M. Henri Lepage, *L'insigne église collégiale Saint-Georges de Nancy* dans les *M. S. A. L.*, 1849, pp. 157-283, et de nombreuses notes, p. I—LXXVI. Nous devons beaucoup à cette belle étude ; c'est à elle que nous renvoyons quand, au cours de ce chapitre, nous citerons Lepage, sans autre indication, avec chiffre arabe pour le corps de l'article, chiffre romain pour les notes.

2. Cf. *infra*, p. 217, n. 1.

3. Nous avons vu que, dans l'ancien palais où furent installées les Dames prêcheresses, il y avait déjà une chapelle de sainte Catherine. Cf. *supra*, p. 136, n. 9. Sur la chapelle, en l'honneur de la même sainte, dans le nouveau palais, consulter un ms. de la Bibl. de Nancy, n° 603 (147), f° 1. Ce manuscrit, écrit en ce siècle, est en réalité la copie d'une œuvre plus ancienne, peut-être de Thiébaut, trésorier de la collégiale au début du XVIIe siècle.

4. Voir plus loin, p. 248.

données du consentement de l'évêque de Toul, Thomas de Bourlémont[1]. Les bâtiments devaient flanquer au sud le palais ducal. Le duc assura à la collégiale divers cens et revenus, de manière à lui constituer une rente annuelle de deux cents livrées petits tournois. Sur cette fondation devaient vivre vingt chanoines, chacun touchant dix livres; si cette somme était insuffisante pour l'entretien d'un chanoine, Raoul se réservait le droit de diminuer le nombre des titulaires. Tous les chanoines étaient à la nomination directe du duc de Lorraine et de ses successeurs. Ils devaient élire parmi eux un chef du chapitre, nommé *prévôt*. Le prévôt relèvera du duc le temporel et lui en fera hommage. La collégiale pourra acquérir des biens dans tout le duché de seigneurs ou de particuliers sans être contrainte de payer aucun droit d'amortissement; ces terres sont soustraites à la juridiction des fonctionnaires, et ni bailli, ni prévôt ducal n'auront le droit d'y pénétrer. En échange de ces dons, les chanoines chanteront chaque année une messe pour le duc Raoul le dimanche qui suit la Saint-Georges (23 avril) et, après le décès du duc, ils célébreront une messe de *Requiem*, à chaque anniversaire.

La collégiale Saint-Georges s'agrandit bientôt. Une petite collégiale avait été créée à Einville, aussi en l'honneur de saint Georges[2]; ses biens furent unis, le 2 décembre 1339, à ceux de Saint-Georges de Nancy, par permission de l'évêque Thomas de Bourlémont[3].

Le duc Raoul avait, par la charte de fondation, promis à la nouvelle collégiale deux cents livrées de terre à petits tournois. Une série de chartes déterminèrent sur quels biens ces rentes seraient assises. Le 29 juin 1339, il lui céda treize muids de sel à prendre sur les salines ducales de Rosières d'une valeur de vingt-cinq livrées de terre[4]; le même jour, il livra le four banal qu'il avait à Laneuveville-devant-Nancy, et le four « en bourget de Nancey » avec droit de prendre près de Vandœuvre le bois nécessaire; les revenus en étaient

1. Le titre original en latin, A. D., G, 342. Le sceau ducal a disparu; mais il reste le sceau de l'évêque de Toul. L'acte a été publié dans Balleicourt [le P. Hugo], *Traité historique sur la Maison de Lorraine*, p. CXXIII. Au même endroit des archives se trouve une traduction ancienne en français donnée par Lepage, V, et plusieurs expéditions soit en latin, soit en français.

2. La collégiale d'Einville avait été fondée au début du règne de Raoul. Le 24 janvier 1334, le duc confirma le don fait à cette collégiale par Henri, comte de Vaudémont, et Isabelle de Lorraine, sa femme, de 10 livrées de terre assises sur ce qu'ils tenaient du duc en la saline de Rosières. A. D., B, 375. Le 8 février 1339, un grand nombre d'archevèques et d'évêques, réunis à Avignon, accordent 40 jours d'indulgence à ceux qui visiteraient la collégiale d'Einville aux grandes solennités ou lui feraient quelque don. Original, G, 342. Ce don est confirmé par Thomas de Bourlémont, en mars 1339.

3. A. D., G, 342. Thomas Dei gratia Tullensis episcopus illustri principi dilecto consanguineo nostro domino Rodulpho duci Lotharingie et marchioni salutem et sincere caritatis affectum. Devotionem vestram attendentes quam habetis, ut collegium canonicorum in fortalicio de Envilla nostre Tullensis diocesis constitutum ad ecclesiam per vos de novo in villa de Nanceyo nuper edificatam dicte nostre diocesis transferatur, ut prefatum collegium, personas et canonicos ejusdem de dicto loco de Envilla ad dictam ecclesiam vestram transferre valeatis et ut ipsi canonici qui sunt et fuerint pro tempore et persone ejusdem collegii in eadem ecclesia de Nanceyo divina officia alta voce valeant canonice celebrare, impedimento canonico cessante, vobis et ipsis auctoritate ordinaria tenore presencium indulgemus. In cujus rei testimonium sigillum nostrum presentibus litteris est appensum. Datum et actum anno domini millesimo trecentesimo tricesimo nono, die secunda mensis decembris. Original, traces du sceau sur double queue. Déjà cette collégiale d'Einville était dédiée à saint Georges.

4. Original A. D., G, 376... *que furent faites et donnees l'an de grace nostre Signour mil trois cens et trente neuf, le mardi apres la Nativitei sainct Jehan Baptiste.*

estimés à dix-huit livrées[1]. Le 1er juillet, il céda les cens et deniers qu'il touchait en la mairie de Bonviller près d'Einville, et des assignations sur les tailles d'Agincourt et d'Einville, le tout estimé à quinze livrées et dix souldées[2]; par un second acte, à la même date, il donna des redevances en blé sur ses terrages à Laneuveville, quinze résaux de blé sur ceux que les moines de Clairlieu devaient au domaine pour les Grands-Moulins, estimation dix-huit livrées[3]; par une troisième donation, il accorda ce qu'il possédait dans le patronage des cures de Mulcey et de Guermange, au diocèse de Metz; la valeur de ce don n'est pas indiquée[4]. Quatre-vingts livrées furent en outre assises sur les tailles de Nancy, et le collecteur payait directement cette somme importante au prévôt[5]. Il donna encore aux chanoines à Saulxures près de Nancy quatre cent quatre-vingts journaux de bois qu'il amortit; il estima que ce capital valait une rente de vingt-quatre livrées[6]. Nous arrivons ainsi à un total de cent quatre-vingts livres et dix souldées, outre les droits de patronage sur les deux villages cités. Il y eut sans doute quelques autres petites donations qui sont perdues.

Mais bientôt il devint évident que la taille de Nancy ne suffirait pas à payer cette forte redevance de quatre-vingts livres. Le duc Raoul dut aviser[7]. Le 27 juin 1341, il donna aux chanoines les dîmes et tous ses droits sur les forêts à Mulcey et à Blanche-Église, près de Marsal. Les chanoines furent autorisés à mettre des gardes dans les bois; le duc ne se réservait que la moitié du produit des amendes. Pour cette donation, trente-sept livres devaient être rabattues sur la somme assise sur les tailles de Nancy[8]. Le même jour, il leur céda quarante livres à prendre sur les tailles de Port, moitié à la Saint-Remi et moitié à Pâques, au lieu de quarante livres sur la taille de Nancy[9]. Le 1er juin 1341, le duc donna en plus à la collégiale un meix devant Nancy, entre le fossé et les murs de la « fermetei », limité d'un côté par

1. Original, G, 358, même date. Les chanoines de Saint-Georges partagèrent donc avec la Commanderie et le possesseur du four sacré la banalité des fours de Nancy. Aussi quand le duc Charles II autorisa les boulangers à avoir des fours en leurs maisons, il assigna au chapitre deux quartes de cire à prendre sur la redevance que les boulangers devaient au domaine. G, 358.

2. Original, G, 366... *que furent faites l'an de graice nostre Signour mil trois cens et trente neuf, le juedi apres lai Nativitei sainct Jehan Baptiste.* Très beau sceau du duc. Cf. Lepage, *Les Communes de la Meurthe,* t. I, p. 171. Bonviller, c. de Lunéville-Nord.

3. Copie sur papier, G, 375.

4. Original, G, 370, D'autres originaux concernent ces cures. Le 3 janvier 1340, Raoul assure aux chanoines le patronage des deux cures : probablement dans l'intervalle ils avaient acquis les droits des autres patrons. Le 21 février 1340, Adhémar, évêque, et le chapitre de la cathédrale de Metz confirment la donation faite par Raoul. Mulcey, c. de Dieuze; Guermange, c. de Réchicourt-le-Château.

5. Le fait résulte des chartes suivantes.

6. Original, G, 419.

7. Le cartulaire, Bibl. de Nancy, 602 (425), p. 17, cite une charte du 5 mai 1341, par laquelle Raoul donne à la collégiale une vigne au ban de Vandœuvre, pour le vin de la collation au temps de carême et aux autres jours de jeûne.

8. Original, G, 370... *que furent faites l'an de grace Notre Signour mil trois cens et quarante et un, le mercredi apres la Nativitei saint Jehan Baptiste.* Blanche-Église, c. de Dieuze.

9. Original, G, 377... *que furent faites l'an de grace Notre Signour mil trois cens et quarante et un, le mercredi apres la feste saint Jehan Baptiste.*

la tour située devant le prieuré Notre-Dame, d'un autre côté par « la tour que Rebouces tient[1] ». Le 20 juillet, il lui abandonna la moitié d'un pré qu'il avait acquis sur Jennin Gillat de Nancy, séant sous « Mascheville »[2]. Le 1er octobre 1341, il leur céda quatre livrées de terre à petits tournois[3]; le 1er mai 1342, douze livrées pour différents anniversaires[4].

La fondation devait plus tard encore être assise sur des biens différents. Au lieu de quarante-cinq livrées de terre sur les salines de Rosières[5], de huit livrées de terres sur Villers-lès-Nancy, de seize livrées sur quarante assises sur les tailles de Saint-Nicolas-de-Port, le duc Raoul préféra donner aux chanoines, le 11 juin 1345, en nue propriété quelques bois : le bois de Framorel, près de Xermaménil, et le bois de Franozel sur le ban de Gerbéviller, autrefois propriété de Bournequin de Riste[6]. Le même jour, pour parachever les prébendes, il leur céda tout ce qu'il avait à Vandœuvre en hommes, femmes, justice haute et basse, four, moulin, tailles, etc. Il se réserva seulement l'exécution des criminels et la garde du prieuré. Les hommes du chapitre étaient aussi tenus de venir garder la porte Saint-Nicolas « tous fois que li baniere de Nancey seroit fuers de Nancey », que les citadins auraient été appelés à l'ost et à la chevauchée. Ils continuaient de prendre « los drois » à Nancy[7].

Le 19 janvier 1346, le duc céda à la collégiale ce qu'il possédait des grosses et menues dîmes à Pulnoy. Le blé de ces dîmes devait être converti en pain pour la distribution quotidienne à faire au chapitre. Les chanoines en échange devaient faire chaque mercredi et en carême tous les jours une procession autour du cloître. Chaque dimanche un pain devait être bénit à la grand'messe et partagé ensuite entre les membres du chapitre[8].

---

1. *Que furent faictes l'an de graice nostre Signour mil trois cens quarante et un, lou premier jour de junet.* G, 362. Original. Le duc donne « lou meix et l'usuaire seant a Nancey, entre la tour qui est sus lou portis devant lou mostier dou priorei nostre Dame et la tour que Rebouces tient, tout ensis com li usuaires dessus diz se porte entre lez dictes tours dou lonc et dou large, entre lou fossei et lez murs de la fermetei de la ville de Nancy ». Cette terre est immédiatement donnée à Hesse d'Einville, chanoine de la collégiale et curé de Serre. A la mort de celui-ci, elle sera réunie à la dite collégiale.

2. *Que furent faites et donnees l'an de grace nostre Signour mil trois cens quarante et un, le vintime jour dou moix de julet.* Cartulaire de l'église Saint-Georges, à la Bibl. de Nancy, 605 (359), f° 43. Ce cartulaire a été écrit en 1357 par le notaire Drues, fils de Jean de Bioncourt. Il contient 72 chartes. Ce seul chiffre nous prouve combien les donations ont été nombreuses dans les 18 ans qui suivirent la fondation.

3. *Que furent faites l'an de grace nostre Signour mil trois cens quarante et un, lou jour de la sainct Remey on chief d'octobre.* Cartulaire, f° 44.

4. *Que furent faites l'an mil trois cens quarante et dous, lou premier jour de may.* Cartulaire, f° 9. C'étaient les 12 livrées « que Lowyons clers filz Jehan Grillat de Rosières et Ysabelz sa femme et Jennette femme Audrowyn de Rosieres qui fuit nous devoient de cens a tous jours maix sur tous lors heritaiges ».

5. La donation sur les salines avait été augmentée depuis 1339 de 20 livrées.

6. Original, G, 426, ... *que furent faites et donnees l'an de grace Nostre Signour mil trois cens quarante et cinc, lou jour de feste sainct Bernabei on moix de junet.* Au même endroit, un vidimus du 20 mars 1422. Copie plus récente sur papier, G, 342. Cartulaire, f° 7, v°. Xermaménil, c. de Gerbéviller.

7. Vidimus du 15 août 1345, G, 384. Raoul ajoute à ce don des droits sur les prés de Laneuveville.

8. Original, G, 376, ... *que furent faites l'an de grace Nostre Signour mil trois cens quarante et cinc, le jeudi après l'octave de l'apparition de Nostre Signour.* Pulnoy, appelé dans la charte *Purneroy*, est du canton de Nancy-Est. Dans le cartulaire Bibl. de la ville, 602 (456), on a lu 1341 au lieu de 1345.

En échange de toutes ces donations, le duc Raoul demanda aux chanoines de célébrer une série de messes anniversaires pour son père Ferri IV, sa mère Isabelle d'Autriche, ses deux femmes Éléonore de Bar et Marie de Blois, son grand-père maternel Albert d'Autriche, ses oncles Léopold et Othon, ducs d'Autriche[1]. Il exigea même une messe pour son glorieux ancêtre Garin le Loherain[2]. Cette messe s'est célébrée dans la suite le jour de Sainte-Scholastique, 10 février[3]; le personnage légendaire de Garin prenait ainsi corps : ne montrait-on pas son tombeau et à la cathédrale de Metz[4] et dans un hameau perdu du Bordelais[5] ?

Naturellement, pour faire plaisir au duc, on multiplia dans son entourage les dons à la nouvelle collégiale. Le 22 août 1341, Marguerite de Lorraine, comtesse de Chiny, grand'tante du duc Raoul, lui céda quatre-vingt-cinq livrées de terre à petits tournois qu'elle possédait sur les tailles de Saint-Nicolas-du-Port, quatre-vingt livrées devaient être employées en distributions quotidiennes, et les cent autres souldées étaient le prix des services anniversaires pour les deux maris de la donatrice[6]. Les chanoinesses de Bouxières abandonnèrent aux chanoines la cure de Seichamps[7], les religieuses de Saint-Pierre de Metz celle de Bouxières-aux-Chênes[8], l'abbé de Moyenmoutier celle de Domptail[9].

A côté des dons temporels, il y eut les dons spirituels. Le jour de Quasimodo 1340, Raoul déclara prendre sous sa sauvegarde spéciale les pèlerins qui visiteraient la collégiale la vigile de la fête de Saint-Georges, ce jour-là même ou pendant l'octave[10]. Le pape Clément VI, par une bulle datée de mai 1343, accorda à ces pèlerins quarante jours d'indulgence, et Urbain VIII renouvela ce privilège[11].

Le prieuré Notre-Dame ne put voir sans jalousie se créer dans l'intérieur

---

1. Charte du 1er mai 1342. Cf. *supra*, p. 217, n. 4.

2. Charte du 1er octobre 1341. « Item pour faire l'anniversaire chascun an a tous jours maix a teil jour com on le fait en l'englise de Mez pour le Loheran Guerin qui fuit li uns des chies de notre linaige panront et averont li dit prevois et channoine quinze solz de tournois que nous avons fait acquestei per maistre Jehan nostre berbier en son nom a Demengin maiour de Coivilleir. » Cf. *supra*, p. 217, n. 3.

3. LEPAGE, 236; Obituaire de Saint-Georges à la Bibl. de Nancy, 604 (353); J. FAVIER, *Tradition de Garin le Loherain à la cour de Nancy au XIVe siècle*, dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques*, 1891, pp. 298-299.

4. G. SAVE, *Le tombeau de Garin le Loherain* dans le *J. S. A. L.*, 1896, p. 75.

5. A Belin, chef-lieu de canton, Gironde. P. FITA, *Le Codex de Saint-Jacques de Compostelle*. Paris, Maisonneuve, 1882. Cf. LÉON GERMAIN, *Le Culte de Garin le Loherain* dans le *J. S. A. L*, 1894, p. 275, et 1896, p. 42.

6. G, 377, original.

7. G, 377. La donation fut approuvée par Thomas de Bourlémont, le lundi après la Saint-Gengoult, 1346. Cartulaire, f° 15, v°. En février 1344, le duc Raoul, en rémunération des courtoisies faites par le chapitre de Bouxières à la collégiale Saint-Georges, avait exempté les gens du chapitre à Saint-Remimont, Pulnoy et Mangonville de tous charrois et « sergentemens ». H, 3023.

8. G, 366. Cartulaire, f° 15, même date que ci-dessus (lundi après la Saint-Gengoult).

9. 1345. Cartulaire, f° 15.

10. G, 356, ... *que furent l'an de grace Notre Signour, mil trois cens et quarante, le jour de Quasimodo*.

11. LEPAGE, 163; *Histoire* manuscrite du chapitre à la Bibl. de Nancy; A. D., G, 356.

de la ville un nouvel établissement religieux, d'autant plus qu'il fut obligé de lui faire des concessions importantes. Il jouissait, comme nous savons, des deux tiers des offrandes qui étaient faites à Saint-Èvre, l'église paroissiale de Nancy; le 20 octobre 1340, Raoul décida que tous les dons faits sur les autels de l'église Saint-Georges appartiendraient en entier à la collégiale. Tous les morts étaient jadis enterrés au cimetière de Notre-Dame; Raoul accorda aux chanoines permission d'enterrer dans leur église. On régla aussi l'ordre des processions de manière à ce que le prévôt de Saint-Georges et le prieur de Notre-Dame fussent à peu près sur le même plan [1]. Mais ce n'est pas tout. Jusqu'alors le prieur de Notre-Dame nommait le curé de Nancy. Le pape Clément VI, sollicité par Raoul, unit, le 16 mai 1342, la cure de Nancy à la collégiale [2].

Désormais, les chanoines auront le droit de désigner le prêtre chargé de desservir la paroisse de Nancy, et, en 1344, à la mort du curé Henri, ils choisirent Jean d'Einville, qui prit le titre de vicaire perpétuel [3]. Le chapitre

---

1. Un accord sur ces questions fut fait, ce jour, entre Guillaume, abbé de Molesme, et Hue, prieur de Notre-Dame d'une part, les chanoines de la collégiale de l'autre. Il fut ratifié le même jour par le duc Raoul qui, en échange, affranchit le prieuré Notre-Dame de toute servitude, de toute chevauchée et charrois, lui assure un muid de sel à prendre sur les salines de Rosières et confirme les dons faits au prieuré par ses prédécesseurs sur les ventes et péages de Nancy. Le 23 novembre 1340, Raoul jura solennellement en l'église de la collégiale de garder au prieuré ce privilège (*Documents sur le prieuré Notre-Dame*, nos 42, 43 et 44). L'évêque de Toul, Thomas de Bourlémont, donna son consentement à cet accord. Le 5 août 1341, le duc Raoul donna encore aux moines de Notre-Dame le droit de prendre leur bois dans la forêt de Haye, pour les indemniser de cens qu'ils touchaient « sur les maisons que nous avons fait mettre au cloistre de notre chapelle de sainct Georges ». (*Ibid.*, no 45.)

2. La bulle a été publiée par Grand'Eury et Lallement, *L'Église Saint-Epvre de Nancy*, p. 86. *Datum Avinione XVII kal. junii, pontificatus nostri anno primo*. Cartulaire, fo 8, vo.

3. Grand'Eury et Lallement, *L'Église Saint-Epvre de Nancy*, p. 9. Le curé Henri est nommé dans le document no 44 cité. Nous publions ici l'acte de nomination par l'évêque de Toul de Jean d'Einville : « Thomas Dei gratia Tullensis episcopus presbitero rectori parrochialis ecclesie de Molezevilla et omnibus aliis presbiteris nobis subditis ad quos iste littere pervenerint salutem in Domino. Cum parrochialem ecclesiam de Nanceyo nostre Tullensis dyocesis cum juribus et pertinenciis suis universis sedes apostolica ecclesie collegiate beati Georgii de Nanceyo predicto incorporaverit, annexuerit et univerit, portione competenti et congrua reservata de fructibus ejusdem parrochialis ecclesie et per nos assignanda vicario perpetuo per nos ibidem instituendo qui dictam ecclesiam parrochialem regere habeat et onera ipsius supportare et postmodum, vacante dicta parrochialis ecclesia per mortem domini Hanrici quondam ipsius ecclesie ultimi rectoris, viri discreti prepositus et capitulum dicte ecclesie collegiate nobis ad vicariam perpetuam prefate parrochialis ecclesie dominum Johannem de Envilla presbiterum tanquam ydoneum presentaverunt per nos instituendum in eadem, nos rogando quatinus eundem Johannem in præfata perpetua vicaria instituere dignaremur et eidem porcionem competentem de qua sustentari valeat et ipsius ecclesie parrochialis supportare onera assignare ipsique Johanni quod ad nostrum circa hoc pertinet officium impertiri benigniter dignaremur, nos visis litteris apostolicis inde constitutis necnon litteris presentationis supradicte, in Dei nomine præfatum Johannem ad dictam perpetuam vicariam ecclesie parrochialis predicte pretestu et virtute litterarum apostolicarum et presentationis predictarum admisimus et admittimus per presentes, ipsumque instituimus in eadem ac eundem investivimus per traditionem presentium presentialiter de eodem, curam animarum et solicitudinem ipsius parrochialis ecclesie eidem committendo; et ab eadem Johanne de non alienandis bonis ejusdem ecclesie nec non fidelitatis et obedientie recepimus solitum instrumentum. Quare vobis qui super hoc fueritis requisiti precipiendo mandamus quatinus ad predictam parrochialem ecclesiam de Nanceio personaliter accedentes prefatum dominum Johannem in corporalem possessionem vel quasi dicte vicarie perpetue corporaliter inducatis, precipientes omnibus et singulis quorum interest vel intererit sub pena canonis ut eidem Johanni tanquam dicte ecclesie parrochiali perpetuo vicario vero obediant et de fructibus ejusdem respondeant ut tenentur; quid inde feceritis nobis fideliter rescribatis. Datum sub sigillo nostro die octava mensis augusti, anno Domini millesimo trecentesimo quadragesimo quarto. » A. D., G, 404, original; trace du sceau sur double queue.

et le vicaire réglèrent leurs droits respectifs par un accord du 19 septembre de la même année[1]. Le vicaire touchera des mains du receveur du chapitre sa part des dîmes. Le prévôt et les chanoines nommeront un clerc à l'église Saint-Genès de Laxou qui, sur cette commune, percevra toutes les offrandes pour le chapitre et le vicaire. Le chapitre aura de concurrence avec le prieur de Notre-Dame une clef du tronc de Saint-Èvre; un prêtre de la collégiale peut être délégué pour administrer le baptême aux enfants et l'extrême-onction aux mourants. L'église Saint-Georges fut ainsi une véritable chapelle de secours pour la paroisse; à défaut d'un membre de la collégiale, le vicaire désignait un prêtre, du consentement du chapitre[2]. Le jour de la Saint-Èvre, tous les membres du chapitre sont tenus d'assister à la messe et aux vêpres à l'église paroissiale, mais chaque chanoine doit recevoir du curé deux sous tournois, chaque vicaire et chapelain 12 deniers. Le vicaire, en revanche, doit venir à Saint-Georges à la fête du saint, à celles de saint Denis et de la couronne de Jésus, à l'anniversaire de la dédicace de l'église, à celui de la mort du duc Raoul; il prendra ces jours-là part aux distributions du chapitre. Le vicaire jure d'observer tous les privilèges du chapitre et de garder ses droits. Si l'on songe dans l'avenir à transporter l'église paroissiale dans l'église Saint-Georges, il promet de ne pas s'opposer à ce transfert. Il dira la messe à voix basse, toutes les fois qu'il en recevra l'ordre du chapitre. Il n'a droit à nulle dîme sur les biens propres du chapitre, notamment sur les vignes.

Le 6 novembre 1347, un autre accord aplanit les dernières difficultés entre la collégiale Saint-Georges et le prieuré Notre-Dame. Le prieur garde les deux tiers des dîmes sur les banlieues de Nancy et les deux tiers des offrandes faites à Saint-Èvre. La collégiale ne perçoit que le tiers laissé auparavant au curé; encore doit-elle fournir la portion congrue au vicaire perpétuel. Le vicaire nommé prête serment qu'il conservera toujours les droits du prieuré. Les chanoines de Saint-Georges garderont toutes les offrandes faites en leur église; ils enterreront en toute liberté en leur cimetière les membres du chapitre, sans payer aucune redevance aux religieux; leur pièce de vigne sur la côte de Buthegnémont est affranchie de toute dîme[3]. Les chanoines se chargent en échange d'une dette contractée par le prieuré : celle de huit résaux de blé à payer aux religieuses de Bouxières[4].

---

1. Cartulaire de Saint-Georges, **Bibl. de Nancy**, 605 (359), f° 17.

2. Item concordatum est inter dictas partes quod ex nunc et in perpetuum sacrum Domini nostri Jhesu Christi corpus pro tota parrochiali ecclesia de Nanceyo visitanda una cum fontibus sacris pro omnibus parvulis dicte parrochialis ecclesie sacro baptismate regenerandis in Christo in collegiata beati Georgii ecclesia prædicta constituentur et reservabantur, hoc adito quod nullus in prædicta parrochialis ecclesia nomine prædicti vicarii nec pro ipso visitare poterit nisi fuerit de choro ac de personis ecclesie collegiate predicte, et, si in dicta collegiata ecclesia sacerdos ydoneus reperiri non posset pro dicta parrochiali ecclesia deservienda et visitanda, predictus vicarius alium presbyterum ydoneum querere posset et habere, de consensu tamen predictorum dominorum prepositi et capituli.

3. Ce canton de vignes, dont les crus étaient renommés, s'appela plus tard la Côte des chanoines.

4. *Documents sur le prieuré Notre-Dame*, nos 46, 47 et 48. On trouve le texte de ces trois pièces dans le cartulaire de Saint-Georges, **Bibl. de Nancy**, 605 (359), f° 6, nos IX, X et XI (les pages

Les chanoines de Saint-Georges nommèrent les vicaires perpétuels jusqu'à le fin du xve siècle[1]. Le 10 mai 1483, le pape Sixte IV incorpora encore d'une façon plus étroite l'église paroissiale à leur collégiale. Il leur permit de la faire desservir non par un vicaire perpétuel, mais par un vicaire amovible, *ad nutum*[2]. A tour de rôle, des prêtres du chapitre rempliront l'office de curé.

Mais en 1593, à la suite d'un grave incident que nous raconterons plus tard, on se décida à créer à Nancy des paroisses nouvelles et l'organisation même de Saint-Èvre fut changée; la paroisse eut son curé indépendant; mais, de ses anciennes prérogatives, Saint-Georges garda le droit de le présenter à l'évêque de Toul.

Les successeurs de Raoul confirmèrent les biens accordés par lui à la collégiale, ainsi Jean Ier par acte du 27 mai 1373. Il y fonda une messe spéciale à dire tous les jours en l'honneur de la Vierge et assigna aux chanoines une rente de 40 livres sur les tailles de Nancy[3]. C'est lui aussi, comme nous verrons, qui acheva l'église. Le duc Charles II fonda dans l'église une chapelle en l'honneur de saint Maurice avec une messe annuelle pour laquelle il livra une rente; une autre en l'honneur de la Vierge avec 160 florins de revenus à prendre chaque année sur la taille de Lunéville[4]. C'est sous ce règne (1390-1431) que les chanoines reçurent une maison près de la porte Saint-Nicolas, des gagnages à Art-sur-Meurthe, à Ville-en-Vermois, à Saint-Nicolas, à Seichamps. On leur céda la cure d'Acraigne (aujourd'hui Frolois)[5]. Le duc Charles II était épris d'une demoiselle Alison May et l'avait mise en ses meubles rue de la Boudière, notre Grande-Rue. Celle-ci, pour laquelle le duc subit les sévères admonestations de Jeanne d'Arc, donna la maison à la collégiale, en augmentation des dons faits par son amant[6].

Après la mort de Charles II et l'avènement du roi René, la période de décadence commence pour la collégiale Saint-Georges. Les souverains de Lorraine sont occupés de leurs guerres lointaines en Italie et en Aragon. Puis René II lutte pour reconquérir ses États sur Charles le Téméraire. Une fois vainqueur, il construisit de l'autre côté du palais ducal l'église des Cordeliers, et désormais c'est vers cette église que se détournèrent les libéralités des princes. Les Cordeliers enlevèrent aux chanoines le premier rang qu'eux-

---

contenant les numéros 1 à 8 ont été arrachées). Le 16 mars 1342, le duc Raoul avait reçu des religieuses de Bouxières abandon des huit résaux de blé que le prieur de Notre-Dame leur devait (Cartulaire, f° 13); mais il ne semble pas que cette convention ait été exécutée.

1. Il est difficile d'en dresser la liste. En 1436, Jean de Ville était vicaire, quand l'église fut reconstruite. Cf. *infra*, p. 345. En 1460, Mathieu de Fraisne prête serment; en 1467, nous trouvons Mathieu Colin comme vicaire perpétuel; en 1472, un certain Viriet Corderin. Cf. GRAND'EURY et LALLEMENT, *L'Église Saint-Epvre de Nancy*, pp. 20 et 87.

2. A. D., G, 404. Cf. GRAND'EURY et LALLEMENT, p. 13. Nous avons publié ces documents dans l'*Histoire de Nancy*, 1re éd., p. 304, n. 3.

3. Original, G, 342. *Que furent faictes l'an de graice nostre Signour mil trois cens sexante et treize, le vingt septyme jour dou mois de may.* Au même endroit, un vidimus du tabellion de Nancy, du 17 janvier 1374.

4. LEPAGE, 232.

5. A. D., G, 369 et ss.

6. Cf. *infra*, p. 302, n. 7.

mêmes avaient dérobé aux bénédictins du prieuré Notre-Dame. Chaque fondation a ainsi sa période de splendeur, que suit la décadence. Pourtant, même après 1480, Saint-Georges ne fut pas tout à fait négligé. René y fonda l'office solennel de saint René, à dire le 12 novembre; deux messes à dire chaque jour en l'honneur du mystère de l'Annonciation, puisque ce mystère était peint sur son étendard le jour de la bataille de Nancy; des revenus sur les salines de Rosières étaient affectés à ces messes [1]. Il unit à Saint-Georges différents prieurés qui ne pouvaient plus que difficilement subsister par eux-mêmes : celui de Lièvre, en Alsace [2]; de Saint-Don, sur la commune de Dombasle; de Saint-Thiébaut, sur la commune de Méréville [3].

La création du chapitre primatial en 1602 porta un coup plus sensible encore à la collégiale Saint-Georges. Un chapitre nouveau, possédant des privilèges considérables, ayant pour chef le fils même du duc Charles III, évêque de Metz et de Strasbourg, cardinal, s'établissait à Nancy [4]. Il obtint des privilèges très grands et Saint-Georges se trouva éclipsé. Le don du prieuré de Sainte-Mélaine, à Vandœuvre [5], et de celui de Saint-Pierre, à Gerbéviller [6], ne fut qu'une mince consolation au milieu de ce désastre. Et voici que, contre le nouveau corps, les chanoines de Saint-Georges montrent toute leur jalousie; ils lui disputent le premier rang dans les processions, les honneurs ecclésiastiques; et ces mesquines querelles absorbèrent les forces du chapitre au XVIIe siècle alors que les Français occupaient Nancy, et même au début du XVIIIe siècle, après le retour de Léopold [7]. Le chapitre traînait misérablement son existence, lorsque Léopold, pour construire le Louvre de Boffrand, ce palais qui en sa pensée devait remplacer le palais ducal, eut besoin d'une partie de l'emplacement de l'église Saint-Georges. En 1717, le chœur, un des transepts et six autels de cette église furent démolis, et ce qui restait, c'est-à-dire la nef, fut fermé du côté est par un mur [8]. Pendant ces démolitions, les chanoines disaient leur office à l'église voisine des Dames prêcheresses. Ils n'avaient dès lors plus qu'un tronçon d'église, où les chanoines étaient confondus avec la foule, où l'on ne trouvait même plus place pour les orgues ! Léopold leur donna bien quelques petites indemnités pour le terrain qu'il leur avait enlevé ; il promit de leur reconstruire une nouvelle église plus belle. Promesse illusoire : l'église ne fut jamais commencée, et le Louvre de Boffrand fut jeté à bas avant qu'il eût été terminé.

Stanislas, quand il fut devenu duc de Lorraine, comprit bien qu'une ville

---

1. LEPAGE, 232. Par son testament, il donna à la collégiale 600 fr. pour un service à dire après sa mort et des messes de *Requiem* aux Quatre-Temps. (DOM CALMET, t. III, Pr., col. 356.)
2. Voir les archives du prieuré de Lièvre, G, 393-401.
3. Le pape Jules II ratifia en 1505 l'union de ces deux derniers prieurés à Saint-Georges, G, 382.
4. Voir notre tome II.
5. Il fut accordé par le pape Clément VIII, G, 384.
6. Accordé par le pape Paul V, G, 390.
7. De nombreux *factums* dont la bibliographie est difficile à établir furent composés par les deux partis. Voir LEPAGE, L et LI.
8. Voir *Journal* du libraire Nicolas dans les *M. S. A. L.*, 1899, pp. 262-263.

comme Nancy ne pouvait renfermer deux chapitres séculiers. Pour rendre de l'éclat au culte, il fallait en supprimer un, ou du moins les réunir tous deux en un corps. Tout naturellement, ce fut la collégiale Saint-Georges qu'on sacrifia. L'église Primatiale, la cathédrale actuelle, venait, après toutes sortes de vicissitudes, d'être achevée. Le moment où le nouveau temple pourrait être bénit approchait. Il fut décidé que, le jour de l'inauguration, les deux chapitres seraient réunis. — Stanislas prononça l'union de Saint-Georges et de la Primatiale le 10 septembre 1742; il assigna aux dignitaires de Saint-Georges et aux chanoines leur rang dans le nouveau chapitre uni [1]; peu après, l'abbé de Vence, prévôt de Saint-Georges, ordonna de transporter à la nouvelle église partie du mobilier de son église; le 31 octobre, il dit pour la dernière fois la messe à Saint-Georges et consomma les saintes espèces. Le 1er novembre, les chapitres se réunirent pour la première fois dans la Primatiale, bénite par le grand doyen, M. de Bouzey [2]; il y eut pendant un certain temps une distinction entre les chanoines de Saint-Georges et les chanoines de la Primatiale; mais, au fur et à mesure des décès, et de la nomination de nouveaux chanoines, cette distinction s'effaça. Avec les derniers dignitaires de Saint-Georges furent supprimées les dignités elles-mêmes dont ils étaient revêtus. Ainsi l'on reconnaît encore pendant une certaine distance deux ruisseaux qui ont mêlé leurs eaux dans un lit commun; puis ces eaux se confondent.

II

Le chapitre de Saint-Georges, à l'origine, devait être composé de vingt chanoines. Le 24 décembre 1341, le grand prévôt Maheu pria le duc Raoul « peires, patrons et fondeire de l'englise », en signe de reconnaissance pour tous ses bienfaits, d'accepter une place de chanoine, d'en toucher les fruits, et, toutes les fois qu'il sera à Nancy, de participer aux distributions [3]. Raoul accepta en son nom et en celui de ses successeurs [4]. Tous les ducs de Lorraine ont ainsi été chanoines à Saint-Georges; Stanislas devint chanoine de

1. *Recueil des ordonnances*, t. VI, p. 340.

2. Auguin, *Monographie de la cathédrale*, p. 18.

3. Original, G, 342. Il prie que le duc pour lui et ses successeurs « welle en signe de vraie fraternitei panre une prevende en nostre dicte englise et lor chapelle especiaul, c'est assavoir on grois un fruct autre tant comme uns channoines de la dicte englise et en toutes distribucions et en tous depars autretans com uns des channoines de l'englise dessus dicte toute fois que il seront en la ville de Nancey ». On distinguait le gros, c'est-à-dire ce que le chanoine prélevait de son bénéfice en fruits principaux, et les distributions.

4. Son acceptation figure sur la même pièce qui a été scellée de trois sceaux : ceux du prévôt, du chapitre et du duc.

la Primatiale, quand les deux chapitres eurent été unis; son gendre, Louis XV, et, après lui, Louis XVI ont hérité de ce titre et ont été considérés comme les premiers chanoines de la Primatiale, puis de la Cathédrale.

Bientôt ce chiffre de vingt chanoines parut trop élevé et, le 28 mai 1345, on le réduisit à treize; le nombre des prébendes restait fixé à quinze : une des prébendes devait être touchée par le duc de Lorraine, et le prévôt, chef du chapitre, devait avoir double prébende[1].

Le chapitre en son ensemble obtint de grands privilèges. L'évêque de Toul, en 1340, exempta les chanoines de comparaître devant son tribunal[2]; ils ne restaient justiciables que de leur prévôt. L'archevêque de Trèves renonça aussi à sa juridiction. Les chanoines prétendirent, plus tard, à des privilèges plus grands. Ils soutenaient qu'ils étaient soumis directement au Saint-Siège, et qu'à leur porte s'arrêtait le pouvoir épiscopal de l'évêque de Toul. Ils affirmaient que l'évêque n'avait point le droit de visiter le couvent. Il se passa même un jour dans l'église une scène très scandaleuse en présence de la cour. Le dimanche 2 octobre 1611, tandis que le duc Henri II et toute la cour assistaient à la messe, apparut tout à coup l'évêque de Toul, Mgr des Porcelets de Maillane. Il monta au chœur sans que le prévôt Jean de Mousson bougeât et lui cédât la place. L'évêque voulut le tirer à bas du siège, mais le prévôt protesta, disant qu'à Saint-Georges il était seul maître. Sur l'invitation du duc, Jean de Mousson céda enfin « par respect de Son Altesse et non du sieur évêque », et il sortit de l'église. Après la cérémonie, le duc reconnut que l'évêque avait eu tort[3]. Le conflit dura jusqu'à la suppression du chapitre. Jamais, à l'époque de Léopold, le prévôt Fournier ne voulut autoriser Mgr Thiard de Bissy à pénétrer dans la collégiale[4].

Le chapitre ne protesta pas avec moins de véhémence contre toute immixtion du pouvoir temporel : il refusa de payer l'impôt, sauf dans certaines circonstances exceptionnelles[5]; il interdit l'entrée du couvent à tout juge, procureur ou huissier. Les chanoines jouent un certain rôle politique : ils sont tous convoqués par lettre individuelle aux États-Généraux de Lorraine[6].

Les treize chanoines plaçaient à leur tête le prévôt, *præpositus*. Celui-ci jouit d'une double prébende[7]. Le duc lui a aussi assigné des privilèges spéciaux par charte du 1er novembre 1340; ainsi le prévôt touche chaque année

1. G, 342. Lettres communes du chapitre, du duc Raoul et de l'évêque Thomas de Bourlémont. *Datum et actum anno domini millesimo trecentesimo quadragesimo quinto, die sabbati post festum sanctissimi sacramenti domini nostri Jesu Christi.* Original en parchemin; sceau de l'évêque et du chapitre; le sceau du duc a disparu. (C'est d'après cet acte que nous reproduisons, page 231, le sceau du chapitre.) Le duc Raoul, *le jour de la feste de Barnabey apostre on moix de junet* (11 juin), confirme cet arrangement, réduit le nombre des chanoines à 13 personnes et celui des prébendes à 15.

2. Lepage, p. 254.

3. Registres capitulaires, G, 594.

4. Lepage, p. 256.

5. En 1552 et 1555, on l'obligea à contribuer au paiement des mortes-payes et aux travaux de fortification de Nancy. (Lepage, p. 167.)

6. M. Lepage publie la formule d'une de ces lettres, LII.

7. D'après l'histoire manuscrite du chapitre, elle lui aurait été donnée par Raoul dès novembre 1340.

vingt livres à petits tournois sur le passage de Nancy[1]. Le duc lui a fait aussi cadeau d'une maison près de la porte de la cité[2]. Si le prévôt est convoqué par-devant les assises, il ne pourra être ajourné par un homme de pôte (un roturier), mais par un noble, « en la maniere que on appelleroit un des anciens nobles de notre terre ». Le duc investissait le prévôt du temporel au moyen d'une verge terminée par un aigle; cette verge était l'insigne de sa charge et il la devait porter aux processions et en célébrant l'office divin[3]. Le prévôt recevait le serment des nouveaux chanoines, les installait, avait sur eux droit de discipline[4]. Les papes lui concédèrent certains droits qui n'appartenaient qu'aux prélats, celui de bénir les ornements divins, les vases destinés au culte[5]; aussi les prévôts prétendaient-ils exercer une sorte de prélature. Ils voulaient marcher sur le même rang que les évêques. Ils portent le rochet. Le prévôt s'avance fièrement dans la pompe funèbre de Charles III, couvert de ses ornements sacerdotaux. La dignité est importante et elle est recherchée par les membres des familles les plus illustres de Lorraine : les Lenoncourt, les Ligniville, les d'Anglure, les d'Haraucourt; au XVI[e] siècle, Hugues des Hazards a cumulé la dignité d'évêque de Toul avec celle de prévôt de Saint-Georges[6].



LE PRÉVÔT DE SAINT-GEORGES

(D'après la *Pompe funèbre de Charles III.*)

Après la dignité de prévôt venait celle d'aumônier. L'aumônier était chargé de la distribution des aumônes qui devaient se faire chaque année le jour de la Saint-Georges, et des autres aumônes ordonnées par les règlements. Les jeudis saints — les *grands jeudis* — il devait laver les pieds à treize pauvres et donner à chacun d'eux un denier toulois. Il touchait ces sommes sur les issues du grand sceau, c'est-à-dire les revenus de la chancellerie ducale. Le duc lui assigna en outre une maison, qui devait être un asile pour les criminels; celui qui y aurait cherché refuge ne pourrait être saisi ni plus ni moins que s'il s'était retiré « devant le grand autel de notre chapelle ». L'aumônier avait droit d'usage et de pâturage dans toutes les forêts du duché, exception faite pour le bois

1. Chaque balle passant par la ville devait payer six sous et quatre deniers. Le duc Raoul abandonne les quatre deniers au prévôt, et, si cette redevance ne suffisait pas pour faire 20 livres, le supplément serait pris sur la part du duc.

2. Il s'agit de la porte Saint-Nicolas, comme le prouvent des documents postérieurs.

3. G, 348. Copie moderne, ... *que furent faites l'an de graice Nostre Signour mil trois cens et quarante, le premier jour de novembre.* Cf. LEPAGE, pp. 259-261.

4. Les chanoines, à diverses reprises, essayèrent de secouer le joug.

5. Indult de Paul V de l'an 1607, 21 juin. G, 348.

6. M. LEPAGE, LIII, a dressé la liste exacte et complète des prévôts de Saint-Georges.

de Saurupt. Il était exempt de toute servitude, n'avait à payer aucun amortissement pour les biens qu'il acquerrait (mars 1342)[1]. Raoul, dans la suite, augmenta les émoluments de l'aumônier. En janvier 1344, il lui céda les biens confisqués à Docelles, sur Gordollet de Docelles, pour cause de forfaiture, et des maisons et vignes à Rosières[2]; en mai 1344, les confiscations faites sur Jean de la Greinge, avec des vignes à Lunéville[3]. Cette charge était surtout honorifique; elle passait pourtant pour la deuxième du chapitre, et, depuis Hesse de Sommerviller, curé de Champigneulles, que nomma le duc Raoul, de hauts personnages la sollicitèrent.

Les trois autres dignités comportaient des fonctions plus absorbantes. Elles furent aussi créées par le duc Raoul. C'était la dignité de chantre dont le titulaire présidait au chœur, dirigeait la psalmodie et les chants. Il punissait les délits commis dans le chœur; voilà pourquoi les statuts l'appellent *oculus chori*[4]. Raoul assigna à cet office deux maisons situées près de Saint-Georges et une vigne séant à Rosières-aux-Salines[5]. L'un des chantres de Saint-Georges devait avoir des aventures bien dramatiques. Melchior de la Vallée, qui avait baptisé la duchesse Nicole, fut accusé de sorcellerie par Charles IV, au moment où celui-ci voulait briser son union avec cette princesse. Il fut condamné à mort, brûlé vif, et en son domaine sur la route de Laxou fut installée la Chartreuse de Sainte-Anne.

Le trésorier avait la garde des joyaux et des reliques; il dirigeait les finances du chapitre. En septembre 1341, Raoul lui confiait ses propres joyaux, mis en « un certain leu fort » près de la collégiale. Le duc assigna à ce dignitaire une maison sise à Nancy « sur la fontaine[6] » (sans doute la fontaine Saint-Julien), et les droits que payaient au fisc les mainmortables de Mulcey et de Blanche-Église; le trésorier pouvait choisir la meilleure des bêtes que possédaient les serfs de ces villages à leur décès. Le duc se réservait la nomination des deux offices de chantre et de trésorier, et il lui était permis de les donner à des clercs qui ne faisaient point partie du chapitre[7].

---

1. Original, G, 349, ... *que furent faites l'an de grace mil trois cens quarante et un, on mois de mars.* Cf. Lepage, pp. 262-263. Une seconde charte, à peu près semblable, avec quelques petites différences de rédaction, porte la date : ... *que furent faites l'an de graice nostre Signour mil trois cens quarante et dous, on moix d'avril.*

2. Original, G, 349, ... *que furent faites l'an de graice mil trois cens quarante et trois, on moix de janvier.*

3. Original, G, 349, ... *que furent faites l'an de graice mil trois cens quarante et quatre, on moix de may.* L'aumônier Hesse acheta une série de maisons ou meix sis à Nancy, à Jacquemins de Nancey, à Jennis de Nancy, l'un des meix « seant on lieu com dit devant lou bourdelz ».

4. Lepage, LIV.

5. Cette assignation est faite par la charte de septembre 1341 en faveur du trésorier, citée plus loin. « L'office de la chanterie..... auquel nous avons deputei certains biens et rantes, c'est assavoir une maison que fuit lou Rouceil le Boitou et une qu'est estee Theveneil dit Mourraille que tient à Nancey en la rue de notre dicte englise entre la maison Demengin Loilier d'une part et la maison Jehan dit Chedaul d'autre part. »

6. « Une maison seant a Nancey sur la fontainne entre la maison Minne que fuit d'une part, et le chamin d'autre part. »

7. G, 350. Original. *Ce fuit fait quant li miliares courroit per mil trois cens et quarante et un, le mardi apres la Nativitei nostre Dame on mois de septembre.* Le jour de la Saint-Marc 1344, au

Le 3 octobre 1340, Raoul céda au chapitre Saint-Georges les écoles de



LES VERGERS DE SAINT-GEORGES

(D'après la *Pompe funèbre de Charles III.*)

Nancy que devait diriger un chanoine du chapitre, l'écolâtre[1]. A cette charge

---

mois d'avril, *Rengniers de Nancey dit Maulcerneiz jaudis ballif de Vouge et Bellon sai fame*, vendent au seigneur Gérart trésorier *la moitié d'une mason seant a Nancey antre lai mason dou dit signour Gerairt d'une part et lou ruy que vyent dou moulin con dit on Chasteil d'autre part.*

1. Nous publions cette donation si importante dans l'histoire de notre ville : Nous Raoulz dus de Loherrene et marchis faisons savoir et cognissant a touz que nous avons donnei et donnons pour nous et pour nos hoirs a tous jours maix par pure devocion et pour Deu et en almone purement a nostre chapelle de sainct George de Nancey que nous avons fondee et estaublie en une partie de nostre

le duc assigna des revenus assez considérables. Le 24 décembre 1341, il lui donna les maisons et terres qu'il avait acquises à Laneuveville-devant-Nancy et sur les villages voisins, de Deyat, fils de Donyn, son juif de Nancy, et il renonça à tout droit d'amortissement. Il permit aux gens habitant ces domaines de prendre leur bois dans la forêt de Haye et dans celles de Vandœuvre, à la réserve de la forêt de Saurupt; il les affranchit de toutes redevances et services, même de l'ost et de la chevauchée; il les soumit à la seule juridiction du bailli de Nancy. Il confirma à celui qui serait choisi comme écolâtre le don des écoles de Nancy. Il se réservait d'ailleurs, pour lui et ses successeurs, le droit de faire ce choix[1]. Le 26 avril 1342, il céda un meix près de la porte Saint-Nicolas de Nancy et un muid de vin à prendre sur une vigne à Amance[2]. Le 7 décembre 1342, il ajouta à ces dons les héritages et les prés qu'il avait à Neuvillers près de Bayon et à Gondreville, mis hors de la juridiction séculière[3]. Le 14 février 1344, il donna un étang et un moulin à Neuviller[4]. Le 2 janvier 1345, il donna à l'écolâtre licence d'acquérir pour quarante livrées de terre dans les fiefs et arrière-fiefs de Lorraine sans payer d'amortissement, d'y établir des moulins, des *chaucheux* (pressoirs), des étangs et des colombiers; ces terres seraient franches de toute redevance; tous les procès qu'elles feraient naître seraient jugés directement aux assises. L'écolâtre jouira des droits d'usage dans les forêts seigneuriales, sauf quelques bois réservés; il pourra tendre par tout le duché des « maignières » pour capter toutes manières de bêtes sauvages et pêcher sur toutes les rivières avec toutes les manières d'instruments[5]. Autre don par acte du 6 janvier 1345 : l'écolâtre pouvait élire l'un des mainmortables du duc à Neuviller et l'attacher à son service. Le fils aîné du serf succéderait à son père en cet

---

hostel dou dit leu laicolastrerie et la donation des escolles de nostre dicte ville de Nancey sens riens ni aques a retenir pour nous ne pour nos hoirs ne pour nos successours en la dicte escollastrerie ni en tel droit con nous aviens on don des dictes escolles. Et volons que li prevois et chapitres de notre dicte chapelle de sainct George et lour successour qui apres aulz vanront les puissent donneir a cui qu'il lor plarait et faire governeir par cui qu'il lor plarait et en puissent ordeneir ensi com boin lor semblerait pour le proflt de lor dicte englise. Et avons promis et promettons pour nous et pour nos hoirs loyalment et en bone foy que jamaix encontre ceste donation nous n'irons ne riens ni reclamerons, maix en laixerons joir les diz prevois et channoines et lours successours apres aulx a tous jours maix. En tesmoignage de laquel chose nous avons fait mettre nostre grant seel en ces presentes lettres, que furent faites et donnees l'an de grace notre Signour mil trois cens et quarante, lou mardi apres la feste sainct Remey, on chief d'octobre. Vidimus du 30 juin 1349. G, 351. Cartulaire à la **Bibl. de Nancy**, 605 (359), f° 27, v°.

1. Original. G, 352, ... *que furent faites l'an de graice notre signour mil trois cens et quarante et un, la vigile de la Nativitei notre Signour.*

2. Original, G, 352 « un meis seant a lai porte saint Nichollais de Nancey entre le meis Bassignon et lai ruelle que est jugnant au meis les hoirs Wernier le mesclier. » ... *que furent faites l'an de graice notre Signour mil trois cens quarante et dous, le venredi apres lai feste saint George on mois d'avril.* Le 14 avril 1410, Charles II prit ce meix pour des travaux de fortification. Il donna en échange à l'écolâtre deux florins sur le droit de tabellionnage à Nancy.

3. Original, G, 352 : ... *que furent faites l'an de graice notre Signour mil trois cens quarante et dous, le samedi apres lai feste saint Nichollais, on moi de decembre.*

4. Original, G, 352, ... *que furent faites l'an de grace notre Signour mil trois cens quarante et trois, le jour de la saint Valentin on mois de fevrier.*

5. Copie collationnée d'après l'original, G, 352, ... *que furent faites l'an mil trois cens quarante et quatre, le second du mois de janvier.*

office, et, à défaut d'enfant mâle, le seigneur de Neuviller fournirait l'un de ses hommes[1].

L'écolâtre devait enseigner en personne la théologie; il inspectait la boutique des libraires pour s'assurer qu'on ne mettait pas en vente d'ouvrages contraires à la religion catholique et aux bonnes mœurs. Surtout il avait la surveillance des écoles de Nancy. Chaque mois il devait visiter au moins une fois ces écoles. Elles étaient situées d'abord près de Saint-Georges, à côté même du cloître. Là, les enfants de la ville apprenaient à lire et à écrire; là on leur montrait les rudiments du latin, pour qu'ils pussent chanter convenablement au service religieux. A la fin du XVIe siècle, cette école était en ruines et devenue insuffisante « heu esgard à la multitude du peule et des enfants de la dite ville[2] ». Les commis qui gouvernaient Nancy réclamèrent dès lors des chanoines une autre école; et ceux-ci finirent par consentir à abandonner, le 26 août 1576, une maison qu'ils possédaient rue du Maure-qui-Trompe, derrière Saint-Èvre; et c'est là, derrière l'église paroissiale, qu'au XVIIe siècle ont été instruits les jeunes Nancéiens. Dans le même bâtiment étaient logés les maîtres et aussi les prédicateurs du Carême et de l'Avent[3]. Là aussi, pendant quelques années, comme nous l'avons vu, la municipalité de Nancy tint ses séances[4]. Les régents de l'école étaient nommés par l'Hôtel-de-Ville, mais toujours l'écolâtre de Saint-Georges les devait examiner. Lui seul donnait la *licentia docendi* sur le territoire de Nancy. Quand la Ville-Neuve eut été créée à la fin du XVIe siècle, ces écoles de la rue du Maure-qui-Trompe devinrent insuffisantes; des maîtres privés ouvrirent des classes et se formèrent en corporation; nous verrons plus tard quels efforts ils firent pour secouer le joug de l'écolâtre de Saint-Georges et créer à Nancy un enseignement laïque.



SCEAU DE LA COLLÉGIALE SAINT-GEORGES

Après ces trois dignitaires ou officiers venaient les sept chanoines; mais là ne s'arrêtait pas le personnel du chapitre. Autour de lui vivaient une série de clercs de rang secondaire. En juillet 1345, au lieu d'un certain nombre de places de chanoines, Raoul créa près du chapitre quatre vicairies perpétuelles qui furent données au seigneur Hubert, prêtre de Nancy, à maître

1. Vidimus du 3 juillet 1349, G, 352, ... *que furent faites l'an de graice mil IIIc XLIIII le juedi apres l'apparition notre Signour, on mois de janvier.*
2. LEPAGE, *Les Communes de la Meurthe*, t. II, p. 151.
3. LEPAGE, *ibid.*, t. II, 152; COURBE, *Les Rues de Nancy*, t. II, p. 29.
4. *Cf. supra*, p. 158.

Hue, maître des écoles de cette ville, à Jean Chantereil, curé de Saulxures, et au prêtre Jean, fils de Poiresson le Chandelier[1]. Déjà auparavant le duc avait créé deux vicaires perpétuels[2], et parmi eux était pris le curé de Saint-Èvre. A l'origine le duc désignait ces vicaires, mais René II renonça à ce droit en faveur du chapitre, l'invitant seulement en 1499 à choisir des personnes « idoines, suffisantes et convenables[3] ». Les vicaires assistaient à tous les offices du chœur. Ils étaient les aides des chanoines.

A côté de ces clercs il y avait dans le chapitre des laïques, et d'abord un clercelier qui portait les clefs du chapitre et sonnait les heures. Le duc créa cet emploi par lettres patentes du 10 août 1341; il devait nommer le titulaire et lui payer quarante soudées de terre à petits tournois à prendre sur les issues du tabellionnage de Nancy; il lui octroya en outre, comme on disait, « bouche en cour » : le clercelier était nourri en l'hôtel du duc, avec le personnel domestique[4]. Venait ensuite le verger ou appariteur, qui avec la masse précédait le chapitre dans les processions, et lui faisait faire place. Il était choisi par le duc sur une liste de quatre membres que lui présentaient les dignitaires de la collégiale. Au début il touchait les revenus du chapitre. Plus tard, ce soin regardait un prêtre qu'on appelait le rentier[5]. Enfin, Charles II établit à Saint-Georges un organiste et six enfants de chœur. Et cette chapelle fut renforcée d'excellents musiciens. La musique de la collégiale était célèbre; les ducs de Lorraine mettaient leur gloire à avoir dans leur collégiale les plus belles voix de Lorraine, et l'on venait de loin pour entendre la messe[6]. Quelques-uns des organistes de Saint-Georges ont été d'excellents facteurs d'orgues, Nicolas Hocquet, Jean Adam, etc. Le chapitre avait un sceau spécial, représentant saint Georges à cheval, armé de toutes pièces, le bouclier traversé d'une croix couvrant le bras gauche; de la main droite il enfonce sa lance en la gueule du dragon. Légende : *Sigillum capituli sancti Georgii de Nanceio.*

---

1. Nous avons, G, 353, deux actes à peu près semblables : *que furent faites l'an de graice notre Signour mil trois cens quarante et cinq, le jour de la division des apotres.* Le premier promettait les vicairies à Hubert et Hue, quand une des prébendes viendrait à vaquer; le second à Jean Chantereil et à Jean de Nancy, quand une seconde prébende serait vacante.

2. Le 12 juin 1340 il avait assigné à ces vicaires dix livrées de terre à petits tournois sur les étalages de la halle de Nancy et la menue vente. Registre à la Bibl. de Nancy, n° 602 (406), p. 16.

3. LEPAGE, p. 268.

4. Deux expéditions sur parchemin, G, 353, ... *que furent faites l'an de graice notre Signour mil trois cens et quarante un, le jour de la feste Saint-Laurent.* A ces dons le prévôt Mathieu et le chapitre ajoutent « une ave benoite que nous avons dedens la ville de Nancey ». Il paraît s'agir d'une source d'eau minérale.

5. LEPAGE, p. 270.

6. Chanoine de la Primatiale, dans DOM CALMET, *Notice de la Lorraine,* t. II, c. 33.

III

Connaissant la composition du chapitre, nous pénétrons dans les bâtiments qu'il occupait. L'église Saint-Georges s'élevait au sud du palais ducal, sur notre petite place de la Carrière; une partie de son emplacement est occupée aujourd'hui par une petite construction annexe de l'hôtel du commandant du 20e corps et accolée au palais ducal. L'église, dans son ensemble, n'était pas terminée à la mort du duc Raoul en 1346; elle ne fut achevée que sous son fils Jean Ier. Celui-ci permit aux chanoines, par acte du 3 janvier 1367, d'enlever les pierres de la tour et du château de Saurupt qui tombaient en ruines, et de s'en servir pour leur église [1].

Depuis l'Ascension 1369 jusqu'à l'Ascension 1377, il donna chaque année cent florins sur les salines de Rosières, pour hâter la construction; cette somme étant insuffisante, il accorda encore, le 31 octobre 1377, mille petits florins vieux de juste poids sur la rente domaniale de Saint-Nicolas-de-Port. Cet argent devait servir à poser les voûtes sur le chœur et sur les deux chapelles Notre-Dame et Saint-Charles [2]. Il fit aussi élever au-dessus de la façade les tours qui furent garnies de cloches, et il construisit le cloître [3]. Vers 1390 seulement, au temps de la mort du duc Jean, les bâtiments étaient achevés.

De l'église Saint-Georges il ne nous reste pas de représentation directe. Si nous voulons en connaître l'aspect, il faut consulter le plan en relief de la ville de Nancy de 1611 et la vue du palais ducal de Deruet, gravée vers 1643. Nous possédons ensuite un plan linéaire de l'époque de Léopold, fait quelque temps avant la destruction du chœur de l'église [4]. L'église était orientée, le chœur à l'est. Elle se composait de trois nefs, à cinq travées; sur les piliers reposaient les voûtes assez élevées pour la nef principale, moins hautes pour les nefs secondaires; un transept de médiocre étendue dessinait les bras de la croix; puis une abside en forme de pentagone renfermait le chœur. Les contreforts qui recevaient la poussée des voûtes étaient de simples piliers

---

1. Original, G, 353, ... *que furent faites l'an de graice notre Signour mil trois cens sexante et seix, le diemenge avant l'apparition de notre Signour, tier jour du moix de janvier*. Voir plus haut, p. 192.

2. Original, G, 353, ... *que furent faites l'an mil CCC sexante et deix sept, la vigile de feste Toussainctz*. (LEPAGE, p. 173.)

3. Obituaire de Saint-Georges. **Bibl. de Nancy**, ms. n° 604 (353). Sur ce manuscrit, voir A. MOLINIER, *Les Obituaires français*, p. 323. Le 22 septembre : « Obit de noble et excellant prince Monsignour le duc Jehans que trespassait a Parix le demain de la sainct Matheu l'an M. CCC. IIIIxx et deix et le mardi apres, jour de saint Come et saint Damien (27 septembre), [fut] ameneiz et ensepvelis en l'ecclise de ceans, et nous ait devizer par son testament la somme de Vc francs pour mettre en acquest, pour faire chascun an dous foix son anniversaire. Et de son temps et dez biens qui nos ait fait sunt estei faictes les voultez et le cloustre et rehaulcieez les doux tours de nostre ecclise et fait moult d'aultres biens », f° 60, v°.

4. M. MOREY a reproduit ce plan, *Recherches sur l'emplacement du château du duc Raoul* dans les *M. A. S.* 1865, p. 180.

accolés au mur extérieur. Le plan primitif était assez régulier; mais on ajouta successivement à l'édifice des constructions parasites d'un style différent. En l'honneur de Charles de Blois, tué en Bretagne à la bataille d'Auray, en 1364, son neveu, le duc Jean, bâtit une chapelle de forme pentagonale[1]. C'est dans une tribune de cette chapelle que la famille ducale venait entendre la messe à Saint-Georges. Une seconde chapelle fut construite par René II en 1492, à l'est du transept nord[2]. Puis contre toutes les parois de l'église et les piliers étaient disposés des autels[3]; tout près de l'entrée se trouvait le fameux autel de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.

A l'extérieur, l'église, comme le palais ducal, était encombrée d'une foule de boutiques que les chanoines louaient. Une large porte percée dans la façade donnait accès à l'édifice. La baie était surmontée d'un arc en forme d'accolade : ce qui indiquerait un remaniement fait dans la seconde moitié du XVe siècle. Au-dessus une vaste fenêtre, de style flamboyant, était partagée en quatre compartiments par trois meneaux. Un fronton triangulaire terminait cette façade. Il était encadré de deux tours carrées égales. Du centre du transept s'élevait une troisième tour hexagonale assez svelte dont la croix dominait la ville[4]. Au sud de l'église, sur la petite Carrière actuelle, s'étendaient les bâtiments de la collégiale. A l'intérieur, une cour était entourée du cloître.

En l'année 1717, pour faire place au Louvre de Boffrand, on démolit, comme nous l'avons vu, le transept sud, le chœur et une partie du transept nord. La brèche fut bouchée par un simple mur. Cette nouvelle église, débris de l'ancienne, fut inaugurée de nouveau le 19 décembre 1717. Elle fut abandonnée après la réunion du chapitre Saint-Georges à celui de la Primatiale. Cédée à la ville, elle devint un magasin de blé[5]. Puis, finalement, quand Stanislas, à la place du Louvre de Boffrand, fit élever par Héré le beau bâtiment dit la Nouvelle-Intendance, aujourd'hui le palais du Gouvernement, la vieille église collégiale fut entièrement détruite; elle avait duré un peu plus de quatre siècles et à ses pierres, qui furent dispersées, étaient attachés comme des lambeaux de l'histoire de Nancy.

L'église renfermait quelques œuvres d'art curieuses. Pour elle, un célèbre sculpteur habitant Bar-le-Duc, Jean Crocq, tailla dans la pierre un saint Georges et un saint Maurice au début du XVIe siècle[6]; pour elle, Gérard Jacquemin de Toul fit un groupe en pierre représentant l'Annonciation[7]. Nous

1. LEPAGE, p. 209. On voit combien rapidement s'est répandu le culte de ce saint. On sait que, sur son cadavre, à Auray, l'on découvrit un cilice.

2. LEPAGE, p. 209. Voir le plan de M. G. SAVE, tel qu'il résulte des substructions de la place de la Carrière mises au jour à la fin de 1894, dans le *J. S. A. L.*, 1895, p. 8.

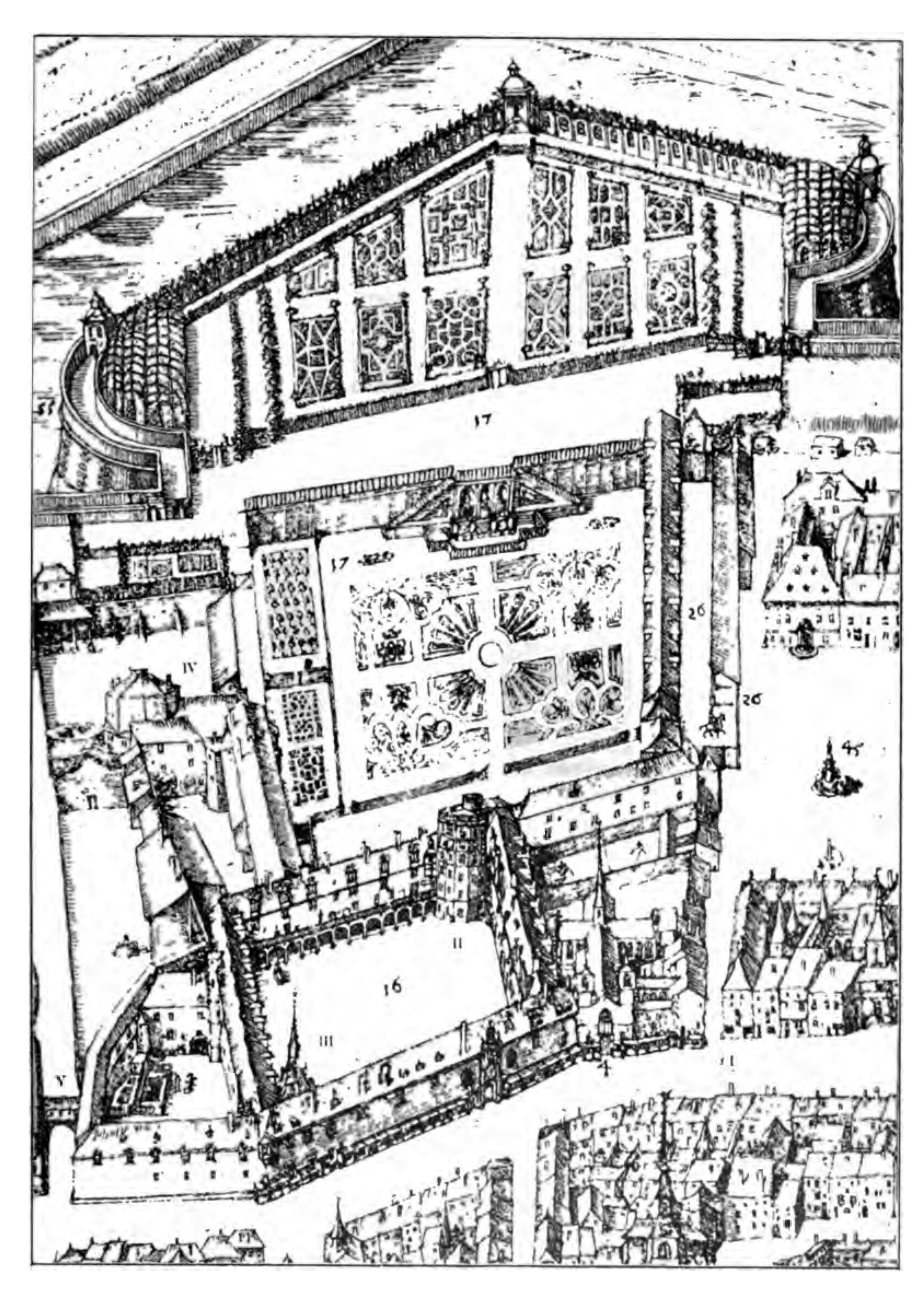
3. LEPAGE, p. 244, énumère toutes les chapelles et tous les autels dont il a trouvé mention dans les titres.

4. CHATELAIN dans sa reproduction, à la suite du travail de LEPAGE, a eu tort de placer cette troisième tour au milieu de la façade.

5. LEPAGE, pp. 189-190.

6. Compte de 1505-1506, cité par LEPAGE, XV.

7. Compte de 1480-1481, *ibid.*, XIV.



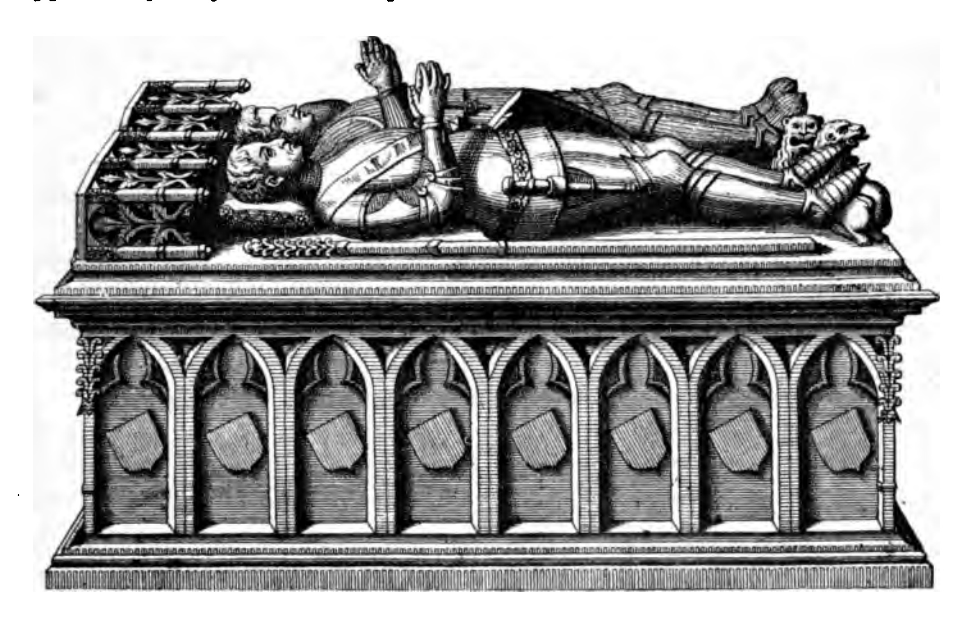
LA COLLÉGIALE SAINT-GEORGES ET LE PALAIS DUCAL EN 1611

(D'après le plan de La Ruelle.)

Chiffres arabes : 4. L'Église et la collégiale Saint-Georges. — 16. La cour intérieure du palais ducal. — 17. Le parterre du palais ducal avec la rampe de Siméon Drouin. — 26. « Carrière à picquer et à dresser chevaux, en partie couverte et en partie descouverte. » — 35. Le bastion des Dames. — 45. La fontaine au milieu de la place de la Carrière (rue Neuve).
Chiffres romains : I. Grande Rue. — II. Le Rond. — III. Fleche du palais ducal. — IV. La tour du trésor des Chartes. — V. Passage pour aller aux Cordeliers.

savons aussi, par les comptes des receveurs généraux de Lorraine, que Mansuy Gauvain et Hugues de la Faye, et, plus tard, Jessé Drouin furent occupés à des travaux d'embellissement[1]. Les étrangers venaient admirer ces œuvres, mais plus encore les tombeaux que l'église renfermait.

En effet, elle fut pendant longtemps le Saint-Denis des ducs de Lorraine. Le duc Raoul voulut être enterré dans cette maison religieuse qu'il avait fondée. Il écrit en son testament : « Je eslis ma sépulture devant l'autel Monsieur Saint-Georges en ma chapelle de Nancy. » Le jour de son enterrement l'on devait vendre, au profit du chapitre, trois de ses grands chevaux, « l'un appareillé pour joster, l'autre pour tournoier, et l'autre à armer[2] ». Mais ce



MAUSOLÉE DES DUCS JEAN II ET NICOLAS DANS L'ÉGLISE SAINT-GEORGES

(D'après Dom Calmet.)

désir du duc ne devait pas être exécuté ; quand, en 1346, l'on ramena son corps, resté étendu sur le champ de bataille de Crécy, l'église n'était pas achevée et c'est à l'abbaye de Beaupré, dans le voisinage de Lunéville, qu'il reposa de son dernier sommeil[3]. Mais à Saint-Georges furent enterrés ses

1. Lepage, pp. 177 et 180.

2. Dom Calmet, t. II, Pr., col. 612. Le testament est daté d'Abbeville en Ponthieu, le lendemain de la fête Saint-Barthélemy, au mois d'août. Le duc Raoul lègue diverses sommes aux prêtres qui assisteront à son enterrement, et fonde dans la collégiale deux nouvelles prébendes de chanoines, l'une pour Thomas, son chapelain, et l'autre pour Jean de Lunéville, son clerc. Ces places de chanoine semblent avoir été éteintes après la mort des premiers titulaires, et voilà pourquoi nous n'en avons pas parlé plus haut.

3. La mère de Raoul, Isabelle d'Autriche, avait aussi voulu être enterrée à Saint-Georges et elle avait laissé aux chanoines, pour le salut de son âme, quarante écus d'or. (Lepage, p. 164.) Mais en réalité elle mourut loin de la Lorraine. Cf. *infra*, p. 651, n. 1.

successeurs : le duc Jean Ier et sa femme Sophie de Würtemberg ; Charles II et Marguerite de Bavière — cette dernière honorée comme sainte ; — et aussi deux de leurs enfants morts en bas âge et dont l'on montrait l'effigie près de l'autel Saint-Michel[1]. Le successeur de Charles II fut le bon roi René, qui avait encore sous sa domination le duché de Bar, l'Anjou et la Provence ; et c'est à la cathédrale d'Angers qu'il se fit ensevelir. Notre concitoyen, Son Éminence le cardinal Mathieu, a retrouvé son tombeau, lorsqu'il était évêque de cette ville[2]. Le fils du roi René, Jean II, était un esprit aventureux qui accepta le trône d'Aragon et qui mourut en 1470, en essayant de s'en emparer ; il fut enterré dans la cathédrale de Barcelone. Son jeune fils, Nicolas Ier, âgé de vingt-deux ans, lui succéda ; mais, au bout de trois années, il mourut subitement au palais de Nancy, le 24 juillet 1473, et on l'enterra à Saint-Georges ; René II, son successeur, fit élever un tombeau en marbre noir au père et au fils. Leurs effigies furent sculptées sur la table du sarcophage[3] et dom Calmet nous en a conservé l'image. Les deux ducs, les mains jointes, sont revêtus de leurs armures. Leurs pieds reposent sur des lévriers. Le sarcophage était orné d'écussons que dom Calmet a eu le tort de ne pas reproduire. Nous voudrions savoir lequel des sculpteurs de l'époque de René II est l'auteur de ce tombeau : peut-on l'attribuer à Jean Crocq, qui certainement a fait le mausolée de Charles le Téméraire ? La femme de Jean II, Marie de Bourbon, trouva aussi dans la collégiale Saint-Georges sa sépulture, près de celle de son fils Nicolas ; l'on espérait transporter de Barcelone, à côté d'elle, le corps de son mari[4].

C'était surtout le tombeau du duc de Bourgogne qui attirait les regards des visiteurs. Lorsque, le mardi 7 janvier 1477, son corps eut été découvert dans l'étang Saint-Jean, on le lava soigneusement ; puis on le ramena à Nancy, dans la maison de Georges Marqueiz, dans notre Grande-Rue. Le dimanche, 12 janvier l'enterrement eut lieu en grande pompe. Les seigneurs lorrains portèrent le corps à l'église Saint-Georges : les trois abbés de Saint-Remi de Lunéville, de Beaupré et de Clairlieu chantèrent la grand'messe et le corps fut descendu sous les voûtes de l'église. Le duc de Lorraine fit élever à son ancien ennemi un superbe tombeau[5], et tout récemment l'on a

---

1. LIONNOIS, t. I, pp. 93-97 ; LEPAGE, p. 193.

2. *Ouverture du tombeau du roi René à la cathédrale d'Angers*, 16 septembre 1895. Extrait de la *Semaine religieuse d'Angers*.

3. LIONNOIS, t. I, p. 95, contre toute vraisemblance, veut que l'une des images représentées soit celle du duc Jean Ier, fils de Raoul ; il s'agit sûrement de Jean II, comme le prouve l'épitaphe, au haut de la tombe :

Pro sua et patris salute Dux orat Nicolaus ;

et un peu plus bas :

Ad te perventus suspiro, Christe Redemptor,
Ut me suscipias, suscipiasque patrem
Quem praeclara tenet Barcinon ; salvus uterque
Sit bonitate tua, sit pietate, Deus.

4. LIONNOIS, t. I, p. 97.

5. *Chronique de Lorraine*, p. 309.

retrouvé à Oxford, à la bibliothèque bodléienne, un dessin de ce monument



LE MONUMENT DU TÉMÉRAIRE EN LA COLLÉGIALE SAINT-GEORGES
(D'après un dessin de la collection Gaignières.)

dans les cartons de Gaignières jadis volés à la Bibliothèque nationale[1]. Ce

1. Maxe-Werly, *Jean Crocq de Bar-le-Duc* dans les *Mémoires de la Société des sciences et arts*

dessin a été exécuté à la fin du XVIIe siècle par un artiste du nom de Palliot pour le président de Blaizy [1].

Le monument se trouve dans une niche appuyée contre la paroi de l'église. Il est formé d'un cénotaphe sur lequel le duc est représenté couché, la visière du casque relevée et les mains jointes ; sa tête repose sur un coussin devant un tabernacle ; ses pieds s'appuient sur un lion couché. Au fond de la niche, sur une tablette encastrée dans la muraille, se dressent deux lions supportant les armoiries du défunt. Ces armoiries sont composées de quatre écus : au premier et au quatrième, Bourgogne moderne (d'azur, semé de fleur de lis d'or); au deuxième, parti de Bourgogne ancien (bandé d'or et d'azur) et de Brabant (de sable au lion d'or); au troisième, parti de Bourgogne ancien et de Limbourg (d'argent au lion de gueules), et sur le tout de Flandre (d'or, au lion de sable, armé et lampassé de gueules). L'écu a pour cimier un heaume à six grilles que surmonte la couronne ducale ; au-dessous se voit le briquet de Bourgogne.

L'arche est surmontée d'une arcade en accolade, caractéristique de l'architecture de la fin du XVe et du début du XVIe siècle : c'est cette accolade que l'on retrouve, par exemple, dans la porterie du palais ducal. Le panache de l'arcade s'appuie contre un fenestrage formé de neuf baies où alternent les armes de Bourgogne moderne, de Bourgogne ancien et de Flandre. Des deux côtés du panache sont placées des statues, l'une représentant Charlemagne, l'autre Henri II le Saint, empereur d'Allemagne, avec son église sur la main [2]. Sur des contreforts sont deux autres statues plus grandes : l'une représente le patron des Bourguignons, saint André, avec l'instrument de son supplice ; l'autre un ange ailé tenant sur sa poitrine l'écusson de Bourgogne ancien. Les armoiries des seize États ou villes composant le domaine de Charles le Téméraire sont disséminées un peu partout sur le monument : Namur, Flandre, Malines, Maestricht, Anvers, Hainaut, Zélande, Hollande, Brabant et Limbourg [3], Autriche, Frise, Luxembourg, Artois, Gueldre, Bourgogne.

De chaque côté du monument se trouvait sur une dalle de marbre noir

---

de Bar-le-Duc, 1897, p. 4. M. MAXE-WERLY reproduit le dessin, qui est aussi donné par G. SAVE, *Le Monument du Téméraire à Nancy* dans le *Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est*, 1898. Avant cette découverte l'on ne possédait du tombeau qu'une vieille gravure en bois parue dans la *Nancéide*, en 1518. Mais cette gravure, comme toutes celles du volume, est tout à fait fantaisiste. L'artiste n'a point du tout dessiné son sujet sur l'original ; il s'est laissé aller à son imagination. Ce bois a été ensuite reproduit en ses traits essentiels par Christophe pour le travail de M. LEPAGE, et par suite l'on a eu confiance en cette représentation. Il faut aujourd'hui la laisser entièrement de côté. Le dessin d'Oxford est tout à fait conforme à la description faite du monument en 1550 par le héraut d'armes de Bourgogne, Antoine de Beaulaincourt. Une copie du dessin d'Oxford se trouve à la Bibl. nationale, au cabinet des estampes, parmi celles qui ont été prises des dessins volés de Gaignières.

1. Pierre Palliot, historiographe du roi, généalogiste des États de Bourgogne, mourut fort âgé en 1698. Georges Joly de Blaizy était président au parlement de Dijon. Son fils Antoine a publié une *Vie de Georges Blaizy*, Paris, 1678, in-4°, et une *Vie de Pierre Paillot*, qui est demeurée manuscrite. Cf. LELONG, *Bibliothèque historique de la France*, éd. Fevret de Fontette, n° 46847. Les ouvrages généalogiques de Pierre Paillot sur la Bourgogne sont très nombreux. Il a aussi laissé en manuscrit une *Historia quatuor Ducum postremorum Burgundiæ*. (LELONG, n° 25442.)

2. Cette identification a été faite par M. LÉON GERMAIN, *Saint Henri, empereur, représenté sur le tombeau de Charles le Téméraire* dans le *J. S. A. L.*, 1898, p. 198.

3. Ces deux écussons réunis sous la statue de saint André.

une longue inscription en distiques latins. Ces vers nous ont été conservés dans la relation allemande d'un voyage qu'un jeune prince de Saxe-Weimar fit à Nancy en 1613, par Gaignières, par dom Calmet et par Lionnois[1].

1. La relation du voyage a été publiée par le précepteur du prince, J.-V. Neumayer de Ramsla, Leipzig, 1620. Elle a été signalée par M. Arthur Benoit dans les *M. S. A. L.*, 1876, p. 152. Gaignières, Bibl. nationale, dép. des estampes. Voir le *Catalogue*. Cf. Dom Calmet, *Notice de la Lorraine*, t. II, col. 38; Lionnois, t. I, p. 99. Les chanoines ont aussi inscrit ces vers sur leurs registres capitulaires de l'année 1717, au moment de la démolition du monument. A. D. G, 595, p. 108. Nous reproduisons ici ces vers :

I

Carolus hoc busto Burgundæ gloria gentis
Conditur, Europæ qui fuit ante timor.
Ganda rebellatrix hoc plebs domitore remotus
Post patriæ leges perpete pressa jugo est.
Nec minus hunc sensit Tellus Leodina cruentum,
Cum ferro et flammis Urbs populata fuit.
Monte sub Hericio Francas cum Rege cohortes
In pavidam valido truserat ense fugam.
Hostibus expulsis, Eduardum in regna locavit
Anglica, primævo restituens solio.
Bella Ducum, Regumque et Cæsaris omnia spernens,
Totus in effuso sanguine lætus erat.
Denique dum solitis fidit temerarius armis
Atque Lotharingo cum Duce bella movet,
Sanguineam vomuit media inter prælia vitam
Aureaque hostili vellera liquit humo.
Ergo triumphator longæva in sæcla Renatus
Palmam de tanto Principe victor habet.
O tibi qui terras quæsisti, Carole, cœlum
Det Deus, et spretas antea pacis opes.
Nunc dic, Nanceios cernens ex æthere muros :
A clemente ferox hoste sepulchror ibi.
Discite terrenis quid sit confidere rebus;
Hic toties victor denique victus adest.

« Sous ce tombeau est enfermé Charles, gloire de la nation bourguignonne et qui autrefois fut la terreur de l'Europe. Le peuple de Gand révolté fut dompté par lui, perdit les lois paternelles et subit perpétuellement le joug. La terre de Liège éprouva aussi ses vengeances sanguinaires, quand la ville fut ravagée par le fer et par la flamme. A Montlhéry sa redoutable épée avait effrayé et mis en fuite les cohortes françaises avec le roi lui-même. Il chassa les ennemis d'Édouard d'Angleterre, ramena ce prince dans son royaume et lui restitua le trône de son enfance. Méprisant les armes des ducs, des rois et de l'Empereur, il n'était joyeux qu'au milieu des flots de sang. Mais enfin, lorsque, confiant dans le succès ordinaire de ses armes, il eut, en sa témérité, attaqué le duc de Lorraine, il exhala au milieu des combats son âme sanguinaire et sur une terre ennemie il laissa la Toison d'or. Ainsi René victorieux a remporté sur un si grand prince la palme du triomphe, au siècle des siècles. O toi qui ambitionnas tant de terres, Charles, que Dieu te donne le ciel et les trésors de la paix que tu as autrefois dédaignés. Et maintenant, en voyant du haut de l'éther les murs de Nancy, dis-toi : Moi si fier je reçois la sépulture ici d'un ennemi clément. Apprenez combien peu il faut se fier aux choses de la terre. Celui qui a été tant de fois vainqueur est enfin vaincu. »

II

Dux jacet hic Carlus Belgarum illa ignea virtus
Cui Mavors dederat bella gerenda pater,
Quem timuit subitis animosus Gallus in armis,
Cuique Alemannorum terga dedere Duces;
Quique animum Hesperias bellis agitabat in urbes.
Sed subito invertit sors truculenta viam;
Nam cum Ranerium bello sibi provocat hostem,
Occubuit fuso milite stratus humi;
Et ne tanta viri laus intestata jaceret,
Hoc victor victi condidit ossa loco.

puis le chronogramme :

eCCe Leo CeCIdIt; IaM paX qVaesIta VIgebIt (soit MCCCCLXVVIIIIII = 1476, vieux style).

Ci-gît Charles, cette vertu pleine de feu des Belges et à qui le dieu Mars a donné tant de guerres à

Dans l'une l'on rappelait toutes les guerres faites par le duc, toutes les violences commises par lui et l'on célébrait l'éclatant triomphe de René et sa clémence. Dans l'autre on développait, de façon plus médiocre, le même thème et dans un chronogramme compliqué l'on insérait la date de la mort du duc de Bourgogne : 1476 (vieux style).

Ce monument, qui pendant longtemps fit l'admiration des étrangers visitant la collégiale Saint-Georges, était l'œuvre d'un artiste habitant Bar-le-Duc : Jean Crocq[1]. Probablement, il était originaire de Flandre et se forma à son art dans ce pays, qui a fourni au XVe siècle une vaillante phalange d'artistes. Il fut appelé à Bar par le roi René, pour y embellir son château et la collégiale Saint-Max. Sous René II, en 1488, il fut employé à réparer les tombeaux des anciens comtes de Bar, dans l'église Saint-Max ; et pour prix de ses services le duc René II l'affranchit, en 1488, de toutes tailles à condition qu'il résidât à Bar[2]. C'est à Jean Crocq que René II commanda le tombeau de Charles. L'artiste vint à Nancy[3] et fit le *pourtrait,* la maquette du monument dans la grande maison de Vaudémont, c'est-à-dire dans la demeure dont l'emplacement est occupé aujourd'hui par l'hôtel de la Monnaie ou archives départementales ; il dut y travailler plusieurs années ; l'œuvre fut achevée en 1506 ; en cette année, le receveur général de Lorraine en fit le parfait paiement. Elle rapporta à l'artiste 210 livres. On lui rogna au dernier moment 15 livres sur le prix convenu d'avance[4]. Jean Crocq dut mourir peu de temps après avoir terminé le tombeau [5]. Il n'est plus question dans les comptes de Lorraine que de Martin et Claude Crocq, l'un sculpteur, l'autre peintre ; ce sont, sans doute, le fils et le petit-fils du précédent[6].

Un accident survint à la statue, et, cinq années après, Mansuy Gauvain, le sculpteur de la porterie ducale, dut lui mettre, comme nous l'apprennent les comptes du receveur, « deux jambes neuves »[7]. Mais, depuis cette date, le monument demeura intact. Au milieu du XVIe siècle, alors que Christine de Danemark, nièce de Charles-Quint, gouvernait la Lorraine au nom de son fils le jeune Charles III, l'empereur crut l'occasion favorable pour ré-

---

entreprendre ; le Français, pourtant rempli de courage, a redouté ses invasions subites ; et devant lui les chefs des Allemands ont tourné le dos. Il rêvait de conquérir toutes les cités de l'occident ; mais subitement le sort redoutable s'est tourné ; car lorsqu'il eut provoqué par les armes le duc René, il perdit ses soldats et il succomba, jeté sur le sol ; et pour rendre témoignage à la gloire d'un aussi grand prince, le vainqueur a fait déposer en ce lieu les os du vaincu.

Nous nous sommes servi de la traduction de VILLENEUVE-TRANS, en serrant toutefois le texte de plus près. *Notice sur les tombeaux de Charles le Téméraire (à Nancy et à Bruges) et de Marie de Bourgogne,* dans les *M. A. S.*, 1840. Sur le chronogramme, voir ALBERT COLLIGNON, *Souvenirs artistiques et littéraires de la bataille de Nancy,* p. 13 ; extrait des *M. S. A. L.*, 1894.

1. Voir sur lui l'étude citée de MAXE-WERLY.

2. Document publié par MAXE-WERLY, *l. c.*, pp. 12-13.

3. Il avait fait dans l'intervalle un voyage en France.

4. Tous ces détails fournis par les comptes du receveur général de Lorraine pour 1506-1507, publiés par LEPAGE, p. 200.

5. On ne trouve plus son nom dans les comptes à partir de 1510.

6. Sur eux l'étude citée de MAXE-WERLY, pp. 44 et 48.

7. Comptes de 1511-1512, cités par LEPAGE, p. 201.

clamer les restes de son ancêtre Charles le Téméraire. Il voulait les transporter à Bruges à côté de ceux de Marie de Bourgogne. Christine dut céder, encore que le sentiment lorrain fût très hostile à un tel transfert. Le gouvernement des Pays-Bas nomma en hâte des commissaires pour aller chercher ces reliques : ce furent Christophe de Schaumbourg, Martin Cupers, évêque de Chalcédoine, Antoine de Beaulaincourt, héraut d'armes de la Toison d'or. Les commissaires se procurèrent un chariot à quatre chevaux, des vêtements de deuil ; mais, quand ils arrivèrent à Nomeny, le 18 septembre 1550, Christine avait quitté Nancy, et ils durent s'adresser aux membres du Conseil. Ils obtinrent d'eux l'autorisation demandée, et le lundi 22 septembre, sous les voûtes de Saint-Georges, l'on célébra une messe des morts ; puis l'on procéda aux recherches ; les premières tentatives furent infructueuses ; mais, enfin, à six pieds en avant du cénotaphe, l'on découvrit des ossements mêlés aux débris de quelques planches de sapin, et à demi rongés par les infiltrations d'un ancien canal. On recouvrit ces restes d'un linceul blanc et on les plaça dans un cercueil. La nuit même, les délégués se mirent en route et arrivèrent à Faulx, puis le lendemain, 23, à Metz ; le 24 à Thionville, ville luxembourgeoise ; enfin à Luxembourg même, où les restes de Charles restèrent longtemps[1]. Finalement ils furent ensevelis à Bruges à côté de ceux de Marie de Bourgogne et, au-dessus d'eux, fut élevé un superbe tombeau.

On s'est demandé récemment si les commissaires impériaux ne s'étaient pas trompés. De récents travaux ont fixé très exactement la place du tombeau[2]. Il se trouvait du côté nord de l'église, dans le chœur, à gauche en entrant, tout près du transept. Mais le cadavre était-il sous le tombeau même ou un peu en avant ? Les maçons ont fouillé en avant ; ils se sont donc trompés, nous dit M. Save[3]. Et il réunit plusieurs autres particularités ; il est question d'un caveau au-dessus des restes du Téméraire[4] et les commissaires n'en ont retrouvé aucune trace ; comment admettre que le duc de Bourgogne — auquel le duc René II voulait rendre des honneurs exceptionnels — ait été enterré dans un misérable cercueil de sapin[5] ? Le crâne de

---

1. Cette relation est empruntée au manuscrit d'Antoine de Beaulaincourt qu'a publié M. Ch. Lenas : *Translation des restes de Charles le Téméraire de Nancy à Luxembourg* dans les *M. S. A. L.*, 1855. Cf. la petite relation dans le ms. 602 (456) de la Bibl. de Nancy, p. 297. Étaient présents lors des recherches Pierre du Châtelet, sénéchal de Lorraine, Gérard de Pfaffenhofen, bailli du comté de Vaudémont, et Jean Billequet, prévôt de la collégiale. Après la messe, « le hérault de l'Empereur en cotte d'armes fut à l'offrande ayant en main un cierge d'une demi-livre et un demi-réal fiché dedans. Les commissaires donnèrent cent demi-réaux d'or à l'église, chacun valant 32 francs et fut pris dix francs en la bourse pour les pauvres. » Ms. cité.

2. Léon Germain, *La sépulture de Charles le Téméraire*, dans l'*Espérance* du 2 octobre 1896. Cf. Albert Collignon, *Notes sur les monuments, l'iconographie et les légendes de la bataille de Nancy* dans les *A. D. E.*, 1899, p. 498.

3. *Les restes du Téméraire sont-ils à Bruges ou à Nancy ?* Extrait de la *Lorraine-Artiste*, 1893, p. 815 et ss. Cf. du même, *Fouilles de la Carrière* (*J. S. A. L.*, 1895, p. 3).

4. P. 8 du tirage à part.

5. « Et n'étaient ces ossements enclos de cercueil trop bien ; on n'en trouva que quelques pièces de bois pourri, la plus grande en largeur de deux mains, qui démontraient être de bois de sapin et de l'épaisseur d'un pouce environ. » Ms. cité.

Charles le Téméraire avait été fendu jusqu'à la mâchoire et il lui manquait plusieurs dents à la mâchoire supérieure ; or, d'après le procès-verbal, les os de la tête furent trouvés entiers, « sauf que de l'ung costez y avoit certaine petite fissure » et la mâchoire supérieure avait « la plus grande partie des dens bien entiers, meismement ceulx de devant[1] ». Ces objections ont une certaine valeur, étant donnée la hâte avec laquelle l'opération a été faite. Peut-être un jour, dans la cour du bâtiment annexé au Palais du Gouvernement, retrouvera-t-on le cadavre de Charles le Téméraire avec sa mâchoire fracassée, et ce ne serait point l'une des aventures les moins étranges arrivées au grand duc d'Occident[2].

Après la construction des Cordeliers, les ducs de Lorraine choisirent la nouvelle église comme lieu de leurs sépultures. Sans doute, après la longue exposition du corps et de l'effigie au palais ducal, le service funèbre était encore célébré à Saint-Georges ; les piliers et les voûtes de cette église étaient voilés de draperies funéraires ; mais le corps était ensuite porté aux Cordeliers et enterré sous les dalles de cette église[3]. Il en fut ainsi de René II, du duc Antoine, de François Ier, de Charles III. Seuls, le duc Henri II (1608-1624) et sa femme Marguerite de Gonzague montrèrent de nouveau quelque inclination pour la collégiale Saint-Georges. Ils voulurent être enterrés près de la Vierge de Bonne-Nouvelle, qui faisait, à cette époque, d'éclatants miracles. Le duc y fut porté en 1624 et sa femme le rejoignit en 1632 en sa sépulture. On l'enterra en religieuse de l'ordre de Saint-Dominique. On leur éleva un tombeau dont aucune reproduction n'est parvenue jusqu'à nous. Seules nous ont été conservées les deux pompeuses inscriptions latines, vantant la piété, le courage, la clémence du duc — mensongères sont les épitaphes, et Henri II ne nous paraît pas mériter de tels éloges — la prudence, la chasteté de la duchesse, « *marguerite* de vertu digne de la vie éternelle[4] ».

En 1632, les caveaux de l'église ont reçu pour la dernière fois une sépulture princière ; — et, à partir de ce moment, les princes de Lorraine ont été enterrés dans la chapelle ronde. Quand, en 1717, on démolit, pour faire place au Louvre, le chœur de l'église, l'on transporta les monuments funé-

---

1. ANTOINE DE BEAULAINCOURT, *Relation*, pp. 71-72.

2. La partie de l'église où se trouvait le tombeau du Téméraire fut détruite en 1717 ; on transporta dans la nef restée debout les ossements trouvés, on ne fouilla probablement pas le caveau du Téméraire : tant on était persuadé que ces restes se trouvaient à Bruges.

3. Une planche de la pompe funèbre de Charles III représente le service funéraire à Saint-Georges ; mais, à cause des draperies de deuil, il est impossible de voir l'architecture de l'édifice.

4. Nous reproduisons ici ces inscriptions d'après LIONNOIS, t. I, p. 102. « Henricus II, Dei gratia Lotharingiæ dux, Marchisius, Dux Calabriæ, Barri, Gueldriæ, etc. Cujus pietas, prudentia in rebus pace belloque gestis, fortitudo, clementia, bonitas, beneficentia, felicitas et reliquæ perfecto Principi virtutes, magnam gloriam apud omnes promeruerunt ; mortuus, heu ! ultimo die mensis julii hora post mediam noctem secunda, anno Domini 1624, hoc sarcophago clauditur, cum vixisset annos 60, menses 8, dies 22 et reguasset annos 16, menses 2, dies 25. » — « Margarita Gonzaga Mantuana, Ducissa Montis Ferrati, Henrici II Lotharingiæ ducis, Calabriæ, Barri, Gueldriæ, etc., conjux, pietatis flos suavissimus, prudentiæ decus rarissimum, castitatis speculum purissimum, bonitatis exemplum eximium, ac virtutis margarita felicissima digna vita perenni, mortalitatis heu ! particeps mortua, donec gloriosissimæ resurrectionis diem aspiret, hoc sarcophago interim clauditur. Vixit annos 40 ; in Domino sancte obdormivit maximo cum omnium luctu 6 febr., anno Christi 1632. »

raires et les ossements qui s'y trouvaient dans la nef, sous l'autel de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle ; mais, dès cette époque, le tombeau du Téméraire fut détruit[1]. Quand, en 1743, l'église elle-même dut disparaître, l'on résolut de porter toutes ces vénérables reliques à la chapelle ronde. Hubert Charvet de Vaudrecourt, ancien conseiller à la Cour souveraine, fut chargé au nom de l'empereur François de les reconnaître ; il s'acquitta de ce soin avec quelques chanoines de la Primatiale et des chambellans du roi de Pologne. La cérémonie eut lieu en grand secret, le 4 février, à 9 heures du soir, par une nuit noire[2]. Le transfert ressemblait à un enlèvement ; on ne voulait pas réveiller chez le peuple lorrain les souvenirs d'autrefois, ceux de l'indépendance. Pourtant une foule nombreuse était massée autour du cortège, mais ne manifesta point[3]. Ces cercueils et ces urnes furent descendus dans le caveau ducal et, le 5 février, un service solennel fut célébré pour les âmes de ces princes et princesses. Toutes les reliques de la chapelle ronde ont désormais une même histoire, que nous raconterons en un autre chapitre[4].

Outre les princes lorrains, un grand nombre de personnages illustres avaient été enterrés à l'église Saint-Georges. On y remarquait la sépulture de trois héros qui s'étaient distingués dans la guerre de Bourgogne : Jean, bâtard de Calabre, qui avait commandé dans Nancy lors du premier siège de cette ville par Charles le Téméraire et qui eut le tort de passer du côté de la Bourgogne, mort le 4 mars 1505[5] ; le maître d'hôtel Suffren de Baschi, le bon *Chiffron,* que le grand duc d'Occident fit pendre, parce qu'il fut un bon serviteur de René II ; Jean de Rubempré, sieur de Bièvres, qui défendit Nancy lors du deuxième siège au nom des Bourguignons et qui tomba à côté de Charles dans l'étang Saint-Jean[6].

Plusieurs membres des grandes familles lorraines reposaient de leur dernier sommeil dans ce sanctuaire : c'étaient des d'Haussonville, des de Ludres. Nicolas de Ludres, mort en 1539, y avait un somptueux monument, où il était représenté de grandeur naturelle, à genoux sur un carreau. Sur une table de marbre, une inscription de dix-huit vers célébrait ses exploits ; nous en détachons quelques-uns :

Assez longtemps en assault, en bataille
S'est présenté tant d'estoc que de taille ;
Jaçois que Mars, moins que mort, luy a faict
Quant Atropos le vint saisir du faict[7].

---

1. *Journal* du libraire Jean-François Nicolas, p. 52 : « L'on fut obligé de jeter à bas le tombeau du duc de Bourgogne qui faisait tant d'honneur à la ville. » Le fait résulte du reste aussi du procès-verbal « de ce qui s'est passé dans la démolition de l'église », publié par Lepage, p. 184. Cf. le registre capitulaire, A. D., G, 595, p. 107.

2. Voir le procès-verbal officiel dans Lionnois, t. I, p. 103.

3. *Journal* du libraire Nicolas, p. 160.

4. Voir le chapitre sur le couvent des Cordeliers.

5. Lionnois, t. I, p. 97 ; Lepage, p. 185.

6. Lepage, p. 194. Sur ces personnages, cf. *infra.*

7. Le sens de ces derniers vers est : Il a péri plutôt des fatigues de la guerre que de mort naturelle. Cette inscription a été donnée assez inexactement par Lionnois, t. III, p. 285 ; elle a été reproduite

Le monument a été transporté au XVIII[e] siècle à la Primatiale, près de la porte d'entrée de gauche, où il a été détruit sous la Révolution.

Plusieurs prévôts du chapitre furent aussi enterrés à la collégiale, et même des roturiers obtinrent, contre écus sonnants, pareil privilège[1]. Au XVII[e] siècle, l'église était un véritable cimetière et contre chaque pilier étaient accrochées plusieurs épitaphes.

IV

A la collégiale Saint-Georges se rattachent des institutions politiques de la Lorraine, des croyances religieuses et même, jusqu'à un certain degré, le développement commercial et industriel du duché et de la ville de Nancy.

Quand Raoul fonda cette collégiale, il décida : « Nous volons que nos successours dus de Loherraine et marchis, sitost comme il enterront en la dicte ville de Nancey en lour premiere venue, aillent droict en la dicte englize et facent solempnel sarmant qu'il tanront et warderont les liberteiz et les franchizes donnees a la dicte englize par nous ou par aultres et toutes les autres chouzes dessuis dicte sens nulle enfreinte. Et volons ausi que li chevaulx suis quoy li dux soirat en sa premiere venue, quant ilz enterrat en la ville de Nancey, soit acquis à la dicte englize et aulz chanoinnes[2]. » Aux termes de cet acte, les ducs sont simplement tenus de jurer d'observer les privilèges du chapitre de Saint-Georges. Nous pensons qu'après l'achèvement de l'église, le duc Charles II a prononcé, à son avènement, un pareil serment[3]. Mais quand René I[er] acquit le trône de Lorraine, ce serment va prendre une extension beaucoup plus grande. La nomination de ce prince au duché était contestée ; une guerre civile menaçait d'éclater. Les grands profitèrent des circonstances pour faire reconnaître, en face des droits du duc, leurs propres droits et ceux du clergé, qui leur était allié. Lorsque René I[er], en l'année 1431, fit son entrée à Nancy, il se rendit à l'église Saint-Georges, alla devant le grand autel, jura de maintenir les privilèges du chapitre, mais aussi de « bonnement entretenir les droicts de Loheregne et le bras séculier[4] ». La

---

telle quelle par LEPAGE, pp. 194-195 ; à peu près telle quelle par AUGUIN, *Monographie de la cathédrale*, p. 228, et par le Comte DE LUDRES, *Histoire d'une famille de chevalerie lorraine*, t. I, p. 279. M. LÉON GERMAIN a reçu une copie plus exacte trouvée dans la collection de Théodore-Henri Welter qui vivait à la fin du siècle dernier : il a publié cette copie avec d'heureuses corrections. *L'épitaphe de Nicolas de Ludres* (*J. S. A. L.*, 1895, p. 61).

1. LEPAGE, pp. 193-196, énumère quelques-unes des personnes enterrées à Saint-Georges. LIONNOIS ne donne que quelques épitaphes, l'église étant détruite au moment où il écrivait son histoire de Nancy.

2. Charte de fondation, traduction française contemporaine. (LEPAGE, p. VIII.)

3. Nous rappelons qu'à l'avènement du duc Jean I[er] l'église Saint-Georges n'était pas achevée.

4. *Chronique de Lorraine*, p. 32.

cérémonie de Saint-Georges devint ainsi une sorte d'investiture du duché donnée par les grands au duc. Mais ce ne fut pas tout. Sous le règne de René Ier, une nouvelle institution se développa, celle des États de Lorraine. La bourgeoisie y fut appelée à siéger à côté des grands et des clercs ; elle eut aussi ses droits [1], et le duc, à son avènement, devra désormais prêter serment aux trois états. Nous avons encore les procès-verbaux officiels de l'entrée à Nancy des ducs Jean Ier (22 mai 1453), Nicolas (7 août 1471), René II (4 août 1473), Antoine (13 février 1509), François Ier (1547), Charles III (1560) et Henri II (1608) [2]. Nous savons que Charles le Téméraire lui-même n'osa pas se soustraire à cette cérémonie.

Le duc qui veut prendre possession de son trône se présente à l'une des portes de la ville, soit à la porte Saint-Nicolas, soit à celle de la Craffe, où l'attendent tous les nobles de ses États, le clergé en surplis, avec la croix et la bannière, les principaux bourgeois de la cité. Il descend de cheval et remet son coursier à un délégué du chapitre Saint-Georges ; puis il jure solennellement « et en parolle de prince » de garder, maintenir, entretenir les trois états du duché, nobles, gens d'église, bourgeois et peuple, en leurs anciennes franchises et libertés. Le serment prêté, le cortège se forme, la croix en tête, et, par la Grande-Rue, il se rend à la collégiale Saint-Georges, tandis que les enfants crient : Noël ! Noël ! sur le passage. Le nouveau duc entre dans l'église où une messe d'actions de grâces est célébrée. Après la messe, sur l'autel et sur les reliques, il promet de garder les privilèges de la collégiale et il jure à nouveau « de garder le bras séculier (c'est-à-dire l'Église), l'état des nobles et le droit du peuple ». Charles IV (1er mars 1626), Léopold (17 août 1698) se soumirent à la cérémonie solennelle d'entrée ; mais ils oublièrent de mentionner les droits des trois ordres et ne parlèrent plus que des privilèges du chapitre [3]. L'histoire de cette cérémonie est celle même des libertés publiques en Lorraine.

En vertu de la charte de Raoul, ce n'est pas seulement le duc entrant en charge, mais encore le bailli et le prévôt, nouvellement nommés, qui doivent prêter le serment de conserver les privilèges de la collégiale. Ce serment a toujours été juré dans la suite, au moins jusqu'à l'époque des occupations françaises. Nous en avons de nombreux procès-verbaux, dressés en bonne forme par des tabellions [4]. Le serment exigé de ces fonctionnaires n'a pas pris, il est vrai, une aussi grande portée que le serment ducal. Bailli et prévôt se bornent à jurer de respecter les privilèges du chapitre ; il n'est pas question des privilèges des Nancéiens.

1. M. E. Duvernoy prépare un ouvrage sur *Les États généraux de Lorraine*.

2. A. D., G, 343; Bibl. nationale, collection Dupuy, ms. 574, f° 69 et ss. Voir aussi les registres capitulaires et le ms. 602 (456) de la Bibl. de Nancy. M. Lepage a publié quelques-uns de ces documents, *Les Archives de Nancy*, t. I, p. 51 ; *La Collégiale Saint-Georges*, XXXV.

3. Serment de Charles IV, chez Lepage, XXXVIII ; procès-verbal de l'entrée de Léopold, p. 216.

4. Lepage, p. 217.

A Saint-Georges commence le règne des ducs; ici il finit avec les obsèques[1]. Puis, dans l'intervalle, le duc et sa famille assistent ici au culte. Saint-Georges est la paroisse de la cour jusqu'à l'époque de Léopold[2]: officiers et serviteurs du palais dépendent au point de vue spirituel du grand prévôt. C'est à Saint-Georges que les princes de Lorraine sont baptisés, et cette cérémonie se célèbre toujours avec une certaine solennité[3]. Les princes lorrains qui sont élevés sur un siège épiscopal sont souvent sacrés ici; ainsi, le 30 octobre 1610, Charles de Lorraine, fils du comte de Chaligny, y devient évêque de Verdun[4]. Ici sont bénites quelques-unes des princesses qui ont été nommées abbesses de Remiremont; ainsi, en 1616, Catherine de Lorraine, fille de Charles III[5]. D'ici, depuis la fin du xv[e] siècle jusqu'en 1733, partait chaque année, le 5 janvier, la procession qui devait rappeler la grande victoire de René II, abstraction faite des périodes où les étrangers occupaient la ville[6].

Au point de vue religieux, la collégiale Saint-Georges évoque des souvenirs non moins nombreux. Elle avait reçu d'Isabelle d'Autriche, mère de Raoul, des reliques très vénérables: un bras de saint Georges, le chef de sainte Euphémie, une côte de saint Laurent et une relique assez singulière et dont l'authenticité fut vivement attaquée par les évêques de Toul; — mais ces prélats étaient jaloux des chanoines, comme l'on sait; — cette relique était la *boude,* c'est-à-dire le cordon ombilical[7] de l'enfant Jésus. Les richesses de Saint-Georges en reliques devaient s'accroître dans la suite. Le roi René, après son départ de Lorraine, donna, par acte du 9 novembre 1460[8], à la collégiale un os de la cuisse de saint Georges, conservé jusqu'alors dans le prieuré Saint-Honoré-des-Aliscamps, devant Arles. Des délégués du chapitre allèrent chercher cette relique en grande pompe au château de Bar (10 janvier 1461), et elle fut reçue à Nancy le 11 février. Tous les abbés de Lorraine, tout le clergé de Nancy et des environs étaient présents pour la recevoir, et cette cérémonie fut une des plus belles qu'on vit dans notre ville[9]. Le chapitre s'engagea, par contre, à célébrer chaque année trois services solennels, la veille, le jour et le lendemain de la bataille de Bulgnéville, en l'honneur de ceux qui étaient tombés pour avoir défendu les droits de René à la couronne de Lorraine. En outre, chaque année, au jour

1. La cérémonie est célébrée à Saint-Georges, même quand les ducs sont enterrés aux Cordeliers.

2. Mgr Thiard de Bissy, irrité contre le prévôt Fournier, interdit au chapitre Saint-Georges l'administration des sacrements et défendit aux gens de la cour de les recevoir d'autres mains que de celles du curé de Saint-Èvre. (Lepage, p. 256.)

3. « A cet effet, il y a des fonts baptismaux faits d'une pierre de marbre rouge, marquetée de plusieurs veines de diverses couleurs, laquelle pierre a été tirée de la marbrière du mont Sainte-Barbe, au-dessus de Maxainville. » Chanoine de 1619, dans Dom Calmet, *Notice de la Lorraine,* t. II, col. 39.

4. Voir dans Lepage, p. 223, le récit de la cérémonie, d'après les livres capitulaires.

5. Voir notre étude sur *Catherine de Lorraine,* p. 32; extrait des *M. A. S.,* 1897.

6. Sur cette procession, voir le chapitre XVII.

7. Voir l'inventaire de 1373. (Lepage, LXVIII, Histoire de Saint-Georges, Bibl. de Nancy, 603 (147), f° 1.)

8. La lettre de René publiée par Lepage, LXXIII.

9. Relation de ces cérémonies, Bibl. de Nancy, ms. 602 (456), pp. 180-182.

anniversaire de la réception, la relique devait être portée en procession géné-



L' IMAGE MIRACULEUSE DE N . D . DE BONNE NOUVELLE
Transférée de l'Eglise Ducale de S.t George de Nancy Capitale de Lorraine, dans l'Eglise Primatiale de la même Ville le 1.er 9.bre 1745.

rale par toute la ville, au son de toutes les cloches ; tous les quatre ans, aux

années bissextiles, elle pouvait être tirée hors du reliquaire, et non autrement, à moins de la présence à Nancy d'un cardinal ou d'un légat du Saint-Siège, ou sur le désir formel du duc de Lorraine. La procession du « cuissot[1] monsieur Sainct Georges » fut longtemps une cérémonie populaire à Nancy.

Une autre relique était peut-être honorée davantage à Saint-Georges: c'était une épine de la sainte couronne. La couronne tout entière était autrefois gardée à Constantinople; mais, au moment où l'empire latin que les croisés avaient fondé en 1204 était menacé dans son existence, l'empereur Baudouin II se mit à trafiquer des saintes reliques; pour se procurer quelque argent, il engagea la couronne comme un joyau à un gentilhomme de Venise. Le roi de France, Louis IX, dégagea ce dépôt précieux et lui construisit le plus magnifique des reliquaires: la Sainte-Chapelle. Un siècle après, Philippe VI de Valois, pour montrer combien l'alliance de la Lorraine lui était précieuse, enleva une épine de la couronne et en fit présent au duc Raoul. Ce fragment devait orner désormais Nancy et la collégiale Saint-Georges. Il fut enchâssé en un reliquaire d'argent en forme de couronne d'épines que soutenaient deux anges. Toutes les années, le 11 août, jour de la susception de la couronne, on le donnait à baiser au peuple[2]. Georges Aulbery, dans sa *Vie de saint Sigisbert,* imprimée en 1617, pouvait s'écrier: « Relique si sainte, que qui l'approche de sa bouche, ou il n'a point d'âme, ou il se sent ému de si grande consolation ou componction qu'elle ne peut s'exprimer par parole[3]. » Cette relique demeura à Saint-Georges jusqu'à la destruction du chapitre; en 1742, elle fut apportée à l'église primatiale. Lors de la Révolution, à la fin de 1792, le reliquaire fut envoyé à la Monnaie de Metz et fondu, et la relique a disparu avec toutes les autres de la collégiale. Aujourd'hui l'on conserve pourtant, au trésor de la cathédrale de Nancy, une épine de la couronne; mais elle a une tout autre origine. Elle provient, paraît-il, de la Corse, et fut donnée en 1782 par un évêque de Nebbio à une habitante de Nancy, Mme Coster, dont le mari devint plus tard professeur à l'École centrale; et, en 1803, lors de la restauration du culte, Mme Coster en fit présent à Mgr d'Osmond, le premier évêque concordataire[4].

La collégiale Saint-Georges, si riche en reliques, devint en outre, au XVIe siècle, le but d'un pèlerinage. Au XVe siècle, une statue assez curieuse de la Vierge allaitant l'enfant Jésus fut placée sur un autel à gauche en entrant dans l'église, contre la paroi. Puis tout d'un coup cette statue montra ses vertus miraculeuses : elle accomplit un prodige qui fut souvent rapporté à la fin du XVIe siècle.

En l'année 1525, nous dit-on, tandis que le duc Antoine marchait contre

---

1. *Cuissot* ou *cuissault* est le nom du reliquaire enfermant l'os de la cuisse.
2. *Histoire de la collégiale,* Bibl. de Nancy, 603 (147), f° 10, v°.
3. *Histoire de la vie de St Sigisbert, roy de Metz,* 1617, p. 123.
4. On consultera à ce sujet les études un peu confuses, mais attestant une grande bonne volonté, de l'abbé Didrit : *Les épines de la sainte couronne apportées en Lorraine.* Nancy, 1897; *Les deux saintes épines de la collégiale Saint-Georges* (*Semaine religieuse*, 1898, n°s 40 et 41); et *L'opinion de M. l'abbé Liébaut sur l'origine des saintes épines.* 4 pages in-8°, Crépin-Leblond.

les rustauds révoltés en Alsace, sa femme, la duchesse Renée de Bourbon, priait, à Nancy, Dieu de le protéger et de lui donner la victoire. Or, un jour, une jeune fille, muette de naissance, était agenouillée dans l'église Saint-Georges devant la statue de la Vierge, lorsqu'elle entendit la Mère de Dieu lui ordonner d'aller vers la duchesse et de l'assurer que son mari sortirait triomphant de la lutte. La muette obéit et parla. Ce jour-là, Antoine remporta la victoire de Saverne, et la Vierge de Saint-Georges devint désormais la Vierge de Bonne-Nouvelle [1]. On la para d'habits plus beaux, de robes plus empesées; on plaça devant son autel des fleurs plus belles; on brûla plus de cierges en son honneur. Dès lors la statue fut visitée par un grand concours de pèlerins. Trois autels qui étaient élevés devant elle suffisaient à peine aux prêtres pour y célébrer la messe. Des dons nombreux faits aux chanoines attestèrent la popularité de la statue, et l'écolâtre de Saint-Georges, Didier Jullet, nous a raconté en détail les miracles qu'elle accomplit [2].

Nous trouvons dans son récit la liste ordinaire des prodiges : goutteux soulagés, paralytiques se redressant et marchant, aveugles recouvrant la vue, sourds entendant, tumeurs fondues, enfants morts rappelés à la vie pour recevoir le sacrement du baptême. Pour chacun de ces miracles, l'on nous indique le mois et le jour, le nom de celui qui a été favorisé; souvent le fait est attesté par des religieux, des notaires apostoliques, voire même des médecins. Nous détachons de tous ces récits un seul qui nous montre bien l'esprit de l'époque. A Gondreville, près de Toul, vivait, au début du XVIIe siècle, une femme d'environ cinquante ans, Diane Bonne, mariée à Jean Étienne. Elle reçut un jour la visite d'une pauvre mendiante, la Poinsorte; dans sa bonté elle lui offrit une tasse de lait. Mais la méchante, qui était sorcière, en feignant d'enlever du cou de sa bienfaitrice « quelque araigne », de peur qu'elle ne tombât dans le lait, lui jeta une poudre, ce qui rendit celle-ci aussitôt très gravement malade. La sorcière la vint visiter, lui donna un œuf qui fut avalé, et le mal augmenta. Là-dessus on arrête la Poinsorte et on la brûle, le jour de la Pentecôte 1617; ce néanmoins, sa victime demeura deux années encore en proie à de fortes crises. « Enfin — et ici je cite notre document — venue en dévotion à Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, elle jeta une grenouille par la bouche à la vue de plusieurs personnes, environ les 11 heures du matin; laquelle fut vue sauteler jusques au milieu de la rue (*notre Grande-Rue*). Puis la femme, de retour à Gondreville, ne ressentit plus aucun de ses maux précédents [3]. » Depuis 1620, les miracles pro-

1. On prétend que la première mention de ce miracle se trouve dans le livre de Nicolas Boucher, *La conionction des lettres et des armes des deux très illustres princes lorrains Charles, cardinal de Lorraine... et François, duc de Guyse, frères*. Rheims, I. de Foigny, 1579, in-4°. Nous n'avons pas retrouvé le passage.

2. Nous avons de lui aux archives départementales, G, 414, un recueil manuscrit des miracles opérés par la Vierge; il a été rédigé en 1614. Plus tard, Jullet a publié un ouvrage : *Histoire de Nostre-Dame de Bonne-Nouvelle, révérée en l'insigne Église ducale de Sainct Georges à Nancy, avec un précis de celle du duc Antoine*. A Nancy, Jacob Garnich, 1620.

3. Ouvrage cité, p. 60.

duits par Notre-Dame de Bonne-Nouvelle n'ont plus été enregistrés ; du reste, les Français allaient bientôt occuper Nancy pour de longues années, et ces sanctuaires nationaux lorrains étaient mal vus. La Vierge y fit moins de prodiges. Puis, quand Léopold rentra dans ses États, les idées du public avaient changé ; l'on ne croyait plus à la sorcellerie, même plus aux miracles. Le clergé cependant continua d'entourer la statue de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle d'une vénération particulière, et, après la suppression du chapitre Saint-Georges, elle fut transférée en grande solennité, le 1er novembre 1745, dans l'église primatiale. L'on grava à cette occasion une image qui est très recherchée des collectionneurs ; elle nous représente le duc Charles III et sa femme Claude de France avec leurs enfants, aux pieds de la Vierge de Bonne-Nouvelle [1], et au-dessous on lit ces vers médiocres :

> Nancy, que tu dois bien respecter cette Image,
> Elle est un seur secours pour le Païs Lorrain ;
> Et dès que tu lui rens un humble et juste hommage,
> Tu ressens dans tes maux son pouvoir souverain.

Une chapelle spéciale fut dédiée à la Primatiale à Notre-Dame de Bonne-Nouvelle : celle qui se trouve dans le transept à gauche en entrant, faisant vis-à-vis à la chapelle du Sacré-Cœur. La statue est placée sur l'autel rocaille, d'un goût assez douteux, présent que fit à l'église le chanoine de Ravinel [2]. Lors de la Révolution, cette statue de la Vierge fut sauvée ; ou du moins on en garda les fragments dans un lieu sûr. On la restaura après le Concordat, en la dénaturant. Par suite d'une pudeur exagérée, l'on couvrit d'une draperie le sein de la Vierge ; l'on plaça de profil la tête de l'enfant qui était jadis penchée vers le sein. Devant l'image, des fidèles allument encore quelques cierges ; des légionnaires y ont accroché leurs croix ; mais bien loin est le temps où Notre-Dame de Bonne-Nouvelle balançait la gloire de Notre-Dame de Bonsecours et où les pèlerins se partageaient entre les deux sanctuaires [3].

De nombreuses confréries religieuses eurent leur siège à Saint-Georges. Le duc Raoul et l'évêque de Toul, Thomas de Bourlémont, comprirent qu'il fallait attacher à leur collégiale les plus distingués des bourgeois de Nancy. Dès le 23 décembre 1339 [4], ils établirent dans l'église une confrérie sous l'invocation de saint Georges. Les confrères paieraient à leur entrée vingt sous de petits tournois et devaient acquitter une cotisation annuelle. On dirait chaque semaine quatre messes pour eux, et trois messes de *Requiem* pour

1. Les costumes ne sont pas ceux de l'époque.

2. Auguin, *Monographie de la cathédrale de Nancy*, pp. 197 et ss.

3. Un support ancien d'un chandelier moderne qui se trouve à la chapelle Notre-Dame de Bonne-Nouvelle à la cathédrale provient aussi de la collégiale de Saint-Georges. Ce support à une valeur artistique très grande. Il date du xvie siècle et est un curieux spécimen de l'orfèvrerie de la Renaissance.

4. G, 356. Original. *Ces lettres furent faites et donnees l'an de graice notre Signour mil trois cens trente et nuef, le juedi davant la Nativitei notre Signour, on mois de decembre.*

ceux qui seraient allés de vie à trépas. Chaque confrère était tenu d'assister à la messe solennelle de saint Georges, à la messe de *Requiem* du lendemain, de laisser à l'association le meilleur habit qu'il aurait au jour de son décès. Le 9 décembre 1340[1], la confrérie fut organisée. A sa tête était placé un bourgeois de Nancy. A l'origine il devait être élu par le prévôt et le chapitre; mais un second règlement du 21 septembre 1342[2] porta que chacun des quatre officiers, le chantre, l'écolâtre, le trésorier et l'aumônier, présenterait un bourgeois de Nancy au duc; et, parmi ceux-ci, le prince choisirait le chef ou, comme on disait, le maître. Au début, le maître était élu pour une année; par les nouveaux statuts, il était désigné à vie. Il gérait les biens de la confrérie, en rendait compte chaque année devant le chapitre assemblé. On le pouvait déposer en cas de mauvaise gestion. Il payait à l'entrée de sa

---

1. Nous publions ici, d'après l'original, G, 342, les plus anciens statuts de cette confrérie : « Nous Raoulz dus de Lorrainne et merchis faisons savoir a tous que, comme per le grey et dou consentement reverent peire en Deu nostre très chier et bien amei cosin monsignour Thomas par lai graice de Deu evesque de Toul, nous et prevois li et chapitres de l'englise monsignour saint George de Nancey que est nostre especiaul chapelle, aiens fondei et estaubli en nostre dicte chapelle en l'onour de Deu et de monsignour saint George une confrarie durauble a tous jours maix a laquelle nous avons grant affection et grant desir que elle puisse acrescre et agransier pour l'aumentation dou servise de Deu, avons ordenei et ordenons et volons que li prevois et chapitres de nostre dicte chapelle [eslissent] chascun an a tous jours maix a un certain jour tel com il l'ordeneront entre aulz un de nos bourgois de Nancey teil com il lour [plaira], liqueilz esleus oit tous les biens de lai dicte confrarie en sai main pour governer en bone foi et faire profit au mues qu'il pourrait pour nostre dicte chapelle et pour recevoir tous ceaulz et celles qu'il entrer wouront en la dicte confrarie parmei telle somme comme bon li semblerait selonc l'estat les persones, et, au chief de l'an, renderait compte aus dis prevois et chapitre de tout ceu que on li averoit mis en main et qu'il averoit receu..... Et se il avoit maul governer ou se il ne rendoit bon compte et ne feit esseis de ceu qu'il averoit receu, nous [volons] que li dis prevois et chapitre [ayent] lai correction et le puissent contrendre en quel meniere qu'il lor plarait de faire restitution de ce qu'il averoit laxcer perdre en son deffaut, et volons qu'il en soient creu. Et volons qu'il soit tenu de paier le grant juedi une livre de dragie... quant on laveroit les pies des chanoinnes et ensi li autre qui apres lui vanront chescun an a tous jours maix. Et pour ceu que cilz qui esleus serait par lai meniere dessus dicte soit plus tenus de faire le profit de nostre dicte chapelle et qu'il en soit plus desirans, volons nous que des les jour qu'il seroit esleus jusques... qu'il et sai femme soient frans de toutes tailles, de reanson, de cherroi faire, de watier, de xauwatier, d'aller en ost et en chivauchies et de tous aultres commandemens et de toutes autres chozes, on cas qu'il ne le mefferoient, et que on ne les puisse traire en cause... toute celle annee durant, fors devers li prevoit de nostre dicte chapelle. Et ceste dicte franchise outroions nous des mentenant pour tous jours maix a ceaulz qu'il esleus seront et volons que cilz qui l'everait esteis un an, ne le puisse jemaix estre, si ensi n'estoit que on ne le trovait de cui faire, mai que de ceaulz qui jai l'averient este ; et le jour que lai dicte election se ferait, se li diz prevois et chapitres n'avoient acort, et qu'il feissent parties entre aulz, nous volons que le plus grant partie le faice et on cas que les parties seroient engaulz, nous volons que cilz qui averoit estei maistres celle annee nomme en bone foi et par son sarment le plus soffisant de ceaulz pour cui on averoit fait partie, et que cilz le soit sens debet. Encor volons et ordenons que toute fois que colleiges de nostre dicte chapelle feront aucune procession sollemnee ou qu'il feroient en lor dicte englise aucune solempnetei, que cilz qui maistres seroit pour le temps de lai dicte confrarie soit tenus de pourteir une verge et faire voie davant la procession ou pour venir à l'autel ou en aultre meniere ensi com il cas il eschairoit ; et toute fois qu'il feroit cest office et qu'il en averoit esteis requis par le prevoit ou son comandement, nous volons qu'il ait teile distribution com uns des chapellains de notre dicte chapelle. Et toutes les chozes dessus dictes et ordennes avons nous promis et promettons (*Le duc pose son grand sceau et fait sceller par le prévôt Maheus et son chapitre*) ...que furent faites l'an de graice nostre Signour mil trois cens et quarante, le samedi apres lai feiste de lai Conception nostre Dame (*Trace de trois sceaux pendants sur double queue*). La charte est très mutilée.

2. Nous avons de ce second règlement une expédition originale avec sceau du duc sur double queue de parchemin. Elle ne porte aucune date ni aucune formule finale. Mais de cette même pièce existe un vidimus de janvier 1344, et nous y lisons, à la fin de la charte de Raoul : que furent faictes l'an de graice nostre Signour mil trois cens quarante et dous, lou jour de la feste sainct Mathie, apostre.

charge vingt sous tournois[1], et, le jeudi saint, lorsqu'on lavait les pieds des chanoines, il fournissait une livre de dragées. Il marchait devant toutes les processions en portant une verge, faisant ouvrir passage au cortège ; et, ces jours-là, il avait part aux distributions comme l'un des chapelains de la collégiale. Il était exempt, lui et sa femme, de toute taille, de toute redevance, de tout service de guet, d'ost et de chevauchée. Cette confrérie, qui remonte à l'origine de la collégiale, a subsisté jusqu'à la Révolution. D'autres confréries religieuses furent créées plus tard dans l'église. Henri, duc de Bar (le futur Henri II), y fonda en 1605, après la mort de sa première femme, Catherine de Bourbon, et sans doute pour se faire pardonner d'avoir épousé une hérétique, une chapelle sous le titre de l'Annonciation de la Bienheureuse Vierge ; des messes solennelles y devaient être dites, aux fêtes de la Vierge comme au sanctuaire de Lorette ; et un « chœur parfait » de musique s'y ferait entendre. Cette chapelle allait devenir le siège d'une confrérie dont les membres s'engagèrent à visiter les criminels dans les prisons, à apporter des consolations aux condamnés à mort, à faire dire des messes pour le repos de leur âme, à doter chaque année deux pauvres jeunes filles recueillies à l'hôpital Saint-Julien. Les statuts furent approuvés le 15 août par le frère de Henri, Charles, évêque de Metz et de Strasbourg, primat de Lorraine ; et, quelque temps après, le 23 septembre 1605, le pape Paul V accorda indulgence plénière aux confrères qui rempliraient avec exactitude leurs devoirs[2]. Il se forma aussi dans la collégiale une confrérie sous l'invocation de la Sainte-Trinité pour le rachat des captifs[3].

Quelques-unes des confréries établies à Saint-Georges furent des confréries d'artisans, et ainsi cette collégiale a exercé une influence sur le développement industriel et commercial de notre cité. La confrérie a précédé, dans le duché de Lorraine, la corporation. Les ouvriers exerçant un même métier s'associent tout d'abord pour pratiquer en commun quelque acte de piété ; plus tard seulement, ils profitent de cette association pour prendre quelques mesures sur l'exercice du métier lui-même. Les confréries elles-mêmes n'apparaissent que très tard dans le duché ; elles ne datent que de la fondation de la collégiale Saint-Georges. Marchands et artisans voulurent profiter des grâces religieuses attachées au nouvel établissement ; ils songèrent aussi à contribuer, pour leur part, à la renommée et à la gloire de la fondation du duc Raoul. A l'époque où se créaient à Nancy les premières associations industrielles, le système corporatif existait depuis longtemps en France et en Allemagne et y était même déjà en décadence : les statuts des métiers de

1. Du moins aux termes du second règlement.

2. G, 356. Original des lettres du cardinal Charles et du bref sous l'anneau du pêcheur de Paul V.

3. Les règlements ont été imprimés : *Instructions, prières et indulgences pour les confrères de la confrérie de la Très Sainte Trinité, érigée dans l'église collégiale de Saint-Georges de Nancy, pour la rédemption des captifs*. Nancy, Baltazard, 1721. Les arbalétriers avaient aussi formé à Saint-Georges une confrérie sous l'invocation de saint Sébastien. (Lepage, p. 249.) Nous les retrouverons à propos de Saint-Èvre.

Paris qu'Étienne Boileau avait réunis au XIIIe siècle, s'encombraient de petites prescriptions étroites et mesquines; et les *Zünfte* de Strasbourg marchaient à l'assaut de l'ancienne constitution aristocratique et faisaient entrer en leurs propres cadres la nouvelle constitution démocratique.

La plus ancienne confrérie lorraine fut celle des merciers (marchands). Elle fut créée « en l'onour et en la remenbrance de monsignour sainct George », et sa première préoccupation fut d'apporter quelque offrande au saint. Mais elle eut aussi une tâche à remplir; elle devait « avancier et amendier les foires de la ville de Nancy ». La confrérie fut reconnue par une charte du duc Raoul du 23 janvier 1341 [1].

Elle comprenait avant tout les merciers ou marchands de Nancy, de Saint-Nicolas-de-Port et de Rosières. Nancy était le théâtre de la foire, le lieu de rendez-vous des négociants du duché et nous voyons ainsi que son importance s'est agrandie. Elle n'est plus seulement le siège de la Cour, mais le centre du commerce. Saint-Nicolas aussi, dès le XIVe siècle, montrait une grande activité. Le bourg avait un port où s'arrêtaient les marchandises charriées par la Meurthe; les reliques de l'ancien évêque de Myra y attiraient en outre la foule des pèlerins [2]. Rosières de son côté avait ses salines, alors les plus riches du duché; le sel était transporté au loin et il constituait la principale source des revenus ducaux; sur ce revenu le duc assignait aux particuliers ou aux établissements religieux les rentes dont il voulait garantir le paiement exact. Saint-Nicolas et Rosières n'étaient pas éloignés de Nancy, et, tout naturellement, les marchands de ces deux bourgs se réunissaient à ceux de la capitale, pour assurer la prospérité et l'ordre aux foires nancéiennes. Mais la confrérie à l'origine s'étendait à tout le duché. Tous les merciers habitant dans les terres du duc y étaient rattachés au moins de façon vague [3]. Puis, quand ils venaient à Nancy pour les foires, ils étaient d'une façon plus spéciale placés sous sa surveillance; ils dépendaient entièrement d'elle. Dès cette époque, l'une des foires l'emportait sur les autres en importance : celle qui se tenait au mois de mai [4].

A la tête de la confrérie était un maître, qui prenait le titre de roi des merciers. Le roi des merciers — nous le savons par des documents un peu postérieurs [5] — n'était pas élu directement par les maîtres. Ceux-ci se bornaient à présenter cinq d'entre eux, parmi lesquels le chapitre de Saint-Georges choi-

1. L'original de cette charte nous a été conservé A. D., G, 355. Au même endroit se trouvent deux vidimus du duc Jean (15 avril 1377) et du duc Charles II (10 mai 1399). La charte a été publiée par LEPAGE, *Les Communes de la Meurthe*, t. II, p. 100, ... *que furent faites l'an de graice notre Signour mil trois cens et quarante, le mardi apres la feste sainct Vincent le martir on moys de janvier.* Ce mardi tombait le lendemain de la Saint-Vincent, le 23 janvier.

2. Voir sur Saint-Nicolas l'étude de M. MUNIER-JOLAIN, *L'ancien régime dans une bourgeoisie lorraine*, chez Berger-Levrault et Cie, 1885, particulièrement p. 285 et ss.

3. La charte de Raoul, du 23 janvier 1341, indique très nettement quels sont les membres de la confrérie : « nos merciers de Nancey, de Port et de Rozieres et tuit aultre mercier habitans en nostre terre et pooir, et especiaulment es foires de nostre ville de Nancy. »

4. Charte de Raoul : « Le tiers jour de la foire qu'est a Nancey ou moix de may. »

5. LEPAGE, *Annuaire de la Meurthe*, 1866, p. 38.

sissait celui qui lui plaisait le mieux ; le roi était investi de sa charge par le *bâton de monsieur saint Georges*. Les chanoines choisissaient aussi, parmi les cinq présentés, un lieutenant[1], pouvant remplacer le roi dans toutes ses fonctions. Le roi était assisté de quatre élus, nommés, ce semble, par les confrères. Mais ces élus ne pouvaient être pris que parmi les marchands de Nancy ou de Saint-Nicolas. Nous connaissons le premier roi de la confrérie : il s'appelait Jean de Maron et était originaire de Ceintrey[2].

Le roi et les jurés exerçaient sur les confrères une autorité assez grande ; tous les marchands de Lorraine leur devaient obéissance. Mais leur pouvoir augmentait au moment de la foire de mai. Le roi, après avoir pris l'avis des quatre élus, pouvait faire saisir les faux poids, les fausses balances, les fausses denrées. L'accusé était traduit en jugement devant le roi et les élus ; condamné, il devait quitter la foire. Il lui était interdit de vendre à l'avenir ; on défendait aux particuliers de lui rien acheter, jusqu'à ce qu'il eût fait satisfaction. Le roi surveillait aussi les mœurs des habitants de la foire. Il en chassait impitoyablement les femmes de mauvaise vie[3]. Il avait la police de la foire. Si quelques merciers se battaient ou faisaient « hutin », il s'interposait. Tous les membres de la confrérie étaient tenus de reconnaître sa juridiction ; celui qui, pour chose du métier, aurait eu recours à un tribunal laïque ou ecclésiastique, était mis hors de l'association.

Le troisième jour de la foire, le roi présentait au nom de la confrérie un cierge de deux quartes de cire à la collégiale Saint-Georges. Le premier roi, Jean de Maron, par exception, offrit un cierge beaucoup plus fort, pesant sept livres de cire. La collégiale touchait aussi la moitié des amendes prononcées et la moitié des droits d'entrée dans la confrérie : ces droits étaient considérables puisqu'ils s'élevaient à 60 sous de fors[4].

Cette corporation des marchands subsista jusqu'à la construction de la Ville-Neuve, et même jusqu'au XVIIe siècle. A diverses reprises, ses privilèges furent reconnus. En l'année 1564 et plus tard, le 1er février 1572, le duc Charles III interdit, sous peine d'amende, aux merciers étrangers de porter leurs marchandises en boîte ou panier dans les maisons particulières et de les étaler sur les places publiques, s'ils ne faisaient partie du « han »[5] — ce fut le nom de la corporation en Lorraine. Au XVIIe siècle, les statuts furent modifiés ; la corporation se dégagea de la collégiale ; elle devint laïque. Le

---

1. Il est question des élus et du lieutenant dans la charte de Raoul : Celui qui aurait violé les statuts « doit amendeis la maffection selonc ceu qu'il averoit meffait au reward des quatre qui seroient esleus de Nancey de Port ; et aultretant en puest faire li liutenans au maistre, si li maistres n'estoit presens au leu ».

2. Il est cité dans la charte du duc Raoul

3. Et li merciers qui moinroit aultre femme que la soie, li maistres l'en puet constraindre et faire departir. (Charte de Raoul.)

4. « Et ne puet on faire noveil mercier, c'il ne paie soxante soulz de fors, la moitie a l'englize de sainct Georges, et l'autre moitie aus compagnons merciers. » Celui qui prenait pour femme la fille d'un mercier ne payait que la moitié de cette somme. Le mercier qui succédait à son père ne payait rien, ce semble ; s'il épousait une femme en dehors de la corporation, il acquittait cinq sous de fors.

5. Lettres patentes imprimées, G, 355.

roi de la corporation n'est plus nommé pour un an, mais pour trois années; celui qui sortait de charge le 30 septembre, lendemain de la Saint-Michel, désignait trois candidats parmi lesquels la corporation choisissait son successeur; le roi élu nommait lui-même trois assesseurs, et tous les quatre devaient être confirmés par l'autorité temporelle [1]. Mais, peu à peu, le commerce devint presque libre en Lorraine; encore fallait-il alors une juridiction spéciale pour juger les différends entre les marchands. Le roi et les trois élus de la corporation remplirent cet office; ils devinrent, par la force des choses, des juges consuls, et, par édit du 28 novembre 1715, Léopold réorganisa cette juridiction consulaire [2].

Les marchands avaient donné l'exemple et s'étaient associés en une confrérie dont le siège était à la collégiale Saint-Georges. Les artisans, surtout ceux qui exerçaient un métier parant aux nécessités quotidiennes de la vie, ne tardèrent pas à les imiter. Sous le règne de Raoul, entre les années 1341 et 1343, il se créa cinq confréries d'ouvriers: ce furent celles des boulangers; des messecliers [3] ou massacliers, c'est-à-dire des bouchers; des *corvisiers* [4] qu'on appellera plus tard les cordouaniers, ceux qui travaillaient le cuir de Cordoue; des charpentiers ouvrant de la hache, et des maçons; enfin des menuisiers et tonneliers [5].

Nous ne possédons plus que la charte d'association des charpentiers et maçons; elle est datée du 1er avril 1341 [6]. Les confrères devaient élire chaque année un roi, chargé de porter le jour de la Saint-Georges un cierge d'une quarte de cire devant la statue du saint. Le cierge était acheté sur les deniers de la corporation. Celle-ci se chargeait en outre de faire brûler une lampe nuit et jour dans l'église, et de faire célébrer tous les mois une messe à l'un des autels. Avec le roi sont choisis quatre élus pour qu'en commun ils gouvernent la confrérie, reçoivent les nouveaux membres, établissent des statuts et punissent ceux qui y contreviennent. La moitié des amendes prononcées doit appartenir à Saint-Georges. Par un accord fait entre la confrérie et le chapitre, le 18 juin 1413, les chanoines se chargèrent de dire de quinzaine en quinzaine la messe qui auparavant se célébrait tous les

1. G, 355.

2. *Recueil des ordonnances*, t. II, p. 80; LEPAGE, *La juridiction consulaire de Lorraine e Barrois et la confrérie des marchands de Nancy* dans les *M. S. A. L.*, 1868, p. 1.

3. Ces deux confréries sont mentionnées dans la charte des charpentiers. Le roi « aurait teille fran chise come li maistres des belengiers et messecliers de Nancey ont et ont acostumei a avoir ».

4. Les corvisiers sont cités dans la même charte: « et que cilz qui roys seroit puisse corregier son annee durant per le conseil des quatre esleus tous ceaulz qui seroient de la dicte confrairie qui averoient meffait en ceu qui a lors mestiers appartanroit li uns envers l'autre, ensi comme font li maistres des *corvesies* et belengiers de notre dicte ville. »

5. A diverses reprises, G, 356, il est question de chartes données par le duc Raoul à la confrérie des tonneliers; elles n'ont pas été retrouvées.

6. Nous avons deux *vidimus* de cette charte, l'un du 20 novembre 1341, l'autre du 10 août 1378, G, 356. La charte de Raoul est datée : ... *que furent faites l'an de graice notre Signour mil trois cens quarante et un, le premier jour dou mois d'avril.*

mois ; mais les confrères devaient payer en plus 9 gros de cens chaque année, le 23 avril[1].

Toutes ces corporations restèrent, jusqu'au XVIIe ou XVIIIe siècle, soumises à la collégiale Saint-Georges. Elles célébraient leurs solennités dans l'église ; elles y faisaient leurs élections : elles versaient au chapitre une partie de leurs amendes. On les désignait sous le nom collectif de corporations du cloître Saint-Georges. Les hans qui se formèrent dans la suite s'affranchirent davantage de la collégiale et eurent une existence plus autonome. Jusqu'à la fondation de la Ville-Neuve se créent en notre ville les confréries et corporations suivantes. En 1408, les drapiers de Nancy s'associent pour faire concurrence à ceux de Saint-Nicolas-du-Port[2]. Charles II confirme aussi la corporation des bouchers[3]. En l'année 1442 apparaît l'association des ouvriers travaillant le fer ; la duchesse Isabelle, femme du roi René, donne des statuts aux maréchaux, taillandiers, forgerons, couteliers, compagnons fèbres (serruriers)[4]. Du roi René Ier date aussi la charte octroyée aux chamoisiers et pelletiers de Lorraine[5]. Sous René II et sous Antoine, alors que la guerre étrangère ou civile désole le duché, le mouvement est arrêté. Le 12 octobre 1554, le régent Nicolas de Lorraine donne une nouvelle constitution aux cordonniers[6] et aux bouchers[7] ; puis, à la fin du XVIe siècle, quelques ouvriers se constituent en nouvelles corporations : ce sont en 1568 les monnayeurs, ouvriers de la Monnaie du duc ; en 1573 les barbiers ou chirurgiens[8]. Mais quand la Ville-Neuve eut été créée, les corporations augmentèrent rapidement et, dans Nancy doublée, règne une véritable activité industrielle. Nous retrouverons ces corporations plus tard et nous dirons avec quelle jalousie elles ont gardé leur monopole et longtemps empêché tout travail libre.

Que de souvenirs éveille ainsi cette église Saint-Georges que Léopold puis Stanislas firent détruire ; elle était petite, mais elle enfermait de curieux monuments et elle est étroitement rattachée à l'histoire du duché. Ici, peut-on dire, a battu le cœur de la Lorraine ; et il faut répéter, en la quittant, le vers de Pierre de Blarru en sa *Nancéïde :*

... Templum non grande situ, verum arte decorum.

1. G, 356. Original ... *que furent faites l'an de graice notre Signour mil quatre cent et treize, le deixoctyme jour du moix de juing.*

2. Statuts : **A. D.**, B, 382, p. 76. DUVERNOY, travail manuscrit : Les Corporations ouvrières dans le duché de Lorraine et de Bar, aux XVe et XVIe siècles. Nous nous sommes beaucoup servi de cette étude, qui est une thèse présentée à l'École des chartes.

3. Cette confirmation est citée dans les statuts donnés par le régent Nicolas aux bouchers. Cf. n. 7.

4. **Bibl. de Nancy**, ms. 132 (2), f° 159. La charte date du 7 décembre 1442.

5. Nous n'avons que les statuts de confirmation du duc Antoine du 25 janvier 1514. **Bibl. de Nancy**, ms. 213 (116), f° 81.

6. LEPAGE, *Les Communes de la Meurthe*, t. II, p. 144.

7. *Id.*, *ibid.*, t. II, p. 136. Les chartes des bouchers sont confirmées de nouveau par Charles III le 2 mai 1565 et le 18 mai 1573.

8. LEPAGE, *Les Archives de Nancy*, t. I, p. 212.

V

Les événements qui se passèrent en notre ville durant le règne de Raoul sont, en dehors de la fondation de l'hôpital Saint-Julien et de la collégiale Saint-Georges, assez insignifiants. Isabelle d'Autriche exerça d'abord la régence au nom de son fils; et quelques démêlés entre elle et l'évêque de Toul, Thomas de Bourlémont, amenèrent des hostilités dans le voisinage de Nancy[1]. Quand Raoul fut majeur, il quitta le duché pour guerroyer en France, comme allié du roi Philippe VI de Valois. Il prit part aux premières escarmouches de la guerre de Cent ans et négocia, au nom du roi de France, la trêve d'Esplechin (1340). Il alla ensuite se battre contre les Maures d'Espagne, puis en Bretagne pour son beau-père, Charles de Blois. A son retour en Lorraine, il engagea une lutte contre l'évêque de Metz, Adhémar de Monteil. Pour le tenir en bride, il avait construit, au lieu dit d'Amelécourt, la forteresse de Château-Salins, et c'est dans la vallée de la Seille, autour de ce château et de la châtellenie épiscopale de Vic, que les hostilités se déroulèrent. Il y eut de part et d'autre des pillages et des surprises, jusqu'à ce qu'on traitât en 1344. Le duc rendit au prélat Rambervillers et Moyen dont il s'était emparé, et reçut en échange le château de Turquestein et les villages voisins[2]. Enfin il fut convoqué à l'ost par Philippe VI, au moment où le roi d'Angleterre, Édouard III, débarqué en Normandie, reculait vers le Nord. Mais, jeune encore, il mourut sur le champ de bataille de Crécy. « Le comte Louis de Blois, écrit Froissart, et le duc de Lorraine se combattirent moult vaillamment; mais ils furent encloz d'une route d'Anglois et Gallois et furent occiz, combien qu'ilz y firent moult prouesses[3]. » Le règne personnel de Raoul avait été de courte durée; encore passa-t-il loin de Nancy une partie de ce règne.

Les monnaies du duc Raoul sont rares, et quelques-unes ne portent point le nom de l'atelier où elles ont été frappées. Voici celles qui proviennent sûrement de Nancy : 1° Au droit, dans un cartouche curviligne, se trouve l'écusson de Lorraine : + R. DVX LOTORENGIE; au revers, l'épée en pointe est accostée de deux alérions : + MONETA D E NANCEI[4]. 2° A peu près le même droit; au revers, l'épée en pointe est accostée de deux écus-

1. Digot, t. II, pp. 230 et ss. Il ne faut avoir aucune confiance en l'ouvrage dit *Le Mémorial de Louis d'Haraucourt*. Aussi laissons-nous de côté tout ce qui concerne le prétendu siège de Liverdun.

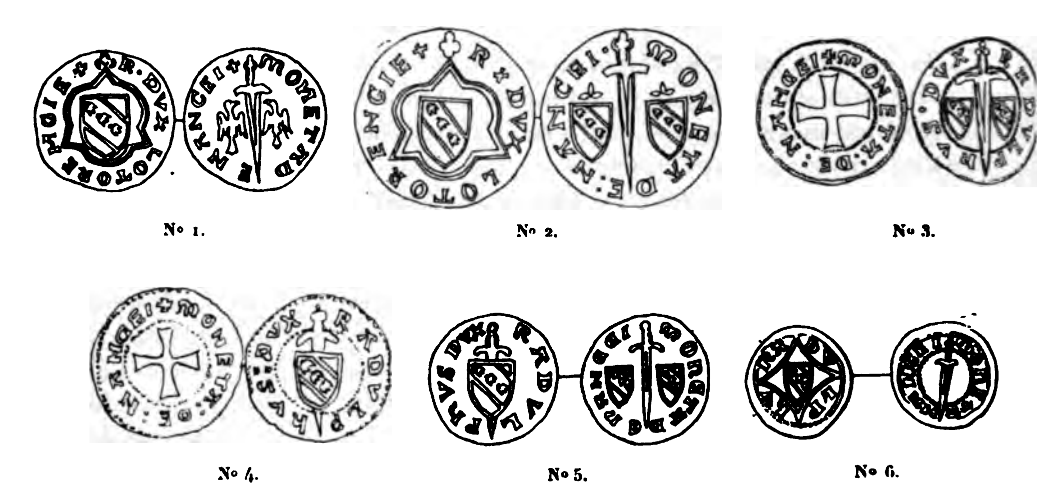
2. Dom Calmet, t. II, Pr., col. 612.

3. Froissart, liv. I, chap. 282.

4. De Saulcy, pl. V, n° 1.

sons de Lorraine, surmontés chacun d'un trèfle : MONETA DE : NANCEI[1]. 3° Au droit, on lit RADVLPHVS · DVX autour d'une épée en pointe qu'accostent deux écus de Lorraine; au revers, une croix pattée : ✠ MONETA : DE : NANCEI[2]. 4° Le même revers; au droit, la même légende entourant

MONNAIES DU DUC RAOUL



N° 1. N° 2. N° 3.

N° 4. N° 5. N° 6.

une épée en pointe sur laquelle se trouve placé un écusson de Lorraine[3]. 5° Même droit que précédemment nom du duc et épée surmontée de l'écusson; au revers, encore une épée, la pointe en bas, accostée de deux écussons de Lorraine[4]. 6° Un écu de Lorraine placé dans un contour formé de quatre arcs concaves, dont les angles coupent la légende RA DV LP HV; au droit, une épée en pointe : MONETA NANCEI[5].

---

1. De Saulcy, pl. V, n° 2; variantes n°s 3 et 5; *Catalogue* de Charles Robert, n° 1303.
2. De Saulcy, *ibid.*, n° 6; Charles Robert, n° 1306.
3. De Saulcy, *ibid.*, n° 9.
4. De Saulcy, *ibid.*, n° 12.
5. De Saulcy, *ibid.*, n° 8; Charles Robert, n° 1311.

CHAPITRE IX

Nancy sous le règne de Jean Ier (1346-1390).

---

§ I. *Jean de Nancy et la fondation de la chapelle Saint-Michel. — Règlement au sujet de cette chapelle. — Création de la congrégation des Pénitents en 1633. — Les Pénitents noirs de la Ville-Neuve.*

§ II. *Agrandissement de Nancy. — Les* Bourgets *englobés dans la ville. — La porte de la Craffe. — Étymologie de ce mot. — La nouvelle enceinte de Nancy : la tour de Sâr et la tour du Vannier. — Les deux tours de la Craffe. — Construction de la façade extérieure ; l'inscription en l'honneur de la Vierge. — La seconde porte de la Craffe, construite en 1598. — La statue de Charles III. — Les sculptures de Florent Drouin. — Modifications à la porte intérieure. — Le dôme et l'horloge. — L'ordre grec. — Les réparations de 1861 et de 1870. — Souvenirs qu'évoque cette porte.*

§ III. *Coup d'œil sur le règne de Jean Ier. — Les grandes compagnies. — Tournois à Nancy. — Le champ clos du 11 septembre 1386. — Les monnaies de Jean Ier.*

Au duc Raoul succéda un enfant au berceau sous la tutelle de sa mère Marie de Blois. On l'appela Jean Ier et son règne devait durer quarante-quatre ans, de 1346 à 1390. Sous ce règne, une nouvelle chapelle, plus tard haussée à la dignité de collégiale, est créée dans l'intérieur de Nancy. L'enceinte de la ville est reculée et une nouvelle porte, la porte de la Craffe, est construite du côté nord. De graves événements se passent à Nancy ou dans le voisinage de la cité ; la ville est le théâtre de tournois et de duels judiciaires qui ont eu à l'époque un grand retentissement.

I

En ce temps vivait à Nancy un chevalier assez riche, Jean de Nancy[1] ; il détenait un fief dans la ville. Il fonda une chapelle vis-à-vis de sa maison et la plaça sous le vocable de saint Michel, le grand saint dont la célébrité augmentait de toute celle de l'abbaye située au milieu du Péril-de-la-Mer,

---

1. En juillet 1351, Jean de Nancy *dit* Hoches vend à Jean de Toul, gendre de Chiedaul de Nancy à Poirrenon, femme de Jean de Toul, une maison à Nancy. A. D., G, 359. Par une charte du août 1344, le duc de Lorraine Raoul se reconnaît débiteur envers Ulrich et Jean de Ribaupierre une somme de 509 livres petits tournois et donne comme garants, entre autres, le seigneur Jean de

le saint qui apparaîtra à Jeanne d'Arc. La fondation semble remonter vers l'année 1350.

Les autres établissements religieux, le prieuré de Notre-Dame, la collégiale de Saint-Georges, ainsi que le curé de Saint-Èvre essayèrent de s'opposer à cette création ; ils voulurent même faire démolir la chapelle qui s'élevait. Mais un accord survint; Jean de Nancy fit toutes sortes de concessions, pour qu'on ne pût prendre ombrage de son humble chapelle. Les chapelains devront terminer leur grand'messe avant que commencent celles des autres églises; les offrandes faites par les fidèles à la chapelle devront être partagées entre le prieuré de Notre-Dame d'une part, le chapitre de Saint-Georges et le curé de Nancy d'autre part, sauf le jour de la Saint-Michel; les chapelains ne pourront avoir de cimetière; personne ne pourra se faire enterrer dans leur église, sans le consentement exprès des chanoines, du prieur et du curé et sans leur avoir payé les droits de sépulture. A certains jours de l'année, les chapelains étaient tenus d'assister aux offices des grandes églises : le jour de l'Assomption (15 août), au prieuré de Notre-Dame ; le jour de Saint-Georges (23 avril), à la collégiale; le jour de Saint-Èvre (15 septembre), à l'église paroissiale. A ces conditions, on permit de passer outre ; Jean de Nancy obtint l'autorisation de nommer les quatre chapelains qui devaient desservir la chapelle ; il s'engagea à veiller à leur entretien et à leur fournir tout ce qui était nécessaire pour le culte divin [1].

La chapelle ou l'église Saint-Michel s'élevait dans la rue à laquelle elle a donné son nom. Elle se trouvait à gauche, quand on vient de la Grande-Rue, dans la partie dont les maisons encore aujourd'hui forment saillie (au n° 17 actuel). Cette église, sans aucun caractère, bâtie au XIVe siècle, est restée debout jusqu'à la Révolution; une porte fort simple, surmontée d'une petite figure du saint y donnait accès; le bâtiment a été vendu comme propriété nationale, le 6 octobre 1793, et aussitôt démoli [2].

La chapelle, créée au XIVe siècle par Jean de Nancy, a pris, malgré ses origines modestes, au XVe siècle, le nom de collégiale; et les quatre desservants se sont appelés chanoines. Ils touchaient d'ailleurs une rente très modeste [3]. La collation de ces canonicats a appartenu, au cours des temps, à divers seigneurs successeurs de Jean de Nancy, aux d'Haraucourt, aux Raigecourt, aux Gironcourt. A cause du faible revenu, on dispensa bientôt les chanoines de la résidence, et, au début du XVIIe siècle, ils ne firent plus d'autre office en l'église que celui de la Saint-Michel (29 septembre) [4].

Nancy. (ALBRECHT, *Rappoltsteinisches Urkundenbuch*, t. I, p. 432.) Quelque temps auparavant, le 8 décembre 1341, un autre seigneur de Nancy, Renaud, était garant d'un autre engagement entre le duc Raoul et Jean de Ribaupierre. (*Ibid.*, t. I, p. 397.)

1. L'acte publié par LIONNOIS, t. I, p. 212.

2. LEPAGE, *Les Communes de la Meurthe*, t. II, p. 221.

3. Dans un registre des rentes des abbayes de Lorraine de la fin du XVIe siècle, on lit : Sainct-Michel en Nancy, les quatre prebendiers de l'église Sainct-Michel en la ville de Nancy, CLI francs, IX gros. A. D., B, 283, f° 90 v°.

4. LIONNOIS, t. I, p. 215.

L'église fut à ce moment louée par une congrégation religieuse : celle des Pénitents. A la fin du XVIe siècle s'étaient formées dans les villes du Midi des confréries laïques qui, en signe de pénitence, portaient un costume spécial, et suivaient les processions en poussant des hurlements et en se flagellant. On appelait les membres de ces confréries selon la couleur de leur costume : Pénitents blancs, Pénitents gris, noirs, bleus, etc. Le roi de France Henri III se fit affilier, en revenant de son royaume de Pologne (1574), aux Pénitents d'Avignon, et fonda une association semblable à Paris. Le duc de Guise, Henri le Balafré, le duc de Mayenne, le cardinal de Guise, entrèrent à leur tour dans l'association et la protégèrent. Les processions des Pénitents comptèrent parmi les spectacles les plus extraordinaires de la capitale, aux jours sombres de la Ligue. Antoine de Lenoncourt, second primat de Lorraine, fort attaché au souvenir des Guises, songea à introduire à Nancy cette congrégation des Pénitents ; il le fit en 1633, après les malheurs qui frappèrent en cette année la ville de Nancy, et donna pour siège aux confrères l'église Saint-Michel. Ceux-ci s'y assemblèrent tous les dimanches et fêtes pour y entendre les offices. La rue Saint-Michel prit pour ce motif, aux XVIIe et XVIIIe siècles, le nom de rue des Pénitents[1]. La chapelle des Pénitents montrait avec orgueil un morceau de la vraie croix, que le premier président de la chambre des comptes, M. Lefebvre, avait rapporté de Rome[2].

En l'année 1731, il y eut scission parmi les confrères. 80 particuliers s'érigèrent en congrégation nouvelle et portèrent, au lieu de la robe blanche, la robe noire. On distingua dès lors à Nancy les pénitents blancs et les pénitents noirs[3]. Les nouveaux venus achetèrent, le 22 décembre, pour une somme de neuf mille livres, dans la Ville-Neuve, la petite chapelle de Saint-Nicolas. Cette chapelle, située an coin S.-O. des rues actuelles de Saint-Thiébaut et de l'Équitation, avait été construite en 1719 après la destruction de la première église Saint-Sébastien, et avait servi, jusqu'à la construction du nouveau temple (1731), pour faire les baptêmes de la paroisse[4].

Les pénitents noirs se donnèrent à peu près les mêmes statuts que les blancs. Ils devaient se réunir, tous les dimanches et vendredis de l'année et à certains jours de fête, pour pratiquer en commun des exercices de piété. Ils s'engageaient à visiter les malades, les prisonniers, à assister et à ensevelir les condamnés à mort. Ils s'affublaient pour toutes ces cérémonies d'une ample robe noire et se couvraient le visage d'un capuchon qui ne laissait passer que les yeux. Ils élisaient chaque année un recteur, un vice-recteur, un grand custode, six conseillers et quelques officiers inférieurs. Le recteur veillait à l'entretien du culte divin : il était suppléé en cas d'absence

---

1. Dans la salle d'assemblée on voyait un portrait d'Antoine de Lenoncourt, peint en 1633. On y lisait cette inscription : *Antoine de Lenoncourt, primat 2e, abbé de Beaupré, prieur de Lay en 1612, Instituteur et Recteur de la Congrégation en 1633.*

2. *Journal du libraire* Nicolas dans les *M. S. A. L.*, 1899, p. 316.

3. Lionnois, t. II, p. 505.

4. A. D., H, 2353 ; Lionnois, *ibid.*

ou de maladie par le vice-recteur : le custode formait les novices et les préparait à la prise d'habit; les conseillers étaient consultés pour les questions difficiles[1].

L'évêque de Toul reconnut le 6 février 1732 la nouvelle association sous le titre de *l'Annonciation Notre-Dame;* il lui donna comme directeur le curé même de Saint-Sébastien. Le 10 février, le duc François confirma la corporation et le 20 on chanta la première messe dans leur chapelle. Le 26 août 1733, le pape Clément XII agréa le nouvel établissement et lui accorda quantité de privilèges et d'indulgences. Une série de messes furent fondées à cette chapelle et le produit en fut affecté aux frais du culte. Mais peu à peu la piété des membres de la congrégation se ralentit; en 1789, elle prononça elle-même sa dissolution et céda sa chapelle et les quelques biens qu'elle possédait dans le voisinage pour payer ses dettes[2].

Cette chapelle a valu parfois à la rue Saint-François où elle était située le nom de rue des Pénitents; et l'on distinguait alors la rue des Pénitents de la Ville-Vieille (rue Saint-Michel) et la rue des Pénitents de la Ville-Neuve; plus tard, à côté même de cette chapelle, sur l'emplacement du cimetière Saint-Sébastien, s'élèvera un manège de cavalerie et la rue prendra pour ce motif le nom de rue de l'Équitation[3].

Quand on évoque le vieux Nancy, il faut se représenter les processions parcourant les rues; et, mêlés aux nombreux moines et aux religieuses, les Pénitents avec leurs robes blanches ou noires, le visage caché par la cagoule, portant une torche à la main et « hurlant » de lamentables litanies.

II

Sous le règne de Jean Ier, la ville de Nancy reçut un agrandissement considérable. Nous avons vu que, précédemment, la cité avait la forme d'un rectangle qui s'étendait entre notre cours Léopold et le côté est de la Grande-Rue en un sens, notre rue de la Pépinière et une ligne au nord de la rue Saint-Michel en l'autre sens. Au temps de Ferri III, le palais ducal

1. *Règlement et statut. Vu et approuvé par Mgr l'Ill. et Rév. évêque et comte de Toul, pour être observé par les confrères de la congrégation royale des Pénitens de l'Annonciation Notre-Dame de la Miséricorde, de la Ville-Neuve de Nancy.* S. l. n. d., 24 pages, petit in-8°.

2. On trouvera tous les documents sur les Pénitents blancs A. D., H, 2353. — Voir les comptes de la congrégation de 1773 à 1785, H, 2354. Cf. le *Journal du libraire* Nicolas (*M. S. A. L.*, p. 290). Le 26 avril 1733, les Pénitents de Rome donnèrent des lettres d'asosciation aux Pénitents de la Ville-Neuve de Nancy. (*Ibid.*, p. 300.)

3. Courbe, *Les Rues de Nancy*, t. I, p. 190.

s'était dressé au coin nord-est de ce rectangle et, entouré de remparts et de fossés, montait la garde de la ville. Ce palais venait d'être flanqué, au temps du duc Raoul, de l'église et de la collégiale Saint-Georges; la rue qui longea ces constructions prit elle-même le nom de rue Saint-Georges et aboutit, du côté est, à une porte que l'on appela la *porte Sacrée*. Elle dut sans doute ce nom au voisinage du four sacré. Le 16 janvier 1425, Charles II donne en aumône au chapitre Saint-Georges une maison qui fut à Jean de Luiron, vicaire de cette église, « du côté de la porte sacrée[1] »; et nous voyons, par les anciens comptes de la collégiale, que les chanoines touchaient un cens sur une maison « seant en la rue sainct George au bout devers la porte sacrée[2] ».

En dehors du mur d'enceinte s'étaient bâtis des faubourgs : le faubourg devant la porte Saint-Nicolas du côté sud; et, du côté nord, deux groupes de maisons: le premier, le plus rapproché de la ville, le petit bourget, et le second, un peu plus éloigné, le grand ou haut bourget, c'est-à-dire le petit et le haut faubourg. Ce sont ces deux bourgets que Jean Ier résolut d'englober dans la cité. Il démolit l'ancien mur, abattit la porte Bezuel, et au nord, du côté du village de Saint-Dizier, construisit une nouvelle muraille et une nouvelle porte. La Ville-Vieille de Nancy avait dès lors atteint tout son développement du côté nord; jusqu'à la construction de la Ville-Neuve, elle n'éprouvera plus qu'une modification, lorsqu'en 1552, au temps de la Régence de Christine de Danemark, la place Neuve ou place de la Carrière sera englobée dans les murailles.

Les deux anciens faubourgs devinrent, après le recul des remparts, des quartiers de Nancy : le quartier du Petit-Bourget et celui du Haut-Bourget; ils comprenaient tout l'espace qui s'étendait entre le prieuré de Notre-Dame et les nouveaux remparts. C'était une série de maisons bâties irrégulièrement et que séparaient des ruelles assez étroites. Entre ces demeures s'étendirent longtemps encore des jardins et même des champs labourés. En 1409, l'abbé de Molesme donna au prieur de Notre-Dame l'autorisation d'accenser plusieurs héritages en nature de terres labourables « es rues de Nancy »[3], et sur ces terres s'élevèrent peu à peu des maisons payant redevance au prieuré. Peu à peu aussi, ces maisons furent mieux alignées et formèrent des voies. Le Haut et le Petit-Bourget devinrent de véritables rues entre d'autres rues; et bientôt leur nom fut déformé : il devint, par une sorte d'allitération, rues du Haut-

---

1. Lepage, *Les Communes de la Meurthe*, t. II, p. 109.

2. Comptes de 1465-1466 aux A. D., G, 615. « Item Guillaume Parue et sa femme sur leur maison seant en la rue sainct George au bout devers la porte sacree entre la maison Thomas Moitier et messire Jehan Willaume, XV sols. » Courbe, *Les Rues de Nancy*, III, p. 242, et Auguin, *La Meurthe*, dans *La Lorraine illustrée*, p. 398, ont voulu que ce nom de *porte Sacrée* soit l'ancien nom de la porte de la Craffe, et nous nous étions d'abord rangé à leur avis. Mais, dans ces comptes de 1465-1466, les deux portes sont mentionnées comme distinctes. « Item, les enffans Alison femme Mare sur leur partie de maison que fut Jehan Godeffrin le charpentier seant pres de la porte de la Craffe entre la maison Jehan Merlier et Jehan Mesme, II sols VIII gros. »

3. Cité par le chanoine de la Primatiale, dans dom Calmet, *Notice de la Lorraine*, t. II, p. 8.

Bourgeois et du Petit-Bourgeois. Ces vocables, qu'on voit apparaître dès le XVII[e] siècle, ne présentent absolument aucun sens[1].

A quelle époque exacte du règne de Jean I[er] eut lieu cet agrandissement de Nancy? Sûrement, il est antérieur au mois de décembre 1382, où nous trouvons une mention de la nouvelle porte[2].

Cette porte conduisait, du côté de Saint-Dizier, dans un canton qu'on appelait les Bordes. Là on avait dressé des huttes en planches où, en temps de peste, se retiraient les malheureux atteints du fléau; en temps ordinaire, les bordes couverts d'arbres formaient une promenade où venait s'amuser la jeunesse les dimanches. Un dimanche de l'année 1453, jeunes filles et jeunes gens qui s'ébattaient furent surpris par un orage épouvantable, et la foudre qui tomba produisit les effets les plus étranges. Les uns revinrent le cou tordu; d'autres avaient leur épée fondue dans le fourreau qui était demeuré intact, ou les pieds brûlés dans les souliers qui n'avaient eu aucun dommage. Le plus à plaindre était un armurier « qui eut l'empreinte du diable au dos, si horrible à voir que chacun se signait »[3]. A cause de ce voisinage, la porte prit au début le nom de porte des Bordes; ainsi elle est nommée dans un document du 14 décembre 1382[4]. Bientôt après, dans une pièce du 5 février 1405, la porte s'appelle « porte de la Craif »[5] et, un peu plus

---

1. COURBE, *Les Rues de Nancy*, t. I, p. 89.

2. Cf. *infra*, n. 4.

3. *Chronique de Lorraine*, p. 53.

4. Saichent tuit que Margueritte de Nancey, femme Jehan d'Argat, Katherine [de Nancey] femme Jehan Begel et Aulison dicte fillette, femme Jehan Bertrant le courvesier, toute trois suers et demorant a Nancey ont recognu et confessei de lour plenne voluntei qu'elles trois conjointement ont donnei pour Deu purement et en elmosne par pur et vrai don faict entre lez vifs senz rapeller et pour tous jours maix en heritaige au priour et curei de Nancey et a lour ecclises dous solz de fors de cens annuel et lez ont promix a paier et a rendre chascun an au dit priour et curei et a lour successours le londemain de Pasque communiant[a], sus la poinne dou double, et pour melleur seurtei a avoir au dit priour et curei d'estre bien paiei chascun an dez diz dous solz de cens et dou double, s'il y encheoit, les dictes trois suers dessus nommees lez ont assignei a panre et lever chascun an sus ung meix qu'elles ont en la voie de sainct Desier *emdroit la porte des Bourdes*, entre le meix Jehan Bourree d'une part, et le gerdin Jehan Hesselet le gruier d'autre part, auqueil meix li dis priour et curei poulroient aller pour le dit cens et pour le double, pour le demener au us et a la costume du paiix. Et est faicte ceste dicte donacion pour tant que li dis priour et curei et lour successours soient et seront tenus de faire en lour ecclise chascun an une foix l'anniversaire de Andreu le Rouxier, de Girardin le Poguetier, de Escellete lour femme, de lour peire et meire de elles trois meismes, de lour ancessours et successours. Si ont promix les dictes trois suers par lour foix donnees et sub l'obligacion de tous lours biens mobles et heritaiges presens et advenir qu'elle paieront a tous jours maix les dis dous solz de cens, et pourteront bonne warentie dou dit meix au dit priour et curei contre tous jusque a droit. En tesmongnaige de veritei, a la requeste des dictes trois suers, sunt ces presentes lettres seellees dou seel dou tabellion monseigneur le duc de sa court de Nancey, saulf son droit et l'aultrui. Que furent faictes l'an de graice notre signour mil trois cent quatre vingtz et deix, le quatorzeyme jour dou moix de decembre. (Le parchemin replié pour le sceau sur double queue.) A. D., G, 359.

5. Saichent tuit que honorable personne li sire Conraul Bourree de Nancey, prestre prevost de l'ecclise collegial sainct George de Nancey, ait recognuy et confessei de sa plenne voluntei qu'il, rewairdant et considerant la salvetei de son airme, ait donneir et donne pour Dieu purement et en elmonne pour tous jours maix en l'ecclise monssignour George de Nancey, au prevost et chapiltre de la dicte ecclise et a lour successours dous solz de fors de cens annuel que le dis sire Conraul ait ehu acquesteir a Poiresson Warenel de Nancey le boullengier, que Durant, filz Malkut de saint Desier et Jennette sa femme debvoient au dit Poiresson au jour de la saint Martin d'yver, a panre

a. Cette expression signifie *le jour de Pâques*.

ard, les mentions de ce nom sont fréquentes sous les formes « Craffe, Graffe, Escraffe »[1], etc.

On a discuté beaucoup sur l'étymologie de ce mot. Le chanoine de la Primatiale qui rédigea en 1619 un mémoire sur Nancy prétend que cette porte est ainsi dénommée « du nom d'un gouverneur gentilhomme napolitain de la Casa de Caraffa[2] », et sans doute, en sa pensée, ce gentilhomme aurait bâti la porte. Mais nul document ne nous parle de ce personnage, qui est aussi légendaire que le chevalier Mettius fondateur de Metz, ou Nanceius, fondateur de Nancy. On a voulu aussi rattacher ce mot à l'allemand *Kraft* (force), pour désigner une porte fortifiée[3]. L'étymologie n'est pas invraisemblable; nous trouvons en effet dans l'onomastique de Nancy beaucoup de mots allemands : le quartier du Crosne (*Krahn*), la Cafhouse pour la douane (*Kaufhaus*), le Somerhouse où se tenait autrefois l'école et où étaient gardés les seaux pour les incendies, dans la rue Pierre-Gringore[4]; mais ces vocables sont tous de date plus récente. Nous préférons voir dans le mot Craffe un ancien nom français, soit qu'il faille entendre par là quelques détails d'architecture, des coquillages[5] représentés sur les pieds-droits, ou encore des crampons de fer, grappe, grafe, retenant les pierres.

Cette porte des Bordes ou de la Craffe devait être, à la fin du XIVe siècle, d'une architecture encore assez primitive. Elle faisait pendant à la porte Saint-Nicolas, située au côté opposé de la Grande-Rue ou rue de la Boudière. Sur les autres côtés du rectangle étaient percées : vers l'est la porte Sacrée et une poterne qui mettait directement le palais ducal en communication avec la

---

sur une chaneviere seant on bain de saint Desier apres une aultre chaneviere qu'il ait de la maison de l'ospitaul, *devant la porte la Craif*, si comme ces choses appert par dous paire de lettres saellees dou sael dou taubellion de Nancey, dedans lesquelles ces presentes sont annexiees, que li dis signour Conraul ait donnee et delivrees aulz dis signours de chapiltre avec tout son droit, raison et action. Et est fait li dis sire Conraul cest dicte donation pour cause et raison d'une armaire de pierre seant on mur frontal de la dicte ecclise saint George entre le pourtal et la tour par devers le cloistre que lidis signour de chapiltre li ont donnee et octroieez pour tous jours maix pour mettre en ycelle armaire tout ses lettres en depos et lez lettres de sa chappelle de la priourei notre Dame. Sy ait promix le dis signour Conraul par sa foix donnee et sus l'obligacion de tous ses biens qu'il tanrait a tous jours maix ferme et estauble la donacion dessus dicte sens aller au contraire en meniere que soit. En tesmoignage de veritei, a la requeste dou dit signour Conraul sunt ces lettres saellees dou sael dou taubellion monsignour le duc de sai court de Nancey, sauf son droit et l'autruy. Que furent faictes l'an de graice monsignour mil quaitres cens et quaitre, le cinqyme jour dou moix de fevrier (Original scellé sur double queue du sceau du tabellionat de Nancy). A. D., G, 359. — A cette lettre sont annexées deux autres lettres, l'une du samedi après la fête de saint Luc l'évangéliste, 1387, par laquelle Garnis de Nancey clerc fils Jehan Warenel accense à Durant de Saint-Dizier et Jennette sa femme ce meix entre une chenevière « qui est de l'ospital St Nicholay d'une part et le ruip de St Desier d'aultre part », contre un cens de deux sous de fors; la seconde de la Saint-Vincent 1404 (22 janvier 1405, n. st.), par laquelle Poiresson Warenel le boulanger, héritier de Garnis, vend au seigneur Conraul pour trois petits florins ces deux sous fors de cens séant sur un meix « entre une chaneviere qu'il est de l'ospitaul saint Nicholay defuer Nancey d'une part et le ruip de Saint Dezier d'aultre part. »

1. Voir les plus anciens comptes de Saint-Georges, A. D., G, 614 (1435-1436), G, 615 (1465-1466), G. 616 (1469-1470), et les notes suivantes de notre ouvrage.

2. Dans Dom Calmet, *Notice de la Lorraine*, t. II, col. 9.

3. Auguin, *La Meurthe* dans *La Lorraine illustrée*, p. 398.

4. Courbe, *Promenades historiques*, p. 38.

5. Le mot *craffe* a ce sens dans les vieux textes français.

campagne — nous la retrouverons au temps des guerres de Bourgogne[1] —; vers l'ouest, la poterne Saint-Jean[2], et celle de Sarrette dont il est question dans un document du 27 février 1423, provenant du fonds du prieuré de Notre-Dame[3].

Entre ces portes et poternes couraient les murs de la ville qui étaient encore très simples, sans aucune défense de terre. De distance en distance des tours garnissaient la muraille. Du côté ouest, au sud de la poterne Saint-Jean, là où plus tard se dressera le bastion des Michottes, s'élevait la Grande Tour dont nous trouvons mention dès la fin du XIIIe siècle[4]; sur le même côté, entre la rue Saint-Michel et la rue de la Manutention actuelle, sans doute au point où s'arrêtaient les remparts avant l'agrandissement de Jean Ier, s'élevait la tour dite la tour de Sar, qui jouera son rôle dans les défenses de Nancy en 1475 et 1476[5]. Probablement cette tour doit son nom aux vastes terrains en friche (*sart, essart*) qui s'étendaient au delà des fossés. Du nom de la tour la poterne voisine fut appelée petite porte de Sar ou Sarrette, et ce dernier vocable devint dans la suite Sorrette. Une fontaine du voisinage prit cette désignation; on la transporta plus tard d'un autre côté, dans la Grande-Rue, près de la maison qui est aujourd'hui le n° 139[6]; elle fut encore une fois changée de place et mise à l'angle opposé, près du n° 141 actuel, où elle est indiquée sur le plan de La Ruelle[7]. En 1617, elle fut réparée par le fondeur David de Chaligny qui y fit plusieurs ouvrages en bronze[8].

Sur le côté nord du rempart s'élevaient deux autres tours qui remontent sans doute à l'agrandissement même de Nancy, par suite au règne de Jean Ier. L'une est la tour du Grand-Bourget; elle est mentionnée dans un acte du 12 août 1441 par lequel Warry de Châtenoy, secrétaire du roi René, vend au chapitre de Saint-Georges une maison avec ses usuaires « seant en la ville de Nancey, on lieu con dit sur la tour de la rue du Grand Bourget au chief desoubz, par devers la porte Lescraffe[9] ». L'autre tour à l'est portait le nom de la tour du Vannier. Il en est question dans les anciens comptes[10]. Ainsi, en 1530-1531, Humbert Pierrot, receveur du passage de Nancy, est employé « à la paie de l'ouvrage des murailles de Nancy, et ce pour l'échappement du

---

1. Cf. *infra*, p. 436. La porte Sacrée semble avoir disparu au milieu du XVe siècle. Il n'en est pas question lors de la guerre des Bourguignons.

2. *Chronique de Lorraine*, p. 229.

3. *Documents sur le prieuré Notre-Dame*, n° 55.

4. Cf. *supra*, p. 137 et 171.

5. *Chronique de Lorraine*, p. 230.

6. Lionnois, *Essais*, p. 381.

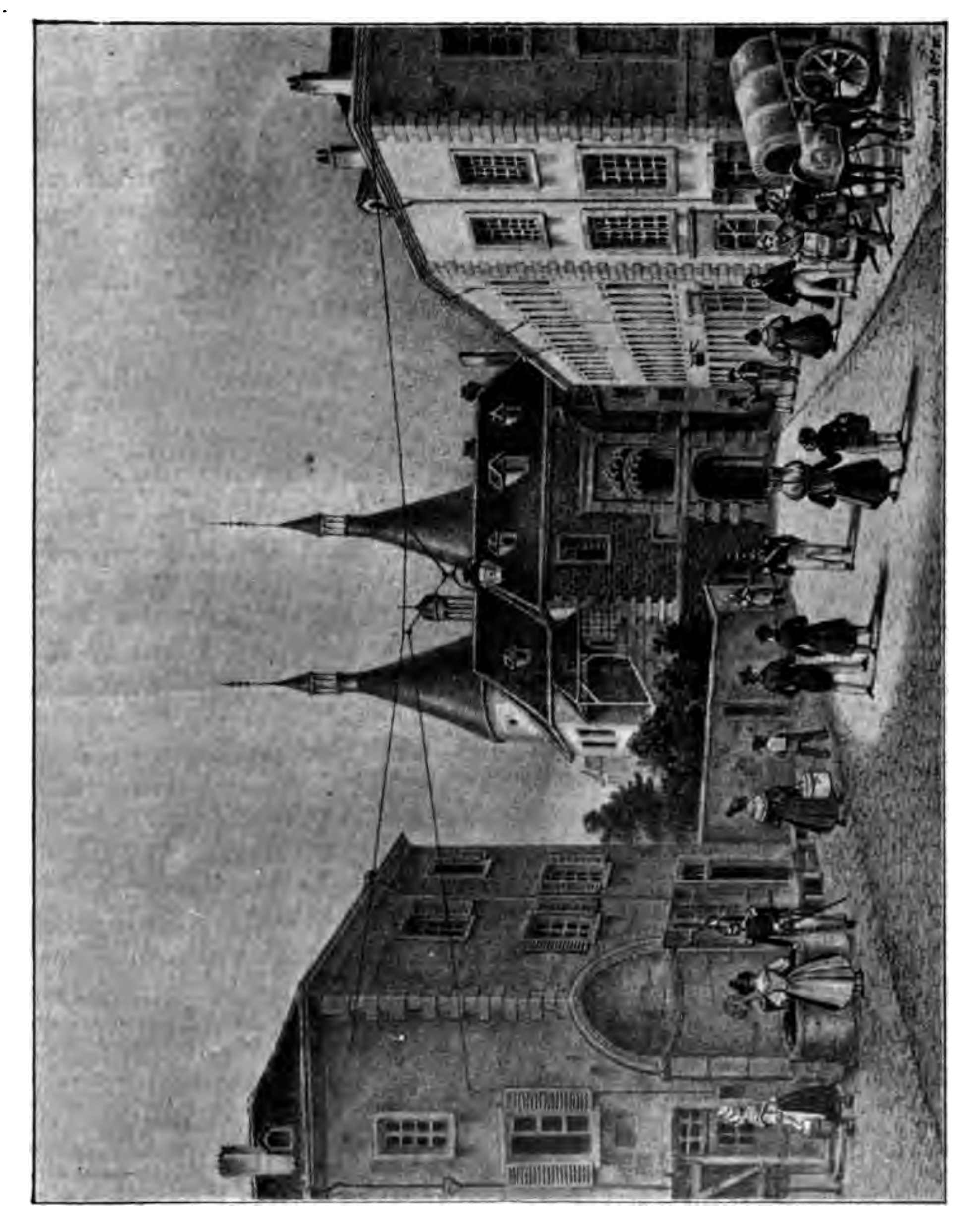
7. Au n° 43 du plan. Guilbert de Pixérécourt a placé cette fontaine Sorrette dans un décor de son drame : *Charles le Téméraire devant Nancy*.

8. Lepage, *Les Archives de Nancy*, t. I, p. 322; t. II, p. 212. La fontaine fut encore réparée en 1651, t. II, p. 249.

9. Lepage, *Les Communes de la Meurthe*, t. II, p. 112.

10. Voir plus loin, p. 270, n. 3, les comptes de 1463.

boulevard de la porte de la Craffe depuis la pointe d'icelui tirant vers la tour du Vannier[1] ». Or, tout récemment, lorsqu'ont été construits les Instituts de



PREMIÈRE PORTE DE LA CRAFFE FAÇADE EXTÉRIEURE
(D'après Thorelle, 1840.)

la Faculté des sciences et l'École de brasserie, on a trouvé les fondations de

1. A. D., B. 7608.

cette tour dont les murailles ont une épaisseur de plus de quatre mètres et dont le diamètre est d'environ 12 mètres. Sur ces anciens fondements fortement cimentés est construite la cheminée de l'École de brasserie[1]. Ces deux tours du Grand Bourget et du Vannier devaient marquer les deux extrémités du rempart du côté nord. Nous n'avons aucun renseignement sur les tours du côté est.

Un siècle après sa construction, la porte de la Craffe fut flanquée des deux tours rondes qui lui donnent un aspect si majestueux. Ces tours remontent exactement en 1463, à l'époque où Jean II gouvernait le duché. Le receveur de Lorraine, Jean Philippin, paie cette année-là au prévôt de Nancy, Jean Frichement, la somme de cent francs 12 gros « pour mettre et employer en l'ouvraige des deux tours qui presentement se font a la porte de la Craffe de Nancy[2] », et, cette même année, le duc achète à Jean Mesure de Nancy « une certaine maison qu'il avoit en la ville de Nancy au plus pres de la porte de la Craffe... que on fait abattre pour y faire et ediffier la tour gemelle de la dite porte[3] ».

La porte de la Craffe est un monument gothique de la fin du XIVe siècle, bâti en belles pierres de taille. Au-dessous de la voûte, d'étroites fenêtres éclairent des pièces. Le haut de l'édifice reposant sur des corbeaux forme saillie et donne à la façade un cachet pittoresque. Les deux tours, du XVe siècle, qui enserrent la porte la complètent admirablement. Elles se terminent par une toiture ronde que couronnent d'élégantes lanternes.

Dès l'origine, la porte ne devait pas seulement servir de défense à la cité; dans l'intérieur on établit les prisons. Ici furent gardés dès le début du XVe siècle les seigneurs faits captifs sur les champs de bataille et délivrés ensuite moyennant une forte rançon[4]. Ici furent enfermés les Nancéiens de marque qui avaient encouru la disgrâce de leur souverain. Dans ces chambres fut souvent appliquée la torture aux malheureux qu'on accusait de sorcellerie ou d'autres forfaits. Plus tard, pendant les occupations françaises, on y mettait sous clef les soldats qui avaient contrevenu à la discipline militaire.

Les deux tours de la Craffe venaient d'être achevées, lorsque éclata la guerre entre les Lorrains et les Bourguignons. Elles furent témoins des exploits par lesquels se signalèrent tour à tour les habitants de Nancy et les Bourguignons assiégés dans la ville; du haut de ses tours fut tiré plus d'un coup de

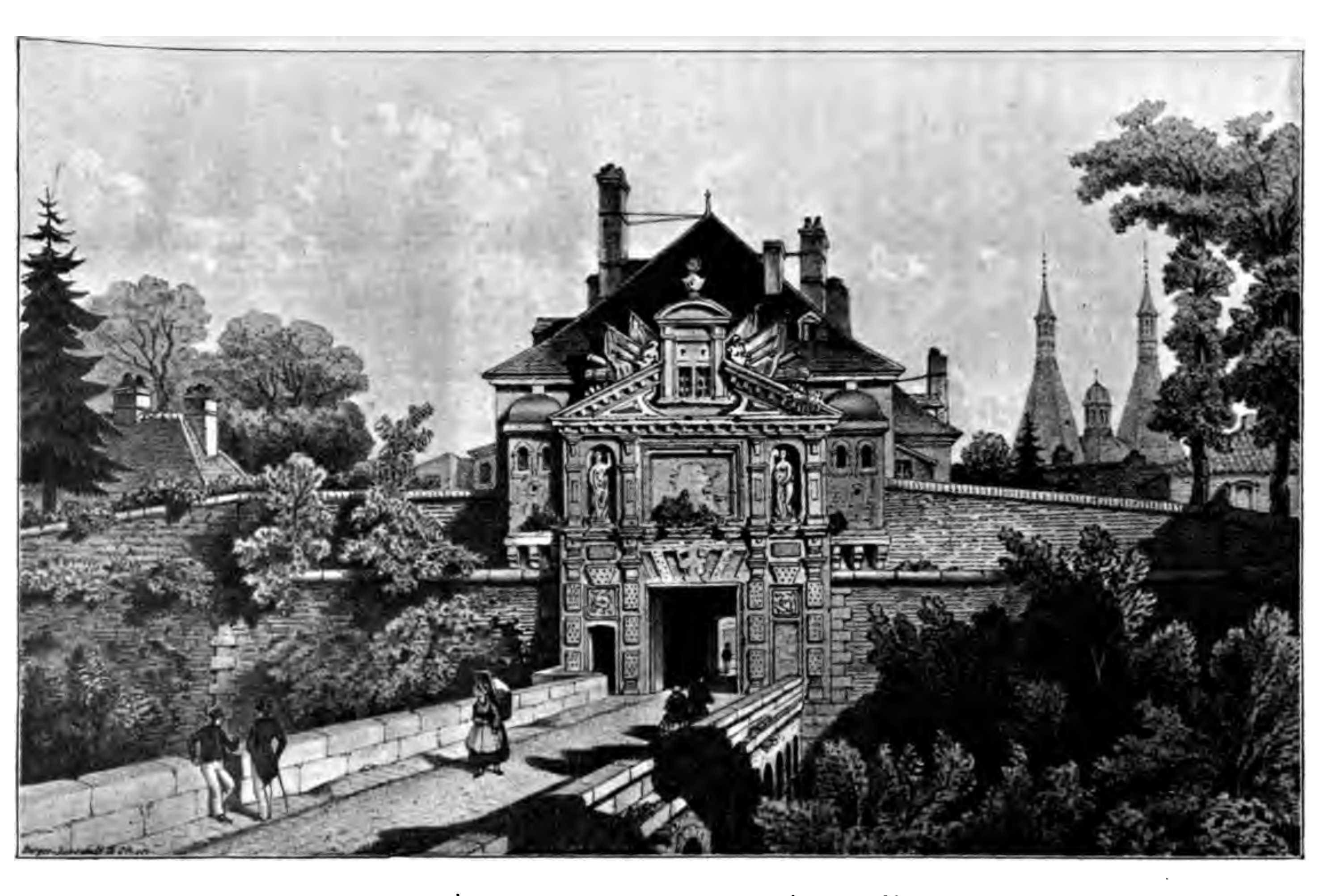
---

1. De cette tour partait un mur assez épais qui allait rejoindre la porte de la Craffe et qui se trouve sous l'Institut électro-technique; on a découvert une seconde muraille de forme crénelée du côté de la ville, en construisant les fondations de l'Institut électro-chimique; elle se dirige en oblique vers la rue de la Citadelle. La première muraille faisait partie de l'enceinte primitive, construite vers 1380; la seconde, du boulevard, qui fut commencé en 1505. (Cf. les Comptes de HUMBERT PIERROT, 1530-1531.) La tour du Vannier et ces deux murailles furent rasées quand on éleva, à la fin du XVIe siècle, le bastion le Duc.

2. Comptes de Jean Philippin, receveur de Lorraine, 1462-1463, A. D., B, 969, f° 523.

3. Cette maison se trouvait du côté est de la porte, du côté de la tour du Vannier. En effet, la citation continue : « ... de la dite porte qu'on fait présentement faire toute neufve en la partie de la tour le Vanier. » Cf. LEPAGE, *Les Communes de la Meurthe*, t. II, p. 114; A. D., B, 969, f° 526 v°.

4. Par exemple les prisonniers faits en 1407 à la bataille de Champigneulles.



DEUXIÈME PORTE DE LA CRAFFE. FAÇADE EXTÉRIEURE, 1840

ɩ CRAFFE

ıster_ *Histoire* ɇ

ɅIe

Débris des Fortifications de 1380..

Débris des Fortifications de 1505..

Bastions le Duc et le Marquis de la fin du XVIe siècle...

Bâtiments actuels ....

Echelle de 1 millimètre par mètre.

canon qui porta la mort dans l'armée assiégeante. Après la victoire de Nancy, le duc René II répara la porte et les tours qui avaient subi de grands dommages; il construisit la seconde façade en style Renaissance et la relia à la première façade et aux tours par une voûte hardie.

A la journée de Nancy, il avait fait représenter sur son étendard, porté par Jean Baude, l'image de l'Annonciation. Aussi, en reconnaissance envers la Vierge sous les auspices de qui il s'était battu et avait vaincu, il fit placer sur cette façade extérieure la Vierge avec l'ange lui donnant la salutation. A gauche de l'image, il fit graver en relief ces vers :

A l'angélicque Annonciacion,
Et hault legat de l'Incarnacion
Du Filz de Dieu, né de Vierge moult nette,
Rends le salut, come droit admonnete,
Dis, o mortelz, toy de front venant cy,
Ave Marie, espoir seul de Nancy[1].

Ce qui signifie : « Homme, toi qui viens à Nancy, rends le salut, — comme le devoir t'y appelle — à l'annonciation de l'ange, à celui qui a été le légat de l'Incarnation de Jésus, né d'une Vierge pure, dis : *Ave Maria,* car Marie est le seul espoir de Nancy. »

De l'autre côté, à droite, on mit ces quatre vers :

Vierge, de qui Dieu fut en terre né,
Tu donnas nom triomphant à René,
Duc de Lorraine, armé sous ton enseigne;
Mil. IIII. C. septante et six l'enseigne.

Ce qui signifie : « Comme nous l'apprend l'an 1476 (vieux style). » La bataille de Nancy fut livrée le 5 janvier 1477 (nouveau style)[2].

A la fin de 1792, on fit disparaître l'ange et la Vierge; on ordonna à un ouvrier de faire sauter les lettres des inscriptions qui étaient en saillie; la première seule, un A très orné, a subsisté; seulement les lettres se sont imprimées sur la pierre, et il arrive qu'on peut lire assez nettement l'inscription de gauche. Quant à l'inscription de droite, elle est en partie cachée par la maison qui, vers 1768, s'est bâtie dans l'intérieur de la Citadelle contre la porte[3].

A cause de cette statue de la Vierge, la porte de la Craffe a pris, au début du XVI[e] siècle, le nom de Porte Notre-Dame. Dans les documents, ce nom de Notre-Dame s'applique également bien aux deux portes qui entourent l'an-

---

1. Cette inscription a été mal publiée par Lionnois, *Essais*, p. 397, et *Histoire*, t. I, p. 21. Son texte fautif a été ensuite répété dans les diverses histoires de Nancy, notamment dans Cayon, p. 74. Le vrai texte a été rétabli par J. Rouyer, *Les Inscriptions de la porte de la Craffe, à Nancy, de l'époque de René II* dans le *J. S. A. L.*, 1881, pp. 181-187.

2. Cette seconde inscription est rapportée, avec une faute de métrique au dernier vers, à la suite de la *Vraie déclaration du fait et conduite de la bataille de Nancy* dans Commines, éd. Lenglet du Fresnoy, t. III, p. 495. Elle a été publiée correctement par J. Cayon, p. 74.

3. Lionnois, t. I, p. 22.

cienne citadelle. Aujourd'hui l'on a pris l'habitude, pour éviter la confusion, de réserver à la porte la plus rapprochée de la ville son ancien nom, porte de la Craffe, et de donner le nom de Notre-Dame à la porte extérieure, du côté de Malzéville.

Cette seconde porte était devenue tout à fait nécessaire, après les modifications qui furent apportées aux remparts de Nancy. Dès l'année 1505 la porte de la Craffe fut flanquée des deux côtés d'un boulevard ; à la fin du XVI[e] siècle, l'ingénieur Orphée de Galéan résolut de l'entourer de bastions. Au temps même où s'élevèrent les bastions le Marquis et le Duc, on commença la seconde porte. La date de 1598, qu'on peut lire encore aujourd'hui sur une plaque de marbre de la façade extérieure, indique le moment où la construction fut élevée. Le caractère de cette porte est tout différent de celui de la porte de la Craffe ; au lieu de l'architecture dite gothique, nous trouvons ici un échantillon du style fleuri de la Renaissance, avec pilastres rustiqués, niches, encorbellements, fronton triangulaire.

Du côté extérieur s'ouvre dans la ville une porte rectangulaire, flanquée de deux portes secondaires ; pendant très longtemps, celle de gauche seule était ouverte au public; celle de droite était entièrement remplie par de la pierre de taille. Sur la clef de la porte principale l'on avait sculpté les armes de Salm, et, au-dessus, dans un vaste encadrement, les armes de Lorraine. Les unes et les autres ont aujourd'hui disparu.

Au-dessus des portes secondaires, on trouve d'abord de très beaux trophées d'armes; puis deux statues, placées dans des niches et dans un état de conservation lamentable. L'une de ces statues, celle de gauche, tient dans sa main une couronne qui, aujourd'hui, est simplement en fer-blanc ; au-dessous on lit sur une plaque de marbre cette belle devise latine : *Scutum inexpugnabile æquitas,* l'équité est un bouclier qu'on ne saurait vaincre. A droite, une autre statue de femme est tout à fait abîmée [1]. C'est précisément au-dessous de cette statue qu'on trouve le millésime de la construction de la porte : MDXCVIII.

La porte se termine par un fronton triangulaire, avec une niche. Dans cette niche, qu'entourent des drapeaux, des étendards, des canons, se trouvait, avant 1792, une Vierge avec l'enfant Jésus; en 1863, sur l'initiative de Guerrier de Dumast, l'on a placé ici une statue du duc Charles III, œuvre du sculpteur lorrain Jiorné Viard, et qui était d'abord destinée au palais de l'Académie. Charles III tient en main une charte qui, à l'origine, devait être celle de l'Université de Pont-à-Mousson ; mais, quand la statue du duc eut été transportée sur cette porte, la charte devint celle de la ville de Nancy.

---

1. Comme nous l'a fait remarquer M. Léon Germain, ces statues, trop grandes pour les niches où elles se trouvent placées, semblent avoir été rapportées. La statue de gauche qui devrait représenter l'Équité n'en a aucun des attributs ; c'est plutôt une Victoire. Lionnois, d'autre part, prétend que la statue de droite est une statue d'homme. Par suite, nous pensons que les anciennes statues ont été détruites et remplacées après la Révolution par les statues actuelles. Celles-ci avaient à l'origine une autre destination. Peut-être proviennent-elles du parterre du palais ducal.



DEUXIÈME PORTE DE LA CRAFFE. FAÇADE INTÉRIEURE

(État actuel.)

Sur le socle on grava ces mots : « Charles III, duc de Lorraine et de Bar, fondateur de la Ville-Neuve de Nancy, fortifiée par lui suivant un système perfectionné qu'il appliqua à la Ville-Vieille, en construisant sa première enceinte bastionnée[1]. »

La façade intérieure de cette porte a été malheureusement fort mutilée. On y a percé une série de petites fenêtres qui en rompent l'harmonie. Mais on ne laisse point d'y admirer les quatre guerriers placés au-dessus de l'attique. Deux sont à cheval ; l'un brandit sa lance, l'autre son épée. Les deux autres sont à pied dans la posture du combat. Ces bas-reliefs sont ciselés avec un art merveilleux, de même que les trophées d'armes qui les surmontent. Les montants de la porte sont sculptés et à chacun d'eux s'accroche un personnage allégorique de facture très curieuse.

L'ornementation générale de cette porte est l'œuvre d'un grand artiste nancéien, Florent Drouin le jeune. Les armoiries aujourd'hui disparues, les trophées d'armes, les quatre guerriers, sont de son ciseau. Pour toute cette décoration, on lui paya, à lui et à ses aides, une somme de 4,000 francs de Lorraine, en vertu d'un contrat en bonne forme dont Lionnois a eu l'heureuse idée de nous conserver le texte[2]. Le marbre noir où on lit les inscriptions de la façade extérieure provenait de Dinant ; les marbres jaspés aujourd'hui disparus ont été pris dans les carrières de la montagne Sainte-Catherine. Si l'on veut bien saisir le caractère de cette porte, il faut par l'imagination rétablir les deux bastions qui l'entouraient ; il faut creuser devant elle les vastes fossés aujourd'hui comblés et jeter sur ces fossés le pittoresque pont qui y donnait accès du côté de Malzéville.

En même temps qu'on construisait cette seconde porte, l'on fit de grandes modifications à la première, à la vieille porte de la Craffe[3]. Du côté extérieur, on enferma la Vierge de l'Annonciation dans une niche Renaissance, avec colonnes torses très ornées, et au-dessus de cette niche l'on inscrivit la date de la restauration : 1615, en chiffres arabes. Cette modification fut faite par Élisée de Haraucourt, gouverneur de Nancy, dont on voyait jadis les armes sur la clef de la porte. Entre les deux tours on construisit en 1616 un petit dôme et l'on y plaça une horloge qui indiquait l'heure aux passants[4]. A cette horloge était même jointe une cloche, prise à l'église Saint-Èvre par permission spéciale de l'évêque de Toul, du 16 février 1617 ; le prélat la céda volontiers, parce qu'elle était discordante avec le carillon de l'église[5]. Nous regrettons que cette horloge ait dû être sacrifiée.

Mais la façade intérieure surtout allait subir une modification profonde.

---

1. *Est Républicain* du 26 septembre 1898. Le génie vient de faire réparer cette façade.

2. Lionnois, t. I, p. 23.

3. On fit des travaux de réparation à l'une des tours, la tour du guet, en l'année 1593-1594. (Lepage, *Les Archives de Nancy*, t. II, p. 191.)

4. Lepage, *Les Archives de Nancy*, t. II, p. 211. Le modèle de l'horloge fut fourni par l'architecte Gaspard des Jardins (*Ibid.*, t. II, p. 209.)

5. Lepage, *Les Archives de Nancy*, t. I, p. 317-318 ; cf. t. I, p. 322.

Devant cette porte on accola un ordre grec avec pilastres doriques et fronton triangulaire. C'était un véritable contre-sens, une hérésie d'architecture. La porte perdit entièrement son caractère. Ce changement eut lieu après qu'en 1633 et 1634, les Français eurent occupé la ville de Nancy [1]. Ils s'installèrent spécialement entre les deux portes, et de cet espace ils firent une citadelle dirigée autant contre la ville elle-même que contre un ennemi extérieur. Les boulevards qui, depuis 1505, entouraient la porte de la Craffe devinrent des réduits qu'un mur sépara de la ville : bastion de la Reine et bastion Saint-Louis; sur les cavaliers les canons furent dressés contre les Nancéiens; au haut de la porte de la Craffe des meurtrières furent percées dans la direction même de la ville; un fossé sépara entièrement de la cité la porte et les réduits, s'étendant le long de notre rue de la Craffe et derrière les maisons de la rue Braconnot [2]. Et il en fut ainsi jusqu'à la fin du XVIIe siècle; et encore, au début du XIXe siècle, un parapet dominait l'ancien fossé et, du haut de ce parapet, fort pittoresque était la vue sur les deux tours de la Craffe [3]. On accédait de cette hauteur à la Grande-Rue par une porte percée sous une maison.

En l'année 1770, on dégagea les abords de la porte et au devant d'elle, on construisit deux maisons basses en forme de fer à cheval, avec des piliers que surmontent des trophées militaires [4].

La porte conserva son ordre grec jusqu'en l'année 1861, où le génie militaire — qui en était devenu le propriétaire — y fit faire d'importants changements. M. le commandant Trancart rendit à la façade son ordonnance gothique. La porte d'entrée se termina par un arc en tiers-point. Dans une niche qu'on retrouva sous les additions parasites on plaça une statuette de la Vierge noire qu'on venait de découvrir dans le grenier d'une maison voisine [5]. Tous ces changements méritent d'être approuvés, et nous ne pouvons que souscrire à ce jugement porté par un journal de l'époque : « Nous devons des remerciements à l'officier qui, au lieu d'entretenir purement et simplement l'affreux placage qui déshonorait la porte de la Craffe, s'est préoccupé de la question d'art et a cherché autre chose encore que l'utile dans ses travaux de restauration [6]. » Mais à ce moment aussi furent commis quelques anachro-

---

1. M. Lucien Wiener possède un dessin d'Israël Silvestre qui montre la porte avant qu'on l'eût affublée de ce placage antique. Par suite, il est assez probable que cette modification n'eut lieu que sous Louis XIV.

2. Voir le petit plan de Nancy de Beaulieu et le plan de la Citadelle; sur le plan de la ville, la direction du fossé est bien indiquée.

3. Voir la vue que nous publions, p. 281. Cf. notre étude *Les derniers vestiges des remparts de Nancy* dans les *M. S. A. L.*, 1898, p. 483. Le parapet disparut vers l'année 1835, à la suite d'un échange de terrains entre la ville et M. Frégeville, propriétaire de l'hôtel Fontenoy, dans la rue du Haut-Bourgeois.

4. *Les Transformations de Nancy*, p. 50. En 1774, on redressa la rue de l'Opéra (rue Braconnot) et la Grande-Rue, près la porte de la Craffe. Quand on supprima le parapet le long de la rue de la Craffe, on construisit des deux côtés des maisons basses qui s'harmonisent avec le fer à cheval.

5. Sur les Vierges noires, cf. J. Langer, *Das Bild der schwarzen Mutter-Gottes in der St. Johann-Kirche zu Luxemburg*, dans les *Publications de l'Institut grand-ducal du Luxembourg*. 1895, p. 36.

6. *Journal de la Meurthe* du 17 décembre 1861. On venait, à cette date, d'enlever les échafaudages qui longtemps masquèrent cette façade.

nismes. La date de 1336 qu'on inscrivit sur la clef de voûte est manifestement fausse; en cette année, sous le règne du duc Raoul, la porte n'existait pas encore. Puis, pourquoi, au-dessus de la Vierge, avoir placé le chardon de Nancy et avoir dessiné en creux une croix de Lorraine? Ces emblèmes ne sont devenus ceux de la ville et du duché que longtemps après la construction de la porte, à la fin du xv[e] siècle, comme nous le verrons plus loin. On peut aussi critiquer la fantaisie des portraits qu'on sculpta sur la façade : près de la Vierge, ceux des ducs Jean et Raoul; autour de la croix de Lorraine, ceux de Charles II et de René II. A côté des noms de ces derniers, l'on a placé deux dates : celle de 1407 rappelle la victoire de Champigneulles — nous en ferons bientôt le récit; — celle de 1477 évoque tout de suite la grande bataille de Nancy.

Plus loin, au milieu de la voûte, le commandant Trancart pratiqua une ouverture circulaire, une autre semi-circulaire près de la façade extérieure; elles éclairent l'intérieur de la porte; la dernière a permis de découvrir des moulures assez élégantes[1] qui ont été restaurées avec goût, et auxquelles on a ajouté les alérions de Lorraine. Sur les pilastres autour de cette façade, on a gravé les deux dates de 1498 et de 1515. Elles ne nous paraissent pas heureusement choisies et le sens nous échappe; 1498 est la date de la construction du pont de Malzéville; 1515 celle de Marignan, où combattit le duc Antoine. Nous ignorons pourtant si le commandant Trancart a songé à ces faits.

En 1870, pendant la guerre, la porte subit une dernière modification. Comme la circulation devenait chaque jour plus active, les piétons qui s'engageaient sous cette voûte couraient un véritable danger. Aussi l'on perça pour eux, de chaque côté à la base des tours, un passage[2]. Malheureusement ces passages ont rompu l'harmonie des lignes et nuisent à l'ensemble du monument.

Cette porte est devenue, par la loi du 25 mars 1877, propriété de la ville de Nancy, avec tous les terrains de l'intérieur de la citadelle qui n'appartenaient point à des particuliers ou qui n'étaient point effectivement occupés par l'armée. La municipalité permit au Cercle du travail de l'occuper, d'y tenir ses séances et d'y organiser des conférences. Mais quand, en 1898, eut été créé à Nancy le 20[e] corps d'armée, la ville loua ces locaux aux soldats. La porte de la Craffe est de nouveau, comme à l'origine, une prison militaire.

Nombreux sont les souvenirs historiques attachés à ces portes Notre-Dame. Par ici les ducs de Lorraine ont fait souvent leur entrée dans la capitale et juré de respecter les privilèges de la noblesse et du clergé. Par ici, le 1[er] avril 1634, se sont échappés le duc Nicolas-François de Lorraine et sa

1. Ce fait prouve que la voûte a été souvent remaniée; les moulures ont été couvertes sans doute au temps de la citadelle française.

2. *Les Transformations de Nancy*, p. 92.

jeune femme Claude, sous des habits vulgaires de paysan, la hotte sur l'épaule; et ils ont sauvé la dynastie ducale dont les Français avaient juré la perte. Ici ont campé longtemps les Français qui occupaient militairement le duché. Ces portes doivent être épargnées et pour leur valeur artistique et pour le rôle qu'elles ont joué dans l'histoire de Nancy[1]. Ce serait un véritable crime que d'y toucher, et nous espérons bien que jamais semblable méfait ne sera commis. Que notre édilité fasse passer tout autour de ces portes les voies qui sont devenues nécessaires pour la circulation!

III

Pendant tout le règne de Jean Ier, la Lorraine fut troublée par de nombreuses dissensions. Le duc n'était âgé que de quelques mois à la mort de son père, et la régence fut exercée par sa mère Marie de Blois. Les seigneurs profitèrent de cette minorité pour faire augmenter leurs privilèges; et souvent les barons des États voisins, notamment l'évêque de Metz, se jetèrent sur les terres ducales. Pour comble de malheur, la peste causa dans toute la région de terribles ravages, et, en 1349, la ville de Nancy fut décimée, sans du reste que nous possédions sur le fléau de plus amples détails. Vers 1360, le duc Jean fut déclaré majeur; mais il passa la plus grande partie de son règne loin de ses États; il lutta comme volontaire dans les rangs des chevaliers teutoniques contre les païens de la Lithuanie (1363); il guerroya en Bretagne où il assista à la bataille d'Auray (1364); il combattit avec Charles V lors de la reprise de la guerre contre les Anglais (1369); il défit les Flamands sur le champ de bataille de Rosebecque (1382)[2]. Entre deux campagnes seulement il apparaissait dans ses États, où il s'efforçait de faire régner la paix et une bonne administration. Il les protégea contre les routiers qui, ayant à leur tête le fameux archiprêtre Arnaud de Cervole, s'étaient répandus dans le pays en l'année 1365; il s'opposa à eux entre Saint-Nicolas-de-Port et Laneuveville, garantit ainsi sa capitale et les força de se retirer vers le nord et vers l'ouest, du côté de Verdun et de Bar-le-Duc[3].

Le duc Jean Ier donna aussi à Nancy de grandes fêtes, notamment des tournois où paraissait la chevalerie des environs. Parmi les plus brillantes de

1. L'ingénieur Dosse, en 1808, voulait faire une promenade qui aurait uni la Pépinière au cours Léopold par les bastions le Duc et le Marquis; son idée était ingénieuse, mais elle avait le tort de sacrifier les tours de la Craffe. Voir son plan à la bibliothèque du Musée lorrain.

2. FROISSART, éd. Kervyn de Lettenhove, et les histoires générales de Lorraine: DOM CALMET, t. II, col. 530 et ss.; DIGOT, t. II, p. 257 et ss.

3. *Chroniques de Saint-Thiébault de Metz*, p. 105 et 106; AIMÉ CHÉREST, *L'Archiprêtre*, p. 329-330. L'archiprêtre se retira de Saint-Nicolas-de-Port à Barizey, puis à Vaucouleurs et à Verdun.

ces joutes on compta celles qui furent célébrées en avril 1382 et où parut Henri de Bar, fils du duc Robert et héritier présomptif du duché. Il était accompagné d'un cortège nombreux de gens de distinction et avait amené



PREMIÈRE PORTE DE LA CRAFFE VERS 1830. FAÇADE INTÉRIEURE

(D'après une lithographie d'Engelmann.)

avec lui environ 120 chevaux; quelques-unes de ces bêtes furent blessées pendant le tournoi [1]. Nancy fut aussi à ce moment le théâtre de duels retentissants. Depuis la fin du XIe siècle, les ducs de Lorraine portaient le titre de

1. SERVAIS, *Annales historiques du Barrois*, t. II, p. 41-43.

marchis[1] et, en cette qualité, ils devaient présider tous les duels judiciaires entre la Meuse et le Rhin. Longtemps même après que le duché de Lorraine



PREMIÈRE PORTE DE LA CRAFFE VERS 1840. FAÇADE INTÉRIEURE

(D'après Thorelle.)

eut été déclaré souverain, les ducs prêtaient hommage au roi d'Allemagne

1. E. Briard et H. Lepage, *Des Titres et prétentions des ducs héréditaires de Lorraine* dans les *M. S. A. L.*, 1885, p. 310.

pour cette dernière fonction[1]. Or, en 1385, deux gentilshommes du Hainaut, les sires de Chin et de Cavrines étaient divisés par une haine fé-



PREMIÈRE PORTE DE LA CRAFFE. FAÇADE INTÉRIEURE

(État actuel.)

roce; le premier envoya au second une lettre de *défiance:* « Nous vous

1. Cf. la dissertation de Dom Calmet *Sur le titre de marchis que prennent les ducs de Lorraine*, au tome III, col. I-XII.

mandons que, hors du reaulme de France, de la conté de Flandres, de la ducé de Brabant et de la conté de Haynau, vous veulliez eslire place, quele qu'il vous plaist, là où nous puissons combattre emsamble, corps à corps. deux contre deux, quattre contre quattre, ou six contre six, gentilz hommes. » Le second releva le défi, et il fut décidé entre les deux adversaires que le duel aurait lieu en Lorraine et que le juge du débat serait Jean Ier. Celui-ci leur assigna camp en son hôtel, en la ville de Nancy, le 11 septembre 1386; il leur envoya aussi un sauf-conduit pour eux et leur suite. Les deux adversaires convoquèrent leurs parents et amis : chacun réunit une troupe de plus de 300 cavaliers. Chacun aussi s'exerçait dans l'art de l'escrime; Cavrines apprenait à Lille « le tour de bataille » de messire Simon Rym, un bretteur qui avait eu d'heureux et retentissants duels. Il arriva à Nancy le 6 septembre et à l'entrée de la porte sur l'ordre du duc, furent saisies toutes les armures, « haubregons, bachinets, cappeaux, plates, glaves, haches, espées », excepté seulement les « harnasch appartenant à la bataille et au corps dudit de Cavrines ». Le lendemain, mêmes précautions furent prises quand se présenta le sire de Chin. Les jours suivants, Jean Ier et son conseil essayèrent en vain de procurer appointement entre les deux adversaires; tous les pourparlers échouèrent. Le jour du combat est enfin venu; les champions se confessent pour être en état de grâce s'il faut mourir; ils jurent qu'ils n'ont sur eux « pierre, herbes, ne parolles escriptes », qu'ils ne comptent que sur Dieu et la force de leur corps. Puis on les mène dans le parc, « lequel estoit bien court et estroit ». A côté de chacun d'eux sont placés deux gentilshommes. Le sénéchal de Lorraine, le sieur de Thelod [1], « canu et moult notable chevalier et preudhomme renommé », devait donner le signal et diriger le combat. Il tenait son chapeau à la main, avec lequel il devait faire trois signes; le premier est donné, « touttes gens eulx tenans si coy, que mot ne y fut ouy sonner, ne toussir »; puis le second « appres le espace d'ung *Pater noster* »; enfin, avant de faire le signe définitif, « il se agenoulla à terre, gettant ses mains et yeulx devers le ciel, disant, comme il sambla, aulcune oroyson devers Dieu, bien brief, et puis se saina (*se signa*) de la main dextre, au lever, par très bonne et devote maniere », et il agita son chapeau pour la troisième fois. Mais aussitôt Jean Ier cria : « Aval! » Les deux chevaliers qui se trouvent à côté des adversaires se jettent sur eux, les séparent; le duc descend dans la lice et fait commandement aux champions de lui obéir, sur leur vie. Il se rend en la chambre de chacun d'eux, leur ordonne de désarmer et les invite à souper au palais pour sceller la réconciliation. La fille du duc, Isabelle de Lorraine [2], qui venait de se marier à Enguerrand VII, sire de Coucy, obtient par ses prières et sa bonne grâce que les adversaires

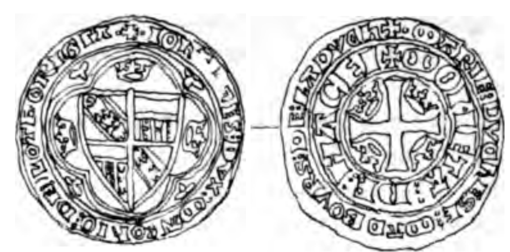
---

1. Le ms. porte le Sr de Hélo. Nous croyons qu'il faut lire Thélod. Jean de Thello est mentionné parmi les exécuteurs du testament de Jean Ier. (Dom Calmet, t. III, Preuves, col. 405.) Thélod, c. de Vézelise.

2. Elle était née du premier mariage du duc avec Sophie de Würtemberg. En se mariant, elle renonça, par acte du 8 mars 1386, à toute prétention sur le duché de Lorraine.

acceptent l'arbitrage de son père. Ils quittent Nancy le lendemain 12 septembre et, après d'assez longues négociations, cette grosse querelle fut apaisée. Il nous a paru utile de rapporter cet épisode qu'un chroniqueur contemporain nous a exposé[1] et dont on s'entretint beaucoup à l'époque à Nancy. Le duc Jean Ier pour ce duel dut faire de très grands frais; ils se montèrent, dit-on, à 5,000 ou 6,000 francs[2].

Sous le règne de Jean Ier, l'atelier monétaire de Nancy continua de se montrer actif. On possède quelques fort belles pièces frappées dans notre ville au nom de Marie de Blois comme régente, et de son fils Jean. On lit au droit : · + · IOHANNES : DVX : MARCHIO : DE : LOTHORIGIA ; et on voit au centre, dans un contour de quatre arcs, l'écu écartelé de Lorraine et de Blois[3] ; au-dessus et de chaque côté une couronne; dans les angles rentrants du contour une feuille de trèfle. Au revers, en légende extérieure : + · MARIE : DUCHESE : MANBOVRS : DE : LA DVCH, et en légende intérieure : + MONETA : DE : NANCEI avec une croix pattée cantonnée de quatre couronnes[4]. De cette pièce où l'on remarque l'assemblage curieux d'une légende romane avec des légendes latines, nous possédons une série de variétés. Ici les angles rentrants du contour sont ornés, au lieu de feuilles de trèfle, de tourelles[5]; là le nom de Lorraine est écrit avec des variétés d'orthographe : LOTHORIGIE ou LOTHORIGEI[6]; ailleurs enfin, au lieu du nom de Marie, on lit la phrase latine : + : BNDICTV : SIT : NOME : DN : NSI : DEI : IHV : XPI :[7] (*Benedictum sit nomen Domini nostri Dei Ihesu Christi*).



MONNAIE DE MARIE DE BLOIS

Quand Jean Ier fut devenu majeur, il reprit d'abord les types de son père Raoul : IOHANNES : DVX · MARCHIO ·, avec l'épée la pointe en bas, entre deux écussons de Lorraine; au-dessus de chacun d'eux un trèfle et au-dessous une rose. Au revers : + MONETA · D : NANCEIO : IN : LOTHOR avec l'écus-



MONNAIE DE JEAN Ier

1. Ce chroniqueur est sans doute Henri d'Espierres, frère du sire de Cavrines. La relation de ce duel nous a été conservée dans un manuscrit de la Bibl. nationale, fonds français, n° 11602, calligraphié en 1528 pour Simon du Chastel de la Howarderie, écuyer, descendant du sire de Cavrines. Elle a été publiée par Félix Brassart et le comte du Chastel de la Howarderie-Neuvireuil sous le titre : *Relation du champ clos de Nancy du 11 septembre 1386*. Tournai, Vasseur-Delmée, 1898, 104 pages.

2. Relation citée, p. 79.

3. Les armoiries de Blois sont : de gueules à trois pals de vair au chef d'or chargé d'un lambel d'azur.

4. DE SAULCY, p. 65, pl. V, n° 13 ; CH. ROBERT, *Description de la Collection*, n° 1314.

5. CH. ROBERT, n° 1312.

6. *Ibid.*, n° 1313, 1315.

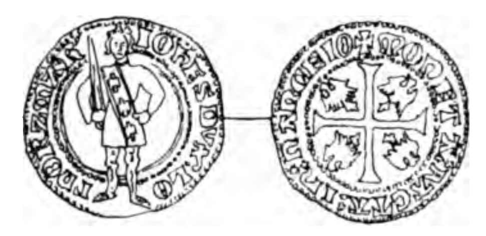
7. DE SAULCY, pl. VI, n° 1 ; CH. ROBERT, n° 1321.

son de Lorraine dans un cartouche curviligne et des trèfles dans les angles rentrants[1]. Les légendes varient souvent et aussi l'image ; nous retrouvons quelques emblèmes que nous connaissons déjà : l'aigle, la croix pattée, etc.[2].

Mais voici des représentations tout à fait nouvelles. Le duc est figuré lui-même à mi-corps et de face, vêtu d'une cotte de mailles : à l'épaule gauche il porte l'écu de Lorraine et de la main droite tient une épée levée. + JOHANNES ✣ DVX ✣ MARCHIO. Au revers, on voit un aigle essorant sur un écusson de Lorraine incliné. + MONETA ✣ DVCIS ✣ LOTHORIG[3]. Ailleurs, on nous montre le duc debout, de face, couronné de roses, tenant de sa main droite son épée appuyée contre son épaule, et portant un vêtement avec une large bandoulière aux armes de Lorraine. IOHES DVX . LO THOR ZMAR'. Au revers une croix cantonnée de quatre alérions. + MONETA : FACTA : IN : NANCEIO[4]. Une série de monnaies portent un aigle perché sur




MONNAIE DE JEAN Ier




MONNAIES DE JEAN Ier

un heaume ou sur un écusson de Lorraine ; elles présentent de nombreuses variétés. Ici nous voyons l'aigle sur un écusson ∘ IOHANNES ∘ DVX ∘ LOTH' ∘; au revers l'épée en pal accostée de deux grandes roses MONETA ∘ FCA' ⁝ IN ∘ NANCEIO[5]. Là on lit : IOHS : DVX MARCHIO; le heaume qui porte l'aigle est lui-même placé sur un écusson de Lorraine incliné ; au revers : + MONETA ✣ DE ✣ NANCEIO sur un écusson de Lorraine incliné[6]. — Là, à peu près même droit, sauf la légende qui est : ✣ IOH'ES : DVX LOT'MARCH' ; au revers une épée en pal accostée de deux écus de Lorraine : MONETA ⁝ FCA ⁝



MONNAIE DE JEAN Ier

1. De Saulcy, p. 69, pl. VI, nº 3 (d'après le *Recueil* de Mory d'Elvange).
2. De Saulcy, pl. VI, nº 5, nº 8, etc.
3. Charles Robert, nº 1340.
4. De Saulcy, pl. VII, nº 15; Ch. Robert, nº 1337. Le signe Z signifie *et*; MAR est l'abréviation de Marchio.
5. De Saulcy, pl. VI, nº 14; Ch. Robert, nº 1330.
6. De Saulcy, pl. VI, nº 11; Ch. Robert, nº 1327.

IN ⁝ NANCEY ⁝ [1]. Le droit est toujours à peu près le même ; légende : IOHANNES : DVX : MARCH' entre deux grènetis. Au revers une croix fleuronnée avec, au centre, un losange qui est chargé d'un petit alérion[2]. Et voici une image plus compliquée encore : IOHANNES : DVX : MARCHIO : LOTH' avec une épée la pointe en bas ; au-dessous, l'écu de Lorraine ; de chaque côté un heaume avec une couronne et un aigle essorant. Au revers, en






MONNAIES DE JEAN Ier

légende extérieure : + BNDICTV : SIT : NOME : DNI : NRI · DEI : IHV : XPI ; en légende intérieure + MONETA : DE : NANCEIO et comme représentation une croix [3].

On frappa aussi à cette époque, à Nancy, des pièces au nom commun du duc de Lorraine Jean Ier et de Robert qui, en 1356, était devenu duc de Bar. Fait prisonnier, avec 60 gentilshommes, à Ligny par les Messins, le 4 avril 1368 [4], Robert dut promettre pour sa rançon une forte somme. Comme il ne pouvait s'acquitter, Jean de Lorraine versa pour lui 40,000 florins ; et, pour 20,000 florins restants, Robert s'engagea à envoyer des lingots d'or à Nancy pour y être monnayés [5]. Un très petit nombre de ces 20,000 florins, frappés au nom commun des ducs de Lorraine et de Bar, subsistent encore. Ils portent + IOHANES : ET ROBERTUS : DUX . S (*socii*) avec l'écusson partie de Lorraine et de Bar ; au revers BNDICTV : SIT : NOMEN : DNI : NRI : IHV : XPI en légende extérieure ; et + MONETA ⁝ DE NACEIO en légende intérieure avec une croix pattée [6].



MONNAIE DE JEAN Ier ET DE ROBERT DE BAR

1. Ch. Robert, n° 1324 ; variante de cette pièce, n° 1326.
2. De Saulcy, pl. VII, n° 7 ; Ch. Robert, n° 1323.
3. De Saulcy, pl. V, n° 13.
4. Servais, *Annales historiques du Barrois*, t. I, 199-200.
5. Benoit Picart, *Supplément à l'Histoire de la maison de Lorraine*, Toul, 1712, 2e partie, p. 138.
6. Saulcy, pl. VII, n° 11 ; Ch. Robert, n° 1346.

CHAPITRE X

Nancy sous le règne de Charles II (1390-1431). L'hôpital Notre-Dame. — Jeanne d'Arc à Nancy.

§ Ier. *Reconstruction de l'hôpital Notre-Dame, devant la porte Saint-Nicolas. — Les gouverneurs de l'hôpital : Vautrin Quatre-Sous, Pierre de Blarru. — Les sœurs de Sainte-Élisabeth ou sœurs grises. — Décadence de l'hôpital. — Procès des sœurs avec Mgr Thiard de Bissy. — Leur monastère au moment de la Révolution. — L'église des sœurs grises. — Le portail. — La nouvelle église de 1766. — Agrandissements du palais ducal. — La Grande-Maison.*

§ II. *Mariage de Charles II avec Marguerite de Bavière ; fêtes à Nancy. — La bataille de Champigneulles ; les prisonniers à la porte de la Craffe. — Mariage d'Isabelle de Lorraine avec René d'Anjou. — Jeanne d'Arc à Nancy. — Son entrevue avec le duc. — Charles II et Alison May. — Jeanne a-t-elle couru une lance place du Châtel? — Souvenirs de Jeanne à Nancy. — La rue Jeanne-d'Arc. — Projets de statue : la statue d'A. Daubrée, de Ch. Jacquot. — La statue d'E. Frémiet. — Inauguration (28 juin 1890).*

III. *Les monnaies de Charles II frappées à Nancy.*

Le règne de Charles II (1390-1431)[1] fut presque aussi long que celui de son père, et, pendant les quarante et un ans qu'il dura, il n'y eut pas de changement notable à Nancy. Il était impossible, au milieu de la misère générale, que la ville s'agrandît. Nous n'avons à signaler qu'une seule construction nouvelle ou, pour mieux dire, un simple transfert : l'hôpital Notre-Dame qui se trouvait autrefois au Bourget fut reconstruit du côté opposé de Nancy, au-devant de la porte Saint-Nicolas. La Lorraine et notre cité ressentirent, pendant ce long règne, le contre-coup des graves événements qui se passaient dans l'Europe occidentale où deux papes, même à un certain moment trois, se disputaient la chrétienté et lançaient l'anathème l'un contre l'autre, où deux prétendants, même à un certain moment trois, convoitaient l'Empire, où la guerre civile sévissait en France entre les Armagnacs et les Bourguignons, où Français et Anglais se livraient la lutte la plus acharnée, où la misère était générale. Et, cependant, l'atelier monétaire de Nancy continue à fonctionner et nous a laissé quelques beaux types.

1. En réalité, le duc devrait s'appeler Charles Ier ; mais nous lui laisserons le nom traditionnel de Charles II.

I

Charles II reconstruisit l'hôpital Notre-Dame. Cet hôpital qui dépendait du prieuré Notre-Dame était situé à l'origine, comme nous l'avons vu, entre ce prieuré et le village de Saint-Dizier. Très probablement, le terrain sur lequel il s'élevait fut englobé dans l'enceinte de Nancy, lorsque Jean Ier agrandit la ville. Dès lors on songea à transférer ailleurs, hors des murs, cette maison des malades, à laquelle on donnait depuis un certain temps le nom d'hôpital Saint-Nicolas[1]; et cette tâche fut accomplie par Charles II. Elle était exécutée le 22 janvier 1405, où, déjà, il est question dans une charte de « l'ospitaul saint Nicholay defuer Nancey[2] ». L'hôpital fut transporté devant la porte Saint-Nicolas, à l'endroit où aujourd'hui s'étend la rue des Dominicains. Charles n'oublia pas dans son testament, daté du 11 janvier 1425, la maison qu'il avait bâtie : « Item nous pour nous, nos hoirs, successeurs et ayant cause, donnons pour Dieu et en aulmosne, pour toujours mais en heritage à l'hospital que de nouvel avons faict édifier devant nostre ville de Nancey pres la porte de Sainct-Nicolas, dous cens francs de terre annuelle et perpétuelle, comme il pourra apparoir par les lettres qui sur ce seront faictes[3] ». Ces rentes furent assises sur la taille d'Einville, d'Amance et de Nancy, sur les salines de Salone, sur d'autres revenus encore[4]. Le nouvel hôpital resta sous l'invocation de Notre-Dame et de saint Nicolas; seulement il semble que son organisation fut modifiée. Les moines bénédictins de Notre-Dame, qui étaient alors en pleine décadence, furent déchargés du souci de l'administrer; et un prêtre séculier reçut mission d'en gérer les biens. Il portait le titre de gouverneur de l'hôpital Notre-Dame. En 1452 ce gouverneur est un certain Vautrin Quatre-Sous, originaire de Charmes[5]. L'hôpital reçut encore un certain nombre de dons. Le roi René et sa femme Isabelle de Lorraine lui permirent de prendre dans les forêts ducales le bois qui lui était nécessaire, de pêcher dans les étangs et rivières le poisson qu'il fallait pour la nourriture des pauvres; ils lui assurèrent un demi-muid de sel chaque année sur les salines de Dieuze[6]. Le pape Eugène IV promit en 1446 des indulgences à tous ceux qui, contrits et confessés, visiteraient le jour de l'Assomption de

1. Ce nom lui est donné dans une charte de 1387 citée plus haut, p. 266, n. 5.
2. Cf. *supra*, p. 262, n. 5.
3. Dom Calmet, t. III, Pr., col. 188.
4. Cf. *infra*, p. 288, n°
5. Lionnois publie un accensement fait par ce prêtre à la date de 1452, t. I, p. 443.
6. Copie aux A. D., H, 2835. Semblable faveur est accordee aux hôpitaux d'Einville, de Raon-l'Étape, d'Essegney près de Charmes.

la Vierge (15 août) la chapelle de l'hôpital et contribueraient à l'entretien et à la réparation de cette maison[1].

Seulement, plusieurs causes empêchèrent cet hôpital de se développer. La guerre des Bourguignons surtout précipita sa décadence. Pendant les sièges que subit la ville de Nancy en 1475 et 1476, les armées assiégeantes campèrent dans le voisinage. Autour de ses murs s'engagèrent des escarmouches qui furent souvent sanglantes. Sur l'hôpital tombaient les bombes des assiégés et, quand René II rentra dans sa capitale, après sa glorieuse victoire, cette Maison-Dieu présentait un aspect vraiment lamentable. René II crut d'abord obvier à toute cette misère en donnant à l'hôpital un administrateur intelligent. Ce fut son conseiller, Pierre de Blarru[2]. Pierre de Blarru obtint du duc plusieurs privilèges; le 30 avril 1489, par lettres datées de Saint-Mihiel, René II le dispensa de se soumettre au contrôle de la chambre des comptes, comme ses prédécesseurs avaient fait[3]. Pierre de Blarru répara les bâtiments ruinés; mais il ne put, avec des ressources modiques, rendre à l'établissement son ancienne prospérité. Il renonça à la tâche, et fut heureux quand son souverain l'appela à une place de chanoine à l'insigne collégiale de Saint-Dié. C'est là qu'il se retira et, en sa solitude, raconta en son poème latin de la *Nancéide* la victoire de René II et les divers sièges de Nancy[4].

L'hôpital Notre-Dame semblait destiné à disparaître bientôt, quand le duc René II eut l'idée de le confier à des sœurs hospitalières religieuses; et, par acte du 10 octobre 1495, il en donna la direction aux sœurs grises.

Ces sœurs appartenaient au tiers ordre de Saint-François. A l'origine, les femmes du tiers ordre restaient dans le siècle; elles participaient seulement à des exercices religieux et s'imposaient quelques pénitences. Mais la première affiliée au tiers ordre en Allemagne, la landgrave Élisabeth de Thuringe, fit, après la mort de son mari tué à la croisade, profession monastique, et, depuis ce temps, il y eut des religieuses du tiers ordre qui regardèrent sainte Élisabeth comme leur patronne[5]. Ces religieuses prenaient surtout soin des hôpitaux; elles portaient un habit gris fort modeste — le gris est la couleur de l'ordre des franciscains —; elles passaient sur cet habit la cordelière. Il était bien naturel que ce fût à elles que songeât le duc René II, puisqu'il venait d'appeler à Nancy d'autres disciples de saint François, les cordeliers. Il fit venir douze sœurs professes, sous la direction de sœur Lucie[6]. Elles arrivaient de Trèves et avaient tout récemment créé une

1. LIONNOIS, t. II, pp. 442-443. On voit que le nouvel hôpital avait dès le début du XVe siècle sa chapelle propre. La restriction faite autrefois par le pape Lucius III (*Documents sur le prieuré Notre-Dame*, n° 10) a disparu.

2. Sur lui, ALBERT COLLIGNON, *De Nanceide Petri de Blarorivo Parisiensis*. Nanceii, 1892.

3. Il l'autorisa de plus à faire régir la maison en son absence par quelque autre personne sacerdotale, séculière ou régulière, pour s'employer tant au service divin comme ès œuvres de l'hospitalité. Cité par LIONNOIS, t. II, p. 444.

4. Il mourut le 23 novembre 1510. Cf. COLLIGNON, *o. c.*, p. 8.

5. [HÉLYOT], *Histoire des ordres monastiques*, t. VII, p. 287 et ss.

6. Acte du 10 octobre 1495 analysé dans LIONNOIS, t. II, p. 444.

maison à Château-Salins[1]; elles étaient affiliées aux nombreux couvents qui existaient dans les Pays-Bas. René II leur confia toutes les rentes qui avaient été données à l'hôpital; il leur promit toutes les exemptions, tous les privilèges qui étaient jadis conférés aux gouverneurs de la maison. Le 10 novembre 1498, il leur céda, en échange des rentes sur la taille de Nancy, 70 petits florins à prendre sur les salines de Salone[2]. Les sœurs grises administrèrent sagement la maison au début du XVIe siècle. Elles y recevaient des malades, et, pendant la nuit, donnaient l'hospitalité aux pauvres passants et mendiants.

Cependant l'hôpital Notre-Dame perdit une partie de ses revenus. La plupart d'entre eux étaient assis sur des terres du voisinage, qui furent englobées dans la Ville-Neuve, bâtie par Charles III. Sur le terrain s'élevèrent des maisons, et l'indemnité que touchèrent les religieuses fut dérisoire. Certains fermiers oublièrent aussi d'acquitter leurs fermages. Pour comble de malheur, un incendie survenu en 1599 détruisit presque entièrement l'hôpital et consuma ses anciens titres[3]. Charles III confirma bien aux sœurs le 4 mai 1601 les rentes que ses prédécesseurs leur avaient assignées sur le domaine[4]; mais elles ne leur permettaient plus de remplir leur tâche tout entière. Aussi, au début du XVIIe siècle, les religieuses renoncèrent-elles à recevoir dans leur maison les pauvres et les malades; du reste, en face de leur demeure, s'élevait désormais tout neuf l'hôpital de Saint-Julien où les malades étaient accueillis. Les sœurs grises se bornèrent désormais à soigner les malades à leur domicile, si elles étaient mandées; elles assistaient les mourants, ensevelissaient les morts. Lors des terribles pestes qui de 1630 à 1635 frappèrent Nancy et y causèrent tant de décès, elles multiplièrent leurs soins, exposèrent hardiment leur vie et rendirent les plus grands services[5].

A la fin du XVIIe siècle, l'évêque de Toul, Mgr Thiard de Bissy, voulut obliger ces religieuses à la clôture; elles ne devaient plus sortir de leur

---

1. Chanoine de 1617 dans Dom Calmet, *Notice de la Lorraine*, t. II.

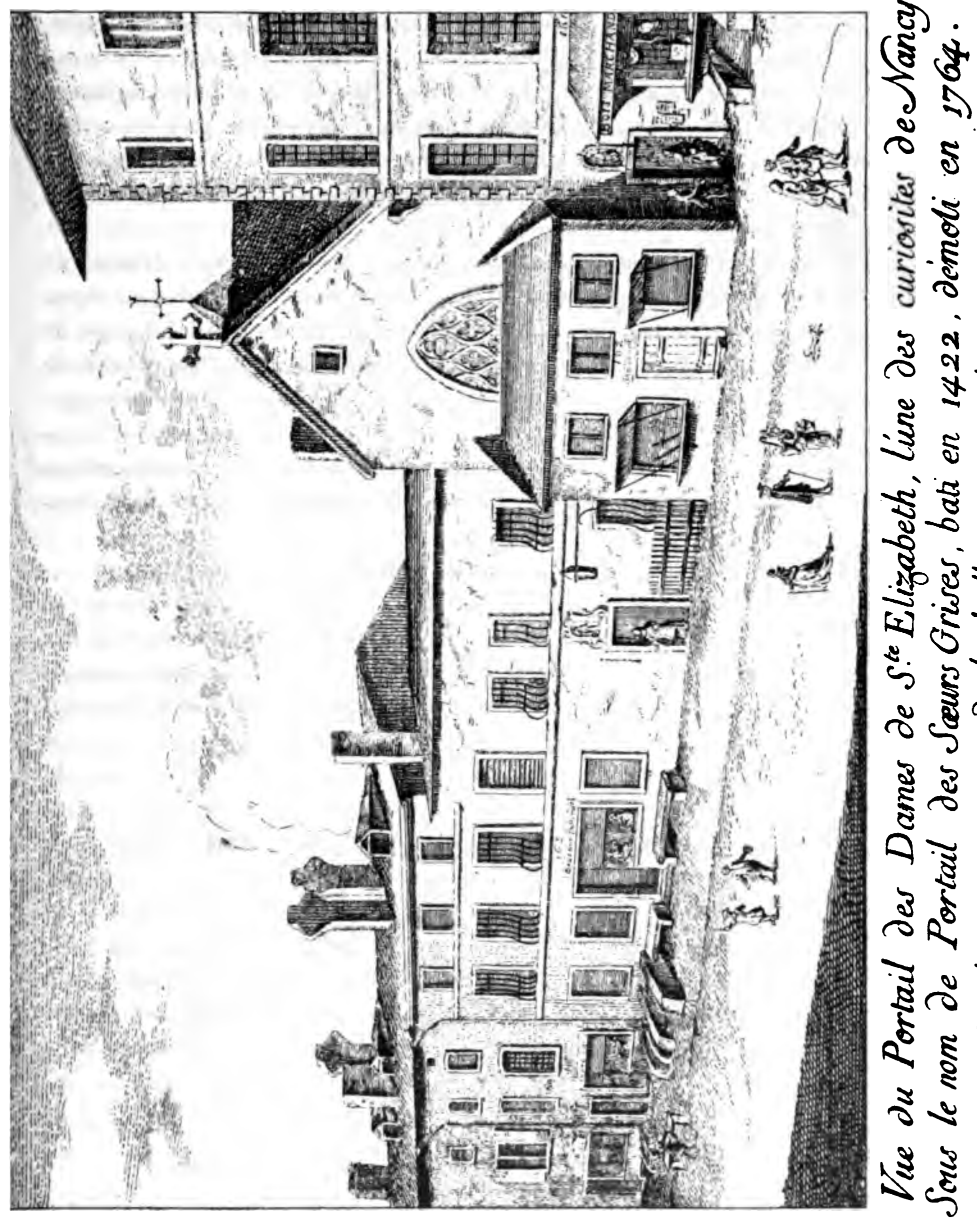
2. Copie A. D., H, 2835. Nancy avait racheté cette rente, en payant le capital. Si dans la suite les salines de Salone étaient abandonnées, le revenu devait être assis sur les autres salines du duché.

3. Lionnois, t. II, p. 447.

4. Copie sur parchemin. A. D., H, 2835. Ces rentes sont énumérées : « sur notre tresorier general la somme de vingt six frans d'une sorte et soixante frans pour recompense de harents (*le duc avait sans doute promis d'abord une certaine quantité de harengs pour les jours maigres*); sur notre recepte d'Einville vingt cinq frans dix gros des deniers provenans de la taille ordinaire dudit Einville payables a chacun terme St Martin et ce par fondation de feu d'heureuse memoire le duc Charles II du nom, plus sur notre recepte d'Amance des deniers de la taille ordinaire dudit lieu la somme de cinquante huit frans quatre gros payable moitié à Pasques et l'autre moitié à la St Remy; sur notre saline de Salone par fondation de feu d'heureuse memoire le roy René de Cicile II du nom la somme de soixante dix florins de dix gros piece revenant à cinquante huit francs quatre gros monnoye de nos pays payables au jour de feste St Remy chef d'octobre et lesquels auparavant se levaient sur les tailles ordinaires de ce lieu, encore sur la dite saline par fondation dudit feu duc Charles la quantité de deux muids de sel payables au terme de St Jean Baptiste, et ce pour le gouvernement des pauvres affluans à leur hopital; et sur notre grurie de Nancy par donnation de feu d'heureuse mémoire le roy René de Sicile et Ysabeau sa femme... quatre arpens de bois. »

5. Ces faits tirés du factum : *Réponse pour les religieuses hospitalières du Tiers-Ordre de Saint-François de la ville de Nancy aux mémoires de Monsieur l'évêque de Toul.* (*Catalogue* Favier, n° 7577.) Cf. A. D., H, 2836.

monastère et ne plus vaquer aux soins des malades, mais se consacrer à la méditation et aux exercices de piété. Une ordonnance épiscopale du 31 octobre 1696 leur ordonna de clore leur monastère dans les deux mois. Les reli-



Vue du Portail des Dames de Ste Elizabeth, l'une des curiosités de Nancy Sous le nom de Portail des Sœurs Grises, bâti en 1422, démoli en 1764. Dediée aux Amateurs de la belle Antiquité.

gieuses en appelèrent comme d'abus devant le parlement de Metz. Le prélat défendit son ordonnance par un long mémoire où il s'efforça de prouver que la clôture est annexée à l'état de religieuses, qu'elle est entraînée par cet

état ; il énumère toutes les sœurs de l'ordre de Saint-François qui sont cloîtrées ; il prétend que les sœurs grises ne visitent plus que peu de malades ; qu'il y a à Nancy des compagnies de filles dévotes (les *Charités*) qui s'acquittent de ce soin avec beaucoup de zèle et d'édification [1]. Les sœurs répondirent par un autre mémoire, dû, dit-on, à la plume de Jean-Léonard Bourcier, le futur procureur général de la Cour souveraine. Elles y plaident la cause de l'activité extérieure, de celle de Marthe opposée à la contemplation de Marie, et elles le font souvent avec éloquence. Elles eurent gain de cause, et purent continuer de sortir pour visiter les malades. Au XVIIIe siècle, le 23 novembre 1753, Mgr Bouzey leur donna de nouveaux statuts qu'autorisa Stanislas, le 21 janvier 1754 [2].

Au moment où éclata la grande tourmente, les religieuses étaient au nombre de 23 ; elles restèrent toutes fidèles à leurs vœux et se prononcèrent pour la vie commune [3]. On leur donna une petite pension en échange de leurs biens. Ces biens étaient du reste modiques, fournissant un revenu de 9,955 livres sur lequel elles avaient à acquitter des charges assez considérables. C'étaient quelques prés dans la banlieue de Nancy et de Tomblaine [4], des héritages à Amance et Dommartin-sous-Amance, des gagnages à Ceintrey, Frolois (autrefois Guise), Ludres, Housséville, Millery et Pierreville [5].

Le couvent et l'église des sœurs grises se trouvaient à l'origine dans le faubourg Saint-Nicolas, puis, après la construction de la Ville-Neuve, dans la rue Saint-Nicolas. Le tronçon de cette rue où ils étaient situés prit le nom de rue des Dominicains, quand, un peu au delà des sœurs grises, au passage actuel du Casino, M. du Hallier, gouverneur français de Nancy, eut fondé en 1640 un couvent de cet ordre. L'église correspondait au n° 14 actuel, et le couvent au n° 12. L'église remontait au début du XVe siècle [6] ; elle était bâtie dans le style du gothique flamboyant. Elle n'avait pas d'entrée directe sur la rue. Une petite porte fort mesquine aboutissait à un couloir et par ce couloir l'on entrait dans la nef. L'autel principal orienté se trouvait adossé au mur de clôture sur la rue. A cause de cette disposition l'on recommandait au voyageur qu'on voulait mystifier de visiter le portail des sœurs grises ; et, avec le pont Mougeat ou pont Mouja qui n'existait pas davantage, avec le Bœuf prêchant de la porterie du palais ducal, avec le singe habillé en cordelier de la porte Masco, on citait ce portail parmi les grandes merveilles

---

1. *Mémoire pour messire Henry de Thyard de Bissy... contre les religieuses du Tiers-Ordre de Saint-François, dittes les Sœurs grises de Nancy.* (FAVIER, *Catalogue*, n° 7576.)

2. LIONNOIS, t. II, 450.

3. A. D., L. 1720. La supérieure était, en 1788, Dame Claire Guilbert ; en 1790, Madeleine Boulet. On a conservé trois registres concernant les professions des religieuses, et les examens que des religieux cordeliers leur faisaient subir avant cette cérémonie. A. D., H, 2839-2841.

4. A l'endroit qu'on appelle aujourd'hui par antiphrase la Californie. A. D., H, 2842.

5. Voir les titres de propriété A. D., H, 2844-2848.

6. DURIVAL, t. II, p. 17, dit qu'elle fut bâtie en 1422 ; nous ne savons sur quel document il s'appuie.

de Nancy[1]. Au nord du couvent, les religieuses firent élever des maisons de rapport : ce sont les nos 10 et 8 actuels ; au delà finissait la Ville-Neuve. Au sud de l'église s'étendait le cimetière des sœurs où parfois l'on a enterré aussi des habitants de Nancy. Il y avait là au XVIIe siècle beaucoup de tombes et d'épitaphes[2]. Sur la fin du siècle l'on cessa d'y enterrer, et sur le rebord de la rue les sœurs grises bâtirent en 1680 d'autres maisons (nos 16 et suivants). Mais ces maisons étaient fort basses ; elles étaient indignes de la rue des Dominicains qui, déjà alors, commençait à être l'une des plus commerçantes de la ville. Un artiste nancéien, Dominique Collin, a eu l'heureuse idée de nous conserver une vue du fameux portail en l'an de grâce 1764, et avec lui, il nous a donné l'aspect de la rue des Dominicains à cette époque. Nous y voyons les bancs de pierre au-devant des maisons, les échoppes accolées à l'église et au couvent, les fameuses trappes de caves dont la suppression causa autrefois tant d'émoi. Comme nous voudrions posséder de semblables vues de chaque coin du



PORTE DE L'HÔTEL DE LA MONNAIE

1. LIONNOIS, t. II, p. 451. Nous parlerons au second volume des autres merveilles.
2. *Ibid.*, t. II, p. 453.

vieux Nancy ! Cette église des sœurs grises qu'a gravée Collin fut démolie en 1764 et aussitôt reconstruite. La première pierre du nouvel édifice fut posée le 31 juillet de cette année [1], et l'église bénite par Mgr Drouas, évêque de Toul, le 25 mai 1766. Ce fut un monument bien ordonné, avec un portail néo-grec, des pilastres ioniques au bas, corinthiens à l'étage. Il renfermait une Assomption de Claude Charles et deux jolis tableaux de Girardet représentant des anges qui jouent de divers instruments de musique. L'architecte était Lezé [2]. Le bâtiment ne devait avoir qu'une très courte existence ; l'église et le couvent furent vendus comme propriétés nationales, les 12 et 20 mai 1793, en 16 sections et acquis par les citoyens Hœner, Saulcy, Bertin, Seider, Dorvasy, André, Krantz, Bastide, Daucher [3], et sur leur emplacement se sont élevées les maisons modernes de la rue des Dominicains.

Ainsi, la nouvelle construction de l'hôpital Notre-Dame remonte à Charles II ; on peut encore attribuer à ce prince quelques autres embellissements à Nancy. L'historien Jean d'Aucy prétend qu'il fit sécher les marécages qui s'étendaient autour de la ville [4] ; certainement il fit amener de nombreux tombereaux de pierre par les habitants des villages voisins, « pour faire le pavement au long de la maison de Monseigneur [5]. » Il agrandit ce palais et, le 10 juillet 1425, il acheta dans ce dessein à Nicolas de Nancy, fils de Laurent de Saint-Félix, pour la somme de 400 florins une maison « en la rue de la nuefve rue, entre la dicte rue et Monseigneur le duc d'une part et les murs de la ville de Nancy d'aultre part [6] ». Cette « neuve rue » longeait les remparts, au nord du palais ducal ; et l'on peut considérer qu'aujourd'hui elle est représentée par la rue de la Gendarmerie [7]. Enfin, sous son règne apparaît pour la première fois dans les documents la *grande maison,* située non loin des Dames prêcheresses.

On a cru longtemps à tort que cette demeure était un débris de l'ancien palais cédé par le duc Ferri III aux Dominicaines [8]. En réalité elle fut élevée à la fin du xɪᴠe siècle par Jean de Prény, receveur de Nancy, et, le 6 mai 1403, ses héritiers assez nombreux en firent le partage [9]. Le frère du duc Charles II, Ferri de Lorraine, seigneur de Rumigny et de Boves, comte de Vaudémont, qui désirait avoir une résidence à Nancy, acheta successivement le 9 mars 1414 et le 23 avril 1415 des parcelles de cette maison à Hermand de Nancy, à

---

1. L'inscription placée dans cette première pierre est reproduite par Lionnois, t. II, p. 451.

2. A. D., Q, 395.

3. A. D., série Q, 482.

4. « Il amplia la ville de Nancey et feit secher les maretz qui estoient à l'entour de la ville et rendoyent l'air malsain. » (Ms. cité, fol. 252.)

5. Comptes de Jean Pariset, receveur du domaine de Nancy (1427-1428). A. D., B, 7234.

6. A. D., B, 831, nº 40.

7. Courbe, *Les Rues de Nancy,* t. I, p. 256.

8. Cf. *supra,* p. 136, n. 8.

9. L'acte publié par Lepage, *L'hôtel de la Monnaie à Nancy* dans les *M. S. A. L.*, 1887, p. 154. Le 26 mai 1410, Philippe de Norroy donne en location une partie de cette maison à Willaume de Saint-Beaussant et Catherine, sa femme. A. D., B, 831, nº 28.

Willaume de Saint-Baussant et Catherine, sa femme, fille de Jean de Prény; et à ce moment la demeure prit le nom de Grande-Maison de Vaudémont[1]. Le 5 août 1462, Ferri II, père du duc René II, compléta cette acquisition, en achetant à Simonin Loyon, procureur du duc, un tiers de cette maison « icellui tiers seant a Nancey entre l'aritaige mon dit seigneur de Vaudemont d'une part et l'aritaige la confrarie sainct Nicolas dudit Nancey d'aultre part » pour 200 vieux florins du Rhin d'or[2]. Quand le fils de Ferri devint duc de Lorraine — et à cette date seulement — la Grande-Maison entra dans le domaine public; et dès lors un chapitre spécial dans les comptes du receveur est consacré à ses réparations. On transporta en cette maison les blés et le foin produits par les terres domaniales, et souvent, pour ce motif, le bâtiment reçut le nom de la « Cellérerie de Nancy ». Par derrière la maison, on construisit des écuries, et voilà pourquoi la rue qui passait entre cette demeure et les remparts s'appelait autrefois rue des Écuries (aujourd'hui impasse du Bon-Pays[3]). Au XVI[e] siècle, vers 1537, fut installé à l'est de ce bâtiment, dans une maison qui fait saillie sur la rue, l'atelier monétaire de Nancy[4]. Après le retour de Léopold, il fallait pour l'atelier monétaire un espace plus considérable; et, dès lors, le duc résolut de le transporter dans la Grande-Maison. Il fit abattre les vieilles constructions et élever par Boffrand, en l'année 1721, l'Hôtel de la Monnaie. Saint-Urbain s'est installé dans cet hôtel où il a frappé ses belles médailles. Là il mourut le 10 janvier 1738. Comme, au temps de Stanislas, la Lorraine cessait d'avoir ses monnaies autonomes, on logea en ces bâtiments divers fonctionnaires publics, entre autres l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, le major de la place, et on employa les combles pour des magasins de blés. Sous le régime français, par arrêt du Conseil d'État du 30 octobre 1771, on donna l'édifice à la Chambre des Comptes qui en prit possession à la rentrée de 1773. On installa les archives de la Chambre dans de grandes salles voûtées où elles se trouvent encore. On plaça en outre dans cet édifice la maîtrise des eaux et forêts et le bureau du vingtième[5]. En 1776, on construisit derrière le bâtiment des prisons où l'on enfermait les individus que la Chambre condamnait à la détention; ces prisons débordaient sur la rue du Bon-Pays qui ne fut désormais qu'une impasse[6].

Sous la Révolution, les bâtiments restèrent en partie inoccupés : les archives demeuraient seules dans leurs caves, et on réunit ici les documents

1. A. D., B, 821, n[os] 32 et 33; Lepage, *l. c.*, p. 157.

2. *Id.*, *ibid.*, n° 34.

3. Courbe, *Les Rues de Nancy*, t. I, p. 77.

4. Lepage, *l. c.*, p. 138. Sur le plan de La Ruelle, au n° 28, on lit : *Monetaria officina ;* chose curieuse, cette saillie subsiste encore. Sous le n° 21, à l'emplacement de la Grande-Maison, La Ruelle a écrit : *Antiquum palatium*, et cette légende erronée a fait qu'on a vu dans cette demeure des restes de l'antique palais de Ferri III.

5. Durival, *Description de la Lorraine*, t. I, p. 121, et t. II, p. 11.

6. Lionnois, t. I, p. 295.

qui provenaient des couvents. En 1821, on y installa à côté des archives le tribunal de première instance; et longtemps la justice, les prisons et les archives ont occupé en commun ces bâtiments. Après la construction de la maison d'arrêt dans la rue de l'Équitation, les anciennes prisons ont été vendues en 1858, et, sur leur emplacement, s'est bâtie l'École Saint-Léopold[1]. Puis, en 1887, on a commencé à construire pour le tribunal le nouvel édifice à côté de la Cour d'appel; et désormais les archives départementales occupent seules l'édifice élevé par Léopold. On continue par la force de la tradition de l'appeler la *Monnaie :* et la rue qui le longe porte toujours le nom de rue de la Monnaie. La tradition du XVIIIe siècle est demeurée vivante : mais on ne songe plus à l'époque où se dressait ici la Grande-Maison de Vaudémont, élevée au temps de Charles II.

II

En l'année 1393, le duc Charles II épousa Marguerite, fille du comte palatin Robert. Le mariage fut célébré avec une grande pompe dans la ville de Nancy. Pendant l'espace de quatre jours, nous dit la *Chronique de Lorraine,* il y eut « grands esbastements, jostes, tornoys; dansèrent les dames et damoyselles ». Les Allemands qui avaient accompagné la jeune princesse partirent émerveillés; et Élisabeth de Hohenzollern, mère de la nouvelle duchesse, recommanda d'une voix émue à Charles « de bien et honnestement l'entretenir[2] ». Ce mariage va entraîner le duc de Lorraine en toute une série de complications[3].

Le roi des Romains, Wenceslas l'Ivrogne, venait d'être déposé par les électeurs ecclésiastiques le 20 août 1400, et le lendemain, à Rense sur le Rhin, le comte palatin Robert fut élu à sa place[4]. L'Allemagne se partagea

---

1. Nous reviendrons plus tard sur cette histoire.

2. *Chronique de Lorraine,* p. 8.

3. Signalons la présence à différentes reprises dans la ville de Nancy des seigneurs de Ribaupierre. Le 9 octobre 1396, le fameux Brunon y vint demander aide au duc Charles II contre ses ennemis (ALBRECHT, *Rappolsteinisches Urkundenbuch,* t. II, p. 375); le 30 septembre 1402, Charles II convoqua en cette ville l'un de ses fils et successeurs, Schmassmann Ier, avec six chevaliers, pour aller trouver le duc d'Orléans à Luxembourg (*ibid.*, t. II, p. 524). Le même Schmassmann est à Nancy le 28 décembre 1416 (*ibid.*, t. III, p. 103). Il eut des démêlés avec Charles II qui lui disputait la possession de Guémar; il vint de nouveau à Nancy en mars 1426 (*ibid.*, t. III, p. 219) et le 9 décembre 1426, pour les aplanir (*ibid.*, t. III, pp. 244 et 246); finalement, aidé des villes de Colmar, Schletstadt et Kaysersberg, il réussit à garder cette petite cite.

4. TH. LINDNER, *Deutsche Geschichte unter den Habsburgern und Luxemburgern.* Stuttgart, 1893, p. 190.

bientôt en deux camps, et de toutes parts on prenait les armes. Dans ce conflit, le duc de Lorraine, Charles II, se déclara pour son beau-père, tandis que les États voisins, les villes de Toul et de Metz, prenaient le parti de l'empereur dépossédé. Un prince français, Louis d'Orléans, frère du roi Charles VI, prit de son côté ouvertement en mains la cause de Wenceslas : il avait reçu de celui-ci en engagement la terre patrimoniale du Luxembourg et rêvait de se créer au nord-est de la France un état indépendant dont ce comté aurait formé le noyau [1]. Il attira dans son alliance le duc de Bar Robert, Édouard, marquis de Pont, fils de celui-ci, et toute une série de princes voisins : les comtes de Nassau-Sarrebruck, de Sarrewerden, de Salm et le seigneur de Boulay (8 mai 1407) [2].

Tous ces princes coalisés se jetèrent en 1407 sur la Lorraine, sous le commandement du maréchal de Luxembourg. Ils remontèrent la vallée de la Moselle, ravagèrent le temporel de l'évêché de Metz et bientôt se trouvèrent à Frouard. Le maréchal de Luxembourg envoya à Charles II des lettres de défi ; et, de façon assez insultante, il l'invita à préparer pour lui et ses alliés un repas au palais ducal. Charles accepta le défi et il fut décidé que le combat aurait lieu entre Champigneulles et Nancy [3]. Les Lorrains s'élancèrent sur l'ennemi, faisant retentir leur cri de guerre : Prény ! Prény ! Ils firent si bien que la victoire se déclara pour eux. Philippe de Nassau, Ferri de Sarrewerden,

---

1. ALBERT DE CIRCOURT, *Documents luxembourgeois à Paris concernant le gouvernement du duc Louis d'Orléans* dans les *Publications de l'Institut grand-ducal de Luxembourg*. Section historique, t. XL (1889), p. 53.

2. Traité d'Épernay, *l. c.*, nos 255 et 256. Cf. V. SERVAIS, *Annales historiques du Barrois*, t. II, p. 400.

3. Nous n'avons aucune narration contemporaine de la bataille de Champigneulles. Le récit des historiens lorrains provient de Jean d'Aucy. Ms. B. de Nancy 727 (81), f° 248. « Après que luy (*le mareschal de Lutzelbourg*) et les seigneurs de sa ligue eurent persecuté asprement le pais de Loheraine, les terres et possessions de Raoul de Coucy, evesque de Metz, et le domaine de ceulx de Metz, [il] envoya un heraut devers le duc Charles, et luy portoit ce heraut un gand de fer ensanglanté, le provocquant et appellant de la part de son maistre au duel et bataille singulier ; oultre luy commenda qu'il pourveust de toutes sortes et manières de viandes, parce qu'il falloit qu'il donnast a dyner a son maistre et a ses alliez. Le duc Charles de son costé accepta le gand, puis demanda si le mareschal vouloit combatre corps a corps ou bien avecq toute l'armée. A quoy le heraut respondit qu'il entendoit avec toute l'armée. Et pourtant Charles luy dict derechef qu'il acceptoit la bataille et que luy appartenant par le droict des armées (comme a provocqué) d'eslire le jour et lieu de la bataille, il eslisoit cette plaine qui est entre la riviere et la ville, et que dedans deux jours de la il yroit les y attendre. Apres ce deffiement le mareschal avec ses alliez, son ost et sa gendarmerie se veint camper devant Nancey, lequel il assiegea de trois camps, et, le jour ensuivant, il essaya de donner l'assault a la ville. Mais le duc Charles sortit hors de la ville bien délibéré, et, ayant vistement pris l'armet en teste, feit sonner la bataille, qui aussitost se commença aspre et forte et longtemps doubteuse, non touteffois sans grande effusion de sang ; mais a la fin par ce que les Orleannoys de l'arriere garde ne secouroyent pas les premiers, les Loherains se multiplians les rompirent et desconfirent tous et le mareschal demoura prisonnier, avecq toute la compaignie, lesquelz il (*le duc*) mena a Nancey et la leur donna a disner, non pas en son palais comme ilz luy avoient mandé, mais dedans prisons tres fortes et tres estroictes, desquelz pensoient bientost estre delivrez et sans payer rançon par l'ayde du duc d'Orleans par la menée duquel ilz estoient venus contre le duc [en] telle entreprise. Mais autrement en adveint... » Nous ignorons à quelle source a puisé Jean d'Aucy : son récit a par quelques détails un caractère légendaire ; mais il est d'accord avec les pièces diplomatiques et, dans l'ensemble, il doit être vrai. (Ainsi Jean d'Aucy fait très bien connaître le nom des prisonniers.) DOM CALMET, t. II, col. 669, suit Jean d'Aucy. Il en est de même de CHEVRIER, t. II, p. 222, et de SERVAIS, t. II, p. 409, tous ces récits se copiant les uns les autres.

Jean de Salm[1], Bracquemont, maréchal du duc d'Orléans[2], furent faits prisonniers, et on leur servit, dans les prisons de la Craffe, le repas qu'ils avaient réclamé avec tant d'insolence (juillet 1407). On raconte que tandis que Charles se battait, sa femme Marguerite de Bavière, une des princesses les plus pieuses de son siècle, organisait à Nancy une procession, la suivait elle-même, pieds nus, fondant en larmes, implorant le secours du ciel sur les armes de son mari[3]. Une prière aussi fervente devait être exaucée.

Le duc Charles victorieux ravagea les terres de ses ennemis : les comtés de Salm, de Sarrewerden, de Sarrebruck ; mais le roi de France Charles VI s'entremit. Le 2 août, il appela le duc de Lorraine à Paris avant le 1er septembre[4], et lui donna un sauf-conduit pour lui et 120 personnes de sa suite. Charles II se rendit à cet appel ; mais les négociations furent longues et pénibles[5]. Elles furent interrompues par l'assassinat du duc d'Orléans, tué le 23 novembre par son cousin Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne. Le différend lorrain s'apaisa et, un à un, les seigneurs prisonniers dans la porte de la Craffe furent remis en liberté contre une forte rançon.

Le meurtre du duc d'Orléans allait précipiter la France dans une série de catastrophes inouïes. La guerre civile éclata en France, et l'Anglais profita de l'occasion pour envahir le territoire. A Azincourt il remporta le 25 octobre 1415 une victoire complète et cette bataille allait, par contre-coup, décider de l'avenir du Barrois et de la Lorraine. En effet, dans cette journée, périrent le duc de Bar Édouard III, son frère Jean de Puisaye, son neveu Robert de Marle, et, de toute la postérité masculine, il ne restait plus qu'un oncle d'Édouard, le cardinal Louis de Bar, évêque de Châlons-sur-Marne. Louis, entré dans l'église, ne pouvait avoir d'enfants ; et, dès lors, le duché de Bar devait venir, à sa mort, à sa sœur Yolande, femme de Jean, roi d'Aragon. Elle n'avait elle-même qu'une fille, Yolande, qui était mariée à Louis II, duc d'Anjou[6]. Le cardinal Louis adopta (1419) le second fils de Yolande et de Louis II, le jeune René, comte de Guise ; à l'aîné Louis devait revenir l'héritage paternel ; au second, qui était alors âgé de onze ans, le Barrois.

Le duc Charles II de son côté ne laissait que des filles. A son aînée, Isabelle, appartiendra un jour la Lorraine. Or, n'était-il pas naturel qu'on songeât à unir René à Isabelle, à mettre ainsi sous la même domination la Lorraine et le

---

1. *Chronique* de JEAN D'AUCY.

2. Le 18 janvier 1408, Valentine Visconti, duchesse d'Orléans, donne à Guillaume de Bracquemont 2,000 écus d'or « pour lui aidier à paier la finance à laquelle il a été mis à raençon par aucuns du païs de Lorraine ». (DE CIRCOURT, *l. c.*, n° 263.)

3. WASSEBOURG, f° CCCCLIX. Vie manuscrite de Marguerite. Cette biographie, aujourd'hui perdue, paraît avoir été écrite par son confesseur Ludolphe, de Sierck, chartreux. Sur Marguerite, voir RADERUS, *Bavaria sacra*, t. III, p. 162 ; la note des Bollandistes, août, t. VI, p. 4, et la brochure de J. M. CURICQUE, *Notice historique sur Marguerite de Bavière*, Metz, 1864.

4. DE CIRCOURT, *l. c.*, n° 257.

5. Le sauf-conduit fut renouvelé le 26 août. (DE CIRCOURT, n° 259.) Cf. JARRY, *La Vie politique de Louis de France, duc d'Orléans*, p. 354.

6. A. LECOY DE LA MARCHE, *Le Roi René*. Paris, 1875, t. I, p. 53 et ss. ; DIGOT, *Histoire de Lorraine*, t. II, p. 329.

arrois et à mettre fin au long antagonisme des deux duchés? Le mariage fut écidé dans une entrevue qui eut lieu au château de Foug, près de Toul, le o mars 1419[1]; et, le 24 octobre 1420[2], Henri de Ville, évêque de Toul, lonna, à la collégiale Saint-Georges, la bénédiction à ces deux enfants, au milieu de grands témoignages de joie. « Les nopces furent faictes réalement on chastel de Nansi le Duc », écrit Monstrelet[3], et c'est pour la première fois que le nom de notre cité se trouve chez un chroniqueur. On augurait bien d'une telle union, et on comptait que le Barrois et la Lorraine resteraient à jamais unis, sous l'autorité des descendants de René et d'Isabelle. Mais le présent était fort triste; le 21 mai de cette année avait été signé le traité de Troyes qui livrait la France aux Anglais. Deux années plus tard, le jeune Henri VI d'Angleterre était roi de France, tandis que Charles VII, fils de Charles VI, n'était que le roi de Bourges. La Lorraine fut entraînée en ces malheurs et dévastée par des bandes guerrières tenant soit pour l'Anglais soit our le Français.

De cet abîme de misères la France fut tirée par l'énergie de tous ses habitants, par le courage éprouvé de ses généraux, par les perfectionnements de artillerie, par les sacrifices d'argent que consentirent les États généraux et s États provinciaux, et aussi par le sublime dévouement d'une vierge, née ans la région lorraine. Précisément vers la fin du règne de Charles II, un asard amena Jeanne d'Arc à Nancy et son histoire est liée à celle de notre ille.

Elle venait d'entendre à Domremy ses voix. Elle s'était rendue à Vaucouleurs, la capitale de cette petite châtellenie française enclavée entre la Lorraine et le Barrois. Là, elle avait été présentée au capitaine commandant au om de Charles VII, Robert de Baudricourt. Baudricourt, après avoir d'abord ourné la jeune fille en dérision, après l'avoir ensuite fait exorciser, dans la ensée que l'esprit malin avait suscité ses apparitions, s'était résolu à informer e roi Charles et avait envoyé un messager à la cour de Chinon[4]. Pendant qu'on attendait son retour, en janvier 1429, Jeanne d'Arc fit quelques excursions en Lorraine auprès des lieux consacrés à quelque saint célèbre. Elle se rendit à la chapelle de Saint-Nicolas de Septfonds, située à 4 kilomètres environ au nord-ouest de Vaucouleurs[5]. Et c'est à ce moment que se place son voyage à Nancy.

Le duc Charles II lui-même semble l'avoir fait venir. Il avait entendu parler de la Pucelle, dont le renom s'était répandu dans toute la Lorraine. Il était déjà alors atteint de la maladie qui devait l'emporter deux années plus tard; l voulait guérir, et il pensait que cette jeune fille qui avait entendu des voix

---

1. Dom Calmet, t. III, Pr., col. 182.
2. La date exacte établie par Lecoy de la Marche, p. 60.
3. Éd. Douët d'Arcq (Société de l'Histoire de France), t. IV, p. 21.
4. Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, p. CXCIII.
5. Voir p. 302, note 3.

d'en haut, pourrait faire en sa faveur un miracle. Il la manda donc dans sa capitale, et, comme il ne s'était pas déclaré ouvertement pour la France et suivait une politique un peu ambiguë, il la rassura en lui accordant un sauf-conduit[1]. Jeanne se fit accompagner jusqu'à Toul par Jean de Metz[2], un homme d'armes qui avait eu foi dans sa mission dès le premier jour ; de Toul elle se rendit, par un détour, à Saint-Nicolas-de-Port[3], pour y honorer les reliques de l'évêque de Myra, devenu le patron de la Lorraine, et de là elle arriva à Nancy, sous la conduite de son cousin germain Durand Lassois[4]. Charles II, à qui on la présenta, consulta aussitôt Jeanne sur sa maladie. Et Jeanne répondit hardiment au duc qu'il devait changer de conduite, qu'il ne guérirait jamais, s'il ne quittait sa concubine et ne reprenait sa femme légitime, *suam bonam conjugem*[5]. Le propos dans la bouche de Jeanne était hardi ; mais il s'explique. Jeanne, élevée à la campagne, n'avait point ces ignorances qu'on regarde souvent comme l'indice d'un cœur entièrement pur ; elle avait la vraie chasteté qui connaît le péril, mais qui connaît aussi le devoir. Elle avait pour toutes les femmes légères une haine profonde ; elle a toujours, dans les camps, été l'ennemie acharnée des ribaudes qui suivaient l'armée ; on conçoit toute l'aversion que lui causait la conduite scandaleuse du duc de Lorraine. Depuis quelques années, celui-ci, le mari de la douce Marguerite, s'était pris d'une passion folle pour Alison May, dont la mère vendait des légumes et des fruits dans une échoppe voisine du palais ducal, et dont le père, connu de tous, était le chantre de la collégiale Saint-Georges. Le 11 janvier 1425, il lui avait cédé par son second testament, et le 16 il lui confirmait par acte spécial, « nonobstant qu'elle fut bâtarde, fille naturelle et illégitime de prêtre[6] », la maison qu'elle habitait, avec une grange en dépendant, avec les meubles, la vaisselle d'or et d'argent[7]. Cette maison était sise

---

1. Ex salvo conductu domini Karoli ducis Lotharingiæ, ipsa puella ivit locutum dicto domino duci. Procès de réhabilitation. (*Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, édit. Quicherat, t. II, p. 457.)

2. Déposition de Jean de Metz, *l. l.* : et ivit secum idem testis usque ad civitatem Tullensem.

3. Déposition de Bertrand de Poulangy : Et postquam ipsa Johanna fuit in peregrinagio in sancto Nicolao et exstitit versus dominum ducem Lotharingiæ qui eam cum salvo conductu voluerat videre. (Quicherat, t. II, p. 457.) La déposition de Catherine, femme de Henri le Royer, t. II, p. 447, nous montre Jeanne d'Arc se rendant à Saint-Nicolas, sur la route de France. Ici il nous paraît s'agir de Saint-Nicolas de Septfonds. Les deux textes peuvent se concilier comme nous l'avons fait. Cf. G. de Braux, *Jeanne d'Arc à Saint-Nicolas*, 1889.

4. Le témoin dépose que Jeanne lui montra les quatre sous que venait de lui donner le duc de Lorraine, t. II, p. 444.

5. Déposition de Marguerite de Touroulde, chez qui Jeanne avait logé trois semaines à Bourges : Et audivit dici ab eadem Johanna quod dux Lotharingiæ, qui habebat quamdam infirmitatem, voluit eam videre ; et cum eodem locuta fuerat ipsa Johanna, et eidem dixerat quod se male regebat, et quod numquam sanaretur nisi se emendaret, eumdemque exhortaverat ut ipse reciperet suam bonam conjugem. (Quicherat, t. III, p. 87.)

6. Il était interdit aux bâtards, surtout aux enfants de prêtres, de posséder en Lorraine.

7. Dom Calmet, t. III, Pr., col. 190. Conformément à ce qu'il annonce en ce testament, il lui donna des lettres spéciales le 16. L'acte à Paris, aux Archives nationales, KK, 1124, cité par Siméon Luce, *o. l.*, p. CC, note. M. Luce a lu à tort *la rue Boudut*é. Une copie moderne de cet acte A. D., B, 821, n° 38. Alison May ne garda pas cette maison ; elle en donna la propriété au chapitre

rue de la Boudière, c'est-à-dire dans la partie de la Grande-Rue actuelle entre la place de Vaudémont et la petite Carrière. Tel était l'engouement de Charles II pour elle qu'il voulait, dit-on, faire placer son image dans une

---

Saint-Georges, le 2 août 1425, et la reçut à cens pour 2 fr. Après sa mort, la maison devait être accensée à ses héritiers et, à leur défaut, à Agnès et Jeannette, ses sœurs, comme il résulte de la pièce suivante : « Saichent tuit que comme Aulison Mey de Nancey ait donner pour tousiours maix, pour et on nom de la chappelle que tres hault, noible et puissant prince monsignour Charles duc de Lorrainne et marchis ait fondee ung chacun jours une haulte messe de nostre Dame, laquelle chappelle siet en l'englise collegiaul monseigneur sainct George de Nancey a l'entree du cuer a la senestremain, une maison avec lez usuaires davant et derriere appartenant a la dicte maison, seant en la ville de Nancey, et siet ycelle maison par davant en la rue de la Boudiere, entre une maison que fuit Euguenat le Tannour, que messire Thiescellin chenoinne et elmonnier de la dicte englise sainct George tient ad present d'une part, et une maison que fuit Jehan Morat le tannour, qu'estoit a Housson d'Escey le parmentier et qu'est a Warnaire parmentier monsignour le duc et a Aulison, femme audit Warnaire d'aultre part ; — et siet la dicte maison par derriere en la rue du Mollin entre Mengin Chechon le tannour d'une part et une partie de maison que fuit messire Humbert prestre, qu'estoit a Jehan Bertrand le courvizier et qu'est ad present a la dicte Aulison d'aultre part ; — comme ceu et autres chozes apparent plus plennement par la lettre de la donnation que lez dis prevost et chappiltre en ont par devers aulx sur ceu faictes. De la quelle messe lez dis prevost et chappiltres de la dicte englise sainct George ont la chierge de la faire deservir comme il appert par la fondation que faicte en est. De ceu est assavoir que lesdis prevost et chappiltres pour la dicte chappelle et pour la dicte englise sainct George ont recogneus et confesseis de lours pleinne voluntei qu'ilz ont laixier et ascencier pour tousiours maix en heritaige la dessudicte maison avec tous ses dis usuaires a la dicte Aulison et a ses hoirs yssans et procreez d'elle ; se nulz en avaient et apres le trespassement d'elle et de ses hoirs, comme dessus est dit, ilz ont laixier et ascencier pour tousiours maix a Agnes et a Jennette suers de la dicte Aulison et aux hoirs des dictes Agnes et Jennette neiz et procreez en leaul mariaige. Et est fait cy dit laix et ascensement parmey ceu que la dicte Aulison et ses hoirs yssans d'elle comme dit est et les dictes Agnes et Jennette sa suer et lours hoirs neiz et procreez en leaul mariaige que la dicte maison et ses dis usuaires tanront en paieront et renderont chacun an a tousiours maix la somme de dous frans de cens annuel et perpetuel, douzes gros monnoie coursable pour chacun frans, paiant chacun an a la dicte chappelle et a ceulx que seront tenus de la faire desservir selon le contenu de la dicte lettre de donnation, avec octz frans de cens que la dicte Aulison ait jai donnee a la dicte englise sainct Georges comme toutes les choses dessudictes apparent plus plennement par la lettres des ottz frans de cens et dez dis dous frans que les dis prevost et chappiltre en ont par de vers eulx. Lesquelx deix frans de cens se doient paiier et paieront chacun an tant a la dicte englise comme a la dicte chappelle la moitie le jour de feste sainct Estenne londemain de Noel, et l'autre moitié le jour de feste sainct Jehan Baptiste sur la poinne du double ; laquelle maison en demouroit pour lez dis deix frans de cens et pour le double, s'il y encheoit, pour la demener aus us et coustumes du paiix. Et avec ceu ont promis lez dis prevost et chappiltre pour aulx et pour lours successours pour tousiours maix qu'ilz ne puent ne ne doient souffrir demourer nulz quelcuncques chenoinnes vicaires chappellains ne aultres personnes quelcuncques quel qu'ilz soient en la dicte maison fors que la dicte Aulison, ses hoirs yssans d'elle et, apres la dicte Aulison et ses dis hoirs, les dictes Agnes, Jennette sa suer et lours hoirs neiz et procreez en loiaul mariaiges, parmey les dis deix frans de cens paiant chacun an par la forme et meniere dessus dicte. Et toutes lez chosez dessus dictes et une chescune d'icelles ont promis lez dis prevost et chappiltre pour aulx, pour lours successours, pour lours dictes englize et pour la dicte chappelle par lour serment donnei et soub l'obligation de tous lez biens de lour dicte englize en chiefz et en membrez, meubles et heritaiges presens et advenir par tout, qu'ilz pourteront a tousiours maix bonne et leaul warentie de la dicte maison laixier et de ses usuaires a la dicte Aulison et a ses hoirs comme dis sunt et apres le trespassement de la dicte Aulison et de ses hoirs, comme dit est, a la dicte Agnes, a Jennette sa suer et a lours hoirs nez et procreez en leaul mariaige, contre tous et envers tous jusques a droit. En tesmoingnaige de veritey a la requeste dez dis prevost et chappiltres sunt ces presentes lettres seellees du seel du tabellion monsignour le duc de sa court de Nancey, saulf son droit et l'aultrui, et encor pour plus grant seurtei et pour estre lez choses dessus dictes plus fermes et estaubles, les dis prevost et chappiltres ont mis leur seelz pendant en cez presentes avec le seel dudit tabellionnaige de Nancey. Que furent faictes l'an de graice nostre Signour mil quaitres cens et vingts cinqs, le secon jour du moix d'aoust, presentz maistre Dedier de Ville, Soreillon, curey de Wahegney et maistre dez escolles de Nancey et Aubertin de Nancey clerc fil le grand Jehan le tannour tesmoingz ad ceu appelleis et requis. A. D., G, 359. Le parchemin replié portait autrefois trois sceaux. Il semble résulter de cette pièce que les bâtards de Charles II, Ferry de Bilstein, Jean Pillelipille, Catherine et Isabelle ne sont pas les enfants d'Alison May, mais d'une autre maîtresse.

chapelle qu'il avait fondée à la collégiale Saint-Georges[1]; il ordonna au sculpteur de donner ses traits à l'une des bergères qui devaient figurer dans un bas-relief représentant l'Adoration des Mages[2]. Le scandale était grand, et il n'est point étonnant que Jeanne, interrogée par le duc, lui ait répondu qu'elle n'était point sorcière, qu'elle ne savait rien sur sa maladie; s'il veut guérir, qu'il prie Dieu et observe ses commandements.

Charles II suivit-il les conseils de Jeanne d'Arc? Peut-être essaya-t-il de se débarrasser du péché; mais le péché fut le plus fort. Quand il mourut, deux années plus tard, Alison May était encore toute-puissante. Il y eut contre la maîtresse insolente un soulèvement populaire, aussitôt qu'on apprit le décès du duc. « Mort il fut, incontinent elle fut prinse », dit la *Chronique de Lorraine*[3]. On la promena avec ignominie sur une charrette par les carrefours de la ville. On lui jeta de la boue au visage; puis secrètement on fit périr la maîtresse jadis toute puissante. Marguerite de Bavière du moins fut étrangère à ces représailles; elle vécut dans la retraite, tout adonnée à ses œuvres de charité; elle fonda des hôpitaux à Einville et à Sierck et contribua à créer le monastère des Clarisses de Pont-à-Mousson et la chartreuse de Rethel[4].

Jeanne ne réussit donc pas à faire renoncer Charles II à ses amours illégitimes. Elle fut un peu plus heureuse sur un autre point, sans l'être complètement. Elle cherchait à gagner le duc de Lorraine à la cause du roi légitime de France. Charles malade ne pouvait plus monter à cheval lui-même. Mais il avait auprès de lui son gendre, René d'Anjou, âgé alors de vingt ans, et qui venait de s'illustrer dans des expéditions contre le comte de Vaudémont et la ville de Metz. Qu'il lui donne ordre de conduire Jeanne en France auprès du dauphin, et la Pucelle priera Dieu avec ardeur pour sa guérison[5]! Jeanne n'obtint rien immédiatement; mais, aussitôt après ses premières victoires, René, de l'assentiment du duc Charles, se déclara pour la France; il arriva sans doute trop tard pour assister au sacre de Reims; mais, le 3 août 1429, il envoya au régent d'Angleterre Bedford déclaration qu'il ne voulait plus entretenir aucun rapport avec les Anglais[6], et bientôt il réunit ses troupes à celles du Français Barbazan, pour chasser les ennemis des places qu'ils occupaient encore en Champagne[7].

---

1. JEAN D'AUCY, ms. cité, f° 253 v° : « Et au nom de la glorieuse vierge Marie feit edifier en l'eglise de sainct George de Nancey une chapelle, laquelle il dota et enrichit grandement pour continuer le service divin en icelle, tous les jours au matin et a heure determinée avecq chantres et choses faictes en musique, lesquelz il aymoit grandement. »

2. C'est du moins une tradition qui avait cours à Nancy. (LIONNOIS, I, 96, et LEPAGE, *La Collégiale Saint-Georges, l. c.*, p. 188). Deux autres figures représentaient le duc et sa femme légitime Marguerite de Bavière. Cf. BADEL, *Jeanne d'Arc à Nancy*. Orléans, 1890, pp. 35 et 36.

3. *Chronique de Lorraine*, p. 34.

4. GURICQUE, *o. l.* Voir son testament, DOM CALMET, III, Pr., col. 193. Il est du 24 août 1434. Elle mourut peu de temps après. Rethel, c. de Sierck, Moselle.

5. Procès de condamnation. Déclaration de Jeanne: Item dixit dicto duci quod traderet ei filium suum et gentes, pro ducendo eam in Franciam, et ipsa oraret Deum pro sua sanitate. (QUICHERAT, I, 222.) *Filium*, c'est ici le gendre de Charles II, qui n'a pas de fils légitime.

6. *Œuvres* de RENÉ, éd. Quatrebarbes. Angers, 1845, in-4, t. I, p. XVII, note.

7. DIGOT, *Histoire de Lorraine*, t. II, pp. 342-343.

Charles écouta Jeanne avec cet étonnement que causent les êtres surnaturels, avec de la sympathie et de la crainte. Il lui donna une somme de quatre francs, pour l'indemniser de son voyage[1]; il lui fit présent d'un cheval qui, selon ce qu'a entendu dire un témoin du procès de réhabilitation, était de robe noire[2]. Sans doute, sur ce cheval, la Pucelle revint de Nancy à Vaucouleurs (début de février)[3], où elle trouva tout préparé pour son départ à Chinon. Les habitants de Vaucouleurs s'étaient cotisés pendant son absence pour lui acheter un costume militaire complet, y compris un cheval leur coûtant douze francs.

Voilà tout ce que les témoignages contemporains nous permettent d'affirmer sur le séjour de la Pucelle à Nancy. La *Chronique de Lorraine* nous a fourni d'autres détails; elle affirme que Jeanne fut armée par Charles II et qu'elle courut une lance sur la place du château, c'est-à-dire sur la place des Dames actuelle. « Uncques homme d'arme mieulx ne la corut. Toute la noblesse esbahye estoit. On en feit le radport a duc; bien cognut que elle avoit vertu[4]. » Mais on ne peut pas s'appuyer sur cet unique témoignage de la *Chronique de Lorraine*[5]. L'auteur de ce document doit être suivi pour tous les événements contemporains qu'il nous raconte; c'est une source de premier jet pour l'histoire des démêlés de René II et de Charles le Téméraire. Mais il ignorait totalement l'histoire de la Pucelle. Dans la suite de son récit, il la conduit à Bordeaux et à Bayonne; il la fait couronner le roi de France à Paris et à Saint-Denis; il lui fait enlever Dieppe, Honfleur, Caen, Avranches, le mont Saint-Michel; elle aurait été prise en assiégeant Rouen. L'auteur ne sait ce qu'elle est devenue. « Plusieurs



STATUE DE JEANNE D'ARC

(D'Alfred Daubrée.)

1. Déposition de Durand Lassois. (QUICHERAT, II, 444.)

2. Déposition de Jean Morel : Et tradidit (*dux*) sibi unum equum, ut dicebatur, pili nigri. (QUICHERAT, II, 391.) — Déposition de Louis de Martigny : Et dominus dux dedit sibi unum equum et pecunias. (QUICHERAT, II, 406.) Le *ut dicebatur* ne tombe pas sur *equum*, comme le veut M. MOUGENOT, mais sur *pili nigri*.

3. Jeanne était de retour à Vaucouleurs vers le dimanche des Bures, 1er dimanche de carême, qui tombait le 13 février. (QUICHERAT, II, 437.)

4. *Chronique de Lorraine*, p. 15.

5. LÉON MOUGENOT, *Jeanne d'Arc à Nancy et la Chronique de Lorraine*. Nancy, Berger-Levrault et Cie.

disent que les Angloys la prindrent; dedans Rouen fut menée; les Angloys se la feirent brusler. D'altres disent que alcuns de l'airmey la feirent morir por cause qu'elle adtribuoit tous les honneurs des faicts d'armes à elle[1]. » On le voit, son ignorance est complète. Dans ces conditions, il importe de ne lui rien emprunter sur la Pucelle et de répéter le jugement de Quicherat : « La *Chronique de Lorraine* ne mérite pas d'être consultée comme témoignage historique sur Jeanne d'Arc[2]. » On ne saurait affirmer, jusqu'au jour où l'on trouverait une preuve nouvelle, que Jeanne ait couru une lance sur une des places de Nancy.

Pourtant, à cause de cette visite de Jeanne au duc Charles, son souvenir reste attaché à notre ville. Puis, si à coup sûr Jeanne n'a jamais dépendu féodalement du duc de Lorraine, si elle est née en terre française soit dans la châtellenie de Vaucouleurs, soit dans la partie du duché de Bar qui relevait du roi de France[3], elle appartient à cette grande Lorraine dont le souvenir s'est conservé intact pendant des siècles, et le poète qui l'a appelée la *bonne Lorraine* a traduit le sentiment général. Il était donc naturel qu'on songeât à perpétuer son souvenir dans Nancy, qui est le cœur de cette région[4]. Dès 1857, les lotharingistes ont demandé qu'une rue lui fût consacrée en notre cité. On réclamait pour elle la rue Saint-Nicolas qu'elle avait traversée en venant du pèlerinage[5], la rue des Dominicains qui est la prolongation de cette voie[6] ou encore la rue La Fayette, près de cette place du Châtel où elle aurait couru une lance[7].



ARMOIRIES CONCÉDÉES
A JEANNE D'ARC
PAR CHARLES VII LE 2 JUIN 1429

1890, brochure in-12. — Du même, *Jeanne d'Arc, le duc de Lorraine et le sire de Baudricourt*. Nancy, Berger-Levrault, 1895. Cf. pp. 81-89. M. Mougenot fait très aimablement dialoguer Jeanne et Charles II. On a voulu qu'au retour de Nancy Jeanne ait passé par Dieulouard. Cf. l'*Espérance*, 2 août 1890 ; mais les preuves qu'on donne ne me paraissent pas convaincantes.

1. *Chronique de Lorraine*, p. 22.

2. Quicherat, t. IV, p. 329.

3. Cf. Petit-Dutaillis, *Une question de frontière au XVe siècle*, dans le *Moyen âge* de 1897. Cf. *J. S. A. L.*, 1898, pp. 111-113. La querelle de Jeanne d'Arc champenoise nous paraît un peu puérile. Sans doute il est possible que Jeanne fût née dans la châtellenie de Vaucouleurs et nous n'ignorons pas que cette châtellenie relevait du bailli de Vitry en Champagne. Mais quand plus tard Charles VII prit les habitants de Saint-Nicolas-du-Port sous sa protection, il les confia aux baillis de Vitry et de Chaumont en Champagne. (*Ordonnances des rois de France*, t. XIII p. 410.) Est-ce une raison pour convertir en Champenois les gens de Saint-Nicolas-du-Port ?

4. Au Musée lorrain, sous le n° 1601, on expose un chapeau de paille qui, d'après la tradition, aurait appartenu à Jeanne d'Arc. Ce chapeau fut acheté en 1792 par un certain Paquin, lors de la vente des effets du curé réfractaire de Domremy ; il fut acquis ensuite par Mme de Ludres, qui en fit don au Musée lorrain. Cf. Auguin, *La Meurthe* dans la *Lorraine illustrée*, p. 434-435. Voir au même endroit une lettre de Mme la comtesse de Ludres. La tradition qui fait remonter ce chapeau à la Pucelle se trompe sans doute ; mais l'objet, qui est d'un travail délicat, ne doit pas être indifférent.

5. Guerrier de Dumast, *Sur la nécessité d'appliquer aux rues de Nancy... le système des noms historiques* (titre du tirage à part) dans le *J. S. A. L.*, 1857, p. 135.

6. Mougenot, *Des noms historiques à donner aux rues de Nancy*, 1859.

7. [Lallement], *Noms à donner à diverses rues de Nancy* [1866]. Nancy, autographie Christophe.

Le 7 février 1867, le conseil municipal fit en partie droit à ces demandes, et il attribua le nom de Jeanne d'Arc à la rue nouvelle qui part du faubourg Stanislas, traverse l'ancien étang Saint-Jean et aboutit à l'avenue de la Garenne. Plus tard cette rue fut prolongée vers le nord jusqu'à la route de Toul: il est vrai que cette partie a reçu le nom de rue Victor-Hugo.

Après les désastres de 1870-1871, Jeanne d'Arc qui était apparue, jadis, à un moment où la France courait à l'abîme, et en qui l'on résumait l'œuvre de salut accomplie par les efforts communs du roi et de toute la nation, Jeanne devint plus populaire que jamais, symbole de la délivrance de la patrie foulée par l'étranger. Partout on lui dressa des statues; et l'une des plus belles, due au ciseau d'Emmanuel Frémiet, fut élevée en 1874 à Paris, près de l'ancienne porte Saint-Honoré, là où l'héroïne avait été blessée en voulant, arracher, le 8 septembre 1429, aux Anglais la capitale de la France. Nancy réclama aussi sa statue. En 1883, un artiste de talent, Alfred Daubrée, le créateur de ces bijoux lorrains qui sont si recherchés, se mit à l'œuvre et conçut une Jeanne d'Arc debout, en costume guerrier, pressant sur son cœur l'épée, comme celle de Marie d'Orléans; mais la tête nue est levée vers le ciel, et Jeanne paraît écouter ses voix. A ses côtés sur un tronc d'arbre sont placés ses gantelets et son casque. L'artiste fit de son modèle diverses réductions, tandis qu'une souscription était ouverte pour couvrir les frais de l'œuvre définitive. Mais, le 29 décembre 1885, il était emporté par la mort[1], et le projet fut dès lors abandonné.

STATUE DE JEANNE D'ARC
(De Charles Jacquot.)

En 1888, on venait de dégager le côté est de l'Arc de Triomphe, et l'on songeait à orner cette façade, comme la façade ouest où se dresse la statue de Callot, flanquée des deux bustes d'Israël Silvestre et de Saint-Urbain. A ce moment, une personne généreuse, qui a gardé l'anonyme, offrit à Nancy une somme de 30,000 fr. pour qu'on plaçât contre l'Arc une image de la vierge de Domremy[2]. L'exécution de l'œuvre devait être confiée à un jeune sculpteur, Charles Jacquot, de Bains. Tandis que l'artiste se mettait à l'œuvre, on préparait la décoration de l'Arc de Triomphe; on tailla dans le cartouche central les armes de la

1. *Journal de la Meurthe*, 31 décembre 1885.
2. Séance du conseil municipal du 30 juin 1888.

Pucelle, l'épée en pal surmontée d'une couronne et accostée de deux fleurs de lis. Cependant, dans la presse on se demandait de quels bustes serait flanquée l'image de Jeanne[1], et Louis Lallement, dans un article très mordant, protestait contre « cet étrange et audacieux anachronisme d'accoler la statue de l'austère héroïne, qui fut l'honneur du xve siècle, à l'Arc de Triomphe de Stanislas et de Héré, orné de toutes les grâces du siècle Pompadour, et surmonté de divinités mythologiques[2] ». Mais le projet ne devait pas aboutir. Une autre statue de Jeanne allait être donnée à la ville de Nancy; Charles Jacquot dut remplacer la vierge de Domremy par l'architecte Héré; on gratta les armoiries de la Pucelle qui étaient déjà achevées; et, un peu plus tard, la ville, avec le concours de l'État, acheta au jeune sculpteur la Jeanne d'Arc qui lui était restée pour compte. Elle est aujourd'hui à notre musée de sculpture. Jacquot a représenté son héroïne debout, le corps pris dans une armure de chevalier, le buste cambré en arrière. Sa longue chevelure cache en partie son visage; ses mains s'appuient sur la poignée d'une grande épée[3]. Des deux sentiments que doit éveiller en nous une image de Jeanne, la grâce féminine et l'énergie virile, l'artiste a surtout exprimé le second.

Cependant Frémiet, poussé par ces scrupules qui tourmentent les grands artistes et les excitent à toujours revenir sur l'œuvre pour mieux réaliser leur rêve, avait fait une nouvelle statue de l'héroïne; il corrigeait quelques imperfections de la première, dégageait la figure de Jeanne, la mettait davantage en lumière. La réplique parut au salon de 1889, à côté de la Jeanne d'Arc de Paul Dubois, destinée à une place publique de Reims; et elle excita un vif enthousiasme. Dans la pensée de l'artiste, la nouvelle statue devait être substituée à la première, place des Pyramides; mais il se heurta à quelques difficultés, et les Parisiens gardèrent la Jeanne d'Arc de 1874. L'Amérique se présenta aussitôt pour acheter l'œuvre nouvelle; mais, à ce moment, il se forma à Nancy un comité pour doter la cité du travail de Frémiet; et il fut aidé en son action par un comité parisien, composé des plus éminents écrivains et artistes. On ouvrit une souscription qui, malgré tous ces hauts patronages, malgré la beauté de l'objet, ne réussit point, ou, pour mieux dire, traîna péniblement. C'est alors que se présenta un donateur qui consacre sa grande fortune à fonder des œuvres de bienfaisance et à protéger les arts. M. Osiris offrit à la ville de Nancy la statue de Frémiet; il écrivit le 27 décembre 1889 à M. Adam, maire: « Moi, Français, je suis encore le débiteur de la ville de Nancy qui me permet de dresser sur une de ses places publiques l'image de la Patrie, debout sur la frontière mutilée[4]. » C'était se montrer généreux avec une

1. *Est Républicain,* 26 juin 1888.
2. *Journal de la Meurthe,* 15 juillet 1888.
3. Musée de Nancy, *Catalogue,* 1897, p. 227. Jeanne d'Arc est représentée sur la fresque de l'amphithéâtre de la Faculté des lettres : *Les grands hommes de la Lorraine,* de Monchablon. On la voit aussi sur un vitrail de la basilique Saint-Èvre, debout, en costume guerrier; on lui a donné le titre de sainte, par anticipation.
4. La lettre publiée par M. Badel, *Jeanne d'Arc à Nancy,* p. 82.



STATUE DE JEANNE D'ARC
(D'Emmanuel Frémiet.)

20.

grande délicatesse. Le conseil municipal s'empressa de témoigner sa reconnaissance et de voter la somme nécessaire pour le piédestal; et l'on chercha l'emplacement qui serait le plus favorable pour la statue. On promena la maquette place de la Carrière, place Saint-Jean et, finalement, on se décida, avec beaucoup de raison, pour la place La Fayette[1]. C'est dans le vieux Nancy, visité par Jeanne, que son image devait se dresser; et l'éclat du bronze de la statue s'harmonise admirablement avec le sombre feuillage des platanes qui ombragent la place. L'inauguration eut lieu le samedi 28 juin 1890[2]. Le matin, un service religieux fut célébré à la cathédrale, au temple protestant et à la synagogue. Toutes les religions s'unissaient pour rendre hommage à Jeanne et leurs représentants trouvèrent des paroles éloquentes pour célébrer ses exploits. Chacun, naturellement, s'efforçait de l'attirer un peu à lui. A la cathédrale, on vanta la chrétienne orthodoxe, qui, en sa détresse, en appela au souverain pontife et qui a vu de miraculeuses apparitions[3]; au temple, on en fit une protestante avant la lettre, si j'ose dire, et on la félicita de cette accusation : *hérétique,* qu'on inscrivit sur son bûcher[4]; à la synagogue, on rappela les ressemblances de son histoire avec celle de Débora, de Jahel et d'Esther[5]. Et, l'après-midi, devant les deux ministres présents, M. Develle, ministre de l'agriculture, et M. Barbey, ministre de la marine, en des paroles vibrantes qui étaient inspirées par le patriotisme le plus pur, on réclama Jeanne au nom de la société laïque. « Tu seras la sainte laïque de la France, la patronne toujours chérie d'une nation à qui ton souvenir et ton exemple assurent une éternelle jeunesse[6] » ; et ces mots devaient provoquer dans les journaux de vives controverses. Peut-être tous les orateurs ont-ils trop songé aux préoccupations du XIXe siècle et à l'époque présente, et ils ont, pour leur part, ajouté des traits à cette légende de Jeanne d'Arc qui se développe et grandit sans cesse en France depuis 1871. Il faut replacer la vierge de Domremy au XVe siècle, et ne la juger que d'après les idées du XVe siècle. Elle ne s'explique, à notre avis, que par les croyances catholiques qui ont bercé son enfance, par le culte de la Vierge et des saints qu'elle a cru voir et qu'elle a — ce qui revient au même — *réellement* vus. Mais, dans l'Église même, elle a passé comme tant d'autres pour une mystique dangereuse, pour une exaltée qui se soustrait aux ordres des autorités constituées; et voilà pourquoi des évêques très orthodoxes et des moines bien pensants l'ont brûlée.

---

1. L. MOUGENOT, *De l'emplacement de la statue de Jeanne d'Arc à Nancy,* 8 p. in-8°, proposait de mettre la statue au milieu de la Carrière et de lui donner comme pendant une autre statue équestre, celle de Charles Martel.

2. Voir le recueil des brochures et articles de journaux, publiés à cette occasion, à la bibliothèque de Nancy.

3. *Jeanne d'Arc.* Discours prononcé par Mgr TURINAZ. Nancy, Pierron et Hozé, 16 p. in-8°.

4. *Jeanne d'Arc.* Discours prononcé par E. NYEGAARD. Extrait de la *Revue chrétienne.* 10 p. in-8°.

5. Inauguration de la statue de Jeanne d'Arc. *Allocution,* par ARMAND BLOCH, 12 p. in-8°. 2e éd. à Paris, Durlacher.

6. *Ville de Nancy. Discours prononcés à l'inauguration de la statue de Jeanne d'Arc,* p. 19.

S'il y eut, le 28 juin 1890, discordance dans la manière de comprendre Jeanne d'Arc, il y eut entente complète pour célébrer l'héroïne ; et cette entente paraîtra peut-être plus tard un trait caractéristique de notre époque où tous les Français, malgré leurs divisions, partagent les mêmes espérances. Et en cette journée, cette espérance était exprimée dans tous les discours. Jeanne n'est plus la bergère de Domremy ; elle n'est plus la jeune fille du xve siècle qu'ont brûlée les Anglais. Elle est le symbole même de la « recouvrance[1] ». C'est ce symbole que saluent encore aujourd'hui nos soldats du 20e corps, quand, en passant devant la statue de Frémiet, ils portent les armes.

III

Les types de monnaie frappés par Charles II en son atelier de Nancy sont assez nombreux. Quelques-uns se ramènent à ceux de ses prédécesseurs. Voici d'abord ceux où se trouve l'image du duc. Ici il est représenté debout, couronné de roses, vêtu d'un surtout à longues manches pendantes ; de la main gauche il tient l'écu de Lorraine, de la droite l'épée appuyée à l'épaule. KAROLUS * DUX LOTHOR'* Z * M entre deux grènetis. Au revers on lit en légende extérieure + BNDICTV' ⁝ SIT ⁝ NOME' ₒ DNI' NRI' ₒ IHV'ₒ XPI'ₒ ; et en légende intérieure * GROSSVS ⁝ DE ⁝ NANCEY avec une

MONNAIES DE CHARLES II



Fig. 1. Fig. 2.

croix pattée (*fig. 1*)[2]. Là le duc couronné de même de roses porte un costume militaire aux manches étroites. Il tient son épée comme précédemment, mais s'appuie sur l'écusson de Lorraine. KAROLVS · DV X · LOTHOR'. Au revers MONE TA * FC A * IN N ANCEY, avec une croix pattée coupant la légende,

1. Le mot très heureux est de M. Debidour. Le même jour était organisée, par les soins de l'administration municipale, une exposition de peintures, sculptures, gravures et autres objets se rattachant à la vie de l'héroïne. Cette exposition eut le plus vif succès. Voir l'*Illustration* du 28 juin 1890. Cf. Mgr Le Nordez, *Jeanne d'Arc racontée par l'image*. Paris, Hachette et Cie, 1898.

2. De Saulcy, pl. VIII, nº 1 ; Charles Robert, *Collection*, nº 1348.

deux K et deux aigles essorant dans les cantons (*fig. 2*)[1]. Ailleurs, le duc debout, couronné de roses, l'épée à l'épaule et la gauche appuyée sur la hanche, porte une écharpe aux trois alérions. KAROLVS ₒ DUX LOTHOR' ₒ Z ₒ M'. Au revers + BNDICT' ₒ SIT ₒ NOME'⁞ DNI ₒ NRI' ₒ IHV° XPI'., en légende extérieure; MON ETA · DE N ANC, en légende intérieure avec la croix pattée (*fig. 3*)[2]. Quand le jeune René, duc de Bar, eut épousé Isabelle de Lorraine, quand Charles II gouverna le duché de Bar au nom de son gendre,

MONNAIES DE CHARLES



Fig. 3. Fig. 4.

on voit sur certaines pièces les armes de Bar associées à celles de Lorraine. Le droit reste semblable à celui que nous venons de décrire; au revers, le nom de l'atelier monétaire a disparu. SIT ‡ NO ME + DNI BENED ICTVM; au centre un écu partie de Jérusalem et de Naples-Anjou sur une grande croix pattée; dans les cantons de la croix, au premier et au quatrième, les alérions; au deuxième et au troisième, les barbeaux de Bar[3].

Sur certains types, le duc est représenté à cheval, galopant. Il porte un heaume couronné d'un aiglon, tient l'épée nue de sa droite et se couvre de sa

MONNAIES DE CHARLES II

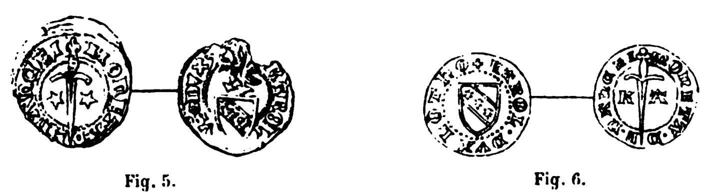


Fig. 5. Fig. 6.

gauche de l'écusson aux armes de Lorraine. Le cheval caparaçonné porte deux bandes aux trois alérions. KAROLVS ₒ DVX ₒ LOT HOR ₒ Z ₒ M'. Au revers * MONE * TA ⁞ FC * A ‡ IN ‡ N * ANCEY avec une croix fleuronnée, portant au centre un alérion et dans chaque canton un trèfle (*fig. 4*)[1].

De petites pièces nous montrent un aiglon essorant sur un écusson de

---

1. De Saulcy, pl. IX, n° 11; Charles Robert, n° 1349.
2. De Saulcy, pl. IX, n° 18; Charles Robert, n° 1350.
3. De Saulcy, pl. X, n° 3; Charles Robert, n° 1351. Cf. une monnaie analogue, De Saulcy, pl. X, n. 4, et Charles Robert, n° 1352.
4. De Saulcy, pl. VIII, n° 3; Charles Robert, n° 1353. Cf. n° 1354.

Lorraine debout : ∘ KAROLVS ∘ DVX ; au revers une épée en pal accostée de deux étoiles : MONETA ⁝ DE ⁝ NANCEI (*fig. 5*)[1]. Dans certains exemplaires le droit porte simplement l'écusson de Lorraine KAROL * DVX LOTHO et, au revers, l'épée, au lieu d'être accostée des deux étoiles, l'est des deux lettres K et A (*fig. 6*)[2].

1. De Saulcy, pl. IX, n° 3; Charles Robert, n° 1356. De Saulcy, pl. IX, n° 4, publie un exemplaire analogue, mais où l'épée est placée entre un alérion et un barbeau. La pièce est donc postérieure à 1419.

2. De Saulcy, pl. IX, n° 13, d'après Mory d'Elvange.

CHAPITRE XI

Nancy sous le roi René (1431-1453). Séjour du roi de France Charles VII à Nancy. Nancy sous Jean II (1453-1470) et Nicolas Ier (1470-1473).

---

§ Ier. *Entrée de René d'Anjou à Nancy. — Compétition d'Antoine de Vaudémont; la bataille de Bulgnéville. — Captivité de René. — Sa délivrance. — Charles VII en Lorraine; ses desseins. — La ville d'Épinal devient française. — Charles VII à Saint-Nicolas et à Nancy. — Guerre des Messins et des Lorrains; les négociations. — Personnages présents à Nancy. — Marie d'Anjou et Agnès Sorel. — Fêtes données à Nancy : les repas, les danses et les joutes. — Gaston IV de Foix et Jacques de Lalaing. — Mariages à Nancy de Yolande avec Ferri de Vaudémont et de Marguerite avec Henri VI d'Angleterre. — Négociations à Nancy. — Création à Nancy de la cavalerie française. — Départ de la cour de France. — René renonce au gouvernement de la Lorraine.*

§ II. *Le règne de Jean II. — Guerre aux environs de Nancy: prise de Liverdun et de Chaligny par les Lorrains. — Joutes à Nancy. — Arrivée dans la ville d'une ambassade de Hongrois et de Tchèques. — Le règne de Nicolas. — Grands mariages à Nancy. — Mort subite de ce prince. — Ses funérailles.*

§ III. *Les monnaies de René Ier et de Jean II frappées à Nancy.*

I

A la mort du cardinal de Bar, le 23 juin 1430, René d'Anjou entra en possession du duché de Bar; le 25 janvier 1431, le duc de Lorraine Charles II trépassa à son tour, laissant ses États à sa fille Isabelle et à son gendre René. Le jeune couple fit une entrée solennelle dans la ville de Nancy. René, conduit à la collégiale Saint-Georges, jura de respecter les privilèges du clergé et de la noblesse ; il fit don aux chanoines de son cheval. La joie était dans tous les cœurs et les enfants criaient très fort : Noël ! Noël ! au nouveau duc[1]. On acclamait non seulement le nouveau maître ; les causes de la joie étaient plus profondes. On se réjouissait de la réunion du Barrois et de la Lorraine, de la cessation des longues guerres qui jadis désolaient les deux duchés et causaient la misère générale.

---

1. *Chronique de Lorraine*, p. 32.

Mais la joie des Lorrains fut de courte durée. Un compétiteur, Antoine de Vaudémont, soutenant que les femmes ne pouvaient succéder au duché de Lorraine, se présenta comme le plus proche héritier mâle de Charles II, son oncle, et réclama la succession. Pendant que René prenait possession des principales villes du duché (février-mars 1431), il se présenta tout à coup devant Nancy, avec une forte escorte, et somma les bourgeois de lui ouvrir leurs portes. On lui opposa un refus ; et Antoine se retira, mais jurant sur son « âme » qu'avant peu de temps il serait maître du duché[1].

En cette lutte, René s'appuya sur le roi de France Charles VII qui avait épousé sa sœur Marie d'Anjou ; Antoine trouva un allié dans le duc de Bourgogne Philippe le Bon. Grâce au secours que le Bourguignon lui fournit, Antoine put tenir la campagne et, le 2 juillet 1431, il présenta la bataille à son adversaire dans les plaines de Bulgnéville, Bulgnéville « la piteuse et la douloureuse[2] ». Le brave Barbazan fut tué et ses restes ramenés dans l'église de Vaucouleurs. René lui-même fut fait prisonnier, livré au duc de Bourgogne, comme Jeanne d'Arc l'avait été quelque temps auparavant ; on le traîna de prison en prison, l'enfermant à Talent près de Dijon, à Bracon près de Salins, à Rochefort près de Dôle, enfin dans une tour du château de Dijon qui aujourd'hui encore est connue sous le nom de tour de Bar[3]. Mais la Lorraine demeura à Isabelle, qui déploya le plus grand courage, prit en mains l'administration du duché et contraignit le comte Antoine victorieux à s'humilier devant elle et à lui demander une trêve.

Des négociations s'engagèrent entre le duc de Bourgogne et la duchesse de Lorraine, pour assurer la liberté du prisonnier. Philippe le Bon dut céder après de longues négociations ; encore ne donna-t-il à René, le 30 avril 1432, qu'une liberté provisoire d'une année, jusqu'au 1er mai 1433, afin de lui permettre de remettre l'ordre au duché de Bar, entièrement livré aux écorcheurs, et de rassembler sa rançon. René se hâta de revenir dans ses États ; il alla à Saint-Nicolas-de-Port, pour remercier Dieu de sa délivrance ; il fit aussi une station à l'église de l'abbaye de Bouxières, puis rentra à Nancy où il fut bien reçu de ses sujets[4]. Il passa le reste de l'année en Lorraine, réprimant les brigandages de quelques seigneurs, notamment de Robert de Sarrebrück, damoiseau de Commercy. Le 1er mai 1433 passa sans que le duc de Bourgogne eût obligé son adversaire de gagner sa prison ; il comptait s'arranger à l'amiable avec lui. Mais, à un moment où René pouvait se croire entièrement libre, il envoya à Nancy son héraut d'armes et, le 25 décembre 1434, un an et demi après le délai fixé, Toison d'Or fit sonner de la trompe devant le palais ducal, et somma le souverain de Lorraine de se rendre immé-

1. *Chronique de Lorraine*, p. 32. — *Chronique du doyen de Saint-Thiébaut de Metz*, dans Dom Calmet, t. II, Pr., col. 207.
2. A. Lecoy de la Marche, *Le Roi René*, p. 92.
3. *Idem, ibid.*, p. 94.
4. Dom Calmet, t. II, col. 779.

diatement dans sa tour de Dijon [1]. Malgré les supplications de sa femme Isabelle, René n'hésita pas à rester fidèle à sa parole, se souvenant qu'il était l'arrière-petit-fils du roi Jean le Bon. Il partit : et alors commença pour lui dans la tour de Bar une nouvelle captivité de deux années, pendant laquelle on le surveilla de très près, mais pendant laquelle il se consola en peignant de belles miniatures et de beaux vitraux, en composant des rondeaux et autres pièces de vers à la mode du jour ou en rêvant à des romans de chevalerie. Et, cependant, un bel héritage lui survint. Son frère aîné, Louis III, était mort le 15 novembre et il fut suivi de près dans la tombe par la reine Jeanne II de Sicile (2 février 1435) qui l'avait adopté. René devint ainsi duc d'Anjou et



MÉDAILLE DU ROI RENÉ [2]

comte de Provence, et, en vertu du testament de Jeanne, roi de Naples et de Sicile. Palerme et Bar-le-Duc, Marseille, Nancy et Angers se trouvaient sous

---

1. De Villeneuve-Bargemont, *Histoire de René Ier d'Anjou*, Paris, 1825, p. 194 ; A. Lecoy de la Marche, *Le Roi René*, p. 110.

2. Cette médaille, qui se trouve au cabinet de la bibliothèque nationale, est, comme l'indique le revers, l'ouvrage de Pierre de Milan et elle est datée de l'année 1461. Le droit représente le buste du duc qui était alors âgé de 53 ans : RENATUS° DEI° GRACIA° IHERVSALEM° ET• SICILIE° REX° ET CETERA. A propos du revers, on a exprimé une série d'opinions différentes. D'après H. de la Tour, « on y voit une bourse ou aumônière, en forme de pyramide tronquée et dont les cordes nouées en haut et en bas se déroulent à leur extrémité en mille brindilles qui voltigent sur tout le champ ; l'encadrement est formé, en guise de grènetis, de tiges d'arbres ébranchées, et une légende très sobre vient compléter cet ensemble original, simple, harmonieux et très riche d'effet. » (*Pietro da Milano* dans la *Revue numismatique*, 1893, p. 94.) D'autres croient que l'image représente un poids, ainsi Vallier, *Iconographie numismatique du roi René* dans les *Mémoires de l'Académie d'Aix*, 1880, 1883 et 1885. Alois Heiss, *Les médailleurs de la Renaissance*. II, *Francesco Laurana, Pietro da Milano*, 1882, p. 42, prétend que c'est « une enveloppe dorée en matière plus ou moins précieuse, recouvrant la cassette destinée à recevoir le cœur de René et celui de Jeanne », sa seconde femme. Les initiales de René et Jeanne se trouvent sur cette enveloppe, qui est entourée de l'inscription EN..... UN. — Enfin, M. Eugène Hucher, *Iconographie du roi René* dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, 1879, 2e volume, p. 134, voit en cet ornement un simple bonnet, et l'explique par la locution familière : Deux têtes dans un même bonnet.

sa domination. Le prisonnier de Dijon était l'une des plus grandes puissances de l'époque.

Philippe le Bon garda son prisonnier avec d'autant plus de soin. Les années 1435 et 1436 se passèrent en négociations sans cesse interrompues, sans cesse reprises. Enfin, le 28 janvier 1437, René fut libéré, mais à quelles dures conditions! Il dut payer une rançon énorme de 400,000 écus d'or et livrer une série de villes; il céda au duc de Bourgogne la terre de Cassel et les autres héritages que les ducs de Bar possédaient en Flandre; il laissa le duc occuper Neufchâteau, Clermont-en-Argonne, les châteaux de Prény et de Longwy. Marie de Bourbon, nièce de Philippe le Bon, devait épouser Jean, fils aîné de René[1].

René délivré ne devait plus faire à Nancy que de rares apparitions. Il lui fallait gouverner l'Anjou et la Provence; il lui fallait surtout conquérir le royaume de Naples qui était livré à l'anarchie. Il fit expédition sur expédition sans pouvoir s'en emparer; et, dans ces aventures, il dissipa l'argent ramassé à Bar et à Nancy et gracieusement voté par les États des deux provinces; les chevaliers lorrains versèrent leur sang dans le sud de l'Italie, sans aucun profit pour le pays, sans aucun profit pour le duc lui-même. En mars 1437, René Ier avait quitté Nancy et la province après avoir fondé à l'église Notre-Dame de Vaucouleurs une chapelle en l'honneur de Barbazan et des morts de Bulgnéville[2], il n'y revint qu'en août 1444. Il amena avec lui le roi de France, Charles VII, et une puissante armée. Charles VII va faire à Nancy un séjour de sept mois. Notre ville sera pendant ce temps le centre d'opérations militaires importantes et de graves négociations, comme aussi le théâtre de grandes et belles fêtes. L'Europe a en ce moment les yeux fixés sur Nancy. Voilà pourquoi il importe d'insister sur cette période unique dans l'histoire de la cité.

Le 22 mai 1444, la France et l'Angleterre, fatiguées d'une longue lutte, venaient de signer à Tours une trêve de vingt-deux mois[3]. Marguerite d'Anjou, seconde fille du roi René et d'Isabelle de Lorraine, née en 1429 au château de Pont-à-Mousson, était fiancée au roi d'Angleterre, Henri VI; elle devait être un lien entre les deux puissances qui, depuis si longtemps, se faisaient une guerre acharnée, et le gage de la paix future. Les fiançailles eurent lieu solennellement le 24 mai, dans l'église Saint-Martin de Tours[4]; mais le mariage devait être retardé d'une année encore. C'est dans cet intervalle que le roi de France Charles VII vint à Nancy, à la tête d'une armée nombreuse.

René avait contracté, pour payer sa rançon, de fortes dettes, et il fut un mauvais débiteur. Il avait emprunté de grandes sommes, entre autres aux

---

1. Cet acte a été publié pour la première fois par Lecoy de la Marche, *o. l.*, t. II, p. 224.
2. Bibl. nationale. Collection de Lorraine, 239, n° 2.
3. Cosneau, *Traités de paix de la guerre de Cent ans*, p. 152.
4. Lecoy de la Marche, *o. l.*, p. 232.

BERGER-LEVRAULT & Cie, ÉDITEURS

PARIS, rue des Beaux-Arts, 5. — 18, rue des Glacis, NANCY.

Pour paraître incessamment

HISTOIRE

DE NANCY

PAR

CHR. PFISTER

PROFESSEUR D'HISTOIRE DE L'EST DE LA FRANCE A L'UNIVERSITÉ DE NANCY
CORRESPONDANT DE L'INSTITUT

Tome Ier

Un superbe volume grand in-8 jésus de 775 pages,
illustré de 153 gravures dans le texte, 30 illustrations hors texte, 3 planches dont deux en couleurs et 3 plans.

Nancy est regardée à bon droit comme l'une des plus belles villes de France et ses œuvres d'art architecturales sont célèbres.

Nancy a de plus un très glorieux passé. Capitale, pendant sept siècles, d'un duché souverain, elle a été, grâce à la cour de Lorraine, un véritable foyer artistique, où se succédaient les fêtes somptueuses. Sous les murs de la ville s'est accompli l'un des plus grands événements de l'histoire de l'Europe : la défaite et la mort de Charles le Téméraire, vaincu par le duc René II, le 5 janvier 1477.

L'histoire de Nancy, c'est l'histoire de la Lorraine, c'est-à-dire de toute la région située entre les Vosges et les côtes de la Meuse, l'histoire d'un État qui, pendant des siècles, jusqu'à la veille de la Révolution, sut conserver

son indépendance, et dont les princes furent constamment mêlés aux faits mémorables de l'histoire générale.

Jusqu'à présent, cependant, on ne possédait sur Nancy aucun ouvrage d'ensemble digne de cette grande cité peuplée aujourd'hui de plus de cent mille habitants, dans lequel fussent réunies à la fois son histoire et la description de ses monuments.

M. Chr. Pfister, professeur d'histoire de l'Est de la France à l'Université de Nancy, que ses beaux travaux ont placé à un rang éminent dans le monde savant, a entrepris ce grand ouvrage, à l'exécution duquel le Conseil municipal de Nancy a tenu à s'associer par une subvention.

Dans le premier volume qui va paraître, l'auteur part des origines, c'est-à-dire des époques antérieures au XI[e] siècle, pour nous mener jusqu'à la mort du duc René II, en 1508. Sur les origines, M. Pfister émet des opinions nouvelles; ensuite il expose la constitution de la cité pendant le moyen âge; il fait l'historique des établissements religieux qui se sont élevés dans l'intérieur des murs ou dans le voisinage : prieuré Notre-Dame, commanderie Saint-Jean, Dames prêcheresses, collégiale Saint-Georges, abbayes de Clairlieu et de Bouxières, hospice de Saint-Julien. Il insiste particulièrement sur la guerre entre Charles le Téméraire et le duc René II; le récit des trois sièges subis par les Nancéiens dans les années 1475 et 1476 est d'un vif intérêt, de même que la narration précise et cependant si dramatique de la fameuse bataille du 5 janvier 1477, où le duc de Bourgogne laissa la vie. Toute cette histoire est reconstituée entièrement à l'aide de documents inédits trouvés aux Archives de Meurthe-et-Moselle, aux Archives de Nancy, à la Bibliothèque municipale de Nancy et aux Archives nationales. L'auteur a aussi consulté, à côté des chroniques lorraines, les chroniques alsaciennes, suisses et allemandes.

Enfin, M. Pfister nous conduit, en guide érudit et toujours intéressant, à travers les édifices dont l'origine remonte à cette période : à l'antique porte de la Craffe, à la Citadelle, à l'église Saint-Èvre, si brillamment reconstruite par l'architecte Morey, aux Cordeliers, à la chapelle ducale, à la vénérable chapelle de Bon-Secours, etc.

Le volume est abondamment illustré de gravures et de planches hors texte, réunies par les soins éclairés de l'auteur et dont une grande partie est absolument inédite. Par leur ensemble aussi bien que par la quantité de pièces rares et curieuses qu'on y rencontre, les illustrations forment à elles seules déjà un recueil des plus précieux pour les amis des choses lorraines. On y trouve, entre autres, la série des monnaies frappées à Nancy, des reproductions de monuments, de portraits, de miniatures tirées d'anciens manuscrits, de gravures de Callot et d'Israël Silvestre, un plan de la banlieue de Nancy, un plan des états successifs de la Citadelle et un autre de la ville en 1508; une magnifique planche en couleurs reproduit un des panneaux



René II devant le cadavre de Charles le Téméraire

(Miniature inédite d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale.)

des fameuses tapisseries trouvées dans la tente de Charles le Téméraire; enfin les armes de Nancy font également l'objet d'une planche en couleurs.

La suite de l'ouvrage est en préparation. Le deuxième volume s'arrêtera à la première occupation française en 1633, et le troisième volume nous montrera, après la période de décadence de la cité au XVII[e] siècle, son brillant relèvement avec Léopold, Stanislas et le régime français.

Les Éditeurs ont mis tous leurs soins à présenter l'œuvre de M. Pfister dans un cadre digne de son importance : beau papier, caractère d'une élégante netteté, tirage parfait du texte et des gravures, tous éléments qui font de l'ouvrage un de ceux qui ne sauraient désormais manquer dans aucune bibliothèque.

Mai, 1902.

LES ÉDITEURS,

BERGER-LEVRAULT & C[ie].

Prix du Tome I[er] :

(*Voir ci-après les conditions de souscription.*)

Le volume broché . . . . **25 fr.**

En demi-reliure maroquin rouge, plats toile, plaques et fers spéciaux, tête dorée . . . . **30 fr.**

Il a été fait un tirage d'amateur de 15 exemplaires sur papier de luxe « idéal », numérotés à la presse, broché . . . . **40 fr.**

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION :

Les exemplaires du Tome I[er], dont la souscription parviendra directement aux Éditeurs avant le 30 juin prochain, seront fournis avec une réduction de 5 fr., soit l'exemplaire broché à. . **20 fr.**

Les prix des volumes II et III, probablement un peu moins chargés de travaux artistiques, seront fixés au moment de leur publication ; **mais dès à présent les Éditeurs acceptent des souscriptions pour tout l'ouvrage (3 vol.), au prix de 50 fr., quelle qu'en doive être l'importance.**

Messins; mais il négligea de les payer. Les habitants de Metz se remboursèrent d'une singulière façon. Un pèlerinage attirait les Lorrains en foule à la Commanderie Saint-Antoine de Pont-à-Mousson. La duchesse Isabelle voulut à son tour s'y rendre et se fit précéder de ses bagages. Les Messins prévenus s'embusquèrent sur la route, enlevèrent les bagages, et, malgré toutes les réclamations de René, refusèrent de rendre les robes et les joyaux. Isabelle, exaspérée, décida son mari à faire la guerre aux Messins et celui-ci invita le roi de France à unir ses forces aux siennes [1].

Charles VII saisit cette occasion avec empressement. La trêve qu'il avait signée avec le roi d'Angleterre rendait libres toutes les compagnies de routiers et d'écorcheurs qu'il avait réunies; il craignait que ces soldats ne se jetassent sur le royaume et ne vécussent à ses dépens. Il valait mieux les conduire hors des frontières. A ce moment aussi, les ducs d'Autriche demandaient secours au roi contre les cantons suisses; Charles VII confia une partie des routiers au dauphin Louis, qui les devait mener en Suisse; lui-même se mit à la tête des autres et les emmena en Lorraine, pour faire la guerre aux Messins. Avait-il encore d'autres desseins en venant dans nos pays? Voulait-il unir d'une façon plus étroite les Trois-Évêchés à la France, conquérir Metz, Toul et Verdun et répandre dans la Lorraine entière l'influence française? Songeait-il que les limites de l'ancienne Gaule s'étendaient jusqu'au Rhin? Il y a certainement songé; et nous croyons avec un écrivain allemand [2] qu'il a eu le désir du Rhin (*Rheingelust*). Mais ce désir était vague; il ne venait qu'en seconde ligne; avant tout, il s'agissait de débarrasser le royaume français des écorcheurs [3].

Au mois d'août 1444, le roi de France partit de Langres avec René. Il passa avec son armée tout près de Domremy [4], la patrie de l'héroïque Pucelle à laquelle il devait, pour une partie du moins, la délivrance de son royaume. Eut-il à ce moment quelque remords d'avoir abandonné la jeune fille prisonnière des Anglais? Songea-t-il à effacer le procès d'iniquité par un procès de réhabilitation? De Domremy, Charles VII continua à s'avancer en Lorraine. Les habitants d'Épinal, opprimés depuis longtemps par les évêques de Metz, leurs seigneurs, résolurent de secouer le joug, en se donnant au roi

1. De Saulcy et Huguenin aîné, *Relation du siège de Metz en 1444*. Metz, 1835, p. 56 et ss. Cette scène se passe au début de mai; Isabelle se rendit ensuite à Angers où elle assista aux fiançailles de sa fille (Lecoy de la Marche, p. 232); là elle décida son mari à venger l'affront qu'on lui avait fait.

2. Janssen, *Frankreichs Rheingelüste und deutsch feindliche Politik in früheren Jahrhunderten*. Fribourg-en-Brisgau, 1883.

3. M. Leroux, *Nouvelles recherches critiques sur les relations de la France avec l'Allemagne*, p. 242, a soutenu une autre thèse; il a prétendu d'abord que Charles VII ne cherchait pas à se débarrasser des écorcheurs, puisqu'il songeait en ce moment à faire une expédition en Italie et que le duc de Bourgogne intriguait contre lui. Il a affirmé ensuite que Charles VII ne voulait conquérir aucune parcelle des Trois-Évêchés pour lui-même, mais créer entre la Bourgogne et les Pays-Bas un fort royaume lorrain. Mais pourquoi dès lors n'a-t-il pas livré Épinal à la Lorraine et a-t-il exigé des droits de sauvegarde pour lui des habitants de Toul et de Verdun? Les faits me semblent donner tort à M. Leroux.

4. Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. IV, p. 49.

de France. Le 4 septembre, ils jurèrent devant l'autel de l'église Saint-Goëry, en présence de Pierre de Brézé, lieutenant de Charles, de rester « bons et loyaux et vrais obéissans sujets au roy de France, comme ses propres hommes et ses bonnes villes ». Le 11 septembre, Charles VII fit son entrée à Épinal au son des cloches, déclara la ville réunie à la couronne de France et confirma les privilèges de ses habitants [1]. Après Vaucouleurs, Épinal fut la première ville de la région lorraine annexée directement à la France. Charles VII s'arrêta quelques jours dans sa nouvelle conquête, puis arriva à Saint-Nicolas-de-Port, dont il visita avec dévotion l'église et les saints reliquaires. Il se fit raconter les beaux miracles dont le sanctuaire avait été le théâtre. En considération de saint Nicolas, il confirma tous les privilèges du bourg et prit les habitants sous sa particulière sauvegarde, les recommandant d'une façon spéciale à ses baillis de Vitry et de Chaumont [2]. Le 20 septembre, Charles VII faisait son entrée à Nancy; on lui avait préparé un somptueux logement, sans doute non loin du palais ducal [3] : et, de Nancy, comme quartier général, il s'apprêta à faire le siège de Metz, en même temps qù'il envoya un héraut aux habitants de Toul et de Verdun, pour les inviter à se soumettre à son autorité [4].

La ville de Metz, menacée, prit ses mesures. Elle fit alors ce qu'un peu plus d'un siècle après devait faire de nouveau le duc de Guise; elle rasa toutes les églises, toutes les maisons qui pouvaient gêner la défense. Les églises Saint-Thiébaut et Saint-Symphorien, d'autres encore disparurent à ce moment. Le magistrat fit couper les arbres, dévaster les jardins aux environs de la place; il fit réparer les murs, creuser les fossés plus profondément; on construisit des boulevards devant le pont des Morts, et devant la porte Serpenoise. Cependant, les troupes françaises se présentèrent et pillèrent les environs de la ville; Ancy, Corny, Borny furent livrées aux flammes. Les habitants de tous ces villages avaient d'ailleurs pris soin de se sauver et avaient cherché un refuge derrière les remparts de Metz [5].

Pendant qu'on se préparait ainsi à faire ou à repousser l'attaque, des pourparlers étaient engagés. De Nancy, Charles VII avait envoyé un messager à Metz et avait sommé les habitants de lui adresser une députation. Les Treize, qui gouvernaient la cité, désignèrent cinq délégués, à la tête desquels se trouvait le chevalier Nicolas Louve. Arrivés à Nancy le 28 septembre, ceux-ci

---

1. *Ordonnances des rois de France*, t. XIII, p. 408; DUHAMEL, *Négociations de Charles VII et de Louis XI avec les évêques de Metz pour la châtellenie d'Épinal* dans les *Documents inédits pour l'histoire des Vosges*, 1867, p. 97-98.

2. *Ordonnances des rois de France*, t. XIII, p. 410. Les lettres sont datées de Nancy, du mois de septembre. Il rappelle la grande dévotion « que plusieurs nos predecesseurs et progeniteurs y ont eue et continuée ». Il fait ici allusion au vaisseau d'argent que Louis IX avait envoyée à l'église de Saint-Nicolas, en exécution d'un vœu.

3. Du récit de Guillaume LESEUR, cité plus loin, il résulte que ce logement n'était pas au palais ducal.

4. ROUSSEL, *Histoire de Verdun*, nouvelle édition, t. II. Preuves, p. XL; BENOIT PICART, *Histoire de Toul*, p. 538.

5. DE SAULCY et HUGUENIN aîné, *o. l.*, p. 74 et ss.; DU FRESNE DE BEAUCOURT, t. IV, p. 52-53.

furent aussitôt introduits auprès du roi de France, et ils se plaignirent avec amertume de l'agression dont ils étaient l'objet, eux qui n'avaient jamais rien fait de préjudiciable à la couronne de France, mais qui avaient toujours pris le parti du roi contre le duc de Bourgogne. Jean Raboteau, président au Parlement de Paris, fut chargé de leur répondre. Il prétendit que Metz, comme l'apprennent les anciennes histoires, avait toujours dépendu du royaume de France; que les habitants eux-mêmes s'étaient prévalus de cette autorité, toutes les fois que l'empereur d'Allemagne voulait les contraindre à lui obéir; ils ne se disaient sujets de l'empereur que lorsque les rois de France leur réclamaient obéissance. Nicolas Louve essaya de se justifier de ce reproche et il termina par ces paroles énergiques : « Nous vous faisons savoir, pour et au nom de la cité, que nous aimerions mieux tous mourir plutôt qu'il nous fût reproché d'avoir renié une fois le grand aigle qui est l'empereur de Rome[1]. » Jean Raboteau rendit alors les Messins responsables du sang qui serait versé et de la misère du pauvre peuple. Malgré cette fière attitude des députés, le roi Charles VII les traita avec beaucoup de courtoisie; il leur fit servir, pour leur souper, les mets de sa propre table; il ordonna qu'on eût pour eux les plus grands égards; et, le lendemain, il les fit reconduire depuis Nancy jusqu'aux frontières du pays messin.

La guerre continua par suite tout l'hiver (septembre 1444 à janvier 1445). Ce ne fut pas une guerre en règle; il n'y eut pas autour de Metz de blocus régulier. Mais ce furent des escarmouches quotidiennes; ce furent surtout des pilleries et voleries continuelles. Beaucoup d'écorcheurs et de Messins périrent dans ces luttes. De part et d'autre, on se montrait sans pitié; les prisonniers étaient brûlés ou pendus sans miséricorde. On leur infligeait souvent les plus ignominieuses tortures. Un jour, les routiers avaient pris près de Magny cinq hommes d'armes de Metz; ils leur percèrent la gorge, et, passant une corde par ces horribles ouvertures, ils les attachèrent tous cinq à un même arbre[2]; un autre jour, les Messins, dans une sortie, mirent le feu à l'église de Châtel-Saint-Germain, où fut brûlé, avec des écorcheurs, le curé de Saint-Privat[3]. Les habitants du Barrois et de la Lorraine venaient souvent aider les routiers dans leur œuvre de pillage; en octobre, ils vendangèrent les vignes des malheureux enfermés dans Metz.

En janvier et en février 1445, on négocia à Pont-à-Mousson, à Ars-sur-Moselle, à Nancy. Le traité final fut solennellement promulgué à Nancy le 28 février[4]. Il laissait les choses dans le *statu quo*. Charles VII proclamait simplement que « bonne paix, traictée et accord seroit doresnavant entre nous et noz royaume, vassaulx, subgets, aidans et servans, d'une part,

---

1. De Saulcy et Huguenin, pp. 107 et 198. Le dernier passage est extrait d'un manuscrit de Vigneulles.

2. *Chronique* de Praillon, chez De Saulcy et Huguenin, p. 244.

3. Philippe de Vigneulles, *ibid.*, p. 204.

4. Original aux archives municipales de Metz. Le traité publié par De Saulcy et Huguenin, pp. 307-308.

et les maistre eschevin, treize jurez, manans, habitans et communaulté de Metz et les leurs, d'autre » ; toutes les querelles et poursuites que le roi pouvait avoir auparavant à l'égard de Metz étaient abolies ; les prisonniers étaient rendus de part et d'autre sans rançon ; les maisons fortes et châteaux, occupés par les Français, seraient évacués et les propriétaires pourraient racheter les objets mobiliers qui se trouvaient en la possession des assiégeants. Seulement Metz dut payer d'assez fortes sommes ; le magistrat s'obligea envers Pierre de Brézé pour 74,000 florins[1].

Un traité fut signé à la même époque entre la ville de Metz et le duc de Lorraine, René : on déclara nulles toutes les obligations du duc qui avaient plus de trente années de date ; on ne ratifia, parmi les obligations conclues durant les trente dernières années, que celles pour lesquelles la ville avait gage ou hypothèque[2]. Le bon roi René vit ainsi diminuer, sans qu'il lui en coûtât rien, le chiffre de ses dettes.

Charles VII avait reçu la soumission d'Épinal ; il avait laissé à Metz son indépendance. Mais il ne s'en tint pas à Épinal. Il obligea les habitants de Verdun à se mettre, comme jadis, sous la sauvegarde du roi de France ; ceux-ci paieraient chaque année 500 livres à lui-même, 200 livres au bailli de Vitry, à titre de gardien de la ville ; ils enverraient au roi de France, toutes les fois qu'ils en seraient requis, vingt hommes d'armes et vingt hommes de trait (arbalétriers)[3]. La ville de Toul ne voulut pas se soumettre ; après le siège de Metz, Charles VII fit brûler ses deux faubourgs de Saint-Èvre et de Saint-Mansuy, et força ainsi les habitants à se livrer ; ils se mirent sous la sauvegarde royale et promirent de payer annuellement 400 florins[4].

Pendant que tous ces événements se passaient, Charles VII résida à Nancy. Il fut dans les murs de la ville depuis le 20 septembre 1444 jusqu'à la fin d'avril 1445. Nancy présentait alors un aspect tout à fait animé. Tous les hauts personnages de la cour vinrent dans cette cité, qui jamais, à aucune époque de son histoire, n'a vu un tel concours de princes et de souverains. Le Dauphin, le futur Louis XI, après avoir gagné sur les Suisses la bataille de Saint-Jacques près de Bâle, après avoir jeté ses bandes d'écorcheurs en Alsace, où encore aujourd'hui l'on parle avec terreur des *armen Gecken* (corruption du mot Armagnacs), rejoignit à Nancy son père[5]. La reine, Marie d'Anjou, sœur du roi René, qui touchait à la quarantaine et qui était déjà fatiguée par ses nombreuses grossesses, vint retrouver son mari à la fin de 1444. Elle amenait avec elle la femme du Dauphin, Mar-

1. De Saulcy et Huguenin, p. 315.
2. De Saulcy et Huguenin, p. 311. Original, Bibl. nationale, collection de Lorraine, 228, f° 96.
3. Les lettres ne furent signées que plus tard, le 23 juin 1445. (*Ordonnances des rois de France*, t. XIII, p. 433.)
4. *Ordonnances des rois de France*, t. XIII, p. 423. Les lettres sont du 27 mai 1445. (Benoit Picart, *Histoire de Toul*, p. 537 et 538.)
5. En janvier 1445. (Tuetey, *Les Écorcheurs sous Charles VII*, pp. 291 et 377.)

guerite d'Écosse, âgée de dix-huit ans, très belle, très gracieuse, mais dédaignée de son mari Louis qui montrait pour elle une insurmontable aversion. La femme de René, Isabelle de Lorraine, après son séjour en Anjou, arriva à son tour dans sa bonne ville de Nancy qui l'avait vu naître. Elle était suivie de près par sa seconde fille Marguerite, âgée de seize ans, déjà fort belle et attirant les regards de tous [1]. Ainsi, à ce moment, il y avait à la fois dans nos murs la reine de France, la reine d'Angleterre, la reine de Sicile, duchesse de Lorraine, et la Dauphine, sans compter d'autres princesses, comme Yolande, fille aînée de René, comme Marie de Bourbon, sa bru, comme Marie de Clèves, femme de Charles d'Orléans. N'oublions pas que chacune de ces princesses était entourée de dames de compagnie, de filles d'honneur aux costumes éclatants, recherchant et les plaisirs mondains, fêtes et danses, et ceux que procurent les conversations élégantes, les poésies aux pointes bien aiguisées. Parmi les dames qui forment cortège à la duchesse Isabelle se trouve précisément une demoiselle belle entre toutes; on l'appelle la demoiselle de Fromenteau; mais son nom est Agnès Sorel. Dès 1443, Charles VII l'a remarquée, et à Nancy même, au début de 1445, la liaison devint publique. La femme et la maîtresse eurent à la cour une sorte de situation officielle, et Marie d'Anjou accepta le partage avec une douce et timide résignation, mais non sans verser en secret des larmes amères, non sans envier la dame de compagnie parée de toutes les séductions de la jeunesse et de la beauté. (Ainsi, c'est assez tard qu'Agnès Sorel commence à exercer son empire sur l'esprit de Charles VII; on voit par suite combien est fausse la légende d'après laquelle cette femme aurait provoqué le *réveil* du roi et l'aurait poussé à reprendre la guerre contre les Anglais [2].)

A côté de ces dames, il faut citer les gentilshommes les plus célèbres de la France ou des pays voisins. Autour du roi se trouvent le sénéchal de Poitiers Pierre de Brézé, le favori du jour; le connétable de France, Arthur de Richemont, duc de Bretagne [3]; le jeune comte Gaston IV de Foix, « gentil prince chevalereux », selon l'expression de Chastelain [4]. Le comte Charles du Maine, frère de René, Jean de Calabre, fils du duc, les deux fils du comte de Vaudémont, Ferri et Jean, puis Louis de Luxembourg, comte de Saint-Paul, qui obtint après Richemont l'épée de connétable et qui était voué à une mort si tragique, Jean Poton, seigneur de Xaintrailles, le beau Dunois, étaient tous présents à la cour de Nancy. A la fin arriva encore dans notre ville le jeune comte d'Angoulême, Jean, fils de Charles d'Orléans, le gracieux poète; il venait d'Angleterre, où, retenu longtemps comme otage, on lui avait enfin laissé la liberté [5]. Tous ces seigneurs amenaient des suites très nombreuses;

---

1. Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. IV, pp. 90 et 91.
2. Voir l'étude définitive de Du Fresne de Beaucourt, *o. l.*, t. III, pp. 279 et ss.
3. Gruel, *Chronique d'Arthur de Richemont* (éd. Levavasseur). « Et passa tout l'yver en Lorraine, à Nancy et ailleurs », p. 185.
4. Éd. Kervyn de Lettenhove, t. VII, p. 47. Cf. Du Fresne de Beaucourt, t. IV, pp. 90-91.
5. Guillaume Leseur, *Histoire de Gaston IV, comte de Foix*, éd. H. Courteault (Société de l'histoire

Gaston de Foix prit avec lui « jusques au nombre de cent à six vings gentilshommes tels qu'il luy pleut eslire des nobles de ses pays, tous pompeusement montés, richement vestus et habillés et bien garnis de tout ce que mestier leur estoit[1] ».

Dans cette cour toute éclatante de luxe, les fêtes devaient naturellement succéder aux fêtes. Tous les chroniqueurs de l'époque, Jean Berry, Mathieu d'Escouchy, Martial d'Auvergne, Olivier de la Marche, Guillaume Leseur, sont remplis du récit de ces fêtes, qui contrastent avec les déprédations commises autour de Metz. Le nom de Nancy ne se trouve pas une seule fois dans la chronique, pourtant si développée, si minutieuse de Froissart; nous l'avons rencontré une seule fois dans celle de Monstrelet; maintenant il se présente sous la plume de tous les historiens; ceux-ci ne peuvent se lasser de raconter les bombances de « Nancy-le-Duc ».

Les fêtes consistaient d'abord en grands repas au palais ducal, offerts par le roi ou le duc de Lorraine. « On y estoit servy, écrit Mathieu d'Escouchy, de divers et suomptueux mez et de tant de manières qu'ils estoient inestimables[2] ». Les seigneurs s'invitaient en outre les uns les autres et déployaient un luxe inouï; leurs tables étaient couvertes de vaisselle d'or et d'argent[3]. Puis c'étaient des danses variées, avec figures où toute fantaisie se donnait carrière; de véritables ballets étaient créés, et un érudit, Vallet de Viriville, a retrouvé le programme de l'un d'eux, écrit par Jean, comte d'Angoulême[4]. Quelquefois la soirée se passait à l'hôtel du roi en longues conversations, à la suite desquelles l'on prenait « le vin et les épices[5] ». Mais le grand divertissement était les joutes guerrières, les beaux tournois annoncés quelques jours d'avance et attirant dans la cité toute la foule des gentilshommes. C'était à qui se distinguerait le plus, à qui sortirait vainqueur de la lutte et serait couronné par la dame de son cœur. Aussi dans ce temps, dit Olivier de la Marche, les chevaux de course se vendaient très cher; on les payait jusqu'à mille et deux mille réaux[6].

Ces joutes de Nancy n'avaient pas encore lieu à la Carrière, dont l'emplacement était alors en dehors de la ville; elles se tenaient « au parc[7] », probablement dans le parterre du palais ducal, ou « en la place du marché[8] », c'est-à-dire autour de Saint-Èvre. Les lutteurs entraient dans l'arène, tandis

---

de France), t. I, p. 135. *Le livre des faits du bon chevalier messire Jacques de Lalaing*, dans l'édition de CHASTELAIN, par Kervyn de Lettenhove, t. VIII, p. 65. Probablement, cet ouvrage n'est pas de CHASTELAIN.

1. GUILLAUME LESEUR, *l. c.*, t. I, p. 135.

2. Éd. du Fresne de Beaucourt (Société de l'histoire de France), t. I, p. 42.

3. LESEUR, *l. c.*, p. 143.

4. Il a été publié par lui dans son édition de *La Chronique de la Pucelle*, p. 101.

5. *Le livre des faits du bon chevalier messire Jacques de Lalaing*, dans l'édition de CHASTELAIN, t. VIII, p. 43.

6. Éd. H. Beaune et d'Arbaumont, t. II, p. 60.

7. *Le Livre des faits de Jacques de Lalaing*, *l. c.*, p. 55. Pourtant, cette expression peut avoir un sens général : l'endroit où se font les joutes.

8. GUILLAUME LESEUR, t. I, p. 145.

que les dames se tenaient sur les *hourts*, c'est-à-dire sur des échafaudages dressés tout autour des murs du palais ducal ou de la place.

Les principaux tenants étaient ces gentilshommes dont les noms viennent d'être donnés. La plus brillante de ces fêtes eut lieu en février 1445[1], au



PORTRAIT DE CHARLES VII DE JEAN FOUQUET[2]

(Musée du Louvre.)

moment du mariage de Marguerite de Lorraine. Le roi René, son gendre Ferri de Vaudémont, le comte de Saint-Paul, Pierre de Brézé et Philippe

1. Ces fêtes eurent lieu après le dimanche des Brandons qui tombait le 14 février. (DE BEAUCOURT, p. 93, n° 1.)

2. Sur ce portrait de Charles VII, on consultera DU FRESNE DE BEAUCOURT, t. IV, pp. 82-85.

de Lenoncourt tenaient les rangs. Ils étaient ceux « du dedans ». A douze reprises différentes, chacun était prêt à supporter, sans se laisser désarçonner, le choc d'un adversaire « du dehors » qui se précipiterait sur lui la lance en avant; le vainqueur était celui qui aurait rompu sa lance sur l'armure de l'autre. Ce jour-là, le roi Charles VII, revêtu des armes de Lusignan, courut quatre lances : puis, fatigué, il alla se désarmer au logis du comte de Maine, prit une longue robe de velours vert doublé de drap d'or « et s'en revint bientost après sur les rencs au chauffault des dames, où l'on luy avoit apareillé et très bien tendu sa place et sa chaire couverte de drap d'or, ainsy qu'à tel prince estoit afferant [1] ». Puis courut le jeune comte de Foix, monté sur son coursier nommé *La Grue,* dont la housse était chargée de sa devise : *C'est moy qui l'a.* Dans ses douze courses il rompit à onze reprises différentes « grosses lances roides et de bonne moyson [2] ». Et l'assistance, séduite par la bonne grâce de ses vingt ans, l'encourageait : Foix ! Foix! criait-elle. Puis successivement entrèrent en lice Jean II, comte de Clermont, futur duc de Bourbon, Pierre d'Amboise, seigneur de Chaumont, le vicomte de Tartas, fils du sire d'Albret, Jacques de Luxembourg, frère de Monsieur de Saint-Paul, Bertrand de Beauvau, bailli de Touraine, Xaintrailles, l'amiral de France Prégent de Coetivy, d'autres encore [3]. Quand le soir tomba, les juges de la joute, après avoir pris l'avis des dames, décernèrent le prix pour les champions du dedans à Monsieur de Saint-Paul; — il consistait en un diamant de mille écus avec un chanfrein dont le timbre devait recevoir ses armes [4] ; — le vainqueur « du dehors » fut le comte de Foix. Le premier se doutait-il, en ce jour de triomphe, que, plus tard, sous les murs de Nancy, se jouerait sa vie? On mena les deux héros de la fête à grand bruit de trompettes et de clairons devant les dames et on les fêta. Ce jour-là le jeune Gaston est au premier plan; et, en sous-ordre, on voit apparaître un chevalier bourguignon, Jacques de Lalaing. Mais, un autre jour, ce sera le jeune Lalaing qui attirera l'attention de tous [5].

Lalaing était alors âgé de vingt-deux ans, fort et beau. Il proposa d'entrer en lice et de soutenir le combat contre tout chevalier qui se présenterait. Il était adoré en secret de deux dames de la cour, Marie de Bourbon, la bru du roi René, et Marie de Clèves, qui, jeune encore, venait d'épouser le

---

1. Guillaume Leseur, t. I, pp. 146-152. Nous savons que Charles VII en personne a jouté à Nancy, par Mathieu d'Escouchy, t. I, p. 41, et par Martial d'Auvergne, *Les Vigilles du roi Charles VII*, Paris, Coustelier, 1724, t. I, p. 218 :

   Si y jouxta le feu bon Roy,
   Armé gentement à merveilles,
   En très bel et plaisant arroy.

Cf. Guillaume Leseur, t. I, p. 128.

2. *Idem, ibid.*, t. I, p. 160.

3. *Idem, idid.*, t. I, pp. 161-170.

4. De Beaucourt, t. IV, p. 93, d'après un manuscrit de la collection Noël.

5. Leseur ne nous raconte que les joutes d'une journée. Or, les joutes durèrent trois jours. (Villeneuve-Bargemont, t. I, p. 455.) Les deux récits peuvent donc parfaitement se concilier. Dans le manuscrit de Noël que citent Villeneuve et de Beaucourt, on mentionne du reste une série d'autres combattants.

poète Charles d'Orléans, « tout gris vieillard ». Chacune voulait faire de Jacques de Lalaing son champion, et lui envoya en secret des trophées, la première « une très riche guimple, toute bordée et garnie de perles » pour être placée au-dessus du heaume ; l'autre « une moult riche manche » qu'il portait à son bras gauche, et « où pardessus avoit grand foison de perles et pierres ». Et Lalaing, après avoir désarçonné ses adversaires ou rompu ses lances contre leurs armures, se trouvait le soir à la table du duc entre les deux princesses ; et l'une, très secrètement, « luy donna un très riche diamant, et pareillement en fit la seconde d'un moult bel rubis assis en un annel d'or[1] ». Le champion, suivant l'usage de l'époque, accepta et son biographe lui fait honneur de ces présents, donnés par de si nobles et de si mignonnes mains. Pourtant n'allez pas croire qu'à Nancy le jeune chevalier succomba à la tentation ; après avoir eu le talent de louvoyer entre les deux princesses, il eut la force de ne pas se rendre à leur grâce séduisante. Chaque matin avant de partir de son logis, il faisait chanter messe, adressant prière à Dieu et à la Vierge sa mère qu'ils le voulussent garder de faillir ; et le soir, avant de se coucher, il se confessait bien sincèrement de ses moindres peccadilles. Un flirt innocent et rémunérateur entre deux prières.

Ainsi, selon l'expression du chroniqueur Olivier de la Marche, à Nancy « de plus en plus croissait la fête, la joute et la pompe[2] ». Pendant ce séjour de la cour, deux importants mariages furent célébrés dans notre ville et furent le prétexte de ces fêtes. Le comte de Vaudémont, Antoine, avait, après de longues négociations, après de nombreuses sentences d'arbitrage, renoncé à ses prétentions sur la succession du duché de Lorraine ; mais il avait été décidé que son fils aîné Ferri épouserait Yolande, fille aînée du roi René et d'Isabelle[3]. De cette union devait naître le jeune René II, le héros de la guerre contre Charles le Téméraire. Puis eut lieu la cérémonie du mariage de Marguerite, seconde fille du roi René, avec le roi d'Angleterre, Henri VI. (Nous avons précédemment parlé des fiançailles célébrées à Saint-Martin de Tours.) Le marquis de Suffolk vint à Nancy épouser au nom de son maître la fiancée royale ; il était entouré d'un brillant cortège de dames et de seigneurs parmi lesquels on remarquait le comte de Salisbury, Talbot, comte de Shrewsbury, une foule de chevaliers et d'écuyers ; 180 valets étaient au service de l'ambassadeur[4]. Le mariage fut bénit à l'église Saint-Georges par l'évêque de Toul, Louis d'Haraucourt, et, après plusieurs journées de divertissements, le comte de Suffolk emmena la jeune épouse. Charles VII l'accompagna jusqu'à deux lieues de Nancy, et René la suivit jusqu'à Bar-le-Duc. On raconte que la princesse, au moment de se séparer de sa famille,

---

1. *Le Livre des faits, l. l.*, p. 63. Sur Jacques de Lalaing qui fut la personnification des chevaliers de l'époque, cf. Paul Frédéricq, *Essai sur le rôle politique et social des ducs de Bourgogne dans les Pays-Bas*, Gand, 1875, p. 111.

2. Édition citée, t. II, pp. 59-60.

3. Lecoy de la Marche, t. I, p. 238.

4. Du Fresne de Beaucourt, t. IV, p. 92. Il n'est pourtant pas absolument sûr que Talbot soit venu jusqu'à Nancy.

versa des larmes abondantes; à peine pouvait-elle parler, étouffée par les sanglots [1]. Marguerite avait-elle le pressentiment de tous les maux qui l'attendaient au delà du détroit? Peut-être. En tous cas, cette fille de René, cette Lorraine née tout près de Nancy, deviendra l'une des femmes les plus illustres qui aient jamais existé; dans la guerre des Deux-Roses, elle fera preuve d'un courage tout viril, au milieu des plus terribles désastres [2]; et elle est destinée à devenir plus tard l'héroïne des drames historiques de Shakespeare.

Mais ce long séjour de la cour à Nancy ne s'était pas écoulé exclusivement en fêtes et en plaisirs; Charles VII travailla aussi beaucoup dans notre ville. Il entama d'abord de longues et profitables négociations avec les princes allemands. A Nancy vint, à diverses reprises, l'archevêque de Trèves, Jacques de Sierck [3]. Il lia amitié avec le roi de France. Louis de Bavière, comte palatin du Rhin, l'archevêque de Cologne, Frédéric et Guillaume, ducs de Saxe, Gérard, duc de Juliers, se déclarèrent à cette époque partisans du roi, prêts à marcher avec lui, sauf contre le pape et l'empereur [4]. Charles VII forma ainsi à Nancy une véritable ligue du Rhin, exerçant déjà sur les princes allemands la même influence qu'eurent plus tard Louis XIV et Napoléon Ier. La venue de ces souverains ou de leurs ambassadeurs à Nancy acheva de donner à notre ville une animation tout à fait extraordinaire.

Le roi de France surveilla aussi de notre cité l'administration de son royaume, et l'un des actes les plus importants de son règne est daté de Nancy. Quand les écorcheurs furent revenus de Metz, le connétable de Richemont les passa en revue, licencia les plus mauvais ou ceux qui étaient le plus mal montés; il garda les autres et les répartit en 15 compagnies de cavalerie de 100 lances. Une ordonnance royale approuva cette formation de 15 compagnies d'élite, qu'on appellera plus tard les compagnies d'ordonnance. Noyau de la cavalerie française, elles deviendront, par la force des choses, permanentes [5]. N'est-ce pas un fait remarquable qu'à Nancy se soit formée l'armée française, qu'à Nancy elle ait reçu sa charte constitutionnelle à une époque où la Lorraine suivait encore ses propres destinées? Et aujourd'hui que Nancy, partie intégrante du territoire français, abrite ce qu'il y a de plus distingué dans la nouvelle armée française, ses corps d'élite par excellence, il nous plaît de rappeler (ce que les historiens n'ont pas mis assez en lumière à notre gré) que Nancy a été, sous Charles VII, le berceau de l'armée française.

Charles VII passa ainsi sept mois à Nancy, au milieu des plaisirs et des affaires. Une triste nouvelle le décida à quitter cette ville. La fille aînée du roi,

1. Berry, éd. Godefroy, *Histoire de Charles VII*, p. 426.

2. On consultera sur elle l'ouvrage de Hookham, *Life and times of Margaret of Anjou, queen of England and France*. Londres, 1872, 2 vol. in-8°.

3. Du Fresne de Beaucourt, t. IV, pp. 66-67.

4. Les négociations, suivies avec zèle par Charles VII à Nancy, s'achèvent à Trèves où fut député Pierre de Brézé. Là sont signés les traités. (De Beaucourt, t. IV, p. 68.)

5. L'ordonnance de Nancy est perdue, mais il est aisé de la reconstituer à l'aide des chroniques de Mathieu d'Escouchy et de Thomas Bazin. Sur la portée de cette ordonnance, on consultera surtout Cosneau, *Le Connétable de Richemont*, pp. 355 et ss.



PORTRAIT DU ROI RENÉ[1]

1. Ce portrait se trouvait autrefois à l'église des Carmélites d'Aix. La gravure en fut faite en 1711 par Cœlemans, né à Anvers vers 1670 et qui travailla à Aix. Cf. Ch. Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes*. Le roi, vêtu d'une robe garnie de fourrures, porte le collier de Saint-Michel. Au bas de la gravure ses armoiries : Hongrie, Sicile, Jérusalem, Anjou, Bar et, brochant sur le tout, Aragon : de chaque côté une chaufferette, l'un des emblèmes du roi René avec la devise : *D'ardant desir*. Un portrait à peu près analogue, et où René II est représenté un chapelet à la main, appartenait autrefois à la famille de Matheron, et maintenant à M. Chazaud. Il est publié par M. Eugène Hucher, *Iconographie du roi René*, dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, 1879, 2e volume, p. 140. Le Musée du Louvre possède un très beau portrait du même prince, avec Jeanne de Laval, par Nicolas Froment.

Radegonde, fiancée au duc d'Autriche Sigismond, venait de mourir à Tours (19 mars 1445). Dès lors, la cour fit ses préparatifs de départ et, à la fin d'avril 1445, se rendit à Châlons-sur-Marne.

René accompagna le roi de France dans cette ville, puis alla dans ses domaines du centre, dans l'Anjou et le Maine. Il ne semble plus être revenu en Lorraine[1]. Il renonça de plein gré à administrer le duché. Le 1er juillet 1445, il en confia le gouvernement à son fils aîné Jean de Calabre, en qualité de lieutenant général[2]. Plus tard, quand sa femme Isabelle fut morte au château d'Angers le 28 février 1453, il remit la Lorraine entièrement à son fils, qui devint duc sous le nom de Jean II; il l'en investit, lui et ses héritiers; il manda à tous les prélats et gens d'église, gentilshommes, vassaux et bourgeois de lui faire foi, hommage, serment de fidélité et d'obéissance (26 mars)[3]. René ne garda pour lui que l'administration du Barrois, son héritage personnel; et encore, trois années après, le 23 août 1456, il en remit l'administration entre les mains de son gendre Ferri de Vaudémont[4].

II

Après que le roi René eut renoncé à son duché de Lorraine, Jean II, son fils, fit son entrée solennelle dans la ville de Nancy le 22 mai 1453. Il pénétra par la porte de la Craffe, où il mit pied à terre, donna aux chanoines de la collégiale, suivant l'usage, son cheval noir, et, à l'église Saint-Georges, il prêta le serment de conserver toujours les libertés et franchises de la collégiale[5]. Mais Jean II, comme son père, passa la plus grande partie de son existence loin de la Lorraine, engagé en toutes sortes d'aventures. Il se mit pendant trois années au service de Florence et guerroya contre les ennemis de la République. Puis, quand les Génois se furent donnés au roi de France, il accepta de gouverner leur ville au nom de Charles VII. Il fit quelques expéditions pour arracher à la maison d'Aragon le royaume de Naples, et prit parti contre Louis XI dans la ligue du bien public. Au moins, de cette cam-

---

1. M. le chanoine CHERRIER, *Le Roi René en Lorraine,* Marseille, 1895, affirme, p. 90, que le roi René a visité en avril 1463, avec sa seconde femme Jeanne de Laval, Nancy, Bar, Saint-Mihiel et Pont-à-Mousson. Nous ne savons point où il a trouvé ce renseignement.

2. DOM CALMET, t. III, Pr., 686. Il lui donna plus tard, le 21 novembre, en propriété le marquisat de Pont-à-Mousson. (DOM CALMET, III, col. 660.)

3. DOM CALMET, t. III, Pr., col. 212.

4. LECOY DE LA MARCHE, t. I, p. 265, d'après un acte inédit.

5. Nous avons le procès-verbal officiel de cette entrée. Il a été publié en partie par LEPAGE, *Les Archives de Nancy,* I, 51. Sur les relations de Jean II avec Louis XI, cf. ED. GOECHNER, *Les Relations des ducs de Lorraine avec Louis XI de 1461 à 1473* dans *A. D. E.,* 1898, p. 412.

pagne, il tira quelque profit : le roi de France renonça en sa faveur à la suzeraineté de Neufchâteau, Châtenois, Montfort, Frouard. Enfin, appelé par les Catalans qui se souvenaient qu'il descendait de don Jean Ier, il voulut arracher la couronne d'Aragon à don Jean II[1] ; à la liste déjà pompeuse de ses titres, il ajouta celui de roi d'Aragon et sur son écusson il introduisit les armoiries de ce royaume. Mais, à l'âge de quarante-cinq ans, le 16 décembre 1470, il mourut à Barcelone, au retour d'un pèlerinage à Notre-Dame de Mont-Serrat, et son corps reposa loin des rives de la Meurthe.

Pendant toutes ces absences, les environs de Nancy furent à diverses reprises ravagés. Par suite d'une alliance avec la maison de Vaudémont, la famille bourguignonne de Neuchâtel avait obtenu la possession de Châtel-sur-Moselle, Bainville-aux-Miroirs et Chaligny. L'ambitieux Thiébaut de Neuchâtel, maréchal de Bourgogne, chercha à se créer au cœur de la Lorraine une principauté indépendante ; il se fit livrer par le roi de France Louis XI la ville d'Épinal, et réussit à faire élever sur le siège de Toul, par le pape, son fils Antoine, alors âgé de 10 ans (1460)[2]. Mais la Lorraine devait s'opposer à ce turbulent personnage ; elle agit en sorte de lui enlever Épinal, du consentement des habitants et de Louis XI. Le marquis de Pont-à-Mousson Nicolas, fils de Jean II, prit possession de cette cité (juillet 1466)[3]. Thiébaut, pour se venger, rassembla des hommes d'armes ; il les jeta dans ses places et celles du temporel de Toul : Maizières, Brixey, Liverdun, qui étaient à son entière disposition. La garnison de Liverdun pilla les campagnes jusqu'aux environs de Nancy, et, un beau jour, elle vint mettre le feu au château de Condé (Custines)[4]. Jean de Fénétrange, maréchal de Lorraine, qui gouvernait le duché au nom de Jean II absent, résolut d'arrêter ces pilleries. Il vint mettre le siège devant Liverdun, et fit surveiller avec beaucoup de soin la forêt de Haye, pour qu'aucun secours ne pût arriver à la garnison. On défit dans le bois un corps allemand, on s'empara de l'enseigne qui représentait une licorne avec la devise : *A luy,* et on la plaça à l'église Saint-Georges. Pendant six semaines, la garnison et les habitants de Liverdun, juchés sur la colline que la Moselle entoure de trois côtés, bravèrent les efforts des Lorrains. Enfin ils durent se rendre, en voyant leurs tours et leurs murailles abattues. On laissa partir la garnison avec bagages, mais on démolit le château et les remparts, si bien que la localité demeura « comme ville champêtre ». Les habitants durent racheter leurs biens contre une grande rançon (16 septembre 1467)[5]. Liverdun prise, les Lorrains allèrent assiéger Chaligny et restèrent six mois campés autour de ce village (mars-août 1468) ; ils réussirent enfin à s'en emparer, laissèrent partir la garnison, mais amenèrent les

1. Cf. Dom Calmet, t. II, col. 852-882 ; Digot, *Histoire de Lorraine*, III, 96-133.
2. Eug. Martin, *Histoire du diocèse de Toul*, I, 418.
3. Lepage et Charton, *Le Département des Vosges*, II, 190.
4. *Chronique de Lorraine*, p. 88.
5. La date et les détails dans la *Chronique de Lorraine*, p. 88-90. Si les détails sont authentiques, la date ne saurait être considérée comme sûre.

habitants prisonniers à Nancy, accouplés deux à deux ; ils les jetèrent dans les deux tours de la porte de la Craffe qui venaient d'être achevées et ne les relâchèrent qu'après qu'ils eurent payé une grosse somme « et faict serment que bons Loherains seroient por le temps advenir ». On détruisit le château de Chaligny, ceux de Bainville, de Brixey et de Maizières[1]. Il ne restait au maréchal de Bourgogne, en Lorraine, que sa forteresse de Châtel.

Dans les rares intervalles où Jean II paraissait à Nancy, il y donna des fêtes magnifiques, et le souvenir de quelques-unes d'entre elles est arrivé jusqu'à nous. En juin 1456, il organisa entre Nancy et Saint-Nicolas de superbes tournois. Vingt-quatre nobles qui n'avaient pas encore été armés chevaliers devaient se mesurer les uns contre les autres, pendant quinze jours, trois fois par semaine. On posa les conditions de la lutte : tout gentilhomme désarçonné devait donner à l'assaillant son cheval ou lui en payer le prix. Ceux qui combattaient à pied étaient armés de la hache et de l'épée ; celui qui était renversé demeurait prisonnier du vainqueur et payait sa rançon ; il en était quitte pour dix écus, s'il mettait seulement la main ou le genou par terre[2]. Ces joutes attirèrent à Nancy une foule nombreuse.

L'année suivante, 1457, au mois de novembre[3], Nancy vit un autre spectacle. Le roi de Bohême et de Hongrie, Ladislas V le Posthume, fils de l'empereur Albert II, envoya au roi de France, Charles VII, une ambassade pour lui demander la main de sa fille Madeleine ; cette ambassade était composée de près de 500 personnes, en costumes éclatants. Les Tchèques et les Hongrois emmenaient avec eux vingt-six chariots chargés de vaisselles, de joyaux et de riches habillements ; ils avaient des « tambourins gros comme chaudrons », et sur ces tambours ils frappaient des airs joyeux, au son desquels dansaient leurs chevaux. Ce fut la plus belle et la plus grosse ambassade qui oncques vint en France, selon l'expression d'Olivier de la Marche[4]. L'ambassade fit son entrée à Nancy par la porte Saint-Nicolas, admirée par la foule qui se pressait. Les habitants de la ville se disputèrent les délégués ; c'était à qui leur offrirait l'hospitalité dans sa maison. Les premiers de l'ambassade furent logés dans la maison Pélegrin, l'une des plus riches de la ville, située dans le voisinage de la porte[5]. Le duc Jean II festoya les ambassadeurs pendant trois jours continus. Ils partirent ensuite pour Tours, où le roi de

---

1. *Chronique de Lorraine*, pp. 91-92.

2. [Benoit Picart], *L'Origine de la très illustre maison de Lorraine avec un abrégé de l'histoire de ses princes*, 1704, p. 424-425. Nous ignorons à quelle source Benoit Picart a puisé ces détails ; mais ils nous paraissent mériter entière confiance.

3. La *Chronique de Lorraine*, p. 53, place à tort cette entrée des Tchèques et des Hongrois à Nancy au mois de juillet. Mais les délégués n'ont quitté Prague que le 10 octobre. (De Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. VI, p. 166.)

4. Édition Beaune et d'Arbaumont, t. II, p. 408.

5. En l'année 1487, un Pélegrin fit jouer à Nancy le jeu de Saint-Georges, l'un de nos anciens mystères. (*Chronique de Lorraine*, p. 315.) Était-ce le propriétaire de cette maison dont il est question ici, ou l'un de ses descendants ? — Un cheval blessé devant Nancy tomba en rentrant en ville devant la maison Pélegrin. (*Chronique de Lorraine*, p. 221.) Cette maison, par suite, ne devait pas être située bien loin de l'ancienne porte Saint-Nicolas.

France leur fit une splendide réception. Les fêtes succédaient aux fêtes, quand tout à coup éclata comme un coup de foudre la nouvelle que le jeune Ladislas venait d'être emporté par une mort subite (début de 1458). « Après grande joye un grand deuil, dit notre *Chronique de Lorraine;* la chose vient souvent. Tous lesdicts Hungres piteusement en Hungarie s'ont retournez et ont trouvé leur roy sépulturé [1]. »

Même en l'absence du duc, il y eut souvent à Nancy de grandes fêtes et réjouissances. En l'année 1461, au moment où Jean II combattait en Italie, peu de temps après le sacre du roi de France Louis XI, cinquante chevaliers français qui étaient de la garnison de Vaucouleurs, vinrent à Nancy et se logèrent à l'hôtel de Jean Perrin, où plus tard fut construit le couvent des Cordeliers. Quelques gentilshommes de cette compagnie joutèrent contre des Lorrains, sur la place du Châtel, quatre jours consécutifs; et en ces joutes se distinguèrent Jean comte de Salm, le sire de Créhange, Jean de Savigny, Colin de Hérange [2] et deux autres gentilshommes lorrains. A ces ébattements « estoient dames et damoyselles. Les dicts jousteurs se donnerent de grands chocs; à la fin on louait plus les Loherains que les Françoys » : c'est du moins la *Chronique de Lorraine* [3] qui l'assure ; nous admettons que les uns et les autres méritèrent d'égales louanges.

A la mort du duc Jean Ier, son fils Nicolas se trouvait à la cour de Louis XI; il était fiancé à la sœur aînée du roi, celle qui plus tard sera la célèbre Anne de Beaujeu. Le maréchal de Lorraine, Jean de Salm, qui avait remplacé le sire de Fénétrange, gouvernait en son absence et il eut la bonne fortune de s'emparer de Châtel, la dernière place des Neuchâtel [4]. Au milieu de 1471, le jeune Nicolas consentit enfin à venir en Lorraine; et, le 7 août, il fit son entrée à Nancy. Les petits enfants criaient : Noël ! sur son passage, et, après la prestation de serment à la collégiale Saint-Georges [5], il fut mené en grand triomphe au palais. Il demeura quelques jours à Nancy et donna en son hôtel de grandes fêtes. Il fit festoyer les gentilshommes « moult noblement de mets et de viandes délicieuses »; puis ce furent place du Châtel des joutes et des tournois. Cela fait, le duc se rendit dans les diverses villes de son duché pour en prendre possession [6]. Mais le jeune duc méditait un véritable coup d'État. Très irrité de la duplicité de Louis XI qui tarde à faire célébrer le mariage promis, flatté au contraire par Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, qui lui offre la main de sa fille unique Marie,

---

1. *Chronique de Lorraine*, p. 55.

2. Il est question de ce Colin de Hérange ou de son fils dans un compte de 1483, pour le paiement de gens de guerre. A. D., B, 8610.

3. P. 324 et 325; cf. p. 61. Le même passage est répété à peu près tel quel aux deux endroits.

4. *Chronique de Lorraine*, pp. 93-100. Le maréchal Thiébaut IX de Bourgogne était mort dans l'intervalle, en 1469, et il avait eu pour successeur son fils aîné Henri. Son second fils, Claude de Fay, devint gouverneur du Luxembourg.

5. Texte du serment prêté par lui dans le *Liber omnium*, A. D., B, 416. Copie Bibl. de Nancy, ms. 860, p. 230.

6. *Chronique de Lorraine*, pp. 104-105.

il rêve de se joindre au dernier et de se couvrir de gloire sous ses drapeaux[1]. Il n'ose s'ouvrir de son projet à son conseil; mais, un beau matin, en mars 1472, il quitte Nancy sous prétexte de faire un pèlerinage à Saint-Nicolas-de-Port. Quand il fut vis-à-vis de Tomblaine, il traversa le gué et se rendit tout droit en Flandre. Quelques gentilshommes, dont Simon des Armoises, le rejoignirent pour partager ses dangers[2]. Nicolas s'engagea formellement avec le Téméraire à Arras, le 25 mai 1472[3]; il envahit avec lui la Picardie et vit Jeanne Hachette combattre sur les remparts de Beauvais.

Quand le duc de Bourgogne eut signé une trêve avec Louis XI (novembre 1472), Nicolas revint en Lorraine, joué en somme par son allié. Les fêtes recommencèrent alors en notre cité; et l'on vit le duc assister à toute une série de brillants mariages, du grand écuyer Maugiron avec la fille de Nicolas de Lenoncourt, de Jean de Germiny avec la fille de Ferri de Savigny, bailli des Vosges[4]. Puis, Nicolas, pour joindre la guerre au plaisir, tenta contre la cité libre de Metz un coup de main. L'expédition, préparée par le capitaine Berthold Krantz, échoua grâce à la présence d'esprit du boulanger messin Harelle[5]; et longtemps une inscription gravée en dehors de la porte Serpenoise rappela cet épisode. Furieux de cette aventure, agacé par les démonstrations de joie des ennemis, Nicolas prépara contre eux une grande expédition. Il convoqua à l'ost sa noblesse et rassembla son artillerie. Le 22 juillet, il passa ses troupes en revue devant la Commanderie Saint-Jean, lorsqu'au retour il tomba subitement malade, et, quelques jours après, le 27, il était mort. Le bruit courut qu'il avait été *enherbé*[6], c'est-à-dire empoisonné. Ces bruits ne tardèrent pas à trouver créance; et l'on accusa du crime l'un de ses serviteurs, nommé le Glorieux. La populace voulait le tuer; mais les seigneurs, pour le sauver, le firent enfermer à la porte de la Craffe; et probablement on le relâcha dans la suite, faute de preuves.

Cependant, à la première nouvelle de la mort de ce prince qui n'avait pas vingt-cinq ans, la noblesse lorraine accourut à Nancy. Jacques d'Haraucourt, bailli de Nancy, Jean Wisse, bailli d'Allemagne, Collinet de Ville, bailli des Vosges, les autres grands fonctionnaires et seigneurs défilèrent devant le cadavre, les larmes aux yeux. Le peuple à son tour fut admis à contempler une dernière fois les traits de son jeune duc. On fit à Nicolas des obsèques magnifiques. Seigneurs et bourgeois prirent le deuil; et tous « cryaient bien piteusement d'avoir perdu si tost un si jeune enfant[7] ». Neuf

---

1. Ed. Goechner, *Les Relations des ducs de Lorraine avec Louis XI de 1461 à 1473*, dans *A. D. E*, 1898, p. 420.
2. *Chronique de Lorraine*, pp. 106-107.
3. Dom Calmet, III, Pr., col. 266.
4. *Chronique de Lorraine*, pp. 124-125.
5. *Chronique* de Philippe de Vigneulles, éd. Huguenin, *Les Chroniques de la ville de Metz*, pp. 382-385.
6. *Chronique de Lorraine*, pp. 130-131.
7. *Idem, ibid.* Collinet ou Collignon de Ville qu'on trouve déjà comme bailli des Vosges en 1462 et 1466 (Lepage, *Les Offices*, p. 93) semble avoir repris cette fonction après Ferri de Savigny.

jours durant, on lui fit un service dans l'église Saint-Georges, où, plus tard, comme nous l'avons vu[1], René II lui éleva, à lui et à Jean II, un superbe tombeau. Nicolas ne laissait pas d'enfant ; le grand-père, René d'Anjou qui survivait au petit-fils, ne quitterait vraisemblablement pas sa retraite de Provence ; et à la douleur s'ajoutait une grande inquiétude pour l'avenir : qu'allait devenir le duché de Lorraine ? On prévoyait que, dans la situation générale de l'Europe à cette époque, de graves dangers menaçaient son indépendance.

III

Les types des monnaies frappées à Nancy par le roi René sont relativement peu nombreux. Comme René cumulait les titres de duc d'Anjou, duc de Bar, roi de Sicile, roi de Jérusalem, il faut s'attendre à trouver sur ses monnaies les armoiries de ces États. Voici un premier type qui, au droit, représente un écusson écartelé d'Anjou (fleurs de lis), et de Bar (barbeaux), avec les alérions de Lorraine brochant sur le tout : l'écusson est posé sur une épée la pointe en bas. Légende : RENATI * DVX * BARREN * LOTH * M. Au revers, on lit en légende extérieure : + BNDICTV SIT * NOME * DNI NRI * IHV * XPI ; et en légende intérieure + MONETA DE * NANCI ; au centre une croix double potencée à toutes ses extrémités[2], et il nous faudra revenir sur cette représentation, quand nous parlerons de l'origine de la croix de Lorraine (*fig. 1*). Le type suivant offre à peu près le même droit que le précédent, sauf que les quartiers d'Anjou ne sont figurés que par une unique fleur de lis. Au revers une

MONNAIE DE RENÉ II

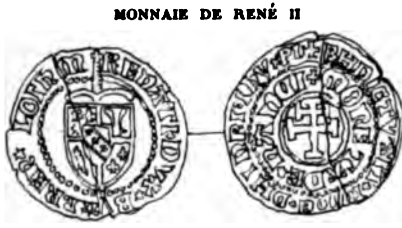


Fig. 1.

MONNAIES DE RENÉ II



Fig. 2 et 3.

1. Cf. *supra*, pp. 237-238.

2. De Saulcy, pl. X, n° 11 ; Charles Robert, *Collection*, n° 1367. Cf. J. Laugier, ***Monographie des monnaies de René d'Anjou, roi de Sicile*** (extrait des ***Mémoires de l'Académie des sciences et lettres d'Aix***, 1882 [t. XII], pp. 105-142, pl. I, n. 2).

seule légende : SIT * NOMEN * DNI * BENEDITV. Cette légende est précédée sur une variété d'une fleur de lis, sur une autre d'un alérion. La croix de Lorraine est cette fois-ci nettement dessinée (*fig. 2* et *3*)[1].

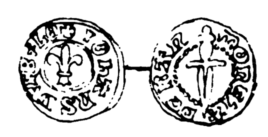
Troisième type. + RENATI * DVX * BARREN * Z ✠ LOH * M‡ avec les armoiries écartelées d'Anjou et de Bar et un petit écu aux trois alérions brochant sur le tout. Au revers : MONETA * FACT A * IN * NANCEIO, avec l'épée la pointe en bas, entre un barbeau, accompagné de trois croisettes, et un alérion (*fig. 4*)[2]. — Une monnaie assez petite — un denier — porte RENATI ✠ DVX ✠ BARREN LO avec le même champ écartelé ; et au revers + MONETA * DE * NANCEI, avec une croix pattée[3]. On possède diverses variétés de cette pièce[4].

MONNAIE DE RENÉ Ier



Fig. 4.

Les monnaies frappées au nom du duc Jean II sont excessivement rares ; pendant qu'il était lieutenant de son père au duché, il fit frapper monnaie au nom et aux types de René Ier ; cet usage adopté, il continua de le suivre, voulant ainsi donner à son père, qui régnait à Aix en Provence, une marque de respect. On signale une monnaie de bas billon avec la légende + IOHANS DVX B ZLO et une fleur de lis dans le champ, au revers MONETA DE NAN et l'épée en pal[5] ; une autre avec la même légende et dans le champ un bar, un alérion et un lis ; au revers la croix pattée + MONETA DE NANCEIO[6]. Aucune monnaie ne nous est parvenue au nom de Nicolas d'Anjou ; on continuait sans doute à frapper les espèces au nom du grand-père toujours vivant.



MONNAIE DE JEAN II

---

1. De Saulcy, pl. X, nº 12 et 13 ; Charles Robert, nº 1368 et 1369 ; J. Laugier, pl. I, nº 3.

2. De Saulcy, pl. XI, nº 6 ; J Laugier, pl. II, nº 10.

3. De Saulcy, pl. XI, n. 7 ; Charles Robert, nº 1370 ; J. Laugier, pl. II, nº 11.

4. Une variété porte NANCEIO au revers (Charles Robert, nº 1371) ; une autre porte au droit DVX BARREN Z LO (Charles Robert, nº 1372). Au lieu de trouver le nom de Nancy au revers, on lit sur certaines pièces la même légende qu'au droit. (De Saulcy, pl. XI, n. 8 ; J. Laugier, pl. II, nº 12.)

5. La légende du droit signifie : *Iohan(e)s dux B(arri) et Lo(tharingie)*. (De Saulcy, pl. X, n. 12 ; Ch. Robert, nº 1381.)

6. Charles Robert, nº 1382.

CHAPITRE XII

La paroisse et l'église Saint-Èvre.

---

§ Ier. *La paroisse Saint-Èvre. — La paroisse soumise au prieuré Notre-Dame et à la collégiale Saint-Georges. — Le concordat de 1593; Saint-Èvre cure indépendante. — Ses limites. — Le cimetière de la paroisse. — Mode de nomination du curé. — Traitement du curé; sa part de dîme. — Les curés de 1593 à la Révolution. — La paroisse de Saint-Èvre depuis le Concordat.*

§ II. *L'église primitive. — L'assemblée du 1er avril 1436. — Reconstruction de l'église après 1436. — Description de l'édifice. — La tour. — La nef et le chœur. — Les sculptures : la Cène de Florent Drouin ; les statues. — La fresque des* Miracles de la Vierge. *— Autres fresques. — Les tableaux :* Portement de la Croix, *attribué à Callot; la* Vierge *de Van Dyck. — Les vitraux. — Les tombeaux. — Les cloches. — Les reliques. — Le trésor. — Les chapelles et les confréries.*

§ III. *L'église nouvelle. — Insuffisance du vieux Saint-Èvre. — Historique de la construction. — L'abbé Trouillet. — La consécration. — Érection en basilique mineure. — Les noces d'or du curé Trouillet. — Description de l'église actuelle. — Les emblèmes des quatre Évangélistes. — La façade. — Le portail principal et les deux petits portails avec leurs sculptures. — Vue extérieure de l'édifice. — Les deux portails ouest et est. — Intérieur du monument. — Plan général. — Le transept. — Les vitraux. — Les peintures murales. — Le chœur et les cinq chapelles rayonnantes. — Les boiseries. — Le pavé en dalles. — Les sculptures des portes. — Les inscriptions. — M. Morey. — Le tombeau de Mgr Trouillet.*

Conclusion.

Sous le règne du roi René fut reconstruite l'église Saint-Èvre. Elle servit au culte depuis 1450 environ jusqu'en l'année 1863 où elle fut remplacée par un monument plus somptueux. Longtemps elle fut le siège de l'unique paroisse de Nancy; après la création de plusieurs paroisses, celle de Saint-Èvre passa pour la plus importante. Le moment est venu de réunir les renseignements que nous possédons sur cette paroisse, de décrire l'ancienne église bâtie sous René Ier, et de jeter un coup d'œil sur le nouvel édifice[1].

---

1. Sur l'ancien Saint-Èvre, on consultera la belle étude de l'abbé P. Grand-Eury et Louis Lallement, *L'Église Saint-Epvre de Nancy. Notice archéologique et historique.* Nancy, Peiffer, 1856, 124 pages. Extrait des *M. S. A. L.* — Sur le nouvel édifice on consultera : *Monographie de la basilique de Saint-Epvre à Nancy* (par le P. Eugène). Tournai, MDCCCXC, 1 vol. in-f° de 192 pages et atlas de LXXII pl. Nous citerons ces ouvrages : Grand-Eury et Lallement ; P. Eugène. Sur le dernier ouvrage, voir un compte rendu de M. Léon Germain, *A. D. E.*, 1892, p. 129.

I

Nous savons déjà qu'à l'origine l'église Saint-Èvre était l'unique église de Nancy, étendant sa juridiction sur toute la banlieue ; aussi on se bornait à l'appeler : l'église de Nancy. Le curé était nommé par le prieur de Notre-Dame ou, pour mieux dire, par son supérieur hiérarchique, l'abbé de Molesme. Le prieur touchait les deux tiers de la dîme de la banlieue de Nancy et des offrandes faites dans l'église ; il laissait l'autre tiers au curé comme portion congrue. Peu à peu, les territoires de Saint-Dizier et de Laxou furent assimilés à celui de Nancy ; le prieuré de Notre-Dame toucha sur eux les deux tiers des dîmes et le curé de Nancy l'autre tiers ; des desservants célébraient les offices dans les chapelles ou églises de ces villages[1]. Mais, après la création de la collégiale Saint-Georges, il y eut un grand changement. La cure de Nancy fut unie à la collégiale ; le prévôt et les chanoines de Saint-Georges présentèrent à la nomination de l'évêque de Toul un vicaire perpétuel ; le 8 août 1344, Jean d'Einville[2] fut ainsi nommé par l'évêque Thomas de Bourlémont. Le prieuré de Notre-Dame garda toutefois ses avantages temporels : deux tiers des dîmes sur les trois banlieues, deux tiers des offrandes. L'autre tiers, au lieu d'être touché par le curé, le fut par la collégiale qui assura au vicaire une compétence convenable. Le 10 mai 1483, le vicaire cessa d'être perpétuel et devint temporel ; il pouvait être remplacé au gré du chapitre ; mais rien ne fut changé par cet acte à la constitution religieuse de Nancy. Quand, à côté de la Ville-Vieille, Charles III eut élevé la Ville-Neuve, il était de toute évidence qu'une unique paroisse ne suffirait pas pour les besoins religieux de la population ; on parla de créer dans la cité nouvelle des églises nouvelles. Les pourparlers furent cependant longs et traînèrent, lorsqu'un événement, terrible aux yeux des croyants, vint hâter la solution. Le jour de Pâques 1593, l'affluence était si grande à l'église que le curé ne put venir à bout de distribuer la communion aux assistants. Très affairé, il laissa tomber du saint ciboire quelques hosties sur lesquelles on marcha[3]. Les Nancéiens en furent très émus ; ils craignaient que cette profanation ne présageât quelque événement épouvantable. Aussi, d'accord avec le duc et poussés par son fils Charles, évêque de Metz et de Strasbourg, cardinal du titre de Sainte-Sabine, ils se réunirent en une assemblée générale le 5 juin 1593 et décidèrent de créer deux paroisses pour la Ville-Vieille et deux pour la Ville-Neuve[4]. Le 13 juin 1593, le chapitre Saint-Georges donna son approbation

1. Cf. *supra*, pp. 81-82.
2. Nous avons publié le document plus haut, p. 221, n. 3.
3. Grand-Eury et Lallement, p. 14.
4. A. D., G, 404.

en principe au changement projeté[1]; et le 18 octobre un règlement intervint. Cet acte, très important, est connu sous le nom de *Concordat* de 1593[2]. Il fut ratifié, le 19 octobre, par le duc Charles III, le 21 novembre par l'évêque de Toul, Christophe de la Vallée[3]. La nouvelle paroisse de la Ville-Vieille fut placée dans l'église du prieuré Notre-Dame : ce fut la paroisse Notre-Dame. La seconde garda son siège dans l'ancienne église; seulement on prit dès lors l'habitude de désigner cette église par le nom de son patron; on ne disait plus : l'église de Nancy, mais l'église Saint-Èvre. Pour la Ville-Neuve, on ne créa, faute de ressources, qu'une paroisse : celle de Saint-Sébastien. Puis on rendit son indépendance à la cure de Laxou; elle cessa de dépendre de Saint-Èvre *de jure parochiali*. Depuis quelques années, Saint-Dizier n'existait plus; le village avait été détruit, quand on construisit la Ville-Neuve de Nancy.

On délimita les deux nouvelles paroisses de la Ville-Vieille. La limite fut marquée par la ruelle qui séparait le palais ducal des Cordeliers (notre rue Jacquot), la Grande-Rue, la rue de la Cour (aujourd'hui disparue, partie nord de la place Saint-Èvre), la rue de la Boucherie (du duc Raoul); on laissait en outre à Notre-Dame une petite partie de la rue Naxon (rue de la Source) et de la rue Derrière (rue Jacquard) dans l'axe de la rue de la Boucherie[4]. On donna aussi à Notre-Dame les rares maisons qui étaient demeurées debout à Saint-Dizier, ces trois demeures qui ont servi à dénommer le faubourg des Trois-Maisons[5]. Saint-Sébastien eut dans son ressort toute la Ville-Neuve, et le curé de Laxou fut le maître en sa banlieue.

Suivant les habitudes anciennes, chaque paroisse devait avoir son cimetière. Le Concordat de 1593 laissait à Notre-Dame l'unique ancien cimetière de la ville, celui qui était situé à côté du prieuré et a donné son nom à la rue des Morts (notre rue des États); on devait donner à Saint-Èvre comme cimetière spécial l'ancien cimetière de Saint-Dizier, celui qui servit plus tard à dénommer la rue de l'Atrie, au faubourg[6]. Mais cette clause ne fut pas observée; les paroissiens de Saint-Èvre se plaignirent que la distance de l'église au cimetière était trop grande ; on les autorisa donc à porter leurs morts au cimetière Notre-Dame qui resta commun aux deux paroisses. Tous les morts

---

1. L'acte publié dans un factum de M. de Baranger, professeur de théologie en l'Université de Nancy, *Principaux titres qui font connaître l'origine et l'état des cures de Nancy*, 41 pages in-4°. Permis d'imprimer, 25 janvier 1775.

2. L'original de ce concordat A. D., G, 402. Au même endroit on trouve un grand nombre de copies. L'acte a été publié *in extenso* par M. de Baranger, *o. c.*, par Lionnois, II, 558 et ss. Extraits dans Grand-Eury et Lallement, p. 91.

3. Les deux documents publiés par Grand-Eury et Lallement, pp. 97 et 98.

4. Voir la carte dans Courbe, *Promenades historiques*, p. 33.

5. Plus tard, quand de nombreux bâtiments furent construits à Boudonville et aux Trois-Maisons, on créa en 1719 une succursale de Notre-Dame, l'église Saint-Vincent-Saint-Fiacre; en 1771, cette église devint une nouvelle paroisse, qui étendit sa juridiction jusqu'au ruisseau de l'Ané et aux murs de Nancy.

6. Concordat de 1593, art. 5. Aux termes de cet acte, les familles de la paroisse Saint-Èvre qui avaient des caveaux au cimetière Notre-Dame pourraient continuer d'y enterrer leurs morts; on pouvait aussi recevoir les morts de la Ville-Vieille au cimetière de la collégiale de Saint-Georges; mais on était obligé d'acquitter les droits funéraires au curé de la paroisse.

de la Ville-Vieille y furent enterrés jusqu'en 1732. A ce moment sur les glacis des anciennes fortifications on créa un nouveau cimetière[1], celui qui a valu son nom à la rue du Cimetière (aujourd'hui rue Jean-Lamour) : à la place de ce champ du repos s'élève aujourd'hui la maison Berger-Levrault et Cie. Là, à partir de 1732, ont été enterrés tous les habitants de Nancy (Ville-Vieille) qui mouraient en été ; l'hiver on continua, pendant quelque temps encore, de porter les morts près de Notre-Dame[2]. Mais en 1769, on interdit d'enterrer dans l'intérieur de la ville[3] ; et, jusqu'à la création de Préville en 1840, les paroissiens de la Ville-Vieille dormirent au cimetière des Trois-Maisons leur dernier sommeil. Pour la Ville-Neuve on devait aviser, aux termes du concordat de 1593, et y créer, au plus vite, un ou deux cimetières.

Au lieu d'un vicaire amovible au gré des chanoines de Saint-Georges, l'église Saint-Èvre eut désormais un curé indépendant. La collégiale Saint-Georges garda le droit de présenter les curés de Saint-Èvre et de Laxou à l'évêque de Toul ; le prieuré de Notre-Dame, qui depuis quelques années avait obtenu le titre d'abbaye, conservait le privilège de désigner le curé de Notre-Dame et celui de la Ville-Neuve[4]. Les chanoines de Saint-Georges faisaient leur présentation d'un commun accord, après élection en chapitre ; les chanoines de la Primatiale, qui succédèrent aux privilèges de l'abbé de Notre-Dame, exerçaient l'un après l'autre, selon le tour, leur droit[5]. On ne devait présenter que des bacheliers, licenciés ou docteurs en théologie ou en droit canon, au moins des maîtres ès arts ; Nancy, « la principale ville du pays », demandait à être administrée au spirituel par des prêtres instruits[6].

La cure de Notre-Dame ne tarda pas à être incorporée à la maison de l'Oratoire ; et le supérieur de l'ordre désigna, à partir de 1618, le religieux chargé de remplir la fonction de curé. Pour la cure de Saint-Sébastien, il y eut de vives contestations. La Primatiale de Nancy nommait incontestablement, aux XVIIe et XVIIIe siècles, le curé, si la place devenait vacante pendant les quatre mois laissés en Lorraine aux patrons : mars, juin, septembre et décembre. Mais on prétendit que pendant les huit autres mois, les mois de réserve ou mois du pape, la charge devait être donnée au concours ; et souvent on vit un curé, sorti victorieux de l'examen, et un autre, nommé directement par la collégiale, se disputer le poste, chacun voyant en son rival un intrus. Cependant jamais on n'attaqua le droit de la collégiale Saint-Georges sur Saint-Èvre ; en toute circonstance, *in omni vacatione, in omni die et mense,* les chanoines en nommèrent le curé, et, après 1742, le chapitre de la Primatiale, avec qui celui de Saint-Georges s'était confondu, hérita de ce droit[7].

1. Les terrains furent concédés à la ville par la duchesse régente par lettres patentes du 8 août 1732. (LEPAGE, *Les Archives de Nancy*, t. II, p. 95.)
2. LIONNOIS, p. t I, 365.
3. LEPAGE, *Les Archives de Nancy*, t. III, p. 97.
4. Concordat de 1593, art. 14.
5. Voir notre dissertation sur les paroisses de Nancy, *Histoire de Nancy* (1re éd.), pp. 314 et ss.
6. Concordat de 1593, art. 5.
7. Dissertation citée, pp. 316-317.

Aux termes du concordat de 1593, il fallait assurer aux curés de Nancy un revenu *minimum* de 400 fr. par an[1]. On leur abandonna d'abord tous les produits de l'autel; le prieuré Notre-Dame cessa de prélever sa forte part sur les sommes que les fidèles payaient pour les baptêmes, les mariages, les enterrements, les messes. Le chapitre Saint-Georges renonça à son tiers de dîme, l'abbé de Notre-Dame à un tiers sur les deux tiers de la dîme qu'il possédait; les deux tiers de la dîme sur les anciennes banlieues de Saint-Dizier, Laxou et Nancy revenaient désormais aux curés et étaient partagés entre eux. Le produit en était assez médiocre et diminuait chaque jour, au fur et à mesure que les maisons s'élevaient à la place des vignes et des champs labourés. Les droits d'autel et la dîme n'atteignirent pas le chiffre fixé pour la portion congrue; aussi il fut décidé que les curés recevraient annuellement de chaque ménage une somme de six gros; les veuves étaient taxées à trois gros. Cette redevance s'appela le *sou des paroisses*. Cette organisation dura jusqu'en 1731. A cette époque, avec la création de nouvelles paroisses, la ville se décida à lever la dîme à ses risques et périls[2]; elle perçut aussi le sou des paroisses et assura à chaque curé de Nancy une portion congrue de 400 livres, qui ne tarda pas à être augmentée d'année en année[3]. Le traitement des curés fut désormais une charge municipale, et cette charge finit par devenir assez lourde pour le budget de la cité.

Les curés qui furent placés par le chapitre de Saint-Georges à la tête de Saint-Èvre, de 1593 à la Révolution, étaient tous des prêtres dévoués; ils ont rempli avec zèle leur mission, sans que l'un d'entre eux mérite d'être tiré hors de pair. Le premier qui occupa ce poste fut Jean Frottier, mort en 1604. Il eut pour successeur Jean Simonin, docteur en théologie, protonotaire apostolique et doyen de Port; il fut l'un des bienfaiteurs de son église et contribua de ses deniers à lui donner des cloches[4]. Il administra la paroisse 38 années et mourut pieusement le 22 mai 1642. Sur sa pierre funéraire, on lisait, avec une longue épitaphe latine, le sixain suivant :

Passant, tu vois sous ce tombeau
Simonin, qui comme un flambeau
A esclaté durant sa vie;
Ne pense pas qu'il soit éteint;
Marie l'a pris en son sein,
Pour l'avoir saintement servie[5].

---

1. Concordat de 1593, art. 16.

2. La Primatiale qui avait succédé à l'abbaye Notre-Dame levait en 1731 le tiers de la dîme. Elle renonça à ce moment à une petite partie de cette dîme. Au lieu du tiers, elle se contenta du quart. Les trois quarts étaient désormais laissés aux curés et ce sont ces trois quarts qu'en vertu d'une convention du 24 août 1731 la ville se chargea de lever et qu'elle a levés jusqu'en 1789. Voir la transaction, A. D., G, 404.

3. En mai 1768, par édit royal, la portion congrue fut portée à 500 livres. (*Recueil des ordonnances*, t. XI, p. 344). Puis, sans cesse augmentée, elle finit par atteindre 900 livres.

4. Cf. *infra*, p. 362.

5. Lionnois, t. I, p. 257.

Vint ensuite le vénérable Charles Robert qui eut à traverser les temps difficiles de l'occupation française et qui mourut le 12 décembre 1667, laissant par son testament son bien aux pauvres[1]. Puis se succédèrent Damien Thiéry (1667-1688); Dominique Thierrion (1688-1722), originaire de la paroisse même et qui fut le fondateur de la maison de Charité; François-Nicolas Petitjean (1722-1742), docteur en théologie, doyen de Port, ancien curé de Serres; Jean-François Pécheur, ancien curé de Saint-Nicolas de Nancy (1743-1767) — accablé d'infirmités il résigna entre les mains du suivant, et mourut en 1772; — François François (1767-1786); Claude-Nicolas Parisot, ancien curé de Malzéville. Ce dernier vit les orages de la Révolution; il refusa serment à la constitution civile du clergé et s'exila à Trèves; il mourut dans un voyage qu'il fit à Luxembourg pour visiter quelques-uns de ses paroissiens[2].

En 1791, après l'organisation du clergé constitutionnel, les deux anciennes paroisses Notre-Dame et Saint-Èvre de la Ville-Vieille furent réduites à une seule; l'ancienne église Notre-Dame fut vendue, comme il a été dit; celle de Saint-Èvre abandonnée; et le culte se célébra aux Cordeliers. Les sieurs François et Pagnan exercèrent leur ministère[3], sauf pendant les intervalles où le culte était interdit (fin 1793 et début de 1794; puis après le 18 fructidor). Quand le Concordat eut été signé et que Mgr d'Osmond eut été nommé évêque de Nancy, on laissa subsister une unique paroisse pour la Ville-Vieille; on y ajouta même à l'est le territoire de la Pépinière, à l'ouest toutes les maisons qui avaient été construites le long de la place de Grève (place Carnot) et du cours Léopold[4]. Sur la demande de la municipalité, le siège de la paroisse fut de nouveau transféré à Saint-Èvre, et il y est resté jusqu'à nos jours[5]. Même, au XIXe siècle, l'église devait être reconstruite avec une grande splendeur. Après ce coup d'œil sur l'histoire de la paroisse, il faut raconter les destinées mêmes de l'édifice où elle était établie.

---

1. Voir son épitaphe dans LIONNOIS, t. I, p. 252.

2. Tous ces détails empruntés à LIONNOIS, t. I, pp. 257-259, qui les a tirés en grande partie des épitaphes des curés. Cf. GRAND-EURY et LALLEMENT, pp. 20-23.

3. LIONNOIS, t. I, p. 259.

4. Abbé GUILLAUME, *Vie épiscopale de Monseigneur Antoine-Eustache Osmond*, Nancy, 1862, p. 199. La Pépinière dépendait sous l'ancien régime de la paroisse Saint-Pierre. A l'ouest, la limite fut marquée par la rue de l'Hospice. Par suite d'un décret du 16 novembre 1891, la limite paroissiale passe par la rue de la Craffe, suit le contour de l'ancien bastion le Marquis, la rue du Bastion, la rue Claudot et la rue Sigisbert-Adam. Cf. *Bulletin municipal*, 1892, pp. 7 et 8; voir le plan.

5. Les divers curés de Saint-Èvre en ce siècle ont été : MM. Sanguiné (Joseph-Henry), 2 janvier 1803-10 mai 1806; Rolin (Étienne-Nicolas), mai 1806-12 décembre 1818; Antoine (Dominique), décembre 1818-7 novembre 1830; Simon (Jean-Nicolas), février 1831-janvier 1865; Trouillet (Joseph), février 1865-mars 1887; Briot (Philbert-Télesphore), août 1887.

II

La primitive église Saint-Èvre remontait aux origines mêmes de la cité; c'était sans doute une basilique de style roman; mais rien n'en a subsisté. On affirme souvent que l'église fut reconstruite vers 1340 et consacrée en 1348[1]; mais, comme aucune charte du duc Raoul ou du duc Jean Ier ne fait allusion à un tel événement, nous croyons que le fait allégué est faux. L'église primitive était toujours debout, ce semble, quand, le 1er avril 1436, honnêtes personnes Colin Baudoire, Godefroi, fils de Georges l'Orfèvre, et Richard Quatre-Brasses, représentant la communauté de Nancy, se réunirent au prieuré Notre-Dame « en la chambre devant basse du côté de la cuisine », pardevant frère Jean Jallet, prieur de Notre-Dame, Jean de Ville, curé de Nancy, et Warry de Châtenoy, notaire épiscopal. Ils s'avisèrent que l'ancienne église Saint-Èvre était insuffisante et qu'il importait de la réédifier et « faire neuve ». Depuis un certain temps, on avait placé un tronc dans l'église afin de recevoir les dons des fidèles pour une reconstruction : mais, en vertu des règlements, l'argent déposé devait revenir au prieur Notre-Dame et au curé de Nancy. Les bourgeois demandèrent en conséquence que ces prêtres renonçassent provisoirement à leur privilège; Jean Jallet et Jean de Ville y consentirent volontiers et déclarèrent que les offrandes devaient servir à bâtir la nouvelle église, à condition toutefois que dans la suite on n'invoquerait point ce précédent[2]. Les dons affluèrent-ils? Nous pouvons le supposer, puisque, moins de vingt années après, la nouvelle église Saint-Èvre était debout.

En cette église, le curé de Nancy, Jean de Ville, fonda en l'année 1451 une chapelle en l'honneur de la sainte Trinité, de la benoîte Vierge Marie et des saints Jean-Baptiste et Jean l'Évangéliste. Le prévôt et le chapitre Saint-Georges y devaient nommer un chapelain et lui assigner, comme traitement, la somme de 20 francs[3].

---

1. Dom Calmet, *Notice de la Lorraine*, II, col. 82. — *Requêtes à nos seigneurs de la cour souveraine pour Jean-Baptiste Alex. de Baranger*. Permis d'imprimer, 25 janvier 1775, p. 2. « On sait que l'église fut reconstruite en 1346 » (sans doute pour 1340, et la date paraît être empruntée à dom Calmet).

2. La pièce originale A. D., G, 404. Elle est publiée par Grand-Eury et Lallement, p. 87.

3. Une inscription de l'ancienne église rappelait cette fondation. Le P. Eugène en a donné une reproduction, p. 13, fig. 30. Elle est conservée aujourd'hui au Musée lorrain : Sculpture n° 12.

> A l'onnor de la divine tnite, de la benoite Vierge Marie, des benois
> sainctz Jehan Baptiste et evvagliste, est fondee cette chappelle par
> venerable persone mess. Jehan de Ville, chanōn de Toul et de Nacey, cure de ceans,
> lequel ait donner la collation aux signos prevost et chaple du dit Nancey,
> por la conferer a ung vicaire desservant en la dite egle; lesquels sign. dessu dict
> soit tenus chacun an de paier au di vicaire ou chappellains la some de
> XX frans corsable, comme il appert par la fundation, au temp du ql fondonr
> fuit ceste esglise edifie, et la fit dedier a ses propres despens en l'an MIIIIc
> LI. Pries pour lui.

La fit dedier se rapporte à cette chapelle, et non à l'église. — Ni Lionnois ni Grand-Eury et

La nouvelle église fut bâtie à la place même de l'ancienne, et, pendant la reconstruction, les offices se firent en l'église voisine des Dames prêcheresses : les paroissiens laissèrent, par reconnaissance, aux religieuses une partie des offrandes aux quatre fêtes principales de l'année[1].

Cette église, construite entre les années 1436 et 1451, est restée debout jusqu'en 1863 ; et, comme aujourd'hui rien n'en subsiste, il importe de la décrire avec précision. Nous passerons tour à tour en revue le portail et la tour, la nef et le chœur avec les diverses chapelles, puis nous décrirons les tableaux, les sculptures et les tombeaux qu'elle renfermait.

Saint-Èvre était jadis orientée autrement qu'aujourd'hui. L'autel était placé, suivant les prescriptions de la liturgie, à l'est, et le portail tourné vers l'ouest. A l'église on a fait faire un quart de tour, si j'ose dire, en mettant le portail au nord. Le portail jadis était surmonté au centre d'une tour quadrangulaire massive, coupée en sa hauteur par cinq cordons qui formaient comme six étages différents. Cette tour était flanquée de deux contreforts qui s'appuyaient aux arêtes et s'élevaient jusqu'au-dessus du troisième cordon.

Le portail était formé par deux colonnes à demi engagées avec base et chapiteau, supportant deux arcs en accolade qui se terminaient, comme au palais ducal, par un bouquet de feuilles de choux. Aux angles, trois colonnes à demi engagées dans la muraille extérieure se terminaient par des clochetons. Les clochetons qui se dressaient d'un côté étaient unis à ceux du côté opposé par une ligne de petites arcatures assez élégantes. Avant la Révolution l'ouverture de la porte était partagée en deux parties égales par un trumeau : une console qui y était appliquée supportait une statue de saint Èvre. Deux autres statues placées en ce siècle près de l'entrée portaient des vêtements aux plis tourmentés : en l'une d'elles on a voulu voir une *Babylonia meretrix*[2] : mais en réalité ces deux statues, conservées aujourd'hui au Musée lorrain[3], représentent la Vierge et l'apôtre saint Jean.

Au-dessus du portail se trouvait une vaste fenêtre partagée en quatre parties par trois meneaux. Le tympan se découpait en flammèches, dans le style gothique. Plus haut une horloge fort modeste indiquait l'heure aux passants. Puis une fenêtre géminée était entourée d'un encadrement formé par un simple tore[4]. Une pyramide tronquée lourde et disgracieuse terminée par une lanterne couronnait la tour. Cette pyramide a remplacé en 1776 une flèche élancée que l'on distingue très nettement sur le plan

---

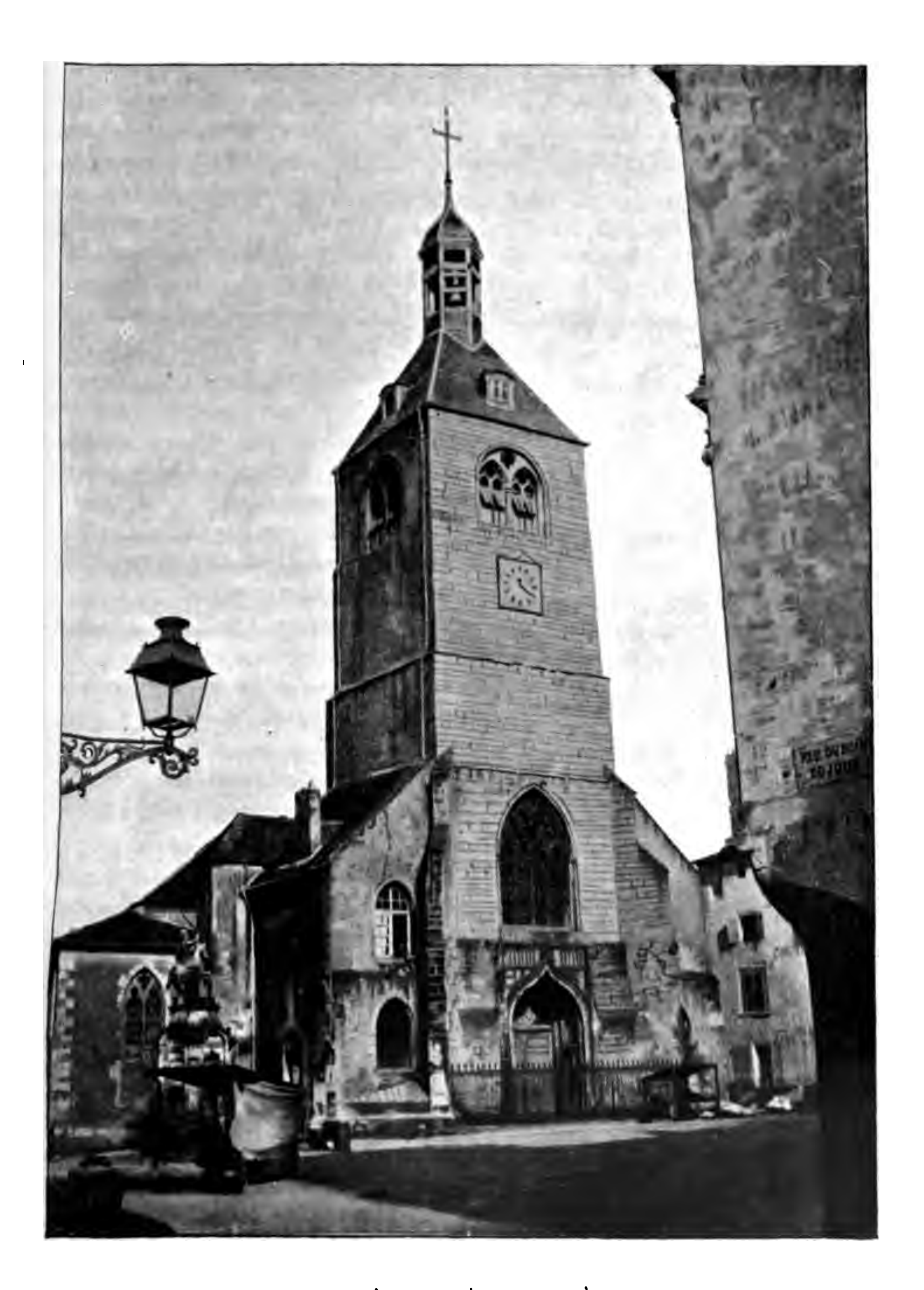
Lallement n'ont donné un texte correct de cette inscription. Elle a été mieux publiée par l'abbé Guillaume, *Mémoire sur les peintures murales et les inscriptions commémoratives découvertes dans l'ancienne église Saint-Epvre de Nancy.*, p. 15. Extrait du *J. S. A. L.*, 1863.

1. Cf. *supra*, p. 139 ; A. D., G, 404.

2. Grand-Eury et Lallement p. 28. La statue en bois de Saint-Evre du XVII[e] siècle, fort belle, est aujourd'hui au Musée lorrain, Sculptures, n° 213.

3. Sculpture, n° 5. Ces statues ont pris, sans doute après la Révolution, les places des « statues de saint Pierre et de saint Paul de grandeur naturelle et d'un bon artiste », que signale Lionnois, t. I. 230.

4. Une fenêtre semblable existait des trois autres côtés ; ces fenêtres remplacèrent en 1776 quatre cadrans qui faisaient connaître l'heure aux habitants des quatre côtés de Nancy. (Lionnois, t. I, p. 231.)

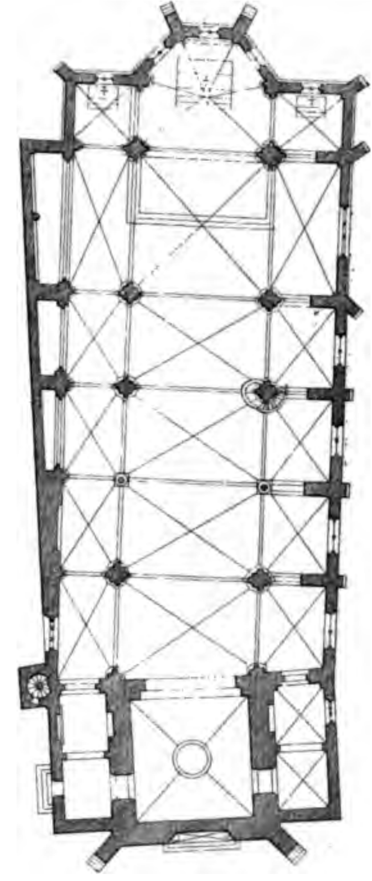


VUE DE L'ANCIENNE ÉGLISE SAINT-ÈVRE

(D'après un cliché photographique.)

de La Ruelle de 1611 et dont la silhouette dominait autrefois Nancy[1]. Sur cette flèche on montrait autrefois des crochets en saillie; et l'on prétendait que les habitants de Nancy y avaient pendu, lors du siège de 1476, un Bourguignon, en représailles de l'exécution du bon Chiffron, mis à mort par Charles le Téméraire[2]; mais nous verrons plus loin qu'il fut en réalité attaché à la Grande-Tour, en face du camp du duc de Bourgogne.

La tour en saillie était la partie essentielle de la façade. Les murs qui s'appuyaient contre elle et qui étaient percés, de chaque côté, d'une fenêtre au rez-de-chaussée, d'une autre à l'étage, ne méritaient aucune attention.



PLAN DE L'ANCIENNE ÉGLISE SAINT-ÈVRE

(D'après Grille de Beuzelin.)

Par le portail on pénétrait dans le sanctuaire très irrégulier; il s'évasait de l'ouest à l'est. Il se composait d'une nef et de deux bas côtés. Les proportions étaient fort menues, puisque l'édifice dans œuvre n'avait que 39m,10 de longueur sur une largeur de 16m,50. Un transept assez mesquin dessinait les bras de la croix. L'église se partageait en six travées[3]; la voûte gothique s'appuyait sur des piliers formés de grosses colonnes à demi engagées[4]. L'abside où se trouvait le chœur dessinait la moitié d'un hexagone. Les fenêtres, tant celles des bas côtés que de la nef rappelaient le style flamboyant. Les voûtes et la toiture menacèrent souvent ruine; on fut à diverses reprises obligé de les réparer, si bien qu'on pouvait dire : « Le vieux Saint-Èvre est d'une constitution forte dans les membres et le corps, mais n'a pas la tête bien solide[5]. » Quelques chapelles parasites étaient disposées autour du transept et du chœur; elles ont été ajoutées à l'édifice après coup, et en rompaient l'harmonie, s'il est permis d'employer ce mot à propos d'une église si irrégulière. Ces chapelles étaient surtout celles de la Conception et de Saint-Vincent-de-Paul; la dernière ne datait que de 1847.

---

1. LIONNOIS, t. I, p. 231. Durival nous a donné quelques détails sur le coq de Saint-Evre. Il portait la date de 1453 et fut descendu en 1576, 1752, 1759, 1767. (*Description de la Lorraine*, t. II, p. 4.)

2. LIONNOIS, t. I, p. 221 et ss.; GRAND-EURY et LALLEMENT, pp. 11 et 12. Cf. *infra*, p. 452.

3. GRILLE DE BEUZELIN, *Statistique monumentale. Arrondissements de Toul et de Nancy*, atlas, pl. III. Nous reproduisons le plan donné par l'archéologue.

4. A l'extrémité de la troisième travée ces piliers étaient remplacés par de simples colonnes.

5. Abbé GUILLAUME, *Mémoire sur les peintures murales*, p. 12.

Si l'église par elle-même ne présentait, pour l'artiste, aucun intérêt, elle renfermait quelques monuments remarquables de sculpture et des tableaux curieux. On doit citer avant tout la Cène de Florent Drouin le jeune, placée derrière le maître-autel. C'est une des pages les plus magnifiques dues au ciseau de cet artiste à qui nous devons encore le tombeau du cardinal de Vaudémont, les sculptures de la seconde porte de la Craffe, le saint Georges de la porte de ce nom[1]. Le Christ et ses apôtres sont assis derrière une vaste table, recouverte d'une nappe. La tête de Jésus est très belle; celles des apôtres sont vivantes et expressives. Saint Jean, couché sur le sein du maître, semble en communion parfaite avec lui, tandis qu'à l'extrémité Judas tient avec satisfaction l'argent qui est le prix de son crime. L'artiste lorrain connaissait sûrement l'admirable tableau de Léonard de Vinci, ne fût-ce que par la copie qui se trouvait aux Cordeliers[2], et il s'en est inspiré. Ces personnages sont placés sous un dais que surmontent trois têtes de chérubins. A l'origine cette Cène était encadrée par un ordre d'architecture complet avec des statues dans des niches et que surmontait une Résurrection s'élevant jusqu'aux voûtes de l'église[3]; en 1759, on enleva cet ordre qui empêchait le passage dans le chœur et qui était tout à fait encombrant. A la même date, ce semble, on couvrit les statues de couleurs voyantes. Aujourd'hui on a enduit les têtes d'un vernis grisâtre, qui nuit à l'expression générale. Le monument fut élevé en 1582 par Didier Bourgeois, conseiller d'État et auditeur en la chambre des comptes, et sa femme Gertrude Fournier, ainsi que l'attestait une ancienne inscription[4]. Il a toujours été fort admiré; Stanislas en fit faire une réduction en argent pour orner le retable de l'autel de Bonsecours[5]. Ce haut relief est maintenant l'un des joyaux du Musée lorrain.

Après la Cène, nous signalerons la *Pietà*, image de la Vierge assise, soutenant le corps de Jésus étendu à ses pieds. Elle se trouvait autrefois dans une niche, au milieu du porche de la vieille tour. Le groupe, qui paraît être du xve siècle et auquel le public dévot apportait ses hommages, a paru digne de figurer dans la nouvelle basilique. Il est placé sur le premier autel dans la nef latérale de droite, en entrant dans l'église. Seulement il a été fortement retouché par le sculpteur Huel[6].

Une autre Notre-Dame-de-Pitié, peut-être plus ancienne, et elle aussi forte-

---

1. Sur lui LEPAGE, *Une famille de sculpteurs lorrains* dans les *M. S. A. L.*, 1865, p. 27 et ss.

2. Cf. *infra*, pp. 614-615.

3. LIONNOIS, p. I, 237. Devant le Christ se trouvait un agneau pascal qui a été enlevé.

4. Voici le texte de cette inscription :

D. O. M.

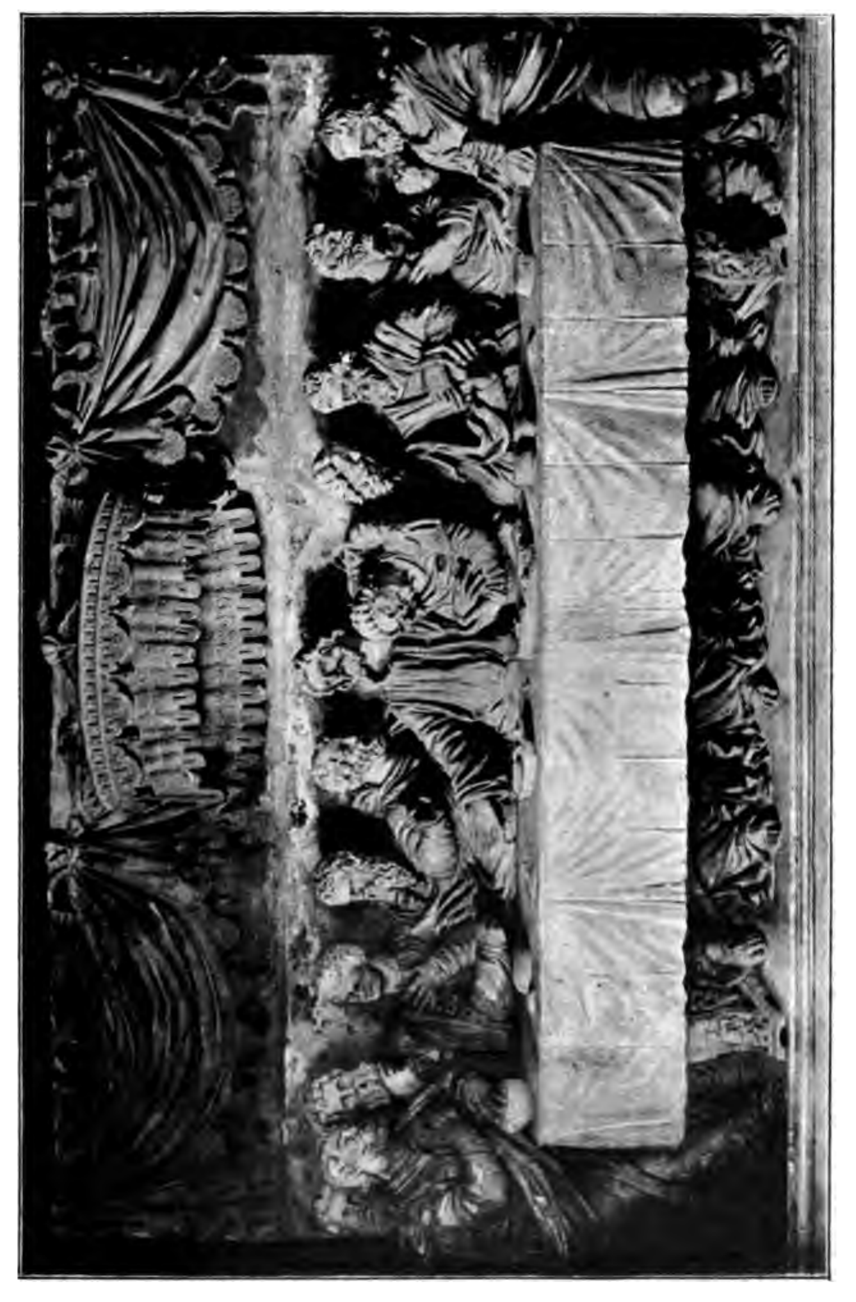
Ad cujus honorem hujusque sancti loci ornamentum e[t po]puli devotionem augendam, hoc altare propriis sumptib. fundit. (*funditus*) extruxerunt Desiderius Bourgeois, Caroli, III, Cal. Loth. Bar. Duci(s) ab interioribus consiliis. summ. quaestor, camerae comput[r]... Loth. auditor; et ejus castissima uxor Gertrudis Fournier. Anno salutis M.VC. LXXXII.

Cf. GRAND-EURY et LALLEMENT, p. 42.

5. Abbé JÉRÔME, *L'Église Notre-Dame de Bonsecours*, p. 84. Cette réduction disparut au moment de la Révolution.

6. P. EUGÈNE, p. 94.

ment retouchée, est conservée au Musée lorrain[1]. On a recueilli encore en



CÈNE DE FLORENT DROUIN
(Actuellement au Musée lorrain.)

cette collection une Vierge avec l'enfant Jésus, une statue de sainte Cathe-

1. Elle est inscrite sous le n° 7. Elle n'est pas du XIIe, mais bien du XVe siècle. (LÉON GERMAIN A. D. E, 1892. p. 135.)

rine qui s'appuie sur l'instrument de son supplice, une statue de saint Joseph, une autre, bien plus moderne, représentant la Foi, un ciboire à la main[1]. On y montre aussi des statues en bois, épaves de l'ancienne église : un saint Laurent, un diacre où l'on a reconnu saint Gibrien[2]. Dans la chapelle de Pixerécourt, on a transporté une Vierge debout, les bras croisés, dans l'attitude de la prière, et qui était autrefois dans la chapelle de l'Immaculée Conception. On a prononcé à son propos les noms de Pigalle et de Valneffer, quoique nul document ne permette de leur attribuer cette œuvre[3]. Mais que sont devenues les autres sculptures de saint Èvre : la statue dite le *Magnificat* de Schuncken ; le baptême de Jésus, par Labroise ; le bas-relief de la Crucifixion, dont il nous reste un dessin dans les cartons du Musée lorrain[4] ?

A la voûte, sur une large poutre qui séparait le chœur de la nef, on voyait, avant la Révolution, un très beau crucifix, œuvre de Bordenave. Il fut offert à l'église par l'Hôtel-de-Ville de Nancy ; voilà pourquoi les armes de la cité y étaient sculptées. Pour prix de son travail, l'artiste reçut un certain nombre de franchises[5].

L'église Saint-Èvre possédait quelques peintures curieuses. Au fond du transept de gauche, dans l'une des arcatures de l'ancienne chapelle de la Conception, dont le *han* des marchands était collateur, un artiste du XVIe siècle avait peint une grande fresque de 4^{m},95 de haut sur 3^{m},70 de large. En six compartiments, il a représenté des miracles de la Vierge. Les miracles de Notre-Dame étaient très populaires au moyen âge. La peinture et la sculpture les ont souvent représentés ; ils se retrouvent dans les vignettes qui ornent les premiers livres imprimés, entre autres les *Heures* de Simon Vostre, édition pour le diocèse de Verdun de 1515[6].

---

1. L. WIENER, *Catalogue*. Sculptures, n°s 8, 9, 10 et 11, p. 66.

2. L. WIENER, *ibid.*, n°s 214, 215, p. 88.

3. P. EUGÈNE, p. 8.

4. GRAND-EURY et LALLEMENT, p. 42. Le dessin de la Crucifixion dans le PÈRE EUGÈNE, p. 9, fig. 3. Le Musée lorrain a encore recueilli (n° 13) une inscription en caractères gothiques contenant les dix commandements de Dieu. Elle a été reproduite par le P. EUGÈNE, p. 182, mais de façon assez inexacte. M. LÉON GERMAIN avait indiqué quelques leçons meilleures, *J. S. A. L.*, 1890, p. 83. On peut lire :

> Du createur les dix commandemens
> Dois tu garder bien et enticrement.
> Dieu ton signeur dessuis tous dois amer,
> Et son sainct nom en vain ne dois jurer.
> Festes et diemenches sans peine dois garder,
> Tes pere et mere servir et honorer.
> Ne dois tuer de langue ne d'espée,
> Ne posséder nulles choses robées.
> Garde ton corps de fornication ;
> Nulz faulz tesmoings ne dire pour nul hom ;
> Ne dois d'altrui la femme convoitier,
> Ne de ton prosme[a] nulle rien sohaicter.

[a] Prosme, de *proximus*, prochain.

Une dernière inscription (n° 14) rappelle la fondation de diverses messes faite par Isabelle Johart d'Urgad, femme de Jean Lécrivain, à la fin du XVe siècle. (Abbé GUILLAUME, *o. l.*, p. 13.)

5. LIONNOIS, t. I. p. 240 ; GRAND-EURY et LALLEMENT, p. 43.

6. SIMON VOSTRE, *Les presentes heures a l'usaige de Verdun toutes au long sans requerir : avec les figures et signes de l'Apocalipse : la vie de Thobie et de Iudic, les accidens de l'homme, la*



FRESQUE DANS LA CHAPELLE DE LA CONCEPTION (ANCIENNE ÉGLISE SAINT-ÈVRE)

En haut de la fresque de Saint-Èvre apparaît la Vierge portée sur les nues et tenant sur les genoux l'enfant Jésus; sur des phylactères à droite et à gauche on lit les quatrains suivants :

Je suis Marie royne des cieux,
Que de Dieu mon fils ayent don
Qui feront garder en tous lieux
Qui feront ma conception.

Tous ceulx et celles qu'en mon nom
Feront des biens de bon coraige,
Paradis auront pour guerdon,
Et au monde vivront grant aage.

La Vierge tient de la main gauche un grand papier; elle le tend à un homme qui est devant elle à genoux sur un rocher et qui a déposé à côté de lui un livre ouvert :

Theophilus donna son âme
Au diable, et lettre luy bailla ;
Puis retourna à notre Dame
Laquelle sa lettre luy livra.

La légende de Théophile, vidame de l'église d'Adana, en Cilicie, était très populaire au moyen âge; elle fut mise en vers en Allemagne dès le x[e] siècle, par l'abbesse Hroswitha; et, au xiii[e] siècle, le poète Rutebeuf en fit un mystère qui a été souvent représenté[1]. Pour obtenir des dignités, Théophile vendit son âme au diable; et, au bout de sept ans, il se repentit, implora Notre-Dame qui eut pitié de lui et lui restitua la charte signée au démon. On trouvera cette histoire de « Faust avant la lettre[2] » figurée au portail de diverses églises : cathédrale de Lyon, de Chartres, Notre-Dame de Paris, cathédrale de Beauvais, Saint-Julien du Mans[3].

Au-dessous, près d'une église, un homme à cheval porte en croupe une femme dont la tête est entourée d'un nimbe. Le diable voltige dans l'air sous la figure d'un monstre hideux. L'homme se retourne et est tout surpris; il avait dépensé toute sa fortune et, pour se procurer de nouvelles ressources, avait vendu sa femme au diable; mais la Vierge a pris la place de l'épouse :

Ung homme ses biens despendit,
Et puis mena sa femme au diable ;
En son lieu la Vierge se mist,
Pour la garder du dict dampnable.

---

triumphe de Cesar, les miracles nostre dame : ont été faictes a Paris pour Symon Vostre, libraire, demourant en la rue neufve a l'enseigne S. Jehan l'Evangeliste. Les vignettes sur les miracles de la Vierge *in fine*. — Sur les heures de Simon Vostre, voir Félix Soleil, *Les Heures gothiques et la littérature pieuse aux* xv[e] *et* xvi[e] *siècles*, Rouen, 1882, pp. 25 et ss.

1. Petit de Julleville, *Les Mystères*, t. II, p. 223.

2. Voir les *Miracles de la Sainte-Vierge* de Gautier de Coincy (xiii[e] siècle), publiés par l'abbé Poquet, Paris, 1857, in-4°; Jacques de Voragine, *Légende dorée* (8 septembre). Cf. Ettmüller, *Theophilus, der Faust des Mittelalters*, 1849.

3. E. Male, *L'Art religieux au XIII[e] siècle en France*, p. 331.

L'histoire se trouve au XIIIe siècle dans la *Légende dorée* de Jacques de Voragine. Elle devint le sujet d'un mystère qui a été imprimé à la fin du XVe siècle sous le titre : *Le mystère du chevalier qui donna sa femme au dyable*[1].

Plus bas, une femme âgée présente deux jeunes filles agenouillées à une Vierge qui tient l'enfant Jésus et qui est placée dans une chapelle. Dans les airs un ange leur tend des couronnes :

Une bonne dame à la Vierge donna
Ses deux filles qu'on imposa blasme ;
La Vierge couronnes leurs envoya
Des cieux pour garder le diffame[2].

A gauche du tableau, près de la Vierge, une femme est attachée à un poteau auquel le bourreau met le feu : les flammes commencent à la gagner ; mais elle prie, en attachant ses yeux sur Marie ; au-dessus le diable emporte un homme, revêtu d'une longue robe :

Un prebtre une femme accusa
A la justice pour bruler.
La Vierge la saulve et donna
Au diable le prebtre emporter[3].

Dans le compartiment inférieur, une femme est à genoux, les mains élevées vers la Vierge ; devant elle est une prison ouverte, et un jeune homme, dont les fers sont brisés, montre du doigt sa libératrice :

Une femme par son affliction
Print l'enfant Jésus en ostaige.
Pour son filz qu'estoit en prison
Marie lui retire hors servaige[4].

La *Légende dorée* nous a raconté cette histoire : une veuve n'avait qu'un

---

1. PETIT DE JULLEVILLE, *Les Mystères*, t. II, p. 335.

2. Le même sujet dans deux vignettes des *Heures* de SIMON VOSTRE :

Une veuve à la vierge dame
Donne ses filles belles et bonnes,
Et depuys on imposa blasme
Dessus leurs devotes personnes.

Les accusations felonnes
On cogneut de leurs envieux ;
Par l'ange deulx nobles couronnes
Marie leur envoya des cieulx.

3. Deux vignettes du livre d'*Heures* nous expliquent ce miracle :

Une femme son filz cogneut,
Dont elle fit confession :
Le prestre celer ne la ceut
Mais en fist accusation.

Donc fut par condannation,
Jugée à bruler droit ou tort.
Par la vierge eut remission
Et le prestre livré à mort.

4. Les vers, sur la copie conservée au Musée lorrain, ont été parfois mal copiés; nous avons tenté quelques corrections.

fils qui fut fait prisonnier. En vain avait-elle adressé ses prières à la Vierge, lorsqu'elle prit la résolution d'enlever d'une statue de Marie l'enfant Jésus et de le garder en otage. Marie lui apparut, lui disant : « Rends-moi mon fils et je te rendrai le tien. » Et ainsi fut fait ; la Vierge brisa les chaînes du prisonnier[1].

Enfin, au milieu du tableau, a été représentée une mer agitée, un vaisseau brisé ; sur les flots apparaissent plusieurs hommes qui sont sur le point de sombrer ; un seul, avec un capuchon sur la tête, se montre hardi et élève ses mains vers la Vierge :

Ung bon abbé de Normandie
Alla en mer par temps fellon :
La Vierge lui sauva la vie
Pour faire sa Conception.

Il s'agit de l'abbé Helsinus, envoyé par le duc de Normandie Guillaume en Dacie. A son retour, une tempête violente éclate ; les matelots perdent tout sang-froid, prêts d'être engloutis par les flots. Seul Helsinus prie la Vierge et aussitôt lui apparaît un vieillard, recouvert d'habits pontificaux ; il demande à l'abbé de prendre l'engagement de célébrer chaque année la Conception de la Vierge, le sixième jour des ides de décembre. L'abbé le promet et peut aborder sain et sauf en Angleterre avec ses compagnons[2].

Cette fresque rappelait en somme une série de miracles accomplis par la Vierge et l'établissement de la fête de la Conception ; elle était tout à fait appropriée à la chapelle. On a soutenu longtemps que cette peinture était l'œuvre de Léonard de Vinci ; mais un simple coup d'œil devait suffire pour repousser une pareille attribution. Il y a eu confusion entre cette fresque et celle du réfectoire des Cordeliers, où Médard Chuppin peignit la Cène, d'après le célèbre tableau de Léonard[3]. En réalité, la fresque de Saint-Èvre est l'ouvrage d'un artiste allemand du XVIe siècle ; d'autres Allemands, quelque temps auparavant, avaient peint les fresques de Malzéville et de Saint-Clément[4].

La fresque de Saint-Èvre, qui aurait mérité d'être conservée avec soin, fut abîmée déjà sous l'ancien régime. Lionnois écrit : « On y a attaché des pattes et des lattes pour orner le mur de tapisseries les jours de solennité. On a fait pis. On l'a couverte en entier d'un blanc de chaux pour en cacher la peinture. J'ai fait enlever cette chaux : et j'ai vu avec plaisir que, malgré tous ces

---

1. *Légende dorée, De nativitate gloriosæ Virginis Mariæ.*

2. Jacques de Voragine, *Legenda sanctorum* au 8 décembre (*De conceptione sanctæ Mariæ virginis*). Cette histoire a été expliquée, avec celle du chevalier qui livre sa femme au diable, par H. Lepage, *Explications de quelques sujets de la peinture murale de l'église Saint-Epvre à Nancy*, dans les *M. A. S.*, 1849, pp. 79 et ss.

3. Cf. *infra.*

4. Cf. Ch. Cournault, *Les fresques de Malzéville*, dans le *Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est*, 1897, p. 85 ; Gaston Save, *Découverte de peintures du XVe siècle à l'église de Saint-Clément*, dans le même recueil, 1896, p. 123 ; et 1897, p. 100.

efforts pour anéantir ce bel ouvrage, il conserve encore un air de fraîcheur. Les couleurs se sont maintenues, le dessin en est régulier et la plupart des figures sont achevées[1]. » Au XIX[e] siècle, la peinture disparut sous des couches de vernis successives; lors de la démolition de l'église, on transporta le mur, pierre par pierre, au Musée lorrain; mais la fresque fut encore abîmée par ce déménagement; et, aujourd'hui, elle est à peu près effacée.

Sur l'arcature voisine se trouvaient représentés d'autres miracles de la Vierge qui avaient encore plus souffert des injures du temps. Quelques sujets seulement étaient visibles au moment de la destruction du sanctuaire[2]. Ici un homme vêtu d'une robe brune se noie au milieu d'une rivière, et dans le lointain apparaît un pont de bois :

Ung clerc fust noié en péché
Servant la Vierge de regnon;
La vie lui rend par amitié
Pour faire sa Conception.

Illustration d'une histoire de la *Légende dorée*. Des démons noient au milieu de la Seine un prêtre qui s'était rendu coupable d'une faute grave, et emmènent son âme; mais la Vierge survient, reconduit l'âme du défunt dans son corps, ordonne aux eaux de se séparer, de rester comme un mur à droite et à gauche, et du fond de la rivière elle ramène le ressuscité sur le bord. Mais le prêtre reçoit l'ordre de célébrer le 8 décembre la Conception[3]. Ailleurs on donnait l'histoire d'un gentilhomme que le diable voulait perdre et qu'il servit, pendant de longues années, sous la figure d'un page; mais le seigneur fut sauvé grâce à la Vierge :

Le diable servit longuement
Un gentilhomme de mal vie
Pour l'emporter, ce servilement
Heut failly de servir Marie[4].

Les autres scènes étaient à peu près entièrement effacées. A côté de ces miracles de la Vierge, on avait représenté son histoire même, ici la Conception et l'Assomption, là une Adoration de l'enfant Jésus par un grand nombre de personnages nimbés[5]. Au fond du tableau, l'on voyait une ville avec des tours et de riches édifices. Cette peinture, dont Morey nous a conservé un

1. T. I, p. 234.
2. Nous ne connaissons ces sujets que par l'abbé GUILLAUME : *Mémoire sur les peintures murales*, *l. c.*
3. *Légende dorée, De conceptione beatæ Virginis.*
4. Toutes les légendes de Marie ont été étudiées avec beaucoup de soin par Mussafia, *Studien zu den mittelalterlichen Marienlegenden* dans les *Sitzungsberichte der Wiener Akademie*, t. 113, 114, 115 et 119.
5. Abbé GUILLAUME, *Mémoires sur les peintures murales*, *l. c.*, pp. 7 et 8.

dessin[1], paraît avoir été tout à fait remarquable; l'artiste a su grouper ses personnages et manier avec habileté le pinceau.

Outre ces fresques, l'église Saint-Èvre possédait un certain nombre de toiles. On y montrait le *Portement de la Croix*, attribué à Callot et qui a été acheté en 1865 par la commission du Musée de la ville[2]. Il représente la sixième station du chemin de la Croix, où Simon le Cyrénéen aide Jésus à porter l'instrument de son supplice. C'est une reproduction exacte d'une planche du célèbre graveur dans la série : *la grande Passion*. Mais est-il probable que Callot se soit copié ainsi lui-même, de façon tout à fait servile, réprimant toute la fougue de son imagination? Puis, il faut bien avouer que de la peinture ont disparu toutes les hautes qualités de la gravure : souplesse du dessin, expression variée des figures, pittoresque du détail. Nous tenons que cette œuvre n'est pas de la main de Callot[3]. Notre Musée de peinture a acquis en 1871, après toutes sortes de vicissitudes, un autre tableau provenant de Saint-Èvre ; c'est une Vierge et l'enfant Jésus, d'Antoine Van Dyck. Le tableau a subi de très nombreuses retouches et a été abîmé ; mais il est de la main du maître qui, à diverses reprises, est revenu sur le même sujet ; on voit un tableau analogue dans la galerie de Dresde[4]. A l'église des Cordeliers on a déposé une vaste toile représentant *Saint Èvre visitant les trois condamnés à mort*, œuvre médiocre où l'artiste a, paraît-il, donné au saint les traits de Mgr Drouas, évêque de Toul (1754-1773)[5]. Un autre tableau, recueilli au Musée lorrain, a été détruit en 1871, lors de l'incendie. Il représentait le patron des arquebusiers de Nancy, saint Antoine, et avait été peint en 1665 par un artiste local, Legrand. Dans le fond, on voyait la perspective de la ville de Nancy avec la fameuse butte où s'exerçaient les compagnons, sur l'emplacement de la Pépinière actuelle[6].

L'église Saint-Èvre avait autrefois de très beaux vitraux : mais ils étaient fort mutilés vers le milieu du XVIIIe siècle. A cette date, pour donner plus de jour à l'édifice, on acheva de les détruire, et on les remplaça par des carreaux blancs. On conserva toutefois le vitrail placé dans l'abside, derrière le maître-autel, et représentant la Crucifixion ; au pied de la Croix se tenaient

1. Il a été reproduit par le P. EUGÈNE, p. 8, fig. 16.

2. *Musée de Nancy. Catalogue descriptif et annoté*, 1897, p. 108.

3. Pour l'attribution du tableau à Callot, voir DE HALDAT, *Examen d'un tableau attribué à Jacques Callot*, dans *M. A. S.*, 1849, pp. 167 et ss. Pour la thèse contraire, MEAUME, *Recherches sur la vie et les œuvres de Jacques Callot*, pp. 75-78 et note 37.

4. *Musée de Nancy. Catalogue*, p. 65. L'œuvre n'est pas mentionnée par GUIFFREY, *Antoine Van Dyck, sa vie et son œuvre*, Paris, 1882. MÉNARD, *L'Art en Alsace-Lorraine*, p. 480, écrit : « *La Vierge et l'Enfant Jésus*, du Musée de Nancy, est-elle une répétition originale du fameux tableau de la galerie de Dresde, ou bien faut-il n'y voir qu'une simple copie ? La finesse et la fermeté des chairs feraient, en certaines parties, penser à un original. Malheureusement, le tableau a eu à souffrir d'un nettoyage exagéré, et les draperies ont été entièrement repeintes. »

5. GRAND-EURY et LALLEMENT, 51.

6. Sur ce tableau GRAND-EURY et LALLEMENT, p. 47. Ce tableau avait été transporté au XIXe siècle aux Cordeliers, puis il fut donné au Musée lorrain où il figurait avant l'incendie sous le n° 827. (*Catalogue* de 1869, p. 114.) Les autres tableaux que signalent GRAND-EURY et LALLEMENT, pp. 48-52, ont été vendus ou donnés à des églises de Lorraine. Cf. P. EUGÈNE, p. 182.

la Vierge et l'enfant Jésus, et on lisait au-dessous : *Sic Deus dilexit mundum*. Dans la chapelle du Saint-Esprit, appartenant à la famille de Châtenoy, on laissa de même subsister les anciens vitraux, sur la demande expresse des membres de cette lignée[1]. Ils représentaient la Vierge debout tenant l'enfant Jésus, et saint Christophe, le bon géant, traversant les eaux avec son divin fardeau sur l'épaule ; à leurs pieds les ancêtres de la famille : Warry de Châtenoy, secrétaire de René Ier, d'un côté, sa femme et sa fille de l'autre, accompagnés de l'écu : d'or au favier de sable, et de la devise répétée : *A la fin*. Sur un autre vitrail un arbre généalogique de la famille étendait ses branches[2]. Les restes de ces vitraux ont été portés au Musée lorrain, mais ils ont subi de graves dommages dans l'incendie de 1871 ; il n'en demeure que des débris insignifiants.

L'église Saint-Èvre était remplie de tombeaux ; mais la plupart d'entre eux ont été détruits en 1792, et on ne les connaît plus que par la description de Lionnois. C'était celui de Didier Bourgeois et de sa femme Gertrude Fournier, les donateurs de la Cène ; celui de la famille Rousselot, qui avait été sculpté par Bagard ; de Henri de Girmont, auditeur de la chambre des comptes, mort le 14 octobre 1623, et de sa femme Jeanne Fournier, décédée le 5 juillet 1633 — il était l'ouvrage des frères Chaligny ; — de Nicolas de Bildstein, mort le 29 décembre 1656, dernier descendant d'un bâtard du duc Charles II ; de la famille de Salles, alliée à celle de Brancas-Villars ; de Carle, seigneur de Roquebrune en Provence, décédé le 5 mars 1704. De hauts fonctionnaires : Charles Guérin et Jean de Gondrecourt, conseillers de Charles III ; Jean Caboat, directeur des salines de Dieuze au début du XVIIe siècle ; Jean Humbert, auditeur en la chambre des comptes ; Jean-Ignace de Clairon, comte d'Haussonville, grand maître de l'artillerie ; Abraham de Millet, président de la chambre des comptes, y reposaient de leur dernier sommeil et avaient de pompeuses épitaphes[3]. Les divers curés de Saint-Èvre ont été aussi enterrés dans leur église. Le 11 janvier 1738, on y apporta presque en cachette le corps de Ferdinand de Saint-Urbain ; car la vie de l'illustre artiste avait été traversée de toutes sortes de tourmentes, et il avait eu plus d'une fois affaire à la justice de son pays[4]. Quand le cimetière Notre-Dame fut supprimé à

---

1. LIONNOIS, t. I, p. 230.

2. Ces vitraux sont représentés d'après un dessin dans le P. EUGÈNE, pl. IV et V. Autour de la Vierge on lisait ces mots : *Ave, Maria, gratia plena. Dominus tecum. Benedicta tu in mulieribus et benedictus fructus ventris tui IHS* (Jhesus). *Beata viscera Mariae quae* (portaverunt) *Dominum Salvat*(orem) *et Filium aetern* (i Patris). Cf. LÉON GERMAIN, *L'Ave Maria en Lorraine*, p. 3, extrait de la *Revue de l'Art chrétien*, 1886. Sur Warry de Châtenoy, voir LEPAGE, *Notice sur Jean Lud et Chrétien* dans les *M. S. A. L.*, 1855, pp. 234 et ss. Warry de Châtenoy reçut les armoiries qu'on voit dans le vitrail ; en 1488, ces mêmes armoiries furent données à un secrétaire de René II, Chrétien Simonin de Châtenoy. Aussi ces deux familles finirent-elles par se confondre, et la confusion est déjà faite sur notre vitrail. Cf. RAYMOND DE SOUHESMES, *Note sur la famille de Chrétien de Chastenoy*, dans les *M. S. A. L.*, 1892, pp. 204 et ss.

3. LIONNOIS, t. I, pp. 240 et ss. ; GRAND-EURY et LALLEMENT, pp. 34-38.

4. LEPAGE, *Les Archives de Nancy*, t. IV, p. 26-27. Saint-Urbain avait été condamné pour fausse monnaie. Cf. BAUMONT, *Études sur le règne de Léopold*, p. 549.

l'intérieur de la ville, on plaça les ossements recueillis sous les dalles de Saint-Èvre[1].

L'église Saint-Èvre avait six cloches formant deux accords. L'une, la plus ancienne et la plus petite, portait la date : « MCCCCC et deux, le troisième jour d'octobre[2] ». Elle est conservée dans le clocher actuel. Une seconde était l'œuvre du grand fondeur Jean de Chaligny. On y lisait en belles majuscules romaines sur trois lignes : « Du règne de très hault et très puissant prince Charles III de nom, marchis, et de très hault et puissant seigneur Jean, comte de Salm, 9e de ce nom, maréchal de Lorraine et gouverneur de Nancy — je fus faicte et ici mise l'an 1576 » ; et entre les lignes étaient représentés les armes pleines de Lorraine, l'écusson de Salm et le chardon de Nancy ; plus bas on lisait : « Jehan de Challegny ma faict, 1576 »[3]. Sur le pourtour de la cloche étaient espacés les quatre évangélistes avec leurs attributs symboliques et un médaillon représentant le profil du Christ, reproduction d'une médaille italienne[4]. Cette cloche servait de beffroi ; elle a été envoyée à la fonte, en 1867, lors de la destruction de la tour. La troisième cloche, la plus grosse de toutes, datait de l'année 1591 ; elle eut pour parrain le duc Charles III et on la nommait la Charlotte. Elle fut fondue par Jean de Laitre et Me Jacques, demeurant à Clinchamp dans le Bassigny[5]. Elle portait en son contour ces vers :

Je suis la trompette effroyable
Du ciel criant incessamment :
Chrétiens, craindez du jugement
De Dieu le jour épouvantable.
Jean, comte de Salm, baron de Viviers Brandebourg[6], gouverneur ;

on y lisait encore :

Charlotte.
Charles le Grand duc m'honora
De son beau nom dès mon enfance,
Pour avoir de luy souvenance
Quand le peuple sonner m'ouyra.
1591.

---

1. Abbé Guillaume, *Description des tableaux*, *l. c.*, p. 12. Les ossements qui se trouvaient à l'église Notre-Dame furent plus tard, du 28 février au 11 mars 1793, transportés au cimetière des Trois-Maisons. Cf. A. D., L, 478. En 1804, on transporta à Saint-Èvre des ossements trouvés dans l'église et le cimetière des Dames prêcheresses. Déposés dans des caisses spéciales, ils sont restés sous les dalles du nouvel édifice. On a aussi trouvé à Saint-Èvre une série d'inscriptions funéraires en langue hébraïque, provenant sans doute du cimetière de Laxou. Cf. *supra*, p. 95. On les a transportées au Musée lorrain.

2. Abbé Guillaume, *Beffroi de l'ancien Saint-Epvre*, *J. S. A. L.*, 1867, pp. 118-119 ; P. Eugène, p. 86.

3. Abbé Guillaume, *l. c.*

4. M. Chautard, ancien professeur à la Faculté des sciences à Nancy, a donné au Musée lorrain des moulages de ces ornements. Ils y sont inscrits sous le n° 1579. L. Wiener, *Catalogue*, p. 239. Sur ce médaillon du Christ on consultera Mgr X. Barbier de Montault, *Le Prototype des figures similaires du Christ à Poitiers, Oiron et Thouars*, 1889, pp. 21-23.

5. Lionnois a donné la mauvaise lecture : Clichy. La bonne lecture dans dom Calmet, *Bibliothèque lorraine*, col. 559 ; Jolibois, *Dictionnaire du département de la Haute-Marne*, art. *Clinchamp*. Sur cette cloche cf. Léon Germain, *Anciennes cloches lorraines* (extrait du *J. S. A. L.*, 1885, p. 15-17) ; et surtout *Note complémentaire sur les anciennes cloches de l'église Saint-Èvre de Nancy*, 1889, 7 pages in-8°.

6. Brandebourg dans le Luxembourg.

Cette Charlotte, dit-on, avait un son si doux que Louis XIV, logeant en 1673 au palais ducal, la faisait sonner pendant ses repas, préférant cette musique à celle de sa cour[1]. Dans les premiers jours de janvier 1747, quand on sonna pour la mort de la femme de M. Geoffroy, commissaire des guerres, cette cloche fut cassée. On la remplaça par la Louise, dont Stanislas fut le parrain avec Louise-Adelaïde de Bourbon-Condé, princesse de la Roche-sur-Yon, pour marraine[2]. Aux trois cloches primitives la ville de Nancy en ajouta, en 1607, trois autres, partie à ses frais, partie aux dépens du curé Jean Simonin : elles pesaient 3.420, 2.300 et 1.470 livres. Elles furent l'ouvrage de Hutinet et Jean Dubois[3]. Les six cloches de Saint-Èvre formaient dès lors deux accords. En l'année 1751 une septième cloche fut hissée dans la tour de Saint-Èvre; elle portait l'inscription suivante : « *Ave, Maria, gratia plena, Dominus tecum*. Entrepris par nous Joseph et Claude les Duranton. Faict à Nancy par Jean-François Despois, fondeur, 1751[4] ». Deux médaillons sur ses flancs représentaient le buste du Sauveur et la Vierge tenant l'enfant Jésus debout sur ses genoux.

Lors de la Révolution, quand, pour le salut de la patrie, les cloches inutiles durent être converties en canons, on laissa à Saint-Èvre cette dernière qui servit pour le culte, celle de Jean de Chaligny qui était le beffroi, et la petite cloche de 1502, insignifiante; les quatre autres furent envoyées à la fonderie. Au XIXe siècle, Saint-Èvre s'enrichit de trois autres cloches, fondues en 1813, 1816 et 1845. Au moment de la démolition de la vieille église, on détruisit — à tort, croyons-nous — la cloche de Chaligny; on conserva seulement celles de 1502, 1751 et les trois cloches modernes[5]. Grâce à la vigilance de l'abbé Trouillet, trois autres sont venues s'y adjoindre[6] : parmi elles, le gros bourdon, fondu à Pesth, en Hongrie, et qui pèse 3.372 kilogrammes[7].

La cloche fondue par Jean de Chaligny était jadis, comme nous l'avons dit, considérée comme le beffroi et elle faisait entendre ses ordres aux citoyens de Nancy. Elle sonnait toutes les heures du jour et de la nuit; elle avertissait

---

1. L'anecdote dans dom Calmet, *Bibliothèque lorraine, l. c.*

2. Lionnois, t. I, p. 230; Grand-Eury et Lallement, p. 61. Elle fut fondue par les Burel et Jean Barbier, fondeurs du Bassigny. Sur les Burel, Léon Germain, *Les Fondeurs de cloches lorrains*, p. 12 et 13.

3. Lepage, *Les Archives de Nancy*, t. II, p. 202. Chanoine de la Primatiale dans dom Calmet, *Notice de la Lorraine*, t. II, p. 11 (avec des chiffres un peu différents).

4. Abbé Guillaume, *l. c.*

5. Toutes les cloches conservées ont été décrites avec soin par le P. Eugène, pp. 86-87.

6. Sur la cloche nommée Léon en l'honneur du pape Léon XIII on a mis la singulière inscription suivante (il s'agit de Mgr Trouillet):

> De l'illustre prélat les œuvres les voici :
> St. Maur à Lunéville et St. Epvre à Nancy.
> Son collège on vit naître et chaque jour s'accroître. (*Saint-Pierre-Fourier de Lunéville.*)
> C'est lui qui des Chartreux a restauré le cloître. (*Bosserville.*)
> Les Frères et les Sœurs de maisons il dota :
> A Monseigneur l'évêque offrit une villa. (*Sur la côte de Toul.*)

7. Ce bourdon a été décrit par J.-F. Deblaye, *Nouveau système de monture des cloches, par J. Pozdech*, 1868, in-8°.

tous les matins, dès 7 ou 8 heures, les bourgeois de nettoyer les rues au-devant de leurs maisons; les samedis et la veille des fêtes, elle sonnait à 3 heures de l'après-midi pour le même objet. A 9 heures du soir on entendait sa voix pour le couvre-feu, à 10 heures pour la retraite. Au premier de ces commandements, tous les habitants devaient éteindre chez eux feu et lumière; à partir du second il leur était interdit de s'aventurer dans la rue sans lumière; et ces prescriptions ont été observées avec une très grande rigueur, au XVIIe et au début du XVIIIe siècle, alors que les Français occupaient la ville. La même cloche annonçait l'exécution des criminels; et combien de fois elle tinta dans les dernières années du XVIe siècle, alors que, presque chaque semaine, près du pont Fleuri, était brûlée une sorcière! Elle signalait les incendies et devenait la cloche d'alarme : le nombre de coups, qui se succédaient à intervalles rapprochés, indiquait le quartier où avait éclaté le sinistre. Elle retentissait quand l'ennemi s'approchait de Nancy et pillait sa banlieue; elle devenait alors *mandeguerre*. Enfin elle se faisait entendre quand, le soir, à certaines époques de l'année, les clocheteurs des trépassés, affublés d'une dalmatique blanche recouverte de têtes de morts, d'ossements croisés et de larmes, parcouraient les rues de Nancy, agitaient leurs sonnettes et répétaient le lugubre refrain :

Réveillez-vous, gens qui dormez;
Priez Dieu pour les trépassés [1].

Une église ne contient pas seulement des œuvres d'art; elle montre comme richesses plus grandes les reliques des martyrs ou des saints. Saint-Èvre, il faut bien le dire, n'était pas riche en reliques. On y montrait une parcelle de la vraie croix, mais de l'authenticité de laquelle il est permis de douter. En 1790, lors de la dispersion des ordres religieux, les religieux de Saint-Èvre de Toul ont donné à la paroisse de Nancy la tête de saint Èvre lui-même [2] : mais qu'ont-ils fait des chartes et des manuscrits de leur couvent qui sont aujourd'hui perdus? L'église Saint-Èvre de Nancy possède encore quelques reliques secondaires : une vertèbre de sainte Aprône, qui, d'après la légende, aurait été sœur de saint Èvre, quelques ossements de l'évêque de Toul saint Gérard, de saint Pierre Fourier, etc. [3].

L'église Saint-Èvre avait un trésor assez riche. Nous passerons sur les croix d'argent, les ostensoirs, les chandeliers, les crucifix; et aussi sur les broderies, chapes, chasubles, dalmatiques, étoles, etc. Nous renverrons aux inventaires minutieux qui furent faits par la fabrique le 21 mars 1601 et le 12 décembre 1743, par la municipalité de Nancy en 1790 et 1791 [4]. Mais

1. LIONNOIS, t. I, pp. 226-229; GRAND-EURY et LALLEMENT, pp. 61-62.

2. GRAND-EURY et LALLEMENT, pp. 33-34.

3. Ces reliques sont placées aujourd'hui en un reliquaire fait à Liège en 1867 et en un instrument de paix. (P. EUGÈNE, p. 113.)

4. Les deux premiers de ces inventaires ont été publiés par LEPAGE, *Les Archives de Nancy*, t. IV, pp. 89-94; des extraits des autres inventaires ont été donnés par GRAND-EURY et LALLEMENT, pp. 56-59.

certains objets auxquels s'attachent des souvenirs historiques méritent d'être décrits à part. En l'année 1483 les Vénitiens prirent à leur service le duc René II, que sa victoire sur Charles le Téméraire avait rendu célèbre ; ils reçurent avec de grands honneurs leur nouveau général qui les devait mener contre le duc de Ferrare. René fit son entrée à Venise sous un dais magnifique, dont on s'empressa de lui faire cadeau. « Le duc René à Saint-Epvre l'a donné ; le jour du Saint-Sacrement, c'est le ciel que on porte dessus Dieu[1]. » Ce dais servit jusqu'en 1580, époque où le cardinal de Vaudémont en donna un nouveau, sur lequel étaient brodées ses armoiries avec le chapeau. Le dernier dais fut donné par Charlotte de Lorraine, abbesse de Remiremont, fille du duc Léopold ; il servit pour la première fois à la procession de 1746[2]. Quelques ornements de l'église furent confectionnés, disait-on, avec les toilettes de mariage des princesses lorraines. Le trésor de Saint-Èvre fut en partie dispersé à la Révolution ; et, lors de la destruction de l'église, on donna les objets qui restaient aux paroisses pauvres de la Lorraine.

Une série de chapelles avec des revenus spéciaux avaient été créées à Saint-Èvre ; il nous est impossible de les énumérer toutes ; mais au moins faut-il signaler les plus importantes : la chapelle Saint-Èvre, fondée au grand autel par Didier Bourgeois et sa femme Gertrude Fournier : une rente de 225 francs barrois lui fut assignée sur l'hôtel de Phalsbourg (n° 19 de la place des Dames) ; la chapelle Notre-Dame de Pitié, fondée au milieu du XVIe siècle par Claude le Clerc, seigneur d'Érize et de Pulligny, et sa femme Catherine de Trèves ; la chapelle Sainte-Catherine, à la collation des comtes de Ludres ; la chapelle des saints Cosme et Damien, qui appartenait à la corporation des médecins et chirurgiens ; la chapelle de Saint-Nicolas, desservie par sept prêtres habitués, à la nomination de la chambre des comptes de Lorraine ; la chapelle de l'Immaculée Conception qui dépendait du corps des marchands — c'était la chapelle la plus riche de l'église ; — la chapelle du Saint-Esprit qui appartenait à la famille de Châtenoy[3], etc. L'église Saint-Èvre était aussi le siège de nombreuses confréries. La plus importante était la *confrérie du très auguste et très saint sacrement de l'autel*. Elle fut instituée en 1580 par le cardinal de Vaudémont ; et tous les princes et princesses de la maison de Lorraine s'y faisaient affilier. Les ducs étaient rois de la confrérie. Ils assistaient toujours à la procession le dimanche de l'octave du Saint-Sacrement ; on l'appela la *procession des princes ;* sous la porterie du palais ducal l'on élevait un magnifique reposoir où l'on exposait toute l'argenterie et les plus belles tapisseries de la cour. Le duc Léopold, quand il eut fixé sa résidence à Lunéville, ne manquait jamais de venir à Nancy pour assister à la cérémonie, et Stanislas se conforma à l'usage. Après la création de la Ville-Neuve, une confrérie analogue fut établie à l'église Saint-Sébastien, et les habitants

1. *Chronique de Lorraine*, p. 314.
2. Ces détails donnés par LIONNOIS, t. I, pp. 232-233.
3. GRAND-EURY et LALLEMENT, pp. 63-71.

des deux villes se partagèrent entre ces deux associations. Une seconde confrérie des *âmes* ou des *agonisants*, érigée sous le titre de Notre-Dame des Suffrages, fut établie par l'évêque de Toul Paul de Fiesque en date du 16 août 1642, et, peu après, affiliée à une confrérie analogue de Rome. Son but était de prier pour les morts. Beaucoup de corporations ouvrières ou d'associations avaient leur siège à Saint-Èvre : les marchands, à la chapelle de la Conception; les médecins, à celle des saints Cosme et Damien. Les tisserands qui honoraient sainte Lucie, les rôtisseurs qui avaient pour patron saint Laurent y célébraient leurs offices. Les arquebusiers de Nancy y formaient la confrérie Saint-Antoine. Enfin l'association des dames de la Charité de la Ville-Vieille, créée en 1700, s'y réunissait pour la fête de saint Vincent de Paul [1].

III

Que de souvenirs étaient liés à ces vieux murs! Combien de générations de Nancéiens avaient prié sous ces voûtes et y avaient célébré les grands événements de leur vie! Mais, si attaché que l'on soit aux anciens édifices, il faut bien avouer que le vieux Saint-Èvre, par ses proportions mesquines, la lourdeur de son architecture, n'était point digne d'une grande cité comme Nancy. D'assez bonne heure, on songea à le remplacer par un édifice plus brillant. Stanislas déjà eut l'intention de l'abattre. Il voulait reconstruire l'église, le portail tourné vers la place de la Petite Carrière, comme celui de l'église actuelle. Le nouveau temple eût ainsi fait comme un pendant à l'Intendance — aujourd'hui le palais du Gouvernement — que Héré venait d'élever. La ville de Nancy traita, le 12 juillet 1758, avec les Cordeliers pour que, dans leur église, se fissent les services de la paroisse jusqu'à l'achèvement du nouveau Saint-Èvre; elle s'engagea à payer aux religieux un loyer annuel de 500 livres [2]. Le projet n'aboutit pas, sans doute à cause des embarras créés à la Lorraine par la guerre de Sept ans. Le vieux Saint-Èvre survécut par suite à l'ancien régime et à la Révolution. Au moment du Concordat, on parla de détruire l'église et d'établir définitivement la paroisse de la Ville-Vieille aux Cordeliers; mais Saint-Èvre triompha encore une fois; on y fit les réparations les plus urgentes, et le culte y fut célébré avec un nouvel éclat. En 1806, la toiture allait s'écrouler; on interdit pendant un

1. GRAND-EURY et LALLEMENT, pp. 71 et ss.; LIONNOIS I, pp. 232-233.

2. Le texte de cette convention a été publié par l'abbé GUILLAUME, *Cordeliers et chapelle ducale de Nancy*, dans les *M. S. A. L.*, 1851, Notes, p. XVIII.

certain temps les assemblées ; puis l'on consolida les voûtes, et de nouveau l'église eut devant elle quelques années d'existence. Sous le second empire seulement, l'on songea à remplacer le vieux temple. L'église qui pouvait contenir difficilement un millier de personnes était tout à fait insuffisante pour une paroisse de 7.000 âmes. Puis, de plus en plus, elle menaçait ruine; des fentes sillonnaient la voûte; l'humidité envahissait les murs[1]. En 1863, on dut l'abandonner et célébrer l'office paroissial aux Cordeliers; on y resta jusqu'au 20 mars 1871.

On agit à ce moment comme en 1436. Dès 1857, on commença par faire des quêtes et on réunit assez vite l'importante somme de 200.000 francs. Le curé et les membres du conseil de fabrique demandèrent, en août 1858, le concours de la municipalité ; et, après d'assez longues hésitations, le conseil vota, en sa séance du 14 janvier 1861, une subvention de 400.000 francs. On discuta beaucoup dans la presse la question du futur emplacement de Saint-Èvre. Les uns songeaient à transporter l'église de l'autre côté de la place, entre la rue de la Charité et de la Boucherie (du Duc-Raoul); les autres même à l'édifier sur l'emplacement de la maison des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul; puis, à supposer qu'on gardât l'ancien emplacement, fallait-il laisser à l'église son orientation ou la changer? Et à quel style s'arrêterait-t-on ? au roman? au gothique? au style jésuite qui s'adapterait mieux avec les monuments de la cité de Stanislas[2] ? On se décida pour l'ancien emplacement et pour la destruction de toutes les masures qui étaient accolées à l'église ; l'entrée principale devait être tournée vers le nord; la rue du Maure-qui-Trompe à l'est serait élargie; et l'on pensait qu'on pourrait dans la suite créer une rue qui, passant devant le portail de l'église, relierait directement la Carrière au cours Léopold. Pour le style et le plan de l'édifice, on ouvrit un concours; on demanda seulement aux candidats de conserver, autant que possible, l'ancienne tour[3]. Les projets furent envoyés avant le 1er mai 1862, et une exposition fut faite pendant dix jours dans les salons de l'hôtel de ville. Neuf projets furent présentés, dont sept furent jugés à peu près insignifiants. Après toutes sortes d'incidents dans le détail desquels nous ne pouvons entrer, la municipalité retint le 19 août le projet de M. Morey en style gothique[4]. Il était d'une conception à la fois simple et élégante; il

---

1. Toutes les raisons pour la reconstruction de Saint-Evre ont été indiquées par Louis Lallement dans l'*Espérance*, des 7 et 9 novembre 1859. Il a réuni ses articles dans une brochure : *Faut-il reconstruire Saint-Èvre ou se borner à le réparer?* 20 pages in-8°.

2. Voir les journaux du temps, notamment un article de A. de Metz-Noblat, dans l'*Espérance* du 15 février 1861. Cf. deux brochures de Léon Mougenot, *De l'impuissance architectonique du XIXe siècle et de la substitution du roman au style prétendu ogival*, Nancy, Lepage, 1859; et *De l'emplacement de la nouvelle église paroissiale de la Ville-Vieille et du type architectonique qui devrait obtenir la préférence à Nancy*, Nancy, Lepage, 1861. Le projet qui fut définitivement adopté est développé en une brochure signée X***, *Adresse au conseil municipal relativement à la reconstruction de Saint-Epvre*, 16 pages in-4°.

3. *Concours pour la rédaction du projet de reconstitution de l'Église Saint-Epvre*, 7 pages in-4°. Lettre du maire baron Buquet, du 31 janvier 1862.

4. M. Morey avait retiré ce projet du concours proprement dit; mais la municipalité décida de le retenir.

promettait à Nancy une église véritablement belle[1]. Après quelque temps perdu pour l'expropriation des maisons voisines, l'on se mit à l'œuvre. La pioche s'attaqua au vieux Saint-Èvre (juin-juillet 1863), les murs tombèrent; les fondations du nouvel édifice furent creusées; et, le 29 mai 1864, Mgr de Lavigerie, évêque de Nancy, posait la première pierre. Ce fut la dernière grande joie du curé Simon; il mourut le 5 janvier 1865, après avoir dirigé la paroisse pendant trente-cinq années.

Il fut remplacé à quelque temps de là par le curé de Lunéville, l'abbé Trouillet. C'était un prêtre singulièrement actif, qui se jura à lui-même de terminer l'édifice commencé et n'épargna rien pour remplir cet engagement. Le déficit était à ce moment de 157.000 francs et l'on estimait encore le gros œuvre à 600.000 francs[2]. L'abbé Trouillet sut, par son zèle, réunir les sommes qui manquaient, et même davantage. Sans crainte d'être indiscret, il frappa à toutes les portes, à celle de l'empereur Napoléon III et à celle de l'empereur d'Autriche François-Joseph; à celles des gentilshommes lorrains, des bourgeois comme des plus humbles; il se montra partout insinuant, onctueux, persuasif; et, comme l'argent affluait, le projet primitif s'élargit; au lieu de cinq travées de la nef, on en construisit sept; l'église se peupla de statues; des vitraux somptueux garnirent les fenêtres. Un grand



SAINT-ÈVRE EN DÉMOLITION (1863)

1. Quelques critiques se montrèrent pourtant sévères. En rendant compte de l'exposition des beaux-arts de 1863, VIOLLET LE DUC écrit au feuilleton du *Moniteur universel* du 10 juin 1863 : « Voici un autre projet d'église gothique pour la ville de Nancy; c'est M. Morey qui en est l'auteur. Pourquoi M. Morey, qui est un premier grand prix de Rome, ne fait-il pas un projet dans le style adopté et recommandé par l'Académie? Nous pensons qu'il réussirait mieux. Le gothique qu'il présente à l'exposition appartient encore à l'*École troubadour*, qui florissait vers 1825. Si M. Morey veut bâtir une église gothique, il fera bien d'en aller voir; il n'y en a guère à Nancy. » M. Léopold GIGOUT, qui a été l'un des concurrents de Morey, a publié en 1890 une très vive diatribe contre ce dernier architecte : *La vérité sur la reconstruction de la basilique de Saint-Epvre à Nancy*, Vagner, 204 pages. Les exemplaires ont été retirés aussitôt après leur apparition; mais nous en avons eu un entre les mains. M. Gigout soutient que Morey aurait copié servilement l'église de Bonsecours près de Rouen, bâtie après 1840 par Barthélemy. — Le reproche de plagiat est certainement mal fondé. Voir à ce sujet JASSON, *Saint-Epvre*, dans la *Lorraine-Artiste*, 1892, p. 24 (on y publie les deux projets Morey et Gigout, de 1862); voir dans le même recueil les documents publiés, pp. 49-58; voir aussi les articles anonymes, *Lorraine-Artiste*, 1891, pp. 778 et 799, avec la réponse de M. Gigout, pp. 800, 814 et 823.

2. *Allocution de M. l'abbé Trouillet à son installation à la cure de Saint-Epvre de Nancy le 9 avril 1865 et copie d'une note présentée par lui à S. M. l'empereur des Français sur sa demande.* 4 pages in-4°.

orgue est commandé à Paris[1], et un riche mobilier préparé. En 1867, on jette à bas l'ancien beffroi que l'on voulait d'abord conserver et qui nuisait à l'épanouissement du nouvel édifice. Il faut maintenant exproprier de nouvelles maisons à l'emplacement où se dressera le chœur ; la municipalité s'entremet, non sans faire quelques réserves[2] ; le chœur est terminé, l'édifice est couvert, les sacristies sont construites, lorsque éclate la guerre[3]. La cérémonie de consécration est renvoyée à des temps meilleurs et l'on continue de travailler même pendant la lutte, à la grande stupéfaction des armées allemandes. L'inauguration eut lieu le lundi 20 mars 1871, au milieu d'une nombreuse assistance. Elle fut présidée par Mgr Foulon, évêque de Nancy, qui put rappeler le souvenir d'Esdras, reconstruisant le temple, alors que son pays était encore occupé par l'étranger[4]. L'abbé Trouillet, quatre jours après, recevait les félicitations du conseil municipal. Il restait à achever la tour, à garnir le chœur, à terminer les vitraux. Le curé s'y employa les années suivantes. Il s'agissait aussi de dégager Saint-Èvre, pour que l'édifice parût en toute sa beauté. M. Trouillet acheta les maisons situées à l'ouest ; et ainsi il unit véritablement les deux anciennes places des Dames et de Saint-Èvre ; de concert avec la ville, il acquit les demeures situées entre son église au nord et la rue de la Cour. Il les fit démolir et un large passage était ainsi ouvert entre la Carrière et le parvis. On songeait à ce moment à unir par un large escalier cette place à la place Saint-Èvre ; mais le projet fut abandonné et l'escalier remplacé par une pente douce. Ensuite l'acquisition de quelques



LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU SAINT-ÈVRE
ET VUE DE L'HÔTEL DE SALLES (1866)

1. *Notice sur le grand orgue de la nouvelle église Saint-Epvre de Nancy figurant à l'Exposition universelle de 1867, construit dans les ateliers de la Société anonyme pour la construction de grandes orgues (établissement Merklin-Schütze).* Paris, Plon, 1867, 8 pages.

2. *Rapport présenté au conseil municipal par M. Bastien au nom de la commission désignée dans sa séance du 27 janvier 1868 pour examiner la situation financière actuelle de l'entreprise de la reconstruction de l'église Saint-Epvre.* Il s'agissait de l'immeuble Maffeoli (ancien hôtel de Salles) dont la façade sur la place des Dames était fort pittoresque. Cf. le factum publié par Louis Laurent et Ory au sujet de cette expropriation, 6 pages in-4°.

3. Sur l'état de l'église en 1870, on consultera : *Saint-Epvre de Nancy. La nouvelle église.* Nancy, 1870, 46 pages in-12, et *La nouvelle église Saint-Epvre,* 8 pages in-8°, extrait du *Journal de la Meurthe.*

4. *Bénédiction et inauguration de la nouvelle église paroissiale de Saint-Epvre à Nancy.* Nancy, Collin, 1871, 55 pages.



LA TOUR DE L'ANCIENNE ÉGLISE ET LA NOUVELLE ÉGLISE SAINT-ÈVRE (1867)

autres immeubles permit de dégager l'église à l'est et de la limiter par la rue qui aujourd'hui se nomme rue Pierre-Gringore. Tous ces changements furent faits dans les années 1880 et 1881 [1].

Cependant de nombreux honneurs avaient été accordés à l'abbé Trouillet et à son église. Le pape Pie IX donna à Saint-Èvre le titre envié de basilique mineure [2] (26 novembre 1874) [3], et plus tard il l'affilia à Saint-Jean de Latran : les visiteurs de l'église de Nancy devaient gagner les mêmes indulgences que s'ils se rendaient à la célèbre église de Rome. Restait à consacrer la nouvelle basilique, et de très belles cérémonies eurent lieu à cette occasion, les 6, 7 et 8 juillet 1875. Mgr Mermillod, évêque de Genève, fut l'orateur de ces fêtes, où l'on vit aussi les évêques de Digne, de Rodez, de Bayeux, de Châlons, de Verdun, de Gap et les abbés mitrés de Septfonds, d'Aiguebelle, des Neiges et des Dombes [4]. Une dernière solennité devait encore marquer dans l'histoire de l'église et dans celle de l'abbé Trouillet, nommé dans l'intervalle prélat romain, protonotaire apostolique, et décoré du titre de monseigneur. Le 11 décembre 1883, l'actif prêtre célébra les noces d'or de son mariage mystique avec l'Église. Il reçut à ce propos les plus riches cadeaux : ce sont aujourd'hui les joyaux du trésor de Saint-Èvre ; et ce jour là il assista à l'inauguration de la statue de René II, par Mathias Schiff, qu'il avait offerte à la ville, et posa, au Pont d'Essey, la première pierre de l'église Saint-Livier, que sa mort a laissée inachevée [5]. Et toutes ces œuvres ne sont qu'une partie de celles du zélé prélat qui a élevé tant de monuments à Lunéville et qui à Nancy a achevé Saint-Mansuy, poursuivi Saint-Pierre, construit la chapelle des Oblats et réparé, dans le voisinage, le cloître des Chartreux de Bosserville. Nous retrouverons encore, à diverses reprises, cette grande figure. Mgr Trouillet mourut le vendredi 18 mars 1887 [6] ; et il était naturel qu'il reçût la sépulture dans cette église, qui était sans doute

---

1. Voir sur ces questions : *Conseil de fabrique de Saint-Epvre. Propositions présentées à la ville de Nancy concernant les abords de la nouvelle église*, Nancy, Crépin-Leblond, 9 pages in-4° avec plan. — *Ville de Nancy. Service municipal des eaux, des égouts et de la voirie. Dégagement de la basilique Saint-Epvre. Pétition de M. l'abbé Trouillet* (3 décembre 1878). Autocopie avec plan. — *Rapport de l'ingénieur Bauer*, 11 octobre 1881 ; et les journaux de l'époque. Plus tard l'abbé Trouillet a acheté l'hôtel Renaissance au coin de la place des Dames et de la rue du Moulin. M. Cuny l'a restauré avec beaucoup de goût et un véritable sentiment artistique (armoiries des Bassompierre sur la porte). La maison devait servir de presbytère. Elle a été vendue à la mort de l'abbé.

2. Les basiliques mineures ont droit au pavillon, espèce de parasol qu'un clerc porte aux cérémonies et aux processions devant le clergé, et à une grande clochette qui est portée et tintée par un clerc. Les chanoines des collégiales, décorées de ce titre, peuvent en outre se revêtir de la *cappa magna*. Cela nous paraît, nous l'avouons, assez puéril. Pourtant cet honneur est très recherché. En 1875, seize églises de France l'avaient reçu du pape : quelques églises cathédrales, les églises réceptices de Sainte-Anne d'Auray, Notre-Dame de Lourdes et Notre-Dame d'Issoudun, les églises paroissiales de Saint-Remi de Reims, Saint-Pierre de Saintes et Paray-le-Monial. Sur les basiliques, on consultera le travail de Mgr Barbier de Montault, *Les Basiliques mineures en France*. Mende, 1875, 107 pages in-8°.

3. *La Semaine religieuse*, 1875, p. 11.

4. *Journal de la Meurthe*, 8 et 9 juillet 1875.

5. Un certain nombre de brochures ont été publiées à cette occasion. L'une est un extrait de la *Semaine religieuse* du 16 décembre. Voir surtout Louis Collin, *Noces d'or de Mgr Trouillet*. Nancy, imprimerie Saint-Epvre, 1883, 118 pages in-8°.

6. Il nous manque encore une biographie de l'abbé Trouillet. On consultera les journaux de

commencée avant sa nomination à Nancy, mais qui est véritablement sa chose; lui seul, en des temps difficiles, était capable de mener une pareille entreprise à bonne fin.

Nous avons longuement décrit le vieux Saint-Èvre ; nous serons plus bref sur l'église actuelle que tout le monde peut visiter[1].

On y monte par un escalier monumental qui, non seulement sert à la décoration, mais rachète la différence de niveau entre le côté nord et sud, le côté est et ouest du terrain. Sur le perron, on a posé les emblèmes des quatre évangélistes: le bœuf, l'aigle, l'ange et le lion. Chacun se dresse sur une colonne centrale, étayée par quatre arcs-boutants, au-dessus d'un globe qui représente la terre, le tout en cuivre. Autour du globe s'étend une banderole portant une inscription : un vers latin explique l'emblème; en outre, chaque statue porte un phylactère avec une inscription contenant le plus beau titre de gloire de l'évangéliste.

Pour saint Luc (le bœuf), on lit :

Lucas pontificem Christum bovis hostia obumbrat.

Tibi laus est in Evangelio per omnes ecclesias;

pour saint Jean (l'aigle) :

More volans aquilæ verbo petit astra Joannes.

Discipulus ille quem diligebat Jesus;

pour saint Mathieu (l'ange[2]) :

Hoc Mathæus agens hominem generaliter implet.

Relictis omnibus, surgens, secutus est eum;

pour saint Marc (le lion) :

Marcus ut alta fremit vox per deserta leonum.

Petri auditor et interpres ejus[3].

---

l'époque, notamment l'*Espérance* des 19 et 20 mars. Voir, dans le supplément du 22 mars 1887, l'oraison funèbre prononcée par M. DIDIERJEAN, chanoine de Nancy, curé-archiprêtre de la cathédrale; le numéro du 27 mars 1887 du *Nancy-Artiste ;* la notice du chanoine MARTON dans la *Semaine religieuse,* et un recueil d'anecdotes, *Mgr Trouillet, protonotaire apostolique,* Nancy, Crépin-Leblond, 1887, 16 pages. Cf. la troisième partie de l'ouvrage du P. EUGÈNE, pp. 119-186.

1. Nous nous servirons beaucoup pour cette description de l'ouvrage du P. EUGÈNE. Pourtant, il n'est pas un guide entièrement sûr; il a corrigé ses épreuves loin de Nancy et a souvent mal relu ses notes. Voir le compte rendu de cet ouvrage par M. LÉON GERMAIN, *A. D. E.*, 1892, p. 129. On lira aussi avec intérêt le petit guide : *Le nouveau Saint-Epvre,* Nancy, 1870; et AUGUIN, dans la *Lorraine illustrée,* pp. 451 et ss. — Mgr BARBIER DE MONTAULT s'est livré à une critique en règle du monument actuel : *La basilique Saint-Epvre de Nancy*, dans la *Lorraine-Artiste,* 1891, pp. 437, 472, 486 et 501, articles réunis en une petite brochure. Il signale avec amertume quelques fautes contre l'archéologie, sans tenir assez compte des efforts faits.

2. Mathieu a, en réalité, pour attribut l'homme, parce qu'il a commencé son évangile par la liste chronologique des ancêtres de Jésus-Christ suivant la chair, et aussi parce qu'il fait ressortir la nature humaine, revêtue par le fils de Dieu. On a eu, par suite, tort de figurer, au lieu d'un homme, un ange; c'est une faute qu'on commet souvent.

3. Sur les animaux symboliques vus par Ezéchiel et par saint Jean dans l'Apocalypse et qui sont

Ces travaux ont été exécutés à Liège par les frères Dehin; il est permis de trouver les statues, en cuivre doré, d'un ton un peu criard.

Nous voici devant l'édifice lui-même. Ce qui caractérise la façade, c'est la tour unique placée au centre même, comme à l'église moderne de



PERRON DE L'ÉGLISE SAINT-ÈVRE (EMBLÈME DE SAINT LUC)

Bonsecours qui domine la ville de Rouen; mais que de différences de part et d'autre dans l'exécution! Comme dans les belles églises gothiques, trois

---

devenus les emblèmes des quatre évangélistes, voir Mme F. D'AYSAC, *Les quatre animaux mystiques*, à la suite des *Statues du porche septentrional de Chartres*, Paris, 1849; CAHIER, *Caractéristique des saints*, art. *Évangélistes*; X. BARBIER DE MONTAULT, *Traité d'iconographie chrétienne*, t. II, pp. 279-280; E. MALE, *L'Art religieux au XIIIe siècle en France*, pp. 48-51; DARCEL, *Le bénitier de la cathédrale de Milan* dans les *Annales archéologiques* de DIDRON, t. XVII, p. 139. — Les trois vers sur Jean, Mathieu et Marc se trouvent avec de petites variantes dans un évangéliaire du xe siècle de la Bibl. nationale, fonds latin, no 261; nous ignorons d'où vient le vers sur saint Luc.

portiques donnent accès dans le vaisseau. La porte principale est partagée en deux par un trumeau qui n'était point prévu dans le plan primitif; il a été ajouté après coup, pour assurer la solidité de la tour. Contre ce trumeau, l'on a placé, non point la statue du titulaire de l'église, comme il était d'usage jadis, soit ici saint Èvre, mais une statue de l'Immaculée-Conception, de Jiorné Viard. Dans le tympan a été sculptée la sainte Trinité. Le Père éternel porte au-devant de lui le Christ cloué sur la croix; et, au-dessus, dans l'arc en tiers-point, plane le Saint-Esprit sous la forme d'une colombe. A dextre et à senestre de Dieu le père, nous retrouvons les emblèmes des évangélistes. Nous n'oserons affirmer que cette conception de la sainte Trinité soit bien orthodoxe et conforme aux antiques traditions; le Saint-Esprit, qui émane du Père et du Fils, ne doit pas être mis au sommet; mais l'exécution fait honneur à l'ancien directeur de notre école de sculpture, M. Pêtre. Sur les pieds-droits sont debout huit apôtres : à droite Paul, Thomas, Simon et Jacques le Mineur; à gauche Pierre, André, Thaddée et Jacques le Majeur; la place a manqué pour les quatre autres. Dans les quatre compartiments de la voussure, on a sculpté une multitude de petites statuettes représentant Adam et Ève, les principaux prophètes, des anges, des évêques, le tout pêle-mêle, sans ordre hiérarchique ou historique, un peu au hasard, selon l'ordre où les artistes se trouvaient prêts. Au-dessus du gable, au devant de la rose, se trouve une statue plus grande que nature : c'est le Sauveur du monde qui donne la bénédiction.

Le gable cache en partie la rose. Celle-ci, parce qu'elle fait, en quelque manière, partie intégrante de la tour, n'a pas la même dimension que dans les autres édifices gothiques. Elle est un peu étriquée et, en somme, comme elle n'éclaire presque point l'édifice à l'intérieur, elle serait inutile, si, par les lamelles ajourées, elle n'ornait et ne rendait plus gracieuse cette masse énorme de pierres. Au-dessus de la rose, dans les arcatures formant la base de la tour, nous trouvons les statues en pied des évangélistes posés sur des culs-de-lampe à leurs attributs, qui jouent décidément un grand rôle dans la décoration du temple. Cette base est entourée de quatre tourelles octogonales que terminent des croix de Lorraine. La tour comprend d'abord un premier étage carré avec deux fenêtres à double meneau; puis la flèche à huit pans en pierre, délicatement ajourée, s'élève dans les airs jusqu'à une hauteur de 84 mètres. Elle est flanquée de huit petites flèches également ajourées.

Sur le petit portail, à droite, on a représenté, dans le tympan, saint Èvre dans les nues, la main étendue en un geste de bénédiction. A ses pieds, dans une attitude de prière, l'évêque de Nancy, Mgr Foulon, et le curé Trouillet lui-même offrant son église au saint patron. Sur les pieds-droits sont représentés des saints honorés particulièrement en Lorraine : d'un côté, saint Vaast (*Vedustus*), clerc de l'église de Toul, qui fut élevé sur le siège d'Arras; saint Gauzelin et saint Gérard qui se sont succédé, comme nous le savons, sur le siège de Toul; de l'autre, saint Auspice, un des prédécesseurs de

saint Èvre; saint Arnoul, l'ancêtre des Carolingiens; saint Léon IX, qui échangea le siège de Toul contre le trône pontifical : tous ces prélats font cortège au titulaire de l'église. Le portail de gauche est dédié à la Vierge.



NOUVELLE ÉGLISE SAINT-ÈVRE

Au tympan elle nous est montrée dans une auréole, entourée de deux anges en prière; à ses pieds, deux femmes lui présentent de petits enfants. Dans les pieds-droits, on a placé d'autres prélats toulois et la sainte famille

leuquoise qui, d'après la tradition, subit le martyre au temps de Julien : d'un côté, saint Amon, saint Élophe qui fut mis à mort près de Soulosse, et sainte Menne qui endura de cruelles tortures près de Poussay[1] ; de l'autre, saint Mansuy, saint Euchaire, le saint de Pompey et Liverdun, et sa sœur sainte Libaire qui périt à Grand[2]. Le gable de chacun de ces portails est surmonté de la statue d'un ange dans l'attitude de la prière. Une vaste fenêtre, dans le style gothique secondaire, occupe l'étage presque tout entier. Les petits gables sont séparés du grand par des clochetons élégants ; on y a posé la statue d'une femme : Marie-Madeleine (?) et d'un évêque : saint Èvre (?).

Faisons maintenant, à l'extérieur, le tour de l'édifice. Il est tout entier construit en pierres de taille. La partie inférieure est en pierre tirée d'Euville, dans le voisinage de Commercy ; la partie supérieure, en pierre de Savonnières, plus légère. Le monument a la forme d'une croix latine, d'une longueur totale de 84 mètres, d'une largeur de 27 mètres en travers des nefs, de 40 mètres au transept. Sur les murs des bas-côtés s'appuient les arcs-boutants qui reçoivent la poussée de la nef centrale ; ils sont ornés de pinacles et de fleurons. La toiture élégante se termine par une crête qui a été imitée de celle du palais ducal. Les alérions, les croix de Lorraine, les chardons en forment la décoration. Cette crête est en cuivre doré, comme aussi le campanile qui s'élève à la jonction de la nef et du transept, à une hauteur de 20 mètres. A son sommet est enchâssée — hommage rendu à l'histoire — la couronne ducale.

Deux portes, l'une à l'occident, l'autre à l'orient, donnent accès au transept. Au tympan de la première a été sculptée la Résurrection du Christ ; au pied du tombeau les gardes sont atterrés, frappés de panique. Au-dessous l'artiste a représenté la naissance de Jésus et sa Présentation, deux motifs qui entourent un troisième : l'Enfant au Temple, au milieu des docteurs de la Loi. Sur le gable, le prophète David est debout, et au pignon supérieur on nous montre, en une attitude contemplative, Isaïe. Dans les arcatures qui entourent ce portail sont représentés les deux autres grands prophètes : Ezéchiel et Jérémie. Sur la porte opposée, les sculptures ont été consacrées au dogme de l'Immaculée Conception. La Vierge est entourée de quatre anges, dont deux portent des lis, deux des encensoirs ; et, au-dessous, l'on voit le pape Pie IX proclamant le nouveau dogme, entre l'apparition de Lourdes et celle de la Salette. Sur le gable, la Vierge Marie et, au pignon supérieur, une statue du Sacré-Cœur. Dans les arcatures, saint Augustin tient un livre et un cœur enflammé ; et saint Ambroise a un geste imposant, celui par lequel il interdit à Théodose l'entrée de l'église. Au-dessus des deux portes, les roses peuvent se développer magnifiquement. Le portail Est, très élevé sur la rue Pierre-Gringore, est accosté d'un grand escalier ; des deux côtés de la rampe, on a placé des lions en bronze.

---

1. J. F. Deblaye, *Notice sur les reliques de sainte Menne*, 1861, p. 29.
2. Sur sainte Libaire, voir L'Huillier, *Sainte Libaire et les martyrs lorrains du IVe siècle*. Nancy, Vagner, 1889, 2 vol. in-8.

Mais il est temps de pénétrer dans l'intérieur du temple. L'édifice nous apparaît à la fois très simple en ses lignes architecturales et très grandiose. Il se compose d'une nef centrale avec bas-côtés, du transept et du chœur. La nef comprend neuf travées, outre celle de la tour. La hauteur, du pavé jusqu'à la clef, est de 24 mètres; celle des petites nefs, de 11^{m},30. On y a observé les principes généraux de l'architecture gothique. Les colonnettes se dégagent des colonnes principales[1], s'élancent dans les airs pour soutenir l'édifice. Le transept surtout est d'une grande hardiesse et est fort admiré. Tout le long de la nef principale, au-dessus des arcs en tiers-point, règne le triforium. Les murs sont réduits à leur expression la plus simple; de grandes baies s'ouvrent de tous côtés. Soixante-dix fenêtres envoient dans l'édifice la lumière du dehors, que tamisent les vitraux. Ces vitraux à figures sont fort intéressants. Le zèle de Mgr Trouillet les a arrachés à la générosité de l'empereur d'Autriche, à celle de grandes familles lorraines ou étrangères. C'est un ensemble magnifique d'*ex-voto* qui conserveront aux âges futurs les noms et les armoiries des donateurs. Ils représentent en général leurs saints patrons. Presque tous ont été exécutés à Vienne, où le curé Trouillet a fait tant de séjours, dans les ateliers de M. Carl Geyling; deux seulement, très reconnaissables, appartiennent à l'école française et sont l'œuvre de Maréchal, de Metz. Nous allons mentionner les vitraux des bas-côtés et du transept, en commençant par la droite :

1° Saint Ferdinand et sainte Madeleine, donnés par l'archevêque de Bordeaux, Mgr Donnet, ancien coadjuteur de Nancy. Saint Ferdinand était son patron; sainte Madeleine, la patronne de sa mère. Au haut, les armoiries du prélat : d'azur, à la bande d'or, accompagnée en chef d'une rose tigée et feuillée d'argent, et en pointe d'une tour de même. Devise : *Ad finem fortiter, omnia suaviter;* 2° saint Paulin et saint Léopold, avec les armoiries de la famille de Gondrecourt, donatrice ; 3° saint Hubert et sainte Anne, avec les armoiries de la ville de Pont-à-Mousson, d'où était originaire le donateur, M. Gille-Thérel; 4° saint Ferdinand et sainte Marguerite, offert par le comte O'Gorman et la comtesse, née d'Hoffelize, dont il porte les écussons ; 5° saint François et sainte Élisabeth : ce vitrail est celui qui fut donné par l'Empereur d'Autriche et qui a eu tant de succès à l'Exposition de 1867. A côté de sainte Élisabeth, un ange tient les armes de Bavière : losangé en bande d'argent et d'azur; à côté de saint François d'Assise, un autre celles de l'empereur : tiercé en pal; au premier, d'or à un lion de gueules couronné, qui est de Habsbourg; au second, de gueules à la fasce d'argent, qui est d'Autriche; au troisième, d'or à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent, qui est de Lorraine. C'est une œuvre tout à fait remarquable, cadeau vraiment impérial, fait par un souverain à la ville dont ses

1. Les chapiteaux de ces colonnes sont un peu maigres. Notons aussi que les quatre piliers de l'intertransept n'ont pas une épaisseur beaucoup plus grande que les autres colonnes : ce qui est loué par les uns comme une merveille d'équilibre, et blâmé par les autres.

ancêtres sont originaires; 6° saint Henri et saint Gabriel : l'un des deux vitraux de Maréchal, avec les armoiries du donateur, le marquis de Champagne; 7° sainte Isabelle, saint André, saint Dominique et sainte Monique, donné par M. Besval, qui fut longtemps président de la fabrique de Saint-Èvre; 8° saint Pierre et saint Joseph, donné par Mgr Delalle, ancien vicaire général du diocèse de Nancy, plus tard évêque de Rodez. Nous arrivons au transept où, 9° du côté nord, un vitrail, donné par la famille de saint Pierre Fourier, montre le bon curé de Mattaincourt avec sainte Jeanne de Valois; et, 10° du côté sud, un autre, au-dessus de l'autel du patron de l'église, représente toute une scène fort animée : *saint Èvre visitant les captifs*. Le prélat étend sa main vers des prisonniers dont il a brisé les chaînes. Le vitrail a été donné par la confrérie du Saint-Sacrement et des morts, dont l'origine, comme nous l'avons vu, est bien antérieure à la Révolution et qui continue de subsister. Nous franchissons le transept en toute sa largeur; et du côté opposé, sur le mur sud, au-dessus de l'autel de la Vierge, nous trouvons : 11° le vitrail commémoratif de la bataille de Nancy en 1477. Il a été offert par la congrégation des demoiselles et des dames affiliées de la paroisse. Il est divisé en quatre compartiments : dans le premier et le quatrième ont été figurés des anges; l'un tient de la main droite un calice, l'autre s'appuie sur un écusson de Lorraine tel qu'il existait à la fin du XVe siècle. Au milieu, on voit René II portant l'étendard de l'Annonciation, à genoux devant une Vierge qui lui tend l'enfant Jésus. Le mouvement est imité du tombeau des Cordeliers que nous décrirons plus loin. Sur le mur nord du transept, on voit : 12° la sainte Vierge avec saint Bernard, donné par l'ancien évêque de Strasbourg, Mgr Rœss; puis, revenant dans la nef, on rencontre : 13° saint Alexandre, saint Henri, saint Mathias et saint Gabriel, offerts par la famille de Ligniville avec ses armes : losangé d'or et de sable; 14° sainte Geneviève et saint Antonin, offert par M. de Margerie, ancien professeur à la Faculté des lettres; 15° sainte Marguerite et saint Édouard, aux armes de la maison de Warren : c'est le second vitrail peint par Maréchal; 16° saint Louis et sainte Eugénie. Sur des banderoles que tiennent des anges, on lit : « Donné par S. M. Napoléon III, Empereur des Français. Donné par S. M. Eugénie, Impératrice. » En réalité, M. l'abbé Trouillet fut obligé, après la guerre, de payer en grande partie cette œuvre; 17° saint François de Sales et saint Charles Borromée, aux armes de Saint-Nicolas-de-Port, donné par le curé de cette ville, M. Charles Le Bègue de Girmont; 18° saint Antoine de Padoue et saint Maur; le vitrail est un présent de M. Trouillet; il porte les armoiries de Lixheim où il est né, celles de Lunéville où il fut d'abord curé, et celles de Nancy; 19° saint Gérard et saint Jean l'Évangéliste. On a payé ce vitrail avec le legs fait par l'ancien curé de Saint-Èvre, M. Simon; au haut, les armoiries de Toul; 20° saint Léon IX, ancien évêque de Toul — on lui a mis à tort une tiare à triple couronne — et Pie IX; don d'un prince étranger qui ne s'est pas fait connaître.

Nous sommes obligé de citer en bloc les vingt verrières au-dessus du tri-

forium; elles ne sont pas moins remarquables que celles des bas-côtés. Chacun de ces vitraux pris à part a une sérieuse valeur d'exécution; pourtant, à toute cette décoration verrière, nous devons faire une critique générale très grave. Aucune pensée d'ensemble n'a présidé à leur disposition; ils ont été placés au hasard, selon l'ordre chronologique des dons. Entre tous ces saints, aucune hiérarchie n'est observée; les martyrs, les confesseurs, les bienheureux mêmes s'y coudoient pêle-mêle; n'y a-t-on pas déjà fait, par anticipation, une place à sainte Jeanne d'Arc? et — ce qui est plus grave — à Pie IX? Il est arrivé aussi que parfois le même saint est peint deux ou même trois et quatre fois, parce que les donateurs avaient le même patron[1]. Combien il est regrettable qu'un plan, rigoureusement tracé d'avance, n'ait pas été suivi par une volonté tenace! L'abbé Trouillet allait de l'avant avec beaucoup de zèle; mais la science ne guidait point ce zèle. Et nous ne voulons point chi-



VITRAIL COMMÉMORATIF DE LA BATAILLE DE NANCY
(Église Saint-Èvre.)

1. Quelques noms de saints sont mal orthographiés : A. Gabriel*us*, S. Felix*us*, S. Martial*us*, S. Germain d'*Aix* pour d'Auxerre. Les costumes des évêques ne sont souvent pas exacts. Voir sur ces vétilles Mgr Barbier de Montault, *Lorraine-Artiste*, 1894, pp. 474-475.

caner le digne prélat sur les attributs fantaisistes qu'il a donnés à certains de ses saints.

A côté de ces riches vitraux, Saint-Èvre possède de remarquables peintures murales. M. Morey n'a pas voulu que, comme les églises gothiques du moyen âge, la pierre de taille disparût sous les tons heurtés de la polychromie ; d'autre part, il ne voulait pas laisser la pierre entièrement nue. Il fit par suite colorer la muraille de peintures à teintes douces ; sur les voûtes de la nef, il piqua sur un fond bleu tendre des étoiles ; dans les bas-côtés, il sema des roses sur un fond jaunâtre [1] ; dans les écoinçons formés par les arcs en tiers-point, il fit peindre des anges jouant de la harpe et qui paraissent mêler leur concert à celui des fidèles ; enfin, à côté de la peinture décorative, il a placé quelques scènes à personnages, à l'entrée de l'église sous la tour, et aux deux bras du transept. A l'entrée, il a fait représenter, sur un fond or, en teintes blanches pâles, les vertus du christianisme et, au-dessous, en un petit médaillon, les vices qui leur sont opposés. Autour du grand portique d'entrée, on voit d'un côté la Charité dont les regards se portent en haut, tandis que les mains unissent deux enfants en un baiser fraternel, et, comme contraste, Caïn méditant la mort de son frère Abel ; du côté opposé, la Justice avec ses balances et son glaive levé, et, au-dessous, Pilate livrant le Juste à la mort. Sur l'une des colonnes dont la masse soutient la tour, la Miséricorde couvre de son vêtement deux enfants nus ; au-dessous, un riche passe sans se détourner à côté d'un mendiant misérable — ; sur l'autre colonne, la Munificence, une riche reine, porte sur ses mains une église : allusion délicate à la maison d'Autriche ; et, au-dessous, Judas accuse de prodigalité Marie-Madeleine. Sur le côté opposé de ces deux colonnes, l'Espérance (*Spes*) est appuyée sur son ancre, les yeux levés au ciel, et, au bas, Judas, qui vient de livrer son maître, sort du temple les yeux hagards, les doigts crispés dans sa chevelure. La Foi (*Fides*) tient levée de sa main droite la divine hostie, et l'Incrédulité est figurée par saint Thomas, qui veut toucher de ses doigts les plaies du Christ.

Au transept ouest, l'artiste a représenté la Miséricorde. Dans le tympan, le Christ laisse retomber doucement ses mains de chaque côté de sa personne. L'une est tenue par la Vierge Marie, l'autre par saint Joseph [2]. Sur toutes ces figures respirent la douceur et la clémence. Au-dessous de cette peinture principale, de chaque côté de la porte, on voit les Béatitudes sous la forme de jeunes vierges tenant des bandelettes sur lesquelles sont inscrits les versets du sermon de la montagne [3]. Au-dessous encore, en un petit quatre-feuilles, est représenté : ici saint Michel terrassant le dragon, emblème

1. Cette disposition est vivement critiquée par Mgr Barbier de Montault, *Lorraine-Artiste*, 1891, p. 438.

2. Il paraît que c'est presque une hérésie de placer saint Joseph sur le même banc que la Vierge ; mais Sublet aurait agi ainsi sur un désir formel de Pie IX. Cf. *Lorraine-Artiste*, 1891, p. 558.

3. Mgr Barbier de Montault, *l. c.*, p. 440, trouve que les Béatitudes sont mal représentées « Elles ressemblent, dit-il, à des martyres, nimbées, couronnées, la palme à la main, même pieds nus à l'instar des anges et des apôtres. »

de l'église militante; là, la Vierge, l'Église triomphante, couronnée du diadème, dans une auréole formée par sept colombes[1]. Sur le tympan en face s'oppose la Justice. Le bras de Jésus se lève pour frapper les coupables; mais d'un côté la Vierge retient ce bras prêt à s'appesantir, de l'autre saint Pierre présente au Christ le calice et l'hostie pour fléchir son courroux; et, de chaque côté de la porte, sont les anges, ministres de la colère divine, chargés de répandre sur l'humanité les fléaux de la guerre, de la famine, de la peste, de la discorde, etc.; au bas, dans les quatre-feuilles, des cavaliers : la victoire, la guerre, la famine, la mort, vont porter partout la terreur. Ces peintures sont l'œuvre de Sublet, de Lyon, qui a su s'inspirer des belles traditions symboliques, remises en honneur par son maître Flandrin. C'est de la bonne peinture religieuse, simple et discrète, qui s'harmonise avec les lignes générales du monument.

Nous venons d'examiner la nef et le transept; le chœur, auquel on accède par trois marches, a été construit en dernier lieu, et s'élance hardiment vers le ciel avec ses neuf arcades. Autour de lui et séparées de lui par un déambulatoire, rayonnent cinq chapelles, fermées par des grilles, ayant un autel en bois, généralement assez sobre, et dont les soubassements sont ornés de petits sujets de peintures[2], en des quatre-feuilles, sur fond or avec des dessins noirs. Ce sont, à partir de la droite, les chapelles des âmes du Purgatoire, de saint Joseph, du Sacré-Cœur, de la Vierge, des saint Michel et saints Anges. Ici encore des vitraux à personnages ornent les larges baies. Parfois on y retrouve les portraits très réussis des donateurs. Et l'un de ces vitraux compte parmi les plus beaux de l'église : c'est celui de la chapelle centrale du Sacré-Cœur, qui figure les trois patrons des évêques sous l'épiscopat desquels l'église a été construite : saint Georges pour l'archevêque Darboy, saint Alfred pour Mgr Foulon, et saint Martial pour Mgr de Lavigerie. Le vitrail est un don de ces trois prélats.

Le maître-autel, les stalles, la chaire à prêcher, le banc-d'œuvre ont été faits dans les ateliers d'un artiste modeste et de grand talent, d'origine alsacienne, M. Klem; les petits autels, les stations du chemin de croix où, contrairement à la tradition, les sujets sont groupés deux à deux, sont des produits de l'école bavaroise et proviennent en ligne directe de Munich. Les bras-appliques pour l'éclairage au gaz et les candélabres ont été exécutés par la maison Dehin de Liège. Il ne faut pas omettre le pavé de l'édifice; il est tout entier en pierre de taille; celui du chœur, devant le maître-autel, sur une surface d'environ 25 mètres carrés, est formé d'un beau marbre noir. Ces blocs ont été trouvés dans les déblais de la Voie Appienne; et ils ont été envoyés par Pie IX à Mgr Trouillet, comme un témoignage de sa vive satisfaction pour l'œuvre entreprise.

Les portes qui donnent accès dans l'édifice méritent aussi une mention.

---

1. Ces sujets ne sont pas très bien en relation avec le motif principal.
2. C'est un véritable *bestiaire*. On y voit les principales bêtes de la création.

Elles sont dues à M. Klem. Au grand portail, l'artiste nous a montré saint Mansuy, ressuscitant l'enfant du gouverneur, et saint Sigisbert, patron de Nancy, tenant dans sa main une église ; puis saint Èvre bénissant le peuple de Toul et, à côté de lui, sa sœur sainte Aprone. Dans les impostes, saint Léon IX, saint Livier honoré sur les bords de la Seille, saint Nicolas et saint Élophe. Sur le portail de droite, saint Vincent de Paul et saint Louis, roi de France, saint Amé, le premier abbé de Remiremont, et sainte Libaire que nous avons déjà trouvée; au portail de gauche : saint Maur, saint Pierre Fourier, sainte Salaberge, et saint Vincent de Lérins. Au transept ouest deux bas-reliefs, Jésus remettant les clefs à Pierre; *Rendez à César ce qui est à César,* et, dans l'imposte, Jésus bénissant les enfants, et le bon Pasteur. Au portail Est, l'Annonciation et la Naissance du Christ; dans l'imposte, la Visitation et la Présentation.

Il nous resterait encore à parler des inscriptions qui ont été gravées dans l'église. A l'entrée, sur le pilier, au-dessous de la peinture de l'Espérance, une inscription moitié latine et moitié française rappelle l'érection de l'église en basilique mineure [1] et les indulgences qui lui sont accordées; sur le pilier opposé, au-dessous de la Foi, une autre, en latin, relate la consécration de la basilique le 7 juillet 1875. Plus loin, sur un pilier du bas-côté gauche, sont reproduits les noms des anciens curés de l'église depuis le Concordat de 1593, et comme pendant, au bas-côté droit, on rappelle les « noms des pays où se trouvent des bienfaiteurs de cette église ». Au pourtour du chœur, à droite, une inscription rappelle la visite, à Saint-Èvre en construction, de l'empereur d'Autriche le 22 octobre 1867, en compagnie de ses deux frères les archiducs Charles-Louis et Louis-Victor; à côté, on nous dit qu'une partie des ossements retrouvés sous les dalles du vieux Saint-Èvre ont été placés en cet endroit :

Ossa insignia
In hujus ecclesiæ fundamentis
Inventa et pie recollecta
Hic deposuit Joseph Trouillet rector
anno MDCCCLXXI

Plus loin se trouve l'épitaphe du curé Simon qui fit commencer le nouveau Saint-Èvre ; enfin une inscription rappelle le souvenir de Morey :

SOUVENIR DE RECONNAISSANCE
A M. MATHIEU-PROSPER MOREY
GRAND-PRIX
DE L'ACADÉMIE DE FRANCE A ROME
ARCHITECTE DE CETTE BASILIQUE,
DU BATIMENT DES FACULTÉS, ETC.
DÉCÉDÉ A NANCY
LE V JUILLET MDCCCLXXXVI.

J[h] TROUILLET,
CURÉ DE S[t] EPVRE.

1. Elle est imitée de celle que M[gr] BARBIER DE MONTAULT avait faite pour la cathédrale de Montpellier.

Certes, cet hommage était dû à l'architecte qui avait conçu en 1862 le plan de l'église et qui a travaillé jusqu'à la fin de sa vie à sa construction. Et cette œuvre, il l'a accomplie avec le plus grand désintéressement, refusant toutes espèces d'honoraires, ne demandant qu'à attacher son nom à l'édifice. Un autre nom y restera lié : celui du prêtre qui a réuni les ressources nécessaires et communiqué à tous son ardeur. La place du tombeau du curé



TOMBEAU DE Mgr TROUILLET

Trouillet était marquée dans ce sanctuaire. Il avait demandé à être enterré dans la chapelle de saint Joseph, son patron ; mais des difficultés, et matérielles et rituelles, s'opposèrent, paraît-il, à l'exécution de ses volontés. Du moins on déposa ses restes en un caveau au transept ouest, presque à l'entrée de l'église de ce côté. Sur ses restes, on lui a élevé un monument, œuvre de Bussière. Le prélat, revêtu du costume de chœur, est à genoux sur son tombeau ; les mains jointes pressent un chapelet ; il est nu-tête, sans la mitre à laquelle il avait droit. L'image qui ne devait point dissimuler le

vitrail, s'élève sur un socle relativement petit où a été gravée cette inscription :

Hic jacet
D. D. Josephus TROUILLET decanus
Protonotarius apostolicus
Hujus basilicæ ædificator
Parochiæ a Sto Apro rector.

Nous devions terminer cette description du nouveau Saint-Èvre en rendant une dernière fois hommage à l'architecte et au prêtre, à celui qui a construit et à celui qui a fourni les moyens de construire. Pourtant, que les splendeurs de la nouvelle église ne nous fassent point oublier l'ancienne, bien plus modeste, mais qui rappelle tant de souvenirs. MM. Grand-Eury et Louis Lallement l'ont écrit avec beaucoup d'éloquence : « Saint-Èvre est bien certainement, de toutes les églises de Nancy, la plus lorraine, la plus nationale, celle à laquelle s'appliquent le mieux ces belles paroles d'Isaïe sur le temple de Jérusalem : C'est ici la maison de notre sanctification et de notre gloire, où nos pères vous ont loué, Seigneur : *Domus sanctificationis nostræ et gloriæ nostræ, ubi laudaverunt te parentes nostri*[1]. »

1 Isaïe, LXIV, 11.

CHAPITRE XIII

René II et Charles le Téméraire (1473-1475). Le premier siège de Nancy (octobre-novembre 1475).

---

§ Ier. *Portrait de René II. — Abdication de Yolande. — Entrée de René à Nancy. — La panique du 8 août 1473. — Le traité avec Charles le Téméraire du 15 octobre 1473. — Visite du duc de Bourgogne à Nancy (16-17 décembre 1473). — Second passage du duc dans la ville (31 mars-2 avril 1474). — Troisième séjour du Téméraire en Lorraine. — Perfidie du comte de Campo-Basso. — Soulèvement général contre Charles le Téméraire. — Exécution de Pierre de Hagenbach. — Ravages des Bourguignons en Lorraine. — Alliance de René II avec Louis XI et les Suisses. — René II défie le Téméraire. — Début des hostilités. — Premiers succès. — René II abandonné par Louis XI. — Campo-Basso prend Briey. — Charles le Téméraire conquiert la Lorraine. — Prise de Charmes. — Cruautés du duc de Bourgogne. — Prise d'Épinal.*

§ II. *Le siège de Nancy. — Le bâtard de Lorraine, défenseur de la ville. — Faubourgs rasés. — Prise du troupeau communal. — La garnison nancéienne s'empare de l'archidiacre Georges Hessler. — Charles établit sa tente près de la Commanderie Saint-Jean. — Les tranchées. — Nicolas des Grands-Moulins. — Fêtes données par Charles le Téméraire en son camp. — Négociations. — Le connétable de Saint-Paul livré au roi de France. — René II autorise la ville à se rendre. — Capitulation. — Entrée des Bourguignons à Nancy. — Les États généraux du 26 décembre 1475. — Discours de Charles le Téméraire. — Jean de Rubempré gouverneur de Nancy et de la Lorraine. — Soumission de la noblesse.*

I

Le duc Nicolas mort, les États de Lorraine se réunirent et, après une courte délibération, décidèrent d'offrir la couronne ducale à Yolande, fille aînée du roi René, veuve du comte Ferri de Vaudémont. La princesse avait un fils, qui portait le nom de son grand-père et l'on espérait bien que, poussée par l'amour maternel, elle ne tarderait pas à abdiquer en sa faveur.

René était un tout jeune homme. Né au château d'Angers au mois de mai 1451[1], il se trouvait dans sa vingt-troisième année. Mais déjà son esprit s'était mûri. Sous la direction du grand prévôt de Saint-Dié[2], Didier de Bis-

1. P. Marichal, *Note sur le lieu de naissance de René II, duc de Lorraine* (*M. S. A. L.*, 1890, p. 388).

2. Dom Calmet, *Bibliothèque lorraine*, art. *Birstroff.* Voir sur lui Sommier, *Histoire de l'Église de Saint-Diez*, p. 222.

droff, il avait reçu une éducation brillante. Il parlait le latin avec facilité, se plaisait à la lecture des historiens et des poètes anciens; il avait beaucoup de goût pour l'astronomie et, comme la plupart de ses contemporains, il croyait que la conjonction des astres décidait des événements de ce monde[1]. Plus tard, il s'intéressa aux grandes découvertes géographiques, et on lui dédia le livre où, pour la première fois, a été transcrit le nom d'Amérique[2]. A la cour de son grand-père, à Aix, il apprit à aimer les arts; il protégea toujours les peintres et les miniaturistes et éprouvait une véritable jouissance à contempler leurs œuvres. Mais le jeune René avait aussi fait l'apprentissage de la guerre. Il savait lancer dans la lice un cheval ombrageux et il avait accompagné son aïeul au royaume de Naples où la maison d'Anjou s'efforçait de maintenir ses droits contre les Aragonais. Plus haut que ses qualités intellectuelles et militaires, on estimait sa piété, qui était profonde. L'on racontait que, pour exécuter les dernières volontés paternelles, il avait gravi la montagne de Sion, un pied chaussé et l'autre nu. Dans la suite, il fera peindre sur son étendard l'image de la Vierge. Ajoutons qu'il avait une jolie figure ovale bien douce, de beaux cheveux noirs, des yeux bleus d'une expression très vive, des manières affables et prévenantes et, par-dessus tout, son aimable jeunesse. Les cœurs volaient tout naturellement au jeune prince[3].

A la mort du duc Nicolas, Yolande et son fils étaient au château de Joinville[4], domaine qui depuis longtemps déjà appartenait à la maison de Vaudémont. Jean Wisse, seigneur de Gerbéviller et bailli d'Allemagne, les vint trouver au nom des États et leur annonça la décision prise. Yolande répondit que sous peu de jours elle ferait connaître ses volontés; et, en effet, accourue le 2 août à Vézelise, avec son fils et ses gens, tous revêtus de deuil, elle déclara qu'elle abdiquait le duché en faveur de René[5]. Celui-ci fut aussitôt acclamé par les grands et prit le nom de René II. Puis le cortège continua sa route. Il arriva au village de Ludres où l'attendaient d'autres seigneurs et les bourgeois de Nancy. Les nobles jurèrent fidélité au nouveau souverain, les bourgeois lui présentèrent les clefs de la cité. Et l'on se mit en route pour Nancy. Un peu hors de ville « à la croix Louvion », attendaient les prêtres et les clercs qui chantaient: « Noël! Noël! » A la porte Saint-Nicolas le duc mit pied à terre, donna, suivant l'usage, son cheval au chapitre Saint-Georges. « Le chantre monta dessus et l'emmena. » Puis, par la Grande-Rue, René se rendit à pied à la collégiale : le prévôt, Jean d'Haraucourt, lui présenta les saintes reliques et sur elles le duc jura de « soutenir le bras séculier et tous les droits du pays » (4 août). La ville était en fête et pendant quatre jours

1. P. Hugo, Vie de René II. Ms. Bibl. de Nancy, n° 792 (88), p. 158.

2. C'est le fameux traité: *Cosmographiæ introductio... Insuper quatuor Americi Vespucii navigationes*... Deodatæ, 1507, in-4.

3. Digot, t. III, pp. 225-226.

4. Joinville, chef-lieu de canton, Vassy, Haute-Marne.

5. Hugo, ms. cité, p. 163. Le P. Hugo s'en réfère à une histoire manuscrite de René II, par Jean de Lud.

l'on fit bombance[1]. Mais il fallait bien songer aux affaires, et, quelques jours après, un incident prouva combien la situation était troublée.

Yolande repartait le 8 août pour son château de Joinville, et son fils voulait l'escorter jusqu'à une certaine distance. Mais à peine était-on arrivé à Jarville que le guetteur, placé sur la tour de Saint-Èvre, sonna le tocsin. Le bruit courut que des partisans venaient d'enlever le nouveau duc. La bourgeoisie



PORTRAIT DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE

(Musée de Bruxelles[2].)

de Nancy prit aussitôt les armes; les corps de garde abandonnèrent leurs postes pour se joindre à elle; heureusement l'on trouva René sain et sauf et on

1. *Chronique de Lorraine*, pp. 135-136, avec la fausse date du 15 août. La vraie date A. D., G. 343; LEPAGE, *L'insigne église Saint-Georges*, dans *M. S. A. L.*, 1849, p. 215.

2. Ce portrait est sans doute de Hugues van der Goes. Le duc est revêtu des insignes de la Toison d'Or. Il tient en mains la flèche: car il vient d'être victorieux au concours à l'arc de la guilde Saint-Sébastien. On sait qu'à deux reprises, en 1466 et en 1471, le prince abattit l'oiseau. Le tableau paraît être de 1466, alors que le prince avait trente-trois ans. Cf. ALPHONSE WAUTERS, *Recherches sur l'histoire de notre première école de peinture dans la seconde moitié du XVe siècle*. Bruxelles, 1882.

le ramena en triomphe à Nancy. L'alarme avait été donnée à tort, et toute cette panique avait été provoquée par des Bourguignons, jadis amenés en Lorraine par le duc Nicolas[1]. Ils craignaient, au début du nouveau règne, d'être persécutés et ils profitèrent du trouble pour se sauver et gagner les pays voisins.

On pouvait à la rigueur soupçonner de mauvaises intrigues les Messins que, quelques mois auparavant, le duc Nicolas avait voulu surprendre. Mais l'affaire de Metz fut arrangée : après de longues négociations, l'on décida qu'on rendrait de part et d'autre les prisonniers et qu'on réparerait les torts faits[2]. On pouvait aussi croire que le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, avait mis la main sur le duc[3]; car à ce moment il convoitait la Lorraine.

Il la menaçait de trois côtés à la fois : au nord, par le Luxembourg que venait de conquérir son père, Philippe le Bon; au sud, par la Franche-Comté; à l'est par les États autrichiens de la Haute-Alsace et le Val-de-Villé que le duc Sigismond lui avait engagés par le traité de Saint-Omer (9 mai 1469). Maître de la Lorraine, il réunissait les deux tronçons de ses domaines et il pouvait avec rapidité porter ses troupes de Dijon à Bruxelles ou réciproquement. Pour s'assurer de ce pays, il avait attiré à son parti, comme nous l'avons dit, le jeune duc Nicolas et lui avait promis la main de sa fille Marie. Mais le jeune René poursuivra-t-il la politique de son prédécesseur, ou au contraire prêtera-t-il l'oreille aux propositions que le roi de France, Louis XI, lui fait en grand secret?

René n'eut pas, en vérité, la liberté du choix. Le Téméraire, sous prétexte de le protéger, faisait entrer ses gens d'armes dans le duché et par le Luxembourg et par la Bourgogne. Puis, Charles était à ce moment à l'apogée de sa puissance. Il venait de conclure avec Louis XI, après une campagne victorieuse, une trêve qui devait durer jusqu'au 1er avril 1474; et, après s'être emparé en passant du duché de Gueldre, il se rendait à Trèves où il pensait que l'empereur Frédéric III ressusciterait pour lui l'ancien royaume d'Austrasie. Il n'était bruit par le monde que de son faste, de ses costumes magnifiques, de ses richesses, des fêtes qu'il donnait aux princes allemands. Le mariage projeté entre sa fille Marie et le fils de l'empereur, le jeune Maximilien, allait encore augmenter sa puissance. Que pouvait contre lui le jeune duc de Lorraine, aux prises avec toutes les difficultés qui surgissent toujours à un nouvel avènement? René comprit qu'il ne lui restait qu'à céder. Pendant que Charles était à Trèves, des négociations furent engagées; elles aboutirent

---

1. *Chronique de Lorraine*, p. 137. HUGO, ms. cité, p. 165-166.

2. Le résumé du traité avec Metz (28 avril 1474), dans DOM CALMET, t. III, Pr., p. 476.

3. JEAN DE ROYE, dans la *Chronique scandaleuse*, éd. B. DE MANDROT, t. I, p. 298, prétend que René II fut fait prisonnier « à l'adveu et faveur du duc de Bourgogne ». Il ajoute même : « Pour laquelle cause, et afin de ravoir le dict conte de Vaudesmons (*René II*), fut prins pour marque en la ville de Paris ung jeune fils escolier, nepveu de l'empereur d'Alemaigne ». Mais la nouvelle de l'enlèvement de René II n'était qu'un faux bruit.

à un traité signé le 15 octobre 1473[1]. Les deux princes promirent de vivre ensemble en bonne amitié et intelligence, de ne conclure aucune alliance avec le roi de France qui fût au préjudice l'un de l'autre. Libre passage fut accordé à chacun d'eux à travers les terres de l'autre, à condition qu'on paierait raisonnablement ce qu'on prendrait. Si, à l'occasion de ce traité, le roi de France endommageait la Lorraine, le duc de Bourgogne lui viendrait aussitôt en aide. Des nobles lorrains devaient être garants de l'exécution de ces engagements. Et, en fait, le 18 novembre, quatre-vingt-quatre gentilshommes, la fleur de la noblesse, déclarèrent « entretenir, en tant qu'en eux serait, le passage, l'intelligence et autres points déclarés », et scellèrent l'acte de leurs sceaux[2]. On décida en même temps de permettre au duc de Bourgogne d'occuper un certain nombre de places lorraines. Ce furent Darney, dans la vallée de la Saône; Dompaire, près de Neufchâteau; Épinal et Charmes, qui dominaient le cours de la Moselle; le château d'Amance, au nord de Nancy[3]. Peu après Dompaire et Amance furent remplacées par Neufchâteau et Prény. Deux fonctionnaires bourguignons, Regnier de Manselle, gouverneur de Nimègue, et Antoine Girart, maître des requêtes de l'hôtel, furent chargés de recevoir serment de fidélité des gouverneurs de ces places. Ceux-ci jurèrent de ne recevoir d'autres ordres que ceux du duc de Bourgogne[4]. Une grande route militaire coupait désormais en deux le duché, qui était livré à la discrétion du Téméraire. Il semblait que Charles allait ajouter à ce succès diplomatique un véritable triomphe. Frédéric III promit que les États bourguignons seraient érigés en royaume, qu'on y ajouterait les duchés de Lorraine, de Savoie et de Clèves, les régales des évêchés de Liège, Utrecht, Toul, Metz et Verdun. Ce nouveau royaume devait être fief d'Empire comme la Hongrie ou la Pologne. On parlait déjà de fixer le jour du couronnement à Trèves. Mais bientôt il y eut un revirement. L'Empereur, encouragé par ses conseillers, se montra plus froid et, toutes les fois que Charles l'entretint du sacre, il observa une prudente réserve. Finalement, le 25 novembre, à l'aube naissante, il s'embarqua sur la Moselle et une petite péniche le conduisit en toute hâte à Coblence. Il avait, du reste, oublié de régler ses dettes[5].

---

1. Le traité a été publié par Huguenin, *Histoire de la guerre de Lorraine et du siège de Nancy*, p. 343. L'original s'en trouve aux archives de la Côte-d'Or, B, 11920. Il a été signalé par d'Arbaumont, *Étude de sigillographie nobiliaire* (*Lorraine, XVe siècle*), dans la *Revue nobiliaire*, 1863-1864, p. 337.

2. Toutes les signatures de l'acte et les sceaux décrits par d'Arbaumont, *l. l.*

3. Nous empruntons la liste de ces places, que ne donne pas M. d'Arbaumont, à Gachard dans son édition de l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, de de Barante. Bruxelles, 1838, in-4, note 708. L'auteur de la *Chronique de Lorraine* place à tort ce traité après l'arrivée de Charles le Téméraire à Nancy.

4. Hugo, Vie de René II, ms. Bibl. de Nancy, nº 792 (88), p. 168 ; Witte, *Lothringen und Burgund* dans le *J. G. L. G.*, t. II, pp. 30-31. Les chartes contenant les serments, archives de la Côte-d'Or, B, 11920. — Le dernier novembre 1473, René II, par lettres datées de Vézelise, envoie à René et André de Haraucourt, seigneurs de Brandebourg, ordre de remettre la place de Darney à Regnier de Manselle et Antoine Girart, doyen de Péronne. Bibl. nationale, *Collection de Lorraine*, nº 11, fº 2.

5. De Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*, éd. de 1839, t. IX, p. 359 et ss., a dramatisé ce fait, en s'appuyant sur des chroniqueurs mal informés. Selon lui, la cérémonie du sacre était fixée au 25 novembre; et l'intérieur de l'église Saint-Maximin était déjà paré pour la cérémonie, lorsque l'Empereur se décida à quitter subrepticement Trèves. La vérité a été établie par Lindner, *Die Zusammenkunft Kaiser Friedrich mit Karl dem Kühnen von Burgund im Jahre 1473*

Par cette fuite précipitée, le Téméraire vit s'écrouler ses vœux et il ne put que quitter Trèves à son tour fort déconfit. Pour se consoler, pour se créer une occupation, il ramena dans la Chartreuse, qu'il venait de fonder aux portes de Dijon, le corps de son père, Philippe le Bon, déposé à Saint-Donat de Bruges, et celui de sa mère, Isabelle de Portugal, enterrée dans un couvent, près d'Arras. Il prit son chemin par la Lorraine. Après avoir séjourné à Thionville, il vint coucher le 11 décembre à Sainte-Marie-aux-Chênes, près de Metz[1]; le 12, il était à Chambley[2]; le 13, au château de Pierrefort[3]. Ce vieux manoir féodal, dont il ne reste aujourd'hui que des débris, avait jadis été tenu en fief par Jean de Nassau, seigneur du Château-Bas de Commercy[4]; et avec Commercy il avait passé à Nicolas de Montfort, comte de Campo-Basso[5]. Nous soupçonnons même qu'à ce moment Campo-Basso prit du service dans les rangs bourguignons et s'engagea à lever pour Charles quelques compagnies en Italie. Le Téméraire se reposa à Pierrefort le 14; puis, poursuivant sa route, il coucha le 15 à Frouard[6]. A Nancy, le duc avait préparé à son allié une magnifique réception. Le 16 au matin, il alla au-devant de lui jusqu'au pied de la hauteur où s'élevait l'abbaye de Bouxières, et lui fit les plus grandes démonstrations d'amitié. Les deux princes entrèrent ensemble à Nancy par la porte de la Craffe, « devisant du temps passé comme de celui du présent[7] ». C'était une magnifique journée pour la saison et un soleil hivernal brillant faisait valoir l'éclat des somptueux costumes. René II offrit à Charles l'hospitalité dans son palais; mais le Téméraire refusa et s'en alla loger dans la maison de Vautrin Malhôte, alors receveur de Lorraine; financier enrichi par des moyens qui n'avaient pas toujours été honnêtes, Malhôte déployait un très grand luxe[8]. On installa la suite du duc de Bourgogne aussi bien qu'on put. René II eut pour son hôte les plus grands égards. Pendant les deux jours que le Téméraire passa à Nancy, (16-17 décembre), il alla à son lever et l'accompagna à la messe, à la collégiale Saint-Georges. Il le reçut aussi à sa table[9]. On était alors tout à la

---

zu Trier. Dissertation de Greifswald, 1876. Cf. BACHMANN, *Deutsche Reichsgeschichte im Zeitalter Friedrichs III und Maximilian I*, Leipzig, 1884.

1. Autrefois canton de Briey, maintenant réunie à l'Alsace-Lorraine.

2. Chef-lieu de canton, Briey, Meurthe-et-Moselle.

3. Commune de Martincourt, Domèvre, Toul.

4. LEPAGE, *Les Communes de la Meurthe*, t. II, p. 292.

5. Le roi René et après lui le duc Nicolas, le 5 juillet 1472, avaient donné au comte de Campo-Basso « le chatel, ville, terre et seigneurie de Commercy avec toutes et chacunes ses *appartenances et dépendances* ». A. D., B, 631 et 357. Cf. DUMONT, *Histoire de Commercy*, t. I, p. 312.

6. *Itinéraires* dans COMMINES, éd. LENGLET DU FRESNOY, t. II, pp. 209-210.

7. *Chronique de Lorraine*, p. 138.

8. La *Chronique de Lorraine* l'appelle Valtrain Malois. Vautrin Malhôte de Bayon se montra, dans la suite de la lutte, partisan du duc de Bourgogne. René II, victorieux, le fit mettre à mort et confisqua sa seigneurie de Remicourt, près de Nancy (territoire de Villers), parce qu'il « a toujours adhéré au feu duc de Bourgogne, notre ennemi capital, et est encore résident en ses pays et serviteur de ses successeurs ». (LEPAGE, *Commentaires sur la Chronique de Lorraine*, Nancy, 1859, p. 13.)

9. *Dialogue* de LUD (*J. S. A. L.*, 1854, p. 161) : « Luy mesme en personne vient avec une grande et belle armée par deça et coucha une nuict dedans la ville de Nancy, là où nostre seigneur le reçeut et festoia grandement. »

joie. Quand le Téméraire parcourut les rues de notre ville, pouvait-il se douter que, quelque temps plus tard, il trouverait la mort non loin de ses murs, dans les circonstances les plus tragiques? Mais, comme dit l'auteur de la *Chronique de Lorraine*, « nul ne sçayt les choses por le temps advenir[1] ». Charles quitta Nancy le 18 décembre et coucha à Saint-Nicolas où l'accompagna le duc René; le 19 il était à Lunéville, le 20 à Moyenmoutier; le 21, il passa à Saint-Dié et franchit le col de Sainte-Marie-aux-Mines[2], pour aller en Alsace, où déjà la population se soulevait en secret contre son bailli, le fameux Pierre de Hagenbach. Cependant, quelques-uns de ses serviteurs ramenaient directement les restes de ses parents à Dijon, par Bayon, Charmes et la Franche-Comté.

Cette visite du Téméraire à Nancy paraissait avoir rendu plus solide encore l'alliance entre la Bourgogne et la Lorraine, signée le 15 octobre. Pourtant des dissentiments ne tardèrent pas à se produire. Il y eut des conflits entre la population lorraine et les soldats bourguignons qui franchissaient la contrée. Ceux-ci s'y conduisaient presque comme en pays conquis, oubliant de solder les vivres. Quand, à la fin de mars 1474, Charles le Téméraire traversa une seconde fois la Lorraine en sens inverse, il put déjà apercevoir que l'irritation de la population était vive. L'accueil fut sans doute très froid et ne rappela point l'enthousiasme avec lequel il avait été reçu trois mois auparavant. Nul chroniqueur n'a pris soin de nous conserver le souvenir de ce passage; nous savons seulement par les sèches indications d'un itinéraire que le duc coucha le 28 mars à Remiremont, le 29 à Épinal, le 30 à Bayon, qu'il entendit le 31 la messe à Saint-Nicolas et vint coucher à Nancy où il passa toute la journée du jeudi 1er avril[3]. Nous voudrions bien savoir quels honneurs lui furent rendus à ce moment dans la capitale de la Lorraine, quelle fut l'attitude du duc René, si même il était présent dans sa capitale. Quoi qu'il en soit, le 2 avril, Charles quitta Nancy dans la direction de Nomeny et regagna le Luxembourg.

Une troisième fois, dans le courant de mai, Charles le Téméraire revint sur le sol lorrain et s'arrêta à une assez petite distance de Nancy. Le comte de Campo-Basso, Jacques Galeotto, le capitaine Troylo et les deux frères Antoine et Pierre de Lignane venaient de lui lever une magnifique troupe d'infanterie italienne, composée au moins de 1,000 hommes. Campo-Basso en commandait pour sa part 400. Cette armée avait franchi la Savoie, la Bourgogne et traversé la Lorraine. Charles le Téméraire brûlait d'impatience de la voir et il accourut jusqu'au château de Pierrefort[4]. Il fut très satisfait et donna au comte de Campo-Basso une très belle fleur de diamants d'une valeur de 180 florins[5].

---

1. *Chronique de Lorraine*, p. 140.
2. *Itinéraires* dans COMMINES, éd. LENGLET DU FRESNOY, t. II, p. 210.
3. *Id.*, *ibid.*
4. OLIVIER DE LA MARCHE, éd. BEAUNE et D'ARBAUMONT, t. III, p. 89. Nous retrouverons à la bataille de Nancy les capitaines Galeotto et Troylo. Ce dernier, originaire de Murs de Rossano, est appelé par les chroniqueurs Troilus.
5. *Itinéraires*, *l. l.*, t. II, p. 213.

Et pourtant déjà à ce moment Campo-Basso méditait une noire trahison. Capitaine ambitieux, il voulait arriver, coûte que coûte, à la fortune qui procure les jouissances. Il rêvait aussi de jouer dans les affaires un rôle décisif, qui rendrait son nom célèbre *per fas et nefas*. D'origine angevine, Nicolas de Montfort avait suivi ses princes en Italie, et le duché de Campo-Basso[1] avait été le prix de ses services intéressés. Mais voici qu'avec le triomphe des Aragons, il perdait son duché et tous ses biens. Famélique, il s'attacha à la cause des Lorrains, combattit avec le duc Jean dans la Ligue du bien public[2], et finit, après de longues supplications, par obtenir la terre de Commercy, le château de Pierrefort et la châtellenie d'Einville-au-Jard[3]. Il n'était pas homme à se contenter paisiblement des médiocres revenus de ces seigneuries. Il accueillit avec joie la proposition que lui fit le Téméraire de lever des troupes pour lui ; il se montra surtout satisfait des 40,000 écus qu'on lui donna pour sa commission[4]. Mais à peine avait-il touché l'argent qu'il forma un nouveau dessein. Après avoir rêvé de servir le grand duc d'Occident, il rêva de le trahir. En allant en Italie pour faire ses levées, il s'accointa à Lyon avec un médecin, Simon de Pavie, ami de Louis XI, et le pria de faire savoir au souverain qu'à son retour il lui baillerait le duc de Bourgogne entre ses mains. Au delà des Alpes, il fit la même proposition à Louis de Saint-Priest, notre ambassadeur en Piémont[5]. Ainsi, au moment où Charles l'honorait de son amitié et lui décernait de si belles récompenses, il tramait déjà contre sa vie un odieux complot.

Cette armée que Campo-Basso ramenait d'Italie était destinée, avec les troupes bourguignonnes, à mettre à la raison les habitants de l'électorat de Cologne, qui s'étaient révoltés contre leur archevêque, Robert de Bavière. Le Téméraire réunit toutes ses forces et vint mettre le siège devant Neuss. Cette bicoque qu'il espérait emporter au pas de charge allait arrêter ses efforts presque une année entière (30 juillet 1474-13 juin 1475) sans qu'il pût réussir à s'en emparer[6]. Et pendant que son esprit était tendu vers ce seul but, le roi Louis XI ourdissait des intrigues très compliquées. Déjà il avait soulevé contre lui les Suisses, les Alsaciens et les Lorrains.

Le bailli Pierre de Hagenbach, que Charles avait préposé aux États autrichiens de l'Alsace, est devenu dans la légende un personnage tout à fait sinistre. L'histoire impartiale, fondée sur des documents sûrs, a lavé sa mémoire de bien des crimes qui pesaient sur elle et tenté une réhabilitation[7]. Hagenbach a

---

1. Campo-Basso, chef-lieu de la province de Molise, au N.-E. de Naples.

2. Commines, éd. de Mlle Dupont, t. I, p. 61.

3. Pour Commercy et Pierrefort, cf. *supra*, p. 390, n. 5. Pour Einville, Lepage, *Les Communes de la Meurthe*, t. I, p. 321. Le duc de Lorraine n'avait conservé que la gruerie d'Einville.

4. Commines, t. I, p. 404, et t. II, p. 52.

5. *Id.*, *ibid.* Tous ces détails prouvent bien que la trahison de Campo-Basso a été longuement préméditée.

6. On consultera sur ce siège la chronique rimée allemande de Christian Wierstraat, *Histori des beleegs von Nuis*, dans les *Chroniken der deutschen Städte*, t. XX, p. 509 et ss.

7. C. W. Faber, *Peter von Hagenbach, der burgundische Landvogt am Oberrhein* dans les *Bei-*

voulu, en ces pays autrichiens, créer une centralisation administrative et faire valoir tous les droits de l'État. Mais il se heurta à tous les privilèges et à toutes les habitudes; bien plus, il suscita les inquiétudes des pays voisins. Les Suisses menacés se tournèrent contre le bailli et son maître; et l'on vit alors ce spectacle extraordinaire : l'Autrichien Sigismond se rapprochant des vainqueurs de Sempach et mettant sa main dans leur main. L'alliance fut scellée à la diète de Lucerne, en février 1474. Les villes alsaciennes de Strasbourg, Schlestadt, Colmar formèrent de leur côté avec Bâle et l'évêque de Strasbourg une ligue, pour mettre un terme à la tyrannie bourguignonne. Elle s'appelle la Basse-Ligue, *die niedere Vereinung,* par opposition à la Haute-Ligue, c'est-à-dire la confédération suisse [1]. Sigismond trouve l'argent nécessaire pour dégager ses domaines; et le fameux bailli est arrêté, torturé, jugé par un tribunal extraordinaire composé de ses ennemis, et enfin mis à mort sur la place publique de Brisach (9 mai 1474). Cette exécution rend les Suisses et la Basse-Ligue les ennemis irréconciliables de Charles, dont ils n'ont nul pardon à attendre.

Restait à tirer le duc de Lorraine de l'alliance bourguignonne et à l'unir aux Suisses et aux Alsaciens. Les griefs ne manquaient pas à René contre le Téméraire. Au moment où se préparait le siège de Neuss, les passages des troupes de Bourgogne se multipliaient, et avec eux les misères du pays. Les soldats détroussaient les paysans. Ceux-ci cachaient-ils leurs biens dans les églises, ces églises étaient démolies, et les manants étaient battus à la moindre réclamation. Tous les jours, on venait raconter à René de nouveaux méfaits commis par ces soudarts : « Monsieur, pour Dieu, ayez pitié de nous; les Bourguignons nous font du mal assez. » A tous ces récits, le sang généreux du jeune homme circulait plus rapide en ses veines; il voulut courir sus à la soldatesque, et ses conseillers, d'un sang plus rassis, eurent beaucoup de peine à le retenir [2]. Il adressa ses plaintes à Charles : mais celui-ci ou ne répondit pas ou se montra très hautain. René se tourna dès lors vers le roi de France et lui fit faire des ouvertures par Charles de Beauvau et Achille, un bâtard appartenant à la même famille et gouverneur de la place de Neufchâteau [3]. Louis XI entra avec joie en négociations et envoya à Neufchâteau Louis de Marassin, son chambellan, capitaine de la Charité, et maître Jean de Paris. On s'entendit très rapidement. René promit de renoncer à l'alliance bourguignonne qu'il n'avait, disait-il, contractée que par violence; il se déclara pour le roi de France, « ami de ses amis et alliés, ennemi de ses ennemis, rebelles

---

lage zum Programm der Gewerbeschule von Mulhausen, 1885. — H. Witte, *Zur Geschichte der burgundischen Herrschaft am Oberrhein (Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins.* Neue Folge, t. I [1886], p. 129 et ss.). Du même, *Der Zusammenbruch des burgundischen Herrschaft am Oberrhein,* dans la même *Zeitschrift,* 1887, pp. 1 et 201. — Ch. Nerlinger, *Pierre de Hagenbach et la domination bourguignonne en Alsace.* Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1891. — Chr. Bernoulli, *Landvogt Peter von Hagenbach. Basler Beiträge zur vaterländischen Geschichte,* t. XIII (1890).

1. H. Witte, *Lothringen und Burgund* dans le *J. G. L. G.,* t. II (1892), p. 32 et ss.

2. *Chronique de Lorraine,* pp. 146-147.

3. Sur Achille de Beauvau, voir Lepage, *Commentaires sur la Chronique de Lorraine,* 1859, p. 50.

et désobéissants » ; il s'engagea à secourir le roi à l'encontre de tous ses adversaires, « et nommément et par exprès à l'encontre du duc de Bourgogne jusqu'à la mort inclusivement », et à mettre tout le duché à sa disposition en cas de guerre. Toutes ces promesses furent couchées par écrit le samedi 9 juillet 1474[1]. Mais il restait à conclure le traité ; René voulait surtout que le roi s'engageât par réciprocité à le défendre, si le duc de Bourgogne l'attaquait. Il envoya avec des instructions en ce sens[2] ses conseillers Charles de Beauvau, Gérard de Ligniville, bailli des Vosges, et Jean Lud à Chartres où se trouvait le souverain ; et là le traité d'alliance fut définitivement signé le 15 août[3]. Le roi de France donna les assurances demandées ; il jura de défendre René et ses pays de Lorraine contre toutes les entreprises du Téméraire, de n'entendre ni paix ni trêve que le duc de Lorraine n'y fût compris.

René s'était définitivement uni avec la France ; il s'agissait maintenant pour lui de lier parti avec les Suisses et la Basse-Ligue. Les Suisses précisément venaient de défier, le 25 octobre 1474, le duc de Bourgogne à son camp de Neuss[4] ; ils avaient envahi la Franche-Comté et remporté sur les troupes bourguignonnes, le 13 novembre, une éclatante victoire à Héricourt[5], présage de triomphes encore plus grands. Ils s'apprêtaient à envahir le pays de Vaud, dépendant encore à cette date de la Savoie et appartenant au comte de Romont, allié du Téméraire ; — la duchesse douairière de Savoie Yolande, encore que sœur de Louis XI, favorisait ouvertement le duc de Bourgogne. Déjà, en mai-juin, ils avaient tenté d'attirer à leur ligue René II[6] ; ils lui avaient délégué Ferri de Munsterol[7] pour lui faire les premières ouvertures ; ils le menaçaient même de représailles, s'il continuait de livrer passage aux Bourguignons. Mais le duc n'avait rien voulu entendre avant d'être sûr de l'appui de Louis XI. Après le traité de Chartres, il hésita encore, et pendant tout l'hiver 1474-1475 il resta irrésolu. Mais, comme le 1er mai[8] la trêve allait expirer entre la France et la Bourgogne, poussé par Louis XI, invité par plusieurs ambassades des Suisses, il franchit le pas décisif ; et le 18 avril, il fut solennellement reçu dans la Basse-Ligue[9]. Puis, comme Louis XI venait de conclure alliance avec l'empereur Frédéric III contre le Téméraire, le duc

---

1. On les trouve dans le cartulaire de THIERRY ALIX, A. D., B, 413, f° 253. Les écrivains lorrains avaient placé ces négociations à la fin de 1473. Ils ont été trompés par un passage, du reste assez obscur, du *Dialogue* de JEAN LUD (*J. S. A. L.*, 1854, p. 160). « L'alliance (avec le Téméraire), ne la pouvait-il avoir, à cause que nostre dit seigneur s'étoit ja auparavant allié avec le roy Loïs de France et print son party contre et envers tous. » Mais l'acte cité, auquel M. TOUTEY, inspecteur primaire à Belfort, nous a rendu attentif, ne laisse aucun doute sur la suite des négociations.

2. Ce sont ces instructions qu'on trouve dans DOM CALMET, t. III, Pr., col. 270. Le dernier paragraphe, où il est question des offres faites à René II par les Suisses, ne laisse aucun doute sur la date de l'acte.

3. DOM CALMET, t. III, Pr., col. 675.

4. La *Littera diffidatoria ducis Burgundie* est publiée dans les *Eidgenössische Abschiede*, t. II, p. 515.

5. Sur cette campagne, voir surtout WITTE, *Zur Geschichte der Burgunder Kriege* dans la *Zeitschrift*, 1891, pp. 1 et 361. Voir surtout p. 385 et ss.

6. WITTE, *Lothringen und Burgund* dans le *J. G. L. G.*, 1890, p. 33, n. 1.

7. LUD, *Dialogue*, *l. c.*, pp. 162-163. Le nom de Ferri de Munsterol a été estropié dans l'édition.

8. Elle avait été prorogée du 1er avril 1474 au 1er mai 1475.

9. L'acte dans CHMEL, *Monumenta habsburgica*, t. I, p. 199.

René fut compris le 17 mai dans ce traité. Il s'engagea à attaquer le duc de Bourgogne, à lui refuser tout passage dans ses États; en échange, l'Empereur jura de le protéger et donna sa parole de souverain qu'il ne conclurait aucune paix sans l'y comprendre[1]. René II publia ses contre-lettres le 1er juin[2].

Déjà à ce moment les hostilités contre la Bourgogne étaient commencées. Avant de se lancer dans l'inconnu, René II a eu une crainte : si le roi de France violait son serment? Il apprend que Louis XI, toujours dévot et superstitieux, faisait un pèlerinage à Notre-Dame-de-Liesse[3], au diocèse de Soissons. Il court le trouver[4]; Louis XI lui renouvelle toutes ses promesses, lui donne de nouvelles lettres scellées de sa main, et le pousse à défier le Téméraire. René envoie aussitôt son héraut devant Neuss. Celui-ci se présente à la tente de Charles (9 mai[5]); mais, saisi de frayeur, il ne peut articuler aucune parole, jette à terre en signe de défi le gantelet ensanglanté, puis se sauve à toutes brides. Le duc le fait rappeler, lui donne douze florins d'or et l'une des meilleures robes qu'il possède. « C'est pour les bonnes nouvelles que tu m'as apportées; dis à ton maître que bien bref en Lorraine serai[6]. » René convoqua alors à Nancy ses États, leur exposa avec éloquence la situation. Ils lui promirent de l'aider de tous leurs biens et de toute leur vie.

Tandis que Charles le Téméraire s'obstinait au siège de Neuss, René remporta quelques succès. Il conquit les places occupées en son duché par les Bourguignons. Le rhingrave dut, après un court siège, lui restituer Neufchâteau. Puis l'on s'avança contre le château de Pierrefort dont la garnison bourguignonne se rendit sans résistance, à la grande colère de Charles le Téméraire[7]. Le 9 juin, ce château, avec les villages voisins de Martincourt, Saint-Jean et Mamey, fut donné au conseiller du duc, Jean de Bron, autrement dit le petit Jean de Vaudémont[8]. A ce moment, Louis XI envoya à René 400 lances sous le commandement de Louis de la Trémoille, comte de Craon.

---

1. CHMEL, *Regesta chronologico-diplomatica Frederici IV*, n° 6972.

2. Ces contre-lettres sont copiées dans un ms. de la Société d'archéologie lorraine, n° 77, pp. 6-7. DUMONT, *Corps diplomatique*, t. III, Ire partie, p. 608.

3. Canton de Sissonne, Laon, Aisne.

4. Ce voyage de René n'est mentionné que par la *Chronique de Lorraine*, p. 147.

5. La date est donnée par la lettre du duc de Bourgogne du 3 juillet citée p. 397, n. 3: « Le duc de Lorraine, par ses lettres du 9 mai dernier, sous couleur de certaines choses controuvées, luy (à Charles le Téméraire) a mandé qu'il estoit deliberé de servyr contre luy l'empereur et le roi de France. »

6. *Chronique de Lorraine*, pp. 147-148. Dans JEAN D'AUCY et dans l'histoire manuscrite de René II conservée à la bibliothèque d'Épinal (extrait de JEAN D'AUCY), ce héraut, qui était un serviteur du duc de la Trémoille, est nommé le More. COMMINES, éd. de Mlle DUPONT, t. I, p. 322, dit aussi : « Il l'envoya deffier devant Nuz, par le moyen de Monseigneur de Cran. »

7. Le sieur du Fay, gouverneur du Luxembourg, annonça à Charles le Téméraire la prise de Pierrefort par une lettre du 3 mai. Charles répond le 10 mai qu'une telle place ne se devait pas rendre. « Et pour ce voulons que incontinent vous faictes pendre et apprehender aux corps tous ceulx et celles que à l'heure de la dicte reddition estoient en icelle place et ceux que en trouveries chargiés. » Ces lettres ont été données dans les *Publications de la section historique de l'Institut royal de Luxembourg*, année 1847, p. 135.

8. A. D., B, 357. Les lettres patentes disent : « Les quelles places et appartenances dessus dittes sont venues en nos mains par bonne, juste et lealle conqueste faite sur et à l'encontre du duc de Bourgogne qui les tenoit. » Cf. Ms. du Musée lorrain, n° 77, p. 8. Martincourt et Mamey, canton de Domèvre; Saint-Jean, commune de Martincourt.

Les deux armées réunies forcèrent la ville de Verdun à se déclarer contre la Bourgogne et ravagèrent cruellement les environs de Metz, dont l'évêque était favorable au Téméraire. Les villages de Woippy, Magny, Pierrevillers, le Sablon furent dévastés[1]. L'on envahit enfin le Luxembourg et l'on prit au bout de huit jours Damvillers (début de juillet)[2]. L'artillerie lorraine avait fait merveille et, en mémoire de ce fait, l'une des deux grosses bombardes de René II fut nommée *Damvillers;* l'autre portait le nom de *Xeffalquin*[3]. Mais tout à coup de graves événements politiques se préparaient et allaient laisser le duc René presque seul exposé à la colère des Bourguignons.

Le 1er juin 1475, comme il a été dit plus haut, René II proclamait en son duché les lettres de Frédéric III, par lesquelles l'Empereur garantissait que jamais à son insu trêve ni paix ne serait signée avec Charles de Bourgogne. Et pourtant douze jours plus tard, le 12 juin, l'Empereur concluait une trêve de neuf mois avec le Téméraire, sans se soucier du Lorrain[4] ! Le siège de Neuss, qui se prolongeait depuis de si longs mois, devait être levé, et seules la France, la Suisse et la Lorraine restaient en face du duc de Bourgogne. La France, avons-nous dit; mais, hélas ! elle aussi va lâchement abandonner René, malgré les promesses les plus solennelles. Jamais, à aucun moment de sa vie, Louis XI ne fit preuve d'une aussi grande duplicité. Charles et son beau-frère Édouard IV, roi d'Angleterre, allaient se jeter sur le royaume français, et il n'était point douteux que leurs forces réunies n'en eussent bientôt raison. Louis XI circonvint le prince anglais; et tour à tour le flattant avec habileté et jetant en son cœur la défiance contre son allié, il le détacha des Bourguignons, signa avec lui le traité de Picquigny, près d'Amiens, 29 août 1475[5], et le renvoya dans son île. Puis il entra en négociations avec Charles lui-même; et, le 13 septembre, à Soleuvre en Luxembourg, il signa une trêve de neuf années[6]. Cet acte fut le plus odieux des marchés. Charles consentait à en exclure en termes formels le connétable Louis de Luxembourg, comte de Saint-Paul[7], auquel Louis XI avait voué une haine féroce, et qu'il guettait comme une proie. Louis XI, par un reste de pudeur, avait bien spécifié que le duc René était compris dans la trêve, si celui-ci en faisait déclaration avant le 1er janvier 1476; mais l'on annonça en même temps que si, la trêve publiée, l'un des princes commettait un acte d'hostilité contre le duc de Bourgogne ou le roi, il en serait entièrement exclu; et comment croire que René II poserait tout de suite les armes? Louis XI savait, en signant l'acte

---

1. *Chronique de Metz*, éd. Huguenin, p. 418. Woippy, Pierrevillers, le Sablon, canton de Metz; Magny, canton de Verny, Alsace-Lorraine.

2. La *Chronique de Lorraine* mentionne cette prise à une fausse date.

3. *Chronique de Lorraine*. L'ABBÉ MARCHAL explique ce mot par *Schulkind*, l'enfant d'école. Cette hypothèse ne nous paraît pas plausible.

4. CHMEL, *Regesta Frederici IV*, nº 6995.

5. Le texte du traité dans COMMINES, éd. LENGLET DU FRESNOY, t. III, p. 402.

6. COMMINES, éd. LENGLET DU FRESNOY, t. III, p. 409; WURTH-PAQUET, *Table chronologique des chartes et diplômes relatifs à l'histoire de l'ancien pays de Luxembourg* dans les *Publications de l'Institut grand-ducal*, 1880, p. 151.

7. *Id.*, *ibid.*, t. III, p. 422.

de Soleuvre, qu'il signait l'abandon de René II, qu'il livrait la Lorraine sans merci au duc de Bourgogne. Mais, comme dit Commines, il préférait le gain à l'honneur. Du reste, il en était arrivé à souhaiter l'anéantissement du jeune duc. Il venait de confisquer sur le roi René la province d'Anjou que René II eût pu revendiquer un jour[1] (1474). Il songeait à prendre le Barrois, autre possession du roi de Provence, et précisément René II avait pris pied en ce duché. Jean de Salm, maréchal de Lorraine, et Philippe de Fresnel, seigneur de Louppy, l'avaient occupé en son nom. Des gouverneurs lorrains avaient été désignés pour les principales places fortes : Gérard d'Ayvillers pour Briey, Thierry des Armoises pour Clermont-en-Argonne, Jacques Fesseler dit Wisse pour Étain[2].

Charles le Téméraire a, par suite de cette trêve, les mains entièrement libres et il va pouvoir assouvir sa haine contre René. Le défi que le prince lui avait porté l'avait jeté dans une rage noire ; et il trouvait double profit à prendre la Lorraine : l'exécution d'un dessein politique longtemps caressé et la satisfaction de sa vengeance. Dès le 3 juillet, il avait invité les signataires de la déclaration du 18 novembre 1473 à rompre toute relation avec le duc René, sous peine d'être eux-mêmes considérés comme félons[3]. Puis, il avait lancé sur la Lorraine une armée, commandée par Campo-Basso. Les Bourguignons emportèrent Gondrecourt, Étain, Landres et vinrent mettre le siège devant Conflans-en-Jarnisy[4]. Un capitaine basque au service de la Lorraine, Gratien d'Aguerre, opposa une vive résistance. En vain René II supplia La Trémoille, campé à Hattonchâtel, de venir au secours de la place[5]. La Trémoille, qui avait des ordres, ne bougea pas. René entreprit seul de délivrer sa cité. Devant son armée, Campo-Basso leva le siège et se retira dans le Luxembourg. Les Lorrains joyeux remportèrent un riche butin sur des marchands bourguignons à Toullon et à Sivry-le-Franc[6].

Mais un tel succès n'inspira point aux Lorrains une trop grande illusion. Ils savaient bien que les Bourguignons reviendraient ; René II se tenait sur le qui-vive et concentrait son armée autour de Pont-à-Mousson. Il réclama avec instance des renforts aux Suisses et aux Alsaciens ; ces alliés, qui venaient précisément d'enlever en Franche-Comté la forteresse de Bla-

1. A. Lecoy de la Marche, *Le Roi René*, t. I, p. 394.

2. Hugo, Vie de René II, ms. Bibl. de Nancy, n° 792 (88), p. 174, d'après le registre des lettres patentes.

3. Cette lettre est publiée dans Plancher-Salazard, *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, t. IV, Preuves, p. 347 ; Huguenin, Appendice, p. 346.

4. *Chronique de Lorraine*, p. 160. Conflans, chef-lieu de canton de Meurthe-et-Moselle ; Gondrecourt-Aix, canton de Conflans ; Landres, canton d'Audun-le-Roman ; Étain, chef-lieu de canton de la Meuse.

5. René II était à Hattonchâtel le 5 août 1475. Par acte daté de ce lieu, il donna à Jean Wisse, bailli d'Allemagne, les ville et château d'Einville-au-Jard, avec une certaine pension sur les deniers de la gruerie dudit lieu dont avait joui le comte de Campo-Basso, en vertu de donations des ducs Jean et Nicolas de Calabre, ledit comte s'étant tourné vers le duc de Bourgogne. Ms. Société d'archéologie lorraine, n° 77, pp. 8-9. Sans doute à ce moment fut confisquée aussi la seigneurie de Commercy.

6. *Chronique de Lorraine*, p. 161. Toullon, dans le grand-duché de Luxembourg ; Sivry, canton de Montfaucon, Montmédy, Meuse.

mont (9 août)[1], accueillirent avec faveur sa demande, et une troupe de 4,000 hommes fut dirigée par eux vers la Lorraine. Le contingent de la ville de Strasbourg était commandé par Jacques Bock, ayant sous ses ordres Jean de Kageneck, Adam Zorn et Gérard de Hochfelden; celui de l'évêque Robert avait pour chef Antoine de Hohenstein. Schlestadt, Colmar, Thann, Bâle avaient envoyé leurs troupes. Schmassmann, seigneur de Ribaupierre, qui gouvernait avec son frère Guillaume, le comte de Lupfen, les seigneurs d'Andlau étaient présents. A la tête de toute l'armée était placé Oswald de Thierstein, bailli du duc Sigismond[2]. Les Alsaciens se rendirent directement à Pont-à-Mousson; ils doublèrent l'effectif de René qui s'éleva dès lors à 8,000 hommes.

Mais que pouvait contre l'armée du duc de Bourgogne cette troupe sans cohésion et que bientôt accabla la maladie? Charles le Téméraire avait 40,000 hommes en tout, et déjà son avant-garde, forte de 14,000 soldats, sous le commandement de Campo-Basso, reprenait le chemin de la Lorraine. Un conseil de guerre fut tenu à Pont-à-Mousson, et l'on reconnut l'impossibilité d'attendre le Bourguignon de pied ferme. L'on décida d'abandonner les petites places qui ne pourraient soutenir la résistance, comme Charmes, Dompaire, Bruyères et Arches, d'emmener leur matériel dans les citadelles vraiment fortes, particulièrement à Épinal et à Nancy. Peut-être contre Nancy se briserait la puissance du Bourguignon, comme naguère contre Neuss. Les comtes lorrains, particulièrement ceux qui appartenaient à la partie allemande du duché, ceux de Bitche, de Nassau, de Salm, de Linange-Apremont, de Réchicourt, se retirèrent chacun dans son pays pour se mettre à l'abri. Les chefs allemands rentrèrent dans leurs foyers; les soldats furent partagés entre Épinal et Nancy et jurèrent de garder énergiquement ces deux villes. La défense d'Épinal fut confiée au bâtard de Vaudémont, fils du comte Antoine, celle de Nancy au bâtard de Lorraine, fils du duc Jean II.

Quant au duc de Lorraine, il se décida à aller trouver Louis XI. Il voulait lui rappeler ses promesses solennelles : « Voici, lui dira-t-il, la lettre scellée de votre sceau, signée de votre main[3] ! » N'avait-il pas juré sur les reliques saintes de ne pas abandonner la Lorraine, si elle était envahie? comment pourrait-il oublier ce serment? René prit congé des siens avec un certain apparat; il promit d'être bientôt de retour avec des renforts, et, en attendant, il engageait chacun à faire son devoir. Il trouva Louis XI à Senlis le 9 septembre, et celui-ci va le traîner avec lui de résidence en résidence, l'emmenant jusqu'à Dieppe[4], lui laissant toujours espérer du secours; et cependant il

---

1. Cf. WITTE, *Zur Geschichte der Burgunderkriege. Das Kriegsjahr 1475. Die Reise gen Blamont*, dans la *Zeitschrift*, 1893, p. 197.

2. WITTE, *J. G. L. G.*, 1890, pp. 63-64. Pour la présence de Schmassmann, cf. ALBRECHT, *Rappolsteiniches Urkundenbuch*, t. V, p. 38, nos 67-68.

3. *Chronique de Lorraine*, p. 162.

4. JEAN LUD, *Dialogue*, *J. S. A. L.*, 1854, p. 166.

signait la trêve de Soleuvre le 13 septembre. Jamais la fourberie n'avait été poussée si loin.

Pendant que René implorait le roi, le duc de Bourgogne, sachant bien que Louis XI avait les mains liées, faisait sans grande peine la conquête du duché lorrain. Dès le début de septembre, Campo-Basso vint mettre le siège devant Briey, petite ville du Barrois. La ville basse fut prise sans difficulté ; mais les soldats de la garnison, commandés par Gérard d'Ayvillers, opposèrent une résistance assez vive dans le château. Ils repoussèrent divers assauts et, quand les Bourguignons eurent fait dans les murailles une large brèche, ils leur opposèrent leurs poitrines[1]. Malheureusement, Gérard eut la main emportée par un boulet de canon ; et ce malheur abattit les courages. L'on dut se rendre. Campo-Basso fit grâce aux gentilshommes barisiens, en considération, disait-il, du vieux roi René ; mais il fit pendre aux arbres les 80 Alsaciens et Suisses qui avaient formé la garnison[2]. La petite ville de Briey fut aussi frappée d'une contribution de guerre de 12,000 florins[3]. Pendant ce temps, le bâtard de Bourgogne, venu de Franche-Comté, s'était emparé, au sud, de Darney et de Bulgnéville[4].

A ce moment, Charles le Téméraire en personne se mettait en route pour la Lorraine. Il passa par Bassompierre (Bettstein) où il coucha le 23 septembre[5], par Mars-la-Tour[6], puis par Gorze. Les habitants de ce bourg firent mine de lui résister ; mais le Téméraire menaça, à son habitude, par saint Georges, que « s'ils ne lui ouvraient les portes, il ferait bouter le feu dedans[7] », et l'on dut se rendre. Le lendemain, 25 septembre, il passa devant le château de Prény d'où il fut salué d'une bordée de canon ; et il s'avança sur Pont-à-Mousson. La garnison allemande avait abandonné la place, et la population fut épargnée. Le 26, le prince de Tarente, fils du roi de Naples Ferdinand, rejoignit le duc de Bourgogne à Pont-à-Mousson. Il briguait la main de Marie, qui, selon les intérêts politiques du moment, avait été déjà promise à différents princes. Il amenait à Charles une troupe de cavalerie assez imposante et « 96 mulets chargés de bagues », et il avait réussi à traverser la Lorraine en cachant ses vraies intentions. A Saint-Nicolas pourtant, les habitants avaient refusé de le recevoir, et il avait dû chercher refuge à Varangéville. On le vit bien du haut des remparts de Nancy contourner la place et se

---

1. On trouve sur le siège de Briey des détails curieux dans le P. Hugo, Vie de René II, ms. **Bibl. de Nancy**, n° 792 (88), p. 183.

2. *Chronique de Lorraine*, p. 166. Jean Molinet, dans sa *Chronique*, éd. Buchon, t. I, p. 149, parle de 120 Suisses et Allemands pendus : « Lors estoient iceulx capitaines devant une ville nommée Dye (*lisez Briey*), par lesquels les faubourgs, aussi forts que la ville, furent prins par un très aspre et grand assault, et la ville se rendit à leur voulonté ; il y avoit environ six vingts Suisses et Allemands coulevriniers, qui furent prins et pendus par les arbres. » On reprochera vivement à Charles cette félonie, et, à Morat, les Suisses criaient : Grandson et Briey !

3. Huguenin, *Chroniques de Metz*, p. 419.

4. De Gingins La Sarra, *Dépêches des ambassadeurs milanais sur les campagnes de Charles le Hardi*. Genève, 1858, t. I, p. 224.

5. *Itinéraires* dans Lenglet du Fresnoy, t. II, p. 218.

6. *Chronique de Lorraine*, p. 166.

7. Molinet, *Chronique*, t. I, pp. 149-150. Il couche à Gorze (non Goise) le 24. (*Itinéraires*.)

diriger vers le nord; mais, faute d'instructions, personne n'osa tirer sur lui[1]. Le Téméraire lui fit une réception honorable. Le 29 septembre, les deux princes réunis continuèrent la conquête de la Lorraine. Ils emportèrent le château de Condé (Custines) et brûlèrent le village. Ce château et la seigneurie furent donnés par Charles à l'un des fils de Campo-Basso[2]. Fatale concession, puisqu'elle permit à celui-ci de perpétrer, à la journée de Nancy, son odieuse trahison ! Le 30, l'armée bourguignonne passa devant la place de Nancy, sur la rive droite de la Meurthe. Elle se rangea en bataille, dans la pensée que la garnison ferait une sortie; mais celle-ci se borna à lui envoyer quelques coups de serpentine[3]. Puis les Bourguignons continuèrent leur marche par Essey et, après avoir traversé la Meurthe, prirent le soir leur campement au village de Laneuveville[4]. Le 1er octobre, Charles fit un pèlerinage à Saint-Nicolas-de-Port et pria dans la vieille basilique[5]. Les jours suivants, il posa son camp sur la hauteur de Saffais[6], au-dessus de Rosières. Il y plaça son parc d'artillerie. Ce camp devait être le point de ralliement des Bourguignons, tandis qu'ils marchaient à la conquête de la Haute-Moselle.

Cependant, René II continuait ses démarches à la cour de France, et Louis XI lui renouvelait ses assurances. « Si j'étais sûr que le duc de Bourgogne est en Lorraine, Pasques Dieu ! j'y irais en personne. » Et finalement, il lui fit délivrer 800 lances, sous le commandement de Louis, bâtard de Bourbon, comte de Roussillon et amiral de France[7]. L'amiral avait reçu les ordres de son maître : il devait observer et n'engager aucune action. Avec cette troupe, il arriva sur les bords du Madon (fin septembre), prit ses quartiers autour de Haroué, Ormes et Lemainville[8]. On était tout près des Bourguignons et rien n'empêchait de les harceler. Mais le bâtard de Bourbon restait sourd aux prières de René. Et cependant, le 2 octobre, du Bouchage allait, au nom de Louis XI, trouver Charles le Téméraire à Laneuveville. Il demanda que sans délai on livrât à la vengeance du roi le connétable de Saint-Paul qui avait cherché refuge dans le Hainaut[9]. Le connétable n'avait-il pas été exclu formellement de la trêve ? N'était-il pas convenu, par des articles secrets de Soleuvre, qu'il serait abandonné à la rancune royale ? Charles donna l'ordre de le livrer, tout en invitant ses conseillers à gagner du temps, si possible. Il sentait combien était odieuse cette conduite. Du Bouchage promit en échange que les troupes françaises quitteraient la Lorraine; et, en effet, elles abandonnèrent bientôt René. Pour comble de trahison, elles s'emparèrent

1. *Chronique de Lorraine*, pp. 164-165. La *Chronique de Lorraine* croit que le prince de Tarente se rendit à Luxembourg. Mais les *Itinéraires*, t. II, p. 218, et MOLINET, t. I, p. 150, prouvent qu'il trouva Charles à Pont-à-Mousson.

2. MOLINET, *Chronique*, t. I, p. 151.

3. MOLINET et *Chronique de Lorraine*.

4. *Itinéraires*.

5. MOLINET.

6. Saffais, canton de Saint-Nicolas-de-Port.

7. *Chronique de Lorraine*, p. 167.

8. Haroué, chef-lieu de canton ; Ormes-et-Ville, Lemainville, canton d'Haroué.

9. *Itinéraires*.

eu passant du Barrois, sous prétexte que ce duché avait été confisqué sur le vieux René. La troupe envoyée au secours du duc de Lorraine servit à le dépouiller de son héritage.

Tandis que Louis XI s'emparait d'un duché, Charles achevait de prendre l'autre à René. Le 4 octobre, il fut au village d'Haussonville; le 5, il emporta sans coup férir Bayon. Près de Bayon se dresse le château de Saint-Germain; il fut pris d'assaut, brûlé et démoli; les Suisses qui le gardaient furent pendus[1]. La guerre se faisait de plus en plus implacable. Le 7, le duc de Bourgogne vint assiéger Charmes. Jean Wisse avait fait espérer à la garnison qu'elle serait secourue des Français; aussi s'était-elle mise en défense, et cependant les Français lui tournaient le dos! Charmes ne réussit qu'à attirer sur elle les colères du Bourguignon. Les soldats furent tous pendus avec leur commandant, le petit Picard. 24 Gascons furent attachés à un même saule, et l'arbre s'appela encore longtemps après: le saule des Gascons[2]. En l'absence de bourreau, l'on condamna le page d'un capitaine nommé Jean de La Barre à pendre ses compagnons, lui promettant la vie sauve. Il en avait déjà exécuté six dont son maître, lorsque le bourreau survint; celui-ci acheva la lugubre besogne, sans épargner le page! On pendit jusqu'à minuit à la lueur des torches[3]. La ville de Charmes fut pillée et ses habitants prisonniers durent se racheter contre une forte rançon. Chose triste à dire! les habitants de Châtel, rivaux de ceux de Charmes, et qui, à la suite de ces événements, s'étaient empressés de rappeler Henri de Neuchâtel, fils du maréchal[4] de Bourgogne, se montrèrent les plus acharnés contre leurs voisins; il fallut une file de chariots pour transporter le butin dans leur ville; ils emmenèrent même les cloches de l'église[5].

Le 9 octobre, Charles quittait Charmes où il avait semé tant de ruines, et, le 10, il vint devant Dompierre-sur-Durbion[6]. La petite ville, effrayée, se rendit sans résistance; néanmoins, elle fut pillée et brûlée, et, à défaut de gens de guerre, les manants furent déclarés prisonniers. Un bourgeois, Nicolas Philippe, qui avait perdu tous ses biens, fut, malgré sa détresse, condamné à une rançon de 400 florins. Un détachement de troupes alla saccager Bruyères. Pour éviter le même sort, les villes d'Arches, Remiremont, Saint-Dié, Lamarche s'empressèrent d'envoyer leur soumission[7].

---

1. MOLINET, *Chronique* et *Itinéraires*.

2. N. REMI, *Discours des choses advenues*, éd. de 1608, pp. 22-23. Wilwolt de Schaumbourg (voir la note 3), raconte même que lui et deux de ses compagnons, le comte Bernard de Helfenstein et Hans de Minkwitz, dressèrent leur tente contre un arbre où pendaient 37 cadavres. En sortant de la tente, ils durent se baisser pour ne pas heurter ces corps. Une branche où pendaient 7 morts se cassa, mais on n'osa les enlever, de crainte de provoquer la colère du duc de Bourgogne.

3. MOLINET, t. I, p. 152. Nous avons les mémoires d'un officier de Charles qui était présent à cette exécution, Wilwolt de Schaumbourg. Ils ont été publiés par ADALBERT VON KELLER, *Bibliotek des literarischen Vereins in Stuttgart*, t. IV (1859), p. 29.

4. Cf. *supra*, p. 334, n. 4.

5. *Chronique de Lorraine*, p. 172.

6. Dompierre, Bruyères, Épinal, Vosges. Les dates sont données dans MOLINET, t. I, p. 152.

7. *Chronique de Lorraine*, p. 173. Le gouvernement de Remiremont et de Lamarche fut donné

De Dompierre Charles s'avança contre Épinal. La ville, qui redoutait par-dessus tout de retomber au pouvoir de l'évêque de Metz, résolut de se défendre. Elle avait reçu récemment la visite de Jean Wisse qui lui avait annoncé du secours. La garnison comprenait, outre les Lorrains, 800 Alsaciens et Suisses, sous les ordres de Guillaume Herter — et le bâtard de Vaudémont commandait en chef. L'on répara avec activité les remparts, puis l'on repoussa deux détachements bourguignons qui s'étaient emparés des faubourgs. Quand Charles le Téméraire franchit la Moselle, en cet endroit très profonde, il perdit beaucoup de monde. Il grinçait des dents et jurait vengeance. Mais, des deux côtés, les dispositions ne tardèrent pas à changer. Les habitants apprirent l'abandon du roi de France et comprirent l'inutilité du sacrifice. Charles, dans la pensée qu'Épinal serait plus tard une importante forteresse de ses nouveaux États, inclinait à la clémence. Il écouta donc les propositions de paix, permit à la garnison de se retirer saine et sauve, et promit de laisser à la ville ses privilèges, à la grande colère de l'évêque de Metz Georges de Bade. La capitulation fut signée le 17 octobre, et le 19 le duc fit son entrée solennelle dans la cité et assista à la messe dans l'église Saint-Goëry[1].

Maître d'Épinal, Charles avait ses communications rétablies avec la Franche-Comté. Il revint dès lors en arrière, campa le 20 à Chavelot[2] et le 21 il surprit de bonne heure la garnison de Vaudémont[3]. Elle dut se rendre, et les habitants prêtèrent serment à Jean de Rubempré, seigneur de Bièvres. Charles se reposa le 22 sur la montagne que dominait la Vierge de Sion, dont le pèlerinage était déjà célèbre, et le 23 il campa à Pont-Saint-Vincent qui n'opposa aucune résistance. Enfin, le 24 au matin, il apparut devant la place de Nancy. Le siège de la ville allait commencer !

Pendant cette marche du duc de Bourgogne, les places, tant à l'Ouest qu'à l'Est, avaient envoyé leur soumission : à l'ouest, Neufchâteau, Châtenois, Gondreville; à l'est, Rosières, Lunéville, Einville, Dieuze[4]. Le gouvernement de Rosières avait même aussitôt été donné à Campo-Basso[5]. Seule la ville de Sarrebourg, où Strasbourg avait envoyé un détachement, restait fidèle ; et, dans l'âpre région du Westrich, les comtes de Sarrewerden, de Sarrebruck et de Bitche soutenaient encore le parti de René II[6]. Ainsi, quand le Téméraire parut devant Nancy, presque toute la Lorraine était soumise.

---

le 16 octobre par Charles « en notre logis devant Épinal » à Henri de Neuchâtel. (*Publications de la section historique de l'Institut de Luxembourg*, 1847, p. 651.)

1. *Chronique de Lorraine* et *Itinéraires*. La date dans Molinet, p. 153. Quelques renseignements sur ce siège d'Épinal dans Ch. Ferry, *Inventaire des archives anciennes de la ville d'Épinal*, t. III, pp. 115-117.

2. Châtel-sur-Moselle, Épinal, Vosges. Le mot a été estropié dans les *Itinéraires*.

3. Molinet, t. I, pp. 153-154.

4. *Itinéraires*.

5. *Chronique de Lorraine*, p. 175.

6. Witte, *J. G. L. G.*, 1890, p. 81.

II

Pourtant, la cité se préparait à la résistance. On sait quelle en était l'étendue, depuis que le duc Jean Ier avait complété la défense par la construction de la porte de la Craffe. La place était assez forte avec ses tours qui, de distance en distance, s'élevaient par-dessus la simple muraille de l'enceinte. Mais ses fossés étaient peu profonds. Entre la ville et les assiégeants ne coulait point une vaste nappe d'eau. Si Neuss avait pu braver si longtemps la colère du duc de Bourgogne, c'est que le Rhin baignait ses murs et que toujours des bateaux chargés de vivres pouvaient glisser jusqu'à elle. Une seconde cause de faiblesse pour Nancy était le défaut d'ouvrages avancés. Au delà du fossé, mais tout près de lui, il y avait bien quelques barbacanes; mais il n'existait point autour de la cité de ravelins ou toute autre fortification; l'ennemi pouvait presque venir camper au pied des murs, sans être arrêté par aucun obstacle.

A la tête de la garnison était le bâtard de Lorraine, appelé aussi le bâtard de Calabre, soldat encore jeune, rempli de bravoure. Quoique plus tard il dût oublier son devoir et passer au parti du Téméraire[1], rien ne permet de supposer qu'il songeât dès lors à trahir; au contraire, tout nous montre que, pendant la durée du siège, il fit son devoir en entier. Au plus lui peut-on reprocher quelques négligences dans les mesures qui furent prises. Sous lui se trouvait un aventurier étranger, Colinet de la Croix. Ils avaient une petite garnison résolue de 3,000 hommes. Elle était composée surtout d'auxiliaires alsaciens, levés par la Basse-Ligue. Thierry de Rumlang était à la tête des troupes envoyées par le duc d'Autriche. Philippe Wetzel commandait les soldats de l'évêché de Strasbourg; Adam Zorn et Frédéric de Fleckenstein, ceux de la ville de Strasbourg[2]. Outre ces Alsaciens, il y avait dans Nancy 500 Gascons et Français, entrés au service du duc de Lorraine. La population, qui comptait environ 5,000 âmes, secondait la garnison. Nancy regorgeait en outre de paysans qui avaient cherché un refuge derrière les remparts, fuyant les violences des Bourguignons. Le bâtard de Lorraine eût peut-être bien fait de renvoyer ces bouches inutiles, et d'agir sans pitié, comme fera plus tard, lors du siège de Metz de 1552, le duc de Guise.

Le bâtard prit quelques mesures de défense. Les maisons situées au dehors et qui formaient les deux faubourgs de Saint-Thiébaut et de Saint-Nicolas furent rasées, le village de Saint-Dizier au nord détruit. On n'épargna même pas les bordes, c'est-à-dire les petites maisons en planches qui servaient de

---

1. Voir plus loin, p. 410, n. 2.
2. D'après les archives de Strasbourg (Witte, *J. G. L. G.*, 1890, p. 88).

refuge aux malades. Tous les arbres furent coupés aux environs de la place. On fit à la hâte des boulevards en terre devant la porte Saint-Nicolas et la poterne Saint-Jean. On plaça de l'artillerie sur les tours; on amena dans la ville du bois coupé à Saurupt ou dans la forêt de Haye[1]. Il semble pourtant qu'on ait négligé de faire des provisions de vivres; et un malheur rendit cette négligence plus funeste. Chaque jour les habitants de Nancy, qui étaient en somme encore à cette époque de véritables ruraux, envoyaient leurs bêtes rouges[2] paître hors des remparts, sous la conduite du herdier communal. Le 20 octobre, le comte de Campo-Basso, devenu depuis quelques jours gouverneur de Rosières, surprit ce troupeau près de la léproserie de la Madeleine et s'en empara[3]. C'était là une grosse perte pour une ville qui allait être assiégée. Les Nancéiens s'en consolèrent en faisant eux aussi quelques prises. Ils se mirent un jour en embuscade près du moulin de Lemoncourt[4], non loin de Nomeny, sachant qu'une bande d'Anglais au service de la Bourgogne devait passer par là; ils firent environ 100 ou 120 prisonniers. Un autre jour, ils apprirent que l'archidiacre de Cologne, Georges Hessler[5], le futur évêque-cardinal de Liège, devait passer près de la Commanderie de Cuite-Fève, entre Rosières et Saint-Nicolas. Il allait au nom de l'Empereur rejoindre le Téméraire pour convertir en paix définitive la trêve du 12 juin signée à Neuss. On tomba sur l'homme d'église et on le fit prisonnier, lui et ses vingt chevaux. Mais il fit de grandes protestations pacifiques et les Lorrains finirent par le laisser passer. « En se despartant, remercya toute la bande; por leur payement, la bénédiction, le signe de la croix leur donna[6]. »

Quand, le 24 octobre, le Téméraire parut devant Nancy, il n'avait peut-être pas l'intention de commencer immédiatement un siège en règle. Il avait avec lui peu d'artillerie, 12 serpentines seulement[7]. Mais ce jour-là la garnison fit une sortie, et les Alsaciens furent repoussés vers les remparts. Malgré la vigueur qu'ils montrèrent, Charles se rendit maître des deux faubourgs de Saint-Thiébaut et de Saint-Nicolas. Il résolut dès lors d'y demeurer et de commencer les approches. Il fit dire au bâtard de Lorraine qu'à la suite de son agression, il ne pouvait plus être compris dans la trêve de Soleuvre. Désormais, la lutte était déclarée entre la Bourgogne et la Lorraine. Singulier reproche fait à un

---

1. *Chronique de Lorraine*, pp. 164 et 177.

2. On entendait par là les vaches et le gros troupeau, en opposition avec les bêtes blanches, moutons et petit troupeau.

3. *Chronique de Lorraine*, p. 175. La date du 20 octobre est donnée par cette chronique; mais elle pourrait bien ne pas être tout à fait exacte.

4. Lemoncourt, autrefois canton de Delme, auj. Alsace-Lorraine. Nous acceptons la correction proposée par l'abbé MARCHAL.

5. Il était né à Würtzbourg en Bavière. Il sera créé par Sixte IV cardinal-prêtre du titre de Sainte-Lucie le 10 décembre 1477, et nommé évêque de Liège. C'était le négociateur ordinaire de Frédéric III. Il périt en 1482 dans un naufrage sur le Danube. Cf. CONTELORIUS, *Pars altera Elenchi S.-R.-E. cardinalium ab anno 1430 ad annum 1659*. Romæ, 1659, p. 72. La *Chronique de Lorraine* l'appelle par anticipation : cardinal liégeois.

6. *Chronique de Lorraine*, p. 176.

7. MOLINET, *Chronique*, t. I, p. 174.

guerrier qui, attaqué, se défend[1] ! Charles prévoyait du reste que le siège serait long, fertile en incidents. Cette journée même du 24 octobre avait été marquée par un curieux épisode. Un Italien, au service de la Bourgogne, avait fait prisonnier un Alsacien de la garnison de Nancy. Deux Picards veulent lui disputer cette proie ; et, tandis qu'ils s'injurient, l'Alsacien, fort et vigoureux, charge tout d'un coup l'Italien sur ses épaules, et, à la stupéfaction générale, réussit à gagner Nancy avec son fardeau[2].

Le lendemain 25, Charles assit son camp autour de la ville. Il était descendu des hauteurs de Villers et de Laxou, et c'est de ce côté qu'il établit sa tente, près de la Commanderie Saint-Jean dont la vieille tour subsiste encore. Ses troupes s'installèrent dans les ruines des deux faubourgs de Saint-Thiébaut et de Saint-Nicolas, et enserrèrent toute la ville. Puis, elles commencèrent leurs lignes de circonvallation. Le travail des tranchées dura moins de huit jours[3]. Peut-être la garnison eût-elle pu davantage l'empêcher. Sans doute, les Gascons et les Alsaciens quittèrent souvent les remparts et allèrent provoquer les Bourguignons, soit d'un côté de la cité, soit de l'autre. Mais ce n'étaient là que des escarmouches isolées; il n'y eut point de sortie d'ensemble. Le duc put établir ses troupes à son aise et recevoir du Luxembourg l'artillerie qui lui manquait. Cependant, au moins l'artillerie de Nancy ne cessait de tirer et faisait aux Bourguignons beaucoup de mal. « Maints en blessent et en tuent que en Flandres oncques ne retourneront », dit l'auteur de la *Chronique lorraine*. Surtout l'artillerie placée sur la grande tour en face de la Commanderie Saint-Jean faisait rage. Là se distinguait le fameux Nicolas, des Grands-Moulins. Quand le feu cessait, il chantait de joyeux refrains, en s'accompagnant de ses castagnettes, et les Bourguignons eux-mêmes s'arrêtaient à l'écouter. Le soir souvent, ils l'appelaient : « Hé, le chanteur, viens nous dire ta chanson ! » Et Nicolas ne se faisait pas prier ; il se mettait à une fenêtre de la tour et commençait son refrain et son jeu de castagnettes. Aussitôt on tirait sur lui des flèches nombreuses; mais jamais on ne put l'atteindre. Elles restaient accrochées au mur ou tombaient inertes. On les ramassait le lendemain et on en formait des faisceaux. Le bombardier strasbourgeois, Jacquet d'Ay, qui parlait mal le français, avec un fort accent, proposait alors de les porter à *Monsieur sainct Bachet ;* il voulait dire « saint Sébastien », le saint qui avait été martyrisé à coups de flèches; mais cette mauvaise prononciation faisait beaucoup rire ses camarades welches[4]. Les Bourguignons arrivèrent pourtant à dresser contre la grande tour un courtois,

---

1. « Pour response à ce que le duc avoit mandé à ceux de Nancy, le bastard de Lorraine envoya quatre gentilshommes allemans vers mondit seigneur, pour faire leurs excuses. » (Molinet, t. I, p. 176.) On devine pourquoi le chroniqueur insiste. Molinet cherche à excuser le duc de Bourgogne d'avoir conquis la Lorraine, malgré la trêve de Soleuvre.

2. Molinet, *Chroniqne*, t. I, p. 175.

3. *Chronique de Lorraine*, p. 177.

4. Tous ces détails donnés par la *Chronique de Lorraine*, p. 178. Sébastien se dit en alsacien *Baschtian*. Sur Jacquet d'Ay, voir Lepage, *Commentaires*, p. 32.

espèce de bombarde qui lançait des pierres « grosses comme le rond d'un chapeau[1] ». La tour était fortement ébranlée; une large brèche y fut faite et déjà les assiégés avaient pris des précautions pour que la partie supérieure, si elle devait être abattue, tombât du moins dans l'intérieur de la ville et ne comblât pas le fossé. A ce moment, l'auteur de la *Chronique de Lorraine* monta en haut, à la lanterne de la tour, ; il indiqua très bien au bombardier Jacquet la direction du courtois; celui-ci tira et le courtois fut démonté; selon l'expression amusante de Nicolas Remi[2], « la coiffe du chapeau » fut rasée; et tous les soldats à l'entour furent tués. La grande tour était sauvée. L'historien suisse Knebel lui-même a consigné dans sa chronique le souvenir de cet exploit[3].

Les Bourguignons pourtant se croyaient sûrs de la victoire. De jour en jour ils rapprochaient leurs tranchées de la ville : elles touchaient maintenant presque les fossés. Sur elles, ils plantaient de grands panons ou drapeaux et, imitant l'un des jurons favoris de leur maître, ils criaient aux gens de la ville : « Par les cinq plaies du Christ, nous vous prendrons demain et vous serez tous pendus. » Les assiégés, sans se laisser émouvoir, tiraient sur ces drapeaux et y faisaient des ouvertures « pour passer un bœuf ». Les ennemis dès lors enrageaient et retiraient leurs drapeaux au fond de la tranchée[4].

Mais il était bien certain que tôt ou tard ils arriveraient à bout de cette résistance. La Lorraine était entièrement occupée par eux et ils n'avaient à craindre nulle diversion d'aucun côté. Ils recevaient journellement des renforts du Luxembourg ou de la Franche-Comté; l'évêque de Metz, Georges de Bade, encore qu'on ne lui eût pas rendu Épinal, leur procurait des vivres et des munitions. Les Bourguignons vivaient ainsi dans l'abondance et souvent même quittaient le camp pour faire quelque orgie à Saint-Nicolas. Charles, de son côté, donnait de grandes fêtes. Le prince de Tarente se trouvait toujours auprès de lui; à son armée étaient les ambassadeurs de Juliers, de l'électeur palatin, de Naples, d'Aragon, de Venise, de Milan[5], et les relations que l'envoyé milanais Panigarola envoyait à son maître, Galéas-Marie, tout dévoué aux intérêts bourguignons, sont devenues d'importants documents historiques[6]. Le 1er novembre, arriva, au nom du pape Sixte IV, le légat Alexandre de Forli, chargé d'aplanir les dernières difficultés entre

1. *Chronique de Lorraine*, p. 178.

2. *Discours des choses advenues*, p. 29.

3. Dans les *Basler Chroniken*, t. II, pp. 310-311. Seulement, Knebel se figure que sur une machine nommée *Katzen* se trouvaient de nombreuses bombardes. Les autres détails qu'ajoute Knebel, p. 313, sur une colline rasée par le Téméraire, sur une vigoureuse sortie qui aurait suivi la démolition du courtois, me paraissent légendaires. Je ne sais pas non plus s'il faut ajouter foi au récit d'une sortie qu'auraient faite les assiégés le 10 novembre. (*Ibid.*, p. 316.) Les Nancéiens, dit-il, cachèrent dans un bois, à petite distance de la ville, 300 bombardiers. Puis 400 hommes attaquèrent de front le camp du Bourguignon. Ils firent semblant de fuir, attirèrent l'ennemi sur ce bois et les bombardiers tuèrent un très grand nombre d'entre eux.

4. Tous ces détails dans la *Chronique de Lorraine*, p. 179.

5. Tous ces personnages indiqués dans les *Itinéraires*.

6. De Gingins La Sarra, *Dépêches des ambassadeurs milanais sur les campagnes de Charles le Hardi*, Cf. la lettre datée *ex castris contra Nansi*, t. I, p. 252.

le duc de Bourgogne et l'Empereur; avec lui était Georges Hessler, le futur cardinal de Liège, qui, comme nous l'avons vu plus haut, avait échappé quelque temps auparavant des mains des Lorrains. Ils s'y rencontrèrent avec un envoyé du roi de France, le seigneur de Saint-Pierre[1]. Charles le Téméraire régala et défraya tout ce monde, étalant un grand luxe au milieu des tranchées et des horreurs de la guerre. Sa tente était ornée de toiles brochées d'or et de somptueuses tapisseries[2]. Aux festins succédaient les louches négociations, dont le résultat fut l'abandon complet des Lorrains. Le 17 novembre, « *in felicibus castris contra Nanceium* », la trêve signée devant Neuss entre l'Empereur et la Bourgogne fut changée en paix définitive[3], et Frédéric III passait entièrement sous silence le duc René II. Sous la médiation de l'Empereur, le duc de Bourgogne engageait des négociations avec la Basse-Ligue et la Suisse, qui, à quelque temps de là, devaient conclure une trêve jusqu'au 1er janvier 1476[4]. Quant à Louis XI, pour satisfaire sa vengeance contre le connétable de Saint-Paul, il consomma l'œuvre d'iniquité. Le 12 novembre, à Savigny-sur-Orge, il dénonça l'alliance entre les Lorrains et les sujets du duc Sigismond comme contraire à la trêve de Soleuvre. Comme les Nancéiens avec ceux de Ferrette ont tiré sur les gens du duc Charles, et même sur le logis du duc; comme, ce faisant, ils ont blessé des gentilshommes de son hôtel, il sera loisible au duc de procéder à l'encontre d'eux « comme à l'encontre d'infracteurs de trêves[5] ». Charles le Téméraire, en échange, renonçait à tous les biens du connétable de Saint-Paul et de nouveau il promettait de livrer le personnage. Il écrivit à son chancelier Hugonet et au sire d'Imbercourt de le conduire à Péronne aux gens du roi, le 24 novembre, si toutefois Nancy ne s'était pas encore rendue[6]. Il espérait qu'avant cette date la ville aurait succombé, et qu'il pourrait éviter le crime, en manquant à la parole donnée. Mais, Nancy résistant encore le 24 novembre, Louis de Luxembourg fut livré ce jour-là, et, le 19 décembre, il monta, place de Grève, sur l'échafaud et « piteusement termina ses jours[7] ». Du sort de Nancy avait dépendu, par une singulière fatalité, le sort du connétable de Saint-Paul, qui autrefois avait jouté en cette ville avec tant de fougue; la défense de Nancy entraîna sa mort.

Cependant, à ce moment, Nancy était à bout de force. Les vivres commençaient à y manquer; bientôt on n'y comptait plus que soixante pains et les grains faisaient entièrement défaut. René II, très découragé de l'abandon de Louis XI, s'était, après l'équipée sur les bords du Madon, retiré à Joinville où

---

1. MOLINET, *Chronique*, t. I, p. 176.
2. Wilwolt de Schaumbourg (*Bibliotek des literarischen Vereins in Stuttgart*, t. IV [1859]) écrit : « Darzu wart ain hoch gestüel aufgerichtet mit costlichen gulden tuechern, tapicerei und ander geschmück behangen und gezürt. »
3. L'acte dans COMMINES, éd. LENGLET DU FRESNOY, t. III, p. 446; CHMEL, *Regesta*, n° 7021.
4. J. DE MÜLLER, *Histoire de la Suisse*, t. VIII, appendice, p. 491.
5. LENGLET DU FRESNOY, t. III, p. 443.
6. COMMINES, éd. de Mlle DUPONT, t. I, p. 397.
7. MOLINET, t. I, p. 184.

il passa la fin d'octobre et le mois de novembre. Il espérait toujours que le roi de France le rappellerait et lui donnerait une armée de secours. Mais il attendit en vain. Il ne recevait que de tristes nouvelles, comme la Lorraine était foulée de plus en plus par les Bourguignons, comme la misère devenait de jour en jour plus grande à Nancy. Il fut ému de compassion, et il envoya un messager secret dans la ville avec une lettre permettant de traiter. Il remercia ses fidèles sujets des sacrifices qu'ils avaient consentis; il ne voulait point leur en demander davantage. Quand la lettre eut été lue au conseil le 25 novembre, le bâtard de Lorraine, dit-on, eût voulu continuer la lutte; mais les habitants et les soldats allemands de la garnison se déclarèrent las de souffrir, et l'on dut engager les négociations[1]. Le 26, l'on battit la chamade. Charles, heureux de ce résultat, oublia ses serments de tout massacrer et il donna, en somme, à Nancy une capitulation honorable. Il promit de recevoir en amitié les habitants de la ville; il accorda aux étrangers liberté de rester ou de sortir, sans qu'il leur fît tort dans leurs biens; il jura de laisser à la cité ses privilèges et de la régir d'après ses anciennes coutumes. Les soldats étrangers demandèrent à rentrer dans leurs foyers; et, le 27 novembre, 2,200 Alsaciens et 500 Gascons défilèrent sous les yeux de Charles le Téméraire. Les Bourguignons étaient étonnés de les voir en si grand nombre[2].

Après la retraite de la garnison, le Téméraire envoya ses fourriers à Nancy pour y préparer ses logements. Il différa pourtant son entrée solennelle jusqu'au 30 novembre, pour la faire coïncider avec le jour de la Saint-André, patron des Bourguignons. A huit heures du matin, il pénétra en somptueux appareil par la porte de la Craffe. Il était précédé de six trompettes et de cent hommes d'armes. A côté de lui chevauchaient le comte de Nassau, son frère le grand bâtard de Bourgogne, le comte de Chimay, le duc de Clèves, Campo-Basso, Jean de Rubempré, seigneur de Bièvres, la fine fleur de sa noblesse. Il était revêtu d'un costume magnifique; sur sa tête il portait une barrette rouge, surmontée d'une croix d'or et de quatre diamants : « On les prysoit, dit l'auteur de la *Chronique de Lorraine,* plus qu'une duchié ne vaut[3]. » Le marquis de Rœteln, les baillis de Hainaut et de Brabant fermaient la marche. Le duc vint jusqu'à la collégiale Saint-Georges où il mit pied à terre et où le reçut le prévôt du chapitre, Jean de Haraucourt. Il se prétendit dès lors duc de Lorraine et, suivant la coutume, il jura, après avoir entendu la messe, de « justement warder le bras séculier, l'estat des nobles et les droicts du peuple ». Il donna ensuite son beau cheval de parade au chapitre, et se rendit au palais, où il trouva « les chambres bien ornées, la cuisine bien apprêtée ». Dans ce palais, il passa tout le mois de décembre 1475, gouvernant à

1. La *Chronique de Lorraine* elle-même fait ces réflexions.

2. Les écrivains suisses ne parlent de cette prise de Nancy qu'en passant. (Diebold Schilling [de Berne], éd. Tobler, pp. 336 et 338.)

3. *Chronique de Lorraine,* p. 182. Wilwolt de Schaumbourg (*Bibliotek des literarischen Vereins in Stuttgart,* t. IV [1859]) parle de la richesse de ce couvre-chef: « Satzt auf sein Haupt das erzherzogenhütllein, was oben mit einem creuz beschlossen und uber 100 tausend gulden wert geschätzt. »

sa guise le duché. Il organisa sa conquête, fit faire une description de la Lorraine, réclama aux seigneurs des serments d'hommage[1]. Il travailla avec un véritable acharnement. On nous dit que son zèle était si grand qu'il ne prenait qu'un repas en vingt-quatre heures. Le 18 décembre, il réunit les États généraux de Lorraine à Nancy, au palais ducal, le soir, à la lumière de nombreux flambeaux. Les gardes du Téméraire avaient distribué ce jour-là beaucoup d'argent au peuple, et, quand les députés arrivèrent, la foule cria : « Vive le duc de Bourgogne et de Lorraine ! » L'assemblée eut lieu dans la grande salle du palais, dont le duc avait fait abattre deux cheminées ; le Téméraire monta sur une vaste estrade dressée au milieu, en compagnie de son frère, le bâtard Antoine, du prince de Tarente et des principaux nobles bourguignons. Et, portant la main à sa barrette, pour saluer les représentants, il prononça un discours très habile, renouvelant d'abord son serment de garder les privilèges de l'Église et de la noblesse, promettant de rendre la richesse aux bourgeois, la sécurité aux laboureurs. Il annonça son intention de faire de la Lorraine le centre de ses États, de Nancy sa véritable capitale. Ici il établira les administrations qui régiront et la Bourgogne et les Pays-Bas. Nancy deviendra par suite une grande ville ; elle s'étendra jusqu'au gué de Tomblaine. Charles vanta ensuite sa puissance, annonça qu'il avait paix avec tout le monde, excepté avec les Suisses qu'il allait châtier de leur témérité, aussitôt la trêve échue le 1er janvier 1476. En même temps, il présenta à l'assemblée Jean de Rubempré, sire de Bièvres, qu'il établissait comme gouverneur de la ville et de la Lorraine. « Je vous prye tous en general que il vous plaise à lui obéyer. Il est homme de bien por vous maintenir ; ainsy vous le promettez. » Chacun cria : Oui. On applaudit le vainqueur[2], et la noblesse, particulièrement celle des pays de langue française, se donna à lui. On vit se ranger sous sa bannière Gaspard de Raville, André de Haraucourt, seigneur de Bran-



PORTRAIT D'ANTOINE DE BOURGOGNE
FILS DE PHILIPPE LE BON
LE GRAND BATARD DE BOURGOGNE
(Musée de Chantilly[3].)

1. Le 12 décembre 1476, Charles ratifia à Nancy l'appointement fait avec les gens de Neufchâteau le 9 décembre précédent, en son nom, par ses conseillers Amé de Vaulperghe et Jean Dupont ; il laissera debout les remparts de la ville ; les manants et habitants conserveront la jouissance de leurs biens ; ils ne paieront que la taille ordinaire nommée la jurée : ils pourront faire revenir à Neufchâteau les biens qu'ils auraient envoyés à refuge tant au royaume qu'en empire. Original : **Bibl. nationale.** Ms. Collection de Lorraine, vol. 2, f° 116.

2. *Chronique de Lorraine*, pp. 181-185. Cf. Additions et rectifications, à la fin du volume.

3. Sur ce portrait, qui provient de la galerie du duc de Sutherland, voir Georges Lafenestre, *Le château de Chantilly et ses collections*, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 1880, p. 497. Il est probable que ce portrait, peint sans doute vers 1460, est, comme celui de Charles le Téméraire, publié plus haut, de Hugues van der Goes.

debourg, Perrin, Evrard et Henri d'Haraucourt, Balthasar d'Haussonville, Jean de Toullon, Simon des Armoises, Nicolas de Vaudoncourt, Adam de Varennes, sieur de Louppy, le secrétaire de René, Huin Reynette[1]. Beaucoup d'entre eux avaient défendu Nancy et se donnaient maintenant au vainqueur! Pour comble de tristesse, le gouverneur lui-même, le bâtard de Lorraine, prit du service dans les armées du Téméraire[2]. Malgré cela, comme nous dit la *Chronique de Lorraine* « en y eut que altrement désyroient[3] ». Ces mécontents, c'était le fond même du peuple lorrain, restant attaché à son prince, blâmant les nobles de leur abdication. Vienne une occasion favorable, et ce peuple se soulèvera contre les vainqueurs au nom de la légitimité, au nom de la vieille nationalité lorraine!

---

1. Sur eux, LEPAGE, *Commentaires*, pp. 10-14.

2. Il vint trouver le Téméraire à Neufchâteau. Voir la dépêche de Panigarola du 16 janvier 1476 DE GINGINS LA SARRA, *Dépêches des ambassadeurs milanais sur les campagnes de Charles le Hardi*, t. I, p. 267 : « *Lo Bastardo di Lorena, fiolo che fu del duca Joanne, e qui venuto per conzarsi con questo S. ora che tutta la Lorena anno perduto. Lo S^a Soa Iha visto volonteri acceptandolo ad li servitii soi, pure fino qui non a statuito a che.* » Plus tard, le bâtard de Calabre se réconcilia avec René II. Il lui servit de correspondant en 1483, pendant le séjour du duc à Venise. Cf. *Catalogue d'autographes de Madame veuve Charavay*, décembre 1897; communication de M. Léon Germain.

3. P. 185.

CHAPITRE XIV

Reprise de Nancy par le duc René II (1476).

---

§ I. *Charles le Téméraire part de Nancy pour marcher contre les Suisses. — Bataille de Grandson. — Émotion en Lorraine. — La Lorraine allemande se soulève. — Prise par les Lorrains de Vaudémont et des places voisines. — Nancy menacée par les Lorrains. — Jean de Rubempré prend des mesures de défense. — René II à Lyon. — Il lève une troupe pour marcher contre le Téméraire. — Il traverse en secret la Lorraine. — La scène de l'église Saint-Nicolas. — La bataille de Morat. — La Lorraine se soulève. — Les Bourguignons bloqués dans Nancy. — Varin Doron chasse les Bourguignons de Bruyères. — Prise de Mirecourt, de Bayon, de Lunéville. — Nancy assiégée par les Lorrains. — Épinal se rend à René II. — Levée du siège de Nancy.*

§ II. *René II fait reprendre le siège. — Tergiversations de Campo-Basso. — Lenteurs de René II. — Nouvelle de l'approche du Téméraire. — Famine dans Nancy. — Mauvaises dispositions des habitants pour les Bourguignons. — Révolte des Anglais de la garnison. — Capitulation de la ville.*

§ III. *Entrée de René II à Nancy. — Approche du duc de Bourgogne. — L'épisode de Bulgnéville. — Charles le Téméraire et René II se disputent le cours de la Moselle. — Les Alsaciens défaits à Condé. — Révolte des Alsaciens. — René II doit abandonner Pont-à-Mousson. — Il passe la Moselle à Liverdun. — Conseil de guerre à Saint-Nicolas. — René II va chercher du secours en Suisse. — La famille Cachet de Raon.*

I

Au moment où presque toute la noblesse de Lorraine s'était donnée à lui, le Téméraire pouvait croire que ses vœux étaient réalisés. La province lorraine, qu'il entendait bien garder, unissait les deux tronçons de ses États : les Pays-Bas d'une part, le comté et le duché de Bourgogne de l'autre. Le duc entrait à ce moment même en négociations avec le vieux roi René, et il espérait bien obtenir de lui la succession de Provence[1]. S'il réussissait, l'ancien royaume de Lorraine était ressuscité ; une bande presque continue unissait la mer du Nord à la Méditerranée, Rotterdam à Marseille. Le royaume de France était cerné sur toute son étendue et Louis XI ne pouvait communiquer avec le reste de l'Europe que par la mer. Pendant que ces pourparlers se poursuivaient,

---

1. « Le roy René de Cecille luy vouloit mettre son pays de Prouvence entre les mains. » (COMMINES, t. II, p. 12, et encore t. II, p. 16.) Cf. A. LECOY DE LA MARCHE, *Le Roi René*, t. I, pp. 400-401.

Charles le Téméraire songeait à marcher contre les Suisses. La trêve conclue avec eux venait d'expirer; il fallait les forcer à rendre au comte de Romont le pays de Vaud et tirer d'eux, à cause de leurs bravades, une vengeance exemplaire. Nul doute qu'il aurait facilement raison de ces bouviers. Il rassembla une nombreuse armée de cavalerie et de fantassins, comprenant 30,000 hommes, et, au début de janvier 1476, il la passa en revue. Les troupes occupèrent tout l'espaoe entre Maxéville et la Commanderie Saint-Jean. Il réunit aussi une puissante artillerie, et il se prépara à emmener tous les canons lorrains, notamment les fameuses bombardes *Damvillers* et *Xeffalquin*. En son armée servaient des capitaines aguerris, et ce n'est pas sans surprise qu'on voit parmi eux Pierre de Luxembourg, comte de Marle, fils du connétable. Il venait d'apprendre la mort tragique de son père, et pendant huit jours il ne fit que pleurer. Mais Charles le Téméraire le réconforta par de bonnes paroles et le décida à suivre son ost[1]. Après que les préparatifs furent achevés, il quitta Nancy le jeudi 11 janvier[2]. A huit heures du soir, il arriva à Toul, où il fit son entrée à la lueur des torches. La ville, qui avait toujours pour évêque Antoine de Neuchâtel, fils du maréchal de Bourgogne, était fort bien disposée pour lui, plus bourguignonne que lorraine. Aussi fut-il bien reçu. Les gouverneurs de la cité lui présentèrent du pain, du vin, de la viande en abondance. Le lendemain au matin, il visita la cathédrale Saint-Étienne, superbement ornée. Il assista à la grand'-messe, baisa dévotement les nombreuses reliques et remit 20 florins à l'offrande[3]. Il promit de protéger à l'avenir la vieille cité et de garder ses privilèges. Puis il se mit en route pour Neufchâteau, où il demeura quelques jours (12-17 janvier); par Dombrot il gagna la Franche-Comté et de là la Suisse[4]. Il semblait que le petit peuple de pâtres allait être écrasé. On apprit que le Téméraire avait remporté de grands succès; il venait de reconquérir, dans le canton de Vaud, la place forte de Grandson. Il avait fait cruellement mettre à mort les soldats qui avaient essayé de se défendre. La terreur que son nom répandait était grande... Mais tout à coup le bruit courut que devant Grandson cette armée redoutable, prise d'une folle panique, s'était débandée le 2 mars 1476, abandonnant un riche butin. Les canons du duc, sa tente somptueusement ornée, ses étendards, sa vaisselle d'or et d'argent, ses diamants étaient tombés aux mains du vainqueur. Le prince de Tarente, renonçant à la main de Marie, s'était sauvé en toute hâte jusqu'à Lyon.

Quand cette nouvelle extraordinaire arriva en Lorraine, tout le pays tressaillit. Les couches profondes de la population furent secouées d'une émotion très vive. Le duc René II avait gardé des partisans assez nombreux dans la Lorraine allemande; la ville de Sarrebourg, qui venait de secouer le joug des

---

1. ETTERLIN, *Kronica von der loblichen Eidgnoschaft*, in-4°, Bâle, 1752.

2. *Itinéraires* dans COMMINES, éd. LENGLET DU FRESNOY, t. II, p. 219. La *Chronique de Lorraine* donne ici une fausse date.

3. *Chronique de Lorraine*, p. 187.

4. *Itinéraires*, *l. c.* Dombrot, canton de Vittel, Mirecourt, Vosges.

évêques de Metz[1], était restée fidèle au duc lorrain[2] et une troupe strasbourgeoise était venue renforcer sa garnison[3]. Le comte de Bitche, Wecker, était aussi demeuré dans le devoir; après Grandson, il commença la lutte; il reprit aux Bourguignons Sarreguemines (mai) et envoya ses troupes jusque sur les bords de la Moselle, à Sierck[4]. Dans un autre coin, il y eut une vive agitation. Au cœur de la Lorraine, dans ce comté de Vaudémont dont René II était originaire, quelques hommes énergiques complotèrent en secret : c'étaient le bâtard de Vaudémont; Gratien d'Aguerre, d'origine espagnole, écuyer du duc; Henri et Ferri de Tantonville; Jean d'Aigremont; l'écuyer Gérard d'Ayvillers, encore qu'il eût eu à Briey la main coupée ; c'était surtout l'ancien maître d'hôtel de René, Jean de Bron, qu'on appelait familièrement le petit Jean de Vaudémont[5]. Le jour de Pâques 1476, 14 avril, ces hardis compagnons s'emparèrent du château de Vaudémont et de la montagne de Notre-Dame-de-Sion. A cette nouvelle, les garnisons bourguignonnes de Vézelise, de Thélod[6], de Pont-Saint-Vincent se retirèrent effarées et ces villes furent occupées par les Lorrains[7]. Presque tout l'ancien comté de Vaudémont était délivré, et, de Pont-Saint-Vincent, il était facile de faire des excursions jusqu'à Nancy.

Le commandant de Nancy, Jean de Rubempré, sire de Bièvres, chevalier de la Toison d'or, était un soldat énergique, vieilli à la guerre, l'un des capitaines bourguignons les plus éminents. Après avoir reçu les garnisons du comté de Vaudémont, il prit aussitôt des mesures de défense. Il fit fermer les portes, ordonna de conduire les canons sur les remparts, plaça partout des sentinelles. Il fit assembler les bourgeois de Nancy, et leur dit : « Ceux d'entre vous qui veulent se retirer sont libres de le faire ; mais ceux qui resteront dans la ville doivent me jurer fidélité entière ; ils n'auront aucun rapport avec ces traîtres. Le duc de Bourgogne viendra d'ailleurs bientôt pour les châtier[8]. » Il semble bien que peu de Nancéiens aient profité de la permission de s'éloigner ; ils craignaient encore de montrer trop ouvertement leurs secrètes inclinations. Ils demeurèrent pour la plupart dans leur ville, au risque d'y être assiégés par leurs propres compatriotes.

Le duc René II était resté étranger à ces événements. Il avait passé la fin

1. Au temps du duc Jean de Calabre, vers 1464. Depuis ce temps, Sarrebourg a fait partie du duché de Lorraine ; mais les évêques de Metz ne renoncèrent définitivement à leurs droits qu'en 1561.

2. Le bailli d'Allemagne, Frédéric de Flersheim, établi par Charles le Téméraire, convoqua vainement les habitants de Sarrebourg à une diète d'abord à Dieuze (28 octobre et 2 décembre 1475), puis à Nancy (14 février 1476). Cf. les trois lettres publiées par von Hammerstein, *J. G. L. G.*, 1897, pp. 270-271.

3. Witte, *J. G. L. G.*, t. III, p. 235. Cf. *supra*, p. 402.

4. Thomas Basin, édit. Quicherat, t. II, p. 399.

5. Tous ces personnages cités par la *Chronique de Lorraine*, p. 191. Pour leur biographie, voir le remarquable travail de Henri Lepage, *Commentaires sur la Chronique de Lorraine au sujet de la guerre entre René II et Charles le Téméraire*. Nancy, 1859.

6. Canton de Vézelise.

7. *Chronique de Lorraine*, pp. 191-192.

8. *Ibid.*, p. 192.

de l'année 1475 à Joinville; puis, au début de 1476, il était retourné à la cour de France, espérant que le roi lui fournirait enfin quelques troupes. Mais Louis XI ne voulait pas s'engager; il évitait de donner prétexte au Téméraire de violer la trêve de Soleuvre. René fut importun à la cour; car « quand un grand homme a perdu tout le sien, il ennuye le plus souvent à ceulx qui le soustiennent[1] ». Pourtant Louis XI ne voulait pas entièrement abandonner le duc; il voyait en lui, à l'occasion, un utile instrument, et de Tours il le traîna à sa suite à Lyon (mars 1476). Le sang généreux du duc bouillonnait en ses veines, tant tous ces retards l'impatientaient! Sans doute, à Lyon on lui montrait beaucoup de faveur. Il y avait dans la ville un assez grand nombre de marchands alsaciens qui, en apprenant sa venue, arborèrent aussitôt ses couleurs : blanc, rouge et gris. Ainsi ornés, ils allèrent au-devant de lui et se firent présenter par le bailli d'Allemagne, Jean Wisse. Autour de lui, ils assistèrent au mystère *l'Arbre de Jessé* qui fut joué à son entrée. Puis, tous les jours, ils vinrent le chercher à son logis, pour le mener à la grand'messe, et le reconduisirent en pompe. Avec lui ils se réjouirent de la nouvelle de Grandson. Mais que pouvaient toutes ces sympathies pour lui qui n'avait ni hommes ni argent et que le roi éconduisait sans cesse, sinon lui rappeler son malheur? A ce moment, René II apprit que sa grand'mère, Marie d'Harcourt, veuve du comte Antoine, était mourante en son château d'Elbeuf. Il arriva à temps pour recueillir, le 19 avril, son dernier soupir[2]. Elle lui laissait tous ses biens, sa vaisselle d'or et d'argent et 200,000 écus comptants. René célébra honorablement ses funérailles, fit faire un service pendant neuf jours, laissa des rentes pour les anniversaires. L'argent de l'héritage et celui que lui procura l'engagement de différents biens lui servirent à équiper une petite troupe. Il songea à se rendre avec elle en Suisse, pour combattre Charles le Téméraire qui détenait son duché, et il alla à Joinville où sa mère, Yolande, essayait en vain de le retenir : « Madame ma mère, vous sçavez que du temps Josué, le grand Alexandre, Charlemaigne, mon prédécesseur Godefroy de Bullion, le roi Charles de France que la Pucelle dedans ladicte France remit, s'il n'eussient été preux et hardys, uncques en grande seigneurie ne fussent parvenus[3]. » Son dessein était arrêté; Charles le Téméraire lève à ce moment une grande armée, pour venger sur les Suisses la défaite de Grandson; il combattra avec les Suisses; il mourra ou sera victorieux avec eux. Dans les vallées suisses se décidera le sort de la ville de Nancy.

Pour aller de Joinville en Suisse, il fallait passer par la Lorraine, alors occupée par les troupes bourguignonnes. René II demanda à Louis XI une escorte, pour qu'il pût franchir sans danger le pays[4]. Le roi de France y con-

1. COMMINES, édit. de Mlle DUPONT, t. II, p. 28.
2. P. HUGO, Vie de René II, ms., Bibl. de Nancy, nº 792 (88), p. 197.
3. *Chronique de Lorraine*, p. 196.
4. *Ibid.*, p. 197; *Dialogue* de JEAN LUD, *J. S. A. L.*, 1854, p. 168.

entit, mais à la condition formelle que, durant le trajet, aucun acte d'hostilité e serait commis contre les Bourguignons et que, naturellement, on cacherait es vrais desseins de René II; on annonçait que le duc dépossédé de Lorraine, ubissant son sort, se retirait en Allemagne. 400 lances, commandées par le apitaine Pinache de la Rivière et par d'Aubigny Stuart, un Écossais au service e la France, accompagnèrent René II à travers son duché. On vint devant 'oul; mais la ville supplia le duc de ne point entrer dans ses murs, et de se ontenter de loger aux deux faubourgs Saint-Mansuy et Saint-Èvre. On lui ournit pourtant les vivres nécessaires. On passa ensuite à quelque distance le Nancy. Quels sentiments devaient agiter le cœur de René II, quand il fut . quelques pas seulement de son ancienne capitale, maintenant occupée par 'ennemi? En sera-t-il de nouveau maître un jour, ou à jamais la ville deneurera-t-elle à la Bourgogne? L'on se rendit plus loin, à Saint-Nicolas. Les leux capitaines français firent halte à quelque distance de la petite cité, à 'endroit où s'élevaient les fourches patibulaires. Là ils défendirent à leurs iommes sous peine de la hart d'attaquer ou d'insulter les soldats bourguignons. Puis ils entrèrent en négociations avec ceux-ci, qui voulurent bien, oour une nuit, leur céder leur logis. René II habita près du pont, à l'hôtel le la Licorne, qui n'a disparu que récemment. Les habitants étaient très heueux de l'arrivée du duc et ils pensaient en leur cœur : Puissent le duc de Bourgogne et tous les siens périr en bataille! Le lendemain matin, René II put deviner les sentiments de ses fidèles sujets, lorsqu'il se fut rendu à 'église, non point à la belle église actuelle, qui n'était pas encore debout, mais dans le bâtiment beaucoup plus humble que devait remplacer, quelques années après la mort du Téméraire, l'édifice de Simon Moycet. Pendant la messe, une femme s'approcha secrètement de lui et lui remit une bourse contenant la très forte somme de 400 francs, toute sa fortune[1]. René II la remercia d'un geste. Cette femme était la vraie Lorraine qui avait foi en son duc, qui avait deviné ses secrètes intentions et qui voulait contribuer à la délivrance de la patrie. René II savait à ce moment que le peuple lorrain, opprimé par les Bourguignons, était avec lui. Ce peuple n'était retenu que par la seule crainte de l'ennemi et refoulait au fond de son cœur ses espérances.

Après avoir quitté Saint-Nicolas, René II passa devant Lunéville, et coucha à Ogéviller, puis à Deneuvre. Ses sujets s'empressaient de lui apporter tous les vivres nécessaires. Mais une réception brillante l'attendait surtout à Sarrebourg. Les gentilshommes allemands qui soutenaient sa cause, les comtes de Bitche, de Sarrebruck, de Sarrewerden, les seigneurs de Fénétrange, et de Réchicourt étaient accourus. Ils se rendirent avec leurs troupes et les délégués

---

1. Tous ces événements nous sont relatés avec détail par la *Chronique de Lorraine*. Le texte de la chronique n'est pas ici bien établi. Certains manuscrits portent « la femme du vieil Walter »; d'autres « la femme d'un vieux valet », p. 199. En tout cas, ce Walter n'est pas nommé parmi les personnes que récompensa René II après la victoire définitive. Il n'est question dans les comptes des receveurs généraux de Lorraine que d'un gentilhomme qui a prêté au duc à Saint-Nicolas onze florins. (Lepage, *Commentaires*, p. 63.)

de Strasbourg au-devant du duc; et celui-ci fit son entrée dans la cité, entouré de 800 hommes. Les comtes invitèrent à tour de rôle le duc et son escorte; les repas succédaient aux repas; on en faisait jusqu'à cinq par jour : le déjeuner, le dîner, la marande, le souper, et, avant d'aller au lit, le ressinon ou *Schlaftrunck*. Et à tous ces repas on servait des viandes de toutes sortes, des *pfafferlins* (pâtés de prêtres), des chapons, des venaisons en abondance, le tout arrosé de vin blanc d'Alsace ou de vin gris de Lorraine. « Les Français de l'escorte estoient tout esbahis d'être ainsy servys, dit la *Chronique de Lorraine;* ils demandoient si c'estoit la vie que les Allemans faisoient de manger ainsy souvent [1]. »

Au bout de trois jours, l'escorte française qui avait mis René II en sûreté retourna en arrière, au duché de Bar : elle avait rempli sa mission. René II se rendit à Strasbourg, sous la conduite des seigneurs de la Lorraine allemande. Il y arriva le 20 mai [2]. La ville lui fit un accueil enthousiaste. Elle détestait Charles le Téméraire en qui elle voyait l'ennemi de toutes les libertés. L'année précédente, au moment où le duc de Bourgogne s'emparait de la Lorraine, elle s'était préparée à une résistance énergique et elle avait rasé toutes les églises et toutes les maisons situées en dehors des remparts [3]. Elle cherchait maintenant à lever pour le duc une petite armée. René de son côté multiplia les démarches. Il se présenta à ses alliés dans une diète à Colmar [4], fut à Bâle le 31 mai, se rendit le 1er juin à Berne pour parler au conseil de ville de la délivrance de la Lorraine [5], assista à une diète tenue le lundi de la Pentecôte (3 juin) à Lucerne [6], revint à Strasbourg pour une assemblée de la Basse-Ligue [7]. Il se trouvait là quand on eut tout d'un coup des nouvelles terrifiantes du duc de Bourgogne. Celui-ci, après sa défaite de Grandson, s'était vite ressaisi. Il avait établi un camp formidable près de Lausanne, et là étaient accourues des troupes et de Bourgogne et de Franche-Comté, et des Flandres et de Lorraine [8]. A Lausanne fut signée le 14 avril une paix perpétuelle entre Charles et l'Empereur Frédéric III [9], confirmant le traité conclu devant Nancy, et le 6 mai étaient ratifiées les fiançailles entre Maximilien, fils de Frédéric, et Marie, l'héritière des Bourgognes [10]. Puis tout d'un coup, le 27 mai, Charles leva son camp et vint mettre, au début de juin, le

---

1. L'itinéraire de René II est très bien indiqué par la *Chronique de Lorraine*, p. 202.

2. La date dans WITTE, *J. G. L. G.*, 1891, p. 251.

3. Cinq couvents, dont celui de Saint-Nicolas *in Undis* et celui de Sainte-Madeleine (*Reuerinnen*) et 620 maisons furent démolis. (*Archivchronik*, éd. SCHNÉEGANS, p. 197.) Cf. PFISTER, *Les Manuscrits allemands de la Bibliothèque nationale*, p. 221.

4. Dans une lettre du 22 mai au conseil de Colmar, il annonce qu'il sera dans cette ville le mercredi 29. (OCHSENBEIN, *Die Urkunden der Belagerung und Schlacht von Murten*. Freiburg, 1876, in-4°, p. 212.)

5. KNEBEL, *Basler Chroniken*, t. II, p. 430.

6. *Eidgenössiche Abschiede*, t. II, p. 595.

7. L'assemblée était convoquée pour le dimanche de la Trinité (9 juin). (OCHSENBEIN, p. 212.)

8. DIERAUER, *Geschichte der Schweizerischen Eidgenossenschaft*, t. II, pp. 217 et ss.

9. DE GINGINS LA SARRA, *Dépêches des ambassadeurs milanais sur les campagnes de Charles le Hardi*, t. II, p. 59.

10. CHMEL, *Monumenta Habsburgica*, t. I, p. 134.



PORTRAIT DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE [1]

1. Ce tableau est attribué à tort à Jean van Eyck qui mourut en 1440. La gravure est de Cornélius Vischer, né vers 1618, mort en 1658. Elle est tirée d'un recueil de portraits de souverains de Hollande, paru en 1650.

siège devant Morat, petite ville du pays de Vaud que les Bernois occupaient encore. La garnison, sous la conduite d'Adrien de Bubenberg, opposa une résistance énergique et les Bernois résolurent de tenter un effort suprême pour la sauver. Ils appelèrent à eux toutes les forces des Suisses ; ils invitèrent, par un messager envoyé à Strasbourg, le jeune René à venir assister à la bataille[1]. René, plein d'entrain, se mit en route le 18 juin avec le comte Wecker de Bitche et Philippe de Linange. Marchant jour et nuit, il arriva à temps pour se trouver le 22 au matin à Morat. Avant la bataille, il se fit armer chevalier par Oswald de Thierstein[2], bailli du duc d'Autriche. Pendant la journée, il commanda une aile de cavalerie et déploya un très grand courage. Pour sa part il contribua à la victoire[3]. Ce jour-là, lui, qui avait laissé sans combat la Lorraine au Bourguignon, se révéla un héros. Qui désormais pouvait prétendre qu'il n'était pas né pour la guerre :

.... *Natum hunc quis non ad bella putaret*[4]?

La défaite du Téméraire fut écrasante. Il s'enfuit, laissant ses bagages et un riche butin. René II eut sa part dans les dépouilles. On lui donna la tente de Charles avec ses belles tapisseries et les nombreux objets d'art qui l'ornaient. Ces objets d'art, il est vrai, furent pillés peu après par des Suisses, avec les propres caisses de René[5]. Mais les belles tapisseries lui demeurèrent et il les fera plus tard apporter en Lorraine[6]. On promit aussi de lui rendre l'artillerie que le Téméraire avait emmenée des arsenaux lorrains, notamment les deux bombardes *Damvillers* et *Xeffalquin*. Pourtant, à ce sujet, quelques contestations s'élevèrent entre les Suisses et lui[7].

Après la journée de Morat, tandis que le Téméraire se réfugiait en grande hâte en Franche-Comté et se renfermait en sa tente, accablé par le désastre, et en proie à une sombre mélancolie, René II s'efforçait d'entraîner à sa suite, en Lorraine, les Suisses et la Basse-Ligue. Il courait de Bâle à Strasbourg, de Strasbourg à Lucerne et Fribourg, pour décider les vainqueurs à lui fournir une armée pour la conquête de ses États. En même temps, il observait ce

1. Les faits sont inexactement rapportés dans la *Chronique de Lorraine*. D'après ce document, le duc René aurait quitté Strasbourg aussitôt après le 2 juin et serait venu de Zurich à Morat.

2. La *Chronique de Lorraine* prétend à tort que René aurait donné la colée avant le combat. Cf. les chroniques suisses réunies par OCHSENBEIN.

3. Sur le rôle de René, que les écrivains lorrains ont exagéré en le faisant commander en chef, voir OCHSENBEIN, *Die Urkunden der Belagerung und Schlacht von Murten*, p. 661.

4. *Nancéide*, éd. SCHUTZ, t. I, p. 80.

5. Le duc René supporta avec bonne grâce ce pillage. (DIEBOLD SCHILLING [de Berne], édition de 1742, p. 342.)

6. *Chronique de Lorraine*, p. 206 : « Li duc René feit prendre tout le lousgts di duc de Bourgoigne, tentes et pavillons, en Loherenne feit tout asmener. » Nous reviendrons plus loin sur ce texte.

7. Il fut question de cette artillerie d'abord à la diète de Lucerne du 12 juillet 1476. (*Eidgenössische Abschiede*, t. II, p. 598.) La réponse définitive fut renvoyée à la diète de Fribourg, convoquée pour le 25 juillet. Là, les canons furent rendus. Knebel vit René à son retour de Fribourg emmenant avec lui deux immenses bombardes.

qui se passait dans le duché, excitait ses partisans et venait lui-même payer de sa personne, lorsqu'il jugeait sa présence nécessaire.

La nouvelle de la victoire de Morat, succédant à celle de Grandson, eut, comme bien l'on pense, un immense retentissement en Lorraine. Les partisans de René, enhardis, redoublèrent leurs attaques. Les soldats établis à Vaudémont et à Pont-Saint-Vincent, sous la conduite de Petit-Jean de Vaudémont, s'aventurèrent désormais sans crainte jusqu'à Nancy et tinrent comme bloquée la ville, qui était aux mains des Bourguignons. Le commandant de Nancy, Jean de Rubempré, rendit une ordonnance qui défendait aux bourgeois de s'aventurer hors de ville, de se rendre même à Saint-Nicolas, sans être accompagnés par des soldats de la garnison[1]. Un jour, le grand richard de Nancy, à cette époque, Jacques Mory, alla à Saint-Nicolas avec une forte escorte, « et en son cou portait une bonne chaîne d'or » ; mais dans le bois de Saurupt était venu se cacher Petit-Jean. Au moment où le cortège s'approcha de Jarville, il se précipita sur lui, engagea avec l'escorte un combat très vif, tua quelques soldats; cependant, Jacques Mory rebroussa chemin; ses agresseurs lui donnèrent la chasse jusqu'au faubourg Saint-Nicolas, mais ne purent le prendre ni avoir sa chaîne d'or. Désormais on n'osait plus sortir de Nancy[2]. Le même Petit-Jean harcelait sans cesse les 400 hommes de la garnison bourguignonne de Mirecourt, et quand, par hasard, celle-ci s'aventurait en dehors, il lui faisait éprouver de graves échecs. Enfin, des Lorrains résolus, Gratien d'Aguerre, Philibert de Brixey, Jean de Baschi, sans doute un frère du maître d'hôtel Suffren[3], s'étaient établis à Fontenoy-sur-Moselle, un village dont le nom rappelle le terrible incendie allumé en 1871 par les Prussiens : de Fontenoy ils faisaient des incursions continuelles contre Gondreville, et un beau matin la garnison de cette forteresse, excédée de ces attaques, se replia sur Nancy[4].

Mais le cours des succès ne devait point s'arrêter. Après la bataille de Morat, pendant un court séjour que René II fit à Strasbourg[5], un habitant de Bruyères, Varin Doron, vint le trouver. « Hé, duc, lui dit-il, tu es bien endormi. Si tu veux, je te ferai seigneur de Bruyères. L'église se trouve devant ma maison; tous les jours, le capitaine bourguignon et ses gens vont y entendre la messe. Donne-moi des gens; ils surprendront ces ennemis : puis le pays environnant se donnera à toi et tu pourras aller jusqu'à Vaudémont. » Le duc accepta cette proposition ; il réunit une troupe de 120 hommes et il en confia le commandement à un capitaine très résolu, Raoul Harnescher[6]. A minuit, Varin Doron fit entrer ces soldats dans sa demeure qui était située dans le

---

1. *Chronique de Lorraine*, p. 207.
2. *Id.*, *ibid.*
3. Sur eux, LEPAGE, *Commentaires*, p. 83, 26 et 93.
4. *Chronique de Lorraine*, p. 208.
5. René II, comme nous l'avons dit plus haut, p. 419, revint à Strasbourg après la bataille de Morat (fin juin et début de juillet).
6. La *Chronique* l'appelle Harnexaire. Sur lui, LEPAGE, *Commentaires*, p. 111.

voisinage des remparts. Puis, au lendemain matin, le capitaine et les Bourguignons furent faits prisonniers pendant l'office. Harnescher menaça de couper la tête au chef, s'il ne donnait l'ordre de rendre le château. Il fallut bien se résigner et la garnison bourguignonne se retira avec ses bagages. Les jours suivants, les habitants d'Arches, de Saint-Dié, de Remiremont reconnurent l'autorité de Harnescher[1]. Les Bourguignons étaient chassés des hautes vallées de la Meurthe et de la Moselle, et René II y était redevenu souverain. Plus tard, Varin Doron, qui avait rendu un si grand service à René II, demanda simplement pour lui et ses descendants une petite place de sergent ou d'appariteur au bailliage d'Arches[2]. La place fut en effet occupée aux XVIIe et XVIIIe siècles par plusieurs familles qui descendaient de Doron par les femmes : les Chevalier, les Mion, les Dubois[3]. On prétendit que les habitants du village voisin de Laveline assistèrent Doron en cette expédition et qu'en récompense ils furent tous anoblis par René II[4]. Qu'au XVIe et au XVIIe siècle les manants de Laveline aient eu titre de noblesse et que leurs filles aient même eu pouvoir de le transmettre, le fait est entièrement certain. Mais jusqu'à présent rien ne prouve que cette noblesse leur ait été conférée après les guerres contre les Bourguignons; ils pouvaient bien avoir reçu ces privilèges en d'autres circonstances[5].

Par la prise de Bruyères et des localités voisines, les Lorrains avaient remporté un grand avantage. Mais les places d'Épinal et de Mirecourt empêchaient encore la communication entre Bruyères et Vaudémont. Mirecourt ne tarda pas à leur être rendue. Sans cesse harcelée par Petit-Jean et ses compagnons, la garnison fit demander au sieur de Bièvres à Nancy la permission de se retirer à Épinal. Un messager nommé Hugo apporta, avec cette permission, l'ordre au commandant d'Épinal de recevoir les troupes de Mirecourt. On partit donc en grand secret de Mirecourt à minuit; et le matin à l'aube on fut devant les remparts d'Épinal. Mais ici se passa une scène lamentable. Malgré le commandant bourguignon, les habitants d'Épinal refusèrent d'ouvrir les portes à ces soldats : « Nous n'avons plus de vivres, disaient-ils, pour nous-mêmes; comment nourrirons-nous ces 400 nouvelles bouches? » Les quatre gouverneurs de la cité, Parisot Gérard, Henri La Valle, Nicolas de Toul et Claude Poiresson[6], crièrent du haut des remparts à ces

---

1. *Chronique de Lorraine*, pp. 209-212.

2. C'est NICOLAS REMI qui le premier donne ce détail, *Discours des choses advenues*, p. 54.

3. Cf. l'excellent article de H. LEPAGE, *Varin Doron de Bruyères et les gentilshommes de Laveline*, *M. S. A. L.*, 1877, pp. 417 et ss.

4. DOM CALMET, *Notice de la Lorraine*, t. I, p. 622.

5. De cette noblesse subsistent encore deux familles : celle de Rozières et celle de Voinesson. Les armes de ces familles sont « de gueules, à deux épées d'argent, emmanchées d'or, mises en sautoir, et un râteau, la tête en bas, mis en pal d'argent, liés d'un cordon d'or; au chef cousu d'azur, chargé d'une levrette d'argent, colletée d'or; pour cimier, une épée de l'écu ». Râteau, épée et levrette seraient l'emblème de la profession des habitants de Laveline, de leur exploit guerrier et de leur fidélité envers le duc. Voir l'article cité de LEPAGE.

6. Leurs noms en tête des comptes d'Épinal pour 1475 (n. st. 1476). Archives municipales CC. 19. (Ch. FERRY, *Inventaire historique des archives anciennes de la ville d'Épinal*, t. III, 1, p. 117.) A noter

soldats de s'en aller où ils voudraient. Ces malheureux, malgré tous les avertissements, se logèrent dans les faubourgs, les uns en celui de Rualménil, les autres, après avoir franchi la Moselle, en celui d'Ambrail. Mais, la nuit suivante, Raoul Harnescher, prévenu, arriva avec 1,400 hommes. Il fondit sur le faubourg d'Ambrail, tua un grand nombre de Bourguignons, fit encore davantage de prisonniers. Les Bourguignons couraient effarés çà et là, presque nus, se heurtant contre les remparts de la ville qui ne s'ouvraient point. Les survivants franchirent la Moselle, se joignirent à leurs compagnons qui, au faubourg de Rualménil, avaient échappé au danger; et tous ensemble allèrent grossir la garnison de Nancy. M. de Bièvres montra contre les habitants d'Épinal une grande colère [1].

Pourtant, les Lorrains éprouvèrent aussi, dans cette lutte de partisans, quelques échecs. Un jour, quelques-uns d'entre eux se trouvaient au village de Villacourt [2], appartenant à Henri de Neuchâtel. Les seigneurs de Bayon, Perrin et Evrard de Haraucourt, tout dévoués aux Bourguignons, et les habitants de Châtel accoururent pour les surprendre, et les poursuivirent jusqu'à l'abbaye de Belchamp [3]. Les fugitifs s'enfuirent dans la tour; on les enferma et on les contraignit à se rendre. Menés à Châtel, ils subirent, sans nul doute, de très mauvais traitements. Mais cet échec exaspéra la colère des Lorrains. Les garnisons de Vaudémont, de Mirecourt, les soldats qui se trouvaient à Ville-sur-Illon [4] sous le commandement du seigneur du lieu, Collignon de Ville, se réunirent et résolurent de s'emparer coûte que coûte de Bayon. Ils formèrent bientôt une armée de 1,500 hommes que dirigea le bâtard de Vaudémont, ayant sous ses ordres les plus vaillants des officiers: Jean de Bron, les deux frères Ferri et Henri de Tantonville, Gratien d'Aguerre, Pierre et Vautrin du Fay, Gérard d'Ayvillers et un capitaine gascon, nommé Fortune. N'ayant point d'artillerie, ils résolurent de prendre Bayon d'assaut; ils appliquèrent les échelles, montèrent avec courage et pénétrèrent dans la place. Fortune leur montrait le chemin. La ville fut ainsi prise; on y trouva de l'or et de l'argent et une grande quantité de blé. Perrin et Évrard d'Haraucourt furent menés prisonniers au château de Vaudémont [5]. Fiers de ce succès, les Lorrains résolurent de reprendre par les mêmes moyens Lunéville. L'armée grossissait en route. Tous les seigneurs du voisinage en qui battait un cœur lorrain, ceux même qui auparavant s'étaient déclarés pour la Bourgogne, se joignirent à la troupe; c'étaient Jean de Savigny, seigneur de

---

parmi les dépenses de cette année 1476 : « 100 florins d'or donnés à M. de Bièvres, gouverneur de Lorraine, pour trouver manière que n'eussions que ung petit de garnison icy. »

1. *Chronique de Lorraine*, p. 212-225. Cf. LAPREVOTE, *Notice historique sur la ville de Mirecourt*, *M. S. A. L.*, 1877, pp. 59-61.

2. Villacourt, Bayon, Lunéville.

3. Commune de Méhoncourt, Bayon. Cf. LEPAGE, *L'Abbaye de Belchamp*, *M. S. A. L.*, 1867, p. 262.

4. Dompaire, Mirecourt, Vosges.

5. *Chronique de Lorraine*, pp. 216-217. Cf. QUINTARD, *Bayon et ses seigneurs*, dans les *M. S. A. L.*, 1900, pp. 21 et ss.

Valfroicourt ; Guillaume de Thuillières, sieur de Hardémont ; Thiébaut de Jussy ; Guillaume du Châtelet, baron de Saint-Amand ; Balthasar d'Haussonville ; Jean de Choiseul, seigneur d'Aigremont ; Henri de Gironcourt [1]. C'était enfin Vautrin Wisse qui, à ce qu'il semble, venait de recouvrer sur Campo-Basso la place de Rosières-aux-Salines. L'armée montait à 4,000 hommes, lorsqu'elle arriva devant Lunéville. Sans hésitation, elle donna l'assaut sur les côtés sud et est de la forteresse, depuis la porte Saint-Georges ou Joly, à l'extrémité de la Grande-Rue actuelle, jusqu'à la porte de Chanteheu ou Saint-Jacques, dont l'emplacement est aujourd'hui occupé par le théâtre [2]. Mais les assiégés, commandés par Jean de Campo-Basso [3], étaient sur leurs gardes ; trois attaques successives furent repoussées et les Lorrains laissèrent plus de 200 morts dans les fossés. Ils conservèrent du moins la porte extérieure de Chanteheu avec les deux tours qui la flanquaient. Par suite, la garnison était très menacée, d'autant plus qu'accouraient devant Lunéville les seigneurs allemands du voisinage, comtes de Bitche, de Réchicourt et de Salm, et qu'on avait demandé de l'artillerie à Strasbourg [4]. En cette situation critique, Jean de Campo-Basso préféra négocier. Il demanda à avertir le commandant de Nancy de sa détresse, et s'engagea à capituler, si celui-ci ne pouvait lui donner du secours. Mais la garnison nancéienne était elle-même très affaiblie ; on avait envoyé avant Morat les meilleures troupes à Charles le Téméraire. Bièvres ne voulut pas se dégarnir davantage. Il ne restait plus qu'à rendre Lunéville. Les habitants de cette ville jurèrent volontiers de rester bons et loyaux sujets de René II [5]. Cette prise entraîna celle d'Einville et des petites places du voisinage. Sans tarder, toutes les troupes lorraines réunies se rendirent devant Nancy, et enfermèrent M. de Rubempré. Et pendant que commençait ce siège de Nancy, Épinal se rendait au duc de Lorraine.

Les Spinaliens étaient de plus en plus exaspérés contre les Bourguignons. Les vivres commencèrent à leur manquer ; aux quatre derniers marchés étaient venus très peu de paysans. Alors, en grand secret, les habitants envoyèrent un messager à René II. Que le duc vienne sous les murs de leur ville, et ils sont décidés à se rendre. René répondit à cet appel ; il rassembla une armée de 500 cavaliers et de 2,000 fantassins [6] et franchit les Vosges,

---

1. Sur tous ces personnages, nous renvoyons aux *Commentaires de la Chronique de Lorraine* de Lepage.

2. Voir les anciens plans de Lunéville.

3. Les Lorrains « mirent le siège devant une ville ou estoit le seigneur Jehan, fils du comte de Campo-Basso et sa compagnie ». (Molinet, *Chronique*, t. I, p. 205.) Tous les détails que Molinet donne sur cette ville paraissent se rapporter à Lunéville.

4. *Chronique de Lorraine*, pp. 216-220.

5. La *Chronique de Lorraine* place le siège de Lunéville le 14 août. C'est une erreur manifeste. Pour toutes les dates, en apparence si précises, la *Chronique de Lorraine* est défectueuse. En réalité, ces événements se placent en juillet, avant la prise d'Épinal, le 22 juillet. Le siège de Lunéville est mentionné à deux reprises dans les comptes d'Épinal de 1476 entre le jour de la Division des apôtres (15 juillet) et celui de la Sainte-Madeleine (22). (Ch. Ferry, *Inventaire*, t. III, p. 123.)

6. Les chiffres donnés par la *Chronique de Lorraine*, p. 224.

sans doute par le col de Saales. Il arriva le 20 juillet au soir à Saint-Dié, et, le lendemain, en qualité de voué, il promit par serment de conserver les droits et les privilèges du chapitre de cette ville. La charte fut souscrite par Gérard de Ligniville, bailli des Vosges, Geoffroi de Bassompierre, Achille de Beauvau, grand maître de l'hôtel, Jean de Baude, Antoine de Domjulien, Robert Malhortie, Jean Pélegrin, Thélod, chambellan, et un gentilhomme de Strasbourg que le duc amenait avec lui, Jean de Kageneck[1]. René continua ensuite sa route à marches forcées, passant par Rambervillers. Il rencontra bientôt le bâtard de Vaudémont qui avait quitté le siège de Nancy. Celui-ci venait de faire une importante capture. Il avait pris un messager de Charles le Téméraire, portant lettres du prince, qui annonçait sa prochaine venue avec 30,000 hommes. Le malheureux avait été noyé par les Lorrains dans la Moselle[2]. Cette missive décida le duc à se hâter. Il mit son armée en bonne ordonnance et s'approcha d'Épinal. Les gouverneurs et les habitants annoncèrent aussitôt leur intention de le recevoir et obligèrent les soldats bourguignons à traiter avec lui. Il leur promit vie sauve et permission de se retirer. Puis, à la grande joie de la population, il entra dans la cité le 22 juillet, jour de la Sainte-Madeleine, et la ville, en signe de réjouissance, lui offrit « une cowe de vin de Baine[3] ». Les Bourguignons du château reconnurent l'impossibilité de prolonger la résistance et demandèrent à capituler. On ne garda que quelques officiers pour répondre des dettes faites par les Bourguignons : les autres hommes furent laissés libres. Aussitôt, l'abondance revint dans la cité : le résal de blé tomba de 2 francs à 6 gros, et la valeur des autres vivres baissa en proportion. René laissa en garnison 400 Alsaciens, sous le commandement d'Adam Zorn, Gaspard Baumann et Jean de Kageneck. Le château fut confié à 30 Gascons sous les ordres de Menaut d'Aguerre. Ces dispositions prises, René réunit toute la bourgeoisie : « Demain du matin, dit-il, à l'ayde de Dieu, en Alemaignes me vols retorner vers mes amys; je suis certain que, par leur ayde, bientost auray Nancey[4]. » Et en effet le mardi 23 juillet, il se mit en route vers Remiremont[5]; le 25, à la deuxième heure du jour, il entra à Bâle et, sans prendre aucun repos, partit le même jour au soir pour Fribourg. Il allait à la diète, qui devait

---

1. HUGO, Vie de René II, ms. Bibl. de Nancy, n° 792 (88), p. 207; SOMMIER, *Histoire de l'église de Saint-Diez*, p. 231.

2. *Chronique de Lorraine*, p. 225. La lettre fut présentée le 28 juillet à la diète de Fribourg. Récit de cette diète dans l'édition de KNEBEL, *Basler Chroniken*, t. III, pp. 444 et ss. Le messager, pressé de questions, avait déclaré qu'en réalité Charles le Téméraire n'avait que 3,000 hommes.

3. Il s'agit de vin de Beaune en Bourgogne. (FERRY, *Inventaire*, t. III, 1, pp. 122-123.) Cette indication nous donne la vraie date de la prise d'Épinal, lundi 22 juillet. Cette date déjà avait été fixée par WITTE, *J. G. L. G.*, 1892, p. 263, d'après la correspondance de Jean de Kageneck aux archives de Strasbourg. La *Chronique lorraine* donne une date fausse : jeudi 8 septembre. En 1476, le 8 septembre, au demeurant, ne tombait pas un jeudi, mais un dimanche. Cette date fausse du 8 septembre est répétée dans tous les ouvrages modernes : encore récemment elle a été donnée par CHEVREUX, dans LOUIS, *Le Département des Vosges*, t. VI, p. 248.

4. *Chronique de Lorraine*, p. 228.

5. *Lettre de Jean de Kageneck*, WITTE, p. 263, n. 2. La *Chronique* le fait à tort retourner à Strasbourg.

s'ouvrir ce jour même, solliciter un secours qui lui permît de reprendre Nancy; déjà il avait envoyé en avant le comte Wecker de Bitche et Philippe de Linange[1].

Tandis que René prenait le chemin de Fribourg, le siège de Nancy se poursuivait. Les troupes qui étaient venues de Lunéville devant cette cité furent renforcées vers le 24 juillet par celles qui s'étaient emparées d'Épinal. Mais elles présentaient une singulière cohue, sans force ni consistance. Personne, ce semble, n'avait qualité pour diriger les opérations, et chaque détachement agissait à sa guise. Ces bandes de partisans n'étaient pas assez nombreuses pour enserrer toute la ville; on se borna donc à occuper quelques positions assez bien choisies. Walter de Thann se logea sur les bords de l'étang Saint-Jean, à l'endroit nommé le Virelay; Jean de Bron, qui pouvait dès lors prendre le titre de seigneur de Pierrefort[2], s'installa au moulin Saint-Thiébaut; le bâtard de Vaudémont, à son retour d'Épinal, Gratien d'Aguerre, Gérard d'Ayvillers, les Tantonville et les d'Aigremont prirent place à la Commanderie Saint-Jean, là où était campé pendant le précédent siège le duc de Bourgogne. L'abondance régnait dans le camp. Les Lorrains apportaient des vivres en quantité; d'Alsace arrivait un bon vin blanc qui se vendait à bas prix. La garnison bourguignonne, redoutant l'hostilité des habitants de Nancy, n'osait tenter une sortie générale et balayer ces troupes. Pourtant, il s'engagea par ci par là quelques petites escarmouches. Un jour, un capitaine alsacien, avec 40 hommes, quitta les retranchements et vint se mettre en embuscade près de l'hôpital Notre-Dame[3], dans notre rue des Dominicains. Les assiégés aperçurent le mouvement et, en voyant que cette bande était si peu nombreuse, ils sortirent par la porte Saint-Nicolas au nombre de 200 et foncèrent sur la troupe. Les Allemands se défendirent avec courage et ne tardèrent pas à succomber; il était impossible du camp de Saint-Jean de voir cet engagement et par suite nul ne songea à leur porter secours. Ils se firent hacher à peu près jusqu'au dernier, non sans porter à leurs adversaires de rudes coups. Les Bourguignons, de leur côté, montrèrent beaucoup de courage. L'un d'eux, nommé Isambert, fut cloué en quelque sorte sur son cheval par une pique qui lui perça les deux jambes et dont il fallut scier les deux extrémités, pour lui permettre de rentrer par la porte. A peine eut-il pénétré en ville que son cheval tomba raide mort devant la maison de Jean Pélegrin[4]. Malgré ce petit échec, les assiégeants paraissaient devoir l'emporter; Bièvres eut alors recours à une ruse de guerre. Un Bourguignon, nommé Humblot, se fit prendre par les Lorrains, et mystérieusement il leur annonça que Charles s'approchait à marches forcées, avec une

---

1. Tous ces détails dans KNEBEL, *Basler Chroniken*, t. III, p. 33.

2. Voir plus haut, p. 395, n. 8.

3. L'abbé MARCHAL croit à tort qu'il s'agit ici de l'hôpital Saint-Julien. Cet hôpital ne sera transféré hors des murs de la Ville-Vieille qu'à la fin du XVIe siècle.

4. Cette maison devait se trouver à l'entrée de notre Grande-Rue. Cf. *supra*, p. 333, n. 5.

armée de secours, que déjà il se trouvait à Neufchâteau. Les capitaines lorrains décidèrent alors de lever le siège et ils se retirèrent qui à Vaudémont, qui à Lunéville, à Rosières ou à Gondreville. Au moins prirent-ils soin de détruire leurs vivres. Un marchand, qui avait six chars de bon vin d'Alsace, défonça les tonneaux et répandit le précieux liquide plutôt que de le laisser aux Bourguignons. On reconnut bientôt que la nouvelle était fausse et Robert Malhortie, nommé gouverneur de Rosières, fit pendre le faux messager[1]. La levée du siège eut lieu dans la nuit du 10 au 11 août[2]; mais les Lorrains ne tardèrent pas à revenir. Un de leurs détachements fut même surpris par la garnison du côté Est entre les remparts et la Meurthe; il dut se replier et quelques-uns des hommes périrent dans la rivière devant les Grands-Moulins. Dès lors, au lieu d'entreprendre un siège en règle, ils s'établirent près de Laneuveville[3] et attendirent, pour entreprendre les opérations, l'arrivée de René II.

II

Le duc de Lorraine avait trouvé à Fribourg un accueil bienveillant, quoique réservé. La diète suisse déclara qu'elle ne ferait avec le duc Charles aucune paix séparée, à l'exclusion de son allié. Elle ne lui offrit pas tout de suite une armée, car savait-on où le duc de Bourgogne voulait se jeter avec les troupes qu'il réunissait à La Rivière[4] ? Mais au moins elle songeait à faire une diversion du côté de la Franche-Comté[5]. La Basse-Ligue fit une réponse à peu près analogue[6]. Quand René eut appris la levée du siège de Nancy, il quitta la Suisse en toute hâte. Le 12 août, il était à Bâle; le 14, il descendit

1. Tous ces détails empruntés à la *Chronique de Lorraine*, p. 220-223. Knebel a entendu parler de ce siège de Nancy, mais les renseignements qu'il nous donne à ce sujet nous paraissent erronés. Il affirme que ce siège fut entrepris par Wecker, comte de Bitche, ce qui est entièrement faux, puisque Wecker était alors à la diète de Fribourg. Les assiégés, continue-t-il, auraient offert à Wecker de capituler, à condition qu'on leur eût permis de se retirer sains et saufs : Wecker aurait refusé. Là-dessus, les Picards de la garnison auraient tenté de se sauver, mais auraient été refoulés derrière les remparts (*Basler Chroniken*, t. III, p. 40). Il est difficile de démêler ce qu'il y a de vrai et d'erroné en ce récit. Knebel ajoute, p. 44, que le siège fut levé subitement. « *Dux Burgundie fecit una noccium clamorem ac si cum multis millibus veniret: Viva Burgundi!* » Traduisez: « Une nuit, Bièvres fit faire un grand bruit comme si le duc de Bourgogne venait avec des milliers de soldats. » Ce dernier détail s'accorde assez bien avec ce que dit la *Chronique lorraine*.

2. D'après une lettre de Frédéric de Fleckenstein citée par Witte, *J. G. L. G.*, 1891, p. 273.

3. *Chronique de Lorraine*, p. 223.

4. La Rivière, canton et arrondissement de Pontarlier, Doubs. Sur le camp de La Rivière et sur les dispositions de Charles le Téméraire à ce moment, on consultera un article de M. le chanoine Suchet, *La fin de Charles le Téméraire* dans les *Mémoires de l'Académie de Besançon*, 1899, pp. 129 et ss. Le Téméraire resta à La Rivière du 12 juillet au 25 septembre 1476.

5. *Eidgenössische Abschiede*, t. II, p. 601-605. Voir surtout le paragraphe *m*.

6. Witte, *J. G. L. G.*, 1891, p. 266.

le Rhin jusqu'à Strasbourg[1]. A défaut d'une armée suisse, il réunit une troupe de volontaires à Bâle et à Strasbourg, et, avec un chiffre d'hommes assez considérable, il poursuivit son chemin. Il passa par Sarrebourg et, le 20 août, renouvela solennellement les privilèges accordés par le duc Jean II à cette petite cité qui toujours lui avait été fidèle. Ses bourgeois étaient exempts à jamais de toute taxe extraordinaire, et à la guerre ils devaient avoir avec leur bannière la place d'honneur près de sa personne. « Et à tout jamais ils devront avant tous les autres être fournis du vin de notre cave et des provisions de notre château en abondance[2]. » Puis il continua en toute hâte sa route et bientôt il se trouvait devant Nancy. Il avait mandé à toutes les garnisons voisines de se joindre à lui; il avait pris en passant les Lorrains établis à Laneuveville et, sans tarder, il recommença le siège de la cité. Il établit son quartier autour de la Commanderie de Saint-Jean; puis à minuit il décida d'examiner les approches de la place. En vain, on lui représenta les dangers d'une telle visite; il tint ferme. Le chef ne devait-il pas tout voir par lui-même ? Il fut conduit dans les anciennes tranchées des Bourguignons par l'auteur même de la *Chronique de Lorraine*. « Li duc la main sus son espaule luy mit, dedans les tranchiés ont entré tous sans faire bruit; de lieu en lieu ont tout advisé. » On admira son courage. Puis tout aussitôt, pendant la même nuit, on assigna à chacun sa place. Walther de Thann devait surveiller la courtine entre la porte Saint-Nicolas et la poterne Saint-Jean; Harnescher, le secteur entre cette poterne et la tour de Sar; Jean de Citain était campé plus loin et observait toute la région entre cette tour et la porte de la Craffe; enfin, Bernard de Hohenstein était préposé au côté est, derrière le palais ducal et le long de la Grande-Rue[3]. Les capitaines lorrains étaient soumis à ces chefs alsaciens ou suisses que René avait amenés avec lui et qui paraissaient plus aptes à conduire un siège régulier.

Lorsque le jour éclata, les Bourguignons purent voir que Nancy était entièrement investie. Jean de Rubempré s'apprêtait à se défendre énergiquement. Il fit une sortie du côté ouest, où se trouvait Harnescher. Il réussit à enlever deux serpentines. René supporta cette perte avec beaucoup de bonne humeur. « La ville, dit-il, sera bientôt à moi; il faudra y mettre tous mes canons; ceux-ci y auront été portés d'avance[4]. » Ce qui soutenait les Bourguignons, c'était l'espoir que bientôt une armée viendrait de Luxembourg les délivrer. L'armée se réunissait en effet; mais à sa tête était placé Campo-Basso.

---

1. Les dates très precises dans Knebel, *Basler Chroniken*, t. III, p. 41.

2. La charte de Sarrebourg citée dans Huguenin, *Histoire du duché de Lorraine et du siège de Nancy*, p. 158. Cf. von Hammerstein, *Ein reichsgerichtlicher Prozess über behauptete Reichsunmittelbarkeit der Stadt Sarrburg* qui publie la charte en allemand dans le *J. G. L. G.*, 1897, p. 272. Sur la fidélité des gens de Sarrebourg, cf. *supra*, p. 413, n. 2.

3. Ces détails dans la *Chronique de Lorraine*, 228-230. Sur Jean de Citain, Lepage, *Commentaires*, p. 279.

4. *Chronique de Lorraine*, p. 230.

Il nous faut revenir ici sur cet énigmatique personnage dont le crime décidera de la journée de Nancy. Nous avons vu que dès les premiers jours où il était entré au service du Téméraire en 1474, il avait fait offrir à Louis XI de trahir son nouveau maître. Après le siège de Neuss, il avait repris ses pratiques; il avait mis ses compagnies dans le comté de Marle et se déclarait prêt à livrer au roi de France les places qu'il tenait. Bien plus, il s'était proposé pour tuer ou faire prisonnier le Téméraire, qui souvent s'éloignait de son quartier avec un petit nombre de gens. Comme à ce moment se négociait la trêve de Soleuvre, Louis XI fit prévenir Charles de ces trahisons; mais celui-ci ne crut pas à la sincérité du roi « et en aima beaucoup mieux le comte[1] ». Campo-Basso put par suite poursuivre ses menées, et, peut-être, était-ce à cause de ses intelligences avec les Lorrains que le siège de Nancy par le duc de Bourgogne s'était prolongé si longtemps[2]. Charles s'aperçut-il de cette louche attitude? En tout cas, après le siège, des froissements se produisirent entre lui et son capitaine. Au début de janvier 1476, le Téméraire, au moment où il marchait contre les Suisses, réduisit à deux les quatre compagnies que Campo-Basso avait levées en Italie; et, celui-ci, encore que le commandement en eût été confié à ses deux fils, s'en montra très mécontent[3]. Il prétendait aussi que le duc lui devait de fortes sommes d'argent pour l'entretien de ses troupes[4]. Il demanda donc un congé, se rendit en Angleterre d'abord, puis fit un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle[5]. A son retour, au mois d'avril, il entra dans toutes sortes d'intrigues criminelles; s'arrêtant à la cour du duc de Bretagne, il s'éleva en termes très vifs contre Charles de Bourgogne, le traitant de cruel, d'inhumain, parlant de ses « folles obstinations[6] ». Campo-Basso était mûr pour la trahison, et, précisément alors, Louis XI entra en pourparlers secrets avec lui. Il promettait de l'appointer d'un bon office, pourvu qu'il « eut volonté d'être des siens et de se déclarer entièrement[7] ». L'Angevin était ainsi à moitié gagné à l'ennemi, lorsqu'à son retour, au mois d'août, il reçut de Charles l'ordre de marcher à la délivrance de Rubempré, enfermé dans Nancy. Il se réunit au seigneur du Fay, lieutenant en Luxembourg, rassembla une forte armée et se posta entre Thionville et Metz, au début de septembre[8]. Là, à la surprise générale, il demeura immobile. René II, parti du siège de Nancy, venait de reprendre Pont-à-Mousson par un heureux coup de main[9]; la vallée de la Moselle se

1. COMMINES, t. I, pp. 404-405, et t. II, pp. 54-55.
2. COMMINES l'affirme en termes formels, t. I, pp. 398-399.
3. MOLINET, *Chronique*, t. I, p. 177.
4. OLIVIER DE LA MARCHE, *Chronique*, t. III, p. 239.
5. MOLINET, *l. c.*
6. JEAN DE ROYE, t. II, p. 12. Ceci, d'après le récit du chroniqueur, doit se placer en avril 1476. Jean de Roye se trompe, du reste, en affirmant que Campo-Basso a assisté à la bataille de Grandson.
7. De Lyon, 5 juin 1476, à Dunois, *Lettres de Louis XI*, t. VI, p. 62.
8. MOLINET, t. I, p. 207.
9. WITTE, *J. G. L. G.*, 1891, p. 278.

trouvait ainsi barrée aux Bourguignons. Campo-Basso prétendait qu'une seule autre voie s'ouvrait pour arriver à Nancy, la grande route de Nomeny, dominée des deux côtés par des collines élevées. Mais Nomeny appartenait à l'évêque de Metz, et Campo-Basso, pris tout d'un coup de grands scrupules, entra en négociations avec le prélat, Georges de Bade, et ces négociations traînèrent en longueur[1]. Des renforts arrivaient des Pays-Bas[2], et, au passage, Campo-Basso les retenait. Il se bornait à faire parvenir aux Bourguignons de Nancy de belles promesses de secours; elles rendaient courage à la garnison anxieuse, « ainsi comme les anges réconfortent aucunes fois les âmes du purgatoire[3] ».

Un temps précieux s'écoula de la sorte, et les Lorrains assiégeaient la ville de plus en plus étroitement. Au début, une certaine licence régnait dans le camp. L'armée assiégeante était composée d'éléments très disparates. Les Alsaciens s'entendaient assez mal avec les Lorrains, et souvent ces frères devenaient frères ennemis et en venaient aux coups. Les chefs étaient divisés en deux groupes comme les soldats. Puis ces partisans lorrains, qui avaient enlevé successivement les places fortes du pays, étaient bien faits pour les coups de main et non pour les longs travaux d'un siège en règle. Ils s'ennuyèrent et cherchèrent à passer le temps en distractions frivoles. Ils jouèrent et donnèrent asile à des femmes de mauvaise vie[4]. Enfin René II voulait épargner ses sujets de Nancy. Il faisait la guerre aux Bourguignons, non aux Nancéiens. Devait-il changer sa capitale en un monceau de décombres? Il tirait sur les remparts et non sur les maisons. Il espérait que la garnison se rendrait, sans qu'il fût réduit à prendre des mesures extrêmes. Mais tout d'un coup il apprit, par une lettre venue de Strasbourg, qu'un danger le menaçait du côté du sud, que Charles le Téméraire arrivait de Bourgogne avec une formidable armée[5]. On refusa d'abord de croire à la nouvelle; lorsqu'elle fut évidente, on décida de ne plus garder aucun ménagement. Dans l'intervalle, du reste, René II avait reçu des renforts de Strasbourg et des autres villes de la Basse-Ligue. Louis XI promettait de lui faire parvenir de l'argent[6]. Et, devant le péril, les troupes assiégeantes devinrent plus sérieuses et observèrent la discipline.

Strasbourg avait envoyé à René II une puissante artillerie. Deux bombardes surtout, la *Struss* et le *Rummel*[7], firent merveille. Affûtées contre la

---

1. Molinet, *Chronique*, t. I, p. 207.

2. Philippe de Croy, comte de Chimay, Engelbert de Nassau et d'autres personnages avaient réuni environ 5.000 à 6.000 hommes d'infanterie. (Molinet.)

3. L'expression est de Molinet.

4. Witte, *J. G. L. G.*, 1891, p. 280, d'après la correspondance des capitaines alsaciens.

5. Jean de Kageneck montra à René incrédule la lettre de Strasbourg. (Witte, *l. l.*, p. 287.)

6. Jean Wisse, bailli d'Allemagne, était allé voir Louis XI au nom de René II à Tours. Il fut reçu par lui à sa table et obtint des promesses d'argent. Voir la lettre que Valentin de Neuenstein adressa à ce sujet à Bâle. (Knebel, *Basler Chroniken*, t. III, p. 59.)

7. Sur ces deux canons qui furent chantés en vers, voir Strobel, *Vaterländische Geschichte des*

courtine entre la porte Saint-Nicolas et la grande tour[1], elles tiraient jusqu'à vingt et un coups par jour[2]. La porte Saint-Nicolas fut abattue, « la muraille dilapidée fut rasée jusques aux terres[3] ». Le moment semblait venu de donner l'assaut.

Pendant que le canon faisait rage contre les remparts, la famine était grande dans l'intérieur de la ville. L'on mangea les chevaux, et Rubempré fit abattre son plus beau coursier pour en distribuer les morceaux à ses capitaines[4]. Mais les chevaux eux-mêmes étaient si amaigris qu'ils ne donnaient plus une nourriture bien réconfortante. On raconte à ce propos une anecdote à la fois touchante et comique. Un soldat picard, voyant avec peine dépérir son cheval, plaça sur lui un mannequin, javelot à la main, salade en tête, et le lâcha par la poterne derrière la cour dans le camp ennemi. Le cheval en liberté se mit aussitôt à brouter l'herbe qu'il trouvait sur son chemin. Quatre Allemands crièrent au mannequin : « Rends-toi ! » et lui coururent sus. Des Picards et des Anglais, de l'armée assiégée, espèrent prendre ces Allemands qui se dispersent, et descendent des remparts ; des assiégeants d'arriver au secours de leurs compatriotes ; d'autres Picards et Anglais d'abandonner la ville. Bref, à cause de ce mannequin, il y eut une mêlée générale. Les partisans de la Lorraine eurent pourtant le dessus. Ils poursuivirent les assiégés jusqu'aux remparts et ils les auraient suivis dans la ville, si tout d'un coup on n'eût levé le pont-levis. Quelques Bourguignons durent, pour rentrer à Nancy, traverser le fossé à la nage[5].

De jour en jour la situation de Jean de Rubempré devenait plus critique. Il n'avait pas seulement à se défendre contre l'ennemi du dehors, à procurer des vivres à sa garnison ; il devait se garder contre la population qui faisait

Elsasses, t. III, p. 321. D'un poème allemand imprimé à Strasbourg en 1477 et que nous citons plus loin, **Bibl. nationale**, Lb[21],37, nous détachons ces trois strophes

Wo Nansse das waz noch burgundsch
Ouch ettliche sloss darumbe ;
D'strusz von Stroszburg schosz nach wundsch ;
Die Hüser fallent umbe.

Dar innen do worent frömde gest,
Die werten sich gar sere ;
Uff rettung dettent sie des best,
An innen velet ir bere

Man schosz die thurn gar sufer ab ;
Die stadt ward uff gegeben ;
Su rittent hin mit cleiner Hab ;
Man liesz sie wol mitt leben.

(Ils arrivèrent en Lorraine) où Nancy était encore bourguignonne, ainsi que quelques châteaux du voisinage. La *Struss* de Strasbourg tirait à souhait, et les maisons étaient abattues. Il y avait dedans une garnison étrangère qui se défendit avec courage : ils firent de leur mieux pour être délivrés : et la mort frappa autour d'eux ; l'on abattit les tours à ras de sol ; la ville fut rendue : ils en sortirent avec peu de bien ; mais on leur laissa la vie sauve.

1. *Chronique de Lorraine*, p. 230.

2. Molinet, *Chronique*, t. I, p. 208.

3. Molinet, *Chronique*, t. I, p. 209.

4. *Chronique de Lorraine*, p. 232.

5. *Ibid.*, pp. 232-233

des vœux pour René. Il lui était impossible de tenter une sortie, parce que derrière lui les habitants se seraient révoltés. Les Nancéiens cachaient avec soin les provisions qu'ils avaient encore, et le gouverneur dut faire dans leurs logis et leurs caves de sévères perquisitions. Pour comble de malheur, les soldats se mutinèrent. La garnison était surtout composée d'Anglais qui firent tout leur devoir, tant que vécut leur chef John Colpin [1]. Mais quand celui-ci eut été emporté par un boulet, la rébellion se déclara ouvertement. Les Anglais signifièrent au commandant qu'ils traiteraient eux-mêmes avec René II, s'il n'engageait tout de suite les négociations; car ils n'avaient pas l'habitude de manger du cheval et du chien. Rubempré se jeta à leurs genoux; il les supplia de tenir huit jours encore, leur promettant la délivrance au bout de ce temps [2]. Ils devaient le faire pour l'amour du roi Édouard, leur maître, qui était son confrère, tous deux portant les insignes de la Toison d'or. Mais ils ne voulurent rien entendre, « quelque remontrance persuasive et génuflexion qu'il sût faire [3] ». Bièvres protesta alors qu'il était contraint par eux et ne cédait que devant la force. Il laissa ses capitaines engager les pourparlers sans s'en mêler. Le 5 octobre au matin [4], John Middleton, un Anglais, et Jean de Toullon, un Lorrain qui s'était déclaré pour le Téméraire, crièrent du haut du boulevard de la porte Saint-Nicolas qu'ils demandaient un sauf-conduit pour parler au duc. Le bâtard de Vaudémont, Jean de Bron et Gérard d'Ayvillers s'empressèrent de porter la nouvelle au duc René qui aussitôt ouvrit les négociations. Dans la nécessité où il allait se trouver, il accorda le 6 octobre les conditions les plus honorables. La garnison bourguignonne devait sortir de Nancy, vie et bagues sauves; les Lorrains qui désireraient demeurer dans la ville conserveraient tous leurs biens et tous leurs privilèges; ceux qui voudraient s'établir ailleurs le pourraient faire en gardant leurs possessions. Les femmes et les enfants de Philippe de Lenoncourt et de Henri de Haraucourt qui étaient morts pendant le siège en servant dans l'armée bourguignonne recevraient tous les biens de leurs maris et pères défunts. Les habitants de Chaligny, dont beaucoup s'étaient enfermés à Nancy — leur village avait appartenu au maréchal de Bourgogne — pourraient retourner dans leurs demeures sans être inquiétés. Amnistie générale fut accordée aux nobles qui avaient servi dans les rangs ennemis. Liberté fut laissée aux étrangers malades de demeurer à Nancy jusqu'à leur complète guérison [5].

Pendant les pourparlers on fit assaut de courtoisie. Le seigneur de Bièvres envoya à René un grand pâté de viande de cheval, l'avertissant que c'était la

---

1. COMMINES, éd. Mlle DUPONT, t. II, p. 42. OLIVIER DE LA MARCHE, éd. BEAUNE et D'ARBAUMONT, t. III, p. 238, le nomme Jehannin Collepin : « Et estoit mort nouvellement ung gentilhomme compaignon anglois, nommé Jehannin Collepin, et tant qu'il vesquit, il tint les Anglois ses compaignons en cette disscipline qu'ils n'eussent jamais rendu la ditte ville, ni tenu les termes qu'ils tindrent au dit messire Jean de Rubempré. »

2. *Chronique de Lorraine*, p. 232.

3. MOLINET, *Chronique*, t. I, p. 209, qui est pleinement d'accord avec la *Chronique de Lorraine*.

4. Lettre de Kageneck à Strasbourg, citee par WITTE, *J. G. L. G.*, 1891, p. 279.

5. Copie aux A. D., série B, 821, n° 68; DOM CALMET, t. III, Pr., p. 284.

seule nourriture qu'il avait mangée depuis quelque temps. Le duc de Lorraine lui adressa aussitôt à lui et à ses capitaines force pâtés de venaisons, chapons, viandes délicieuses, et du meilleur vin[1] !

Le dimanche 7 octobre au matin, la garnison bourguignonne sortit de la ville par la porte de la Craffe et prit la direction de Pont-à-Mousson. Mais au village de Saint-Dizier, les Allemands coururent sus aux premiers soldats qui se présentèrent et les détroussèrent. René en fut averti ; il vint lui-même à cheval se placer près de la porte pour réprimer tout désordre. Quand le vieux commandant de Rubempré se présenta, le jeune duc mit aussitôt pied à terre pour le saluer et lui dit : « Monsieur mon oncle, humblement vous remercye de ce que vous avez si courtoisement ma duchié gouverné[2]. » Le seigneur de Bièvres avait administré presque une année la Lorraine et il fut béni de la population pour sa douceur ; je ne connais point de plus bel éloge qu'on puisse faire d'un homme. Il a été regretté des Lorrains qui pourtant haïssaient l'autorité représentée par lui. Jean de Rubempré remercia vivement : « Monsieur le duc, ne me sachez point mauvais gré de cette guerre ; j'aurais mieux aimé que Monsieur de Bourgogne ne l'eût jamais commencée. »

III

Après le départ des Bourguignons, René II fit dans sa cité une entrée triomphale. Il fut reçu aux acclamations des habitants ; mais à la joie se mêlait une grande anxiété. On savait Charles le Téméraire en route ; on prévoyait que bientôt il fondrait sur la Lorraine avec des troupes fraîches. Les Lorrains n'eurent donc point le loisir de se reposer des fatigues du siège. On mit à la hâte Nancy en état de défense ; puis, le 9 octobre, René mena le gros de l'armée à Saint-Nicolas où il lui était plus facile de l'approvisionner[3]. Ce même jour, l'on apprit que Charles le Téméraire était à peine à quelques lieues ; il se trouvait avec une armée de 12,000 hommes à Neufchâteau[4] et allait faire sa jonction avec l'armée du Luxembourg, venue du Nord. Le duc René réunit le 10 octobre son conseil de guerre. Il lui proposa d'aller dans le comté

---

1. *Chronique de Lorraine*, p. 234.
2. *Ibid.*, p. 236.
3. *Ibid.*, p. 237.
4. *Id.*, *ibid.* Sur la force de l'armée, voir E. von Rodt, *Die Feldzüge Karls des Kühnen*, t. II, p. 348. Elle était surtout composée de Bourguignons.

de Vaudémont au-devant de l'ennemi[1]. Mais son avis ne prévalut pas. On préféra courir d'abord contre les troupes de Campo-Basso et on espérait les battre avant qu'elles eussent rejoint le Téméraire. On descendit par suite la vallée de la Moselle. Peut-être aussi espérait-on que Campo-Basso se déclarerait enfin pour les Lorrains. Il venait de voir Rubempré, le glorieux défenseur de Nancy. Celui-ci n'avait pu lui cacher que sa loyauté lui semblait suspecte. Quoi! avec une si belle armée il n'avait rien tenté pour délivrer Nancy[2]! Après cette entrevue, Bièvres se rendit à Thionville pour se reposer de ses fatigues; il pensait que son armée y toucherait la solde de quatre mois qui lui était due.

Il n'était que trop vrai que, depuis quelques jours déjà, Charles de Bourgogne foulait de nouveau le sol de la Lorraine. Il était entré dans le duché le 6 octobre, le jour même où Rubempré signait la capitulation de Nancy. Mais tout de suite une curieuse aventure lui devait montrer qu'il aurait bien plus difficilement raison du pays que l'année précédente. Il prit son chemin près de Bulgnéville, là même où le roi René avait jadis subi sa grande défaite. Le bâtard de Bulgnéville, qui commandait en cette place, vint trouver l'avant-garde bourguignonne, portant au bras la croix de Saint-André. Il engagea les ennemis à venir prendre possession de sa petite forteresse; on l'écouta et on lui donna un détachement de soldats. A peine ces troupes étaient-elles entrées qu'il fit fermer les portes et il garda les Bourguignons prisonniers[3]. Quand Charles le Téméraire sut la nouvelle, il entra en un grand courroux; mais, trop pressé de délivrer Nancy, il continua sa route, remettant sa vengeance à plus tard. Le 7 octobre, il arriva à Neufchâteau et s'y s'arrêta trois jours pour avoir des nouvelles précises (7-10 octobre[4]). Il y apprit la reddition de Nancy, et sa rage fut extrême. « Par saint Georges, cria-t-il, avant le jour des Rois je serai de nouveau maître du duché de Lorraine; j'en chasserai ce René et ses gens, ou bien tous nous y demeurerons morts[5]. » Désormais fixé, il poursuivit sa route vers le nord, pour tendre la main à Campo-Basso. Le 10 octobre, il campa aux champs; le 11[6], il arriva à Toul. Jadis, les habitants lui avaient fait une magnifique réception; cette fois-ci, ils se montrèrent plus réservés. Ils le supplièrent de ne pas loger dans la ville, et il dut se contenter de s'établir aux deux faubourgs Saint-Èvre et Saint-Mansuy et dans les villages voisins. Pourtant il reçut des gouverneurs vivres en abondance[7]. Dans la prairie de Toul vint le rejoindre Campo-Basso, qui avait marché sur la rive gauche de la Moselle, tandis que René

---

1. Witte, d'après les archives de Strasbourg, *J. G. L. G.*, 1891, p. 292.
2. Huguenin, *Histoire de la guerre de Lorraine*, p. 172.
3. *Chronique de Lorraine*, pp. 237-238.
4. *Itinéraire* dans Lenglet du Fresnoy, t. II, p. 220.
5. *Chronique de Lorraine*, p. 239. Le mot a été sans doute fait après coup, lorsqu'on savait que Charles était mort la veille du jour des Rois. L'auteur prétend à tort que le Téméraire ne sut qu'à Toul la nouvelle de la prise de Nancy.
6. *Itinéraire, ibid.*
7. *Chronique de Lorraine*, pp. 238-239.

campait sur la rive droite[1]. Ce n'était certes pas le moment de l'abandonner, alors que le succès de nouveau semblait le favoriser. Il amenait avec lui une armée nombreuse : outre ses propres troupes, celles que Philippe de Croy, comte de Chimay, venait de lever aux Pays-Bas. Le cœur de Charles fut de nouveau réjoui, et il chassa de son esprit les sombres visions de Grandson et de Morat.

Il lui fallait marcher sans retard contre René, abattre son armée et se rendre maître du cours de la Moselle, afin d'établir ses communications avec le Luxembourg au nord. Le 13 octobre, il se mit en route vers l'est et campa, le soir, à Jaillon[2]. Les Lorrains, qui n'avaient pu empêcher la jonction de Campo-Basso et du Téméraire, assiégeaient à ce moment le château de Condé où s'était maintenu un détachement bourguignon[3]; à la nouvelle de l'approche du duc, ils durent abandonner ce siège. Le 14, le Téméraire emporta le château de Dieulouard, nommé le vieux château de Brunehaut; la garnison lorraine s'estima heureuse de partir la vie sauve, « un blanc baston en mains[4] ». Les deux armées étaient maintenant séparées par la rivière : Charles à Marbache et Dieulouard, René II à Millery et Autreville. Elles s'envoyèrent des bordées de canons, et même quelques aventuriers bourguignons traversèrent la Moselle à gué et vinrent escarmoucher sur la rive droite[5]. Mais l'armée lorraine, ne se sentant plus en sûreté dans les régions basses qui avoisinent la rivière, se retira vers le nord pour prendre une forte position sur la montagne Sainte-Geneviève[6]. Cette retraite permit à Charles de franchir le 15 au matin la Moselle, à l'abri de son château de Condé et d'occuper le camp quitté la veille par René[7]. Cette tactique du Bourguignon était très habile ; il coupait René de sa capitale Nancy; par la vallée de Faulx il était en communication directe avec Nomeny d'où il pouvait tirer les vivres, grâce à la connivence de l'évêque de Metz, Georges de Bade; puis il tenait la route par où les provisions et les renforts arrivaient à l'armée lorraine. Et précisément un fort contingent d'Alsaciens venait d'arriver à Nancy. Il était conduit par le seigneur Guillaume de Ribaupierre qui avait remplacé, comme bailli du duc d'Autriche Sigismond, Oswald de Thierstein, tombé en disgrâce. Ribaupierre, plein de zèle, avait convoqué ses troupes à Kienzheim pour le 9 octobre[8], avait pénétré en Lorraine par le col du Bonhomme et venait d'arriver à Nancy, le 14. Ignorant la situation exacte de René et de

---

1. Molinet, *Chronique*, t. I, p. 211.

2. On lit dans l'*Itinéraire* : « Le 13, il campa au village de *Nouveau*. » Le nom a été sûrement estropié. Nous substituons à cette lecture Jaillon, sur la route de Toul à Dieulouard.

3. Le fait est mentionné par Molinet. Rien n'indique que Condé ait été pris par les Lorrains.

4. Molinet, *ibid.*, et *Itinéraires*.

5. Molinet, t. I, p. 212.

6. Molinet, *ibid.*

7. *Itinéraire.*

8. Karl Albrecht, *Rappolsteinisches Urkundenbuch*, t. V, p. 56. Le docteur Albrecht examine avec beaucoup de soin tous ces événements auxquels Guillaume de Ribaupierre a été mêlé. Nous ne pouvons pourtant pas nous rallier à toutes ses conclusions. Nous ne pensons pas que les troupes

Charles, croyant toujours le premier devant lui à Millery, il lui envoya, le 15, un premier convoi qu'accompagnaient 300 ou 400 fantassins[1] alsaciens. Ces hommes, croyant trouver devant eux René, tombèrent dans l'armée bourguignonne. Ils furent aussitôt environnés et ils auraient été tous massacrés, s'ils n'avaient pu s'appuyer contre un bois. Mais 180 restèrent sur le champ de bataille[2]. Il eût été si aisé à René de prévenir ces braves gens de sa retraite! Il eût été de même facile au seigneur de Ribaupierre de faire reconnaître la situation par quelques cavaliers envoyés en avant. Les précautions avaient été négligées, et ces soldats furent sacrifiés. Aussi, dès lors, le mécontentement fut grand parmi les Alsaciens. Ils crurent à une trahison et refusèrent les jours suivants de combattre. Le 16 octobre, Charles mit toute son armée en bataille et s'avança contre René. Celui-ci, voyant que les Alsaciens chancelaient, avait quitté la côte Sainte-Geneviève et était descendu sur Atton[3]. Charles occupa aussitôt la côte et dominait maintenant son adversaire. La forêt de Facq les séparait et les empêchait d'en venir aux mains; mais ils se voyaient et réciproquement on se tirait des coups de serpentine. « Et quant vint la nuit, chacun demeura logé en son quartier; et était noble et joyeux à ceux auxquels le débat ne touchait d'oyr toute la nuit les trompettes, ménétriers et clairons et de voir en l'air la clarté des feux d'un côté et d'autre[4]. » René comprit qu'à Atton il n'était point en sûreté; dans la nuit même, il leva son camp et vint se poster sur la montagne de Mousson au nord. Le 17, Charles s'empara d'Atton et tint toute la journée ses troupes en bataille, espérant que le combat aurait lieu ce jour-là. Mais les Allemands ne voulaient pas se battre : ils alléguaient que c'était le jour des Saints-Innocents et qu'on ne pouvait verser de sang en cette fête[5].

René vit que sa cause était perdue; à minuit, après avoir allumé ses feux pour tromper l'ennemi, il descendit du château de Mousson et entra à Pont-à-Mousson. Mais alors les Allemands de son armée se révoltèrent; ils brisè-

---

levées par Guillaume soient parties avant le délai fixé et aient déjà été à Nancy le 8 ou 9 octobre. Nous ne croyons pas davantage que Ribaupierre ait été placé à la tête de la garnison laissée le 9 octobre à Nancy. L'autorité de Huguenin, *Histoire de la guerre de Lorraine*, p. 179, ne suffit pas pour garantir ce fait.

1. Knebel, *Basler Chroniken*, t. III, p. 67, dit 400. Edlibach, *Chronick*, éd. Ustéri, p. 160, dit 300 ; la *Chronique de Lorraine*, le même chiffre. Dans l'*Itinéraire*, p. 220, il est question de « quatre à cinq cens Allemans menans vivres au duc René. » Les fantassins étaient surtout du Sundgau. Knebel dit : « *pedestres de Sunt-gaudia, Nigra silva et aliis oppidis Reni.* » Edlibach parle aussi de « *lantschaft uss dem Sunköv* ». La *Chronique de Lorraine* les appelle les *comteaux*. On a interprété : les gens du comté de Vaudémont; mais le sens est dans ce passage : « les gens du comté de Ferrette », comme le remarque très bien Albrecht, p. 63, lequel a réuni tous les textes sur cette journée.

2. Chiffre donné par Edlibach. Dans la *Chronique*, nous propósons cette correction : « de 300 à peine en y eut CXX de sauvés ».

3. René s'approcha de Pont-à-Mousson à la distance d'environ une lieue, dit Molinet. La *Chronique de Lorraine*, p. 241, affirme que son campement fut à Atton.

4. Molinet, *Chronique*. Les dates exactes dans l'*Itinéraire*.

5. *Itinéraire; Chronique de Lorraine;* Knebel. En réalité, la fête des Innocents tombe le 28 décembre; pourtant ici Knebel est entièrement d'accord avec la *Chronique :* Prima die (16 octobre) dicebant (les Strasbourgeois qui étaient dans le camp de René) quod venirent Frantzigenie eis in subsidium, illos expectare oporteret; alia die (17 octobre) dicebant : Hodie est festum Innocentum, ergo hodie difficile erit pugnare.

rent les boutiques et commencèrent à piller. Leurs capitaines, Jean de Kageneck, Walter de Thann et même Guillaume de Ribaupierre qui avait rejoint l'armée[1], furent incapables de les contenir. Ils répétèrent qu'ils étaient trahis, qu'on les voulait livrer aux Bourguignons. Quand le jour parut (18 octobre), ils se débandèrent et sortirent en désordre par la porte de Maidières. René, par son sang-froid, réussit à arrêter quelques fuyards. « Messeigneurs, pour Dieu, mettez-vous en bataille ; que nous ne soyons perdus misérablement ; vous voyez à un trait d'arbalète nos ennemis ; s'ils savaient ce qui se passe, ils nous feraient grand deshonneur. Je veux vivre et mourir avec vous ; je vous promets, foi de prince, de vous si bien contenter que de moi vous vous louerez[2]. » Quelques Suisses et les Lorrains obéirent ; on attela les chevaux à l'artillerie et on réussit à emmener quelques pièces. Il était grand temps. A ce moment, Charles le Téméraire occupa le château de Mousson et entra à Pont-à-Mousson dont le pont n'avait pas été coupé ; il vint prendre son quartier général à l'église Saint-Antoine[3]. Quant à René, il chercha avec les débris de ses troupes à gagner Nancy. La rive droite étant occupée par les ennemis, il dut prendre par la rive gauche. Il arriva ainsi à travers la forêt de Haye à Liverdun, qui appartenait à l'évêque de Toul. La Moselle enserre de trois côtés l'escarpement sur lequel la petite ville est perchée ; il s'agissait de franchir la rivière : il n'y avait point encore de pont, et elle n'était guéable qu'à la cavalerie. Chaque cavalier fit plusieurs fois le chemin, portant les fantassins en croupe ; René II fit pour sa part traverser la rivière à 30 hommes[4]. Naturellement, l'on dut abandonner à Liverdun toute l'artillerie. Et ainsi, le duc de Lorraine, son armée étant à peu près dispersée, revint à Saint-Nicolas qu'il avait abandonnée neuf jours auparavant, encore plein de confiance. Un autre malheur l'y attendait. Le soir, le feu prit à son écurie et six de ses meilleurs chevaux furent brûlés[5]. En présence de la déroute de son armée, que lui restait-il à faire ? C'est ce que devait décider le conseil de guerre qui se réunit le samedi 19 octobre. A ce conseil, les chefs alsaciens, Jean de Kageneck, Walther de Thann, Philippe Wetzel, se déclarèrent prêts à tenir encore pendant quelque temps[6]. Mais les Lorrains jugèrent toute résistance en rase campagne inutile. Que René aille chez ses alliés d'Alsace et de Suisse, qu'il réunisse

1. ALBRECHT croit que Guillaume était resté à Nancy et ne se trouvait pas à Pont-à-Mousson dans la nuit du 17 au 18 octobre. Pourtant, la présence de Guillaume est signalée par KNEBEL qui nous dit : *Alii dicebant quod dominus Willelmus de Rapolzstein seduxerit Suntgaudienses et eos qui de dominio ducis Austriæ erant.* PIERRE DE BLARRU (éd. SCHÜTZ, t. II, p. 198) attribue aussi une part de responsabilité à Guillaume dans les événements de Pont-à-Mousson. En parlant de la bataille de Nancy, il dit :

Quærit et hunc armis suspectam abstergere noctem,
Qua ferus irrupit motis Burgundio castris
Cæsaris ad pontem, cui nunc est Monsio nomen.

2. *Chronique de Lorraine,* p. 243.

3. *Itinéraire.*

4. *Chronique de Lorraine,* pp. 244-245.

5. *Ibid.,* p. 245.

6. WITTE, *J. G. L. G.,* 1892, p. 80.

une armée fraîche pour tomber sur les Bourguignons; en attendant, ses soldats tiendront les places fortes et les maintiendront sous l'obéissance du duc de Lorraine.

Le duc se rendit à cet avis, qui était en somme le plus sage. Il fit venir à Saint-Nicolas les représentants de la bourgeoisie de Nancy, leur demanda s'ils avaient des vivres pour deux mois et, sur leur réponse affirmative, il les engagea à faire tout leur devoir. Il leur jura qu'au bout de deux mois il reviendrait avec l'armée de secours. Eux, de leur côté, promirent au nom de la population de tout souffrir pendant ce temps plutôt que de se rendre[1]. Ce serment reçu, René II licencia les Alsaciens qui voulaient rentrer dans leurs foyers. La plupart revinrent à Strasbourg ou en Haute-Alsace. Jean de Kageneck lui-même abandonna la partie[2]. Guillaume de Ribeaupierre repassa les Vosges[3]. Seuls, quelques cavaliers de la Basse-Ligue restèrent en garnison à Lunéville, Rosières et Dieuze[4]. René II ramena en personne les Suisses. Mais, arrivés à Raon, ils se révoltèrent et réclamèrent les 300 florins qui leur étaient dus pour leur solde. Ils fermèrent même les portes de la ville et menaçèrent de tenir le duc prisonnier jusqu'à ce qu'ils fussent payés. A ce moment un citoyen, Jean Cachet, lui fit l'avance de 270 florins d'or, et plusieurs dames de la ville, entraînées par un généreux mouvement, mirent leurs bijoux en gage pour compléter la somme[5]. La famille de Jean Cachet fut anoblie pour ce fait : c'est celle-là même qui fournira à la Lorraine plusieurs générations de médecins illustres. René II voyait, par cet exemple, qu'il pouvait compter sur le dévouement de ses sujets. Sûrement ils résisteront le plus longtemps possible et n'auront pas de plus cher désir que de le voir revenir avec l'armée de secours.

---

1. *Chronique de Lorraine*, p. 245.

2. Il partit de Dieuze le 25 octobre. (Witte, *J. G. L. G.*, 1892, p. 81.)

3. Albrecht, *Rappolsteinisches Urkundenbuch*, t. V, p. 112, prouve que Guillaume était du côté est des Vosges le 9 novembre.

4. Il sera question plus loin de ces forteresses et des Alsaciens qui les gardèrent.

5. Lepage, *Commentaires*, pp. 63-64.

CHAPITRE XV

Nancy assiégée pour la seconde fois par Charles le Téméraire (22 octobre 1476-4 janvier 1477)

§ Ier. *Conseil tenu par Charles le Téméraire à Pont-à-Mousson. — Investissement de la ville. — Le campement du duc de Bourgogne. — Situation fâcheuse où il se trouve. — Convois enlevés; détachements surpris par les Lorrains. — Tentative inutile de Charles sur Rosières. — Massacre des Bourguignons à Saint-Nicolas. — Les Lorrains veulent reprendre Amance. — Combats autour d'Épinal et de Mirecourt. — La route du nord coupée au Téméraire. — Misères au camp bourguignon. — Le roi de Portugal Alphonse V dans le camp de Nancy.*

§ II. *Détresse dans Nancy. — Le froid. — Suffren de Baschi pris par les Bourguignons. — Sa mort tragique. — Représailles des Lorrains. — Moment d'hésitation de Suffren de Baschi. — Famine dans Nancy. — Inquiétude générale. — Le Gascon Pied-de-Fer va trouver René II et rentre à Nancy. — Trahison du capitaine Fortune. — Dévouement du drapier Thierry, de Mirecourt. — Les exploits de l'artilleur Michel Gloris. — Jean Huin de La Neuvelotte apporte des nouvelles. — Désespoir des habitants. — La délivrance. — Procession dans la ville, au moment de la bataille.*

§ III. *René II chez les Suisses. — Diète de Bâle (novembre 1476). — René II devant les conseils de Berne et de Zurich. — Hésitations des autres cantons. — La diète de Lucerne (23 novembre). — La Suisse refuse d'intervenir comme nation. — Elle permet à René II de lever dans chaque canton des mercenaires. — Contingents des divers cantons; leurs capitaines. — Accident sur le Rhin à Bâle. — Départ de Bâle. — L'astrologue Pierre Patot. — Marche à travers l'Alsace. — René II à Raon et à Hadonviller. — Les troupes alsaciennes. — Les garnisons lorraines fidèles se joignent à René II. — La veille de la bataille.*

I

La garnison que René II laissait dans Nancy se composait de 2,000 hommes environ; elle était moins nombreuse que celle qui avait supporté le premier siège. A sa tête furent placés les hommes résolus qui les premiers en Lorraine s'étaient soulevés contre la domination bourguignonne: les deux frères Menaut et Gratien d'Aguerre, Jean de Bron, c'est-à-dire Petit-Jean de Vaudémont, Pierre Coterole[1], les enfants d'Aigremont, Vautrin du Fay[2]. Le capitaine Fortune et Pied-de-Fer commandaient les Gascons; Jean de

1. Nous n'avons pas de renseignement plus précis sur ce personnage.
2. Ce sont ceux que nomme l'auteur de la *Chronique de Lorraine*.

Reinach[1], les Alsaciens. Selon toute apparence, il n'y avait point dans la ville de troupes suisses. Le commandement général était confié, ce semble, à Menaut d'Aguerre. Toutes ces troupes, comptant sur la parole de René II, étaient résolues à se bien défendre.

La tâche était difficile; qu'on n'oublie pas que Nancy venait déjà de subir deux ou trois sièges, que le canon avait battu ses murs, que quelques-unes de ses courtines étaient entamées. A peine les Lorrains eurent-ils le temps de réparer les brèches qu'ils venaient de faire. Puis, dans les quelques jours qui séparèrent la prise de la ville par René et la nouvelle apparition de Charles, il avait été difficile d'approvisionner la cité. On y jeta quelques sacs de grains, quelques bêtes de boucherie; mais ces vivres étaient insuffisants; dès le premier jour, il était évident que la ville ne tarderait pas à être affamée. La garnison s'apprêta à souffrir; toute la question était de savoir si René II viendrait à temps.

Le jour même où René II consultait son conseil de guerre à Saint-Nicolas, Charles le Téméraire réunissait le sien à Pont-à-Mousson (19 octobre). Il venait de remporter un avantage éclatant. L'armée de René était dispersée. Ces Suisses et ces Alsaciens qui l'avaient vaincu à deux reprises s'étaient enfuis sans livrer bataille. Son maître d'hôtel, Olivier de la Marche, s'était lancé avec 100 hommes d'armes et 100 archers à la poursuite des fugitifs à travers la région de la Haye. Il en avait tué un grand nombre et pris quelques engins. Malgré ce succès, les vieux capitaines invitèrent le duc de Bourgogne à se montrer prudent. Ils furent d'avis qu'il se retirât à Thionville ou à Luxembourg, pour laisser respirer ses troupes. Seuls quelques soldats, sous le commandement du comte de Chimay et de Campo-Basso, se tiendraient près de Nancy, pour empêcher les vivres d'y entrer. On tâcherait de réduire la ville par la famine; on n'en pousserait le siège qu'à une saison plus propice, au prochain printemps. Mais cet avis, en apparence timoré, n'était pas fait pour plaire au Téméraire. Il était venu pour délivrer Nancy assiégée par les Lorrains; il avait trouvé la place rendue. Il résolut de la reprendre coûte que coûte, malgré la saison, malgré les plus sages conseils, avant qu'elle eût bouché ses brèches et achevé ses approvisionnements. « Ce fut, écrit Jean Molinet, la totale perdition de son corps et de son honneur[2] »; et nous pouvons rapprocher de cette parole la phrase bien connue de Commines: « Dieu prépare tels vouloirs extraordinaires aux princes, quand il lui plaît muer leur fortune[3]. »

Le Téméraire se décida donc à faire en personne le siège de la ville, et, le même soir, il revint en arrière camper à Condé. Il tourna ensuite autour de la place comme en 1475, assit le 20 octobre son camp au village d'Essey, le 21 à Laneuveville. Le jour suivant, il se rapprocha de Nancy et l'investissement

1. WITTE, *J. G. L. G.*, 1892, p. 80.
2. *Chronique*, t. I, p. 215.
3. Éd. de Mlle DUPONT, t. II, p. 46.

commença[1]. Les Bourguignons campèrent dans les retranchements qu'ils avaient élevés lors du premier siège et qui avaient déjà servi aux Lorrains pour le second; le duc Charles planta de nouveau sa tente près de la Commanderie Saint-Jean. Il se fit construire une maison de bois, « richement armoyée de ses blasons »[2]. Et aussitôt son artillerie se mit à tonner. Il avait affûté une grosse bombarde contre la porte de la Craffe; une autre tirait sans cesse sur la maison d'un bourgeois de Nancy, Jean Claude, maison qui sans doute se trouvait près de la Grande-Tour et de la poterne Saint-Jean[3]. Les assiégés répondaient énergiquement. Un jour que Charles le Téméraire lavait ses mains avant de prendre son repas, un coup de serpentine tua son valet de chambre à côté de lui et blessa un chevalier à la joue; certainement si le duc avait été à table, il eût été en danger de mort[4]. Le Téméraire n'avait pas seulement à redouter le feu de la place; il était exposé à des périls plus graves. Quand, pour la première fois, il assiégea Nancy, il avait conquis toute la Lorraine. La capitale était entièrement isolée. Cette fois-ci, Charles commit une grosse faute. Il s'était borné à s'assurer du cours de la Moselle du côté nord et, au début, il obtint par cette voie, de l'évêque de Metz, des vivres en abondance; mais sur les autres côtés des garnisons lorraines occupaient les places fortes, et il était entouré d'ennemis. Des soldats énergiques, résolus, avaient été laissés en arrière par René, à Épinal Vautrin Wisse, à Vaudémont Vautrin de Nettancourt, Pierre du Fay et Collignon de Ville, à Mirecourt Henri et Ferri de Tantonville; plus loin, Guillaume de Thuillières, Jean d'Haussonville et Harnescher commandaient à Arches, Saint-Dié, Bruyères et Remiremont; et, plus près, Bernard de Hohenstein gardait Lunéville, Robert Malhortie Rosières et le bâtard de Vaudémont Gondreville[5]. Tous ces partisans se mettaient sans cesse en campagne pour arrêter les convois du duc de Bourgogne, et ils finirent par lui couper les vivres : ils arrêtaient et égorgeaient les Bourguignons qui s'éloignaient du camp; ils faisaient des expéditions nocturnes jusqu'au camp même. Au début du siège, les habitants de Rambervillers, qui dépendaient de l'évêché de Metz, envoyèrent huit chariots de vivres, des souliers, des habillements. Robert Malhortie s'embusqua sur la route et enleva le convoi à Ferrières[6]. La nuit de la Toussaint[7], à 10 heures du soir, le bâtard de Vaudémont quittait Gondreville avec sa garnison qui comptait environ 300 hommes. A travers la forêt de Haye, ces partisans arrivèrent jusqu'à Laxou où était dispersé un détachement bourguignon. Ils surprirent à 2 heures du matin tous ceux qui étaient logés au bas du village,

1. *Itinéraire* dans Lenglet du Fresnoy, t. II, p. 221.
2. Molinet, *Chronique*, t. I, p. 215.
3. *Chronique de Lorraine*, p. 246.
4. Molinet, t. I, p. 215.
5. *Chronique de Lorraine*, pp. 245-246.
6. *Id.*, p. 247. Ferrières, Saint-Nicolas, Nancy.
7. La date est donnée par la *Chronique*. Y a-t-il erreur et cette expédition doit-elle se confondre avec celle du 2 décembre dont nous parlerons plus bas ?

dans la rue de la Fontaine [1], et les massacrèrent; l'opération fut moins bien conduite dans le haut du bourg. Les Bourguignons purent se réfugier dans l'église de Saint-Genès, située à l'emplacement même de l'église actuelle, et là ils sonnèrent la cloche d'alarme. Tout le camp bourguignon fut bientôt sur pied, et le bâtard de Vaudémont dut se retirer, non sans emmener trente chevaux et de riches bagages. Cette nuit on ne dormit guère à Nancy; on croyait que l'armée de délivrance arrivait, et pourtant depuis dix jours seulement la ville était assiégée. Il lui restait encore bien des maux à subir.

Un autre jour, 300 Bourguignons venaient de Franche-Comté pour renforcer l'armée assiégeante. Ils prirent leur gîte à Tonnoy [2], entre Bayon, Neuviller et Richardménil qui étaient retournés au parti de Charles le Téméraire. Malhortie, le commandant de Rosières, fut prévenu et surprit à minuit les soldats endormis. Presque tout le détachement fut tué; 120 chevaux furent pris [3]. Quelques hommes seulement, enfermés au château, réussirent à s'échapper le lendemain et portèrent la nouvelle au Téméraire. Celui-ci jura de se venger. Le 25 novembre, il quitta brusquement son camp de Nancy pendant la nuit avec 700 hommes et apparut sur les hauteurs environnant Rosières, à l'endroit nommé la Justice. Il pensait prendre la petite ville par surprise. Mais il trouva la garnison sur ses gardes, les fossés profonds et remplis d'eau. Robert Malhortie osa même tenter une sortie et lui tua 200 hommes [4]. Le Téméraire dut revenir au camp de Nancy, plus furieux qu'il n'était parti. Ce fut sans enthousiasme qu'il célébra, le 30 novembre, la fête de la Saint-André et l'anniversaire de son entrée à Nancy lors de la première conquête de la Lorraine, bien qu'il ordonnât ce jour « un plat de cru pour les chevaliers de l'ordre de la Toison [5] ».

Les partisans lorrains devaient encore causer au Téméraire bien des tracas. Le lundi 2 décembre [6], Robert Malhortie résolut de surprendre les Bour-

---

1. Ce nom de rue se trouve déjà dans la *Chronique de Lorraine.*

2. Tonnoy, canton de Saint-Nicolas.

3. *Chronique de Lorraine,* p. 248.

4. Suite de la *Chronique* de Kœnigshofen, éd. Schilter, p. 379 : « Le lundi avant la Saint-André, environ 700 Bourguignons partirent de Nancy, se glissèrent pendant la nuit jusqu'à Rosières et voulurent s'en emparer. Ceux qui étaient dans la ville se tinrent sur leurs gardes et tuèrent environ 200 Bourguignons. Les autres retournèrent au camp. » D'autre part, la *Chronique de Lorraine* raconte une expédition de Charles sur cette cité. Quoiqu'elle place cet événement après le massacre des Bourguignons à Saint-Nicolas, nous croyons que ce fait est identique à celui que raconte le continuateur de Kœnigshofen, et nous combinons les deux récits.

5. *Itinéraire* dans Lenglet du Fresnoy, t. II, p. 221.

6. Que l'expédition ait eu lieu un lundi, c'est ce que disent tous les textes. Mais il y a doute sur le quantième. Un Bâlois, Ulrich Mellinger, qui écrit de Baccarat au chapelain Paul Kubler, place cet événement le lundi avant la Saint-Nicolas (2 décembre). (Knebel, *Basler Chroniken,* t. III, p. 83.) La même date dans le continuateur de Kœnigshofen, éd. Schilter, p. 379 (*uff Montag vor sant Niclaus tag*). Knebel raconte le même fait à la date du 2 décembre (t. III, p. 81); qu'on ne conclue pas de ses paroles qu'il ait été présent à l'expédition. Guillaume de Ribaupierre fait allusion au même combat dans une lettre du 8 décembre adressée au Conseil de Bâle. (Albrecht, *Rappolsteinisches Urkundenbuch,* t. V, p. 71.) — Mais, d'autre part, Knebel cite les mêmes événements à la date du lundi 9 décembre (t. III, p. 77). Le fait peut s'expliquer par une confusion. Ce jour-là, Knebel reçut la lettre du vicaire Jean Guldin lui annonçant ces faits (t. III, p. 80). Voici qui est plus grave. A la diète de Lucerne, du 16 décembre, arriva cette nouvelle : « *dass auf nächstvergangener Montag vor St. Lucientag* (soit le 9 décembre) *Herr Hemmann von Reinach, Ritter, und Hans von*

guignons qui se trouvaient à Saint-Nicolas-de-Port. Là, en effet, les assiégeants envoyaient leurs malades; là s'étaient retirés un grand nombre de soldats, fuyant les ennuis du siège et la rigueur de la température. Beaucoup de chevaux aussi avaient été mis à l'abri du froid dans les écuries du bourg. Malhortie prit avec lui les garnisons de Lunéville, de Dieuze et de Baccarat, en tout 250 cavaliers et 800 fantassins[1] et arriva en grand secret à Saint-Nicolas. Il surprit les Bourguignons dans leur sommeil et les égorgea. Ceux qui se sauvaient furent rejoints et jetés dans la Meurthe. Quelques-uns de ces malheureux se réfugièrent dans l'église et essayèrent de se défendre; l'église fut envahie à son tour. Les Bourguignons eurent beau monter sur le grand autel, tenir de leurs mains la statue de saint Nicolas; on les immola sans pitié. Près de 300 périrent[2]. Dans les écuries, on s'empara d'environ 800 chevaux[3]. Charles accourut au tumulte et fut assez heureux pour délivrer quelques-uns des siens, entre autres son frère, le bâtard de Bourgogne. Cependant les Nancéiens s'étaient aperçus de ce départ subit; ils firent une sortie où se distinguèrent Jean de Reinach et Jean de Hohenfürst[4]; ils brûlèrent les tentes ennemies, s'emparèrent de quelques canons qu'ils durent jeter dans les fossés, parce qu'ils ne purent les passer par la porte trop étroite de la ville, et surtout ils se procurèrent quelques vivres, qui leur permirent de prolonger la résistance. Cette même nuit, le bâtard de Vaudémont tomba de nouveau de Gondreville sur le camp du Téméraire et causa à l'ennemi beaucoup de dommages. Malheureusement, ces trois expéditions n'avaient pas été combinées ensemble; sans quoi, le Bourguignon eût couru un grand danger[5]. Il se décida

Hohenfürst, des Herzogs von Lothringen Diener mit 300 Pferden und umb die neunte Stunde auch mit 400 Fuszknechten zu St. Niklaus-du-Port in Lothringen unsere Feinde, die Burgunder, überfallen, 900 Pferde gewonnen und vierhalbhundert Feinden erschlagen haben, und, wenn sie stärker gewesen wären, so hätten sie für mehr als 200,000 Gulden werthe Gefangene und grosses Gut abgeführt, dass sie haben zurük lassen müssen; auch seien 200 Feinde ertrunken. (*Eidgenössische Abschiede*, t. II, p. 635.) La même date, 9 décembre, est donnée dans des lettres datées de Bâle et de Strasbourg. — Il ne semble pas qu'il puisse s'agir de deux événements différents, car les détails des deux expéditions se ressembleraient trop. Nous croyons qu'il y a dans ces derniers témoignages une erreur. L'on savait que l'expédition avait eu lieu un lundi; on a fixé *approximativement* la date de ce lundi. — La chronique d'Erhart Tusch raconte cet épisode en détail. Cf. *infra*.

1. Les chiffres empruntés à la lettre citée de Mellinger. Knebel, p. 81, indique 300 cavaliers et 400 fantassins.

2. *Id., ibid.* Le continuateur de Kœnigshofen dit 800 et il parle de 200 noyés. Knebel, p. 77, dit 400 morts et 400 prisonniers.

3. Les chiffres varient. Nous suivons Mellinger dans sa lettre; Knebel parle de 916; le continuateur de Kœnigshofen, 900; la *Chronique de Lorraine* dit 1,800; une lettre écrite à Guillaume, sire de Ribeaupierre, citée par Witte, *J. G. L. G.*, 1892, p. 99, donne 1,500.

4. Voir la relation à la diète de Lucerne citée plus haut; voir aussi Knebel, p. 77. Il y a évidemment une confusion dans ce texte entre ce qui s'est passé à Saint-Nicolas et ce qui s'est passé sous les murs mêmes de Nancy. — Plus tard, René nommera Jean de Hohenfürst châtelain d'Arches, « ayant regars aux grans, fructueulx, laborieulx et aggreables services qu'il nous a faits durant la guerre qu'avons eue à l'encontre du feu duc de Bourgoigne, à qui Dieu pardoint! » (*Catalogue d'autographes de Madame veuve Charavay*, novembre 1892; communication de M. Léon Germain.)

5. Les trois expéditions mentionnées par Knebel, p. 81 : « *Illa tria una hora eodemque die facta sunt improvise, et dicitur quod, si de parte nostra fuissent 1000 equites et 2000 pedites, res tunc fuisset expedita.* » Les erreurs de date dans la *Chronique de Lorraine* sont telles qu'on peut se demander si l'expédition des gens de Vaudémont du 1er novembre dont il a été question plus haut ne se doit pas confondre avec cette expédition du 2 décembre.

dès lors à pousser très activement le siège de la ville. Par saint Georges, avant que l'année eût fini son cours, il fallait que Nancy fût prise !

Vers ce moment aussi, un complot se forma pour livrer aux Lorrains la place d'Amance avec son château fort. Trois citoyens courageux, Jean Harenat, Richard, fils de Jean du Châtel, et Regnault le Maréchal, avaient décidé d'introduire, de nuit, dans la ville quelques capitaines de René II. Regnault alla au-devant d'eux pour leur servir de guide ; mais il ne trouva pas au rendez-vous ses deux conjurés. La tentative avait été découverte, et les deux malheureux restés sous Amance furent exécutés, leurs biens vendus. René II accorda plus tard aux veuves de Jean Harenat et de Richard du Châtel exemption de toute taille et subvention ; il donna mêmes privilèges à Regnault le Maréchal qui avait « tout perdu, fors son corps[1] ». Les lettres patentes du duc nous apprennent l'histoire de ces dévouements.

Et pendant qu'autour de Nancy avaient lieu ces exploits, partout sur le sol lorrain les garnisons s'efforçaient d'arrêter les Bourguignons et de leur faire dommage. Tous les épisodes de cette lutte ne sont pas connus ; mais l'histoire nous a conservé au moins le souvenir de quelques-uns. La garnison d'Épinal, commandée par Vautrin Wisse, se distinguait entre toutes. Un jour Wisse apprit que deux capitaines du Téméraire, de La Rivière et de Conches, s'étaient arrêtés à une certaine distance d'Épinal, à Damas-devant-Dompaire[2]. Aussitôt, il monta à cheval avec 200 hommes et leur donna la chasse. Mais on lui dit en route que ces soldats étaient déjà partis et s'étaient dirigés vers Fontenoy-le-Château[3], dont le seigneur, Philippe de Neuchâtel, neveu du maréchal, était un partisan des Bourguignons[4]. Vautrin Wisse et les siens piquèrent leurs chevaux et, malgré le froid et la neige, se postèrent en embuscade au delà de cette ville. Ils attendirent en vain ; les deux seigneurs bourguignons avaient été prévenus et la petite ville s'était mise en état de défense (2 décembre). Les partisans lorrains ne résistèrent pas au plaisir de faire une incursion en Franche-Comté où ils ravagèrent Saint-Remy et Saint-Loup[5]. Huit jours après, la garnison de Fontenoy voulut prendre sa revanche. Elle battit les environs de Bains, de Girancourt, des Forges, près d'Épinal[6]. Elle fit main basse sur les hommes et les bestiaux ; éplorées, les femmes des Forges coururent à Épinal et demandèrent aide à Vautrin Wisse. On décida aussitôt de poursuivre les assaillants : on les atteignit à une lieue et demie de Fontenoy ; après avoir imploré saint Goëry, patron d'Épinal, on les chargea et on les mit en fuite. On exécuta le traître qui leur avait montré le chemin. Le bétail fut repris, et les femmes furent heureuses de retrouver

---

1. Lepage, *Commentaires*, p. 65.
2. Damas-et-Brettegney, Dompaire, Mirecourt, Vosges.
3. Fontenoy-le-Château, Bains, Épinal, Vosges.
4. Abbé Olivier, *Fontenoy-le-Château*, dans les *Annales de la société d'émulation des Vosges*, 1894, pp. 36 et ss.
5. Saint-Remy, Amance, Vesoul, Haute-Saône ; Saint-Loup, Gray, *ibid.*
6. Bains, chef-lieu de canton, Épinal ; Girancourt, Épinal ; les Forges, *ibid.*

leurs maris[1] ! Une autre attaque, qui sembla d'abord fort mal tourner pour les Lorrains, eut une issue assez heureuse. La garnison de Ville-sur-Illon[2], où commandait Jean Gomel, voulut s'emparer d'André de Haraucourt, qui continuait de servir le Téméraire, et d'un capitaine bourguignon, le seigneur de Soye[3]. Mais une trentaine de Lorrains furent pris, emmenés prisonniers à Darney et mis à rançon (10 décembre). Avant que cette rançon fût payée, ils réussirent à s'échapper : de leurs chemises coupées en lanières, ils firent des cordes, à l'aide desquelles ils descendirent de leur tour[4].

Charles le Téméraire était comme bloqué entre Nancy et ces garnisons lorraines qui tenaient le pays. Ses convois étaient interceptés ; il ne recevait plus ni argent ni vivres[5]. Peu à peu la route même du Nord lui était coupée. Il avait amassé de grandes sommes d'argent au château de Luxembourg, 200,000 écus d'or, s'il fallait en croire Thomas Basin[6] ; mais ce trésor ne lui servit à rien. Il envoya Évrard de la Mark, seigneur d'Aremberg, chercher, avec ces deniers, un peu de poudre ; et ce gentilhomme ne put revenir[7]. Les 13 et 14 décembre, le Téméraire s'adressa à lui et au sieur du Fay, lieutenant du Luxembourg. Il les pria de faire grande et extrême diligence pour amener argent, vivres et gens d'armes. « Par défaut, écrivait-il, nous avons été et sommes journellement en aventure de recevoir irréparables dommages[8]. » Et encore le 31 décembre, il écrivait à du Fay de se hâter ; car l'on annonçait l'arrivée de l'armée de secours[9]. Mais le gouverneur de Luxembourg ne put arriver jusqu'à lui. Charles ne recevait pas de réponse ; et son armée fondait.

Ses soldats, fatigués du siège, désertaient en masse, et quelques-uns d'entre eux faisaient cause commune avec les partisans lorrains. Pour comble de malheur, le froid devint intense. Les troupes manquaient de bois et achetaient très cher quelques misérables fagots pour se réchauffer. La nuit de Noël fut particulièrement rude. 400 hommes périrent de froid, 300 eurent les pieds et les mains gelés[10]. Charles pourtant s'obstinait, insensible aux souffrances

---

1. *Chronique de Lorraine*, pp. 250-253.

2. Ville-sur-Illon, Dompaire, Mirecourt, Vosges.

3. Jean de Beaufremont, seigneur de Soye et de Vauvillars.

4. *Chronique de Lorraine*, pp. 253-254. Les dates empruntées à la *Chronique de Lorraine* inspirent toujours quelques doutes.

5. Nous possédons une relation envoyée au duc Jean Ier de Clèves par un de ses gentilshommes qui était devant Nancy. Si elle ne datait pas des premiers jours du siège, elle serait singulièrement optimiste. Il y est question d'un grand matériel d'artillerie envoyé de Metz à Nancy. Pourtant le duc de Bourgogne doit avouer que de fâcheuses rumeurs circulent sur son compte. On a rapporté, dit-il, « me miserabiliter mortuum vel per sagittas certas vel alia morte interemptum vel me intrasse diversas et varias alias infirmitates de quibus gavisi sunt plures subditi terrarum mearum ». (Archives de Clèves.)

6. Éd. Quicherat, t. II, p. 413.

7. Lettres à du Fay, n° 72. (*Publications de la section historique de l'Institut de Luxembourg*, 1847, p. 138.)

8. *Ibid.*, n°s 73 et 74. La souscription est : Escript en N^tre^ siège devant Nancy.

9. *Ibid.*, n° 75. C'est sans doute la dernière lettre écrite par Charles le Téméraire.

10. Continuateur de Kœnigshofen, éd. Schilter, p. 380. Ce passage se retrouve dans l'*Archivchronik*, *Code historique de Strasbourg*, éd. Schnéegans, t. II, p. 202. Thomas Basin, t. II, p. 412, nous

des siens. On murmurait autour de lui; l'un de ses capitaines osa dire que, puisqu'il tenait tant à entrer dans Nancy, il fallait le mettre dans le grand canon et l'envoyer dans l'intérieur des remparts. Le Téméraire fit pendre l'auteur de ce propos irrévérencieux[1], et à toutes les plaintes il opposa sa propre endurance. Et cependant, même en ces temps de misère, il déploya une grande magnificence et un luxe vraiment royal. Il traitait avec honneur les ambassadeurs du pape, de l'empereur et du roi de France. Dans le dernier temps du siège, il allait même recevoir sous sa tente un souverain. Le roi de Portugal, Alphonse V, prétendait avoir des droits sur le trône de Castille. Il était venu à la cour de Louis XI dans l'espoir d'obtenir son alliance. Le roi de France la lui fit espérer; mais, quand Alphonse insistait pour avoir des secours, il s'excusait, alléguant les craintes que lui donnaient les hostilités du duc de Bourgogne en Lorraine. Et alors ce prince se mit en tête de réconcilier Louis et Charles qui était son cousin germain[2]; il fit le voyage de Nancy, vint le 29 décembre au château d'Amance et se rendit à la tente du Téméraire, à la Commanderie de Saint-Jean. On le régala « de vin et d'épices[3] » et on le retint deux jours. Charles ne voulut point entendre parler de paix; il invita au contraire Alphonse à faire la guerre avec lui. Il le pria de lui garder la place de Pont-à-Mousson, tandis que lui-même recevrait le choc de René. Le Portugais s'excusa, en soutenant qu'il n'était point équipé pour un tel exploit. Il se retira à Amance, et, hasard extraordinaire des guerres, il faillit être pris le jour de la bataille de Nancy[4]. Il eut tout juste le temps de se sauver dans la direction de Nomeny.

II

Si la situation était triste pour le Téméraire, combien les assiégés souffraient davantage ! Les canons des Bourguignons allumaient dans la ville des incendies; bientôt à cause du froid, l'eau gela et l'on ne pouvait éteindre le feu. Heureusement, la neige tomba bientôt avec abondance et amortit le choc des boulets. Mais il fallait que les habitants se gardassent du froid et leur

---

parle aussi de cette terrible maladie qui attaquait les pieds et les jambes des Bourguignons : « Ex eis plures tam immanibus rigentibus algoribus absumpti, plures varios exinde contrahentes morbos, diuturnis detenti fuerunt languoribus, præsertim circa tibias, talos atque pedum vestigia, quos tumentes vel contractos cum magnis trahebant doloribus. »

1. Continuateur de Kœnigshofen et *Archivchronik*.

2. Commines, t. V, p. 7.

3. *Itinéraire* dans Lenglet du Fresnoy, t. II, p. 221.

4. *La vraye déclaration, ibid.*, t. III, p. 493.

provision de bois fut bien vite épuisée. On arracha, pour se chauffer, la toiture des maisons, notamment celle du palais ducal[1]. Puis, il fallait manger, et les vivres se faisaient rares. Dès le début du siège, il était devenu nécessaire de rationner la viande, et déjà l'on commencait à manger des animaux immondes. Et cependant on feignait de vivre dans l'abondance. Par un stratagème renouvelé des temps antiques, les Nancéiens suspendaient aux remparts des poules, des coqs et des chapons bien dodus, et criaient aux Bourguignons : « Quelqu'un d'entre vous est-il malade ? Donnez-lui ces volailles. Nous avons ici de quoi nous régaler ; mais à vous qui creusez des tranchées, qui montez à l'assaut, il faut une nourriture fortifiante[2]. » En réalité, les Nancéiens étaient bien inquiets et ils regardaient à l'horizon si le duc René ne venait pas les délivrer! Nous verrons un peu plus loin comment, à la diète de Lucerne, les Suisses promirent au jeune héros, le 23 novembre, de lui venir en aide; on pensait qu'une armée de secours serait prête pour le jour de Noël. Il fallut annoncer la joyeuse nouvelle aux assiégés pour leur rendre du cœur. Le maître d'hôtel du duc, un gentilhomme provençal, nommé Suffren de Baschi, qui déjà avait été chargé par René de diverses missions en Provence, s'offrit pour traverser les lignes des ennemis. Il était grelottant de fièvre ; mais la maladie ne l'empêcha pas d'accepter comme un honneur la périlleuse mission. De Lucerne il se rendit directement à Vaudémont, et là certains capitaines de la garnison, Gérard d'Avvillers, les deux frères de Tantonville, les enfants d'Aigremont se joignirent à lui et voulurent partager ses dangers. On laissa simplement à la garde du château Collignon de Ville et Charles de Bayon[3] qui, plus tard, sera nommé maître d'hôtel de René II. La petite troupe suivit les bords du Madon et, en grand secret, arriva au milieu de la forêt de Haye, à l'abbaye de Clairlieu. Puis elle attendit à Laxou le milieu de la nuit. Le temps était assez sombre et les hardis compagnons arrivèrent sans être vus jusqu'au rempart, dans l'espace compris entre la rue du Haut-Bourgeois et la rue de la Craffe actuelle. Là, les tranchées creusées par les Bourguignons venaient d'être emportées par les eaux de l'aqueduc de Boudonville. Nos héros purent donc se jeter dans les fossés de la ville et, en criant : Lorraine, ils se firent reconnaître des assiégés. Déjà quelques-uns avaient été hissés au haut du rempart, lorsque l'alarme fut donnée au camp des Bourguignons. Ceux-ci courent sus aux Lorrains, les Nancéiens allument torches et falots et tirent le canon pour protéger leurs compatriotes. Un certain nombre d'entre eux réussirent à regagner Vaudémont ; mais Suffren de Baschi, s'égarant dans une tranchée, fut pris avec quelques serviteurs et mené à Charles le Téméraire. Le duc l'interrogea en personne : « Pourquoi t'es-tu déclaré contre moi? Tu mourras. » — « Prince illustre, je suis Lorrain. Comme maître d'hôtel, j'ai prêté serment à mon duc. J'ai rempli mon devoir ; et, au

1. *Chronique de Lorraine*, p. 303.
2. Erhart Tusch, *Burgundische Historye*. Cf. *infra*, p. 520.
3. Sur lui Lepage, *Commentaires*, p. 29.

lieu de me tuer, vous me devez considérer comme un honnête homme. Vous ne pouvez que me retenir comme prisonnier et fixer ma rançon selon mes moyens. » Mais cette insistance irrita le Téméraire ; il fit appeler aussitôt le prévôt des maréchaux et lui ordonna de conduire Suffren à la potence. Celui-ci se mit à genoux : « Sauvez-moi ; ne me faites pas mourir de la sorte ; les Lorrains m'échangeront contre 10 ou 12 des meilleurs prisonniers qu'ils détiennent. » Tous les gentilshommes présents, le comte de Nassau, le comte de Chimay, Jean de Rubempré, intervinrent pour lui. « C'est un loyal serviteur ; si on le tue, les Lorrains, par représailles, massacreront leurs prisonniers. » Le Téméraire ne voulut rien entendre ; il proféra son fameux serment : Par saint Georges ! et peu après, au gibet élevé près de la chapelle Saint-Thiébaut, se balança le corps du maître d'hôtel. Le prévôt lui avait permis de recevoir un confesseur, et Suffren de Baschi, rayonnant d'espérance éternelle, avait rendu son âme à Dieu. Avec lui quelques-uns de ses compagnons périrent de la même mort misérable [1]. Nous regrettons que les chroniqueurs ne nous aient pas conservé leurs noms.

Le lendemain, du haut des remparts, Gérard d'Ayvillers et les frères de Tantonville, qui avaient été les compagnons de route de Suffren, demandèrent aux assiégeants s'ils avaient quelque nouvelle du maître d'hôtel. Le bâtard de Bourgogne leur fit connaître sa mort. Aussitôt l'indignation se peignit sur leur visage : mais ils se continrent. Leur premier devoir n'était-il pas de donner une sépulture chrétienne à la victime ? Ils réclamèrent son corps ; et Charles, qui espérait que cet exemple les terrifierait, accéda à cette demande sans trop de peine. On fit trêve pour quelques instants ; quatre gentilshommes bourguignons portèrent le cadavre à la poterne Saint-Jean ; autour d'eux, des prêtres, portant des torches, entonnaient les chants funéraires. Les Nancéiens firent baisser le pont-levis et reçurent le cercueil. Puis en grande pompe le cortège se rendit à l'église de la collégiale Saint-Georges, au son de toutes les cloches de la cité. L'on enterra Suffren de Baschi près du grand autel [2]. A quelque temps de là, tout près de lui sera porté le cadavre de son meurtrier, Charles de Bourgogne !

L'exécution de Suffren de Baschi allait amener des représailles. Le lendemain même de cet enterrement, les Nancéiens voulurent se venger. Ils avaient un prisonnier bourguignon de marque. Ils le conduisirent à la Grande-Tour, en face du camp de Charles le Téméraire. Ils le revêtirent d'une robe noire et le suspendirent par une traverse à une des fenêtres. Quand le duc de Bourgogne vit ce funèbre spectacle, il entra dans une rage violente : les yeux hagards, presque hors de sens, il grinçait des dents. René II, en apprenant en Alsace la mort de son fidèle serviteur, ne montra pas une indignation moindre que celle des Nancéiens. Désormais, il ne ferait plus aucun quartier aux Bourguignons qui, si odieusement, avaient violé le droit des gens. Par

1. *Chronique de Lorraine*, pp. 259-263.
2. *Id., ibid.*

missive datée de Schlestadt le 1er décembre 1476, il ordonna aux garnisons de Lorraine de faire mettre à mort leurs prisonniers, et l'on devait à leur cou placer un écriteau contenant ces mots : *Pour la très grande inhumanité et meurtre commis actuellement en la personne de feu le bon Chiffron de Vachière et ses compagnons, après qu'ils ont été prins, en bien et loyaulment servant leur Maistre, par le duc de Bourgogne qui, par sa tyrannie, ne se peut saoûler d'espandre le sang humain, faut ici finir mes jours*[1]. On pendit ainsi plus de 120 Bourguignons à Épinal, Mirecourt, Rosières, Lunéville, Gondreville. A cette nouvelle, la rage du Téméraire fut à son comble. « Son

¶ Suffron precepto Caroli laqueo suspensus



LA MORT DE SUFFREN DE BASCHI

(Gravure tirée de la *Nancéide*.)

frein rongeait[2]. » Pendant longtemps, il n'adressait la parole à personne, et personne n'avait le courage de lui parler. Désormais, aucun soldat

---

1. Nous possédons la lettre adressée au bâtard de Vaudémont, lui ordonnant de faire périr tous les prisonniers bourguignons détenus à Gondreville, et contenant le brevet qu'il fallait « pendre à chacun d'eux ». C'est le texte de ce brevet que nous donnons. La lettre au bâtard de Vaudémont a été publiée quatre fois à notre connaissance : 1° par Nicolas Remi, *Discours des choses advenues*, p. 97; 2° par Dom Calmet, t. II, Pr., col. 123; 3° par Cayon à la suite du *Dialogue*, p. 59; 4° par M. Chapellier, qui la croyait inédite, dans le *J. S. A. L.*, 1869, p. 58. Cette pièce est datée, dans toutes ces copies, de Schlestadt, le 1er décembre; et cette date nous indique que l'expédition de Suffren de Baschi a eu lieu à la fin de novembre.

2. *Chronique de Lorraine*, p. 267.

n'osait plus s'éloigner du siège, dans la crainte d'être pris. La sauvagerie de la guerre augmentait de jour en jour.

Suffren de Baschi est mort pour avoir fait tout son devoir. Et pourtant, à un certain moment, lorsqu'on allait le traîner au gibet, il eut une défaillance. Il demanda à parler au duc de Bourgogne de choses d'importance. Il voulut sauver sa vie en révélant un très grand secret. Le Téméraire était trahi ! Parmi ces seigneurs qui se pressaient autour de lui, il y avait un traître qui était entré en négociations avec René II et le roi de France : le seigneur de Campo-Basso. Suffren était au courant de ses menées et, évidemment, il allait les

¶ Nanceianorum a Carolo obſeſſorũ fames/quã Renato litteris nunciant. & quibus alimentis in vrbe veſcantur.



LES NANCÉIENS SE NOURRISSENT DE CHATS ET DE RATS

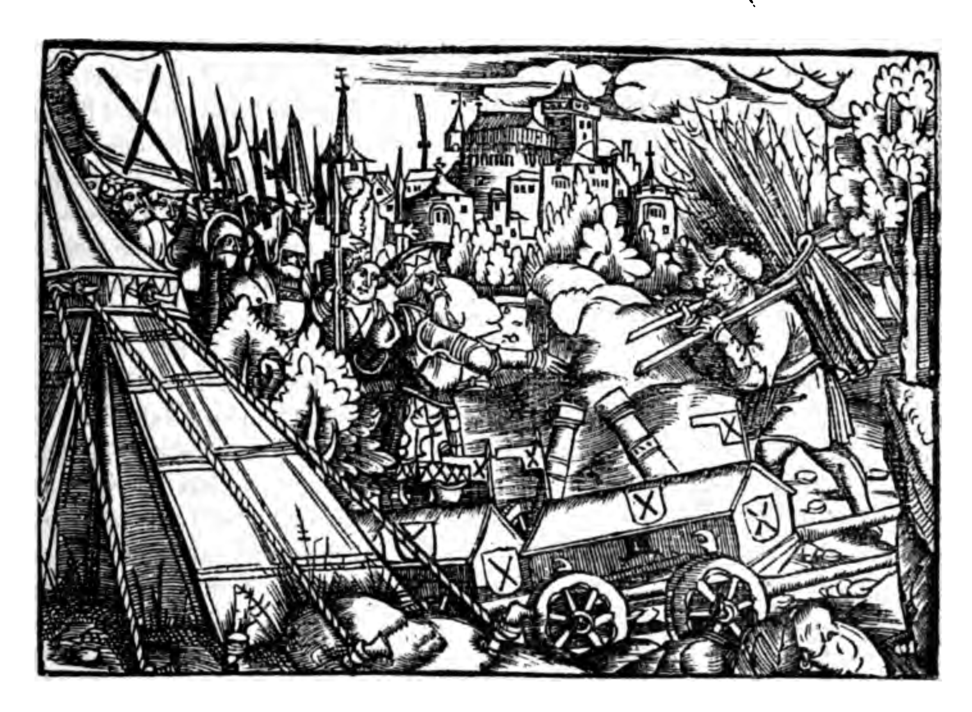
(Gravure tirée de la *Nancéide*.)

dévoiler ; mais Campo-Basso, placé devant la tente du Téméraire, annonça d'une voix rauque que le duc ne voulait rien entendre et que le prévôt devait faire son devoir. « Monseigneur veut qu'on s'avance de le pendre. » Comme écrit Commines : « Il eut mieulx vallu au duc n'avoir esté si cruel et humainement ouyr ce gentil homme ; et par adventure que s'il l'eust faict, il fust encores en vie et sa maison entière, et de beaucoup accreue... Mais il est à croire que Dieu en avoit aultrement disposé [1]. »

1. COMMINES, t. II, p. 50. Nous avons suivi pour ce récit les *Mémoires* de COMMINES, qui était fort

Le sacrifice de Suffren de Baschi ne fut pas inutile ; les Nancéiens savaient que René réunissait une armée de secours, et ils étaient prêts à supporter encore davantage. Maintenant, en ce mois de décembre si rude, Nancy connut les souffrances de la faim. Depuis longtemps, les habitants ne mangeaient plus de viande de bœuf et de mouton ; on tua successivement tous les chevaux ; on fit la chasse aux chiens, chats, souris et rats, et on les consomma en guise de venaison [1]. On endura au début ces maux avec allégresse.

¶ Nanceiano ꝛ nuncij/eis a Renato de eius reditu/nūcia portantis/ callidus in vrbem ingreſſus/per caſtra inimicorum.



LE RETOUR DE THIERRY, DRAPIER DE MIRECOURT

(Gravure tirée de la *Nancéide*.)

Mais bientôt l'inquiétude reprit les cœurs : l'armée annoncée par les compa-

---

au courant de ces secrètes intrigues. L'auteur de la *Chronique*, qui cherche à excuser la trahison de Campo-Basso, donne à ce sujet une version toute différente. Campo-Basso aurait intercédé pour qu'on laissât la vie à Suffren de Baschi. Il aurait dit au Téméraire : « Monsieur, il a faict comme léal serviteur : si un de nous estoit prins en vous servant, et on nous pendoit, vous ne seriez pas content ; je vous certiffie que se morir le faictes, de vos gens mourront pour luy. » Et le texte continue : « Li duc, quand il veit que le comte assy fièrement parloit, le duc airmé estoit, en ses mains ses gantelets avoit, haussit la main, à comte donna un revers ; le comte plus ne dict mot, ne tous les altres assy. » Cette scène me semble arrangée, pour pallier un peu ce que la conduite de Campo-Basso a d'odieux. L'auteur explique la trahison du comte par la « buffe » qu'il aurait reçue. En réalité, comme il résulte de ce qui précède, dès 1474 Campo-Basso songeait à trahir.

1. *Chronique de Lorraine*, p. 267.

gnons de Suffren s'équipait-elle ? Le duc tiendrait-il sa promesse, viendrait-il délivrer à Noël ses fidèles sujets ? Il fallait lui faire connaître la détresse extrême de la ville et l'inviter à accourir sans retard. On tint conseil dans Nancy; mais personne ne se présenta pour franchir les lignes ennemies ; on craignait trop le sort de Suffren de Baschi. Enfin un capitaine gascon, Pied-de-Fer, s'offrit ; à minuit, il se laissa glisser le long des murailles, franchit le camp de Charles le Téméraire et arriva à Rosières, d'où il partit en hâte vers la Suisse. René II, qu'il rencontra sans doute à Bâle[1], lui fit le meilleur accueil, le combla de présents, lui montra l'armée de délivrance prête à marcher. Pied-de-Fer revint rapidement jusqu'à Rosières et réussit à rentrer dans Nancy[2]. Mais, hélas ! il ne devait pas jouir longtemps de la gloire de cet exploit. Quelque temps après la grande victoire de Nancy, le 10 août 1481, il se prit de querelle, près de la collégiale Saint-Georges, avec le bâtard de Grandson[3] pour un motif très futile et lui donna un soufflet. Le bâtard mit aussitôt l'épée à la main et fit au capitaine gascon une blessure mortelle ; s'étant sauvé dans la collégiale, qui était un lieu d'asile, il obtint du duc de Lorraine des lettres de rémission[4]. Après ce tragique événement, on cacha l'acte d'héroïsme accompli par la victime ; et l'auteur de la *Chronique de Lorraine* écrit : « Pied-de-Fer ne fut pas si hardy d'avoir retorné à Nancy : à Rousières se tint jusque ad la venue di duc René[5]. »

Cependant, en dépit des promesses apportées par Pied-de-Fer, René II n'apparaissait pas. Noël passa et l'on n'avait aucune nouvelle du duc. Et l'inquiétude augmentait à Nancy. Le découragement se mit même dans la garnison. Le capitaine gascon, nommé Fortune, laissa un jour tomber son chapeau dans le fossé près de la porte Saint-Nicolas ; il sauta en bas du rempart sous prétexte de le ramasser, mais franchit l'autre rebord et cria : Vive Bourgogne ! Il trahissait, pour ne plus avoir faim, et révélait au Téméraire la profonde détresse de Nancy. Les Nancéiens se consolèrent par un jeu de mot : « Mauvaise fortune nous a quittés[6] », dirent-ils, et ils regardaient du côté de l'horizon, vers l'est, si Bonne Fortune ne venait pas sous les traits aimables

---

1. D'après la *Chronique*, il l'aurait trouvé à Zurich. Mais René se trouvait à Bâle, rassemblant son armée, depuis le milieu de décembre. Nous plaçons cet épisode de Pied-de-fer un peu avant Noël.

2. Que Pied-de-Fer soit rentré à Nancy, cela résulte formellement d'un mandement adressé par René II à son receveur général. « Savoir vous faisons que, pour les bons, grands, agréables, vaillants et fructueux services que nous a faiz par cy devant en fait de nos guerres nostre cher et bien aimé Pied-de-Fer, et mesmement en saillant et *entrant* en nostre ville de Nancy, pour nous apporter nouvelles de noz gens qui y estoient darrenièrement assiégez par le duc de Bourgongne et semblablement leur en rapporta de par nous en avanturant et exposant sa personne en grant et périlleux dangier de mort..... », en considération de ces services, il alloue à Pied-de-Fer une pension de 50 livres tournois. (LEPAGE, *Commentaires*, pp. 104-105.) Nous voyons que cette pension a été payée par le trésorier général de Lorraine en 1477, 78, 79 et 80. A. D., B, 973-976.

3. C'était un Suisse venu avec René II et que le duc retint à son service. (LEPAGE, *Commentaires*, p. 82.)

4. Les lettres de rémission de René II (avril 1481), qui nous apprennent ces faits, ont été publiées par M. PAUL MARICHAL, *J. S. A. L.*, 1895, pp. 9-11.

5. *Chronique de Lorraine*, p. 269.

6. *Chronique de Lorraine*, p. 270. Sur le capitaine Fortune, voir *supra*, p. 422.

de René II, suivi de l'armée de secours. A la prière du commandant en chef Menaut d'Aguerre, un homme de cœur s'offrit encore pour avertir le duc de la détresse de ses sujets. C'était un simple marchand drapier, originaire de Mirecourt, nommé Thierry. A minuit, il put en secret franchir les lignes bourguignonnes, et arriva heureusement à Rosières ; puis il traversa Lunéville, le col de Saint-Dié et vit le duc à Blotzheim, au sud de l'Alsace, au moment où l'armée allait se mettre en route[1]. « Monseigneur, vos sujets sont en grande pauvreté; il y a trois semaines qu'ils n'ont quasi que manger, ils ne mangent que chair de cheval, chien, chat, rat; si bientôt ils ne sont secourus, ils sont délibérés de se rendre ou de s'en aller tous, à l'heure de minuit, laissant la cité vide. » René II lui promit de venir au plus vite, et le bonhomme Thierry, de retour en Lorraine, accomplit comme Pied-de-Fer sa mission. Arrivé à Saint-Nicolas, il se déguisa en bûcheron, et, avant que de pénétrer dans le camp bourguignon, il se rendit dans la forêt de Saurupt pour faire une *fouée* de bois, comme on dit encore dans notre patois de Lorraine. Puis, hardiment, il vint avec sa fouée en plein jour au camp bourguignon, près de l'hôpital Notre-Dame (rue des Dominicains actuelle); les Bourguignons lui demandèrent d'acheter son fagot; mais il répondit: « Il m'est commandé déjà », et de plus en plus il se rapprochait des remparts. Quand il fut sur les ruines de la maison du receveur Georges[2], il s'assit, faisant semblant de se reposer; et tout d'un coup, lâchant son fagot, il se précipita dans le fossé en criant: Vive Lorraine! Les traits qu'on lui lança ne le purent atteindre. Aussitôt il se rendit à Saint-Georges pour rendre grâces à Dieu d'avoir favorisé son expédition, et il annonça la joyeuse nouvelle de l'arrivée du secours. Dès lors le cœur fut rendu aux Nancéiens; comme écrit Pierre de Blarru qui a longuement traité cet épisode dans sa *Nancéide,* « par l'approche de leur seigneur, ils sont armés mieux que ne l'est la tête par le casque » :

.....ejus
Accessu plus armantur quam casside frontes[3].

Thierry fut récompensé de son dévouement; quelques jours après la bataille de Nancy, le 12 janvier 1477, il reçut l'office de prévôt de Mirecourt et son nom apparaît pendant quelques années dans les comptes du duché[4].

Et, à ce moment précis, Michel Gloris, gouverneur de l'artillerie, retrouva deux tonnes de poudre qui avaient été cachées sous terre pendant le premier siège. On hissa une bombarde sur la porte de la Craffe; chargée à deux re-

1. La *Chronique de Lorraine* se trompe en disant que Thierry vit le duc à Zurich. Dans *La vraye déclaration,* il est spécifié que l'entrevue entre le drapier et le duc de Lorraine eut lieu à Blotzheim, par suite dans les derniers jours de décembre : « Combien je leur eusse bien signifié ma venue dès Plotzem, environ deux lieues de Basle, par des lettres chargées, l'une à Thierri, depuis prévost de Mirecourt, et l'autre à Pied-de-Fer, qui tous les deux avoient promis de rentrer au dit Nancy. » D'après le *Dialogue* de JEAN LUD, Thierry aurait trouvé le duc à Saint-Dié.

2. Cette maison devait se trouver par suite tout près de la place Stanislas actuelle.

3. *Nancéide,* chant IV, éd. Schutz, t. II, p. 62.

4. LEPAGE, *Commentaires,* p. 39. A. D., B, 973 et volumes suivants.

prises par un adroit artilleur, le bombardier Pierre, elle démonta les canons ennemis qui ne cessaient de tirer sur cette partie des remparts et qui avaient déjà fait beaucoup de mal[1]. Quand le duc de Bourgogne apprit cette nouvelle, il jura, selon son habitude : « On m'a trompé, criait-il : on m'a assuré qu'ils n'avaient plus de poudre. Mais ils ne perdront pas pour attendre ; avant peu de jours, ils seront obligés de se rendre et je les ferai tous mettre à mort. »

Cependant, malgré l'assurance de Thierry, rien ne paraissait encore à l'horizon. Le 1er janvier 1477 s'écoula pour les Nancéiens triste et sombre. Le soir pourtant, un nouveau messager du duc, Jean Huin, de Laneuvelotte[2], réussit à pénétrer dans la ville. Il annonça que le duc était en route, qu'il allait franchir les Vosges ; et pour prix de cet exploit, il reçut le 22 janvier exemption de toutes tailles sa vie durant[3]. Les journées des 2, 3 et 4 janvier se passent sans aucune nouvelle et la faim faisait dans la cité des victimes. Le canon bourguignon tonnait avec rage ; on devinait que l'ennemi voulait à toute force prendre la ville ; l'assaut était annoncé pour le lendemain. Puis tout d'un coup, dans la nuit du samedi 4 au dimanche 5, il y eut un grand remue-ménage au camp bourguignon. L'armée de Charles abandonnait ses quartiers. Mais pourquoi ? On ne savait que penser ; en tous cas, le dimanche 5 au matin, la garnison de Nancy sortit de tous les côtés avec des torches enflammées. Elle mit le feu aux tentes des Bourguignons et rentra dans la ville. Peu de temps après, un soldat ennemi pénétra dans le fossé derrière le palais ducal, il pria qu'on lui accordât la vie sauve, pour les bonnes nouvelles qu'il apportait. Il annonça que René II avec son armée de secours et le Téméraire étaient rangés en bataille, à une demi-lieue l'un de l'autre, que le combat allait s'engager. Aussitôt toute la garnison se mit sur la muraille, attendant les événements. Les prêtres organisèrent une procession, en portant toutes les reliques des églises. Et, anxieux, on attendit sans savoir trop quelle conduite tenir. Dans le lointain, du côté de Jarville, on entendait un cliquetis d'armes et des sons de trompette[4]. Tout à coup l'on vit fuir vers la ville les Bourguignons ; et aussitôt la garnison de sortir pour leur couper le passage. Plus de doute n'était possible : c'était bien la délivrance, après un siège de deux mois et demi succédant à une série d'autres sièges ; c'était le salut,

---

1. *Chronique de Lorraine*, p. 275. Par lettres patentes du 11 mars 1477, René II accorda à Gloris une pension de 50 francs et 12 résaux de blé. Le 16 avril 1481, il lui fit présent de cent écus d'or. (Lepage, *Commentaires*, p. 36.)

2. Canton de Nancy-Sud.

3. Lepage, *Commentaires*, p. 64. Évidemment, nous ne connaissons pas tous les actes d'héroïsme accomplis à ce moment par des Nancéiens ou des soldats lorrains. D'autres personnages encore que ceux que nous avons cités sont sortis de Nancy et y sont rentrés, ainsi Gilles de Bruneval. On lit aux registres des comptes du receveur de Lorraine, A. D., B, 976, au fol. 491 : « Monseigneur a assigné à Gilles de Bruneval, valet des paiges de Monseigneur, prendre et avoir chacun an sur la recepte dudit receveur, pour cause de pension, cinquante francs, XII gros par franc, pour les bons et aggreables services qu'il a faiz à mon dis seigneur, et meismement pour ce que pendant le temps que la ville de Nancy estoit assiegée du feu duc de Bourgoigne il entra et yssit plusieurs fois de la dicte ville de Nancey et s'en alla devers mondit seigneur en Allemagne. »

4. *Chronique de Lorraine*, pp. 290-291.

après tant de souffrances endurées. C'était aussi l'indépendance de la Lorraine assurée, le duché rendu au maître légitime. La joie était universelle, et dans les églises retentissaient les chants d'actions de grâces.

III

Nous avons laissé le duc René abandonner le 20 octobre la Lorraine et aller en Suisse chercher du secours. Jusqu'alors il n'était point encore allié direct des cantons; mais le traité qu'il avait signé avec la Basse-Ligue, la part qu'il avait prise à la journée de Morat, lui permettaient d'espérer un accueil empressé[1]. Puis, tout récemment, le 7 octobre, les deux puissances avaient conclu une union amicale (*früntliche Vereynung*); elles s'étaient garanti liberté réciproque pour leurs sujets dans leurs États; René II était autorisé, en cas de nécessité, à lever des mercenaires en Suisse, moyennant une solde raisonnable[2]. Néanmoins, le duc fut reçu avec froideur. A ce moment, Alexandre de Forli, légat du pape Sixte IV, et le protonotaire impérial, Georges Hesler, faisaient des propositions de paix aux Suisses. Ils ourdissaient toute une série d'intrigues pour leur persuader de se réconcilier avec le vaincu de Grandson et de Morat[3]. Beaucoup de Suisses, avides de repos, n'étaient que trop disposés à ouvrir l'oreille à ces propositions perfides. René II, arrivé à Bâle[4], dut réfuter de tels sophismes et montrer que les Suisses, ce peuple si généreux, ne le pouvaient abandonner dans la nécessité où il se trouvait. Que s'ils se déclarent pour lui et se décident à lui donner une armée de secours, nul doute que la Basse-Ligue ne se joigne à eux et n'ajoute un fort contingent aux troupes déjà levées. La diète, réunie à Bâle, le 2 novembre, devait se prononcer et sur ces propositions de paix et sur les demandes du duc de Lorraine. Elle écarta sans doute les offres de l'évêque de Forli qui vint à Bâle le 6 novembre; elle déclara que les Suisses ne signeraient aucun traité, si Charles le Téméraire n'évacuait pas la Lorraine[5]; mais en somme on éluda la supplique de René et on le renvoya à la nouvelle diète qui devait se tenir à Lucerne à la fin du mois. René II était bien impatient de tous ces délais; il songeait à ses sujets qui allaient souffrir la

---

1. Voir plus haut, pp. 394 et 419.

2. Les Suisses signèrent l'acte à une diète réunie à Lucerne. (*Eidgenössische Abschiede*, t. II, p. 922.)

3. Sur ces négociations, voir WITTE, *J. G. L. G.*, 1892, p. 85, d'après les archives d'Alsace et de Suisse.

4. L'itinéraire de René II, depuis le 20 octobre, n'est pas très bien connu. Sûrement il était au début de novembre à la diète de Bâle. (*Eidgenössische Abschiede*, t. II, p. 628.)

5. *Eidgenössische Abschiede*, t. II, p. 626.

faim dans Nancy. Mais que faire ? Que du moins les délégués de chaque canton viennent à Lucerne avec des instructions très précises de le secourir. Il visita les cantons l'un après l'autre, pour les décider. Il arriva à Berne le 18 novembre, fut reçu par le grand et le petit sénat. Il exposa, les larmes aux yeux, la triste situation de la Lorraine. Le duc de Bourgogne assiégeait sa ville de Nancy; déjà les habitants commençaient à ressentir les atteintes de la famine; Charles avait menacé de les tuer tous et il exécuterait certainement cette menace. Que les Suisses viennent donc à son aide, qu'ils se souviennent de la journée de Morat où ils avaient combattu ensemble l'ennemi commun. Ce discours prononcé d'une voix émue fit sur tous ces artisans la plus vive impression; l'émotion de René fut communicative et plusieurs assistants essuyèrent furtivement leurs larmes [1]. Ils décidèrent qu'ils feraient de leur mieux à la prochaine diète pour lui donner satisfaction [2]. René II se rendit aussi à Zurich avec Geoffroi de Bassompierre, Jean de Baude et son maître d'hôtel Suffren de Baschi. L'un des membres les plus influents du conseil était un ancien tanneur, le *Zunftmeister* Hans Waldmann qui avait été l'un des héros de Morat [3]. Waldmann détestait le Bourguignon et aimait les aventures; et au conseil il plaida avec chaleur la cause de René. « N'écoutons point ces fausses propositions de paix que l'on nous fait; si le duc de Bourgogne était maître de la Lorraine, il viendrait bientôt contre nous et nous ferait la guerre. Il nous faut aider René et lui donner secours. Mes compagnons, qu'en dites-vous ? » Tous répondirent : « Nous le devons faire. » On alla chercher René pour lui communiquer la bonne nouvelle ; il vint au conseil avec son ours qui l'accompagnait presque partout et qui gratta à la porte, pour qu'on lui ouvrît. Les Zurichois annoncèrent alors au duc leur intention de soutenir sa cause [4]. Mais si Berne et Zurich se montraient favorables, l'on trouva moins de bonne volonté chez les autres cantons, notamment à Uri, Unterwalden et Schwitz et, en somme, la décision était encore douteuse lorsque s'ouvrit, le 23 novembre, la diète de Lucerne. Là, pourtant, après avoir entendu René, les Suisses décidèrent de lui venir en aide comme nation. L'offre que fit le duc de payer aux Suisses 40,000 écus d'or — 10,000 au moment du départ, 10,000 à Nancy et 20,000

---

1. René parla *mit gar vil kläglicher Worten, die gar mengem Bidermann als fast zu Hertzen gingen, das inen von Erbärmde wegen ir Augen überlüffen.*

2. Diebold Schilling, de Berne, *Beschreibung der Burgundischen Kriege*, éd. de 1743, p. 366.

3. Sur Waldmann, voir TH. VON LIEBENAU, *Dokumente zur Geschichte des Bürgermeisters Hans Waldmann*, 1869. Art. de DÆNKLIKER dans l'*Allgemeine Deutsche Biographie* (avec la bibliographie qui y est jointe). C'est après la bataille de Nancy que Waldmann joua surtout un rôle important. Il remplit au nom de son pays diverses missions, notamment à la cour de France. En 1483 il devint bourgmestre et s'efforça d'assurer l'hégémonie de Zurich dans la confédération suisse. Mais on l'accusa d'aspirer à la tyrannie; il fut fait prisonnier, horriblement torturé, et le héros de Morat et de Nancy fut exécuté le 6 avril 1489.

4. Cette scène est rapportée par la *Chronique de Lorraine*, p. 257. L'auteur ne nous indique malheureusement pas la date de la présence de René à Zurich. Contrairement à l'opinion de WITTE, *J. G. L. G.*, 1892, p. 88, n. 2, nous admettons le détail sur l'ours. René II entretenait plus tard à son palais toutes sortes d'animaux exotiques. Voir à ce sujet une note de M. DUVERNOY, *J. S. A. L.*, 1898, p. 87.

après l'expédition[1] — entraîna les hésitants. Seulement, comme dans une démocratie fédérative les affaires sont toujours remises, les délégués demandèrent à s'entendre encore une fois avec leurs commettants et s'ajournèrent à Lucerne pour le 4 décembre[2]. A cette date devraient être prises les dernières résolutions. René croyait cependant avoir touché au but et c'est alors qu'il envoya aux Nancéiens son fidèle Suffren de Baschi.

Dans l'intervalle des deux diètes, René revint à Bâle le 26 novembre, et il fut conclu que cette ville, qui était encore à cette époque en dehors de la Confédération helvétique, lui viendrait en aide[3]. Le 30 novembre, il signa un traité avec Soleure et obtint permission de lever des mercenaires dans le canton[4]. Les membres de la Basse-Ligue aussi se remuaient en sa faveur, et René II visita les principales villes d'Alsace pour exciter leur zèle. Le 1er décembre il était à Schlestadt, où il apprit la mort tragique de Suffren[5]; puis il se rendit à Strasbourg où il prépara quelques convois[6]. Il observait avec attention ce qui se passait en Suisse. Il semblait qu'à la diète de Lucerne, réunie le 4 décembre, tout dût marcher selon ses désirs. Mais, hélas ! les Suisses, un moment gagnés, avaient réfléchi, et l'enthousiasme était tombé. Zurich, Lucerne, Soleure seuls se déclarèrent prêts à partir, si les autres cantons les voulaient suivre. Berne et Fribourg alléguaient que le comte de Romont, maître du pays de Vaud, les menaçait, que par suite ils ne pouvaient point se dégarnir; pourtant les deux villes étaient prêtes à fournir 1,000 hommes. Le député d'Uri prétendait qu'il n'avait reçu aucune instruction et qu'il fallait encore une fois renvoyer l'affaire. Schwitz, Unterwalden et Glaris ne voulurent pas marcher; en effet comment faire une expédition par un si grand froid? Il sembla que l'exécution de Suffren les eût terrifiés et eût arrêté leur courage. On refusa donc tout simplement de partir et l'on annonça la nouvelle au représentant du duc de Lorraine, Guillaume Herter[7]. Mais si les Suisses ne se levaient point comme nation, ne pourraient-ils pas autoriser le duc, en vertu du pacte du 7 octobre, à former chez eux une armée de mercenaires? La vaillante jeunesse pourrait s'équiper. Herter, au nom du duc, demanda la permission d'embaucher 5,000 à 6,000 hommes[8]; il promettait à chacun 4 florins de solde par mois. Il sollicita seulement chaque canton de désigner deux capitaines pour commander les troupes levées chez lui. Tout mercenaire toucherait immédiate-

---

1. Knebel, *Basler Chroniken*, t. III, p. 76.
2. *Eidgenössische Abschiede*, t. II, p. 630.
3. Knebel, *Basler Chroniken*, t. III, p. 76.
4. **Bibl. nationale**, Collection de Lorraine, t. XI, fol. 126.
5. Voir plus haut, p. 449.
6. Knebel mentionne le départ de René pour cette ville, *l. c.*, pp. 78 et 79.
7. *Eidgenössische Abschiede*, t. II, p. 631. Herter était un capitaine du duc Sigismond qui commandait à Waldshüt. Il garda ce poste sous Charles le Téméraire en 1469, mais bientôt abandonna le duc de Bourgogne pour prendre du service à Bâle, puis auprès du duc René. Cf. J. Amiet dans le *Sonntagsblatt der Bund*, 1876, p. 129.
8. Il semble que Herter ait reçu d'avance des instructions en ce sens. Voir la lettre que René II lui adressa de Bâle, le 29 novembre 1476, dans Forster Kirk, t. III, p. 517.

ment 2 florins, il recevrait les deux autres à la fin du mois, et René s'engageait à faire sur la route bonne provision de vivres. Ces soldats devaient être réunis à Bâle le 15 décembre. La diète n'osa se prononcer sur ces propositions ; chaque délégué les rapporterait à ses commettants et les cantons décideraient. On faisait pourtant observer qu'il fallait bien se garder de réduire René II au désespoir. Ne pourrait-il pas ravager l'Alsace et faire renchérir les vivres en Suisse ? Puis le duc de Bourgogne n'avait plus avec lui que 6,000 hommes et l'entreprise ne serait pas si redoutable[1]. La Suisse refusa donc d'intervenir en son nom, contrairement à ce qu'on avait fait espérer le 23 novembre : elle laissait les cantons libres d'autoriser chacun chez lui la levée de mercenaires.

Une nouvelle diète, réunie à Lucerne le 16 décembre, confirma les décisions de la précédente. Au légat Alexandre de Forli qui était venu à la rescousse avec des propositions de paix, elle déclara que les Suisses ne feraient jamais de traité sans y comprendre le duc René et les membres de la Basse-Ligue. Philippe de Linange et Guillaume Herter dépeignirent en termes émus la triste situation de Nancy ; ils assurèrent que, contrairement à un bruit qui s'était répandu, la ville tenait encore[2]. A nouveau, la diète résolut de laisser partir des volontaires, mais sans engager en rien la Confédération.

Cependant la nouvelle que René levait une armée se répandait partout ; attirés par la très forte solde, les Suisses affluaient. Dans chaque canton se pressaient les engagés. A Zurich se présentèrent 2,346 hommes ; on leur donna un florin pour s'équiper. A leur tête se plaça l'un des héros de Morat, Hans Waldmann[3], et Hans Holzhalb portait l'étendard. Lucerne fournit 1,200 hommes, ayant à leur tête Heinrich Hassfurter. A Schwitz se levèrent environ 800 hommes, commandés par Ulrich Kätzi ; à Zug 200 ; à Unterwalden 300 ; à Glaris 246[4]. A Berne s'enrôlèrent 1,087 fantassins et 50 cavaliers ; ils avaient à leur tête Brandolf de Stein et Kilian de Rümlingen, et à eux se joignit le porte-étendard Urbain de Mühleren[5]. Il vint encore des hommes d'Uri, de Fribourg, de Schaffhouse. Tous ces Suisses étaient vigoureux, décidés à bien se battre. Pourtant, reconnaissons-le, la discipline leur faisait défaut ; ils étaient capables d'accomplir immédiatement une action d'éclat : mais ils n'auraient pas su lutter contre la mauvaise fortune et ils ne se seraient point raidis dans le désastre.

---

1. *Eidgenössische Abschiede*, t. II, p. 632.

2. *Id.*, t. II, pp. 635-636. Sur les bruits d'une capitulation de Nancy, WITTE, *J. G. L. G.*, 1892, p. 161.

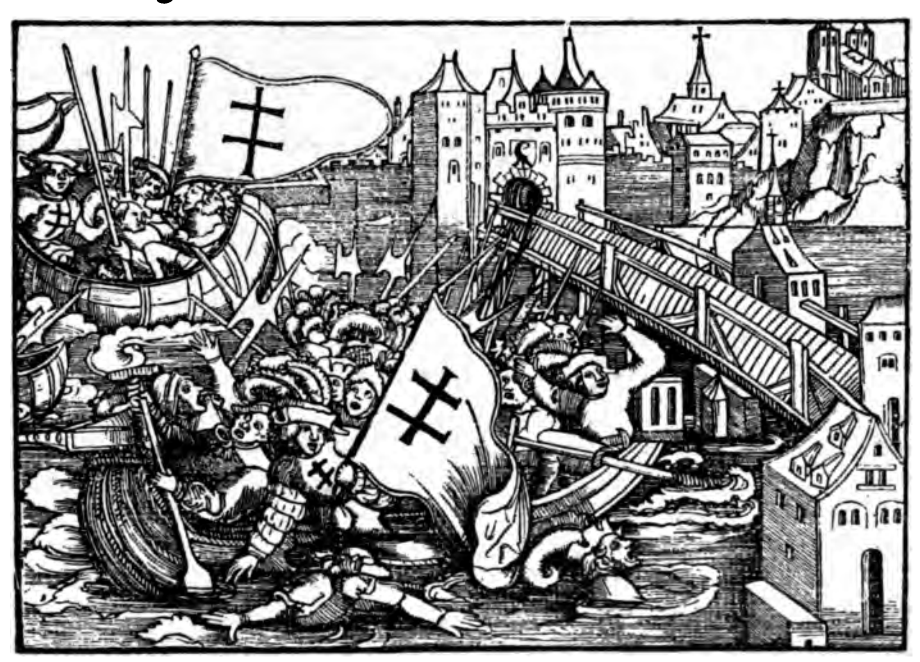
3. Le duc René alla au-devant du contingent amené par Waldmann et témoigna à celui-ci les plus grands égards.

4. Ces chiffres précis sont empruntés à la relation zurichoise de la bataille de Nancy publiée par TH. VON LIEBENAU, dans l'*Anzeiger für schweizerische Geschichte*, 1898, pp. 67-68. Peut-être a-t-on seulement exagéré le chiffre du contingent de Zurich.

5. Dans un article mi-historique mi-romanesque, publié par l'ancienne *Revue d'Alsace* (1834) et intitulé *La nonne de Sainte-Claire*, on fait, p. 339, deux personnages distincts d'Urbain de Mühleren et de Benner (lisez *Venner* : Fänner) de Berne. Cette singulière erreur a été reproduite par LEPAGE, *Commentaires*, p. 108, et a passé dans les histoires lorraines.

Ces détachements se rendirent un à un à Bâle, où le duc René avait établi, depuis le milieu de décembre [1], son quartier général. Malheureusement cette *mobilisation* ne se fit pas sans désordre, et un accident parut de fâcheux augure. Le 19 décembre, on embarqua sur le Rhin un premier convoi de 270 guerriers qui devaient descendre le fleuve jusqu'à Brisach. Ils montèrent sur deux vaisseaux; mais de l'un d'eux un lansquenet ivre tomba dans les eaux; les autres se portèrent du côté où avait eu lieu la chute, et le vaisseau

¶Nonnulli Heluetiorꝝ & Germanorꝝ in flumine Rheno nau-
fragati. illis in auxiliũ Renati aduersus Carolum euntibus.



LES MERCENAIRES SUISSES NOYÉS DANS LE RHIN

(Gravure extraite de la *Nancéide.*)

chavira près du *Salzthurm;* une cinquantaine de soldats furent noyés, malgré tous les efforts qu'on fit pour les sauver [2]. On ne les plaignit qu'à

1. Lettre de René, Bâle, 15 décembre, à Guillaume de Ribaupierre. (ALBRECHT, *Rappolsteinisches Urkundenbuch*, t. V, p. 73, n° 131.)

2. Cet épisode est raconté dans les chroniques de façon assez différente. Nous nous en sommes tenus au récit et aux chiffres donnés par KNEBEL, *Basler Chroniken*, t. III, p. 85 et nous avons emprunté quelques détails à une lettre adressée par le conseil de Bâle à Veltin von Neuen'stein, capitaine bâlois en Lorraine (*ibid.*, t. III, p. 477). DIEBOLD SCHILLING de Berne, éd. de 1743, p. 368, parle de plus de 100 noyés, outre quelques femmes de mauvaise vie. Même indication chez EDLIBACH, p. 164. ETTERLIN et DIEBOLD SCHILLING de Lucerne qui le copie donnent 140 noyés. La *Chronique de Lorraine*, p. 276, dit que 18 seulement périrent. « Le duc les feist tous retirer de l'eau, en saincte terre les feist mettre; grandes vigiles et services feit pour eulx chanter, affin que Dieu de leurs aames ayt mercy. » Voir, au demeurant, la discussion de VISCHER, *Basler Chroniken*, t. III, p. 479.

moitié ; car ils avaient emmené avec eux, malgré l'approche de Noël, quelques femmes de mauvaise vie ; ils avaient passé à Bâle les nuits au jeu et on ne les avait plus vus depuis longtemps aux saints offices [1].

La concentration continuait cependant de se faire, et chaque jour des contingents nouveaux arrivaient à Bâle [2]. René avait demandé un *maximum* de 6,000 hommes ; il en vint 8,000 à 9,000. Et le 21 décembre, jour de la Saint-Thomas, il passa, plein de joie, cette troupe en revue, avec l'ancien bailli de Sigismond, Oswald de Thierstein [3]. C'était Oswald qui devait conduire l'armée ; il aura une place d'honneur le jour de la bataille de Nancy [4].

Ce grand nombre de soldats ne laissait pas que d'embarrasser René. Où trouver l'argent nécessaire pour les payer tous, pour donner à chacun les 2 florins promis à titre d'avance ? René laissa le 23 décembre [5] ses capitaines négocier avec les troupes et prudemment il se retira à Blotzheim [6] dans le voisinage de Bâle, sur terre alsacienne. Il venait de recevoir 40,000 francs du roi Louis XI [7] qui continuait ainsi de favoriser les ennemis du Téméraire, sans se mettre lui-même en avant ; il avait ouvert un emprunt à Strasbourg et mis en gage sa vaisselle d'argent [8] ; mais il lui manquait encore 1,200 florins. Il voulut les emprunter à Bâle qui refusa. En cette nécessité pressante, alors que déjà les soldats commençaient à murmurer, Oswald de Thierstein avança la somme considérable, et ainsi rétablit les affaires du duc de Lorraine [9].

Le jour de Noël, les soldats furent payés et tout était en règle. L'on put enfin songer à marcher en avant. Le départ se fit les 26 et 27 décembre. Aux Suisses s'étaient joints 500 soldats fournis par Bâle [10]. Ils avaient à leur tête Veltin de Neuenstein et Bernard Schilling. René vint au-devant d'eux. A la mode suisse, il portait une hallebarde sur l'épaule ; il leur adressa familière-

---

1. Diebold Schilling de Berne, p. 368. Le *Dialogue* de Jean Lud ajoute à ce récit, p. 178 : « Si vous eussiez lors veu le bruit du peuple, comme il maudissait mon dict seigneur et ses gens comme malheureux et non dignes d'être aidez, et comme aussy il leur fut force d'eulx tenir en leur hostel, sans se oser montrer aux rues, pour la clameur du peuple, vous en eussiez été terriblement esbay. Toutes fois, Dieu, de sa grâce, rabaissa ceste crierie assez tost ». Il y a sans doute ici de l'exagération chez Jean Lud ; Knebel (*Basler Chroniken*) ne dit rien de cette colère populaire.

2. Voir Knebel qui signale jour par jour l'arrivée de ces contingents, t. III, pp. 82-86.

3. Knebel, t. III, p. 86.

4. Knebel l'appelle *suus* (Renati) *marescalcus et capitaneus principalior*. Cf. pourtant ce que nous disons *infra*, p. 494. Voir la généalogie de la famille de Thierstein, dans L. Stouff, *Les Origines de l'annexion de la Haute-Alsace à la Bourgogne*, Dijon, 1900, p. 164.

5. Le 23 décembre, d'après Knebel ; « la vigille de Noël », d'après le *Dialogue* de Jean Lud, p. 178.

6. Aujourd'hui canton de Huningue, cercle de Mulhouse.

7. Commines, t. II, p. 55. Renseignement un peu différent dans le *Dialogue*, p. 178 : « Ses gens qu'il avoit laissés à la cour de France luy avoient apporté environ quinze mil livres de sa pension que le Roy lui avoit assignez. »

8. *Dialogue* de Jean Lud, *ibid.*

9. *Id., ibid.*

10. La ville et les divers districts de Bâle : Farnsburg, Homburg, Waldenburg et Liestall. (Knebel, t. III, p. 86 et 87.) Les villes de l'évêché fournirent aussi quelques troupes. Ainsi dans les comptes de Laufen, de 1476, l'on trouve parmi les *Reisekosten : Item im zug go Nanssen XVII lib. VII s. minder II dn.* Voir *Anzeiger*, 1874-1877, p. 207.



PORTRAIT DE RENÉ II

(D'après le *Discours des choses advenues*, de Nicolas Remi[1].)

1. Cette gravure est empruntée à l'édition de Pont-à-Mousson de 1605. Dans l'édition d'Épinal de 1617 le duc est représenté à droite, et non à gauche, et l'image est moins nette. Il faut dire que ce portrait ne paraît point être authentique ; nous ignorons de quels documents le graveur s'est servi.

ment la parole; et au porte-enseigne de chaque compagnie il donna une pièce d'or « pour boire [1] ». Après ses nombreux travaux et ses angoisses, la confiance était revenue. Il avait consulté un astrologue de Montbéliard, Pierre Patot [2], et celui-ci avait prédit que, dans la semaine qui suivrait, il remporterait une grande victoire.

L'armée se mit en route par la Haute-Alsace. On avait recommandé aux soldats de ne rien dérober aux habitants, de payer leur nourriture à un prix raisonnable; mais ces ordres ne furent guère observés. Les villages que traversèrent les Suisses furent dévastés par eux; aussi, à leur approche, tout le monde prenait la fuite. Les Suisses en voulaient particulièrement aux Juifs qu'ils accusaient d'être la cause de cette guerre; ils pillèrent leurs maisons et, à Ensisheim, Colmar et Schlestadt, ils firent un riche butin; ils envoyèrent dans leur pays une voiture pleine de bijoux, d'objets en or et en argent, que les survivants de la bataille de Nancy se partagèrent à leur retour [3]. Cette haine gagna René qui, après sa victoire de Nancy, prendra contre les Juifs des mesures sévères.

De Schlestadt l'armée suisse pénétra dans la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines; là elle se trouvait, en partie du moins, en territoire lorrain; la moitié de la vallée appartenait au duc, l'autre moitié au seigneur de Ribaupierre. Les soldats franchirent le col, opération militaire assez compliquée en cette saison froide, au milieu de la neige; pourtant ils atteignirent sans encombre Saint-Dié, à la fin de décembre. Le duc, qui était resté à Blotzheim pendant cette marche, les y vint rejoindre. Puis on se mit en route par Raon [4] et par Ogéviller [5], et on se dirigea sur Hadonviller, petit village qui a pris dans la suite le nom de Croismare [6].

De son côté la Basse-Ligue avait réuni une armée. Ses membres étaient résolus de secourir à tout prix le duc de Lorraine. Sigismond d'Autriche écrivit à son bailli Guillaume de Ribaupierre d'aider de tous ses moyens René II [7], et les villes montrèrent le même zèle. Une diète fut réunie à Ensisheim, le 5 décembre; elle décida que l'armée partirait au plus vite et, pour sa subsistance, on envoya d'avance des vivres sur la route. Des sacs de farine furent expédiés par les divers membres de la Ligue à Saint-Dié,

---

1. *Dialogue*, p. 179.

2. *Dialogue*, p. 178; KNEBEL, *Basler Chroniken*, t. III, p. 87. Ce Pierre Patot, prêtre à Saint-Julien, dans le comté de Montbéliard, envoyait à ceux qui l'interrogeaient des prédictions tirées de la conjonction des astres. Nous avons conservé une de ces prédictions, fort curieuse, datée du 4 avril 1476. (*Basler Chroniken*, t. II, p. 404.)

3. KNEBEL, t. III, pp. 87-88 et 90. Ils brûlèrent aussi les livres des juifs. « Et ubique, quoscumque libros et scripturas inveniebant, combusserunt et laceraverunt. »

4. Nous avons une lettre de René II datée de *Bergarten* le jeudi 2 janvier 1477 et adressée à Guillaume de Ribaupierre. Il le prie de se trouver avec lui le lendemain à Hadonviller. (ALBRECHT, *Rappolsteinisches Urkundenbuch*, t. V, p. 76, n° 138.) On traduit souvent *Bergarten* par Baccarat; mais c'est un tort. En réalité, le mot vient de *Beauregard*, nom d'un château qui s'élevait autrefois près de Raon-l'Étape; et les Allemands employaient ce mot pour désigner la ville de Raon.

5. *La vraye déclaration.*

6. Le jeudi 2 janvier René II était à Hadonviller. (*La vraye déclaration.*)

7. D'Innsbruck, 25 novembre 1476. (ALBRECHT, t. V, p. 68, n° 119.)

Moyenmoutier et Raon, et les troupes se réunissaient en hâte[1]. René stimulait le zèle de tous, en leur envoyant de fréquents messages[2]. Guillaume de Ribaupierre commandait les troupes autrichiennes; le chevalier Hermann d'Eptingen[3] celles de Colmar, Schlestadt, Kaysersberg et Obernai; Strasbourg montra une très grande ardeur et sous sa bannière se rangèrent ses citoyens les plus estimés : Louis d'Œtingen, Jean de Kageneck, Sigel de Mühlenheim, Jean Guillaume zu Ried, Jean Spender, Otton Sturm, Jean de Seckingen, Conrad d'Ambringen, Georges Marx d'Eckweyersheim, Albert de Dachsenhausen, Sigismond Dachsenhaüser, Louis de Nunborn, Conrad d'Ergow d'origine bernoise, Gaspard Baumann, Gaspard Zorn de Boulach[4]. L'évêque Robert de son côté fournit un fort contingent. Les Alsaciens étaient en tout 9,000 hommes[5]. Les troupes de la Haute-Alsace avaient précédé les Suisses, les unes par le col du Bonhomme, les autres par celui de Sainte-Marie-aux-Mines. Celles de Basse-Alsace s'étaient mises en route le 23 décembre[6] et avaient franchi le col de Saverne. Le rendez-vous commun était à Hadonviller, où la jonction eut lieu le vendredi 3 janvier. L'on continua la marche ensemble et le même jour l'on arriva à Lunéville. René y trouva des ambassadeurs envoyés par Lucerne. Ils lui assurèrent que les habitants de cette ville ne l'abandonneraient pas en ces temps troublés « où se montre le véritable ami ». René les remercia avec une vive émotion[7]. Chacun eut les larmes aux yeux; chacun était résolu à bien faire son devoir.

Le lendemain, samedi 4 janvier, Alsaciens et Suisses devaient trouver de nouveaux renforts. De Bâle, René II avait expédié, à la fin de décembre, l'auteur même de la *Chronique de Lorraine* aux garnisons demeurées fidèles dans le duché. Celui-ci était chargé de les avertir de l'arrivée du duc et de les inviter à se trouver près de Saint-Nicolas le 4 janvier, afin d'assister à la bataille décisive. Il se mit aussitôt en route; il vint d'abord à Bruyères où il prévint Harnescher, et Harnescher sera fidèle au rendez-vous avec ses guerriers portant la croix double de Lorraine. De là il se rendit à Épinal où il fit la même commission à Vautrin Wisse, Adam Zorn, Jean de Haussonville et Guillaume de Thuillières; eux aussi l'accueillirent avec joie et préparèrent trois voitures, chargées de pain, de vin et de viande. Puis il alla à Mirecourt trouver Pierre du Fay et Vautrin de Nettancourt, à Vaudémont Collignon de Ville, à Gondreville le bâtard de Vaudémont, Jean de Baschi et Philibert de Brixey. Il revint à Épinal et on fit en son honneur quel-

---

1. *Eidgenössische Abschiede*, t. II, p. 632; ALBRECHT, *Rappolst. Urkund.*, t. V, p. 71, n° 123.
2. Voir ses lettres à Guillaume de Ribaupierre (ALBRECHT, t. V, n° 115, n° 131, n° 133). Dans la seconde, 15 décembre, il annonce l'envoi du chevalier Geoffroi de Bassompierre, qui doit s'entendre avec le seigneur de Ribaupierre. On consultera aussi les lettres de Guillaume à Bâle, Colmar et Strasbourg, qu'ALBRECHT a publiées.
3. Eptingen est en Suisse, canton de Bâle-campagne.
4. Tous ces noms, sauf les deux premiers, cités par HERTZOG, *Edelsasser Cronick, Das dritt Buch*, p. 303.
5. Continuateur de KŒNIGSHOFEN dans SCHILTER, p. 384.
6. *Idem, ibid.*
7. ETTERLIN.

ques réjouissances[1]. Il partit avec la garnison de cette ville pour le rendez-vous. Tous ces Lorrains se trouvaient aux environs de Saint-Nicolas le samedi 4 janvier au matin. Ils s'unirent aux Alsaciens et aux Suisses, et nous laissons à penser quels furent les transports de joie de tous. L'armée comprenait environ 20,000 hommes. Elle était nombreuse, animée de bonnes dispositions; mais elle manquait un peu de cohésion. Nous sommes ainsi arrivés à la veille de la journée décisive.

---

1. Tous ces faits racontés en détail dans la *Chronique de Lorraine*, pp. 277-280.

CHAPITRE XVI

La bataille de Nancy (5 janvier 1477).

---

§ Ier. *Les documents sur la bataille de Nancy. — Documents lorrains : La* Vraye Déclaration ; *La* Chronique de Lorraine ; *Le* Dialogue *de Jean Lud ; La* Nancéide *de Pierre de Blarru ; Nicolas Remi. — Documents suisses : Petermann Etterlin ; Diebold Schilling (de Lucerne) ; Pirckheimer ; Diebold Schilling (de Berne) ; Gerold Edlibach ; Georges Hochmuth ; Albert von Bonstetten ; Jean Knebel ; chansons populaires. — Documents alsaciens : Erhart Tusch ;* Reimchronik ; *continuateurs de Kœnigshofen ; Jacques Trausch. — Documents français : la* Desconfiture ; *Commines ; Thomas Basin. — Documents bourguignons : Jean Molinet, Olivier de la Marche. — Principaux récits des historiens : le P. Hugo ; Aubert Roland ; Michelet ; l'abbé Marchal ; etc. ; thèses allemandes.*

§ II. *Les Lorrains et les Suisses à Saint-Nicolas. — Massacre des Bourguignons. — L'armée prend ses logements. — Attitude des Français qui viennent camper près de Toul. — Trahison de Campo-Basso. — Conseil de guerre à Saint-Nicolas. — Obstination de Charles le Téméraire. — Conseil tenu par lui. — On décide de se battre. — Dispositions prises par le duc de Bourgogne. — Chiffre de ses troupes. — Ordre de bataille. — Départ de René II de Saint-Nicolas. — Le vin de la Saint-Jean. — Marche jusqu'au delà de Laneuveville. — Le commandant en chef. — L'ordre de bataille. — Le mouvement tournant. — Repos à la Malgrange. — La charrière. — Le combat. — Mort de Charles le Téméraire. — Le châtelain de Saint-Dié Claude de Bauzemont. — Délivrance de Nancy. — Le massacre du pont de Bouxières. — Fuite des Bourguignons. — René II rentre à Nancy.*

§ III. *Départ des Suisses (6 janvier). — On cherche le corps du Téméraire. — Découverte de son cadavre. — Il est conduit dans la maison de Georges Marqueiz. — René II vient le visiter. — Funérailles du duc. — Chiffre des morts. — Chefs bourguignons prisonniers. — Butin fait sur le champ de bataille. — Conséquences de cette journée dans l'histoire du monde et dans l'histoire de Lorraine.*

I

La bataille de Nancy est, en quelque sorte, le point culminant de l'histoire de notre ville avant les temps modernes. Aussi, l'historien doit-il insister et n'oublier aucun épisode de cette journée mémorable. Avant d'en faire le récit, nous devons exposer quels documents nous en ont conservé le souvenir et citer aussi les écrivains modernes qui ont essayé de traiter ce sujet. Cette revue bibliographique, ce semble, rendra notre tâche plus facile. Nous nous assurons par avance de la solidité du terrain sur lequel nous allons nous aventurer.

Les documents se partagent en diverses catégories : lorrains, suisses, alsaciens, français et bourguignons. Du côté des vainqueurs les quatre premières, du côté des vaincus la dernière. Parmi les documents lorrains, nous citerons en première ligne quelques pages d'une déclaration faite par le duc René lui-même et écrite par son secrétaire Chrétien de Châtenoy[1]. Elles devaient servir à Pierre de Blarru pour composer sa *Nancéide*, et, en réalité, le chanoine de Saint-Dié a fait entrer dans son poème tous les faits qui y sont contenus. Nous y trouvons notamment une série de détails techniques sur le nombre et la distribution des troupes de René II. A côté de cette déclaration, il faut placer la *Chronique de Lorraine* à laquelle nous avons déjà fait tant d'emprunts[2]. Nous ne saurions assez exprimer toute la reconnaissance que nous devons avoir à son auteur. Si, plusieurs fois, nous avons corrigé les fautes qu'il a faites contre la chronologie dans son récit des guerres des Lorrains contre Charles le Téméraire, si à deux ou trois reprises il a interverti l'ordre des événements, il nous a donné le récit le plus vif, le plus animé de la lutte; il en a reproduit, si j'ose dire, la physionomie ; il nous a fait pénétrer dans l'âme des adversaires en présence. Et la valeur de la *Chronique* augmente encore, lorsqu'on arrive à la journée décisive. L'auteur était dans l'armée de délivrance à côté de René; il a pris part à la bataille et a vaillamment combattu[3]. Il écrit assez longtemps après les événements; mais nous croyons que son récit a été fait du vivant de René II et ses souvenirs étaient demeurés très vivaces. Qui était-il ? Jusqu'ici toutes les tentatives pour découvrir son nom et dévoiler sa personnalité ont échoué. L'on a cru que c'était ou Jean Lud ou Chrétien de Châtenoy[4]; mais il me paraît qu'il était de condition plus relevée et je le chercherais parmi les gentilshommes qui entouraient le duc le jour de la bataille. Était-ce l'échanson Thierry de Lenoncourt? Était-ce le comte Philippe de Linange ? Était-ce Thomas de Pfaffenhofen, bailli du comté de Vaudémont ? Nous citons les gentilshommes qui ont assisté à la bataille de Nancy et dont le nom n'est pas prononcé dans la

1. Le titre exact est: *La vraye déclaration du fait et conduite de la bataille de Nancy, de laquelle fut moyennant l'aide de Dieu victorieux le feu bon Roy René, duc de Lorraine, mon souverain Seigneur, composée par les Mémoires et billets de Chrestien, et dont desja et depieca il en laissa, par ordonnance dudit Seigneur, à Maistre Pierre de Blaru, chanoine de Saint-Diey, certains articles, sur lesquels on dit le dit Maistre Pierre avoir fait une chronique.* Il est malaisé de fixer l'année de cette déclaration. Je la place au début du XVI[e] siècle. Ainsi nous n'avons pas de documents lorrains tout à fait contemporains, et le fait s'explique. Les Lorrains, témoins de la bataille, en connaissaient les épisodes : il n'était point besoin de récit pour les renseigner. La *Vraye déclaration* est publiée dans Dom Calmet, t. III, Pr., col. 124 ; 2[e] éd., t. VII, Pr., col. 152 ; elle a été donnée d'après un manuscrit plus incorrect dans l'édition de Commines, Lenglet du Fresnoy, t. III, pp. 491-493.

2. La *Chronique* a été publiée d'abord par Dom Calmet, t. III, Pr., col. 1, et 2[e] éd., t. VII, Pr., col. 1. M. l'abbé Marchal en a donné, d'après les manuscrits de Nancy, en 1860, dans les *Documents pour servir à l'histoire de Lorraine*, une édition très soignée. Pourtant une édition vraiment critique fait encore défaut.

3. *Chronique*, p. 302.

4. Autrefois, l'on citait de préférence Jean Lud ; aujourd'hui, l'on incline à donner la préférence à Chrétien. Cf. Lepage, *Notice sur Jean Lud et Chrétien, M. S. A. L.*, t. V (1853), p. 216, et *Commentaires*, pp. 118-119.

Chronique[1]. Il est loisible, selon ses préférences, de s'attacher à l'un ou à l'autre, en attendant que la découverte d'un document nouveau permette de résoudre ce petit problème historique. Un troisième écrit a pour nous une certaine importance. Vingt-trois années après la bataille de Nancy[2], au début de l'année 1500, un ancien secrétaire de René, Jean Lud, devenu dans l'intervalle maître-général et justicier des mines de Lorraine, voulut expliquer quelle fut, pendant la guerre de Bourgogne, la politique de René II et aussi la justifier. Il usa du moyen du dialogue et il se décomposa en quelque sorte en deux, pour avoir les personnages nécessaires. Tantôt Jean explique à Lud, tantôt Lud à Jean ce qu'il importe de savoir, — et de la bataille de Nancy Lud nous donne une description très précise. Le dialogue corrobore le récit de la *Chronique* et sur quelques points le complète[3]. — Je ne cite que pour mémoire la *Nancéide* de Pierre de Blarru qui a paru pour la première fois à Saint-Nicolas-de-Port en 1518 avec quelques gravures fort curieuses[4] : c'est un ouvrage poétique où les faits se trouvent amplifiés. Comme l'a démontré avec beaucoup de sûreté M. Collignon[5], l'auteur est en général fidèle à la vérité historique ; mais il crée de toutes pièces des épisodes ; il fait intervenir, suivant les procédés de l'épopée, les dieux antiques et les saints du christianisme. Dans le *Discours des choses advenues en Lorraine depuis le decez du duc Nicolas jusques à celui du duc René II*[6], le célèbre procureur général de Lorraine, Nicolas Remi, si connu pour la manière dont il poursuivait les sorciers, reproduit en grande partie en un style plus classique et plus froid la *Chonique de Lorraine ;* mais il donne aussi quelques nouveaux détails ; seulement, la plupart d'entre eux nous sont suspects ;

---

1. Sur eux, LEPAGE, *Commentaires*, p. 52. Nos préférences vont à Philippe de Linange. Il nous paraît que l'auteur sait l'allemand, a combattu à Morat et a été employé à la fin de 1476 aux négociations en Suisse, toutes conditions que remplit Philippe.

2. « Il y a plus de vingt-deux ans que ce fut », édit. Lepage, p. 185. M. PAUL MARICHAL a démontré *A propos de Johannes Lud*, *J. S. A. L.*, 1893, p. 6, que le *Dialogue* a été écrit entre le 2 août 1499 et une date très voisine du 30 juin 1500.

3. Le *Dialogue* se trouve dans un manuscrit de la **Bibl. de Nancy**, 793 (94), qui paraît être de la fin du XVIe ou du début du XVIIe siècle. D'après ce manuscrit, le *Dialogue* a été publié pour la première fois par JEAN CAYON sous le faux titre : *Chronique ou dialogue entre Joannes et Chrétien, secrétaires de René II, duc de Lorraine, sur la défaite de Charles le Téméraire*, 1844, in-4. A la suite de cet ouvrage, CAYON a réimprimé la *Vraye déclaration*, et la *Desconfiture* dont il sera question plus loin. En 1854, dans le *J. S. A. L.*, pp. 149-194, LEPAGE a donné du *Dialogue* une édition bien supérieure, d'après le *Liber omnium*, volume du cartulaire de THIERRY ALIX, **A. D.**, B, 416. Nous avons signalé un autre manuscrit du *Dialogue*, qui se trouve à la Bibliothèque de Florence, *M. S. A. L.*, 1900, p. 119. Nous indiquons pour mémoire une biographie de René II, imprimée à Saint-Dié en 1510, *Renati secundi Sycilia regis et Lothoringiæ ducis vita per Ioannem* ALUYSIUM CRASSUM CALABRUM *edita*. Elle a été reproduite par l'abbé GUILLAUME, dans le *J. S. A. L.*, 1875, pp. 103 et ss.

4. La *Nancéide* a été publiée pour la première fois à Saint-Nicolas-de-Port en 1518 : *Petri de Blarrorivo parhisiani insigne Nanceidos opus de bello Nanceiano*. P. Jacobi, pet. in-folio. Elle a été rééditée, avec traduction française et toutes sortes de considérations philosophiques, par M. SCHÜTZ. Nancy, Grimblot, Raybois et C[ie], 1840, 2 vol. in-8.

5. *De Nanceide Petri de Blaro rivo parisiensis*. Nanceii, ex typis Berger-Levrault et sodalium, 1892, in-8.

6. L'ouvrage a paru au Pont-à-Mousson, par MELCHIOR BERNARD, in-4°, 1605. La bataille est racontée pp. 109-136. Le livre a eu deux autres éditions, à Épinal par Pierre Hovion, 1617, petit in-4°, et 1626, petit in-8°.

ils semblent empruntés à la tradition orale, qui a altéré les événements. Nicolas Remi, qui écrivait au commencement du XVIIe siècle, est du reste plutôt un historien qu'un chroniqueur. A ces récits il faut ajouter les nombreuses lettres patentes, qui contiennent les dons faits par René II aux combattants de Nancy. Elles nous font quelquefois connaître sur la bataille des particularités intéressantes. M. Lepage a relevé avec soin la plupart de ces mentions[1].

Les récits suisses sont l'œuvre de soldats qui ont assisté à la bataille de Nancy et en ont été les acteurs principaux, ou de gens d'église, de clercs, ayant reçu les confidences des soldats de Nancy, ayant lu les rapports envoyés par eux au conseil de leur ville[2]. Il était présent au combat, il a lutté avec vaillance, Petermann Etterlin, de Lucerne, qui, dans sa vieillesse, a écrit une chronique de sa ville, où il donne une place importante à la bataille de Nancy. C'était à Lucerne l'un des principaux partisans de la France : il connaissait très bien la langue française et il s'est certainement entretenu avec les Nancéiens, après la délivrance[3]. La chronique d'Etterlin a été remaniée et continuée par son compatriote, Diebold Schilling, qui avait combattu à ses côtés le 5 janvier 1477, âgé seulement de 17 ans, et qui a ajouté sur les guerres de Lorraine plusieurs détails curieux[4]. Les ouvrages d'Etterlin et de Diebold Schilling ont été suivis en grande partie par un patricien de Nüremberg, Bilibald Pirckheimer, le célèbre humaniste, le protecteur éclairé d'Albert Dürer. Il avait pris part à la guerre de Maximilien contre les Suisses en 1499 et avait été frappé d'une si vive admiration pour les ennemis qu'il résolut de composer leur histoire. Son récit est écrit en un latin très élégant et présente un vif intérêt, même pour la partie plus ancienne. Nous en détachons l'exposé de la bataille de Nancy[5]. — Après les historiens de Lucerne, celui de Berne. Lui aussi porte le nom de Diebold Schilling. Il n'a sans doute pas assisté à la bataille de Nancy ; mais, attaché à la chancellerie de sa ville natale, il a reçu les rapports des combattants et les a résumés[6]. Sa narration est nette, sinon impartiale, car il manifeste contre le Téméraire une haine très vive.

---

1. *Commentaires sur la Chronique de Lorraine*, Extrait des *M. S. A. L.*, 1859.

2. On consultera, sur les chroniques suisses, GEORG VON WYSS, *Geschichte der Historiographie in der Schweiz*. Zürich, 1895, pp. 135 et ss.

3. La 1re édition a paru à Bâle en 1507. Nous nous sommes servi de celle de J.-J. Sprend : *Kronica von der loblichen Eidgnoschaft, Ihr harkomen und sust seltsamen Stritten und Geschichten, colligirt und in Geschrift vervasst von Petermann Etterlin*. Bâle, 1752. Cf. l'étude de A. BERNOULLI, *Etterlins Chronik der Eidgenossenschaft nach ihren Quellen untersucht*, dans le *Jahrbuch für schweizerische Geschichte*, t. I. Nous avons traduit dans notre *Histoire de Nancy*, Kreis, p. 355, le récit d'Etterlin sur la bataille de Nancy. Nous y renvoyons le lecteur.

4. DIEBOLD SCHILLING, *Schweizerchronik*. Lucerne, 1862, éd. Fr. Schiffmann. Le manuscrit de Diebold Schilling offert au conseil de Lucerne en 1513 contient, sur 341 feuilles de parchemin, 443 miniatures.

5. Voir *Appendice* à ce chapitre. La chronique de Pirckheimer a été publiée dans le *Thesaurus historiæ Helveticæ*, Tiguri, 1735, in-fol. Notre texte a été établi sur un manuscrit de la bibliothèque de Brême, a/19.

6. DIEBOLD SCHILLING, *Beschreibung der Burgundischen Kriege*. Berne, 1743, in-folio. Une planche représente la bataille de Nancy : Herrliberger excud. Une nouvelle édition de DIEBOLD SCHILLING, par G. TOBLER, est en cours de publication : *Die Berner Chronik des Diebold Schilling*. Im Auftrage des historischen Vereins des Kantons Bern. Berne, K. J. Wyss, 1897. Le tome Ier s'arrête en 1476. Voir *Appendice*.

Il existe de l'œuvre de Schilling deux manuscrits, l'un à Zurich, l'autre à Berne, présentant d'assez nombreuses variantes; ils sont ornés l'un et l'autre de belles illustrations[1]. — Gérold Edlibach est l'historien de Zurich. Beau-fils de Hans Waldmann, qui fut l'un des héros de la bataille de Nancy, il était à même d'être bien renseigné. Il écrivit sa chronique en 1485, avant la disgrâce de son beau-père, alors que toutes les archives s'ouvraient encore devant lui. Son récit de la journée de Nancy, encore que sommaire, est très précis[2]. Une autre narration zurichoise de la bataille vient d'être révélée. Après la victoire, Hans Waldmann, trop pressé pour écrire, envoya à Zurich un messager; celui-ci, arrivé le 9 au soir, fit un rapport oral de la journée. Son récit fut recueilli par un clerc de la chancellerie, Georges Hochmuth, qui en adressa un résumé aux magistrats de sa ville natale, Donauwörth. Il est un peu confus, mais il est de premier jet; il a été composé aussitôt après l'événement[3]. Et nous ajouterons à ces documents la description faite par un humaniste, d'origine zurichoise, Albert von Bonstetten, un prêtre qui fut doyen du célèbre monastère d'Einsiedeln, et qui néanmoins resta en relations avec presque tous les souverains de l'époque. Il écrivit en un latin châtié une relation de la guerre de Bourgogne : *Germanica prælia Karoli quondam Burgundiæ ducis et finis ejus;* il la dédia le 21 mars 1477 aux vainqueurs : le duc Sigismond, René II et les villes de la Basse-Ligue, et la traduisit ensuite en allemand, à l'usage du peuple[4]. Bonstetten est un esprit trop épris des périphrases classiques pour être bien précis; mais encore sa description de la journée de Nancy méritait d'être citée. — A côté de ces écrivains suisses proprement dits, une place à part doit être faite à l'historien de Bâle, Jean Knebel, chanoine de la cathédrale, notaire de l'Université. Il a composé un *Diarium*[5], journal quotidien, contenant tous les événements survenus de 1473 à 1479. Il y a inséré deux récits envoyés le jour même de la bataille, à Bâle, par des soldats suisses[6]. La bataille de Nancy a été livrée le 5 janvier, à une heure de l'après-midi; le lendemain à midi on connaissait cet événement à Colmar, et Colmar prévint le magistrat de Schlestadt par une lettre dont Knebel nous laisse la teneur[7]. D'une façon générale le chanoine, écrivant au jour le jour, nous permet de dater très exactement les événements; grâce à lui, nous avons déjà pu rectifier un certain nombre d'indications mal données dans la *Chronique de Lorraine*.

---

1. Voir à ce sujet, G. von Wyss, *Geschichte der Historiographie in der Schweiz*, p. 136.
2. La chronique a été publiée dans les *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich*, t. IV, Zurich, 1846 (Préface de Usteri). Nous avons traduit le récit d'Edlibach dans notre *Histoire de Nancy*, Kreis.
3. Il a été publié par Th. von Liebenau, *Ein Zürcher Schlachtbericht über Nancy* dans l'*Anzeiger für schweizerische Geschichte*, 1898, pp. 66-69. Voir *Appendice*.
4. *Beschreibung der Burgunderkriege*. L'ouvrage est publié au tome XIII de l'*Archiv für schweizerische Geschichte*. Zurich, 1862. Voir *Appendice*.
5. La chronique de Knebel a été publiée par Wilhelm Vischer dans les *Basler Chroniken*, t. II et III, Leipzig, 1887, in-8.
6. *Basler Chroniken*, t. III, p. 94 et 97.
7. *Ibid.*, p. 91.

La victoire de Nancy est, en grande partie, une victoire des Suisses, un pendant à la journée de Grandson et à celle de Morat; n'oublions pas d'interroger les historiens de la Suisse qui nous apprennent tant de détails curieux. Qui pourtant à Nancy connaît les noms d'Etterlin, des Schilling, d'Edlibach et de Knebel? Aux récits des historiens n'oublions pas d'ajouter les chansons populaires en langue allemande qui célèbrent le grand triomphe de la patrie. On en trouvera deux fort curieuses dans le recueil de R. von Liliencron[1]. La première a pour auteur deux compagnons suisses (*Zwei Switzerknaben*) que la mort du Téméraire met en joie. « Il était autrefois très riche. Mais combien différent aujourd'hui ! On l'a trouvé nu et dépouillé avec ses terribles blessures[2]. » La seconde est l'œuvre de Mathis Zollner, dont l'âme s'élève reconnaissante vers Dieu : « Louons Dieu qui a fait cette œuvre et qui n'a pas voulu laisser ce crime impuni. L'attaque du duc a manqué à cause de ses grands méfaits. Il a fait beaucoup de veuves et d'orphelins. Aussi je ne veux pas le plaindre[3]. »

En Alsace, la bataille de Nancy et, d'une façon générale, la lutte contre les Bourguignons n'eurent pas un moindre retentissement qu'en Suisse. Les Alsaciens, eux aussi, avaient pris part à ces guerres acharnées et y avaient moissonné des lauriers. Leurs compatriotes qui étaient restés dans leurs foyers étaient avides de connaître les détails de toutes ces expéditions, de savoir comment avait péri leur terrible adversaire, Charles le Téméraire. Et, l'année même de cette mort, parut à Strasbourg un récit en vers allemands racontant toute cette guerre de Bourgogne avec une exactitude minutieuse. Il se partage en 639 strophes rimées de quatre vers, soit 2,556 vers. L'auteur se nomme à la fin du poème : Hans Erhart Tusch; mais Tusch est-il son vrai nom, ou faut-il traduire Jean Erhart l'Allemand? L'ouvrage dut avoir du succès, car on en connaît deux éditions, publiées la même année : l'une, in-4 (bibliothèque de Schlestadt); l'autre, petit in-folio, qui est ornée de gravures sur bois (exemplaires à Bâle et à la Bibliothèque nationale). Parmi ces gravures l'une est la plus ancienne image de la bataille de Nancy[4]; nous la reprodui-

---

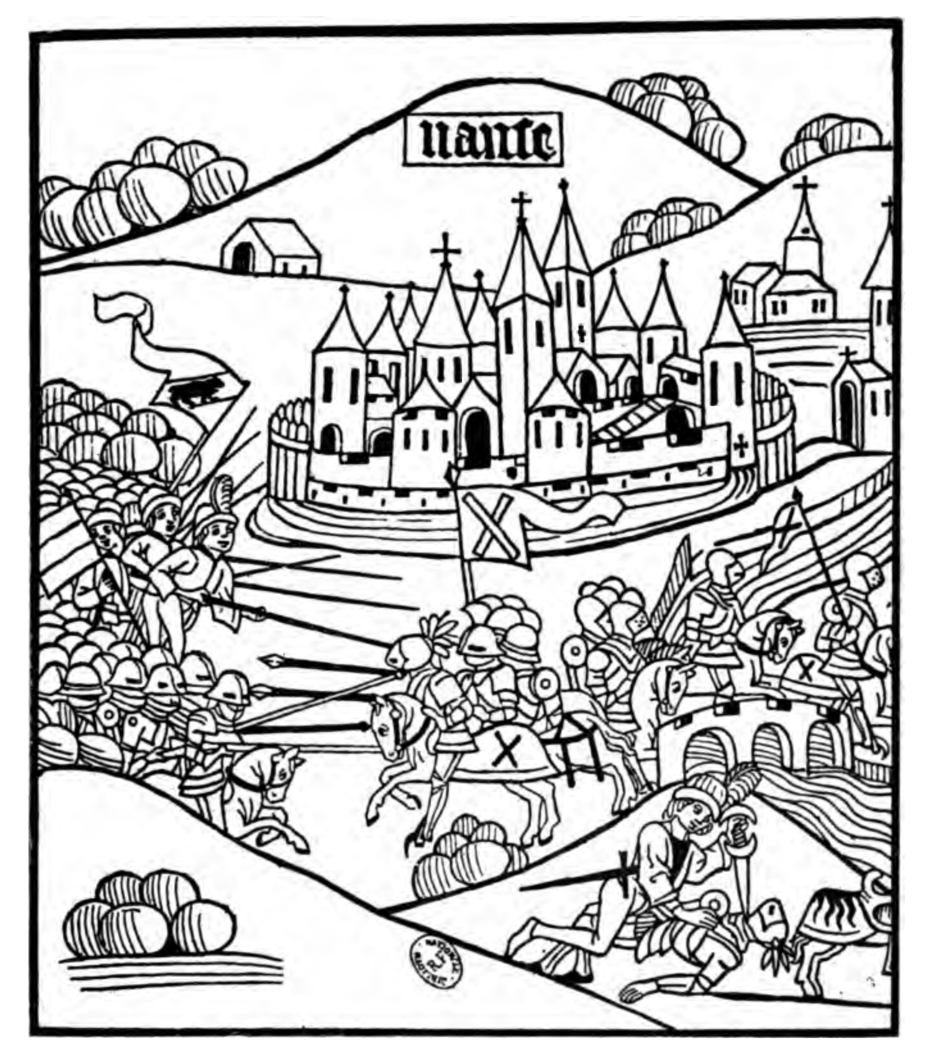
1. R. v. Liliencron, *Die historischen Volkslieder der Deutschen vom 13. bis 16. Jahrhundert*, 1865, t. II, p. 103 et ss., nos 145 et 146. Leipzig. Cf. G. Tobler, *Schweizerische Rundschau*, I. pp. 314-320.

2.
Ja ist er je gewesen rich,
Dem sieht er jetz gar ungelich,
Man hat in naket funden,
naket und blosz,
mit sin verserten wunden.

3.
Nu lobent got,
der hats getan,
er wolts nit ungerochen lan,
sin anslag im gefelet hat
umb sine groszen missetat;
wittwen und weisen macht er vil,
darumb ich in nit klagen will.

4. Les gravures de l'exemplaire de Bâle sont: Charles le Téméraire, avec son sceptre, assis sur son trône. — Deux guerriers armés, l'un avec l'écusson bourguignon, l'autre avec l'écusson lorrain aux trois alérions. — Le siège de Neuss. — L'exécution de Pierre de Hagenbach à Brisach. — Le siège d'Héri-

sons. Le récit d'Erhart est en général très animé. Sans doute, il y a dans l'œuvre nombre de chevilles et de passages forts lourds, mais le ton s'élève



LA BATAILLE DE NANCY

(Gravure sur bois dans l'ouvrage d'Erhart Tusch, publié à Strasbourg en 1477 [1].)

parfois jusqu'à la véritable poésie, par la force même de la haine que l'auteur porte au duc de Bourgogne. Comme il se réjouit de sa mort! Comme il exalte

court. — Charles le Téméraire sur son trône. — La bataille de Grandson. — L'exemplaire de la Bibliothèque nationale contient 6 gravures seulement : Charles le Téméraire avec son sceptre. — Deux guerriers armés. — Charles sur son trône. — Bataille de Nancy. — Bataille de Grandson. — Bataille de Morat (cette dernière gravure unique).

1. La scène se passe au pont de Bouxières. Les Bourguignons, couverts de la croix de Saint-André sont repoussés par un bataillon de Suisses, dont l'étendard porte l'ours de Berne. A droite, un Suisse plonge son épée dans la gorge de Charles le Téméraire.

le meurtrier, en proclamant bienheureuse celle dont les entrailles l'ont porté et dont les mamelles l'ont allaité! L'historien recueille en son livre bien des traits précieux[1]. D'autres récits en vers ont paru la même année à Strasbourg et nous prouvent combien cet événement est devenu populaire[2]. On trouve aussi quelques faits à glaner dans la célèbre *Reimchronik* sur Pierre de Hagenbach[3]. L'auteur, qui écrivait en 1480, a voulu sans doute avant tout décrire les méfaits du bailli bourguignon, exécuté à Brisach. Mais il ajoute aussi le châtiment qui frappa le maître devant les murs de Nancy. Ce sont là des poésies populaires; mais les humanistes se mirent aussi de la partie. Le recteur de l'école de Schlestadt, Louis Dringenberg, mort en 1490, fit chanter à sa Muse, en une courte pièce, la mort du duc de Bourgogne : « *De occubitu ducis Burgundiæ*[4] », et l'un de ses vers est devenu populaire :

In rebus Gransen, grege Murthen, corpore Nanse[5],

prototype du dicton allemand qu'on trouve pour la première fois chez Hans Rudolf Grimm[6] :

Bei Granson das Gut;
Bei Murten den Mut;
Bei Nancy das Blut.

(A Grandson le bien, à Morat le courage, à Nancy la vie.)

Déjà le célèbre Wimpheling avait donné l'exemple à son maître et avait chanté la bataille de Morat où s'était distingué le duc René II[7]. Sans doute,

---

1. L'œuvre de Hans Erhart Tusch a été reproduite par Emond Wendling et Auguste Stöber dans l'*Alsatia*, 1875-1876, pp. 343-451. Nous tentons d'après cette édition une traduction du passage qui concerne spécialement la bataille de Nancy. Voir *Appendice*. Notre traduction est parfois conjecturale. Le défaut complet de ponctuation rend l'intelligence du texte très difficile.

2. Ch. Nerlinger, *Deux pamphlets contre Pierre de Hagenbach* dans les *Mélanges Julien Havet*. Paris, Leroux, 1895, pp. 549-560, a attiré l'attention sur un de ces récits dont un unique exemplaire nous est connu à la Bibl. nationale. (Réserve, Lb[27],37). Le volume renferme en partie les mêmes gravures que l'œuvre de Hans Erhart Tusch : Exécution de Pierre de Hagenbach. — Siège de Neuss. — Bataille d'Héricourt. — Portrait de Charles le Téméraire. — Les batailles de Grandson, Morat et Nancy. — Procession à Strasbourg. — Ces images ont été coloriées à la main. Voir *Appendice*. Ce curieux volume a été signalé par Hain, nº 8345.

3. Mone, *Quellensammlung zur badischen Geschichte*, t. III, pp. 183-434.

4. Cette pièce et celle de Wimpheling ont été publiées par Meyer von Knonau, *Anzeiger für Schweizerische Geschichte*, 1873, p. 315.

5. Ce vers est cité par Jacques Trausch, comme faisant partie d'une épitaphe composée à Strasbourg pour le duc de Bourgogne, éd. Dacheux, p. 27. Dringenberg l'a-t-il copié ou l'épitaphe le lui a-t-elle emprunté? Le vers qui précède est dans l'épitaphe :

Oppida trina tibi, Dux Carole, dira fuere;

Et dans Dringenberg :

Oppida sunt tria, quæ sibi tunc damnosa fuere.

Les vers sont cités souvent avec cette variante :

Praelia trina tibi, dux Carole, dira fuere.
Divitiis Gransen, grege Murten, corpore Nanci.

Cf. *Mercure de France*, juin 1749, p. 75. Des vers à peu près semblables, mais assez incompréhensibles, se trouvent dans un ms. de la fin du xvi[e] siècle à la Bibl. Sainte-Geneviève, nº 2521, fº 130 vº.

6. *Kleine Schweizer Chronika*, 1723. Cf. Th. von Liebenau, *Anzeiger für schweizerische Geschichte*, 1879, p. 161.

7. Meyer von Knonau, *l. cit.* Cf. Ch. Schmidt, *Histoire littéraire de l'Alsace*, p. 10, n. 23. Wimpheling célèbre le duc René :

Summis conatibus audax.

Sur un poème de Wimpheling, à propos de la mort de Pierre de Hagenbach, cf. Wattenbach dans la *Zeitschrift für die Geschichte der Obersteins*, t. XXII, p. 390; Ch. Nerlinger, *l. c.*

il y eut encore en Alsace des poèmes semblables, demeurés inconnus et qui ont précédé la *Nancéide* de Pierre de Blarru[1]. — Les historiens alsaciens sont venus après les poètes. Il semble bien que l'œuvre d'Erhart a été connue du continuateur de Kœnigshofen que Schilter a édité[2], aussi bien que du compilateur auquel l'on doit l'*Archivchronik*[3]. Ces écrivains nous donnent quelques détails très précis et des dates qui rectifient souvent la *Chronique de Lorraine*. Parmi les chroniques postérieures, il faut attacher une certaine importance à celle de Jacques Trausch. Bien qu'elle ait été rédigée seulement au début du XVII[e] siècle, elle a recueilli une foule de légendes locales très intéressantes[4].

En tête des documents français se trouve un récit tout à fait contemporain qui a été composé après la découverte du corps du Téméraire (7 janvier) et avant son enterrement à la collégiale Saint-Georges (12 janvier). Il porte pour titre : *La Desconfiture de monseigneur de Bourgogne faite par monseigneur de Lorraine*[5]. Le document, très précis, nous donne les noms des morts et des prisonniers, et insiste sur la trahison de Campo-Basso. Il a été très répandu, peut-être même imprimé dès le début de 1477. Les historiens français s'en sont beaucoup inspirés et Jean de Roye, l'auteur de la *Chronique scandaleuse,* l'insère à peu près complètement dans son récit, avec des plaisanteries de son cru[6]. Commines passe vite sur la bataille « pour ce que je n'y estoye point », dit-il. Mais il nous en montre admirablement les conséquences et il met en pleine lumière, avec le caractère du Téméraire, toutes les fautes qu'il a commises. En homme habitué aux intrigues et qui connaissait bien des secrets de la cour, il tire au premier plan le traître Campo-Basso[7]. Thomas Basin, homme d'église, n'insiste pas sur les événements militaires et il est très bref, à son ordinaire, sur la bataille de Nancy[8]. Les chroniques postérieures sont insignifiantes et se bornent à répéter les faits déjà connus.

---

1. PETRUS SICULUS, un érudit italien, écrit en 1477 à Albert de Bonstetten : « Perfecissem enim quod scribis, nisi valetudine quadam adversa et permolesta premerer, quo fit ut inceptum de Renato Lotharingie duce nostro carmen nondum perfecerim. » (A. BÜCHI, *Albrecht von Bonstetten, Briefe und ausgewählte Schriften* dans les *Quellen zur Schweizer Geschichte*, t. XIII, p. 73.)

2. *Die älteste teutsche Strassburgische Chronik*. Strasbourg, 1698, pp. 367-385. Cf. la strophe de ERHART : *Von Tuse, Lienstat und Rosier* avec le passage édité par Schilter, p. 379.

3. *Code historique et diplomatique de la ville de Strasbourg*, de SCHNÉEGANS, t. II, pp. 184-204.

4. Éd. Dacheux, dans *Les Chroniques strasbourgeoises*, t. III, pp. 23-28.

5. La *Desconfiture* a été imprimée par LENGLET DU FRESNOY, Commines, t. III, pp. 493-496, d'apres un manuscrit de la biblitohèque du roi (Béthune, nº 7679, aujourd'hui, fonds français, nº 1707, fol. 48 et 49). Un texte un peu différent se trouve dans un manuscrit de la bibliothèque de Lille, nº 539, fº 113. (*Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques.* Départements, t. XXVI, p. 410.) M. MUGNIER, conseiller à la cour de Chambéry, signale un autre manuscrit dans les archives du sénat de Savoie. Il se propose de le publier. Cf. *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.* Séance du 13 mai 1900. La *Desconfiture* a été publiée encore par CAYON, cf. *supra,* p. 469, n. 3, et par J. MEYER dans l'*Alemannia* de BIRLINGER, t. X, pp. 138-142. J. MEYER a suivi le manuscrit cité de la Bibl. nationale.

6. Édition B. de Mandrot dans la Société de l'histoire de France, t. II, p. 35 et ss. Il ajoute, par exemple : *à ladicte descharge* (des canons de Bourgogne) *qui n'estoit pas des généraulx des finances.*

7. Éd. de M[lle] DUPONT, t. II, pp. 39-64.

8. Éd. QUICHERAT, t. II, pp. 415-416.

Les chroniqueurs bourguignons sont en général très sobres sur la bataille. L'événement est pour eux trop cruel. Ils s'efforcent de diminuer l'importance de la journée et de montrer dans la victoire de René II l'effet d'un simple hasard. L'historiographe de Bourgogne, Georges Chastelain, était mort au siège de Neuss et avait été remplacé par Jean Molinet, chanoine de Valenciennes. Rien n'indique que Molinet ait été présent devant Nancy. Il a eu certainement sous les yeux le récit de la *Desconfiture;* il le reproduit en partie[1] et le corrige sur certains points[2]; mais, en outre, il a interrogé des témoins oculaires de la journée; il ajoute des détails nombreux et surtout il nous donne des événements une impression très vive, telle qu'il l'a reçue lui-même; sous sa plume s'anime le récit froid et sec du document français[3]. Olivier de la Marche était au contraire présent à la journée et a fait avec vaillance son devoir : « Il fault faire du mieulx que l'on peut, quand l'on est en nécessité. » Puis, prisonnier, il demeura assez longtemps captif. Pourtant, s'adressant à Philippe le Beau, petit-fils du Téméraire, il n'insiste pas sur la funeste bataille; il passe très vite et ne montre point les graves fautes commises par le duc de Bourgogne[4].

Tels sont les documents, assez nombreux, sur la bataille de Nancy. Nous souhaiterions qu'un jour ils fussent réunis en un beau volume, comme il a été fait pour tous ceux qui concernent la bataille de Morat[5]. Les historiens les ont mis souvent en œuvre et, à leur tour, ont décrit la mémorable journée, les uns s'efforçant d'être précis, les autres éloquents. Il nous est impossible de citer toutes les expositions qui se trouvent dans les histoires générales de France ou de l'Europe; car il n'est point d'écrivain qui n'ait eu l'occasion de parler de ce grand événement. Mais au moins devons-nous signaler les ouvrages spécialement consacrés à Charles le Téméraire ou à René II, et les récits les plus saillants. Nous passons sur le XVIIe siècle où nous ne trouvons rien à signaler. La Lorraine fut à cette époque si malheureuse qu'elle ne pouvait songer au passé, tout entière aux tristesses du présent. Au début du XVIIIe siècle, Léopold nomma comme historiographe de la Lorraine l'abbé d'Étival, le P. Hugo; celui-ci composa une histoire de quelques ducs lorrains, écrite avec soin. Il a traité, ce semble, avec amour, le règne de René II. L'œuvre est parfois déclamatoire; mais elle se distingue par les qualités sérieuses où l'on reconnaît l'auteur des *Antiquités de l'Ordre des Prémontrés*. Il est grand dommage qu'elle soit demeurée manuscrite[6]. La bataille de Nancy, sans que

1. Quelquefois, il paraît ne l'avoir pas très bien compris; mais peut-être sommes-nous en présence de fautes commises par l'éditeur et non par l'auteur. Voir ce qu'il dit du départ d'Angelo et de Jean de Montfort.

2. Sur la liste des morts, par exemple. Il a supprimé le passage concernant la mort de Galeotto.

3. Éd. Buchon, t. I, pp. 226-236.

4. Éd. Beaune et d'Arbaumont dans la Société de l'histoire de France, t. III, pp. 238-241.

5. Voir plus haut, p. 416, n. 4.

6. Nous avons suivi le manuscrit de la Bibl. de Nancy, n° 792 (88), et du Musée Lorrain, n° 37. Un autre manuscrit était à la bibliothèque du grand séminaire. Cf. abbé Vacant, *Les Manuscrits du grand séminaire de Nancy*, n° 100. Le P. Hugo connaissait quelques œuvres aujourd'hui perdues:

l'auteur soit descendu aux détails topographiques, est passablement décrite. Le récit de dom Calmet est assez net dans l'ensemble, mais inexact souvent dans le détail; il est terne et froid[1]. Un peu plus tard, en 1742, un Cordelier originaire de Liffol-le-Petit, le P. Aubert Roland, en racontant la guerre de René II contre Charles le Hardi, a donné une exposition sage de la bataille, sans creuser le sujet[2]. La narration faite en ce siècle par Michelet est fort belle, avec de véritables cris d'éloquence, mais trop sommaire à notre gré[3]; celle de Barante, plus développée, néglige tout détail topographique[4]. Huguenin, dans son histoire de la guerre de Lorraine et du siège de Nancy, est assez précis, mais reste à la surface[5]. Le baron Marie-Théodore de Bussierre a compulsé les auteurs alsaciens qu'il révèle à la Lorraine, mais il ne connaît pas les auteurs suisses; il n'a pas étudié le terrain et demeure confus[6]. Un semblable reproche peut s'adresser à l'œuvre, supérieure d'ailleurs, d'Emmanuel von Rodt qui, lui, a étudié les écrits suisses et fait aux archives de Milan de fructueuses recherches, et qui dans l'ensemble a fort bien décrit les guerres du Téméraire[7]. Foster Kirk, écrivant en Amérique l'histoire du duc Charles[8], nous donne un récit très animé, un peu déclamatoire, un peu partial pour le Bourguignon qu'il admire sans réserve. Le problème topographique pourtant n'est pas résolu. Il a appartenu à l'abbé Marchal, dans une dissertation lue au congrès scientifique de Nancy de 1850, de déterminer exactement les positions de l'armée de René II et du Téméraire[9]; c'est un prêtre, chose curieuse, qui nous a parlé avec le plus d'intelligence du plan de la bataille. Le capitaine Ferdinand de Lacombe n'a eu qu'à développer, en 1860, les indications données par l'abbé Marchal[10]. Sur le plan du combat ces deux ouvrages sont les meilleurs. Pourtant, récemment, un professeur allemand au collège de Haguenau, Heinrich Witte, a écrit dans l'Annuaire de la *Société d'archéologie de Metz* une série d'articles sur la lutte

---

ainsi une biographie de René II par l'académicien FARET, † 1646, citée aussi par le P. Lelong (n° 38.835). Cette biographie devait être remplie de discours, et sans valeur. Le P. Hugo cite aussi une vie de René II par JEAN LUD. Cf. p. 386, n° 5. Il serait intéressant de rechercher quelle a été cette œuvre, différente du *Dialogue*. Nous ne pensons point que ce fût un écrit important, sans doute il ne contenait que quelques pages seulement.

1. 1re édition, t. II, col. 1065-1077; 2e édit., t. V, col. 374-386.

2. *La Guerre de René II contre Charles le Hardy, duc de Bourgogne*. Luxembourg, M. D. CC. XLII, 1 vol. in-12 de 349 pages. Nous ne citons que pour mémoire le récit très sommaire de la bataille dans GOLLUT, *Les Mémoires historiques de la République séquanaise*. Dôle, 1592, 1 vol. in-folio, p. 882.

3. Édition de 1874, t. VI, pp. 233-235.

4. *Histoire des ducs de Bourgogne*, éd. de 1839, in-8, t. X, pp. 421-437.

5. *Histoire de la guerre de Lorraine et du siège de Nancy*. Metz, 1837, pp. 263-314.

6. *Histoire de la ligue formée contre Charles le Téméraire*. Paris, Lecoffre, 1846, pp. 427-479.

7. EMMANUEL VON RODT, *Die Kriege Karls des Kühnen, Herzogs von Burgund, und seiner Erben*. Schaffhausen, 1844, 2 vol. in-4. La carte qui accompagne le second volume donne exactement le plan de la bataille de Nancy; mais sûrement dans le récit l'auteur s'embrouille. Il confond la marche du corps principal vers la gauche et celle du détachement qui continue de suivre la route et les bords de la Meurthe. Voir p. 397.

8. T. III, pp 533-550.

9. Le travail a paru à part sous ce titre: *Mémoire sur la bataille de Nancy gagnée par René II, duc de Lorraine, sur Charles de Bourgogne*. Nancy, Vagner, 1851, 31 pages avec une carte.

10. *Le Siège et la bataille de Nancy*. Nancy, Maubon, 1860. 1 vol. in-8 de 158 pages avec carte.

de René II et du Téméraire, qui sont des plus remarquables. Witte s'est trompé, à notre avis, sur la disposition des troupes[1]; il ne connaît pas le terrain; mais que de détails, tirés des archives municipales des villes d'Alsace, il ajoute à ceux que nous connaissions déjà! A côté de ce travail de première main pâlit un peu l'ouvrage de M. A. Berlet, fort estimable du reste, compilation intelligente des récits déjà connus[2].

J'ajouterai que, ces dernières années, des candidats au doctorat philologique en Allemagne, en quête de sujets de thèse, ont traité la bataille de Nancy. Cette bataille a valu en 1891 le grade de docteur à Robert Schœber devant l'Université d'Erlangen[3], en 1895 à Max Laux devant la lointaine Université de Rostock[4]; nous avons lu les deux ouvrages avec sympathie; pourtant, nous devons avouer qu'ils ne nous donnent pas une très haute idée de la valeur du grade de docteur en Allemagne.

II

Nous avons raconté, au chapitre précédent, comment René II, à la tête des Suisses et des Alsaciens réunis depuis Ogéviller, était arrivé à Lunéville, le 3 janvier[5]. Entre Lunéville et Saint-Nicolas s'étaient assemblés les soldats des garnisons lorraines, prévenus par l'auteur de la *Chronique*. Tous ces détachements firent leur jonction le samedi, 4 janvier. Ce jour, d'assez bonne heure, les Lorrains s'emparèrent du pont de Saint-Nicolas et pénétrèrent dans ce bourg qui n'était pas fortifié. Ils y arrivèrent juste au moment où 300 Bourguignons, envoyés par Charles aux nouvelles, remontaient la rue de Laval. Les deux troupes mirent l'épée à la main, et bientôt les Bourguignons, vaincus, durent se replier. On les poursuivit jusque près de la Madeleine, l'ancien couvent des Dames prêcheresses, où quelques-uns des leurs furent tués[6]. Dans l'après-midi, René avec ses Suisses entra à son tour dans Saint-Nicolas, et alors se passèrent de véritables scènes de carnage. Des Bourguignons, venus du siège, étaient cachés dans les maisons, quelques-uns fort malades.

1. WITTE, *J. G. L. G.*, 1892, pp. 110-137.

2. *Charles le Téméraire et René de Lorraine,* Dijon, Darantière, 1892, 216 pages. Extrait des *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, t. VIII et IX.

3. *Die Schlacht bei Nancy.* Inauguraldissertation. Erlangen, Fr. Dunge, 1891, 59 pages.

4. *Ueber die Schlacht bei Nancy.* Mit einem Plan der Schlacht. Berlin, Süssenguth, 1895, 34 pages. M. Laux ignore l'ouvrage de Witte.

5. A Ogéviller le service des vivres laissait à désirer. Les Suisses se plaignirent de souffrir de la faim. Les Bourguignons avaient épuisé le pays et les habitants cachaient leurs provisions. (ETTERLIN.)

6. *Chronique de Lorraine*, p. 280.

Les Suisses, avertis, fouillèrent toutes les demeures et ne firent aucun quartier. Ils poursuivaient les malheureux qu'ils trouvaient et les mettaient à mort. Ils accouplaient parfois 5 ou 6 prisonniers, les conduisaient sur le pont et les jetaient dans la Meurthe, les empêchant par leurs piques de regagner la rive. On raconte que l'un de ces malheureux, recouvert de sa cotte de mailles, invoqua saint Nicolas et put ainsi s'échapper[1]. Pourtant, les Suisses ne se souciaient guère du respect dû aux choses saintes. On vit l'un d'eux couper la tête à un Bourguignon devant la porte même de l'église. D'autres ennemis s'étaient sauvés dans le clocher; ils furent jetés en bas et reçus sur les piques[2].

Il était bien difficile de loger et de nourrir dans la petite ville cette grande armée d'environ 20,000 hommes. 4,000 soldats trouvèrent un abri dans la halle de la ville, qui était située là où est aujourd'hui la place publique, un peu au-dessus de l'église. Les autres se partagèrent entre les maisons particulières, s'entassant comme ils pouvaient. Le duc René reçut asile au prieuré bénédictin anglais près de l'église. On découvrit aussi des provisions suffisantes. Les habitants, heureux de l'arrivée de leur duc, ouvrirent leurs celliers et leurs caves. On eut de la viande et du vin « fieret », c'est-à-dire du vin un peu âpre du pays, à discrétion[3]. Les Suisses eurent seulement le tort de se jeter avec avidité sur le miel qui était en grande abondance; beaucoup d'entre eux en furent très sérieusement incommodés[4].

Tandis que toute cette troupe se logeait et se nourrissait de son mieux, arrivèrent à Saint-Nicolas le comte de Campo-Basso et ses deux fils. Campo-Basso avait mis enfin à exécution le projet de trahison qu'il méditait depuis longtemps. Il connaissait l'approche de l'armée de secours; il prévoyait la défaite du Téméraire : il fallait abandonner celui qui allait être vaincu et se faire payer chèrement par celui qui allait être vainqueur. Pour faire bien comprendre son manège, nous sommes obligé de revenir un peu en arrière.

Nous avons vu comment, dans l'été de 1474, le roi Louis XI, irrité de ce que le roi de Sicile René eût disposé de ses États sans l'avoir consulté, avait prononcé la saisie des duchés de Bar et d'Anjou et les avait déclarés réunis au domaine. En 1475, au plus fort des démêlés du duc René II avec la Bourgogne, il avait fait occuper les villes du Barrois, ajoutant ainsi aux nombreux embarras de la Lorraine[5]. En 1476, Louis XI revint à de meilleurs sentiments. Il avait obtenu d'une manière secrète que l'Anjou reviendrait au domaine à la mort du roi René; il donna en conséquence mainlevée des deux duchés saisis[6]. Notamment, le 2 juin, il déclara abandonner les villes et châteaux de Bar-le-Duc, Louppy, Kœur, Gondrecourt, Morley, Revigny et autres qu'il détenait;

1. ETTERLIN dans *Histoire de Nancy*, Kreis, p. 355.
2. *Chronique de Lorraine*, p. 282.
3. *Ibid.*
4. ETTERLIN; PIRCKHEIMER. Voir *Appendice*.
5. Voir plus haut, p. 401.
6. LECOY DE LA MARCHE, *Le Roi René*, t. I, pp. 407 et ss.

il annulait les dons que lui ou son lieutenant, le sire de Craon, avait faits en ces pays; il remettait en liberté les anciens officiers du Barrois qui étaient prisonniers à Sainte-Menehould[1]. Il semblait que dès lors toutes ces villes allaient revenir au pouvoir du duc René II qui devait un jour hériter du Barrois. Mais en juin 1476 René était fugitif et son propre duché au pouvoir du Bourguignon; le sire de la Trémoille continua par suite d'occuper le duché de Bar[2]. Plus tard, René recouvra sans doute ses États et Nancy. Ce n'était pourtant là qu'une occupation éphémère; Charles revint en Lorraine et, sous ce prétexte, Craon restait à Bar. Il observait avec soin les événements, rendant un compte exact au roi de France. Il envoyait même des détachements à l'est, et sous son commandement 600 lances se logèrent près de Toul[3]; il était ainsi à deux pas du théâtre des hostilités.

Campo-Basso résolut de se joindre à ces troupes[4]. Le mercredi 1er janvier, avec 180 hommes, il quitta subrepticement le camp de Charles de Bourgogne, et vint à Commercy offrir ses services aux Français. Craon avait l'ordre de ne rien engager; il devait, en apparence du moins, respecter la trêve de Soleuvre et ne donner aucune prise au Téméraire sur le roi de France[5]. Mais il donna en secret à Campo-Basso et à ses compagnons le conseil de s'entendre directement avec le duc de Lorraine. Par un long détour, le traître vint trouver René II à Saint-Nicolas; ses deux fils, Angelo et Jean de Montfort, s'étaient joints à lui du côté de Ludres, le vendredi 3 janvier[6], et avaient détaché de l'armée bourguignonne 120 autres hommes. Tous avaient quitté la croix de Saint-André pour prendre celle de Lorraine[7]. Campo-Basso renseigna exactement René sur la situation de l'armée adverse; il lui montra que la victoire était certaine, s'il savait profiter de l'occasion. Le duc promit de le recevoir à son service, de lui laisser le château de Condé, présent du Téméraire à son fils, de lui restituer immédiatement Commercy et ses dépendances. Mais les Suisses et les Alsaciens montrèrent toute l'horreur qu'une telle trahison leur inspirait. Ils ne voulurent point combattre avec cet homme : Campo-Basso n'était pas digne de lutter, la poitrine découverte[8]. Une seule besogne lui convenait : qu'il aille garder le pont de Bouxières-aux-Dames, l'unique chemin par où les Bourguignons, en cas de défaite, peuvent s'échapper; et là, il les prendra ou les

---

1. La pièce publiée dans Dom Calmet, t. III, Pr., col. 283. Louppy-le-Château, c. de Vaubécourt; Kœur-la-Grande, c. de Pierrefitte; Gondrecourt, chef-lieu de c.; Morley, c. de Montiers-sur-Saulx; Revigny, chef-lieu de c., Meuse.

2. En janvier 1476, Louis XI avait donné à Georges de la Trémoille le comte de Ligny-en-Bar, confisqué sur le comte de Saint-Pol. (Louis de la Trémoille, *Archives d'un serviteur de Louis XII*. Nantes, 1888, p. 84.)

3. Molinet, *Chronique*, t. I, p. 228.

4. Des pourparlers avaient eu lieu à Commercy. Molinet, t. I, p. 227.

5. *La Desconfiture*, dans Lenglet du Fresnoy, t. III, p. 493.

6. La date, *id.*, *ibid.*

7. *Chronique de Lorraine*, p. 286.

8. « Les Allemans lui feirent dire qu'il se retirast, et qu'ilz ne vouloient nulz trahitres avec eulx. » (Commines, t. II, p. 62.)



CHARLES LE TÉMÉRAIRE

(D'après la gravure de J. Suyderhoef[1].)

1. J. Suyderhoef naquit à Leyde vers 1600 et est mort après 1669. Il nous a donné une série de gravures représentant les anciens souverains des Pays-Bas.

massacrera dans leur fuite ; il se fera leur geôlier ou leur bourreau, sans trop s'exposer lui-même. Peut-être lui sera-t-il donné de mettre la main sur le duc de Bourgogne et de satisfaire enfin sa haine, si longtemps cachée sous les apparences de la basse flatterie. Judas accepta la tâche, et, d'une façon concise, le chroniqueur Diebold Schilling, de Berne, écrit : « *Das was ein Lampersch Tückli.* » — « C'était là une méchanceté italienne [1]. »

Du reste Campo-Basso avait pris toutes ses mesures pour que le duc de Bourgogne n'échappât pas. Il avait laissé à l'armée « treize ou quatorze personnes sûres, les unes pour commencer la fuite dès qu'elles verraient marcher les Allemands, les autres qui auraient l'œil sur ledit duc, s'il fuyait, pour le tuer en fuyant. » Et Commines, auquel nous empruntons ce renseignement, affirme avoir connu deux ou trois de ces individus qui s'étaient engagés à massacrer le Téméraire [2]. L'exemple de Campo-Basso fut du reste contagieux. Des soldats suisses abandonnèrent la cause bourguignonne pour ne pas se battre contre leurs compatriotes. On cite parmi eux Schindler d'Arth et Georges Schreiber de Frauenfeld. Ils devaient le lendemain servir de guides à l'armée de secours [3].

Après ce grave incident, le duc de Lorraine tint conseil avec les principaux capitaines. Tous furent d'avis qu'il ne fallait pas différer la bataille [4]. La ville de Nancy pouvait se rendre d'un moment à l'autre, et une semblable capitulation eût changé la face des choses. Il était difficile, d'autre part, d'entretenir longtemps une telle masse d'hommes. Enfin, l'on savait la situation de Charles désespérée, et il fallait profiter de l'occasion. Il importait de faire savoir aux Nancéiens que le secours était proche. Au haut de la tour de Saint-Nicolas on alluma pendant la nuit un grand feu. Le signal ne fut point vu des assiégés [5]. Comme les Bourguignons continuaient de les bombarder, ils envoyaient en leur désespoir des messagers l'un après l'autre sur la route de l'est, pour que René II se hâtât.

Laissons le duc de Lorraine et son armée goûter à Saint-Nicolas-de-Port un repos bien gagné par cette marche qui les avait conduits de Bâle aux bords de la Meurthe. Ils dorment à la veille de la bataille. En ces graves conjonctures, quelle sera l'attitude du duc de Bourgogne ? Il s'obstine plus que jamais devant Nancy, comme autrefois il s'est obstiné devant Neuss. Il

---

1. Diebold Schilling, de Berne, *Beschreibung der Burgundischen Kriege*, p. 372. D'ailleurs, disaient les Suisses, quelle confiance pouvons-nous avoir en un homme qui trahit son maitre ?

2. Commines, t. II. p. 63.

3. Voir le récit de Petermann Etterlin.

4. *Chronique de Lorraine*, p. 282.

5. *Ibid.*, p. 288. Un copiste de la *Chronique* a interpolé ce passage : « Incontinent le duc feit monter sur ladicte lanterne dudict clocher avec un gros fallot qu'il avait faict faire, dont ceux de Nancey cogneurent, quand ils le veirent si hault allumé que c'estoit un signe que on leur faisoit pour les advertyr que le secours estoit venu, par quoy ils se mirent en orations pryant Dieu, Monsieur sainct Georges et Monsieur sainct Nicholas. » Mais cette interpolation manque de vérité : la suite des événements montre que les Nancéiens ne croyaient pas que le secours fût si imminent. Lud, *Dialogue*, p. 181, dit en termes exprès, en parlant des Nancéiens : « non advertis du secours que leur estoit si prochain. »

veut s'emparer de la ville coûte que coûte. Il s'irrite devant les obstacles, s'en prenant à la fortune, à tout le monde, à lui-même. On tremble devant lui, on n'ose lui adresser la parole. Souvent il prend un livre, faisant semblant de lire, mais en réalité il veut s'enfermer seul. Et alors, écrit Jean Molinet, « par grand courroux, tiroit cheveux, et se destordoit, en faisant les plus angoisseux regrets et plainctes qui jamais furent ouys; et, à ceste cause, chascun craindoit l'advertir de chose qui tournoit à sa desplaisance [1]. » Il ne croit pas aux mauvaises nouvelles qu'on lui annonce ou les interprète à son avantage; on l'avertit du départ de Campo-Basso, de la présence de Craon aux environs de Toul; il répond qu'en dépit des traîtres il ne se départira point du siège, même s'il doit y laisser la vie. On lui apprend que l'armée de René approche; il se moque de ceux qui croient à de telles sornettes. Du reste, comment redouterait-il cet enfant, venant avec un ramassis de gens sans aveu réunis par le hasard, n'ayant point fait d'exercices communs, sans discipline et qu'à cause de leur cruauté il appelle des meurtriers ? Il est persuadé qu'avec son armée il aura facilement raison d'une pareille horde. Ses conseillers savent à quoi s'en tenir sur cette armée ; le comte de Chimay, le grand bâtard de Bourgogne, Jean de Rubempré et d'autres délibèrent pour savoir qui doit l'avertir. Chimay finit par se dévouer. Il obtient que le valet de chambre Jean le Tourneur le laisse entrer dans la tente où gît le duc tout habillé. Très discrètement il lui annonce que ses troupes sont bien réduites et qu'elles ne pourront point soutenir le choc de René II. Charles de l'interrompre : « Je nie ce que vous dites ; mais, si je devais combattre seul, je combattrais. Vous montrez bien que vous êtes issu de la maison de Vaudémont. » Quel sanglant outrage que de rappeler au capitaine sa lointaine parenté avec René II ! Le comte répond : « J'espère vous montrer que je suis de bonne maison et que, nonobstant que je ne voie aucune apparence de vaincre les ennemis, je vous tiendrai fidélité jusques à l'âme rendue [2]. » Le comte de Chimay se battit avec vaillance; pourtant, il ne tint pas parole, puisqu'il se laissa faire prisonnier [3]. Quelques moments après cette scène, le conseil se réunit. Les généraux supplièrent encore une fois Charles de se retirer à Pont-à-Mousson, en laissant quelques troupes dans les places qu'il tenait aux environs de Nancy. L'armée suisse, dirent-ils, ne recevant pas d'argent, se dispersera aussitôt. Et au printemps, le duc pourra aisément conquérir à nouveau ce pays de Lorraine, épuisé par deux années de guerre. Mais, comme dit Commines : « Dieu ne luy voulut consentir ceste grace que de recevoir ce saige conseil; ...et choisit le pire party et, avec parolles d'homme insensé, delibera d'attendre la fortune [4]. »

Puisqu'il fallait se battre malgré tout, il importait de bien choisir le

---

1. Molinet, *Chronique*, t. I, p. 229.
2. Molinet, *l. l.*
3. Voir *infra*, p. 508.
4. Commines, t. II, pp. 61-62.

PLAN

LA BATAILLE

DE NANCY

chelle de $\frac{1}{60000}$

N

champ de bataille. Charles le Téméraire résolut de se porter au-devant du duc René, de s'interposer entre lui et la ville de Nancy. Dans la nuit du 4 au 5 janvier, il quitta en secret son camp; mais il laissa un détachement autour de la ville pour continuer le blocus. Jean de Toullon devait veiller sur la porte de la Craffe et sur la courtine jusqu'à la poterne derrière la cour; John Middleton sur le côté est, depuis la poterne jusqu'à la porte Saint-Nicolas, les baillis du Hainaut et du Brabant sur le côté ouest[1]. Charles, avec le gros de l'armée, vint se ranger en bataille, sur la route de Saint-Nicolas. Quelques détails topographiques sont ici nécessaires.

Des hauteurs de Vandœuvre, coulent, à trois cents mètres environ de distance, deux petits ruisseaux. Le premier, le plus rapproché de Nancy, porte le nom de ruisseau d'Anzécor ou de Nabécor; on l'appelle aussi ruisseau de la Madeleine. Il franchit, non loin de sa source, la route de Nancy à Neufchâteau, marque la limite entre les communes de Nancy et de Vandœuvre. A une petite distance du Sacré-Cœur, il atteint le quai du chemin de fer, puis suit sous terre la rue de Nabécor, coupe la rue de Strasbourg, alimentait jadis le lavoir qui a succédé à l'ancienne maladrerie de la Madeleine, dépendance des Dames prêcheresses, et qui a été remplacé lui-même par une fabrique, aujourd'hui abandonnée. De là, le ruisseau n'a plus qu'un petit chemin à parcourir pour aller se jeter dans le canal, au delà du boulevard Lobau. Le second ruisseau s'appelait jadis le ruisseau de Jarville; on le désigne aujourd'hui sous le nom de ruisseau de Brichambeau ou de Bonsecours. Il est à peu près parallèle au premier; il laisse à droite la ferme de Brichambeau, franchit la route qui mène de Nancy à Richardménil et à Flavigny, contourne l'église actuelle de Bonsecours et va se jeter dans la Meurthe à quelques pas de là. Entre ces deux ruisseaux de la Madeleine et de Jarville se dresse une hauteur assez apparente encore aujourd'hui, quoiqu'elle ait été bien décapée par suite des constructions modernes. De nos jours, entre ces deux ruisseaux ont été établis le réservoir des eaux de Saint-Charles, les baraquements de l'artillerie, la maison de campagne dite de Prébois, le cimetière du Sud, le Sacré-Cœur et les maisons qui bordent des deux côtés la rue de Strasbourg; mais, en 1477, cet espace était vide: c'étaient, près de la Meurthe, des champs appartenant presque tous à la maladrerie de la Madeleine; c'était, un peu plus loin, vers Vandœuvre, un bois très épais qui dépassait d'un côté le ruisseau de Jarville pour venir se terminer vers la ferme de la Malgrange, qui franchissait de l'autre côté le ruisseau de la Madeleine et touchait presque, à travers les régions dites aujourd'hui de la Garenne et de Sainte-Marie, à l'étang de Saint-Jean et au ruisseau qui, descendu des hauteurs de Villers, alimente l'étang. On donnait à ce bois le nom de bois de Saurupt. Sa lisière était là où sont aujourd'hui les baraquements de l'artillerie près de la maison qui porte le nom significatif de *Prébois*. Le ruisseau de la Madeleine était assez insignifiant; en revan-

1. *Chronique de Lorraine*, p. 284.

che, celui de Jarville était très encaissé; des deux côtés, il était bordé de haies épaisses, qui en rendaient l'abord difficile. Au delà du ruisseau de Jarville s'étendait le village de ce nom bordé à sa partie sud et ouest par une seconde forêt, qui s'étendait jusqu'au delà du ruisseau de Heillecourt.

C'est entre ces deux ruisseaux de la Madeleine et de Jarville, sur cette hauteur, que le Téméraire rangea son armée en bataille[1]. Combien avait-il de troupes à opposer aux 20,000 hommes de René II? La question est assez difficile à résoudre. Les écrivains bourguignons donnent des chiffres dérisoires; Olivier de la Marche parle de 2,000 hommes seulement[2]; Molinet, de 3,000[3]; Commines lui-même ne lui attribue que 4,000 hommes et moins[4]. Les Suisses, pour décider les volontaires à s'enrôler, prétendaient qu'on n'aurait affaire qu'à une armée de 6,000 hommes[5]. Mais ces chiffres sont évidemment trop faibles; un nombre presque aussi grand de Bourguignons périt dans la bataille, nous le savons par des témoignages certains[6]. Nous pensons, pour notre part, qu'il faut attribuer à Charles une armée de 10,000 hommes[7]. Mais seuls 8,000 prirent part au combat. Les autres 2,000 étaient restés autour de Nancy pour surveiller la ville. Le Téméraire avait en revanche une artillerie assez forte : 30 coulevrines et une série de petits canons.

Charles le Téméraire s'imaginait que René II et son armée déboucheraient par la route de Jarville à Nancy, dont le tracé était le même que celui d'aujourd'hui, et voilà pourquoi il plaça toute son artillerie sur la hauteur, à l'endroit où s'élève maintenant l'église de Bonsecours. Ses coulevrines devaient balayer la route et empêcher les ennemis de franchir le ruisseau encaissé de Jarville. Lui-même s'établit avec ses gardes et les soldats les plus vaillants derrière cette artillerie et formait le centre de son armée, ce qu'on appelait la *bataille*. Il brûlait du désir de combattre et de se venger du duc lorrain pour lequel il avait un profond mépris. Il était monté sur un beau cheval noir,

---

1. La position de l'armée du Téméraire est très bien indiquée par la *Chronique de Lorraine*, p. 291 : « Lequel (*le duc de Bourgogne*) avait ordonné toute sa puissance en trois bandes entre la Magdeleine et Jarville. » De même dans le *Dialogue* de Lud, p. 181 : « Il s'en vient avec ses gens se parquer dela la Magdeleine, avec ses serpentines qu'il y mena quant et luy pour tirer au chemin qui venoit dudit Saint-Nicolas. » Jean de Roye est un peu plus vague quand il dit : « Il rassembla son armée entre la Maladrerie-lès-Nancy et Laneuveville. » La *Desconfiture* écrit : « Le feu duc de Bourgogne s'estoit jetté hors de son parc, et s'estoit mis en bataille en un champ; et entre luy et les autres avoit un ruisseau qui passe en une Maladrerie nommée la Magdeleine et estoit ledit ruisseau entre deux fortes hoyes des deux costés entre luy et lesdits Suisses. » On a voulu voir dans ce ruisseau celui de la Madeleine; dès lors, l'auteur du récit aurait commis une grosse bévue. Mais le ruisseau de Jarville passait sur des champs appartenant à la Madeleine, par suite sur le territoire même de la léproserie. Nous pensons que l'auteur a voulu désigner ici ce dernier ruisseau, le seul d'ailleurs qui fût entouré de haies.

2. Et prens sur ma conscience qu'il n'avoit pas deux mil combattans. Éd. Beaune et d'Arbaumont, III, 239.

3. Le comte de Chimay certifia « qu'ils n'estoient poinct plus de trois mille combattants ». Éd. Buchon, I, pp. 229-230.

4. J'ay entendu par ceulx qui le cuidoient sçavoir qu'ilz n'avaient point en l'ost quatre mil hommes. Éd. de Mlle Dupont, II, p. 61. Cf. Gollut, p. 882.

5. *Eidgenössische Abschiede*, II, p. 632.

6. On enterra 3,900 Bourguignons dans le cimetière appelé Bonsecours; 600 près du pont de Bouxières. (*Chronique de Lorraine*, p. 310.)

7. C'est le chiffre d'E. von Rodt, II, p. 391.

nommé Moro; il portait le casque que surmontait le lion de Bourgogne. Un auteur postérieur, Nicolas Remi, raconte que le lion d'or du cimier tomba tout à coup sur l'arçon de sa selle, et que cet accident lui causa une vive appréhension : *Hoc est signum Dei,* se serait-il écrié [1]. Autour du Téméraire étaient rangés Jean de Rubempré, sieur de Bièvres, celui-là même qui avait gouverné Nancy en son nom, son chambellan Olivier de la Marche, le comte de Chimay et le comte Engelbert de Nassau [2]. A gauche du Téméraire, entre le chemin de Saint-Nicolas et la Meurthe, dans la *prairie,* se trouvait une partie de la cavalerie, commandée par un Italien, Jacques Galeotto [3]. Elle s'appuyait sur la rivière; un gué qui se trouvait en cet endroit, le gué de Tomblaine, lui permettait à la rigueur de gagner la rive opposée. A droite, il avait placé un autre détachement de cavalerie, sous les ordres d'un seigneur très énergique, Josse de Lalaing [4]. Cette aile droite venait s'appuyer sur le bois de Saurupt et en touchait presque la lisière [5]. Ainsi rangé, Charles attendit avec impatience le moment du combat.

Cette position était très bien choisie, comme position défensive. Mais il y avait une hypothèse que Charles n'avait pas examinée : l'hypothèse d'une défaite. Vaincu, il était absolument perdu. Aucune retraite ne lui était ouverte. Derrière lui s'étendait le ruisseau de la Madeleine, puis le ruisseau Saint-Jean, gonflé par les neiges et qu'il serait difficile de franchir; plus loin était la ville de Nancy, dont la garnison sortirait sûrement pour lui couper le chemin; puis il était pris dans l'angle que forment la Meurthe et la Moselle en se réunissant. Pour sortir de là, il n'y avait qu'un pont : celui de Bouxières [6], et il était gardé par Campo-Basso. Il ne pouvait être question de se jeter vers les hauteurs de Villers et de Laxou; c'était se condamner à errer au milieu de la forêt de Haye, parcourue par des paysans lorrains, et à y mourir de faim. René avait au contraire derrière lui toute l'étendue de la Lorraine, et par le pont de Saint-Nicolas il était maître des deux rives de la Meurthe.

Pendant que Charles le Téméraire prenait ses dispositions, le duc René se préparait à l'attaquer. Il se réveillait heureux à Saint-Nicolas le dimanche 5 janvier, veille des Rois, et rassembla son armée. Il entendit avec recueillement la grand'messe à l'église du bourg, et cependant d'autres messes furent dites sous la vaste halle où étaient dressés jusqu'à sept autels. On fit ensuite

1. *Discours des choses advenues,* p. 126.

2. Engelbert était devenu comte de Nassau et de Vianden en 1475. Il était chevalier de la Toison d'or, gouverneur du Brabant. Il mourut le 31 mai 1494. Sur lui : *Ein Statutenbuch des Ordens vom goldenen Vliess* dans le *Jahrbuch der kunsthistorischen Sammlungen des Kaiserhauses.* Wien, 1887, in-4°, t. V, p. 296.

3. Voir plus haut, p. 391.

4. Josse de Lalaing, seigneur de Montigny, nommé grand bailli de Flandre en 1474, chambellan du duc de Bourgogne, meurt en août 1483. Sur lui *Statutenbuch, ibid.*, p. 297.

5. Voir, sur la disposition des Bourguignons, la *Desconfiture* dans Lenglet du Fresnoy, III, p. 494, et surtout la *Chronique de Lorraine,* pp. 291-292, qui est ici fort précise.

6. Le pont de Malzéville qui existait à l'époque de Mathieu II avait depuis longtemps été emporté par les eaux.

la soupe et les trompettes annoncèrent le départ. Toute l'armée se rangea en ordre devant la demeure du duc. Elle était fort belle et fit une très vive impression sur les spectateurs[1]. Les guerriers se montraient joyeux et les plus vieux sautaient comme s'ils allaient au bal[2]. René II portait ses couleurs, blanc, rouge et gris; il avait endossé une robe de drap d'or, couverte de trois doubles croix de Lorraine blanches. Il montait sur le cheval qui l'avait déjà porté à Morat, une jument grise très vive appelée la Dame[3]. Il fit déployer son étendard sur lequel était peinte une image de l'Annonciation[4]; il espérait que la Vierge seconderait les efforts de son armée, donnerait du cœur à tous et lui assurerait la victoire. Il confia cet étendard au seigneur Jean de Baude, qui l'avait accompagné en Suisse[5]. A la sortie de la ville, un marchand de Saint-Nicolas amena deux tonneaux de vin, distribua la boisson aux troupes : « Enfants, venez, criait-il, buvez le vin Sainct-Jean[6]. » Dans les idées de l'époque, le vin bénit le jour de la Saint-Jean donnait au buveur une force particulière ; et déjà avant Grandson et avant Morat les Suisses avaient bu le *Johannistrunck*[7]. Il était alors environ huit heures du matin[8]. Les coulevrines étaient en tête; venaient ensuite les piquiers, puis le duc avec sa cavalerie. Les hallebardiers formaient l'arrière-garde[9]. Le temps était froid ; de la neige était tombée les jours précédents et s'attachait aux pieds, fondant à moitié et se convertissant en une boue très sale. On marchait les uns derrière les autres, le long de la route de Saint-Nicolas à Nancy. Arrivé à la Madeleine, à 2 kilomètres de Saint-Nicolas, on fit une première halte. Là, suivant l'usage, avant le combat, le duc arma chevaliers les nobles qui sollicitaient cet honneur[10]. Il donna la colée notamment à un grand nombre de seigneurs strasbourgeois et suisses[11]. Tous jurèrent de mériter

---

1. *Chronique de Lorraine*, p. 289.
2. Ehrhart Tusch. Voir *Appendice*, p. 520.
3. *Vraye déclaration*, dans Lenglet du Fresnoy, t. II, p. 492. Le costume du duc, dans la gravure que nous reproduisons n'est pas tout à fait celui que décrit la *Vraye déclaration*. Les croix de Lorraine y sont plus nombreuses. Sur le frontal couvrant la tête du cheval on lit ces mots : *La Dame;* l'on ignore le sens des lettres sur le rebord de la housse. Le manuscrit de la *Nancéide* contient une seconde image représentant la bataille de Nancy. Elle a été publiée par M. Collignon, *o. l.* Au-dessus des piques, on remarque l'étendard de l'Annonciation, rouge, bordé d'un filet d'or, à deux flammes pendantes. Au milieu sont peints la Vierge et l'ange Gabriel avec les mots : *Ave Maria.* On a représenté aussi le guidon de l'avant-garde, bleu, moucheté d'argent pour représenter le nuage. De ce nuage sort le bras armé d'argent portant l'épée nue. Dans la miniature on voit un troisième drapeau bleu de ciel, avec une croix de Jérusalem au milieu. Cf. Lepage, *Le drapeau lorrain* (*J. S. A. L.*, 1872, p. 78).
4. *Chronique de Lorraine*, p. 289.
5. *Vraye déclaration*, p. 492.
6. *Chronique de Lorraine*, p. 289.
7. Pfister, *Les Manuscrits de la Bibliothèque municipale relatifs à l'histoire d'Alsace*, p. 244.
8. Um die achtende Stunde vormittag. (Diebold Schilling, de Berne, *Beschreibung der Burgundischen Kriege*, p. 370.)
9. *Chronique de Lorraine*, p. 289.
10. *Id., ibid.*
11. Nous les avons nommés plus haut, p. 464. Parmi les Bâlois, furent armés chevaliers Hermann Waldner, Bernard Schilling, Veltin de Neuenstein. (Knebel, *Basler Chroniken*, t. III, p. 95.) Edlibach place à tort cette cérémonie au pont de Bouxières.



LE DUC DE LORRAINE RÉNÉ II
équipé pour la bataille de Nancy (1477)

(Miniature du manuscrit de la *Nancéide*[1].)

1. Le manuscrit de la *Nancéide* se trouve à la bibliothèque de la *Société d'archéologie*, n° 49, à laquelle il a été donné par M. de Landres. Ce manuscrit a été consulté par Jean Basin, chanoine de Saint-Dié, pour l'édition de ce poème en 1518. Voir la description détaillée, A. COLLIGNON, *De Nanceide Petri de Blaro rivo parisiensis*, p. VII.

ce beau titre, en courant allègrement au feu. On reprit bientôt la marche et on arriva au village de Laneuveville. Les Bourguignons avaient placé en observation dans le clocher de l'église un soldat qui devait leur signaler l'approche de l'ennemi. L'espion se laissa surprendre par l'avant-garde; les Suisses grimpèrent aussitôt au clocher et jetèrent le malheureux en bas dans le cimetière [1]. Puis on continua la route et on arriva, vers midi, près d'un étang [2], non loin de Jarville [3]. On fit halte à la lisière de la forêt qui couvrait le côté méridional de ce village et dont les arbres du parc de Montaigu sont les derniers débris. Là René II réunit son conseil de guerre et là fut conçu le plan de la bataille de Nancy [4].

Quel est l'auteur de ce plan et qui commandait en chef? Questions qu'on s'est souvent posées et auxquelles il est difficile de donner une réponse nette. Les gens de Zurich prétendent que c'est Hans Waldmann [5]; d'autres inclinent vers Guillaume Herter [6]; les Lorrains attribuent toute la gloire à Vautrin Wisse [7]. Selon toute apparence, comme à Grandson, comme à Morat, il n'y eut point de général en chef; on distribua à chacun un rôle important et on persuada à chacun que ce rôle était le premier.

Le conseil de guerre était parfaitement instruit par ses éclaireurs des dispositions prises par le duc de Bourgogne. Il résolut dès lors de ne pas tomber directement sur les ennemis, mais de les tourner. On laissa sur la route quelques hommes pour faire croire que le combat s'engagerait de ce côté. Mais le gros de l'armée prit par la gauche, couvert par le bois, le long d'une ancienne route. L'armée se partageait en trois corps : l'avant-garde, la bataille et l'arrière-garde. L'avant-garde comprenait environ 2,000 chevaux et 7,000 piétons. L'infanterie était commandée par Guillaume Herter; elle fut conduite par Vautrin Wisse, seigneur de Rosières, auquel le terrain était familier. Oswald de Thierstein était à la tête de la cavalerie. Beaucoup de Suisses et aussi quelques seigneurs lorrains, le bâtard de Vaudémont, Geoffroi de Bassompierre, Antoine de Ville, seigneur de Domjulien, Jacques Fesseler dit

---

1. *Chronique de Lorraine*, p. 292.

2. *La Desconfiture*. La trace de cet étang entre Laneuveville et Jarville a disparu.

3. « Quand li duc René et tous les Suisses apres de Jarville viendrent, tous la s'arrestirent. » (*Chronique*, p. 293.) Ces données sont très exactes, et on peut reconstituer la bataille sur le terrain, en suivant la *Chronique de Lorraine*.

4. L'abbé Marchal avait placé cet arrêt près du lavoir formé par le ruisseau de Heillecourt, à l'extrémité méridionale du village actuel de Jarville, là où se détache de la route de Saint-Nicolas à Nancy le chemin de Fléville. Ce chemin est bordé par deux belles propriétés : au sud le château de Montaigu, au nord la propriété de M. Gouy. M. Gouy, amateur éclairé de notre histoire locale, qui a recueilli en son château la belle façade Renaissance de l'hôtel Lunati-Visconti (jadis rue de Guise), adoptant l'opinion de l'abbé Marchal, a donné, à cause de ces faits, à sa campagne le nom de Renémont. — Pour nous, nous plaçons un peu plus au sud, vers Laneuveville, le lieu où s'est réuni le conseil de guerre. En effet, ce n'est qu'après le détour vers-la gauche que l'armée franchit le ruisseau de Heillecourt; si l'on avait continué par la route jusqu'au village de Jarville, rien n'eût éte plus aisé que le passage de ce petit cours d'eau.

5. Relation de Georges HOCHMUTH, de Zurich.

6. Guillaume Herter mourut peu de temps après ces événements à Bâle en 1478.

7. *Chronique de Lorraine*, p. 293.

Wisse, le seigneur de Lestang[1], les frères de Citain, Robert Malhortie, se trouvaient dans cette avant-garde. Elle avait pour guidon un bras armé sortant d'un nuage, tenant une épée nue, avec la devise : *Toutes pour une*[2]. La bataille, qui était sous les ordres directs de René II, venait ensuite. L'infanterie, comprenant des hallebardiers, des piquiers, des arquebusiers, marchait au milieu ; elle renfermait 8,000 hommes[3]. Elle était flanquée des deux côtés de 2,000 hommes de cavalerie ; à droite était René en personne, entouré de ses deux secrétaires, Jean Lud et Chrétien ; à côté de lui on y remarquait les seigneurs de la Lorraine allemande : Wecker de Bitche, le comte de Salm, Philippe de Linange, puis les Lorrains Thomas de Pfaffenhoffen, futur sénéchal du duché, Jean Wisse, seigneur de Gerbéviller, Gérard de Ligniville, bailli des Vosges ; à gauche commandait Guillaume de Ribaupierre[4]. Jean Baude était là avec l'étendard de l'Annonciation ; et, pour éviter tout conflit de préséance, on réunit au centre tous les étendards « en un flot[5] ». Il y avait les enseignes du duc Sigismond, de l'évêque et de la ville de Bâle, de l'évêque et de la ville de Strasbourg, des cités de Colmar et de Schlestadt, des cantons de Zurich, Berne, Lucerne, Soleure, Schwitz, Uri, Glaris, Zug et Unterwalden. L'arrière-garde était formée par 800 coulevriniers avec leurs canons, qui se trouvaient à peu près à « un jet de boule » derrière la bataille[6]. Tandis qu'une centaine[7] d'hommes continuaient leur marche sur la grande route, avant-garde, bataille et arrière-garde tournèrent autour de la forêt de Jarville, du côté ouest, échappant aux regards des Bourguignons, puis franchirent non sans peine le ruisseau qui descend de Houdemont et de Heillecourt ; car il était gonflé par les dernières pluies et la fonte des neiges. Les fantassins eurent leurs souliers pleins d'eau[8]. On arriva ainsi à la ferme de la Mal-

1. *Vraye déclaration.* Il est question de l'Étang dans les comptes du cellérier de Mirecourt, en même temps que des frères de Citain. A. D., B, 6991. Le cellérier leur fit parvenir des vivres pendant la journée de Nancy. Un seul capitaine cité ici par la *Vraye déclaration* n'est pas identifié dans notre texte. Il est nommé Ariole dans l'édition de Dom Calmet, Custom Lengard ...

2. *Vraye déclaration,* dans Lenglet du Fresnoy, III, p. 491.

3. Le texte de la *Vraye déclaration* est ici tronqué dans Lenglet du Fresnoy. Comme Pierre de Blarru a suivi dans la *Nancéide* les indications de la *Vraye déclaration,* nous pouvons rétablir, à l'aide du poème, ce qui manque dans le texte en prose. Or, Pierre de Blarru dit de la *bataille :*

.....At ipsam
(Quæ media est) tenuere aciem et fecere tremendam
Tot Senonum turmis, aut octo aut circiter octo
Millia tunc peditum.....

4. Tous les textes sur le rôle de Guillaume de Ribaupierre ont été réunis par Albrecht, *Rappolsteiniches Urkundenbuch,* t. V, p. 78. Il ne faut pas confondre les seigneurs de Ribaupierre avec Nicolas de Ribaupierre, châtelain et cellérier de Lunéville de 1477 à 1482, comme l'a fait Lepage, *Commentaires,* pp. 112-113. Ce sont deux familles tout à fait différentes que Meaume a voulu rapprocher à tort, *Les Seigneurs de Ribaupierre, famille de la chevalerie lorraine.* Nancy, 1873.

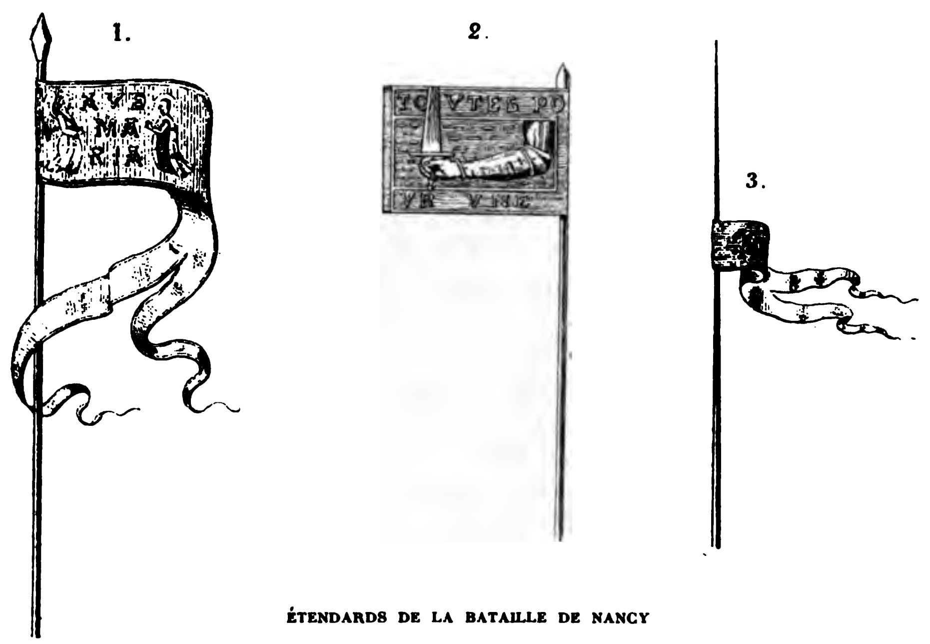
5. *Dialogue* de Jean Lud, p. 181.

6. Nous avons suivi ici la *Vraye déclaration.* La *Chronique de Lorraine* cite encore parmi les combattants qu'il faut sans doute ranger dans la *bataille* : Guillaume du Châtelet, baron de Saint-Amand, Jacquot de Savigny, Balthazar d'Haussonville, Ferri de Parroy, Guillaume de Thuillières, sieur d'Herdemont, Jean d'Haussonville. Voir, sur tous ces personnages, Lepage, *Commentaires.*

7. Le chiffre est donné par la *Chronique de Lorraine,* p. 293.

8. *Chronique de Lorraine,* p. 295.

grange, modeste construction que devait remplacer plus tard le magnifique château de Stanislas[1]. Là on fit une halte. Un prêtre alsacien, revêtu de son étole, monta sur un tertre, tenant en main la sainte hostie, et encouragea tous les assistants à bien se battre, dans une véhémente allocution prononcée en allemand. Les soldats mirent genou à terre, récitèrent cinq *Pater noster* et cinq *Ave Maria*[2], tracèrent une croix sur le sol et la baisèrent avec dévotion[3]. Après cette cérémonie imposante, on longea la lisière du second bois,



ÉTENDARDS DE LA BATAILLE DE NANCY

1. Étendard de René II représentant l'Annonciation. — 2. Guidon de l'Avant-Garde.
3. Autre guidon. Cf. *supra*, p. 488, n. 3.

le bois de Saurupt ; on franchit le ruisseau de Jarville, un peu au delà de la ferme actuelle de Brichambeau[4] ; puis tout à coup on pénétra dans la forêt. Une *charrière,* c'est-à-dire un chemin creux d'exploitation forestière, descendait directement sur la droite des Bourguignons[5]. On s'y engagea hardi-

1. Louis Lallement, *Le Château de la Malgrange,* Nancy, 1852, A. Lepage, pp. 7-9. Le 19 juin 1563, Nicolas de Lorraine, baron de Mercœur, vend à Monseigneur Charles (Charles III) et à Claude de France le pavillon et la maison « nuefve » de la Mallegrange-lez-Nancy, ensemble les gaignages, vieilles maisons et bastimens, granges, estables..., deux bois, le hault bois s'étendant en bas du côté de la ville et l'autre bois en montant du côté de Vandœuvre. A. D., série B, 822.

2. Etterlin. Cette invocation à la Vierge est aussi mentionnée par Erhart Tusch.

3. *Chronique de Lorraine,* pp. 295-296.

4. La *Chronique de Lorraine,* ayant insisté sur le passage du ruisseau d'Heillecourt, ne dit plus rien de ce ruisseau de Jarville. En revanche, Etterlin parle du passage de ce dernier ruisseau.

5. *Chronique de Lorraine,* p. 297. L'abbé Marchal, *Mémoire sur la bataille de Nancy,* p. 24, croit que cette charrière « correspond au chemin qui, descendant du bas de la montagne de Vandœuvre, longe en partie le ruisseau de la Madeleine et vient aboutir à l'ancienne maladrerie du même

ment; une neige assez fine se mit à tomber et continua de dérober cette marche aux Bourguignons qui croyaient toujours l'ennemi devant eux, sur la route de Saint-Nicolas. Les Lorrains et Suisses arrivèrent sans être vus au bout de la charrière, près des Bourguignons. Il était entre une heure et deux heures [1]. La neige cessa à ce moment; et il lui succéda un beau soleil d'hiver, assez chaud. « Dieu, écrit Etterlin, a voulu faire un miracle en l'honneur des Trois Rois; il a fait paraître un soleil aussi chaud que si l'on s'était trouvé en un jour d'été [2]. »

Les Lorrains étaient près de l'ennemi, sur sa droite; déjà deux capitaines français, Jean de Laudarraic, dit Oriole, et le seigneur de Mauves, allaient fondre sur lui. Derrière eux étaient les Suisses. A ce moment, comme il était d'usage chez eux pour faire connaître qu'ils allaient livrer bataille, ils sonnèrent par trois fois de leur cor; chaque son se prolongea aussi longtemps que pouvaient souffler les poumons du trompette. Ces trois sons avaient été entendus du Téméraire et de ses troupes à Grandson et à Morat; cette fois-ci ils éclataient stridents à leur droite de la façon la plus inattendue [3]. La panique se mit dans l'armée bourguignonne, avant que le combat fût engagé. Elle était déjà fort grande lorsque les Suisses, sur l'aile droite du Téméraire, commencèrent la bataille; ils massacrèrent tout ce qu'ils trouvèrent avec leurs piques et leurs hallebardes. La cavalerie de Josse de Lalaing céda et s'enfuit; son chef ne put la rallier et tomba lui-même grièvement blessé [4]. Cependant, le détachement suisse, qui avait suivi la route et les bords de la Meurthe, se précipita sur l'aile gauche des Bourguignons; Jacques Galeotto et ses cavaliers rompirent la glace de la Meurthe, franchirent la rivière au gué de Tomblaine et se retirèrent à bride abattue vers Metz et le Luxembourg, et, dans cette fuite, Galeotto devait tomber entre les mains des Lorrains [5].

Les deux ailes du Téméraire avaient fondu. Il restait seul avec son centre.

---

nom ». Nous chercherons cette charrière plus près du ruisseau de Jarville, par suite plus au sud. Il nous semble en reconnaître les vestiges en un chemin rural qui, au nord du ruisseau de Brichambeau, entre ce ruisseau et les baraquements de l'artillerie, descend vers le cimetière du Sud, et peu à peu, dans les prés, se change en un petit sentier qui rejoint la route de Nancy à Richardménil, au delà du pont jeté sur le ruisseau de Brichambeau. C'est là, entre cette route et le cimetière du Sud, que la bataille paraît s'être engagée. Dans la *Vraye déclaration*, il est aussi question de la charrière : « J'envoyai l'avant-garde passer auprès ledit bois par un *viel chemin.* »

1. La *Chronique* fait à tort commencer la bataille entre 10 et 11 heures.

2. La *Chronique de Lorraine* dit : « Comme Dieu le volt, le bel temps, bel et cler, vint subittement, dont toute l'airmey fut resjoye. »

3. *Vraye déclaration :* « Ce qui, comme l'on dit, esbahit fort Monsieur de Bourgoigne, car déjà à Morat l'avait ouy. »

4. Dans la *Desconfiture,* on cite parmi les prisonniers : « Messire Josse de Lalain, qui estoit fort bleché. »

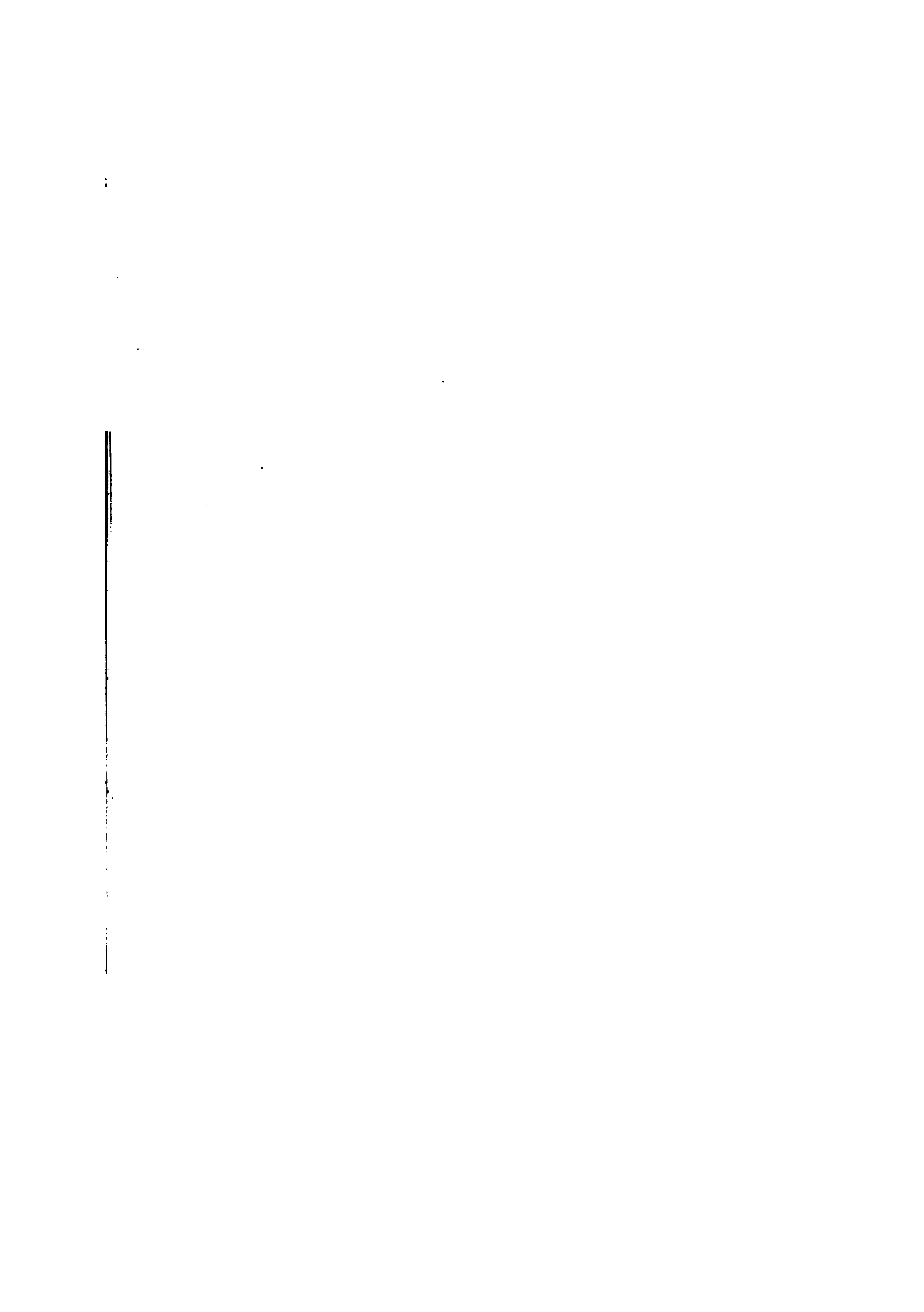
5. *Chronique de Lorraine,* p. 299. -- La *Desconfiture* fait à tort mourir Galeotto au début de l'action. Voir plus loin, p. 509, n. 4. Molinet a, avec raison, supprimé cette mention de la mort de Galeotto. Nous publions ici une représentation assez connue de la bataille de Nancy; elle est tirée d'un manuscrit de Commines, qui se trouvait à la bibliothèque Saint-Germain-des-Prés et passa plus tard dans celle du marquis de Coislin. Le graveur Aveline est mort en 1760. Sur les autres représentations de la bataille, on consultera A. Collignon, *Souvenirs artistiques et littéraires de la bataille de Nancy,* p. 28 (extrait des *M. S. A. L.*, 1894).



J. Robert delineavit. Aveline Junior Sculpsit.

BATAILLE DE NANCI

Donnée le 5. Janvier 1477. Style nouveau, dans laquelle Charles dernier Duc de Bourgogne fut Tué; Tirée d'une Miniature du temps, du Philippe de Comines Manuscrit de l'Abbaye Royale de Saint Germain des Prez.



Il cherchait alors à faire front à droite, à opposer son artillerie au flot toujours croissant des Suisses débouchant par la *charrière*. Mais ce mouvement de conversion fut lent, maladroitement exécuté. Les Lorrains, venus par la grande route, après avoir culbuté Galeotto, se retournèrent contre lui et enlevèrent l'artillerie avant qu'elle ait pu servir. Elle ne tua que deux chevaliers, un Lorrain et un Alsacien, ce dernier nommé André de Boulach[1]. Le duc de Bourgogne, pris des deux côtés, se défendit avec énergie ; il voulut vendre chèrement sa vie. Il reçut blessure sur blessure ; enfin, il dut fuir et se dirigea vers son camp[2]. Mais son cheval, exténué de fatigue, hésita à sauter le ruisseau de Saint-Jean ; le Téméraire, blessé à mort, tomba pour ne plus se relever. A côté de lui étaient étendus morts cinq cents[3] braves, et parmi eux l'ancien défenseur de Nancy, le vaillant Jean de Rubempré.

Un seigneur lorrain, Claude de Bauzemont, avait porté à Charles le Téméraire un coup de lance[4] sans savoir quelle était la qualité de sa victime. Claude avait jadis reçu du duc Jean II l'office de châtelain et cellérier de Saint-Dié et il avait été maintenu en cette charge par lettres patentes de René II, du 30 août 1473[5]. C'était, ce semble, un guerrier vaillant et brave. On raconta qu'il mourut de chagrin, quand il sut qu'il avait tué un si grand prince[6] ; et, en fait, huit mois après la bataille de Nancy, il n'était plus. Le 23 septembre 1477, René II disposa de la charge de châtelain et cellérier de Saint-Dié, en faveur de Pellegrin du Thelod, son premier valet de chambre[7]. On affirma aussi que le châtelain était sourd ; il n'aurait pas entendu les paroles que lui criait le Téméraire et « il ne l'épargna non plus qu'un simple gendarme[8] ».

1. *Chronique de Lorraine*, p. 299. GEORGES HOCHMUTH parle de trois hommes tués. Les alliés étaient trop près des canons bourguignons ; et les coups se perdaient au-dessus d'eux.

2. *Id., ibid.*

3. C'est le chiffre donné par la *Chronique de Lorraine*, p. 300. La *Desconfiture* parle de 13 ou 14 hommes qui furent trouvés nus auprès du Téméraire. On a voulu ajouter XIIII [cents] (voir JEAN DE ROYE, éd. B. DE MANDROT, II, p. 40), mais l'addition ne nous paraît pas heureuse. 14 guerriers étaient tout près du Téméraire, les autres à une certaine distance. GOLLUT, *Mémoires historiques de la République séquanaise*, p. 883, donne quelques renseignements curieux sur les derniers moments de Charles, d'après des communications orales : « Quelques viels personages de notre pais me disent d'havoir apprins de leurs peres (qui se treuvèrent en ceste bataille avec le sieur de Cité, leur maistre et capitaine) que le Duc reçeut sur sa salade un grand coup de halebarde, estant au combat ; et que de la pesanteur, il s'estoit esbranlé sur le cheval, en danger de tomber ; mais que le sieur de Cité, qui havoit tousiours l'œil sur son Seigneur, l'havoit embrassé et soulagé ; et que cependant ledit Sieur de Cité (estant aulsé sur la selle de son destrier) havoit reçeü un coup de picque, par le dessoubs de son corselet, et que en même temps le Duc estoit r'entré au combat, et comme un lyon eschauffé et mis en fureur, s'estoit remis à recharger les ennemis. »

4. *Chronique de Lorraine*, p. 299.

5. PAUL MARICHAL, *Note sur Claude de Bauzemont, au sujet de la mort de Charles le Téméraire*, dans le *J. S. A. L.*, 1893, pp. 114-118. M. Marichal a prouvé que Claude de Bauzemont était un personnage parfaitement historique. Sur la famille Bauzemont, voir les indications de GASTON SAVE, dans la *Lorraine-Artiste*, 1893, p. 383, et l'étude de M. LÉON GERMAIN, *J. S. A. L.*, 1893, pp. 189-191.

6. Le fait est raconté pour la première fois dans SYMPHORIEN CHAMPIER : *Le Recueil ou chronique des histoires... d'Austrasie*. Lyon, 1510.

7. Lettres patentes publiées par PAUL MARICHAL, *l. l.*, p. 119.

8. Les derniers mots de NICOLAS REMY, *Discours des choses advenues...*, p. 128. — JEAN D'AUCY, Bibl. de Nancy, ms 727 (81), f° 353, le premier parle de la surdité du châtelain de Saint-Dié : « Il fut tué de plusieurs coups de hallebardes par Claude de Blancmont, chastellain de Saint-Dié, homme vaillant, mais sourd... Depuis, comme l'on dict, messire Claude assez tost après mourut, prenant grant desplaisir et fort marry d'avoir mis à mort un tel et si grand prince. »

Le P. Hugo[1] et le P. Benoît Picart[2] nous diront au XVIII[e] siècle quelles paroles a prononcées le Téméraire. « Sauve Bourgogne », se serait-il écrié, et notre sourd aurait entendu : « Vive Bourgogne », et, exaspéré, aurait frappé. Des historiens sceptiques diront enfin que le châtelain mourut de chagrin, non pas pour avoir tranché le fil des jours du Téméraire, mais pour avoir perdu une riche rançon.

Le duc avait reçu trois coups mortels : un coup de hallebarde qui lui avait fendu la tête depuis l'oreille jusqu'aux dents, un coup de pique à travers les cuisses, un autre coup de pique par le fondement[3]. D'autres que Bauzemont revendiquèrent l'honneur ou le remords d'avoir tué le duc de Bourgogne. A Strasbourg, on attribua sa mort à un garçon boulanger de cette ville[4]. Mais, au fort de la mêlée, on ignorait cette fin lamentable du grand duc d'Occident et plus tard seulement on raisonna sur ce fait et on chercha l'auteur de la catastrophe.

Quand Charles le Téméraire eut abandonné l'armée, la bataille était finie. Chacun se sauva comme il put. Les vaincus, en se jetant vers le camp, entraînèrent naturellement dans la fuite le détachement qui gardait Nancy. A ce moment, les assiégés se rendirent bien compte de ce qui s'était passé ; plus aucun doute n'était possible. C'était bien la délivrance, après un siège de deux mois et demi, après la famine, après tant de souffrances ! On sonna en signe d'allégresse les cloches des églises à toute volée ; et la garnison sortit, pour donner la chasse aux fugitifs. Menaut et Gratien d'Aguerre étaient à sa tête[5]. On pilla aussi le camp des Bourguignons. « Tout ce de bagues que treuver pouvoient, dedans Nancy les adportoient. » Beaucoup de Nancéiens, dans leur empressement à se précipiter hors des murailles, négligèrent de se parer de la croix de Lorraine. On leur donna ordre de se retirer, pour qu'ils ne fussent pas massacrés par les Suisses ; mais deux au moins ne voulurent pas écouter cet avis, Jehan Girard, le boucher, qui courait après un troupeau de moutons, et un autre individu surnommé le Cardinal. Les Suisses survinrent et les mirent impitoyablement à mort[6].

Les malheureux Bourguignons étaient ainsi pris entre l'armée victorieuse et

---

1. Vie de René II, Bibl. de Nancy, n° 792 (88), p. 236. « Beaumont, ...aussi sourd que brave, arrive encore tout échauffé de la chasse qu'il avait donnée aux Bourguignons ; il aperçoit Charles dans l'embarras, il court sur luy, il connoist à l'équipage que c'est un ennemi de distinction, il s'approche de luy et lui décharge un coup de halbarde qui l'abbat. Charles se relève et se met en deffense, Beaumont revient à la charge et lui perce la cuisse. Le duc lui demande la vie, mais sa voix agonizante ne s'étant fait entendre qu'à demi et, Beaumont s'imaginant qu'il criait : *Vive Bourgogne*, il lui donne un troisième coup sur la tête et la lui fend jusqu'à la mâchoire. »

2. *L'origine de la très illustre maison de Lorraine*, 1704, p. 463.

3. *Desconfiture*, p. 495. Il y a ici une faute de lecture qui nous a induit en erreur dans notre première édition. On y lit : « avoit eu le dit duc de Bourgogne un coup de baston d'un nommé Humbert » ; il faut lire : « un coup d'un baston nommé halebarde ». Cf. JEAN DE ROYE, t. II, p. 41.

4. Dans la chronique de JACQUES TRAUSCH, publiée par DACHEUX, *Les Chroniques strasbourgeoises*, t. III, p. 26.

5. *Chronique de Lorraine*, p. 300.

6. *Id.*, p. 301.

la ville de Nancy; ils se précipitèrent vers Maxéville et Champigneulles et se rendirent droit sur le pont de Bouxières, l'unique route qui leur permettait de gagner Metz. Là se trouvaient Campo-Basso et ses affidés. Il fit prisonniers tous les nobles qui se présentèrent et se hâta de les envoyer à Commercy, avant l'arrivée des Suisses, pour que la rançon ne lui pût échapper. Pour empêcher les fugitifs de se sauver, il avait barré le pont avec des chariots et

¶ Bellum Nanceianum/ Burgundionum ſtrage atqꝫ fuga conſummatum.



LES BOURGUIGNONS MASSACRÉS SUR LE PONT DE BOUXIÈRES

(Gravure extraite de la *Nancéide.*)

toutes sortes d'obstacles[1]. Tandis que les Bourguignons s'efforçaient de se frayer un passage, l'armée lorraine arrivait derrière eux. Alors eut lieu un massacre épouvantable ; les Suisses ne faisaient aucun quartier ; en vain leur criait-on un fort chiffre de rançon; ils ne voulaient rien entendre. Quelques malheureux essayèrent de passer la rivière sur la glace ; mais elle se rompit, et si par hasard elle portait, les Suisses la brisaient de la rive à coup de piques.

1. *Chronique de Lorraine*, p. 301 ; *Desconfiture*, p. 494.

Près de 600 Bourguignons périrent en cet endroit et furent enterrés à côté du pont de Bouxières[1]. N'est-il pas regrettable qu'aucune pierre, aucun monument commémoratif ne marque leur tombeau et ne garde le souvenir de ce fait d'armes ?

Quelques Bourguignons réussirent pourtant à passer ; on leur donna la chasse sur la rive droite de la Meurthe ; on les poursuivit jusqu'à Clévant[2] et Condé[3], jusque sur les hauteurs d'Amance[4]. Les malheureux espéraient trouver refuge au château de Condé qui appartenait à Campo-Basso[5]. La plupart d'entre eux furent tués. Les autres continuèrent leur course affolée jusque sous les remparts de Metz. Entre 2 et 3 heures du matin, ils se présentèrent près de la porte Saint-Thiébaut et supplièrent, les mains jointes, le commandant du poste de leur ouvrir. Longtemps André de Rieneck ne voulut rien entendre, croyant avoir affaire à des aventuriers ; mais le doute ne fut plus possible. Ces misérables à moitié morts de froid et de peur, les membres transis, cela était l'armée du grand duc d'Occident ! On les laissa enfin pénétrer dans la ville ; on chercha à les réconforter ; mais environ 160 de ces malheureux succombèrent, au grand hôpital Saint-Nicolas, au Neubourg[6]. Et pendant trois jours on voyait toujours arriver de nouveaux fuyards. Beaucoup pourtant n'atteignirent pas Metz. Ils furent massacrés et dépouillés par les paysans du voisinage. « A cinq ou six lieues en tirant sur Metz, on ne trouvait que gens tués par les chemins[7]. »

Quelques Bourguignons, au lieu de se porter au nord vers le pont de Bouxières, s'étaient jetés à l'ouest, sur les hauteurs de Villers et de Laxou. Leur sort ne fut pas plus enviable. Ils furent contraints d'errer dans la forêt de Haye où ils manquèrent de toute nourriture ; les uns moururent de faim, d'autres furent massacrés par les paysans, d'autres faits prisonniers ; ainsi le grand bâtard de Bourgogne, Antoine, fils de Philippe le Bon, fut capturé près de la chènevière de Jeannot le Basque[8]. Quelques-uns d'entre eux seulement réussirent à s'échapper sous des déguisements.

La poursuite se prolongea féroce, implacable, jusqu'à la nuit. Vers cinq heures du soir, au moment où les ténèbres devenaient déjà épaisses, René II, entouré de toutes les bannières suisses, était arrivé au pont de Bouxières. Il s'informa avec beaucoup de soin si personne n'avait appris ce qu'était devenu

---

1. *Chronique de Lorraine, ib.*
2. Châtellenie et chapelle, entre Bouxières-aux-Dames et Custines.
3. *Ibid.*, pp. 302-303.
4. Le roi de Portugal faillit être pris dans Amance, *Vraye déclaration, l. l.*
5. Erhart Tusch.
6. Philippe de Vigneulles, *Chronique de la noble ville et cité de Metz*, éd. Huguenin, pp. 424-425. Voir la brochure de Chabert, *Notes pour servir à l'histoire de l'hôpital Saint-Nicolas de la ville de Metz*, Paris, 1864.
7. Philippe de Vigneulles, *l. l.*
8. *Chronique de Lorraine*, p. 300. Jeannot le Gascon ou Jeannot le Basque ou encore Jean de Bidos fut fait plus tard capitaine de Marville (aujourd'hui canton de Montmédy, Meuse) et reçut en don de René II les place, ville, terre et seigneurie de Jametz. (Lepage, *Commentaires*, p. 101.) Cf. *infra*, p. 510 et 682.

le duc de Bourgogne. L'auteur de la *Chronique de Lorraine* lui assura qu'un prisonnier fait par lui au château de Clévant lui avait affirmé que le Téméraire était tombé près de la Commanderie Saint-Jean, mais que ce prisonnier lui avait été enlevé et massacré par les Alsaciens. Non encore persuadé, René envoya un exprès jusqu'à Metz vers Jean Deschamps, clerc de la cité, pour s'enquérir si l'on n'avait pas vu passer le Téméraire : le lendemain seulement, il devait recevoir réponse que personne n'avait vu le duc de Bourgogne [1]. Toujours anxieux, René quitta Bouxières et se dirigea vers Nancy ; il lui tardait d'entrer dans sa capitale délivrée, de féliciter ses sujets de leur belle résistance. Il pénétra dans Nancy par la porte de la Craffe, à la lueur des torches, et tandis que le peuple criait : Vive notre seigneur ! il passa devant son palais dévasté ; car on avait enlevé les poutres du toit pour se chauffer. Il se rendit à Saint-Georges et rendit grâces à Dieu de la victoire. Quand il fut arrivé devant la place du Châtel, nommée aussi place des Dames, un spectacle curieux l'attendait : les Nancéiens y avaient amassé les têtes des chevaux, chiens, chats et rats qu'ils avaient été contraints de manger pendant le siège [2]. René II remercia, les larmes aux yeux, ses sujets de leur dévouement. Il coucha cette nuit dans le logis de l'ancien prévôt Arnould de Montenoy [3] ; mais il ne dormit guère. Il était préoccupé du sort du duc de Bourgogne. Puis il était réveillé par les cris de joie du peuple. Les Nancéiens, ayant de nouveau des provisions, faisaient bombance, dansaient autour des feux allumés : c'était précisément la veille des Rois, fête très populaire au moyen âge [4], et l'on vidait la coupe avec entrain : Le Roi boit ! La Reine boit !

III

Les Suisses étaient retournés à Saint-Nicolas, pour y passer la nuit ; mais n'y ayant point trouvé de vivres, ils étaient revenus en arrière et se mirent à piller le camp bourguignon et à dépouiller les morts [5]. Dès le lendemain,

---

1. *Desconfiture*, t. III, p. 495. Le sens de ce passage se saisit, quand on le compare au texte de Jean de Roye, *Chronique scandaleuse*.
2. Tous ces détails sont empruntés à la *Chronique de Lorraine*, pp. 202-203.
3. Nous ne savons pas où était située cette maison.
4. Dès ce moment, la fête des Rois se confondait avec celle de l'Épiphanie et était célébrée le 6 janvier ; sur la croix placée en 1523 au cimetière de Bonsecours, on lit que la bataille de Nancy eut lieu :

Veille des Roys qu'on despart le gâteau.

Il en était autrement jadis ; les Rois se célébraient le 5 janvier, l'Épiphanie ou l'Apparition le 6. Sur les usages observés le jour des Rois, cf. Digot, *Le paganisme du roi-boit* (*J. S. A. L.*, 1867, p. 189).
5. Georges Hochmuth.

6 janvier, ils voulurent retourner dans leur pays. Ils s'étaient engagés à délivrer Nancy : Nancy était libre, leur tâche était achevée. Le froid était du reste vif, et ils avaient hâte de gagner leurs foyers. René II, de son côté, quoique toujours très inquiet, parce qu'il ne savait rien de sûr à propos du duc de Bourgogne, n'était pas fâché d'être délivré d'auxiliaires qui s'étaient montrés si cruels. Il alla trouver les Suisses, les accompagna jusqu'à Lunéville où il prit congé d'eux. Il les remercia avec effusion du service signalé qu'ils lui avaient rendu ; eux promirent de revenir, si par hasard le Téméraire était encore du nombre des vivants et s'il méditait des projets de vengeance[1]. Ils traversèrent à nouveau l'Alsace, où ils commirent encore plus d'un excès. Ils massacrèrent quelques Juifs et brûlèrent entièrement le village de Sainte-Croix-en-Plaine, au sud de Colmar[2].

De Lunéville, le duc René II, rentrant à Nancy, dut traverser le champ de bataille de la veille, qui présentait un aspect hideux. Les corps des Bourguignons, dépouillés par les maraudeurs, étaient presque tous nus et présentaient d'horribles blessures. Les uns avaient la tête fendue jusqu'aux dents, les autres les bras coupés, d'autres étaient percés de part en part. A côté des hommes, les cadavres des chevaux gisaient, les entrailles ouvertes.

René II examinait chaque corps, mais sans découvrir le cadavre du Téméraire ; il revint à Nancy de plus en plus inquiet. Là Campo-Basso lui amena un page du duc de Bourgogne, appartenant à la famille des Colonna[3]. Ce page affirma que le duc était tombé près de la Commanderie Saint-Jean. On décida de faire des recherches très actives le lendemain mardi 7 janvier. Le page eut d'abord de la peine à se retrouver. Quand il fut arrivé à l'endroit nommé le Virelay, ses souvenirs devinrent enfin nets ; mais il fallait dégager les cadavres de la glace, les examiner avec soin ; car, entièrement nus, ils ne pouvaient être reconnus à une marque extérieure. A chaque fois qu'un corps était présenté, le page disait : « Ce n'est pas lui ». Puis, tout d'un coup, il s'écria : « Hélas ! voici mon bon maître et seigneur[4]. » Le cadavre était couvert de plaies, la face piétinée par les chevaux et à moitié rongée par les chiens ou les loups[5]. A côté du Téméraire gisait Jean de Rubempré, fidèle jusqu'à la mort. Il avait la tête fendue. On lui levait le crâne, dit l'auteur de la *Chronique de Lorraine,* « comme on fait le couvercle d'un pot d'étain[6] ».

Plusieurs personnages s'étaient joints au jeune Colonna pour l'aider dans ses recherches. Parmi eux se trouvait une servante qui se jeta sur le cadavre

---

1. *Chronique de Lorraine,* pp. 304-305.

2. Knebel dans les *Basler Chroniken,* t. III, p. 102.

3. « Le lundi au soir, le comte de Campobast montra un page, nommé Baptiste, qui estoit natif de Rome, du lignage de ceux de Coulompne, qui était avec le comte de Chillans neapolitain lequel estoit avec le dit duc de Bourgoigne... » *Desconfiture,* p. 495. Il s'agit ici du comte de Celano. L'auteur de la *Chronique de Lorraine* se trompe donc, en affirmant, p. 304, que cette scène s'est passée déjà le dimanche soir.

4. *Chronique de Lorraine,* p. 306.

5. Erhart Tusch. Jean Lud, *Dialogue,* p. 184.

6. Pp. 308-309.

retrouvé, en s'écriant : « O mon seigneur de Bourgogne ! » Plus tard, ce détail sera amplifié ; l'on fera de cette servante une courtisane, reconnaissant son amant, comme jadis la belle Édith son mari Harold sur le champ de bataille de Senlac [1].

René II fut aussitôt prévenu de cette lugubre découverte. Il ordonna que le corps de son adversaire, bien lavé, enveloppé dans un blanc linceul, fût porté à Nancy par quatre gentilshommes. On le déposa dans la maison de Georges Marqueiz, dans la Grande-Rue actuelle[2], « en une chambre derriere », tandis que le cadavre du sieur de Bièvres était transporté dans la demeure de Monsieur Hugues [3].

On avait encore quelques doutes sur l'identité du premier corps ; on le montra à ceux qui avaient le mieux connu le Téméraire : à Antoine de Bourgogne, son frère naturel, à Henri de Neuchâtel, fils du maréchal de Bourgogne, à Philippe de Neuchâtel, duc de Fontenoy, à son médecin portugais Mathieu Lupe, à ses valets de chambre, à son chapelain Denis, à Olivier de la Marche, son chambellan[4]. Tous furent unanimes à reconnaître le duc. Sur son cou était la cicatrice de la blessure qu'il avait reçue à Montlhéry ; à la mâchoire supérieure manquaient deux dents ; les ongles des doigts étaient très longs ; à l'orteil gauche l'ongle était arraché ; d'autres signes encore achevèrent de dissiper toute incertitude[5]. Tous les Bourguignons prisonniers durent se rendre à l'évidence. « Quand la constatation eut été faite, tous gémirent à haute voix et pleurèrent abondamment. Oh ! la grande tristesse ! Ni prêtre ni laïque n'avait assisté à ses derniers moments le grand duc d'Occident[6]. » Pourtant, si tout le monde était d'accord à Nancy, au loin on ne voulut pas croire à cette tragique aventure ; on racontait que le Téméraire avait échappé au massacre des siens, qu'il était caché dans quelque retraite propice et qu'il apparaîtrait de nouveau, à l'heure choisie par lui [7]. L'auteur

---

1. *Famula in extasim posita corruit super corpus, dicens : O mi domine Burgundie.* (KNEBEL, *Basler Chroniken*, t. III, p. 103. Ce témoignage nous paraît irrécusable. JEAN LUD, *Dialogue*, p. 184 : « Il fut certifié par sa lavandière ». PIERRE DE BLARRU commence par amplifier le récit dans sa *Nancéide*. Il nous parle de

Muliercula, scortum
Lixave......
Quæ, non virgineos ibi dum versaret ocellos......

(éd. SCHUTZ, t. II, p. 270), reconnaît le cadavre. — JEAN D'AUCY, f° 353, rapporte que le cadavre fut trouvé par « une femme putain et suyvant le camp pour laver ou cuire le potaige des gens de guerre ».

2. *Chronique de Lorraine*, p. 307. Dans les comptes de Lorraine de 1480, A. D., B, 976, fol. 486 *verso*, on lit : « Georges Marques prend chacun an que mondit seigneur lui a assigné sur la recepte dudit receveur la somme de cinquante francs, XII gros pour chacun franc, pour les bons et aggreables services qu'il a faiz par le passé et fera pour l'advenir, par especial qu'il s'a conduit tres honnestement durans les sieges de la ville de Nancy, d'apres lettres donnees a Toul, 18 fevrier 1476 (n. st. 1477). »

3. L'auteur de la *Chronique* dit « en la maison de Monsieur Hugues, où demeure à présent Johannes de Valroy ». Nous ignorons où était située cette maison.

4. *Desconfiture*, t. III, p. 495 ; *Chronique de Lorraine*, p. 308.

5. Sur ces signes, voir la *Desconfiture*, t. III, p. 495.

6. HANS ERHART TUSCH. Voir *Appendice*.

7. THOMAS BASIN, *Chronique*, éd. QUICHERAT, t. II, p. 417. Quelques-uns soutenaient ces dires de-

des *Chroniques de Metz* nous rapporte même que des individus prêtaient de l'argent qui ne devait être remboursé qu'au moment où se montrerait de nouveau le Téméraire [1].

Le cadavre du Téméraire resta exposé trois jours consécutifs dans la maison de Georges Marqueiz; il était placé sur un catafalque recouvert d'un drap de velours noir; on avait mis sur la tête une toque rouge, et près de lui brûlaient, aux quatre coins, de grandes torches; chacun fut admis à défiler devant lui. « Les uns pryoient Dieu por luy, les altres non, parce que moult de mals avoit faict on pays [2] ». Le duc René II le vint voir et se mit à genoux pour recommander à Dieu son ancien ennemi [3].

Le samedi, le corps fut embaumé, et le dimanche, 12 janvier, l'enterrement eut lieu en grande pompe à la collégiale Saint-Georges. L'église était tendue de draps noirs et de chaque côté de la Grande-Rue se tenaient les bourgeois de Nancy un cierge à la main. Quatre comtes lorrains portèrent le corps, de l'hôtel Georges Marqueiz à l'église; derrière ce premier cercueil était porté celui du sieur de Bièvres. Les trois abbés de Lunéville, de Clairlieu et de Beaupré chantèrent la messe, et l'on enterra le duc devant un autel consacré à saint Sébastien; Rubempré fut placé à une certaine distance à côté du duc

---

vant les magistrats de leurs lieux et ils affirmaient *se etiam et vitam suam amisionis periculo submittere, ubi non ita fore, uti asserebant, reciperetur.* Diebold Schilling (de Berne), p. 373, assure que, selon quelques-uns, le Téméraire s'était adonné à la nécromancie et qu'il s'était fait disparaître lui-même, pour se montrer à nouveau quand il l'aurait jugé à propos.

1. *Chroniques de Metz*, éd. de Huguenin, p. 245.

2. *Chronique de Lorraine*, p. 308. La description de la chambre funéraire est très longue et minutieuse dans Jean de Roye que suit Jean d'Aucy.

3. Ici Pierre de Blarru place dans la bouche de René II une assez longue harangue; il atteste le ciel qu'il n'a fait la guerre au Téméraire que parce qu'il y était contraint (éd. Schutz, t. II, p. 277). Cette harangue est reproduite dans Jean d'Aucy. Nicolas Remi, p. 134, est beaucoup plus sobre. Voici son récit, p. 134 : « Le duc René y vint aussi quelque temps après : et ayant prins sa main droicte, dict ces mots la larme à l'œil : « A la mienne volonté, beau cousin, que vostre malheur et le « mien ne vous eut reduict icy en cest estat. » Puis lui donna de l'eau béniste et se prosterna devant un autel là dressé, où il demeura en prière environ un quart d'heure. » Les paroles attribuées par René II sont à peu près reproduites de même par A. Roland, *La Guerre de René II contre Charles le Hardy*, p. 335. Le récit qui est devenu classique, qui est répété notamment par Dom Calmet et Digot, est emprunté à la *Chronique* de Jean de Roye, éd. B. de Mandrot, t. II, p. 42 : « Et y vint ilec le veoir ainsi appareillé le dit monseigneur de Lorraine, vestu de dueil et avoit une grant barbe d'or venant jusques à la seinture, en significacion des anciens preux, et de la victoire qu'il avoit sur lui eue. Et à l'entrée dist ces motz, en lui prenant l'une des mains de dessoubs ledit poêle... « Vos ames ait Dieux, vous nous avez fais mains maulx et douleurs ». Sur ce point, Jean d'Aucy suit Jean de Roye, f° 355 : « Le duc René en habit de dueil et ayant une barbe faicte de fil d'or, fort longue avecq ses gens pareillement en habit de dueil, sortit devant le monde et veint en la sallette où estoit le dit seigneur. » La 1re édition de la *Chronique scandaleuse* avait paru vers 1491, la seconde peu après en 1500; Jean d'Aucy connaissait l'ouvrage. Son dire ne confirme pas celui de Jean de Roye; il le reproduit. Il n'y a donc de ce récit qu'un témoignage, celui d'un auteur étranger qui s'est souvent trompé sur les événements de Lorraine. Comme ce récit est assez singulier, comme du reste les auteurs lorrains sont muets sur cette barbe d'or, nous le tenons jusqu'à nouvelle preuve pour non fondé. Le manuscrit de Jean de Roye a été copié et interpolé au début du xvie siècle par un serviteur de la maison de Chabannes, Jean Le Clerc. Cf. Jules Quicherat, *Un manuscrit interpolé de la Chronique scandaleuse* dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 4e série, t. I (1855), p. 231 et 412, et II (1856), p. 242 et 556. Jean le Clerc a aussi orné son manuscrit de nombreuses miniatures. Nous publions d'après ce manuscrit (Bibl. nationale, fonds Clairambault, n° 481, au fol. 447) la scène où René II est représenté avec cette barbe d'or, devant le cadavre de Charles le Téméraire. Cette gravure n'ajoute rien à l'authenticité de l'histoire.



RENÉ II DEVANT LE CADAVRE DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE

(Bibliothèque nationale, fonds Clairambault, ms. 481, f° 447.)

Jean Ier[1]. Comme nous l'avons dit, René II fit élever à son ennemi un beau tombeau par l'imagier Jean Crocq de Bar-le-Duc; en 1550, Charles-Quint réclama les restes de Charles le Téméraire et on les transporta à Bruges, si toutefois les commissaires n'ont pas fait d'erreur[2].

Combien d'hommes ont péri, à côté de Charles le Téméraire, dans cette bataille de Nancy? Il est bien difficile de donner des chiffres précis. Knebel parle de 3,000[3], Edlibach de 5,000[4], Diebold Schilling de Berne de 6,000[5], Etterlin de 7,000[6], et ce nombre est indiqué aussi par l'auteur de la *Chronique de Lorraine*[7]. Peut-être y a-t-il dans ces chiffres quelque exagération; mais en prenant le chiffre moyen de 5,000 hommes, l'on voit que les pertes des Bourguignons furent grandes. Nous avons estimé plus haut l'armée bourguignonne à 8,000 hommes, plus 2,000 hommes laissés autour de Nancy. C'est dire que moitié de cette armée fut exterminée. Mais surtout les capitaines les plus vaillants avaient succombé. Avec le sire de Bièvres étaient tombés le fils aîné du bâtard Antoine; Louis le Jeune, seigneur de Contay[8]; Frédéric de Flersheim[9]; le sire de Viéville; Ferri de Cesano, sire de Belvoir; le seigneur de Citey; le capitaine Troylo; Henri d'Haraucourt[10]. Au début, l'on crut à la mort de beaucoup d'autres nobles qui furent retrouvés dans la suite[11]. Si nous sommes mal renseignés sur les morts, nous pouvons dresser une plus longue liste des prisonniers. Les petits gentilshommes avaient été massacrés; mais, par l'espoir d'une riche rançon, des Lorrains ou des Alsaciens avaient caché les seigneurs les plus puissants et les avaient soustraits à la fureur des Suisses[12]. Au nombre des prisonniers étaient, outre le bâtard Antoine[13], son demi-frère le bâtard Baudouin[14];

---

1. *Chronique de Lorraine*, pp. 309-310.

2. Voir plus haut, pp. 243-244.

3. *Basler Chroniken*, t. III, p. 92. Dans la lettre des capitaines qu'il publie, il est question de 2,000 morts (*ibid.*, p. 95), mais il ne s'agit que des morts sur le champ de bataille même.

4. Voir notre *Histoire de Nancy*, Kreis, p. 360.

5. *Beschreibung der Burgundischen Kriege*, p. 371.

6. Voir notre *Histoire de Nancy*, Kreis, p. 358.

7. « On y estimoit que VII ou VIII mil y en avoit eu des morts » (p. 310). Dans l'*Archivchronik*, éd. Schnéegans, t. II, p. 203, on donne le chiffre singulièrement précis de 5,678 hommes. L'auteur prétend que c'était toute l'armée bourguignonne.

8. *Desconfiture*, p. 496. Le seigneur de Contay, conseiller et chambellan de Charles, gouverneur d'Arras depuis 1467.

9. Knebel, *Basler Chroniken*, t. III, p. 102. Il était chambellan du duc.

10. Les premiers sont indiqués parmi les tués par Gollut, *Les Mémoires historiques de la République séquanaise*, Dôle, 1592, p. 884. Pour Haraucourt, cf. Lepage, *Commentaires*, p. 11.

11. Ainsi la *Desconfiture*, écrite avant le 11 janvier, indique parmi les morts le comte de Nampost (Nassau), le seigneur de Croy et Jacques Galeotto que nous trouverons plus loin parmi les prisonniers. Nous ne savons qui était le seigneur de Bretonville.

12. Ainsi Engelbert de Nassau avait réussi à franchir le pont de Bouxières; mais il fut pris au pied de la côte par Marx d'Eckwersheim et Hans Leublin, au service de Strasbourg. Ceux-ci le cachèrent dans une forêt voisine, lui enlevèrent ses riches armures et le revêtirent d'un costume allemand. (Witte, *J. G. L. G.*, 1892, p. 132, d'après les archives de Strasbourg.)

13. Antoine, fils de Philippe le Bon et de Jeanne de Prelle, sera légitimé en 1484. Il mourra très âgé en 1504. (Anselme, *Histoire généalogique*, t. I, p. 254. Voir son portrait, *supra*, p. 409.)

14. Baudouin, fils de Philippe le Bon et de Catherine de Tiesferies. Accusé de conspiration contre son

Hugues de Chalon[1]; Josse de Lalaing[2]; le chambellan Olivier de la Marche[3]; Guillaume de Contay, plus heureux que son père ramassé parmi les morts[4]; Philippe, sire de Fontenoy-le-Château, fils aîné du sire de Montaigu[5]. On avait aussi pris Engelbert de Nassau[6]; Philippe de Croy, comte de Chimay[7], et son fils, le sire de Croy[8]; le comte de Celano, Napolitain[9]; Henri de Neuchâtel, seigneur de Blâmont, de Châtel et de Chaligny[10]; le capitaine italien Troylo[11]; Corneille de Berghes[12]; Gaspard de Raville[13]. Puis, on cite parmi les autres prisonniers illustres le margrave Philippe de Baden-Hachberg, seigneur de Rœteln[14], qui était le beau-frère de Philippe de Fontenoy; Philibert, seigneur de Vere, dit La Mouche[15]; Antoine d'Oiselet[16];

---

frère Charles, il avait été nommément exclu de la trève de Soleuvre, le 13 septembre 1475. (LENGLET DU FRESNOY, t. III, p. 412.) Ce qui ne l'empêcha pas de faire son devoir à la journée de Nancy. Le bâtard Baudouin mourut en 1508. (ANSELME, *Histoire généalogique*, t. I, p. 261.)

1. Il était seigneur d'Orbe et de Château-Guyon. Sa captivité est mentionnée aussi par BONSTETTEN, p. 296, et dans la *Chronique de Spire* (MONE, *Quellensammlung zur badischen Geschichte*, t. I, p. 520.)

2. Josse de Lalaing avait été blessé grièvement au début de l'action. Sur lui, cf. *supra*, p. 487, n° 4.

3. Sur lui, l'étude définitive de HENRI BEAUNE en tête de son édition.

4. Voir plus haut p. 507, n° 8.

5. Jean de Neuchâtel, seigneur de Montaigu et de Reynel, était frère du fameux maréchal de Bourgogne, et seigneur de Fontenoy. Son fils Philippe lui succéda. Cf. abbé OLIVIER, *Fontenoy-le-Château*, dans les *Annales de la Société d'émulation des Vosges*, 1894, p. 34 et ss. Une de ses sœurs, Jeanne de Neuchâtel, avait épousé Guillaume de Ribaupierre (ALBRECHT, t. V, p. 81.) Les deux beaux-frères combattaient donc l'un contre l'autre à Nancy. KNEBEL, *Basler Chroniken*, t. III, p. 107, fait à tort du sire de Fontenoy le beau-père de Guillaume. Le 27 janvier 1477, René II rendit à Philippe de Neuchâtel la seigneurie de Fontenoy, à condition qu'il lui prêterait directement serment. Fontenoy devint ainsi un fief direct de Lorraine et fit partie du bailliage des Vosges. (LEPAGE et CHARTON, *Le Département des Vosges*, t. II, p. 218.) Le traité conclu entre Maximilien et Marie de Bourgogne d'une part, René de l'autre, en 1478, confirma cet état de choses. (CALMET, t. III, p. 287; KNEBEL, t. III, p. 138, n. 6.) — Les noms de ces sept prisonniers sont donnés par la *Desconfiture*.

6. MOLINET, *Chronique*, t. I, p. 236. Sur Engelbert de Nassau, voir *supra*, 487, n° 2.

7. La *Desconfiture* ignorait encore ce qu'il était devenu. En réalité, il était prisonnier comme nous l'apprend MOLINET. Il s'agit de Philippe de Croy, baron de Quiévrain et comte de Chimay, grand bailli et gouverneur de Hollande, chevalier de la Toison d'Or en 1473.

8. MOLINET, *ibid.* Philippe de Croy, sire d'Aerschot et de Reaty, comte de Porcien, chambellan héréditaire de Brabant, chevalier de la Toison d'Or.

9. MOLINET, *ibid.* Sur lui, voir plus haut, p. 502, n° 3.

10. *Chronique de Lorraine*, p. 310. C'était le fils du maréchal de Bourgogne, le cousin de Philippe de Fontenoy. Il portait le nom de seigneur d'Héricourt (Aricourt dans la *Chronique*); il mourut le 28 mai 1504. Voir dans les *Basler Chroniken*, t. III, pp. 568-569, la généalogie de cette famille de Neuchâtel. Henri de Neuchâtel fut racheté par Louis XI, et, pendant un certain temps, le roi de France détint la seigneurie de Châtel, sans doute en engagement de la somme versée.

11. Un compagnon de Campo-Basso. Voir plus haut, p. 391, n° 4.

12. *Chronique de Lorraine*, p. 310. Sur cette famille, voir LA BARRE, *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, 1729, in-4°. Les autres prisonniers mentionnés par la *Chronique de Lorraine* sont le comte de Nansol (le comte de Nassau), le comte de Simoy (Philippe de Croy), déjà cités.

13. LEPAGE, *Commentaires*, p. 12.

14. KNEBEL, t. III, p. 99; voir la généalogie des Neuchâtel, *l. c.* KNEBEL a deux listes de prisonniers, l'une envoyée par les capitaines Bernard Schilling et Hans Brieffer, p. 101 (elle contient les noms précédents; *der herre von Schanzinon* est le seigneur de Château-Guyon, voir n. 1); l'autre, p. 107. Nous n'avons pu identifier: *Der von Münze des Landeckers swoger*.

15. Philibert, seigneur de Vere et d'Ornans, premier ecuyer tranchant de Charles.

16. Antoine d'Oiselet, seigneur de la Villeneuve et de Marnay, échanson du duc, capitaine de Dôle.

Jean de Montfort [1]; Édouard de Perches [2]; le comte de Challand, d'origine savoyarde [3], et probablement aussi Jacques Galeotto [4].

La plupart des prisonniers furent conduits à Foug, à l'ouest de Toul [5], et là étroitement surveillés; on exigea d'eux des rançons assez fortes et on les laissa partir pour réunir les sommes nécessaires : seul Olivier de la Marche resta en otage pour les autres, et il se consola de sa captivité en composant le poème : *Le Débat de Cuidier et de Fortune*. Quand l'argent fut trouvé pour lui [6], on lui permit à son tour de s'en aller (Pâques 1477) et on le conduisit jusqu'à la frontière du Luxembourg [7]. Il n'eut du reste qu'à se louer des égards qu'avait eus pour lui Jeannot le Basque, dont il était le détenu [8]. Deux prisonniers de marque furent conduits en Alsace. D'abord, Engelbert de Nassau, « le riche comte », subit sa captivité à Bilstein, château près d'Aubure [9] qui relevait du duc de Lorraine. Mais les Strasbourgeois prétendaient que partie de la rançon leur devait revenir, puisque leurs soldats l'avaient arrêté. Ils vinrent assiéger Bilstein, s'en emparèrent, se saisirent du comte de Nassau qu'ils emmenèrent au Pfennigthurm et gardèrent toute la rançon de 50,000 florins, sous prétexte de se rembourser d'une somme que René leur devait [10]. D'autre part, le comte de Chimay, Philippe de Croy, fut le prisonnier de Guillaume de Ribaupierre, et amené à Ribeauvillé par le chevalier Hans von Neuenstein [11]. Il resta au château de Rappolstein, le plus élevé des trois châteaux de Ribeauvillé, jusqu'au 18 mai [12], puis on le laissa à moitié libre dans la ville même qu'il quitta le 10 août [13], après avoir payé sa rançon. Le bâtard

---

1. Jean de Montfort, seigneur de Steinkerque et de Haterwode, écuyer d'écurie du duc de Bourgogne. Les trois derniers noms donnés par Olivier de la Marche, t. III, p. 240.

2. Edouard de Perches, qu'on nommera plus tard, en dédommagement de sa captivité, scribe du bailliage du Charolais, cité par Beaune, dans l'édition d'Olivier de la Marche, *ibid.*, n. 5.

3. Gollut, p. 884. Il ajoute ce nom à ceux qui nous sont connus par ailleurs. Diebold Schilling, de Berne, signale encore le gendre de Hagenbach, Antoine de Montreux, et *der Herr von Montensii* qu'on ne peut pas identifier.

4. Gollut affirme qu'il a été fait prisonnier. La *Desconfiture* l'avait fait mourir au début de l'action; Knebel et la *Chronique de Spire*, p. 102, le mettent aussi au nombre des morts. Mais en réalité on le trouve plus tard au service du roi de France (Rodt, t. II, p. 409), et il mourut en 1488 à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier (Molinet, t. III, p. 396). Voir aussi la liste des prisonniers dans le continuateur de Kœnigshofen, éd. Schilter, pp. 380 et 385. Un certain nombre de noms sont estropiés. Les sources suisses parlent beaucoup d'un comte anglais qui fut fait prisonnier (Knebel à trois reprises, pp. 90, 91 et 98). Au dernier passage il est nommé Biefra, mais c'est une confusion avec Bièvres. Schilling, p. 374, le nomme Jacob Galmeit, mais c'est une confusion avec Galeotto. On a conjecturé Galoway. (E. von Rodt, t. II, p. 408.)

5. Olivier de la Marche, *Mémoires*, t. III, p. 241. Les nouveaux éditeurs lisent : *Tou* (Toul); mais nous maintenons la vieille version. Toul n'appartenait pas au duc de Lorraine.

6. La somme s'élevait à près de 4,000 écus.

7. A une ville qu'on nomme Yguis; je suppose qu'il faut lire *Ugny*, canton de Longuyon, Meurthe-et-Moselle. Cf. la notice de M. Beaune, p. lxix.

8. Olivier de la Marche, *Mémoires*, t. III, p. 241.

9. Entre Aubure et Riquewihr.

10. Jean Lud, *Dialogue*, p. 189.

11. Knebel, t. III, p. 108. *Item der herre von Pickardia hatt Hans von Nuwenstein gon Ropolstzwilr gebrocht.* Il s'agit ici de Philippe de Croy, comte de Chimay. Olivier de la Marche, t. III, p. 240, écrit : « Fut le comte de Chimay mené en Allemaigne. »

12. Voir les comptes du receveur Philippe Krug dans Albrecht, *Rappolsteinisches Urkundenbuch*, t. V, p. 79.

13. *Id.*, *ibid.* Tous les textes sur cette captivité sont réunis en cet endroit.

Antoine fut racheté par René lui-même à Jean de Bidos qui l'avait pris, pour une somme de 12,000 francs. Le duc espérait en tirer une rançon très forte, quand Louis XI réclama le prisonnier. Il n'osa refuser, mena le bâtard à Amiens et comptait aller le présenter au roi à Arras. Mais Louis XI lui signifia qu'il lui envoyât le prisonnier et demeurât lui-même où il se trouvait. A peine permit-il au duc de venir lui faire la révérence, après l'avoir dépouillé sans aucune indemnité de son captif[1].

Les Bourguignons avaient ainsi subi de grandes pertes, tandis que l'armée victorieuse comptait un petit nombre de morts et de blessés. Les chroniques suisses et alsaciennes nous donnent un chiffre très faible de victimes. Elles nous annoncent que 30 soldats au plus auraient été tués, et encore ils auraient été massacrés, non par les ennemis, mais par leurs propres compatriotes, parce qu'ils avaient commencé le pillage avant la fin de la bataille[2]. Ce nombre est évidemment trop bas, puisque nous savons d'ailleurs que 25 habitants du canton d'Unterwalden périrent[3], que Bâle eut 4 morts et 8 blessés[4]. Mais certainement les pertes des alliés étaient insignifiantes en comparaison de celles des Bourguignons.

Le butin fut bien moins important que celui qui avait été ramassé sur le champ de bataille de Morat, et surtout sur celui de Grandson. Charles le Téméraire commençait lui-même, dans son parc, à sentir les atteintes de la famine[5]. Néanmoins, l'on trouva une quantité assez considérable de matériel de guerre. On prit trois gros canons, une soixantaine de coulevrines, une centaine de petits canons à crochets[6]. On décida de partager plus tard ce butin entre les alliés. On s'empara des tentes[7] et on conquit de nombreuses bannières; les Strasbourgeois en rapportèrent huit, qui flottèrent longtemps sur la flèche de la cathédrale, récemment achevée; ils avaient aussi obtenu une cotte de mailles du Téméraire[8]. D'autres étendards furent pris par les Suisses et ont été distribués entre les différents cantons. Enfin, on trouva sur le champ de bataille l'anneau du duc de Bourgogne[9].

La bataille de Nancy n'a pas été un fait militaire très important. Il était facile aux 20,000 alliés d'écraser les 10,000 Bourguignons, épuisés par le froid et les fatigues d'un long siège. Pourtant, on remarquera que les as-

---

1. *Dialogue de* Jean Lud, pp. 186-187. René II ne toucha qu'une rançon d'Henri de Neuchâtel. Mais il donna sur la somme 6,000 florins au comte de Thierstein et 2,000 à Jean de Bron (*ibid.*, p. 189). On rapporte que la rançon du margrave Philippe de Rœteln fut de 150,000 florins.

2. Gerold Edlibach.

3. Businger, *Geschichte von Unterwalden*, t. II, p. 20.

4. Lettre du 5 janvier. (Knebel, *Basler Chroniken*, t. III, p. 95.)

5. Lettre du 7 janvier à Bâle. (Knebel, p. 95.)

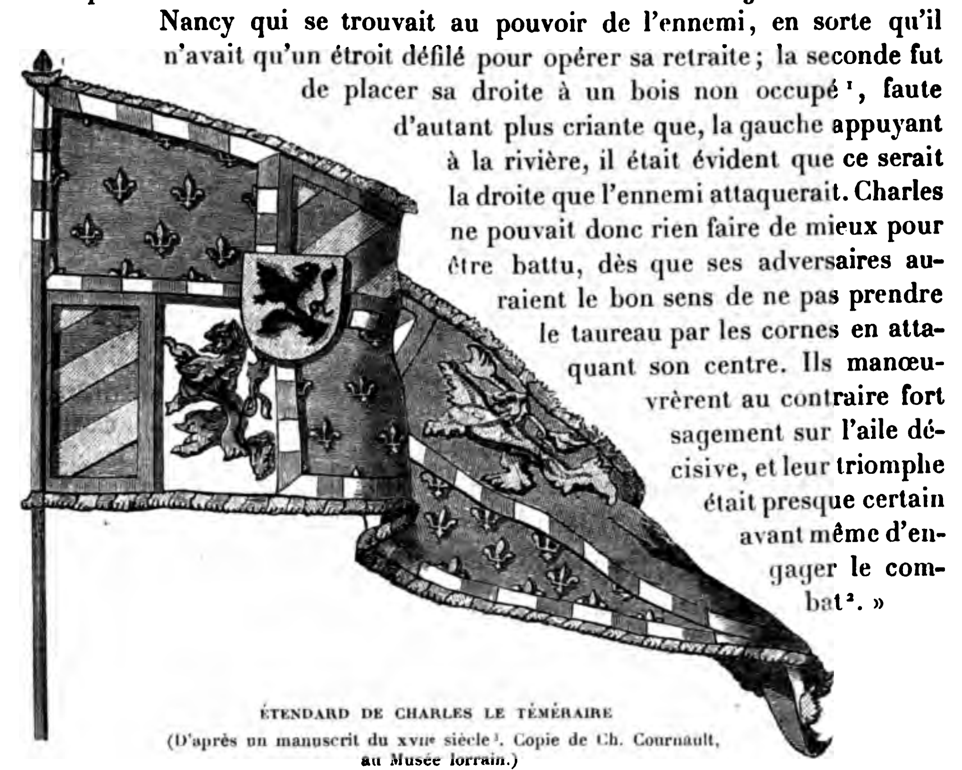
6. Edlibach dit 65 coulevrines; dans une lettre des capitaines on trouve le chiffre de 58. (Knebel, t. III, p. 98.) Schilling (de Berne), p. 371, parle de 103 canons, 2 grosses bombardes, 6 canons d'où l'on tire des boulets plus gros que la tête d'un homme.

7. Dans deux lettres des capitaines bâlois. (Knebel, t. III, pp. 95 et 98.)

8. *Archivchronik*, t. II, p. 203. Les Strasbourgeois rentrèrent avec ces trophées le 12 janvier.

9. Il fut envoyé plus tard par un chanoine de Lucerne au duc de Milan, Jean Galéas. Cf. Motta dans l'*Anzeiger*, 1878, p. 188; *J. S. A. L.*, 1883, p. 16.

saillants eurent recours à une tactique savante, et l'on enregistre dans les annales des guerres le mouvement tournant qui surprit Charles le Téméraire et causa sa défaite, plus peut-être encore que sa faiblesse numérique. Le duc de Bourgogne avait commis deux fautes graves que lui reproche avec grande netteté l'un des plus grands tacticiens des temps modernes, le général Jomini : « La première fut de recevoir le combat adossé à un étang et à la ville de Nancy qui se trouvait au pouvoir de l'ennemi, en sorte qu'il n'avait qu'un étroit défilé pour opérer sa retraite ; la seconde fut de placer sa droite à un bois non occupé [1], faute d'autant plus criante que, la gauche appuyant à la rivière, il était évident que ce serait la droite que l'ennemi attaquerait. Charles ne pouvait donc rien faire de mieux pour être battu, dès que ses adversaires auraient le bon sens de ne pas prendre le taureau par les cornes en attaquant son centre. Ils manœuvrèrent au contraire fort sagement sur l'aile décisive, et leur triomphe était presque certain avant même d'engager le combat [2]. »



ÉTENDARD DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE
(D'après un manuscrit du XVIIe siècle [3]. Copie de Ch. Cournault, au Musée lorrain.)

Cette bataille si aisément gagnée, ce « petit événement de guerre [4] » eut des conséquences immenses, et avant tout la chute du royaume de Bourgogne. Ce royaume, que Charles le Téméraire voulait créer entre la France et l'Allemagne, était à jamais anéanti. Le roi Louis XI, qui avait suivi avec un intérêt mal dissimulé les péripéties de la lutte sans s'y être mêlé lui-même, mit aussitôt son armée sur pied, s'empara de la Bourgogne et des villes de la Somme qui restèrent unies au domaine royal, de la Franche-Comté et de l'Artois que son successeur, Charles VIII, eut plus tard le tort de rendre. Pour sauver le reste de son héritage, la fille du Téméraire, Marie, qui pen-

1. Notons encore que le duc de Bourgogne ne fit pas fouiller ce bois.
2. Lettre de JOMINI à M. de Pixerécourt, en préface à son drame de *Charles le Téméraire* dans PIXERÉCOURT, *Théâtre choisi*, III, Paris, 1842, p. 199.
3. Ce manuscrit appartenait en 1875 à M. Horner, bibliothécaire de la ville de Zurich.
4. Expression du colonel du génie BERGÈRE, *Notice stratégique sur la bataille de Nancy*, dans PIXERÉCOURT, *ibid.*, III, 209.

dant longtemps ne voulut pas croire à la mort tragique de son père[1] et dut enfin se rendre à l'évidence, offrit sa main à Maximilien, fils de l'empereur d'Allemagne, et, protégée par lui, elle put non sans peine garder au royaume de France le comté de Flandre et, en dehors du royaume, les diverses possessions néerlandaises réunies par ses ancêtres. La Bourgogne était ainsi abattue, la France agrandie et relevée. Mais le mariage de Marie et de Maximilien, en unissant aux possessions autrichiennes les principautés des Pays-Bas, rendra le roi des Romains, plus tard élu empereur d'Allemagne, singulièrement puissant. Leur fils, Philippe le Beau, s'alliera à l'héritière de la Castille et de l'Aragon : et ainsi, l'Espagne, l'Allemagne, les Pays-Bas allaient échoir à un même prince : Charles-Quint. L'indépendance de l'Europe même était menacée par cette formidable puissance. La journée de Nancy a fait disparaître la Bourgogne et fortifié la France : ce sont les conséquences immédiates. Elle a préparé la puissance de Charles-Quint et cette lutte formidable que la France soutiendra aux XVIe et XVIIe siècles contre les Habsbourg : ce sont les conséquences lointaines.

Cette journée, si importante dans l'histoire du monde, a eu une influence très grande sur l'histoire du duché de Lorraine. C'est de cette date que la Lorraine a été vraiment connue de l'Europe. On parlait avec enthousiasme de ce petit peuple contre lequel était venu se briser le grand duc d'Occident. Le nom de Lorraine ira désormais de pair avec celui des plus grandes nations. Précisément, peu de temps après la bataille de Nancy, la Lorraine se complète par la réunion définitive du Barrois. René II obtint de Charles VIII, moyennant finances et moyennant renonciation au reste de l'héritage d'Anjou et aux prétentions sur la Sicile, libre jouissance du duché de Bar, qui désormais ne fut plus séparé de celui de Lorraine[2]. L'unité territoriale de la Lorraine était consommée et devant elle s'ouvrait la perspective d'un glorieux avenir.

---

1. Cf. la lettre adressée par Marguerite d'York et Marie de Bourgogne à Louis XI, de Gand, 18 janvier 1477, et publiée par KERWYN DE LETTENHOVE dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, t. XXI, Ire partie, 1854, p. 107.
2. DIGOT, *Histoire de Lorraine*, t. III, p. 378.

APPENDICE AU CHAPITRE XVI

Récits de la bataille de Nancy.

Nous avons publié dans la première édition de l'*Histoire de Nancy* le texte allemand et la traduction française des récits de la bataille de Nancy, faits par Petermann Etterlin et Gérard Edlibach; nous donnons ici, soit en original, soit en traduction, d'autres récits contemporains qui sont, croyons-nous, tout à fait inconnus à Nancy.

I

Récit envoyé le 11 janvier 1477, par Georges Hochmuth, secrétaire de Zurich, au bourguemestre et au Conseil de Donauwörth, sa ville natale.

(Le texte original est publié dans l'*Anzeiger für Schweizerische Geschichte*, 1898, pp. 67-69. Cf. *supra*, p. 471.)

Traduction

... « Le dimanche avant les trois rois, à midi[1], ils sont arrivés à Nancy[2], devant le parc des ennemis. Le duc de Bourgogne les attendait; il avait établi des sentinelles et observait une surveillance stricte; il avait dirigé ses canons contre les assaillants et assigné à chacun sa place. Et ainsi les nôtres sont tombés sur les soldats en sentinelle, ont engagé la lutte avec eux, les ont chassés. Ainsi les Bourguignons rentrèrent dans leur parc et dans leur camp, les nôtres les suivirent et attaquèrent le parc de trois côtés à la fois. Les Bourguignons essayèrent d'abord de se défendre et tirèrent sur nos troupes huit coulevrines. Mais une seule nous fit du tort; elle nous tua trois hommes de l'avant-garde; mais les autres coups se perdirent par-dessus nous, et ainsi les nôtres entrèrent de trois côtés dans le parc. Quand les Bourguignons virent que les nôtres résistaient et pénétraient toujours

1. 5 janvier.

2. Le texte allemand porte : *Landthsuts*. L'éditeur von Liebenau a conjecturé: *Laneuveville;* nous préférons y voir une corruption du mot *Nancy*, avec lequel le scribe n'était pas familier.

plus avant, ils prirent la fuite d'un commun accord ; et ainsi ils furent chassés par force de leur camp et de leur parc. Et les nôtres les poursuivirent de près sur plus de deux grands milles ; et les Suisses tuèrent dans la fuite plus de 3.000 Bourguignons et, en vérité, de notre côté, il n'y eut pas plus de dix hommes hors de combat. — *Item* dans le parc il y avait deux comtes, l'un d'Angleterre [1] et l'autre de Nassau [2] ; l'un des deux a été tué et l'autre prisonnier ; mais nous ne savons encore au juste lequel est tué et lequel est prisonnier, seulement l'un est tué et l'autre pris. Et les nôtres ont couru jusqu'à Saint-Nicolas-de-Port [3] et alors la nuit tomba. Les nôtres étaient accablés de fatigue et de faim, et ils ne savaient où se procurer à manger ; ils n'avaient point encore reçu leur solde. Ils firent alors demi-tour et se dirigèrent de nouveau vers le parc et ils pillèrent 3.000 morts, et arrivèrent dans le parc et là campèrent la nuit et mangèrent. Ils y ont trouvé huit très bonnes coulevrines, deux très grosses bombardes, et beaucoup d'autres arquebuses à char, à croc, à mains. Les Bourguignons ont laissé derrière eux tout ce qu'ils possédaient sauf le corps, ceux du moins qui ont pu fuir. Et les Nancéiens dans leur ville ont souffert de la faim, ils ont mangé des chats, des chiens, des ânes, des chevaux, et ils n'auraient pu à cause de la disette tenir quatre jours de plus. Le duc de Bourgogne n'était pas très fort ; pourtant il avait 20.000 hommes [4] ; le chiffre des Suisses et des Lorrains n'était pas beaucoup supérieur à 15.000. Ils n'étaient pas tous au combat, car quelques-uns furent postés en une embuscade.

Les Bourguignons se sont réfugiés en une île formée par deux cours d'eau : l'un de ces cours s'appelle la Moselle. Le jour des Rois [5], de bon matin notre capitaine a envoyé un messager à mes seigneurs de Zurich ; il est arrivé le jeudi [6]. On n'avait pas écrit, parce qu'on n'avait pas le temps. Et le jour suivant de bonne heure ils devaient se réunir en conseil ; nous ne savons pas encore ce qu'on y a décidé, si l'on veut pénétrer plus avant dans le pays. Mais nous savons que dans tout le pays suisse on a une grande joie et qu'on a sonné en signe de réjouissance dans toutes les églises. Ainsi se sont passés ces événements de guerre ; vous pouvez affirmer qu'ils sont vrais ; car un conseiller de Zurich me l'a dit et m'a engagé à écrire ; il n'y a pas de doute que les villes de l'empire en auront une grande joie. En une année ou plutôt en moins d'une année il a été battu trois fois et trois de ses parcs ont été conquis avec l'aide de Dieu [7] ; et que Dieu soit loué..... Écrit en toute hâte à Zurich, le samedi matin après l'Épiphanie en l'an 77 [8].

---

1. Les chroniqueurs suisses parlent beaucoup de ce comte qui aurait été fait prisonnier. Cf. *supra*, p. 509, n. 4. En réalité, il n'a pu être identifié.

2. Engelbert de Nassau. Longtemps on crut qu'il était mort. Cf. *supra*, p. 509.

3. Après la victoire.

4. Ce chiffre est très exagéré. Cf. *supra*, p. 486.

5. 6 janvier.

6. 9 janvier.

7. Hochmuth ignorait encore la mort du duc de Bourgogne.

8. 11 janvier 1477.

II

Récit de Bilibald Pirckheimer[1] dans l'« Historia belli Suitensis ».

(D'après le manuscrit de la bibliothèque publique de Brême *a/19*.)

Persoluto igitur fœderatis stipendio, confestim illos Lotharingiam versus ducere cepit (*Renatus*), per loca jam antea a Burgundo devastata, ac post quatriduum, sub horrendo frigore ac ingenti militum fame et defatigatione, non longe ab oppido sancti Nicolai castra posuit, quo etiam ingens equitatus advenit, non solum a sociis, sed etiam a Francorum rege missus[2]. Nil igitur morati, sequenti die[3] structis ordinibus ad oppidum sancti Nicolai tendunt. Id enim magnis Burgundi tenebatur copiis. Verum cum muris careret, alioqui miris excultum ædificiis, confestim et prius fere quam hostis adventum Lotharingie ducis presentiret, captum est; ubi iterum in Burgundos est sævitum, ita ut non solum pecorum ritu mactarentur, sed in præterfluentem[4] præcipitarentur. Pernoctatum est in eo oppido non sine magna fame militum[5]; ex quibus nonnulli, vim mellis ingentem ibi inventam devorantes, ita inflati sunt, ut non solum vehementer ægrotare cœperint, sed multi etiam vitam amiserint. Burgundus interea, cum Lotharingi et fœderatorum accessum percepisset, omnibus viribus Nanseium oppugnare cœpit, sperans id prius quam hostis auxilium ferret expugnari posse. Tota igitur nocte numquam ab oppugnatione et tormentorum ictibus, qui manifeste a fœderatis percipiebantur, cessatum est. Mane igitur et eo die qui tribus regibus sacer est[6], fœderati structis ordinibus ad hostes properarunt, qui castra sua egregie fossis et tormentis munierant, ita ut non sine aperto periculo lacessiri possent; quod confœderati intelligentes per regionis gnaros se ad diversum castrorum situm duci jusserunt[7]. Per saltus igitur, vepres et torrentes[8] circumducti magno labore loci superarunt iniquitatem, rursusque in ordines redacti, fessi et udi (nam vehementer ningebat) ad hostes properabant. Burgundus interea cum hostes a tergo stare sentiret, machinas eo jubet dirigi. Sed jam, et priusquam id fieri posset, certamen contractum erat, et iterum dispulsis nubibus sol splendescere cœpit. Magnis itaque viribus utrimque pugnatum est, sed tandem et post ingentem cædem victoria a fœderatis stetit. Dux ipse, aut quod fugere nollet aut quod non posset, confossus periit. Ceteri quocumque eos timor aut spes salutis impellebat diversi abiere. Estque iterum præda ingens parta, atque ita demum Burgundica bella duce destituta cessarunt.

---

1. Voir p. 470. Ce récit est imité en grande partie de celui de PETERMANN ETTERLIN.

2. Le 5 janvier quelques capitaines français prirent part à la bataille de Nancy; mais les troupes françaises, sous le commandement de la Trémoille, restèrent en observation à Toul.

3. 4 janvier.

4. La Meurthe.

5. Ici il y a une exagération évidente. La *Chronique de Lorraine* dit, au contraire, qu'on trouva des vivres en abondance.

6. Autrefois le jour des Trois Rois était célébré le 5 janvier. Du reste PIRCKHEIMER suit ici ETTERLIN.

7. Traduisez : Ils prièrent ceux qui connaissaient le pays de les conduire sur le côté du camp.

8. Ils franchissent donc plusieurs ruisseaux.

III

Récit d'Albert de Bonstetten dans les « Germanica prælia Karoli quondam Burgundiæ ducis ».

(D'après l'édition publiée dans l'*Archiv für Schweizerische Geschichte*, t. XIII, 1862, p. 295-296.)

Confluit magna confederatorum multitudo, ducisque Austriæ inclyte milicia strenua cum vicinia Alsacia, Suntgundia, ac Reni decoribus Argentina et Basilea egregiis[1], iterum atque iterum aderat. Lentus in umbra fuit nemo neque piger. Omnes mori volebant, aut impium crudelem a Luthoringia expellere et funditus erradicare. Ordinatur bellum, fit tubarum classica et militum creatio ingreditur juste. Ista autem (ut perpaucis dicam) forma belli. Ad nonas januarias, ut supra et septuagesimo septimo anno, diutissime fatigata Nanshen a mole et gravitate Karoli Burgundie ducis existit liberata. Cumque bellum presens vidit armiductor, hostes et sibi vicinare, loca ubi castra metatus fuit reliquit; cum armigeris exquisito modo ad partem secessit, et ab ante, ubi inimicorum turbam ad se venire estimabat, se pixidibus, jaculis et aliis munimentorum rebus circumdedit. — Hoc cum Reinhardus, capitanei et commilitones confœderatorum fidum notarunt, item ab ante se acies in Burgundos ducere finxerunt; post paucum tamen sinistrorsum (ne jaculatura hostium lederentur) quoque secesserunt, et per paludes ac terram limosam defossatamque nimis alio in loco, ubi minime putabatur, cum fremitu ingenti bellum commoverunt. Hic peditibus cum perpaucissimis equitum in prima ala existentibus, et non diu conflictantibus, ordine Gallorum[2] fracto, necdum multis occisis, Karolus (vide quæso) jam moriturus et sui omnes iterum fugere cœperunt. Insequitur ipse fugatus et persequuntur omnes. Cadunt jam hii, modo alii; e sedilibus ruitur miles[3], pedester absque labore et incultus moritur; fugientes hinc inde (quorsum ignoratur) is in fossam cadit, alter lutum rubosque iniit, et tercius antrum. Cadit et Mars[4] ipse in fuga misere, interficitur ante muros infelix Troilus[5]. Ceteri vero qui non in prato mactati (quorum numerus ad quinque millia taxatur) a Francigenis interempti sunt. Qui ex vicino oppido confederatoribus amice confluere, occurrencium hostium et fugatorum cetum fortiter et laxatis inibant habenis, et quos non prompte occiderunt, invincularunt ipsi ac in carcerem ire coegerunt stipulare[6]. Nomina autem (ut asseritur) ista sunt majorum : marchio junior de Hochberg, comes de Nassowe cognominatus Dives, Antonius et Baldewinus de Burgundia Basthardi, de Fonteny, de Croye, de Orben, de Nuwenburg et Bikardus quidam prepotens[7] — hii aut comites aut barones exsistunt omnes — de

---

1. Traduisez : Strasbourg et Bâle qui sont les grands ornements du Rhin.
2. Les Welsches, ici les Bourguignons.
3. Le cavalier.
4. Charles le Téméraire.
5. D'après d'autres documents, le capitaine Troylo fut non pas tué, mais fait prisonnier. Cf. *supra*, p. 508, n. 11.
6. Bonstetten fait ici allusion à l'épisode du pont de Bouxières; notons toutefois que ce ne sont pas les Français venus de Toul (*ex vicino oppido*) qui ont gardé le pont, mais Campo-Basso et ses Italiens.
7. Nous avons identifié plus haut, p. 507-508, le nom de ces prisonniers. *De Croye* désigne Philippe de Croy-Aerschot, *de Nuwenburg* est Henri de Neuchâtel, *de Orben* Hugues de Chalon. Nous ignorons quel est ce Picard tout puissant dont parle aussi Diebold Schilling (de Berne).

Nuwensstetti nobilis et nonnulli alii torneatiles viri. Occisorum autem nomina illustrium et ingenuorum certitudinem prosapiarumque et eorum titulos profecto ignoramus. Intelleximus autem veritate in summa Burgundia plus quam ducentas generosas habere viduas, popularibus demptis[1]. Solent quoque multi promere, a jam dictis Francigenis Karolum cum lancea per collum esse transfixum ; alii vero ab aliis et multo propinquius[2] inter Nanshen et vicinum sibi cenobium quadam in fossa et concavitate, cespitante atque cadente equo suo Eleneo, diem clausisse extremum. Sed quid ? Obiit mortem, et Nanshen quod vivus possidere longum non poterat, post mortem illic tumulatus, obtinuit in eternum.

IV

Récit de Diebold Schilling, de Berne.

(*Beschreibung der Burgundischen Kriege*, Berne, 1743.)

TRADUCTION

Et ainsi ils arrivèrent ensemble à Saint-Nicolas-de-Port qu'occupait le duc de Bourgogne, et ils s'en emparèrent aussitôt en bons chevaliers, et ils tuèrent environ cent ennemis cavaliers ou fantassins ; et ce fut là le premier combat et ils pensaient que le duc de Bourgogne viendrait délivrer les siens, mais il n'osa venir.

Et le lendemain dimanche avant les trois Rois, le susdit duc de Lorraine et avec lui ceux de Berne et les autres confédérés et alliés, partirent, au nom de la sainte Trinité, vers huit heures du matin, de Saint-Nicolas-de-Port, pour marcher contre le duc de Bourgogne vers Nancy. Et chacun était content et sans peur, car tous désiraient du fond du cœur délivrer les braves gens de Nancy ou mourir.

Quand le duc de Bourgogne apprit ces événements, il sortit de son camp avec toutes ses troupes et tout son équipage, et il alla au-devant des confédérés à une distance d'un demi-mille, jusqu'à un fossé profond et une haie épaisse ; et alors sur un chemin étroit, il établit son artillerie, plus de 30 coulevrines. Et après que ceux de Berne et les autres confédérés eurent réclamé l'honneur de combattre les premiers, ils se précipitèrent immédiatement, par un détour, sur le duc de Bourgogne et, avec un grand élan, ils traversèrent cette haie épaisse l'un après l'autre; et comme la haie était très dense[3], ils ne purent la traverser qu'avec beaucoup de peine, et quelques-uns durent laisser dans cette haie leur longue pique et leurs autres armes, et ainsi ils arrivèrent en face les uns des autres.

Le duc de Bourgogne et les siens se préparèrent d'abord à se défendre contre eux avec beaucoup de courage ; et la résistance fut vive grâce à l'artillerie et

---

1. Cela signifie que en haute Bourgogne seulement il y eut 200 veuves nobles, sans parler du vulgaire.

2. La phrase précédente pourrait faire croire que Charles le Téméraire fut tué au pont de Bouxières ; en réalité il tomba plus près de Nancy, entre la ville et la Commanderie Saint-Jean.

3. Il s'agit de la haie qui bordait le ruisseau de Jarville.

aux autres engins. Mais ceux de Berne et les autres Suisses avec eux traversèrent leurs rangs avec un si vif élan qu'à la fin les Bourguignons prirent la fuite; et l'on conquit bientôt le camp fortifié et le parc que le duc avait rendu si redoutable, et tout ce qui y était contenu. Les Suisses poursuivirent l'ennemi tout le jour jusqu'à la nuit, à une distance de plus de quatre milles. Et beaucoup de soldats, cavaliers ou fantassins furent tués; beaucoup aussi furent noyés dans les eaux, par grande peur et misère.

Ainsi ceux de Berne et les autres confédérés et alliés retournèrent dans le camp et parc du duc et restèrent là jusqu'au troisième jour[1], selon la coutume et les droits de la guerre. Et l'on prit au duc de Bourgogne 103 canons, 2 grosses bombardes, 6 canons d'où l'on tire des pierres plus grosses que la tête d'un homme; les autres étaient des pierriers ou des coulevrines. Et on lui prit à lui et aux siens tout leur or, argent, habits, vêtements de soie, harnachement de chevaux et autres, et aussi beaucoup de bannières principales et de cornettes qu'ils durent laisser derrière eux, par grande peur et nécessité.

Et lorsque le lendemain l'on parcourut et visita le champ de bataille et qu'on dépouilla les morts, l'on a estimé que plus de 6.000 ennemis avaient été tués; et parmi eux se trouvait par l'infinie miséricorde du Dieu tout-puissant le grand meurtrier, le duc de Bourgogne lui-même; et il faut dire pour ce fait louange, honneur et gloire au Dieu tout-puissant, le seul Seigneur céleste, et il ne faut jamais oublier tout ce qu'il a fait par sa divine miséricorde, lui qui a abattu le grand tyran tout-puissant et l'a fait tomber dans la fosse que celui-ci avait préparée aux autres.

Et ainsi le duc de Lorraine prit le duc de Bourgogne mort, et le fit enterrer avec grand honneur et dignité, comme il convenait, en sa ville de Nancy; que le Dieu tout-puissant veuille cependant, à ma prière, être miséricordieux à sa pauvre âme et aux âmes de tous les croyants!

V

Récit de Hans Erhart Tusch dans la « Burgundische Hystorie ».

(L'ouvrage a été publié en deux éditions à Strasbourg, en 1477; il a été réédité par Wendling et Stöber dans l'*Alsatia*, 1875-1876, pp. 343 et ss.)

Traduction

Tandis que le duc de Bourgogne, cet Alexandre en déroute, se tenait fugitif à Salins[2], plus fier que dix autres et que longtemps il restait coi sans rien entreprendre, le duc de Lorraine cherchait de quelle manière il pourrait reconquérir Nancy, sa capitale, et maint château et mainte ville qu'il possédait auparavant. Dans la Lorraine, son duché perdu, il tenta l'entreprise à tout hasard; et tous ceux qui étaient dans son alliance, bien disposés à l'aider dans l'accomplissement

1. En réalité les Suisses partirent dès le 6 janvier.
2. Notre traduction commence après la fuite de Morat.

de cette tâche, vinrent camper devant Nancy et firent que cette ville lui appartint de nouveau ; le prince de noble naissance fut de nouveau le protecteur du pays. Mais, avant que la ville fut prise, on dut peiner beaucoup, tirer de nombreux coups, creuser des fossés, éprouver des tracas. Pendant que je traite ce sujet, on m'appelle peut-être un sot, puisque je rappelle tant de choses étrangères ; aussi pour être plus bref, je brise cette narration et poursuis la suite des événements. Lorsque donc le duc de Bourgogne apprit que de nouveau Nancy était perdue, il fut tout remué au fond de son cœur et plein de colère ; lui qui deux fois fugitif avait perdu beaucoup de milliers d'hommes, eut honte de ce troisième échec. Aussi il se mit enfin à chercher comment en peu de temps il pourrait reprendre Nancy, dût-il lui en coûter terres, soldats ou or. Il écrivit au loin aux siens en Haute-Bourgogne, en Flandre, en Brabant, Hollande et Zélande, aux Luxembourgeois et à beaucoup d'autres de venir aussitôt ; et les plus puissants seigneurs qu'il avait en tous ces pays arrivèrent devant Nancy en son armée, dans son camp, pour convertir cette honte en grande gloire. Et ils commencèrent à tirer avec leurs canons énergiquement contre la ville. Hommes et femmes n'eurent plus aucun bon temps à Nancy, et ne purent jouir de leurs biens ; il leur fallait accomplir jour et nuit un grand travail pour sauver leurs corps et leurs possessions, car avec une grande hâte, jour et nuit sans interruption, les Bourguignons tiraient sur eux pierres, boulets, coups d'arbalète et de canon. De nombreuses escarmouches furent livrées là-dessus dans le pays çà et là ; il ne semble pas qu'il soit nécessaire de les dire toutes. Pourtant un jour, de Dieuze, Lunéville et Rosières, les Allemands approchèrent de Saint-Nicolas-de-Port[1] ; beaucoup de Bourguignons furent jetés dans la rivière[2], devinrent hydropiques et perdirent à jamais le goût du bon vin. D'autres se sauvèrent à l'église, à cause du droit d'asile, et, ayant gagné le sanctuaire, plusieurs sauvèrent leur vie. Mais celui qui était venu chevauchant n'avait plus un crin de cheval. Les Allemands gagnèrent sur les Bourguignons près de mille chevaux qu'ils trouvèrent à Saint-Nicolas-de-Port et leur tuèrent cinq cents hommes[3]. Et il y en aurait eu bien deux fois autant, si les pieux Allemands avaient agi comme le Bourguignon ou les siens, lorsqu'à Dannemarie[4] le droit d'asile ne protégea personne, ni prêtre, ni femme, ni le ciboire où était enfermé le saint sacrement, lorsqu'on versa dans l'eau des saintes hosties. Les Allemands prirent ciboire, calice, patène et de riches trésors, mais aucun Allemand ne voulut violer, contre tout droit, les privilèges de saint Nicolas. Sans quoi il eut été bien aisé de les arracher à l'asile et de les tuer tous. Mais, comme ce fait eût déplu à Dieu, on jugea bon de s'abstenir[5].

Mainte honteuse action que je ne veux pas dire fut commise par les Bourguignons devant Nancy, devant laquelle leur duc était campé. Le peuple assiégé n'eût pu se sauver sans délivrance venue du dehors. Pourtant ils se défendirent avec vaillance ; ils mangèrent chiens, chevaux, chats et rats, qui devinrent pour eux des

---

1. Le continuateur de Kœnigshofen a eu ce passage sous les yeux, quand il écrit : *die logent alle zu Lienstadt und auch zu Rosiers und zu Tuse, die zugent alle tag us fur das Burgundisch Her.*

2. La Meurthe.

3. Il s'agit ici de l'agression sur Saint-Nicolas, du lundi 2 décembre. Cf. *supra*, p. 442-443.

4. Chef-lieu de canton du Haut-Rhin. Erhart Tusch fait ici allusion à un fait qui s'est passé en 1474. Une troupe de Bourguignons, commandée par Étienne de Hagenbach, frère du fameux Pierre, envahit l'Alsace par la Franche-Comté et fit, le 19 août, ces dégâts à Dannemarie. Voir Knebel, *Basler Chroniken*, t. II, p. 103. Dans une liste des méfaits commis par ces envahisseurs, on lit : « *Item im dorff zu Damarkilch den kilchturn und dry glocken darinn verbrennt, vil menschen darinngetötet, das sacramental zerbrochen, das heilig wirdig sacrament ussgeschütt.* » *Basler Chroniken*, t. III, p. 400.

5. Pourtant des témoignages positifs prouvent que des Bourguignons qui s'étaient sauvés à l'église furent tués. Cf. *supra*, p. 443.

mets succulents, et bien qu'ils suspendissent sur les remparts, poules, coqs et chapons. Et ils appelaient les écuyers bourguignons, leur criant : « Quelqu'un d'entre vous est-il malade? Attention, qu'il prenne ces volailles, nous en avons plus ici que vous dehors; nous nous en régalons, au point de nous nuire, tandis que vous devez marcher à l'assaut, faire des tranchées [1]. » Et ainsi ils multipliaient les plaisanteries et montraient plus de courage qu'ils n'en avaient en réalité. Le duc de Lorraine cependant chevauchait partout, pour qu'on voulût délivrer et approvisionner Nancy. Il trouva bonne volonté chez les princes, seigneurs et villes. Qui n'aurait estimé très haut la gloire de délivrer Nancy? Dois-je dire ici avec quelle convenance les armées des seigneurs et des villes se sont préparées au combat, et quel ordre de bataille fut adopté? Dois-je nommer tous ceux qui ont reçu la colée et ont été proclamés chevaliers [2]? Cela ne sera pas nécessaire; mais je vous dis la manière dont l'orage s'est dissipé. Au mois de janvier, le cinquième jour, le dimanche, veille des Trois-Rois, alors qu'on comptait 1400 années et encore 77 depuis la naissance du Christ, le duc de Lorraine avait une belle troupe de cavalerie et de fantassins, qui l'assista dans ses affaires; le même matin, il espérait approvisionner ceux qui étaient dans Nancy, ou livrer de nouveau bataille aux Bourguignons qui campaient devant les portes. Quelques-uns conseillaient d'attendre jusqu'au lendemain et alors on les approvisionnerait complètement, car il devait arriver beaucoup d'avoine, de vin et de blé, avec quoi ils tiendraient encore longtemps; et puis avait éclaté une tempête qui empêchait de voir au loin, ce qui augmentait les difficultés. Et les canons du duc chargés à mitraille ne sont-ils pas dirigés contre nous? Ce n'est certes pas un jeu d'enfant; et l'incertitude, — bonne ou mauvaise chance, — est fort grande.

Après qu'on se fut consulté avec sagesse et qu'on eut tout pesé selon nécessité, princes, seigneurs et capitaines des villes tombèrent d'accord, on décida que ce jour même on devait avec joie attaquer tous les ennemis, au nom de Jésus, en poussant de grands cris, combattre contre eux en chevaliers et faire qu'on ne dût pas rougir. Tous informés devinrent très joyeux, tant cette décision leur plut! Et l'on vit des écuyers de quarante ans rire à bouche déployée. Joyeux d'avoir à agir, maint sautait comme s'il eût été au bal et, pour montrer comme il voulait se battre, il brandissait à deux mains sa lance, et s'apprêtait comme quelqu'un qui veut s'amuser pour son argent. Les hallebardiers étaient forts gais de la nouvelle, et tous les canons étaient prêts à tirer.

Le dimanche susdit donc, on quitta Saint-Nicolas-du-Port pour marcher contre Nancy. Quand le duc de Bourgogne l'eut appris, quand il entendit les fifres, les trompettes et la corne d'Uri qui mugissait comme un taureau [3], il fut effrayé et tomba en une grande colère de ce que les Suisses arrivaient si vite; car jamais il n'avait pensé qu'ils viendraient si vite. Il vit en son cœur et en son for intérieur qu'on voulait le perdre et, en ce jour, il allait lui devenir évident que de mauvaises acquisitions ne portent point bonheur.

Les Allemands étaient remplis de courage; tous, en bon ordre, se jetèrent à genoux et, recueillis, prièrent la sainte Trinité de leur accorder victoire, et ils invoquèrent Marie, la chaste vierge qui déjà auparavant était souvent venue à leur secours. Le comte Oswald de Thierstein, vaillant capitaine, et aussi le chevalier Guillaume Herter, et beaucoup d'autres, en voyant le temps couvert et la tempête, pensaient que c'était là le salut pour les Allemands, que le ciel même venait à

1. Ce trait ne paraît avoir été rapporté que par Erhart Tusch.

2. Erhart Tusch reviendra encore à la fin sur cet épisode.

3. Cf. avec ce passage de la *Vraye Déclaration* : « Ce qui esbahit fort Monsieur de Bourgogne; car déjà à Morat l'avait ouy. »

leur secours. Et ils disaient : « Grâce à cet avantage, l'armée pourra faire un détour. Nous épargnerons ainsi beaucoup de monde et nous n'irons pas tout droit contre les canons ennemis qui nous tueraient bien des gens[1]. » On obéit à l'instant à cet avis et on observe partout bon ordre, et cette troupe put s'élancer de côté sur l'ennemi ; ni canon ni pierrier ne l'arrête ; et bien qu'on essayât de tourner contre eux les coulevrines, aussitôt qu'on s'aperçut de leur attaque, le temps ne le permit pas.

On passa à travers fossé et fondrière. Le combat commence. On se précipite, on court, on se bat d'estoc et de taille, on tire canons, arbalètes et arquebuses. Les lances se rompent et personne n'allègue sa noblesse pour rester oisif. Princes, seigneurs, comtes, hommes libres, chevaliers, nobles et soldats du commun, tous ceux qui étaient du côté Lorraine se battent en braves. Aussi tous les Bourguignons n'eurent plus qu'un désir : prendre la fuite tout de suite. Les pieux Allemands se précipitèrent à leur suite et bien des selles welsches restèrent vides. Dans les vignes, les haies, les broussailles, les fossés ; dans les champs, les prés et les profondes fondrières maint Bourguignon fut couvert de façon si chaude qu'il ne devait plus se réveiller pour matines. Le sol fut presque dégelé par les piétinements des chevaux. Beaucoup de coursiers y laissèrent leurs fers et tombèrent avec leurs cavaliers dans les fossés. Et ces fossés étaient recouverts en haut comme l'on recouvre les pièges à loups. Tous ceux qui y tombaient étaient étourdis de leur chute profonde.

Beaucoup d'entre eux se précipitent pour passer sur le pont de Bouxières[2] ; mais ce pont se serait rompu avant que cette foule eût pu passer. Aussi maint jeune homme orgueilleux et probe dut boire l'eau et se noyer avec cheval et harnais qui l'embarrasse. On poursuivit les Bourguignons à travers fossé, eau et marais vers Condé[3] qui, trois jours auparavant, avait été leur château. Ils arrivèrent en hâte devant le château et demandaient qu'on les laissât entrer ; ils ne savaient point encore qu'il était redevenu lorrain[4]. Le champ était parsemé de morts ; on fouillait les haies et les broussailles, et tout ce qui respirait encore fut massacré. Cinq mille hommes exhalèrent leur âme. On fit prisonniers des princes et des comtes, les deux bâtards de Bourgogne[5] et quelques chevaliers ; ils demandaient quelques délais pour qu'on les rachetât. Parmi eux se trouvait un important comte de Nassau de Bréda[6] pour la rançon duquel cent mille couronnes ne paraissaient pas une somme exagérée. Mais tous ceux-là étaient beaucoup plus heureux que leur duc qui, accablé par cette défaite, était tombé, et non sur un lit de plumes. Il était couché là, misérable et nu. L'un de ses pages chevaucha à Nancy et porta l'étrange nouvelle, si grande que personne ne voulait y ajouter foi. On envoya avec lui quelques prisonniers qui auparavant connaissaient très bien le duc. Quand ils le virent, ils gémirent à haute voix et leurs yeux se mouillèrent de larmes. O la grande tristesse ! celui qui pouvait se proclamer le maître du tiers de la chrétienté, n'avait qu'un chiffon de la largeur d'une main pour couvrir sa nudité. Ni prêtre, ni laïque, ni lollard, ni béguine, personne n'assista à sa fin pour l'exhorter au bien. O Dieu ! O Dieu ! quelle grande chose ! Il y a trois jours[7] il est tombé en ce malheur, frappé d'une

1. Nous corrigeons *unsern* au lieu de *unfern*.
2. Cf. *supra*, p. 499.
3. Aujourd'hui Custines.
4. Le château avait été donné par Charles le Téméraire au fils de Campo-Basso, qui venait de trahir.
5. Cf. *supra*, p. 507.
6. Cf. *supra*, p. 509. Engelbert était seigneur de Bréda.
7. Le cadavre du Téméraire fut en effet découvert le mardi 7 janvier, le troisième jour après la bataille.

épée, tué d'un coup de fusil ou assommé; et le voici couché mort, et les chiens, à ce qu'on croit, ont dévoré une moitié de son visage, de façon à ce qu'on n'a pu le reconnaître tout de suite, ou bien, à ce que croient d'autres, les fers des chevaux l'ont tellement abîmé! Que ceux-là se considèrent comme éternellement bienheureux qui l'ont fait mourir; et que bénie soit la digne femme qui l'a enfanté pour cet exploit et qui l'a porté en son sein maternel.

Je finis et je dis encore un mot de la tempête qui s'est élevée avant le combat. Merveilleusement la neige épaisse cessa quand, à travers les fossés, on eut atteint à la fin les ennemis. Un rayon de soleil venu de l'orient, dissipa les nuages[1], et l'on reconnut le secours de Dieu, qui arriva aux Allemands. Une petite puissance en a vaincu une grande, comme jadis David l'a emporté sur Goliath par sa fronde, sa corde et sa pierre; comme jadis dame Judith l'a emporté sur Holopherne et s'est délivrée elle-même et son peuple du joug qui pesait sur eux. De même le duc de Bourgogne Charles menaçait de faire sombrer Lorraine, Arles, Provence, pays de Bar et beaucoup d'autres contrées que je ne nomme pas et aussi des villes qui ne lui avaient fait aucun mal; ce que Dieu sait! Et maintenant sainte Vierge, permets-moi de dire en finissant ce long récit comment le peuple de Nancy sur les remparts t'a invoquée toi et ton enfant divin, alors que tout souci l'eut abandonné par suite de la terrible défaite du duc Charles de Bourgogne. On pouvait maintenant le voir mort, couvert de blessures et gelé. On l'enterra à l'église Saint-Georges. Longtemps après ces événements, sa veuve[2] réclama son cadavre contre 100.000 florins d'or et un héraut vint demander qu'on le conduisît à Dijon en Bourgogne où sont enterrés les ducs de cette famille qui légitimement ont acquis le duché. Le duc de Lorraine répondit : « Je ne vends point de cadavre; si quelqu'un souhaite célébrer ses obsèques comme il sied à un prince, s'il désire arranger ses affaires selon les convenances, qu'il soit fait selon son cœur : je suis prêt à lui donner un sauf-conduit par écrit. Mais Charles a voulu avoir Nancy et régner dans ce bon pays, j'espère qu'il ne reviendra pas avant le jugement dernier. » Ainsi, le duc de Lorraine a fait au messager une réponse convenable et lui a remis par écrit cette réponse. Et il promit qu'il traiterait le duc mort comme il conviendrait, et qu'il donnerait sauf-conduit à qui voudrait; mais il fallait laisser le duc à Nancy un certain temps. (*Suit ensuite une longue invocation à la sainte Vierge, par laquelle se termine le poème.*) Et en t'invoquant, o Vierge chaste, à ta gloire et à ton honneur termine ici l'histoire de Bourgogne Hans Erhart Tusch. Imprimé à Strasbourg, anno d[i] M CCCC LXXVII.

---

1. Même détail dans ETTERLIN: « Dieu fit paraître le soleil aussi éclatant que si l'on se fût trouvé en un jour d'été. »

2. Marguerite, sœur d'Édouard IV, roi d'Angleterre.

VI

Récit populaire imprimé à Strasbourg en 1477.

(D'après l'exemplaire unique de la Bibliothèque nationale, $Lb^{21}37$. Cf. *supra*, p. 474, n. 2.)

Texte.

Der hertzog von lotringen reyt
In swytz mit sinen personen
Ein grosse hilff man im zu seyt
Des must er wol belonen

Man seit im zu umb einen solt
Und diente im ouch gerne
Die swytzer worend im ser holt
In ward ein gute Erne

Den swytzern von dem gantzen bund
Ward bald dar noch geschriben
Sie soltent kummen do zu stund
Und ouch nicht lang usz bliben

Mit grosser macht zoch man gar fest
Als in das lant lotringen
Do fand man in vil frömder gest
Die nannse woltent zwyngen

Den weg man in do under ging
Das mustent sie doch lyden
Der swytzer Ern gar bald anfing
Sie wurdent gurgeln snyden

Ser grosser witzen man do pflag
Etlich gut ret do gobend
Geschach uff einen sonentag
Der heiligen dry kung obend

Man zalte. xiiij.c. Jor
Dar zu. lxx. und süben
Sie prangten ser gar kürtz do vor
Es ward in ingeribben

Man machte do ein ordenunge
Das mag man hören gerne
Die fusz lüt luffent alt und junge
Gar frölich in die Erne

Man slug vor manchen ritter stolcz
Als kurtz vor disem vechten
Sü ranten snell hin als ein bolcz
Und stundent by dem rechten

Der hertzog von burgunden lag
Persönlich in sym here
Der lotringsch fürst hat nie kein tag
Gefrowet sich so sere

Es ging im do noch allem wunsch
Von gott fugt sich das glücke
Sie rantent under die burgundsch
Und stochent sie zurucke

Herczog Karle den stach man dot
Und mitt im uff vier tusend
Die vordersten in grosser nott
Durch flucht gar fyntlich susent

Er lag al do gar one macht
Im ellend wie ein ander
Also endt sich die selbe nacht
Der ander allexander

Sechczehen heren fing man do
Die musten pfennig switzen
Sie frowtent sich das sie also
Bym leben blibbent sitzen

Sie logent in dem feld gestrowt
Die doten vil on cleyder
Der sinen keyner sich desz her frowt
Sie rufftent leyder leyder

Man fand den fürsten von burgund
Dot lygen uff dem felde
Etlicher weynen do begund
Gott geb im ewige selde

Sin diener kanten in ser wol
Dar zu sin eygen knabe.
In nausse als man billich sol
Brocht man den lyb zu grabe.

Disz ding hat als verhenget got
Und hat für uns gestritten
Syt er uns nun erhoret hot
Wollen wir in furbasz bitten

TRADUCTION.

Le duc de Lorraine se rendit en Suisse avec ses gens ; on lui promit une grande aide qu'il saurait bien reconnaître. On accueillit sa demande contre solde et on le servit volontiers. Les Suisses étaient très bienveillants pour lui et ils firent une bonne récolte. On écrivit à la hâte aux Suisses de toute la confédération ; qu'ils viennent sur l'heure et ne restent pas longtemps à l'écart. Avec une grande armée l'on s'en alla au pays de Lorraine ; et là on trouva beaucoup de soldats étrangers qui voulaient prendre Nancy.

Et l'on prit le chemin qui conduisait en ce pays, et les ennemis ne purent s'opposer à cette marche. Bientôt commença la moisson des Suisses qui voulaient cou-

per des gorges. On montra beaucoup d'ingéniosité et quelques-uns donnaient de bons conseils. Cela arriva un dimanche la veille des saints rois alors qu'on comptait 1400 années et encore 77. Et les Bourguignons étaient remplis d'orgueil avant le combat; mais on leur en fit passer l'envie. Là on fit un ordre de bataille que tout le monde écouta volontiers. Les fantassins jeunes et vieux couraient avec allégresse à la moisson. On arme chevaliers beaucoup de soldats orgueilleux, peu avant le combat. Et ils se précipitaient avec la rapidité de la flèche et firent leur devoir.

Le duc de Bourgogne se trouvait lui-même en son armée; le prince de Lorraine ne s'était jamais tant réjoui. Tout se passa selon ses souhaits; Dieu fit tourner de son côté la victoire. Ils se précipitèrent sur les Bourguignons et les forcèrent à battre en retraite. On tua le duc Charles et avec lui quatre mille environ; et les premiers, en leur grande détresse, fuyaient partout, en poussant de grands cris.

Le voici couché là sans puissance, misérablement, tout comme un autre. Et ainsi la même nuit mourut le second Alexandre. Seize seigneurs furent faits prisonniers, et ceux-ci durent suer une forte rançon. Pourtant ils se réjouirent de rester de la sorte en vie.

Ils étaient dispersés à travers les champs, beaucoup de morts sans habits; et nul dans l'armée ne pouvait se réjouir pour les siens; ils criaient : hélas! hélas!

On trouva le duc de Bourgogne mort sur le champ de bataille; et quelques-uns se mirent à pleurer « Que Dieu lui donne le salut éternel. » Ses serviteurs le reconnurent bien, et aussi son propre page. A Nancy, on porta son corps au tombeau, comme il convenait. Et ainsi Dieu a disposé toutes ces choses et il a combattu pour nous. Et comme il nous a écoutés, nous voulons à l'avenir l'invoquer.

CHAPITRE XVII

La Croix de Bourgogne. Souvenirs artistiques et littéraires de la bataille de Nancy. L'écusson ducal, la croix de Lorraine et le chardon de Nancy. Les tapisseries de Charles le Téméraire et la procession des rois.

---

§ Ier. *La maison de Georges Marqueiz et le pavé historique. — La Croix de Bourgogne primitive. — La réparation de 1610. — La croix simple sous le régime français. — La construction d'une pyramide à l'époque de Léopold. — La réparation de 1760. — Démolition sous la Révolution. — La croix de 1821. — Nouveaux projets.*

§ II. *L'*Annonciation *sur la porte de la Craffe. — La* Bataille de Nancy *de Schuncken, sur la porte Désilles. — Le tableau d'Eugène Delacroix. — Le tableau de Feyen-Perrin. — La* Nancéide *de Pierre de Blarru. — Biographie de l'auteur. — Poèmes bourguignons sur la mort de Charles le Téméraire. — Pièces de théâtre sur la bataille de Nancy. — Le drame de Guilbert de Pixérécourt. — Le drame de M. Adolphe Ribaux. — Romans sur la bataille de Nancy.*

§ III. *Les armoiries des ducs. — Les alérions. — Diverses armoiries adoptées par René Ier et par René II. — Fixation de l'écu en 1545. — La croix à double traverse. — Son origine hongroise. — La croix à la bataille de Nancy. — Elle est désormais l'emblème de la nationalité lorraine. — Le drapeau lorrain. — Le chardon emblème de la maison d'Anjou. — Cet emblème passe à la Lorraine, puis à la ville de Nancy. — Armes données officiellement à la ville en 1575. — La devise :* Non inultus premor. *— Les canons en sautoir. — Les armoiries au temps de Napoléon Ier. — Forme des armoiries actuelles. — La couronne qui les surmonte.*

§ IV. *Le casque et les épées de Charles le Téméraire. — Ses tapisseries. — La Condamnation de Souper et de Banquet. — La moralité de Nicolas de la Chesnaye. — La tapisserie d'Assuérus. — Don de ces tapisseries à l'Hôtel-de-Ville et au Musée lorrain. — La procession du lendemain des Rois. — Description de la cérémonie. — Elle est supprimée après 1733.*

Si la bataille de Nancy est, dans l'histoire de la Lorraine et dans celle du monde, un si grand événement, il ne faut point être surpris que, partout en notre cité, l'on se heurte à quelque souvenir de cette mémorable journée. Ici s'élevait la maison où le corps du Téméraire a été rapporté, et là se dresse une croix à l'endroit précis où le cadavre fut découvert ; de nom-

breuses œuvres artistiques et littéraires évoquent la victoire de René II; même les armoiries ducales, la croix de Lorraine et le chardon de Nancy ont été définitivement fixés après ce fait d'armes et ont reçu de lui une signification nouvelle; les superbes tapisseries que montre avec orgueil le Musée lorrain sont des dépouilles des Bourguignons et ont rehaussé l'éclat des fêtes par lesquelles était célébré autrefois l'anniversaire du triomphe. Enfin, l'église de Bonsecours, en un faubourg éloigné, celle des Cordeliers, au cœur de la Ville-Vieille, ont été élevées comme des monuments de piété pour ceux que la bataille avait fauchés et de reconnaissance envers Dieu qui, le 5 janvier, avait abattu l'orgueilleux et donné la victoire aux humbles.

I

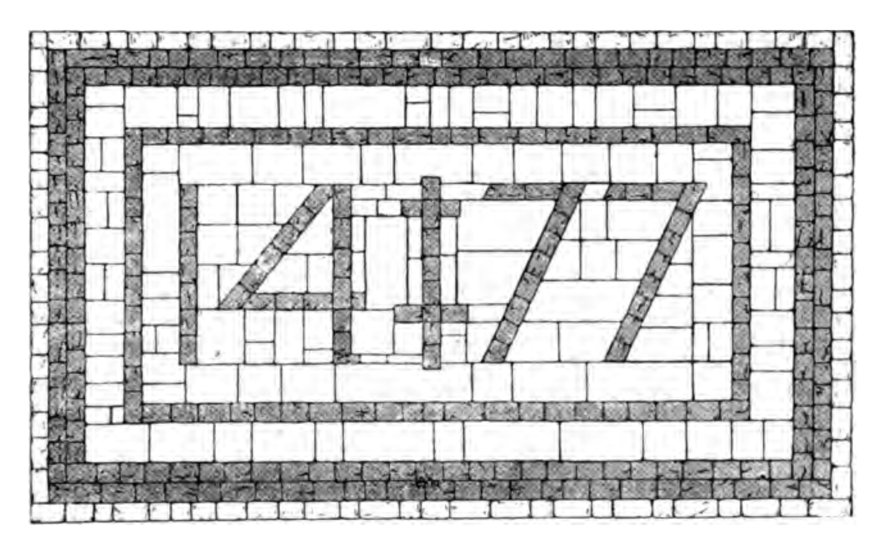
A défaut de document écrit bien sûr, la tradition orale a conservé le souvenir de l'emplacement de la maison de Georges Marqueiz[1], où fut apporté dans Nancy le corps du Téméraire. Au début du XVIII[e] siècle, ce semble, le président de la Cour souveraine, Jean-Sigisbert de Rennel de l'Escut[2], amateur éclairé de nos antiquités nationales, devenu propriétaire de cette demeure, pava de pierres noires le trottoir qui la longeait sur la Grande-Rue et aussi celui de l'autre côté sur la place de la Carrière. Ce pavé dont la couleur attirait le regard rappelait l'exposition du cadavre trouvé dans l'étang Saint-Jean. Dès le temps de Lionnois, on ne distinguait plus aucune de ces pierres sur la place de la Carrière; quelques-unes seulement étaient visibles sur la Grande-Rue, beaucoup moins fréquentée. L'historien de Nancy demanda avec instance qu'on les rétablît. « Ce pavé, disait-il, serait de peu de dépense et éterniserait l'action la plus importante qui se soit passée en Lorraine et sous les murs de Nancy[3]. » Lionnois ne devait point voir son vœu réalisé. Au XIX[e] siècle, l'hôtel Rennel disparut; il fut remplacé par la maison qui porte actuellement le n° 30 de la Grande-Rue, et ce vieux souvenir allait disparaître, comme tant d'autres, quand, dans un article paru dans le *Journal de la Meurthe,* le 22 septembre 1839, Jean Cayon demanda au conseil de Nancy de rétablir ce *pavé historique*[4]. La presse applaudit à cette idée;

---

1. Cf. *supra,* p. 503 et n. 2.
2. Il mourut le 29 juillet 1707. LEPAGE, *Les Archives de Nancy,* t. IV, p. 23.
3. LIONNOIS, t. I, p. 300.
4. Les articles sur cette question ont été réunis dans une brochure, qu'on trouvera à la Bibl. de Nancy, FAVIER, *Catalogue,* n° 2535.

mais le projet ne fut exécuté qu'en 1853[1]. A cette date, avec les anciens pavés noirs, retrouvés dans le sol, on traça sur le trottoir, devant le n° 30 de la Grande-Rue, la date de 1477 et l'on disposa entre les chiffres 14 et 77 une croix de Lorraine. On entoura ces pavés noirs de pavés blancs qui les font ressortir et l'on enferma le tout dans un double cadre noir, composé de même avec les anciennes pierres.

A l'emplacement où le Téméraire était tombé, on éleva peu après 1477 une croix qu'on appelle parfois croix de Lorraine, mais plus souvent croix de Bourgogne. Il est aujourd'hui assez difficile de dire quelle était la forme et la nature de la croix primitive. Très vraisemblablement elle était en pierre[2]; le



PAVÉ HISTORIQUE DE LA GRANDE-RUE (VILLE-VIEILLE)

soubassement était surmonté d'une croix à double croisillon, c'est-à-dire d'une croix de Lorraine[3]. Sans doute sur ce soubassement[4] se trouvait gravé sur une lame de cuivre l'antique inscription dont Ortelius, qui a visité le duché

1. On lit dans le *Journal de la Meurthe* du 27 janvier 1853 : « L'administration municipale de Nancy, mue par un sentiment auquel on ne saurait trop applaudir, vient de faire tracer, en pierres noires, le millésime de 1477 devant la maison de la Grande-Rue où fut exposé le corps de Charles le Téméraire. »

2. Ortelius, p. 39, affirme que la croix était en pierre : *Crucem hic lapideam videas cum hac inscriptione gallica in ærea lamina.* Dans les *Souvenirs et Monuments de la bataille de Nancy*, Cayon reproduit d'après un « dessin du temps, inédit » cette croix de Bourgogne. Nous publions à notre tour ce dessin, sans en garantir l'authenticité. Dans son texte, Cayon dit qu'il reproduit « l'inscription gravée sur la *pierre* de la double croison ». Ceci nous paraît erroné, l'inscription se trouvant sur une plaque de cuivre. Dans son *Histoire de Nancy*, Cayon se trompe encore, en disant, p. 103 : « En cet endroit-là même, on éleva une *croix en bois*, à double croisillon. »

3. Que la croix fût à double croisillon, cela est entièrement certain. Nicolas Remi l'affirme en termes exprès dans le *Discours des choses advenues en Lorraine*, p. 136.

4. Et non sur les branches de la croix, comme Cayon semble l'insinuer.

à la fin du xvi[e] siècle[1], et Nicolas Remi, dans son *Discours sur les choses advenues en Lorraine*[2], nous ont laissé le texte à peu près exact et que nous rétablissons comme suit :

En l'an de l'Incarnation,
Mil[3] quatre cens septante six[4],
Veille de l'Apparition[5],
Fut le duc de Bourgogne occis[6],
Et en bataille icy transis[7],
Où Croix suis[8] mise pour mémoire,
René, duc des Lorrains, mercy[9]
Rendant à Dieu pour la victoire[10].

Cette croix fut réparée à diverses reprises, entre autres en l'année 1594[11]. Au début du xvii[e] siècle, elle fut refaite entièrement par Élisée de Haraucourt,

1. *Itinerarium per nonnullas Galliæ Belgicæ partes*, Anverpiæ, 1584, p. 39. Ce texte a été reproduit par J. Rouyer dans le *J. S. A. L.*, 1881, p. 185, note.

2. Page 136. L'inscription est reproduite encore dans Julet, *Miracles et grâces de N.-Dame de Bon-Secours-lez-Nancy*, 1630, p. 66 ; dans Dom Calmet, II, col. 1077 ; dans Durival, *Description de la Lorraine et du Barrois*, t. IV, p. 90 (le texte donné par Durival est exactement celui d'une feuille imprimée, conservée à la Bibliothèque de la ville, dans sa collection de vues) ; dans Lionnois, t. I, p. 582. La même inscription est reproduite, avec un dessin du soubassement, dans la collection Gaignières au département des estampes de la Bibl. nationale. Il provient d'un manuscrit de Paliot à M. le président de Blaizy, t. VII, p. 166. Une autre copie se trouve dans un manuscrit de la Bibl. de l'Arsenal à Paris (Recueil de Fevret de Fontette), n° 3128, f° 61. Nous indiquons en note les variantes.

3. Nicolas Remi et Julet, à tort, ont mis : *mille ;* ce qui rend le vers faux.

4. Ortelius et Durival écrivent *septante et six ;* Julet, par une singulière inadvertance, *soixante et six*. La date 1476 est exacte : c'est celle du vieux style ; l'année commençait alors à Pâques ou au 25 mars.

5. Le mot *apparition* est le terme latin, *Epiphanie* le terme grec. C'est le jour où le Seigneur s'est manifesté, s'est fait connaître aux hommes. Dom Calmet, Durival, Lionnois et l'inscription actuelle portent *apparution*.

6. Ortelius écrit : *se duc de Bourgogne*. Ms. Gaignières : *le duc de Bourgongne*.

7. Ortelius donne *ici transsis*, Durival *trnsis*, Dom Calmet indique la variante *transmis*. Le sens du mot *transis* est très clair. *Transir* veut dire sortir de ce monde. *Transis* chez les chroniqueurs du xv[e] siècle signifie *mort*. Monstrelet écrit : « Cuidans qu'il fut transis, lui avaient ouvert le visage. » Dans un manuscrit de la bibliothèque Sainte-Geneviève, on lit : « Par tel martire si *transis*. » Voir le dictionnaire de Godefroy, au mot *transir*. Par quelle aberration a-t-on écrit sur la croix actuelle *tansey* ? ce qui ne signifie absolument rien. Le manuscrit de Gaignières fait le vers faux : Et en bataille icy fut transis.

8. Le monument actuel porte : *Où croix fut mise*. La variante est donnée par Gaignières, Dom Calmet et Lionnois.

9. Ortelius écrit : « *mercis* ». Sur le monument moderne, on lit un vers qui est faux : *René, duc de Lorraine, mecy* (sic). Le texte de Gaignières, Dom Calmet, Durival et Lionnois porte de même : *duc de Lorraine*.

10. *Rendant à Dieu, eut la victoire*. Ortelius. Dans la *Dissertation historique sur la ville de Nancy*, attribuée au président Rennel, Bibl. de Nancy, Ms. 884 (67), nous relevons encore ces variantes : au vers 3, *La Veille de l'Apparition ;* au vers 5 : *En la bataille icy transcis*. Les principales variantes ont été déjà indiquées dans un excellent article de Gaston Save, *la Croix de Bourgogne*, dans le *J. S. A. L.*, 1893, p. 259.

11. Comptes de Jean Vincent, trésorier général. « A Jehan le Brun, masson, et Nicolas de Fléville, serrurier, demeurans à Nancy, trente deux francs pour avoir redressé et relevé la croix proche de Saint-Jean qui est posée où le feu duc de Bourgongne fut tué, et ce tant pour la façon que fer et plomb emploiés. » A. D., B. 1240

gouverneur de Nancy; on reproduisit l'ancienne inscription et on y ajouta les vers suivants :

Et tombée, en l'an mil six cent et dix[1],
De Haraucourt, gouverneur à Nancy[2],
Seigneur d'Acraigne, Dalem, Muravau,
En août[3] m'a fait refaire de nouveau[4].

Cette croix était, sans aucun doute, en pierre. La réfection en coûta assez cher; d'après un compte conservé aux archives de la ville de Nancy, on paya pour ce travail à Michel Marchal, tailleur de pierre, la somme de 601 livres, 6 gros[5]. On avait achevé récemment la construction de la Ville-Neuve avec ses belles fortifications; l'étang Saint-Jean venait baigner le bastion Saint-Thiébaut; au milieu de l'étang, on éleva une croix plus imposante qui complétait en quelque manière les remparts et s'harmonisait avec eux. La croix était sûrement à double traverse. Nicolas Julet écrit en 1630 : « La datte de cette iournée se voit encore pour le iourd'huy engravée en *la table d'une croix à double croison,* érigée dès lors au lieu même où fut trouvé gisant le corps dudit Charles[6]. »



LA CROIX DE BOURGOGNE PRIMITIVE ?
(D'après un dessin de J. Cayon.)

Il nous paraît évident que cette croix disparut après l'occupation française de la Lorraine. Les Français négligèrent ce monument qui rappelait un événement glorieux pour la nationalité vaincue. La croix à double croisillon tomba, et sur l'ancien soubassement qui portait l'inscription on se borna à édifier une immense croix simple, peut-être en bois. C'est ainsi que ce monument se présente à nous dans un dessin de la collection Gaignières, conservé à la bibliothèque nationale[7]. La croix de l'étang

1. Durival, 1610. Collection de Gaignières : *Estant tombée l'an mil six cents dix.*

2. Gaignières et Durival : *gouverneur de Nancy.*

3. Gaignières et Durival : *En aoust m'a fait relever de nouveau.*

4. Ces derniers vers nous sont cités par Gaignières, *l. l.*; par Dom Calmet, t. II, col. 1077, n. i.; par Durival, t. IV, p. 90; et par Lionnois, I, 582. Acraigne est l'ancien nom de Frolois; le village, érigé en 1757 en marquisat, prit le nom de son seigneur. La seconde localité est écrite *Dulem* par Dom Calmet et Lionnois, *d'Alem* par Durival. Il faut en réalité lire : Dalem, qui est aujourd'hui un village du canton de Bouzonville (Lorraine annexée). Dalem fut érigé en 1620 en comté en faveur d'Élisée de Haraucourt. Cf. *Dictionnaire topographique de la Moselle.* La troisième localité, écrite *Moraveau* par Gaignières, *Murevaul* par Dom Calmet et Lionnois, est aujourd'hui Mérauvaux, ferme de la commune de Villers-sous-Bonchamp, canton de Fresne-en-Woëvre (Meuse).

5. Lepage, *Les Archives de Nancy,* II, 206. Michel Marchal était l'entrepreneur qui construisit les remparts de la Ville-Neuve de Nancy. Nous le retrouverons plus tard.

6. *Miracles et grâces de N.-Dame de Bon-Secours-lez-Nancy,* p. 66.

7. Le dessin de Gaignières, *l. c.*, ne donne que l'inscription du soubassement avec l'amorce de la croix.

Saint-Jean est tout à fait analogue à celle qui s'élevait près de Bonsecours, au cimetière des Bourguignons. Ainsi Israël Silvestre nous l'a montrée dans la célèbre gravure qui représente l'étang Saint-Jean avec les remparts de la ville. Ainsi encore elle figure sur les divers plans de Nancy du XVII[e] siècle, entre autres sur celui de Defer de 1693. Mais cette croix simple n'est pas, comme Noël l'a cru, le monument primitif[1]; et il n'y a eu aucune inconvenance, comme il le prétend, à l'abattre et à y substituer de nouveau la croix de Lorraine.



LA CROIX DE BOURGOGNE AU XVIII[e] SIÈCLE

(Dessin à la Bibliothèque de Nancy[4].)

Ce changement eut lieu après le retour de Léopold en ses États; et malheureusement on ne l'a pas signalé par une troisième inscription. Les écrivains qui, au temps de Léopold, nous parlent de la croix de Bourgogne, la décrivent toujours à double traverse, ainsi Benoît Picart et dom Calmet[2]. Le libraire Nicolas qui, vers 1740, compléta la notice sur Nancy du chanoine de la Primatiale de 1619, écrit en termes formels : « Au milieu de l'étang Saint-Jean est une pyramide surmontée d'une croix de Lorraine[3]. » Or, à la bibliothèque de Nancy, nous avons trouvé un dessin qui nous montre cette *pyramide* surmontée d'une croix de Lorraine. Une base carrée, avec l'inscription, est posée sur trois marches. Elle porte la pyramide

1. *Mémoires pour servir à l'Histoire de Lorraine*, n° 5, t. II, p. 243. Selon Noel, cette croix simple aurait été remplacée seulement en 1760 par une croix à double croisillon. *Catalogue*, t. I, p. 256.

2. Benoit Picart, *Origine de la très illustre maison de Lorraine*, 1704, p. 158; Dom Calmet, t. II, col. 1076.

3. **Bibl. de Nancy**, Ms. 884 (67), p. 158. Durival, t. I, p. 28, parle aussi d'un « *obélisque* surmonté d'une croix de Lorraine ».

4. **Bibl. de Nancy**, dans la collection des vues. Gaston Save a publié ce document, sur nos indications, dans le *Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est*, t. I, p. 133. Save a cru que cette pyramide a existé de 1610 à 1790; mais nous ne pouvons pas nous rallier à ses conclusions.

tronquée avec sa croix à double traverse. Ce monument nous paraît avoir été érigé par Léopold dans les dernières années du XVII[e] siècle. En l'année 1760, il fut réparé ; mais cette fois-ci, les travaux furent mentionnés par un allongement d'inscription :

Réparée par le Magistrat de Nancy
en juillet 1760 ;
sous le règne de
Stanislas le Bienfaisant[1].

François Poirot, l'architecte de la salle de la Comédie, fut chargé de l'ouvrage ; il eut comme collaborateur le célèbre serrurier Jean Lamour[2].

Cette pyramide a vraiment assez grand air et elle l'emporte de beaucoup sur la colonne corinthienne actuelle. Jadis, quand les eaux de l'étang étaient hautes, elles venaient jusqu'au pied du monument ; on ne pouvait en approcher que par les temps secs, et Durival, auquel nous empruntons ce détail, ajoute : « Cet étang est fort poissonneux, et on y trouve des moules très grandes[3]. »

LA CROIX DE BOURGOGNE ACTUELLE

La croix de Bourgogne fut détruite pendant la Révolution. C'était un emblème religieux ; puis elle rappelait un souvenir de l'ancien régime : double motif de ruine. Il n'en resta absolument plus rien. Sous la Restauration seulement, en l'année 1816, il fut question de rétablir le monument. La municipalité voulut procéder à la reconstruction ; mais l'amiral comte de Kersaint, préfet de la Meurthe, se montra peu favorable au projet ; il prétendit qu'il ne fallait point rappeler les anciennes querelles civiles entre provinces. « Le Lorrain et le Bourguignon, écrit-il, autrefois divisés, sont devenus membres d'une même famille dont notre Roi légitime est le père, et nous ne devons plus rivaliser aujourd'hui que de zèle, d'affection et de respect pour notre commun souverain[4]. » Aussi ce n'est qu'en 1821 que fut reconstruit le monument

---

1. DURIVAL, *l. l.* Notons bien que l'inscription ne parle que de réparations ; elle ne dit pas que la croix a été refaite. Dans le Journal manuscrit de DURIVAL, à la Bibl. de Nancy, on trouve des détails curieux sur cette réparation, à la date du 16 juillet 1760 : « Je vais devant l'étang Saint-Jean voir l'état où se trouve le monument du duc de Bourgogne. Je trouve que le massif de pierres sur lequel est assis le piédestal est ruiné, que les pierres sont désassemblées, la pierre qui porte l'inscription tombée et cassée, une partie demeurée près du piédestal, l'autre moitié portée dans le ruisseau près la chaussée de Viller, pour aider à passer les gens de pied. 17 juillet. Je me fais aporter de l'étang Saint-Jean les deux morceaux d'inscription du monument du duc de Bourgogne. » C'est par les soins de Durival, lieutenant de police, que le monument fut ensuite relevé et l'inscription rétablie.

2. LEPAGE, *Les Archives de Nancy*, II, 397. Comptes de l'année 1763 (ce qui montre que l'architecte et le serrurier n'ont été payés que trois années après l'exécution de leur travail).

3. *Description de la Lorraine*, t. II, p. 42.

4. Cette lettre, fort curieuse, a été publiée pour la première fois par M. COLLIGNON, *Souvenirs de la bataille de Nancy*, pp. 20-21. Extrait des *M. S. A. L.*, 1894.

actuel, colonne corinthienne, surmontée d'une croix à double croisillon, avec son inscription fautive sur le fût [1].

Cette croix se trouvait autrefois dans l'étang même de Saint-Jean, sur une sorte d'île; en hiver, c'était autour d'elle que les Nancéiens se livraient au plaisir du patinage. Mais, à partir de 1846, tout ce terrain marécageux subit des modifications profondes. L'étang Saint-Jean fut acquis par l'État, et, sur le sol desséché, on bâtit la gare des marchandises et les ateliers de la Compagnie de l'Est. La rue Jeanne-d'Arc, tracée en 1863, fut élevée sur un remblai, parallèlement à la rue de la Croix-de-Bourgogne; et on rejoignit ces deux voies par une rue transversale, la rue de Bourgogne, construite elle aussi sur un fort remblai et qui passait sur l'emplacement de la croix. On démonta alors la croix, on la remonta au niveau de la rue, sans lui faire subir aucun changement; on se borna à tourner l'inscription du côté de la rue de la Croix-de-Bourgogne [2].

La croix actuelle est bien mesquine, si l'on songe à la grandeur de l'événement qu'elle doit rappeler. Charles X, qui la visita le 14 septembre 1828, Napoléon III qui s'arrêta devant elle lorsqu'il traversa Nancy en 1864, en purent faire la remarque. Napoléon III exprima même officiellement le désir qu'on élevât, sur cet emplacement, resté historique, un monument plus digne de Nancy, plus en rapport avec l'importance de la bataille de 1477 [3]. Mais rien ne fut fait. Cependant, après les événements de 1870-1871, la ville de Nancy s'est développée de ce côté. Des maisons ont bordé les nouvelles rues, et aujourd'hui l'étang où succomba le Téméraire est englobé dans la cité. Le conseil municipal se propose de créer, tout autour de la croix de Bourgogne, une place plantée d'arbres. Mais dès lors la piteuse colonne corinthienne ne peut plus subsister; il faut la remplacer par un monument plus majestueux. Un comité formé en 1892 s'est assigné cette tâche. Il s'est mis à l'œuvre avec ardeur; il a recueilli, en 1893 et 1894, des souscriptions assez importantes; il a reçu l'assurance qu'un généreux donateur compléterait la somme nécessaire. Un concours qui a été ouvert a donné des résultats satisfaisants. Un projet de deux artistes nancéiens, V. Prouvé et C. Martin — ce dernier enlevé depuis par une mort prématurée — fut couronné. A ce moment le comité s'est heurté à l'opposition de la Commission des monuments historiques de Paris; par respect pour celle-ci, il avait imposé aux artistes le maintien de cette croix dans ses traits essentiels. Et la commission répond : « Il faut démolir le monu-

---

1. Une souscription fut ouverte pour le rétablissement de la croix par le *Journal de la Meurthe* dès la fin de 1820. Voir le numéro du 29 décembre. Le projet adopté, dont le devis s'élève à 500 francs, fut fait par l'architecte Grillot. Le 6 janvier 1822, le monument était debout. Voir *Journal de la Meurthe,* à cette date.

2. Nous écrivions dans la première édition : « On comble en ce moment le terrain, au-dessus duquel s'élevait, sur un fort remblai, la rue de Bourgogne. Bientôt, le sol sera nivelé entièrement et peut-être, dans quelques années, aura-t-on de la peine à comprendre notre description. » Aujourd'hui, le sol est nivelé et tout le terrain voisin se trouve à la même hauteur que la croix.

3. Voir la lettre adressée, au nom de l'empereur, le 14 janvier 1865, au maire de Nancy, par le maréchal Forey, commandant le 3e corps d'armée, dans COLLIGNON, *o. l.*, p. 23.



Veüe et Perspectiue du Marais ou Charles Duc de Bourgongne fut tué a la bataille quil perdit contre René Duc de Loraine le cinquieme Januier. 1477.

Israelsz.

ment actuel qui ne se recommande ni par sa forme ni par ses proportions. » D'accord ; mais c'est vous-même qui l'aviez *classé*, comme vous dites en langage administratif[1]. Puis non seulement vous repoussez ce que nous avons fait ; vous voulez encore nous imposer votre projet ; vous émettez le vœu qu'on rétablisse le monument primitif tel que Cayon l'a dessiné. Nous connaissions comme vous le dessin de Cayon ; mais nous savons qu'il n'a pas grande autorité, et puis comment cette modeste croix à double traverse peut-elle faire l'ornement d'une place publique ? La commission de Paris s'est figuré sans doute que le monument se dresse encore au milieu d'un désert. Devant les exigences venues du dehors, le comité nancéien s'est dissous et a déposé les sommes recueillies à l'hôtel de ville. A l'heure où nous écrivons cette histoire, un nouveau comité s'est constitué ; la croix actuelle a cessé de figurer au nombre des monuments historiques ; très justement elle a été *déclassée*. Les citoyens de Nancy qui se sont mis à la tête de cette œuvre ont donc les coudées franches. Nous souhaitons vivement que leur effort ne soit pas vain, et que l'un de nos artistes nous donne un monument digne de Nancy, digne des grands événements qu'il doit rappeler, symbolisant à la fois, dans une haute pensée de patriotisme, la glorieuse résistance des Nancéiens contre l'étranger et le courage des Bourguignons et de leur chef, tombés le 5 janvier 1477.

II

Le *pavé historique* et la croix de Bourgogne sont en corrélation directe avec la bataille de Nancy. Le souvenir de cette journée a été imprimé sur d'autres monuments. Déjà, avant d'arriver au règne de René II, nous avons eu occasion de citer l'éclatante victoire ; et, dans la suite de cet ouvrage, nous serons obligé encore à plus d'une reprise d'y revenir. Nous avons vu que sur la façade extérieure de la première porte de la Craffe René II a fait sculpter, vers 1505[2], l'image de la Vierge avec l'ange Gabriel qui la salue des mots bien connus : *Ave, Maria*[3] ; cette image était comme une reproduction de l'étendard sous lequel il avait vaincu. Plus de deux siècles après, quand le gouverneur de Lorraine, le maréchal de Stainville, eut fait élever

---

1. Voir les réflexions de M. Goutière-Vernolle, dans la *Lorraine-Artiste*, 1894, p. 146, 163, 175 et 183 ; celles de M. N. Pierson, *La restauration de la Croix de Bourgogne*, dans l'*Annuaire de Lorraine*, 1894, pp. 83 et ss.

2. La sculpture a dû être faite à l'époque où l'on réparait la porte de la Craffe et où on l'entourait d'un boulevard.

3. Cf. *supra*, p. 273.

en 1785 la porte à laquelle fut donné d'abord son nom et qui, au XIXe siècle, prit le nom de Désilles, pour perpétuer la mémoire d'un généreux dévouement, il chargea le sculpteur Schuncken de l'orner de bas-reliefs. Du côté intérieur, celui-ci représenta des scènes rappelant l'intervention de Louis XVI en faveur des colonies anglaises d'Amérique révoltées et la liberté rendue aux mers et au commerce grâce à la ligue de neutralité. Mais, du côté extérieur, quel autre sujet pouvait mieux convenir que la bataille de Nancy? C'était rappeler aux ennemis l'héroïque résistance opposée par la ville et aux assauts et aux tortures de la faim. A gauche, on voit la silhouette de Nancy avec les deux tours de la Craffe, celles de l'église Saint-Èvre et de la collégiale Saint-Georges ; devant les remparts s'étendent les fossés et l'étang Saint-Jean ; à droite arrivent les Suisses de l'armée de délivrance et le duc René II ; au milieu s'engage la bataille furieuse. Les cavaliers s'élancent les uns contre les autres ; les chevaux piaffent et foulent les cadavres sous leurs sabots. La composition est très animée, les mouvements un peu heurtés. Schuncken, surtout connu par ses gracieux groupes d'enfants, a voulu nous laisser une page d'histoire ; et on peut dire que, malgré certaines imperfections de détail, il a réussi[1].

Du reste, un événement d'une grandeur aussi tragique que la bataille de Nancy est un sujet qui s'impose en quelque sorte aux artistes. A diverses reprises, les uns ou les autres ont tenté de le traiter. Assez nombreuses sont les anciennes miniatures ou les gravures qui reproduisent des épisodes de cette journée ; on nous en a dressé un catalogue très exact et très complet[2]. Nous ne pouvons ici signaler que deux ou trois œuvres parmi les plus connues. Le 14 septembre 1828, Charles X, de passage à Nancy, se rendait à l'hôpital militaire, quand le général marquis de Pange lui montra d'une fenêtre la croix de Bourgogne, qui venait d'être réédifiée dans l'étang Saint-Jean, et lui rappela de quels événements elle perpétuait le souvenir. Le roi demanda aussitôt si la ville possédait un tableau représentant la bataille[3] ; et, sur la réponse négative, il déclara qu'il en allait commander un « à un jeune peintre déjà connu par des productions distinguées » ; ainsi le document officiel désigne Eugène Delacroix. Le ministre de l'intérieur fut un peu effrayé ; et, pour se couvrir, il demanda à la municipalité nancéienne de ratifier ce choix. Celle-ci consulta la Société royale des sciences, lettres et arts — nom que portait à cette date l'Académie de Stanislas — ; et, unanimement, il fut reconnu qu'un tel sujet était « le plus propre à embellir le musée de la ville, à entretenir le noble sentiment de l'orgueil national et à faire briller les talents de l'artiste[4] ». Delacroix, que son éclatant succès au

1. LIONNOIS, t. I, p. 362.

2. A. COLLIGNON, *Souvenirs artistiques et littéraires de la bataille de Nancy*. Extrait des *M. S. A. L.*, 1894, p. 27. L'étude a été complétée : *Note sur les monuments, l'iconographie et les légendes de la bataille de Nancy*. Extrait des *A. D. E.*, 1899.

3. Cf. le très piquant article de G. SAVE, *La Mort du Téméraire, Tableau de Delacroix au Musée de Nancy*, dans le *Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est*, 1899, p. 127.

4. *M. A. S.*, 1824-1832, p. 181 ; Cf. COLLIGNON, *Souvenirs....*, p. 25.



MORT DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE

(Dessin de R. Casse, d'après le tableau de Delacroix, au Musée de Nancy.)

Salon de 1822 avec *Dante et Virgile* avait rendu tout d'un coup célèbre, et qui venait de produire le *Massacre de Chio* et *Sardanapale,* se mit aussitôt à l'œuvre. Quelques mois après la commande, l'esquisse était prête ; mais l'exécution traîna en longueur, d'autant plus que Charles X était renversé dans l'intervalle et remplacé par Louis-Philippe. Pourtant, en 1834, le tableau, auxquelles avaient été apportées certaines heureuses modifications, était prêt. Sur les conseils de M. de Caumont, Delacroix choisit le moment où le Téméraire, obligé de fuir, se dirige vers son camp ; le duc a déjà poussé son cheval dans le marais, lorsque tout d'un coup s'oppose à lui le châtelain de Saint-Dié, la lance en avant. Il essaie de passer quand même, et, les yeux injectés de sang, il se précipite sur son adversaire ; mais il est comme conscient de sa mort prochaine : il va recevoir le coup fatal[1]. A droite du tableau, quelques Bourguignons résistent encore, quoique la partie soit perdue pour eux. Au loin apparaissent les hauteurs de Villers et de Laxou[2]; et, sur ce champ de bataille semé de cadavres pèse l'atmosphère lourde, toute remplie de neige, d'un sombre mois de janvier[3]. Les critiques de l'époque, demeurés fidèles à l'école de David, furent impitoyables pour cette œuvre où ils ne voyaient que de « mauvais chevaux estropiés dans un pays plus qu'étrange, sous un ciel impossible, une incroyable saleté de couleurs, un dessin incorrect à plaisir[4] ». Sans doute, la composition du tableau manque d'unité ; la figure du Téméraire absorbe toute l'attention et la bataille elle-même s'estompe dans le lointain ; mais quel puissant coloris ! quelle force d'imagination ! quel admirable paysage d'hiver ! A celui qui a contemplé la toile ne sortira jamais de la mémoire l'image du duc de Bourgogne qui se raidit contre la mort imminente.

Contre le choix du sujet les critiques firent observer que Charles a dû être tué à l'écart, à l'insu de tous ; et ils exprimèrent le regret que le peintre n'eût pas traité de préférence quelque autre épisode : par exemple, René II trouvant le corps nu du Téméraire, enfoncé dans l'étang, la tête à moitié rongée par les loups[5]. Ce fut cette scène qu'un peintre lorrain bien connu, Feyen-Perrin, né à Bey-sur-Seille, allait présenter au Salon de 1865[6]. Il nous montre le cadavre nu dégagé de la glace. Sur lui se penchent le médecin, le jeune page et la lavandière, cherchant à reconnaître le corps. René II à cheval, accompagné d'une suite nombreuse, attend avec anxiété le ré-

---

1. *Musée de Nancy. Catalogue,* 1897, p. 117. AD. MOREAU, *E. Delacroix et son œuvre.* Paris, 1873, p. 203.

2. En réalité, la bataille aurait dû être représentée à gauche. Autre détail inexact : les hauteurs de Villers et Laxou sont dessinées de façon fantaisiste ; Delacroix n'est pas venu à Nancy.

3. Le tableau est reproduit dans RENÉ MÉNARD, *L'Art en Alsace-Lorraine,* gravure de Lançon, p. 492. Phototypie dans la *Lorraine-Artiste,* 1889, pl. 32, après la p. 512.

4. Cité par EUG. VÉRON, *Eugène Delacroix,* dans la collection *Les Artistes célèbres,* p. 46.

5. Ce sujet avait été suggéré à Delacroix par l'Académie de Stanislas.

6. Elle avait déjà été traitée au salon de 1837 par le peintre Eugène Roger. L'*Artiste* de cette année en publie une reproduction. Devilly avait donné du même sujet une lithographie dans l'*Histoire de la guerre de Lorraine* de HUGUENIN. Enfin A. de Neuville a reproduit cet épisode dans un journal illustré. Cf. COLLIGNON, *Souvenirs,* pp. 32-33.

sultat de l'enquête[1]. L'ensemble du tableau, trop correct, reste froid, et nous ne sommes pas émus. « Si vous voulez représenter un pareil sujet, écrit M. Paul Mantz avec un peu de sévérité, vous n'avez pas le droit d'oublier qu'il s'agit d'une tragique aventure survenue en 1477 dans le sang et dans la neige, et non d'une cavalcade exécutée hier soir par des figurants du cirque[2]. » Feyen-Perrin devait trouver ailleurs sa voie, en nous représentant en leurs formes robustes les pêcheuses de la Bretagne, et en remplissant ses tableaux de la brise marine. A ces œuvres on nous permettra d'ajouter le très consciencieux tableau d'un artiste que la mort vient d'enlever : *la Tente du Téméraire*[3] par Gaston Save. Au pied de la vieille tour de la Commanderie se dresse la tente de Charles, faite des belles tapisseries que nous admirons aujourd'hui au Musée lorrain ; devant elle des soldats montent la garde et flotte l'étendard bourguignon. Au fond est suspendu à la potence le corps du bon Chiffron. La neige épaisse recouvre tout le paysage et sous le ciel bas volent les corbeaux, cherchant leur pâture[4]. C'est une très belle restitution où la science de l'archéologue s'est mise au service du talent du peintre.

Les poètes à leur tour vont-ils chanter cette bataille de Nancy que les peintres ont fixée sur leur toile ? Au début, des chansons populaires ont célébré cette journée ; des érudits lui ont consacré quelques vers[5] ; on annonçait un peu partout des épopées pour exposer la tragique grandeur de ces événements[6]. Mais une seule œuvre vit le jour : c'est la *Nancéide* de Pierre de Blarru. L'auteur était né à Paris le 3 avril 1437 ; il étudia à l'Université de cette ville où il fut reçu maître ès arts (1456) ; puis il se rendit à l'Université d'Angers où il prit sa licence en droit et où, ce semble, il devint professeur. Comme tant d'autres habitants de l'Anjou, il vint chercher fortune dans cette Lorraine sur laquelle avait régné le roi René et que gouvernait son petit-fils René II. Il était présent à Épinal, au mois d'octobre 1475, quand Charles le Téméraire assiégea la ville ; et, sans doute, il était enfermé dans la cité de Nancy, lorsqu'elle repoussa, à la fin de 1476, tous les assauts du duc de Bourgogne ; sûrement, à la collégiale Saint-Georges, il assista aux obsèques du grand duc d'Occident. En 1477, après la délivrance, il fut nommé conseiller du duc de Lorraine ; puis, comme nous l'avons vu, il gouverna l'hôpital Notre-Dame de Nancy[7]. En 1495, sur les pressantes re-

1. Le tableau est reproduit dans la *Lorraine-Artiste*, 1888, pl. 19, à la p. 156.
2. *Gazette des Beaux-Arts*, 1865, p. 510.
3. Ce tableau a figuré sous le n° 396 à l'Exposition de la Société lorraine des Amis des arts, à Nancy, en 1896.
4. Voir une reproduction de ce tableau dans la *Lorraine-Artiste*, 1901, p. 276.
5. Cf. *supra*, pp. 472-475. Signalons encore ces vers tout remplis de calembours qui se lisent au dernier feuillet dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens (Bibl. d'Amiens, n° 781) :

Nus (Neuss) *Karolo nocuit, sed Granson grande gravavit,*
Mora momordit quem Nanceium lance necavit.

Signalé par M. Favier, *J. S. A. L.*, 1893, p. 170.
6. Cf. *supra*, p. 475, n. 1.
7. Cf. *supra*, p. 291.

commandations de René II, il reçut une prébende au chapitre de Saint-Dié; il vécut là dans la retraite, à moitié aveugle, administrant avec sagesse ses revenus, composant son poème de la *Nancéide* que René II lui semble avoir commandé; et il mourut le 23 novembre 1508, âgé de 79 ans, sans que son œuvre ait vu le jour [1]. Mais son collègue Jean Basin de Sandaucourt en surveilla l'impression et, grâce à des subventions du duc Antoine, elle parut enfin en 1518 chez Pierre Jacobi, à Saint-Nicolas-de-Port. La *Nancéide* fut accueillie avec enthousiasme, ce semble; on la comparait volontiers et à l'*Iliade* et à l'*Énéide;* mais, comme on l'a écrit avec beaucoup de finesse, « l'auteur nous apparaît plutôt comme un bon chroniqueur et latiniseur du temps jadis, qui, dans la paix du cloître, longuement et consciencieusement, a élaboré le panégyrique de son duc et de sa province d'adoption [2] ». C'est une chronique en vers, non une épopée. Ce qui nous charme aujourd'hui en son œuvre, ce n'est pas le récit même des événements, c'est-à-dire le fond du poème, mais quelques épisodes ou quelque comparaison longuement développée. Nous devons surtout tenir compte à l'écrivain des nobles sentiments qu'il exprime; il est animé de l'amour le plus profond de la Lorraine; il aime cette ville de Nancy, qui a accompli de si grandes choses dans l'histoire du monde. Dans une *Histoire de Nancy* nous devions lui rendre hommage.

Et comme on est tenté de rendre meilleure justice à l'œuvre de Blarru, quand on la compare aux fades productions par lesquelles les écrivains de Bourgogne ont raconté la mort du duc Charles et pleuré ses malheurs! Ni Olivier de la Marche, en son *Chevalier délibéré* [3], ni Jean Molinet, dans le *Trespas du duc Charles* [4], n'arrivent à nous émouvoir par leurs allégories et leurs sentences. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, le souvenir de la bataille de Nancy n'est rappelé dans aucune composition poétique; au XIXe siècle, de loin en loin, dans notre Lorraine, quelque écolier prend pour thème de ses exercices quelque épisode des glorieuses guerres que nous avons racontées [5]; mais ces essais en général ne sont pas heureux.

---

1. Sur Pierre de Blarru, l'on consultera J. ROUYER, *De Pierre de Blarru et de son poème la « Nancéide »*, dans les *M. S. A. L.*, 1876, p. 360, et *Nouvelles recherches biographiques sur Pierre de Blarru, ibid.*, 1883, pp. 213 et ss. On verra surtout la thèse latine d'ALBERT COLLIGNON, *De Nanceide Petri de Blaro Rivo Parisiensis*. Nanceii, 1892. Toutes les questions que soulève ce poème y sont traitées avec une grande érudition et un goût sûr. Un opuscule de M. COUDERC, *Œuvres inédites de Pierre de Blarru et documents sur sa famille*, tirage à part du *Bibliographe moderne*, 1900, pp. 86-112, nous a apporté quelques détails nouveaux sur la biographie du poète. Cf. GASTON SAVE, *Iconographie de Pierre de Blarru* dans la *Lorraine-Artiste*, 1893, p. 691. Récemment une rue, donnant sur la rue Jeanne-d'Arc, a été attribuée à Pierre de Blarru.

2. A. COLLIGNON, *Souvenirs.....*, p. 40-41.

3. OLIVIER DE LA MARCHE, *Le Chevalier délibéré comprenant la mort du duc de Bourgogne qui trespassa devant Nancy en Lorraine*. Schiedam, 1483, in-4°; Antoine Vérard, 8 aoust 1488. Sur les autres éditions, voir la préface aux *Mémoires*, par BEAUNE et D'ARBAUMONT, p. CXXXV.

4. Dans les *Faicts et dicts royaulx de jeu de bonne memoire maistre Jehan Molinet, contenant plusieurs beaulx traictez, oraisons et champs royaux*. Paris, 1531, autre édition, 1540.

5. M. COLLIGNON les signale dans les deux études citées; nous ne mentionnerons que: *La Délivrance de Nancy par le duc René II*, poème lu le 24 mai 1824 à la séance publique de l'Académie de Stanislas. Imprimé chez Haener, 4 pages.

Un pareil sujet, porté au théâtre, était bien fait pour émouvoir les spectateurs et faire vibrer en eux le patriotisme lorrain. Aux approches de la Révolution, en 1785, un auteur, inconnu d'ailleurs, nommé Dubois, fait représenter sur le théâtre de la ville un *Siège de Nancy,* et il reçoit de l'Hôtel-de-Ville une gratification pour sa pièce [1]. Quand la Révolution a éclaté, un acteur qui était en même temps poète, Saint-Romain, fait appel aux passions du peuple, en donnant sur la scène municipale, le 19 février 1791, un drame en trois actes : *René II de Lorraine ou l'Héroïsme patriotique* [2]. Plus tard, comment une telle matière n'eut-elle pas tenté le père du drame moderne, Guilbert de Pixerécourt, qui était précisément venu au monde à Nancy, sur notre cours Léopold [3], près de l'emplacement où, en 1476, était campé le duc de Bourgogne ? Il écrit lui-même en sa préface : « Une catastrophe aussi intéressante par le fait et par ses résultats offre à coup sûr un sujet noble et dramatique. Né à Nancy et encouragé par quelque succès au théâtre, j'ai dû m'en emparer ; c'est à moi qu'il appartenait de le présenter sur la scène. Indépendamment des motifs qui doivent exciter l'enthousiasme d'un auteur français, lorsqu'il retrace un fait glorieux puisé dans nos annales, je suis fort d'avoir pu célébrer le lieu de ma naissance. Je l'avoue, j'ai savouré toutes les jouissances de l'orgueil, en retraçant le sublime dévouement de mes pères [4]. » La pièce devait être jouée en août 1813 ; elle fut défendue par la censure ; il y avait trop de déclamations contre les tyrans ! Elle ne fut donnée que le 26 octobre 1814, avec musique de M. Alexandre Piccinni ; et ces déclamations, qui devenaient de faciles allusions, alors que Napoléon était vaincu, furent applaudies avec frénésie. Le succès de la pièce, qui fut très vif, nous étonne aujourd'hui. Le dramaturge en a pris à son aise avec le bon sens comme avec l'histoire ; ne s'avise-t-il pas de faire tuer le Téméraire par Léontine, « veuve de Cifron », après toutes sortes d'incidents romanesques ? Nous supposons que ce sont les décors qui ont soulevé l'enthousiasme des spectateurs ; rien qu'à en lire la description, un frisson vous passe dans le dos. Au second acte, « le théâtre représente la citadelle et la porte de la Craffe vues intérieurement ; à droite, au second plan, la maison du gouverneur, à l'angle de la rue Bazin [5] ; la porte de cette maison est sur un pan coupé, qui fait face au public. A gauche, au premier plan, la fontaine de Sorrette, au coin de la rue du Grand-Bourget. L'intervalle qui existe à droite et à gauche, depuis la porte jusqu'au deuxième plan, est occupé par des remparts praticables et crénelés, par-dessus lesquels on aperçoit les bastions qui défendent la première ligne des fortifica-

---

1. Ch. Courbe, *Une Tragédie inconnue, représentée pour la première fois sur le théâtre de Nancy, le 7 février 1785, et le Journal littéraire de Nancy,* dans le *J. S. A. L.,* 1881, p. 89.
2. Bibl. de Nancy, ms. 369 (26) ; provient de la collection Noël, n° 4449.
3. Il naquit au n° 23, à la maison qui était la résidence des jésuites.
4. G. de Pixerécourt, *Théâtre choisi.* Paris, Tresse, 1842, t. III, p. 212.
5. Plus tard rue de l'Opéra, aujourd'hui rue Braconnot.

tions[1] ». G. de Pixérecourt savait planter un sombre décor; il avait encore d'autres habiletés. Quand il publia son drame en 1833, il demanda en guise de préface une lettre stratégique au général Jomini[2].

Pour qu'un drame comme celui de Nancy émeuve, il n'est point besoin d'inventer des personnages fictifs et d'introduire dans l'exposition des faits de fades amours. Il suffit de présenter aux spectateurs les scènes mêmes de l'histoire. C'est ce qu'a compris M. Adolphe Ribaux qui, en juin 1897, a fait jouer un *Charles le Téméraire* en plein air, sous les murs croulants du vieux château de Grandson[3]. Fort adroitement, il a coupé en tranches l'histoire, suivant le Téméraire depuis le 26 décembre 1475 où il convoque au palais de Nancy les états généraux de Lorraine, jusqu'au moment où le corps est trouvé dans l'étang Saint-Jean. Mais M. Ribaux a surtout en sa pièce glorifié les Suisses; comme l'a écrit M. Save : « Il reste une pièce à faire en se plaçant au point de vue lorrain, et l'épopée nancéienne peut encore donner lieu à un drame patriotique puissant, en trois actes : le siège, la bataille, la mort du Téméraire, dans chacun desquels viendraient se placer les nombreux épisodes consignés dans nos chroniques[4]. » L'auteur de ces lignes pensait qu'un jour un pareil drame, écrit par quelque jeune Lorrain, se jouerait devant des milliers de spectateurs, dans les massifs de la Pépinière. Il n'a point vu la réalisation de son rêve; peut-être jamais ce drame ne sera-t-il écrit, et c'est dommage.

Nous ajoutons que la bataille de Nancy et la mort de Charles le Téméraire ont fourni certains épisodes à des romanciers; Walter Scott s'en est inspiré pour le dénouement d'*Anne de Geierstein, la fille du Brouillard;* Gustave de La Lance, pâle imitateur du maître, a encadré les faits de l'histoire d'une intrigue amoureuse dans *Lorraine et Bourgogne*[5]; enfin, le vicomte d'Arlincourt, dans *le Solitaire ou l'Ermite du Mont Sauvage*[6], a supposé que Charles le Téméraire n'était pas mort devant Nancy, mais que, retiré dans une solitude de Suisse, il devenait le héros de toutes sortes d'invraisemblables et échevelées aventures.

1. *Théâtre choisi*, t. III, p. 255.

2. Elle est datée de Lausanne le 14 octobre 1833 et reproduite dans le *Théâtre choisi*, t. III, p. 196. Cf. *supra*, p. 511.

3. *Charles le Téméraire* (*Granson, Morat, Nancy*), drame en 9 tableaux en prose. Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1897, 152 pp.

4. *Est républicain*, 20 juillet 1897.

5. Paris, Froment, 1829, 4 vol. in-12.

6. Paris, 1821, in-8° de 395 pages. Ces romans ont été analysés par M. Collignon, *Notes sur les monuments....* Le *Solitaire* eut treize éditions successives et fut traduit en une dizaine de langues.

III

C'est jusqu'à un certain point à la bataille du 5 janvier 1477 qu'il faut faire remonter les emblèmes héraldiques qui symboliseront à l'avenir la famille ducale, la nationalité lorraine et la ville de Nancy. Peu de temps après la défaite du Téméraire, les armoiries des ducs se complètent et se fixent; la croix à double traverse devient la croix de Lorraine, et le chardon rappelle la glorieuse résistance de la cité aux Bourguignons.

Depuis que l'usage des armoiries s'est répandu, les ducs de Lorraine avaient choisi comme emblème les trois alérions, qui dérivent sans doute de l'aigle impériale. Nous trouvons pour la première fois cette représentation sur le sceau d'un cadet de la maison de Lorraine, Ferri de Bitche; il est appendu à un titre de l'abbaye de Sturtzelbronn, de l'année 1196[1]. Le fils de ce Ferri, Ferri II, succéda en 1205 à son oncle Simon II dans le duché de Lorraine, et désormais les alérions restèrent le signe de la famille ducale; ils sont disposés par trois sur une bande héraldique qui traverse l'écu. Au bas des chartes ducales, les sceaux représentent le duc à cheval, se couvrant d'un semblable écu d'une main, soulevant de l'autre un fanion avec ces mêmes armoiries : souvent même, les housses qui parent les chevaux portent les trois alérions[2]. Quand des notaires en titre furent établis dans le duché, ils employèrent le sceau de la cour de Lorraine qui représente de même l'écu avec la bande chargée de trois alérions + SIGILLVM CVRIE DUCIS LOTHARINGIE. Les cou-



SCEAU DES NOTAIRES LORRAINS

1. Ce sceau est représenté par Dom Calmet, t. II, pl. 2, n° VII. Cf. *Remarques sur les sceaux* au début de ce volume, col. III. Le diplôme est publié aux preuves, col. 309. Nous avons déjà dit que nous n'avons pas reconnu les trois alérions sur le sceau d'une charte de Simon II (1176-1205) de la layette de Mandres. Cf. *supra*, p. 131, n° 4.

2. Voir le sceau de Ferri II sur un titre de 1208. Dom Calmet, *l. c.*, pl. II, n° X.

leurs choisies pour l'écu étaient d'or (jaune); la bande de gueules (rouge) et les trois alérions d'argent (blancs). Comme nous l'avons vu plus haut, à partir du règne de Mathieu II (1220-1251) l'alérion commence à apparaître sur les monnaies ducales[1].

Les armoiries de la maison ducale ne varièrent point jusqu'au jour où René I[er] fut nommé duc de Lorraine. Ce prince devait régner sur de nom-



SCEAU DU ROI RENÉ : SES ARMOIRIES DE 1435 A 1453

(D'après O. de Wrée, *La Généalogie des comtes de Flandre.*)

breux États; il cumula en un seul écusson les armoiries, comme il unit les couronnes sur sa tête. D'origine angevine, il ne quitta jamais les armoiries de son duché natal : d'azur, semé de fleurs de lis d'or, brisé d'une bordure de gueules. Puis, il était duc de Bar, et aux armes angevines et lorraines, il ajouta l'écusson de Bar : d'azur, à deux barbeaux adossés et d'or, l'écu

1. Cf. *supra*, p. 131.

semé de quatre croisettes recroisetées au pied fiché de même. De 1431 à 1435, il unit en son écu ces trois armoiries et les disposa de la façon suivante : écartelé d'Anjou et de Bar, et, sur le tout, de Lorraine[1]. Mais, en 1434, à la mort de son frère Louis III, il était devenu le maître de l'Anjou et de la Provence; en 1435, il acquit des prétentions au royaume de Sicile et de Jérusalem; et il ne pouvait oublier que jadis sa famille était maîtresse d'un autre royaume, celui de Hongrie[2]; s'il ne représenta par aucun signe dans ses armoiries la Provence, simple comté, il prit les armoiries de Hongrie, de



SCEAU DE RENÉ II : SES ARMOIRIES DE 1473 A 1480
(D'après O. de Wrée, *La Généalogie des comtes de Flandre.*)

Sicile et de Jérusalem; — de Hongrie : burelé d'argent et de gueules, de huit pièces; de Sicile : d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre, brisé en chef d'un lambel de gueules à trois pièces; de Jérusalem : d'argent à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes de même. Il disposa son écu en six quartiers, les supérieurs, de Hongrie, de Sicile et de Jérusalem, c'est-à-dire des trois royaumes; les inférieurs, d'Anjou, de Bar et de Lor-

1. Sur la date des différents écussons de René Ier, voir un article de Léon Germain, *Note sur une miniature du bréviaire du roi René* dans le *J. S. A. L*, 1880, p. 216. Du même, *Observations sur des monuments héraldiques à Sarrebourg* dans les *M. A. S.*, 1900, p. 168.

2. Sur les titres que revendiquaient les ducs de Lorraine, voir E. Briard et H. Lepage, *Des titres et prétentions des ducs héréditaires de Lorraine* dans les *M. S. A. L.*, 1885, p. 301-455.

raine, c'est-à-dire des trois duchés[1]. Quand en l'année 1453, à la mort d'Isabelle de Lorraine, il eut abandonné cet État à son fils aîné Jean II, il supprima le sixième quartier[2]. Mais, en l'année 1466, il fut appelé, en vertu des droits de sa mère Yolande, à la couronne d'Aragon; à ses anciennes armoiries il ajouta l'écu d'Aragon brochant sur le tout : d'or à quatre pals ou vergettes de gueules[3].

Quand René II fut appelé en 1473 au duché de Lorraine[4], il conserva les armes de son aïeul dans les 2e et 3e quartiers de son écu, telles qu'elles étaient constituées à cette date, et plaça dans les 1er et 4e les armes pures de la maison de Lorraine, dont il était le chef. Il garda cet écu jusqu'à la mort de son aïeul en 1480. Vers ce moment, il en changea la disposition. Il porta son écu coupé : au premier, les quatre royaumes, Hongrie, Sicile, Jérusalem, Aragon; au second, les deux duchés, Anjou et Bar; et sur le tout, les armes de son état principal : la Lorraine[5]. Encore que son titre de roi de Jérusalem et de Hongrie fût vide de sens, qu'il ne pût songer jamais à reconquérir l'Aragon et qu'il cédât formellement ses droits sur Naples et la Sicile au roi de France Charles VIII, il conserva cet écusson jusqu'à la fin de sa vie, et son fils Antoine n'y fit aucun changement[6]. L'écusson avait été fixé quelque temps après la bataille de Nancy; il fut bien vite connu de par le monde, et, à la vue de cet écu, les hommes songeaient que ce petit état avait été le théâtre de si grands événements; les armoiries de Lorraine devinrent célèbres avec le duché lui-même.



CONTRE-SCEAU DE RENÉ II DE 1473 A 1480

Au cours du XVIe siècle, ces armoiries allaient subir une dernière modification. René II avait épousé en secondes noces Philippe de Gueldre, qui lui survécut longtemps — elle ne mourut que le 28 février 1547 — et à qui sa retraite au couvent des Clarisses de Pont-à-Mousson donna une grande popularité. Cette princesse devint en 1538, après la mort de son frère Charles d'Egmont, héritière du duché de Gueldre, auquel avait été jadis uni le duché

---

1. O. DE WRÉE, *La généalogie des comtes de Flandre...* Bruges en Flandre, 1642. 2 vol. de texte et 1 de planches. Voir les reproductions, pl. 105, 106 et 107. BLANCARD, *Les sceaux des Bouches-du-Rhône*, pl. XX. BERTRAND DE BROUSSILLON et PAUL DE FARCY, *Sigillographie des seigneurs de Laval*, Paris, 1888, pp. 96, 98, 99, 100.

2. BERTRAND DE BROUSSILLON et PAUL DE FARCY, *o. l.*, pp. 102, 103.

3. DOM CALMET, t. II, sceau, n° XXV. BERTRAND DE BROUSSILLON et PAUL DE FARCY, *o. l.*, pp. 105, 106, 107.

4. Le duc Jean II avait conservé l'écu du roi René tel qu'il existait avant 1453. Cf. DE WRÉE, *o. l.*, pl. 108. DOUET D'ARCQ, *Inventaire de la collection des sceaux des archives de l'Empire*, n° 789. Nicolas avait mis sur le tout les armes d'Aragon, DE WRÉE, pl. 108.

5. O. DE WRÉE, *o. l.*, pl. 108. DOUET D'ARCQ, n° 790.

6. Les monuments qui portent l'écusson, tel que nous venons de le décrire, sans les armoiries de Gueldre et Juliers, datent à coup sûr des années 1480 à 1545. C'est de cette manière que les armoiries sont disposées sur la portene du palais ducal.

de Juliers. Mais de nombreux concurrents lui disputèrent cet héritage, et, après toutes sortes de péripéties, Charles-Quint, comme jadis son aïeul le Téméraire, mit la main sur le duché en litige et l'ajouta à ses vastes États (1543). Les ducs lorrains n'oublièrent pas leurs droits, et, pour bien montrer ses prétentions, le petit-fils de Philippe de Gueldre, le duc François Ier, ajouta à ses armoiries celles de Gueldre et de Juliers; celles de Gueldre : d'azur, au lion contourné d'or, à double queue, armé, lampassé et couronné de gueules; celles de Juliers : d'or, au lion de sable couronné, armé et lampassé



MONNAIES DE FRANÇOIS Ier

(Sur le revers de 1544 sont encore absentes les armoiries de Gueldre et de Juliers qu'on trouve sur celui de 1545.)

de gueules[1]. Les armoiries des quatre duchés furent désormais placées en pointe dans l'ordre suivant : Anjou, Gueldre, Juliers et Bar. On les trouve ainsi pour la première fois en 1545 sur un teston du duc[2]; quelque temps après, en 1550, elles sont décrites et dessinées dans un ouvrage de du Boullay, héraut d'armes de Lorraine[3], et elles ont subsisté jusqu'au moment où la Lorraine a cessé de former un État indépendant.

Ces armoiries des ducs n'ont pourtant pas disparu; elles continuent de figurer en chef sur les armes de la ville de Nancy et complètent l'écusson de notre cité.

Au même moment où se constituait l'écu des ducs, la croix à double traverse tendait à devenir le symbole de la nationalité lorraine. Quelle est l'origine de cette croix ? Autrefois, on la faisait remonter aux croisades mêmes et à la conquête du royaume de Jérusalem par « le duc de Lorraine » Godefroy de Bouillon. La croix serait devenue double, pour indiquer le zèle spécial que les Lorrains avaient déployé pour la délivrance du Saint-Sépulcre. Un ancien docteur, prononçant l'oraison funèbre de Claude de Guise, s'écrie avec

1. Ainsi le *lion* de Juliers a été décrit par les anciens spécialistes : Émond du Boullay, Henriquez, etc. En 1856, M. Guerrier de Dumast, s'étant informé auprès des autorités de Gueldre des armoiries de Gueldre et de Juliers, reçut comme réponse que le lion de Gueldre avait bien sa couronne, mais que celui de Juliers n'en avait pas. Peut-être à Juliers lui eût-on dit tout le contraire. Guerrier de Dumast prétendit dès lors que ce serait un crime de couronner le lion de Juliers (*Sur les vieilles armoiries de la ville de Nancy*, 1856, p. 20). Il a été suivi par Jambois, *Les armoiries de la ville de Nancy*, 1879, p. 10. Et il en est ainsi dans l'écu officiellement adopté par la ville.

2. De Saulcy, *Recherches sur les monnaies des ducs héréditaires de Lorraine*, pl. XVII, n° 8.

3. *Le tres excellent enterrement du très hault et très illustre prince Claude de Lorraine, duc de Guyse*. Paris, 1550.

éloquence : « Comme Abraham eut augmentation de lettres en son nom pour sa grande foy, ainsi la famille lorraine a eu augmentation de signe de croix pour leur fervent zèle à la défencion de la terre saincte[1]. » Et une pareille opinion est exprimée par le roi d'armes Émond du Boullay, dans le récit qu'il fit des funérailles de ce prince[2]. Mais, en réalité, la croix de Lorraine n'a pas une antiquité aussi reculée. Elle n'est venue en notre pays qu'avec le duc d'Anjou René Ier.

De façon générale, la croix à double traverse a une origine orientale. On l'appelle en archéologie la *croix byzantine*, et le croisillon supérieur représentait sans doute, tout d'abord, légèrement exagéré, le *titre*, c'est-à-dire l'écriteau trilingue qu'on clouait sur le bois de torture. Cette croix fut estimée être la croix symbolique de Jérusalem, et on s'explique que le patriarche de cette ville en ait fait l'insigne distinctif de sa charge. Or, voici que les rois de Hongrie s'emparent de cet emblème ; pour la première fois elle apparaît sur les sceaux d'André II (1203-1235) qui précisément prit le surnom de Hiérosolymitain[3]. Mais, quelque temps plus tard, des princes de la maison d'Anjou devinrent, par suite de mariages, rois de Hongrie ; et, pendant près d'un siècle, la couronne de saint Étienne resta dans leur famille. La dernière héritière de cette maison, Jeanne II, adopta, peu de temps avant sa mort qui arriva en 1435, le jeune René, et désormais ce prince, qui aimait les emblèmes et les multipliait, a adopté la croix à double traverse de Hongrie[4]. Sur le grand sceau dont il se servit de 1435 à 1453, il a fait dessiner son écu, qui représentait au premier quartier, nous l'avons vu, les armes de *Hongrie moderne* ; mais à côté il a fait graver un second écu offrant, au-dessus d'un mont à trois coupeaux, la croix à double traverse qui est de *Hongrie ancien*[5]. Et, désormais, cette croix apparaît sur les monnaies, comme nous l'avons vu ; elle est

---

1. Claude Guilliaud, *L'oraison funèbre déclarative des gestes, meurs, vie et trespas du très illustre prince Claude de Lorraine, duc de Guyse et d'Aumalle*, à Paris, par Iehan Dallier, 1550, f° 8 *verso*.

2. Du Boullay, *o. l.*, p. 53.

3. Toutes ces idées sur l'origine de la croix double ont été développées en un excellent travail de Mgr X. Barbier de Montault, *La croix à double croisillon*, Montauban, 1882. Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, voir surtout pp. 26-28.

4. Voir l'excellent travail de M. Léon Germain, *Origine de la croix de Lorraine*. Extrait de la *Revue de l'Art chrétien*, t. III (1885). Ce travail a été repris et complété dans l'*Annuaire de Lorraine* et tiré à part. La véritable origine de la croix de Lorraine a été indiquée par J. J. Chifflet, *Commentarius lothariensis*, Anvers 1649, p. 95. Il écrit, en parlant de la croix à double traverse : « *Crux est regia hungarica*. » A noter que la couleur de cette croix a varié assez souvent. — M. Louis de Farcy, *Relations entre les croix de Hongrie, d'Anjou et de Lorraine*, dans les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 1895, p. 92, a attaqué ces conclusions. Selon lui, la croix, adoptée par le roi René, aurait pour origine la relique de la vraie croix de l'abbaye de la Boissière, conservée aujourd'hui à l'hospice de Baugé. La croix de René aux extrémités unies différerait beaucoup de la croix de Hongrie aux extrémités pattées et fichée. Mais nous pensons que M. Louis de Farcy attache trop d'importance à ces détails secondaires. Il ne peut méconnaître que, sur les sceaux de René, la croix de Hongrie fait pendant à son écusson ; et cela nous semble tout à fait significatif. Maintenant qu'il ait uni en une unique représentation deux symboles différents, la croix de Hongrie et une *croix byzantine* qui se trouvait en son pays d'origine, le fait est possible ; ces *contaminationes* étaient assez fréquentes.

5. Voir la gravure de Wrée que nous publions, p. 547. Cf. J. E. de Smyttère, *Les ducs de Bar*, dans les *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, 1884, p. 150 et pl. 6.

suspendue souvent au chapelet attaché au cou des aigles qui supportent les armoiries du roi. Le fils et le petit-fils de René I[er], Jean et Nicolas, continuèrent de faire usage de cette croix double; sous René II, cette croix distinguait ceux qui combattaient pour la Lorraine et s'opposa à la croix de Saint-André qui était l'emblème des Bourguignons. René II en était revêtu au moment de la bataille de Nancy. Il dit lui-même dans la *Vraye déclaration:* « Et avoy sur mon harnois une robbe de drap d'or... et aussi une barde aussi couverte de drap d'or et sur les dictes robbe et barde trois doubles croix blanches[1]. » Quand Campo-Basso vint au camp de René, il enleva la croix de Saint-André, insigne des Bourguignons, pour porter « la croix double[2] ». Et beaucoup de Nancéiens en sortant de leur ville, pour courir au pillage du camp du Téméraire, furent en danger d'être tués par les Suisses et leurs compatriotes, parce que « la croix double n'avoient[3] ». Sous cet emblème, on remporta ainsi une éclatante victoire. Aussi les ducs l'entourèrent d'une nouvelle vénération : ils continuèrent de représenter sur leurs monnaies la croix précieuse : SALVE CRVX PRETIOSA[4]; ils la mirent sur les travaux qu'ils entreprenaient : ainsi, on la trouve sur un curieux tympan exécuté entre 1485 et 1508, et découvert récemment à Longwy[5]. Bien plus les Lorrains adoptèrent cette croix comme symbole de leur nationalité : elle devint la *croix de Lorraine*. Quand au XVIII[e] siècle le duché cessa de former un État indépendant, ce signe rappela le souvenir d'un passé glorieux. Et aujourd'hui encore, nous conservons cette croix comme l'image de la province qui, au sein de l'unité française, voudrait garder quelques-uns de ses caractères individuels pour la grandeur même de la mère patrie.

Cette croix n'aurait jamais dû représenter que la petite nationalité de Lorraine; en fait, elle fut mêlée aux querelles religieuses et politiques de la France au XVI[e] siècle. La Ligue fut surtout dirigée par des Lorrains, et elle reçut une impulsion nouvelle dans des assemblées tenues à Boudonville, sur le territoire de Nancy. Aussi, les Ligueurs prirent cette croix comme signe de ralliement; et les auteurs de la *Satire Menippée* de poser cette question et d'y donner une mordante réponse :

Mais dites-moy que signifie
Que les Ligueurs ont double croix?
C'est qu'en la Ligue on crucifie
Jésus-Christ encore une fois.

La nationalité lorraine avait ainsi son emblème; il lui fallait aussi son

---

1. COMMINES, éd. Lenglet du Fresnoy, t. III, p. 492. Le mot *barde* signifie l'armure du cheval.

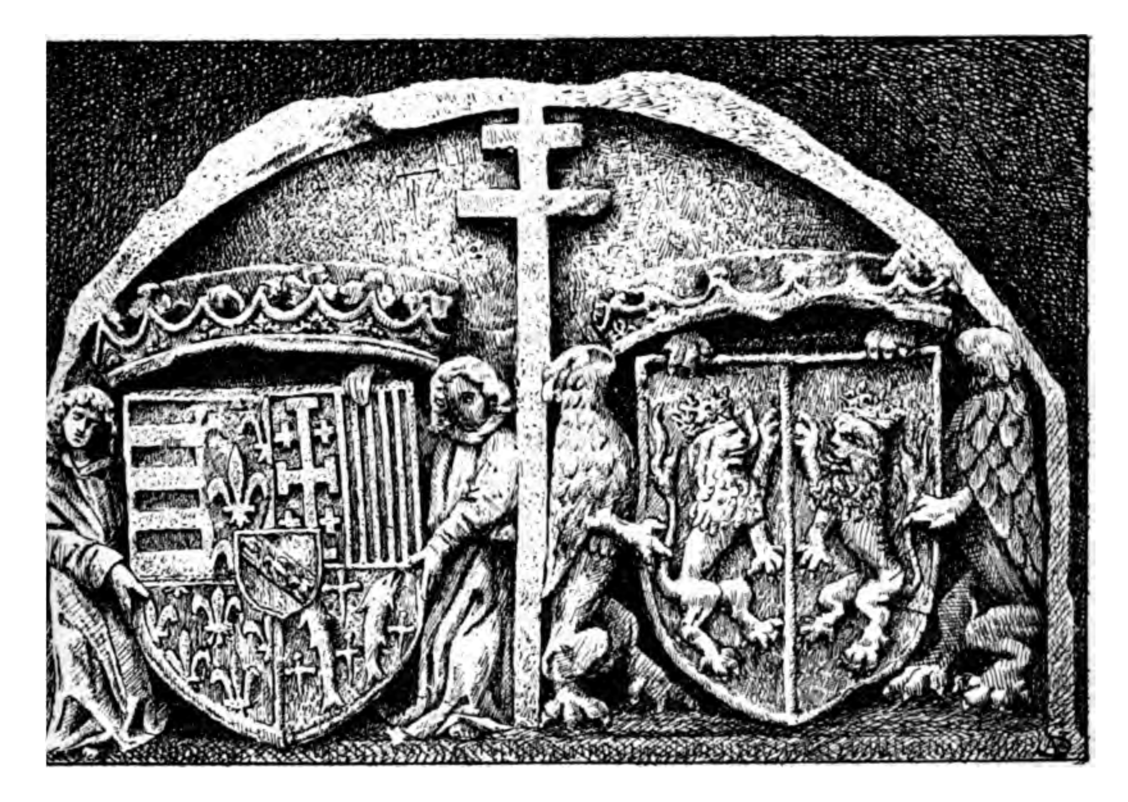
2. *Chronique de Lorraine*, p. 286. L'auteur appelle parfois cette croix croix de Jérusalem; et cette dénomination s'explique, puisqu'en réalité l'origine de cette croix est la croix patriarcale. Mais aujourd'hui on distingue en blason entre la croix de Lorraine et la croix de Jérusalem ou croix potencée.

3. *Chronique de Lorraine*, p. 301.

4. Cf. *infra*, p. 686.

5. Ce monument que nous reproduisons a été publié par M. LÉON GERMAIN dans le second article cité, d'après une photographie du docteur Coliez. La croix est entre les armoiries pleines de René II et celles de sa seconde femme, Philippe de Gueldre, qu'il épousa en 1485. Remarquons que, confor-

drapeau; et comment n'aurait-elle pas adopté l'étendard sous lequel elle avait vaincu? Le grand étendard fut longtemps de damas blanc, avec l'image de l'Annonciation; le champ était semé d'alérions, de barbeaux, de croix de Lorraine et de Jérusalem, avec les lettres des ducs, des C par exemple, quand Charles III ou Charles IV gouvernait le duché. Mais, à côté du grand étendard, il y avait la cornette ducale de damas jaune avec une bande rouge, chargée de trois alérions blancs. Ce drapeau est aujourd'hui adopté exclusivement[1]; il est considéré comme le drapeau lorrain, et, à certaines fêtes,



TYMPAN DE LONGWY

(Exécuté entre 1485 et 1508.)

comme celle de Jeanne d'Arc, les lotharingophiles pavoisent leurs maisons de ce drapeau et du drapeau tricolore. Et c'est comme un symbole de l'union indissoluble de l'ancienne petite nationalité lorraine avec la grande patrie française.

---

mément à ce que nous avons dit plus haut, les deux lions de Gueldre et de Juliers sont couronnés. Les deux écus sont surmontés de la couronne à sept fleurons. Notons que plus tard la forme de la croix fut un peu modifiée. La traverse supérieure, d'abord beaucoup plus petite que la traverse inférieure, eut souvent dans la suite la même longueur.

1. Voir la brochure de H. Lepage, *Le drapeau lorrain*, Nancy, 1866.

Ce ne sont pas seulement les armoiries du duché de Lorraine, mais encore celles de la ville même de Nancy qui évoquent le souvenir de la bataille du 5 janvier 1477. La croix à double traverse est devenue, après cette journée, le signe de la nationalité lorraine; le chardon deviendra par une série de transformations celui de notre cité.

Le chardon était, dans les idées du moyen âge, un emblème de la Vierge. Les points blancs qui émaillent sa fleur purpurine étaient regardés comme des gouttes de lait tombées du sein de la mère de Dieu. Aussi n'est-il pas surprenant que cet emblème ait été très répandu au moyen âge. Quand, en l'année 1370, le duc de Bourbon Louis II eut institué un ordre de chevalerie en l'honneur de Notre-Dame, il donna à ses membres comme insigne un collier où pendait une image de la Vierge et au-dessous « une teste de chardon émaillée de verd, barbillonnée de blanc[1] ». En 1440, le roi d'Écosse, Jacques II, fonda l'ordre du chardon qui fut très recherché dans la suite; les chevaliers portaient un insigne montrant d'un côté saint André, patron du royaume, de l'autre le chardon, or et vert, la fleur rougeâtre entourée de la devise : *Nemo me impune lacessit*[2]. Mais l'origine du chardon de Nancy doit être cherchée ailleurs. Cet emblème, comme la croix à double traverse, nous vient de l'Anjou ; et il était tout d'abord l'un de ces nombreux symboles que le roi René et son frère Charles, comte du Maine, aimaient à prendre. Dans son *Livre du cuer d'amours espris,* René I[er] donne positivement pour insigne à son frère le chardon. « Son escu, écrit-il, est en une chardonnière, dont les chardons et aussi bien les feuilles estoient moult gentement rehaussées et pourtraictes d'or, les chardons d'or et les feuilles de vert », et il explique cet emblème par l'amour qui remplit l'âme du comte. Il fait tenir à Charles ce langage :

Si me viens présenter enserré de chardons,
Dont luy doy remembrer que c'est signifiance
Que comme Amours point fort, qui y a trop fiance,
Suys point et enserré d'amoureuse poincture[3].

Ainsi, pour René, le chardon prend une nouvelle signification ; emblème de la Vierge, il est aussi un emblème de l'amour charnel; et cette double interprétation devait plaire au prince qui unissait toujours en un amalgame étrange la passion divine et la passion humaine, la religion et l'amour; à celui qui avait pris pour devise : *Devot luy suis,* entendant à la fois la Vierge et sa maîtresse. René II adopta cet emblème qui avait servi à son grand-père. Un auteur contemporain, nous décrivant le baptême du jeune Antoine, fils de René II, célébré au château de Bar le 4 juin 1489, nous dit : « La galerie

1. A. Favyn, *Le théâtre d'honneur*, 1620, p. 770.

2. Voir cet insigne dans la *Grande Encyclopédie*, art. *Chardon.*

3. De Quatrebarbes, *Œuvres complètes du roi René*, t. III, p. 123. Nous empruntons les corrections qu'a faites au texte M. Léon Germain, *Le chardon, emblème de René II, et la branche de châtaignier, emblème de la duchesse Philippe de Gueldre,* dans le *J. S. A. L.*, 1895, p. 243.

et l'escalier par où l'on devoit descendre estoient tapissés de velours cramoisi-violet, le tout garni de feuilles de chardon et châteigniers, avec la devise de la reine Philippe qui estoit : Ne mi toqués, il point, semé d'R et de P, c'est-à-dire *René* et *Philippe*; le tout en riche broderie et de satin cramoisi-rouge, semé d'alérions de toile d'argent et de croix de Jérusalem faites de toile d'or[1]. » Le châtaignier avec le fruit enfermé en son hérisson était l'emblème de la duchesse; à elle appartient aussi la devise : *Ne me toqués, il point;* dès lors, le chardon devait être l'emblème du duc. Philippe de Gueldre légua, par son testament daté du 23 octobre 1520, à son fils Antoine une « tente de satin cramoisi à nos armes et à chardons[2] ». Ce sont les mêmes tapisseries qui ont été mentionnées en 1489; elles portent les armes de Philippe de Gueldre, et les chardons, emblème de son mari. Les mêmes tentures servent lors du baptême du prince Nicolas, second fils du duc Antoine, le 10 novembre 1524. N. Volcyr les décrit en sa relation de cette cérémonie : « Certains tapis estoient tenduz et cachéz contre les parroys, faicts à fleurettes de divers pensements et chardons de filz d'or et d'argent, avec forces branches de palmes... aussy chataniers picquans sur la devise de... Philippe de Gueldre... qui vault autant à dire : *Ne me touche y poinct*[3]. »

Après la date de 1489, les mentions du chardon comme emblème du duc René se multiplient. En l'année 1500-1501, Georges des Moynes, receveur général de Lorraine, a payé une certaine somme à Philippe, cirier de Saint-Nicolas, « pour avoir fait, sur un cierge que le roi (*René II*) a présenté à Monseign. saint Nicolas, des chardons et autres feuilles painctes, et à Jehan verrier pour ung écusson aux armes de la duchesse, que a été attaichié au dit cierge[4] ». Le chardon est ici très nettement indiqué comme l'emblème personnel de René II. Un peu plus tard, il figure sur un jeton de l'année 1505, pour la chambre des comptes de Lorraine. Au droit, ce jeton porte les armoiries ducales accostées d'une double tige de chardon, ayant chacune deux fleurs avec la légende + RENE * DUC * ET * MARCHIS * DE * LOR-



JETON DE LA CHAMBRE DES COMPTES DE LORRAINE, 1505

1. Vie manuscrite du duc Antoine, citée par Dom Calmet, t. II, col. 1126. Cf. F. des Robert, *Les tapisseries du château de Bar* dans le *J. S. A. L.*, 1880, p. 19. — Tous les textes sur le chardon ont été réunis en un excellent article de M. Léon Germain, *Le chardon lorrain sous les ducs René II et Antoine* dans les *M. A. S.*, 1884, p. 207.

2. Dom Calmet, t. II, Pr., col. 378.

3. Cette relation de Volcyr a été publiée par A. Digot, *M. A. S.*, 1848, p. 156.

4. A. D., B, 999. Voici le passage complet : « Payé par le dit receveur à Philippe le cirier de St-Nicolas pour avoir fait, dessus ung cierge pesant V livres que le roi a présenté à Monseigneur st. Nicolas, des chardons et autres feuilles painctes et pour façon du dit cierge IIII sols, et à Jehan verrier pour ung escusson aux armes de la royne que a este attaichié audit cierge IX gros. Appert par l'ordonnance dudit seigneur et la quittance cy rendue, montant en tout à LXVI sols. »

RAINE * 1505; et au revers une épée en pal, sur un semé d'alérions, avec la légende : + GECTS ⁑ DES ⁑ COMPTES ⁑ DE ⁑ LORRAINE ⁑ [1].

Par une tendance toute naturelle, les Lorrains vont s'approprier cet emblème qui, à l'origine, appartenait à leur duc ; ainsi ils avaient fait de la croix à double traverse. Volcyr nous a dit que sur les tapisseries de Bar se trouvaient « chardons de filz d'or et d'argent, avec forces branches de palmes, par lesquelles nous est représentée victoire acquise et continuelle[2] ». Toute cette ornementation rappelait donc la campagne victorieuse de René II. Mais les Lorrains avaient pris part à cette victoire ; et ils pouvaient revendiquer, avec elle, l'insigne qui la représentait. Quand, le 28 avril 1528, la femme du duc Antoine, Renée de Bourbon, fit son entrée à Nancy, elle marcha sous un dais porté par quatre gentilshommes et dont le ciel était semé de chardons. Et la foule chantait sur le passage du cortège une complainte, dont voici un couplet :

Sy, gros Lorrains, parlons par vers,
Tenans forme de rétoricque,
Loyaux sommes et non pervers,
Et qui nous poinct très fort se picque[3].

En cette strophe, les Lorrains faisaient allusion au chardon comme emblème national, et non plus comme emblème ducal[4].

Mais, quels faits évoquaient-ils, sinon ceux qui s'étaient passés à Nancy et aux environs de la cité ? Et le chardon ne signifie-t-il pas surtout l'énergique résistance opposée par une place forte à un ennemi qui l'attaque ? Aussi l'insigne va se localiser davantage, si j'ose dire ; au cours du XVI[e] siècle, il désignera la seule ville de Nancy.

On le voit figurer sur les monuments de la cité. La porte Saint-Nicolas (de la Ville-Vieille) est refaite en 1521 et, sur une des lucarnes, un serrurier place « un gros chardon de fer[5] ». Vers 1525, l'insigne est figuré sur les voussures de la niche qui abrite, à la porterie du palais ducal, la statue du duc Antoine ; il garnit le tertre sur lequel est posé le cheval[6]. La ville était de plus en plus tentée de prendre pour elle cet insigne qui ornait ses édi-

---

1. On ne connait qu'un exemplaire de ce jeton ; il existe au cabinet des médailles de la Bibl. nationale et a été publié par M. Léon Germain, *l. c.*

2. *M. A. S.*, 1848, p. 156.

3. Tous ces détails nous sont connus par la *Chronique de Lorraine*, p. 332. Dans ces vers, le mot *poinct* est différent du mot *point* de la devise de Philippe de Gueldre et des vers de Charles du Maine : il vient du mot *poigner*, toucher avec le poing, empoigner. Le second au contraire vient de *poindre, pungere*, piquer. Le mot *poigner* se retrouve dans la phrase bien connue :
Oignez villain, il vous poindra ;
Poignez villain, il vous oindra.

4. Y a-t-il ici une autre allusion au fameux proverbe : Lorrain, vilain ; — Traître à Dieu et à son prochain ? Nous ne le pensons pas. Ce proverbe, sans doute, n'a pris naissance qu'au temps de la Ligue.

5. H. Lepage, *Encore un mot sur les armoiries de Nancy*, d'après les comptes de la ville, de la Madeleine 1520 à la Madeleine 1521, dans le *J. S. A. L.*, 1880, p. 36.

6. Le cheval et la statue modernes représentent exactement l'ancien monument.

fices; de plus en plus elle considérait le chardon comme sien. En 1547, pour la première fois, dans la relation de la pompe funèbre du duc François Ier, écrite par Émond du Boullay, héraut d'armes, il est question des ARMES de la ville[1]. Les cierges et torches portés par les assistants étaient armoyés aux armes de la cité. Elles ne nous sont pas décrites; mais nul doute que le chardon n'y fût représenté. En mars 1575, un nouveau grand enterrement parcourait les rues de Nancy; on conduisait à sa dernière demeure la femme du duc Charles III, Claude de France, sœur des trois derniers rois Valois. La ville de Nancy avait donné 300 torches portées par autant de bourgeois. Et, pour cette cérémonie, le héraut d'armes Émond du Boullay avait fixé les armoiries de la ville, le 27 février; le blason fut octroyé définitivement par Charles III, le 28 février, et peint par le peintre Jean Contesse[2]. Les lettres patentes de Charles III sont malheureusement perdues; mais nous avons une ancienne description de ce blason : « La ville porte en son armoyrie ung escut d'argent orné d'un tige arraché verdoyant d'un chardon arrangé de deux feuilles picquantes au naturel, à la fleur purpurine, honnorée d'ung chef des armes plaines de la grande et excellente maison de Lorraine[3]. » Nous savons aussi que Charles III dans ses lettres patentes faisait un grand éloge de la ville, où se trouvent le palais ducal, l'arsenal, la monnaie dans laquelle sont frappées les pièces d'or et d'argent; il rappelait aussi la glorieuse défense des Nancéiens en 1476[4]. Maintenant que le chardon est bien l'arme de la ville, il est considéré exclusivement comme une allusion à la résistance nationale contre l'ennemi bourguignon.

Les armoiries de Nancy qui se composaient de deux parties : 1° le chardon; 2° les armes pleines de Lorraine en chef, étaient-elles dès 1575 accompagnées d'une devise? L'*âme* se trouvait-elle à côté du *corps?* La ville fit-elle sienne la devise de Philippe de Gueldre qui, désignant à l'origine la châtaigne, pouvait aussi bien s'appliquer au chardon : *Ne me toqués, il point?* Il est impossible de répondre nettement. Mais voici le premier document précis : sur une ancienne médaille qui date de la fin du XVIe siècle ou du début du

---

1. *La vie et trespas des deux princes de paix, le bon duc Anthoine et saige duc Françoys*, hh2, *verso*. Le corps est ramené de Lunéville à Bonsecours. Les états de Nancy vinrent jusque-là au-devant du cortège : « Et avoient merveilleusement grand nombre de luminaires en cierges et torches armoyées aux armes de la ville, et blasons des mestiers dont j'eusse spécifié l'ordre, n'eust été que je craignoys estre trop prolixe. » Comme il est dommage que cette crainte soit venue au roi d'armes !

2. Tous ces détails nous sont fournis par une note conservée aux A. M., AA, 2, et accompagnant un dessin des armes de la cité. Cette note a été publiée par M. A. JAMBOIS, dans sa brochure, *Les Armoiries de la ville de Nancy. Origine et description*, Berger-Levrault, 1879; et par LEPAGE, *Les Archives de Nancy*, t. I, p. 229. Comme M. JAMBOIS l'a démontré, elle date de la fin du XVIe ou du début du XVIIe siècle. Elle est du reste confirmée par le recueil des ordonnances touchant la chambre du Conseil de la ville, fait en 1644 par Pierre Richardot, tabellion général de Lorraine. GUERRIER DE DUMAST, *Les vraies armoiries de la ville de Nancy*, 1856, a publié l'extrait de ce recueil touchant les armoiries. Cf. GUILLAUME DE ROGÉVILLE, *Dictionnaire historique des ordonnances*, t. II, p. 134.

3. JAMBOIS, *o. l.*, p. 19.

4. « Pour le respect que les bourgeois d'icelle ville ont tousiours gardé inviolablement et de tout temps la foy à leurs princes, comme du passé ilz ont montré en l'an 1476, quant Charles, duc de Bourgongne, oppressa la dicte ville, tellement qu'ilz furent contrainctz d'endurer une grande famine pour garder icelle ville de Nancy d'estre prinse du dict Charles le Téméraire. » *Id., ibid.*

XVII[e] siècle, et qui représente au revers le berger Pâris, jugeant les trois nouvelles cités de Charleville, Livourne et Nancy-la-Neuve et donnant la pomme à cette dernière, au droit les armes de Nancy dans un cartouche ovale, on lit la devise : ✠ ∘ NVL ∘ NE ∘ SY ∘ FROTE ∘ [1]. Cette devise est reproduite sur le plan de La Ruelle, de 1611. En 1616 seulement, à l'époque où l'on fit fabriquer les premiers jetons de la ville pour être distribués aux conseillers [2], on changea cette devise française en une devise latine, imaginée par quelque



MÉDAILLE ET JETON DE L'HOTEL DE VILLE

jésuite du nouveau collège, très fort sur les belles expressions. Le plus ancien de ces jetons porte au droit une vue de la ville de Nancy, prise du côté de l'est. ✠ JECT · DE · LA · CHAMBRE · DE · VILLE · DE · NANCY ; et au revers le chardon arraché à deux feuilles et surmonté des armes pleines de Lorraine, avec la devise : NON · INVLTVS · PREMOR · 1616[3]. Désormais l'écu et la devise de Nancy sont fixés.

Néanmoins, à certaines époques, on a essayé de changer les armes de la ville. Pendant l'occupation française, en l'année 1696, le roi Louis XIV voulut établir l'armorial général de la France et ordonna aux villes, communautés et personnes portant armoiries, d'en faire la déclaration officielle. La ville de Nancy paya bien les droits que cette opération devait entraîner, mais négligea de montrer son blason. On lui en donna par suite un d'office : *d'or, à deux canons d'azur passés en sautoir*[4]. Mais ce fut là une simple fantaisie de commissaires mal informés ; jamais ces armoiries n'ont figuré sur aucun monument public, et l'on n'en eut connaissance à Nancy que bien plus tard, dans les circonstances rapportées plus loin.



ARMOIRIES ATTRIBUÉES SOUS LOUIS XIV A LA VILLE DE NANCY

Le 19 juin 1790, par une loi de la Constituante, les armoiries sont partout abolies[5]. Après la Révolution, Napoléon, qui reconstituait une noblesse, les

---

1. L. QUINTARD, *Jetons de l'hôtel de ville de Nancy*, Nancy, 1890, in-4°, pl. I, n. 3. Observons que cette devise est prise par un grand nombre de familles : de Gamache, de Créqui, Mesnard, etc. Voir CHASSANT et TAUSSIN, *Dictionnaire des devises*.

2. Par suite d'un règlement de Henri II, du 28 novembre, cité par QUINTARD, *o. l.*, p. 11.

3. QUINTARD, pl. I, n° 4.

4. Voir à ce sujet la lettre adressée par M. de Mardigny à Guerrier de Dumast dans le travail cité, p. 12. CAYON a eu tort de croire que ces armoiries furent imposées de force à la ville de Nancy.

5. ISAMBERT et DUVERGER, *Collection des lois*, 2[e] série, t. I, p. 254.

rétablit pour les communautés comme pour les particuliers; mais il voulut que toutes les armoiries fussent concédées par l'État. Le 9 novembre 1809, le conseil municipal sollicita l'autorisation de reprendre le glorieux chardon, autrefois accordé par les ducs de Lorraine, et qui rappelait la fidélité montrée par la population au souverain; il se remettait pour le choix du *chef* à l'empereur, dont Nancy était l'une des bonnes villes[1]. Le 13 juin 1811, l'empereur répondit à cette demande et donna à la ville comme armoiries : d'argent, au chardon arraché à deux feuilles de sinople, fleuri de pourpre, au chef commun à toutes les bonnes villes de l'Empire, qui est de gueules à trois abeilles en fasce d'or. Les armes de la maison de Lorraine étaient remplacées dans la partie supérieure de l'écu par l'emblème de Napoléon Ier.

Après la chute de l'Empire, Louis XVIII, par une ordonnance du 26 septembre 1814[2], permit aux villes de reprendre les armoiries qui leur avaient été accordées par les anciens souverains, mais les obligea à les faire vérifier par la commission du sceau et à payer les droits de délivrance pour le nouveau titre[3]. La ville de Nancy, qui boudait la Restauration et qui ne se souciait pas de payer des droits, fit longtemps la sourde oreille; en 1825 seulement, comme on exécutait à Beauvais une tapisserie pour la salle du Trône où devaient figurer les armes des villes, le conseil municipal, prévenu, résolut de se mettre en règle avec la loi et sollicita l'octroi de ses vieilles armoiries[4]. Que fit-on à Paris? On consulta l'*Armorial général* de France, et on envoya à Nancy, comme armoiries, les deux canons en sautoir! A Nancy où, pour la première fois, on apprit cette fantaisie héraldique, on protesta, et le gouvernement céda de bonne grâce, demandant à la municipalité une reproduction de l'ancien écu. Mais alors, chose extraordinaire, la municipalité se trompa. Elle se souvenait vaguement que le chardon héraldique avait été surmonté des armes de Lorraine; elle ajouta donc au chardon une bande de gueules, chargée des trois alérions d'argent[5]; au lieu des armes pleines de Lorraine, elle présenta les armes primitives, et tel devint alors l'écu officiel de la cité. Quelques archéologues seuls s'aperçurent de l'erreur, et Jean Cayon la signala en 1846 dans son *Histoire de Nancy*[6].



ARMES DE NANCY
SOUS LE PREMIER EMPIRE

Dix années plus tard, en 1856, un homme qui a aimé Nancy d'une affec-

1. CAYON, *Histoire de Nancy*, p. 10.
2. ISAMBERT et DUVERGER, *Collection des lois*, 2e série, t. XIX, p. 257.
3. GUERRIER DE DUMAST, *Sur les vraies armoiries de la ville de Nancy*, p. 14.
4. CAYON, *o. l.*, p. 11.
5. Il faut dire, à sa décharge, qu'au temps de Stanislas souvent les armes primitives de Lorraine figuraient, au lieu des armes pleines, au-dessus du chardon. Voir par exemple l'écusson placé sur la façade de l'hôtel de ville.
6. Page 12.

tion enthousiaste, le baron Guerrier de Dumast, remarqua à son tour la bévue commise et poussa un véritable cri d'alarme. Dans un article à sensation, inséré dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine,* il parla avec admiration des anciennes armes pleines de la maison de Lorraine; il les déclara « les plus belles de l'univers, dans quelque sens que l'on entende le mot *belles:* soit qu'on le prenne au physique ou bien au moral, soit qu'on veuille parler en dessinateur et en coloriste, ou bien en historien [1] », et il somma la ville de faire les démarches nécessaires pour rentrer en possession de ses vieilles armoiries [2]. Le conseil municipal ne fit aucune démarche, à notre connaissance; mais, sans bruit, il reprit le vieux blason, tel que Dumast l'avait dessiné dans la planche accompagnant son article; il le plaça sur ses nouveaux monuments; il le colla sur ses belles affiches [3]. Aujourd'hui, le chardon, surmonté des armes pleines de Lorraine (2/3 pour le chardon; 1/3 pour les armes de Lorraine), constitue le blason de Nancy, qui, espérons-le bien, ne sera plus modifié.

Quelques détails seulement sont abandonnés à la fantaisie des artistes. Ainsi la forme même du chardon [4] n'est pas entièrement arrêtée. Tantôt on représente le chardon avec la tige coupée, ainsi sur le palais de l'Académie, tantôt avec la tige arrachée et les racines, ainsi sur la niche au-dessus de la statue de Callot. Tantôt les feuilles sont raides, tantôt retombantes. Souvent, dans les dessins, le chardon est accompagné de plus de deux feuilles; il en porte quatre ou six, pittoresquement entrelacées. Peut-être vaut-il mieux, sur les monuments publics, se conformer au vieux modèle, celui de 1575, conservé aux archives de la ville et remis en honneur par Dumast. Le chardon porte ses racines et a deux feuilles légèrement ployées.

Les armes de la ville doivent-elles être surmontées d'une couronne, et, si oui, quelle doit être cette couronne? autre sujet de graves controverses. Sur le jeton de l'Hôtel-de-Ville de l'année 1616, la couronne ducale apparaît audessus des armoiries de la cité [5]; sur les jetons postérieurs, cette couronne

1. P. 7 du tirage à part.

2. Il écrivit au maire de Nancy, le 14 juin 1856 : « Monsieur le Maire, au nombre des travaux les plus récemments insérés par la Société d'archéologie lorraine dans les volumes de son *Bulletin,* se trouve le morceau ci-joint, relatif aux armoiries de notre ville. J'ai l'honneur de vous adresser en quintuple exemplaire le tirage à part qui en a été fait, ce mémoire se trouvant toucher à une question qui peut, par sa nature, éveiller l'attention des magistrats municipaux de Nancy. » Dossier manuscrit sur les armoiries de Nancy, à la Société d'archéologie lorraine.

3. Sur certains monuments, non municipaux, ces armoiries ont été reproduites récemment de la façon la plus fantaisiste, sans aucun souci des lois héraldiques, ainsi à la gare du chemin de fer. Voir à ce sujet les réflexions de Léon Germain, dans la *Lorraine-Artiste,* 1892, p. 59.

4. Quel est le prototype du chardon héraldique? Est-ce une plante réelle? Si oui, les naturalistes ont cherché quelle était cette plante; mais ils n'ont pas pu se mettre d'accord. Pour le Dr Godron (*Flore de Lorraine,* 3e éd., t. I, p. 390), c'est l'*Onopordon acanthium;* pour M. Briard, un botaniste doublé d'un archéologue, c'est le chardon Marie, *Silybum marianum. Nancy et la Lorraine,* XVe congrès de l'Association française, 1886, p. 6, n.

5. Quintard, *Les Jetons de l'Hôtel de Ville,* pl. I, no 4. En réalité, cette couronne était à l'origine une couronne royale. René Ier était roi; René II aspirait à l'héritage de la maison d'Anjou. Au XVIIe siècle seulement, cette couronne à fleurons refendus devint le partage des ducs. La couronne royale fut alors *fermée,* c'est-à-dire garnie de demi-cercles supérieurs se coupant et surmontés d'une croix. Cf. Léon Germain, *Origine de la Croix de Lorraine,* p. 26.



LES ARMES DE NANCY

disparaît. Au XVIII[e] siècle, le duc Léopold prit le titre d'Altesse Royale; Stanislas avait été réellement roi de Pologne. Sur les actes municipaux, on voit dès lors paraître, au-dessus de l'écusson de la ville, la couronne royale fermée. De nos jours, l'une et l'autre de ces couronnes ont disparu, et, en général, l'écusson est surmonté d'une vulgaire couronne murale [1], quoique Guerrier de Dumast ait proposé, en 1856, d'en revenir aux insignes ducaux. Nous nous rallions à l'opinion de l'illustre lothoringophile et nous représentons l'écusson de Nancy avec la couronne à cinq fleurons.

Ainsi, peu de temps après la bataille de Nancy, les armes pleines de la famille ducale se constituent; la croix à double traverse est adoptée comme signe de la nationalité lorraine; le chardon apparaît comme emblème de nos ducs, puis est attribué comme armoirie à notre cité. Si l'origine de ces emblèmes doit être cherchée assez haut, ils ont pris en quelque sorte une nouvelle vie et une nouvelle signification après la victoire de René II sur Charles le Téméraire.

V

Nancy conserva longtemps des trophées pris sur les Bourguignons, et elle en conserve encore aujourd'hui; et ces objets font revivre les souvenirs de la bataille du 5 janvier et de la lutte héroïque. Jadis elle montrait avec orgueil le casque de Charles le Téméraire et deux longues épées à double tranchant ramassées sur le champ de bataille et mesurant dix pieds de long [2]. Ces armes furent emportées en 1737 par les Cent-Suisses du duc François III, lorsqu'ils se rendirent de Lorraine en Belgique [3]; elles restèrent dans le trésor de l'ancien duc, devenu empereur; et nous ignorons ce qu'elles sont devenues. Mais, du moins, par un heureux concours de circonstances, Nancy put garder les magnifiques tapisseries qui provenaient de la tente de Charles le Téméraire.

La provenance de ces tapisseries est entièrement certaine, et on doit s'en fier à la tradition. Pourtant, qu'elles aient été prises après la journée du 5 janvier, cela est moins sûr. Sans doute, nous savons qu'on s'empara de la tente de Charles le Téméraire devant Nancy [4]; mais aucun texte ne nous

---

1. Il en est ainsi sur l'écusson que la ville de Nancy fait mettre sur ses grandes affiches.

2. Il est question de ces armes dans tous les comptes rendus de la procession de la veille des Rois. Cf. NICOLAS, *Journal,* dans les *M. S. A. L.*, 1899, p. 302.

3. NICOLAS, *Journal, l. l.*, p. 317.

4. Cf. *supra*, p. 510; le renseignement nous vient de lettres publiées par des capitaines bâlois dans KNEBEL, t. III, pp. 95 et 98. On conquit « vil grosser Zelt, und alles das, das er verlossen hat ».

informe qu'elle devint le partage de René II. La *Chronique de Lorraine*, si explicite sur tous ces événements, est à ce sujet entièrement muette. En revanche, elle nous dit en termes formels qu'après la journée de Morat « le duc René feit prendre tout le losgis du duc de Bourgoigne, *tentes et pavillons:* en Loherreine feit tout admener[1] ». Dès lors, il est bien permis de supposer que nos belles tapisseries ont été trouvées sur le champ de bataille du 22 juin 1476; elles nous restent comme les plus superbes trophées de ce combat.

Ces tapisseries, qui sont d'origine flamande, sont au nombre de deux, et traitent des sujets fort différents. L'une — la plus grande tapisserie à personnages qui soit connue — nous expose les divers actes d'une de ces *moralités* qu'on aimait au xve siècle. Les personnages sont des abstractions et le titre de la pièce pourrait être : *La Condamnation de Banquet et de Souper*. En voici un court sommaire : *Dîner* a invité à sa table quelques convives, *Bonne Compagnie, Je boy à vous, Passe-temps, Je vous plaige,* etc., et le repas se passe au milieu de gais propos, tandis que des musiciens sur une estrade jouent de leurs instruments. Mais *Banquet* et *Souper* sont jaloux de cette bonne harmonie ; en jetant par la fenêtre un coup d'œil sur la table, ils méditent une basse vengeance (premier pan[2]).

A leur tour, ils invitent la compagnie. Dans le coin de droite du panneau suivant, Banquet reçoit ses hôtes; au centre de la composition, il leur sert un repas luxueux qu'il préside debout; la table est chargée de mets succulents; au milieu, à la place du *surtout,* un vaisseau rempli d'oiseaux vogue sur une mer immense très poissonneuse; et sur le mât se dresse une femme nue. Mais, sournoisement, à gauche, l'amphitryon déchaîne sur ses invités *Fièvre, Apoplexie, Colique, Goutte, Gravelle.* On voit ces odieux personnages entrer dans la salle à manger (deuxième pan[3]).

---

1. P. 206.

2. Sur ce premier pan on lit ces vers :

Souper et Banquet cautement
Vindrent l'assemblée adviser;
Dont par envie prestement
Comprindrent de vengeance user.

3. Sur ce seul pan, Banquet est ainsi représenté trois fois dans trois scènes différentes. Au-dessus, on lit ces vers assez obscurs :

Chiere ilz firent joyeusement,
Y estant Banquet et la route[a];
Qui s'armèrent et la proprement
Occirent l'assemblée toute.

Les trois folz[b] ont grant volanté
De cherché leur malle meschance;
Quant on a bien ris ou chanté,
A la fin fault tourner la chance.

Hà ! vous vollez avoir plaisance,
Bien l'auré vous pour ung tandis
Mes gens quy prennent leur aisance
En fin se treuvent plus mauldit.

a. Ce vers semble signifier : Banquet et la route (*la compagnie des maladies*) se trouvent au repas.
b. Cette strophe s'applique à *Dîner, Banquet* et *Souper*.

Une véritable bataille s'engage. La table est renversée, le parquet couvert de débris, et la plupart des convives restent sur le carreau. *Pleurésie* enfonce son épée dans la gorge de *Gourmandise*; *Fièvre* fait subir le même sort à *Je boy à vous* qu'elle tient par les cheveux; *Apoplexie* perce de sa grande lance *Friandise*. Seuls *Bonne Compagnie*, *Accoustumance* et *Passe-temps* réussissent à gagner la porte et se sauvent avec précipitation; ils viennent porter plainte à *Dame Expérience* assise sur un trône élevé [1] (troisième pan).

Celle-ci réunit ses serviteurs: *Diète, Remède, Pilule, Clistère, Secours;* armés de lances et de hallebardes, ils reçoivent l'ordre d'arrêter les coupables; ils s'apprêtent à l'exécuter, suivis d'un petit page qui porte sous le bras une grande épée (quatrième pan [2]).

Banquet et *Souper* richement vêtus sont pris et enchaînés; *Clistère* tient une extrémité de la corde qui les attache l'un à l'autre. *Secours* et *Pilule*, avec leurs hallebardes, marchent derrière eux; au bas à droite, *Averroès* et *Galien* s'entretiennent ensemble. Un peu plus loin, se déroule la scène du jugement. *Dame Expérience* est assise sur son trône que surmonte un dais; les coupables garrottés par *Remède* sont assis sur la sellette; à la barre des témoins, les trois individus qui ont échappé à leurs coups: *Accoustumance, Passe-temps* et *Bonne Compagnie; Galien* et *Averroès*, debout derrière le trône, sont les accusateurs publics; un greffier, assis devant un bureau, enregistre les débats, et la sentence est tenue ostensiblement par un officier

---

1. Sur ce pan mal coupé sur la tapisserie actuelle, on lit ces trois strophes :

Table, tretaulx, viande belle
Ont sur terre gisant laissé,
Pour fouyr Soupper le rebelle
Qui de coups les a desfroissez.

Des maulx qu'entre eulx ont conspirés
Sont effaict pleinement sortyt,
Couteaulx de la gueyne ont tirés
Checlun [a] vers la table vertit.

Car ung autre l'autre abbatit
Et de leurs coteaulx les occirent;
Bonne Compagnie se partit
Aux coups, et deux [b] qui s'en partirent.

La coupure de la tapisserie a ensuite fait disparaître en partie une légende; plus loin on lit :

Cy conclust d'estre presentans
Par devant Dame Expérience
La griefve adventure contant
Qui mal la prit en pacience.

2. Sur ce pan, on lit ces inscriptions :

Dame Experience manda
Des serviteurs grans et menus;
Et expressement commanda
Que Soupper et Banquet tenuz

Fussent en tel seurté que nulz
Des deux ne se puist excuser,
Pour respondre ès cas advenus
Dont on les voulloit accuser.

a. Chacun.
b. Ces deux sont : *Accoustumance* et *Passe-temps*.

de justice debout à droite. Divers conseillers assistent *Expérience*, et des spectateurs des deux sexes apparaissent derrière une balustrade. *Banquet* est condamné à être pendu par *Diète; Souper* doit porter des poignets de plomb pesant six livres (cinquième pan [1]).

L'exécution de la sentence était représentée sur un sixième pan, qui, malheureusement, à une date inconnue, a disparu [2].

Tel est le sujet représenté par notre magnifique tapisserie; or, au début du XVIe siècle, en l'année 1508, un poète, Nicolas de la Chesnaye, a fait imprimer à Paris la moralité que nous venons de raconter, sous le titre : *La nef de santé avec le gouvernail du corps humain et la condamnation des bancquetz, à la louenge de diepte et de sobriété, et le traictie des passions de l'âme* [3]. On a soutenu parfois que Nicolas de la Chesnaye n'a fait que traduire en vers les scènes représentées sur notre tapisserie [4]; mais cela me paraît peu vraisemblable. C'est plutôt la tapisserie qui reproduit une moralité jouée auparavant. Dès lors, on s'est demandé si la tapisserie de Nancy n'était pas postérieure à l'année 1508, et M. Darcel penchait pour cet avis [5]. Il en résulterait que la tapisserie de Nancy aurait été rattachée à tort à la défaite de Charles le Téméraire. Pourtant, nous ferons observer que la *Condamnation de Banquet et de Souper* était un sujet banal au moyen âge, que des poètes l'avaient traité vraisemblablement avant Nicolas de la Chesnaye. Nous savons que ce même sujet a été reproduit par la tapisserie avant 1508. Dès 1505, trois ans avant la publication de la *Nef de Santé,* Jean Grenier, de Tournai, donnait en tapisserie six grandes pièces, représentant l'histoire de *Banquet* [6]. Et plus tard encore, on revenait à Tournai sur la même histoire. En 1524, les magistrats de cette ville offrirent à Monsieur de Châtillon, maréchal de France,

---

1. Sur ce pan, on lit par deux fois ce quatrain :

Pesant six livres et en tel point
Demeurer les jours de sa vie,
Affin qu'il ne s'avance point
Jamais nuyre aultrui par envie.

Évidemment ce quatrain a été répété à tort; on devait mettre un premier quatrain mentionnant la condamnation de *Banquet,* puis on continuait en mentionnant la condamnation de *Souper.* Cette répétition me paraît prouver que notre tapisserie n'est pas un original, mais une copie.

2. Pour la description détaillée de la tapisserie, voir le *Catalogue du Musée lorrain,* de LUCIEN WIENER, 7e éd., pp. 240-241. Voir la notice d'ACHILLE JUBINAL et les reproductions de SANSONNETTI dans la publication : *Les anciennes tapisseries historiées,* Paris, 1838, in-fol., t. II, et surtout la belle publication de SANSONNETTI : *Tente de Charles le Téméraire,* Nancy et Paris, 1843, in-fol. Reproduction en couleurs. Notre frontispice est le fac-similé d'une des planches coloriées de ce recueil.

3. Paris, Verard. On lit à la fin de l'ouvrage : *Le present liure a este acheve d'imprimer par le dit verard le XVIIe iour de janvier mil cinq cens et sept.* Voir BRUNET, art. *NEF de santé.*

4. Telle est l'opinion de SANSONNETTI : *Tente de Charles le Téméraire,* préface.

5. LÉON GERMAIN, *J. S. A. L.,* 1895, p. 181. Quelques vers de la tapisserie sont directement empruntés à la moralité. JULES GUIFFREY, *Histoire de la tapisserie,* Tours, Mame, 1886, p. 80.

6. EUGÈNE SOIL, *Les tapisseries de Tournai, les tapissiers et hautelisseurs de cette ville* dans les *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai,* 1891, t. XXII. Catalogue, no 87, voir aussi le no 83. M. le marquis DE VILLENEUVE-TRANS (*Notice sur la tapisserie de Charles le Téméraire,* Nancy, Thomas et Cie, 1836, Extrait des *M. A. S.*) cite une lettre adressée à Charles le Téméraire, dans laquelle est décrite une tapisserie turque, exposée à Vienne, représentant la *Condamnation de Souper et de Banquet.* Il croyait que cette tapisserie était celle-là même qui est conservée aujourd'hui à Nancy. Mais nous ne le pensons pas; entre la description donnée dans cette

huit pièces de tapisserie racontant cette moralité et confectionnées en 1519 dans les ateliers de Colart de Burbure sur des modèles fournis par Jean Grenier [1]. Et il devient dès lors fort vraisemblable que les chefs-d'œuvre de Nancy, datant sans doute des années 1460 à 1470, proviennent de même de Tournai.

La seconde tapisserie, formée de deux pièces, représente la légende d'Esther. Sur l'un des pans, Vasthi, assise sous un dais rouge, reçoit avec dédain les ordres d'Assuérus; l'autre nous montre Assuérus sur un trône, entouré de ses conseillers et dictant un ordre à ses greffiers. La peinture fait sourire par ses anachronismes; on voit les compagnes de Vasthi faire une partie d'échecs [2]. Mais déjà l'on doit louer une véritable science de composition, et l'attitude des personnages exprime bien leurs sentiments [3]. Ces dernières tentures sont sûrement sorties des ateliers de Pasquier Grenier à Tournai; un texte précis nous apprend qu'elles ont été achetées en 1462 à cet artiste par le duc de Bourgogne Philippe le Bon [4].

Ces tapisseries restèrent pendant assez longtemps la propriété des ducs de Lorraine, enfermées sans doute au garde-meuble. On ne les sortait que les jours de la procession qui avait lieu la veille des Rois, afin de célébrer l'anniversaire de la bataille de Nancy. Elles ornaient le palais ducal, à l'extérieur, au moment du passage du cortège. Ce fut probablement alors qu'on coupa en morceaux, pour la mieux adapter aux murs du palais, la tapisserie représentant la *Condamnation de Banquet et de Souper* [5]; et malheureusement on fit ces coupures au hasard, sans se soucier des divisions indiquées par l'artiste. Au début du XVII[e] siècle, quand eut été construit l'hôtel de ville dans la nouvelle cité, sur la place Mengin, nos ducs cédèrent les tapisseries pour parer la chambre du Conseil de ville [6]. Sur un compte municipal de l'an 1700, on relève les sommes payées à Charles Mitté « pour avoir dégraissé, remis en couleur et raccommodé une tenture de tapisserie de sept pièces de Flandre, qui est actuellement en la chambre du Conseil de ville »

---

lettre et la tapisserie de Nancy, il y a quelque différence : ainsi à Vienne on voyait *Dîner, Souper, Banquet* rencontrant ensemble la compagnie qui accepte à manger successivement chez les trois (il y a trois repas, au lieu de deux). Autour de *Dame Expérience* ne sont pas seulement rangés Galien et Averroès, mais Avicenne et Hippocrate, etc., etc. Du reste, nous avouons que cette longue lettre à Charles le Téméraire nous paraît suspecte; nous y voyons un exercice de rhétorique, une fiction littéraire, et non une lettre qui a été réellement envoyée. Voulait-on faire passer pour *orientales* des tapisseries fabriquées en Flandre? La relation a été publiée par VILLENEUVE-TRANS d'après un manuscrit de la bibliothèque royale, n° 7406; c'est aujourd'hui le manuscrit français, n° 1193; il date du début du XVI[e] siècle.

1. EUGENE SOIL, *Les tapisseries de Tournai, etc.*, p. 43.

2. M. JUBINAL a pris Vasthi pour Esther malgré la légende et a écrit : « Dans l'expression de son visage, il y a déjà quelque chose de cette langueur que donnèrent à leurs madones, au siècle suivant, les grands génies de la peinture italienne. »

3. Sur les mérites de la tapisserie flamande, voir EUGÈNE MUNTZ, *La Tapisserie* (collection Quantin), p. 160. M. MUNTZ reproduit l'un des pans de la tapisserie de Nancy.

4. EUG. SOIL, *l. l.*, p. 240. La tapisserie avait à l'origine six pièces. Pasquier Grenier était le père de Jean. Ces tapisseries d'*Asnières* ornèrent la salle de banquet, lors du mariage de Charles le Téméraire avec Marguerite d'York à Bruges, en 1468. GUIFFREY, *Histoire de la tapisserie*, p. 82.

5. La tapisserie d'Assuérus et de Vasthi fut coupée en deux pièces.

6. Nous ne savons pas à quelle date précise ce don a été fait par les ducs à l'Hôtel-de-Ville.

(ce sont nos cinq pièces de la *Condamnation de Banquet* et les deux d'Assuérus et Vasthi[1]).

Quand l'ancien hôtel de ville eut été démoli par Stanislas, le nouveau ne se trouvant pas encore prêt, on transporta les tapisseries à l'hôtel de Craon, sur la place de la Carrière, où l'on venait d'installer la Cour souveraine. On les déposa d'abord au grenier, puis l'on en orna la salle d'audience. Probablement alors on a voulu rejoindre les pièces séparées de la *Condamnation de Banquet et de Souper;* mais on les réunit tout de travers ; on ne tint pas compte de la suite de la *moralité,* du développement logique des actes : les scènes en restèrent toutes bouleversées[2].

Après la réorganisation de la justice par Napoléon Ier, la Cour d'appel reçut le local de l'ancienne Cour souveraine et, avec lui, elle hérita des belles tapisseries de Charles le Téméraire. Elle les garda jusqu'en 1861. Le 10 septembre 1860, le Comité du Musée lorrain lui avait demandé de s'en dessaisir en sa faveur. La Cour comprit fort bien que ces pièces, d'un si haut intérêt artistique et historique, devaient être mises sous les yeux du public et, par un arrêt du 11 juin 1861, elle consentit à les abandonner[3]. Depuis ce temps, elles ont formé le joyau du Musée lorrain ; de courageux citoyens ont réussi à les sauver lors de l'incendie de juillet 1871.

Tous ces trophées, remportés sur Charles le Téméraire, étaient exhibés, chaque année, le 5 janvier, dans une fête instituée dès l'époque de René II[4], pour commémorer la bataille de Nancy. Ce jour-là des fanfares joyeuses et vingt coups de canon réveillaient les habitants de Nancy à quatre heures du matin. C'était le moment où René II avait ordonné de sonner la diane à Saint-Nicolas. A 9 heures, l'artillerie tirait de nouvelles salves, et une distribution de vivres était faite aux indigents de chaque paroisse. Puis, la foule se réunissait à la collégiale Saint-Georges, près du pilier à droite où était représenté en bronze le duc René II, la face tournée vers le grand autel, avec ce distique latin :

Ereptam patriam dux ensifer ense recepit,
Qui, divina fovens, juris amator erat[5]

1. Lepage, *Les Archives de Nancy,* t. II, p. 313. Le sixième panneau de la *Condamnation* avait dès lors disparu.

2. Aujourd'hui encore, au Musée lorrain où l'on n'a pas pu développer la tapisserie d'une seule pièce, on a été obligé de rompre l'histoire. Les morceaux se succèdent dans l'ordre suivant : entre les deux fenêtres, le premier pan (*le repas chez Diner*) ; contre le mur du fond et contre celui qui le coupe à angle droit, le second pan (*le repas chez Souper et Banquet*), le troisième (*la bataille*) et le cinquième (*le jugement*) ; contre le mur dans lequel est percée la porte d'entrée, le quatrième (*Dame Expérience convoquant ses serviteurs*).

3. Toutes les pièces concernant la remise de la tapisserie par la Cour d'appel sont réunies dans une brochure : *La Tente de Charles le Téméraire replacée au palais ducal de Nancy.* Extrait du *J. S. A. L.*, juillet 1861.

4. Testament de René II : « Voulons et ordonnons que toutes et quelconques fondations, que nous et notre tres chere et tres aimée compaigne et epouse nous avons faits par cy-devant soient entretenues et observées à toujours..... la procession de la victoire qu'il a plu à Dieu, la vigille de l'Epiphanie, nous donner à l'encontre de feu Duc Charles de Bourgongne tenant siège devant Nancy. » Dom Calmet, t. III, Pr., col. 356-357.

5. Hugo, ms. cité, p. 239. Lionnois, t. I, p. 99. Collignon, *Souvenirs,* p. 14. Au-dessous de ce distique,

et là se formait la procession. En tête marchaient les divers ordres religieux de la ville qui s'étaient multipliés avec les années; ce furent au XVIII[e] siècle Pénitents, Ermites, Augustins, Dominicains, Tiercelins, Minimes, Capucins et Cordeliers. Venaient ensuite les corps constitués: officiers de l'Hôtel-de-Ville, officiers du bailliage, conseillers maîtres des comptes en leurs robes noires et ceintures d'or, membres de la Cour souveraine en robes rouges. Suivaient le clergé séculier, les membres de la collégiale Saint-Georges portant la plus vénérable relique de la ville, le *cuisseau Monsieur Saint-Georges*. Le princes de la maison ducale fermaient la marche. Devant le cortège, un officier portait le casque du Téméraire; il était suivi de deux hommes tenant sur l'épaule les deux sabres ramassés sur le champ de bataille. Les trompettes sonnaient et des chœurs répétaient alternativement les deux belles hymnes: *Deus tuorum militum* et *Martyr Dei, qui unicum,* tandis que toutes les cloches de la ville lançaient leur volée. Les bourgeois de Nancy en armes bordaient les rues; et les soldats accompagnaient des deux côtés la procession. Le cortège quittait la collégiale Saint-Georges, se déroulait le long de la Grande-Rue ou de la place de la Carrière; par la rue des Maréchaux et la rue des Dames, il arrivait au couvent des Prêcheresses, où il faisait une station. De là il gagnait, à quelques pas plus loin, l'église Saint-Èvre. Puis par la rue des Morts (rue des États), il se rendait à Notre-Dame; et, par le Haut-Bourgeois, il venait aux Cordeliers et retournait à Saint-Georges. En la première de ces églises, on priait Dieu pour le repos de l'âme de René II qui y était enterré; dans la seconde, pour le duc de Bourgogne. Dans ce dernier parcours on passait devant le palais ducal, dont les murs étaient tendus des tapisseries de Charles le Téméraire[1].

Cette procession fut interdite pendant les diverses occupations françaises de la ville[2]. Elle fut rétablie par le duc Léopold en 1699[3] et se déroula dans les rues de la cité en 1700, 1701 et 1702[4]. Quand les Français, à la fin de 1702, eurent de nouveau envoyé leurs soldats à Nancy, ils n'eurent garde d'autoriser cette cérémonie, et on ne la revit qu'après leur départ, le 5 janvier 1715. Ce jour-là, le duc Léopold, avec ses deux frères, Charles, arche-

---

on lisait en grands caractères le nom de Viator, sans doute l'auteur de la sculpture. Il s'agit de Jean Pèlerin, auteur de la *Perspective artistique,* qui fut chanoine à Saint-Georges. Cf. GASTON SAVE, *Jean Pèlerin le Viateur*. Extrait du *Bulletin de la Société philomatique vosgienne,* année 1896-1897.

1. Voir le procès-verbal de la procession tenue en 1715, qui nous a été conservé dans les archives de la collégiale Saint-Georges. Il a été publié par LEPAGE, *Les Communes de la Meurthe,* t. II, pp. 130 et ss., et *Les Archives de Nancy,* t. I, pp. 62 et ss. Voir la description de la procession par le libraire NICOLAS, *M. S. A. L.,* 1899, pp. 301-302.

2. Elle est encore mentionnée dans les comptes de 1633. Sommes payées à Jean Gérard, maître sculpteur, pour avoir peint en argent fin et azur six bâtons pour les six sergents de ville assistant à la procession de la veille des Rois. LEPAGE, *Les Archives de Nancy,* t. II, p. 225.

3. Comptes municipaux de 1699: « Dépenses pour 74 pots de vin fournis à la compagnie des Suisses de la garde de S. A. R. le jour de la procession de la veille des Rois. » LEPAGE, *Les Archives de Nancy,* t. II, p. 310. Cf. t. III, p. 39.

4. En 1701, le Conseil de ville infligea une amende de 10 fr. contre un individu pour avoir manqué à la parade de la procession de la veille des Rois et insulté ou raillé les bourgeois qui étaient sous les armes. LEPAGE, *Les Archives de Nancy,* t. III, pp. 240-241.

vêque de Trèves, et François, abbé de Stavelot, avec ses trois fils, Clément, François et Charles, et le prince d'Harcourt, prirent place dans le cortège[1] sur le passage duquel les habitants manifestèrent hautement leur joie. Pour la dernière fois Nancy jouit de ce spectacle le 5 janvier 1733[2]. Un peu plus tard, la ville était à nouveau occupée par les Français sous prétexte de la guerre de la succession de Pologne; et, cette fois-ci, ils ne devaient plus la quitter. La guerre assura la possession viagère du duché au roi de Pologne Stanislas Leszczinski et prépara son annexion à la France. Alors disparut à jamais cette procession des Rois. Symbole de l'indépendance du duché de Lorraine, elle avait vécu avec elle.

---

1. NICOLAS, *Journal, l. l.*, p. 236. Mention du pain, de la viande et du vin fourni ce jour-là à la compagnie des Suisses, LEPAGE, *Les Archives de Nancy*, t. II, p. 335.

2. NICOLAS, *Journal, l. l.*, pp. 291, 294 et 301. Mention de la procession de 1733 dans les comptes de la ville, LEPAGE, *Les Archives de Nancy*, t. II, p. 356.

CHAPITRE XVIII

L'église Notre-Dame de Bonsecours.

---

§ Ier. *Les Bourguignons tués dans la bataille de Nancy. — Construction d'une chapelle par Ambroise de Charnières. — La Vierge de Mansuy Gauvain. — Le cimetière des Bourguignons et sa croix. — Le pèlerinage donné aux Minimes. — Agrandissement en 1629 de l'église primitive. — Miracles accomplis à Bonsecours. — Le livre de Nicolas Julet. — Le vœu de la ville de Nancy de 1631 et l'ex-voto de Siméon Drouin. — Histoire du monument du vœu de Nancy; modifications en 1742, en 1807, en 1848. — Les drapeaux pris sur les Turcs. — L'ancienne famille ducale et l'église de Bonsecours. — Dons faits par des particuliers. — Les Minimes de Bonsecours forment une communauté indépendante. — Construction du couvent.*

§ II. *Construction d'une nouvelle église par Stanislas. — Destruction de l'ancienne; douleur des Lorrains. — Description de l'édifice de Stanislas; l'extérieur et l'intérieur. — Bonsecours devient un lieu de sépulture. — Les tombeaux; tombeau de Catherine Opalinska par Nicolas-Sébastien Adam; monument du duc et de la duchesse Ossolinski; tombeau de Stanislas par Vassé; le monument du cœur de Marie Leszczinska. — La chaire de l'église. — Les guidons du roi Stanislas. — Fondations du roi de Pologne à Bonsecours. — Son affection pour l'église. — Les religieux Minimes après sa mort. — Achat de Bonsecours par les chanoinesses de Bouxières.*

§ III. *L'église de Bonsecours sous la Révolution. — Enlèvement des mausolées. — Fermeture de l'église. — Violation des sépultures. — Le Père Zens et le culte catholique à Bonsecours (1795-1798). — Bonsecours fermée une seconde fois. — L'église vendue à Léopold Morot. — Résiliation de la vente. — Le culte constitutionnel (1799-1801). — Le Concordat; le clergé recouvre la chapelle. — Mme de Bourgogne et la restauration de l'église. — Les mausolées rendus à Bonsecours. — Visite du comte d'Artois. — Passage des Polonais en 1814; Sokolnicki et les restes de Stanislas. — Les Polonais de 1833; monument élevé par eux. — Visites princières. — Les « chanoines » de Bonsecours. — Érection de l'église en paroisse. — Le curé Morel et le baron de Meneval. — Embellissements du sanctuaire; les confessionnaux. — La cérémonie du Couronnement de la Vierge (3 septembre 1865). — Visites de l'impératrice des Français et de l'empereur d'Autriche. — Les curés Boulanger et Parisot. — La communauté des prêtres auxiliaires. — Bonsecours et les Nancéiens.*

Conclusion.

I

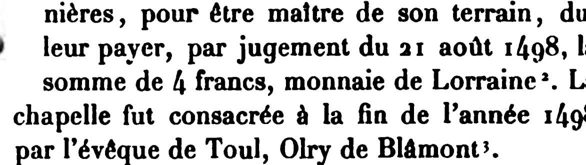
La Croix de Bourgogne nous dit en quel endroit est tombé Charles le Téméraire; l'église de Bonsecours marque l'emplacement où furent enterrés les Bourguignons morts dans la bataille. Sur la hauteur, au-dessus du ruisseau de Jarville, près de 4,000 cadavres gisaient. René II ordonna de creuser une

grande fosse où on les déposa. Pendant quelque temps, aucun monument ne marqua leur tombe. Ce n'est que sept années après la bataille, en 1484, qu'un religieux, nommé Jean Villey de Scesse, demanda la permission au duc de clore de murailles ce champ des morts, d'y construire une chapelle avec une petite maisonnette où il se proposait de vivre en ermite et de terminer ses jours. René II approuva ce dessein par lettres patentes du 28 octobre 1484. Et il décida que la chapelle serait placée sous le vocable de Notre-Dame de Bonsecours, « en recordation et perpétuelle mémoire de la victoire que, moyennant la grâce de Dieu et l'aide et intercession de la glorieuse Vierge Marie sa mère, il avait obtenue en ce lieu[1] ». Ce nom de Bonsecours était aussi une allusion délicate à l'appui que les Suisses avaient prêté à René II.



LA VIERGE DE BONSECOURS
(Œuvre de Mansuy Gauvain.)

Pourtant, Jean Villey ne mit pas son projet à exécution ; peut-être en fut-il empêché par la mort. Un chanoine de Saint-Georges, Ambroise de Charnières, reprit le dessein sur une invitation de René II et le réalisa. Une petite chapelle fut bâtie avec une maison y attenant. La construction ne se fit pas sans peine. Les Dames prêcheresses qui possédaient, avec la maladrerie de la Madeleine, presque tout le faubourg Saint-Pierre actuel, élevèrent des difficultés. Charnières, pour être maître de son terrain, dut leur payer, par jugement du 21 août 1498, la somme de 4 francs, monnaie de Lorraine[2]. La chapelle fut consacrée à la fin de l'année 1498 par l'évêque de Toul, Olry de Blâmont[3].



Officiellement elle se nommait Notre-Dame de Bonsecours ou encore Notre-Dame de la Victoire et des Rois, en souvenir de la bataille gagnée la veille du jour des Rois ; mais le peuple l'appelait simplement chapelle des Bourguignons, à cause des morts qui étaient enterrés au cimetière voisin. En l'année 1505, René II commanda, pour l'orner, à Mansuy Gauvain, le futur sculpteur de la Porterie du palais ducal, une image de la Vierge[4]. Cette Vierge subsiste encore ; elle est placée dans la nouvelle église, derrière

---

1. Les lettres patentes de René II, A. D., B, 2, f. 341 v°, ont été publiées par Henri Lepage dans sa brochure : *La Chapelle de Bon-Secours ou des Bourguignons*, p. 3, tirage à part de l'*Annuaire de la Meurthe*, 1852. Elles sont citées aussi par l'abbé Léon Jérome, *L'Église Notre-Dame de Bon-Secours à Nancy*. Nancy, René Vagner, 1898. Nous nous servirons beaucoup de ces deux excellents ouvrages. Nous avons aussi eu à notre disposition tout un dossier qu'avait rassemblé l'abbé Marchal sous le titre : *Mélanges sur Notre-Dame de Bon-Secours* et qui se trouve à la bibliothèque du Musée lorrain.

2. A. D., G, 417. Le texte du jugement publié par Lepage, *l. l.*, pp. 5 et 6.

3. Julet (voir ci-après), 2e édition, p. 59, d'après des authentiques enfermées sous la pierre de l'autel.

4. D'après les comptes du receveur général. A. D., B, 1005, f° 208 r°.

l'autel, dans une grande niche. Elle abrite sous son manteau vingt personnages différents. A droite sont les laïques : roi, princes, nobles, peuple ; à gauche, les ecclésiastiques : un pape, des cardinaux, des évêques, des moines. Cette statue, taillée dans un seul bloc de pierre de Sorcy, est un échantillon très remarquable de la sculpture lorraine. Elle fut ensuite peinte et la seconde femme de René II, Philippe de Gueldre, s'associant à la pensée de son mari, a payé de ses deniers l'enlumineur[1].

L'un des projets de Jean Villey était exécuté : une chapelle s'élevait près de l'endroit où les Bourguignons étaient tombés. Mais il restait à entourer d'un mur le cimetière[2]. La femme du duc Antoine, Renée de Bourbon, se chargea de ce soin en 1523. En outre, dans le cimetière elle fit placer une croix de pierre très élevée, que nous voyons nettement dans le dessin d'Israël Silvestre ; et sur une plaque de cuivre, au pied de la croix, elle fit graver une inscription de vingt vers, dont voici le texte :

Mil quatre cens soixante et seize advint,
Que Charles duc de Bourgongne icy vint,
Accompaigné de soudars et gens d'armes,
Cuidant Nancy surprendre à force d'armes.
Veille des Roys, qu'on départ le gasteau,
Il fut occis en passant ung ruysseau,
Et la plus part de ses hommes de guerre
Furent occis et semez sur la terre,
Puis recueillis par le commandement
Du preux René qui vertueusement
Obtint sur eulx glorieuse victoire,
Dont les corps sont cy gisants. En mémoire
De ce conflict, Renée de Bourbon,
Noble princesse ayant vouloir tres bon,
Femme du tres illustre duc Anthoine,
Fils de René, notre duc de Lorraine,
A faict bastir ce cymetière et croix
L'an mille cinq cens avec vingt et trois.
Priez à Dieu que par sa saincte grace
Aux trespassez pardon et mercy face.
Amen[3].

Le cimetière autour de la chapelle a plus tard reçu les corps de plusieurs Nancéiens. Ainsi, dans l'hiver de 1531-1532, la peste fit quelques victimes dans la ville ; on ne pouvait pas les enterrer au cimetière de Notre-Dame, en

1. Compte du receveur général de Lorraine de 1505-1506. A. D., B, 1085, f° 209 v°. Nous ignorons quel est le nom du peintre. Serait-ce Pierquin Fauteret qui plus tard devait peindre la sepulture de René II ?

2. Ce cimetière se trouvait autrefois à l'emplacement occupé aujourd'hui par le pâté de maisons entre la rue de Strasbourg et la rue de Bonsecours. On y retrouve encore des ossements lorsqu'on y pratique des fouilles.

3. Nous donnons cette inscription d'après JULET, 1re édition, p. 76 et d'après une copie du XVIIe siècle qui se trouve à la Bibl. nationale, dans la collection GAIGNIÈRES. N° 4945 du *Catalogue*. Pe 11 c. LIONNOIS l'a reproduite, t. I, p. 581, mais inexactement et en omettant deux vers, le troisième et le neuvième. Elle a été donnée plus correctement par M. l'abbé JÉROME, pp. 15 et 16. Sur le dessin GAIGNIÈRES, on lit au 12e vers : *Dont les corps sont gisants ;* au 17e *ont fait bâtir.*

pleine cité; on les transporta dès lors près de cette croix[1], élevée par la duchesse Renée et que les documents appellent, comme l'autre, « croix de Bourgogne[2] ».

Pendant le cours du XVIe siècle, les ducs de Lorraine nommaient le chapelain de Bonsecours. Celui-ci célébrait de loin en loin la messe à la chapelle; désignait l'ermite — en général un laïque — qui habitait la maisonnette voisine et touchait les émoluments, revenus et profits du pèlerinage; car, déjà, les pèlerins venaient en grand nombre visiter l'humble église et, partant guéris après leurs ardentes prières devant l'image de Mansuy Gauvain, ils laissaient sur les murs de naïfs *ex-voto*. Aussi, l'on dut songer à célébrer dans la chapelle des services plus réguliers. Un scandale, qui éclata en 1604, montra encore davantage la nécessité d'un changement. L'ermite avait été condamné à être pendu et étranglé pour la légèreté de sa conduite et ses mœurs déplorables[3]. Dès lors, par lettres patentes du 18 octobre 1609, le duc Henri II confia l'administration du pèlerinage aux religieux Minimes, que Christophe de Bassompierre venait d'établir dans la Ville-Neuve (ce couvent, joint à celui de la Visitation, abrite en ce moment le lycée). Les Minimes promirent d'acquitter les charges et services de la chapelle, d'y dire une messe à l'intention des ducs de Lorraine, tous les jours de fête de Notre-Dame; en échange, ils devaient jouir à jamais de tous les revenus qu'elle rapportait[4]. Ils ne s'établirent pas de suite à demeure à Bonsecours. Ceux qui étaient chargés du service de la chapelle continuaient d'habiter au couvent de Nancy et l'on nommait, pour résider près du sanctuaire, un ermite, « mais un ermite de nom, d'habit et de profession, bien venu pour sa louable vie et sages déportements hors et dedans la ville[5] », un disciple de Pierre Séguin.

A partir du jour où les Minimes desservirent la chapelle, l'affluence des pèlerins devint encore plus grande. Un certain nombre de religieux, six, huit et jusqu'à dix, étaient occupés à donner les soins spirituels à ce peuple. Il fallut, à côté de la chapelle, leur bâtir des cellules ou chambrettes où ils résidaient désormais presque en permanence[6]. Bientôt, la chapelle primitive fut

---

1. Le fait résulte des comptes de la ville présentés par Nicolas de Baulme et Henri Courtcol. A. D., B, 7247. Cf. LEPAGE, *La Chapelle de Bon-Secours ou des Bourguignons*, p. 11, n° 2.

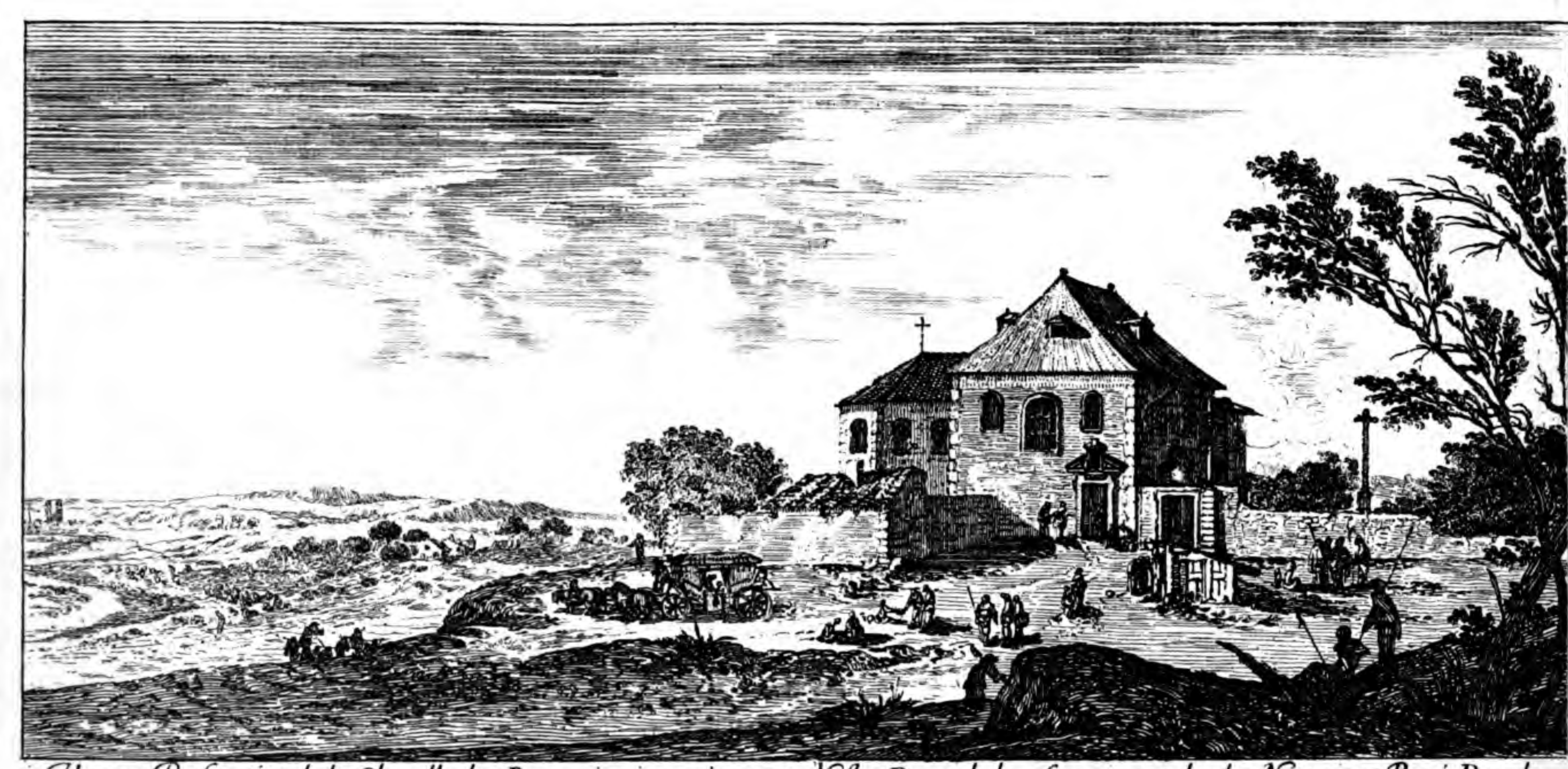
2. Cette croix fut sans doute entièrement détruite, lorsque Stanislas reconstruisit Bonsecours. On a prétendu parfois que cette croix était la même que la *Belle-Croix* qu'on voyait avant 1830 à Jarville, à l'angle formé par la route de Saint-Nicolas et l'avenue de la Malgrange. Mais il n'en est rien. LIONNOIS, t. I, pp. 609-610, nous raconte l'histoire de la Belle-Croix; elle fut bâtie près de la Malgrange par Stanislas, à la suite de la Mission de 1739, non loin de la route de Nancy à Richardmesnil et Flavigny. Quand le maréchal de Stainville occupa le château, « la Croix, qui était placée sous un baldaquin couvert d'écailles, a été transportée sur la chaussée qui conduit à Saint-Nicolas, de l'autre côté de la Malgrange. » Cf. NOEL, *Mémoires pour servir à l'histoire de Lorraine*, n° 5, 2e partie, p. 243; BADEL, *Les anciennes croix monumentales de Nancy*, p. 18.

3. Comptes du receveur général de 1604. A. D., B, 7339.

4. Les lettres patentes sont en original A. D., H, 1030; elles ont été publiées par JULET, p. 105. La possession de Bonsecours fut disputée pendant quelques années de 1609-1614 aux Minimes par les Bénédictins anglais de Dieulouard. Voir à ce sujet abbé JÉROME, *L'Église Notre-Dame de Bon-Secours à Nancy*, pp. 24-26.

5. JULET, p. 107.

6. *Id.*, *ibid.*, p. 112.



Veue et Perſpectiue de la Chapelle des Bourguignons, maintenant Noſtre Dame de bon ſecours, proche de Nancy, ou René Duc de Loraine gaigna la bataille contre Charles Duc de Bourgongne le cinquieme Janvier 1477. *Iſruel Siluestre fecit.*

reconnue insuffisante. Elle mesurait à peine 30 pieds de longueur sur 20 de largeur; elle ne contenait qu'un seul autel. Les religieux demandèrent à Charles IV permission de l'agrandir; il la leur accorda par lettres patentes du 20 juin 1629[1] et contribua lui-même pour une somme de 2,000 francs à cette construction[2]. La chapelle primitive servit d'abside à la nouvelle église; celle-ci, décorée d'un beau porche faisant face à la route de Saint-Nicolas, mesurait 60 pieds de long sur 30 de large. La première pierre fut posée le 23 juillet. Derrière la chapelle on éleva un bâtiment secondaire qui remplaça les cellules des religieux et qui servit à ceux-ci de demeure permanente. Il y eut désormais deux maisons de Minimes à Nancy, sous une direction unique : celle de la Ville-Neuve près des remparts du côté nord et celle de Bonsecours. La gravure d'Israël Silvestre, que nous reproduisons, nous donne une image exacte de Bonsecours après tous ces changements. On y distingue bien les deux constructions successives et, devant la chapelle, l'ancienne habitation de l'ermite, puis la croix des Bourguignons dans le cimetière. En avant, des mendiants tendent la main, des pèlerins achètent des objets de dévotion dans une petite boutique, et, au loin à gauche, apparaissent les deux tours de Saint-Nicolas[3].



FRONTISPICE DU LIVRE DE NICOLAS JULET

(Gravure de J. Callot.)

1. A. D., H, 1030. JULET, p. 114, a imprimé, par erreur, 29 juin.
2. Le 7 septembre il y ajouta un don de mille francs. A. D., B, 1474, f° 60 v°.
3. La chapelle moderne n'occupe pas l'emplacement de l'ancienne; elle a été avancée vers la route de Saint-Nicolas.

Au moment où s'élevait le nouveau bâtiment, les miracles devinrent plus nombreux ; l'autorité épiscopale ouvrit une enquête[1] ; et un religieux minime, le P. Nicolas Julet, publia le récit de ces faits merveilleux[2]. Il demanda un frontispice à notre grand artiste Jacques Callot, qui représenta l'intérieur de l'abside avec la Vierge miraculeuse sur l'autel principal ; de chaque côté, un autel secondaire ; à droite, le cardinal Nicolas-François de Lorraine, qui avait excité le P. Julet à publier l'ouvrage, à gauche des religieux minimes. L'œuvre du Père est intéressante. Il discute savamment sur le miracle, mêlant aux citations de la Bible celles de l'antiquité profane ; puis, il nous raconte une foule de merveilles : possédées que quitte le démon, paralytiques marchant, aveugles recouvrant la vue, sourds entendant, loupes, sciatiques, fièvres, fluxions guéries ; il indique quelles pratiques religieuses il faut observer quand on se rend au pèlerinage, et termine par une poésie en l'honneur de la chapelle. Venez, dit-il aux pèlerins,

Vous verrez proche Nancy,
Ville Metropolitaine,
Riche tableau racourcy
Des beautez de la Lorraine,
Non guerres loin de ses tours,
Son Autel de bon Secours ;

Autel où est le portraict,
En bosse, de cette Dame
Qui, charmant d'un doux attrait
Le peuple qui la réclame,
L'accueille sous son manteau
Comme son plus cher troupeau.

Des *ex-voto* de plus en plus nombreux étaient suspendus autour de la statue de la Vierge. Peu de temps après la publication du livre de Julet, aux monuments donnés par les particuliers s'en ajouta un autre plus somptueux, élevé par la ville même de Nancy dans les circonstances suivantes. En 1630 et 1631, une peste terrible sévit sur notre cité et c'est alors, en soignant les malades, que mourut le grand médecin de l'Université de Pont-à-Mousson, Charles Lepois. De nouveau l'on enterra près de Bonsecours les morts que le fléau avait frappés. C'est alors, le 15 juin 1631, au moment où la peste faisait le plus de victimes, que la ville de Nancy fit un vœu solennel à la Vierge. Elle promit, pour obtenir la cessation du mal, de faire célébrer, à Bonsecours ou dans tel oratoire que l'on jugerait plus agréable à la Mère de Dieu, chaque semaine une messe basse en son honneur, et une haute

1. Abbé Jérôme, *L'Église de Notre-Dame de Bon-Secours à Nancy*, pp. 35-36.

2. *Miracles et graces de N. Dame de Bon Secours lez Nancy.* Imprimés du commandement de Monseig. l'Illustrissime Cardinal de Lorraine. A Nancy, par S. Philippe, Imprimeur de Son Altesse 1630. L'ouvrage a été réimprimé en 1734 avec quelques variantes à Nancy, chez Antoine Leseure, imprimeur-libraire, proche la paroisse Saint-Sébastien, à l'image S. Jean l'Évangéliste.

messe le lendemain de sa glorieuse Assomption[1]. La peste prit fin; la ville tint à honneur de remplir son vœu et se décida pour Bonsecours. Par suite d'un arrangement conclu avec les Minimes, le 16 mars 1632, il fut décidé que ces religieux seraient chargés de l'exécution. La messe hebdomadaire devait être dite le samedi; le Magistrat s'engagea à assister en corps à la solennité du 16 août et il a été fidèle à cette promesse jusqu'en l'année 1791. Pour satisfaire aux frais de la fondation, le receveur des rentes de la ville versait, chaque année, aux religieux une somme de 200 francs[2].

Ce ne fut pas tout. On voulut rappeler cette fondation par un monument. Le Conseil de ville s'adressa au sculpteur Siméon Drouin : il lui commanda un *ex-voto*, formé d'une table de marbre noir, sur laquelle une inscription en lettres d'or devait rappeler le vœu de Nancy[3]. Après de longs délais, la table fut posée en 1644[4]. Peu après, en vertu d'un contrat passé avec la cité le 16 janvier 1645[5], Drouin sculpta, pour une somme de 700 francs, monnaie de Lorraine, trois statues en marbre blanc, qui devaient entourer la table votive. C'étaient celles de saint Roch et de saint Sébastien qu'on plaça aux côtés, celle plus grande de saint Charles Borromée, qui couronna le monument. Ces trois saints étaient particulièrement invoqués contre la peste, et toujours ils ont été très populaires à Nancy, où chacun d'eux a eu son église ou son hôpital. Stanislas ne respecta pas plus l'œuvre de Siméon Drouin que l'ancienne chapelle de Bonsecours. La table votive disparut; la statue de saint Charles fut livrée au commerce et n'a pas laissé de trace. Le saint Roch se trouve aujourd'hui à la Cathédrale et couronne le contre-retable de la chapelle consacrée à ce saint[6], la troisième à gauche; le saint Sébastien, après avoir été relégué longtemps dans l'église de ce nom, a été transféré au Musée lorrain[7]. Dans la nouvelle église, Stanislas remplaça l'ancien monument par un autre, de proportions plus grandes, dessiné par Chassel et exécuté en 1742 par le sculpteur Barthélemy Mesny[8]. Il se composait d'une large table en marbre noir que surmontait une Vierge assise, portant l'Enfant Jésus. A droite et à gauche étaient représentées sur des piédestaux la

1. Le texte de la délibération municipale a été publié par l'abbé Guillaume, *Nancy, ses vœux à Marie*, in-12, Nancy, A. Lepage, 1861, pp. 7-9.

2. La convention entre la ville et les Minimes est analysée dans l'*o. l.*, pp. 9-10. On trouvera l'original de la ville aux A. M., BB. 36, et l'exemplaire des religieux aux A. D., H. 1030.

3. H. Lepage, *Une famille de sculpteurs lorrains*, dans les *M. S. A. L.*, 1863, p. 66.

4. Lepage, *Sur le vœu de la ville de Nancy à Notre-Dame de Bonsecours*, dans les *M. S. A. L.*, 1864, p. 257, note.

5. Ce contrat a été publié par Lepage, *l. l.*, p. 260.

6. Il nous est resté un dessin des statues, telles que Drouin les avait conçues : il a été publié par Lepage, *M. S. A. L.*, 1863, p. 68. Entre le saint Roch du dessin et celui de la Cathédrale, il n'y a que des différences légères. Le chien qui est à côté de la statue n'existe pas dans le projet; le bâton que le saint tenait de sa main gauche dans le dessin ne figure pas dans le monument. Cf. Auguin, *Monographie de la Cathédrale de Nancy*, pp. 156-157.

7. Wiener, *Catalogue du Musée lorrain*, 7e édition, p. 67 (no 15).

8. Le mémoire de Mesny pour ses travaux a été publié par Lepage, *M. S. A. L.*, 1864, p. 264.

ville de Nancy et la Lorraine, toutes deux agenouillées[1]. L'ancienne inscription fut reproduite, avec une modification à la fin[2]. A son tour, ce monument fut fort dégradé sous la Révolution. Les statues de la Lorraine et de Nancy disparurent; l'inscription fut détruite. Seule, au sommet, la Vierge fut préservée. En 1807, une courte inscription en français remplaça le texte ancien; enfin, en 1848, on restaura le monument, et l'inscription provisoire fit place à celle qu'on lit aujourd'hui[3]. Nous croyons utile de reproduire celle-ci :

VIRGINI VIRGINUM
VOTUM
Tibi, Magna Dei Mater, Ego voti rea, Nanceiana civitas,
hoc perenne posui tuæ in me monumentum beneficentiæ,
meæ in te gratitudinis. Jam olim eram tibi obstricta, tuis
suffulta præsidiis; noviter tamen volui et debui voti
solemnitate arctius devinciri, ut, dum sæva lues
noxarum ultrix juste a cœlo immissa impune diffunditur,
tu reprimas, et placito[4] Filio (quæ sola materne soles
exorare) flagella de vindice manu extorqueas.
Ideo tuis sistam aris mystam qui, quot hebdomadis,
meorum ad te supplex vota deportet, quique, altero
post tuum in cœlis triumphum die, expiabili cantu, pro iis
operetur quos ex albo meo mali expunxerit contagium.
Audi, o Potens malorum[5] Depultrix, sponsionem meam et annue.

Puis on lit ces mots datant de l'époque de Stanislas :

Stanislao rege Poloniæ, duce Lotharingiæ
et Barri, pio optimo regnante, hoc cultus
sui pignus erga Virginem Auxiliatricem,
jam Laureti[6], et in pristino hujusce loci
sacello ab anno MDCXXXI, *renovavit*
Urbs Nanceiana MDCCXLII[7].

A une époque récente, en mai 1875, M. le curé Boulanger a fait poser de chaque côté du marbre votif deux petites statues en plâtre de saint Roch et de saint Sébastien. Mais combien elles nous font regretter celles de Siméon Drouin !

---

1. LIONNOIS, t. I, p. 593, a cru à tort que les trois anciennes statues représentaient ces mêmes personnages. Il a fort embrouillé toute cette question.

2. Voir plus bas, n. 7.

3. La 1re partie de cette inscription est la reproduction exacte de celle de 1631 telle qu'elle est aux A. M., BB. 36, avec deux fautes de lecture commises soit par LIONNOIS, soit sur le monument de 1742. Nous les signalons plus bas.

4. Le texte primitif portait *placato*.

5. Le texte primitif portait *morborum*.

6. STANISLAS fait allusion ici au vœu de Nancy à Notre-Dame de Lorette en 1633.

7. Ces deux parties de l'inscription sont accompagnées sur le monument d'une traduction française moderne, assez littérale. Celle donnée par LIONNOIS, t. I, p. 593, s'éloigne davantage du texte. La dernière partie de l'inscription : *Stanislao*, etc., a remplacé ces lignes de l'inscription de 1631 : « Et annue *Carolum IV, Nicolæam consortem, duces, magnos, clementes, pios, cæteros augustalis mei principes, cives demum omnes; sic per me accipe ut per te a malo sint immunes, per te etiam in cœlo sistantur felices. Fiat, fiat! Anno Domini* MDCXXXI. » L'inscription compte 775 lettres, comme il avait été prévu dans le traité avec Drouin.

A la fin du XVIIe et au début du XVIIIe siècle, des *ex-voto* d'un autre genre, trophées illustres, ornèrent les murs de l'église de Bonsecours. Ce sont des drapeaux conquis sur les Turcs[1]. Ils sont aujourd'hui au nombre de quatre; l'un fut pris le 5 août 1664, à la bataille de Saint-Gothard, par Charles, le jeune neveu du duc Charles IV, et qui lui succéda sous le nom de Charles V[2]; le second fut arraché à la bataille de Mohacz, le 12 août 1687, des mains d'un janissaire par Charles-François de Lorraine, prince de Commercy, petit-fils de Charles IV et de Béatrix de Cusance[3]. Quelle est la provenance exacte des deux derniers? Il est difficile de le dire. Au XVIIIe siècle, l'église possédait, outre les deux drapeaux déjà identifiés, quatre autres: l'un envoyé par Charles de Lorraine (Charles V); un second pris à Peterwardein (5 août 1716) par un prince de Lorraine et envoyé par l'empereur Charles VI au duc Léopold; les deux derniers conquis à la bataille de Méhadia (4 juillet 1738) par François III, dernier duc de Lorraine, alors grand-duc de Toscane[4]. Deux de ces drapeaux ont disparu et les deux autres subsistent, mais sans qu'il soit possible de spécifier. Ces étendards étaient accompagnés de tableaux représentant les princes qui les avaient pris et d'inscriptions rappelant dans quelles circonstances ils avaient été conquis[5]. Des quatre drapeaux conservés, trois

---

1. Sur ces drapeaux voir la brochure du curé de Notre-Dame de Bonsecours (l'abbé MOREL): *Drapeaux de Notre-Dame de Bonsecours*, 8 pages in-8°, datée du 29 juin 1866. Cf. aussi la brochure: *Souvenir de la visite à Notre-Dame de Bonsecours par S. M. François-Joseph et par LL. AA. II. les Archiducs Charles-Louis et Louis-Victor, le 22 octobre 1867*, 10 pages in-8.

2. C'est le drapeau qui se trouve actuellement, du côté de la chaire à prêcher, au-dessus de l'autel de sainte Catherine.

3. C'est le drapeau qui se trouve près du monument de Nancy.

4. Voir la description de ces drapeaux dans LIONNOIS, t. I, p. 583. On lit dans le *Journal* du libraire NICOLAS à l'année 1738: « S. A. R. la grande duchesse de Toscane (*Marie-Thérèse*) envoya par dévotion à Notre-Dame de Bonsecours deux des drapeaux pris sur les Turcs à la bataille de Méhadia, gagnée le 4 juillet sous les ordres de S. A. R. Ces drapeaux étaient accompagnés d'un voile de moire d'argent brodé en or et en soie dont cette princesse fit présent à la Sainte Vierge; c'est elle-même qui l'a travaillé; il est d'un très bon goût et très riche. Le 23 août, l'on posa les drapeaux dans la chapelle et l'on y chanta une messe solennelle en actions de grâces. La symphonie de la Primatiale et du concert y était. On fit une décharge de quantité de boîtes et il y eut un grand concours de peuple qui s'y était rendu de la ville de Nancy. » *M. S. A. L.* 1899, p. 330. A ce moment même s'élevait, à côté de la vieille chapelle, la nouvelle église de Stanislas.

5. Une de ces inscriptions a été replacée sous le drapeau conquis à la bataille de Saint-Gothard. Nous en donnons le texte ci-joint:

TIBI,
SUPREMA
CHRISTIANORUM EXERCITUUM
IMPERATRIX.
Relatæ nuper ad fanum Sancti Godardi memorabilis
Otthomanno de hoste victoriæ primitias,
propria collectas manu,
votivum altaribus tuis anathema appendit
CAROLUS
PRINCEPS LOTHARINGIÆ.
Ibat hoc in manu ferocis Mahumetan vexillum
ferale rubens instar cometæ, cladem ac stragem
terroremque late per occupata jam Christianorum
castra circumferens; necque victoriæ signum modo,
sed et instrumentum erat, qua parte præacuta cuspide
minax mortem aut obvio cuique inferebat aut intentabat.
At ubi invicta PRINCIPIS *manu confossus*

ont encore leurs lances réelles. En 1866, pour protéger ces glorieux lambeaux, on a fixé aux hampes des fac-similés modernes renfermant les drapeaux anciens et laissant apercevoir, par ci par là, un morceau du tissu primitif.

La chapelle de Bonsecours, où sont déposés ces trophées, a son rôle dans toutes les circonstances graves de la vie des princes lorrains. C'est ici qu'en avril 1641 Charles IV, rentré dans ses États après la paix de Saint-Germain, la *petite paix*, vint rendre grâces à Dieu et à la Vierge et recevoir les hommages de son féal peuple de Nancy [1]. C'est à Notre-Dame de Bonsecours que songea son neveu, le futur Charles V, lors du terrible accident qui lui arriva à Paris, quelques mois après la mort de son frère aîné Ferdinand. Il venait d'être renversé de cheval au manège et les médecins l'avaient condamné. Mais on lui appliqua sur le cœur une image de Notre-Dame de Foix et il guérit [2]. En signe de reconnaissance, il fit représenter ce miracle sur un grand tableau qu'il envoya à Bonsecours [3]. C'est à Bonsecours que le duc Charles IV avait coutume de prier avant de se rendre à la chasse et il s'y trouvait lors du guet-apens du marquis de Fourille en 1670 ; il quitta aussitôt ses États qu'il ne devait plus revoir [4]. Ici l'on célébra les messes d'actions de grâces, à l'occasion de chaque événement arrivé à la famille ducale : naissances, mariages ; ici l'on implora la Vierge pour la guérison des princes malades ou pour la cessation des deuils publics.

Les particuliers, comme la famille ducale, s'adressaient en leur détresse à la benoîte mère de Dieu et, en reconnaissance pour leurs prières exaucées, faisaient de nombreuses fondations. Dans beaucoup de testaments, le nom de Bonsecours était rappelé ; des citoyens de Nancy ou des environs laissaient à la chapelle des rentes de 200, de 500, et jusqu'à de 2 à 3,000 livres,

---

signifer occubuit suoque se vexillo sepelivit,
sepulta est una cum illo spes omnis ac ferocia
Otthomanni exercitus, factumque est hoc vexillum,
fractis hostibus, fugiendi signum quod vincendi fuerat.
Felicem hanc rerum nostrarum conversionem
PRINCIPI NOSTRO *Europa tota attribuit,*
at ille tibi, O MAGNA PRÆLIORUM
ARBITRA, *necque aliam sibi ex hoc*
qualicumque infidelium spolio gloriam quærit
quam ut sit apud te fidelis animi signum
juratique obsequii perpetuum monumentum.

Restauré en 1829.

Le marquis DE BEAUVAU, dans ses *Mémoires*, nous raconte l'histoire de ce drapeau : « Ce prince arracha même un grand guidon des mains d'un Turc, qui venait à lui dans le dessein de le percer d'une pointe quarrée et fort acérée, attachée au bout de l'arbre de son drapeau, ce qu'il évita d'un coup de pistolet dont il arrêta l'infidèle. Ce drapeau, que l'Empereur donna depuis au prince, pour lui laisser cette marque honorable de sa valeur, fut envoyé au duc François son père, qui l'a fait pendre dans la chapelle des Bourguignons près de Nancy, devant l'autel de la Vierge de Bonsecours où l'on le voit encore tout sanglant et au-dessous un écriteau en lettres dorées qui raconte cette action. » Éd. de Cologne de 1689, p. 254.

1. Nous raconterons plus tard en détail cette scène.

2. BEAUVAU, *Mémoires*, éd. de 1689, p. 170.

3. [CAYON], *Notre-Dame de Bonsecours lès Nancy*, 1843, p. 17, n. 2.

4. BEAUVAU, *Mémoires*, p. 348.

afin que des messes y fussent dites pour le salut de leur âme[1]. Au début du XVIII[e] siècle aucun jour ne s'écoula sans qu'il y eût quelque messe d'anniversaire ou de *requiem,* avec récitation des litanies, chant d'antiennes à la Vierge ou prières liturgiques. Par suite, il devint nécessaire d'accroître le nombre des Minimes habitant près de la chapelle. Au chapitre provincial de 1720, la communauté de Bonsecours fut séparée de celle de Nancy; elle forma désormais une maison indépendante et distincte, avec ses charges et ses revenus séparés[2]. Dès 1725, on commença, pour loger les religieux, à construire un édifice plus confortable; le couvent eut à sa tête un correcteur, nommé par le père provincial; il se composait d'ordinaire de huit ou neuf religieux, sans les frères convers. La chapelle était exempte de l'autorité soit du curé de Saint-Sébastien, soit, depuis 1731, de celui de Saint-Nicolas; les Minimes y avaient pleine autorité[3].

II

Stanislas fit sa première entrée à Nancy, le 9 août 1737; le monument qui frappa tout d'abord ses regards fut la chapelle des Bourguignons, à ce moment fort délabrée. Le roi de Pologne, lui-même très dévot, résolut de construire à la Vierge un édifice plus somptueux et de placer en quelque sorte sous les auspices de la mère de Dieu son règne en Lorraine. Le terrain fut choisi en avant de la vieille chapelle et aussitôt l'on se mit à l'œuvre. La première pierre fut posée le 14 août 1738[4]; elle fut bénite par l'évêque de

1. M. l'abbé Jérome, *L'Église Notre-Dame de Bon-Secours à Nancy,* pp. 53-57, fait connaître les principales de ces fondations.

2. *Recueil* de l'abbé Marchal; Jérome, *ibid,,* p. 65, d'après les archives de la paroisse.

3. M. l'abbé Jérome, *ibid.,* pp. 58-64, nous raconte en détail les conflits entre les curés et les religieux.

4. Sous cette première pierre, on plaça l'inscription suivante gravée sur une lame d'airain :

Ad Majorem Dei gloriam
et
Honorem Beatæ Mariæ
Semper Virginis
Templum hoc fundavit
Stanislaus Primus
Rex Poloniæ Dux Mag. Lit.
Rus. Prus. Maz. Sam. Ki. Vol. Podol.
Podla. Liv. Smol. Sen. Czer.,
Dux Lotharingiæ et Barri, Marchio
Mussip. Nom. comes Vald.
Blamon. Sarv. et de Salm, etc.
Primumque lapidem
a D. D. Scipione Hieronimo Begon
Episcopo Tullensi benedictum
Posuit hac die XIV Augusti
Anno millesimo septingentesimo
Trigesimo octavo.

Toul, Mgr Bégon, accompagné de l'évêque de Chartres, de l'abbé de La Galaizière et d'un nombreux clergé. Monseigneur fit un discours où il vanta la générosité du roi de Pologne; il accorda quarante jours d'indulgence aux ouvriers qui allaient travailler à cette église; mais peu de Nancéiens, encore irrités du changement de régime, assistèrent à la cérémonie[1]. Trois années après, la chapelle était prête. Le 6 septembre 1741, Mgr Bégon bénit les quatre cloches que le roi avait données à Notre-Dame; et, pendant la nuit, afin de ménager les susceptibilités du peuple lorrain, on transporta la Vierge de Mansuy Gauvain de l'ancien édifice dans le nouveau. Le 7 eut lieu la cérémonie de la consécration, tandis que le régiment français de Foix était sous les armes; et le 8, fête de la Nativité de la Vierge, l'évêque de Metz chanta avec pompe la grand'messe, en présence du roi de Pologne et d'un assez grand concours de peuple; mais la foule était surtout composée d'étrangers. Les jours suivants, on exhuma les corps des personnes enterrées dans la vieille chapelle et on déposa les ossements dans le nouvel édifice[2]; et alors on détruisit l'antique sanctuaire. Les Lorrains ne le virent pas disparaître sans douleur, et l'on rapporte qu'un bourgeois de Nancy, le potier d'étain Mouchette-Revaud, habitant en face de Bonsecours, fit murer ses fenêtres pour n'être pas témoin de cette profanation[3].

Le nouvel édifice fut bâti en partie avec les pierres et les colonnes du château de la Malgrange, élevé par Léopold et laissé inachevé. Emmanuel Héré, encore jeune, dirigea la construction du monument; Provençal peignit le plafond, qui représente divers épisodes de la vie de la Vierge; Lamour forgea les grilles qui contournent en haut tout l'édifice, celles des tribunes de l'orgue et celles qui séparent la nef du chœur[4]. Les murs furent ornés d'un stuc imitant à s'y méprendre le marbre, fait d'après un procédé découvert par Louis et Nicolas Mansiaux, de Ceintrey, près Vézelise[5].

L'édifice, dans le style de la Renaissance italienne, présente un aspect assez coquet. A l'extérieur, quatre colonnes d'ordre composite supportent

---

1. *Journal* de Nicolas, *l. c.*, p. 329. Cf. le journal manuscrit de Durival à la Bibl. de Nancy.

2. *Id.*, *ibid*, pp. 355-356. Les vœux déposés dans l'ancienne chapelle furent placés dans les corridors du nouvel édifice; on cacha aussi pendant un certain temps les drapeaux pris sur les Turcs; et on ne les exposa dans l'église que plus tard. Cf. [Abbé Godfroy], *Pèlerinage de Notre-Dame de Bon-Secours. Notice historique et descriptive*, p. 11, Nancy, Vagner, 1846. La brochure, souvent attribuée à l'abbé Morel lui-même, a eu diverses éditions peu modifiées. La dernière, chez Royer, est de 1892. M. Léon Germain a signalé dans un compte rendu, 7 pages, Crépin-Leblond, diverses erreurs échappées à l'auteur.

3. Noel, *Mémoires pour servir à l'histoire de Lorraine*, n° 5, 1re partie, p. 225. Le libraire Nicolas nous raconte aussi en son *Journal*, non sans une certaine satisfaction, que des quatre entrepreneurs de la construction de la nouvelle église trois moururent dans l'année 1738, *l. c.*, p. 329.

4. Les dernières grilles ont été exactement replacées. Au milieu, sur l'un des battants de la porte, on lit, en rouge sur fond d'or simulant un livre ouvert, ces mots de l'Écriture : *Per fidem vicerunt.* Sur le battant opposé, une croix rayonnante. Sur les enroulements délicats se détachent les chiffres de Stanislas : S. R., *Stanislaus Rex*, et de Louis XV, deux L entrelacés. Les grilles qui garnissent les trois balcons de l'orgue sont aussi celles de Jean Lamour, mais les diverses parties n'ont pas été remises exactement à leur ancienne place. Quant aux grilles de la galerie, elles ont disparu; on y a substitué un ouvrage moderne, sans caractère.

5. Lionnois, t. I, p. 585.



L'ÉGLISE DE BONSECOURS VERS 1860

(D'après une lithographie de Maugendre.)

l'entablement. Au milieu, une porte, qui est couronnée de trois têtes d'anges ailés, dans un amoncellement de nuages; dans l'entrecolonnement, deux niches qu'ornent les statues de saint Stanislas de Cracovie et de sainte Catherine avec sa roue, patrons du roi et de la reine de Pologne. Ces statues mutilées sous la Révolution ont été restaurées en 1850 par Jiorné Viard. Sur le second attique on a peint en couleurs vives les armes de Stanislas : écartelé de Pologne et de Lithuanie (au 1er et au 4e, de gueules à l'aigle éployé d'argent, becqué, langué, membré et couronné d'or, qui est de Pologne; au 2e et au 3e, de gueules, au cavalier d'argent, tenant de la main droite une épée de même, et de la gauche un bouclier d'azur chargé d'une croix patriarcale d'or, qui est de Lithuanie), et sur le tout l'écu de la famille de Leszczinski (d'or au rencontre de buffle de sable, bouclé de même). Les armoiries actuelles remplacent celles qui ont été martelées sous la Révolution. Au-dessus s'élève l'étage de la tour gracieuse et légère.

Mais pénétrons dans le sanctuaire. Il est formé d'une nef, divisée en quatre travées et couronnée par une voûte en plein cintre, à laquelle s'ajoute un chœur plus étroit et de forme pentagonale; dans le ressaut on a placé deux autels: à droite celui de saint Stanislas, à gauche celui de sainte Catherine. Ils sont surmontés de deux tableaux assez médiocres représentant d'une part le martyre de saint Stanislas, de l'autre l'image de sainte Catherine [1].

La première impression qu'on ressent n'est pas très favorable. L'église est trop surchargée d'ornements de toutes espèces : statues polychromées faisant le tour de l'édifice [2]; symboles dorés de la frise rappelant au chœur le mystère de l'Eucharistie [3], dans la nef les attributs de la Vierge [4]; rideau rouge peint qui sépare le chœur de la nef; faux marbre noir des murs et marbre blanc des tombeaux [5]. Toutes ces couleurs jurent un peu de se trouver ensemble,

---

1. Le Journal du libraire NICOLAS nous apprend à ce sujet un détail curieux : « Après la consécration de l'église, le prélat de Toul interdit la chapelle de sainte Catherine, parce que le tableau était trop indécent; on le raccommoda. » Probablement sainte Catherine était à l'origine représentée à peu près nue. *M. S. A. L.*, 1899, p. 355.

2. Ces statues représentent, en commençant par le chœur et le côté de l'Évangile pour finir par celui de l'Épître : saint Jean Népomucène, sainte Reine, saint François-Xavier, saint Michel, saint François de Paule, saint Antoine de Padoue, saint Gaëtan et saint Joseph. Voir la description détaillée dans la brochure de l'abbé GODFROY et dans l'abbé JÉROME, *L'Eglise Notre-Dame de Bon-Secours à Nancy*, pp. 263-267.

3. Ce sont, en commençant par le côté de l'Évangile : un calice et une étole; le livre des Évangiles; un bassin; un chandelier et un cierge allumé; un encensoir; le chandelier à sept branches; une tiare avec les clefs; une croix dont une étole entoure le pied, avec des tables figurant la loi nouvelle; un agneau immolé sur une croix, le tout sur le livre des sept sceaux; un pélican; un ostensoir; une mitre, une crosse et une croix archiépiscopale à double croisillon; une table avec les pains de proposition; un bénitier et un aspersoir; une croix d'autel avec un cierge allumé; une burette et des palmes; un chandelier et des palmes; un ciboire et un cierge allumé. Les emblèmes du fond ont été ajoutés en ce siècle, lorsque le chœur a été agrandi.

4. Ce sont, en commençant par le chœur, du côté de l'Évangile : une étoile; une colombe portant un rameau à son bec; l'arche d'alliance; une maison d'or; deux branches de lys croisées; la tour de David; une couronne surmontée d'étoiles; une branche d'olivier; un soleil; une couronne surmontée de neuf globes; une branche de vigne avec ses fruits; une porte ouverte; une couronne et un miroir; un vase; un vaisseau naviguant sur les flots; une couronne, un sceptre et une branche de laurier; des roses épanouies; un sceptre et une main de justice en croix, surmontés d'une étoile.

5. La plupart des ornements furent placés après la consécration de l'église. Nous lisons dans le

quand le soleil à travers les vitres des fenêtres envoie ses rayons. Ces monuments étouffent dans l'église trop petite. On voudrait une plus grande simplicité qui inviterait davantage au recueillement. Mais, après tout, l'é-



LA CHARITÉ

(Médaillon du tombeau de Catherine Opalinska.)

difice n'était à l'origine qu'une chapelle de la Vierge, et il me semble adapté à ce culte de Marie plus gracieux qu'austère, plus pompeux que profond. Est-ce la faute de Héré, si plus tard la chapelle de pèlerinage, toute

---

Journal de Nicolas, p. 356 : « A peine l'église fut-elle consacrée que le roi y fit faire plusieurs changements et établissements, comme la boiserie du chœur et de la nef, les consoles dorées, les statues, le rideau ; il fit dorer tout ce qui n'était que bronze, et peindre en marbre les piliers et les corniches. On n'y dit pas la messe pendant deux mois. »



TOMBEAU DE CATHERINE OPALINSKA

(Par Nicolas-Sébastien Adam.)

de grâce mystique, est devenue une chapelle funéraire, avec des sépulcres de marbre solennels et froids, et si elle a été, à une date plus récente, élevée



TOMBEAU DU DUC OSSOLINSKI A BONSECOURS

à la dignité d'église paroissiale? On sera plus juste pour l'œuvre de l'architecte, si l'on supprime, par la pensée, tous les accessoires qui l'ont encombrée depuis 1741 et si l'on se rappelle sa destination primitive.

Ce fut Stanislas qui décida que Notre-Dame de Bonsecours serait le lieu de sépulture de sa famille. Il ne pouvait point se faire enterrer lui et les siens dans la chapelle ronde, à côté de ces anciens ducs dont il avait pris la place. Sous le pavé du chœur il fit donc construire un caveau funèbre qui pour la première fois s'ouvrit, le 21 mars 1747, pour recevoir le corps de sa femme, Catherine Opalinska. Stanislas voulut faire élever à l'épouse, qu'il avait souvent trompée, un magnifique mausolée, comme juste compensation. Il s'adressa à Nicolas-Sébastien Adam, le second fils de Jacob-Sigisbert et le plus célèbre des trois frères Adam. Le modèle parut déjà au Salon de 1747, et, moins de deux années plus tard, le 9 juin 1749, on commença à mettre l'œuvre en place à Bonsecours[1]. Adossée à une pyramide, Catherine est représentée à genoux sur son tombeau. Un ange aux ailes éployées la soutient d'une main et l'entraîne, tandis que de l'autre il lui montre les splendeurs célestes. La reine a dépouillé le sceptre et la couronne qui gisent à ses pieds, désormais vains hochets[2]. Au sommet de la pyramide sont sculptées les armes royales de Pologne avec *sur le tout* l'écu des Opalinska à la barque[3] et le monument est couronné par une urne funéraire. Contre le sarcophage s'appuie l'aigle de Pologne et entre ses serres on trouve le verset de Judith : *Manus Domini confortavit te, et ideo eris benedicta in æternum*[4]. Ce tombeau est supporté par un soubassement où se lit l'inscription suivante :

D. O. M.
Atavis orta Regibus, avia Regum,
CATHARINA OPALINSKA
Regina Poloniæ, Magna Ducissa Lith., Ducissa Loth., Barri, etc.
Pietate in Deum, misericordia in pauperes, morum integritate
Supra modum mirabilis,
Spiritu magno
Quo prospera tulit et adversa,
Vidit ultima
Die 19 Mart. An. salutis 1747, ætat. 67.

Regiæ conjugi, optime merenti,
Stanislaus I, Rex Poloniæ, Magnus Dux Lith., Dux Loth., Barri, etc.
Sui ac publici luctus monumentum
Reginæ Cœlorum ad pedes pie posuit[5].

1. DURIVAL, *Description de la Lorraine*, t. II, p. 193 : « Le monument, plein de génie et de la plus belle exécution, fixe toujours les yeux des étrangers. M. Collin fils l'avait gravé; mais l'eau-forte détruisit tout. Jean-Charles François le grava depuis en grand, pour être joint au recueil des bâtiments et édifices de Stanislas. » Cf. H. THIRION, *Les Adam et Clodion*, Paris, 1885, p. 166.

2. Lors de la restauration du monument, on a placé, à tort, sur la tête de la reine une petite couronne ouverte, en marbre blanc, qui est assez laide et qui est un contre-sens, puisque la vraie couronne gît à ses pieds. Voir la reproduction de l'ancien monument dans l'*Album de Héré*, t. II, dessiné par C. Eisen. En revanche, on n'a pas refait les guirlandes qui tombaient de l'urne funéraire.

3. Par une inadvertance singulière, on a pris cet écu de la famille Opalinska pour les armoiries de l'église de Bonsecours, et l'on a vu dans cette barque un emblème du secours apporté par la Vierge aux chrétiens lors de la bataille de Lépante! En 1848, ces armoiries ont été reproduites sur le monument du Vœu de Nancy; on les a gravées sur la couronne de 1865, sur les stalles modernes du chœur, non sans les amplifier. On consultera à ce sujet un excellent article de M. LÉON GERMAIN, *Des prétendues armoiries de l'Église de Bonsecours*, dans l'*Espérance* du 6 mai 1896.

4. JUDITH, XV, 11. Autrefois on lisait ce verset : *Anima ejus in bonis demorabitur, et semen ejus hereditabit terram.* Psalm., 24, v. 13.

5. Cette inscription a été rétablie en 1807. On a changé un peu l'ancien texte. LIONNOIS, t. I, p. 587.

A droite et à gauche de ce soubassement se trouvent deux admirables médaillons : la *Religion* tenant d'une main la croix, de l'autre l'encens de l'adoration ; la *Charité* avec trois enfants, le premier qui dort et sur lequel repose son regard plein d'amour, le second à qui elle donne le sein, le troisième qui pleure à ses pieds [1]. La composition a un grand charme et est l'un des plus jolis morceaux des Adam. Sur le soubassement, à côté de la pyramide, des cassolettes dont la fumée s'élève en nuages. Le monument dans l'ensemble est un peu théâtral et solennel ; mais l'exécution est tout à fait remarquable, et, certainement, nous sommes ici en présence du plus beau morceau de sculpture du XVIIIe siècle qui existe en Lorraine.

Après la reine de Pologne, l'église de Bonsecours reçut, le 6 janvier 1756, les restes de la duchesse Ossolinska, cousine germaine du roi Stanislas, et, disaient les méchantes langues, sa maîtresse. Son mari, François-Maximilien, comte de Tenczin et duc d'Ossolinski, la suivit bientôt dans la tombe, le 1er juillet. On lui éleva un petit monument dans la chapelle, à gauche de la porte, sous la tribune des orgues [2] — depuis, il a été transporté dans le chœur. Il consiste en un cartouche ovale aux armes du duc — une hache — qu'entourent deux génies et que surmonte une couronne avec la croix. L'œuvre avait été commandée par Ossolinski lui-même au grand sculpteur nancéien Nicolas-Sébastien Adam, quelque temps après l'exécution du monument de la reine de Pologne [3].

Stanislas lui-même voulut être enterré à Bonsecours, et, après le triste accident qui, le 23 février 1766, abrégea sa vie, son cercueil fut déposé dans les caveaux de la petite église. Son gendre, Louis XV, commanda son tombeau au sculpteur Louis-Claude Vassé [4]. Le modèle figura au Salon de

1. *Nancy-Artiste*, 1888, pl. 89.

2. LIONNOIS, t. I, p. 594. Il fut enterré le 6 juillet dans la crypte royale, à côté de sa femme.

3. H. THIRION, *Les Adam et Clodion*, p. 168. En 1820, l'on a fait graver par le marbrier Michel sur le socle de ce tombeau l'inscription suivante :

D. O. M.
Ici repose
FRANÇOIS-MAXIMILIEN,
Comte de TENCZIN,
Duc d'OSSOLINSKI,
chevalier de l'Ordre
du St-Esprit,
Grand Trésorier de la
Couronne de Pologne,
Grand Maître de la Maison
de STANISLAS Ier,
Roi de Pologne,
Duc de Lorraine et de Bar,
Décédé à la MALGRANGE,
le 1er juillet 1756.

Par erreur, Michel a gravé *Tenezin* à la ligne 4 ; comme à la ligne suivante, *Ossolenski* au lieu de *Ossolinski*.

4. On voulut d'abord commander le tombeau à Pajou. DIDEROT écrit : « Vassé, qui a bien autant de talent que Pajou et qui est plus leste que lui, lui a soufflé l'entreprise du tombeau du roi de Pologne. Le baron de Gleichen, qui s'y connait, fait grand cas de sa composition. » Salon de 1769, *Œuvres complètes*, t. XI, p. 459.

1771[1]; et Vassé mourut le 30 novembre 1772[2], avant que l'œuvre fût achevée. Un de ses élèves, Félix Le Comte[3], la termina et la fit mettre en place en l'année 1774. Vassé, obligé de faire un pendant au monument de la reine, dut adopter, lui aussi, comme fond, une grande pyramide. Adossé à elle, le roi Stanislas, vêtu à la polonaise, repose sur son tombeau, la main de justice et le sceptre de paix à côté de lui. Son attitude est paisible et calme; elle contraste avec celle des deux figures placées plus bas; la *Lorraine* le fixe avec douleur et s'appuie sur deux tablettes où est exprimée toute sa reconnaissance : *Non recedet memoria ejus; Et nomen ejus requiretur a generatione in generationem;* la *Charité* est étendue sans force dans l'attitude de la douleur la plus vive et de l'abandon le plus complet; tout entière à son deuil cruel, elle ne se préoccupe plus de l'enfant qui cherche son sein[4]. Entre ces deux figures, le globe de la terre, à moitié couvert d'un long voile de deuil, est le symbole de la douleur que causa la mort de Stanislas. Ces trois figures, dont certaines parties sont d'une exécution achevée, ne se combinent pas en un tout harmonieux, ce qui explique le jugement un peu sévère de Diderot : « Composition maigre, trois figures formant un triangle de mauvais effet[5]. » Sur le soubassement, on a gravé sur une plaque de marbre l'inscription suivante :

Hic jacet Stanislaus I. cognomine beneficus,
Per varias sortis humanæ vices jactatus, non fractus,
Ingens orbi spectaculum,
Ubique, vel in exilio, Rex, beandis populis natus,
Ludovici XV generi complexu exceptus,
Lotharingiam, patris, non Domini ritu, rexit, fovit, exornavit.
Hunc pauperes quos aluit, urbes quas instauravit, religio
Quam exemplis instituit, scriptis etiam tutatus est,
Insolabiliter luxere.
Obiit 23 Febr. An. 1766, ætat 88[6].

et un peu plus haut, en dessous du globe, on lit :

Modicas opes sapienti adaugens
Dispensatione, omnia publicæ rei
Profutura prudenter excogitavit,
Suscepit animose, magnifice perfecit[7].

Deux années après la mort de Stanislas, le 22 septembre 1768, on amena à

1. Diderot, Salon de 1771, *Œuvres complètes*, t. XI, 1876, p. 533.

2. Henri Stein, *Le sculpteur Louis-Claude Vassé*, Paris, Plon, 1886, p. 13.

3. Lionnois, t. I, p. 587. Félix Le Comte, né à Paris en 1737, académicien en 1771, et mort à Paris en 1817.

4. *Lorraine-Artiste*, 1893, p. 502 et planche.

5. Diderot avait écrit d'abord : « La composition m'en parait sage, nette et propre à rendre clairement la pensée de l'auteur. »

6. C'est l'ancienne inscription un peu modifiée au début qui a été rétablie en 1807.

7. Cette inscription se lisait autrefois sur une table de marbre blanc près de l'autel. Le début en a été modifié et peu heureusement. Jadis il y avait : *In modicis opibus splendida parcimonia dives.*



TOMBEAU DE STANISLAS

(Par Louis-Claude Vassé.)

Bonsecours le cœur de sa fille, la reine de France, Marie Leszczinska, dont le



MONUMENT DU CŒUR DE MARIE LESZCZINSKA

(Par Louis-Claude Vassé.)

corps avait été enterré dans les caveaux de Saint-Denis. La cérémonie de translation fut très solennelle, et la maison de campagne du peintre Séne-

mont, d'où partit le cortège, a gardé longtemps le nom de Cœur-en-Côte[1]. Louis XV commanda à Vassé, chargé déjà du tombeau de Stanislas, un petit monument. Le sculpteur reproduisit les traits de la reine dans un médaillon que découvrent deux génies en pleurs. L'un d'eux porte dans sa droite un cœur de marbre. Ce monument est fort gracieux et Diderot dans son *Salon de 1771* lui donne la note *très bien*[2]. Au-dessous, l'on a copié l'inscription suivante :

D. O. M.
Mariæ Sophiæ,
Ludovici XV uxoris, Stanislai filiæ,
Regno, patre, cœlo dignissimæ,
Cor ex testamento.
Obiit Versaliis, 24 junii 1768[3].

En même temps que Stanislas ornait l'église de Bonsecours du premier de ces tombeaux, il lui donna son élégante chaire à prêcher en stuc doré et polychromé. Elle est soutenue par quatre têtes : aigle, ange, lion, et bœuf, attributs des évangélistes ; elle est décorée de jolis petits bas-reliefs représentant le Sauveur donnant les clefs à saint Pierre et trois évangélistes : Matthieu, Marc et Jean ; sur la rampe, saint Pierre, saint Paul et saint Luc. L'ensemble s'harmonise bien avec le style de l'édifice[4].

Stanislas consacra aussi à la Vierge de Bonsecours les trophées qu'il avait remportés. Les habitants de Dantzig lui avaient envoyé, en souvenir de la défense énergique de cette ville, un grand drapeau brodé à la main et un autre exactement semblable de plus petite dimension. On y voit représenté un arbre dont la tempête a brisé les branches. Un aigle aux ailes éployées sort des nuages et dirige son vol vers le soleil radieux.

Turbine discusso, par summis ferre serenum.

« Après la tempête, je puis apporter le calme dans les hauteurs. » Cette allégorie s'appliquait parfaitement à l'ancien roi du royaume turbulent de Pologne, devenu duc de la paisible Lorraine. Ces deux étendards furent placés plus tard près du tombeau de Stanislas ; un seul s'y trouve encore aujourd'hui[5].

Le roi de Pologne aida l'église à se procurer ses quatre cloches[6] ; il fournit

---

1. Cette maison de campagne, appelée autrefois *La Chatte*, correspond au n° 13 de l'avenue de Boufflers. Sénemont rappela ce souvenir par un tableau qui orne encore aujourd'hui l'une des salles de cette propriété. Cf. l'article : *Dépôt du cœur de la reine Marie Leczinska dans l'église de Bon-Secours*, dans le *J. S. A. L.*, 1862, p. 65.

2. Salon de 1771, *Œuvres complètes*, t. XI, p. 533.

3. L'inscription ancienne a été un peu modifiée en 1807. Autrefois, on voyait sur le monument les armes de France accolées à celles de Louis XV. Lionnois, t. I, p. 588. Voir, sur ces tombeaux de Bonsecours, Auguin, *La Meurthe* dans la *Lorraine illustrée*, pp. 534-535.

4. Cette chaire a été dessinée par C. Martin dans la *Lorraine illustrée*, p. 532.

5. Le plus grand fut donné en 1815 à Sokolnicki. Cf. *infra*, p. 602.

6. Une seule subsiste aujourd'hui. Elle eut pour parrain Stanislas et pour marraine sa femme, Catherine Opalinska. Elle fut fondue à Nancy par Jean Queyrat en 1741.

de riches ornements pour le culte : un soleil d'or enrichi de diamants, une lampe et un crucifix d'argent, des chasubles, des dalmatiques, un poêle. Comme il aimait volontiers faire ostentation de ses libéralités et qu'il les enregistrait à un liard près, il nous apprend qu'il dépensa pour toutes ces parures 22,148 livres 4 sols 3 deniers [1]. La construction de la nouvelle église, l'achèvement du cloître des Minimes lui coûta près de 100,000 livres, argent de France [2].

Après avoir logé les moines, Stanislas fit, pour assurer leur subsistance, plusieurs fondations à Bonsecours. Le 28 juillet 1740, il donna aux Minimes une somme de 31,000 livres de France, à condition qu'ils réciteraient à son intention l'office de la Vierge tous les samedis et diraient tous les jours, à 11 heures, une messe basse, accompagnée des litanies de la Mère de Dieu. Le 9 août 1742, il leur accorda 3,000 livres pour une messe basse de *Requiem* à dire tous les mardis et vendredis, avec les litanies de la Croix. Les deux sommes furent placées par les religieux en biens-fonds ; ils achetèrent des gagnages et quelques prés. Le 5 juin 1753, le roi de Pologne fonda un service solennel qui devait être célébré le jour anniversaire de son décès et promit aux religieux, à sa mort, une somme de 6,000 livres. Enfin, par un contrat du 10 novembre 1759, il donna sur la recette générale 700 livres de rente aux Minimes, à condition que tous les jours, après la messe de 11 heures, ils distribueraient trois sous à douze pauvres, pris dans les sept [3] paroisses de Nancy [4]. Il ordonna qu'à sa mort on paierait sur sa cassette, pour remplacer la rente, un capital de 14,000 livres. Beaucoup de particuliers suivirent un exemple parti de si haut et les fondations [5] se multiplièrent. Grâce à ces dons, les religieux qui desservaient Bonsecours pouvaient passer pour riches.

Stanislas aimait cette église de Bonsecours qui était son œuvre, à laquelle il avait multiplié ses bienfaits et où il devait reposer après sa mort. Il s'y était fait construire, ouvrant sur le chœur, une tribune d'où il pouvait entendre la messe [6]. Aux quatre grandes fêtes de la Vierge (Purification, Annonciation, Assomption, Nativité), il s'y rendait avec dévotion, s'y confessait et communiait. Il ne manquait jamais à ce devoir, quand il était en Lorraine, même par les temps les plus affreux, même aux derniers jours de sa

1. On a publié un inventaire, fait le 7 avril 1752, des effets dont Stanislas a enrichi l'église et l'autel de Notre-Dame de Bonsecours, dans le *J. S. A. L.*, 1866, p. 140. Cet inventaire était connu de LIONNOIS, t. I, pp. 584-585.

2. *Recueil des fondations faites par le roi de Pologne*, p. 19. LIONNOIS, t. I, p. 584. Quelques religieux Minimes se sont fait enterrer au XVIIIe siècle dans un caveau, sous la nef de Bonsecours. Cf. LEPAGE, *Les Caveaux*, p. 8.

3. Les sept paroisses étaient Notre-Dame, Saint-Èvre, Saint-Roch, Saint-Sébastien, Saint-Nicolas, Saint-Pierre et Saint-Vincent-Saint-Fiacre.

4. *Recueil des fondations faites par le roi de Pologne*, pp. 19-26. LIONNOIS, *l. l.*

5. M. l'abbé JÉROME, *L'Église Notre-Dame de Bon-Secours à Nancy*, p. 89, n. 2, énumère les principales.

6. Cette tribune, qui se trouvait au-dessus de l'endroit où est actuellement le tombeau du roi de Pologne, a été appelée parfois « l'appartement du roi. »

vie, quand le poids de l'âge se faisait sentir[1]. On le vit une dernière fois le 2 février 1766, quelque temps avant le triste accident de Lunéville; et ce jour-là, il fut bien mélancolique. « Savez-vous, dit-il aux gentilshommes qui l'accompagnaient, ce qui m'a retenu si longtemps dans l'église? Je pensais que dans très peu de temps je serais trois pieds plus bas que je n'étais[2]. » Ce n'est pas seulement le corps de Stanislas qui repose à Bonsecours; à cette église est attachée quelque chose de son âme.

Et pourtant deux ans à peine s'étaient passés depuis son décès que les religieux de Bonsecours furent menacés dans leur existence même. Un édit de 1768 défendit qu'il y eût dans une même ville deux couvents d'un même ordre; les Minimes de Bonsecours devaient, en conséquence, fusionner avec la maison créée par Christophe de Bassompierre. Pendant plusieurs années, grâce à la protection des petites-filles de Stanislas, Mesdames de France, Adélaïde et Victoire[3], ils échappèrent à la rigueur de cet ordre; mais, en 1786, ils profitèrent d'une occasion pour céder leur demeure. Les chanoinesses de Bouxières, comme nous l'avons vu[4], s'ennuyaient au sommet de leur montagne; elles achetèrent donc aux Minimes leur couvent et leur jardin; on relégua les religieux dans les bâtiments qui s'étaient élevés contre l'église et sur l'ancien cimetière des Bourguignons[5]; ils ne seront désormais plus que les chapelains des dames. Les chanoinesses se proposaient de construire leur nouveau couvent sur la cour et sur un terrain acheté aux Dames prêcheresses, la maison abbatiale d'abord, et, perpendiculairement à cette demeure, autour d'une avenue centrale, les vingt-deux maisons où chaque dame tante demeurerait avec sa dame nièce[6]. En 1789, l'abbatiale était à peu près terminée, les constructions suivantes sortaient de terre. On avait pratiqué une brèche dans le chœur de l'église, pour l'agrandir et y installer les stalles des chanoinesses.

1. AUBERT, *Vie de Stanislas Leczinski*. Paris, 1769, p. 477.

2. P. BOYÉ, *Les derniers moments de Stanislas* dans les *M. S. A. L.*, 1898, p. 269.

3. Les Minimes de Bonsecours s'adressèrent à diverses reprises à elles, et, en 1783, ils avaient obtenu de Madame Adélaide, pour l'entretien de la chapelle, un don de 3,000 livres.

4. Voir plus haut, p. 47.

5. L'on entrait dans ces bâtiments par la porte qui sert aujourd'hui de passage pour se rendre à la sacristie.

6. Voir les plans de ces bâtiments, A. D., H. 2976.

III

A ce moment éclate la Révolution. Dans l'incertitude générale, les constructions sont interrompues et l'on ferme, par une cloison en planches, l'ouverture du chœur. Les Minimes demeurent pourtant, gardiens vigilants du sanctuaire; une procession solennelle se rend à Bonsecours, le 3 octobre 1790, pour remercier la Vierge d'avoir préservé la ville de plus grands maux, le 31 août précédent, lors de l'affaire de Nancy [1]; et, le 16 août 1791, est encore célébré, en présence de la municipalité, l'office du vœu de Nancy. Mais, en mai 1792, les religieux, bien que la plupart aient prêté le serment à la Constitution civile, sont définitivement expulsés. L'église servit désormais au culte constitutionnel et fut jusqu'à la fin de 1793 une sorte de chapelle de secours de l'église Saint-Pierre, au faubourg [2].

Avant qu'elle fût fermée, elle avait été dépouillée de ses ornements. Une partie des vases sacrés furent enlevés dès juin 1792 et envoyés à la Monnaie. Sur les quatre cloches trois furent fondues [3] et, avec le produit du métal, on acheta six affûts pour les canons de la garde nationale. En novembre, les superbes tombeaux, chefs-d'œuvre d'Adam et de Vassé, sont sur le point d'être détruits par les bataillons de fédérés. Mais le gardien de l'édifice enlève tous les attributs de la royauté au mausolée de Stanislas et met dans la main du roi de Pologne un drapeau tricolore; il affirme que sous ce cercueil est enterré un bon patriote, et ces exaltés se retirent [4]. Quelque temps après, on transféra tous les monuments artistiques de Bonsecours au Musée qui avait été fondé dans la chapelle de la Visitation et ainsi ils furent préservés de la destruction [5]. Lorsque le culte catholique fut interdit, les derniers ornements furent arrachés, et les grilles de Jean Lamour vendues à des brocanteurs. Peu de temps après, les tombeaux furent violés. A la fin de 1793, la Convention nationale avait décrété qu'on enlèverait le plomb des tombeaux et qu'on le convertirait en balles. En conséquence, le 3 janvier 1794, les caveaux sous le chœur de Bonsecours furent ouverts. On enleva les cercueils de plomb ainsi que le vase d'argent qui contenait le cœur de Marie Leszczinska. Les corps du duc et de la duchesse Ossolinski, celui de Catherine Opalinska étaient à peu près consumés;

---

1. *Mandement de M. l'Évêque de Nancy, primat de Lorraine, à l'occasion des troubles qui ont affligé son diocèse*, 27 septembre 1790.

2. Ces événements ont été très bien mis en lumière par M. l'abbé Jérome, *L'Église Notre-Dame de Bon-Secours à Nancy*, pp. 105 et ss.

3. Il a été question de la quatrième plus haut, p. 596, n. 6.

4. Blau, *Notice historique sur Stanislas le Bienfaisant*, Nancy, Vidart et Jullien, 1831, p. 6.

5. Un instant, il avait été question de les diriger sur Paris, au Musée des Petits-Augustins. [Cayon, *Notre-Dame de Bon-Secours à Nancy*, p. 21.]

seul le cadavre de Stanislas était encore en entier; mais un ouvrier sépara d'un coup de bêche la tête du tronc, en s'écriant: « En voilà encore un qui n'a pas été guillotiné[1] ! » Tous ces restes vénérables furent déposés pêle-mêle dans le caveau, et l'on jeta les débris des cercueils en chêne dans un coin près de l'entrée.

Bientôt l'église elle-même de Bonsecours fut menacée. Après l'abolition du culte chrétien, on songea à la convertir en hôpital, puis à la mettre en vente avec le couvent voisin des Minimes. Le 20 pluviôse an III (8 février 1795), deux architectes de Nancy, Dominique Saunier et Nicolas-Ambroise Royer, firent le plan du terrain à vendre et le partagèrent en dix lots[2]. L'église était comprise en deux lots différents et, par suite, vouée à la destruction. Mais, sur ces entrefaites, la loi du 3 ventôse an III (21 février 1795) décrétait la liberté des cultes et les catholiques (anciens réfractaires) louèrent la chapelle de Bonsecours. D'avril 1795 à janvier 1798, un ancien religieux tiercelin, le P. Barthélemy Zens, y célébra les offices, administra les sacrements, bénit les mariages et présida aux enterrements[3]. Seul le couvent et les terrains voisins furent vendus au profit de la nation, le 28 fructidor an IV (14 septembre 1796)[4]. Ils passèrent entre plusieurs mains, et ils sont occupés aujourd'hui par une filature qui, après avoir été incendiée le 17 février 1898, vient d'être reconstruite. On reconnaît encore à la filature actuelle le plan de l'ancien couvent.

Cependant, après le coup d'État de fructidor, la persécution religieuse recommençait. Une seconde fois l'église de Bonsecours fut fermée et, cette fois-ci (25 floréal an VI, 14 mars 1798), une affiche annonçait l'adjudication. Elle eut lieu le 12 juin suivant et le brasseur Léopold Morot, qui avait déjà acheté les terrains voisins, en demeura acquéreur, au prix de 3,552,000 francs. Chiffre énorme au premier abord; mais le dixième seulement devait être payé en numéraire, le reste en divers papiers[5]. Morot, en possession de l'édifice, voulut le démolir ; la pioche allait attaquer la vénérable chapelle, lorsque les paysans, venus ce jour-là au marché, s'ameutèrent; au fond de leur cœur était restée vivace la foi en la Vierge de Bonsecours. En présence de ces manifestations, le district envoya deux officiers municipaux pour rassurer la population; on déclara que la vente serait résiliée et cette résiliation fut d'autant plus facile que l'acquéreur n'avait pas effectué son premier versement[6]. Peu de temps après, lorsqu'à la fin du Directoire la persécution eut cessé, la chapelle fut

---

1. LEPAGE, *Les caveaux de Notre-Dame de Bonsecours*, suivi d'une petite notice sur l'église, Nancy, 1869, p. 13, note. Lire aussi dans cette brochure le procès-verbal de la reconnaissance des corps, du 16 ventôse an XI (7 mars 1803).

2. Ce plan et les procès-verbaux de division en dix lots aux A. D., H. 2956.

3. Abbé JÉROME, *L'Église Notre-Dame de Bon-Secours à Nancy*, p. 125. A partir de mars 1796, le P. Zens eut comme auxiliaire le P. Nicolas Préantoine, ex-curé constitutionnel de Varangéville qui venait de se rétracter.

4. A. D., *Répertoire des ventes des biens nationaux de l'an IV à l'an VIII*, art. Nancy, n° 193.

5. A. D., Même *Répertoire*, n° 341.

6. LEPAGE, *Les caveaux*, p. 12.

rendue au culte et, cette fois, les constitutionnels l'occupèrent, jusqu'au moment où fut signé le Concordat (1801)[1]. En 1802, après la reconstitution du diocèse de Nancy, Bonsecours devint, pendant quelque temps (1802-1805), église paroissiale du faubourg, puis une chapelle dépendant de Saint-Pierre. Et on s'appliqua à lui rendre son antique splendeur.

En mars 1803, en pratiquant quelques fouilles dans la crypte, on retrouva les restes de Stanislas et des autres corps; on les réunit dans un cercueil de chêne qu'on laissa dans le caveau, au-dessous du chœur (7 mars)[2]. Puis, grâce à des quêtes, grâce à la générosité d'une pieuse dame, Mme de Bourgogne[3], les dégâts furent réparés; on restaura les fenêtres; on reconstruisit les autels; on se procura deux petites cloches; on ferma par un mur en moellons le chœur qu'une simple clôture en planches avait protégé pendant la Révolution contre les intempéries[4]; suivant un vœu fait par la Société des sciences, lettres et arts dès 1803, les mausolées de Stanislas et de sa femme, les deux cartouches de Marie Leszczinska et du duc Ossolinski furent ramenés, en janvier 1807, de la chapelle de la Visitation à Bonsecours, au son des instruments et au milieu de l'allégresse générale[5].

Cependant, l'Empereur des Français est vaincu; les Bourbons reviennent. Le comte d'Artois, le futur Charles X, « attendant » à Nancy « l'exécution des desseins de la Providence », demande, le 19 mars 1814, à Notre-Dame de Bonsecours la chute de l'usurpateur[6]. Peu après, ont lieu les adieux de Fontainebleau et, le 5 juin Mgr d'Osmond, évêque de Nancy, consacra, à

1. Abbé Jérome, *L'Église Notre-Dame de Bon-Secours à Nancy*, p. 133.

2. Lepage, *Les caveaux*, pp. 11 et ss. Quelques ossements semblent avoir été détournés, ainsi celui que l'on a conservé longtemps à la bibliothèque et qui a été transporté au Musée lorrain. L. Quintard, *Une relique de Stanislas*, dans le *J. S. A. L.*, 1868, p. 140.

3. Née Anne-Marie-Reine L'huillier. On a placé avec raison une inscription en l'honneur de Mme de Bourgogne dans la sacristie de l'église.

4. Lepage, *o. l.*, p. 59, note.

5. Ces mausolées furent rendus par une lettre du ministre de l'intérieur, en date du 17 janvier 1807. Nous avons sous les yeux un *prospectus* invitant les habitants de Nancy à souscrire, pour subvenir aux frais du transfert.

6. Une inscription sur une table de marbre, à laquelle nous empruntons notre citation, rappelait ce souvenir. En voici le texte complet :

En mémoire
De S. A. R. Charles-Philippe de France,
Monsieur,
Traversant le royaume
Sans autre garde que sa grande âme
Et l'amour des Français,
Venant ici le 19 mars 1814,
Attendre dans nos murs
L'exécution des desseins de la Providence,
Et offrir sur le tombeau de son aïeul,
Stanislas-le-Bienfaisant
A la reine des cieux,
La France,
Que doit pacifier son auguste frère
Louis XVIII.
Dicavit G. L. C. de la Salle.

On fit disparaître prudemment cette inscription dans les premières années du gouvernement de Juillet, et on ne sait ce qu'elle est devenue.

Bonsecours, la France à Marie [1], « la glorieuse reine des cieux ». Les Bourbons rétablis, les légions que Napoléon avait levées dans l'Europe entière rentrèrent dans leurs foyers. Les Polonais qui, jusqu'au bout, avaient fidèlement servi sa cause, furent rapatriés par le czar Alexandre, et, en passant à Nancy, leur chef, le général de division comte Michel Sokolnicki, qui se plaisait aux pompes un peu théâtrales [2], décida de célébrer un service funèbre pour l'âme de l'ancien roi de Pologne. Il eut lieu le 11 juin, en présence des autorités [3]; Mgr d'Osmond, assisté de son clergé, officia pontificalement; après la messe, Sokolnicki prononça un « salut à l'ombre de Stanislas [4] », suivi d'un discours « qui respirait la plus profonde sensibilité ». Le préfet du département, M. de Mique, répondit [5] à son tour; il fit l'éloge du roi de Pologne, et, comme dit le compte rendu officiel, « par la plus heureuse transition, il y joignit celui de Louis le Désiré, digne petit-fils de Stanislas, et l'héritier de son bon cœur, de son courage et de ses vertus ». On découvrit ensuite une inscription latine qui devait rappeler aux âges futurs le souvenir de cette journée [6]; et au nom des officiers polonais Sokolnicki fit présent à la fabrique de Bonsecours d'un calice et de sa patène en argent; il reçut en échange, par ordre supérieur, le grand guidon [7], envoyé

1. Plaquette de 3 pages in-8°, chez Leseure, à Nancy.

2. Sokolnicki est l'auteur d'un certain nombre d'ouvrages curieux : *Recherches sur les lieux où périt Varus avec ses légions; Mahomet, législateur des femmes, ses opinions sur le Christ et les chrétiens.* Il nous a surtout laissé le *Journal historique des opérations militaires de la 7e division de cavalerie légère polonaise, en 1813.*

3. *Procès-verbal de la fête funèbre célébrée par les braves Polonais retournant dans leur patrie en l'honneur de Stanislas le Bienfaisant.* Plaquette de 3 pages in-4°.

4. *Discours prononcé par M. le général de division Sokolnicki.* Plaquette de 4 pages in-4°, chez Bachot. Une autre édition, 7 pages, reproduit l'inscription.

5. *Discours de M. de Mique.* Plaquette de 3 pages in-8°, chez Guivard.

6. Nous publions ici le texte de cette inscription :

Exercitus Sarmatici
relliquiæ,
per orbem, Gallis sociis,
patriam quærentes,
quam perseverantia
fortitudineque
meruerunt,
ALEXANDRI PACIFICATORIS
benignitate collectæ,
duce Michaele Sokolnicki,
penates suos repetentes,
STANISLAI LESZCZYNSKI,
patris benefici
Christianissimi Regis abavi,
cineribus,
hospitique nationi
lugentes dicunt
æternum vale
Die XI *jun.* A. MDCCCXIV.

Cette table de marbre, placée aujourd'hui à côté du Vœu de Nancy, était autrefois dans le chœur.

7. Le procès-verbal de cette remise a été publié par M. Stanislas Thomas dans le *J. S. A. L.*, 1892, p. 187.

adis à Stanislas par la ville de Dantzig; il ne resta à Nancy que le petit guidon, reproduction exacte du précédent [1].

Sokolnicki emportait encore de Nancy d'autres reliques réunies en une caisse : un carreau en marbre noir du foyer où Stanislas avait été brûlé, un lambeau de sa robe de chambre, léché par les flammes, quelques ossements qu'on lui avait assuré provenir du squelette du roi [2]. Bientôt, le bruit courut qu'il avait transporté à Posen le cadavre tout entier du beau-père de Louis XV [3]. Notre municipalité s'en émut; elle fit ouvrir, les 29 et 30 août, le caveau où, en 1803, avaient été réunies les reliques de Bonsecours; elle trouva le tout en état, transféra ces restes dans un cercueil en plomb plus somptueux et les fit placer sous le grand autel du chœur (3 septembre 1814) [4]. Le 12 octobre, elle protesta publiquement contre les erreurs qui s'étaient répandues et qu'avait accueillies la presse parisienne. Ce qui n'empêcha pas qu'en 1857 on fit encore courir le bruit que les restes de Stanislas étaient enterrés à Saint-Pétersbourg. Après diverses péripéties, la caisse de Sokolnicki était arrivée dans cette ville et on se figura, d'après l'étiquette mise par le général, qu'elle contenait la vraie dépouille mortelle du roi de Pologne [5].

Le 5 mai 1833, l'église de Bonsecours a reçu la visite d'autres Polonais, des vaincus de la grande insurrection. Ils y ont élevé une table de marbre qui fait pendant à celle de Sokolnicki. Ils affirment dans une éloquente inscription leur complet dénûment, mais aussi leur foi inébranlable en la résurrection de la patrie : « Dis, ô roi Stanislas, que tu nous as vus ici errants,

---

1. *Drapeaux de Notre-Dame de Bonsecours*, p. 7. En 1895, le bruit a couru dans Nancy que le petit guidon avait à son tour disparu. Il n'en était rien heureusement; il se trouvait caché dans la sacristie. On a eu soin depuis de le remettre près du tombeau de Stanislas. Cf. les articles de M. Badel dans l'*Est républicain*, 27 juillet 1895.

2. H. Lepage, *Les Caveaux*, pp. 23-24. Peut-être ces ossements avaient-ils été détournés en 1803.

3. Le *Journal des Débats* du 26 août 1814 annonce qu'une partie des restes de Stanislas avait été déposée à la cathédrale de Posen, tandis que l'autre devait être envoyée à Cracovie. (Cf. le *Moniteur universel* du 6 octobre 1814.) M. l'abbé Jérome, *L'Église Notre-Dame de Bon-Secours à Nancy*, p. 148, n. 3, montre bien comment une telle erreur a pu se propager. Nous possédons en polonais les *Mémoires* du général Roman Wybranowski, 2 vol., Lemberg, 1882, qui fit en qualité de colonel la campagne de 1814 et accompagnait Sokolnicki à son passage à Nancy. Il nous rapporte qu'après Nancy, le régiment polonais se dirigea par Fort-Louis, Würzbourg, Meiningen, sur Leipzig. Dans cette ville, Sokolnicki recueillit les restes du prince Joseph Poniatowski qui avait péri à la bataille des Nations (ils avaient été retrouvés dans les eaux de l'Elster); on les déposa sur un char funèbre avec la caisse rapportée de Nancy. En passant à Posen on fit célébrer un service funèbre et pour Stanislas et pour Poniatowski; à Varsovie, Sokolnicki abandonna la caisse de Nancy à la Société des sciences; puis il fit transférer à Cracovie les restes de Poniatowski, dans la sépulture de Sobieski. Le *Journal des Débats* semble avoir mêlé et confondu ces faits.

4. Le procès-verbal publié par Lepage, *o. l.*, pp. 28-32.

5 M. l'abbé Morel protesta contre cette allégation par une lettre adressée aux journaux de Nancy. Elle se trouve au dossier : *Notre-Dame de Bonsecours*, à la bibliothèque du Musée lorrain. Sokolnicki était mort à Varsovie le 23 septembre 1816; lors d'une revue, il avait été renversé par un cheval ombrageux. Après l'insurrection de la Pologne de 1830-1831, la Société des sciences de Varsovie fut dissoute, ses collections scientifiques et littéraires confisquées. La caisse qui renfermait les souvenirs de Stanislas fut ainsi transportée en 1834 à Saint-Pétersbourg où elle resta inaperçue pendant plus de vingt ans. Retrouvée en 1857, elle fut envoyée au ministre de l'intérieur. Celui-ci la fit placer dans un caveau de l'église Sainte-Catherine, où elle est encore aujourd'hui. Le 10 novembre 1880, M. Stanislas Thomas est descendu dans le caveau royal et a constaté qu'il était en parfaite conservation. Le caveau de la nef où sont enterrés quelques religieux Minimes a été visité de son côté pour la dernière fois le 17 janvier 1881. *J. S. A. L.*, 1881, p. 12.

pauvres, sans armes, proscrits, mais pourtant forts[1]. » Au haut du marbre ils gravèrent divers emblèmes polonais : la faux des *faucheurs* de 1793, l'étendard des chevau-légers, le bonnet de confédéré que surmonte la plume de héron, en faisceau entre l'aigle de Pologne et le cavalier *à la poursuite* de Lithuanie. Au-dessus, en un médaillon de bronze, est représenté un homme qui, l'air farouche, traverse le monde, traînant à ses pieds une chaîne brisée et dégageant sa main d'une autre chaîne, image du Polonais qui préfère l'exil à la servitude. Que ces souvenirs sont aujourd'hui lointains ! En dépit de ces belles protestations, les nationalités, hélas ! meurent comme les individus.

Toutes ces cérémonies, une nouvelle visite du comte d'Artois en novembre 1814, de ce même comte d'Artois, devenu Charles X, le 14 septembre 1828, du roi Louis-Philippe, le 14 juin 1831[2], signalèrent la chapelle à l'attention publique. Elle continuait d'être desservie par le curé de Saint-Pierre ; mais, en 1841, Mgr Menjaud, coadjuteur de Nancy, créa, près de la chapelle, une maison de retraite pour les prêtres du diocèse infirmes ou trop âgés, incapables de remplir leur ministère[3]. Ces prêtres, qu'on a pris l'habitude d'appeler

---

1. Nous donnons ici le texte de cette inscription :

$18 \frac{29}{11} 30$ D. O. M. $18 \frac{26}{3} 31$
Stanislaus. Leszczynski. civis. Polonus.
Poloniæ. Lithuaniæ. et Russiæ.
Rex.
Orthodoxus. fidei. libertatis. propugnator.
exul.
quem. Galliæ. rex. hospitem. Lotharingiæ. populus. patrem.
coluere.
Princeps. triseclisenex. sanctus.
obiit. anno. MDCCLXVI.
Exercitus.
Polonorum. Lithuanorum. Russiensium.
superstites
fidei. libertatis. propugnatores.
exules.
quos. regia. tyrannis. hostes. odit. populus. peregrinos.
miratur.
veteris. hospitii.
recentis. doloris.
monumentum.
Æ. C.
D. D. D.
Anno M. D. CCC. XXXIII. DIE III MAII.

Dic, Rex STANISLAE, *nos te hic vidisse errantes,*
pauperes, inermes, proscriptos,
fortes.

Les chiffres $18 \frac{29}{11} 30$ et $18 \frac{26}{3} 31$ rappellent l'époque de deux des principaux efforts des Polonais pour reconquérir leur liberté, savoir : le 29 du 11e mois 1830 (29 novembre), révolte de Varsovie, et le 26 du 3e mois 1831 (26 mars), reprise de l'offensive contre les Russes avant la bataille de Dembé. Les sigles Æ. C. D. D. D. doivent s'interpréter Æ (ternæ) C (oncordiæ) D (edicaverunt).

2. *Journal de la Meurthe* du 6 novembre 1814, de septembre 1828 et de juin 1831. Le curé de Saint-Pierre, ardent légitimiste, refusa de recevoir Louis-Philippe en habits sacerdotaux, et se contenta de lui faire visiter la chapelle en son costume noir.

3. Cette institution fut créée le 25 mars 1841 et une ordonnance royale du 5 novembre 1842 lui accorda la reconnaissance légale. La maison ou plutôt les maisons de retraite sont situées au bout du faubourg Saint-Pierre, de l'autre côté de Bonsecours (rue de Strasbourg, nos 161, 163, 165 et 167). L'évêché avait fait acheter ces maisons pour y établir un petit séminaire ; mais le projet fut abandonné.



CONFESSIONNAL A BONSECOURS

(Par Vallin.)

et l'eau du baptême efface le péché originel. Des racines sortent, aux angles du piédestal, les quatre fleuves du paradis terrestre[1].

Les libéralités du baron de Meneval ne devaient pas se borner à cette chapelle. Entré dans les ordres, il venait, chaque année, dire une messe sur la tombe de sa femme et, chaque fois, il laissait de nouvelles marques de sa générosité. Il fit paver en marbre la nef et le chœur, et aux angles de l'autel une mosaïque figura d'un côté son blason, de l'autre son chiffre et celui de sa femme entrelacés (E. M. J.)[2]. Il commanda quelque temps avant sa mort à Vallin les deux beaux confessionnaux qui décorent l'église : l'un représentant la Justice que symbolise l'Ancien Testament (*Per peccatum mors*), l'autre la Miséricorde que nous a apportée le Nouveau Testament (*In cruce salus*)[3]. M. de Meneval, qui mourut le 20 février 1882, eût voulu reposer près de sa femme ; mais cette faveur lui fut refusée.

Le curé Morel sut conquérir pour Notre-Dame de Bonsecours des protections encore plus hautes, et il attira sur son église l'attention du souverain pontife Pie IX. Au XVIIe siècle, un grand seigneur romain, le comte Pallavicini, avait légué une somme assez considérable au chapitre de Saint-Pierre de Rome, pour que chaque année il fût donné des couronnes d'or aux statues de la Vierge les plus anciennes. Pie IX annonça par un bref du 27 mai 1864 qu'en 1865 cette faveur serait accordée à Notre-Dame de Bonsecours. On fixa la cérémonie du couronnement au dimanche 3 septembre 1865. Ce jour là, après les vêpres célébrées à la cathédrale, la procession s'organise à l'hospice Saint-Stanislas et parcourt le faubourg Saint-Pierre, orné de verdure et d'arcs de triomphe. Le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, prononce dans l'église une éloquente allocution ; et la couronne à sept fleurons est placée au-dessus de la tête de Notre-Dame[4].

Le 4 mars 1866, un service solennel, présidé par Mgr Lavigerie, est célébré pour le premier centenaire de la mort de Stanislas. Le 17 juillet de la même année, l'impératrice et le prince impérial visitent l'église et, comme souvenir de leur passage, commandent quelque temps après à Maréchal de Metz les deux vitraux du chœur représentant l'un le *Mariage de la Vierge*, l'autre la

---

1. Mgr X. BARBIER DE MONTAULT, *Excursion archéologique en Lorraine*, dans la *Lorraine-Artiste*, 1892, p. 133.

2. *Pelerinage de Notre-Dame de Bonsecours*, éd. de 1892, p. 42 et note. Sur le pavé de l'allée principale, dans la nef, on remarque en mosaïque les armes et la devise de Mgr Foulon.

3. Voir un article de M. Vanson dans l'*Espérance* du 14 décembre 1884.

4. Voir la *Lettre-circulaire de Mgr l'Évêque de Nancy et de Toul au clergé de son diocèse relativement à la fête du couronnement de Notre-Dame de Bonsecours*, in-4° de 8 pages, et la brochure : *Fête du couronnement de Notre-Dame de Bonsecours, à Nancy*, Nancy, Vagner, 1865, 44 pages. Cette couronne fut placée d'abord directement sur la tête. Aujourd'hui, elle est supportée au-dessus de la tête par deux anges qui symbolisent la Lorraine et la France. Sur les sept fleurons de la couronne se trouvent sept dates importantes dans l'histoire de Bonsecours ou dans l'histoire du culte de la Vierge : 1° 5 JANV. 1477. NANC. OPPUGN. Bataille de Nancy ; 2° 7 OCT. 1571. LEPANTÆ NAUPACTUS. Après la victoire de Lépante, on a ajouté aux litanies l'invocation : *Auxilium christianorum, ora pro nobis*; 3° 1631-1742. NANC. VOTUM. Vœu de Nancy et renouvellement de ce vœu ; 4° 1790. NANC. PROC. Procession solennelle faite à Bonsecours après la journée du 31 août; 5° 15 JUIL. 1801. CONCORDATUM; 6° 8 DÉC. 1854. I. C. DECR. Proclamation du dogme de l'Immaculée Conception; 7° 3 SEPT. 1865. CORONATIO.

Présentation de Jésus au Temple[1]. Le 22 octobre 1867, l'empereur François-Joseph d'Autriche, accompagné de ses deux frères, se rend à Notre-Dame de Bonsecours, dont l'abbé Morel lui fait admirer les richesses artistiques. Les trente années que ce digne prêtre passa à la tête de la paroisse de Bonsecours furent ainsi des années bénies, et c'est à juste titre qu'à sa mort (1873) il fut enterré sous les caveaux du sanctuaire. Une inscription à l'entrée de l'église rappelle son souvenir ; on lui a appliqué, avec raison, la parole du psalmiste : *Zelus domus tuæ comedit me*[2]. MM. Boulanger et Parisot qui lui ont succédé se sont inspirés de son exemple[3] ; on leur doit les charmantes statuettes qui surmontent les stalles du chœur, la restauration de la petite chapelle à droite de l'entrée, le nouvel orgue, sorti des ateliers de M. Didier Van Caster, de Nancy[4]. Aujourd'hui la tâche peut être considérée comme terminée. Qu'on remplace par des monuments de marbre le Saint-Roch et le Saint-Sébastien de plâtre autour du Vœu de Nancy, cela sera fort bien ; mais qu'on n'introduise pas de nouveaux monuments dans une église qui est déjà trop encombrée et où il ne reste presque pas d'espace vide. Le projet de substituer aux vitres des fenêtres des verrières peintes à sujets historiques, qui avait déjà été formé en 1851 [5] et qu'on a voulu reprendre en ces derniers temps, ne nous paraît pas très heureux[6]. Les deux vitraux du chœur, quelle que soit leur valeur artistique, jurent avec le style Renaissance de l'édifice et arrêtent déjà la clarté indispensable. On peut regretter que l'église actuelle ne rappelle en rien le xve siècle et la bataille de Nancy ; mais, encore, est-il nécessaire de se conformer au style général du monument, élevé par Héré en l'honneur de Stanislas, sans souci des gloires de l'ancienne dynastie ducale.

Pour achever l'histoire de Bonsecours, il nous reste à dire qu'à une date récente se sont établis, à côté des « chanoines », les prêtres auxiliaires dont la mission est de prêcher dans les campagnes lors des grandes fêtes religieuses[7]. Il nous faut aussi signaler les pieux usages qui se continuent jusqu'à nos

---

1. Ces vitraux ont été posés après la guerre, en 1872.

2. Psaume LXVIII, v. 10.

3. En novembre 1871, M. l'abbé Morel, souffrant, reçut comme auxiliaire M. l'abbé Boulanger qui fut administrateur de la paroisse de 1871 à 1873 et devint curé à sa mort. M. l'abbé Boulanger a exercé sa charge jusqu'à l'année 1893 où il fut remplacé par le curé actuel, M. Parisot.

4. Abbé Jérome, *L'Église Notre-Dame de Bon-Secours à Nancy*, p. 170.

5. *Ibid.*, p. 274.

6. Une vive polémique s'est engagée à ce propos en décembre 1897. Cf. la plaquette d'E. Auguin, *Réflexions au sujet d'un concours lorrain pour la composition de vitraux historiques à l'église Notre-Dame de Bonsecours*. Voir la réplique de Gaston Save dans le *Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est*, 1897, pp. 160-164

7. Ces prêtres, qui étaient établis auparavant dans l'ancienne maison des Pères Oblats, rue du Montet, n° 23, ont été transférés au presbytère de Bonsecours, n° 169, rue de Strasbourg, quand leur supérieur, l'abbé Parisot, est devenu, en 1893, curé de Bonsecours. A côté de ce presbytère, élevé à une date récente, on trouvait autrefois, en se rendant vers Jarville, les pavillons dits pavillons de Stanislas. C'est là qu'avait l'habitude de s'arrêter le roi de Pologne, quand il venait prier à Bonsecours. Ces pavillons, qu'on voit encore très bien sur la lithographie de Maugendre, faisaient partie de la fabrique Lang. Ils ont subi en ces derniers temps une transformation complète qui les rend méconnaissables.

jours. Bonsecours est sans doute une église paroissiale de Nancy ; mais elle est plus, et ici, comme au temps jadis, les enfants de toutes les paroisses de la ville récitent, le lendemain de leur première communion, une prière spéciale à la Vierge. Ici, encore, les nouveaux mariés viennent, après la bénédiction nuptiale, s'agenouiller aux pieds de l'autel et embrasser une petite image de la Vierge vénérée, réduction de celle de Mansuy Gauvain. Puis, beaucoup de jeunes prêtres, au lendemain de leur ordination, tiennent à honneur d'offrir pour la première fois dans ce sanctuaire le saint sacrifice de la messe. Enfin, les pèlerins continuent d'affluer dans l'étroite enceinte.

Ainsi l'église de Bonsecours évoque dans le cœur des particuliers de nombreux souvenirs et est liée à leur existence. Et quelle place n'occupe-t-elle pas dans l'histoire générale de la Lorraine ? En parcourant ses annales, que de grands faits n'avons-nous pas ressuscités : la bataille du 5 janvier 1477, les morts de la journée enterrés dans une fosse commune, la croix du cimetière, la première chapelle, l'installation des Minimes, les victoires remportées par les chrétiens dans les plaines de Hongrie, la construction de l'église de Stanislas, les cérémonies funèbres du roi de Pologne, de sa femme et de sa fille, les profanations de 1793, la reconstitution après le Concordat, l'arrivée des Polonais ! L'église de Bonsecours est d'aspect coquet en sa parure du XVIII[e] siècle, et pourtant elle ramène surtout devant nos yeux des images tristes. Elle est une nécropole, la nécropole des Bourguignons tués en 1477 ; la nécropole des Polonais et de leur royaume, rayé pour toujours de la carte d'Europe ; nous n'ajouterons pas « la nécropole de la Lorraine », puisque la Lorraine, absorbée par la France, met au service d'une plus grande patrie les ressources de son sol et les vertus de ses enfants[1].

---

1. Pour que notre bibliographie soit complète, nous citons : *Pèlerinages en Lorraine. Notre-Dame de Bon-Secours, à Nancy.* Extrait de *La lecture et la censure.* Plaquette in-4° de 14 pages. Signé : la comtesse MARIE. — *Les grands pèlerinages lorrains* de PAUL DIGOT, Nancy, 1882, où quelques lignes sont consacrées à Bon-Secours. Ces articles n'apprennent rien. — On trouvera aussi quelques lignes sur Bonsecours dans le récent ouvrage de STAN. THOMAS, *Nancy avant et après 1830*, pp. 154-164. A la suite de CAYON, p. 14, et de l'abbé JÉROME, cet écrivain publie une inscription qui aurait figuré dans la chapelle primitive et qui nous est conservée seulement par un manuscrit du début du XVII[e] siècle, provenant de la bibliothèque Thiéry-Solet et qui appartient aujourd'hui à M. l'abbé Félix Renauld. Nous ne l'avons pas mentionnée, parce que nous ne sommes pas sûr qu'il s'agisse d'une inscription, placée en réalité sur les murs de l'antique chapelle ; nous n'y voyons qu'un exercice de rhétorique. Les Bourguignons enterrés à Bonsecours demandent de l'argent, pour la fondation de messes à leur intention ; ils s'adressent également aux Lorrains et à leurs compatriotes :

Gens de croix double ou de croix Sainct-Andry
Secourez-nous par commune pitié,
Augures de paix wide d'inimitié.
Mais vous, attrait de notre nation[a],
Faisans icy péregrination,
Plus qu'aultres gens nous soyez aulmoniers
Et liberault de vos biens et deniers

a) C.-à.-d., vous Bourguignons.

Des trois éditeurs seul M. l'abbé JÉROME, p. 12, donne un texte correct.

CHAPITRE XIX

Le Couvent et l'Église des Cordeliers.

§ Ier. *Construction de l'église des Cordeliers. — Consécration en 1487. — Affection de René II pour les Cordeliers. — Description du couvent. — Reconstruction du cloître en 1751. — Monuments funèbres qu'il contenait. — Une copie de la* Cène *de Léonard de Vinci au réfectoire. — Cordeliers de Nancy devenus célèbres. — Description de l'église. — Les boiseries de Salival. — Le portail. — La rue des Cordeliers et la rue Jacquot. — L'église des Cordeliers sous la Révolution et au* XIXe *siècle.*

§ II. *Les fresques de l'église. — Les tableaux. — Le peintre Claude Charles. — Princes lorrains enterrés dans l'église. — Le tombeau de René II. — L'inscription. — Description du monument. — Le tombeau du cardinal de Vaudémont et les quatre docteurs de l'Église. — Autres tombeaux détruits en 1792. — Les tombeaux transportés au XIXe siècle aux Cordeliers. — Les tombeaux provenant de Belval. — Le groupe de Gérard Ier de Vaudémont et d'Hadwige de Dagsbourg. — Le tombeau de Philippe de Gueldre, par Ligier Richier. — Le monument de Callot. — La statue de Charles V. — Le monument de Léopold.*

§ III. *La chapelle ducale. — Date de la construction. — Le dôme de Siméon Drouin. — Description de la chapelle à l'origine et en 1743. — Sa restauration en 1818. — L'autel et le Christ attribué à Chassel. — Les princes lorrains enterrés dans le caveau. — On y amène le corps de Charles V et les corps enterrés à Saint-Georges. — Visite du caveau du 1er mars 1762. — Transfert des comtes de Vaudémont enterrés à Vaudémont. — Transfert des cœurs des princes déposés au noviciat des Jésuites. — Mort de la princesse Anne-Charlotte. — Recherches des reliques des princes lorrains aux environs de Nancy en 1792. — Violation des sépultures (fin 1793). — Le cimetière des Trois-Maisons. — La cérémonie du 9 novembre 1826. — Le caveau ouvert en 1856, 1867 et 1885. — Visites princières.*

Conclusion.

I

L'église de Bonsecours, située à l'extrémité d'un faubourg de la ville, nous dit en quel endroit étaient tombés les Bourguignons le 5 janvier 1477; l'église des Cordeliers, au cœur de la Ville-Vieille, fut élevée par René II pour remercier Dieu de sa victoire. Aussitôt après son triomphe, il songea, en action de grâces, à élever dans la cité une maison religieuse et à la confier aux disciples de saint François d'Assise, désignés souvent sous le nom de Cordeliers, à cause de la corde qui entourait leurs reins[1]. Il résolut, aux termes d'un ancien document, de placer quatre Cordeliers « en ung oratoire,

1. L'abbé GUILLAUME, *Cordeliers et chapelle ducale de Nancy*, Nancy, Peiffer, 1851, tirage à part des *M. S. A. L.*, p. 8. Nous suivrons d'assez près cette excellente étude. Cf. LEPAGE, *Nancy. L'église des Cordeliers et la chapelle ducale* dans le *Littérateur lorrain*, Nancy, 1837.

soubz la provision des frères dis de l'observance et l'obédience des vicaires généraulx et provinciaulx de la dicte observance présens et advenir, comme sont les frères des couvents de Vy, Ravon et Mirecourt[1] ». La princesse Yolande, mère de René II, fut chargée d'exécuter ce dessein, en l'absence du duc qui allait guerroyer en Italie. Par acte du 12 avril 1482, elle livra aux Cordeliers la clef d'une maison, appartenant à Jean Symier, autrefois argentier, et sise dans la rue de la Monnaie[2]. Mais la demeure, placée derrière le palais, presque contre les remparts[3], parut peu propre à l'installation d'un couvent; Yolande résolut d'en élever une nouvelle, à quelque distance de là, sur l'emplacement des écuries du palais ducal et en bordure de la Grande-Rue. Elle acheta de plus, en 1486 et 1487, un grand nombre de maisons autour de ces écuries, à divers particuliers : le prévot Frichement, Jean Georges, Gérardin Lourguenet, Jean Perrin, Richard Quatre-Brasses, Jean-Georges Parmentier[4]. L'une de ces maisons était une auberge qui avait pour enseigne *La Licorne*[5]. Toutes ces constructions disparurent et le monastère s'éleva assez vite ; l'église fut consacrée dès l'année 1487[6].

Les anciens établissements religieux de Nancy, le prieuré Notre-Dame, la collégiale Saint-Georges, essayèrent de soulever des difficultés et d'empêcher cette fondation nouvelle. Le Père Samson, général de l'Ordre, lui-même fit quelques objections, alléguant qu'il ne disposait pas d'un assez grand nombre de sujets pour les monastères déjà existants[7]. Néanmoins, le Pape Sixte IV, par bulle du 3 août 1482, permit de créer ce couvent à Nancy avec église, petit cimetière, clocher et cloches, cloître, réfectoire, dortoir, jardins et autres dépendances nécessaires[8]; et la bulle fut fulminée deux années plus tard, le 9 avril 1484, par l'official de Toul[9]. Les anciens monastères durent cesser leur opposition; seuls les Dominicains de Toul, au nom du prieuré des Dames prêcheresses de Nancy, continuèrent la résistance[10]. La lutte entre Dominicains et Franciscains était du reste partout très vive; les deux ordres étaient en tous lieux rivaux. Le Père Samson lui-même s'ap-

---

1. Acte de prise de possession cité dans la note suivante. Les *Fratres regularis observantiæ* s'étaient séparés de l'ordre des Franciscains au XIVe siècle ; ils avaient été reconnus par le concile de Constance en 1415. *Vy* est Vic, Lorraine annexée ; *Ravon* est Raon-l'Étape, dans les Vosges.

2. L'acte de prise de possession de cette maison est imprimé par l'abbé GUILLAUME, *Cordeliers et chapelle ducale de Nancy*, note 6, p. II. Original et copies, A. D., H, 828.

3. La rue de la Monnaie, dont il est question dans l'acte de 1482, n'est pas la rue de la Monnaie actuelle ; elle répondait à peu près à ce qui est aujourd'hui la rue de la Gendarmerie. Cf. COURBE, *Les Rues de Nancy*, t. I, p. 258.

4. Comptes du receveur général de Lorraine pour 1486-1487. GUILLAUME, *o. l.*, n. 12.

5. Ce détail nous est fourni par LIONNOIS, t. I, p. 106. Nous savons par la *Chronique de Lorraine*, pp. 61 et 324, que Jean Perrin tenait une auberge. En l'an 1461 ou 1462, nous dit-elle, peu de temps après le sacre de Louis XI, une troupe de cavaliers français vint de Vaucouleurs pour joûter à Nancy et « lousgirent en la maison de Jehan Perrin, où les Pieds deschaulx sont à present ». Cf. *supra*, p. 334.

6. Nous voyons qu'on donne cette année à frère Jacques Divoix, suffragant, la somme de 20 l. 16 s. « pour avoir dédie l'eglise des frères mineurs de Nancy ». GUILLAUME, *o. l.*, n. 16.

7. HUGO, Histoire de René II, Bibl. de Nancy, ms. 792 (88), p. 268.

8. La bulle publiée par l'abbé GUILLAUME, *o. l.*, n. 8. Original, A. D., H, 828.

9. Original, A. D., H, 828.

10. GUILLAUME, *o. l.*, p. 11.

plaudit de ce qu'on lui eût forcé la main, et chargea le Père Thierry Aupol, religieux de Raon, de veiller à la construction du couvent de Nancy[1].

Le duc René II avait pour les Cordeliers une affection fort grande; non seulement il fit élever leur église; il la garnit encore de belles verrières[2], il fournit les ornements nécessaires au culte, les vases sacrés en or et en argent. Il créa au couvent une bibliothèque, la plus ancienne sans doute de Nancy, et lui fit présent de nombreux volumes; il choisit pour confesseur un Cordelier[3]; pendant ses séjours à Nancy, il visita souvent le couvent; une chambre lui était destinée, et longtemps on la désigna sous le nom de *chambre du roi*. Enfin, il voulut être enterré dans la nouvelle église; il rompit ainsi avec la tradition qui assignait comme lieu de sépulture aux ducs lorrains la collégiale Saint-Georges[4]. Les successeurs de René II continuèrent à se montrer bienveillants aux Cordeliers et à les enrichir de leurs dons.

Le couvent des Cordeliers se trouve au nord de l'église. Les constructions, encore debout de nos jours, datent de la fin du xve siècle; mais elles ont été souvent remaniées et consolidées. D'abord assez basses, elles furent en partie surélevées d'un étage par le duc Charles III, pour qu'on y pût recevoir les religieux de passage à Nancy et y tenir les chapitres généraux et provinciaux[5]. Elles entourent deux cours intérieures La première est aujourd'hui bordée à l'ouest par des maisons particulières de la Grande-Rue, et à l'est par les bâtiments où l'on a installé en 1884 l'école professionnelle de jeunes filles appelée école Drouot, du nom de son fondateur. La seconde forme l'ancien cloître qu'entourent, d'une part, à l'ouest, les bâtiments de l'école Drouot; d'autre part, à l'est, le réfectoire et des dépendances de cette école, installés au rez-de-chaussée et au premier étage, et l'école municipale de jeunes filles, dite école Roberty, au second étage. Le 5 mai 1751, à neuf heures du matin, il arriva dans ce cloître un accident déplorable. Une partie s'écroula, ensevelissant huit religieux et le monument du grand graveur Callot[6]. Le duc François III, qui était devenu l'empereur François Ier, sollicité par les religieux, leur fournit l'argent nécessaire pour la réfection du cloître, et une inscription rappela sa générosité :

FRANCISCO I ROMANORVM IMPERATORE
INSTAVRATA ANNO 1751. P. H. P. P.[7]

---

1. HUGO, Manuscrit cité.

2. Il paya pour trois verrières à maître Pierre, verrier à Strasbourg, la somme de 120 florins d'or. GUILLAUME, *Cordeliers et chapelle ducale de Nancy*, n. 15. Maître Pierre peignit la grande verrière sur le portail, refaite plus tard (cf. plus loin, p. 618, n. 1), la verrière derrière le grand autel et « celle du revetiaire », sans doute du vestiaire, à l'entrée de la chapelle Ronde. Sur Pierre de Strasbourg, cf. GASTON SAVE, *Les Peintres verriers sous René II*, dans le *Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est*, 1897, p. 126.

3. La mère de René, Yolande, en agit de même.

4. Tous ces détails sont empruntés à un ancien nécrologe des Cordeliers que cite l'abbé GUILLAUME, *o. l.*, n. 17.

5. LIONNOIS, t. II, p. 110.

6. P. HUSSON, *Éloge de Callot*, p. 11. DURIVAL, *Description de la Lorraine*, t. I, p. 209.

7. LIONNOIS, t. I, p. 110. Le sens des lettres P. H. P. P. nous échappe.

Derrière le cloître, et perpendiculairement à lui, l'on éleva un corps de bâtiments, où fut installée, en 1831, l'école normale de la Meurthe et où la ville loge aujourd'hui les professeurs de l'École supérieure de garçons. Plus loin s'étendaient jusqu'aux remparts les jardins des religieux [1]. Mais Léopold enleva aux Cordeliers ces jardins où il construisit son opéra qui eut une courte durée. Cet opéra devint sous Stanislas d'abord une salle de comédie, puis définitivement une caserne, sous le nom de Quartier-Neuf. Démoli en 1818, le Quartier-Neuf a été rétabli sur des plans nouveaux en 1874, pour recevoir la Gendarmerie, après l'incendie du Palais ducal.

Dans le cloître des Cordeliers se trouvaient jadis divers monuments funéraires: ceux des Guilbert, seigneurs de Saint-Remi-aux-Bois, celui du peintre Claude Henriet, né à Châlons-sur-Marne et père d'Israël Henriet, et celui plus important de Callot, sur lequel nous aurons à revenir [2]. On montrait aussi jadis au réfectoire des Cordeliers une peinture à fresque dont on a beaucoup parlé. Léonard de Vinci avait couvert le mur du réfectoire de Sainte-Marie-des-Grâces, à Milan, d'une de ses compositions les plus admirables. Il a reproduit la Cène, au moment précis où Notre Seigneur dit: « En vérité, l'un de vous me livrera. » La fresque ancienne disparaît malheureusement de nos jours, par suite de l'action du temps et de l'humidité. Dès le XVIe siècle cette œuvre était célèbre entre toutes, et le duc Antoine chargea un artiste lorrain, Hugues de la Faye, de la reproduire aux Cordeliers. Hugues mourut avant d'avoir terminé sa tâche qui fut menée à bonne fin par Médard Chuppin [3]. Ce qui donnait de l'intérêt à cette fresque des Cordeliers, c'était que les deux artistes avaient peint, aux deux coins, à genoux, le duc Antoine et sa femme, Renée de Bourbon. La fresque, que parfois on a voulu attribuer à Léonard lui-même [4], a subsisté jusqu'en 1881 [5]; comme elle était de plus en plus abîmée, on a résolu de l'effacer entièrement. Mais on eut soin d'en prendre des copies; l'une, aux 2/3, a été faite par M. Cournault et se trouve au Musée lorrain, nous en donnons une reproduction. M. Dupays, de son côté, a peint, aux frais du Musée historique, à la grandeur de l'original, les portraits d'Antoine et de Renée de Bourbon [6].

Les constructions du couvent des Cordeliers ont pu traverser la Révolution sans être vendues comme bien national. Sous le premier Empire, elles sont devenues la propriété de la ville qui en possède encore la plus grande partie.

Le couvent des Cordeliers était, sous l'ancien Régime, un des plus importants de Nancy. Au début du XVIIe siècle, il comptait jusqu'à 40 et 50 religieux,

---

1. Voir le plan de LA RUELLE de 1611, le plan du palais ducal de DERUET.

2. LIONNOIS, t. I, pp. 136-137.

3. M. LEPAGE a retrouvé, dans les comptes des receveurs, les noms de ces deux artistes. *La galerie des Cerfs*, dans les *M. S. A. L.*, t. I, p. 107.

4. C'était l'opinion de LIONNOIS, t. I, p. 112.

5. Elle se trouvait sur le mur du réfectoire actuel de l'école Drouot, à droite en entrant.

6. WIENER, *Catalogue du Musée lorrain*, 7e édition, p. 144 (n° 710) et p. 101 (n° 338).

à la tête desquels était un gardien, nommé pour une période assez courte[1]. En 1788, il renfermait encore vingt habitants[2]. De 1723 à 1789, dans l'espace de 66 ans, 175 individus, la plupart Lorrains et Alsaciens, y ont embrassé la profession religieuse[3]. Très souvent dans la maison de Nancy se sont tenus les chapitres provinciaux et généraux de l'ordre. La bibliothèque des Cordeliers était fort belle; elle fut ornée au XVIII[e] siècle d'un portrait du pape Clément XIV. Ce qui vaut mieux, cette bibliothèque était assez riche[4] et ses livres ont souvent servi. Quelques Cordeliers de Nancy se sont fait un nom dans les lettres. On peut citer parmi eux Jean d'Aucy, confesseur des ducs François I[er] et Charles III, auteur d'une série d'ouvrages sur l'histoire de Lorraine et la généalogie de nos ducs; ses livres, demeurés manuscrits, sont remplis de



LA CÈNE DU RÉFECTOIRE DES CORDELIERS

(Copie de Léonard de Vinci, avec les portraits du duc Antoine et de Renée de Bourbon.)

fables qui ont été trop souvent répétées par les historiens postérieurs; mais ils contiennent aussi quelques renseignements précieux et mériteraient d'être étudiés d'assez près[5]. Nous leur avons fait, au cours de cette histoire, plus d'un emprunt. Nous nommerons aussi le Père Jacques Saleur, l'auteur de la *Clef Ducale de la Sérénissime Maison de Lorraine,* ouvrage lui

1. Mémoire de 1619 dans Dom Calmet, *Notice de la Lorraine,* II, col. 40; Déclaration des Cordeliers en 1790, A. D., Q, 355.

2. Onze prêtres, savoir : Thomas Schevandé, gardien; Apollinaire Hussenot, vicaire, maître des novices; Bernardin Zens, ex-visiteur; Jean-Baptiste Colné, Jean-Marie Thouvenin, Alexis Deseaux, Clément Trompette, Hubert Cunin, Timothée Simpy, André Daux, Victor Maillet; deux clercs: Gabriel Graff et Laurent Jacquemin; deux novices clercs: Jérôme Træsel et Louis Miller; quatre laïques profès : Didier Chevillon, Antoine Kiferlet, Dorothée Gourel, Balthasar Guérin; un novice convers: Sébastien Fleurentin. A. D., H, 828. Le 14 décembre 1790, la municipalité de Nancy comptait 29 Cordeliers. Lepage, *Les Archives de Nancy,* IV, p. 78.

3. Les registres de ces années nous ont été conservés, A. D., H, 831. Voir la liste de ces religieux chez l'abbé Guillaume, *Cordeliers et chapelle ducale de Nancy,* n. 30.

4. La bibliothèque des Cordeliers renfermait, à la fin de 1793, 3,635 volumes formant 2,286 ouvrages, qui furent confisqués par la nation et apportés dans la salle de l'Université. Cf. Favier, *Coup d'œil sur les bibliothèques des couvents du district de Nancy pendant la Révolution,* 1883, p. 26.

5. Sur Jean d'Aucy, voir la *Bibliothèque lorraine* de Dom Calmet, col. 63. M. Collignon a commencé à étudier ses ouvrages : *Une source de Jean d'Aucy dans son Épitome,* dans les *A. D. E.,* 1894, p. 583.

aussi plein de légendes, et qui valut à l'auteur, coupable d'avoir exalté la maison de Lorraine, les inimitiés du gouvernement français[1]. Enfin et surtout il faut mentionner le Père Claude-Robert Husson, membre de l'Académie royale de Nancy, qui a composé, en 1766, un remarquable livre sur Jacques Callot[2], enterré aux Cordeliers; il rend pleine et entière justice au grand graveur nancéien : les biographes modernes ne cessent de puiser dans ce volume. Dans le couvent, quelques religieux savaient manier le pinceau avec art. Nous possédons un graduel et un antiphonaire en trois tomes, qu'un Cordelier a ornés au XVIe siècle de fort belles majuscules et de miniatures d'une facture très délicate[3]. La maison de Nancy était aussi un foyer de vie religieuse. Le Père Hugo, Prémontré, put écrire au début du XVIIIe siècle : « Le monastère des Cordeliers de Nancy a fait refleurir de nos jours le premier esprit de l'ordre et l'a ensuite transmis à plusieurs maisons[4]. »

Après le couvent, l'église des Cordeliers doit nous arrêter plus longtemps. Cette église évoque tant de souvenirs ! M. l'abbé Guillaume a jadis mis comme épigraphe en tête de son livre sur les Cordeliers : *La Lorraine est toute là.* S'il y a quelque exagération dans cette phrase, si la même épigraphe pouvait aussi justement servir pour la collégiale Saint-Georges, du moins doit-on convenir que sous ces voûtes se sont passées beaucoup de scènes importantes de notre histoire.

L'église qui subsiste encore aujourd'hui est celle même qui a été élevée par René II et qui a été consacrée en 1487. Elle est construite dans le style qu'on nomme le gothique flamboyant. Elle est composée d'une simple nef voûtée, sans transept. Les nervures de chaque travée, brisées en divers endroits, sont fort curieuses à étudier. La voûte du chœur a malheureusement été refaite au temps de Léopold, dans un tout autre style, qui jure avec celui du reste de l'édifice. A l'entrée de ce chœur, les tiges des anciennes nervures demeurent rompues, et, comme l'a dit pittoresquement l'abbé Guillaume, « elles semblent attendre les rameaux dont on les a séparées[5] ». Autrefois, l'église était ornée de belles verrières représentant des sujets tirés de l'Ecriture sainte[6]; les vitraux ont été démolis sous la Révolution. Aujourd'hui, l'on a même muré les fenêtres du côté gauche, une seule exceptée[7] : l'édifice ne reçoit le jour que des baies de droite.

---

1. L'ouvrage in-folio parut en 1663. Cf. *Bibliothèque lorraine*, col. 862. BEAUPRÉ, *Recherches sur les commencements de l'imprimerie en Lorraine*, p. 465. NOËL, *Catalogue*, t. I, p. 300. Les Cordeliers étaient demeurés très fidèles à la famille ducale et leur couvent était le centre de l'opposition pendant les occupations françaises.

2. *Éloge historique de Callot, noble lorrain*. A Bruxelles, 1766.

3. **Bibl. de Nancy**, ms. 22 (437) et 23-25 (437). Cf. *Catalogue* de M. FAVIER, p. 128.

4. Vie de René II, **Bibl. de Nancy**, ms. 792 (88), p. 268.

5. *Cordeliers et chapelle ducale de Nancy*, p. 33.

6. Ces verrières dataient de diverses époques et étaient l'œuvre de différents artistes. M. GUILLAUME, *o. l.*, n. 43, p. XXI, énumère ces artistes. Cf. *supra*, p. 613, n. 2.

7. Cette fenêtre n'a été rouverte qu'en 1865.

Jadis l'église contenait deux chœurs; ils étaient séparés par un autel en marbre et par deux grilles de fer que Lionnois trouve de fort bon goût[1]. Le chœur du fond était réservé aux religieux, le précédent aux confrères du tiers-ordre qui s'étaient multipliés à Nancy aux XVIe et XVIIe siècles. Religieux et confrères assistaient aux offices dans de belles stalles qui ont disparu en 1793. Quand, en 1818, l'église fut restaurée pour être rendue au culte, on se contenta d'un seul chœur, et on y transporta les boiseries qui décoraient jadis l'abbaye de Salival[2]. Ces boiseries, du XVIIe siècle, sont d'un travail magnifique. L'artiste y a représenté des anges jouant de toutes sortes d'instruments, tout un orchestre divin, plein de grâce et de vie.



BOISERIE DE SALIVAL

(Aux Cordeliers.)

L'église renfermait autrefois un certain nombre de chapelles, disposées entre les contreforts extérieurs. Elles étaient placées à droite sous l'invocation de Notre-Dame de Pitié, des Rois, du Sépulcre; à gauche sous celle de la sainte Vierge, de saint Bonaventure, de sainte Anne. Aujourd'hui, l'on a disposé dans ces chapelles qui ne sont guère que de petites niches quelques-uns des tombeaux, qui forment le principal ornement de ce temple.

Le portail qui date sans doute de l'époque de Léopold ne présente rien de bien remarquable. Il ne ressemble que de fort loin à ces magnifiques entrées qui, ailleurs, conduisent à une église gothique. C'est une baie ronde surmontée d'un fronton triangulaire portant les armes simples de la Lorraine et de Bar. Au-dessus, une rosace est percée dans le mur. Dans le compartiment central de cette rose étaient

1. LIONNOIS, t. I, p. 110.

2. GUILLAUME, *Cordeliers et chapelle ducale de Nancy*, pp. 225-226. Salival, entre Vic et Château-Salins, dans la Lorraine annexée. Les boiseries furent payées par la ville de Nancy 760 francs, plus 400 francs de transport. D'autres boiseries provenant de Salival se trouvent dans le chœur de la Chartreuse de Bosserville, près de Nancy. A l'abbaye de Salival, on travaillait sur bois, mais on a tort d'attribuer à cette abbaye une série de petites sculptures en plâtre ou en albâtre. Voir à ce sujet la note insérée par M. L. WIENER dans le *J. S. A. L.*, 1895, p. 99.

jadis représentées en verres peints les armes pleines de Lorraine et dans les neuf compartiments extérieurs les neuf écussons dont elles se composent[1]. Longtemps la façade était cachée à la vue par un bâtiment parasite[2] qui n'a disparu qu'en l'année 1857 et par un vaste mur dans lequel était percée une porte, donnant accès à l'École normale primaire. D'ailleurs, déjà sous l'ancien régime, un mur que surmontait une sorte de retable avec des figures de saints et contre lequel étaient appuyées des échoppes, séparait le portail de la Grande-Rue[3].

Un clocher, placé à la naissance du chœur, surmontait autrefois l'église et faisait pendant à la coupole de la chapelle ducale. Le clocheton actuel au-dessus de la façade est tout moderne. Une petite rue séparait jadis l'église des Cordeliers du Palais ducal; on prit l'habitude de la nommer la rue des Cordeliers. Par-dessus cette rue, dès l'origine, une galerie conduisait du palais à l'église directement. Elle se remarque sur le plan de La Ruelle de 1611, comme aussi sur le plan du palais ducal, que Deruet a gravé un peu plus tard. Sous l'occupation française, elle tomba vraisemblablement en ruines; mais elle fut refaite en 1699, après le scandale causé à Saint-Èvre par le sieur de Tillon et la résolution prise par le duc Léopold d'assister aux offices à l'église des Cordeliers[4]. On voyait encore, en 1851, à l'extérieur de l'église la porte murée où aboutissait cette galerie qui disparut au XVIII[e] siècle, comme la rue même des Cordeliers. Quand Stanislas eut converti en caserne l'opéra de Léopold, qui s'élevait sur les anciens jardins des Cordeliers, il accorda aux religieux, par acte du 27 juillet 1758, cette rue depuis le pavillon royal (extrémité nord du Palais ducal) jusqu'au passage près du nouveau corps de caserne[5], rue actuelle de la Gendarmerie. Les moines la fermèrent du côté de la Grande-Rue par une porte et y élevèrent toutes sortes de bâtiments parasites. Ils ont disparu en 1873[6], quand, après la construction de la nouvelle Gendarmerie, a été percée la rue Jacquot, ainsi appelée du nom d'un sculpteur nancéien, l'auteur de la statue qui se dresse lourdement au milieu de notre belle place Stanislas.

A diverses reprises, au moment où l'on parlait de reconstruire Saint-Èvre, on songea à faire les exercices religieux de la paroisse dans l'église Saint-François[7]. Un décret du 4 mai 1791 porta même que l'église conventuelle

---

1. Ces verrières ont dû être refaites à la fin du XVI[e] ou au début du XVII[e] siècle. Sous René II, les armes de Lorraine n'étaient pas encore à neuf quartiers. Sur le compte de 1601 sont portées des sommes payées à Jean Martin, verrier en l'hôtel, et Abraham Aubertin, verrier à Épinal, pour avoir raccommodé et remis en couleur les verrières rompues de l'église des Cordeliers, A. D., B, 7333. Autres réparations mentionnées en 1609, par Jean Martin et Perrin Perrin, B, 7394; en 1629, B, 7427.

2. Charles III avait permis aux religieux de bâtir contre l'église une petite maison composée d'un rez-de-chaussée et d'un étage.

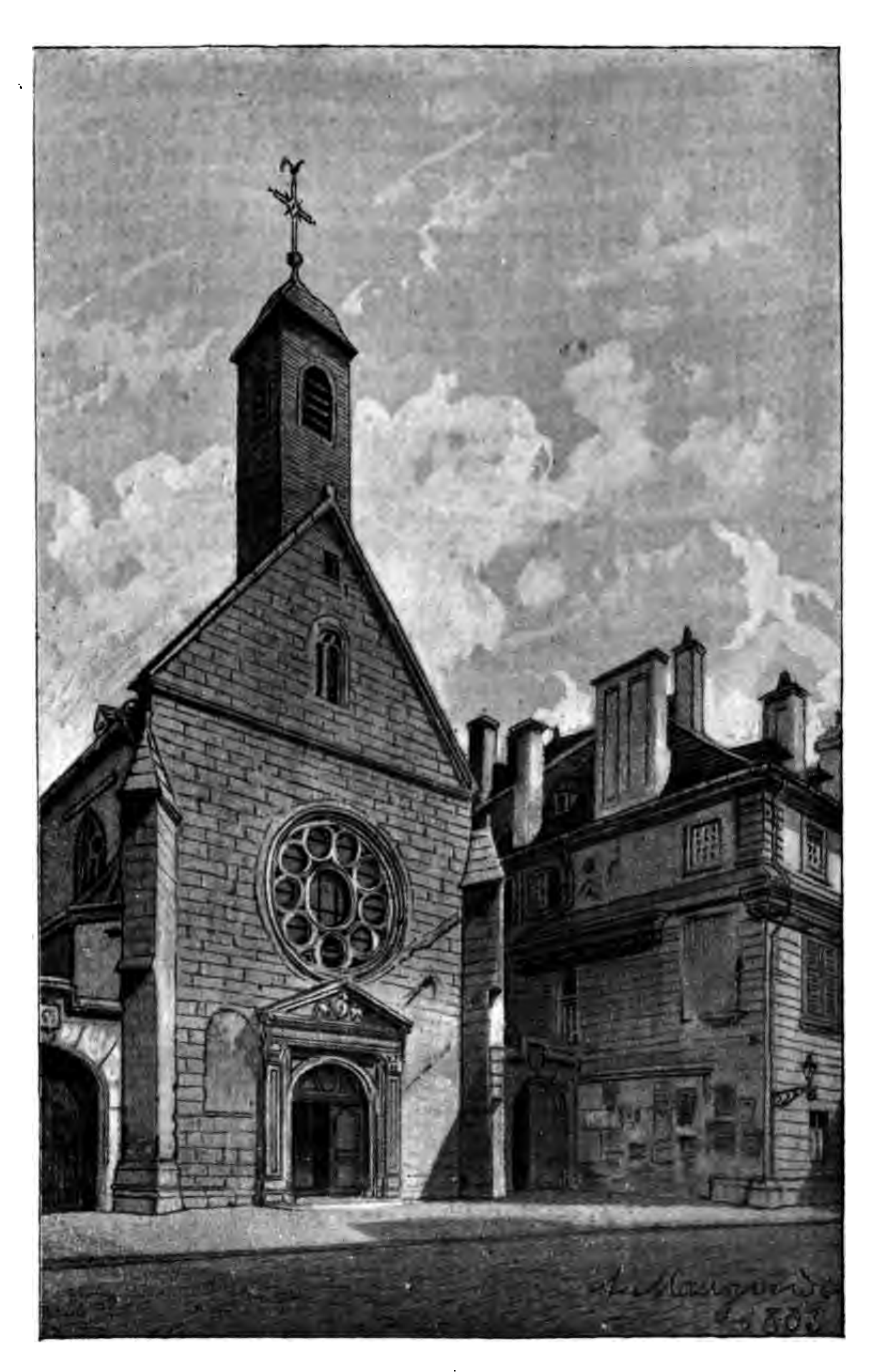
3. Voir la gravure du Palais ducal, de DERUET.

4. Voir plus haut, p. 184.

5. A. D., H, 830, avec plan.

6. Sur cette question, voir COURBE, *Les Rues de Nancy*, t. I, p. 345.

7. Voir plus haut, p. 365.



L'ÉGLISE DES CORDELIERS VERS 1860. FAÇADE

(Dessin de A. Maugendre.)

servirait de paroisse unique à la Ville-Vieille[1]; mais bientôt les exercices du culte catholique cessèrent entièrement et l'église devait, avec le couvent voisin, être vendue comme propriété nationale. On ne trouva point d'acquéreur, et elle passa les orages de la Révolution. En 1806, elle fut abandonnée par l'État à la ville; et, comme elle resta sans emploi (car les Cordeliers ne revinrent plus dans nos murs), on exprima le dessein d'en faire une sorte de succursale de l'église Saint-Èvre, trop petite pour les habitants de la Ville-Vieille. Les travaux d'aménagement furent commencés sous la Restauration et traînèrent un peu en longueur. Enfin, le 20 mars 1825, l'église fut de nouveau bénite par Mgr de Forbin-Janson, évêque de Nancy[2], et une grand'messe y fut célébrée chaque dimanche. Il arriva que la fabrique de Saint-Èvre trouva trop onéreux de se charger de l'entretien de cet édifice et des soins du culte, et, en 1851 encore, à la fin de son *Histoire des Cordeliers,* M. l'abbé Guillaume se demandait avec inquiétude quel serait l'avenir de l'église. C'est alors qu'est intervenu l'empereur d'Autriche, François-Joseph; de ses deniers il paie un chapelain chargé de desservir le temple et de célébrer la messe, en l'honneur de ses ancêtres, les ducs de Lorraine. Nul n'était mieux désigné pour remplir le premier ce poste que l'abbé Guillaume, l'historien si consciencieux de l'édifice[3]. De 1863 à 1871, pendant la reconstruction de Saint-Èvre, l'office paroissial a été célébré dans ses murs[4].

II

Nous avons présenté l'édifice et raconté son histoire; mais ce qui donne à l'église son importance, ce sont les monuments qu'elle renfermait jadis et ceux qu'elle contient encore aujourd'hui. Il nous faut décrire les uns et les autres.

Autrefois l'église possédait de nombreuses peintures. Les voûtes étaient ornées de grandes figures d'anges portant les instruments de la Passion et d'ornements divers, ainsi qu'on le voit dans une grande planche de *la Pompe funèbre de Charles III.* Les parois de la nef et les colonnes à l'entrée des chapelles étaient décorées de peintures et nous connaissons les sujets de quelques-unes d'entre elles. C'était d'abord une *Nunciade* qui avait pour

1. Abbé Guillaume, *Cordeliers et chapelle ducale de Nancy,* p. 215.

2. *Ib.*, p. 227.

3. L'abbé Guillaume l'a rempli jusqu'à sa mort, le 8 décembre 1883. Il a été remplacé par l'abbé Bénard, qui est mort en 1894. Le successeur de ce dernier est M. l'abbé Girard, aumônier de l'hôpital militaire.

4. Cf. *supra*, p. 366.

auteur un imagier de Toul, maître Pierre, et qui datait de 1490[1]. On se rappelle que telle était l'image représentée sur l'étendard du duc à la bataille de Nancy. C'étaient ensuite les divers papes ayant appartenu à l'ordre de Saint-François, tiare en tête. Des traces de ces peintures sont encore visibles. Sur l'un des piliers, devant la chapelle de saint Bonaventure, on a retrouvé une image de saint François qui a été repeinte avec des couleurs très vives; on a aussi découvert sur un pilier de la chapelle de la Vierge une représentation effacée de la Mère de Dieu, entourée de deux branches de lis, avec cette devise : *C'est mon refuge*[2].

Outre ces peintures faites sur la pierre nue, l'église possédait un assez grand nombre de tableaux. La plupart d'entre eux étaient dus à un peintre célèbre du temps de Léopold, Claude Charles. Sur les deux autels, placés aux extrémités de la table de communion, se trouvaient du côté de l'Évangile un saint François d'Assise, du côté de l'épître un saint Antoine de Padoue[3]. De même, on admirait dans la nef la copie faite au quart des *Noces de Cana* de Paul Véronèse. Le duc Léopold envoya son peintre favori à Venise pour y prendre copie de cette toile célèbre, dans l'église Saint-Georges-le-Majeur; il lui avait promis 5,000 écus de Lorraine pour son travail; mais, dit Lionnois, il en fut si enchanté, qu'il doubla la somme[4]. L'original, la plus grande des toiles de Paul Véronèse, rapporté d'Italie par Bonaparte, est aujourd'hui au Salon carré du Louvre; quant au tableau de Claude Charles, qui a le mérite de l'exactitude, il se trouve au musée de notre ville[5].

Actuellement, l'église contient quelques toiles du même artiste au pinceau très fécond. Dans la salle à manger de l'hôtel Lunati-Visconti, situé rue de Guise au n° 4 actuel[6], Claude Charles avait représenté deux grands sujets d'histoire sainte[7], l'arrivée d'Eliézer en Mésopotamie et la rencontre qu'il fit de Rébecca, d'une part, le mariage d'Isaac et de la fille de Bathuel

1. Guillaume, *Cordeliers et chapelle ducale de Nancy*, p. 26, d'après les comptes rendus du receveur général de Lorraine. Pierre de Toul est différent de Pierre de Strasbourg cité plus haut, p. 163, n. 2.

2. L'on ne voit plus qu'une partie de la robe bleue de la Vierge. Puis on lit sur un phylactère ces mots : « C'est mon refuge », et entre deux branches de lis se trouvent en un cartouche ces vers :

La fleur de lys plaisante, nette et pure,
Marie à droit represente et figure.
Des désolez la consolation,
C'est mon refuge en tribulation.

Abbé Guillaume, *Sur quelques changements opérés en dernier lieu aux Cordeliers*, dans le *J. S. A. L.*, 1865, p. 208. Sur les autres traces de peinture qu'on voit en montant à la tribune et sur les arcs de la chapelle des Rois, lire un article de M. Gaston Save, *Les Fresques de l'église des Cordeliers*, *J. S. A. L.*, 1897, p. 12. Selon M. de Souhesmes, les écussons qui sont représentés dans cette chapelle sont ceux de Pierre Le Clerc, marchand de Nancy anobli le 1er mars 1512, et de Catherine de Trèves, sa femme. *J. S. A L.*, 1897, p. 31.

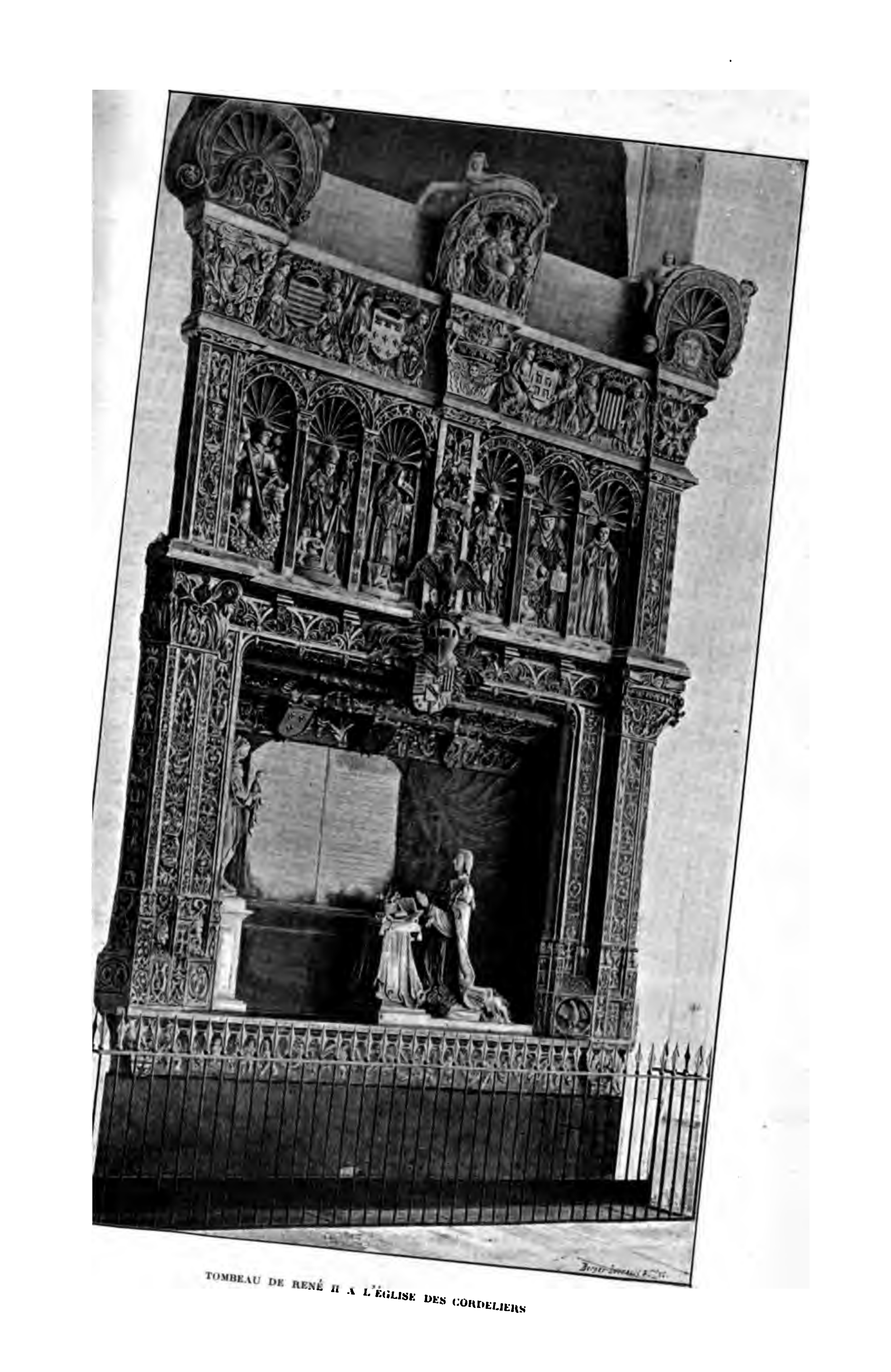
3. Lionnois, t. I, p. 112. Guillaume, *Cordeliers et chapelle ducale de Nancy*, p. 22. On voit aujourd'hui à notre église Saint-Nicolas un autre saint Antoine de Padoue, de Claude Charles. L'inventaire de 1790 constatait dans l'église des Cordeliers la présence de 16 tableaux. A. D., Q, 355.

4. Lionnois, *ibid.*

5. N° 129, *Catalogue* de 1897, p. 41.

6. Sur l'emplacement de cet hôtel, voir Courbe, *Promenades à travers les rues de Nancy*, p. 380-381.

7. Lionnois nous apprend ce détail, t. I, p. 356.



TOMBEAU DE RENÉ II A L'ÉGLISE DES CORDELIERS

d'autre part[1]. Ces tableaux furent cédés en ce siècle par Mme Lefebvre, née Guerre, à l'église des Cordeliers, au moment où la belle façade de l'hôtel Lunati était démontée et transportée à Jarville, où plus tard M. Gouy lui devait donner asile en son château de Renémont[2]. On attribue encore à Claude Charles, mais sans fondement, le martyre de saint André, qui, sur les murs de l'église, sépare les deux toiles précédentes, comme aussi le *Saint François présentant l'Enfant Jésus à la Vierge,* qui est placé à droite du chœur et qui est fortement endommagé. En face de ce tableau se trouve une toile médiocre, *Saint Èvre délivrant les prisonniers,* dont les Cordeliers ont hérité, quand fut détruite la vieille église paroissiale[3]. Enfin, au fond de l'abside, on a placé un Christ en croix, qui provient des anciennes collections de la ville, réunies jadis dans la chapelle de la Visitation[4].

L'église des Cordeliers a souvent servi de sépulture aux princes de la maison de Lorraine. Après René II, le duc Antoine et sa femme Renée de Bourbon, le duc François Ier et sa femme Christine de Danemark, Charles III et sa femme Claude de France y ont été mis en terre. D'autres princes les y ont suivis[5]. Les corps de quelques-uns d'entre eux ont été transportés plus tard dans la chapelle ducale; mais les autres y sont demeurés. Sur leurs tombes se sont élevés de beaux monuments, qui ont valu à l'église sa célébrité. Immédiatement il faut citer ici le tombeau de son fondateur, du vainqueur de Charles le Téméraire, René II. Il avait lui-même indiqué dans son testament à quelle place précise il voulait être enterré « au costé droit de l'autel grand, vers la muraille »[6]; il avait dit quels devaient être les traits généraux de son mausolée. « Et voulons que sur notre corps soit fait un monument de cuivre en forme platte, de haulteur seulement qu'en soy engenouillant à l'encontre, l'on puisse tenir un livre en main et reposer ses bras dessus, et sur ledit monument la pourtraicture insculpée de notre image, avec une épitaphe aussi insculpée à l'environ. » On respecta seulement une partie des volontés de René. Il fut enterré à l'endroit qu'il avait désigné; mais, au lieu de l'humble monument « de cuivre » qu'il sollicitait, sa veuve Philippe de Gueldre fit exécuter le splendide monument que nous possédons encore. L'œuvre a été ciselée par Mansuy Gauvain[7], que nous avons déjà loué à propos de la Vierge de Bonsecours et que nous retrouverons à propos de la Porterie du Palais ducal. Elle fut ensuite peinte par l'un des enlumineurs de René II, Pierquin Fauteret.

---

1. G. Michaut, *Notice sur Claude Charles,* p. 20-21. Extrait des *M. S. A. L.,* 1895.

2. Jules Gouy, *Notice sur la Galerie Lunati-Visconti,* dans les *M. S. A. L.,* t. II, p. 61.

3. Cf. *supra,* p. 359.

4. Voir le petit guide fait par l'abbé Guillaume, *Église des Cordeliers, chapelle ducale et tombeaux des princes de la maison de Lorraine,* Nancy, 1885, in-12, p. 10.

5. Dans le petit guide des Cordeliers de 1885, p. 26, l'abbé Guillaume cite encore, parmi les princes eentrés aux Cordeliers, Jean, cardinal de Lorraine, fils de René II, mort en 1550, et François-Camille de Lorraine-Armagnac, mort en 1715. Ces renseignements ont été empruntés par lui à l'ancien nécrologe des Cordeliers.

6. Dom Calmet, t. III, Pr., col. 355.

7. H. Lepage, *La galerie des Cerfs,* dans les *M. S. A. L.,* t. I, p. 85, et *Mansuy Gauvain, ib.,* t. II, p. 51.

Le monument est en pierre de taille. Souvent on s'imagine, à cause des couleurs qui le couvrent, qu'il est en bois; mais c'est là une grave erreur. Il représente René II à genoux devant la Vierge, qui tend au suppliant le petit Enfant Jésus. Le duc est en costume d'apparat ; sur son prie-Dieu sont symétriquement placés les insignes de sa charge : une couronne, une épée, le sceptre, un livre ouvert et un livre fermé. Hâtons-nous de dire que cette statue de René ainsi que celle de la Vierge sont modernes, mais conformes aux images détruites sous la Révolution ; elles ont été refaites en 1818 par le sculpteur François Labroise[1]. Le reste du tombeau appartient bien à la Renaissance et compte parmi les monuments les plus remarquables de cette époque.

Nous avons indiqué le motif central ; cette représentation se trouve sous une arcade qu'entourent des pilastres corinthiens d'une grande richesse d'ornementation. Sur la clef de l'arcade sont sculptées les armes de Lorraine[2], surmontées d'un cimier de bronze et d'un aigle aux ailes éployées. Sur l'arcade même, des écussons portent les lis de France, les alérions de Lorraine et les barbeaux de Bar.

Contre le mur, dissimulé en partie par la peinture d'un rideau rouge de mauvais effet, on a gravé sur un marbre noir quatre strophes de dix vers rappelant les exploits du roi René. C'est la reproduction fautive de l'ancienne inscription. On a copié l'inscription moderne sur Lionnois ; mais Lionnois l'a imprimée d'une façon assez infidèle. Ainsi il a oublié un vers à la première strophe qui est restée boiteuse. Il a rendu un autre vers entièrement faux. Nous reproduisons ici le texte authentique que Cayon nous a fait connaître[3], en indiquant les variantes en note[4] :

O vous humain considère *a*) comment,
Cy gist René de Jerusalem Roy,
Qui de Cecille estoit pareillement *b*)
Vray héritier par coustume et par loy.
Lorraine et Bar tenoit en *c*) noble arroy,
Luy estant Duc des deulx pays exquis,
Et conduisoit selon qu'il *d*) est requis
Les deulx Comtez de Guize et Wauldemont,
Et sy estoit du Pont Marchis Marquis *e*),
Aussi Comte d'Aulmalle et de Blamont.

---

1. Autrefois ces statues étaient en marbre ; aujourd'hui elles sont en pierre. On a enlevé en 1793 le soubassement de bronze sur lequel reposait le monument.

2. Moins les écussons de Gueldre et de Juliers qui n'ont été introduits dans les armes ducales qu'en 1545.

3. *Église des Cordeliers, la Chapelle Ronde*, Nancy, 1842, d'après un manuscrit d'un chanoine de Saint-Georges, THIÉBAUT. Sur un ou deux points seulement nous n'admettons pas la leçon de Cayon.

4. Les leçons que nous reproduisons sans autre indication sont empruntées à LIONNOIS et se retrouvent dans l'inscription actuelle. LIONNOIS avait donné l'inscription un peu plus correctement dans ses *Essais sur la ville de Nancy*, 1779, pp. 30-31.

a) *Homes considerez ;* *b*) *semblablement ;* *c*) Cayon donne *à*, mais *en* semble ici préférable, *tenir en arroi* veut dire avoir sous sa dépendance ; *d*) *ainsi qu'il ;* *e*) vers oublié par Lionnois et l'inscription moderne.

Charles, iadis puissant Duc de Bourgongne,
Print guerre a luy a petite achoison *f*)
En usurpant son pays sans esloigne *g*)
Tant qu'à Nancey *h*) mist *i*) forte garnison.
Le preux René qui usa de raison
Le conquesta *j*) en bataille puissante.
La eust Lorrains nation très-vaillante
Qui tindrent *k*) pied à la desconfiture,
Et puis René, par charité fervente,
Fist à Charles pompeuse sépulture.

Aulx Roys francoys comme doulx et humain
A *l*) tousiours faict tout honneur et service *m*)
Sur les pays *n*) qu'il tenoit en sa main,
Faisant régner équité et iustice.
Aulx desoulez il se monstroit propice:
Amant les clercs et les gens de noblesse
Et comme un cueur qui *o*) par devote humblesse,
De Dieu servir seullement *p*) se soucie,
Vivoit en paix, quand la mort qui trop blesse,
Le vint toucher du dart d'apoplexie.

Or avoit il lors faict confession,
Et puis receu le digne sacrement
Conséquemment après saincte unction,
Rendist à Dieu l'âme devostement.
Inhumé fust en grant gemissement
En ce couvent dont il est *q*) fondateur.
Ainsy print fin le vaillant combateur
En décembre l'an mil huictz et cinq cens:
Celluy qui est souverain Plasmateur
Luy doint repos auec ses *r*) innocens.
Amen.

Au-dessus de l'arcade, il y a six niches séparées par des pilastres. Les deux niches centrales représentent la Vierge et Gabriel lui donnant la salutation angélique: *Ave Maria gratia plena*[1]; à gauche sont représentés saint Nicolas et saint Georges; à droite, saint Jérôme et saint François d'Assise, le patron de l'église. Ces niches sont surmontées d'un fronton, où des anges portent quatre écussons avec les armoiries de Hongrie, Sicile, Jérusalem et Aragon. Au-dessus du monument plane Dieu le Père. Sur les côtés, entre les niches et le fronton, on lit ces deux phrases: *Fecit potentiam in brachio suo* et *Je suis René, roi de Jherusalem*.

Entrons dans le chœur actuel et nous trouvons un autre mausolée, celui d'un arrière-petit-fils de René II, Charles, comte de Vaudémont, qui unissait sous sa seule autorité les deux évêchés de Toul et de Verdun, et mourut le

f) Pour un petit motif, pour un motif ridicule; *g*) *allogne*, qui ne veut rien dire: *eslongne* ou *esloigne* signifie délai, retard. Il a pris sans retard son pays; *h*) *Tant espia Nancy*, ce qui fait un vers faux; *i*) Cayon a imprimé *mis*; *j*) le *compertat*; *k*) Cayon écrit: qui *tindre*; *l*) Cayon écrit *ait*; *m*) cette mention de sa fidélité envers la France est curieuse; *n*) sur *le pays*; *o*) cœur *que*; *p*) *humblement* se soucie; *q*) dont il *fust*; *r*) avec *les*.

1. Entre ces deux personnages et sur la face du pilastre est un vase d'où sort un bouquet de lis soutenu par un ruban sur lequel est écrit: *Sit nomen Domini*.

30 octobre 1587. C'est une statue de marbre blanc, de grandeur naturelle; le prélat, encore très jeune — il n'avait que vingt-neuf ans — est à genoux sur un carreau, les mains jointes, devant un prie-Dieu. Cette œuvre, malgré cer-



MAUSOLÉE DU CARDINAL DE VAUDÉMONT A L'ÉGLISE DES CORDELIERS
(Par Florent Drouin.)

taines négligences, malgré la lourdeur des plis du manteau, compte parmi les meilleures productions de l'art lorrain[1]; mais autrefois elle n'était point isolée comme aujourd'hui. Elle se trouvait surmontée d'un petit édicule que supportaient quatre pilastres d'ordre ionique[2]. Autour étaient rangées quatre

1. Voir la très fine appréciation de M. Auguin, *Monographie de la Cathédrale de Nancy*, p. 213.
2. Quand on rendit la statue du cardinal à l'église des Cordeliers, on ne rétablit pas cet édicule; mais, sur la paroi du chœur contre laquelle la statue est placée, on posa deux colonnes ioniques en

statues de marbre, représentant assis les quatre docteurs de l'Église latine : saint Augustin, saint Grégoire, saint Ambroise, saint Jérôme. Tombeau et statues sont l'œuvre de Florent Drouin, de Nancy. Sous la Révolution, le tombeau et les statues devinrent propriété de la ville ; elleles transféra au musée qu'elle créa dans la chapelle de la Visitation. En 1807, la ville fit don du tout à l'église cathédrale ; on y plaça la statue du cardinal de Vaudémont dans la chapelle Saint-Fiacre, les quatre docteurs dans les chapellesde la Vierge de Bonne-Nouvelle et du Sacré-Cœur, qui forment le transept de l'édifice[1]. Lorsqu'au début de ce siècle on rendit l'église des Cordeliers au culte, lorsqu'on



DOCTEUR DE L'ÉGLISE A LA CATHÉDRALE
(Saint Jérôme.)

pierre, recouvertes d'un vernis noir simulant le marbre. Ces colonnes supportent un entablement couronné d'un fronton triangulaire dans le tympan duquel on a sculpté les armes spéciales du pontife, surmontées du chapeau de cardinal. Elles font pendant à l'entrée de la Chapelle ducale. Les chapiteaux des colonnes et le fronton sont l'œuvre du sculpteur Glorieux. Sur un socle de marbre qui supporte la statue, on a rétabli l'ancienne inscription latine, donnée par Lionnois, t. I, p. 119. Nous publions de nouveau cette inscription :

D. O. M.

Viden, Viator, tot Principum flores succisos et hic jacentes? Unus adest quem raptum querare et plangas ; — nam Carolus Lotharingius, Cardinalis Vaudemontius, Episcopus et comes Verdunensis et Tullensis, sacri imperii Princeps, — qui purpureo apice clarus, morum odore suavissimus, doctrinæ succis saluberrimus, Lotharena radice illustrissimus, — in spem eruperat incredibilem. — Probitate insignis, virtutibus ingens, religione incomparabilis, et avito in hæreticos odio flagrans incredibiliter, — vere flos temporum, nam cito natus, cito raptus, cito marcidus, cito floccidus, nondum XXIX annos delibarat, — cum fatorum turbo, furentibus febrium austris, quatit, frangit et disjicit humi exanimem. — O crudelitas ! Siccine Principem virum tam acerbe? Haud aliter mors insolens gloriam parat. — Cæterum, Viator, ne percunctere cur tam cito perit. — Nam perit quod tam impuro sæculo vivere non debuit. — Tu qui pius es, pio principi bene precare, et abi in rem tuam, hoc te volebam. — Philippus-Emmanuel Lotharingius, dux Mercurii, memoriæ fratris incomparabilis frater optumus mœrens pro singulari amore hoc monumentum consecravit. — Obiit anno a nativitate Christi MDLXXXVII, die XXX octobris.

1. Saint Grégoire et saint Augustin sont dans la chapelle de droite, du Sacré-Cœur ; sur les socles, les deux inscriptions : *Diffusa veritas* et *Profligatæ hæreses ;* saint Jérôme et saint Ambroise dans celle de gauche, de la Vierge de Bonne-Nouvelle ; sur les socles, les inscriptions : *Locupletata Ecclesia* et *Illustrata Religio.* Lionnois a cité à tort parmi les docteurs de l'Église latine saint Léon, et un article de M. Arthur Benoît, *Note sur les statues des quatre docteurs du tombeau du cardinal de Vaudémont,* dans le *J. S. A. L.*, 1883, p. 80, a achevé d'embrouiller la question.

ramena dans la chapelle ronde les restes des anciens ducs lorrains, on réclama à la cathédrale le mausolée du cardinal de Vaudémont et les quatre docteurs. Elle rendit le cardinal qui la gênait : mais elle garda les quatre docteurs. Il y eut à ce sujet une controverse très vive entre la Mairie qui soutenait les Cordeliers, la Préfecture partisan de la Cathédrale. Finalement la Cathédrale garda ses docteurs, et le monument de Florent Drouin est encore aujourd'hui partagé entre les deux édifices religieux[1].

Les tombeaux de René II et du cardinal de Vaudémont, voilà ce qui reste encore des monuments de l'ancienne église des Cordeliers. Les autres ont disparu en 1793, brisés en morceaux. Dans le chœur, on voyait autrefois le sarcophage de Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, second fils du duc Antoine et père du cardinal Charles[2]. Il s'était marié trois fois et il était entouré, sur son tombeau, de ses trois épouses : Marguerite d'Egmont, Philippe de Savoie-Nemours et Catherine de Lorraine-Aumale. A côté de son mausolée était celui d'un autre de ses fils, Philippe-Emmanuel, duc de Mercœur, l'un des plus vaillants capitaines de son temps, qui résista si longtemps à Henri IV dans son gouvernement de Bretagne et combattit ensuite avec tant de vaillance contre les Turcs dans les plaines de Hongrie[3]. Puis tous les murs de l'église, principalement ceux des chapelles, étaient couverts de monuments funéraires, d'épitaphes pompeuses, quelques-unes en vers français ; on y lisait entre autres celle de la comtesse de Carlingford, femme du principal conseiller du duc Léopold ; celle d'un célèbre médecin du XVII[e] siècle, Christophe Cachet, celle d'Artigotty, grand chambellan de Charles III ; celle de Thierry Alix, de Vroncourt, qui le premier, à la fin du XVI[e] siècle, a mis de l'ordre dans le trésor des chartes lorraines[4]. Toutes ces inscriptions ont été martelées à la fin de 1793, mais quelque temps auparavant Lionnois les avait recueillies et, en 1805, elles ont été imprimées dans son *Histoire de Nancy*[5].

Citons une dernière curiosité qu'on montrait dans l'église avant la Révolution. Au-dessus de la porte qui conduisait du chœur extérieur au cloître, autour d'un cadran, étaient placées debout sur une console les statues de saint François et de saint Antoine de Padoue : elles tenaient en main une croix qu'un mécanisme faisait hausser et baisser, quand sonnait l'heure[6].

---

1. M. AUGUIN exprime le désir que ces statues soient rendues aux Cordeliers. « Il est curieux de remarquer combien disparates sont les divers éléments de la chapelle de Bonne-Nouvelle, où des statues de l'époque de Charles III concourent à décorer un autel rocaille... Nous nous permettrons donc, dans l'intérêt de l'art lorrain et du goût public, d'exprimer le vœu que ces œuvres si intéressantes soient rendues à leur première destination, quelque regret qu'en doivent naturellement éprouver les paroissiens de l'église où l'on a pris l'habitude de les admirer. »

2. LIONNOIS, t. I, p. 120.

3. Il mourut à Nuremberg, le 19 février 1601. Saint François de Sales prononça son oraison funèbre dans l'église Notre-Dame de Paris.

4. Sur lui, voir P. BOYÉ, *Qualis vir et scriptor exstiterit Theodoricus Alisius*, 1898, p. 3.

5. T. I, pp. 123-137. Voir aussi à ce sujet l'abbé GUILLAUME, *Cordeliers et chapelle ducale de Nancy*, pp. 51-67. L'abbé GUILLAUME a publié, n. 76, un état des familles dont les membres avaient le droit d'être enterrés dans l'église des Cordeliers de Nancy, en exécution d'un arrêt de la Cour du 12 décembre 1769.

6. LIONNOIS, t. I, p. 123.

L'église présentait ainsi en 1789 un tout autre aspect que de nos jours. La plupart des tombeaux qu'on y admire aujourd'hui n'y ont été amenés qu'en ce siècle, après la restauration de l'édifice. Jusqu'en 1848, Nancy n'a pas eu de musée archéologique ; l'église Saint-François en tint lieu dans une certaine mesure, et on y a entassé des monuments d'origine très différente. Quelques-uns proviennent de l'ancien chapitre de Vaudémont, sur la montagne sainte de Sion. Le chapitre fut supprimé en 1760 et ses biens unis à la mense des Dames chanoinesses de Bouxières [1]. Les restes des comtes de Vaudémont, enterrés dans l'église collégiale, furent, comme nous le verrons plus loin, transférés en 1762 à la chapelle ducale et leurs tombeaux provisoirement déposés à l'ancien prieuré de Belval, situé sur le territoire de la commune de Portieux. Ces tombeaux eux-mêmes furent transportés à Nancy dans l'église des Cordeliers vers 1818 et fortement restaurés par le statuaire François Labroise [2]. Ils sont au nombre de deux : 1° Le tombeau du comte Henri III, mort en 1332 (l'inscription moderne placée à côté sur le mur donne la date fausse de 1325 [3]), et celui de sa femme Isabelle de Lorraine. La tête du comte est entièrement refaite [4] ; 2° le tombeau du comte Antoine, mort en 1447, et de sa femme Marie



GÉRARD Ier, Cte DE VAUDÉMONT, ET HADWIGE DE DAGSBOURG
(Aux Cordeliers.)

1. LIONNOIS, t. I, p. 162. Cf. *supra*, p. 46.

2. Dans le résumé des sommes dépensées à cette époque pour la restauration des Cordeliers, on lit : « Transport de six statues de Belval à Nancy, 70 fr. » (Abbé GUILLAUME, *Cordeliers et chapelle ducale de Nancy*, p. 267 et n. 133.) Nous croyons que ces six statues sont : 1er et 2e, celles de Henri III et d'Isabelle ; 3e et 4e, celles d'Antoine et de Marie d'Harcourt ; 5e, le groupe de Gérard Ier et d'Hadwige ; 6e la statue de Thiébaut de Neuchâtel.

3. 1325 est la date de la fondation de la collégiale de Vaudémont. GRILLE DE BEUZELIN, *Statistique monumentale. Monuments historiques des arrondissements de Nancy et de Toul*, 1837, in-4°, donne de son côté la date fausse de 1375.

4. Dans l'atlas accompagnant l'ouvrage de GRILLE DE BEUZELIN, voir ce monument avant la restau-

d'Harcourt, grands-parents de René II[1]. Le prince et la princesse sont couchés sur le sarcophage, ayant à leurs pieds le premier un lion, la seconde un chien accroupis. En même temps que ces quatre statues, on ramena de Belval deux autres encore plus curieuses et qui se trouvaient anciennement dans le prieuré. C'est d'abord la statue de Gérard Ier, comte de Vaudémont, fondateur de Belval, tenant étroitement embrassée sa femme Hadwige de Dagsbourg : échantillon des plus curieux de la sculpture du XIIe siècle et qu'on doit rapprocher de l'image de sainte Odile et d'Etichon, conservée en Alsace au cloître de Hohenbourg. La sculpture est barbare, mais l'attitude des personnages est intéressante; l'auteur a essayé de traduire sur leur visage les sentiments de leur âme[2]. L'autre monument est une statue couchée; sur la table du vieux sarcophage on lit encore ces mots : HAULT ET PUISSANT SEIGNEUR, MONSEIGNEUR THIEBAUT DE NUEF... On a voulu d'abord voir en lui le duc lorrain Thiébaut Ier, et autrefois on lisait sur le cartouche ces mots : *Hic jacet Theobaldus, Lotharingiæ marchio dux; obiit anno Domini 1203*[3]. Mais le costume du personnage trahit le XVe siècle. Nous sommes en présence d'un monument élevé à la gloire d'un de ces seigneurs de Neuchâtel, qui, à la suite d'un mariage, s'implantèrent en Lorraine et y obtinrent les seigneuries de Châtel-sur-Moselle, de Bainville et de Chaligny. On ne sait duquel de ces seigneurs il s'agit; car ils ont presque tous porté le nom de Thiébaut. Est-ce Thiébaut VII, le premier en date de ces princes qui s'établit dans nos régions[4]? Mais il périt à la bataille de Nicopolis en 1396, et aucun document ne nous dit qu'on ramena ses restes en Lorraine[5]. Est-ce Thiébaut VIII, qui mourut en 1459? Mais il fut enterré dans la Franche-Comté, à l'Isle, dans la chapelle de la Vraie-Croix. S'agit-il, au contraire, de Thiébaut IX, le fameux maréchal de Bourgogne, auquel Louis XI donna Épinal, que les Spinaliens ne

ration. Le tombeau est dans la seconde chapelle à droite, en entrant, la première après la tribune. Les médaillons encastrés dans le mur de l'église et où se trouvent cette inscription sont de Miller et Lépy.

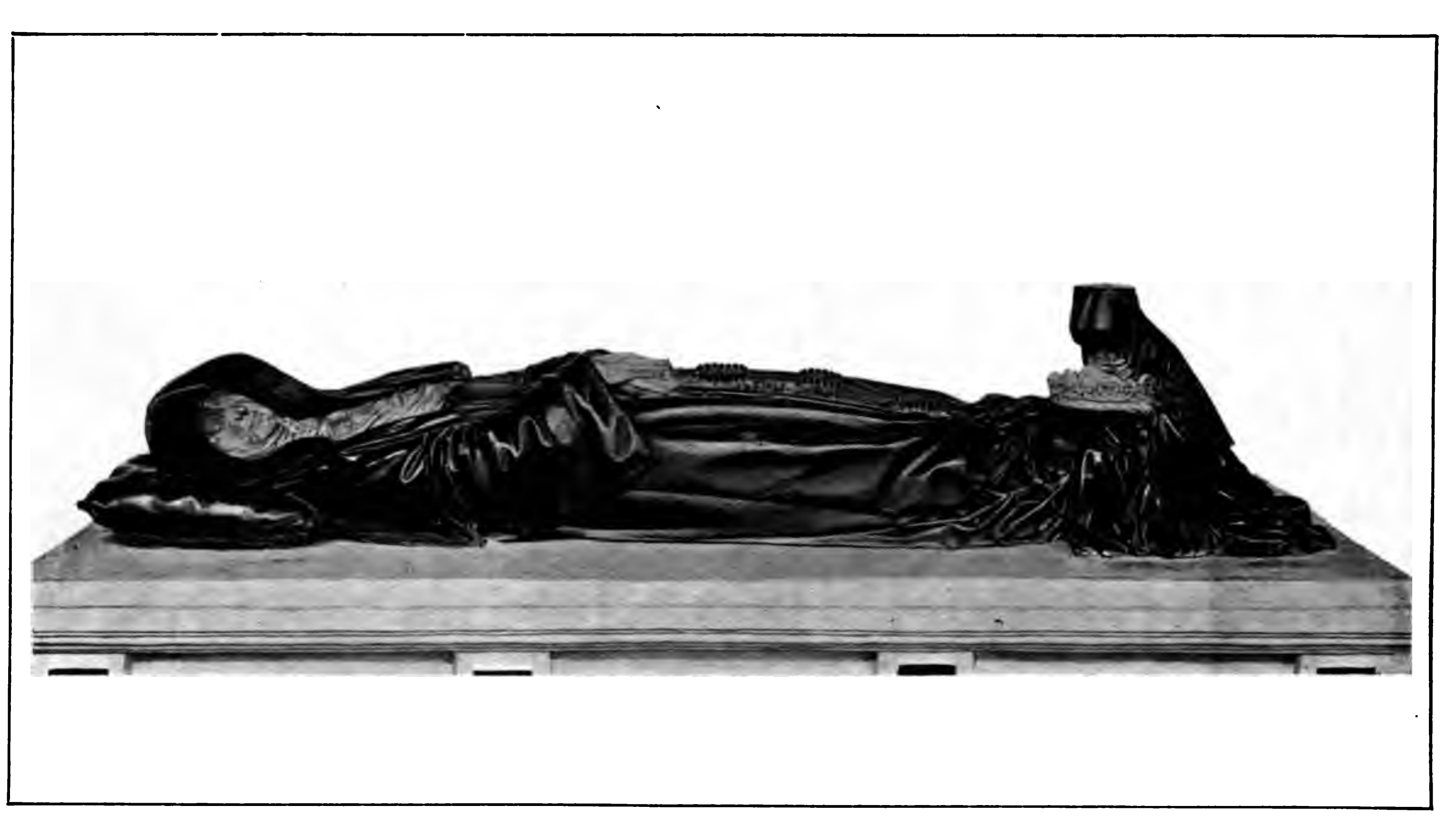
1. Dans la deuxième chapelle à gauche. Le soubassement est orné de six gracieuses petites statuettes qui ont été refaites ou retouchées, mais qui ont bien le caractère des sculptures de la fin du XVe siècle. Ces statuettes représentent un prophète en prière, un ange avec l'écusson de Lorraine écartelé de Harcourt, un moine, une femme avec un livre ouvert, un moine, un ange avec l'écusson de Lorraine.

2. Le monument a été reproduit par NOËL dans son *Catalogue*, t. III. NOËL, t. III, pp. 36-37, a eu la singulière idée de voir dans les personnages de la stèle un Romain et une Romaine. Cf. GRILLE DE BEUZELIN, *o. l.*, p. 28. Voir aussi notre étude sur la *Légende de sainte Odile*, p. 100. Le monument se trouve à l'entrée de la Chapelle ronde, dans le mur à gauche. Au-dessous, on a placé un vieux sarcophage qui provient aussi de Belval et d'où Dom Calmet a sans doute retiré les restes de Gérard Ier qui ont été conservés au XVIIIe siècle au prieuré Saint-Léopold de Nancy. Voir plus loin, p. 655.

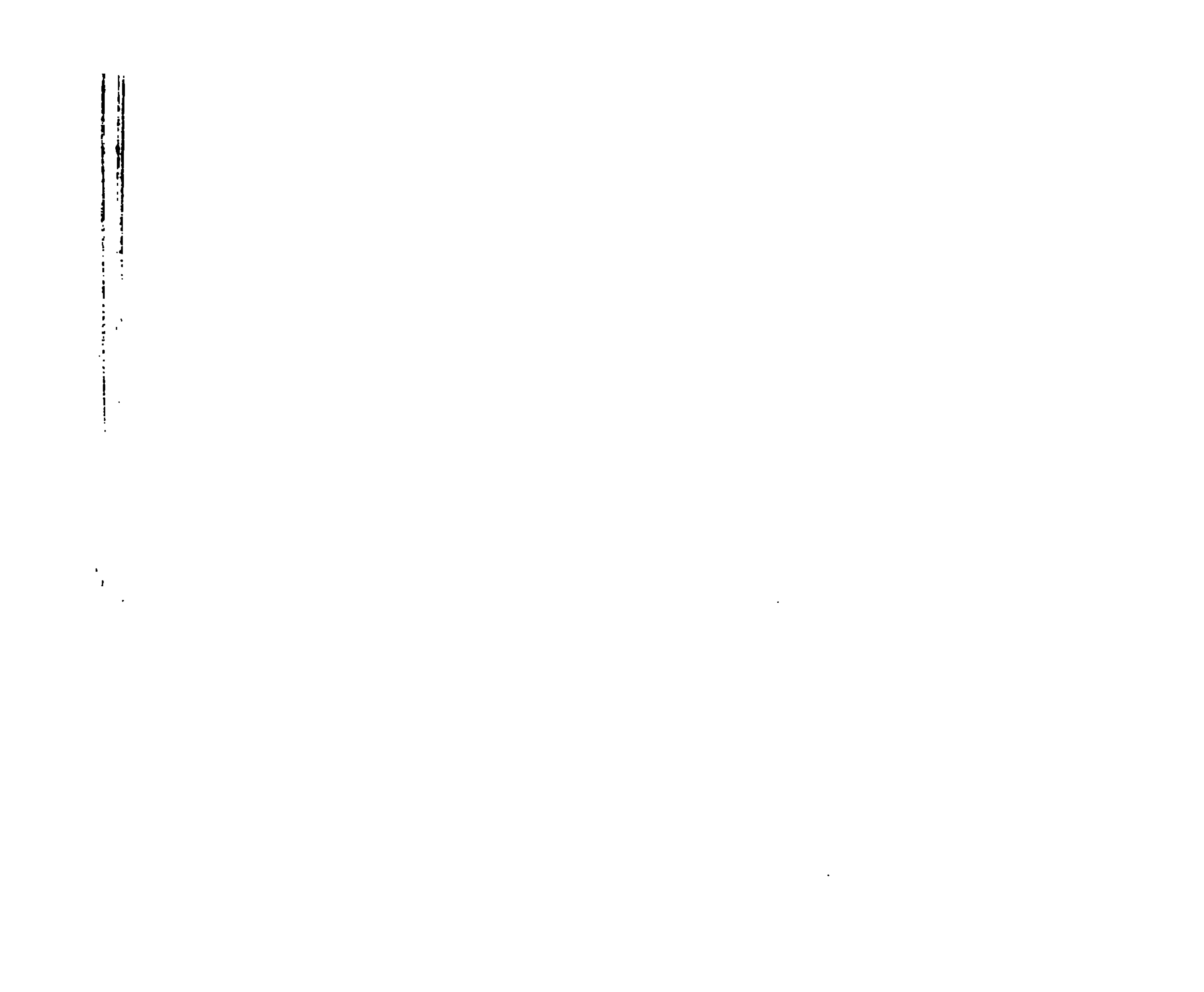
3. La date de 1203 est fausse au demeurant : Thiébaut a été duc de Lorraine de 1213 à 1220. Le monument est dans la troisième chapelle à droite en entrant. Tout ce que CAYON dit de ce tombeau, *Église des Cordeliers*, pp. 56-57, est erroné; il le fait venir bien à tort de Joinville. Le tombeau vient sûrement de Belval. DURIVAL, t. II, p. 153, parlant du prieuré, dit : « On y voit aussi le mausolée de Thiébaut de Neufchâteau, maréchal de Bourgogne. » La tête de Thiébaut, encadrée de ses longs cheveux, est bien ancienne. Cf. le dessin de GRILLE DE BEUZELIN, *o. l.*

4. Cf. l'ouvrage de LOYE, *Histoire de la seigneurie de Neufchâtel*. Montbéliard, 1890, in-8°. Cf. *La Généalogie de la maison de Neuchâtel* dans les *Basler Chroniken*, III, p. 568.

5. C'est en sa faveur que se prononce M. ARTHUR BENOÎT, *Les Sires de Neufchâtel à Châtel-sur-Moselle. Notes sur quelques-uns de leurs tombeaux* dans le *Bulletin de la Société philomatique vosgienne*, 24e année, 1898-1899, p. 299.



TOMBEAU DE PHILIPPE DE GUELDRE
(Par Ligier Richier.)



voulurent pas reconnaître et qui, retranché en sa citadelle de Châtel, fit une guerre terrible aux Lorrains ? On l'a cru longtemps, et, sur le mur, contre le sarcophage, on a corrigé l'inscription ancienne de la façon suivante : *Theobaldi Novi-Castrensis, Burgundiæ marescalli sarcophagus ; Tullensis Antonii* LXX *præsulis genitor, obiit annum circa* MCDLXXX[1]. Mais Thiébaut IX, avec sa femme Anne de Châteauvillain, fut enterré à l'abbaye cistercienne de Lieu-Croissant, où lui fut élevé un magnifique tombeau[2]. Dès lors, il faut croire qu'il s'agit de Thiébaut, fils aîné de Thiébaut IX, seigneur d'Héricourt, et mort avant son père ; à moins qu'on ne préfère voir dans la pierre des Cordeliers non un tombeau proprement dit, mais un simple cénotaphe qui ne couvrait point le corps, un monument élevé en souvenir du maréchal de Bourgogne en cette Lorraine où il avait frappé de si rudes coups, tandis que les restes funéraires reposaient en une abbaye lointaine de la Comté[3].

En 1822, l'église des Cordeliers allait s'enrichir d'un des plus précieux chefs-d'œuvre de la sculpture lorraine. Nous voulons parler du mausolée de Philippe de Gueldre, seconde femme de René II. Elle survécut de longues années à son mari et mena une vie pleine d'austérités au couvent des Clarisses de Pont-à-Mousson. Elle y décéda à l'âge de 85 ans, le 28 février 1547, et Ligier Richier fut chargé de lui élever un tombeau. Le monument disparut lors de la Révolution. L'acquéreur du couvent, devenu bien national, le plaça dans son grenier, en un village voisin de Pont-à-Mousson, sans doute Vilcey-sur-Trey. Là, le docteur Lamoureux le découvrit et le fit transporter aux Cordeliers[4]. Le monument de cette reine, devenue disciple de sainte Claire, est bien à sa place dans une église consacrée à saint François.

Ligier Richier venait de terminer la statue de René de Chalon, en d'autres termes le squelette de Bar, lorsqu'il fut chargé de sculpter le tombeau de Philippe de Gueldre. Cette dernière œuvre est peut-être aussi saisissante que la première. Sœur Philippe est couchée là, telle qu'elle fut exposée sur son lit de mort. Elle vient de décéder, et sa figure ridée exprime un calme parfait. La tête et les mains jointes sont exsangues : leur couleur blanche, comme celle de la guimpe, tranche avec la robe noire de l'ordre. A ses pieds, une petite Clarisse agenouillée tient la couronne royale. Nous sentons mieux ainsi le contraste entre les dignités de cette princesse et l'humble vie qu'elle mena[5].

A quelques pas du tombeau de Philippe de Gueldre, dans un enfoncement — jadis une porte qui menait de l'église au cloître — se trouve un médaillon de Callot. Le grand graveur nancéien était mort le 24 mars 1635 ; on l'enterra

---

1. Décidément, on joue de malheur pour les inscriptions des Cordeliers. Thiébaut IX est mort exactement le 4 décembre 1469.

2. J. GAUTHIER, *Les Inscriptions des abbayes cisterciennes du diocèse de Besançon* dans les *Mémoires de l'Académie de Besançon*, 1883, p. 381. Sur le fils de Thiébaut IX, Henri, fait prisonnier à la bataille de Nancy, cf. *supra*, p. 508, n. 10.

3. M. PAUL FOURNIER, dans l'*Histoire de Chaligny*, qu'il prépare, doit reprendre cette question.

4. Il se trouve dans la troisième chapelle à gauche. Cf. l'*Appendice* à la fin de ce chapitre.

5. Voir sur ce tombeau : C.-A. DAUBAN, *Ligier Richier*, Paris, 1841, pp. 32-33 ; CH. COURNAULT, *Ligier Richier, sculpteur lorrain*, p. 57, dans la collection des *Artistes célèbres*.

dans le cloître des Cordeliers et on lui éleva un monument. Sur un médaillon de marbre noir, on peignit en buste son portrait. Mais, comme il a été dit plus haut, ce monument fut détruit, quand le 5 mai 1751 s'écroula une partie du cloître. Tous les artistes lorrains se réunirent alors pour élever à Callot un autre tombeau, plus digne de lui; Girardet en fit le dessin; mais le projet ne fut pas exécuté; le Père Husson se borna à rétablir tant bien que mal l'œuvre primitive[1]. Le monument ne fut pas épargné en 1793, au moment où furent violés les tombeaux des ducs lorrains; il disparut[2]. Lors de la restauration de l'église, on rechercha avec soin les ossements de Callot, et on les transporta dans le sanctuaire, première chapelle à gauche[3]. Quelques années plus tard, en 1830, le sculpteur Lépy essaya, d'après la description de Lionnois, de reconstituer l'ancien mausolée. Mais ici non plus il n'eut pas la main heureuse. Sur une pyramide il a placé, dans un cartouche ovale, le médaillon en pierre de Callot que soutient un génie d'une facture fort médiocre, et après lequel pendent les armoiries du graveur. Comme écrit Meaume, « le monument fait plus d'honneur aux bonnes intentions qu'au goût de ceux qui ont présidé à son érection[4] ». Depuis quelques années, il a été déplacé et amené à l'endroit où il se trouve actuellement, au milieu de l'église, contre le mur de gauche. Sur le socle de la pyramide, Miller-Thiri a reproduit l'ancienne épitaphe[5] :

Viator,
Si legis, habes quod mireris et imitari coneris.

Jacobus CALLOT, nobilis Nanceianus, calcographiæ peritiâ, proprio marte nulloque docente magistro, sic — claruit, ut dum ejus gloria Florentiæ floreret, eâ in arte princeps sui temporis, nemine reclamante — habitus ac a summo Pontifice, Imperatore nec non Regibus advocatus fuerit, quibus serenissimos — Principes suos anteponens, patriam repetiit ubi Henrico III°[6]*, Francisco II°, Carolo IV° ducibus, calcographus — sine pari, maxime cordi, patriæ ornamento, urbi decori, parentibus solatio, concivibus deliciis, uxori — suavitati fuit, donec ætatis* XLIII*, animam cœlo maturam mors immatura dimittens* XXIV *— Martii* MDCXXXV[7] *corpus charissimæ uxori Catharinæ Kuttinger fratrique mœrentibus, hoc — nobilium majorum sepulchro donandum relinquens principem quidem subdito fideli, patriam alumno — amabili, urbem cive optimo, parentes filio obedienti, uxorem marito suavissimo, fratrem — fratre dilecto privavit, at nominis et artis splendori non invidit.*

On aurait peut-être dû ajouter à cette verbeuse légende, à cette période

1. Voir MEAUME, *Recherches sur la vie et les ouvrages de Jacques Callot.* Nancy, 1853, p. 128 et ss.

2. L'ancienne inscription et des débris du médaillon de Callot ont été conservés longtemps à la bibliothèque de la ville; ils ont ensuite été cédés au Musée lorrain et ont péri dans l'incendie de 1871. Ils nous paraissent être provenus, non du monument primitif, mais de celui qu'a rétabli le P. Husson.

3. Sous le tombeau, dans la première chapelle de gauche, on a retrouvé une grande quantité d'ossements et plus de quinze têtes. C'étaient les ossements recueillis avec ceux de Callot dans le cloître des Cordeliers. (*J. S. A. L.*, 1865, p. 213.)

4. MEAUME, *o. l.*, p. 133. Primitivement, le buste de Callot était peint; Lépy l'a sculpté.

5. Cette inscription a été donnée par MEAUME qui a reproduit l'épitaphe conservée de son temps à la bibliothèque; l'inscription actuelle est conforme au texte de MEAUME. Le texte de LIONNOIS, t. I, p. 136, donne : *Maximis cordi* au lieu de *maxime cordi*, et d'autres variantes.

6. Ceci est une erreur évidente de l'ancienne inscription. Il faut lire : *Henrico II°*

7. LIONNOIS donne, par suite d'une faute d'impression, 1631.

latine bien balancée, le simple vers latin et le quatrain français transcrits autour de l'antique monument :

Stabit in æternum nomen et artis opus

En vain tu ferais des volumes
Sur les ouvrages de *Callot ;*
Pour moi je n'en dirai qu'un mot :
Son burin vaut mieux que nos plumes[1].

En avançant dans l'église, nous trouvons, en face de la chaire à prêcher moderne, une statue de Charles V, habillé en costume de guerrier romain. La statue a été achetée en 1830, par M. Noël, du consentement des souscripteurs du monument de Léopold, à M. Michel, marbrier, pour une somme de 200 francs[2]. L'œuvre est médiocre; une courte inscription placée à côté dans un cartouche qu'encadrent deux drapeaux peints porte : *A la mémoire de Charles V, duc de Lorraine et de Bar, défenseur de la foi chrétienne, vainqueur des Ottomans, inhumé dans les caveaux de cette église le 19 avril 1700*[3].



STATUE DE LA FOI AUX CORDELIERS
(Par César Bagard.)

Nous voici précisément en face du monument de Léopold.

Léopold, à la fin du XVIIIe siècle et au début de ce siècle, était fort populaire ; on le considérait comme le dernier des Lorrains et on se plaisait à l'orner de toutes les vertus. Aussi, en 1828, quelque temps après la restauration des Cordeliers et de la chapelle ducale, le notaire Noël lança une souscription pour élever dans l'église une statue au « prince qui fut chéri de son peuple comme un père, comme un frère, et ainsi que celui qui se dévoue pour le bien de tous : comme un patriote[3] ». L'inauguration devait coïncider avec le centième anniversaire de sa mort. Le roi Charles X fournit le marbre; on adopta un plan assez grandiose ; mais la Révolution de Juillet survint et fit du tort à la collecte. On réunit une somme d'environ

---

1. Husson, *Éloge historique de Callot*, p. 75 ; Lionnois, *l. l.*
2. Voir la brochure indiquée p. 638, n. 1.
3. *Inauguration du monument de Léopold*, p. 17.

6,000 francs dont 2,000 donnés par l'empereur d'Autriche. La statue devint un simple buste ; et, après diverses péripéties, le buste fut inauguré le 15 novembre 1840. Aucune autorité n'assista à la cérémonie, tant on redoutait dans notre Lorraine le reproche de séparatisme ! Mais l'abbé Marchal, alors curé d'Heillecourt, fit après la messe un discours éloquent[1] ; il y montra son amour profond pour le petit pays lorrain qu'il a toujours vaillamment servi par ses écrits ; il contribua aussi à répandre la légende d'un Léopold idéal, bien différent de celui de la réalité, au moment même où Noël consacrait à ce prince une étude enthousiaste[2].

Le buste de Léopold, sculpté par Lépy, est médiocre ; il allonge encore la longue figure du duc. Il s'appuie contre une grande pyramide fort disgracieuse ; mais celle-ci est flanquée de deux statues de femmes, l'Espérance et la Foi, qui méritent un examen attentif. Elles sont l'œuvre du grand sculpteur nancéien du XVII[e] siècle, César Bagard. Jadis elles décoraient, dans l'église du collège des Jésuites, devenue plus tard la paroisse Saint-Roch, le tombeau de l'évêque de Toul, Jean des Porcelets de Maillane (1608-1624) ; elles entouraient un génie qui tenait en un médaillon ovale le portrait du prélat[3]. Elles furent données en 1792 à la ville qui les déposa dans son musée de la chapelle de la Visitation. La ville les abandonna pour encadrer le monument de Léopold ; ici, certainement, le cadre l'emporte sur le motif principal.

Sur le socle de la pyramide, on a placé l'inscription suivante :

A LÉOPOLD
DUC DE LORRAINE ET DE BAR,
SON RÈGNE FUT UNE ÈRE DE BONHEUR.
POUR PERPÉTUER LA MÉMOIRE DE CE GRAND PRINCE,
LA RECONNAISSANCE DES LORRAINS
A VOTÉ CE MONUMENT L'ANNÉE SÉCULAIRE DE SA MORT, 1829.

---

1. Le discours de l'abbé Marchal et tous les documents relatifs à la souscription sont réunis dans une brochure : *Inauguration du monument élevé à S. A. R. Léopold, le 15 novembre 1840*. Nancy, Dard, in-8° de 40 pages, 1840-1841.

2. *Mémoires pour servir à l'histoire de la Lorraine*, n° 5, Nancy, 1840. L'histoire sincère et authentique de Léopold a été racontée par M. BAUMONT : *Études sur le règne de Léopold*. Nancy, Berger-Levrault et C[ie], 1894. M. Baumont a rétabli la vérité.

3. Le génie portant ce médaillon se trouve aujourd'hui au Musée lorrain. (L. WIENER, *Catalogue*, 7[e] édition, p. 65, n° 3.)

III

Après avoir décrit l'église des Cordeliers, nous entrons immédiatement dans l'édifice voisin qui a été construit à côté d'elle au XVII[e] siècle et qui la complète en quelque manière. A gauche du chœur, un portique fait de deux colonnes imitant le marbre [1] donne accès à la chapelle appelée assez improprement la Chapelle Ronde. Au-dessus du portique une pompeuse inscription nous explique qu'ici sont enterrés les princes de la maison de Lorraine :

Siste mirans, Viator,
Quot Lotharingiæ duces hic sepulti
Tot heroes ;

Quot ducissæ
Tot mulieres fortes;

Quot eorum liberi
Tot principes imperio nati,
Cœlo digniores.

« Arrête-toi ici, passant, et admire; autant de ducs de Lorraine enterrés ici, autant de héros; autant de duchesses, autant de femmes courageuses; autant de leurs enfants, autant de princes nés pour l'empire, plus dignes du Ciel. »

Cette chapelle ducale fut commencée par Charles III, en 1607 [2]; et le modèle en fut cherché dans une construction analogue qui s'élevait à ce moment même à Florence. Là, à côté de l'église Saint-Laurent, les Médicis dressèrent au début du XVII[e] siècle, et d'après les plans de Matteo Nigetti et du prieur don Giovanni de Medici, la *capella dei Principi,* décorée avec une richesse inouïe; les marbres les plus précieux ont servi aux sarcophages et aux pilastres; dans des niches se dressent les statues des ducs de la famille de Médicis. Jean-Baptiste Stabili, un Italien occupé alors à la construction des remparts de la Ville-Neuve de Nancy, et Jean Richier conçurent la chapelle lorraine analogue à celle des Médicis [3]; elle aussi devait former un octogone dont les sept pans coupés seraient occupés par des sarcophages et des statues. Mais les ducs de Lorraine n'étaient pas aussi riches que les ducs de Toscane. Il fallut renoncer aux statues et aux décorations trop chères. On fit un devis plus modeste, et l'entrepreneur Nicolas Marchal commença la cons-

1. Avant la Révolution, ces colonnes étaient en marbre même.
2. Abbé GUILLAUME, *Cordeliers et chapelle ducale de Nancy*, p. 69.
3. Voir le plan au Musée lorrain. (WIENER, *Catalogue*, p. 135, n° 624.)

truction du nouvel édifice[1]. Mais à peine les fondations en furent-elles posées que le duc mourut; Marchal et Stabili le suivirent de près dans la tombe[2]. Néanmoins l'œuvre fut poursuivie par Henri II, fils de Charles III. Dès 1611, le caveau ducal était prêt et quelques-uns des princes et princesses qui reposaient dans l'église des Cordeliers furent transférés en ce caveau. On y porta tout d'abord quatre corps qui, les premiers, reposèrent sous ces voûtes : ceux du duc Antoine et de sa femme Renée de Bourbon, ceux de François Ier et de sa femme Christine de Danemark[3]. Quelque temps après, on y plaça les corps de Charles III, le premier fondateur de la chapelle, de sa femme Claude de France et de deux de leurs enfants[4]. On laissa seulement sous les dalles de l'église des Cordeliers le corps de René II pour respecter les dispositions formelles de son testament[5]. Au-dessus du caveau s'éleva la chapelle; mais les travaux, ce semble, marchèrent avec assez de lenteur. Longtemps le monument ne fut abrité contre les intempéries que par une couverture provisoire. En 1632 seulement, Siméon Drouin acheva le dôme qui couronne l'édifice, page de sculpture admirable, la principale œuvre qui nous reste de cet artiste, digne émule de son homonyme Florent[6].

La chapelle a la forme d'un octogone. Elle se compose de trois étages. En bas, au-dessus d'un revêtement de marbre, des colonnes composites accouplées marquent la séparation des différents pans. Les fûts sont en marbre noir, couleur en harmonie avec la destination de l'édifice; les bases et les chapiteaux seuls en marbre blanc. Entre les colonnes accouplées est debout un génie taillé dans de la pierre de Sorcy. Chacun porte une pièce de l'ancienne armure des chevaliers. Entre les groupes de colonnes sont posés sur des socles sept cénotaphes, également en marbre noir, surmontés d'un coussin en marbre doré, sur lequel sont placés la couronne royale et les autres in-

1. Voir les extraits des comptes dans Guillaume, *Cordeliers et chapelle ducale de Nancy*, p. 70.

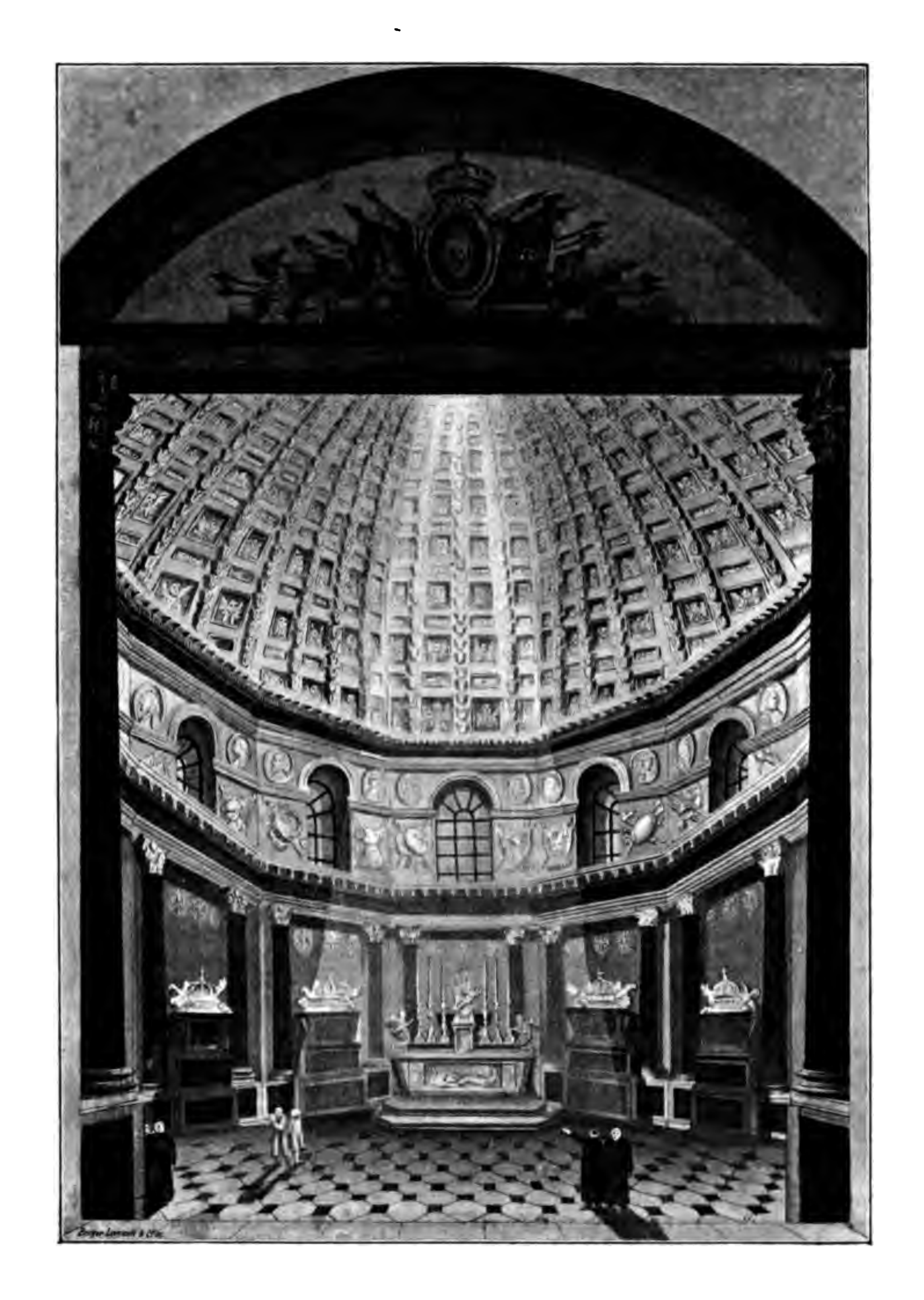
2. Marchal mourut en juin 1611 et Jean-Baptiste Stabili en 1613. Voir Léon Mougenot, *Recherches sur le véritable auteur du plan des fortifications de la Ville-Neuve de Nancy*, p. 45. Extrait des *M. S. A. L.*, 1860.

3. Guillaume, d'après les comptes de Lorraine, *o. l.*, p. 73.

4. D'après le chanoine de la Primatiale, qui a écrit en 1619 un mémoire sur Nancy, reposaient déjà à cette époque dans la chapelle « les deux Antoines, François et Charles, avec autres Princes et Princesses, leurs femmes et enfants ». Le second Antoine, dont il n'est plus jamais question, serait Antoine Mousin, chanoine de Trèves, mort en 1587. Nous pensons qu'il y a ici une erreur de l'auteur du mémoire. Dom Calmet, *Notice de la Lorraine*, t. II, col. 87, affirme qu'en 1706, *au milieu du chœur des Cordeliers*, on ouvrit un caveau et qu'on y trouva sept cercueils, ceux du duc Antoine, de Renée de Bourbon, de François Ier et de Christine de Danemark, et trois autres n'ayant aucune inscription. Deux de ces cercueils paraissent être ceux de Claude de France et de Charles III; quant au septième, qui était « petit », c'était probablement celui d'une de leurs filles : Anne, morte en 1576, ou Claude, morte la même année. Ces cercueils devaient être vides, les corps ayant précédemment été transportés à la chapelle ducale.

5. Les cendres de René II ont été respectées en 1793. Elles se trouvent encore actuellement sous son tombeau.

6. Dans le compte du receveur du domaine du comté de Salm pour 1632, on lit : « Faict dépense de quatre mils francs que le comptable a délivré au sieur Syméon Drouin, sculteur de Son Altesse, ... et ce par avance sur le prix du marché fait avec ledit Drouin pour parachever la chapelle ducale bastie en l'église des Cordeliers de Nancy, par son mandement du 1er avril 1632. » A. D., B, 8822. Cité par Lepage, *Une famille de sculpteurs lorrains*, dans les *M. S. A. L.*, 1863, p. 65, note.



LA CHAPELLE FUNÉRAIRE DUCALE

(D'après un dessin inédit de la Bibliothèque de Nancy.)

signes de la souveraineté : sceptre et main de justice. (Le huitième côté est réservé à la porte). A l'origine la décoration était beaucoup plus simple. Si déjà l'on y admirait quelques colonnes en marbre noir [1], les sarcophages et les chapiteaux des colonnes étaient en simple pierre de Sorcy ; la décoration même n'était pas terminée. Mais quand, en 1743, on transporta dans le caveau les restes des ducs ensevelis dans l'ancienne collégiale Saint-Georges, le fils de Léopold, François, qui était devenu l'heureux époux de Marie-Thérèse, en attendant qu'il fût élu empereur, fit renouveler la décoration et acheva l'œuvre commencée [2]. De nouvelles colonnes de marbre noir furent amenées de Dinant et le marbre fut substitué à la pierre pour les sarcophages. A cette époque [3] furent composées par l'abbé Villemin, brillant latiniste, très versé dans le texte d'Horace, les sept inscriptions qui furent gravées en lettres d'or sur les socles supportant les mausolées et les deux qu'on lisait jadis au pied des colonnes accouplées, à droite et à gauche de la porte [4]. De cette époque date aussi l'inscription à l'entrée de la chapelle et citée plus haut. Sur le frontispice intérieur, on avait placé cette autre inscription qui rappelait la restauration du monument :

Virtute functos et hic tumulatos Duces,
proavis non impares Principibus,
Europeanis etiam in Fastis conscriptos
habes viator.
Avitæ gloriæ æmulus et hæres
FRANCISCUS III
Dux Regius Lotharingiæ, Barri
Magnusque Dux Etruriæ, Jerosolymorum Rex,
plenis perennandæ patrum memoriæ honoribus
unaque Ducissarum
hæc Monimenta
dicat, vovet, consacrat
an. M. DCCXLIII [5].

---

1. Voir les comptes payés aux entrepreneurs : Pierre Michel, Jean Richier et Toussaint Marchal, en 1612. On leur donne 900 fr. « pour les colonnes de marbre noir ». Cité par l'abbé GUILLAUME, *Cordeliers et chapelle ducale*, p. 71.

2. Les travaux furent surveillés par l'abbé Villemin, qui, quelque temps après, fut nommé aumônier de l'empereur François. (NICOLAS, *Journal*, dans les *M. S. A. L.*, 1899, p. 370.) Dom CALMET, *Bibliothèque lorraine*, col. 1018, écrit au sujet de l'abbé Villemin : « Il a été beaucoup employé, par ordre de l'empereur François, à la décoration de la Chapelle ronde, chez les Pères Cordeliers de Nancy, où reposent les corps des ducs de Lorraine. Il en a renouvelé les inscriptions et les épitaphes. Il travaille actuellement (1751) à donner une nouvelle édition de ces inscriptions, avec des notes et des remarques. »

3. Ces inscriptions ont été publiées dans une plaquette in-4° de 14 pages, avec la traduction française en regard : *Inscripta Marmora Lotharingiæ ducibus, ducissis, principibus in FF. Minorum Nancetanorum Sacello Ducali tumulatis, s. l.*, M.DCCXLIV. Dans une petite plaquette de 1773, signée M. d'E. (Mory d'Elvange) et reproduisant les inscriptions placées sur les cercueils, l'auteur signale une erreur commise dans une inscription des sarcophages et ajoute : « Cette inscription est du 26 févr. 1744, temps où l'on décorait la Chapelle-Ronde ». On consultera encore, pour les mausolées de la chapelle, deux plaquettes sans date : *Description des tombeaux de la chapelle ronde*, 7 pages in-24 ; et *Description des tombeaux des ducs de Lorraine dans la chapelle ducale, appelée ci-devant chapelle ronde, et de ceux de l'église*, imp. de Richard Durupt, les deux du début du XIXe siècle.

4. Nous publions ces neuf inscriptions plus loin.

5. Dans le procès-verbal de la visite de 1762, A. D., H, 829, il y a quelques variantes, mais peu importantes.

En face, sur un cartouche de marbre, derrière l'autel, on lisait :

Beatæ Virgini Lauretanæ,
sepulchrali Lotharingiæ Principum honori
fundatum erectumque decoro hoc sacellum saxo,
pietate
Caroli Ducis cognomento Magni,
opere sculptili, marmoribus exornari
jussit filius et successor HENRICUS ;
ornatu dimidio non absolutum
FRANCISCUS III,
Dux Regius Lotharingiæ et Barri,
Jerosolymorum Rex Magnusque Dux Etruriæ,
post religiosissime instauratos avorum tumulos,
Regali sumptu perfecit
an M.DCCXLIII.

Dans les années qui suivirent, il fut parfois question de compléter la décoration en marbre, et on fit en effet, à plusieurs reprises, des devis. On voulait remplacer les bases des colonnes, qui étaient en simple pierre blanche, par du marbre blanc ; les huit génies devaient être aussi sculptés dans du marbre de Gênes. Mais on se heurta à des difficultés d'exécution, et Marie-Antoinette, en visitant le tombeau de ses ancêtres, en 1770, déplora les disparates que présentait la chapelle. Rien ne fut changé jusqu'en 1793[1] ; l'ornementation restait incomplète. A ce moment, les tombeaux furent violés, comme nous le raconterons plus loin ; les génies furent enlevés, les mausolées brisés, sauf un seul, le quatrième, celui qui est placé aujourd'hui derrière l'autel. Les colonnes de marbre furent dispersées dans divers établissements, à la chapelle de la Visitation, à l'évêché[2], à la cathédrale, à l'hospice Saint-Charles. En 1818 seulement, on commença l'œuvre de restauration. Les colonnes sont ramenées à leur lieu ; celles qui manquent sont remplacées ; les bases sont formées pour la première fois de marbre blanc ; de nouveaux génies, œuvre de Jean-Baptiste Glorieux, remplacent les anciens[3] ; et six sarcophages d'un modèle nouveau, fournis par le marbrier Claude Michel, ne font point regretter ceux qui ont été démolis. Les anciennes inscriptions sont de nouveau gravées ; mais ici encore on s'est un peu trop fié au texte de Lionnois. On a reproduit ces inscriptions telles que l'historien de Nancy les a disposées, d'une façon un peu fantaisiste[4].

Au second étage de la chapelle, dans les cinq pans donnant sur l'ancienne

---

1. M. l'abbé GUILLAUME a mis en lumière tous ces faits dans son article, *Détails sur la décoration de la chapelle ducale* dans les *M. S. A. L.*, 1864, p. 230. Voir entre autres les devis de 1755 et 1765 qu'il publie.

2. L'ancien évêché est le bâtiment qui se trouve à l'est de la Cathédrale et qui est occupé aujourd'hui par les sœurs de l'Espérance.

3. GUILLAUME, *Cordeliers et chapelle ducale de Nancy*, pp. 223-224, a publié les comptes des entrepreneurs et des sculpteurs.

4. On aurait dû prendre le texte de la brochure citée plus haut, en laissant pourtant de côté l'erreur commise sur le premier mausolée. Cf. *infra*, p. 651, n. 1. J'ajoute qu'on a fait quelques véritables contresens que nous signalerons plus loin.

cour des Cordeliers, on a percé des fenêtres où des vitraux violets, couleur de deuil, laissent pénétrer dans la chapelle une lumière à la fois douce et triste. Autrefois, des colonnes de marbre corinthiennes entouraient, au nombre de seize, accouplées deux à deux, ce second étage; elle composaient le



L'AUTEL DE LA CHAPELLE DUCALE AVEC LE CHRIST ATTRIBUÉ A CHASSEL

« second ordre d'architecture » ; mais on ne les a pas rétablies en ce siècle et on a masqué par des trophées d'armes les parties pleines des murs. Près de la partie supérieure des fenêtres vraies ou feintes étaient jadis sculptés huit médaillons représentant les ducs; on les a remplacés par seize nouveaux.

Le troisième étage est formé par la coupole de Siméon Drouin. Dans chacun des huit pans se trouve une série de vingt-quatre cadres où l'artiste a

sculpté des anges élevant vers le ciel leurs mains jointes, de gracieux chérubins ou simplement des étoiles ou deux H ou deux C entrelacés, initiales des noms de Henri II et Charles IV, sous lesquels la coupole a été construite. La coupole a peu souffert en 1793 et elle a été habilement restaurée par Glorieux. L'édifice se termine par un campanile, décoré de peintures représentant le ciel, et le jour qui en tombe achève de donner à la voûte un aspect mystérieux. Mais pourquoi a-t-on suspendu au sommet ces deux anges qui semblent se diriger vers les tombeaux et qui produisent un effet si disgracieux [1] ? Le campanile est surmonté à l'extérieur d'un cœur au-dessus duquel est placée une croix de Lorraine [2].

Dans l'intérieur de la chapelle, sur le pavé où le marbre noir et la pierre blanche alternent en losanges, un seul monument se dresse. C'est un autel très riche, formé de marbres de diverses couleurs. Il est placé sous le vocable de Notre-Dame de Lorette. Il est surmonté d'un groupe en marbre représentant la Vierge portant l'enfant Jésus et entourée de deux anges adorateurs. Ce groupe faisait partie de l'ancien autel élevé par l'empereur François Ier; sous la Révolution, il fut déposé en l'église Saint-Èvre. Les connaisseurs vantent surtout le retable où est représenté un Christ au tombeau avec un ange qui fond en larmes; on a souvent attribué cette œuvre au sculpteur messin François Chassel; mais, d'après un ancien devis, il est sûr que le marbre de Gênes où l'œuvre a été taillée n'était pas encore acheté en 1755 [3], et à cette date Chassel était mort. Le bas-relief est d'un de ses disciples. Quand l'autel fut brisé en 1793, le rétable fut cassé en morceaux, mais fort heureusement la sculpture n'a pas été atteinte. On peut l'admirer aujourd'hui, remise en place.

Après cette description détaillée de la chapelle ducale, il nous faut raconter son histoire; il nous faut dire quels morts illustres ont été enterrés sous ses caveaux. Déjà les ducs Antoine, François Ier, Charles III et leurs femmes, Renée de Bourbon, Christine de Danemark, Claude de France, les petites princesses Anne et Claude, filles de Charles III et de Claude, y reposent [4]. Les

---

1. Ces anges existaient avant la Révolution.

2. Cette dernière décoration ne date que du XIXe siècle.

3. Ce devis a été publié par l'abbé Guillaume, dans l'article cité plus haut, p. 644, n. 1

4. Nous publions ici les inscriptions consacrées à ces personnages, d'après la plaquette de 1744 citée plus haut. Elles sont identiques dans LIONNOIS, sauf la disposition des lignes :
Second mausolée.

ANTONIO *Lotharingiæ & Barri Duci, Calabriæ, Gueldriæ, etc., etc.*
patriæ patri, catholicæ religionis cultori integerrimo,
hæreseos in suos confœderatæ invictissimo debellatori;
nullo periturus ævo, vivere desiit anno M.DXLIV.

RENATÆ BORBONIENSI;
sponsum duxerat ANTONIUM *ducem,*
civium, pauperum sedulo benefica mater, rei sacræ cultu munificentissima :
diem clausit extremum anno M.DXXXIX.

FRANCISCO I. *Lotharingiæ Duci, Barri, Calabriæ, etc.;*
virtuti bellicæ natus, quas ei mors immatura præripuit lauros,

caveaux doivent recevoir leurs successeurs ; mais Henri II et Marie de Gonzague, sa femme, préfèrent être enterrés en la vieille collégiale Saint-Georges[1]. Plus tard sous les voûtes de la chapelle sont descendus les corps de François II, † 1632, qui a pris un jour le titre de duc pour aussitôt l'aban-

---

reddidit nativa benignitas, senilis prudentia, semper sibi similis sapientia;
mortuus anno M.DXLV.

CHRISTIANÆ *a* DANIA, *Ducis memorati*[a] *thoro sociatæ;*
pupilli CAROLI *Ducis rebus regendis*[b] *strenua,*
existimatione supra famam maxima[c], *fata subiit anno M.DXC.*

a. Sur le mausolée moderne, par erreur *memorali.*
b. Actuellement *gerendis.*
c. Par erreur *maximâ.*

Troisième mausolée.

CAROLO *vulgo III. Lotharingiæ Duci, Calabriæ, Gueldriæ, etc., etc.;*
antecessorum nemini imparem charites genuere,
avorum maximum posteris reliquere æmulæ virtutes,
nominis celebritate, rerum gestarum gloria mensus est terram,
cœlum promeritus vitæ laudes cumulavit anno M.DCVIII.

CLAUDIÆ, *connubiali amore eidem* CAROLO *devinctissimæ;*
satores habuit Capetingos reges; omni virtutum cumulo spectatissima,
augustissimum christianissimæ nomen regio factorum splendore decoravit;
e vivis rapitur anno M.DLXXIV.

ANNÆ *et* CLAUDIÆ, CAROLI *sanguine satis;*
regum votis dignæ, ad cœlestia regna satius evolavere anno M.DLXXVI.

HENRICO *Lotharingiæ, Barri, Calabriæ, Gueldriæ duci, etc., etc.,*
de teutonicis hæreticis toties triumphanti quoties visis,
optimorum principum famam æternanti; vita functus anno M.DCXXIV.

MARGARITÆ *a* GONZAGA *ejus sponsæ amabili;*
cui sceptrum detulit quæque virtus propriamque laurum;
hanc et æternis cumulavit coronis virtutum cœtus anno M.DCXXXII,
e decoro pulvere egressam per terras agit
agetque fama superstes, penna jam non metuente solvi.

Les corps du duc Henri II et de Marguerite de Gonzague ne furent ramenés à la chapelle ducale qu'en 1743.

1. Une de leurs filles, morte très jeune, en 1611, fut enterrée dans la chapelle ducale. Voir l'inscription ci-après. (L'ancien sarcophage a été conservé, mais l'inscription sur le socle a été refaite à la restauration.)

Quatrième mausolée.

HENRICI *Ducis filiæ*
quam celerius beandam e sacris fontibus baptismatis advocavit Deus anno M.DCXI;
hanc sociali sepultura parentibus, e Sancti Georgii delubro huc translatis,
revinxit FRANCISCUS III. *Lotharingiæ, Barri Dux, etc., etc., anno M.DCCXLIII.*

FRANCISCO II. *Duci Lotharingiæ, Barri, Calabriæ, Gueldriæ, etc., etc.;*
heroibus creatus heros,
favente martis gloria, innumero virtutum specimine militarem laudem superavit;
mœrore perenni morte sua Lotharos affecit anno M.DCXXXII.

CHRISTINÆ *a* SALMIS *ejus uxori, ex antiquis Franciæ Regibus ortæ;*
Religionis Catholicæ promovendæ studiosa,
immortalitatem pietatis pretio emit, sibi asseruit morte pia anno M.DCXXVII.

HENRICO FRANCISCI II *primogenito; fœlicitati publicæ natus,*
cunctis sui desiderium moriendo reliquit anno M.DCXI.

NICOLAO FRANCISCO *Lotharingiæ, Barri, etc., etc., supremo Principi;*
ad belli pacisque artes comparatus,
in Ecclesiæ et populorum commoda totum se contulit,
fato functus anno M.DCLXX.

CLAUDIÆ *a* LOTHARINGIA, *prælaudati Ducis conjugi Serenissimæ;*
conjugum norma et matrum: humillimis intenta pietatis operibus;
adversa vidit magno spiritu et ultima, anno M.DCXLVIII.

donner à son fils Charles IV, de Christine de Salm, femme de François II, † 1627, d'un de leurs jeunes fils Henri, † 1611. Le caveau reste fermé pendant que les Français occupent Nancy (1633-1662); mais, quand la ville est rendue au duc Charles IV, on y enterre, en 1670, son frère Nicolas-François, en faveur duquel, pendant la période de ses malheurs, il a abdiqué sa dignité, et on y ramène de Vienne le corps de Claude de Lorraine, femme de Nicolas-François, morte en exil, en 1648[1]. Peu après, les Français occupent une seconde fois la ville; Charles IV, son neveu Charles V, fils de Nicolas-François et de Claude, meurent loin de leur capitale et de leur duché. Mais, après la restauration, Léopold rechercha leurs cendres et les transféra en Lorraine.

Charles IV, d'abord inhumé chez les Capucins de Coblence, reposa, depuis le 20 mai 1717, à la Chartreuse de Bosserville, qu'il avait fondée[2]. Les restes de Charles V, apportés d'Innsbruck à Nancy, furent solennellement transférés, le 18 avril 1700, du noviciat des jésuites (hospice Saint-Stanislas) à l'église des Cordeliers. Un service solennel fut célébré le lendemain, et le P. Daubenton, recteur du collège des jésuites de Strasbourg, prononça une oraison funèbre[3]. Puis, le corps resta exposé une année dans la chapelle ducale, avant d'être descendu, le 18 avril 1701, dans le caveau[4]. Certes, nul plus que Charles V ne mérite ce titre de héros, inscrit sur la porte de la chapelle et sur son mausolée[5]. Le duc Léopold eut une famille très nombreuse; mais neuf de ses enfants le précédèrent dans la tombe de 1700 à 1715, la plupart morts très jeunes, quelques-uns ayant à peine vécu. Ils ont été en-

---

1. Inscription du quatrième mausolée, voir p. 647, note.

2. Lionnois, t. I, p. 620; Nicolas, *Journal* dans les *M. S. A. L.*, 1899, p. 263.

3. *Oraison funèbre du très-haut, très-puissant et très-excellent prince Charles V, duc de Lorraine et de Bar.* A Nancy, chez M. R. Charlot et P. Deschamps, 1 vol. petit in-8°.

4. Abbé Guillaume, *o. l.*, 137-146.

5. Inscription du cinquième mausolée.

Carolo *vulgo* V. *Lotharingiæ et Barri Duci, etc., etc., Jerosolymorum Regi,*
Ottomanorum triumphatori, heroi immortali,
cui victoriarum impetus tot peperit lauros quot hostes Mavors,
ingentia facta Regum sedes promeruere,
gratissimi Cæsares, victrix Ecclesia, orbis mirans æternos persolvunt honores:
tandem ad æthera evectus anno M.DCXC.

Leopoldo I. *Lotharingiæ et Barri Duci Regio, etc., etc., Jerosolymæ Regi;*
tenera in adolescentia pugnæ idoneus, jam inclytus victoriis,
idem pacis mediusque belli;
eo rerum custode, non ira quæ inimicat imperia patriæ ausa eximere quietem:
ordinem rectum ubique instituit,
veteres revocavit artes, fruges agris revexit uberes;
Cæsareo labore, magnifica viarum explanatione utilitati publicæ consuluit;
ædes sacras erexit, refecit labentes;
inter potentissimos Principes non semel, semper cum laude arbiter;
extento vivet ævo notus, in fratres animi paterni,
prolixe munifici in optimates;
unum habes Leopoldum
quo nihil majus meliusve, a multis retro sæculis, terris donavit Deus anno M.DCLXXIX,
abstulit anno M.DCCXXIX, in superstite prole reddidit æternum.

collégiale Saint-Georges qui venait de disparaître ; deux cercueils renfermaient les restes de Henri II et de sa femme, Marguerite de Gonzague ; quatre urnes contenaient les cendres : 1° de Jean I[er], mort en 1390, et de Nicolas d'Anjou, mort en 1473 [1] ; 2° du duc Charles II, mort en 1431 ; 3° de Marguerite de Bavière, sa femme ; 4° de Marie de Bourbon, femme de Jean II [2]. La cérémonie eut lieu clandestinement, à neuf heures du soir, pour qu'elle

ex parte satori.
NANCEIANIS *devictus in ausis,*
ferro lotharo
occubuit
anno M.CCCCLXXVI,
cui Heroi
RENATUS II. *Lotharingiæ et Barri dux, etc.*
Siciliarum rex, etc.
in S[ti] GEORGII *Basilica Collegiali*
nobile olim condiderat sepulcrum.
Corpus patris BRUGAS *translatum*
anno M.DL
excepit filiæ tumulus [a].
Viscera et reliquæ [b] *triumphales ejus exuviæ,*
in hac DUCUM *sepultura*
asservantur
anno M.DCCXLIII.

a. L'inscription moderne porte, par une faute horrible, *tumultus.*
b. Inscription moderne, *reliquiæ.*

1. L'auteur de l'inscription citée plus loin a commis ici une grave erreur. Il croyait que cette première urne contenait les cendres d'Isabelle d'Autriche, femme de Ferri IV, morte en 1352. Mais, en réalité, cette duchesse a été enterrée à l'abbaye de Kœnigsfelden, en Suisse, d'où, plus tard, ses ossements ont été transférés dans l'abbaye de Saint-Blaise, dans la Forêt-Noire, puis dans l'église des Capucins, à Vienne. Voir les notes de l'abbé MARCHAL et d'A. BENOIT, dans le *J. S. A. L.*, 1864, p. 220, et 1865, p. 27. M. Mory d'Elvange, à son tour, a cru qu'il s'agissait de Sophie de Wurtemberg, femme du duc Jean I[er]. En réalité, il faut s'en tenir au procès-verbal des commissaires, et reconnaître dans cette boîte les restes d'un duc Jean et du duc Nicolas. Comme Jean II a été enterré à Barcelone, il ne peut s'agir que de Jean I[er]. Cf. *supra*, pp. 234 et 240.

2. A cause de ces translations, on mit sur le premier mausolée l'inscription suivante :

ISABELLÆ AUSTRIACÆ,
FREDERICI IV. *Lotharingiæ Ducis et Marchionis conjugi;*
honores politicos emerita, virtutibus etiam christianissimis vitam exornavit;
viam universæ carnis ingressa anno M.CCCLII [a].
CAROLO I. *vulgo* II. *itidem Lotharingiæ Duci et Marchioni;*
humaniorum artium studiosus, Princeps mavortius,
semper victor, invito marte, soli fato cessit anno M.CCCCXXX [b].
MARGARITÆ *a* BAVARIA, *ejusdem* CAROLI *sponsæ;*
heroicæ sanctitatis mortisque sanctæ consecrata [c] *gloria,*
stellis micantius diademati addidit decus;
antegenitali posteraque laude dignam et æternabit fama ære perennior,
jamque beavit obitus anno M.CCCCXXXIV.
MARIÆ BORBONIENSI,
JOANNIS II. *Lotharingiæ Ducis, etc., uxori fidelissimæ;*
ingenuis leporibus et pietate celebris,
suis exterisque gratissima decessit anno M.CCCCXLVIII.
Qui Principes in sancti Georgii ædibus primitus consepulti,
huc advecti eo quo par erat apparatu anno M.DCCXLIII,
novo postgenitis sociati decorantur sepulcro.

a. Cette partie de l'inscription a été effacée avant 1789 à la demande de Mory d'Elvange et n'a pas été reproduite justement.
b. Charles II mourut en réalité en 1431.
c A tort sur l'inscription actuelle *consecratâ.*

n'attirât point l'attention des Lorrains, devenus sujets de Stanislas de Pologne[1].

Le 1er mars 1762, l'empereur François Ier fit faire une visite exacte du caveau. Il y constata la présence de 35 cercueils ou caisses, outre 3 boîtes contenant des cœurs. Il chargea les Cordeliers de l'entretien du caveau et de la chapelle; il leur demanda d'y faire brûler une lampe jour et nuit, d'acquitter les fondations, d'imprimer des billets « invitatoires » pour les services solennels, de célébrer chaque jour, entre onze heures et midi, une messe basse de *Requiem* pour le repos des âmes de l'auguste maison. En échange, il délivra aux religieux, outre le produit des anciens anniversaires, une somme de 25,800 livres[2].

Le caveau funèbre n'était pourtant pas clos à jamais. A diverses reprises, il devait se rouvrir pour recevoir d'illustres dépouilles. En 1760, comme nous l'avons déjà vu, la collégiale de Vaudémont, sur la montagne de Sion, fut détruite; et l'on transféra à Nancy, à la chapelle ducale, le 21 avril 1762, les restes des anciens comtes de Vaudémont qui y étaient enterrés[3]. Dans un cercueil étaient placés les corps de Henri III, mort en 1332, et de sa femme Isabelle de Lorraine; dans un second, le corps du comte Antoine, grand-père de René II, et le cœur de sa femme, la vieille douairière, Marie d'Harcourt. Les habitants de Vézelise se montrèrent mécontents de ce transfert, et une femme du peuple dit au père Husson, supérieur des Cordeliers: « Où conduisez-vous nos princes? — Chez nous, lui répondit-il. — Ah! mon père, vous voulez donc avoir chez vous toute la Lorraine[4]. »

Quelques princes lorrains, à l'imitation d'Henri IV de France, avaient donné leur cœur aux jésuites, et ceux-ci avaient déposé ces viscères en l'église du noviciat (aujourd'hui hospice Saint-Stanislas, au bout de la rue Saint-Dizier). Là se trouvaient les cœurs du duc Charles III, de son fils Charles, cardinal de Lorraine, qui, à un âge très tendre, cumula les évêchés de Metz et de Strasbourg, † 1607, de sa fille Antoinette de Lorraine, duchesse de Clèves et de Juliers, † 1610, des ducs Charles V et Léopold, et du jeune prince Léopold-Clément. Une princesse lorraine, Dorothée, † 1612, fille de François Ier et de Christine de Danemark, épouse d'Erric de Brunswick-Göttingue, avait demandé d'être enterrée dans cette église. Mais quand les jésuites eurent été expulsés de Lorraine, quand le noviciat fut devenu le collège dirigé par l'abbé Lionnois, quand dans l'église du collège eurent lieu les offices de la paroisse Saint-Nicolas, on transporta en pompe toutes ces vénérables reliques à la chapelle ducale, le 25 mars 1772[5]. Une cérémonie

---

1. Le procès-verbal de translation dans LIONNOIS, t. I, p. 103. Cf. *supra*, p. 241. Il faut observer qu'on était alors en pleine guerre de la succession d'Autriche et que l'ancien duc François III luttait contre la France.

2. Le procès-verbal de cette visite et le contrat en date du 27 septembre 1762 aux A. D., H, 829.

3. Les procès-verbaux de cette translation sont conservés aux A. D., *l. l.*

4. *Éloge funèbre de Callot*, p. 69.

5. LIONNOIS, t. I, p. 169. Copie du procès-verbal dans un manuscrit du Musée lorrain, n° 253, fol. 174; voir une lettre de MORY D'ELVANGE où il raconte cette cérémonie au prince Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas. Même ms., f° 192.

solennelle fut célébrée par Mgr Drouas, évêque de Toul[1]; et le directeur du collège, Lionnois, ému de cette cérémonie, voulut connaître les hauts faits de ces princes et sentit s'éveiller sa vocation d'historien[2].

En 1773 mourut à Bruxelles Anne-Charlotte, princesse de Lorraine, abbesse de Remiremont, treizième enfant de Léopold; suivant son vœu, son corps fut rapporté à Nancy le 12 décembre, et le 23 un service fut célébré pour le repos de son âme dans l'église des Cordeliers par Mgr de Montmorency-Laval, évêque de Metz, le siège de Toul se trouvant alors vacant[3]. Enfin le 22 octobre 1780 on déposa dans une urne sous la chapelle ducale le cœur du duc Charles-Alexandre de Lorraine, frère de l'empereur François[4]; il avait longtemps gouverné les Pays-Bas et à lui s'étaient toujours adressés les vieux Lorrains, lui dédiant leurs ouvrages sur l'ancien duché, désormais absorbé par la France.

En 1792, au moment où disparaissaient les couvents, on songea à ramener sous les caveaux de la chapelle ducale les restes des anciens ducs, conservés encore dans certaines églises de Nancy ou du voisinage. L'empereur chargea la commission qu'il entretenait à Nancy de les reconnaître; et l'un des commissaires, l'abbé de Rulle, déploya le plus grand zèle.

Accompagné du président du district de Nancy, Vigneron, et du chirurgien Simonin, il se rendit d'abord à l'église des Capucins de Varangéville qu'on allait démolir; il en rapporta le corps du prince Erric de Lorraine qui, pour expier ses péchés, avait fondé ce couvent et y avait été enterré en 1623[5], celui de Henri de Lorraine, marquis de Moy, comte de Chaligny, décédé en 1672, et celui de François de Lorraine, évêque de Verdun de 1622 à 1661. Dans l'église de Beaupré, près de Lunéville, l'abbé de Rulle releva les restes de Ferri III, celui qui avait donné à Nancy ses libertés, de son fils Ferri, évêque d'Orléans, † 1299, de son petit-fils Ferri IV le Luitteur, † 1328, et de la femme de celui-ci, Isabelle d'Autriche[6], ceux du duc Raoul, le fondateur de la collégiale Saint-Georges, qui était mort avant que cette maison eût été achevée. Enfin, à Clairlieu, au milieu de la forêt de Haye, il trouva les ossements du duc Mathieu Ier, mort en 1176, de Berthe de Souabe[7] et de leur fils Mathieu. Tous ces restes furent déposés dans la chapelle ducale pour

---

1. Le discours prononcé par Mgr Drouas a été imprimé à Nancy, chez Claude Lescure, 10 p. in-8°.

2. Voir notre *Éloge de Lionnois*, pp. 22-23.

3. MORY D'ELVANGE, *Relation de ce qui s'est passé à Nancy, à la mort de S. A. R. Madame Anne-Charlotte de Lorraine, abbesse de Remiremont*. Strasbourg, in-12 de 14 pages. M. l'abbé GUILLAUME a publié une autre *Relation de l'enterrement de la princesse Charlotte de Lorraine* (par Pierre de Sivry) dans les *M. S. A. L.*, 1864, p. 242. Gilbert a composé à propos de cet enterrement une poésie sur laquelle M. C. PÉLERIN a récemment attiré l'attention, *A. D. E.*, 1900, p. 597.

4. Procès-verbal cité par l'abbé GUILLAUME, *Cordeliers et chapelle ducale*, p. 164.

5. Voir sur ce prince un article de E. LANGLOIS, *Un évêque de Verdun ensorcelé....* dans les *A. D. E.*, 1895, p. 277.

6. Ou du moins ce qu'ils prenaient pour les restes d'Isabelle d'Autriche. Cf. *supra.*, p. 651, n. 2.

7. Les procès-verbaux ont été publiés en partie par l'abbé GUILLAUME, *Cordeliers et chapelle ducale*, pp. 207 et ss.

être descendus plus tard dans le caveau[1]. Mais à ce moment l'esprit révolutionnaire soufflait; on faisait disparaître les vestiges du passé; MM. Simonin père et fils, appartenant à une illustre lignée de chirurgiens de Nancy, s'emparèrent des caisses et les mirent en lieu de sûreté. Ils se procurèrent aussi les boîtes de plomb qui contenaient les cœurs de François Ier, de Christine de Salm, et de la mère de celle-ci, Marie le Veneur, et qui étaient réunies dans un tombeau à l'église Notre-Dame[2]. Tous ces restes ont été unis, en 1826, à ceux des anciens ducs.

Ceux-ci devaient subir d'étranges vicissitudes. Le 9 août 1793, le conseil général de la commune de Nancy décida que les armoiries et ornements qui décoraient les tombeaux des « ci-devant » princes et rois à la Chapelle ducale, seraient démolis pendant la fête de la Fédération, fixée au lendemain[3]. A la fin de cette année, le comité de salut public donna l'ordre de rechercher les cercueils de plomb pour en faire des balles. C'est alors qu'on viola les tombes de la chapelle ducale. Pourtant, cette violation se fit avec un certain ordre, si l'on peut réunir ces deux mots. Beaucoup d'urnes funéraires, incrustées dans la muraille, ne furent pas dérangées. La poussière recueillie dans les anciens cercueils fut versée dans une fosse soigneusement creusée dans le caveau même. Quant aux ossements tirés des tombes plus récentes, ils furent transportés dans la fosse commune du cimetière des Trois-Maisons[4], à l'emplacement où s'élève aujourd'hui l'imprimerie Berger-Levrault. Mais ces restes demeurèrent séparés de tout alliage étranger, en un endroit que connaissaient bien les vieux Lorrains. Aussitôt après le Concordat, on songea à les restituer à la chapelle ducale. Quand, en 1810, l'impératrice Marie-Louise, descendante des ducs lorrains, passa à Nancy, on lui communiqua ce dessein; mais il ne fut pas exécuté tout de suite; la chapelle restait désolée, abandonnée complètement; on ne pouvait s'en approcher qu'avec peine, et, en 1814, l'empereur d'Autriche François Ier fut obligé de regarder par une ouverture des murs l'endroit où avaient reposé ses ancêtres.

Sous la Restauration, on songea enfin à rendre les honneurs aux reliques jetées dans le cimetière des Trois-Maisons. Une commission les reconnut le 22 décembre 1817. A cette date, il était question de les transporter dans la cathédrale, où une chapelle serait devenue chapelle expiatoire. Mais une pétition des habitants de la ville demanda le rétablissement de la chapelle ducale; elle fut entendue en haut lieu. Louis XVIII accorda pour les réparations une somme de 500,000 francs[5]. La chapelle ducale reçut une parure

---

1. A la Bibl. nationale, ms. fr. 14531, on trouve un *Précis du mémoire adressé à S. M. l'Empereur et à S. A. R. Mgr l'archiduc Ferdinand, grand-duc de Toscane, touchant la profanation de la chapelle Royale et la violation du caveau où reposaient les autres ducs de la maison de Lorraine à Nancy*. L'auteur est l'abbé de Rulle: il y raconte les recherches faites, en 1792, à Varangéville, à Beaupré et à Clairlieu. Nous avons publié ce *Précis* dans le *J. S. A. L.*, 1902, mars.

2. Lionnois signale ce tombeau, t. I, p. 202.

3. Roussel, *Table chronologique des actes et délibérations de l'autorité municipale*, t. I, p. 173.

4. *Église des Cordeliers* (petit guide), p. 11.

5. Abbé Guillaume, *Cordeliers et chapelle ducale*, pp. 220 et ss.

nouvelle, en même temps qu'était rétablie l'ancienne église des Cordeliers (1818-1826). Quand tout fut terminé, on nomma des commissaires pour y transporter les restes des anciens ducs : les ossements du cimetière des Trois-Maisons, ainsi que ceux qu'on pourrait trouver ailleurs. Ces commissaires furent le marquis de Foresta, préfet de la Meurthe, au nom du roi de France ; le baron de Vincent, au nom de l'empereur d'Autriche. Le 19 octobre 1826, ils se rendirent au cimetière d'Art-sur-Meurthe ; ils en retirèrent les corps du duc Charles IV et de Charles-Henri de Vaudémont (le fils qu'il avait eu de Béatrix de Cusance, mort en 1723) qui avaient été en 1793 arrachés de l'église de la Chartreuse de Bosserville et jetés dans une fosse de ce cimetière. Le lendemain 20 octobre, ils relevèrent les ossements du cimetière des Trois-Maisons et les réunirent dans cinq cercueils. Le 21, ils cherchèrent, à l'emplacement de l'église de Saint-Léopold, dans la rue des Ponts, le corps de Gérard Ier, comte de Vaudémont, que Dom Calmet avait fait transférer de Belval à Nancy en 1718 ; l'église de Bonsecours leur fournit le cœur du prince Henri, fils de François II, déposé jadis aux Minimes, recueilli par un brave citoyen en 1793 et mis en 1814 dans le caveau de Stanislas. Les commissaires acceptèrent les reliques que les docteurs Simonin avaient sauvées pendant la Révolution, plus une boîte provenant de l'abbaye de Royaumont, en Seine-et-Oise, et renfermant le cœur du prince Camille de Lorraine, mort en 1715 et appartenant à une branche cadette. On exposa tous ces restes, dans la cathédrale de Nancy, à la vénération des fidèles : enfin, le 9 novembre 1826, on les ramena dans la chapelle ducale [1]. Les cordons du poêle étaient tenus par les vieux représentants des familles lorraines : le marquis de Lambertie, le comte de Ligniville, le comte Théodore de Ludres et le comte Léon d'Ourches. Le comte de Merveldt, chambellan de l'empereur d'Autriche, le chevalier de Landrian, le comte de Mitry et le marquis de Raigecourt marchaient à côté du catafalque l'épée nue. L'évêque de Nancy, Mgr de Forbin-Janson, prononça le discours obligatoire ; mais Guerrier de Dumast n'a pu lui pardonner sa froideur et il rappelle que jadis l'ancêtre de ce prélat avait gouverné, au nom de Louis XI, la Provence, enlevée au duc René II, héritier légitime du pays [2]. Après les discours, les corps furent descendus dans les caveaux en onze cercueils ou boîtes.

Les caveaux de la chapelle ducale ont été ouverts depuis 1826 à trois reprises. En 1856, la Société d'Archéologie lorraine découvrit qu'une princesse de la maison, Anne-Élisabeth de Lorraine-Elbeuf, femme de Charles-Henri de Vaudémont, celui-là même qui avait reposé à la Chartreuse de Bosserville, avait été enterrée à l'ancien couvent des Carmélites de Pont-à-Mousson [3]. L'année précédente, on lui avait annoncé que dans les ruines de l'abbaye de

1. *Procès-verbal de la translation des dépouilles mortelles des anciens souverains, princes et princesses de l'auguste Maison de Lorraine*, in-4° de 30 pages.

2. Nancy, *Histoire et Tableau*, p. 124, note 1.

3. *Ouverture du caveau ducal et cérémonie funèbre du 9 novembre 1856* dans le *J. S. A. L.*, 1856, p. 171 (on a imprimé à tort 12 novembre).

Royaumont gisaient abandonnés les trois cercueils de Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, le premier gouverneur français de l'Alsace, † 1666, et ceux de ses fils, Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, et François-Armand de Lorraine, évêque de Bayeux[1]. On apprit ces faits à l'archiduc Maximilien, qui venait de visiter le tombeau de ses aïeux, et, sur ses ordres, les cercueils de Royaumont furent apportés à Nancy. On rechercha en même temps dans les maisons qui avaient remplacé le couvent des Carmélites à Pont-à-Mousson, le corps de la princesse lorraine qu'on eut la chance de retrouver, et, le 9 novembre, trente ans après la précédente cérémonie, quatre cercueils s'ajoutèrent aux onze autres, déjà déposés dans le caveau ducal[2].

En 1867, lors de la visite de l'empereur d'Autriche, François-Joseph, le caveau fut ouvert pour la seconde fois. L'abbé Guillaume profita de cette circonstance pour rechercher si dans l'église même des Cordeliers il ne trouverait pas quelques ossements des princes lorrains qui jadis y avaient reçu leur sépulture. Il découvrit en effet, entassés dans l'ancien caveau où avait été enterré le cardinal de Vaudémont, divers ossements jetés là après les profanations de 1793 et ayant appartenu, selon toute apparence, au cardinal, à son père, Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, et à son frère, Philippe-Emmanuel. Il enferma le tout dans une caisse qu'il déposa, le 30 octobre, sous le caveau ducal, après avoir récité les prières des morts[3]. Ce fut la seizième et dernière caisse de la sépulture. Sous le caveau se trouvent ainsi les débris de 80 princes dont 78 ont appartenu à la maison de Lorraine[4].

En 1885, après la mort de l'abbé Guillaume, les caveaux ont été ouverts sur la demande de l'empereur d'Autriche et les cercueils ont été trouvés en bon état.

Nous avons dit quels morts augustes reposaient sous la chapelle. Pour achever cette histoire, il nous faut encore indiquer les noms des visiteurs illustres qui ont prié sur ces tombeaux. Avant la Révolution, le 17 mai 1770, Marie-Antoinette, se rendant à Paris où elle devait épouser le fils du dauphin, le futur Louis XVI ; le 5 mars 1775, l'archiduc Maximilien-François, voyageant *incognito* sous le nom de comte de Burgau ; le 12 avril 1777, l'empereur Joseph II lui-même, s'arrêtèrent à Nancy, et ces enfants de François de Lorraine éprouvèrent une vive émotion en s'agenouillant sur cette

---

1. Lettre du préfet Albert Lenglé à la Société d'archéologie, *J. S. A. L.*, 1855, p. 49. Dans cette lettre, il est question d'une boîte en forme de cœur qui avait été trouvée à Royaumont vers 1824 ou 1825 et envoyée à Nancy. Cette boîte renfermait le cœur du prince Camille de Lorraine dont il a été question plus haut, p. 655.

2. Procès-verbal cité dans p. 655, n. 3.

3. Abbé Guillaume, *Translation des restes mortels de Charles de Lorraine, cardinal de Vaudémont, 81ᵉ évêque de Toul, et des princes de Mercœur dans le caveau de famille, sous la chapelle ducale, le 30 octobre 1867*, dans le *J. S. A. L.*, 1867, p. 171.

4. Voir la liste dressée à la fin du petit guide de l'abbé Guillaume, Nancy, 1885. Dans cette liste de 79 noms, les nᵒˢ 52 et 74, 53 et 73 font double emploi. Restent 77 auxquels il faut ajouter les débris du cardinal de Vaudémont et des deux princes de Mercœur, qui y ont été placés en 1867. Les deux personnages n'appartenant pas à la famille ducale sont Charles le Téméraire et Marie le Veneur, mère de Christine de Salm.

poussière de leurs ancêtres[1]. Après la dévastation de l'église, l'empereur d'Autriche François Ier, une première fois en 1814 comme nous l'avons déjà vu, une seconde fois, le 6 juillet 1815, erra autour de la chapelle[2]. Le 11 septembre 1828, la duchesse d'Angoulême et quelques jours après, Charles X lui-même visitèrent le sanctuaire. Une inscription récente rappelle ces souvenirs; mais pourquoi est-elle rédigée en un style si ampoulé? Pourquoi contient-elle de véritables erreurs historiques, donnant, par exemple, déjà à Joseph II le titre d'empereur d'*Autriche?* Les administrateurs de la fondation ducale agiraient sagement en la faisant disparaître. En 1831, le roi Louis-Philippe s'arrêta quelques instants dans la chapelle ducale. A une époque plus récente, le 15 mai 1856, elle a reçu la visite de l'archiduc Maximilien, qui portera plus tard le titre d'empereur du Mexique et aura une fin si lamentable. L'impératrice des Français, Eugénie, et le prince impérial n'ont pas négligé ce monument, dans leur voyage de 1866. Enfin, le 22 octobre 1867, l'empereur d'Autriche, François-Joseph, lui-même, et ses deux frères, Charles-Louis et Louis-Victor, se rendant à l'Exposition universelle, ont prié sur le tombeau de leurs aïeux et sont descendus dans la crypte[3].

En décrivant l'église des Cordeliers et la chapelle ducale qui y est attenante, c'est toute l'histoire de la maison ducale de Lorraine que nous avons racontée, depuis son origine avec Gérard d'Alsace jusqu'au moment où, au XVIIIe siècle, elle quitta les bords de la Meurthe pour régner sur ceux de l'Arno et du Danube. C'était une race vaillante et vigoureuse que celle qui a produit Ferri III, René II, Antoine, Charles V; elle a rempli le monde du bruit de ses exploits et les épitaphes que nous avons relevées ne sont pas mensongères. De tous ces rejetons d'un tronc illustre il ne reste maintenant qu'un peu de poussière; et même ces restes n'ont pas toujours été respectés, on les a jetés hors du sanctuaire et profanés; et qui sait si à cette cendre glorieuse ne se sont point mêlés quelques ossements plus profanes? Qui oserait affirmer qu'en tous ces transferts que nous avons racontés, il n'y ait pas eu quelque distraction de la part des commissaires?

Tant pis, si une telle erreur a été commise! Ce qui importe, ce ne sont pas les ossements mêmes des morts ni leurs propres squelettes, mais le souvenir qu'ils ont laissé derrière eux; et celui-là ne doit point périr. La mémoire des hommes, tel est le véritable tombeau des générations disparues. Que la Société d'archéologie veille sur la chapelle ducale et ses monuments;

---

1. Ces faits sont rappelés par LIONNOIS, t. I, p. 182.

2. C'est dans cette seconde visite qu'il aurait prononcé ces paroles, d'après l'inscription qui se trouve à l'entrée de la chapelle ronde : *Qu'avaient fait ces ossements à ceux qui les profanèrent? Mes pères n'avaient régné sur la Lorraine que pour la rendre heureuse.*

3. *Visite de S. M. I. R. A. l'empereur d'Autriche à la chapelle ducale de Lorraine* dans le *J. S. A. L.*, 1867, p. 182, et paru à part, avec le récit de la *Translation des restes mortels de Charles de Lorraine, cardinal de Vaudémont, et des princes de Mercœur.*

qu'elle empêche toute nouvelle profanation à l'avenir; qu'en novembre elle assiste au service anniversaire solennel, c'est la moindre partie de sa tâche. Il faut surtout qu'elle raconte la biographie de ces anciens ducs, qu'elle rappelle ce qu'ils ont fait pour la nationalité lorraine, qu'elle distribue le blâme et l'éloge avec équité. En reconstituant de la sorte l'histoire, elle honorera de la manière la plus digne ces anciens princes, réunis dans le tombeau des Cordeliers.

La forte race de ces souverains n'est point éteinte. Les descendants directs de Charles V règnent aujourd'hui à Vienne et portent le titre d'empereur. Ils sont devenus étrangers à la Lorraine, et la Lorraine, fondue en l'unité française, est devenue étrangère à eux. Pourtant il nous plaît de rappeler sur quel tronc a pris naissance l'arbre dont les branches s'étendent sur l'Autriche, la Hongrie et la Bohême; et S. M. François-Joseph Ier, par les soins qu'il prend de la chapelle ronde, par sa généreuse contribution pour le relèvement du palais ducal, par les magnifiques cadeaux faits à Saint-Èvre, par quelques charités discrètes, a prouvé qu'il n'oubliait pas ses origines lorraines et nancéiennes.

APPENDICE AU CHAPITRE XIX

Le tombeau de Philippe de Gueldre.

Philippe de Gueldre avait, avant sa mort, qui arriva le 28 février 1547, exprimé le désir formel d'être enterrée de même que le commun des sœurs Clarisses dont elle avait pris l'habit. Elle voulait reposer dans le petit cimetière du cloître de Pont-à-Mousson[1]. Elle fit élever un crucifix en pierre au milieu de ce cimetière et y graver son épitaphe. Elle demanda avec instance à ses enfants qu'au pied de cette croix fut porté son corps[2].

Le vœu de Philippe ne fut pas exaucé. Son corps fut embaumé et ses obsèques célébrées quelque temps après, le 13 juillet, « dans une pompe royale » ; trois messes furent dites successivement par l'abbé de Saint-Vincent de Metz, l'abbé de Sainte-Marie-aux-Bois, le commandeur de Saint-Antoine-au-Pont ; les restes mortels furent descendus en un caveau, dans la chapelle de l'Immaculée-Conception, fondée par la princesse dans l'église du couvent. Là ses fils firent faire « une statue de marbre artistement travaillée »[3]. Elle fut commandée à Ligier Richier. Cependant, pour ne pas se montrer trop infidèle à ses dernières volontés, on respecta le modeste monument du cimetière. Il se compose aujourd'hui d'une base en pierre dont les deux faces portent sur cinq lignes serrées en caractères gothiques une double épitaphe de six vers. Puis sur cette base s'élève un socle monolithe, de forme carrée ; sur la face antérieure un squelette, sur la face postérieure une tête de mort ; sur les faces latérales, en deux petits cartouches enjolivés de bandelettes, on lit :

JESVS. MA.
IOSEPH.
(Jésus, Maria, Joseph.)

AVE MĀĀ
MERE D.
(*Ave Maria, mère de Dieu* [?].)

Sur le socle enfin se dresse un crucifix, accosté de la Vierge et de saint Jean. Ce travail semble plus moderne ; probablement cette partie supérieure du monument a été refaite au XVIIIe siècle[4].

---

1. L'ancien couvent et l'église des Clarisses donnent actuellement sur la rue des Jardins, autrefois rue des Clarisses.

2. *Addition à la vie de la vénérable servante de Dieu, sœur Philippe de Gueldres...*, par le rév. père en Dieu NICOLAS GUINET, chez Claude Cardinet, imprimeur de l'Université, 1691, p. 99.

3. NICOLAS GUINET, *ib.*, p. 105. Dans la biographie latine imprimée à Cologne, en 1604, D, 3, on lit qu'on enterra Philippe dans une crypte : « Super eam specum altare lapideum in quo imago defunctæ tanquam jacens conspicitur opere sculptorio. »

4. Le monument a été fort bien décrit par LÉON GERMAIN, *J. S. A. L.*, 1890, pp. 140-144.

A la Révolution, le couvent des Clarisses fut démoli et les monuments qu'il renfermait dispersés. Le tombeau de Philippe, chef-d'œuvre de Ligier Richier, ne fut retrouvé qu'au début de ce siècle par le docteur Lamoureux « en un village voisin du Pont » et transporté à Nancy à l'église des Cordeliers. Et voici qu'en 1890 une caravane, organisée par la Société d'archéologie, reconnut au village de Vilcey-sur-Trey, au canton de Thiaucourt, le monument de Philippe qui s'élevait jadis au cimetière des religieuses[1]. M. Léon Germain signala cette découverte dans le *Journal de la Société*[2]. Puis, après diverses négociations, la Société d'archéologie lorraine a acquis le mausolée, et, depuis le début de l'année 1896, il se trouve dans notre Musée. Nancy possède ainsi les deux monuments de Philippe de Gueldre : aux Cordeliers, le tombeau splendide commandé par ses enfants ; au Musée lorrain, la modeste croix qu'elle avait élevée.

L'épitaphe qui se trouve sur le socle est assez difficile à lire et tous ceux qui s'en sont occupés l'ont mal lue. Elle a été publiée pour la première fois en 1691 par Nicolas Guinet, abbé de Sainte-Marie de Pont-à-Mousson, dans son *Addition à la vie de la vénérable servante de Dieu, sœur Philippe de Gueldres*[3]; mais il a passé un vers de la première strophe et fait d'autres vers faux. Les inscriptions furent ensuite reproduites par Mory d'Elvange, dans un recueil manuscrit conservé à la bibliothèque de la ville, n° 747 (668), fol. 17 *verso*. Mais Mory d'Elvange a suivi Guinet plutôt qu'il n'a donné une nouvelle lecture. Ce qu'il y eut de plus déplorable, c'est que l'abbé Guillaume, dans son livre sur les Cordeliers[4], lut mal le manuscrit de Mory d'Elvange ; ainsi au lieu de lire *terre son lot,* il lut : *terre soulat,* ce qui est un non-sens ; cette leçon a été répétée t elle se trouve aujourd'hui contre le mur des Cordeliers. Quand le monument fut transporté de Vilcey-sur-Trey à Nancy, les inscriptions ont été interprétées par M. Badel dans l'*Est Républicain* et par M. Save dans le *Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est*[5]. Voici la lecture que nous avons faite :

Première inscription (Face antérieure) :

CY . GIST . UNG . VER . TOURNE . EN . PORRITURE.
CEDANT . A . MORT . LE . TRIBUT . DE . NATURE.
SEUR . PHELIP[E] . DE . GHELDRES . FUST . ROINE . DU . PASSÉ.
TERRE . L [UI] . SOIT . POUR . TOUTE . CONIETURE.
CEST . LA . MA [LHEUR] . DE . TOUTE . CRÉATURE.
SEURS . DICTES . LUI . REQ̈ . [IN PACE].

---

1. On peut se demander dès lors si le chef-d'œuvre de Ligier Richier n'a pas été, lui aussi, déposé à Vilcey-sur-Trey, « village voisin du Pont ».

2. Voir la note 4 de la page précédente.

3. Nicolas Guinet, *Addition à la vie, etc.*, p. 100.

4. *Cordeliers et Chapelle ducale de Nancy,* 1851, p. 265. Un peu plus tard, l'abbé Guillaume, *Vie de Philippe de Gueldres,* Nancy, Vagner, 1853, p. 263, reprit simplement le texte de Guinet. L'abbé Hyver, *L'Église des Clarisses de Pont-à-Mousson et la sépulture des doyens de la Faculté de droit,* se borne aussi à reproduire le texte des deux épitaphes tel que Guinet l'avait donné.

5. Janvier 1896, p. 13. Près du tombeau de Ligier Richier, on grava sur le mur une autre épitaphe qui commence par ces mots :

Le corps enclos soubz ceste sepulture,
Fut d'une royne, en laquelle nature
Ne s'oblia. Philippe estoit son nom,
Du sang gueldroy portans arme et surnom ;
Laquelle fut en vertu tant civille
Qu'elle espousa René roy de Cicille,
Duquel elle eut cinq magnanimes princes
Vray héritiers de loyale province ;

Nous proposons par suite [1] :

Cy gist ung ver tourné *a*) en porriture *b*), Cedant *c*) à mort le tribut de nature. Seur Phelippe *d*) fust roine du passé. Terre lui soit *e*) pour toute conieture *f*). C'est la malheur de toute créature *g*), Seurs, dites-lui *h*) : *Requiescat in pace.*

Deuxième inscription (Face postérieure) :

O . REDEMPTEUR . BEOIST . CRUFIÉ. (*sic*)
E . Q . MON . CUEUR . IAMAIS . NA . DESFIE.
MAIS . ESPERE ; A . TA. CROIS . IE . M'ACCORDE.
COME . A . CELLE . Q . A . VIVIFIÉ.
LE . GENRE . HUMAIN . DU . JOUR . HORIFIÉ.
[MON AME PRIE EN TA MISÉRICORDE.]

C'est-à-dire :

O Rédempteur benoist crucifié. En *a*) qui mon cueur *b*) jamais n'a desfié, Mais espéré ; à ta *c*) crois je m'accorde, Come a celle qui a vivifié Le genre humain du jour horifié *d*). Mon âme prie en ta miséricorde *e*).

Puis, le roy mort, cherchant la vie heureuse
Se fit icy vestir religieuse
De sainte Claire. En l'an vint septième
Qu'elle eut l'habit, par maladie extrême,
Mort la surprint à quatre vingt cinq ans.
Son esprit soit es haut cieux triomphant
Amen. Jesus.

Nous empruntons notre texte à une biographie de Philippe de Gueldre, écrite par les sœurs Clarisses, immédiatement après sa mort. Elle se trouve Bibl. nationale, ms. français, n° 14521. Cette biographie, traduite en latin et abrégée, parut sous le titre : *Illustris. principis. Philippæ Lotharingiæ ducissæ vita,* Coloniæ, M.DC.IV. C'est dans cet écrit qu'ont puisé les auteurs postérieurs : Mérigot, *La Vie de la sérénissime Philippe de Gueldres,* Pont-à-Mousson, Jean Appier Hanz et Jean Bernard, 1627 ; deux éd., l'une in-8° de 266 pp. ; l'autre in-12 de 436 pp. ; et, enfin, Guinet, *La Vie de la vénérable servante de Dieu madame Philippe de Gueldre,* 3e éd., Pont-à-Mousson, 1691, et *Addition à la vie,* chez Claude Cardinet.

1. Nous indiquons les variantes importantes. G. désigne l'*addition* de Nicolas Guinet ; Gu., les *Cordeliers* de l'abbé Guillaume ; S., la lecture de Gaston Save.

1re inscription. — *a.* Tout, G. Gu., ce qui fait un vers faux. Le monument porte bien « tource » : nous corrigeons « tourné ». — Fourré, S. Notons l'hiatus qu'on n'évite pas dans ces vers.

b. Pourriture, G. Gu.

c. Rendant, G. Gu.

d. Phelippe de Gueldres. Le mot « de Gueldres » a été ajouté à tort par le graveur.

e. Terre son lot. G. — Terre soulast, Gu. S.

f. Telle me semble bien être la leçon gravée sur la pierre : conjeture, *ce qui est jeté dessus ;* qu'on ne la couvre que de terre, sans autre monument. Couverture, G. Gu. Covverture, S.

g. Ce vers a été toujours oublié par les anciens écrivains. C'est la mission de toute créature, S.

h. Sœurs, dites-lui un requiescat in pace, G. Gu., ce qui fait le vers faux. *Requiescat* compte pour trois syllabes.

2e inscription. — *a.* à, G. Gu.

b. Cœur, Gu. ; cor, S.

c. La, G. Gu.

d. Du jour moult rude, G. Gu. ; Guinet ajoute : « Il y en a qui, au lieu de *moult rude,* ont voulu lire *mourut* ». Du jour terrifié, S.

e. Mon âme priant à ta miséricorde, G. Gu. Cette ligne est en grande partie cassée. Elle me semble avoir été très bien reproduite par Save.

CHAPITRE XX

Nancy depuis la bataille de 1477 jusqu'à la mort de René II en 1508.

---

§ Ier. *Reconstruction du palais ducal par René II. — Agrandissement de la place Saint-Èvre. — La fontaine. — L'ancienne statue de René II. — La statue de Mathias Schiff. — La boucherie. — Le bâtiment des halles. — Le boulevard de la porte de la Craffe. — Le pont de Malzéville. — Ses différentes restaurations. — Ancienne inscription au milieu du pont. — Restauration de la chapelle Saint-Thiébaut. — Le premier architecte municipal. — Le pavage des rues. — La poste à Nancy. — Représentation de mystères. — Les combats d'animaux.*

§ II. *Châtiment des seigneurs coupables. — Récompenses aux serviteurs fidèles. — Exemptions d'impôts aux villages des environs de Nancy. — Privilèges accordés à la ville. — Les israélites en Lorraine et à Nancy au moyen âge. — Juifs établis dans le duché en 1462 et 1470. — La rue des Juifs à Nancy. — Expulsion des juifs en 1477. — Fin du règne de René II. — Champ clos de Nancy le 22 octobre 1482 entre Jean de Bidos et Baptiste de Roquelaure. — Retraite du prince à Louppy. — Sa mort. — Son enterrement aux Cordeliers.*

§ III. *Les monnaies de René II : divers types.*

Conclusion du volume : Nancy en 1508.

I

L'église de Bonsecours et l'église des Cordeliers rappellent directement à Nancy le souvenir de la grande bataille. De façon indirecte, Nancy doit à cette guerre de Bourgogne d'autres embellissements. Sans doute la cité n'est point agrandie ; elle reste enserrée en ses anciennes limites : mais, dans l'intérieur des remparts, elle s'embellit. Pendant les divers sièges qu'elle venait de subir, elle avait été entièrement ruinée ; ses maisons étaient abattues. Après la délivrance, on les reconstruisit plus belles et plus élevées. La population augmenta et l'aspect de la cité devint plus riant.

L'une des demeures qui se trouvait dans l'état le plus délabré était le palais ducal lui-même ; les habitants, pendant le dernier siège, en avaient démoli la toiture pour se chauffer ; et René II, en rentrant à Nancy, dut demander l'hospitalité à l'un de ses fonctionnaires. On répara tant bien que mal le vieux palais ; on y disposa quelques pièces : la « chambre des armures », la « librairie » ou bibliothèque, les appartements de la duchesse

où Philippe de Gueldre, « madame la Jeune », comme on l'appelait, vint s'installer en 1485, et des logements pour la suite assez nombreuse[1]. Mais ce vieux palais, ainsi réparé, restait fort mal commode, et René II rêvait d'en construire un nouveau sur un plan d'ensemble. Il mit ce projet à exécution en 1502[2]; ce qui acheva de le décider, c'était son désir de donner de l'ouvrage aux habitants de la ville, qui avaient beaucoup souffert d'une famine la saison précédente. Désormais, chaque année, le receveur général de Lorraine affecta une certaine somme à « l'ouvraige neuf de la maison du roy à Nancy[3] ». Le palais fut reconstruit au nord de la collégiale Saint-Georges. Il se composa d'un bâtiment prenant jour du côté nord; mais ce bâtiment fut profondément modifié, quand le duc Antoine éleva perpendiculairement à cet édifice la galerie des Cerfs, la magnifique Porterie et le vestibule auquel elle donne accès. Il ne nous reste des constructions de René II que le local occupé aujourd'hui par le concierge du Musée lorrain, avec sa fenêtre à meneau et croisillon, restaurée en ces derniers temps avec beaucoup de goût[4]. Le palais ducal fut modifié et agrandi considérablement par le fils de René II, le duc Antoine; et nous devons remettre au règne de ce prince la description complète de cet édifice, dont les débris constituent le plus beau monument de notre cité.



ANCIENNE FONTAINE DE LA PLACE SAINT-ÈVRE

A quelques pas du palais ducal s'étendait la place Saint-Èvre. René II l'agrandit en 1495, démolissant des pâtés de maisons, et faisant même, ce semble, disparaître toute une rue, prolongation de la rue de la Cour, entre les rues Saint-Èvre et du Point-du-Jour (aujourd'hui rue Trouillet). La rue supprimée était

1. H. Lepage, *Le Palais ducal de Nancy*. Extrait des *M. S. A. L.*, 1852, pp. 19-25.

2. « L'an MCCCCCII, on moys de mars, fut commencé de par le roy René la noble maison au lieu de Nancey. » Additions à la *Chronique de Lorraine*, p. 323.

3. Lepage a relevé toutes ces mentions dans les comptes du receveur, *o. l.*, p. 25.

4. G. Save et C. Schuler, *Observations sur quelques découvertes faites pendant les travaux actuels du palais ducal*, dans le *J. S. A. L.*, 1893, p. 289.

sans doute la rue de la Lormerie. Il abattit aussi les…-dire sur cette partie sur l'emplacement, éleva une belle fontaine, autour de la…mes, et, dans ces les marchandes de poissons et de légumes, tandis que les…ce, on installa fruits et de friandises allèrent chercher un refuge sur la pla…x qui débi- ou place des Dames. L'eau de la fontaine jaillissait d'un socle q… les étaux fit couronner d'une statue de saint Georges. Cette statue existait e…e, de- 1603, puisque, cette année, d'après un compte de la ville, Didier… ou Jardins, maître maçon juré, la fit descendre de son piédestal pour la rebla…chir[2]. Nous ne savons pas au juste quand le saint a été remplacé par René II ; mais cette substitution a dû se faire avant l'année 1633, où les Français occupèrent la ville[3]. Le duc était représenté à cheval l'épée levée comme pour en frapper l'ennemi ; la statue était petite, mais de belles proportions. En l'année 1753, Stanislas détruisit la fontaine de René II ; il fit transporter sur la place Saint-Èvre une fontaine qui était auparavant à la Carrière[4]. Chaque côté représentait une sorte de niche au centre de laquelle une tête sculptée lançait l'eau dans le bassin. Ce socle fut couronné par l'ancienne statue de René. Sous la Révolution, celle-ci fut détruite. Le 30 août 1792, le corps municipal décida qu'elle devait disparaître[5], en même temps qu'il ordonna l'enlèvement des armoiries sur les façades du Palais de Justice et de la Bourse (le Tribunal de Commerce). La royauté avait sombré dans la journée du 10 août; ne fallait-il pas marteler tous les emblèmes du régime déchu? Le socle de la place Saint-Èvre resta privé de sa statue pendant l'époque révolutionnaire ; en 1828 seulement on y dressa une nouvelle statue de René II, rappelant l'ancienne, œuvre médiocre du sculpteur nancéien Lépy.



STATUE DE RENÉ II

(Par Mathias Schiff.)

1. *Chronique de Lorraine*, pp. 323-324. Cf. *supra*, p. 173, n. 3.

2. Lepage, *Les Archives de Nancy*, t. II, p. 198. Auprès de cette statue, on mettait, les jours de marché, un panonceau, annonçant l'ouverture du marché et portant défense d'acheter avant l'heure. Le peintre Nicolas Chuppin peignit en 1624 ce panonceau. (*Ibid.*, t. II, p. 218.)

3. Dans le compte de 1649, on trouve mention de sommes payées à Claude Mayeur, sculpteur, « pour avoir fait à neuf un bras armé pour mettre à la figure qui est à cheval sur la fontaine qui est en la place Saint-Epvre, lequel il aurait fait dorer en argent verni, comme aussi a été peint le casque, panache et l'épée dudit cavalier. » (*Les Archives de Nancy*, t. II, p. 247.) Cette description ne peut s'appliquer qu'à la statue de René II.

4. Lepage, *Les Archives de Nancy*, t. III, p. 116.

5. Roussel, *Table des actes et délibérations de l'autorité municipale*, t. I, p. 133. La tête du duc, provenant de cette ancienne statue, a été conservée et se trouve aujourd'hui au Musée lorrain. (Wiener, *Catalogue*, 7e éd., p. 67.)

où Philippe de Gueld… s'installer en 1485, … vieux palais, ai…

…anciennes halles[1], et, …quelle s'installèrent …marchandes de …e du Change …ue René II …core en …des

…s de Saint-Èvre, célébrait le …s les ordres. Il voulut à cette …, et fit cadeau à la ville d'une …euvre de Lépy. Cette dernière, …ans la cour du Musée lorrain[1]; …ur un socle nouveau, construit …, a été placée la statue, faite …lustre, lorsque la mort l'enleva … de Bartolomeo Colleoni, en …orne à Venise la place Saint- …, se dresse sur son cheval qui …svée, il donne le signal de la …coup, après l'inauguration, le …de Schiff, malgré ses menues …nt été élevées récemment, la

…la ville de Nancy et René II …pour la ville.

Au nom de la cité, Collignon Maréchal, ancien prévôt, Girard Cassin et Mengin le Clerc achetèrent le 9 mai 1499 une maison à Étienne Viant, marchand, en la rue de la Boucherie[4]; Jacques le Briseur, fruitier du duc, et Claude Lowion, sa femme, vendirent une maison voisine[5]. René II de son côté acheta, le 13 septembre, à Nicolas et Jean Cachet le jeune, marchands

---

1. Wiener, *Catalogue*, 7e éd., p. 67.

2. La statue actuelle n'est pas à la place exacte de l'ancienne.

3. Voir sur cette statue *La Lorraine illustrée* (Auguin, *La Meurthe*, pp. 441-442). Schiff retoucha fort heureusement sa maquette qui était trop chargée. La housse qui dissimulait en partie le cheval a été enlevée. Voir la maquette au Musée de sculpture de la ville de Nancy. Cf. A. Collignon, *Note sur les monuments de la bataille de Nancy*, pp. 11-12.

4. Nous publions l'acte de vente d'après l'original : A. D., B, 822, n° 84 :

« Saichent tous que honneste homme Estienne Viant, marchant demeurant à Nancy a recongnu et confessé de son plain gré, pure et franche volenté qu'il pour lui et ses hoirs a vendu pour tousiourmais en heritaige a Collignon Mareschal, jadis prevost de Nancy, a Girard Cassin et a Mengin le Clerc marchans jurez de la ville dudit Nancey pour et en nom de ladicte ville une maisière avec ses usuaires de long en long et de large en large comme elle se contient, séant en la boucherie, entre le dit vendeur d'une part et Didier Bontemp d'autre part, parmy quinze gros de cens que la dite maizière vendue doit chacun an aux terme et lieu acoustumé et deu de toute ancienneté, pour aidier a faire la place de la boucherie du dit lieu. Et est fait ce dit vendaige pour le pris et la somme de quatre vingts francs, douze gros monnoye coursable comptez pour chacun franc, avec les coustenges de ces présentes, dont le dit vendeur s'en est tenu pour contant, solt et bien payé desdits acheteurs tout à son gré..... En tesmoingnaige de verité a la requeste du dit vendeur sont ces présentes lettres seelees du scel du tabellioniaige du roy, nostre seigneur, de sa court de Nancy, saulf son droit et l'aultruy. Que furent faictes l'an de graice notre seigneur mil quatre cens quatre vingtz et dix neuf, le neufiesme jour du mois de may, presens Goudeffroy Horquelet, portier de l'ostel du roy, et Jehan Huin de Vezelise, tesmoins. »

Signé : Parthremin.

Parchemin replié pour le sceau pendant sur double queue.

5. La maison de Jacques le Briseur était accensée à Didier Bontemps et Claude sa femme par acte du 24 juin 1490; les commis durent acheter par acte du 2 juillet 1499 cet accensement pour 30 francs. A. D., B, 822, n° 85. Cf. Lepage, *Les Communes de la Meurthe*, t. II, pp. 129-130. Nous avons déjà signalé les noms de ces commis de Nancy, p. 155.

à Raon, une maison sise à la *montée du change*[1], c'est-à-dire sur cette partie de la place Saint-Èvre qui se dirige vers la place des Dames, et, dans ces trois maisons, au coin de la rue de la Boucherie et de la place, on installa une boucherie nouvelle. Les grands bouchers, c'est-à-dire ceux qui débitaient du bœuf ou du veau, ne purent désormais vendre que sur les étaux de cette boucherie ; ils s'installèrent tous dans les environs ; du reste, depuis longtemps déjà, ils étaient rassemblés dans la rue de la *Mesclerie* ou *Boucherie* qui aboutissait place Saint-Èvre. Un abattoir que lavaient les eaux de Boudonville se dressait dans le voisinage. Les petits bouchers qui vendaient la viande de porc et les tripiers étaient astreints à des règlements moins rigoureux; on leur permettait de débiter à domicile. Après la création de la Ville-Neuve, une seule boucherie ne suffisait plus à Nancy. Une seconde fut créée avec un abattoir dans la Ville-Neuve ; il y eut une seconde rue de la Boucherie qui en 1839 devint la rue Raugraff[2] ; — Raugraff était un généreux particulier qui avait donné à la ville 200,000 fr. pour la création d'un dépôt de mendicité. Ces boucheries disparurent au moment de la Révolution ; l'abattoir de la Ville-Vieille avait déjà été fermé longtemps avant cette date ; celui de la Ville-Neuve fut remplacé par une école municipale, après que la ville eut construit, en 1842, en dehors de la porte Sainte-Catherine, l'abattoir actuel.

Sur cette même place où s'éleva la boucherie se trouvait une maison qui appartenait à Huin Reynette, président de la Cour des comptes de Lorraine. Celui-ci, pour s'enrichir, avait dilapidé les sommes qui lui étaient confiées; aussi, pour ses démérites, il fut condamné dans Nancy « à recevoir la mort par séparation de la teste de son corps », et ses biens furent confisqués[3]. Quelque temps auparavant, la ville de Nancy avait acheté la moitié de l'hôtel de Huin ; elle demanda au duc de lui accorder l'autre moitié, afin qu'elle pût installer dans l'immeuble les halles. Le duc accueillit cette pétition le 28 décembre 1505[4]. Mais, comme il avait cédé tous les biens confisqués sur le président à Elyon de Grandson[5], il y eut au sujet de l'hôtel des contestations entre la ville et François de Viane, seigneur de Listenay, mari de Béguine de Grandson. La ville y mit fin, le 11 janvier 1507, en donnant 700 fr. à ce gentilhomme[6]. La halle fut établie dans cette demeure ; on y fit un commerce assez actif au XVI[e] siècle ; ici avaient lieu les grandes transactions pour la vente du blé. Quand la Ville-Neuve eut été fondée à

1. A. D., B, 822, n° 86.

2. COURBE, *Les Rues de Nancy*, t. II, pp. 109-110.

3. Les expressions sont empruntées à la lettre de rémission du 16 octobre 1502, citée n. 4. Sur Huin Reynette, voir Bibl. nationale, collection de Lorraine, 12[bis], f° 145.

4. A. D., B. 823, n° 6. Cf. *supra*, p. 173. Reynette avait été autrefois lieutenant au bailliage.

5. Pourtant, dès le 16 octobre 1502, René II avait, par des lettres de rémission, rendu à Jacques Reynette, fils du coupable, moitié d'une maison à Amance, d'un gagnage sis au val d'Amance et d'une maison à Malzéville et à Fléville. B, 823.

6. B, 823, n° 6. La transaction est faite par les quatre gouverneurs de Nancy : Mengin le Clerc, Jacquot Waultier, Didier de Mazières, Waultrin Hannus. Cf. *supra*, p. 156.

côté de la Ville-Vieille, Charles III construisit pour la cité nouvelle une halle à côté de l'hôtel de ville; et les deux établissements coexistèrent; il y avait marché Ville-Vieille les mercredis et samedis, Ville-Neuve les lundis[1]. Mais, en 1732, quand il était devenu nécessaire d'agrandir l'hôtel de ville, les halles des deux cités furent confondues; on les installa entre les deux villes sur l'Esplanade (actuellement rue Stanislas, n°s 54 à 60[2]); au-dessus d'elles fut créée une hôtellerie qui, pendant longtemps, fut l'une des plus achalandées de la Lorraine[3].

Pendant les divers sièges que Nancy avait supportés de 1475 à 1477, les remparts avaient beaucoup souffert; il fallait les réparer. On y travailla avec activité dans les années de paix qui suivirent[4]; en 1505 on flanqua la porte de la Craffe d'un boulevard[5], qui fut profondément modifié lorsque l'enceinte de Nancy fut bastionnée et que s'élevèrent les bastions le Marquis et le Duc. Enfin René II rendit les communications plus faciles entre Nancy et les villages voisins. Depuis longtemps, le pont de Malzéville qui existait au temps de Mathieu II avait disparu[6] et une simple « navie », que le domaine affermait, mettait en relation les deux localités[7]. Mais, après la bataille de Nancy, René II acquit des droits importants à Malzéville; il acheta, le 31 décembre 1496, d'Antoine Warin, seigneur de Clémery, et de Claude, sa femme, la moitié de la seigneurie qu'il dégagea des hypothèques pesant sur elle[8]. Entre Nancy et Malzéville, sur le territoire de Saint-Dizier, il installa un chenil pour ses chiens[9]. Ses intérêts propres aussi bien que ceux de ses

1. LIONNOIS, t. II, p. 204. La halle de la place Saint-Evre fut abandonnée assez vite, et les marchés se firent sous les arcades.

2. LIONNOIS, t. II, p. 207.

3. Cf. ARTHUR YOUNG, *Voyage en France*, 2e éd., 1794, t. I, p. 432.

4. D'après le P. HUGO, Histoire de René II, à la **Bibl. de Nancy**, ms. n° 792 (88), p. 248, les chanoines de Toul contribuèrent de leurs deniers à cette restauration.

5. « L'an mil CCCCCV fut faict le boulevard de la porte de la Craffe. » (*Chronique de Lorraine*, p. 324.) L'abbé MARCHAL a imprimé à tort 1515. Cf. *supra*, p. 274.

6. Cf. *supra*, p. 104.

7. Cf. *supra*, p. 164.

8. « Sachent tous que noble homme Anthoine Warin, seigneur de Clemerey, lui faisant et portant fort en ceste partie de Claude sa femme a recongneu et confessé de son plain gré, pure et franche voulenté que pour lui, ses hoirs et ayans cause, il a vendu, cedé, quicté et transporté pour tousjours mais en heritaige a tres hault, tres excellant et tres puissant prince et seigneur le roy René de Jherusalem et Sicille, duc de Lorraine et de Bar, pour lui, ses hoirs et successeurs ducz de Lorraine la moitié entierement de la seigneurie de Malczeville pres Nancey tant en hommes, en femmes, en cens, rentes et revenus d'or, d'argent, de blé, vin, avoine, chappons, gelines, bois, preis, terres arrables et non arrables, maisons, fours, chaulcheux et en toutes justices et autres choses quelxconques appartenant a la dite moitié de seigneurie, sans en rien reserver, fuer mettre ne retenir, icelle moitié chargée de quinze florins, dix gros monnaye de Lorraine pour chacun florin, que messire Thierry de Lenoncourt, seigneur dudit lieu, prent chacun an sur ladite seigneurie pour rachapt de cent et cinquante florins telz que dessus, sans autre charge ne obligation quelconque, sauf et réservé le fief qu'elle peut debvoir d'ancienneté. » Cette moitié de seigneurie avait été acquise par le vendeur sur Thierry des Armoises; la vente est faite pour la somme de 1371 francs. « Que furent faictes l'an de graice notre Signour mil quatre cens quatre vingtz et seize, le dernier jour du mois de decembre. » A. D., B, 822, n° 72.

9. La place pour ce chenil fut vendue au duc par Claude Wargensaire, le 17 décembre 1496. (LEPAGE, *Les Communes de la Meurthe*, t. II, p. 123. Du même, *Le Village Saint-Dizier-lès-Nancy* dans les *M. S. A. L.*, 1881, p. 16.)



Veüe de Marzeuille proche Nancy

12

Dessinée par I. Siluestre, et grauée par Perelle

Auec priuilege du Roy, chez Nicolas Langlois

sujets exigeaient la construction d'un pont sur la Meurthe, et les travaux furent entrepris aussitôt après 1496. Ils marchèrent d'abord avec une certaine lenteur; mais, le 21 décembre 1499, l'entreprise fut confiée à deux maîtres maçons de Nancy, Jean et Jacob Wauthier; moyennant une somme de 1,600 fr., monnaie de Lorraine, et 20 fr. « à vin », ils s'engagèrent à avoir terminé le travail pour la Saint-Remi suivante, soit au 1er octobre 1500[1]. En réalité, le pont fut terminé en 1501; Malzéville était désormais reliée par une chaussée directe à Nancy.

Le pont, du côté de Nancy et par-dessus la rivière, était en pierre, mais il se terminait du côté de Malzéville par un tablier en bois qu'on fut obligé de réparer assez souvent. Les péages que devait acquitter chaque charrette servaient à l'entretien. Au besoin, on demandait des corvées aux habitants des villages voisins[2].

Lorsque Louis XIII assiégea Nancy en 1633, on fit sauter deux arcades qui ne furent rétablies qu'en bois; on ne les reconstruisit en pierre qu'au début du XVIIIe siècle[3]. Sur la vue d'Israël Silvestre que nous publions, le pont est rompu. Ce pont eut aussi beaucoup à souffrir des inondations de la rivière. En 1717, notamment, il fut menacé[4]. Mais le danger le plus grave arriva en 1744; les arcades du milieu, qui venaient d'être reconstruites, furent endommagées le 20 juillet et finirent par tomber entièrement. Le 27 août, des particuliers raccommodèrent en bois le tablier, exigeant des droits de passage[5].

Quand, en l'année 1750, le pont d'Essey eut été construit, il fut question de démolir celui de Malzéville. Mais les habitants de cette dernière commune s'engagèrent à faire à leurs frais les réparations nécessaires et le pont fut sauvé[6]. En janvier 1764, une partie du tablier tomba dans la Meurthe[7] et on le restaura en grande hâte.

Sur le parapet, du côté de Nancy, on voyait jadis une grande colonne quadrangulaire au sommet de laquelle était placée une statue du Sauveur du monde, de grandeur naturelle[8]. Sur sa base, en un cadre qui

---

1. Le texte de ce contrat A. D., B, 822, n° 79. Il était connu de LIONNOIS, t. I, p. 379, dont les réflexions au sujet du prix stipulé ne nous paraissent pas justes. Le texte a été publié en entier par LEPAGE, *Les Communes de la Meurthe*, t. I, p. 704.

2. Voir à ce sujet les nombreux textes donnés par LEPAGE, *ibid.*, t. I, pp. 705-706.

3. NICOLAS, Additions au Mémoire du chanoine de 1619. Bibl. de Nancy, ms. 884 (67), p. 159; DURIVAL, *Description de la Lorraine*, t. II, p. 42.

4. LIONNOIS, t. I, p. 379.

5. NICOLAS, *Journal* dans les *M. S. A. L.*, 1899, p. 379. Ces arcades étaient voisines de celles que Louis XIII avait déjà fait sauter. Le pont de Malzéville est resté avec ces deux arcades en bois jusqu'au début du XIXe siècle, comme le prouvent plusieurs dessins à la Bibl. de Nancy. L'un de ces dessins, que nous publions, est de Claudot.

6. LIONNOIS, t. I, p. 379; DURIVAL, t. II, p. 42.

7. DURIVAL, dans son journal manuscrit à la Bibl. de Nancy, écrit, à la date du 14 janvier 1764: « Ces jours-ci il est tombé une partie du pont de Malzéville, et on l'a barré aux deux extrémités pour empêcher de passer. »

8. Voir les vues ci-jointes et la vue du Crosne, p. 25.

portait au sommet l'écu de Lorraine, on lisait cette inscription en lettres gothiques :

L'an mil V^c et ung, tesmoing ce codicile,
Feu tres victorieulx René, roi de Sicile,
Tres amé prince et duc de Lorraine et Barrois,
Fit ce pont eriger, pour affranchir charrois,
Tout homme et bestial qui tributeur estoit
A la nef que cy près pour le tribut guettoit.
Tant eust le bien public du paÿs reçous chier[1]
Qu'on ne le pourroit dire ou par escrit couchier.
L'on tient René pour mort ; — en ce disant, langue erre ;
Car sanz fin vit son nom par sa triomphant guerre.
O Dieu doulx et clement ! saulve son esperit ;
Prince qui Dieu seul craint à jamais ne périt ;
Sire doncq, qui les preulx nudz de vice au ciel armes[2],
Accepte pour René nos prières et larmes[3].

Cette colonne, que reproduisent les anciennes gravures, fut démolie sous la Révolution et n'a jamais été rétablie. Le pont de Malzéville fut souvent modifié au XIX[e] siècle ; les parties en bois disparurent entièrement, et naguère encore, avec sa courbe gracieuse et ses parapets en maçonnerie, il présentait un aspect fort pittoresque. Mais, quand en 1890 un tramway à chevaux, remplacé depuis par un tramway électrique, unit Malzéville à Nancy, le tablier du pont fut aplani et élargi, et l'ancien parapet remplacé par un grillage.

Tandis que René II faisait faire ces constructions au nord de Nancy, d'autres s'élevèrent du côté sud. La petite chapelle Saint-Thiébaut, qui avait été entièrement ruinée pendant les guerres bourguignonnes, fut rétablie en 1481 par les soins de la duchesse Yolande, mère de René II[4] ; elle s'élevait à côté de la fontaine minérale dont les eaux ont souvent procuré quelque soulagement aux personnes malades ; mais, quand on construisit les remparts de la Ville-Neuve, le bastion Saint-Thiébaut engloba le terrain de l'antique chapelle ; sur le terre-plein du nouveau bastion, Elisée de Haraucourt, gouververneur de Nancy, en bâtit une autre là où en 1734 se dressa l'hôpital militaire[5].

Ainsi, à la fin du règne de René II, de nombreux travaux furent faits à Nancy et dans le voisinage. Pour diriger toutes les constructions publiques, pour surveiller celles des particuliers, le conseil de ville nomma « un maître

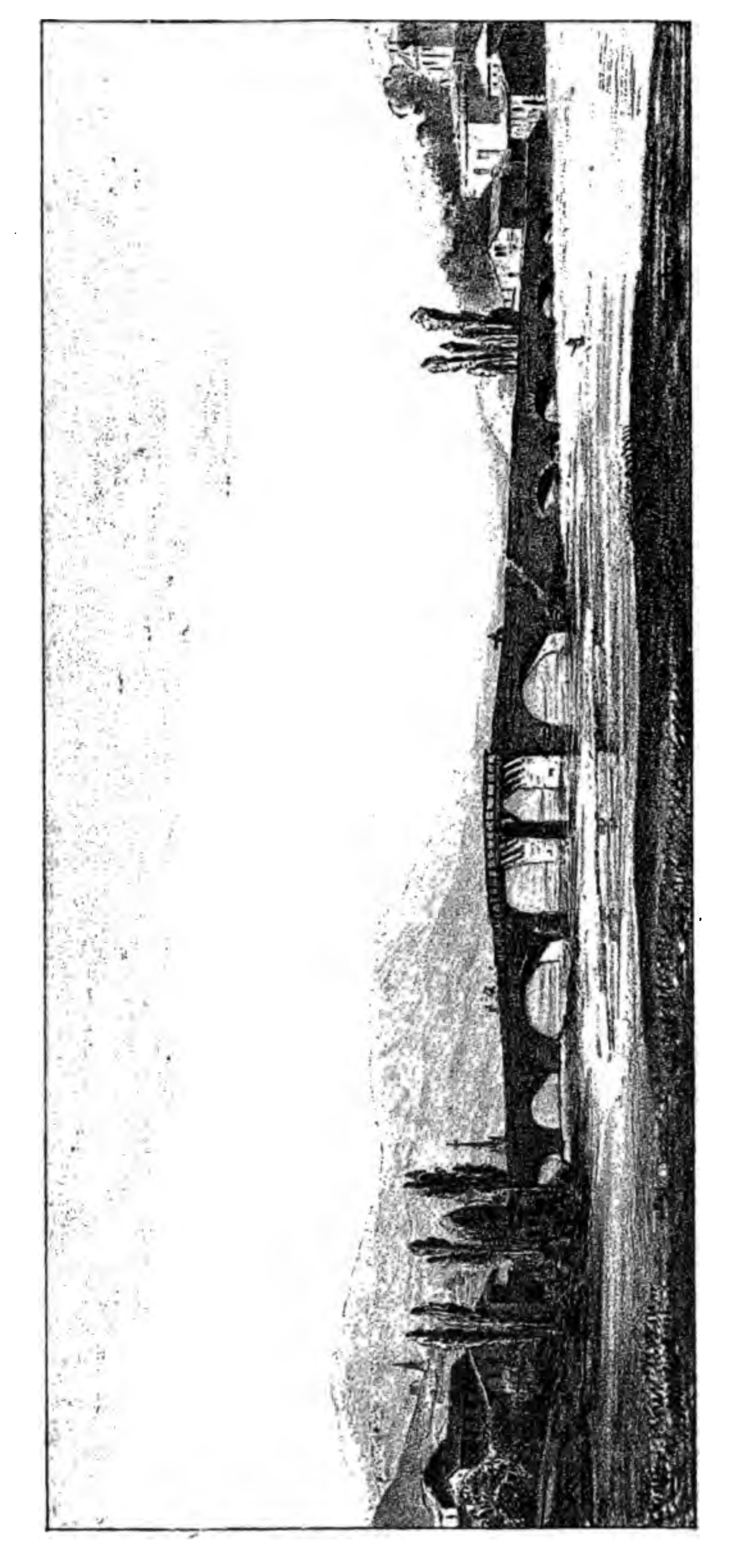
1. Le sens du vers est : Tant René eut reçu cher le bien public du pays ; le bien public du pays lui était tellement cher.

2. Le sens du vers est : ô Dieu, qui armes dans le ciel les preux qui sont exempts de vices.

3. Ces vers sont donnés par LIONNOIS, t. I, p. 378, et DURIVAL, t. IV, p. 91. L'une et l'autre édition sont incorrectes. Nous avons rétabli les vers, tant bien que mal, en comparant les deux versions.

4. Le receveur général, dans son compte de 1481-1482, aux A. D., B, 978, dit que cet ouvrage a été fait « de l'ordonnance de madame la duchesse » ; déjà Jeanne d'Harcourt n'habitait plus près de René II ; il ne peut donc s'agir que de Yolande, la duchesse mère.

5. LIONNOIS, t. I, p. 495.



LE PONT DE MALZÉVILLE AU XVIIIe SIÈCLE

(Dessin inédit de Claudot.)

des œuvres ». Jean de Forge fut le premier architecte municipal, et la cité lui manifesta sa reconnaissance pour ses bons services [1]. Il est fort probable que nous devons à Jean de Forge le plan du nouveau palais de René II [2].

Vers cette époque aussi, les rues de Nancy commencèrent à être pavées. En 1502, les documents mentionnent un « paveur juré » qui surveillait des ouvriers placés sous ses ordres [3]. Les rues devinrent plus propres. Déjà, dans l'ordonnance du 12 juin 1497, les commis de la ville avaient reçu l'ordre de faire courir, trois fois par semaine, au-devant des maisons, le ruisseau venant de Boudonville, et le prévôt devait faire nettoyer chaque semaine « où il verra la plus grande nécessité; et au cas que le dict prevost ne le vouldra faire, les dicts commis y auront regard et le feront faire [4] ».

Louis XI venait de créer en France les postes; en l'année 1504-1505, René II institua à Nancy deux messagers, Jacquemin d'Amance et Didier de Nomeny, qui devaient tenir des chevaux prêts à partir au premier signal. Il leur fit verser sur les comptes du cellérier 2 florins d'or et 12 résaux d'avoine [5]. Ces messagers du duc pouvaient à la rigueur se charger des commissions des particuliers. En 1517, leur nombre fut porté à cinq [6].

C'est après la victoire de René II que Nancy eut, à peu près régulièrement chaque année, des représentations dramatiques. Depuis assez longtemps, des mystères étaient joués à Metz. En 1412, on y donnait l'*Apocalypse de saint Jean;* en 1420, le jeu de *Saint-Vit;* en 1425, celui de *Saint-Victor;* en 1434, celui de *Sainte-Catherine;* puis la *Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ,* qui, en 1437, eut le plus grand succès [7]. Les habitants de Nancy allaient sans doute à la ville voisine pour goûter les émotions du théâtre; longtemps ils n'eurent point de représentation chez eux, ou du moins on n'en trouve nulle trace. En 1474 enfin, on voit René II disposer de certaines sommes pour des joutes à Nancy et « une moralité jouée en notre présence le jour de Karême prenant [8] ». La *moralité* était une pièce beaucoup plus simple à monter que le mystère, et ce n'est qu'en 1478, après la défaite du Téméraire, que les mystères font leur apparition en Lorraine. On donne cette année-là à Saint-Nicolas-de-Port « le jeu et feste du glorieux sainct Nicolas », qui dure cinq jours entiers [9]. Le duc René II a fait les

---

1. Comptes du receveur général de 1480-1481, **A. D.**, B, 977. — Cf. LEPAGE, *Les Communes de la Meurthe,* t. II, p. 121.

2. LEPAGE, *Le Palais ducal,* p. 19.

3. LEPAGE, *Les Archives de Nancy,* t. I, p. 101. En 1505-1506, le paveur de la ville s'appelle Nicolas Contelesse. **A. D.**, B, 7575.

4. L'ordonnance publiée par LIONNOIS, t. II, p. 53.

5. **A. D.**, B, 7575. Ces messagers sont confirmés en 1506-1507. B, 7576.

6. LEPAGE, *Les Communes de la Meurthe,* t. II, p. 134.

7. *Les Chroniques de Metz,* éd. HUGUENIN. PETIT DE JULLEVILLE, *Les Mystères,* t. II, p. 629 (quelques dates fausses); H. LEPAGE, *Études sur le théâtre en Lorraine et Pierre Gringore* dans les *M. A. S.*, 1848, p. 198.

8. **A. D.**, B, 1.

9. Comptes de 1477-1478. **A. D.**, B, 974.

frais, et probablement il a voulu acquitter une dette de reconnaissance envers le saint si populaire en Lorraine et envers la ville d'où il était parti avant la grande bataille. L'année suivante, en 1479, il fait venir à Nancy les « galans sans souci », qui jouent une sotie[1]. Ce sont des artistes de Paris en *tournée* à la petite cour, qui est, après tout, une cour provinciale. En 1484-1485 on donne à Nancy le jeu de *Saint-Georges*[2] et à quelque temps de là, en 1487, un riche particulier de la ville fait de nouveau représenter cette pièce à ses frais[3]. La même année, le duc offre un mystère à Saint-Nicolas-de-Port[4]. En 1495-1496, en 1496-1497, nous voyons le cellérier de Nancy faire des dépenses pour dresser des échafaudages en vue d'un spectacle[5]. Ces mentions très courtes nous prouvent que, depuis 1478, presque aucune année ne devait s'écouler sans que le peuple fût convoqué à quelque solennel mystère dont il fournissait les acteurs, ou, du moins, sans que des acteurs de profession jouassent à la cour une joyeuse sotie ou une moralité.

René II offrit aux Nancéiens des spectacles d'un autre genre. Il aimait les animaux féroces. En une partie de son palais, il entretenait une véritable ménagerie où se trouvaient des cerfs, un léopard, des lions[6]. Dans les comptes, un chapitre de dépense spécial est ouvert « pour le norissement des lyons de l'ostel de Monseigneur, et gaiges du lyonnier », et nous savons que ce lionnier s'appelle Antoine[7]. Ces animaux devaient servir à des combats publics; en 1487-1488, on mentionne la prise d' « ung sangle vif (*sanglier*) à faire combaittre les lions[8] », et, en mars 1489, le comptable signale une dépense « pour l'achapt d'un thoreau qui a esté acheté par ordonnance de Monseigneur » et destiné à entrer dans la lice contre les fauves[9]. Ainsi, à côté des mystères qui rappelaient les scènes de la vie du Christ ou les morts glorieuses des martyrs, à côté des soties qui corrigeaient l'homme en le faisant rire, se donnaient de sanglantes représentations du cirque; et je m'imagine que les dernières étaient attendues avec plus d'impatience que les premières et mettaient aux joues des spectateurs une fièvre plus ardente.

---

1. A. D., B, 1; LEPAGE, *Études sur le théâtre en Lorraine* dans les *M. A. S.*, 1848, p. 205.
2. A. D., B, 7557.
3. *Chronique de Lorraine*, p. 315.
4. Comptes de 1487-1488. A. D., B, 986.
5. A. D., B, 7566 et 7567; LEPAGE, *l. l.*, p. 209.
6. LEPAGE, *Le Palais ducal*, p. 25.
7. A. D., B, 7558, f° 108 et 109. Cf. E. DUVERNOY, *Notes sur le palais ducal aux XVe et XVIe siècles* dans le *J. S. A. L.*, 1898, p. 88.
8. A. D., B, 7559. On a payé à Baschier, grand veneur, cinq livres douze sols pour le vin de ceux qui ont pris ce sanglier.
9. DUVERNOY, *ibid.* Cf. LEPAGE, *l. l.*, p. 207, n.

II

Après la victoire de Nancy, il fallait récompenser les serviteurs qui étaient demeurés fidèles à la cause lorraine, châtier au contraire ceux qui avaient fait cause commune avec les Bourguignons et trahi leur pays. Henri de Neuchâtel fut privé de ses seigneuries en Lorraine[1]; les frères Perrin et Évrard d'Haraucourt perdirent leur fief de Bayon — le troisième frère Henri était mort à la journée de Nancy[2]; — Nicolas de Vaudoncourt se vit enlever ses biens à Vittel, Pulligny et Ceintrey[3]; Jean de Toullon la seigneurie de Thézey et la vouerie de Nomeny[4]. Le receveur général Vautrin de Bayon, dit Malhôte, fut condamné à mort et exécuté, mais René II traita sa veuve avec mansuétude; il lui conserva la jouissance des biens de son mari, exception faite de son hôtel à Nancy, en la rue Richardménil, qui resta à Oswald de Thierstein[5].

Les seigneuries confisquées sur les traîtres furent données aux Lorrains demeurés fidèles. Petit-Jean de Vaudémont garda la seigneurie de Pierrefort[6] et on lui donna encore le ban de Tantimont et la seigneurie de Bainville[7]; Henri de Ligniville reçut le domaine de Nicolas de Vaudoncourt; Jean de Baude, les dépouilles de Jean de Toullon[8]; Gérard d'Ayvillers, la ville de Châtenois[9]; Jean Wisse de Gerbéviller, les seigneuries de Landécourt; Franconville et Séranville[10]; Ferri de Saint-Baussant, la terre d'Haussonville[11]. L'alsacien Oswald de Thierstein, qui avait mis sa fortune à la disposition du duc, reçut les seigneuries de Chaligny et de Bayon[12], et Jean de Bidos le Basque obtint en engagement la seigneurie de Pont-Saint-Vincent où, sur la montagne qui domine la petite ville, il fonda la chapelle de Sainte-Barbe[13]. Gratien d'Aguerre, qui avait défendu Nancy avec tant d'opiniâtreté, devint

1. On lui rendit pourtant plus tard Châtel-sur-Moselle. Cf. *supra*, p. 508, n. 10.

2. Lepage, *Commentaires sur la chronique de Lorraine*, p. 11.

3. *Ib.*, *ibid*, p. 38.

4. Hugo, Vie de René II, **Bibl. de Nancy**, ms. 792 (88), pp. 245-246.

5. Cf. *supra*, p. 390, n. 8.

6. Cf. *supra*, p. 395.

7. Lettres du 25 juillet 1477. (Lepage, *l. l.*, p. 28.) Bainville-aux-Miroirs, c. de Haroué; le ban de Tantimont paraît en avoir fait partie.

8. Lepage, *l. l.*, pp. 38 et 24.

9. Lettres du 31 janvier 1477. (Lepage, *l. l.*, p. 32.)

10. Lettres du 29 septembre 1477. (Lepage, *l. l.*, p. 44.) Landécourt, c. de Bayon; Franconville et Séranville, c. de Gerbéviller. C'étaient les dépouilles du seigneur André d'Haraucourt.

11. Lettres du 4 juillet 1477. (Lepage, *l. l*,, p. 54.) Cette terre fut confisquée sur Gaspard de Roville.

12. Lettres du 3 juillet 1477, publiées par L. Quintard, *Bayon et ses seigneurs*, dans les *M. S. A. L.*, 1900, p. 24.

13. Lepage, *l. l.*, p. 99. Cet engagement fut repris dans la suite par Oswald de Thierstein. Jean de Bidos avait déjà obtenu précédemment la terre et seigneurie de Remicourt. Il devint aussi capitaine de Marville. Cf. *supra*, p. 500.

seigneur de Damvillers et Chauvency[1]. Dans l'histoire locale des seigneuries lorraines, la bataille de Nancy marque une ère nouvelle : beaucoup de villages changèrent à ce moment de maître.

Il fallait récompenser non seulement les particuliers qui étaient demeurés fidèles, mais aussi les villes et villages qui avaient combattu le bon combat et souffert dans la lutte. René II remercia avec effusion les bourgeois de Toul qui lui avaient prêté quelques deniers, tandis qu'il fondait diverses oraisons perpétuelles à la cathédrale de Toul, parce que, pendant la guerre, les chanoines n'avaient cessé de prier pour le succès de ses armes[2]. Il exempta de tailles pour un certain nombre d'années les habitants de Laxou, de Villers, de Laneuveville et des villages du Vermois, parce qu'ils avaient perdu, ces trois dernières années, leurs meubles et leurs bestiaux, que leurs maisons étaient démolies, que quelques-uns avaient dû payer rançon pour recouvrer leur liberté[3]. Il renouvela aussi en bloc les privilèges de la noblesse[4] ; mais la ville de Nancy surtout, qui avait résisté avec tant d'énergie, reçut des privilèges considérables[5]. Nous avons déjà vu que, par un premier acte daté de Toul le 14 février 1477, elle fut exempte de toute taille pendant la vie de René II et que, par un second acte du 13 juin 1497, cette faveur fut déclarée perpétuelle et irrévocable. Nancy était affranchie de tout impôt direct, et jouit de ce privilège jusqu'à la Révolution. Cet avantage attira dans la cité de nombreux étrangers ; la population ne tarda pas à s'accroître et, certes, dès le XVIIe siècle, Nancy serait devenue une grande cité, sans les épouvantables calamités qu'allaient faire peser sur elle les diverses occupations françaises.

Une seule catégorie de citoyens devait être frappée par le vainqueur ; ce furent les israélites. Les juifs obtinrent souvent des ducs des autorisations de séjour dans la Lorraine ; mais leur situation était précaire. Ainsi, d'après une source, un peu suspecte il est vrai, le duc Simon II (1176-1205) aurait expulsé les juifs du duché, comme coupables de parodier dans leurs synagogues les cérémonies de la religion chrétienne[6]. Le chroniqueur Richer de Senones, qui vivait au début du XIIIe siècle, nous apprend que de son temps une multitude de juifs vivaient à Saint-Dié[7]. Un jour l'un d'eux, qui avait l'habitude de se livrer à toutes sortes de sortilèges, fut accusé d'avoir enlevé

---

1. Lettres du 10 avril 1477. (LEPAGE, *Commentaires sur la Chronique de Lorraine*, p. 84.) Chauvency, c. de Montmédy. Ajoutons encore que René donna le gouvernement de Darney à Geoffroi de Bassompierre, celui de Marville à Vautrin de Nettancourt, et la prévôté du même lieu à Philbert du Hautoy. (HUGO, Vie de René II, p. 242.)

2. Lettres du 1er novembre 1477, citées par LEPAGE, p. 74.

3. HUGO, Vie de René II, p. 242. La charte pour Laneuveville du 13 janvier 1477, celle pour Villers et le Vermois du 8 avril 1477, dans LEPAGE, pp. 70-71.

4. HUGO, *l. c.*

5. Cf. *supra*, p. 165.

6. BOURNON, *Coupures* dans le *Recueil des documents sur l'histoire de Lorraine*, t. XIII (1868), 2e partie, p. 27.

7. Apud sanctum Deodatum temporibus nostris multitudo Judæorum habitabat. (PERTZ, *SS.*, t. XXV, p. 323.)

à une jeune fille la matrice pour ses opérations diaboliques. Il fut convaincu de ce crime devant le prévôt ducal, nommé Philippe, et condamné à être attaché à la queue d'un cheval fougueux [1]. A la suite de l'émotion causée par ce méfait, les juifs furent expulsés de la petite ville. Même le chrétien qui acheta la maison du coupable dut, chaque année, venir devant le maître-autel de l'église, revêtu d'un manteau noir en signe d'expiation, et fournir cent hosties pour la communion pascale. Cette servitude pesait encore sur cette demeure en 1789 [2]. Pourtant, à peine les juifs étaient-ils chassés que les ducs les laissaient revenir, parce qu'ils étaient pour eux une source de revenus. Ferri III, par une charte du 4 juillet 1286, exigeait de chacun d'eux, à la Saint-Remi, un cens de 12 livres de poivre [3]; et, comme nous l'avons vu, moyennant certaines redevances à la Commanderie Saint-Jean de Nancy, il leur donna l'autorisation de créer un cimetière à Laxou; là étaient enterrés tous les juifs qui vivaient dispersés dans le duché [4]. Pour ne point être privé de l'impôt, le duc entendait même garder les juifs malgré eux et les empêcher de sortir de ses États. Nous voyons par l'une des gloses talmudiques qu'un rabbin, Azréel ben Joseph, fut consulté sur le cas de conscience suivant : « Des juifs de Lorraine sont sortis du duché ; le duc furieux exige de leurs coreligionnaires qu'ils les fassent revenir, les menaçant tous d'expulsion, si ceux qui sont partis ne rentrent pas; ceux qui sont demeurés ont-ils le droit de les faire revenir ? » Et le sage répond : « Oui, parce que l'intérêt de tous doit passer avant celui de quelques-uns [5]. » Grâce à la protection ducale, les juifs purent se développer. Les rabbins de Lorraine formaient même une école, dont les membres étaient connus sous le nom de sages ou grands de Lothair [6].

Mais il semble bien qu'au cours du XIVe siècle, vers 1350 [7], après les grandes épidémies qui frappèrent la Lorraine, les juifs furent expulsés du duché. Pendant un certain temps, nous n'en trouvons plus trace. Ils revinrent vers l'année 1455, sous le règne de Jean II; le duc vendit à des familles droit de résidence; les clauses variaient suivant chaque contrat; mais, en général, ils acquittaient un droit d' « entroye » de 10 fr.; puis chaque chef de famille devait payer par an, soit à la Saint-Jean-Baptiste, soit à la Saint-Martin,

---

1. RICHER DE SENONES, dans PERTZ, *SS.*, t. XXV, p. 323.

2. N.-F. GRAVIER, *Histoire de Saint-Dié*, p. 160, n. On a du moins rattaché cette singulière prestation à l'histoire du crime que raconte RICHER DE SENONES.

3. Charte citée plus haut, p. 95, n. 1. LEPAGE, dans l'*Annuaire de la Meurthe*, 1853, p. 28 : « Et si hons demoroit en la terre que nos lor avons donnée il seroit en nostre justice et nostre honz tant come il i seroit demorans et nos serviroit chascuns an de douze livres de poivre à la Saint Remei. »

4. Cf. *supra*, p. 95.

5. Cf. la brochure de A. LÉVY, *Notice sur les Israélites du duché de Lorraine*, Paris, 1885.

6. On a parfois entendu par ce mot un village de Champagne, Lhuître, c. de Ramerupt, arr. d'Arcis, Aube. Mais cette hypothèse doit être abandonnée ; il faut voir sous cette dénomination des rabbins nés ou domiciliés dans la Lorraine, sinon dans le sens étroit de duché de Lorraine, du moins dans le sens de la grande Lorraine avec Metz.

7. Au temps de Raoul, en 1341, il y avait certainement des juifs à Nancy. Le duc Raoul achète de l'un d'eux des biens à Laneuveville. Cf. *supra*, p. 230.

une somme d'un marc d'argent valant 10 fr. On accorda aussi à des juifs demeurant en terre d'évêché, par exemple à Vic, le droit de circuler dans le duché pour leurs affaires, moyennant redevance. Les comptes de 1462-1463 mentionnent six familles juives établies ou commerçant en Lorraine, outre quelques familles en résidence à Neufchâteau[1]; ceux de 1470-1471 en signalent 21[2]; et le nombre devait aller chaque année en grandissant; à cette époque aussi, les juifs firent une nouvelle convention avec la Commanderie Saint-Jean, pour le cimetière de Laxou[3].

Un certain nombre de ces juifs résidaient à Nancy; parmi les derniers venus, il faut citer Jacob Cohen, Gabriel et sa femme Rachel, Jacob Durthe-

---

1. A. D., B, 969. Compte de 1462-1463, f° IX v°. « Item Abraham juif demourant à Nancy doit chacun an à monseigneur le duc au terme sainct Jehan Baptiste ung marc d'argent ou 10 francs, XII gros pour franc, pour cause d'avoir residance et demourance on dit duchié de Lorraine soub dit seigneur, en quel lieu qu'il ly plaira comme plus a plain appert par les lettres de mon dit seigneur que ledit Abraham en ay devers luy — soit VIII livres. »

Même mention pour Joseph, juif, demeurant à Nancy, VIII livres. « Et est treppassé le dit Joseph. » Les hoirs dudit Joseph ont donné à mondit seigneur VIII livres.

« Item mon dit seigneur a prins et retenus pour ses bourgeois de chanbre Gabriel juif demourant à Deneuvre et Gabriel le verrier son serorge (*beau-frère*) demourant au dit lieu, ensemble leur femes, familles et bien moyennant et parmy ce que eulx deux paieront pour cause de la dite bourgeoisie chacun an au terme de la Saint Remi dix frans, c'est assavoir chacun V francs, commençant le premier paiement à la saint Remi M.IIII^c^LVIII et ainsi dans un an et de terme en terme tant et si longuement qu'il tanront la dite bourgeoisie. VIII livres.

« Item mondit seigneur a prins et retenus en sa savegarde Ysactz juif demourant a Vy toute sa vie durant pour aller venir passer et repasser, demourer et sejourner et retourner par les pais et signouries de monseigneur, parmey paiant chacun an a mondit seignour au jour de feste sainct Jehan Baptiste deux frans monnaie de Lorrainne, commençant le premier paiement à la sainct Jehan Baptiste MIIII^c^LXI, comme tout ce plus à plan appart par les lettres de mon dit seigneur à la relation de son conseil données le XVIe jour de janvier mil IIII^c^LX que le dit Ysactz en a devers luy. XXXII sols.

« Item mondit seigneur a prins et retenus Gabriel juif et Rahelle sa femme pour ses bourgois, ensambles leurs familles pour demourer a Nancey ou ailleur ou que bon leurs sembleray soub mon dit seigneur et avec ce le dict a prins et retenus en sa savegarde, parmy paiant chacun an a mondit seigneur tout comme il seront demourant desoub luy deux escus d'or ou XX gros monnaie de Lorrainne pour chacun escus au jour de feste sainct Martin... comme il appart par les lettres du XIe jour de mars MIIII^c^LXI. Reçu LIII s. IIII deniers.

« Il a retenu Mathis juif de Slesstat et Rose sa femme ensembles leurs familles pour demeurer ou bon leur semblera : il doit payer au terme de Saint-Jean-Baptiste un marc d'argent à raison de 10 francs, en vertu des lettres données le XXVIIIe jour de juing MIIII^c^LXII (il n'est pas encore porté en cette recepte).

« Et auci le dit Mathis a paié pour cause d'entraige X francs que ledit receveur fait regler en l'extraordinaire de ce present compte. »

Au f° 286, on mentionne encore Mennelin, fils d'Isaac de Marsal, et Bonamy, juifs demourant à Nuefchatel; et Lyon, juif demourant à Nuefchatel.

2. Les comptes de 1470-1471, B, 970, mentionnent le juif Abraham, demeurant à présent à Luxembourg; Simon, juif, et Rose sa femme, fille dudit Abraham, demeurant au Pont-à-Mousson; Jacquet Coein, juif, demeurant à Nancy; Gabriel, juif, demeurant à Deneuvre; Gabriel, juif, fils de feu Joseph, demeurant à Nancy; Mathis de Schlestadt, demeurant à présent au Pont; Bellevigne, demeurant à Rozières; Simon, résidant d'abord à Lunéville, puis à Pont-à-Mousson; Bonnefoy et Moyse, demeurant à Lunéville; Mathis de Trèves ayant permission d'aller et venir en Lorraine; Joseph et Mathis à Lunéville; Chauldet, demeurant à Thann en bourgeois du duc; Lesterbelin, juif, demeurant à Lestat (Schlestadt?), est devenu bourgeois de chambre; item Cesar de Trèves demeurant à Lestat; item Mennelin demeurant à Caspatz (Carspach? canton d'Altkirch, Haut-Rhin); Haymmes, juif, demeurant à Caspatz; maitre Simon de Trèves demeurant à Tembach (Dambach? Bas-Rhin); item Simon de Coulombier (Colmar); item Joyeuse femme du dit Simon demeurant à Lunéville; maitre Lowenant de Lestat; Jacob Durthehem « ouvrier de faire cartes ». Les comptes de 1471-1472, B, 371, donnent les mêmes noms.

3. Cf. *supra*, p. 95.

hem, « ouvrier de faire cartes[1] ». En général, les juifs dans les villes avaient leur quartier spécial, fermé par des chaînes et des portes; à Metz subsiste encore de nos jours la Jurue (rue des juifs). Il y eut de même à Nancy une rue des Juifs dont le souvenir s'est conservé longtemps encore après l'expulsion de ces malheureux[2]. Cette rue étroite longeait les remparts de la ville; elle est devenue dans la suite la rue Reculée ou Derrière[3]; et, en 1867, elle a pris le nom de Jacquard, l'artiste qui, au XVIIIe siècle, a peint la coupole de la Primatiale. La rue est étroite et sale, encore aujourd'hui; elle devait être infecte au moyen âge. Les juifs étaient ainsi parqués en un ghetto. Même lorsqu'ils étaient tolérés en Lorraine, leur existence n'était guère enviable.

Et bientôt le peuple lorrain leur voua une haine farouche. Pendant les guerres des Bourguignons, les juifs firent des affaires avec les deux ennemis en présence; ils vendirent des chevaux aux Bourguignons et furent accusés de trahison. On a vu que les Suisses, marchant à la délivrance de Nancy, massacrèrent tous les juifs qu'ils rencontrèrent sur leur passage[4]; après la victoire, René II les expulsa en bloc du duché de Lorraine. Nous n'avons plus le texte de l'édit qui prononçait contre eux cette peine barbare; mais Pierre de Blarru pousse un cri de triomphe, en racontant leur exode : « Il n'est permis à personne d'éluder à prix d'or le saint édit du prince juste; le duc ne se soucie plus du tribut qu'il recevait chaque année de cette race infidèle... Qu'ils aillent donc et qu'ils errent vagabonds sur d'autres rivages. Que nulle part ils ne trouvent une demeure stable[5]. » Quelques juifs, pour échapper à l'édit de proscription, se convertirent et reçurent le baptême; mais on ne crut point à la sincérité de leur nouvelle foi[6]. Désormais le séjour en Lorraine fut, pendant plus de deux siècles, interdit aux juifs; on en vit bien quelques-uns au XVIIe siècle à la suite des armées de Louis XIII et de Louis XIV; mais ce n'est qu'au début du XVIIIe siècle, sous le règne du duc Léopold, que des familles juives obtinrent des permis de résidence réguliers.

La fin du règne de René II ne présente plus d'événement bien remarquable pour l'histoire de Nancy. Immédiatement après la lutte, le duc reprit les places que les Bourguignons occupaient encore en Lorraine; puis il essaya d'augmenter ses États au détriment de ceux qui avaient appartenu à Charles

---

1. Voir les notes 1 et 2 de la page 680.

2. Voir par exemple le rôle de 1582, analysé par Courbe, *Les Rues de Nancy*, t. I, p. 20.

3. La rue a été très bien identifiée par Courbe, *Les Rues de Nancy*, t. I, p. 343. Auparavant on l'identifiait avec l'impasse du Bon-Pays (ancienne rue des Écuries) ou la partie supérieure de la rue de la Monnaie.

4. Cf. *supra*, p. 463.

5. Éd. Schütz, t. II, p. 292.

Nec cuique istorum justi corrumpere sanctum
Principis edictum turpi conceditur auro.
Nec movere ducem ventura tributa quotannis
A gente infida......
..... Eant, errent aliisque vagentur in oris;
Sit stationis egens.

6. *Nancéide*, éd. Schutz, t. II, p. 294.

le Téméraire, et il envahit la Franche-Comté et le Luxembourg; mais il se heurta à Louis XI qui lui intima l'ordre de s'arrêter et qui conquit la Franche-Comté pour lui-même [1]. Il dut signer, le 25 juin 1479, la paix avec Marie de Bourgogne et garda de façon provisoire quatre places qu'il avait conquises au nord : Marville, Damvillers, Chauvency et Virton [2]. Puis, il fit de vains efforts pour s'emparer, à la mort de son aïeul le roi René, de l'héritage; le Barrois continua d'être occupé par Louis XI; l'Anjou et la Provence passèrent à Charles du Maine, neveu de René, et bientôt la France mit la main sur ces provinces. Désespéré, le duc alla se mettre au service de la République de Venise contre le duc de Ferrare; mais il ne tarda point à se brouiller avec les doges [3]; et de cette expédition il ne rapporta que l'immense dais en soie sous lequel il avait fait son entrée dans la cité de l'Adriatique; il en fit cadeau à l'église Saint-Èvre et on s'en servit pour les processions (1483) [4].

Quelque temps avant le départ du duc pour l'Italie, un singulier événement avait mis toute la ville de Nancy en émoi. Nous avons dit que le duc René II avait donné à Jeannot le Basque ou Jean de Bidos une somme de 10,000 fr. pour la rançon du bâtard Antoine de Bourgogne [5]. Mais voici que Baptiste de Roquelaure, homme d'armes des compagnies de Louis XI, prétendit qu'il avait arrêté cet illustre prisonnier et réclama au moins la moitié de la rançon. Le conseil d'État perplexe ne put se prononcer entre ces prétentions contradictoires. En vain René II essaya d'accommoder les adversaires; en désespoir de cause, il décida qu'ils lutteraient à Nancy en champ clos, pour prouver leur bon droit (14 septembre 1482). Le combat fut fixé pour le 22 octobre, et Roquelaure constitua comme pleige Thierry de Lenoncourt, seigneur d'Haroué, qui s'engagea à emmener, au jour dit, son champion mort ou vif; Bidos de son côté donna pour sa caution Henri de Ligniville. Pendant toute la fin de septembre et le début d'octobre, il ne fut question à Nancy que de ce duel; le chevalier Hardouin de la Jaille, désigné pour remplir l'office de maréchal, rédigea pour ces rencontres tout un traité, véritable code d'honneur, qui devait faire loi dans la suite [6]. On disposa dans la cour du palais de Nancy une carrière à double lice où les champions, sans se rencontrer corps à corps, pouvaient se toucher de leurs lances; aux quatre coins on éleva des tourelles pour les hérauts d'armes et tout

---

1. Digot, t. III, p. 361.
2. L'acte publié dans dom Calmet, t. III, Pr., col. 286. Marville et Chauvency-le-Château, canton de Montmédy; Damvillers, chef-lieu de canton, Meuse (Gratien d'Aguerre devint seigneur de cette ville); Virton est aujourd'hui un village du Luxembourg belge. Ces quatre châteaux ne tardèrent pas à retourner à la maison d'Autriche.
3. Sur tous ces faits, dom Calmet, t. II, col. 1083 et ss.
4. *Chronique de Lorraine*, p. 314. Cf. *supra*, p. 364.
5. Cf. *supra*, p. 510.
6. Ce traité nous a été conservé dans un manuscrit de la Bibl. nationale, fonds français, nº 14513. Il est adressé au duc René II. L'auteur dit à la fin de sa préface : « Suppliant à voustre Haultesse que le dit livret preniez en gré et que par voustre gentil esprit, belle discrétion et hault entendement soit veu, examiné, corrigé et amendé, que [vous plaise] y adjouter, si voiez que bien soit, et le tout faire par bonne délibération et advis des hauts hommes de votre dit duchié avec voz plus saiges vaillans et renommez chevalliers qui des faitz d'armes ont plus la cognoessance. »

à l'entour des tribunes pour les spectateurs. Le 22 octobre, vers les 10 heures du matin, ces tribunes étaient remplies de monde; quatre gentilshommes, Didier de Landres, Geoffroi de Bassompierre, Philippe de Raigecourt et Jean de Baude, furent désignés pour recevoir le serment des combattants. A midi précis, Jean de Bidos, monté sur un magnifique cheval richement caparaçonné, se présenta; après les formalités d'usage, il fut introduit dans la lice par Hardouin de la Jaille. Mais grand émoi : personne n'a de nouvelles de Roquelaure. Bidos demande au duc de donner défaut contre lui et de déclarer ses prétentions vaines et injustes. René ne veut se prononcer encore et accorde un délai; mais, à une heure, le champion n'est point là; on l'attend jusqu'à deux heures, puis jusqu'à trois, et, à chaque fois, un héraut l'appelle à haute voix à trois reprises. Thierry de Lenoncourt dut s'excuser du manque de parole de celui pour qui il s'était porté garant et payer tous les dépens de ce procès; Bidos fut déclaré indemne[1]. On avait longtemps parlé de ce duel avant le jour fixé; et longtemps après on parla de la lâcheté du sieur de Roquelaure.

A la mort du roi de France Louis XI, René II recouvra enfin le Barrois; Charles VIII lui donna même le commandement d'une compagnie de cent lances et lui promit une pension; mais il garda définitivement l'Anjou et la Provence. Nous n'avons point à raconter ici toutes les sollicitations qui furent faites auprès du duc, soit par le roi, soit par les grands de France, chacun voulant l'attirer à son parti; nous n'avons point davantage à exposer ses tentatives pour conquérir le royaume de Naples, ni ses expéditions contre des pillards lorrains, Gérard de Rodemack, par exemple, ou contre la ville de Metz[2]. Ces années s'écoulèrent sans éclat et sans gloire; René II, à vingt-six ans, s'était révélé un héros, mais c'est là un rôle qu'il est difficile de soutenir et qu'il ne soutint pas. En 1485, le duc obtint son divorce d'avec Jeanne d'Harcourt, qui ne lui avait pas donné d'enfant; et il se hâta d'épouser Philippe de Gueldre, qui devait lui donner douze rejetons; le mariage fut célébré avec grande pompe; au mois de septembre, la nouvelle duchesse fit son entrée solennelle à Nancy[3].

Philippe de Gueldre devait avoir une grande influence sur son mari. Princesse très pieuse, elle excita le zèle religieux dans l'âme de René, et celui-ci passa dans la pratique des bonnes œuvres et dans la retraite les dernières années de sa vie.

Des fléaux naturels vinrent frapper la Lorraine; dans l'hiver de 1501-1502, des pluies excessives inondèrent le pays et il en résulta une grande disette, le prix des vivres augmentant; puis, en 1505, la peste sévit dans le duché,

---

1. Voir le jugement rendu à cette occasion dans DOM CALMET, t. III, Pr., col. 288. Cf. le récit du P. HUGO, Vie de René II, Bibl. de Nancy, ms. 792 (88), pp. 265 et ss. *Chronique de Lorraine*, p. 314, avec la fausse date de 1483 : « Jehannot de Bidos et de Roquelaure por la prise di Batard s'entrebastoient. Un champ de bataille devoient faire : le jour assigné estoit; Jeannot on parc se trouva, Roquelaure il n'y vient pas. »

2. DOM CALMET, t. II, col. 1088 et ss.; DIGOT, t. III, pp. 375 et ss.

3. *Chronique de Lorraine*, p. 315.

notamment à Nancy où beaucoup de gens périrent[1]. René II diminua les charges qui pesaient sur son peuple et soulagea les malheureux de son mieux[2]. Lui-même, renonçant aux guerres et laissant son fils Antoine suivre en Italie le roi de France Louis XII et se couvrir de gloire, vécut au château de Louppy dans le Barrois, partageant son temps entre la chasse et les exercices de piété. Un jour qu'il poursuivait des loups dans le voisinage de Bar, il fut frappé d'apoplexie; on le ramena en grande hâte au château voisin de Fains où accoururent sa femme et ses enfants; il expira entre leurs bras le 10 décembre 1508, à l'âge de 57 ans, dans la trente-cinquième année de son règne[3].

Son corps fut exposé pendant quatre jours dans la collégiale Saint-Maxe de Bar, et une foule attristée défila devant son cercueil. On le ramena ensuite à Nancy. A Toul, où il arriva le 15 décembre, il fut reçu par les chanoines, les abbés de Saint-Èvre et de Saint-Léon, le Magistrat et la noblesse; un service solennel fut célébré à la cathédrale dont il avait été le bienfaiteur. Le lendemain 16, on se mit en route pour Nancy. Les Cordeliers vinrent au-devant du char funèbre et l'accompagnèrent jusqu'à leur église; les funérailles se firent avec tant de magnificence que, selon l'expression d'un historien, « elles auraient ressemblé à un triomphe, si les regrets et les gémissements n'en avaient point terni l'éclat[4] ». Puis, on descendit le cercueil dans la crypte, à l'endroit que le duc avait lui-même désigné pour sa sépulture, et un peu plus tard sa veuve Philippe de Gueldre lui fit élever par Mansuy Gauvain le magnifique tombeau que nous avons déjà décrit[5].

III

Pendant tout le règne de René II, l'atelier monétaire de Nancy fut actif. Les types de monnaie qui en sont sortis sont nombreux; les uns paraissent devoir être attribués au début de son règne, les autres reproduisent les emblèmes que prit le duc après la bataille de Nancy. Pourtant, il est impossible d'établir une classification chronologique rigoureuse. Avec René II, les monnaies d'or font leur apparition et quelques-unes des pièces de ce prince sont fort belles. Nous distinguons quatre séries de types :

1° Une première représente les insignes que nous connaissons déjà : la

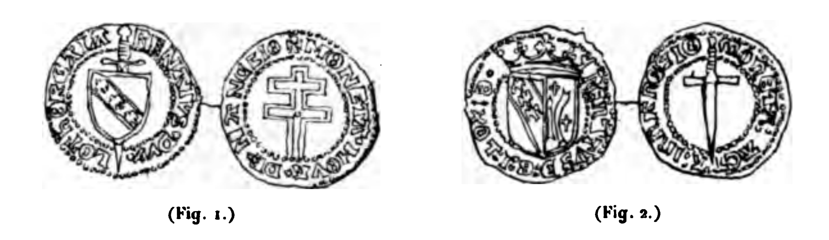
1. *Chronique de Lorraine*, p. 319.
2. Dom Calmet, t. II, col. 1113.
3. Dom Calmet, t. II, col. 1117; Digot, t. III, p. 402.
4. P. Hugo, ms. cité, p. 363.
5. Cf. *supra*, pp. 625-627.

croix à double croisillon, l'épée en pal, l'écu de Lorraine avec celui de Bar; nous indiquons les principales espèces de cette catégorie :

RENATUS ∘ DVX ∘ LOTHOR' CALA (*Calabriæ*) avec l'écusson de Lorraine sur une épée en pal; au revers, ✠ MONETA ∘ NOVA ∘ DE ∘ NANCEIO ∘ avec une croix de Lorraine [1] (*fig. 1*).

RENATVS ‡ REX ‡ CICILIE ‡ ET ‡ avec un écusson de Lorraine sur une épée en pal; au revers ✠ MONETA ‡ FACTA ‡ IN ‡ NAMCEI avec la croix de Lorraine [2].

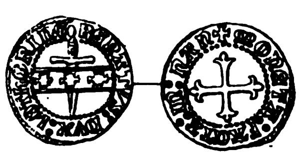
RENATVS ‡ D ‡ G ‡ I ‡ LOX (*sic*) D avec un écu partie de Lorraine et de Bar, surmonté d'une couronne à cinq trèfles; au revers, une épée en pal



(Fig. 1.) (Fig. 2.)

et l'inscription : MONET ‡ FACT A ‡ IN ‡ NANCEIO [3] (*fig. 2*), et il existe de cette pièce une série de variétés portant sur les légendes, titres du duc ou le nom de la ville écrite NANCEI, NENCO, NENCEIO [4], etc. Sur un grand nombre de pièces, au lieu de *moneta facta in Nanceio,* on lit MONETA ⁑ NOVA ⁑ FACTA ⁑ IN ⁑ NANCE.

Voici maintenant quelques pièces où sur l'épée en pal est posée horizontalement une bande avec les alérions de Lorraine : RENATVS ⁑ DVX ⁑ LOTHORING' et, au revers, une croix fleuronnée : + MONETA ⁑ FACTA ⁑ IN ⁑ NAN [5] (*fig. 3*). La monnaie se présente avec d'assez nombreuses variantes dans la légende [6]. Au lieu de la croix, on trouve sur une obole un aigle aux ailes éployées [7].



(Fig. 3.)

Nous retrouvons la double croix dans la petite obole suivante + RENA-

1. DE SAULCY, pl. XI, n. 17.

2. DE SAULCY, XIV, 3; CHARLES ROBERT, n° 1399. Cette monnaie présente des variantes; l'inscription du droit est différente; la croix de Lorraine au revers est évidée (DE SAULCY XIV, 5; CHARLES ROBERT, n° 1400); autre variante avec l'orthographe NENCEIO (CHARLES ROBERT, n° 1401). Ailleurs la croix de Lorraine est au droit; l'écusson de Lorraine sur épée au revers (DE SAULCY, XIV, 4).

3. DE SAULCY, XII, n. 9. L'I paraît être pour *Jherusalem*.

4. DE SAULCY, pl. XII, n°s 8 et 10 à 13; CHARLES ROBERT, n°s 1394-1398.

5. DE SAULCY, pl. XIV, n. 8.

6. DE SAULCY, XIV, n. 7 et 9; CHARLES ROBERT, n°s 1402 et 1403.

7. CHARLES ROBERT, n° 1404. Au lieu d'une croix, on trouve une épée en pal (DE SAULCY, XIV, n. 6).

TVS : DVX : LOTH entre deux grènetis et dans le champ la lettre R ; au revers : * MONETA : DE : NANCEI et la croix de Lorraine (*fig. 4*)[1].

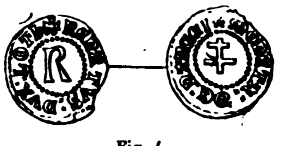


Fig. 4.

Une très grosse pièce d'argent porte l'écusson complet de Lorraine : RENATUS ∘ LOTHORINGORUM ∘ DVX avec un alérion en tête de la légende ; au revers : SALVE ∘ CRVX ∘ PRECIOSA avec un alérion en tête de la légende et, dans le champ, la double croix entre deux monogrammes composés des lettres R et E (*fig. 5*)[2].



Fig. 5.

2° Les types de la seconde série représentent l'image du duc avec des armoiries des pays qu'il possédait ou dont il prenait les titres. RENATUS ∘ DV X ∘ LOTHO' CA ∘. Le duc est debout, couronné, tenant son épée haute et portant une bande aux trois alérions. Revers : ✠ ADIVVA ∘ NOS ⁚ DEVS ⁚ SALVTA ⁚ NR ⁚ (*Adjuva nos, Deus salutaris noster*), et dans le champ une croix de Lorraine à branches évidées[3] (*fig. 6*). Dans la pièce suivante, nous



Fig. 6. Fig. 7.

voyons la même image du duc avec la légende RENATUS ∘ D ⁚ G ⁚ D VX ∘ LOTHO ⁚ CAL ; au revers IN TE DN E' ∘ SPERA VI ∘ NO ⁚ 9 FVN ∘ D ∘ R ∘ (*In te, Domine, speravi : non confundar*) ; une croix pattée écartèle le champ de la pièce et entre dans le grènetis : au premier et au quatrième,

1. De Saulcy, XIII, n. 6.
2. De Saulcy, XIII, n. 4.
3. De Saulcy, pl. XII, 2 ; Charles Robert, n° 1392.

alérions de Lorraine; au deuxième et au troisième, Hongrie, Sicile, Anjou et Bar avec Aragon brochant sur le tout[1] (*fig. 7*).

La pièce qui suit paraît être une médaille plutôt qu'une pièce de monnaie ✤ RENATVS ✤ DEI ✤ GRA CI A ✤ DVX ✤ LOTHORING'. René est debout, la tête nue ; il tient de la droite une épée, de la gauche une *miséricorde*, le petit poignard qui servait à donner le coup de grâce à l'ennemi renversé,



Fig. 8.

s'il ne criait merci : dans le champ semé de fleurs de lis, à droite du duc un écusson de Lorraine, à gauche un casque. Au revers : ✱ ADIVVA ✱ NOS ✱ DEV' ✱ SALVTA' ✱ NOS et dans le champ un écusson écartelé au premier et quatrième de l'écu multiple décrit tout à l'heure; au deuxième et au troisième de l'écu de Lorraine : cet écusson est surmonté d'un heaume, timbré d'une couronne qui à son tour porte un aigle; et pour la première fois nous lisons sur une pièce une date : 1488[2] (*fig. 8*).

Jusqu'ici l'image du duc était en pied debout; plus tard, le duc est représenté de buste, la tête tournée à gauche, portant une couronne + RENATVS ⁑ D ⁑ G ⁑ REX ⁑ SICILLIE ⁑ LOT' ⁑ DVX. Au revers est représenté



Fig. 9.

l'écusson de Lorraine surmonté d'une couronne avec la légende + ADIVVA ⁑ NOS ⁑ DEVS ⁑ SALUTARIS ⁑ NOST ⁑[3] (*fig. 9*).

1. De Saulcy, pl. XII, 1. La pièce ne porte pas de nom de ville, mais paraît avoir été fabriquée à Nancy. Ajoutez au deuxième et au troisième le quartier de Jérusalem, et vous aurez les armoiries de René II telles qu'il les a portées au début de son règne. Cf. *supra*, p. 547.

2. De Saulcy, pl. XIII, 1. Sur l'écu on trouve en plus la croix de Jérusalem. Pourtant déjà à cette date René II avait adopté un écusson différent. Cf. *supra*, p. 547.

3. De Saulcy, pl. XIII, n. 2.

Dom Calmet signale une curieuse pièce, la seconde qui porterait une date + RENATVS ⁝ D..... DVX : L, avec un écu de Lorraine, casque, couronne et aigle comme précédemment ; au revers, la même légende : + ADIVVA NOS : DEVS : SALVTARIVS : NR ; puis en légende intérieure



Fig. 10.

GROSSVS ⁝ NANCEI ⁝ 1491 ; dans le champ une épée en pal, la pointe en bas entre deux R (*fig. 10*)[1]. A notre connaissance, cette pièce n'a pas été retrouvée.

3° Un troisième type tout à fait nouveau représente un bras issant d'une nue, allusion, ce semble, à l'aide que Dieu a donnée à René II le jour de la bataille de Nancy. RENATUS ⁝ D ⁝ G REX ⁝ SI ⁝ IE ⁝ LOTHO' : avec un écu plein de Lorraine que surmonte une couronne : celle-ci coupe le grènetis. Au revers le bras armé sortant d'une nue + FECIT ⁝ POTENTIAM ⁝ IN ⁝ BRACHIO SVO[2]. Il existe de cette monnaie diverses variétés. Parfois au début de la légende du revers on voit une petite croix de Lorraine[3], ou une petite fleur de lis[4] ; parfois la couronne qui surmonte l'écu est disposée d'une façon différente[5] ; la légende du droit présente quelques petites modifications[6]. La pièce qui nous intéresse le plus est celle qui porte, au lieu de la sentence religieuse, le nom de Nancy. + MONETA ⁝ NOVA ⁝ FACTA ⁝ IN ⁝ NANCEIO (*fig. 11*). Ce qui nous semble indiquer que toutes les pièces de ce type proviennent de l'atelier nancéien. Au droit on lit : + RENATUS ⁝ D G ⁝ REX ⁝ SICIL ⁝ IHRL ⁝ LOTH ⁝ D[7].

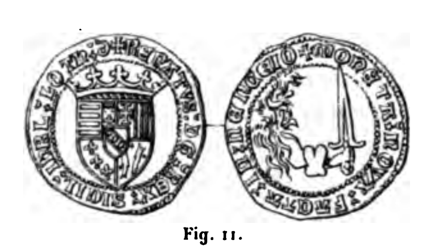


Fig. 11.

4° Enfin pour la première fois sous René II, nous voyons apparaître sur les monnaies le type de saint Nicolas, patron de la Lorraine ; ce type se

1. De Saulcy, XIII, n. 1.
2. De Saulcy, XIII, n. 8 ; Ch. Robert, n° 1386.
3. Ch. Robert, n° 1387.
4. Ch. Robert, n° 1388.
5. De Saulcy, XIII, n. 9.
6. De Saulcy, XIV, n. 1 ; Ch. Robert, nos 1389 et 1390.
7. De Saulcy, XIV, n. 2 ; Ch. Robert, n° 1391.

trouve sur les florins que le duc fit frapper et coïncide avec l'apparition de la monnaie d'or.

Saint Nicolas devenait de plus en plus populaire : comment pouvait-on oublier que dans le bourg qui lui était consacré les Lorrains avaient campé la veille de la grande victoire ? Une première pièce porte au droit la légende + RENATVS ‡ D ‡ G ‡ REX ‡ SICIL ‡ IHRL ‡ LOTHO, et dans le champ les quartiers de Hongrie, Sicile, Jérusalem, Aragon, Anjou et Bar avec un écu de Lorraine brochant sur le tout ; au revers la légende MONETA ‡ AVR NANCEI, et dans le champ un saint Nicolas debout, mitré, crossé, portant sur son bras droit un enfant ; à ses pieds une cuve où l'on voit trois enfants[1] (*fig. 12*).



Fig. 12.

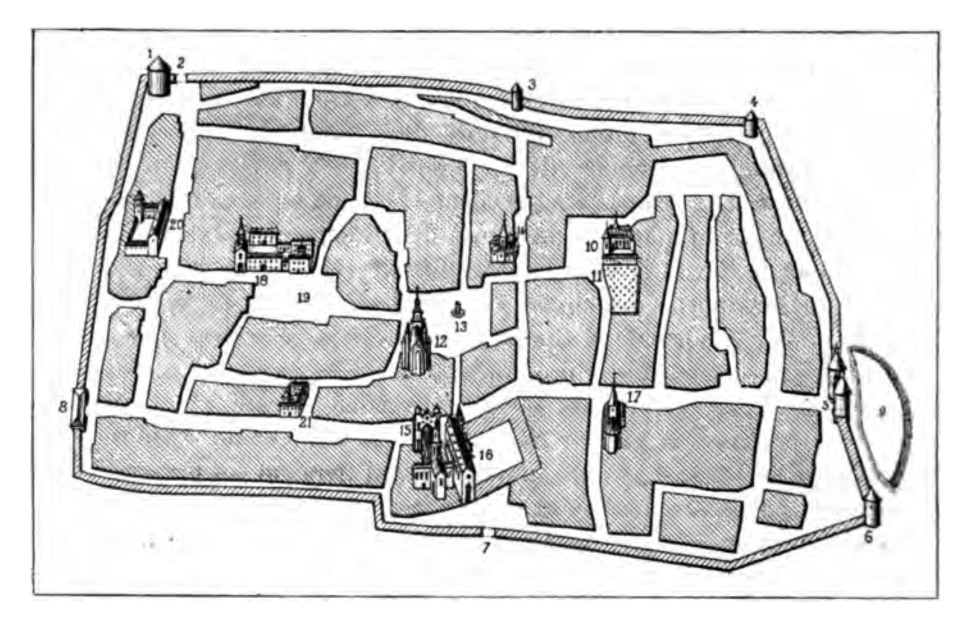
De ce type il existe plusieurs variétés. Ici l'inscription est MONET' ∘ A ∘ NANCEY (*Moneta aurea Nancey*) et saint Nicolas bénit de la main droite[2] ; là les lettres des titres du prince sont disposées de façon un peu différente[3] : ailleurs on lit ‡ RENATVS ‡ D ‡ G ‡ SICILIE ‡ ET ‡ LOTH' ‡ ; et autour du saint Nicolas TVA ‡ IV VET ‡ GR (*tua juvet gratia*)[4].

A la mort de René II, Nancy était encore une petite ville. Elle s'étendait en un sens de l'extrémité orientale de la Grande-Rue jusqu'au delà de la rue Jacquard, suivant une ligne représentée par les maisons en bordure sur la Place Carnot et le Cours Léopold ; dans l'autre sens, de la rue de la Pépinière jusqu'aux remparts qui entourent la porte de la Craffe. La superficie n'était pas bien grande, et le chiffre de la population ne devait guère dépasser 5,000 habitants. Des remparts enserraient la cité en un corset de pierre ; ils étaient formés par un mur avec des tours de distance en distance, la Grande Tour, la tour de Sar et la tour du Grand-Bourget à l'ouest, la tour du Vannier à l'est. Deux portes principales conduisaient dans la cité, la porte Saint-Nicolas au sud, la porte de la Craffe au nord. Déjà s'élevaient dans les airs les deux tours pittoresques qui donnent à la Craffe un cachet si original, et un boulevard, placé au-devant d'elle, la rendait encore plus solide. En outre deux poternes, la poterne Saint-Jean, à la hauteur de notre rue de la Monnaie, et la poterne derrière le palais ducal livraient un passage vers la Commanderie Saint-Jean à l'ouest et dans la prairie à l'est.

Dans l'intérieur de ces remparts se dressaient déjà une série d'églises et de monuments civils. L'église Saint-Èvre qui formait la paroisse unique de

1. De Saulcy, pl. XII, n. 5 ; Ch. Robert, nº 1383.
2. De Saulcy, pl. XII, n. 3.
3. De Saulcy, pl. XII, n. 4 ; Ch. Robert, nº 1385.
4. De Saulcy, pl. XII, n. 6 ; Ch. Robert, nº 1384. La belle monnaie d'or qui représente saint Georges, avec la date de 1492, a été fabriquée à Saint-Dié et nous n'avons pas à en parler ici. (De Saulcy, pl. XII, n. 14.)

la cité avait été reconstruite sous René Ier et n'a disparu que de nos jours. Lors de la bataille de Nancy, elle était en sa blanche nouveauté. Une petite rue la séparait du couvent des Dames prêcheresses; à quelques pas plus loin, on trouvait la collégiale Saint-Michel, dans la rue qui porte ce nom, et, sur notre place de l'Arsenal, on voyait le prieuré Notre-Dame, alors en pleine décadence, mais dont l'histoire est intimement mêlée à celle des origines de notre cité. Plus à l'est, deux établissements religieux entourent le palais ducal que René II vient de faire rebâtir; c'est la collégiale Saint-Georges, création de Raoul, où les ducs prêtent serment à leur entrée à Nancy, et l'église des Cordeliers ou de Saint-François qui a été érigée en reconnaissance de la victoire du 5 janvier. Cette partie de la Grande-Rue mérite vraiment d'être nommée la voie triomphale. Vers le sud, l'hôpital Saint-Julien recueille les indigents et les malades. Le duc a une demeure splendide qu'Antoine va bientôt rendre plus belle encore; et au domaine appartient une vaste bâtisse, la « Grande-Maison », que des historiens appelleront plus tard *antiquum palatium,* à l'emplacement où s'élèvera, à l'époque de Léopold, la Monnaie. De nombreux gentilshommes habitent dans la cité et y possèdent de beaux hôtels; on cite déjà la demeure des Châtelet, des Lenoncourt, des Haraucourt, d'Oswald de Thierstein. Et, à côté de la noblesse, la bourgeoisie déploie souvent un véritable faste. Les artisans se groupent en corporations, et grande est leur activité.



NANCY EN 1508 A LA MORT DE RENÉ II

1. Grande tour. — 2. Poterne Saint-Jean. — 3. Tour de Sar. — 4. Tour du Grand-Bourget. — 5. Porte et tours de la Craffe. — 6. Tour du Vannier. — 7. Poterne derrière la cour. — 8. Porte Saint-Nicolas. — 9. Boulevard devant la porte de la Craffe. — 10. Église et prieuré Notre-Dame. — 11. Cimetière Notre-Dame. — 12. Église paroissiale Saint-Evre. — 13. Place Saint-Èvre et fontaine. — 14. La collégiale Saint-Michel. — 15. La collégiale Saint-Georges. — 16. Le Palais ducal. — 17. Les Cordeliers. — 18. Les Dames prêcheresses. — 19. Place du Châtel *ou* place des Dames. — 20. La Grande Maison. — 21. Hôpital Saint-Julien.

La ville qui avait reçu jadis les privilèges de Beaumont a été réorganisée par René II. Les Quatre-de-la-Ville l'administrent de concert avec le prévôt ducal. Ils veillent à la propreté de ses rues qui sont pavées, à la police des halles et des marchés ; ils surveillent les travaux de fortification. Ils ont sous leurs ordres, dans le « maître des œuvres », un véritable architecte municipal. Nancy est déjà vantée pour sa beauté. Mais surtout cette ville, longtemps obscure, est devenue tout à coup célèbre par la grandeur tragique des événements qui se sont passés sous ses murs, par le courage qu'ont déployé ses citoyens, par la victoire remportée sur le plus redouté des princes de l'Occident. Avec un tel passé, elle pouvait regarder avec calme l'avenir. René II lui a donné, après les événements de 1477, d'enviables privilèges ; de nombreux étrangers sollicitent l'honneur d'y être admis et bientôt elle sera trop petite pour contenir ses habitants ; et, à côté de la vieille cité étroite, aux rues enchevêtrées, Charles III fera sortir du sol, comme d'un seul bloc, une ville nouvelle bien aérée, aux rues alignées et tirées au cordeau. Nous achèverons au prochain volume l'histoire de la Ville-Vieille de 1508 à 1587 et nous dirons comment, à côté d'elle, a été créée de 1587 à 1608 la Ville-Neuve.

ADDITIONS ET RECTIFICATIONS

P. 93. — Le dimanche 23 février 1902, au moment des fêtes par lesquelles on célébrait le centenaire de la naissance de Victor Hugo, on a posé sur cette maison une plaque avec cette inscription :

Ici est né le 15 novembre 1775
le général Joseph-Léopold-Sigisbert
Hugo, père de Victor Hugo.

P. 155. — Dans le *J. S. A. L.*, 1901, p. 40, M. E. Duvernoy publie un document curieux, du 26 avril 1491, sur le tribunal du Change. Pour juger une cause pendante entre Jean de Savoie et la justice de Raon, le duc René II nomme, au lieu des échevins ordinaires, quatre chevaliers et un écuyer. Ce qui nous montre que le duc, en certaines circonstances, composait le tribunal à son gré.

P. 190. — Nous avons fait mourir le duc Ferri IV à la bataille de Cassel. Nous avons suivi l'opinion des anciens historiens, dom Calmet, t. II, col. 456; Digot, II, 426. Mais le fait est controuvé. Il vaut peut-être mieux suivre les indications de l'ancien nécrologe de Beaupré, qui place sa mort au vendredi-saint, 21 avril 1329. C'est ce qu'a fait M. H. Levallois, *Introduction historique et diplomatique au catalogue des actes de Raoul, duc de Lorraine*, dans les *Positions des thèses soutenues par les élèves de l'École des chartes* (promotion de 1902), p. 93. La date de l'avènement de Raoul doit par suite être portée de 1328 à 1329.

Même page. — Quelques observations présentées par M. H. Levallois, *Recherches à propos d'une liste des vassaux de Bar, de l'an 1311, sur les débuts du règne du comte Édouard Ier*, dans le *J. S. A. L.*, 1901, p. 192, ont modifié nos conclusions sur la première bataille de Frouard. Les prisonniers faits en cette journée ont été délivrés à la suite d'un traité signé le 20 mai 1314 à Bar-sur-Aube, sous les auspices du comte de Champagne, le futur roi de France Louis X le Hutin. (Cf. Du Chesne, *Histoire généalogique de la maison de Bar-le-Duc*, Preuves, p. 45.) Or, dom Calmet, en s'appuyant sur d'anciennes histoires, s'était figuré que la captivité du comte avait duré six années; il reculait donc la date de la bataille en 1308. Mais M. Levallois prouve qu'en 1308 le comte de Bar Édouard Ier avait à peine douze ans et n'a pas pu prendre part à une guerre; il nous montre le comte en pleine liberté après 1308 et contre-signant des actes importants; le 8 février 1310, celui-ci ratifia, à Bar-sur-Aube, les conventions matrimoniales qui avaient été passées entre son oncle et tuteur Jean de Bar, sire de Puisaye, en son nom, et Robert, duc de Bourgogne, au nom de sa fille Marie (Ernest Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, t. VII, pièces justificatives, n° 6258) et, le 11 février, il se maria au château de Montbard. En 1311, il fut déclaré majeur, et ses vassaux reprirent de lui leurs fiefs; ce sont ces actes de reprise que publie M. Levallois. Dès lors, nulle raison ne s'oppose à ce que nous acceptions la date de la bataille de Frouard qui a été indiquée par le continuateur de Guillaume de Nangis : 1313 (cf. notre

note 4); cette année le jeudi avant la Saint-Martin tombait le 8 novembre. Trois jours plus tard, le 11 novembre, le duc de Lorraine signait un traité avec Henri, sire de Blâmont, par lequel il s'interdisait de mettre en liberté le comte de Bar, sans l'assentiment du dit Henri (**A. D.**, B, 574, n° 60). Il y est question de la victoire remportée par le duc et le sire de Blâmont « lou jeudi après feste de Toussains » : ce qui correspond bien au 8 novembre. Il en résulte que le vainqueur d'Édouard Ier est Ferri IV de Lorraine, et non son père Thiébaut II, et que la première bataille de Frouard eut lieu le jeudi 8 novembre 1313. Cette démonstration, qui est tout à fait probante, fait grand honneur au jeune érudit.

P. 241. — Le texte qu'a copié Gaignières donne pour les quatre premiers vers les variantes suivantes :

Carolus hoc busto Burgundæ gloria gentis
Conditur, Europæ qui timor ante fuit.
Ganda rebellatrix hoc plebs domitore cremata,
Post patriæ leges, extera jura tulit.

Aux vers 9 et 10, on lit :

..... *Eduardum in regna locavit*
Anglia.

Après le vers 12, on lit :

Carollensis heros Burgundæque ultimus oræ
Helvetios domuit dux domitusque fuit.

« Héros du Charolais et dernier duc des rives bourguignonnes, il dompta les Suisses et fut dompté par eux. »

Mais ces vers, dont le premier est faux, à moins qu'on ne préfère lire *Carollensis herus*, ne se trouvent que dans cette copie; sans doute, on les a supprimés à un certain moment sur la paroi de la collégiale Saint-Georges.

Au vers 18, on lit :

Palmam de victo Principe victor habet.

Dans la seconde pièce, au vers 6, Gaignières donne la variante peu heureuse :

Sed subito immersit sors truculenta viam.

La première de nos deux inscriptions est copiée aussi dans un manuscrit d'une traduction de la *Nancéide*, par N. Romain, à Paris, Bibl. de l'Arsenal, n° 3108, folio 159 v°. Le texte est semblable à celui de Gaignières, moins les deux vers : *Carollensis heros*... Nous signalons seulement au vers 17 la variante :

Purpuream vomuit media inter prælia vitam.

P. 302. — Une série de documents, qui se trouvent **A. D.**, B, 829, Layettes *Nancy* V, n° 44, nous permettent de donner des renseignements complémentaires sur la maison de la rue de la Boudière que le duc Charles II donna à sa maîtresse Alison May. Cette maison fut d'abord acquise par le chantre de Saint-Georges, Demenge Collin le Parfait, père de la belle Alison, en vertu de deux actes datés du 9 mars et du 24 juillet 1414 :

« Saichent tuit que Hannus, fil Thielleman de Gemunne[1] et fil Katherine dicte la norisse monseigneur Ferry[2], ait recognu et confessei de sa plenne pure et franche voluntei qu'il ait vendui pour lui et pour ses hors pour tous jours maix en heritaige

1. Gemunde, Sarreguemines.
2. Ferri de Bilstein.

a signour Demenge Collin le Parfaict chenonne de l'englise collegiaul sainct George de Nancey pour lui, ses hors et aiant cause pour tous jours maix en heritaige et en perpetuitey les trois parts d'une maison que lidit Hannus vendour avoit seant en la ville de Nancey avec les usuares appartenans aux dis trois quars de maison que li sunt eucheus de coste et de ligne de part pere et de part mere, seant toute la dicte maison en la dicte ville de Nancey en la rue de la Boudiere entre Mengin Chechon d'une part et les hors la femme Collard le Courvesier d'aultre part; et est fait cy vendaige pour la somme de quaitre vingt florins, deix gros monoie coursauble pour chacun florin, avec les costenges de ces presentes que lidit vendour en ait heu et receu dudit signour Demenge achetour dont il s'en tient pour ben solt et paiier tout a son greif, et parmei quinze gros de cens que lesdits trois quars de maison doient chacun an a Poiret d'Amance. Toute laquelle maison dessus dicte les dis Thiellemans et Catherine sa feme [eur]ent et avoient prix a trescent du dit Poiret pour dous florins de cens, si comme il appert par les lettres que lidit Hannus ait delyvrees aux dit seigneur Demenge avec tout le droit raison et action qu'il y avoit, peoit et devoit avoir... Que furent faites l'an de graice notre seigneur mil quatres cens et treze, le nuefyme jour du moy de mars. » (*Sceau de la Cour de Nancy sur double queue de parchemin.*)

« Saichent tuit que Bertremin, fil Thomais le Mercier prevost de Vezelize, ait recognu et confessei de sa plenne et franche voluntei qu'il tant comme mainbour et gouvernour de Marguerite, Ferry et Jehans, enffens Michiel, fil de Catherine de Guelmond, darrienne femme Thiellemant de la dicte Guelmond[1], la dicte Catherine grant mere des dis enffens, desquelz enffens lidit Bartremin lour oncle se fait fort en cestui cais, ait vendui pour tous jours maix pour et on nom desdis enffens et pour lours hors a signour Demenge Collin le Parfait de Nancey, prebtre chenonne et chantre de l'englise collegiaul monseigneur sainct George de Nancey pour ledit signour Demenge, pour ses hors et aiant cause, pour tous jours maix en heritaige la quarte partie d'une maison avec la quarte partie des usuaires d'icelle maison appartenans aux dits quart de maison, laquelle quarte partie de maison est venue et eucheute aux dis enffens de part et apres le trespassement de la dessus dicte Catherine lour grant mere; toute laquelle est seant a Nancey en la Boudiere entre les hors messire Jehan Collard de Nancey prebtre que fuit d'une part, et Mengin Chechon d'aultre part; et est fait cy vendaige pour la somme de vingt seix florins septz gros et demey avec lez costenges de ces presentes, que lidit prevost Bertremin en ait heu et reçeu pour et on nom des dis enffens par la main du dit signour Demenge achetour dont il s'en tient pour ben solt et paiier tout a son grey, et parmey cinq gros de cens que ledit quart de maison doit chacun an aux hors Poiret d'Amance... Que furent faictes l'an de graice notre signour mil quatre cens et quatorze, le vingt quartryeme jour du moix de jullet. » (*Même sceau.*)

Le chantre Demenge Collin, le 29 novembre 1415, céda tous les droits contenus en ces deux lettres « a tres hault noble et puissant prince et signour monsignour Charle duc de Lorranne et marchis ». Puis, le lendemain, dernier jour de novembre, le duc donne cette « maison seant en notre ville de Nancey, on leu con dit en la Boudiere, entre Mengin Chechon de Nancey d'une part et les hoirs la femme Collart le conrezier d'aultre part » à « Alison de Nancey, fille dudit sire Demenge ». On voit donc que le chantre reconnaissait publiquement Alison comme sa fille, et que le duc Charles II affichait publiquement sa maîtresse. Mais, ce qu'il y a de plus singulier, c'est que le père, qui est titulaire d'une haute dignité ecclésiastique, intervient pour faire donner à sa fille un petit hôtel.

Les actes des 11 et 16 janvier 1425 ne sont que des confirmations de cette pre-

1. Catherine de Sarreguemines était en dernier lieu femme de Thillement, de la même localité (Sarreguemines).

mière donation. Dans la pièce du 16 janvier, la maison est dite séant « en notre ville de Nancey, en la rue de la Boudiere, quant à la partie devant, et par darriere seant et aiant yssue en la rue du Moullin, entre une maison qui est a messire Thiesselins, aulmosnier de sainct George de Nancey, que fuit jaidit a Enguenet le tannour, son grant pere d'une part, et une maison que fuit Jehan Moret le tannour, que tient a present Husson d'Escey en la rue de la Boudiere d'une part, et darrier en la rue du Moullin, entre la maison Mengin Chechon d'une part et le dit messire Thiesselin que fuit le dit Enguenet[1], son grand-pere, d'aultre part. »

P. 336, au-dessus des monnaies, *lire :* monnaie de René Ier, monnaies de René Ier, *au lieu de* monnaie de René II, monnaies de René II.

P. 342. — Nous avons dit : « En toute circonstance, *in omni vacatione, in omni die et mense,* les chanoines de Saint-Georges nommèrent le curé de Saint-Èvre. » C'était là le droit; la pratique fut un peu différente. Jean Simonin, mort le 22 mai 1642, avait résigné sa cure au mois de décembre 1641 en faveur de Charles Robert, son parent et vicaire. Damien Thiéry, mort le 14 mai 1688, résigna de même, dès 1686, à Joseph-Dominique Thierrion, son vicaire. Jean-François Pécheur résigna, en décembre 1767, en faveur de François François. Ces trois curés furent ainsi désignés par leurs prédécesseurs. Notons que quelques curés ont été nommés *ad ecclesiam parochialem,* d'autres *ad vicariam perpetuam,* ce qui est une petite nuance. Cf. l'article de M. E. Mangenot, *La nomination des curés de Nancy aux XVIIe et XVIIIe siècles* dans la *Semaine religieuse,* 1898, p. 660. On lira aussi dans le même volume, pp. 814, 865 et 885, l'étude du même sur *Le sou des paroisses de Nancy.* On songea d'abord à exiger des ménages 8 gros, des veuves 2 gros, et 1 gros de ceux qui n'éaient pas mariés. La levée se faisait par des commissaires de quartier. Elle eut lieu aussi longtemps que celle de la dîme, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'année 1790; seulement, depuis 1731, c'était la ville qui touchait cette redevance.

P. 360, n. 2. — La question de la généalogie de la famille de Châtenoy a été définitivement résolue par M. Paul Marichal, *Examen de la déposition de Chrétien de Chastenoy* dans les *M. S. A. L.*, 1894, p. 165. Il prouve que Warry de Châtenoy, secrétaire de René Ier, mourut sans descendance; son plus proche parent était Chrétien Simonin, fils de sa sœur; celui-ci s'efforça de substituer à son nom patronymique celui de Châtenoy; le duc René II finit dans ses actes par lui reconnaître ce titre; enfin en 1488 il octroya à Chrétien les armes qu'avait portées Warry. Dans la suite, comme on le voit sur le vitrail de Saint-Èvre, on fit de Chrétien Simonin un descendant direct de Warry de Châtenoy.

P. 385, dans le sommaire, *lire :* Les États généraux du 18 décembre 1475, *au lieu de* les États généraux du 26 décembre 1475.

P. 389, n. 1. — Le traité du 15 octobre 1473 vient d'être publié de nouveau dans le livre de M. E. Toutey, *Charles le Téméraire et la Ligue de Constance.* Paris, Hachette, 1902. M. Toutey a tort de l'appeler le traité de Nancy, puisqu'il n'a pas été signé dans notre ville. L'auteur raconte, dans cet estimable ouvrage, l'histoire

1. Cette maison est celle qui appartenait jadis à Colard le Courvesier. Dans l'acte de cession fait par Alison May au chapitre Saint-Georges et que nous avons publié page 302, n. 7, au lieu de Collard le courvezier on lit Bertrand le courvezier. Ces deux personnages sont-ils analogues ou bien la maison en question était-elle possédée par divers propriétaires?

complète des démêlés entre Charles le Téméraire et les diverses ligues qui se sont formées contre lui de 1473 à 1477 (Basse-Ligue; ligue de Constance conclue le 30 mars 1474 entre Sigismond d'Autriche et les Suisses; alliances entre les deux ligues précédentes et René II, Louis XI et l'empereur Frédéric III). Il se meut à l'aise au milieu de ces négociations si embrouillées, et son récit est fort clair. Notamment il prouve très bien — ce que nous avons indiqué dans notre volume après une correspondance avec lui — qu'il n'y eut aucun traité signé entre René II et Louis XI en 1473, et que les pourparlers entre la Lorraine et la France ne commencèrent qu'en 1474, pour aboutir au traité de Chartres (15 août). Il publie, page 544, un texte inédit arrêté par René II et daté de Neufchâteau, 9 juillet, contenant le projet de ce traité. M. Toutey est moins heureux dans le récit des événements militaires. Il n'ajoute rien à nos connaissances sur l'occupation de la Lorraine par Charles le Téméraire en 1475, sur le soulèvement de la province en 1476, sur le siège de Nancy par les Lorrains, sur le second siège de la ville par Charles le Téméraire. Son récit de la bataille de Nancy, pages 382 à 392, est faible. Le mouvement tournant des Suisses n'a pas été compris. Il place à tort la trahison de Campo-Basso au moment même de la bataille, et fait jouer un rôle beaucoup trop glorieux à Galeotto. Il attribue à René II un chiffre de troupes trop faible, à Charles le Téméraire un chiffre un peu trop fort. Mais l'étude de M. Toutey est consciencieuse, et c'est la lecture de son livre qui a provoqué de notre part de nouvelles recherches; nous lui devons la plupart des rectifications et additions qui suivent.

P. 389, n. 5. — On consultera encore sur l'entrevue de Trèves, Bachmann, *Das deutsche Reich am Ausgange des Mittelalters,* Leipzig, 1894. A la page 422, n. 1, on trouve toute la bibliographie du sujet. Les faits touchant la Lorraine sont clairement résumés dans ce livre, mais de façon très brève.

P. 395. — Le texte même du défi adressé par René II à Charles le Téméraire, le 9 mai 1475, a été publié par Kervyn de Lettenhove, d'après un manuscrit du British Museum, Harley, 6069, folio 44, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique,* 3e série, t. XIII (1887), p. 147. « Toy, Charles, duc de Bourgoigne, de la part de tres hault, tres puissant et tres redoubté prince monseigneur le duc de Lorrayne, mon tres redoubté et souverain seigneur, je te nonce deffiance à feu et à sang contre toy, tes pays, subgects et alliés, et aultre charge je n'ay de procéder plus avant. » Le duc de Bourgogne répondit : « Hérault, j'ay ouy et entendu l'exposition de ta charge, par laquelle tu m'as donné matière de joye, et pour toy demonstrer que le cas est tel, tu vestiras ma robbe avec ce présent don et diras à ton maistre que je me trouveray de brief en son pays, et la plus grande crainte que j'ay, c'est de ne le point trouver; et, affin que tu ne craignes de t'en retourner, j'ordonne au marescal de mon ost et à Toison, roy d'armes de mon ordre, qu'ils te convoyent à bonne seureté, car je seroye marry, si tu ne faisois ton report vers ton maistre, comme il appartient à bon et loyal officier d'armes. »

P. 398. — Sur Oswald de Thierstein, on consultera la biographie de M. Birmann, *Graf Oswald von Thierstein und der Ausgang seines Geschlechts* dans le *Basler Jarhbuch* de 1883. Thierstein est un château qui s'élevait dans le voisinage de Bâle. Le jeune Oswald suivit en 1452 Frédéric III en son expédition à Rome, fut armé chevalier sur le pont de Saint-Ange, perdit son père le 27 août 1455 et lui succéda en ses possessions. Il eut de nombreux démêlés avec la ville de Bâle et le bailli de Montbéliard. Quand Charles le Téméraire eut pris pied en Alsace par le traité de Saint-Omer, il entra à son service; il reçut le titre de conseiller du duc de Bourgogne et assista à l'entrevue de Trèves. Mais, quand l'Alsace se fut révoltée

contre Pierre de Hagenbach et eut secoué le joug bourguignon, il se déclara pour Sigismond qui le nomma son bailli. En cette qualité il dirigea l'expédition en Lorraine de 1475, et combattit le 22 juin 1476 à Morat. Une brouille éclata à ce moment entre lui et son maître; il perdit sa charge « à cause de certaine maladresse », et entra au service du duc René II, qui le nomma son maréchal. On a vu, pp. 460 et 491, quelle part il prit à la levée de l'armée suisse et à la journée de Nancy. Lorsque les Suisses, après la victoire, retournèrent dans leur pays, il eut occasion de montrer de nouveau son dévouement à René. « Les Suisses, écrit Birmann, réclamaient leur solde; ils se soulevèrent contre le comte de Thierstein et le menacèrent, en sorte qu'il dut prendre la fuite. Après beaucoup de pourparlers, la chose s'arrangea. Les villes de Bâle, Schlestadt, Colmar et Strasbourg avancèrent les 14,000 florins nécessaires et le comte Oswald engagea pour cette somme ses châteaux de Thierstein et de Pfeffingen. » Il devait être récompensé de cette fidélité. Nous avons dit, p. 677, les biens qu'on lui conféra en Lorraine; le roi Louis XI lui donna une pension annuelle de 1,200 francs; Frédéric III céda, en fief, au mois de mai 1479, à lui et à son frère Guillaume, le château de Haut-Königsbourg en Alsace. (Cf. Wiegand, *Zur Geschichte der Hohkönigsburg*). Ce sont eux qui, aidés des subsides de Strasbourg, construisirent le château que l'empereur Guillaume II relève en ce moment de ses ruines, aux frais de l'Alsace-Lorraine. Il mourut en l'année 1487, dix ans après la bataille de Nancy. Ses deux fils, Henri et et Oswald, n'eurent aucun descendant; et la race des Thierstein s'éteignit en 1519.

P. 409. — Une lettre de l'ambassadeur Panigarola au duc Galéas Sforza, dont nous avons eu récemment connaissance, nous raconte avec beaucoup de détails la séance des États généraux. Elle se trouve aux archives de Turin, *Carteggio generale*, et a été publiée en partie par le professeur Elia Colombo à la fin de son étude, *Iolanda duchessa di Savoia* dans les *Miscellanea di storia italiana,* t. XXXI, Torino, 1894, p. 281. Pièces justificatives, nº LX. Cette lettre du 19 décembre 1475 complète les renseignements de la *Chronique de Lorraine* et permet de rectifier quelques-unes de ses assertions. On voit, par exemple, que la séance n'eut pas lieu « à la seconde feste de Noël », mais bien le 18 décembre. Nous publions ici une traduction de la partie de cette missive qui a été éditée, en regrettant qu'elle n'ait pas été donnée *in extenso*. Notre collègue M. Paul Perdrizet a bien voulu faire pour nous cette traduction.

« Mon très illustre et très excellent seigneur,

« Hier soir, les trois États de ce pays de Lorraine étant convoqués, comme c'est l'usage à l'entrée d'un nouveau seigneur, ce très excellent prince[1] fit inviter les ambassadeurs et seigneurs [qui][2] se trouvaient à la cour pour entendre ce qu'il ferait dire. Vers la deuxième heure de nuit[3], pour rendre la pompe plus triomphale, ils conduisirent Sa Grandeur à la lumière de nombreux flambeaux. Le duc était vêtu d'un long habit ducal en velours cramoisi, doublé d'hermine avec collet; en tête, un chapeau, qui avait plutôt la forme d'une couronne, fort richement garni de très grosses perles, de diamants, de rubis balais et d'escarboucles. Il se rendit de sa chambre à la grand'salle[4], dans laquelle avait été dressée une haute estrade. Sa Seigneurie y monta, et prit place sur un siège couvert par-dessus et par-dessous,

---

1. Le duc Charles de Bourgogne.
2. Il manque ici un *che* dans l'italien.
3. Vers 6 heures du soir : on est en décembre. La *Chronique de Lorraine* nous apprend que le duc sortait de dîner.
4. La salle des États; plus tard les États se tinrent dans la galerie des Cerfs.

jusque sous les pieds, de brocart; cette estrade pouvait être haute de six marches. A ses côtés, s'assirent : à droite, sur un siège plus bas, le légat du pape[1]; à gauche, sur un autre siège, plus bas lui aussi, don Federico[2]. Puis à main droite, sur un banc élevé, perpendiculaire à cette rangée de sièges, l'ambassadeur du roi de France[3], et moi auquel on a grand soin ici de donner la place honorable qui est due au représentant de Votre Seigneurie.

« Il n'y avait personne d'autre sur l'estrade. A main gauche, plus bas d'un degré que la tribune, étaient assis l'évêque de Metz[4], le fils du duc de Clèves[5], Mons le bâtard de Bourgogne[6], et les chevaliers de l'Ordre. Puis, derrière, les capitaines, chevaliers et autres seigneurs. Sa Seigneurie siégeant en majesté, Monsieur le maréchal Guillaume de Rochefort[7], qui avait été désigné comme orateur, prit la parole en français. Il commença par rappeler la grande amitié qui avait uni la Bourgogne au feu duc Jean et au duc Nicolas son fils, puis au présent duc René, ci-devant duc de Lorraine, lequel fut subi et accepté en cet État de Lorraine grâce à Sa Seigneurie, celle-ci croyant qu'il persévérerait dans cette vraie amitié et cet amour qu'avaient montrés ses prédécesseurs. Mais René l'avait indignement, contre toute raison, et sans avoir reçu d'offense, envoyé défier à Neuss, se mettant du parti des Allemands et des Français [qui] tâchaient *totis conatibus* de l'anéantir. Guerre avait été faite à ses pays; il avait donc été contraint de se défendre et de venir faire la guerre en ce pays, lequel est justement devenu sien par le défi de l'ennemi; il allégua sur ce point beaucoup de motifs raisonnables, et [exhorta les Lorrains] à vivre en sujets obéissants et fidèles de Sa Seigneurie, qui, de son côté, les traiterait bien, les requérant, en terminant, de prêter tous ensemble *manibus levatis* le serment de fidélité ; ce qu'ils firent. Messire Guillaume parla vraiment d'une façon très appropriée à son sujet; et il en reçut beaucoup de compliments. Monseigneur le duc ajouta ensuite quelques mots *ore proprio*. D'une parole cordiale, il dit que ce pays (de Lorraine) se trouvant au milieu de ses États, il ne pouvait convenir à personne mieux qu'à lui, et qu'aucun ne pouvait être plus certain, une fois entre ses mains, de lui être plus cher, plus presque que ses autres États : car cette conquête était une œuvre de sa main, et l'on aime ce que l'on a fait soi-même. Si les Lorrains sont fidèles, ajoutait-il, on les traitera très bien; il leur montra la clémence dont il avait déjà usé envers eux, en les recevant à miséricorde, en restituant leurs biens à tous ceux qui rentraient chez eux, même s'ils avaient porté les armes contre lui : ce qui procédait de l'amour qu'il leur avait porté de tout temps, et qu'il leur portait maintenant plus que jamais[8]. De quoi ceux des trois États remercièrent très humblement Sa Seigneurie ; là-dessus, l'excellent seigneur descendit de son siège.

De Nancy, 19 décembre 1475.

Votre serviteur, J. Pierre Panicharola. »

---

1. Alexandre de Forli.
2. Le prince de Tarente, Frédéric, second fils de Ferdinand II. Il deviendra roi de Naples de 1496 à 1504.
3. Sans doute le seigneur de Saint-Pierre.
4. Georges de Bade.
5. Jean, fils de Jean Ier le Belliqueux et d'Élisabeth, fille de Jean de Bourgogne, comte de Nevers et d'Eu. Il était par suite cousin du Téméraire. Il deviendra duc de Clèves en 1483 et régnera jusqu'en 1521.
6. Le grand-bâtard Antoine. Parmi les assistants, la *Chronique de Lorraine* cite encore M. de Marle, fils du connétable de Saint-Paul. Son père fut exécuté le lendemain même à Paris.
7. Il était chancelier de Bourgogne.
8. L'analyse que donne Panigarola du discours du Téméraire est tout à fait semblable à celle que nous a laissée l'auteur de la *Chronique de Lorraine;* elle est faite par celui-là avec plus de lourdeur, par celui-ci avec plus de vivacité; mais il est certain que nous avons la substance même des paroles de Charles.

P. 423, l. 4. — Vautrin Wisse, dont il est question en ce passage pour la première fois, était le frère puîné de Jean Wisse. Il obtint, en récompense de ses grands et agréables services, une pension de cent florins d'or. (Lepage, *Commentaires,* p. 47.) Il mourut en juin 1481. A Rosières-aux-Salines, on lisait dans l'église paroissiale cette épitaphe : « Cy gis Waultrin Wilsz. Dieu luy soit à l'âme propice. Et Claude Watronville sa femme. Prions Dieu ql a leur ame. Qui trespasserent au mois de juing, mil IIII^c IIII^xx I. » La famille tirait son origine du village de Vuisse, au canton de Château-Salins. Jean et Vautrin étaient fils de Colin Wisse, seigneur de Gerbéviller, bailli des Vosges, mort en 1444. Jean épousa Catherine de Lenoncourt, fille de Philippe de Lenoncourt. En 1478, après la bataille, il échangea son titre de bailli d'Allemagne contre celui de bailli de Nancy. Il mourut en 1492 et fut enterré dans la chapelle castrale de Gerbéviller. On lisait sur sa tombe : « Cy gist honoré s^r Me Jean Wilsz de Gerbevillez, s^r du dit lieu, de Romont, de Bauzemont, en son vivant conseillier et chambellan du roy de Sicile, fondateur de cette chapelle, qui mourut l'an mil IIII^c IIII^xx et XII. » Sa femme, Catherine de Lenoncourt, mourut le 17 novembre 1515, et fut enterrée à côté de lui.

P. 456, n. 3. — Voir encore sur Hans Waldmann l'article de Karl Dändliker, *Bausteine zur politischen Geschichte Hans Waldmann's und seiner Zeit* dans le *Jahrbuch für schweizerische Geschichte,* t. V, Zurich, 1880. Nous croyons pourtant que Dändliker exagère le rôle de Waldmann en prétendant, page 206, qu'il commandait en chef les auxiliaires suisses. Nous pensons plutôt qu'Oswald de Thierstein prit la direction générale.

P. 470, n. 6. — Pendant qu'on imprimait cet ouvrage, le second volume de Diebold Schilling, de Berne, par Gustave Tobler, paraissait. Le texte sur les batailles de Morat et de Nancy est établi avec grand soin et enrichi de notes nombreuses. L'éditeur connaît très bien les travaux suisses et allemands sur ces événements, mais il semble ignorer les travaux français; l'édition de la *Chronique de Lorraine* par l'abbé Marchal lui a échappé, comme les mémoires de Marchal, de Lacombe, etc. Nous avons lu ses notes avec attention; elles n'entraînent aucun changement dans notre récit; nous lui devons pourtant la connaissance de la chronique de Wintersulger, importante pour la bataille de Nancy. (Cf. *infra,* p. 705.) Schilling a inséré dans sa chronique une série de chansons populaires, entre autres celle de Mathis Zollner, dont nous avons parlé page 472. Tobler l'a fort bien éditée, après Liliencron, pages 119-123.

P. 471. — Nous avons, depuis l'impression du volume, vu le manuscrit de Diebold Schilling à la Bibliothèque de Berne et admiré les nombreuses miniatures qu'il renferme. Nous avons eu aussi des renseignements très précis sur le manuscrit de Schilling à la bibliothèque de Zurich. Le manuscrit de Zurich et le troisième volume de celui de Berne, terminé en l'année 1484, paraissent avoir été illustrés par l'auteur lui-même. Cf. Josef Zemp, *Die Schweizerischen Bilderchroniken und ihre Architektur Darstellungen,* Zurich, Schulthess, 1897, in-4°. Nous donnons ici la liste des miniatures qui intéressent dans l'un et l'autre manuscrit l'histoire de Lorraine :

Manuscrit de Berne : Fol. 165 *b,* chap. 146 de Schilling. — Entrée de Charles le Téméraire dans une ville lorraine (fin 1475). Sur la porte de la cité les trois alérions de Lorraine d'or sur une bande de gueules. Les drapeaux bourguignons avec la croix de Saint-André sont déployés.

Fol. 166 *b,* même chap. Le duc René II à genoux devant Louis XI. Le roi, vêtu d'une grande robe bleue, est assis sur son trône. A genoux devant lui, le

duc de Lorraine, en robe rouge. L'artiste n'a point cherché la ressemblance des deux figures qui sont banales, comme celles qu'on trouve tout le long du manuscrit. Debout, à côté du duc, des serviteurs lorrains, la croix à double traverse sur la cotte de mailles. Dans un autre compartiment de l'image, on voit déboucher le duc René II avec sa suite. Un héraut porte l'étendard jaune de Lorraine qui se termine par deux flammes et qui est traversé, près de la hampe, d'une bande de gueules portant trois alérions d'or.

Fol. 372 *b*, chap. 300. — Le duc de Lorraine en marche avant la bataille de Morat. Série de personnages à cheval, avec la croix à double traverse. Même image dans le manuscrit de Zurich, p. 650.

Fol. 413, chap. 321. — Le duc de Lorraine se dirige sur Berne (18 novembre 1476). On le voit entrer avec ses guerriers dans une ville sur la porte de laquelle se trouve l'écusson avec l'ours. Même image dans le manuscrit de Zurich, p. 758.

Fol. 414 *b*, même chap. — Des envoyés lorrains se jettent à genoux devant la diète de Lucerne (23 novembre 1476). Les membres de la diète sont assis sur des bancs.

Fol. 415, chap. 322. — Les troupes de Berne vont rejoindre le duc de Lorraine. Ils sont conduits par Brandolf de Stein et Kilian de Rümlingen. Même image dans le manuscrit de Zurich, p. 762.

Fol. 416 *b*, chap. 323. — Mercenaires suisses noyés dans le Rhin à Bâle. Le bateau trop chargé chavire. Un soldat tient encore hors de l'eau un étendard portant la croix de Lorraine. Des femmes de mauvaise vie font de vains efforts pour surnager. Un pont est chargé d'une foule d'hommes et de femmes qui assiste, impuissante, au naufrage. Même image dans le manuscrit de Zurich, p. 764.

Fol. 417 *b*, chap. 324. — L'armée de secours quitte Bâle. On sort d'une ville dont la porte est surmontée de l'écusson de Bâle : une cloche tenue par deux lions. De nombreux étendards flottent au vent. Même représentation dans le manuscrit de Zurich, p. 766.

Fol. 418, même chap. — Guerriers bâlois et strasbourgeois en marche pour délivrer Nancy.

Fol. 418 *b*, chap. 325. — L'armée de secours pénètre à Saint-Nicolas-du-Port et met en fuite les Bourguignons. Les Suisses franchissent le pont sur la Meurthe; de l'autre côté s'enfuient les Bourguignons, dont les cottes de maille sont marquées par la croix de Saint-André. Même image dans le manuscrit de Zurich, p. 768.

Fol. 419 *b*, chap. 326. — La bataille de Nancy. Les Bernois se jettent directement sur le parc d'artillerie du duc de Bourgogne. Un ours, qui symbolise leur canton, se précipite sur un Bourguignon qu'il terrasse. A droite, des cavaliers bourguignons prennent la fuite. Au fond à gauche, le gros de l'armée suisse débouche par la *charrière*, bouscule les Bourguignons qui lâchent pied, tandis que les artilleurs du parc continuent de faire face aux assaillants. Cette image est très intéressante. Nous la publierons en frontispice à notre second volume. Même image, mais moins curieuse dans le manuscrit de Zurich, p. 769.

Fol. 421, chap. 327. — Le camp bourguignon devant Nancy. A côté des tentes, l'étang Saint-Jean. Çà et là des Bourguignons tués; quelques-uns ont

la gorge percée de part en part par des épées. Les confédérés défilent devant le camp musique en tête; ils tiennent de nombreux étendards, parmi lesquels on remarque celui de l'Annonciation. Deux guerriers portent un baquet devant les tentes. Même image dans le manuscrit de Zurich, p. 772.

Fol. 422, même chap. — Découverte du corps du Téméraire. Le duc de Bourgogne n'est pas nu, mais revêtu de son armure. Autour de lui, des guerriers lorrains qui se penchent vers le cadavre.

Fol. 423, chap. 328. — Charles le Téméraire est enterré dans la collégiale Saint-Georges. On voit trois sarcophages placés l'un à côté de l'autre. Dans celui du milieu dont le couvercle gît par terre, on dépose le cercueil. Au pied,



ENTERREMENT DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE A LA COLLÉGIALE SAINT-GEORGES
(Fac-similé d'une miniature du manuscrit de Diebold Schilling, à Berne.)

un vase avec de l'eau bénite. Des prêtres chantent les prières des morts. Nous reproduisons cette miniature. Au lieu de cette image le manuscrit de Zurich nous montre, p. 774, le cercueil du duc de Bourgogne porté à Nancy.

Fol. 423 *b*, même chap. — Campo-Basso est repoussé par les Suisses. On voit une longue théorie de guerriers suisses avec leurs étendards. Deux soldats avec la croix de Saint-André s'approchent d'eux. Mais on leur fait signe de s'écarter. Au fond s'enfuient des troupes bourguignonnes.

Fol. 425 *b*, chap. 330. — Des Nancéiens qui sortent de la ville sont égorgés par les Suisses. L'artiste a eu tort de montrer ces Nancéiens avec la double croix, puisque c'est l'absence de ce signe qui causa leur mort. Même image dans le manuscrit de Zurich, p. 780.

Dans le manuscrit de Diebold Schilling de Lucerne, à la bibliothèque de cette

ville, deux miniatures sont consacrées à la bataille de Nancy (fol. 118). D'abord, on nous montre les Suisses à genoux sur le sol, les bras étendus, faisant la prière avant le combat. Deux moines debout sur un tertre leur présentent la sainte hostie. A droite l'avant-garde est déjà en route, montant sur une hauteur, et conduite par deux mercenaires qui sont appelés par leur nom : Hans Schindler d'Art et Georges Schreiber de Frauenfeld. Le paysage est du reste couvert de verdure; le peintre oublie que nous sommes en hiver et que la neige est tombée en abondance. En second lieu, on nous montre la bataille s'engageant. Les Suisses franchissent la haie et foncent sur l'armée du Téméraire. Un Lucernois « Kuri Künt » se précipite en avant et maîtrise son cheval qui se cabre. Les habitants de Nancy sortent à ce moment de leurs remparts : ici l'artiste anticipe un peu sur les événements. Cf. Josef Zemp, *Die Schweizerischen Bilderchroniken und ihre Architecktur Darstellungen*, p. 126.

P. 474, n. 5. — Les vers du manuscrit 2521 (il est de la fin du xve, non de la fin du xvie siècle), folio 130 v°, de la Bibl. Sainte-Geneviève, peuvent se restituer de la sorte :

PREMIÈRE PIÈCE.

Sero piget belli [te], Karole. Nonne Renatum
Quem puerum clamas, nostin' in arma virum?
Ille tener durum, sævum pius atque superbum
Dux humilis docuit ferre sepulcra ducem.

« Trop tard, Charles, tu te repens de la guerre. Ne sais-tu donc pas que ce René, que tu appelles un enfant, est un homme dans la guerre? Le duc bon, clément et humble a mis au tombeau le duc farouche, cruel et orgueilleux. »

DEUXIÈME PIÈCE.

Grandisonum rebus, Moratum gente, diebus
Nanceyum privat me. Cur Lotaringia vicit?

« Grandson me prive de mes biens, Morat de mon peuple, Nancy de ma vie. Pourquoi la Lorraine a-t-elle vaincu? » (Le mot *Lotaringia* semble mal scandé.)

On trouvera d'autres vers et dictons sur la mort de Charles le Téméraire dans l'ouvrage anonyme suivant : *Ausführliche und grundrichtige Beschreibung der Hertzogthümer Lottringen und Savoyen, desz obern und untern Elsasses, der Franche-Comté oder Graffschafft Burgund und desz gantzen Schweitzerlandes.* Franckfurt und Leipzig bey Christoff Riegel, a. 1690. Voir p. 278-280. Nous citons les vers allemands :

Bey dreyen Städten gieng zu Grund
Dein Pracht, Fürst Carol von Burgund!
Murten nahm Leut, Gransee das Gut,
Vor Nanse lagst du selbst im Blut.

P. 475, n. 5. — Depuis que ces lignes ont été écrites, l'édition de la *Desconfiture* par M. Mugnier a été publiée, Paris, H. Champion, 1901, 29 pages. M. Mugnier complète les lacunes du manuscrit de Chambéry à l'aide de celui de Lille et aussi de celui de la Bibliothèque nationale, fonds français, n° 1707. M. B. de Mandrot a aussi publié récemment dans la *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire* une nouvelle édition de Commines « d'après un manuscrit inédit et complet ayant appartenu à Anne de Polignac, comtesse de La Rochefoucauld, nièce de l'auteur ». Paris, Alphonse Picard, 1901. Le premier volume, le

seul paru, s'arrête en 1477, après le livre V. L'annotation est faite avec beaucoup de soin et est intéressante. Il s'y est pourtant glissé des erreurs. Page 371, n. 1, les dates des prises d'Épinal et de Lunéville par René II sont fausses. Page 386, n. 3, il faut lire : « L'armée arriva à Saint-Nicolas-du-Port, le samedi 4 janvier 1877 », au lieu de « le samedi, 1er janvier ». Page 387, Condé, dont parle Commines, n'est pas Condé-Northen, au canton de Boulay (Bolchen), au confluent des deux Nieds, mais Custines sur la Meurthe, près de Nancy. L'exposition que fait M. de Mandrot de la bataille de Nancy, page 388, note, est, en ses traits généraux, exacte. Il identifie fort bien les deux capitaines français qui engagèrent le combat et nous avons pu le suivre, page 494. La note 1 de la page 389 est erronée. Le jeune Colonna n'accusa pas le comte de Celano d'avoir tué Charles le Téméraire. Le texte de la *Desconfiture* porte simplement que le page était attaché à la personne du comte de Celano.

P. 507. — Nous n'avons pas mentionné la légende, jadis racontée par l'abbé Jean-Baptiste Descamps, *La Vie des peintres flamands, allemands et hollandais*, Paris, 1753-63, 4 volumes in-8°, d'après laquelle le peintre Hans Memling aurait combattu dans les rangs de l'armée du Téméraire, à Nancy, et y aurait été blessé; puis, recueilli à l'hôpital Saint-Jean de Bruges, il aurait peint par gratitude pour ses bienfaiteurs la « châsse de sainte Ursule » et le « mariage de sainte Catherine ». Absolument aucun document ne prouve que Memling ait combattu à Nancy. Cf. James Weale, *Hans Memling*, Londres, 1901.

P. 507, ligne 17. — Effacer de la liste des morts à la journée de Nancy le capitaine Troylo. Le personnage fut simplement blessé, comme il est dit p. 508. Cf. p. 516, n. 5.

Page 510. — Dans les différents Musées suisses, une série d'objets sont indiqués comme provenant du butin conquis sur Charles le Téméraire. Mais la provenance n'en est pas toujours sûre ; ainsi les belles tapisseries du Musée de Berne représentant l'histoire de César et la légende de Trajan sont bien d'origine flamande ; mais il est prouvé aujourd'hui qu'elles n'ont jamais appartenu au duc de Bourgogne. Seules deux tapisseries de ce Musée ont été prises dans les guerres bourguignonnes : l'une où sont reproduites, en couleurs vives, les armoiries complètes de Bourgogne; l'autre où, sur un fond noir parsemé de fleurs diverses, ressortent les armes de Philippe le Bon; dans chaque coin le briquet lançant des flammes et deux *e* (peut-être le briquet stylisé) liés ensemble. Il est question de cette dernière tapisserie dans l'inventaire de la chambre des comptes de Lille de mai 1466-67 : « La chambre de tapisserie de fine verdure faicte aux armes et devise de M. le duc avec *e* et *e* et à fuzils. » (Guiffrey, Muntz et Pinchart, *Histoire générale de la tapisserie*, 6e cahier, p. 34.) De même on conserve encore à Berne une série de bandes de soie verte, portant en lettres d'or la devise de Charles le Téméraire : *Je l'ay emprins*, avec un dessin où sont réunis la croix de Saint-André, le briquet et les deux *e*. Ces bandes étaient sans doute attachées aux sièges et aux baldaquins du duc de Bourgogne.

Mais une fois qu'il est prouvé qu'un objet a appartenu au Téméraire, reste à déterminer de quel champ de bataille il provient, de Grandson, de Morat ou de Nancy? Cette détermination est très délicate, et on ne peut que reproduire la tradition, sans la garantir. A l'Arsenal de Soleure huit drapeaux bourguignons[1] sont conservés; trois d'entre eux ont été conquis, dit-on, à la journée de Nancy. Deux

1. A Berne on ne conserve plus aucun drapeau bourguignon.

sont analogues à celui que nous avons représenté page 511 ; un troisième porte la devise : *Je l'ay emprins* et l'image de saint Georges luttant contre le dragon. (Cf. J.-J. Amiet, *Die Burgundenfahnen des Solothurmer Zeughauses.*) Au Musée de Bâle, un magnifique canon en bronze, bien différent des bombardes en fer qu'on montre à Neuveville, sur les bords du lac de Bienne, porte l'écusson complet de Bourgogne entre deux briquets, avec l'inscription : « Jean de Malisne m'a fait 1473. » Il provient, dit-on, du butin de Nancy et reste le seul des sept canons bourguignons que possédait autrefois l'Arsenal de Bâle. (Cf. Wackernagel, *Der Antheil Basels an der Burgunderbeute* dans les *Basler Nachrichten,* 1888, nos 42 et 43.) La ville de Liestall, au canton de Bâle, possède une coupe qu'elle acquit à la fin du xviiie siècle de la famille Strübin. Henri Strübin l'aurait rapportée de Nancy, d'après l'inscription gravée après coup sur les flancs :

Heinrich Strübin gon Lieschtall bracht
Dise Schahlen us Nanse Schlacht.
Fluch, Hochmuth, Forch Gott, sins Worts Acht
Im 1477 jar es geschach.

« Henri Strübin a apporté cette coupe de la bataille de Nancy à Liestall; la malédiction, l'orgueil, la crainte de Dieu, le respect de sa parole ont amené défaite et victoire en l'année 1477. »

Ce sont là les objets qui, à ce qu'on prétend, viennent de Nancy. Mais quelle est la provenance exacte des neuf drapeaux bourguignons qu'on montre à Saint-Gall? des chasubles, des dalmatiques, des pluvials qu'on expose à Berne, à Soleure, à Fribourg? de cette robe rouge qu'on montre au Musée historique de Berne et qui passe pour avoir été le costume de Toison d'Or? (*J. S. A. L.,* 1888, p. 16.) Il serait bien téméraire de préciser. On consultera sur tous ces objets le beau travail d'Eduard von Rodt, *Historische Alterthümer der Schweiz,* 1er fasc., texte et planches.

P. 523. — Nous avons retrouvé ce récit populaire en vers allemands dans un manuscrit de la bibliothèque de Berne, fonds Bongars, A 45, p. 270-288. Le manuscrit en papier est de la fin du xve siècle; il débute par la chronique autrichienne de Grégoire Hagen (Cf. Pez, *Scriptores rerum austriacarum,* I, col. 1043-1158) et contient diverses variétés sur le règne de Frédéric III, puis notre poème allemand sur Charles le Téméraire. Il se termine par des images représentant quelques héros de l'antiquité avec des vers qui leur sont consacrés (très ancien imprimé).

P. 525. — Ph. Ruppert dans les *Konstanzer Beiträge zur badischen Geschichte,* I, Konstanz, 1888, p. 96, a publié une chronique du xve siècle, due à un bourgeois de la ville d'Ueberlingen, sur les bords du lac de Constance, actuellement dans le grand-duché de Bade. Ce bourgeois avait nom Lienhard Wintersulger. Dans cette chronique se trouve un récit assez détaillé de la bataille de Nancy, dont nous donnons ici une traduction française :

« En l'année 1476, le duc Charles de Bourgogne campa devant Nancy, qui était au duc de Lorraine. Et à un certain moment les villes de Strasbourg, Bâle et autres, et aussi les Suisses pénétrèrent dans ses retranchements; mais le duc les bouscula et en tua quelques-uns, non un grand nombre; il leur prit environ 350 voitures, chevaux et provisions, ce qu'il trouva[1] et il se retira.

---

1. Cet événement ne nous est pas connu d'ailleurs; peut-être y a-t-il une confusion chez Wintersulger. Mais il n'est pas impossible qu'il y ait eu, avant janvier 1477, quelques tentatives pour secourir les Nancéiens.

« Peu de temps après, la même année, quelques Bourguignons se trouvaient à Saint-Nicolas-du-Port; ce n'est pas une ville, mais un marché; et ils avaient déjà sellé leurs chevaux, et ils voulaient encore entendre la messe, avant de retourner à Nancy. Sur ces entrefaites, des compagnons de la Suisse ou des villes alliées fondirent sur Saint-Nicolas et prirent aux Welsches 900 chevaux, quelques-uns disent 800, mais la plupart 915. Et ils tuèrent un certain nombre de Welsches; eux-mêmes eurent quelques blessés et tués[1]. Les Suisses et leurs alliés ne purent pourtant s'attarder; car l'armée bourguignonne était trop proche.

« En cette même année, le duc de Lorraine, nommé René, demanda secours aux Suisses, car il en avait bien besoin, puisque le duc de Bourgogne lui avait pris beaucoup de pays. Et il leur rappela que lui aussi était venu à leur aide, qu'il avait été le premier aux batailles[2]. Il offrit d'entretenir l'armée de secours à ses frais. Mais cela fut refusé, à cause des grands froids qui précédèrent Noël. Toutefois, on laissa partir les guerriers qui voulaient, contre la solde que leur offrait le duc. Ils se réunirent à Bâle, et un jour, tout équipés, ils voulurent descendre le Rhin et près de 400 lansquenets montèrent sur un vaisseau. Le pilote eut peur, mais pourtant commença la navigation. Alors le vaisseau se rompit et près de 130 lansquenets furent noyés; on put secourir les autres. Cela arriva le jeudi avant Noël de l'année 1476[3]...

« En 1477, après que le duc de Lorraine eut réuni son armée et que les villes d'Alsace, Strasbourg, Bâle et les autres lui furent venues à secours, encore qu'il fût effrayé d'avoir perdu tant de bons serviteurs, il n'en marcha pas moins vers Nancy. La ville lui appartenait et elle était assiégée par le duc de Bourgogne, si bien que ni vivres ni boissons ne pouvaient arriver aux habitants, et René voulait les délivrer, comme c'était son devoir. Et le samedi avant les Trois-Rois, ils arrivèrent à Saint-Nicolas-du-Port et y tuèrent quelques Welsches. Et à ce moment le duc de Bourgogne fut informé que le duc de Lorraine approchait et voulait délivrer les siens. Il savait aussi que Strasbourg, Bâle et les villes arrivaient de nouveau, comme elles étaient déjà arrivées, lorsqu'il leur avait pris 350 voitures et tué quelques-uns des leurs, comme il a été dit plus haut; et il pensait que les choses se passeraient de cette même façon. Il s'avança au-devant d'eux hors de son camp, prit une position avantageuse et fit observer l'ennemi. Donc, la veille des Trois-Rois — c'était un dimanche — les mercenaires du duc de Lorraine, Suisses et autres, quittèrent Saint-Nicolas-du-Port dans la direction de Nancy. Quand les troupes du duc de Bourgogne les virent en marche, cette armée leur parut plus nombreuse qu'elle n'était. Les Bourguignons vinrent près du duc et l'informèrent. Alors ce duc tint conseil avec les princes et seigneurs sur ce qu'on devait faire. Et l'avis prévalut qu'il devait se retirer en ses châteaux[4] où il serait en sûreté; car, s'il succombait, la guerre serait terminée. Qu'il se soumette donc à son destin. Aussitôt les Suisses retirés, il pourrait revenir; en tous cas, comme le pays était épuisé, les ennemis auraient beaucoup de peine à approvisionner la ville. La majorité se rallia à cette opinion; mais il y avait un chevalier qu'avait envoyé le comte palatin[5], et qui était un seigneur avisé et hardi. Celui-ci parla avec beaucoup d'éloquence, montrant que les choses se passeraient mieux, si le duc était présent, que ce serait une honte éternelle pour la race de Bourgogne, s'il n'était pas lui-même là où se trouvaient tant de braves gens. Et il décida ainsi le duc à rester. Ils préparèrent tout pour leur avantage, et ils attendirent les Suisses à un endroit, à deux milles ou deux milles

1. Cette scène se passe le 3 décembre 1476. Cf. *supra*, p. 442.
2. A la bataille de Morat, le 22 juin.
3. Cf. *supra*, p. 459. Les chiffres de Wintersulger paraissent ici exagérés.
4. Dans le Luxembourg.
5. Il s'agit sans doute de Frédéric Ier le Victorieux, qui était mort le 12 décembre 1476.

et demi de Saint-Nicolas-du-Port, dans une position favorable entourée de fossés tout remplis d'eau, et que les ennemis seraient obligés de franchir, et ils disposèrent quarante chariots et autres grands canons et attendirent.

« Les Suisses de leur côté prirent leurs mesures. La reine de Sicile envoya avant le combat au duc de Lorraine 500 chevaux à ses propres frais[1], car elle lui était parente. Mais quand on voulut ranger l'armée, les Suisses refusèrent de combattre avec ces Français; ils exigèrent qu'ils fussent envoyés en un autre endroit. Ainsi fut fait, et ces 500 chevaux furent placés en un lieu où ils pourraient arrêter les Bourguignons fugitifs[2].

« Le duc de Bourgogne, comme il a été dit, avait tourné ses canons du côté du ruisseau; car ni lui ni les siens ne pensaient que les Suisses viendraient par un autre chemin.

« Et lorsque les Lorrains, les Suisses et les citoyens des villes virent les Bourguignons, ils ne voulurent pas attendre davantage, mais fondre directement sur eux. Mais les capitaines suisses, entre autres Hassfurter[3] de Lucerne et autres, parlèrent aux hommes : ils ne devaient pas se précipiter sur l'artillerie qui leur ferait grand dommage; ils les décidèrent à prendre un chemin de traverse, et ainsi ils éviteraient l'artillerie. Et quand les premiers s'approchèrent des ennemis, ceux-ci tournèrent contre eux trois canons et tirèrent, et du premier coup huit serviteurs d'Unterwalden furent tués les uns à côté des autres. Mais, les autres sans y prendre garde, marchèrent en avant, et tuèrent environ 7,000 Bourguignons, parmi eux le duc Charles lui-même. Le reste s'enfuit et beaucoup furent égorgés dans la fuite, noyés dans la Meurthe[4] ou faits prisonniers; parmi ces derniers, les deux frères bâtards du duc, Baudouin et Antoine. Le duc de Lorraine fit enterrer honorablement Charles à Nancy, dans le couvent des Cordeliers[5]. »

P. 546. — A l'origine l'alérion de Lorraine était tout à fait semblable à l'aigle; puis sa tête se transforma; au lieu de deux pattes, on ne lui en donna qu'une seule, considérablement agrandie; ses ailes se dressèrent et, au lieu d'être vu par devant, il fut vu de dos.

P. 551, n. 4. — Nous avons indiqué que la croix de Lorraine venait de la croix de Hongrie et que cet emblème fut porté par le roi René, avant de devenir celui de la nationalité lorraine. Nous n'avons point dissimulé que les ducs d'Anjou, de la maison de Valois, avaient une dévotion profonde pour un fragment de la Vraie Croix, provenant de Constantinople et qui avait été taillée comme une croix patriarcale à double traverse. Ce fragment était conservé depuis 1244 à l'abbaye de La Boissière et fut déposé après la Révolution à l'hospice de Baugé. L'histoire en a été faite par M. l'abbé Barrau, *Notice historique sur la Vraie Croix de Baugé*, Angers, 1874. Louis Ier, grand-père de René, prit l'habitude de faire reproduire cette croix de La Boissière sur certains monuments. Il la fit tisser sur une bannière que reproduit la fameuse tapisserie de l'Apocalypse à Angers; il en traça l'image au bas de son testament, dont nous possédons l'original; enfin, la même croix figura

1. Il y a ici une confusion évidente; la reine de Sicile qui avait laissé son héritage au roi René était morte depuis longtemps. Mais il s'agit ici des troupes de Campo-Basso, qui étaient composées de mercenaires italiens (Wintersulger les appelle Français). Le fond du récit est vrai; l'auteur s'est trompé seulement sur les circonstances accessoires.

2. Au pont de Bouxières.

3. Heinrich Hassfurter était à la tête du contingent lucernois, et les écrivains de ce canton, Etterlin et le second Diebold Schilling, exagèrent son rôle dans la bataille de Nancy.

4. Wintersulger a écrit *la Moselle*.

5. *Im Barfuszercloster*. C'est une erreur, puisque ce couvent ne fut bâti que plus tard. Il faut mettre : « dans la collégiale Saint-Georges ».

sur un tabernacle en or dont on a publié récemment une ancienne et fort longue description. « Dessous le pinacle... est la croix double, semblable en façon et en couleur à la Vraie Croix dont nous avons encommencié et prins l'ordre. » (Cf. H. MORANVILLÉ, *L'Inventaire de l'orfèvrerie et des joyaux de Louis Ier, duc d'Anjou,* dans la *Bibliothèque de l'École des chartes,* 1901, 181 et ss.; voir la page 208.) Nous estimons que le roi René a adopté d'autant plus volontiers comme emblème la croix de Hongrie, que son grand-père se servait d'un insigne analogue, et que, dans sa pensée, les deux insignes se sont confondus. Il y a eu, comme nous le disions, *contaminatio*.

Mais voici que M. H. Moranvillé, après une correspondance avec M. L. de Farcy, prétend que la croix dite de Lorraine aurait pour origine unique cette croix patriarcale de La Boissière, et, en tête d'un article, publié dans le même recueil (1901, p. 618-621), il met ce titre retentissant : *Il n'y a pas de « croix de Lorraine »*. Il commet en ces quatre pages plus d'un paralogisme. Il interprète d'abord fort mal le texte qu'il a eu le mérite de découvrir. On ne saurait y voir l'indication d'un ordre de chevalerie de la Vraie-Croix, analogue à l'ordre de l'Étoile, de la Toison d'Or ou de Saint-Michel ; aucun autre texte ne parle d'une telle institution. Il ne s'agit pas davantage d'un emblème chevaleresque personnel à Louis Ier et à sa famille ; le mot *ordre* n'a point ce sens ; et comment interpréter, avec une pareille explication, les mots « dont nous avons *encommencié...* l'ordre » ? Il s'agit de la confrérie de la Vraie-Croix que Louis fonda (*dont nous avions encommencié l'ordre*) et dont il fit partie (*dont nous avons prins l'ordre*). [Cf. DUCANGE, au mot *ordo*.] Puis, en second lieu, M. Moranvillé simplifie vraiment trop la question. Le roi René a pris en son écusson les armes récentes de Hongrie et a fait reproduire à côté, sur son sceau, les armes « anciennes » portant la croix à double traverse. Pourquoi supprimer ce fait ? Puis, quelle que soit l'origine de notre croix à double traverse, elle n'en est pas moins devenue et est restée l'emblème de la nationalité lorraine ; pour tout le monde, elle symbolise, depuis la fin du XVe siècle, le peuple lorrain. La provenance de la croix de Lorraine peut être discutée par les érudits, mais, malgré les titres pompeux, il y a une croix de Lorraine.

P. 565, n. 4, *lire :* Ces tapisseries d'Assuérus *au lieu de* Ces tapisseries d'Asnières.

P. 596, n. 1. — Le tableau de Sénemont, peint sur bois, représente la France et la Lorraine symbolisées par deux femmes : au milieu d'elles le cœur sur une draperie noire. On y lit l'inscription : *La France cède à la Lorraine le cœur de Marie Leczinska.*

P. 654, ligne 4, *lire :* François II *au lieu de* François Ier.

P. 656. — Un tombeau magnifique avait été élevé dans l'abbaye de Royaumont à Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, jadis si connu sous son surnom de Cadet la Perle. Ce tombeau est l'une des principales œuvres de Coysevox, auquel il fut commandé par le fils du défunt, Louis de Lorraine, comte d'Armagnac. Il représente le comte à moitié couché sur son sarcophage et couronné par une Victoire qui est à côté de lui. Quand l'abbaye de Royaumont fut détruite en 1793, il fut donné à l'église voisine d'Asnières-sur-Oise, où il se trouve actuellement. Il a été question, en 1856, de transporter ce beau monument à Nancy, aux Cordeliers, alors qu'on y ramenait le cercueil du comte d'Harcourt et de deux de ses fils. Mais l'affaire n'eut point de suite ; des protestations s'élevèrent dans l'Oise, et l'église d'Asnières garda son monument. Cf. un article de GASTON BRIÈRE, *Une œuvre de Coysevox. Le Tombeau de Henry de Lorraine, comte d'Harcourt,* dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine,* t. I (1899), pp. 169-177, avec 3 planches.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES NOMS PROPRES DE PERSONNES ET DE LIEUX

Nous mettons en caractères ordinaires les noms propres d'hommes; en petites capitales les noms de lieux et en italiques les noms de rues, places et quartiers, etc. de Nancy; en caractères gras les établissements ou institutions dont nous parlons. Les chiffres en caractères gras indiquent l'endroit principal où il est question de la localité, du personnage ou de l'institution citée.

A

ABONCOURT, 205.
ABSINTHE (Vallée d'), 101.
Académie (Palais de l'), 23, 47, 270, 560.
ACRAIGNE, v. FROLOIS.
Adalbéron, évêque de Metz, 32.
Adalbéron, archevêque de Reims, 33.
Adalbéron, évêque de Verdun, 115.
Adam (Jean), organiste de Saint-Georges, 232.
Adam, maire de Nancy, 308.
Adam, famille de sculpteurs, 590, 591.
Adam (Jacob-Sigisbert), 590.
Adam (Nicolas-Sébastien), 590, 591, 593.
Adélaïde, femme du duc Simon Ier, 115.
Adélaïde, fille de Louis XV, 48, 598.
Adhémar de Monteil, évêque de Metz, 259.
AFRIQUE (Camp d'), 5.
Agathias, historien grec, 16.
AGINCOURT, 107, 147, 216.
Agnès de Bar, duchesse de Lorraine, 61, 64, 84, 123, 126, 127, 128, 130, 131.
Aguerre (Gratien d'), gouverneur de Nancy, 397, 413, 420, 422, 425, 439, 498.
Aguerre (Menaut d'), frère du précédent, 424, 439, 440, 453, 498, 677, 682 n. 2.
Aigremont (Les enfants d'), 413, 425, 439, 437.
AIGUEBELLE, 371.
AINGERAY, 31, 40, 44.
AIX-EN-PROVENCE, 328, 337, 386.
AIX-LA-CHAPELLE, 11, 115, 118.
AJONCOURT, 182.
ALAINCOURT, 205.
Albéric (Claude), curé de Domjulien, 205.
Albéric, curé de Saint-Èvre, 81.
Albéron de Montreuil, archevêque de Trèves, 115, 116, 117, 118.
Albert Ier d'Autriche, empereur, 216, 220.
Albert II, empereur, 333.
Albert II, comte de Metz et de Dagsbourg, 126.
Albofe (Comte), 33.
Aleirs, femme de Simonin le Jaloux, 135.
Alérions de Lorraine, 131 n. 4, 279, 336, 376, **546**, 685, 700, 707 et *passim*.
Alexandre, évêque de Liège, 116.
Alexandre Ier, empereur de Russie, 602.
ALISCAMPS (Saint-Honoré des), prieuré, 248.
Alix (Thierry), conseiller de Charles III, 630.
ALLEMAGNE, 30, 39, 46, 87, 116, 251, 279, 287, 295, 320, 355,
ALLEMAGNE (bailliage d'), 155, 174, 175.
Allemands, 425, 430, 432, 435, 483, 519, 524.
Alliance (Place d'), XIII.
Alphonse V, roi de Portugal, 446.
ALSACE, 45, 46, 48, 116, 123, 246, 322, 391, 418, 425, 426, 436, 418, 458, 463, 464, 472, 475, 502, 509.
Alsaciens, 397, 398, 399, 402, 403, 404, 405, 411, 424, 429, 434, 435, 437, 440, 464, 472, 478, 480, 493, 501, 507.
AMANCE, 61, 62, 95, 104, 123, 126, 137, 149, 150, 168, 227, 289, 389, 444, 446, 500.
Amance (Geoffroi d'), 129.
Amance (Vivier d'), 95.
AMBACOURT, 60.
Amboise (Pierre d'), seigneur de Chaumont, 326.
Ambringen (Conrad d'), 464.
AMELÉCOURT, v. CHATEAU-SALINS.
AMELU, 101.
AMENONCOURT, 97.
AMÉRIQUE, 386, 538.
AMERLIEU, v. AMELU.
Amerval (Rue d'), 148.
AMEZULE, rivière, 26, 56, 62, 95, 123.
AMIENS, 510.
Amon, évêque de Toul, 376.
ANCERVILLER, 37, 173, 191.
ANCY-SUR-MOSELLE, 31, 320.
ANDEMANTUNUM, 8.
ANDESINA, 8, 10, 11, 12, 26.
Andlau (Seigneur d'), 398.
André (Saint), 554, 625.
André II, roi de Hongrie, 545.
André (Blaise), imprimeur, 111.
André, citoyen de Nancy, 296.
Ané (Ruisseau et moulin de l'), 208, 341 n. 5.
ANGERS, 238, 317, 331, 385, 542, 707.
Anglais, 276, 285, 297, 298, 301, 306, 312, 323, 404, 430, 431.
ANGLETERRE, 87, 319, 323, 357, 428, 514.
Anglure (Charles Saladin d'), commandeur de Saint-Jean, 91.
Anglure (Famille d'), 227.
Angoulême (Jean, comte d'), fils de Charles d'Orléans, 323, 324.
Angoulême (Duchesse d'), fille de Louis XVI, 657.

45.

ANJOU (Comté ou duché d'), 183, 234, 313, 317, 318, 322, 328, 336, 397, 479, 542, 548, 549, 554, 682, 683, 687, 689, 707.
Anjou (Louis Ier, comte d'), 707, 708.
Anjou (Louis III, comte d'), 317, 548.
Anne de Beaujeu, sœur de Louis XI, 334.
Anne, fille de Charles III, 646 et n.
Anne-Charlotte de Lorraine, abbesse de Remiremont, 653.
Anne-Élisabeth de Lorraine, femme de Charles-Henri de Vaudémont, 655.
Anstée, moine de Gorze, abbé de Saint-Arnoul de Metz, 32.
Anthoine, commissaire de la Convention, 148.
Antoine (Saint), 365, 622, 630.
Antoine, grand-bâtard de Bourgogne, 399, 408, 409, 443, 448, 500, 503, 507, 510, 521, 682, 699, 707.
Antoine, duc de Lorraine, XIV, 21, 24, 72, 144, 152, 165, 169, 172, 190, 240, 243, 246, 254, 275, 543, 549, 554, 555, 556, 614, 615, 630, 640, 646, 657, 664, 684, 690.
Antoine, comte de Vaudémont, 304, 316, 327, 398, 414, 631, 652.
Antoine (Claude), médecin de Saint-Julien, 212.
Antoine, lionnier de René II, 676.
Antoinette de Lorraine, duchesse de Clèves, 652.
ANVERS, 180, 240, 328.
Anzecor, v. *Nabécor*.
Apollinaire (Saint), 39.
Apollon, divinité, 11.
Apremont (Geoffroi d'), 174.
Aprône (Sainte), 363.
AQUÆ GRANNI, v. AQUISGRANNUM.
AQUISGRANNUM, 11.
AQUITAINE (Prieuré d'), 87.
ARAGON, 87, 179, 223, 238, 329, 331, 386, 392, 406, 549, 627, 689.
Arbois, canton de Nancy, 25, 26.
Arbois de Jubainville (d'), 19, 20, 26.
Arc (d'), *v.* Jeanne d'Arc.
Arc-de-Triomphe, 171, 172, 307, 308.
ARCHES, 149, 398, 401, 421, 441.
Arcis (Jean d'), chevalier, 124.
Arconas (Marguerite d'), dominicaine, 147 n. 4.
Arlaincourt (Vicomte d'), romancier, 545.
ARLES, 522.
Armagnac (Louis de Lorraine, comte d'), 656, 708.
Armagnacs, 285, 322.
Armoises (Famille des), 181, 182.
Armoises (Audrouin des), 181, 182.
Armoises (Richard des), 181.
Armoises (Richard des), petit-fils du précédent, 182 n. 3.
Armoises (Simon des), fils de Richard Ier, 162, 182 n. 3, 335, 409.
Armoises (Thierry des), 397.
Armurerie (Rue de l'), v. *Lormerie* (rue de).
ARNAVILLE, 68.
Arnoul (Saint), évêque de Metz, 32, 33, 375.
Arnoul, fils de la comtesse Ève du Chaumontois, 31.
Arnoul, clerc du duc Mathieu II, 94.
Arnoul, comte de Toul, 66.
Arnoul, archevêque de Trèves, 69.
Arnould, prévôt de Nancy, *v.* Montenoy (Arnould de).
Arnulf, souverain allemand, 30.
ARRAS, 335, 390, 510.
ARRENTIÈRE, 7.
Arsenal (Place de l'), 80, 690.
ARS-SUR-MOSELLE, 321.
Artigotty (d'), chambellan de Charles III, 630.
Artisans (Rue des), XI, 146.
ARTOIS, 240, 511.
ART-SUR-MEURTHE, 97, 117, 221, 655.
ASNIÈRES-SUR-OISE, 708.
Assises (Tribunal des), à Nancy, 105, **176-177.**
Assuérus (Tapisseries d'), 565, 708.
Atrie (Rue de l'), 341.
ATTON, 435.
Aucy (Jean d'), historien, 116, 117, 118, 119, 125, 177, 178, 179, 182, 183, 290, 615.
Auguin, 6 n. et en note *passim*.
Augustins (Couvent des), 567.
Aulbery (Georges), écrivain, 250.
AULNOIS-SUR-SEILLE, 182.
Aumale (Charles d'), prince de Lorraine, 89.
Aupol (Thierry), cordelier, 613.
AURAY (Bretagne), 234, 280.
Aurore, déesse, 6.
Auspice (Saint), 374.
AUSTRASIE, 12, 13, 388, 389.
AUTREVILLE, 434.
AUTREY, 107.
AUTRICHE, 36, 170, 237, 319, 377, 388, 638, 650, 658.
AUVERGNE, 87, 199.
Auvergne (Martial d'), chroniqueur, 324.
Auxonne, quartier de Nancy, 24.
Avesne (Seigneur d'), 179.
AVIGNON, 259.
Avraincourt (Gertrude d'), dominicaine, 147 n. 4.
AVRANCHES, 305.
Ay (Jacquet d'), bombardier, 405, 406.
Ayvillers (Gérard d'), 397, 399, 413, 422, 425, 431, 447, 448, 677.
AZERAILLES, 69.
AZINCOURT, 300.
Azreël ben Joseph, rabbin, 679.

B

BACCARAT, 443, 463 n. 4.
Bachmann, historien, 697.
BADE (Grand-Duché de), 705.
Bade (Georges de), évêque de Metz, 402, 406, 429, 434, 699.
Badel, historien, 660 et en note *passim*.
Baden-Hachberg (Philippe de, seigneur de Rœteln), 508.
Bagard, médecin, 10.
Bagard (César), sculpteur, 360, 638.
Bagard (Marie-Françoise), dominicaine, 147 n. 4.
Bailli (Jehan), échevin de Nancy, 151.
Bailly (Rue le), 107.
BAINS, 444.
BAINVILLE-AUX-MIROIRS, 332, 632, 677.
Baizin (Guillaume), échevin de Nancy, 151.
Balay (Jean), échevin de Nancy, 151.
BALE, 393, 398, 416, 419, 424, 426, 452, 455, 457, 459, 460, 464, 471, 483, 493, 510, 697, 698, 705. *Salzthurm*, 459.
Balland, fermier de la Bouzule, 96.
BAR (Comté, puis duché de), 234, 273, 283, 305, 313, 314, 316, 336, 397, 401, 416, 479, 480, 693. V. BARROIS.
BAR (Mont), près de Toul, 40.
Barante (Comte de), historien, 477.
Barbarat (Mme de), 207.
Barbazan, capitaine français, 304, 316, 318.
BARBONVILLE, 205.
BARCELONE, 238, 332.
Bardin (Philippe), écrivain, 182.
BARINE (Mont), 40.
BAR-LE-DUC, 12, 169, 242, 248, 276, 280, 317, 318, 327, 479, 554, 556. Collégiale de Saint-Maxe, 684.
Barnet, secrétaire du duc Charles III, 204.
BARONVILLE, 30.
Barrau, historien, 707.
Barrois (Claudin), commis de Nancy, 157.

BARROIS, 154, 183, 187, 208, 297, 298, 315, 321, 331, 479, 522, 547, 548, 549, 550, 617, 626, 682, 683, 684, 685, 689. V. BAR (Comté et duché de).
BAR-SUR-AUBE, 693.
Baschi (Jean de), 420, 464.
Baschi (Suffren de), **447-452**, 456, 457.
Basin (Thomas), chroniqueur, 445, 475.
BASLIEUX, 17.
Basse-Ligue, 393-394, 403, 407, 416, 419, 426, 437, 455, 463, 471.
BASSIGNY (Le), 169, 361.
BASSOMPIERRE, 399.
Bassompierre (Christophe de), 424, 456, 491, 683.
Bassompierre (Geoffroi de), 424, 456, 491.
Basque (Jeannot le), *v.* Bidos (Jean de), 683.
Bastide, citoyen de Nancy, 296.
Bathelémont, v. *Buthegnémont.*
Baude (Jean de), 169, 273, 424, 456, 488, 492, 677, 683.
Baudouin, bâtard de Bourgogne, 507 et n. 14, 707.
Baudouin II, empereur de Constantinople, 250.
Baudricourt (Robert de), commandant de Vaucouleurs, 301, 507, 521.
BAUGÉ, 707.
Bauldoire (Colin), bourgeois de Nancy, 75, 151, 163, 345.
Baulme (Nicolas de), commis de Nancy, 157.
Baumann (Gaspard), 424, 464.
BAUZEMONT, 700.
Bauzemont (Claude de), 497, 498 n. 1.
Bavière (Louis de), comte palatin du Rhin, 328.
Bavière (Robert de), archevêque de Cologne, 392.
BAYEUX, 371.
BAYON, 115, 391, 401, 422, 442, 677.
Bayon (Anne de), dominicaine, 147 n. 4.
Bayon (Charles de), 447.
Bayon (Vautrin de), *v.* Malhôte.
Bayon (Henri de), 191 et n. 3.
Bayon (Jean de), 191 et n. 3.
BAYONNE, 305.
BAYONVILLE, 68.
Bazien (Adam de), commis de Nancy, 157.
Bazin (Rue), v. *Braconnot* (rue).
Béatrix, *v.* Cusance (Béatrix de).
Beaufort (Madeleine), dominicaine, 147 n. 4.
Beaufremont (Jean de), seigneur de Soye, 445.
Beaufremont (Pierre de), commandeur de Saint-Jean, 98.
Beaulaincourt (Antoine de), *dit* Toison d'Or, 243.
Beaumont (Claude de), *v.* Beauzemont (Claude de).
Beaumont (Loi de, donnée à Nancy), 33, **148-171**, 177, 691.
BEAUNE, 424 n. 3.
BEAUPRÉ, abbaye, 61, 67, 69, 74, 75, 100, 101, 137, 234, 236, 504, 653, 693.
BEAUREGARD, commune de BOUXIÈRES-AUX-DAMES, 51.
Beauregard (Côte de), 22, 23.
BEAUVAIS, 335, 355, 559.
Beauvau (Famille des), 183.
Beauvau (Achille de), gouverneur de Neufchâteau, 393, 424.
Beauvau (Bertrand de), bailli de Touraine, 326.
Beauvau (Charles de), conseiller de René II, 393, 394.
Bedfort (Duc de), régent d'Angleterre, 304.
BÉDOIS (Le), 40.
BÉDON, 107.
Bégon, évêque de Toul, 582.
Behonne (Nicolas de), commis de Nancy, 157.
BELCHAMP, couvent, 115, 209, 422.
BELGIQUE, 561.
Bellaire (Octavien de), 209.
Bellange, peintre, 81.
Belle-Fontaine, ruisseau, 7.
Bellevue, canton de Nancy, 23.
Belrain (Demange), prêtre de Nancy, 205.
BELVAL, abbaye, 101.
BELVAL, prieuré, 631, 632, 655.
Bergeret, artiste, XV.
*Berger-Levrault et Cie* (Imprimerie de), VIII, 654.
Berghes (Corneille de), 508.
Berlet (A.), historien, 478,
Bernard (Saint), 101, 111, 114.
BERNE, 416, 456, 457, 458, 470, 492, 510, 517, 518, 700, 701, 704, 705,
Bernier, sire de Racécourt, 205.
BERNSTEIN (Château de), 126.
Berr de Turique, 26.
Berry (Jean), chroniqueur, 324.
Bertard (Claude), 205.
Berthe de Souabe, femme de Mathieu Ier, 63, 64, 68, 87, 90, 102, 109, 113, 613.
Bertin, citoyen de Nancy, 296.
Bertremin de Nancy, 695.
Bérulle (Pierre de), fondateur de l'Oratoire, 86.
Besval, président de la fabrique de Saint-Evre, 378.
BETTSTEIN, V. BASSOMPIERRE.
BEUVANGE (Combat de), 173.
BÉVILLER, 111.
BEY-SUR-SEILLE, 541.
BEZANGE-LA-GRANDE, 40.
Bezuel (Porte), 172, 265.
BICQUELEY, 32, 102.
BIDESTROFF, 63.
Bidos (Jean de), 500, 509, 510, 677, **682-683**.
Bienfaisance (Hospice de la), v. *Saint-Julien.*
BIENNE, 705.
BIENVILLE-LA-PETITE, 97, 205.
Bièvres (J. de), *v.* Rubempré (Jean de).
Bildstein (De), dominicaine, 147 n. 4.
Bildstein (Nicolas de), 360.
BILSTEIN, château, 509.
Birmann, érudit, 697, 698.
Bisdroff (Didier de), grand prévôt de Saint-Dié, 385.
Bisons (Renier), 102.
Bissy (de), gouverneur de Lorraine, 208.
Bissy (Thiard de), évêque de Toul, 226, 292.
BITCHE, ville et château, 62, 128.
Bitche (Ferri de), *v.* Ferri.
Bitche (Wecker, comte de), 398, 402, 419, 423, 492.
BITHAINE, abbaye, 101, 112.
BLAINVILLE-SUR-L'EAU, 146, 175.
Blaizy (Georges de), président au Parlement de Dijon, 240 et n. 1.
BLAMONT, Meurthe, 169.
BLAMONT, Doubs, 397-398.
Blâmont (Henri de), 694.
Blâmont (Olry de), évêque de Toul, 570.
Blanche de Navarre (Comtesse de Champagne), 122, 123, 124, 127, 128.
BLANCHE-ÉGLISE, 218, 229.
BLANZEY, hameau, 7, 17, 40, 60, 61, 68.
Blarru (Pierre de), 90, 258, 291, 453, 468, 469, 475, **542-543**, 681.
BLÉHORS, 107.
Bleicher (D^r^), XV, 4.
Blois (Charles, comte de), 234, 259.
Blois (Louis, comte de), 259. V. Marie
Blondel, trouvère, 181.
BLOTZHEIM, 453, 460, 463.
Bock (Jacques), 398.
Bodon, *v.* Leudin-Bodon.
Boffrand, architecte, XII, 138, 224, 297.
BOHÈME, 658.
Boileau (Étienne), prévôt des marchands de Paris, 255.
Boland (Werner de), sénéchal, 122.

Bon-Coin, quartier de Nancy, 22.
Bonhomme (Col du), 434, 464.
Bonmoutier, monastère, 23, 30.
Bonne (Diane), femme de Jean Étienne, 251.
Bon-Pasteur (Couvent du), 24.
Bon-Pays (Impasse du), 106, 297.
Bonsecours (Église, pèlerinage et couvent des Minimes), 22, 47, 48, 49, 50, 58, 144, 350, 485, 486, 528, 532, **569-610**.
Bonstetten (Albert von), historien, 471, 516.
Bonvalot, historien, 179.
Bonviller, 97, 218.
Bordeaux, 305.
Bordenave, sculpteur, 138, 140, 352.
Bordes (Les), 24, 266.
Bordes (Porte des), v. *Graffe* (porte de la).
Borny, 320.
Borodon (Pierre de), commandeur de Saint-Jean, 95.
Borvo, divinité, 11.
Bosserville (Chartreuse de), 40, 94, 104, 371, 648, 655.
Bouchage (Sieur du), 400.
Bouchard d'Avesne, évêque de Metz, 174.
Boucherie (Rue de la) [Ville-Vieille], 107, 341, 366, 666, 667, aujourd'hui rue du Duc-Raoul.
Boucherie (Rue de la) [Ville-Neuve], v. *Raugraff* (rue).
Boudière (Rue de la), v. *Grande-Rue*.
Boudonville (Hospice de), 213.
Boudonville, ruisseau, 113, 136, 156, 193, 194, 447, 667, 675.
Boudonville, vallon et canton, 2, 22, 23, 27, 40, 41, 57, 84, 104, 105, 176, 197, 552.
Boulach (André de), 497.
Boulach (Gaspard Zorn de), 464.
Boulanger, curé de Bonsecours, 578, 609.
Boulay (Seigneur de), 299.
Boullay (Émond du), héraut d'armes, 550, 551, 557.
Bourbon (Jean II, duc de), 326.
Bourbon (Louis II, duc de), 554.
Bourbon (Louis de, comte de Roussillon), 400.
Bourbon-l'Archambault, 11.
Bourbonne-les-Bains, 11 et n. 5.
Bourboule (La), 11.
Bourcier (Jean-Léonard), procureur général de la Cour souveraine, 294.
Bourg (du), dominicaine, 147 n. 4.
Bourgeois (Didier), conseiller d'État, 350, 360, 364.
Bourgeois, v. *Haut-Bourgeois* et *Petit-Bourgeois* (rues du).
Bourges, 301.
Bourget (Faubourg), v. *Haut-Bourgeois* et *Petit-Bourgeois* (rues du).
Bourgogne, 164, 236, 237, 264, 388, 391, 394, 395, 396, 404, 405, 407, 416, 422, 476, 512.
Bourgogne (Croix de), **528-537**, 567, 572.
Bourgogne (Rue de), 534.
Bourgogne (Mme de), 601.
Bourguignon (Pierre), économe de l'hôpital Saint-Julien, 202 et n. 2.
Bourguignons, 107, 138, 166, 170, 237, 242, 266, 285, 287, 349, 388, 394, 395, **397-525**, 528, 537, 539, 546, 552, 561, 569, 571, 610, 677, 681, 701, 706.
Bourguignons (Cimetière et chapelle des), v. *Bonsecours* (Église de).
Bourlémont (Geoffroi de), 129.
Bourlémont (Thomas de), évêque de Toul, 217, 252, 259, 340.
Bourse, tribunal de commerce, 665.
Bouvet, seigneur de Heillecourt, 205.
Bouvines, 122.
Bouxières-aux-Chênes, 220.
Bouxières-aux-Dames, village et abbaye, 7, 27, **36-58**, 74, 81, 84, 113, 114, 119, 144, 147, 155, 220, 222, 316, 390, 598, 631.
Bouxières (Pont de), 41, 480, 487, 499, 500, 521.
Bouzey, v. Dombrot.
Bouzey (Comte de), grand doyen de la Primatiale, 209, 225.
Bouzey (Mgr), évêque de Toul, 294.
Bouzonville (Abbé de), 204.
Bouzule, ferme, **95-96**.
Brabant, 240, 284, 408, 485, 519.
Bracon, 316.
Braconnot (Rue), 278, 544.
Bracquemont, maréchal du duc d'Orléans, 300.
Brahu, procureur de l'Hôtel de Ville, 140.
Brahu (Ursule), dominicaine, 147 n. 4.
Brancas-Villars (Famille de), 360.
Brandebourg (Albert de), 89.
Brasseries-Réunies, 21.
Breffaut (Dom François), abbé de Cîteaux, 112.
Brémoncourt, 207.
Brentel, graveur, 111.
Bresse (La), 170.
Bretagne, 234, 259, 276, 323.
Breuil (Le), prieuré près de Commercy, 80.
Brezé (Pierre de), sénéchal de Poitiers, 320, 321, 323, 324.
Brichambeau (Ruisseau de), 22, 485.
Brichambeau, tuilerie et ferme, 164, 485, 493.
Brienne (Erard de, comte de Champagne), 122, 124.
Brienne (Loménie de), 47, 48.
Briey, 397, 399, 413.
Brion (Guillaume de), 129.
Briqueterie, 107.
Brisach, 393, 459, 474.
Briseur (Jacques le), fruitier de René II, 666.
Brixey (Pierre de), évêque de Toul, 103.
Brixey (Philbert de), 420, 464.
Brixey, 332.
Bron (Jean de), Petit-Jean *dit* de Vaudémont, 395, 413, 420, 422, 425, 431, 439, 677.
Bruche (Vallée de la), 123.
Bruges, 187, 243, 390, 507, 704.
Brulard (Denis), commandeur de Saint-Jean, 93.
Brunon, archevêque de Cologne, 31.
Brunswick (Erric de Göttingue), 652.
Bruxelles, 388, 653.
Bruyères, 149, 398, 401, 420, 421, 464.
Bucelin, chef franc, 13.
Buissoncourt (Jean de), 106.
Bulgnéville, 248, 316, 318, 399, 433.
Bulgnéville (Bâtard de), 433.
Burbure (Colart de), 565.
Burgau (Comte de), 656.
Bussière (Marie-Théodore de), historien, 477.
Bussière, sculpteur, 214, 383.
Buthegnémont (Côte de), 3, 22, 25, 26, 166, 222.
Buvignier (Albert), xv.

C

Caboat (Jean), directeur des salines, 360.
Cachet (Christophe), médecin, 630.
Cachet (Jean), citoyen de Raon, 437.
Cachet (Jean, le jeune), marchand, 667.
Cachet (Nicolas), 666.
Caen, 305.
Caen, secrétaire des hospices, xiv.
Cafhouse, douane de Nancy, 267.
Calabre (Jean de), *v.* Jean II, duc de Lorraine.
Calabre (Bâtard de), *v.* Jean de Calabre.
Callebray (Rue), v. *Maréchaux* (rue des).

Callot (**Agnès**), **religieuse de Saint-Charles**, 209.
Callot (**François**), **médecin**, 203 n. 1.
Callot (**Jacques**), **graveur**, XII, 307, 359, 560, 576, 613, 614, 616, **635-637** (tombeau).
Callot (Rue), 677.
Calmet (Dom), XXII, 34, 74, 118, 185, 238, 241, 477, 532, 655, 688, 693 et en note *passim*.
Camille, prince de Lorraine, 655.
Campo-Basso (Nicolas de Montfort, comte de), 42, **390-392**, 397, 400, 402, 404, 408, **428-429**, 433, 434, 440, 450, 475, 479, 480, 481, 482, 483, 499, 500, 501, 552, 697, 702.
Campo-Basso (Angelo de), fils du précédent, 479, 480.
Campo-Basso (Jean de), fils de Nicolas, 400, 423, 479, 480.
Capucins, 567.
Caraffa (Casa de), 267.
Cardinal (Rue), v. *Guise* (rue de).
Carlingford, conseiller du duc Léopold, 630.
Carloman, roi de France.
Carnot (Mme), 214.
Carnot (Place), 47, 344.
Carrière (Place de la), XII, 20, 73, 172, 174, 265, 311 et n. 1, 324, 366, 368, 528, 566, 567, 665, 696.
Carrière(Petite place de la), 233, 234, 303, 365.
Casino (Passage du), 294.
CASSANO (Bataille de), 649.
CASSEL, 188, 318, 693.
Cassin (Gérard), bourgeois de Nancy, 155, 666.
Caster (Didier Van), fabricant d'orgues, 609.
CASTILLE, 87.
Catalde (Marguerite-Louise de), dominicaine, 147 n. 4.
Cathédrale, v. *Primatiale*.
Catherine (Sainte), 585.
Catherine, dame prêcheresse, 195, 196.
Catherine de Bourbon, femme de Henri II, 254.
Catherine de Limbourg, femme de Mathieu II, 128.
Catherine de Lorraine, abbesse de Remiremont, 248.
Catherine de Lorraine-Aumale, femme de Nicolas de Vaudémont, 630.
Catherine Opalinska, femme de Stanislas, 590, 599.
Catherine, fille de Jean de Prény, 297.
Catherine de Sarreguemines, femme de Thilleman, 694, 695.
Catherine de Trèves, femme de Claude le Clerc, 364.
CATURIGES, ancien nom de BAR-LE-DUC, 12.
Caumont (De), archéologue, 541.
Cavrines (Sire de), 283, 284.
Cayon (Jean), historien, 528, 531, 537, 559, 626 et en note *passim*.
CEINTREY, 256, 294, 582, 677.
Celano (Comte de), 507, 704.
Célestin III, pape, 104.
Cellérerie, 297.
Cellérier de Nancy, 163, 164.
Cercle du travail, 279.
CERCUEIL, 70, 96.
Cervole (Arnaud de), l'archiprêtre, 280.
Césano (Ferri de), sire de Belvoir, 507.
Chaisne (La), lieu-dit, 107.
CHALIGNY, 101, 102, 332, 431, 507, 632, 677.
Chaligny (Comte de), *v.* Henri de Lorraine.
Chaligny (David de), fondeur, 268, 360.
Chaligny (Hugues de), commandeur de Saint-Jean, 98.
Chaligny (Jean de), fondeur, 360, 361.
Challand (Comte de), 509.
Chalon (Hugues de), 508.
Chalon (René de), 635.
CHALONS-SUR-MARNE, 331, 614.
CHAMBLEY, 390.
Chambre des comptes de Lorraine, 156, 168, 174, 199, 207, 291, 297, 667.
Chameaux (Place des), v. *Vaudémont* (Place).
CHAMPAGNE, 87, 122, 125, 128, 129, 150, 189, 304. (Voir les noms des différents comtes.)
Champagne (Marquis de), 378.
Champé (Alix de), maîtresse du duc Raoul, 191.
CHAMPENOUX, 205.
CHAMPEY, 183.
CHAMPIGNEULLES, 2, 31, 33, 36, 44, 164, 177, 270 n. 4, 279, 299, 499.
Champigneulles (Raoul de), 83.
Champ-le-Bœuf, 21.
Champs (Rue des), v. *Godron* (rue).
Change (Le), maison des échevins, **154**, 155, 158.
Change (Place du), v. *Dames* (place des).
Chanoines(Côte des), 24, 91, 101.
CHANTEHEU, 202.
Chantereil (Jean), vicaire de Saint-Georges, 232.
CHAOUILLEY, 44.
CHAPELLE (Ban de la), 67, 69.
Chapelle ducale, 590, **639-658**.
Chapelle ronde, v. *Chapelle ducale*.
Charité (Rue de la), 166, 366.
Charités (Les) à Nancy, 294, 344, 365.
Charles (Saint Charles Borromée), 577.
Charlemagne, empereur, 29, 240.
Charles le Chauve, empereur, 30, 56.
Charles le Gros, empereur, 30.
Charles III le Simple, roi de France, 30, 31, 39, 73.
Charles V, roi de France, 280.
Charles VI, roi de France, 299, 300.
Charles VII, roi de France, 301, **316-331** (son séjour à Nancy), 333.
Charles VIII, roi de France, 549, 683.
Charles X, roi de France, 534, 538, 541, 601, 604, 637.
Charles-Quint, empereur, 86, 90, 242, 507, 550.
Charles VI, empereur d'Allemagne, 579.
Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, 90, 95, 98, 115, 223, **238-244** (tombeau à l'église Saint-Georges), 305, 327, 334, 349, 364, **385-525** (sa lutte contre René et sa mort), 531, 541, 542, 543, 544, 545, 561, 562, 564, 566, 567, 569, 625, 650, 681, 694, 696, 697, 699-705.
Charles II, duc de Lorraine, 105, 146, 223, 238, 246, 258, 265, 279, **289-314**, 315, 651 et n. 2, 694, 695.
Charles III, duc de Lorraine, XI, XIV, 22, 82, 86, 92, 98, 111, 116, 143, 158, 166, 167, 170, 173, 184, 192, 199, 200, 202, 227, 242, 247, 252, 256, 274, 277, 292, 340, 341, 360, 361, 553, 557, 613, 615, 621, 639, 640, 646, 652, 668, 691.
Charles IV, duc de Lorraine, XIV, 24, 25, 166, 192, 206, 207, 247, 553, 575, 579, 580, 646, 648, 655.
Charles V, duc de Lorraine, 579, 580, 637, 648, 652, 657, 658.
Charles de Lorraine, fils de Charles III, évêque de Metz et de Strasbourg, cardinal, 35, 86, 105, 110, 250, 652.
Charles de Lorraine, fils de Charles V, évêque d'Olmütz, archevêque de Trèves, 567, 568.

Charles de Lorraine-Chaligny, évêque de Verdun, 248.
Charles, comte du Maine, v. Maine (Charles, comte du).
Charles (Claude), peintre, 296, 622, 625.
Charles III (Rue), 146.
Charles-Alexandre, fils de Léopold, gouverneur des Pays-Bas, 568, 653.
Charles-François de Lorraine, prince de Commercy, 579, 649.
Charles-Henri, prince de Vaudémont, 649 n. 4, 655.
Charles-Louis, archiduc d'Autriche, 382 657.
Charleville, xi, 558.
Charlotte de Lorraine, abbesse de Remiremont, 364.
Charmes, 64, 290, 389, 391, 398, 401.
Charmois, 23.
Charmois, 209.
Charnières (Ambroise de), 144, 570.
Charny, 169.
Charolais, 694.
Chartres, 355, 394, 697.
Chartreuse, v. Bosserville, Rethel, etc.
Chassel (François), sculpteur, 577, 646.
Chastel prieur de Lay, 34.
Chastelain, chroniqueur, 323, 476.
Châteaufort (Aristay de), conseiller à la Cour souveraine, 207 n.
Chateau-Salins, 30, 259, 292, 700.
Châteauvillain (Anne de), 635.
Châtel (Moulin du), 105, 107, v. *Moulin* (rue du).
Châtel (Place du), v. *Dames* (place des).
Chatel-Saint-Germain, 321.
Chatel-sur-Moselle, 170, 332, 334, 401 422, 507 632, 635.
Châtel (Jean du), citoyen d'Amance, 444.
Châtel Richard du), fils du précédent, 444.
Châtelet (Famille du), 109, 691.
Châtelet (Anne du), abbé de Clairlieu, 10.
Châtelet Guillaume du), baron de Saint-Amand, 423.
Châtelet Philibert du), sénéchal de Lorraine, 204.
Châtelet Pierre du), évêque de Toul 86 98, 204.
Châtelet (René du), abbé de Clairlieu, 110.
Chatenois, 62, 80, 124, 129, 130, 149, 150, 190, 332, 402.
Châtenois (Gérard de), 67.
Châtenois (Thierry de), 67.
Châtenoy (Famille de), 360, 364, 696. Cette famille tire son nom de Châtenois mais nous avons respecté l'ancienne orthographe.
Châtenoy (Chrétien Simonin de), secrétaire de René II, 360 n. 2, 468, 497, 696.
Châtenoy (Warry de), secrétaire du roi René, 268, 345, 360, 696.
Châtillon (De), maréchal de France, 564.
Chaudron (Le), 22, 24 et n. 3.
Chaumont, 320.
Chaumontois, pays, 30, 31, 37, 58.
Chaumoussey, abbaye, 60.
Chauvency, 682.
Chauvenel (Emmanuel), 208.
Chavelot, 402.
Chechon (Mengin), 695, 696.
Chemin-Blanc, 21.
Chenevières, 41.
Chesnaye (Nicolas de la), poète, 564.
Cheval-Blanc (Rue du), 138.
Chevalier (Famille à Bruyères), 421.
Chevers (Millet de), conseiller au Parlement, 70 n.
Chevreuse (Duchesse de), 192.
Chevrier, historien, 119.
Chiennerie (La), 21, 24.
Chiffron, v. Baschi (Suffren de).
Chimay (Philippe de Croy, comte de), 408, 434, 440, 448, 482, 487, 508, 510.
Chin (Sire de), 283, 284.
Chinon, 301, 305.
Choiseul (Jean de), 129.
Choiseul (Jean de), seigneur d'Aigremont, 423.
Christine de Danemark, femme de François Ier 66, 242, 265, 625, 640, 646, 652.
Christine de Salm, femme de François II, 648, 654.
Chronique de Lorraine (Auteur de la), 298, 305, 334, 391, 405, 406, 408, 410, 416, 427, 450 n., 452, 464, 468-469 et n. 1, 471, 478, 501, 503, 507, 562, 699 n. 8.
Chuppin (Médard), peintre, 192, 357, 614.
Cicon (Anne Catherine de), abbesse de Bouxieres, 52.
Cimetiere (Rue du), v. *Jean-Lamour* (rue).
Citadelle de Nancy, 278.
Citadelle (Rue de la), 270 n. 1.
Citain (Jean de), 427, 492.
Citeaux, abbaye, 78, 111, 112, 134.
Citey (Seigneur de), 509.
Claire (Sainte), 140.
Clairlieu, abbaye, 4, 59, 68, 70, 74, 75, 77, 91, 100-113, 130, 134, 137, 164, 191, 218, 238, 447, 507, 653.
Clairlieu (Hôtel de), 93, 106, 111.
Clairvaux, 101.
Claude (Jean), bourgeois de Nancy, 441.
Claude de France, femme de Charles III, 252, 557, 640, 646.
Claude de Lorraine, femme du duc Nicolas-François, 279, 648.
Claude de Lorraine, fille de Charles III, 646.
Clément VI, pape, 85, 220, 221.
Clément VIII, pape, 86, 203.
Clément XII, pape, 264.
Clément XIV, pape, 615.
Clermont-en-Argonne, 318.
Clévant château, 499, 501.
Clèves (Jean Ier, duc de), 408, 445 n. 5, 699 n. 5.
Clèves (Jean II, duc de), 699 et n. 5. V. Marie de Clèves.
Clézentaines, 61.
Clinchamp, 361.
Clou (Saint), évêque de Metz, 33.
Cluny, abbaye, 78, 134.
Coblence, 389, 648.
Cochet, abbé, 17.
Cœlemans, graveur, 328.
Cohen (Jacob), juif de Nancy, 680.
Coincourt, 115.
Coiviller, 205.
Coley (Didier), échevin de Nancy, 151.
Colin le Parfait (Demenge), chantre à la collégiale Saint-Georges, 302, 694, 695.
Collart (Jean), de Nancy, 695.
Collenel (De), conseiller à la Cour souveraine, 207 n.
Colleoni (Bartolomeo), 666.
Collignon (Albert), 469 et en note *passim*.
Collin (Dominique), graveur, 91, 100, 295.
Collot (Noël), peintre, 140.
Colmar, 11, 393, 398, 416, 463, 471, 492, 698.
Cologne, 35, 40, 328, 392.
Colomban (Saint), 38.
Colonna, page du Téméraire, 502, 704.
Colpin (John), capitaine anglais, 431.
Commanderie de Saint-Jean, v. *Saint-Jean*.
Commanderie (Rue de la), 98.
Commercy, 73, 390, 392, 480, 499.

Commines, 475, 703, 704 et en note *passim*.
Compagnie de l'Est (Ateliers de la), 534.
Conches (de), capitaine bourguignon, 444.
Concordat de 1593, 341-343, 382.
Condamnation de Souper et Banquet (tapisserie), **562-565.**
Condé, château et village, v. Custines.
Condé-Northen 704.
Conflans-en-Jarnisy, 397.
Congrégation (Couvent de la), 200, 203.
Congrégation (Rue de la), v. *Constitution* (rue de la).
Cons (Gauthier de), 68.
Cons (Gilles de), 68.
Conseil d'Etat, 205, 243, 682.
Constance, 697.
Constant (Denis), économe de Saint-Julien, 197, 200, 204.
Constantinople, 250, 707.
Constitution (Rue de la), 200, 203, 211.
Contay (Guillaume de), 508.
Contesse Jean), peintre, 557.
Cordeliers (Couvent et église des), 180, 184, 223, 244, 291, 334, 344, 350, 357, 365, 528, 567, **611-638,** 639, 648, 653, 654, 656, 657, 658, 660, 663, 690.
Cordeliers (Rue des), 618.
Coriolis, citoyen de Nancy, 148.
Corl (Aubert), propriétaire, 25.
Corny, 320.
Corse, 250.
Coster (Mme), 250.
Coterole (Pierre), capitaine lorrain, 439 et en note *passim*.
Coucy (Raoul de), évêque de Metz, 299 n. 3.
Cour (Rue de la), 93, 107, 341, 368, 664.
Courbe, érudit, 186.
Courcelles, v. Chateau-Salins.
Courcol (Henri), échevin de Nancy, 157.
Cour d'appel, XII, 566, 665.
Courmault (Charles), 4, 614.
Cour souveraine, Parlement de Nancy, 81 208, 528, 566, 567.
Courtrai Bataille de), 190.
Cousin (Georges), professeur, XV.
Coysevox, sculpteur 708.
Craffe (Portes de la), 22, 24, 107, 247, 265 n. 2., **266-280,** 300, 331, 333, 335, 350, 390, 403, 408, 427, 432, 453, 486, 502, 537, 538, 544, 668, 689.
Craffe (Rue de la), 447.
Craincourt, 182.
Craon (Sire de), *v.* La Trémoille.
Craon (Hôtel de), 566, v. *Cour d'appel*.
Crécy (Bataille de), 190, 237, 259.
Créhange (Sire de), 334.
Créplot, dominicaine, 147 n. 4.
Créqui (Maréchal de), 192.
Crévic, 205.
Crion, 97.
Crocq (Claude), peintre, 192, 242.
Crocq (Jean), sculpteur, 234, 238, **242,** 507.
Crocq (Martin), sculpteur, 242.
Croismare autrefois Hadonviller, 463, 464.
Croix (Colinet de la), 403.
Croix-d'Auyot, 24.
Croix-Gagnée, 4, 24.
Croix de Bourgogne (Rue de la), 534. V. *Bourgogne* croix de).
Croix-du-Moutier, entre Ludres et Saint-Nicolas, 90.
Crosne Quartier du), 24, 267.
Cuite-Fève, commanderie, 97, 404.
Cungesberg (Henri de), 122.
Cunon de Nancy, 131.
Cuny, architecte, 666.
Cupers (Martin), évêque de Chalcédoine, 243.
Cusance (Béatrix de), 579, 635.
Custines, autrefois Condé, 62, 332, 400, 434, 440, 480, 499, 500, 521, 704.
Custines (Hôtel de), 138, 148.
Custines (de Guermange, comte de), 93.
Custines (Comte de), gouverneur de Nancy 138.
Custines (Marquise de), 193.
Cyfflé, artiste, XIII.

D

Dabo, 122, 126, 127, 128.
Dachsenhäuser (Sigismond), 464.
Dachsenhausen (Albert de), 464.
Dagobert Ier, 20.
Dagsbourg (Gertrude de), 64, 122, **126-131.**
Dagsbourg, v Dabo.
Damas-devant-Dompaire, 444.
Dame (La), cheval de René II, 488.
Damelevières, 209.
Dames prêcheresses, 45, 47, 93, 113, **135-148,** 164, 171, 172, 173, 176, 183, 184, 193, 222, 293, 346, 485, 567, 570, 598, 612, 690.
Dames (Place des), 140, 154, 305, 334, 368, 502, 665, 667.
Dames (Rue des), v. *La Fayette* (rue).
Damvillers, 396, 678, 682.
Damvillers, bombarde de René II, 396, 412, 410.
Dändliker (Karl), érudit, 700.
Dannemarie, 519 et n. 4.
Dantzig, 596, 603.
Darboy (Mgr), archevêque, 381.
Darney, 389, 399, 445.
Daubenton, jésuite, 648.
Daubrée (Alfred), sculpteur, 306.
Daucher, citoyen de Nancy, 296.
David, dominicaine, 147 n. 4.
David, peintre, 541.
Defer, *v.* Fer (de).
Dehainville, 40.
Dehin frères, sculpteurs de Liège, 373, 381.
Delacroix (Eugène), peintre, 538, 539, 541.
Delalle (Mgr), évêque de Rodez, 378.
Deneuvre (Rambaud de), 69.
Deneuvre, 415.
Denis, chapelain de Charles le Téméraire, 503.
Derrière (Rue), v. *Jacquard* (rue).
Deruet, graveur, 233, 618.
Desbarres (Jacques-Philippe-Gabriel), commandeur de Saint-Jean, 98, 100.
Desbordes, maître d'armes de Henri II, 24.
Deschamps (Jean), clerc de Metz, 501.
Désilles (Porte), XIII.
Despois (Jean-François), fondeur, 362.
Deux-de-la-ville, ou ambdeux jurés, 157.
Deyat, fils de Donyn, 230.
Diarville, 45, 66.
Diderot, écrivain, 592, 596.
Didier le Garnier, maître arbalétrier du duc Antoine, 24.
Didier, de Nomeny, messager de René II, 675.
Dieppe, 305.
Dieulouard, 6, 7, 434.
Dieuze, 290, 402, 437, 443, 519.
Digot (Auguste), XXIII, 119, 693 et en note *passim*.
Dijon, 316, 317, 388, 390, 391, 522.
Dinant, 277, 643.
Dioclétien, empereur, 5, 199, 214.
Divodurum, v. Metz.
Docelles, 228.
Docelles Gordollet de), 228.
Dombasle, 203.
Dombasle (Thierry de), 75.
Dombrot-sur-Vair, 209 et n. 2, 412.
Domèvre-sur-Vezouse, 23.
Dominicains (Rue des), 45, 83, 290, **294-296,** 306, 425, 453.
Dominicains ou frères prêcheurs, 134, 135.

Domjulien (Antoine de), 424.
Dommarie, 40, 44.
Dommartemont, 104, 105.
Dommartin-sous-Amance, 294.
Dommartin-sur-Vraine, 30.
Dommartin (François Perrin de), chroniqueur, 183.
Dompaire, 149, 389, 398.
Dompierre-sur-Durbion, 401.
Domptail, 220.
Domremy, 301, 312, 319.
Donauwörth, 471, 513.
Donnet (Mgr), archevêque de Bordeaux, 377.
Donyn, juif à Nancy, 230.
Donzey-sur-la-Chiers, 32.
Doron (Varin), bourgeois de Bruyères, **420-421.**
Dorothée de Brunswick, fille du duc François Ier, 652.
Dorvasy, citoyen de Nancy, 296.
Dossonne (Jacquemin), armurier du duc Antoine, 24.
Drapeau lorrain, 553, 701.
Dresde, 359.
Dreu de Nancy, ou Drogon de Nancy, sénéchal du duc Mathieu, 67, 68, 69, 71, 72, 73, 74, 154.
Dringenberg (Louis), 474.
Drogon, v. Dreu de Nancy.
Drouas, évêque de Toul, 296, 359, 653.
Drouin (Florent), sculpteur, 277, **350**, 629, 630, 640.
Drouin (Jessé), sculpteur, 237.
Drouin (Siméon), sculpteur, 577, 578, 640, 645.
Drouot (École), 613.
Dubois, auteur dramatique, 544.
Dubois (Famille de Bruyères), 421.
Dubois (Jean), fondeur, 362.
Dubois (Paul), sculpteur, 311.
Duc (Bastion le), 270 n. 1, 668.
Duc-Antoine (Rue du), 195.
Dunois, général de Charles VII, 323.
Dupays, peintre, 614.
Duplessis (Jean-Baptiste), procureur général du Barrois, 185.
Duranton (Joseph et Claude), entrepreneurs, 362.
Durer (Albert), peintre, 470.
Durival, 146, 209.
Durthelem, juif de Nancy, 680-681.
Duvernoy, archiviste, xiv, 693 et en note *passim*.
Dyck (Van), peintre, 659.

E

Échevins de Nancy, **150-158.**
Échevins (Tribunal des), **153-156**, 692, v. *Change* (Le).
Eckweyersheim (Marx d'), 464.
École normale d'instituteurs, 21, 23 et n. 5, 618.
École supérieure de garçons, 614.
Écrouves, 39,
Écuries (Rue des), v. *Bon-Pays* (impasse du).
Edlibach (Gérold), chroniqueur suisse, 471, 472, 507, 512.
Édouard III, roi d'Angleterre, 214, 256.
Édouard IV, roi d'Angleterre, 396, 431, 694.
Édouard Ier, comte de Bar, 190, 693.
Édouard III, duc de Bar, auparavant marquis de Pont, 299, 300.
Eguisheim, château, 126.
Einsiedeln, 471.
Einville-aux-Jards, 87, 191, 217, 218, 290, 304, 392, 402, 423.
Elbeuf, 414.
Éléonore de Bar, femme du duc Raoul, 218.
Élisabeth-Charlotte, femme du duc Léopold, 184, 650.
Élisabeth de Thuringe, 291.
Élophe (Saint), 376.
Enguenet le tanneur, 696.
Ensisheim, 463.
Épinal, 42, 137, 169, 319, 322, 332, 389, 391, 398, 402, 406, 421, 423, 441, 444, 449, 464, 542, 632, 703. Abbaye de Saint-Gœry, 131, 402. Faubourg d'Ambrail, 422. Faubourg de Rualménil, 422.
Epoisses (André d'), 124.
Eptingen (Hermann d'), 464.
Équitation (Rue de l'), 47, 263, 264, 298.
Ergow (Conrad d'), 464.
Erhart (Tüsch), chroniqueur, 472, 473, 475.
Erlangen, 478.
Ermites de Nancy, 567.
Erric de Lorraine, ancien évêque de Verdun, 653.
Escouchy (Mathieu d'), chroniqueur, 324.
Esplanade, entre les deux villes, 92, 668.
Esplechin (Trève d'), 259.
Essey-lès-Nancy, 1, 10, 104, 105, 144, 147, 204, 400, 440.
Essey-la-Côte, 97.
Essey (Pont d'), 671.
Estènes, curé de Saint-Evre, 172.
Estèves, v. Estènes.
Estienne (Charles), écrivain, 180.
Étain, 397.
Étanche (Monastère de l'), 68, 100.
Étanche (Moulin de l'), 91, 102, 105.
Étangs (Ruisseau des), 27.
États (Rue des), 80, 113, 341, 567.
États généraux de Lorraine, 383, 409, 698, 699.
Etichon, père de sainte Odile, 632.
Étienne (Saint), 55.
Étienne VIII, pape, 39.
Étienne de Bar, évêque de Metz, 101, 115, 116, 117.
Étival, abbaye, 23, 30, 476.
Etterlin (Petermann), chroniqueur suisse, 470, 472, 494, 507, 513.
Étuves (Derrière les), 146.
Euchaire (Saint), 376.
Eudes, duc de Bourgogne, 124.
Eudes, roi de France, 30.
Eudes de Lorraine, évêque de Toul, 75, 103.
Eugène IV, pape, 290.
Eugénie, impératrice des Français, 378, 657.
Euville, près de Commercy, 376.
Ève, comtesse de Chaumontois, **31-33**, 35, 57.
Èvre (Saint), 346, 363, 374. V. *Saint-Èvre*.
Eyck (Jean Van), peintre, 417.

F

Faber, chirurgien, 140.
Facq (Forêt de), 435.
Fains, 684.
Farcy (L. de), 551 n. 4, 708.
Fauche (Hugues de la), 124.
Faulx (deux parties dans le village : Faulx-Saint-Étienne et Faulx-Saint-Pierre), 45, 205, 243, 434.
Fauteret (Pierquin), enlumineur de René II, 571 n. 1, 625.
Favier, bibliothécaire, xv et en note *passim*.
Fay (Pierre du), seigneur lorrain, 422, 441, 464.
Fay (Vautrin du), seigneur lorrain, 422, 439.
Fay (Seigneur du), lieutenant de Charles le Téméraire dans le Luxembourg, 428, 445.
Faye (Hugues de la), artiste, 237, 614.
Fénétrange (Jean de), maréchal de Lorraine, 332, 334.
Fénétrange (Seigneur de), 415.
Fer (De), xix, 532.
Fériet (Anne), 204, 205.
Fériet (De), conseiller de la cour souveraine, 207 n.

FERRARE, 364, 682.
FERRETTE, 407.
Ferri de Bilstein, bâtard de Charles II, 302 n. 7, 694.
Ferri de Bitche, père de Ferri II, 131 n. 4, 546.
Ferri II de Bitche, duc de Lorraine, 61, 64, 66, 83, 121, 126, 131 et n. 4, 546.
Ferri III, duc de Lorraine, 84, 95, 96, 104, 106, 113, 129, **132-187**, 216, 264, 296, 653, 657, 679.
Ferri IV, duc de Lorraine, 70, 72, 105, 106, 142, **191-194**, 220, 653, 693.
Ferri de Lorraine, seigneur de Rumigni, comte de Vaudémont, frère de Charles II, 296.
Ferri de Lorraine, évêque d'Orléans, 653.
Ferri, comte de Toul, 42, 66.
Ferri de Vaudémont, père de René II, 325, 327, 331, 385.
FERRIÈRES, territoire de Chaligny, 101, 102.
FERRIÈRES, canton de Saint-Nicolas, 205, 441.
Fesseler (Jacques), *dit* Wisse, 397, 489.
Feyen-Perrin, peintre, 541, 542.
Fiesque (Paul de), évêque de Toul, 365.
Fillâtre (Guillaume), évêque de Toul, 52.
FLANDRE, 240, 242, 283, 318, 335, 405, 416, 519.
Flandrin, peintre, 381.
FLAVIGNY, prieuré, 50.
FLAVIGNY, village, 205.
Fleckenstein (Frédéric de), capitaine de Strasbourg, 403.
Flersheim (Frédéric de), 507.
Fleuri (Pont-), 363.
Fleury, gouverneur de Lorraine, XX, 192.
Fleury (Claude), prévôt de Nancy, 152 n. 5.
FLÉVILLE, 6, 104, 178, 205.
Fléville (Famille de), 109.
FLORANGE, 80.
FLORENCE, 331, 639.
Floriot, conseiller à la chambre des comptes, 207 n.
Foix (Comte de), 179.
Foix (Gaston IV, comte de), 323, 325, 326.
Foix (Régiment de), 582.
FONTAINEBLEAU, 601.
FONTAINES, 75.
FONTENOY-LE-CHATEAU (Vosges), 444.
FONTENOY-SUR-MOSELLE, 420.
Forbin-Janson (Mgr), évêque de Nancy, 621, 655.
FORCELLES-SAINT-GORGON, 46.
Foresta (Marquis de), préfet de la Meurthe, 655.
Forge (Jean de), architecte, 675.
FORGES (Les), canton d'Épinal, 444.
Forli (Alexandre de), légat du pape, 406, 455, 458, 698.
Forquignon, de Nancy, 130 n. 7, 177.
Fortune, capitaine gascon, 422, 439, 452.
Foucotte (Hauteur de la), 24, 25.
FOUCREY (BASSE-), 205.
FOUG, 26, 301, 507.
Foulon (Mgr), évêque de Nancy, 368, 374, 381.
Fouquet (Jean), peintre, 323.
FOURASSE (Promontoire de la), 4.
Fourier (Saint Pierre-), 86, 200, 363, 378.
Fourille (Marquis de), 580.
Fournier (African), prévôt de Saint-Georges, 207 n., 226.
Fournier (Catherine), dame prêcheresse, 147 n. 4.
Fournier (Gertrude), femme de Didier Bourgeois, 350, 360, 364.
Fournier (Jeanne), femme de Henri de Girmont, 360.
Fours (Nicolas des), prévôt de Nancy, 156.
Four-Sacré (Rue du), v. *Saint-Èvre* (rue).
FRAHAUT (Ruisseau de), 6.
FRAMOREL (Bois de), 219.
FRANCE (Province de l'ordre de Saint-Jean), 87.
FRANCHE-COMTÉ, 26, 388, 391, 394, 399, 402, 406, 412, 416, 419, 426, 442, 444, 632, 681, 682.
FRANCHEVILLE, 69, 74.
Franciscains, 134, 135, 612.
François d'Assise (Saint), 134, 291, 611, 622, 630.
François Ier, duc de Lorraine, XIV, 116, 146, 244, 247, 551, 557, 615, 625, 640, 646 et n. 4, 652.
François II, duc de Lorraine, 647, 654, 655, 708.
François III, duc de Lorraine, devenu empereur sous le nom de François Ier, XII, 97, 245, 264, 561, 579, 613, 643, 646, 651, 656.
François Ier, empereur d'Autriche (auparavant François II, empereur d'Allemagne), 654, 657.
François (François), curé de Saint-Èvre, 344.
François, curé constitutionnel de Saint-Evre, 344, 696.
François, abbé de Stavelot, fils de Charles V, 568, 649 et n. 3.
François-Armand de Lorraine, évêque de Bayeux, 656.
François-Joseph Ier, empereur d'Autriche, 367, 377, 609, 621, 656, 657, 658.
FRANCONVILLE, 23, 45, 677.
FRANOZEL (Bois de), 219.
Frédéric, *v.* Ferri.
Frédéric le Louche, duc de Souabe et d'Alsace, 63.
Frédéric Ier Barberousse, empereur, 63, 121.
Frédéric II, empereur, 121, 122, 123, 124, 125.
Frédéric III, empereur, 388, 389, 394, 395, 396, 407, 416, 697, 705.
Frédéric Ier le Victorieux, comte palatin, 706 n. 5.
FREISTROFF, 112.
Frémiet, sculpteur, 307, 308.
Fremy (Anne-Claire), dame prêcheresse, 147 n. 4.
Fresnel (Philippe de), seigneur de Louppy, 397.
FRIBOURG, en Suisse, 419, 424, 426, 457, 458, 705.
Frichement (Jean), prévôt de Nancy, 152 n.5, 270, 612.
FRISE, 240.
Froissart, chroniqueur, 259, 324.
FROLOIS, autrefois ACRAIGNE, 146, 147, 223, 289.
Froment (Nicolas), peintre, 329.
Fromenteau (Demoiselle de), *v.* Sorel (Agnès).
Fronnica, abbesse de Bouxières, 60 n. 6.
Frottier (Jean), curé de Saint-Èvre, 343.
FROUARD, 1, 62, 118, 119, 146, 149, 150, 161, 189, 190, 191, 299, 332, 390, 693.
Froville (Ide de), 69.
Froville (Odouin de), 69.

G

Gaignières, 239, 531, 571 n. 3, 694.
Galéan (Orphée de), ingénieur, 274.
Galéas-Marie, duc de Milan, 406, 698.
Galeotto (Jacques), capitaine bourguignon, 391, 485, 494, 506, 697.
GAND, 241 n. 1, 694.
Garenne (Avenue de la), 24, 307, 484.
Garin le Loherain, 220.
Garnich (Jacob), imprimeur, 111.
Gascons, 403, 405, 408, 422, 424.

GAULE, 12, 13, 15, 19, 319.
Gautier, prévôt de Nancy, 74. 75, 103.
Gauvain (Mansuy), sculpteur, 237, 242, 570, 572, 582, 607, 610, 625, 684.
Gauzelin, évêque de Toul, 31, 32, **36-39**, 43, 53, 54, 55, 56, 57, 114, 374.
Gellée (François), receveur de Nancy, 157.
Gendarmerie (La), 614, 618.
Gendarmerie (Rue de la), 174, 612, 618.
GÊNES, 644, 646.
Gennetaire (Marguerite), 205.
Geoffroy, commissaire des guerres, 362.
Georges (Saint), 216, 665.
Georges l'Orfevre, 152, 345.
Georges, receveur de Nancy, 453.
Georges (Jean), citoyen de Nancy, 612.
Gérard d'Alsace, duc de Lorraine, 36, 41, 60, 63, 66, 657.
Gérard Ier, comte de Vaudémont, fils du précédent, 632, 635.
Gérard de Nancy, seigneur de Lenoncourt, 70, 74.
Gérard, évêque de Toul, 39, 40, 363, 374.
Gérard l'Arbalétrier, 107.
Gérard, fils de Jean Bolette, 177.
Gérard la Tartre, 177.
GERARDCOURT, 104.
GÉRARDMER, 192.
Gerbert, 33.
GERBÉVILLER, 23, 80, 111, 149, 219, 700.
Gerbéviller (Jean de), *v.* Wisse (Jean).
Gerbéviller (Philippe de), 125.
Gerbéviller (Hôtel de), 201.
Germain (Léon), xv, 186, 660 et en note *passim*.
GERMINY, 102.
Germiny (Jean de), 335.
Geyling (Carl), verrier de Vienne, 377.
Gille-Thérel, 377.
Gilles de Nancy, 75, 84, 141, 163.
Gilon, *v.* Gilles de Nancy.
GIRANCOURT, 444.
Girard (Jean), boucher, 496.
Girardet, peintre, 296, 636.
Girart (Antoine), maître des requêtes de Charles le Téméraire, 389 et n. 4.
GIRAUVOISIN, 32.
GIRBADEN, château, 126, 128.
GIRIVILLER, 97.
Girmont (Henri de), auditeur de la Chambre des comptes, 360.
GIRONCOURT, 30.
Gironcourt (Famille de), 262.
Gironcourt (Henri de), 423.
GIRONVILLE, 39.
GLARIS, 457, 458, 492.
Glorieux (Jean-Baptiste), sculpteur, 644, 646.
Glorieux (Le), serviteur du duc Nicolas, 335.
Gloris (Michel), capitaine lorrain, 453.
Go (Antoine), seigneur de Novéant, 204.
Godefroy de Bouillon, 550.
Godefroy, comte de Falkemont, 117.
Godefroy, comte de Louvain, 116.
Godefroy, fils de Georges l'Orfevre, 151, 345.
Godfroy, professeur au Grand-Séminaire, 582 n. 2, 607.
Godron (Rue), 210.
Goes (Hugues Van der), 387 n. 2, 409 n. 3.
Gomel (Jean), 445.
Goncourt (Rue des), 12.
GONDRECOURT, 127, 397, 479.
Gondrecourt (Jean de), conseiller de Charles III, 360.
GONDREVILLE, 29, 30, 80, 107, 127, 128, 230, 251, 402, 420, 426, 441, 443, 449, 464.
GORZE, 32, 399, *v.* Jean de Gorze.
Gotfroy, *v.* Godefroy.
Gournay (Anne de), dame prêcheresse, 147 n. 4.
Goury, avocat à la cour, xv, 109 n. 2.
Goutière-Vernolle, vii, 537 n. 1.
Gouvernement (Palais du), 234, 244, 365.
Gouy, archéologue, 491 n. 1, 625.
GOVILLER, 97.
GRAND (Vosges), 10, 11, 12, 18, 150, 376.
Grand-Bourget (Tour du), 268, 270, 689, 690. V. *Haut-Bourgeois* (rue du).
Grand-Eury, prêtre de Nancy, 384.
Grande-Maison, **296-298**, 690. V. *Monnaie* (hôtel de la).
Grande-Rue, 113, 146, 170, 171, 195, 199, 214, 223, 238, 247, 251, 258, 264, 267, 268, 278, 303, 341, 386, 427, 500, 504, 528, 529, 567, 612, 613, 618, 689, 690, 694, 695, 696.
Grande-Tour (La), 170, 171, 268, 349, 689.
Grands-Moulins (Les), 83, **104-106**, 130, 134, 144, 189, 218, 426.
GRANDSON, 412, 414, 416, 420, 434, 455, 472, 474, 488, 489, 491, 508, 545, 703, 704.
Grandson (Bâtard de), 452.
Grandson (Elyon de), 667.
Grannus, divinité, 11.
Grégoire X, pape, 179.
Grégoire de Tours, 199.
Greinge (Jean de la), 228.
Grenier (Jean), de Tournai, 564.
Grenier (Pasquier), de Tournai, 564.
Grève (Place de), v. *Carnot* (place).
Grève (Rue de), v. *Charles III* (rue).
Grimm (Hans Rudolph), écrivain suisse, 474.
Gruber, artiste, 214.
GUELDRE, 240, 388, 549, 550.
Gueldre (Charles d'Egmont, duc de Gueldre), 549.
Guérin (Charles), conseiller de Charles III, 360.
GUERMANGE, 218.
Guerrier de Dumast, 274, 560, 561, 655.
GUGNEY, 45.
Guibal, sculpteur, xii.
Guillaume, abbé, 616, 621, 656, 660 et en note *passim*.
Guillaume, abbé de Bithaine, 100.
Guillaume aux Blanches Mains, archevêque de Reims, 150, 168.
Guinet (François), 207 et n.
Guise (Cardinal de), frère du Balafré, 263.
Guise (Claude de), 550.
Guise (François de), 86, 403.
Guise (Henri le Balafré), 263.
Guise (Louis de), baron d'Ancerville, 193.
Guise (Rue de), 86, 622.
GUISE, v. FROLOIS.
Guivel (Nicolas), abbé de Sainte-Marie-Majeure, 660.
Gundelinde (Dame), 37.

H

HADONVILLER, v. CROISMARE.
Hadwige de Dagsbourg, femme de Gérard Ier, 632.
Hagen (Grégoire), chroniqueur, 705.
Hagenbach (Pierre de), bailli d'Alsace, **392-393**, 474.
HAGIS (Ban de), 97.
HAGNERVILLERS, métairie, 102.
HAGUENAU, 121.
HAIGNEVILLE, 209.
HAINAUT, 240, 283, 284, 400, 408, 483.
Halles (Place Saint-Èvre), 173, **667-668**.
Hallier (Du), gouverneur de Nancy, 294.
Hambillon, quartier de Nancy, 26 n. 10.
HAMMEVILLE, 46.

Hannus (Watrin), commis de Nancy, 156, 667 n. 6.
Hanus de Maisonneuve, conseiller à la Chambre des comptes, 207 n.
Hara, abbesse de Bouxières, 60 n. 6.
HARAUCOURT, 208.
Haraucourt (Famille d'), 227, 262, 690.
Haraucourt (André d'), seigneur de Brandebourg, 409, 410, 445.
Haraucourt (Élisée d'), gouverneur de Nancy, 277, 530, 672.
Haraucourt (Evrard de), 409, 422, 677.
Haraucourt (François d'), commandeur de Saint-Jean, 98.
Haraucourt (Henri d'), abbé de Clairlieu, 110.
Haraucourt (Henri d'), 409, 507, 677.
Haraucourt (Jacques d'), bailli de Nancy, 335.
Haraucourt (Jean d'), prévôt du chapitre Saint-Georges, 386, 408.
Haraucourt (Louis d'), évêque de Verdun, 118, 181, 186.
Haraucourt (Perrin d'), 409, 422, 677.
Harcourt (Henri de Lorraine, comte d'), 656, 708.
Harcourt (Prince d'), 568.
Hardrade, frère de Gauzelin, 37.
Harelle, boulanger messin, 335.
Harenat (Jean), citoyen d'Amance, 444.
Haribert, moine de Gorze, 32.
Harnescher (Raoul), capitaine de René II, 420, 421, 422, 427, 441, 464.
Harold, roi d'Angleterre, 502.
HAROUÉ, 400, 458.
Hassfurter (Heinrich), capitaine de Lucerne, 458, 707.
HATTONCHATEL, 397.
HAUSSONVILLE, 71, 401, 677.
Haussonville (Famille d'), 109, 245.
Haussonville (Balthasar d'), 410, 423.
Haussonville (Jean-Ignace de Clairon d'), grand maître de l'artillerie, 360.
Haussonville (Jean d'), 441, 464.
Haussonville (Bastion d'), 171.
Haut-Bourgeois (Rue du), 107, 146, 158, 182, **265-266**, 268, 447, 544, 567.
Haut-Bourget (Rue et quartier), v. *Haut-Bourgeois* (rue du).
Haut-de-Chèvre, 24.
Haut-du-Lièvre, 24.
HAUTE-LAY, v. LAY.
HAUTE-SEILLE, abbaye, 112.
HAUT-KŒNIGSBOURG, 125, 698.
Hautoy (Famille du), 185.
Hawide, abbesse de Bouxières, 74.
Haye (Forêt et plateau de), 1, 2, 3, 4, 26, 29, 31, 33, 60, 94, 101, 107, 109, 114, 146, 164, 181, 230, 332, 404, 436, 440, 441, 447, 485, 498.
Hazards (Hugues des), évêque de Toul, 227.
HEILLECOURT, 146, 168.
HEILLECOURT (Ruisseau de), 486, 492.
Helsinus, abbé, 357.
Henri II (Le Saint), empereur d'Allemagne, 240.
Henri VI, roi d'Angleterre, 301, 319.
Henri II, comte de Bar, 122, 123, 124.
Henri III, comte de Bar, 189.
Henri de Bar, fils du duc Robert, 281.
Henri II, roi de France, 157, 180.
Henri III, roi de France, 263.
Henri IV, roi de France, 630, 652.
Henri II, duc de Lorraine (avant son avènement, duc de Bar et marquis de Pont-à-Mousson), 24, 26, 86, 92, 111, 166, 183, 184, 193, 203, 226, 244, 247, 254, 572, 640, 646 et n. 4, 647, 651.
Henri de Lorraine, comte de Chaligny, 653.
Henri de Lorraine, fils du duc François II, 655. V. Harcourt.
Henri, curé de Nancy, 221.
Henri, abbé de Senones, 125.
Henri III, comte de Vaudémont, 651, 652.
Henriet (Claude), commis de Nancy, 156.
Henriet (Claude), peintre, 614.
Henriet (Israël), fils du précédent, 614.
Henry (Catherine-Angélique), dominicaine, 147 n. 4.
Henry (Nicolas), seigneur de Saurupt, 193.
Hérange (Colin de), seigneur lorrain, 334.
Hercules Saxsanus, divinité minière, 8.
Héré, architecte, XII, 234, 308, 365, 582, 586, 609.
HÉRICOURT, 394.
Hérisinde, dame, 36.
Hermand de Nancy, 296.
Hermann, évêque de Metz, 41.
Hermerel, érudit, 65 et en note *passim*.
HERRENSTEIN, château, 126.
Herter (Guillaume), 402, **457**, 458, 489.
Hesse de Sommerviller, aumônier de Saint-Georges, 228.
HESSEN, monastère, 128.
Hessler (Georges), évêque-cardinal de Liège, 404.
Hochfelden (Gérard de), 398.
Hochmuth (Georges), clerc de Zurich, 471, 513.
Hocquet (Nicolas), organiste de Saint-Georges, 232.
Hœner, citoyen de Nancy, 296.
HOHENBOURG, monastère, 632.
Hohenfürst (Jean de), 443.
Hohenstein (Antoine de), 398.
Hohenstein (Bernard de), capitaine alsacien, 427, 441.
Hohenzollern (Élisabeth de), 298.
HOLLANDE, 240, 518.
Holzhalb (Hans), capitaine de Zurich, 458.
HOMÉCOURT, 68.
HONFLEUR, 305.
HONGRIE, 548, 549, 551, 610, 627, 630, 658, 687, 689, 707, 708.
Hongrois, à Nancy, **333**.
Hôpital (Ordre de l'), v. *Saint-Jean* (Commanderie de).
Hordal (Claude), prieur de Notre-Dame, 85.
Hôtels de ville (anciens), maison du Change, rue du Maure-qui-Trompe, place Mengin, **158-161**, 565.
Hôtel de ville (actuel), 201, 366.
Hôtel-Dieu, 68, 83, 290. V. *Notre-Dame* (hôpital).
Hôtel-Monsieur-le-Duc (Rue de l'). V. *Cour* (rue de la).
HOUDEMONT, 84, 492.
HOUSSÉVILLE, 205, 294.
Hroswitha, abbesse, 355.
Hubert, vicaire de Saint-Georges, 232.
Hubert, seigneur de Saurupt, 193.
Hue, maître des écoles de Nancy, 232.
Huel, sculpteur, 350.
Hugo (Le P.), historien, 476, 497, 616.
Hugo, chanoine à la Primatiale, 207 n.
Hugo (Général Joseph-Léopold-Sigisbert), 93, 693.
Hugo (Victor), 93, 693.
Hugo, soldat bourguignon, 420.
Hugonet, chancelier de Charles le Téméraire, 407.
Hugot (Joseph), maître menuisier, 93.
Hugues, comte du Chaumontois, 31.
Hugues, évêque de Liège, 138.
Hugues, fils de Thiébaut II, duc de Lorraine, 72, 191.
Hugues, bourgeois de Nancy, 502.

Huhn, historien, 119.
Huin (Jean), de Laneuvelotte, 454.
Humbert (François), bienfaiteur de Saint-Julien, 209.
Humbert (Jean), auditeur de la Chambre des comptes, 360.
Humbert, reclus du xe siècle, 37.
Humblot, soldat bourguignon, 425.
Husson (Le P.), cordelier, 616, 636, 652.
Husson d'Essey, 696.
Hutinet, fondeur, 362.
Huviller, v. Jollivet.
Hygie, déesse, 7.

I

Imbercourt (Sire d'), conseiller de Charles le Téméraire, 407.
Indesina, v. Andesina.
Innocent II, pape, 117, 118.
Innocent III, pape, 121.
Innocent IV, pape, 50.
Innsbruck, 648, 649.
Instituts de la Faculté des sciences, 269, 270 et n. 1.
Intendance (Palais de l'), v. *Gouvernement* (palais du).
Isabelle d'Autriche, femme du duc Ferri IV, 216, 220, 248, 259, 651 n. 1 et 2, 653 et n. 6.
Isabelle de Lorraine, femme du roi René, 144, 254, 286, 297, 298, 313, **315-319**, 323, 327, 331.
Isabelle de Lorraine, fille du duc Jean Ier, 284.
Isabelle de Lorraine, femme de Henri III, comte de Vaudémont, 631, 652.
Isabelle de Portugal, mère de Charles le Téméraire, 390.
Isambert, soldat bourguignon, 425.
Italie, 13, 87, 223, 333, 390, 392, 612, 622, 682, 684.

J

Jacobi, imprimeur, 543.
Jacquard (Rue), 93, 107, 146, 195, 341, 681, 689.
Jacquemin d'Amance, messager de René II, 675.
Jacquemin de Nancy, receveur des finances, 165.
Jacquemin (Gérard), sculpteur, 234.
Jacque II, roi d'Écosse, 554.
Jacques, maître fondeur, 361.
Jacquot (Catherine), bienfaitrice de Saint-Julien, 205.
Jacquot (Charles), de Bains, sculpteur, 307.
Jacquot (Eugène), *v.* Mirecourt (Eugène de).
Jacquot (Georges), sculpteur, 618.
Jacquot (Rue), 184, 341, 618.
Jaillon, 434 et n. 2.
Jallet (Jean), prieur de Notre-Dame, 345.
Jardins (Didier des), maître maçon, 665.
Jarville, 22, 23, 140, 146, 387, 454, 491, 493, 607 et n. 2, 625.
Jarville (Ruisseau de), 22, 47, 485, 486, 493.
Jasson, architecte, 214.
Jaulny (Agnès de), 181.
Jaulny (Simon de), 181.
Jean Ier, roi d'Aragon, 332.
Jean II, roi d'Aragon, 332.
Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, 300.
Jean de Bron, dit Petit-Jean de Vaudémont, *v.* Bron (Jean de).
Jean, bâtard de Calabre, fils du duc Jean II, 245, 398, 403, 410 et n. 2.
Jean le Bon, roi de France, 317.
Jean Ier, duc de Lorraine, 190, 221, 230, 231, 232, 234, 243, 257, **260-287**, 345, 403, 506, 651.
Jean II, duc de Lorraine, 146, 186, 234, 266, **331-337**, 392, 427, 497, 549, 552, 651 et n. 2, 679.
Jean de Lorraine, cardinal, fils de René II, 33, 85.
Jean ou Jehan dit Bollette, bailli, 155, 177.
Jean le Borgne, couvreur, **180-181**, 185. V. Hautoy (Famille du).
Jean, curé de Ferrières, 172.
Jean de Gorze, 37.
Jean de Mâlines, 705.
Jean de Maron, roi des merciers, 256.
Jean de Metz, homme d'armes, 302.
Jean de Mousson, prévôt de Saint-Georges, 226.
Jean le Jaloux, bourgeois de Nancy, 135, 137.
Jean, chevalier de Nancy (xiiie siècle), 177.
Jean de Nancy, chevalier (xive siècle), 261 et n., 262.
Jean de Nancy, *dit* Hoches, 261 n.
Jean d'Einville, curé de Nancy, 219, 340.
Jean, prêtre, fils de Poiresson le Chandelier, 232.
Jean de Paris, conseiller de Louis XI, 393.
Jean, curé de Tonnoy, 106.
Jean de Vaudémont, bâtard du comte Antoine, 323, 398, 402, 413, 422, 425, 431, 441, 442, 443, 464, 491.
Jean-Lamour (Rue), 342.
Jeanne d'Arc, 221, 258, **301-312**, 319, 553.
Jeanne-d'Arc (Rue), 307, 534.
Jeanne Hachette, 335.
Jeanne d'Harcourt, femme de René II, 683.
Jeanne II, reine de Sicile, 317, 551.
Jeannequin (Camille), femme du baron de Menneval, 607.
Jennesson, architecte, 145.
Jérusalem, 118, 336 (**Armoiries de**), 312, 548, 549, 555, 627, 689.
Jobardt (Isabelle), 352 n. 4.
Joinville, 386, 387, 407, 414.
Jollivet, autrefois Huviller, 97.
Jomini, 511, 545.
Joseph II, empereur d'Allemagne, 656, 657.
Joseph de Lorraine, fils de Charles V, 649.
Jouffroy, sculpteur, 607.
Juifs à Nancy, 95, 230, **678-681**.
Juifs (Rue des), v. *Jacquard* (Rue).
Julet (Nicolas), minime, 531, 576.
Julien (Saint), martyr d'Auvergne, 196, 199.
Juliers (Gérard, duc de), 328.
Juliers, 406, 550.
Jullet (Didier), chanoine de Saint-Georges, 205, 251.
Jussy (Thiébaut de), 423.
Justingen (Anselme de), maréchal de Frédéric II, 122.
Justinien, empereur, 13.

K

Kageneck (Jean de), capitaine strasbourgeois, 398, 424, 436, 437, 464.
Kätzi (Ulrich), capitaine suisse, 458.
Kaysersberg, 464.
Kersaint (Comte de), préfet de la Meurthe, 533.
Kervyn de Lettenhove, historien, 697.
Kientzheim, 434.
Kirk (Foster), historien, 477.
Klem, sculpteur, 381, 382.
Knebel (Jean), historien bâlois, 406 et n. 3, 471, 472, 507.
Kœnigshofen (Continuateur de),

chroniqueur, 475 et en note *passim*.
Kœur, 479.
Krahn, v. *Crosne*.
Krantz (Berthold), capitaine du duc Nicolas, 335.
Krantz (Émile), professeur, viii, 58.
Krantz, citoyen de Nancy, 296.
Kuntz, administrateur de Saint-Julien, 210.
Kuri Künt, lucernois, 703.

L

La Boissière, 551 n. 4, 707.
Labroise, sculpteur, 332, 626, 631.
Lacombe (Ferdinand de), 477, 701.
Ladislas V, roi de Bohême et de Hongrie, 333.
La Fare, évêque de Nancy, 212, 213.
La Faulche (Hyacinthe), prieur de Lay, 34.
La Fayette (Place), 311.
La Fayette (Rue), 93, 140, 306, 567.
La Flize, chirurgien, 212.
La Galaizière (Abbé de), 582.
Laigues, affluent de la Seine, 77.
Laître (Jean de), fondeur, 361.
La Jaille (Famille de), 183.
La Jaille (Hardouin de la), 682, 683.
Lalaing (Jacques de), chevalier bourguignon, 326, 327.
Lalaing (Josse de), officier bourguignon, 487, 494, 508.
La Lance (Gustave de), romancier, 545.
Lallement (Laurent), commis de Nancy, 157.
Lallement (Louis), 308, 384 et en note *passim*.
Lambertie (Marquis de), 655.
Lambikin d'Arches, ministre de Thiébaut Ier, 123.
Lamour (Jean), serrurier, 533, 582, 599.
Lamoureux (Docteur), 635, 660.
Landécourt, 677.
Landres, 397.
Landres (Didier de), 683.
Landrian (Chevalier de), 655.
Laneuveville-aux-Bois, 97.
Laneuveville-devant-Nancy, 6, 7, 8, 10, 27, 84, 104, 205, 209, 217, 218, 230, 280, 400, 426, 440, 491, 678.
Langres, 8, 10, 319.
Laprevote (Charles), numismate, 65.
La Rivière, 426.
La Rivière, seigneur d'Essey, 105.
La Rivière, capitaine de Charles le Téméraire, 444.
La Rivière (Pinache de la), capitaine français, 415.
La Rochelle (Auberge), v. *Point-du-Jour* (auberge).
La Ruelle (Claude de), xviii, 111, 141, 173, 235, 268, 349.
Lassois (Durand), cousin de Jeanne d'Arc, 302.
La Trémoille (Louis de la), comte de Craon, 395, 397, 480, 482.
Laudarraic (Jean de), *dit* Oriole, capitaine français, 492 n. 1, 494.
Laufen (Comte Poppon de), 122.
Laurent, numismate, 65.
Laurent (Frères), sculpteurs, 607.
Lausanne, 416.
Laux (Max), 478.
La Valle (Henri), gouverneur d'Épinal, 421.
Laveline, 421 et n. 5.
Lavigerie (Mgr de), évêque de Nancy, 367, 381, 608.
Laxou, 1, 20, 21, 25, 70, 82, 84, 85, 91, 94, 95, 98, 103, 107, 134, 147, 180, 181, 183, 195, 228, 340, 341, 342, 343, 441, 487, 501, 541, 678. Église Saint-Genès, 222, 442. Cimetière des Juifs, 95, 679, 680. Rue du Chêne, 95. Rue de la Fontaine, 442.
Lay (Haute-), prieuré, 34-36, 41, 58.
Lay-Saint-Christophe, 7, 31, 32, 33, 41.
Lazaristes, 35, 145.
Le Bègue (Charles de Girmont), 378.
Le Clerc (La mère Alix), 200.
Le Clerc (Claude), seigneur d'Érise et Pulligny, 364.
Le Clerc (Colin), échevin de Nancy, 151.
Le Clerc (Mengin), échevin de Nancy, 155, 156, 666.
Leclerc (Nicolas), jardinier, 91.
Le Comte (Félix), sculpteur, 592.
Lécrivain (Jean), 352 n. 4.
Lefebvre, président de la Chambre des comptes, 263.
Lefebvre (Mme), née Guerre, 625.
Legrand (Famille), 140.
Legrand, peintre de Nancy, 359.
Lemainville, 400.
Le Mercier (Warrin), prévôt de Nancy, 152 n. 5.
Le Mercier (Thomas), prévot de Vézelise, 695.
Lemoncourt, 404.
Lenoncourt, 70, 71, 72, 73.
Lenoncourt (Famille de), 71-74, 94, 155, 181, 227, 690.
Lenoncourt (Antoine de), primat de Lorraine, 34, 263 et n. 1.
Lenoncourt (Catherine de), femme de Jean Wisse, 700.
Lenoncourt (Henri de), prieur de Lay, 34.
Lenoncourt (Nicolas de), 335.
Lenoncourt (Philippe de), 325, 431, 700.
Lenoncourt (Thierry de), échanson de René II, 468, 682, 683. V. Gérard de Nancy, Thierry de Nancy, etc.
Lenoncourt d'Heudicourt (Famille de), 93.
Léon IX, pape, 126, 375, 378.
Léopold, duc d'Autriche, 220.
Léopold Ier, duc de Lorraine, 23, 93, 97, 112, 172, 184, 193, 208, 224, 226, 23?, 247, 252, 257, 258, 297, 364, 476, 532, 533, 561, 567, 579, 582, 614-618, 622, 637, 638, 643, 648, 649, 650, 652, 653, 681, 690.
Léopold-Clément, fils du duc Léopold, 649 et n. 3, 652.
Léopold (Cours), 113, 264, 344, 366, 544, 689.
Lepage (Henri), xxiii, 72, 179, 470 et en note *passim*.
Lepois (Charles), médecin, 576.
Lépy, sculpteur, 636, 638, 666.
Leseur (Guillaume), chroniqueur, 324.
Les Mesnils, 183.
Lestang (Seigneur de), 492.
Le Tourneur, valet de chambre de Charles le Téméraire, 484.
Leudin-Bodon, évêque de Toul, 23, 27.
Leutharis, chef franc, 13.
Levallois (Henri), historien, 693.
Levasseur, commissaire de la Convention, 148.
Leyr, 97, 131.
Lezé, architecte, 296.
Libaire (Sainte), 376.
Liège, 116, 117, 373, 381, 407.
Liesse (Notre-Dame de), 395.
Liestall, 705.
Lieu-Croissant, abbaye, 635.
Lièvre, prieuré, 30, 224.
Lièvre (Val de), 170.
Liffol-le-Petit, 477.
Lignane (Antoine de), chef bourguignon, 391.
Lignane (Pierre de), chef bourguignon, 391.
Ligniville (Famille de), 227, 378.
Ligniville (Gérard de), bailli des Vosges, 394, 424, 492.
Ligniville (Henri de), 677.
Ligniville (Louis de), 655.
Ligny, 287.
Liliencron (R. von), 472, 700.
Lille, 284, 703, 704.
Limbourg, 240.
Limbourg (Henri de), 119.

Linange (Ferri de), 128.
Linange (Philippe de), capitaine de René II, 419, 425, 458, 468, 469 n. 1, 492.
Linange-Apremont (Famille de), 398.
Linange (Simon de), 128.
LINDESINA, v. ANDESINA.
Lion (Arnould), abbé de Notre-Dame, 204.
Lionnet (Joseph), citoyen de Nancy, 91.
Lionnois (J.-J.), XXIII, 10, 107, 140, 184, 241, 274 n., 357, 360, 528, 617, 626, 630, 636, 644, 652, 653 et en note *passim*.
Litaise (Joseph-Pierre), citoyen de Nancy, 91.
LITHUANIE, 280.
LIVERDUN, 7, 40, 44, 162, 332, 376, 436.
LIVOURNE, XI, 558.
LIXHEIM, 378.
LONGWY, 17, 61, 126, 318, 552, 553.
Longwy (Raoul de), 75.
LORETTE (Notre-Dame de), 255, 646.
Lormerie (Rue de), 107 et n. 1, 146, 665.
LORO-MONTZEY, 209.
LORRAINE, 2 et *passim*. Pour les ducs et duchesses, voir à la lettre alphabétique des prénoms : Charles, Ferri, François, Isabelle, Philippe, etc.
Lorraine (Bâtard de), v. Jean de Calabre.
Lorraine (Alérions de), v. **Alérions.**
Lorraine (Croix de), 528, 529, 532, 546, **550-554**, 646, 686, 688, 701.
Lorraine (Écusson de), **546-550.**
Lothaire Ier, empereur, 29.
Lothaire II, roi de Lorraine, 29.
Lothaire, roi de France, 33.
Lothaire de Supplinbourg, empereur, 115, 117.
Louis le Pieux, empereur, 29.
Louis le Germanique, 30.
Louis III, roi de France, 30.
Louis VIII, 122.
Louis IX, 179, 216, 250.
Louis X le Hutin, 693.
Louis XI, 319, 331-334, 388, 392-396, 398-401, 407, 411, 416, 428, 429, 446, 460, 479, 510, 632, 655, 675, 682, 685, 697, 698, 700.
Louis XII, 684.
Louis XIII, 25, 91, 92, 176, 671, 681.
Louis XIV, 144, 145, 147, 171, 184, 328, 362, 558, 650, 681.
Louis XV, XIII, 226, 591, 596, 603.
Louis XVI, 48, 226, 538, 657.
Louis XVIII, 213, 559, 654, 655.
Louis, v. Anjou (duc d'), Armagnac (comte d'), Bourbon (duc de), etc.
Louis, duc de Bar, évêque de Châlons-sur-Marne, 300.
Louis d'Orléans, frère de Charles VI, 299, 300.
Louis-Philippe Ier, 140, 541, 604, 657.
Louis-Victor, archiduc d'Autriche, 382, 657.
LOUPPY, 479, 684.
Lourguenet (Gérardin), 612.
Louve (Nicolas), messin, 320.
Louvies, ménétrier ducal, 142.
Louvion (Croix), 386.
Louvre (Le), palais construit par Boffrand, 224, 234, 244.
Louxonne, 151 n. 3, 199.
Lovrard (Françoise-Barbe de), dominicaine, 147 n. 4.
Loyon (Simonin), procureur de Jean II, 297.
LUCERNE, 393, 416, 417, 447, 455, 456, 457, 458, 464, 470, 492, 701.
Lucie, sœur grise, 291.
Lucius III, pape, 103.
Lud (Jean), secrétaire de René II, 394, 468, 469, 492.
LUDRES, 5, 102, 294, 386, 481.
Ludres (Famille de), 93, 94, 245, 364.
Ludres (Gabriel-Florent-François de), 193.
Ludres (Nicolas de), 245.
Ludres (Théodore de), 655.
Luiron (Jean de), vicaire de Saint-Georges, 261.
Lunati-Visconti (Hôtel de), 622, 625.
LUNÉVILLE, 62, 97, 149, 153, 170, 190, 205, 210, 223, 228, 364, 367, 378, 391, 402, 417, 423, 425, 426, 437, 441, 443, 449, 453, 464, 478, 502, 506, 519, 598, 650, 703. Abbaye de Saint-Remi, 238. Commanderie Saint-Georges, 97. Porte Chanteheu, 423. Porte Joly, 423.
LUPCOURT, 102, 104, 146, 205.
Lupcourt, grand doyen de la Cathédrale, 207 n.
Lupe (Mathieu), médecin du Téméraire, 507.
Lupfen (Comte de), 392.
Lusignan (Famille de), 326.
LUXEMBOURG, ville et État, 52, 240, 243, 299, 388, 391, 397, 405, 406, 428, 432, 434, 440, 445, 494, 508, 682.
Luxembourg (Famille de), 109.
Luxembourg (Jacques de), 326.
Luxembourg (Louis de), v. Saint-Paul (connétable de).
Luxembourg (Pierre de), comte de Marle, fils du connétable, 412, 699 n. 6.
Luxembourg (Maréchal de), 299.
LUXEUIL, 38.
LUZZARA (Bataille de), 650.
LYON, 179, 355, 392, 414.

M

Maance, femme de Jean le Jaloux, 135, 138.
MACHEREN, 116, 118, 181.
Maclot, artiste, 214.
MACONCOURT, 30.
Madeleine, léproserie et ferme à Nancy, **140-146**, 177, 404, 485, 488, 570.
Madeleine (Ruisseau de la), 485, 498.
MADELEINE, ferme à Saint-Nicolas, 136, 478.
Madeleine, fille de Charles VII, 333.
MADON, rivière, 62, 102, 400, 407, 447.
MAESTRICHT, 240.
Maffeoli (Hôtel de), v. *Salles* (hôtel de).
Magnus, duc de Saxe, 117.
MAGNY, 396.
Maheu, prévôt de Saint-Georges, 225.
Mahuet (Jean-Baptiste de), président de la Cour souveraine, 184, 208.
Mahuet (Jean-François), prévôt de Saint-Georges, 207 n., 208.
Mahuet (Marc-Antoine), intendant des finances, 208.
Maillane (Jean des Porcelets de), évêque de Toul, 226, 638.
Maimbourg (Famille de), 140.
MAINE, 331.
Maine (Charles, comte du), frère du roi René, 323, 554.
Maine (Charles, comte du), neveu du roi René, 682.
Maisonneuve (Hanus de), v. Hanus.
MAIZIÈRES, 205, 332.
MALGRANGE, 106, 164, 485, 582.
Malhortie (Robert), 424, 426, 441, 442, 492.
Malhôte (Vautrin), receveur de Nancy, 390, 677.
MALINES, 240.
MALLELOY, 44.
Malte (Hôtel de), **93**, 139.
MALZÉVILLE, village, 1, 21, 23, 37, 104, 105, 107, 130, 147, 164, 274, 277, 357, 668, 671, 672.

MALZÉVILLE, plateau et colline, 2, 3, 26.
MALZÉVILLE (Pont de), 279, **668-672.**
MALZEY, village détruit, 32.
MAMEY, 395.
Mandercheidt (Guillaume de), seigneur, 172.
Mandrot (B. de), 475 n. 6, 703.
Manès, capitaine français, *v.* Mauves (Seigneur de).
Manessès (Catherine), 202.
Mangenot (Abbé), 696.
MANGONVILLE, 44, 155.
MANHOUÉ, 205.
MANONCOURT, 104.
Manselle (Regnier de), gouverneur de Nimègue, 389.
Mansiaux (Louis et Nicolas), 531.
Mansuy (Saint), évêque de Toul, 39, 376.
Mantoue (Duc de), XI.
Mantz (Paul), critique, 542.
Manutention (Rue de la), 82, 268.
MARAINVILLER, 209.
Marassin (Louis de), chambellan de Louis XI, 393.
MARBACH, abbaye, 48.
MARBACHE, 434.
Marchal (Abbé), 477, 700 et en note *passim.*
Marchal (Michel), tailleur de pierre, 531.
Marchal (Nicolas), entrepreneur, 639, 640.
Marche (Olivier de la), chroniqueur, 324, 327, 333, 440, 476, 486, 487, 505, 507, 508, 543.
MARCRES, v. MACHEREN.
Mare (Guillaume de la), commis de Nancy, 156.
Maréchal (Collignon), prévôt de Nancy, 152 n. 5, 155, 666.
Maréchal, peintre-verrier, 377, 378, 608.
Maréchaux (Rue des), 92, 93, 107, 163, 171.
Maréville (Hôpital de), 205.
Margerie (M. de), 278.
Marguerite d'Anjou, femme de Henri VI d'Angleterre, 318, 322, 324, 327.
Marguerite de Bavière, femme de Charles II, 238, 298, 300, 304, 651 et n. 2.
Marguerite de Bourbon, femme de Thiébaut IV de Champagne, 129.
Marguerite de Champagne, femme de Ferri III, 129, 130, 138, 150, 179, 181.
Marguerite d'Egmont, femme de Nicolas de Vaudémont, 630.
Marguerite d'Écosse, femme de Louis XI, 323.
Marguerite, comtesse de Flandre, 179.
Marguerite de Gonzague, femme de Henri II, 111, 244, 646, 647, 651.
Marguerite de Lorraine, comtesse de Chiny, 220.
Marichal (Paul), 696.
Marie d'Anjou, femme de Charles VII, 316, 322, 323.
Marie de Blois, femme de Raoul, 220, 259, 280, 285.
Marie de Bourbon, femme de Jean II, 238, 318, 323, 326. 651 et n. 2.
Marie de Bourgogne, femme d'Édouard Ier de Bar, 693.
Marie de Bourgogne, fille du Téméraire, 243, 334, 388, 399, 412, 416, 682.
Marie de Clèves, femme de Charles d'Orléans, 322, 326.
Marie d'Harcourt, femme d'Antoine de Vaudémont, 414, 632, 652.
Marie Leszczinska, reine de France, 595, 599, 601, 708.
Marie d'Orléans, 307.
Marie-Antoinette, femme de Louis XVI, 644, 656.
Marie-Louise, femme de Napoléon Ier, 654.
Marie le Veneur, mère de Christine de Salm, 654, 656 n. 4.
MARIGNAN (Bataille de), 279.
Mark (Évrard de la), seigneur d'Aremberg, 445.
MARLE (Comté de), 428.
Marle (Robert de), 300.
Marle, *v.* Luxembourg (Pierre de).
MARLERU, ruisseau, 136, 144.
MARNE (La), 11.
MARNE (Canal de la ... au Rhin), 21.
Marnet (Waultrin), prévôt de Nancy, 152 n. 5.
MARON, 108.
Marqueiz (Georges), 238, 502, 505, 506, 528.
Marquis (Bastion le), 274, 668.
MARSAL, 168, 169.
Marsanne (Antoine de), écuyer de Léopold, 202.
MARSEILLE, 317, 411.
MARS-LA-TOUR, 399.
Martignon, artiste, 214.
Martin (Camille), artiste, 534.
Martin (Jean), abbé de Clairlieu, 111.
MARTINCOURT, 395.
MARVILLE, 682.
Masco (Porte), 294.
Matheron (Famille de), 329.
Mathieu Ier, duc de Lorraine, **60-64**, 68, 69, 72, 73, 74, 75, 83, 87, 90, 91, 93, 101, 109, 113, 115.
Mathieu II, duc de Lorraine, 64, 84, 89, 94, 95, 104, **127-132**, 133, 140, 155, 164, 173, 547, 668.
Mathieu, cardinal, archevêque de Besançon, 608.
Mathieu (Son Éminence le cardinal), 238.
Mathilde (Comtesse de Toscane), 67.
MAUDITE (La), rivière, 11.
Maugiron, grand écuyer de Lorraine, 335.
Maure-qui-Trompe (Rue du), 158, 231, 366.
Mauves (Seigneur de), capitaine français, 494.
MAXÉVILLE, 1, 2, 4, 21, 23, 84, **179-187** (prison de Ferri III), 219, 412.
Maximilien Ier, empereur, 381, 416, 470.
Maximilien, archiduc, empereur du Mexique, 656, 657.
Maximilien-François, archiduc, 656.
May (Alison), maîtresse de Charles II, 223, 302, 304, 694, 695.
MAYENCE, 122.
Mayenne (Duc de), 263.
MAZERULES, 96, 136.
Mazerules (M. de), seigneur de Maxéville, 185 n. 4.
Meaume, historien, 636.
Medici (Giovanni dei), 639.
Mediomatrici, 8.
Médoald, monétaire, 18, 19, 73.
Médreville, 22, 25, 26.
MEERSSEN, 30.
Méhadia (Bataille de), 579.
MÉHONCOURT, 209.
Memling (Hans), peintre, 704.
Meneval (Baron de), 607, 608.
Menqeot (Gabriel), médecin, 205.
Mengin (Place), 565.
Mengin (Mme la présidente), 185.
Menjaud (Mgr), évêque de Nancy, 604.
Menne (Sainte), 376.
Mercator (Gérard), 182.
Mercœur (Philippe-Emmanuel, duc de), 630, 656.
Mercure, statuette, 6.
Mérian, XIX.
Mermillod (Mgr), 371.
MERTEN, 11.
Merveldt (Comte de), 655.
Mesclerie (Rue de la), v. *Boucherie* (rue de la).
Mesny (Barthélemy), sculpteur, 577.
Messey (Angélique, comtesse de), abbesse de Bouxières, 50.

Mesure (Jean), bourgeois de Nancy, 270.
Mettius, chevalier, 267.
METZ, 5, 6, 8, 10, 11, 12, 15, 30, 38, 55, 62, 64, 86, 90, 103, 124, 126, 127, 128, 135, 137, 161, 174, 190, 218, 224, 243, 250, 267, 280, 293, 299, 304, 319, 320, 321, 322, 323, 335, 396, 402, 403, 415, 428, 441, 496, 500, 501, 652, 675, 683. Cathédrale, 218. Monnaie (La), 250. Pont-des-Morts, 320. Saint-Arnoul, abbaye, 32, 33, 35, 41. Sainte-Glossinde, abbaye, 131. Saint-Martin, abbaye, 86. Saint-Nicolas, hôpital, 500. Saint-Paul, abbaye, 102. Saint-Pierre, abbaye, 220. Saint-Symphorien, église, 320. Saint-Thiébaut, église, 320. Saint-Thiébaut, porte, 500. Saint-Vincent, abbaye, 659. Serpenoise, porte, 320.
Metz (Rue de), 21, 26 n. 10.
Meurières (Les), 24.
MEURTHE, rivière, 1, 2, 3, 5, 6, 7, 21, 22, 23, 24, 26, 33, 37, 38, 39, 41, 46, 56, 62, 70, 83, 84, 104, 195, 332, 400, 421, 426, 443, 479, 487, 494, 499, 657, 671, 703.
MEUSE, fleuve, 11, 12, 187, 282.
Michel (Anastasie), dominicaine, 147 n. 4.
Michel (Claude), marbrier, 637, 644.
Michel, auteur du plan, XX.
Michelet, 477.
Michottes (Bastion des), 171, 268.
Middleton (John), soldat anglais, 431, 485.
MILAN, 406.
Miller-Thiri, marbrier, 636.
MILLERY, 294, 434, 435.
Millet (Abraham de), président de la Chambre des comptes, 360.
Millet (Claude de), auditeur à la Chambre des comptes, 207 n.
Millet de Chevers, conseiller au Parlement, 207 n.
MINIL, grange, 141.
Minimes (Couvent dans la Ville-Neuve), 48, 567, 572, 575, 577, 655.
Minimes (Couvent près de Bonsecours), 48, 575, **581**, 597, 598, 599, 600, 610.
Mion, famille de Bruyères, 421.
Mique (Claude), XX, 192.
Mique (J. de), préfet de la Meurthe, 602.
MIRECOURT, 17, 40, 176, 420, 421, 422, 441, 449, 453, 464, 612.
Mirecourt (Eugène de), 187.
Mitry (Adrianė de), dominicaine, 147 n. 4.
Mitry (Comte de), 655.
Mitté (Charles), 565.
MOHA, château, 126.
Mohacz (Bataille de), 579.
Moines (Fourquignon des), prévôt de Nancy, 152 n. 5.
Moines (Génin des), secrétaire de René I[er], 82.
Moines (Georges des), receveur général, 82, 555.
Moïse (Chèvres de), 4, 16.
Moitrier (Claude), bourgeois, 208.
MOLESME, abbaye, 67, 68, 77, 80, 81, 83, 85, 86, 87, 113, 140, 141, 265, 340.
Molinet (Jean), chroniqueur, 440, 476, 482, 486, 543.
Monbois, 24.
MONCEL, 205.
Mondales (Thierry de), 69.
Monnaie (Hôtel de la), 174, 238, 258, 297, 298, 690. V. *Grande-Maison*.
Monnaie (Rue de la), 93, 106, 138, 139, 298, 689. V. *Gendarmerie* (rue de la).
Monnaies, 63-66, 131-132, 174-175, 193-194, 259-260, 285-287, 336-337, 684-689.
MONS-EN-PÉVÈLE (Bataille de), 190.
Monstrelet, chroniqueur, 301, 324.
MONTAIGU, château, 491, 493.
Montaigu (Seigneur de), *v.* Neuchâtel (Jean et Philippe).
MONTBARD, 693.
MONTBÉLIARD, 697.
MONTENOY, 30.
Montenoy (Arnould de), prévôt de Nancy, 152 n. 5, 501.
Montet (Route du), 2, 22, 191.
MONTFORT, 149, 150, 189, 332.
Montfort (Nicolas de), *v.* Campo-Basso.
Monthureux (Hôtel de), 139.
MONTLHÉRY (Bataille de), 241 n. 1, 505.
Montmorency-Laval, évêque de Metz, 653.
MONTREUIL, 115.
Montreux (Antoine de), 509 n. 3.
Montreville, 25, 26.
MONT-SERRAT, 332.
Moranvillé (H.), historien, 708.
MORAT, **419**, 421, 423, 434, 455, 456, 470, 472, 488, 491, 493, 510, 698, 700, 703, 704.
Morel, curé de Bonsecours, 607, 608, 609.
MORELMAISON, 30.
Moret (Jean), tanneur, 696.
Morey, architecte, 359, 366, 380, 382.
MORIMOND, abbaye, 112.
MORLEY, 479.
Moro, cheval du Téméraire, 485.
Morot (Léopold), brasseur, 600.
Morts (Rue des), v. *États* (rue des).
MORVILLE-SUR-SEILLE, 169.
Mory (Jacques), bourgeois de Nancy, 420.
Mory d'Elvange, 118, 181, 660.
MOSELLE, 1, 6, 8, 30, 62, 155, 190, 299, 332, 389, 400, 402, 415, 421, 422, 424, 429, 433, 434, 436, 441, 486, 514.
Mouchette-Revaud, citoyen de Nancy, 582.
Mougeat (Pont), v. *Mouja* (pont).
Mougenot (Léon), XIX et en note *passim*.
Mouilly (Barbe de), dominicaine, 147 n. 4.
Mouja (Pont), 294.
Moulin (Rue du), 104, 146, 195.
Moulins (Rue des), v. *Moulin* (rue du).
MOUSSON, château, 435, 436.
Moy (Marquis de), *v.* Henri de Lorraine.
Moycet (Simon), curé de Saint-Nicolas, 415.
MOYEN, 69, 71, 259.
MOYENMOUTIER, abbaye, 30, 168, 220, 391, 463.
MOYENVIC, 203.
Moynes (Georges des), *v.* Moines (Georges des).
Mugnier, historien, 703.
Mühlenheim (Sigel de), soldat de Strasbourg, 464.
MULCEY, 218, 228.
Mülheren (Urbain de), soldat suisse, 458.
MUNICH, 381.
Munsterol (Ferri de), 384. V. Montreux.
Mystères à Nancy, **675-676**.

N

Nabécor (Ruisseau et canton de Nancy), 8, 22, 24, 145, 485.
Nabécor (Rue de), 485.
NAIX, 11, 19.
NAMUR, 240.
Nancéide, 90, 258, 291, 453, 468, 469, 475, **542-543**. V. Blarru (Pierre de).
NANCEIUM, v. NANCIACUS.
Nanceius, chevalier, 267.
NANCIACUS, discussion sur l'étymologie de ce nom, 18, 19, 20. Pour les personnages *de Nanciaco* ou *de Nanceio*, voir à leur nom de baptême.

Nançois-le-Grand, 20.
Nançois-le-Petit, 20.
NANCY, 1 et *passim*. Voir les noms des rues, des places, des églises, des hôtels, etc., à la lettre alphabétique.
NANCY (Seine-et-Marne), 21 n. 1.
NANCY-SUR-CLUSES, 21 n. 1.
Nangis (Guillaume de), chroniqueur, 693.
Nantechilde, 20.
NANTEUIL, 20.
Nantius, 19, 20.
NAPLES, 313, 317, 331, 386, 406, 683.
Napoléon Ier, 328, 544, 558, 559, 566, 602, 622.
Napoléon III, 367, 378, 534.
NASIUM, v. NAIX.
Nassau (Engelbert, comte de), 399, 408, 417, 448, 487, 507, 508, 514, 521.
Nassau (Comte de), *v.* Sarrebruck (comte de Nassau-).
Nassau (Jean de), seigneur du Château-Bas de Commercy, 390.
Naxon (Rue), v. *Source* (rue de la).
NEBBIO Corse), 350.
Nettancourt (Vautrin de), 441, 464.
Neuchâtel (Antoine de), évêque de Toul, 332, 412.
Neuchâtel (Hanrion de), bailli de Lorraine, 155.
Neuchâtel (Henri de), 334 et n. 4, 508 et n. 10, 677.
Neuchâtel (Jean de), seigneur de Montaigu, 508 n. 5.
Neuchâtel (Jeanne de), 508 n. 5.
Neuchâtel (Philippe de), seigneur de Montaigu, 444, 508.
Neuchâtel (Thiébaut VII et Thiébaut VIII de), 632.
Neuchâtel (Thiébaut IX de), maréchal de Bourgogne, 332, 334 n. 4, 632.
Neuchâtel (Thiébaut de), fils de Thiébaut IX, 635.
Neuchâtel, *v.* Fay (Claude du).
Neuenstein (Hans von), chevalier, 509.
Neuenstein (Veltin de), capitaine bâlois, 460.
NEUFCHATEAU, 8, 10, 11, 128, 129, 130, 135, 150, 189, 317, 332, 389, 393, 395, 402, 414, 426, 432, 433, 485, 680, 697.
Neufchâteau (Route de), 48.
Neufchâteau (Amé de), 129.
NEUSS, 392, 393, 394, 395, 396, 398, 403, 404, 407, 428, 474, 481.
NEUVEVILLE, en Suisse, 705.
NEUVILLER, 230, 231, 442.
Nicolas (Saint), 140, 151, 201, 255, 479, 675, 688, 689.
Nicolas IV, pape, 179.
Nicolas, duc de Lorraine, 237, 238, 247, 332, **334-337**, 385, 388, 469, 552, 651.
Nicolas de Lorraine, régent, évêque de Metz, comte de Vaudémont, 85, 165, 258, 630, 656.
Nicolas, libraire, 8, 532 et en note *passim*.
Nicolas de Nancy, 296.
Nicolas, des Grands-Moulins, 405.
Nicolas (Joseph), écolâtre de Saint-Georges, 207 n.
Nicolas-François, frère de Charles IV, duc de Lorraine, 279, 576, 648.
Nicole, femme de Charles IV, 228.
Nicopolis (Bataille de), 632.
NIEDERMÜNSTER, abbaye, 39.
Niqetti (Mattéo), 639.
NIJON, 8, 10, 11.
NIMES, 10.
Noël, notaire, 532, 637, 638.
NOIRVAL (Vallée du), 7, 27.
NOMENY, 38, 243, 391, 404, 429, 434, 446, 677.
Notre-Dame (Cimetière de), **82-83**, 221, 341, 342, 360, 571.
Notre-Dame (Hôpital), 68, 83, **289-291**, 425, 453, 542. V. *Sœurs grises*.
Notre-Dame (Portes), v. *Graffe* (portes de la).
Notre-Dame (Congrégation de), v. *Congrégation* (couvent de la).
Notre-Dame (Prieuré et église de Nancy), 41, 59, 60, 68, 75, **77-87**, 102, 113, 130, 134, 140, 151, 162, 167, 222, 224, 262, 265, 268, 340, 341, 342, 343, 345, 567, 612, 654, 690, v. *Cathédrale*.
Notre-Dame de Bonne-Nouvelle (Chapelle et image), 234, **250-252**.
Notre-Dame de Bonsecours, v. *Bonsecours*
NOTRE DAME v. CLAIRLIEU, LIESSE, MOLESME, etc.
Notre-Dame, ordre de chevalerie, 554.
NOVIOMAGUS, v. NIJON.
Nunborn (Louis de), 464.

O

OBERNAI, 123, 464.
Oblats (Chapelle des), 371.
OCHEY, 66.
Odelric, *v.* Oudry.
Odile (Sainte), 632.
Oettingen (Louis d'), 464.
OGÉVILLER, 415, 463, 478.
O'Gorman (Famille), 377.
OGNÉVILLE, 97.
Oliier (Didier), commis de Nancy, 156.
Opalinska (Catherine), femme de Stanislas, 590.
Oratoire (L'), 87, 342.
Oriole, capitaine français, *v.* Laudarraic (Jean de).
ORLÉANS, 56.
Orléans, *v.* Charles et Louis d'Orléans.
Orme-au-Charmois, 23, 107.
ORMES-ET-VILLE, 80, 400.
ORNAIN, rivière, 11, 190.
Orphelines (Maison des), 213.
Orselet (Antoine d'), capitaine bourguignon, 509.
Ortelius (Abraham), cartographe, 182, 529.
ORVAL, abbaye, 68, 69, 101.
Osiris, 308.
Osmond (Mgr d'), évêque de Nancy, 213, 250, 344, 601, 602.
Ossolinski (François-Maximilien, duc d'), 591.
Ossolinska (duchesse d'), 591.
Othon Ier, empereur, 32, 35, 40.
Othon IV de Brunswick, empereur, 121, 122.
Othon, duc d'Autriche, 220.
Othon, chevalier alsacien, 123.
OTROTT, 123.
Oudet (Girard), commis de Nancy, 157.
Oudry, voué de Nancy, 42, 66, 67, 70, 74.
Oudry, archevêque de Reims, 31, 32, 33.
Ourches (Comte d'), 96.
Ourches (Comte Léon d'), 655.
OXFORD, 239.

P

Padoue (Françoise de), dame prêcheresse, 147 n. 4.
Pagnan, curé constitutionnel, 344.
PAGNY, 73.
PAGNY-SUR-MOSELLE, 68.
Pairis (Jean de), échevin de Nancy, 156.
Palais ducal, 61, 136, 173, 174, 614, 618, 625, **663-664**, 698, 699.
Palais de justice, v. *Cour d'appel*.
PALERME, 317.
Palliot (Pierre), historiographe, 240 et n. 1.
Pange (Marquis de), 538.

Paniqarola, envoyé milanais, 406, 698-699.
Paradin (Claude), écrivain, 180.
Parey (Gocelin de), 80.
PARIS, 2, 255, 263, 300, 307, 308, 368, 411, 542, 559, 564, 580, 676. Arsenal, 145. Notre-Dame, 355. Place de Grève, 411. Place des Pyramides, 308. Porte Saint-Honoré, 307. Sainte-Chapelle, 216, 250. Saint-Germain-des-Prés, 80.
Pariset, greffier de la Chambre des comptes, 205.
Parisot (Jean), licencié en droit, 202.
Parisot (Charles-Nicolas), curé de Saint-Èvre, 344.
Parisot, curé de Bonsecours, 609.
Parmentier (Jean-Georges), 612.
PARNEIUM, v. PAGNY.
Parroy (Simon de), 84.
PATERNIACUS, v. PAGNY.
Patot (Pierre), astrologue, 463.
Paul V, pape, 254.
Pavie (Simon de), médecin de Louis XI, 392.
PAYS-BAS, 292, 319 n. 3, 409, 411, 429, 434.
Pécheur (Jean-François), curé de Saint-Èvre, 344, 696.
Pélegrin (Jean), bourgeois de Nancy, 333 et n. 5, 424, 425.
Pénitents, congrégation de Nancy, 263-264, 567.
Pénitents (Rue des), Ville-Neuve, v. *Équitation* (rue de l').
Pénitents (Rue des), Ville-Vieille, v. *Saint-Michel* (rue).
Pépinière (Promenade de la), 344, 352, 545.
Pépinière (Rue de la), 113, 170, 171, 264, 689.
Perches (Édouard de), 509.
Perdrizet (Paul), professeur, 698.
PÉRONNE, 411.
Perrin (Jean), 334, 612 et n. 5.
Perrin (Joseph), administrateur de Saint-Julien, 207 n.
PESSINCOURT, 97.
PESTH, 362.
PETERWARDEIN (Bataille de), 579.
Petit-Arbois, lieu-dit, 22, 23, 25.
Petit-Bourgeois (Rue du), 265, 269.
Petit-Jean, *v.* Jean le Borgne ou Bron (Jean de).
Petitjean (François-Nicolas), curé de Saint-Evre, 344.
Pètre, sculpteur, 374.
Peutinger (Table de), 8, 11, 12.
Pfaffenhofen (Thomas de), 468, 492.
PFEFFINGEN, 698.
Phalsbourg (Hôtel de), v. *Change* (le).
Phalsbourg (Prince de), *v.* Guise (Louis de).
Phalsbourg (Princesse de), sœur de Charles IV, 154.
Philippe le Beau, archiduc d'Autriche, 476, 512.
Philippe le Bon, duc de Bourgogne, 316, 317, 388, 390, 565.
Philippe-Auguste, roi de France, 122.
Philippe III, roi de France, 179.
Philippe IV, roi de France, 189, 190.
Philippe VI de Valois, roi de France, 250, 259.
Philippe de Gueldre, femme de René II, 65, 549, 550, 555, 557, 571, 625, 635 (son tombeau), 650-661, 664, 683, 684.
Philippe de Savoie-Nemours, femme de Nicolas de Vaudémont, 630.
Philippe (Nicolas), bourgeois de Dompierre, 401.
Philippe, prévôt de Saint-Dié, 679.
Philippe, cirier de Saint-Nicolas, 555.
Philippe-Emmanuel, *v.* Mercœur (duc de).
Philippin (Jean), receveur, 270.
Phosphoros, 6.
Pibon, évêque de Toul, 34, 41, 74, 80.
Picard (Petit-), commandant à Charmes, 401.
Picart (Benoît), historien, 119, 497, 532.
Piccinni (Alexandre), musicien, 544.
PICQUIGNY (Traité de), 396.
Pie IV, pape, 86.
Pie VI, pape, 47, 48.
Pie IX, pape, 371, 376, 378, 379, 381, 608.
Pied-de-Fer, capitaine gascon, 439, 451, 452, 453.
Pierre de Milan, artiste, 317 n. 2.
Pierre, curé de Nancy, 83.
Pierre, évêque de Toul, 69.
Pierre, imagier de Toul, 622.
Pierre, bombardier, 454.
Pierre, *dit* Hoffmann de Sarreguemines, 199.
Pierrefitte (Simon de), 129.
PIERREFORT, 390, 391, 392, 395, 425.
Pierre-Gringore (Rue), 267, 371, 376.
Pierresson, *dit* Collebrey, prévôt de Nancy, 153.
PIERREVILLE, 60, 294.
PIERREVILLERS, 396.
Pierrot (Humbert), receveur du passage, 268.
Pigalle, sculpteur, 352.
Pions (Guillaume), prieur de Saint-Jean, 95.
Pirckheimer (Bilibald), historien, 470, 515.
PIXERÉCOURT, 36, 44, 84, 104, 351.
Pixerécourt (Guilbert de), 544, 545.
Plancy (Guy de), 127.
Plantenom (Manne de), sœur de Saint-Charles, 209.
Poinse, veuve de Jean de Nancy, 172, 177.
Poinsorte, sorcière, 251.
Point-du-Jour, auberge, 113.
Point-du-Jour (Rue du), v. *Trouillet* (rue).
Poiresson (Claude), gouverneur d'Épinal, 421.
Poiresson, doyen de Nancy, 151.
Poiresson le Chandelier, 232.
Poiret d'Amance, 695.
Poirot (François), architecte, 533.
Polignac (Anne de), comtesse de La Rochefoucauld, 703.
POLOGNE, 585, 590, 596, 604.
PONT-A-MOUSSON, 319, 321, 397, 398, 399, 432, 436, 440, 456, 482. Abbaye de Sainte-Marie-Majeure, 150, 660. Carmélites, 655, 656. Clarisses, 304, 549, 635, 659, 660. Commanderie Saint-Antoine, 319, 659. Porte de Maidières, 436. Université, XIII, 207, 274.
PONT-D'ESSEY, 1, 21, 371. Église Saint-Livier, 371.
Pont-Mouja (Rue du), 146.
Ponton d'Amécourt, 18.
Ponts (Rue des), 158, 655.
PONT-SAINT-VINCENT, 102, 402, 415, 420, 677. Chapelle Sainte-Barbe, 677.
Porcelets, *v.* Maillane.
PORCHERIE (La), v. PIXERÉCOURT.
Portes, voir les différents noms: *Arc-de-Triomphe*, *Craffe*, *Saint-Nicolas*, etc.
PORTIEUX, 631.
POSEN, 603.
Potence (La), lieu-dit, 24.
Poterne (Rue de la), v. *Monnaie* (rue de la).
POUSSEY, abbaye, 43, 376.
Prairie (La), 23.
PRAYE-SOUS-VAUDÉMONT, 45, 65, 102.
Prébois, 24, 485.
Préchamps, 24.
Précheresses, v. *Dames précheresses*.
Prégent de Coetivy, amiral de France, 326.
Prémontrés, 61.
PRÉNY, château, 62, 318, 389, 399. Cri de guerre, 299.

Prény (Jean de), 297.
Préville (Lieu-dit et cimetière), 24, 342, 361, 607.
Prévôt (Sébastien), prieur de Notre-Dame, 85.
Primatiale, XI, 53, 86, 110, 201, 203, 225, 226, 234, 243, 244, 252, 342, 577, 629, 630, 681.
Prouvé (V.), sculpteur, 534.
Provençal, peintre, 582, 607.
PROVENCE, 87, 238, 317, 318, 335, 411, 522, 548, 655, 682, 683.
Prud'homme (Marie), dame prêcheresse, 147 n. 4.
PTOLEMAÏS, 180.
Puisaye (Jean de), tuteur d'Édouard Ier, 693.
Puisaye (Jean de), frère d'Édouard III de Bar, 300.
PULLIGNY, 205, 677.
Pulligny (Seigneurs de), 162.
PULNOY, 44, 219.

Q

Quartier-Neuf, caserne, 614.
Quatre-Brasses (Richard), bourgeois de Nancy, 151, 345, 612.
Quatre-de-Ville, 155, 691.
Quatre-Églises (Rue des), 158.
Quatre-Sous (Vautrin), 290.
Quicherat (Louis), 306.

R

RABODEAU (Le), 23.
Rabuteau (Jean), président au parlement de Paris, 321.
Racinot (Abraham), *v.* Desbordes.
Radegonde, fille de Charles VII, 328.
Raigecourt (Famille de), 262.
Raigecourt (Marquis de), 655.
Raigecourt (Philippe de), 683.
Rambert, 23.
RAMBERVILLERS, 23, 259, 424, 441.
RAON-L'ÉTAPE, 437, 463 et n. 4, 612, 667, 693.
Raoul, duc de Lorraine, 71, 75, 146, 164, 174, 190, 191, **195-260**, 261, 279, 285, 345, 653, 690.
RAPPOLSTEIN, château, 509. V. Ribaupierre.
Raugraff, 667.
Raugraff (Rue), 667.
RAVILLE-SUR-SANON, 32, 97.
Raville (Gaspard de), 409.
Ravinel (Chanoine de), 209, 252.
RAVON, v. RAON.
Raybois (Abbé), 52.
Rebouces, citoyen de Nancy, 219.
Réchicourt (Seigneur de), 398, 415, 423.
Reculée (Rue), v. *Jacquard* (rue).
Refuge (Monastère du), 209.
Regnault (Renaud Ier, *dit* le Borgne), comte de Bar, 116, 117.
REIMS, 117, 304, 308.
Reinach (Jean de), seigneur alsacien, 439-440, 443.
Reine (Bastion de la), 278.
RELÉCOURT, 74.
REMÉRÉVILLE, 32.
Remi (François), 26.
Remi (Nicolas), procureur général de Lorraine, 406, 461, 469, 470, 487, 530.
REMICOURT, 80, 103, 104.
REMIREMONT, 29, 42, 44, 46, 64, 248, 391, 401, 421, 424, 441.
Renaud de Bar, évêque de Metz, 190. V. Regnault.
Renaud de Nancy, écuyer, 75, 164.
René Ier d'Anjou, roi de Sicile, duc de Lorraine, 144, 183, 186, 199, 223, 238, 242, 246, 258, 290, 300, 301, 304, **315-331**, **336-337**, 339, 397, 399, 401, 411, 433, 479, 542, 547, 551, 552, 682, 696.
René II, duc de Lorraine, 95, 155, 160, 164, 165, 166, 172, 183, 199, 238, 242, 247, 258, 273, 291, 297, 327, 335, 364, 371, 378, **385-525**, 537, 538, 541, 542, 549, 552, 554, 555, 556, 562, 566, 567, 569, 570, 611, 613, 616, **625-627** (tombeau), 630, 632, 635, 640, 652, 655, 657, **663-665** (statue), **667-690**, 696, 697, 698, 700, 701.
Renée de Bourbon, femme du duc Antoine, 21, 72, 192, 251, 556, 571, 572, 614, 625, 640, 646 et n. 4.
RENÉMONT, château, 491 n. 4, 625.
Rennel (Charles.... d'Andilly), 207 n.
Rennel de l'Escut (Jean-Sigisbert), 528.
Rennel (Hôtel de), 528.
RENSE, 298.
RETHEL, chartreuse, 304.
REVIGNY, 479.
Reynette (Huin), lieutenant au bailliage, 173, 410, 667.
RHIN (Le), 11, 121, 282, 298, 319, 403, 427, 458.
Ribaupierre (Guillaume de), bailli de Sigismond, 398, 434, 435, 436, 437, 463, 492, 510.
Ribaupierre (Schmassmann de), 398.
Ribaux, auteur dramatique, 545.
RIBEAUVILLÉ, 509.
Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, 181, 186.
Richard, capitaine de Frouard, 119.
Richard, écuyer, 172.
RICHARDMÉNIL, 442.
Richardménil (Rue), v. *Callot* (rue).
Richardot (Willermin), bourgeois de Nancy, 202.
Richemond (Arthur de), connétable, 323, 328.
Richer de Senones, chroniqueur, 59, 122 n. 6, 125, 678.
Richier (Jean), 639.
Richier (Ligier), 635, 659.
Ried (Jean-Guillaume zu), citoyen de Strasbourg, 464.
Rieneck (André de), 500.
Riquin, évêque de Toul, 81.
Riste (Bournequin de), 219.
ROBÉCOURT, 96.
Robert, empereur d'Allemagne, 298, 299.
Robert Ier, comte, puis duc de Bar, 281, 287, 299.
Robert, duc de Bourgogne, 693.
Robert, évêque de Clermont, 124.
Robert, abbé de Molesme, 77, 81.
Robert, évêque de Strasbourg, 398, 464.
Robert (Charles), numismate, XV, XXIV, 63 et en note *passim*.
Robert (Charles), curé de Saint-Èvre, 344, 696.
Roberty (École), 613.
Roch (Saint), 577, 578, 609.
ROCHEFORT, près Dôle, 316.
Rochefort (Guillaume de), chancelier de Bourgogne, 699.
Rodemack (Gérard de), 683.
Rodolphe de Habsbourg, empereur, 122.
Rodt (Eduard von), historien, 705.
Rodt (Emmanuel von), historien, 477.
Rœss (Mgr), évêque de Strasbourg, 378.
Rœteln (Seigneur de), *v.* Baden-Hachberg (Philippe de).
Roger, roi de Sicile, 117
Rogéville (de), XXIII et en note *passim*.
Rolin (Étienne-Nicolas), curé de Saint-Èvre, 344 n. 5.
Rolin, numismate, 65.
Rollin de Nancy, 177 n. 7.
Romain (N.), écrivain, 694.

Romains (Le territoire de Nancy sous les), **5-12**.
Rome, 46, 48, 117, 263, 697. Église Saint-Jean-de-Latran, 371. Voie appienne, 382.
Romont, 700.
Romont (Comte de), 394, 412, 457.
Roquebrune (Carle de), 360.
Roquelaure, capitaine de Louis XI, 682-683.
Rosebecque (Bataille de), 280.
Rosheim, 122, 123.
Rosières-aux-Salines, 71, 96, 102, 146, 172, 191, 204, 217, 228, 233, 255, 400, 402, 404, 423, 426, 437, 441, 442, 449, 452, 519.
Rosières (Aubri, seigneur de), 95.
Rosières (Ferri de), 70.
Rosières (François de), chroniqueur, 119, 180.
Rosières (Pierre de), administrateur de Saint-Julien, 202, 207 n.
Rosières (Simonin de), 176.
Rosières-en-Haye, 40.
Rostock, 478.
Rothilde, abbesse de Bouxières, 37.
Rotterdam, 411.
Rouen, 305. Église de Bonsecours, 373.
Rouerke (Hôtel de), 201.
Roussel (Émile), xiv, xxiv et en note *passim*.
Rousselot (Famille), 360.
Royaumont, abbaye, 655, 656, 708.
Roye (Jean de), chroniqueur, 475 et en note *passim*.
Royer (Nicolas-Ambroise), architecte, 600.
Rubempré (Jean de), seigneur de Bièvres, gouverneur de Nancy, 245, 402, 408, 409, 415, 420, 421, 423, 425, 427, 428, 431, 432, 433, 448, 482, 494, 502, 506.
Ruelle, *v.* La Ruelle.
Rulle (Abbé de), 653.
Rümlang (Thierri de), seigneur alsacien, 403.
Rümlingen (Kilian de), capitaine suisse, 458.
Ruisseau (Chemin du), 21.
Rummel, bombarde de Strasbourg, 429.
Ruppert (Ph.), historien, 705.
Rutebeuf, 355.
Rym (Simon), 284.
Ryswick (Traité de), xii, 102.

S

Saales, 123, 424.
Sabiémeix, 209.
Sablon (Le), 396.
Sacré-Cœur, 485.
Sacrée (Porte), 265 et n. 2, 267.
Saffais, 400.
Saint-André (Croix de), 552, 700, 701, 702, 704.
Sainte-Anne, chartreuse, 228.
Saint-Antoine (Rue), v. *Duc-Antoine* (rue du).
Saint-Barthélemy (Vallon de), 2, 4, 31.
Saint-Baussant (Ferri de), 677.
Saint-Baussant (Willaume de), 297.
Sainte-Catherine, chapelle des Dames prêcheresses, 137.
Sainte-Catherine, chapelle du palais ducal, 216.
Sainte-Catherine (Côte de), 21, 22, 277.
Sainte-Catherine (Porte de), 667.
Sainte-Catherine (Rue), 110.
Saint-Charles, canton de Nancy, 24, 485.
Saint-Charles (Hôpital de), 206, 211, 644.
Saint-Charles (Congrégation de), 208, 212, 213.
Saint-Clément, 357.
Sainte-Croix-aux-Mines, 170.
Sainte-Croix-en-Plaine, 502.
Saint-Denis, abbaye, 30, 305, 595.
Saint-Dié, ville et collégiale, 30, 115, 123, 170, 291, 385, 391, 401, 421, 424, 441, 453, 463, 468, 497.
Saint-Dizier (Rue), xi, xii, 148.
Saint-Dizier (Village de), xi, 22, 23, 82, 83, 85, 107, 113, 199, 265, 266, 290, 340, 341, 343, 403, 432.
Saint-Don, prieuré, 224.
Sainte-Élisabeth (Religieuses de), v. *Sœurs-Grises*.
Sainte-Elisabeth (Orphelinat), 212.
Saint-Èvre (Église et paroisse de), 82, 83, 95, 113, 139, 142, 151, 152, 158, 161, 172, 173, 183, 222, 231, 232, 262, 277, 324, **339-384**, 538, 567, 618, 621, 646, 658, 682, 689, 696.
Saint-Èvre (Place), 21, 93, 140, 341, 368, **664-667**.
Saint-Èvre (Rue), 75, 141, 664.
Saint-Félix (Laurent de), 296.
Saint-Firmin (Albert de), 102.
Saint-Firmin (Conon de), 102.
Saint-François (Rue), v. *Équitation* (rue de l') ou *Chanzy* (rue).
Saint-François (Église de), *v.* Cordeliers.
Sainte-Geneviève, 434, 435.
Saint-Georges (Collégiale et église), 24, 85, 143, 152, 158, 163, 165, 195, **215-258**, 262, 265, 301, 315, 330, 334, 340, 342, 343, 345, 386, 390, 408, 448, 452, 453, 501, 507, 522, 538, 542, 566, 567, 612, 613, 616, 643, 647, 651, 653, 694, 696, 702.
Saint-Georges (Porte), 144, 211, 350.
Saint-Georges (Rue), 202.
Saint-Georges (Ancienne rue), 265.
Saint-Germain, forêt de la Meuse, 12.
Saint-Germain-sur-Meuse, 64.
Saint-Germain, château, 401.
Saint-Germain (Paix de), 580.
Saint-Gothard (Bataille de), 579.
Saint-Hippolyte, 125.
Saint-Jacques, ferme, 7.
Saint-Jacques (Bataille de), 322.
Saint-Jacques-de-Compostelle, 428.
Saint-Jean-de-Jérusalem, v. *Saint-Jean-du-Vieil-Aître*, (commanderie de).
Saint-Jean-du-Vieil-Aître (Commanderie de), 13, 26, 53, 70, 77, **87-100**, 111, 114, 130, 134, 164, 172, 195, 335, 405, 412, 425, 427, 441, 446, 501, 503, 542, 679, 680, 689.
Saint-Jean (Étang de), 13, 25, 91, 98, 238, 245, 307, 425, 485, 528, 531, 532, 534, 538, 545, 701.
Saint-Jean (Moulin), 91.
Saint-Jean (Place), 311.
Saint-Jean (Poterne), 172, 268, 404, 427, 441, 448, 689.
Saint-Jean (Porte), 10, 98.
Saint-Jean (Rue), 98.
Saint-Jean (Rue du faubourg), 12, 98.
Saint-Jean (Ruisseau), 102, 487, 494.
Saint-Jean, hameau, 395.
Saint-Jean-de-Dieu (Hôpital de), 210.
Saint-Joseph, paroisse et église, 25.
Saint-Julien (Fontaine), 195.
Saint-Julien (Hôpital), 35, 151, 156, **195-214**, 254, 292, 690.
Saint-Julien (Rue), 146, 210.
Saint-Lambert (Rue), 91.
Saint-Léopold, abbaye, 26, 655.
Saint-Léopold, école, 298.
Saint-Louis, bastion, 278.
Saint-Loup, 444.

Saint-Mansuy (Paroisse et église), 371.
Sainte-Marie (Ermitage et quartier), 24, 485.
Sainte-Marie (Rue), 24.
Sainte-Marie-aux-Bois, 61, 68, 69, 74, 659.
Sainte-Marie-aux-Chênes, 390.
Sainte-Marie-aux-Mines, 170, 391, 463, 464.
Saint-Mathieu, hôpital, 213.
Saint-Max, 21, 105.
Sainte-Mélaine, prieuré à Vandœuvre, 224.
Sainte-Menehould, 480.
Saint-Michel, collégiale et chapitre, **261-264**.
Saint-Michel (Rue), 113, 171, 262, 263, 264, 268.
Saint-Michel, oratoire à Nomeny, 38.
Saint-Michel, oratoire à Toul, 40.
Saint-Michel (Mont), 305.
Saint-Mihiel, 154, 170.
Saint-Nicolas, chapelle de la Ville-Neuve, 263.
Saint-Nicolas (Cimetière), 213.
Saint-Nicolas (Hôpital), v. *Notre-Dame* (hôpital) et *Saint-Julien* (hôpital).
Saint-Nicolas (Paroisse et église), 145, 581.
Saint-Nicolas (Route de), 575, 607.
Saint-Nicolas (Rue et faubourg), xi, 164, 209, 265, 306, 403, 404, 405, 420; v. *Dominicains* (rue des).
Saint-Nicolas, porte de la Ville-Vieille, 107, 162, 168, **171-172**, 219, 230, 247, 265, 289, 290, 333, 386, 404, 420, 425, 427, 430, 431, 452, 485, 554, 684.
Saint-Nicolas-de-Port, 45, 111, 129, 130, 135, 136, 137, 146, 149, 171, 205, 220, 223, 233, 255, 256, 280, 302, 316, 320, 332, 334, 378, 391, 399, 400, 404, 406, 415, 432, 436, 437, 440, 443, 453, 464, 467, 478, 479, 480, 481, 487, 489, 501, 514, 517, 519, 520, 543, 566, 575, 675, 701, 703, 706, 707. Église, 320, 415. Halle, 479. Hôtel de la Licorne, 415. Rue de Laval, 478.
Saint-Nicolas-de-Sept-Fonds, 301.
Sainte-Odile, abbaye, 39.
Saint-Omer, 388, 697.
Saint-Paul (Louis de Luxembourg, comte de), connétable, 323, 325, 326, 396, 400, 407.
Saint-Pétersbourg, 603.
Saint-Pierre, envoyé du roi de France, 407, 699 n. 3.
Saint-Pierre (Faubourg), v. *Strasbourg* (rue de).
Saint-Pierre (Paroisse et église), 145, 371, 599, 601, 604.
Saint-Pierre (Rue de), v. *Guise* (rue de).
Saint-Pierre, prieuré à Gerbéviller, 224.
Saint-Pierremont, abbaye, 67.
Saint-Priest (Louis de), ambassadeur français, 392.
Saint-Privat, 321.
Saint-Remi-aux-Bois (Guilbert, seigneur de), 614.
Saint-Remimont, 40, 44, 205.
Saint-Remy, 444.
Saint-Roch (Paroisse et église), 145, 638.
Saint-Romain, acteur, 544.
Saint-Sauveur, abbaye, 23.
Saint-Sébastien (Paroisse et église), 202, 263, 341, 342, 341, 364.
Saint-Sébastien (Cimetière), 264.
Saint-Sébastien (Rue), v. *Tiercelins* (rue des).
Saint-Stanislas, hospice, 608, 648, 652.
Saint-Thiébaut (Bastion), 91, 531, 672.
Saint-Thiébaut (Chapelle), 448, 672.
Saint-Thiébaut (Faubourg), 403, 404, 405.
Saint-Thiébaut (Fontaine), 10.
Saint-Thiébaut (Moulin), 425.
Saint-Thiébaut (Rue), 10, 263.
Saint-Thiébaut, prieuré à Méréville, 224.
Saint-Urbain (Ferdinand de), graveur, 297, 307, 360.
Sainte-Valdrée, ermitage, 6.
Saint-Vincent, écrivain, 186.
Saint-Vincent-de-Paul (Sœurs de), 366.
Saintois (Le), 30, 32, 45.
Saizerais, 39, 44.
Saleur, cordelier, 180, 616.
Salins, 518.
Salisbury (Comte de), 327.
Salival, abbaye, 617.
Salles (Famille de), 360.
Salles (Hôtel de), 141, 368 et n. 2.
Salm (Comté de), 300.
Salm (Comtes de), 116, 118, 119, 190, 398, 423, 492.
Salm (Jean, comte de), gouverneur de Nancy, 158, 274, 361.
Salm (Jean, comte de), 299, 300.
Salm (Jean, comte de), maréchal de Lorraine, 334, 397.
Salone, village, prieuré et salines, 30, 73, 290, 292.
Samson, général des Franciscains, 612.
Sandaucourt (Jean-Basin de), 543.
Sanguiné (Joseph-Henri), curé de Saint-Evre, 344, n. 5.
Santifontaine, ferme et quartier, 21, 29, 195.
Sapin (Canton du), 23.
Sar (Tour de), 268, 427, 689, 690.
Sarralbe, 126.
Sarre (La), 62.
Sarrebourg, 126, 402, 412, 427.
Sarrebruck (Comté de), 300, 402, 415.
Sarrebruck (Philippe, comte de Nassau-), 299.
Sarrebruck (Robert de), damoiseau de Commercy, 316.
Sarrebruck (Simon de), 174.
Sarreguemines, 415.
Sarrette, fontaine, v. *Sorrette*.
Sarrewerden (Comté de), 300, 402, 416.
Sarrewerden (Ferri, comte de), 299.
Saulcy (de), numismate, xv, xxiii, 65 et en note *passim*.
Saulcy, bourgeois de Nancy, 296.
Saulxures, 1, 103, 104, 147, 218, 232.
Saulxures-lès-Vannes, 64.
Saunier (Dominique), architecte, 600.
Saurupt (Château et quartier de), 21, 23, 72, 73, **191-193**, 233.
Saurupt (Forêt de), 73, 164, 191, 230, 404, 420, 453, 486, 488, 494.
Sauvoy (*Grand-*), 21.
Sauvoy (*Petit-*), 21.
Save (Gaston), 243, 542, 545, 660 et en note *passim*.
Saverne, 464.
Savigny (Ferri de), bailli des Vosges, 335.
Savigny (Jean de), 334, 422.
Savigny-sur-Orge, 407.
Savine (Jean), 111.
Savoie (Eugène, prince de), 650.
Savoie (Jean de), 693.
Savonnières, 376.
Saxe (Frédéric, duc de), 328.
Saxe (Guillaume, duc de), 328.
Saxe-Weimar (Prince de), 241.
Scarpone, 6, 7, 8, 19, 62.
Scarponois (Le), 30.
Schaffhouse, 458.
Schaumbourg (Christophe de), 243.
Schiff (Mathias), sculpteur, 371, 666.
Schilling (Bernard), soldat de Bâle, 460.
Schilling (Diebold), historien de

Berne, 470, 481, 507, 517-518, 700-702.
Schilling (Diebold), historien de Lucerne, 470, 702.
Schilter, érudit alsacien, 475, en note *passim*.
Schindler, d'Arth, 483, 703.
SCHLESTADT, 393, 449, 457, 464, 472, 474, 698.
Schœber (Robert), 478.
Schriber (Georges), de Frauenfeld, 483, 703.
Schuncken, sculpteur, 352, 538.
SCHWITZ (Canton de), 456, 457, 458, 492.
Scitivaux de Greische (De), 80.
Scott (Walter), romancier, 545.
Sébastien (Saint), 405, 507, 570, 607, 608.
Seckingen (Jean de), de Strasbourg, 464.
Séguin (Pierre), 25 n., 572.
SEICHAMPS, 220, 223.
Seider, citoyen de Nancy, 296.
SEILLE (La), 38, 259, 382.
SEINE (La), 358.
SELAINCOURT, 32.
SEMPACH, 393.
SENLAC, 503.
SENLIS, 398.
Sénemont, peintre, 595-596, 708.
SENONES, abbaye, 176.
SEPTFONDS, v. SAINT-NICOLAS.
SÉRANVILLE, 677.
Serre (Alix), 205.
Serre (François de), seigneur de Clévant, 202, 207 n.
SEXEY-AUX-BOIS, 40, 44, 107.
Shrewsbury (Comte de), *v.* Talbot.
SICILE, 180, 317, 322, 336, 548, 549, 687.
SIERK, 80, 116, 304.
Sierk (Jacques de), archevêque de Trèves, 328.
Sierk (Jean de), évêque de Toul, 138.
Sigebert (Comte de Duras), 116.
Sigisbert (Saint), roi d'Austrasie, 53, 86.
Sigismond, duc d'Autriche, 387, 391, 407, 463, 471, 492, 697, 698.
Silvestre (Israël), 24 n. 7, 25, 91, 307, 532, 571, 575, 671.
Simon Ier, duc de Lorraine, 60, 63, 68, 83, 100, 115-119, 181.
Simon II, duc de Lorraine, 61, 65, 69, 75, 94, 121, 546, 678.
Simon de Nancy, 69.
Simon de Nancy, mari d'Ide de Froville, 69.
Simon de Toul, 68.
Simon (Jean-Nicolas), curé de Saint-Èvre, 344 n. 5, 367.
Simonin, *v.* Châtenoy (Chrétien Simonin de).
Simonin (Jean), curé de Saint-Èvre, 343, 362, 696.
Simonin le Jaloux, bourgeois de Nancy, 135, 136, 138.
Simonin, chirurgien, 653, 654, 655.
SION (Montagne de), 386, 402, 631, 652.
SIONVILLER, 32, 97.
Sivry (M. de), 80.
SIVRY-LE-FRANC, 397.
Sixte IV, pape, 223, 406, 455, 612.
Sœurs-grises (Couvent et hospice des), 46, 83, **291-296**.
Sokolnicki, général polonais, 602, 603.
SOLEURE, 457, 492, 704, 705.
SOLEUVRE (Trève de), 396, 397, 399, 400, 404, 407, 416, 428, 480.
SOLICIA, v. SOULOSSE.
Somerhouse, 158, 267.
Sophie de Würtemberg, femme de Jean Ier, 238.
SORCY, 19, 571, 640, 643.
Sorcy (Eudes de), évêque de Toul, 84, 140, 141.
Sorel (Agnès), 323.
Sorrette, fontaine de, 268, 544.
SOTZELING, 41.
Sou des paroisses, 343, 696.
SOULOSSE, 8, 11, 376.
SOULOSSOIS (Le), 30.
Source (Rue de la), 139, 195.
Soye, *v.* Baufremont (Jean de).
Spender (Jean), citoyen de Strasbourg, 464.
SPIRE, 124.
Stabili (Jean-Baptiste), entrepreneur, 539, 640.
Stainville (Pierre de), doyen de la Primatiale, 206.
Stainville (De), gouverneur de la Lorraine, 47, 537.
Stainville (Porte), *v.* Désilles (porte).
Stanislas (Saint), évêque de Cracovie, 585.
Stanislas, roi de Pologne et duc de Lorraine, VII, XII, XIII, 34, 42, 45, 46, 203, 209, 210, 211, 224, 226, 234, 245, 258, 297, 308, 350, 362, 364, 365, 366, 493, 533, 561, 566, 568, 577, 581, 585, 590, 591-592 (son tombeau), 596, 597, 598, 599, 600, 601, 603, 608, 609, 614, 618, 652, 655, 665.
Stanislas (Faubourg), 307.
Stanislas (Place), XIII, 618.
Stein (Brandolf de), soldat suisse, 458, 701.
STENAY, 61, 126.
STRASBOURG, 6, 125, 128, 224, 255, 393, 398, 402, 403, 416, 419, 420, 423, 427, 429, 430, 437, 457, 460, 464, 472, 474, 492, 497, 522, 523, 698, 705, 706.
Strasbourg (Rue de), 35, 140, 144, 145, 146, 213, 485, 570, 607, 608.
Strübin (Henri), 705.
Struss, bombarde de Strasbourg, 429 et n. 7.
Sturm (Otton), citoyen de Strasbourg, 464.
STURTZELBRONN, abbaye, 100, 111, 546.
Sublet, peintre, 381.
Suffolk (Marquis de), 327.
Suffren de Baschi, *v.* Baschi (Suffren de).
SUISSE, 192, 319, 392, 393, 396, 397, 399, 401, 402, 409, 414, 416, 419, 428, 436, 437, 455-465, 470-472, 478, 525, 538, 545, 552, 570, 681, 694, 697, 701, 702, 705, 706, 707.
SUISSE (BASSE-), 30.
SUISSE (HAUTE-), 30.
Suisses, v. SUISSE.
Suyderhœf, graveur, 481.
Symier (Jean), argentier, 612.

T

Talbot, comte de Shrewsbury, 327.
TALENT, 316.
Tallange (Sieur de), 93.
TANTIMONT (Ban de), 677.
TANTONVILLE, 102.
Tantonville (Ferri de), 415, 422, 425, 441, 447, 448.
Tantonville (Henri de), *v.* Tantonville (Ferri de).
Tapisseries de Charles le Téméraire, **561-566**.
Tapis-Vert (Rue du), 144.
Tarente (Prince de), fils du roi Ferdinand II de Naples, 399, 406, 409, 412, 699.
TART, abbaye, 68, 74.
Tartas (Vicomte de), 326.
Tchèques à Nancy, 333.
Téméraire (Le), *v.* Charles le Téméraire, duc de Bourgogne.
Templiers, 87, 96, 134.
Tente de Charles le Téméraire, 419, **561-566**.
Terreau (Cimetière du), 82.
Tervenus (de), chanoine à la Primatiale, 209.
THANN, 398.
Thann (Walther de), 425, 427, 436.
THÉLOD, 413.
Thélod (Sieur de), maréchal de Lorraine, 284.

Thélod (Sieur de), chambellan de René II 424, 497.
Théodebert, roi d'Austrasie, 13.
Théodulf (Bible de), 56.
Théophile (Légende de), 355.
THÉZEY, 677.
Thibault, lieutenant de police, 24.
THIÉBAUMÉNIL, 209.
Thiébaut II, comte de Bar, 129.
Thiébaut IV, comte de Champagne, 64, 122, 127, 128, 129.
Thiébaut V, comte de Champagne, 129, 149, 150.
Thiébaut Ier, duc de Lorraine, 61, 64, 66, 83, 122-125, 126.
Thiébaut II, duc de Lorraine, 70, 72, 105, 142, 144, 155, 176, 187-193, 694.
Thiébaut de Neuchâtel, v. Neuchâtel (Thiébaut de).
Thiellement de Sarreguemines, 694, 695.
Thierrion (Dominique) curé de Saint-Èvre, 344, 696.
Thierry, duc de Lorraine, 41, 60, 63, 67, 68, 80, 81, 83.
Thierry de Mirecourt, marchand drapier, 453-454.
Thierry de Nancy, bailli de Lorraine, 70, 72, 105, 142, 144, 155, 177.
Thierry-de-Nancy (Fontaine), 195.
Thierry ou Thiérat l'Étanche, 195.
THIERSTEIN, château, 696, 697.
Thierstein (Henri de), 698.
Thierstein (Oswald de), 398, 419, 434, 460, 491, 520, 677, 697-698.
Thierstein (Oswald de), fils du précédent, 698.
Thiery (Damien), curé de Saint-Èvre, 344, 696.
Thiesselin, aumônier de la collégiale Saint-Georges, 696.
THIONVILLE, 29, 115, 119, 243, 390, 428, 433, 440.
Thiriat de Nancy, fils de Gérard-la-Tartre, 177. V. aussi Thierry de Nancy et Thierry l'Étanche.
THOLEY, abbaye, 50.
Thomas (Claudin), *dit* Le Roy, échevin de Nancy 157.
Thuillières (Guillaume de), sieur de Hardémont, 423, 441, 464.
Tiercelins (Église et couvent des), 50, 567.
Tiercelins (Rue des), 107, 618.
TIGURUM, v. ZURICH.
Tillon (Sieur de), 183, 184.
Tobler (Gustave), savant, 470 n. 6, 700.
Toison d'Or, héraut de Bourgogne, 316.
Toison d'Or, autre héraut, 705.
TOMBLAINE, 1, 5, 21, 104, 294, 334, 409, 487, 494.
TONNOY, 442.
TOSCANE, 567, 639, 650.
TOTAINVILLE, 17.
TOUL, XIII, 5, 8, 15, 18, 23, 27, 30, 37, 62, 64, 66, 103, 135, 137, 160, 161, 191, 217, 223, 226, 264, 299, 301, 319, 320, 322, 332, 352, 378, 412, 415, 433, 480, 482, 653, 684. Cordeliers, 70. Dominicains, 135, 612. Hôtel de Clairlieu, 103. Saint-Étienne cathédrale, 60, 412, 678. Saint-Èvre, abbaye et faubourg, 32, 35, 49, 57, 66, 68, 363, 415, 433, 684. Saint-Léon, abbaye, 140, 684. Saint-Mansuy, abbaye et faubourg, 322, 415, 433.
Toul (Route de), 21-22, 307.
Toul (Nicolas de), gouverneur d'Épinal, 421.
TOULLON, 397.
Toullon (Jacquemin dé), 162.
Toullon (Jean de), 410, 431, 485, 677.
Touppet, avocat, 140.
Tour v. *Grande-Tour*, *Sar*, *Vannier* etc.
TOURNAI, 564, 565.
TOURS, 318, 327, 328, 333, 414.
Toutey (E.), historien, 696, 697.
Trancart (Commandant), 278, 279.
Trausch (Jacques), chroniqueur, 475.
TRÈVES, 5, 38, 115, 226, 291, 344, 388, 697. Église de Saint-Maximin, 389.
Tribunal de commerce, v. *Bourse*.
TRINITÉ (Ferme de la), 4.
TRINITÉ (Mur de la), 2, 3, 4.
TROIS-ÉVÊCHÉS, *v.* Metz, Toul, Verdun.
Trois-Maisons (Cimetière des), 41 654, 655.
Trois-Maisons (Faubourg des), 341, v. *Saint-Dizier* (village de).
Trouillet (Mgr), 113, 344 n. 5, 362, 367, 368, 371, 374, 377, 378, 379, 383, 666.
Trouillet (Rue), 262, 664.
TROYES, 149, 301.
Troylo, capitaine italien, 391, 508, 516 et n. 5, 704.
Tüsch (Hans-Erhart), *v.* Erhart (Tüsch).
TUNIS, 179.
Turgot, 92.
Turique, 25, 26.
TURQUESTEIN, 126, 259.

U

Udon, évêque de Toul, 66.
Ueberlingen, 705.
UNTERWALDEN, 457, 458, 492, 707.
Urbain VIII, pape, 220.
URI, 456, 457, 458, 492, 510, 520.

V

Vachière, *v.* Baschi (Suffren de).
Vacquenoux, lieu-dit, 25.
Vaguenoux, v. *Vacquenoux*.
Valdrée (Sainte), 6.
Valence de Nancy, 181.
VALENCIENNES, 182.
Vallée (Christophe de la), évêque de Toul, 201, 341.
Vallée (Melchior de la), chantre de Saint-Georges, 228.
Vallet de Viriville, érudit, 324.
Vallin, sculpteur, 608.
Valneffer, sculpteur, 352.
VANDŒUVRE, 19, 21, 22, 73, 84, 102, 104, 168, 217, 219, 230, 485.
Vannier (Tour du), 268, 269, 270.
VARANGÉVILLE, 129, 130, 136, 137, 147, 205, 399, 653. Église des Capucines, 653.
Varennes (Adam de), sieur de Louppy, 410.
VARNÉVILLER, abbaye, 112.
Vassé (Louis-Claude), sculpteur, 591, 592, 596, 599.
VAUCOULEURS, 122, 301, 305, 316, 319, 333. Église Notre-Dame, 318. Prieuré Saint-Thiébaut, 80.
VAUD (Pays de), 394, 412, 419, 457.
VAUDÉMONT, 62, 69, 402, 415, 420, 421, 422, 426, 433, 441, 447, 464, 652. Chapitre, 45, 631, 652. Pour les comtes, voir à leur nom de baptême.
Vaudémont (Bâtard de), *v.* Jean de Vaudémont.
Vaudémont (Cardinal de), 350, 364, 627, 629, 630, 656.
Vaudémont (Petit-Jean de), *v.* Bron (Jean de).
Vaudémont (Maison de), v. *Grande-Maison*.
Vaudémont (Place de), 172, 203.
Vaudoncourt (Nicolas de), 410, 677.
Vaudrecourt (Hubert Charvet de), 245.
VAUDREVANGE, 176.
VELLE-SUR-MOSELLE, 147
VELLETRI, 63.
Vence (Abbé de), prévôt de Saint-Georges, 225.
Vénerie (La), 23.
VENISE, 119, 250, 364, 406, 622, 666, 682.
VENNEZEY, 96.

Verdun, ville et évêché, 5, 15, 38, 135, 160, 169, 189, 216, 248, 280, 319, 320, 322, 371, 396. Abbaye Saint-Airy, 50.
Verdun (De), 209.
Vere (Philibert, seigneur de), 508.
Vermois (Le), 678.
Vernier, prêtre de Nancy, 93 n. 3, 151, 195, 211, 214.
Verocchio, sculpteur, 666.
Véronèse (Paul), peintre, 622.
Vézelise, 45, 415, 652.
Viane (François de), seigneur de Listenay, 667.
Viant (Étienne), commis de Nancy, 155, 666.
Viard (Jiorné), sculpteur, 274, 374, 585.
Vic, 68, 259.
Vicherey, 30.
Victoire, fille de Louis XV, 50, 598.
Victor-Hugo (Rue), 307.
Victoriacus, 19.
Vieil-Aître (Cimetière du), **12-18**.
Vieil-Aître, v. *Saint-Jean du Vieil-Aître* (commanderie de).
Vieille-Nancy, lieu-dit, 21, 73, 192.
Vienne (Autriche), xii, 377, 658.
Vienne (Traités de), 50.
Vienne (Guigues, comte de), 129.
Vigneulles, 169, 205.
Vignory (Gautier, sire de), 129.
Vilcey-sur-Trey, 635, 660.
Villacourt, 209, 422.
Villancy, 69.
Villé (Val de), 388.
Ville (Antoine de), seigneur de Domjulien, 492.
Ville (Colinet de), bailli des Vosges, 335.
Ville (Collignon de), 422, 441, 447, 464.
Ville (Henri de), évêque de Toul, 301.
Ville (Jean de), curé de Saint-Evre, 345 et n. 3.
Ville-en-Vermois, 205, 209, 223.
Ville-sur-Illon, 422, 445.
Ville-Neuve de Nancy, *passim*.
Villers-Bettnach, abbaye, 112.
Villers-lès-Moivrons, 97, 147.
Villers-le-Sec, 66.
Villers-lès-Nancy, 1, 22, 32, 73, 108, 208, 219, 405, 485, 487, 500.
Ville-Vieille de Nancy, *passim*.
Villey de Scesse (Jean), religieux, 570, 571.
Vimenaux (Béatrice de), prêcheresse, 147 n. 4.
Vincent (Baron de), 655.
Vincent (Henry), érudit, 186.
Vincent (Jean), trésorier général de Lorraine, 158.
Vinci (Léonard de), 350, 357, 614.
Virecourt, 97.
Virelay, lieu-dit, 13, 25, 26, 90, 425, 502.
Virton (Luxembourg belge), 170, 682.
Visitation (Couvent de la), 46, 572, 599, 601, 625, 629, 638, 644.
Vitrac, 19.
Vitré, 19.
Vitrec, 19.
Vitrey, 19, 73, 97.
Vitrimont, 172, 177.
Vitry, 19, 73.
Vitry (Bailliage de), 320, 322.
Vittel, 677.
Vittonville, 183.
Vivien (Jean), 182.
Viviers, 361.
Voïart (Mme Élise), 187.
Void, 19.
Volcyr (N.), historien, 555, 556.
Volmerange, 190.
Voragine (Jacques de), 355-356.
Vosges, 2, 10, 189, 437, 454.
Vosges (Bailliage des), 164, 165, 169, 175, 176.
Vostre (Simon), 352.
Voulot, archéologue, 10.
Vroncourt, 46.
Vuisse, 700.
Vy, *v.* Vic.

W

Walckenaer (Baron), 10, 12.
Waldmann (Hans), zunfmeister de Zurich, et 456 n., 458, 471, 491, 700.
Waldric de Nancy, 74.
Waldt (Philippine de), doyenne de Bouxières, 52.
Walon, abbé de Saint-Arnoul, 41.
Walschbronn, 80.
Walter de Nancy, 74.
Walther, abbé de Saint-Pierremont, 68.
Wargaville, 195.
Warin (Antoine), seigneur de Clémery, 668.
Warnier le Saunier (Rue), 195.
Warren (Famille de), 378.
Wassebourg (Richard de), écrivain, 119, 125, 178, 182.
Watronville (Claude), femme de Vautrin Wisse, 700.
Wauthier (Jean et Jacob), entrepreneurs, 671.
Wauthier (Nicolas), commis de Nancy, 157.
Wecker, *v.* Bitche (Wecker, comte de).
Wenceslas, roi des Romains, 295, 296.
Werschwiller, v. Varnevillér.
Westrich (Le), 402.
Wetzel (Philippe), capitaine alsacien, 403, 436.
Wiches, 123.
Widon, abbé de Molesme, 81.
Widranges (Famille de), 109.
Widric, historien, 39.
Widric, abbé de Clairlieu, 101.
Wiener (Lucien), xv et en note *passim*.
Wimpheling, écrivain, 474.
Wintersulger, chroniqueur, 700, 705-707.
Wisse (Colin), 700.
Wisse (Jean), bailli d'Allemagne, seigneur de Gerbéviller, 335, 386, 401, 402, 414, 492, 677, 700.
Wisse (Vautrin), 423, 441, 444, 464, 491, **700**.
Wisse, *v.* Fesseler.
Witte (Heinrich), écrivain, 477, 478 et en note *passim*.
Woippy, 396.
Worms, 122.
Wurtzbourg, 125.

X

Xaintrailles (Jean-Poton, seigneur de), 323, 326.
Xaronval, 107.
Xeffalquin, bombarde de René II, 396, 412, 419.
Xermaménil, 97, 217.
Xirocourt, 45.

Y

Yolande d'Aragon, mère du duc René II, 297.
Yolande de Bar, femme de Jean roi d'Aragon, 297, 414, 549, 612, 672.
Yolande, fille du roi René d'Anjou, femme de Ferri de Vaudémont, 322, 327, 385, 386, 387.
Yolande, duchesse douairière de Savoie, sœur de Louis XI, 394, 698.

Z

Zélande, 240, 519.
Zemp, écrivain, 700, 703.
Zens (Barthélemy), tiercelin, 600.
Zollner (Mathis), écrivain, 472, 700.
Zorn (Adam), chef alsacien, 398, 403, 424, 464.
Zug, 458, 492.
Zurich, 26, 456, 457, 458, 471, 491, 492, 513, 514, 700-702.
Zwentibold, roi de Lorraine, 30.

TABLE DES GRAVURES

Pages.
r de la Trinité. (Côté ouest.) 2
r de la Trinité. (Côté sud.) 3
nnaie gauloise. 4
tuette de Lucifer trouvée à Laneuveville-devant-Nancy 6
gment de la table de Peutinger. 9
)bjets trouvés au cimetière du Vieil-Aître 14-15
nnaie mérovingienne : Nanciaco 18
grue qui a donné son nom au quartier du Crosne. (Gravure d'Israël Silvestre.). 25
euré de Lay et tour dite de Saint-Arnoul. (Dessin de Cayon.) 33
ines de la première église de Bouxières-aux-Dames 49
neau de saint Gauzelin. 52
uverture de l'Évangéliaire de saint Gauzelin. 53
lice de saint Gauzelin. 55
tène de saint Gauzelin 56
peigne liturgique de saint Gauzelin 57
Monnaies du duc Mathieu Ier 63
nnaie de la duchesse Berthe. 64
Monnaies avec la légende A. PICA 65
nnaie du duc Simon II 65
nnaie du duc Ferri II. 65
cien portail de l'église Notre-Dame de Nancy 78
n de l'église Notre-Dame de Nancy. 79
tour et la chapelle Saint-Jean en 1876 88
tour Saint-Jean. (État actuel.) 89
tite foire Saint-Jean. (Gravure de Dominique Collin.). 99
e des Grands-Moulins. (État actuel.). 103
n de l'abbaye de Clairlieu au XVIIIe siècle. 108
its et étang de Clairlieu. 109
Monnaies de Mathieu II 131
cienne grille de la ferme de la Madeleine 135
uvent des Dames prêcheresses. (D'après le plan de La Ruelle.) 141
ncien Hôtel de Ville de Nancy démoli en 1751. 159
Monnaies de Ferri III. 174
daillon : *Or deviné*. 185
Monnaies de Thiébaut II 193
Monnaies de Ferri IV. 194
arte de fondation de l'hôpital Saint-Julien (2 février 1336). 197
rtail de l'église Saint-Julien 200
pital Saint-Julien. (Cour intérieure.) 201
pital Saint-Julien. (Le bâtiment royal, vu du côté de la cour.). 211
prévôt de Saint-Georges. (D'après la Pompe funèbre de Charles III.). 227
s vergers de Saint-Georges. (D'après la Pompe funèbre de Charles III.). . . . 229
eau de la collégiale Saint-Georges. 231
collégiale Saint-Georges et le palais ducal en 1611. (D'après le plan de La Ruelle.). 235
usolée des ducs Jean II et Nicolas dans l'église Saint-Georges 237
monument du Téméraire en la collégiale Saint-Georges. (D'après un dessin de la collection Gaignières.). 239

Pages.
56. L'image miraculeuse de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle. (D'après une gravure de 1745.) 249
57-62. Monnaies du duc Raoul 260
63. Première porte de la Craffe. Façade extérieure (1840) 269
64. Deuxième porte de la Craffe. Façade extérieure (1840) 271
65. Deuxième porte de la Craffe. Façade intérieure. (État actuel.) 275
66. Première porte de la Craffe vers 1830. Façade intérieure 281
67. Première porte de la Craffe vers 1840. Façade intérieure 282
68. Première porte de la Craffe. Façade intérieure. (État actuel.) 283
69. Monnaie de Marie de Blois 285
70-76. Monnaies du duc Jean Ier 285-287
77. Monnaie de Jean Ier et de Robert de Bar 287
78. Portail des sœurs grises. (Gravure de Dominique Collin.) 293
79. Porte de l'hôtel de la Monnaie 295
80. Statue de Jeanne d'Arc. (D'Alfred Daubrée.) 305
81. Armoiries concédées à Jeanne d'Arc par Charles VII le 2 janvier 1429 306
82. Statue de Jeanne d'Arc. (De Charles Jacquot.) 307
83. Statue de Jeanne d'Arc. (D'Emmanuel Frémiet.) 309
84-89. Monnaies de Charles II 312-313
90. Médaille du roi René. (Par Pierre de Milan.) 317
91. Portrait de Charles VII. (De Jean Fouquet.) 325
92. Portrait du roi René. (D'après une gravure de Cœlemans.) 329
93-96. Monnaies de René Ier 336-337
97. Monnaie de Jean II 337
98. Vue de l'ancienne église Saint-Èvre. (D'après un cliché photographique.) 347
99. Plan de l'ancienne église Saint-Èvre. (D'après Grille de Beuzelin.) 349
100. Cène de Florent Drouin. (Actuellement au Musée lorrain.) 351
101. Fresque dans la chapelle de la Conception. (Ancienne église Saint-Èvre.) 353
102. Saint-Evre en démolition (1863) 367
103. La construction du nouveau Saint-Èvre et vue de l'hôtel de Salles (1866) 368
104. La tour de l'ancienne église et la nouvelle église Saint-Èvre (1867) 369
105. Perron de l'église Saint-Èvre. (Emblème de saint Luc.) 373
106. Nouvelle église Saint-Èvre 375
107. Vitrail commémoratif de la bataille de Nancy. (Église Saint-Èvre.) 379
108. Tombeau de Mgr Trouillet à Saint-Èvre 383
109. Portrait de Charles le Téméraire. (Musée de Bruxelles.) 387
110. Portrait d'Antoine de Bourgogne, le grand bâtard de Bourgogne. (Musée de Chantilly.) 409
111. Portrait de Charles le Téméraire. (Gravure de Cornélius Vischer.) 417
112. La mort de Suffren de Baschi. (Gravure tirée de la *Nancéide*.) 449
113. Les Nancéiens se nourrissent de chats et de rats. (*Id.*) 450
114. Le retour de Thierry, drapier de Mirecourt. (*Id.*) 451
115. Les mercenaires suisses noyés dans le Rhin à Bâle. (*Id.*) 459
116. Portrait de René II. (D'après le *Discours des choses advenues*, de Nicolas Remi). 461
117. La bataille de Nancy. (Gravure sur bois dans l'ouvrage d'Erhart Tüsch.) 473
118. Charles le Téméraire. (D'après la gravure de J. Suyderhoef.) 481
119. Le duc de Lorraine René II équipé pour la bataille. (Miniature du manuscrit de la *Nancéide*.) 489
120-122. Étendards de la bataille de Nancy 493
123. La bataille de Nancy. (Miniature tirée d'un manuscrit de Commines.) 495
124. Les Bourguignons massacrés sur le pont de Bouxières 499
125. René II devant le cadavre de Charles le Téméraire. (D'après un manuscrit du fonds Clairambault de la Bibliothèque nationale.) 505
126. Étendard de Charles le Téméraire. (D'après un manuscrit suisse.) 511
127. Pavé historique de la Grande-Rue 529
128. La croix de Bourgogne primitive. (D'après un dessin de Cayon.) 531
129. La croix de Bourgogne au xviiie siècle 532
130. La croix de Bourgogne actuelle 533

Pages.
131. Vue et perspective du marais où Charles duc de Bourgogne fut tué. (Gravure d'Israël Silvestre.) 535
132. Mort de Charles le Téméraire. (Dessin de R. Casse, d'après le tableau de Delacroix.) 539
133. Sceau des notaires lorrains 546
134. Sceau du roi René : ses armoiries de 1435 à 1453 547
135. Sceau de René II : ses armoiries de 1473 à 1480 548
136. Contre-sceau de René II de 1473 à 1480 549
137-138. Monnaies du duc François Ier 550
139. Tympan de Longwy. (Exécuté entre 1485 et 1508.) 553
140. Jeton de la chambre des comptes de Lorraine, 1505 555
141. Médaille de l'Hôtel-de-Ville. (Le jugement de Pâris.) 558
142. Ancien jeton de l'Hôtel-de-Ville 558
143. Armoiries attribuées sous Louis XIV à la ville de Nancy 558
144. Armes de Nancy sous le premier empire 559
145. La Vierge de Bonsecours. (Œuvre de Mansuy Gauvain.) 570
146. Vue et perspective de la chapelle des Bourguignons, maintenant Notre-Dame de Bonsecours. (Gravure d'Israël Silvestre.) 573
147. Frontispice du livre de Nicolas Julet sur les miracles de Bonsecours. (Gravure de Callot.) 575
148. L'église de Bonsecours vers 1860 583
149. La charité. Médaillon du tombeau de Catherine Opalinska 586
150. Tombeau de Catherine Opalinska. (Par Nicolas-Sébastien Adam.) 587
151. Tombeau du duc Ossolinski à Bonsecours 589
152. Tombeau de Stanislas à Bonsecours. (Par Louis-Claude Vassé.) 593
153. Monument du cœur de Marie Leszczinska à Bonsecours. (Par Louis-Claude Vassé.) . 595
154. Confessionnal à Bonsecours. (Par Vallin.) 605
155. La cène du Réfectoire des Cordeliers. (Copie de Léonard de Vinci.) 615
156. Boiserie de Salival aux Cordeliers 617
157. L'église des Cordeliers vers 1860. (Façade.) 619
158. Tombeau de René II à l'église des Cordeliers 623
159. Mausolée du cardinal de Vaudémont à l'église des Cordeliers. (Par Florent Drouin.) 628
160. Docteur de l'Église à la cathédrale. (Par Florent Drouin.) 629
161. Gérard Ier, comte de Vaudémont, et Hadwige de Dagsbourg 631
162. Tombeau de Philippe de Gueldre. (Par Ligier Rigier.) 633
163. Statue de la Foi aux Cordeliers. (Par César Bagard.) 637
164. La chapelle funéraire ducale. (D'après un dessin inédit de la bibliothèque de Nancy.) 641
165. L'autel de la chapelle ducale avec le Christ attribué à Chassel 645
166. Ancienne fontaine de la place Saint-Èvre 664
167. Statue de René II. (Par Mathias Schiff.) 665
168. Vue du pont de Malzéville. (Gravure d'Israël Silvestre.) 669
169. Le pont de Malzéville au XVIIIe siècle. (Dessin inédit de Claudot.) 673
170-181. Monnaies du duc René II 685-689
182. Nancy en 1508 à la mort de René II 690
183. Enterrement de Charles le Téméraire. (Miniature de Diébold Schilling, de Berne.). 702

PLANCHES HORS TEXTE

1. La tapisserie de Charles le Téméraire. *La Condamnation de Banquet et de Souper* (deuxième pan) . . . . . Frontispice.
2. Carte de la banlieue de Nancy 21
3. La plus ancienne charte originale portant le nom de Nancy 41
4. Plan des anciennes fortifications autour de la porte de la Craffe 273
5. Plan de la bataille de Nancy 485
6. Les armoiries de Nancy 561

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE VII
LISTE DES ABRÉVIATIONS XVII

CHAPITRE I[er]

LE TERRITOIRE DE NANCY AUX PÉRIODES PRÉROMAINE, ROMAINE ET MÉROVINGIENNE. 1-27

Pages.

§ I[er]. Situation de Nancy. 1
Formation géologique du sol 2
Creusement de la vallée de la Meurthe 2
Apparition de l'homme. 3
Les découvertes préhistoriques sur le plateau de Malzéville et sur le plateau de Haye 4

§ II. Le territoire de Nancy à l'époque romaine 5
Découvertes faites à Laneuveville . . 6
Exploitations minières au Noirval, à Bouxières-aux-Dames et à Blanzey. 7
La question d'*Andesina* 8
Andesina n'est point Nancy 10
Andesina et Grand 11

§ III. Le territoire de Nancy à l'époque mérovingienne 12
Le cimetière du Vieil-Attre. 13
Sa date 13
Les morts appartiennent à une population sédentaire ; ils sont chrétiens. 14
Vases funéraires, armes, fibules et bijoux, ustensiles divers 15
Le *triens* frappé à *Nanciacus*. . . . 18
Le nom de Nancy. 19
Que ce nom est d'origine celtique . . 20

§ IV. La banlieue actuelle 21
L'ancienne banlieue de Saint-Dizier . 22
Origine de Boudonville 23
Étude sur les lieux-dits 23

Conclusion 26

CHAPITRE II

LE COMTÉ DE CHAUMONTOIS. — LE PRIEURÉ DE LAY ET LE CHAPITRE DE BOUXIÈRES-AUX-DAMES. 29-58

§ I[er]. La Lorraine après le pacte de Verdun 29
Le diplôme de Charles le Simple pour Salone (25 juillet 896) 30
Il n'y est pas question de Nancy. . . 31
Le comte Hugues de Chaumontois et sa femme Ève. 31
Donation à Saint-Èvre de Toul de *Nantianis curtis*. 32
Fondation du prieuré de Lay 33
Histoire sommaire de ce prieuré. . . 34
Ses relations avec Nancy 35

§ II. Gauzelin, évêque de Toul 36
Fondation de l'abbaye de Bouxières;

Pages
récit historique et récits légendaires 37
Miracles accomplis à Bouxières sur le tombeau de saint Gauzelin 39
Donations au monastère 40
Première mention de Boudonville . . 41
La charte du 29 avril 1073 où se trouve la première mention de Nancy . . 41

§ III. Transformation du monastère de Bouxières en chapitre noble . . . 42
Organisation de ce chapitre. 43
Les lignes 44
Les dames tantes et les dames nièces. 44
Mœurs des chanoinesses 44
Leur pauvreté relative 45
Malheurs qui fondent sur le chapitre. 46

Pages.
§ IV. Le transfert du chapitre à Nancy. 47
Traité avec les Minimes de Bonsecours. 48
Constructions près de l'église de Bonsecours. 48
La Révolution ; dispersion des chanoinesses. 50
Vente des bâtiments de Bouxières. . 51
Description sommaire de ces bâtiments 51

§ V. Les restes du trésor de Bouxières conservés à la cathédrale de Nancy. 52
Les reliques de saint Gauzelin . . . 52
L'anneau, l'évangéliaire, le calice et la patène, le peigne liturgique de saint Gauzelin. 52
Conclusion 58

CHAPITRE III

NANCY DE 1073 A 1218. — SÉJOURS DES DUCS.
ATELIER MONÉTAIRE. — PERSONNAGES NOMMÉS « DE NANCEIO ». 59-76

§ Ier. Chartes souscrites à Nancy par les ducs Simon Ier, Mathieu Ier, Simon II, la duchesse Agnès 60
Le *castrum* de Nancy 60
Le palais des ducs. 61
Nancy, capitale de la Lorraine . . . 62

§ II. Monnaies frappées à Nancy par Mathieu Ier 63
Monnaies de Berthe de Souabe. La légende A. PICA 64
Monnaies de Simon II et de Ferri II. 65

§ III. Odelric, voué de Nancy. 66
Signification de cette fonction. . . . 67
Énumération des chartes où est nommé Dreu de Nancy 67
Conclusions qu'il faut en tirer. . . . 69

Dreu de Nancy n'a pas possédé Lenoncourt. 70
Cette localité n'a été acquise qu'au XIVe siècle par Thierry et Gérard de Nancy 70
La légende de l'échange de 1155; conséquences fâcheuses qu'elle a eues. 71
Fausses théories; il ne faut pas distinguer deux villes ni deux châteaux de Nancy 72
Autres personnages appelés *de Nanceio :* Waldric, Renier, Jean, Paulin. 74
Le *præpositus*, le *villicus* de Nancy . 74
Gilles chevalier de Nancy et le four banal. 75

CHAPITRE IV

LE PRIEURÉ DE NOTRE-DAME. — LA COMMANDERIE DE SAINT-JEAN.
L'ABBAYE DE CLAIRLIEU. 77-114

§ Ier. L'abbaye de Molesme en Bourgogne. 77
Donation à cette abbaye d'un prieuré, créé sous les murs de Nancy . . . 80
L'église Notre-Dame; description . . 80
L'autel paroissial de Nancy. 81
Le cimetière Notre-Dame. 82

L'Hôtel-Dieu devant Nancy. 83
Autres dons faits au prieuré 83
Décadence du prieuré 85
La commende. 85
Union du prieuré à la Primatiale . . 86
Les Oratoriens à Nancy 86

Pages.

§ II. La Commanderie Saint-Jean du Vieil-Aître 87
Description de la tour et de la chapelle. 87
Les propriétés de la Commanderie. . 90
Le moulin de Saint-Jean 91
Les *punaz*s. 92
Le four de la rue des Maréchaux . . 92
L'hôtel de Malte 93
Possessions de la Commanderie à Laxou 94
Le cimetière des juifs 95
La Bouzule et Mazerulles 95
Réunion à Saint-Jean de Nancy de la Commanderie Saint-Georges de Lunéville et de Cuite-Fève 97
Les revenus du commandeur 98
La foire aux cerises 98

§ III. Les abbayes cisterciennes en Lorraine 100
Les Cisterciens à Chaligny 101
Leur transfert à Amerlieu qui devient Clairlieu 101
Donations de Mathieu Ier à Clairlieu. 101
Autres dons 102
Les Grands-Moulins; leur histoire . 104
L'hôtel de Clairlieu, rue de la Monnaie. 106
Description de l'ancienne église et de l'ancienne abbaye 108
Décadence de l'abbaye; la commende. 110
La mense abbatiale unie à la Primatiale de Nancy 110
L'imprimerie des religieux. 111
Clairlieu aux XVIIe et XVIIIe siècles. . 112

Conclusion sur les deux chapitres précédents 113
Étendue de Nancy au moment de l'incendie de 1218 113
La ville et la banlieue à cette date . 114

APPENDICE AU CHAPITRE IV

LE PRÉTENDU SIÈGE DE NANCY AU XIIe SIÈCLE. 115

CHAPITRE V

L'INCENDIE DE NANCY (1218).
LA VILLE DONNÉE EN DOUAIRE AUX DUCHESSES DE LORRAINE.
NANCY SOUS MATHIEU II (1220-1251). 121-132

§ Ier. Ferri II de Lorraine et le roi d'Allemagne Frédéric II 121
Rosheim donnée en gage au duc . . 122
Brouille entre Frédéric II et le duc Thiébaut Ier 122
Expédition des Lorrains à Rosheim. 123
Frédéric II fait le siège du château d'Amance 123
La comtesse de Champagne et le comte de Bar, alliés de Frédéric II, brûlent Nancy 123
Thiébaut contraint de se rendre . . 124
Le traité du 1er juin 1218 124
Mort de Thiébaut 125

§ II. Nancy se relève 125
Le douaire des duchesses de Lorraine 126
Nancy donnée successivement à Agnès de Bar, veuve de Ferri II; Gertrude de Dagsbourg, veuve de Thiébaut Ier; Marguerite de Champagne, veuve de Ferri III 126

§ III. Nancy sous Mathieu II. 130
Le pont de Malzéville. 130
Le seigneur Cunon de Nancy . . . 131
Monnaies du duc frappées à Nancy. 131

CHAPITRE VI

NANCY SOUS LE RÈGNE DE FERRI III (1251-1303).
LE COUVENT DES DAMES PRÊCHERESSES. — LA LOI DE BEAUMONT.
TOPOGRAPHIE DE LA VILLE. 133-177

Pages.

§ Ier. Dons de Ferri III au prieuré Notre-Dame, à la Commanderie Saint-Jean, à Clairlieu 134
Les Dominicains à Toul. 135
Jean le Jaloux 135
Fondation du couvent des Dominicaines à la Madeleine, près Saint-Nicolas 136
Transfert du couvent à Nancy, dans l'ancien palais ducal 136
Débuts du monastère. 137
Description des bâtiments et de l'église 138
Donation aux Dames prêcheresses de la léproserie de la Madeleine . 140
Histoire de cet établissement . . . 141
La lèpre à Nancy. 141
Autres dons fait aux Dames prêcheresses. 146
Le couvent sous la Révolution . . . 148
Sa destruction 148

§ II. Donation aux bourgeois de Nancy de la charte de Beaumont (25 mars 1266) 148
Le comte de Champagne gardien du pacte 149
1° Administration de la ville; les échevins de Nancy; origine et compétence du tribunal des échevins; le bailli de Nancy et le maitre échevin; le prévôt de Nancy; les deux et les quatre de la ville; la feauté. 150
2° Disparition du servage; l'*entrecours* avec Liverdun; redevances fixes que le duc lève à Nancy : taille, conduit, impôts indirects; banalité des moulins et des fours; privilèges accordés à la cité par René II; revenus propres de Nancy; la garde des portes et le guet 161
3° De quelques coutumes de Nancy; le duel judiciaire et les épreuves; les pierres de scandale; sentences prononcées contre des bêtes; rédaction des coutumes en 1519 et 1594 168

§ III. Les remparts de Nancy 171
La porte Saint-Nicolas et la porte Bezuel 171
La poterne Saint-Jean. 172
Les halles. 173
Le nouveau palais 173
La Monnaie : pièces de Ferri III frappées à Nancy. 174
Développement des institutions du duché. 175
Le tribunal des assises 176
Conclusion 177

APPENDICE AU CHAPITRE VI

LA LÉGENDE DE L'EMPRISONNEMENT DE FERRI III A MAXÉVILLE. 179

CHAPITRE VII

NANCY SOUS LES RÈGNES DE THIÉBAUT II (1303-1312), FERRI IV (1312-1328) ET RAOUL (1328-1346). — L'HÔPITAL SAINT-JULIEN. 189-214

§ Ier. Le règne de Thiébaut II (1303-1312). 189
Relations avec la France 189
Lutte avec l'évêque de Metz : la première bataille de Frouard (7 novembre 1308) 190

Pages.
Agrandissement du parc ducal à Nancy. 191
Le règne de Ferri IV (1312-1328). . 191
La maison de Saurupt près de Nancy; son histoire. 191
Les monnaies de Thiébaut II et de Ferri IV frappées à Nancy. . . . 193
§ II. Le règne du duc Raoul (1328-1346). 195
Fondation de l'hôpital Saint-Julien . 195
Le prêtre Vernier 195
Le premier hôpital dans la Grande-Rue 196
Donations qui lui furent faites. . . 199
Administration. 199
Transfert de l'hôpital Ville-Neuve. . 199
Description de l'église et des bâtiments. 199
Dons fait par le duc Charles III . . 203
Indulgences accordées par le pape Clément VIII 203
Dons de particuliers 205
Nouvelle administration. 205
Le règlement 206
L'hôpital sous la première occupation française 206
L'avocat François Guinet 207
Les sœurs de Saint-Charles à l'hôpital 208
La fondation Bouzey 209
Fondation de Stanislas pour 24 orphelins 210
Le bâtiment royal 210
L'hôpital sous la Révolution. . . . 211
La petite église 213
Construction du troisième hôpital Saint-Julien 213
Le transfert (17 septembre 1900). . 213

CHAPITRE VIII

NANCY SOUS LE RÈGNE DU DUC RAOUL (1328-1346) [*Suite*].

LA COLLÉGIALE SAINT-GEORGES. 215-260

§ Ier. Histoire de la Collégiale 216
Causes de sa création. 216
Biens qui lui sont assignés par le duc. 217
Anniversaires qui doivent y être célébrés. 220
Dons spirituels. 220
Donation de la cure de Nancy . . . 221
Le vicaire perpétuel et le vicaire amovible de Saint-Èvre 223
Chartes des ducs Jean Ier et Charles II 223
Décadence de la collégiale. 224
Le chapitre au temps de Léopold. . 224
Union avec le chapitre de la Primatiale 225
§ II. Composition du chapitre 225
Privilèges spirituels et temporels. . 226
Le prévôt 226
L'aumônier 227
Le chantre. 228
Le trésorier 228
L'écolâtre et les écoles de Nancy. . 229
Les chanoines 232
Les vicaires 232
Personnel inférieur. 232
La musique à Saint-Georges. . . . 232
§ III. Les bâtiments. 233
Description de l'église 233
Sculptures qu'elle renferme 234
Les tombeaux 237
Sarcophage des ducs Jean II et Nicolas 237
Le tombeau de Charles le Téméraire 238
Translation des restes du duc de Bourgogne 243
Ces restes ont-ils en réalité été transportés à Bruges ?. 243
Tombeau de Henri II et de Marguerite de Gonzague. 244
Autres monuments et épitaphes . . 245
Monument de Nicolas de Ludres . . 245
§ IV. Souvenirs qui se rattachent à Saint-Georges 246
Souvenirs politiques : l'entrée des ducs; leur serment à la Collégiale; serment du bailli et du prévôt de Nancy; obsèques des ducs; Saint-Georges paroisse de la Cour 246
Souvenirs religieux : les reliques; la *boude* de Jésus-Christ; le cuissot Monsieur Saint-Georges; la sainte épine; l'image de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle; miracles qu'on lui attribue 249
Confréries religieuses; confrérie des

CHAPITRE VI

NANCY SOUS LE RÈGNE DE FERRI III (1251-1303). LE COUVENT DES DAMES PRÊCHERESSES. — LA LOI DE BEAUMONT. TOPOGRAPHIE DE LA VILLE. 133-177

Pages.

§ Ier. Dons de Ferri III au prieuré Notre-Dame, à la Commanderie Saint-Jean, à Clairlieu 134
Les Dominicains à Toul. 135
Jean le Jaloux 135
Fondation du couvent des Dominicaines à la Madeleine, près Saint-Nicolas 136
Transfert du couvent à Nancy, dans l'ancien palais ducal 136
Débuts du monastère. 137
Description des bâtiments et de l'église 138
Donation aux Dames prêcheresses de la léproserie de la Madeleine . 140
Histoire de cet établissement . . . 141
La lèpre à Nancy. 141
Autres dons fait aux Dames prêcheresses. 146
Le couvent sous la Révolution . . . 148
Sa destruction 148

§ II. Donation aux bourgeois de Nancy de la charte de Beaumont (25 mars 1266) 148
Le comte de Champagne gardien du pacte 149
1° Administration de la ville; les échevins de Nancy; origine et compétence du tribunal des échevins; le bailli de Nancy et le maître échevin; le prévôt de Nancy; les deux et les quatre de la ville; la feauté. 150
2° Disparition du servage; l'*entrecours* avec Liverdun; redevances fixes que le duc lève à Nancy: taille, conduit, impôts indirects; banalité des moulins et des fours; privilèges accordés à la cité par René II; revenus propres de Nancy; la garde des portes et le guet 161
3° De quelques coutumes de Nancy; le duel judiciaire et les épreuves; les pierres de scandale; sentences prononcées contre des bêtes; rédaction des coutumes en 1519 et 1594 168

§ III. Les remparts de Nancy 171
La porte Saint-Nicolas et la porte Bezuel 171
La poterne Saint-Jean. 172
Les halles. 173
Le nouveau palais 173
La Monnaie : pièces de Ferri III frappées à Nancy. 174
Développement des institutions du duché. 175
Le tribunal des assises 176
Conclusion 177

APPENDICE AU CHAPITRE VI

LA LÉGENDE DE L'EMPRISONNEMENT DE FERRI III A MAXÉVILLE. 179

CHAPITRE VII

NANCY SOUS LES RÈGNES DE THIÉBAUT II (1303-1312), FERR[illegible] IV (1312-1328) ET RAOUL (1328-1346). — L'HÔPITAL SAINT-J[illegible]LIEN. 189-[illegible]

§ Ier. Le règne de Thiébaut II (1303-1312). 189
Relations avec la France 189
Lutte avec [illegible]
[illegible]
Metz : la pre[illegible]
[illegible]ard (7 no[illegible]

Pages.
Agrandissement du parc ducal à Nancy. 191
Le règne de Ferri IV (1312-1328). . 191
La maison de Saurupt près de Nancy; son histoire. 191
Les monnaies de Thiébaut II et de Ferri IV frappées à Nancy. . . . 193
§ II. Le règne du duc Raoul (1328-1346). 195
Fondation de l'hôpital Saint-Julien . 195
Le prêtre Vernier 195
Le premier hôpital dans la Grande-Rue 196
Donations qui lui furent faites. . . 199
Administration. 199
Transfert de l'hôpital Ville-Neuve. . 199
Description de l'église et des bâtiments. 199
Dons fait par le duc Charles III . . 203
Indulgences accordées par le pape Clément VIII 203
Dons de particuliers 205
Nouvelle administration. 205
Le règlement 206
L'hôpital sous la première occupation française 206
L'avocat François Guinet 207
Les sœurs de Saint-Charles à l'hôpital 208
La fondation Bouzey 209
Fondation de Stanislas pour 24 orphelins 210
Le bâtiment royal 210
L'hôpital sous la Révolution. . . . 211
La petite église 213
Construction du troisième hôpital Saint-Julien 213
Le transfert (17 septembre 1900). . 213

CHAPITRE VIII

NANCY SOUS LE RÈGNE DU DUC RAOUL (1328-1346) [*Suite*].

LA COLLÉGIALE SAINT-GEORGES. 215-260

§ Ier. Histoire de la Collégiale 216
Causes de sa création. 216
Biens qui lui sont assignés par le duc. 217
Anniversaires qui doivent y être célébrés. 220
Dons spirituels. 220
Donation de la cure de Nancy . . . 221
Le vicaire perpétuel et le vicaire amovible de Saint-Èvre 223
Chartes des ducs Jean Ier et Charles II 223
Décadence de la collégiale. 224
Le chapitre au temps de Léopold. . 224
Union avec le chapitre de la Primatiale 225
II. Composition du chapitre 225
Privilèges spirituels et temporels. . 226
Le prévôt 226
L'aumônier 227
Le chantre. 228
e trésorier 228
'écolâtre et les écoles de Nancy. . 229
s chanoines 232
vicaires 232
onnel inférieur. 232
usique à Saint-Georges. 232
bâtiments. 233
[illegible] église 233
Sculptures qu'elle renferme 234
Les tombeaux 237
Sarcophage des ducs Jean II et Nicolas 237
Le tombeau de Charles le Téméraire 238
Translation des restes du duc de Bourgogne 243
Ces restes ont-ils en réalité été transportés à Bruges?. 243
Tombeau de Henri II et de Marguerite de Gonzague. 244
Autres monuments et épitaphes . . 245
Monument de Nicolas de Ludres . . 245
§ IV. Souvenirs qui se rattachent à Saint-Georges 246
Souvenirs politiques : l'entrée des ducs; leur serment à la Collégiale; serment du bailli et du prévôt de Nancy; obsèques des ducs; Saint-Georges paroisse de la Cour 246
Souvenirs religieux : les reliques; la *boude* de Jésus-Christ; le cuissot Monsieur Saint-Georges; la sainte épine; l'image de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle; miracles qu'on lui attribue 249
Confréries religieuses; confrérie des

CHAPITRE VI

NANCY SOUS LE RÈGNE DE FERRI III (1251-1303).
LE COUVENT DES DAMES PRÊCHERESSES. — LA LOI DE BEAUMONT.
TOPOGRAPHIE DE LA VILLE. 133-177

Pages.
§ Ier. Dons de Ferri III au prieuré Notre-Dame, à la Commanderie Saint-Jean, à Clairlieu 134
Les Dominicains à Toul. 135
Jean le Jaloux 135
Fondation du couvent des Dominicaines à la Madeleine, près Saint-Nicolas 136
Transfert du couvent à Nancy, dans l'ancien palais ducal 136
Débuts du monastère. 137
Description des bâtiments et de l'église 138
Donation aux Dames prêcheresses de la léproserie de la Madeleine . 140
Histoire de cet établissement . . . 141
La lèpre à Nancy. 141
Autres dons fait aux Dames prêcheresses. 146
Le couvent sous la Révolution . . . 148
Sa destruction 148

§ II. Donation aux bourgeois de Nancy de la charte de Beaumont (25 mars 1266) 148
Le comte de Champagne gardien du pacte 149
1° Administration de la ville; les échevins de Nancy; origine et compétence du tribunal des échevins; le bailli de Nancy et le maître échevin; le prévôt de Nancy; les deux et les quatre de la ville; la feauté. 150
2° Disparition du servage; l'*entrecours* avec Liverdun; redevances fixes que le duc lève à Nancy: taille, conduit, impôts indirects; banalité des moulins et des fours; privilèges accordés à la cité par René II; revenus propres de Nancy; la garde des portes et le guet 161
3° De quelques coutumes de Nancy; le duel judiciaire et les épreuves; les pierres de scandale; sentences prononcées contre des bêtes; rédaction des coutumes en 1519 et 1594 168

§ III. Les remparts de Nancy 171
La porte Saint-Nicolas et la porte Bezuel 171
La poterne Saint-Jean. 172
Les halles. 173
Le nouveau palais 173
La Monnaie : pièces de Ferri III frappées à Nancy. 174
Développement des institutions du duché. 175
Le tribunal des assises 176
Conclusion 177

APPENDICE AU CHAPITRE VI

LA LÉGENDE DE L'EMPRISONNEMENT DE FERRI III A MAXÉVILLE. 179

CHAPITRE VII

NANCY SOUS LES RÈGNES DE THIÉBAUT II (1303-1312), FERRI IV (1312-1328)
ET RAOUL (1328-1346). — L'HÔPITAL SAINT-JULIEN. 189-214

§ Ier. Le règne de Thiébaut II (1303-1312). 189
Relations avec la France 189
Lutte avec l'évêque de Metz : la première bataille de Frouard (7 novembre 1308) 190

	Pages.
Agrandissement du parc ducal à Nancy	191
Le règne de Ferri IV (1312-1328)	191
La maison de Saurupt près de Nancy; son histoire	191
Les monnaies de Thiébaut II et de Ferri IV frappées à Nancy	193
§ II. Le règne du duc Raoul (1328-1346)	195
Fondation de l'hôpital Saint-Julien	195
Le prêtre Vernier	195
Le premier hôpital dans la Grande-Rue	196
Donations qui lui furent faites	199
Administration	199
Transfert de l'hôpital Ville-Neuve	199
Description de l'église et des bâtiments	199
Dons fait par le duc Charles III	203
Indulgences accordées par le pape Clément VIII	203
Dons de particuliers	205
Nouvelle administration	205
Le règlement	206
L'hôpital sous la première occupation française	206
L'avocat François Guinet	207
Les sœurs de Saint-Charles à l'hôpital	208
La fondation Bouzey	209
Fondation de Stanislas pour 24 orphelins	210
Le bâtiment royal	210
L'hôpital sous la Révolution	211
La petite église	213
Construction du troisième hôpital Saint-Julien	213
Le transfert (17 septembre 1900)	213

CHAPITRE VIII

NANCY SOUS LE RÈGNE DU DUC RAOUL (1328-1346) [*Suite*].

LA COLLÉGIALE SAINT-GEORGES. 215-260

§ Ier. Histoire de la Collégiale	216
Causes de sa création	216
Biens qui lui sont assignés par le duc	217
Anniversaires qui doivent y être célébrés	220
Dons spirituels	220
Donation de la cure de Nancy	221
Le vicaire perpétuel et le vicaire amovible de Saint-Èvre	223
Chartes des ducs Jean Ier et Charles II	223
Décadence de la collégiale	224
Le chapitre au temps de Léopold	224
Union avec le chapitre de la Primatiale	225
§ II. Composition du chapitre	225
Privilèges spirituels et temporels	226
Le prévôt	226
L'aumônier	227
Le chantre	228
Le trésorier	228
L'écolâtre et les écoles de Nancy	229
Les chanoines	232
Les vicaires	232
Personnel inférieur	232
La musique à Saint-Georges	232
§ III. Les bâtiments	233
Description de l'église	233
Sculptures qu'elle renferme	234
Les tombeaux	237
Sarcophage des ducs Jean II et Nicolas	237
Le tombeau de Charles le Téméraire	238
Translation des restes du duc de Bourgogne	243
Ces restes ont-ils en réalité été transportés à Bruges ?	243
Tombeau de Henri II et de Marguerite de Gonzague	244
Autres monuments et épitaphes	245
Monument de Nicolas de Ludres	245
§ IV. Souvenirs qui se rattachent à Saint-Georges	246
Souvenirs politiques : l'entrée des ducs; leur serment à la Collégiale; serment du bailli et du prévôt de Nancy; obsèques des ducs; Saint-Georges paroisse de la Cour	246
Souvenirs religieux : les reliques; la *boude* de Jésus-Christ; le cuissot Monsieur Saint-Georges; la sainte épine; l'image de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle; miracles qu'on lui attribue	249
Confréries religieuses; confrérie des	

CHAPITRE VI

NANCY SOUS LE RÈGNE DE FERRI III (1251-1303).
LE COUVENT DES DAMES PRÊCHERESSES. — LA LOI DE BEAUMONT.
TOPOGRAPHIE DE LA VILLE. 133-177

Pages.

§ Ier. Dons de Ferri III au prieuré Notre-Dame, à la Commanderie Saint-Jean, à Clairlieu 134
Les Dominicains à Toul. 135
Jean le Jaloux 135
Fondation du couvent des Dominicaines à la Madeleine, près Saint-Nicolas 136
Transfert du couvent à Nancy, dans l'ancien palais ducal 136
Débuts du monastère. 137
Description des bâtiments et de l'église 138
Donation aux Dames prêcheresses de la léproserie de la Madeleine . 140
Histoire de cet établissement . . . 141
La lèpre à Nancy. 141
Autres dons fait aux Dames prêcheresses. 146
Le couvent sous la Révolution . . . 148
Sa destruction 148

§ II. Donation aux bourgeois de Nancy de la charte de Beaumont (25 mars 1266) 148
Le comte de Champagne gardien du pacte 149
1° Administration de la ville; les échevins de Nancy; origine et compétence du tribunal des échevins; le bailli de Nancy et le maître échevin; le prévôt de Nancy; les deux et les quatre de la ville; la feauté. 150
2° Disparition du servage; l'*entrecours* avec Liverdun; redevances fixes que le duc lève à Nancy : taille, conduit, impôts indirects; banalité des moulins et des fours; privilèges accordés à la cité par René II; revenus propres de Nancy; la garde des portes et le guet 161
3° De quelques coutumes de Nancy; le duel judiciaire et les épreuves; les pierres de scandale; sentences prononcées contre des bêtes; rédaction des coutumes en 1519 et 1594 168

§ III. Les remparts de Nancy 171
La porte Saint-Nicolas et la porte Bezuel 171
La poterne Saint-Jean. 172
Les halles. 173
Le nouveau palais 173
La Monnaie : pièces de Ferri III frappées à Nancy. 174
Développement des institutions du duché. 175
Le tribunal des assises 176
Conclusion 177

APPENDICE AU CHAPITRE VI

LA LÉGENDE DE L'EMPRISONNEMENT DE FERRI III A MAXÉVILLE. 179

CHAPITRE VII

NANCY SOUS LES RÈGNES DE THIÉBAUT II (1303-1312), FERRI IV (1312-1328)
ET RAOUL (1328-1346). — L'HÔPITAL SAINT-JULIEN. 189-214

§ Ier. Le règne de Thiébaut II (1303-1312). 189
Relations avec la France 189
Lutte avec l'évêque de Metz : la première bataille de Frouard (7 novembre 1308) 190

Pages.
Agrandissement du parc ducal à Nancy. 191
Le règne de Ferri IV (1312-1328). . 191
La maison de Saurupt près de Nancy; son histoire. 191
Les monnaies de Thiébaut II et de Ferri IV frappées à Nancy. . . . 193
§ II. Le règne du duc Raoul (1328-1346). 195
Fondation de l'hôpital Saint-Julien . 195
Le prêtre Vernier 195
Le premier hôpital dans la Grande-Rue 196
Donations qui lui furent faites. . . 199
Administration. 199
Transfert de l'hôpital Ville-Neuve. . 199
Description de l'église et des bâtiments. 199
Dons fait par le duc Charles III . . 203
Indulgences accordées par le pape Clément VIII 203
Dons de particuliers 205
Nouvelle administration. 205
Le règlement 206
L'hôpital sous la première occupation française 206
L'avocat François Guinet 207
Les sœurs de Saint-Charles à l'hôpital 208
La fondation Bouzey 209
Fondation de Stanislas pour 24 orphelins 210
Le bâtiment royal 210
L'hôpital sous la Révolution. . . . 211
La petite église 213
Construction du troisième hôpital Saint-Julien 213
Le transfert (17 septembre 1900). . 213

CHAPITRE VIII

NANCY SOUS LE RÈGNE DU DUC RAOUL (1328-1346) [*Suite*].

LA COLLÉGIALE SAINT-GEORGES. 215-260

§ Ier. Histoire de la Collégiale 216
Causes de sa création. 216
Biens qui lui sont assignés par le duc. 217
Anniversaires qui doivent y être célébrés. 220
Dons spirituels. 220
Donation de la cure de Nancy . . . 221
Le vicaire perpétuel et le vicaire amovible de Saint-Èvre 223
Chartes des ducs Jean Ier et Charles II 223
Décadence de la collégiale. 224
Le chapitre au temps de Léopold. . 224
Union avec le chapitre de la Primatiale 225
§ II. Composition du chapitre 225
Privilèges spirituels et temporels. . 226
Le prévôt 226
L'aumônier 227
Le chantre. 228
Le trésorier 228
L'écolâtre et les écoles de Nancy. . 229
Les chanoines 232
Les vicaires 232
Personnel inférieur. 232
La musique à Saint-Georges. . . . 232
§ III. Les bâtiments. 233
Description de l'église 233
Sculptures qu'elle renferme 234
Les tombeaux 237
Sarcophage des ducs Jean II et Nicolas 237
Le tombeau de Charles le Téméraire 238
Translation des restes du duc de Bourgogne 243
Ces restes ont-ils en réalité été transportés à Bruges?. 243
Tombeau de Henri II et de Marguerite de Gonzague. 244
Autres monuments et épitaphes . . 245
Monument de Nicolas de Ludres . . 245
§ IV. Souvenirs qui se rattachent à Saint-Georges 246
Souvenirs politiques : l'entrée des ducs; leur serment à la Collégiale; serment du bailli et du prévôt de Nancy; obsèques des ducs; Saint-Georges paroisse de la Cour 246
Souvenirs religieux : les reliques; la *boude* de Jésus-Christ; le cuissot Monsieur Saint-Georges; la sainte épine; l'image de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle; miracles qu'on lui attribue 249
Confréries religieuses; confrérie des

Pages.
bourgeois de Nancy; de l'Annonciation de la Vierge; de la sainte Trinité 252
Confréries commerciales et industrielles : les merciers et la foire de mai 254
Origine de la juridiction consulaire. 257
Corporations du cloître Saint-Georges 257
Autres corporations créées jusqu'à la fin du XVIe siècle. 258
Conclusion sur Saint-Georges . . . 258
§ V. Principaux événements du règne de Raoul 259
Monnaies frappées par ce prince à Nancy. 259

CHAPITRE IX

NANCY SOUS LE RÈGNE DE JEAN Ier (1346-1390). 261-287

§ Ier. Jean de Nancy et la fondation de la chapelle Saint-Michel. 261
Règlement au sujet de cette chapelle 262
Création de la congrégation des Pénitents en 1633. 263
Les Pénitents noirs de la Ville-Neuve. 263
§ II. Agrandissement de Nancy . . . 264
Les *Bourgets* englobés dans la ville. 265
La porte de la Craffe 266
Étymologie de ce mot. 267
La nouvelle enceinte de Nancy : la tour de Sar et la tour du Vannier. 267
Les deux tours de la Craffe 270
Construction de la façade extérieure; l'inscription en l'honneur de la Vierge 273
La seconde porte de la Craffe, construite en 1598 274
La statue de Charles III. 274
Les sculptures de Florent Drouin. . 277
Modifications à la porte intérieure . 277
Le dôme et l'horloge 277
L'ordre grec 278
Les réparations de 1861 et de 1870. 278
Souvenirs qu'évoque cette porte . . 279
§ III. Coup d'œil sur le règne de Jean Ier. 280
Les grandes compagnies 280
Tournois à Nancy 281
Le champ clos du 11 septembre 1386 283
Les monnaies de Jean Ier 285

CHAPITRE X

NANCY SOUS LE RÈGNE DE CHARLES II (1390-1431). — L'HÔPITAL NOTRE-DAME. JEANNE D'ARC A NANCY. 289-314

§ Ier. Reconstruction de l'hôpital Notre-Dame, devant la porte Saint-Nicolas 290
Les gouverneurs de l'hôpital : Vautrin Quatre-Sous, Pierre de Blarru. 290
Les sœurs de Sainte-Élisabeth ou sœurs grises. 291
Décadence de l'hôpital 292
Procès des sœurs avec Mgr Thiard de Bissy. 292
Leur monastère au moment de la Révolution. . . . .
L'église des sœurs grises 294
Le portail 295
La nouvelle église de 1766. 296
Agrandissements du palais ducal. . 296
La Grande-Maison 296
§ II. Mariage de Charles II avec Marguerite de Bavière; fêtes à Nancy. 298
La bataille de Champigneulles; les prisonniers à la porte de la Craffe. 299
Mariage d'Isabelle de Lorraine avec René d'Anjou 300
Jeanne d'Arc à Nancy. 301
Son entrevue avec le duc 302
Charles II et Alison May 302
Jeanne a-t-elle couru une lance place du Châtel? 305

Pages.
Souvenirs de Jeanne à Nancy . . . 306
La rue Jeanne-d'Arc 306
Projets de statue : la statue d'A. Daubrée, de Ch. Jacquot 307
La statue d'E. Frémiet 308
Inauguration (28 juin 1890) 311
§ III. Les monnaies de Charles II frappées à Nancy 312

CHAPITRE XI

NANCY SOUS LE ROI RENÉ (1431-1453).
SÉJOUR DU ROI DE FRANCE CHARLES VII A NANCY.
NANCY SOUS JEAN II (1453-1470) ET NICOLAS (1470-1473). 315-337

§ Ier. Entrée de René d'Anjou à Nancy. 315
Compétition d'Antoine de Vaudémont; la bataille de Bulgnéville . 316
Captivité de René 316
Sa délivrance 318
Charles VII en Lorraine; ses desseins 318
La ville d'Épinal devient française . 320
Charles VII à Saint-Nicolas et à Nancy. 320
Guerre des Messins et des Lorrains; les négociations 320
Personnages présents à Nancy. . . 322
Marie d'Anjou et Agnès Sorel . . . 323
Fêtes données à Nancy : les repas, les danses et les joutes. 324
Gaston IV de Foix et Jacques de Lalaing 326
Mariages à Nancy de Yolande avec Ferri de Vaudémont et de Marguerite avec Henri VI d'Angleterre 327
Négociations à Nancy. 328
Création à Nancy de la cavalerie française 328
Départ de la cour de France. . . . 331
René renonce au gouvernement de la Lorraine 331
§ II. Le règne de Jean II 331
Guerre aux environs de Nancy : prise de Liverdun et de Chaligny par les Lorrains 332
Joutes à Nancy. 333
Arrivée dans la ville d'une ambassade de Hongrois et de Tchèques. 333
Le règne de Nicolas. 334
Grands mariages à Nancy. 335
Mort subite du prince. 335
Ses funérailles. 336
§ III. Les monnaies de René Ier et de Jean II frappées à Nancy 336

CHAPITRE XII

LA PAROISSE ET L'ÉGLISE SAINT-ÈVRE. 339-384

§ Ier. La paroisse Saint-Èvre. 340
La paroisse soumise au prieuré Notre-Dame et à la collégiale Saint-Georges. 340
Le concordat de 1593; Saint-Èvre cure indépendante 340
Ses limites. 341
Le cimetière de la paroisse 341
Mode de nomination du curé . . . 342
Traitement du curé; sa part de dîme. 343
Les curés de 1593 à la Révolution . 343
La paroisse Saint-Èvre depuis le Concordat. 344
§ II. L'église primitive 345
L'assemblée du 1er avril 1436 . . . 345
Reconstruction de l'église après 1436. 345
Description de l'édifice 346
La tour. 346
La nef et le chœur 349
Les sculptures : la *Cène* de Florent Drouin; les statues. 350
La fresque des *Miracles de la Vierge*. 352
Autres fresques 358
Les tableaux : *Portement de la Croix*, attribué à Callot; la *Vierge* de Van Dyck. 359

	Pages.
Les vitraux	359
Les tombeaux	360
Les cloches	361
Les reliques	363
Le trésor	363
Les chapelles et les confréries	364
§ III. L'église nouvelle	365
Insuffisance du vieux Saint-Èvre	365
Historique de la construction	366
L'abbé Trouillet	367
La consécration	368
Érection en basilique mineure	371
Les noces d'or du curé Trouillet	371
Description de l'église actuelle	372
Les emblèmes des quatre Évangélistes	372
La façade	373
Le portail principal et les deux petits portails avec leurs sculptures	374
Vue extérieure de l'édifice	376
Les deux portails ouest et est	376
Intérieur du monument	377
Plan général	377
Le transept	377
Les vitraux	377
Les peintures murales	380
Le chœur et les cinq chapelles rayonnantes	381
Les boiseries	381
Le pavé en dalles	381
Les sculptures des portes	382
Les inscriptions	382
M. Morey	382
Le tombeau de Mgr Trouillet	382
Conclusion	384

CHAPITRE XIII

RENÉ II ET CHARLES LE TÉMÉRAIRE (1473-1475).
LE PREMIER SIÈGE DE NANCY (OCTOBRE-NOVEMBRE 1475). 385-410

§ Ier. Portrait de René II	385
Abdication de Yolande	386
Entrée de René à Nancy	386
La panique du 8 août 1473	387
Le traité avec Charles le Téméraire du 15 octobre 1473	388
Visite du duc de Bourgogne à Nancy (16-17 décembre 1473)	390
Second passage du duc dans la ville (31 mars-2 avril 1474)	391
Troisième séjour du Téméraire en Lorraine	391
Perfidie du comte de Campo-Basso	392
Soulèvement général contre Charles le Téméraire	392
Exécution de Pierre de Hagenbach	393
Ravages des Bourguignons en Lorraine	393
Alliance de René II avec Louis XI et les Suisses	393
René II défie le Téméraire	395
Début des hostilités	395
Premiers succès	395
René II abandonné par Louis XI	395
Campo-Basso prend Briey	396
Charles le Téméraire conquiert la Lorraine	399
Prise de Charmes	400
Cruautés du duc de Bourgogne	401
Prise d'Épinal	402
§ II. Le siège de Nancy	403
Le bâtard de Lorraine défenseur de la ville	403
Faubourgs rasés	403
Prise du troupeau communal	404
La garnison nancéienne s'empare de l'archidiacre Georges Hessler	404
Charles établit sa tente près de la Commanderie Saint-Jean	404
Les tranchées	405
Nicolas des Grands-Moulins	405
Fêtes données par Charles le Téméraire en son camp	406
Négociations	407
Le connétable de Saint-Paul livré au roi de France	407
René II autorise la ville à se rendre.	408
Capitulation	408
Entrée des Bourguignons à Nancy	408
Les États généraux du 18 décembre 1475	409
Discours de Charles le Téméraire	409
Jean de Rubempré, gouverneur de Nancy et de Lorraine	409
Soumission de la noblesse	409

CHAPITRE XIV

REPRISE DE NANCY PAR LE DUC RENÉ II (1476). 411-437

	Pages.
§ Ier. Charles le Téméraire part de Nancy pour marcher contre les Suisses	411
Bataille de Grandson	412
Émotion en Lorraine	412
La Lorraine allemande se soulève	413
Prise par les Lorrains de Vaudémont et des places voisines	413
Nancy menacée par les Lorrains	413
Jean de Rubempré prend des mesures de défense	413
René II à Lyon	414
Il lève une troupe pour marcher contre le Téméraire	414
Il traverse en secret la Lorraine	415
La scène de l'église Saint-Nicolas	415
La bataille de Morat	419
La Lorraine se soulève	420
Les Bourguignons bloqués dans Nancy	420
Varin Doron chasse les Bourguignons de Bruyères	420
Prise de Mirecourt, de Bayon, de Lunéville	421
Nancy assiégée par les Lorrains	423
Épinal se rend à René II	423
Levée du siège de Nancy	425
§ II. René II fait reprendre le siège	426
Tergiversations de Campo-Basso	428
Lenteurs de René II	429
Nouvelle de l'approche du Téméraire	429
Famine dans Nancy	430
Mauvaises dispositions des habitants pour les Bourguignons	430
Révolte des Anglais de la garnison	431
Capitulation de la ville	431
§ III. Entrée de René II à Nancy	432
Approche du duc de Bourgogne	433
L'épisode de Bulgnéville	433
Charles le Téméraire et René II se disputent le cours de la Moselle	434
Les Alsaciens défaits à Condé	435
Révolte des Alsaciens	436
René II doit abandonner Pont-à-Mousson	436
Il passe la Moselle à Liverdun	436
Conseil de guerre à Saint-Nicolas	436
René II va chercher du secours en Suisse	437
La famille Cachet de Raon	437

CHAPITRE XV

NANCY ASSIÉGÉE POUR LA SECONDE FOIS PAR CHARLES LE TÉMÉRAIRE (22 OCTOBRE 1476-4 JANVIER 1477). 439-465

§ Ier. Conseil tenu par Charles le Téméraire à Pont-à-Mousson	439
Investissement de la ville	440
Le campement du duc de Bourgogne	441
Situation fâcheuse où il se trouve	441
Convois enlevés; détachements surpris par les Lorrains	441
Tentative inutile de Charles sur Rosières	442
Massacre des Bourguignons à Saint-Nicolas	443
Les Lorrains veulent reprendre Amance	444
Combats autour d'Epinal et de Mirecourt	444
La route du nord coupée au Téméraire	445
Misères au camp bourguignon	445
Le roi de Portugal Alphonse V dans le camp de Nancy	446
§ II. Détresse dans Nancy	446
Le froid	446
Suffren de Baschi pris par les Bourguignons	447
Sa mort tragique	447
Représailles des Lorrains	448
Moment d'hésitation de Suffren de Baschi	450
Famine dans Nancy	451
Inquiétude générale	451

Pages.
Le Gascon Pied-de-Fer va trouver René II et rentre à Nancy 452
Trahison du capitaine Fortune . . . 452
Dévouement du drapier Thierry, de Mirecourt 453
Les exploits de l'artilleur Michel Gloris. 453
Jean Huin de La Neuvelotte apporte des nouvelles 454
Désespoir des habitants. 454
La délivrance de Nancy. 454
Procession dans la ville, au moment de la bataille 454
§ III. René II chez les Suisses 455
Diète de Bâle (novembre 1476). . . 455
René II devant les conseils de Berne et de Zurich. 456
Hésitations des autres cantons. . . 456
La diète de Lucerne (23 novembre). 456
La Suisse refuse d'intervenir comme nation. 457
Elle permet à René II de lever dans chaque canton des mercenaires. . 457
Contingents des divers cantons; leurs capitaines 458
Accident sur le Rhin à Bâle 459
Départ de Bâle. 460
L'astrologue Pierre Patot 463
Marche à travers l'Alsace 463
René II à Raon et à Hadonviller . . 463
Les troupes alsaciennes 463
Les garnisons lorraines fidèles se joignent à René II 464
La veille de la bataille 464

CHAPITRE XVI

LA BATAILLE DE NANCY (5 JANVIER 1477). 467-512

§ Ier. Les documents sur la bataille de Nancy. 467
Documents lorrains : La *Vraye Déclaration;* La *Chronique de Lorraine;* Le *Dialogue* de Jean Lud; La *Nancéide,* de Pierre de Blarru; Nicolas Remi 468
Documents suisses : Petermann Etterlin; Diebold Schilling (de Lucerne) : Pirckheimer ; Diebold Schilling (de Berne); Gerold Edlibach; Georges Hochmuth; Albert von Bonstetten ; Jean Knebel ; chansons populaires 470
Documents alsaciens : Erhart Tusch ; *Reimchronik ;* continuateurs de Kœnigshofen; Jacques Trausch . 472
Documents français : la *Desconfiture ;* Commines; Thomas Basin. 475
Documents bourguignons : Jean Molinet, Olivier de la Marche. . . . 476
Principaux récits des historiens : le P. Hugo; Aubert Roland; Michelet; l'abbé Marchal, etc.; thèses allemandes 476
§ II. Les Lorrains et les Suisses à Saint-Nicolas 478
Massacre des Bourguignons 478
L'armée prend ses logements . . . 479
Attitude des Français qui viennent camper près de Toul 479
Trahison de Campo-Basso. 480
Conseil de guerre à Saint-Nicolas. . 483
Obstination de Charles le Téméraire. 484
Conseil tenu par lui. 484
On décide de se battre 484
Dispositions prises par le duc de Bourgogne. 485
Chiffre de ses troupes. 486
Ordre de bataille. 486
Départ de René II de Saint-Nicolas. 486
Le vin de la Saint-Jean 487
Marche jusqu'au delà de Laneuveville. 491
Le commandant en chef. 491
L'ordre de bataille 491
Le mouvement tournant. 491
Repos à la Malgrange. 493
La *charrière*. 493
Le combat. 494
Mort de Charles le Téméraire . . . 497
Le châtelain de Saint-Dié Claude de Beauzemont. 497
Délivrance de Nancy 498
Le massacre du pont de Bouxières . 499
Fuite des Bourguignons. 500
René II rentre à Nancy 501
§ III. Départ des Suisses (6 janvier). . 502
On cherche le corps du Téméraire . 502
Découverte de son cadavre 502
Il est conduit dans la maison de Georges Marqueiz 504
René II vient le visiter 504
Funérailles du duc. 504

Chiffre des morts 507
Chefs bourguignons prisonniers . . 507
Butin fait sur le champ de bataille . 510
Conséquences de cette journée dans l'histoire du monde et dans l'histoire de Lorraine 511

APPENDICE AU CHAPITRE XVI

RÉCITS DE LA BATAILLE DE NANCY. 513-525

Récit de Georges Hochmuth 512
Récit de Bilibald Pirckheimer 515
Récit d'Albert de Bonstetten 516
Récit de Diebold Schilling, de Berne . 517
Récit de Hans Erhart Tusch 518
Récit populaire imprimé à Strasbourg en 1477 523

CHAPITRE XVII

LA CROIX DE BOURGOGNE. — SOUVENIRS ARTISTIQUES ET LITTÉRAIRES DE LA BATAILLE DE NANCY. — L'ÉCUSSON DUCAL, LA CROIX DE LORRAINE ET LE CHARDON DE NANCY. — LES TAPISSERIES DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE ET LA PROCESSION DES ROIS. 527-568

§ Ier. La Maison de Georges Marqueiz et le pavé historique 528
La Croix de Bourgogne primitive . 529
La réparation de 1610 531
La croix simple sous le régime français 531
La construction d'une pyramide à l'époque de Léopold 532
La réparation de 1760 533
Démolition sous la Révolution . . . 533
La croix de 1821 534
Nouveaux projets 534
§ II. L'*Annonciation* sur la porte de la Craffe 537
La *Bataille de Nancy* de Schuncken, sur la porte Désilles 538
Le tableau d'Eugène Delacroix . . . 538
Le tableau de Feyen-Perrin 541
La *Nancéide* de Pierre de Blarru . . 542
Biographie de l'auteur 542
Poèmes bourguignons sur la mort de Charles le Téméraire 543
Pièces de théâtre sur la bataille de Nancy 544
Le drame de Guilbert de Pixérécourt 544
Le drame de M. Adolphe Ribaux . 545
Romans sur la bataille de Nancy . . 545
§ III. Les armoiries des ducs 546
Les alérions 546
Diverses armoiries adoptées par René Ier et René II 547
Fixation de l'écu en 1545 550
La croix à double traverse 550
Son origine hongroise 551
La croix à la bataille de Nancy . . 552
Elle est désormais l'emblème de la nationalité lorraine 552
Le drapeau lorrain 553
Le chardon emblème de la maison d'Anjou 554
Cet emblème passe à la Lorraine, puis à la ville de Nancy 556
Armes données officiellement à la ville en 1575 557
La devise : *Non inultus premor* . . 558
Les canons en sautoir 558
Les armoiries au temps de Napoléon Ier 559
Forme des armoiries actuelles . . . 560
La couronne qui les surmonte . . . 561
§ IV. Le casque et les épées de Charles le Téméraire 561
Ses tapisseries 561
La condamnation de *Souper* et de *Banquet* 562
La *moralité* de Nicolas de la Chesnaye 562
Les tapisseries d'Assuérus 565
Don de ces tapisseries à l'Hôtel de Ville et au Musée lorrain 565
La procession du lendemain des Rois.
Description de la cérémonie 566
Elle est supprimée après 1733 . . . 566

CHAPITRE XVIII

L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE BONSECOURS. 569-610

Pages.
§ Ier. Les Bourguignons tués dans la bataille de Nancy 569
Construction d'une chapelle par Ambroise de Charnières 569
La Vierge de Mansuy Gauvain. . . 570
Le cimetière des Bourguignons et sa croix 570
Le pèlerinage donné aux Minimes . 571
Agrandissement en 1629 de l'église primitive 575
Miracles accomplis à Bonsecours. . 576
Le livre de Nicolas Julet 576
Le vœu de la ville de Nancy de 1631 et l'ex-voto de Siméon Drouin . . 576
Histoire du monument du vœu de Nancy; modifications en 1742, en 1807, en 1848 577
Les drapeaux pris sur les Turcs . . 579
L'ancienne famille ducale et l'église de Bonsecours 580
Dons faits par des particuliers. . . 580
Les Minimes de Bonsecours forment une communauté indépendante. . 581
Construction du couvent 581
§ II. Construction d'une nouvelle église par Stanislas. 581
Destruction de l'ancienne; douleur des Lorrains. 582
Description de l'édifice de Stanislas; l'extérieur et l'intérieur 582
Bonsecours devient un lieu de sépulture. 590
Les tombeaux; tombeau de Catherine Opalinska par Nicolas-Sébastien Adam; monument du duc et de la duchesse Ossolinski; tombeau de Stanislas par Vassé; le monument du cœur de Marie Leszczinska. . 590
La chaire de l'église 596
Les guidons du roi Stanislas. . . . 596
Fondations du roi de Pologne à Bonsecours 597
Pages
Son affection pour l'église. 597
Les religieux Minimes après sa mort. 598
Achat de Bonsecours par les chanoinesses de Bouxières. 598
§ III. L'église de Bonsecours sous la Révolution 599
Enlèvement des mausolées. 599
Fermeture de l'église 599
Violation des sépultures. 599
Le Père Zens et le culte catholique à Bonsecours (1795-1798) 600
Bonsecours fermée une seconde fois. 600
L'église vendue à Léopold Morot. . 600
Résiliation de la vente 600
Le culte constitutionnel (1799-1801). 601
Le Concordat; le clergé recouvre la chapelle. 601
Mme de Bourgogne et la restauration de l'église. 601
Les mausolées rendus à Bonsecours. 601
Visite du comte d'Artois 601
Passage des Polonais en 1814; Sokolnicki et les restes de Stanislas. 602
Les Polonais de 1833; monument élevé par eux 603
Visites princières. 604
Les « chanoines » de Bonsecours. . 604
Érection de l'église en paroisse. . . 607
Le curé Morel et le baron de Meneval 607
Embellissements du sanctuaire; les confessionnaux. 608
La cérémonie du couronnement de la Vierge (3 septembre 1865). . . 608
Visites de l'impératrice des Français et de l'empereur d'Autriche . . . 608
Les curés Boulanger et Parisot. . . 609
La communauté des prêtres auxiliaires. 609
Bonsecours et les Nancéiens. . . . 610
Conclusion. 610

CHAPITRE XIX

LE COUVENT ET L'ÉGLISE DES CORDELIERS. 611-658

§ Ier. Construction de l'église des Cordeliers 611
Consécration en 1487 612
Affection de René II pour les Cordeliers 613
Description du couvent 613